

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

TOME PREMIER

QUATORZIÈME ANNÉE — DEUXIÈME SÉRIE

ARCIS-SUR-AUBE
LÉON FRÉMONT, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Place de la Halle

REVUE

DE

CHAMPAGNE ET DE BRIE

Arcis-sur-Aube. — Imprimerie Léon FRÉMONT.

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

TOME PREMIER

QUATORZIÈME ANNÉE — DEUXIÈME SÉRIE



ARCIS-SUR-AUBE
LÉON FRÉMONT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR, PLACE DE LA HALLE
—
1889



SOMMAIRE DE LA DEUXIÈME LIVRAISON

REVUE
DE
CHAMPAGNE
ET
DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE

ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE

BEAUX-ARTS

HONORÉE D'UNE SOUSCRIPTION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MARNE

PRIX DE L'ABONNEMENT. — Pour la FRANCE : 12 fr. 50 par An

L'ETRANGER : 15 fr.

LA LIVRAISON : 1 FR. 50

LÉON FRÉMONT, Imprimeur-Editeur

A ARCIS-SUR-AUBE

Et chez tous les Libraires des deux Provinces

Février 1889. — Deuxième Livraison. — Quatorzième année.

SOMMAIRE DE LA TROISIÈME LIVRAISON

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE

ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE

BEAUX-ARTS

HONORÉE D'UNE SOUSCRIPTION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MARNE

PRIX DE L'ABONNEMENT. — Pour la France : 12 fr. 50 par An

L'Etranger : 15 fr.

LA LIVRAISON : 1 FR. 50

LÉON FRÉMONT, Imprimeur - Editeur

A ARCIS - SUR - AUBE

Et chez tous les Libraires des deux Provinces

Mars 1889. — Troisième Livraison. — Quatorzième année.

COMITÉ DE RÉDACTION

DE LA « REVUE DE CHAMPAGNE ET BRIE »

Toutes les Communications relatives à la Rédaction de la REVUE doivent être adressées à M. Christian DAGUIN, 29, rue de l'Université, à Paris.

SOMMAIRE DE LA QUATRIÈME LIVRAISON

REVUE
DE
CHAMPAGNE
ET
DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE

ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE

BEAUX-ARTS

HONORÉE D'UNE SOUSCRIPTION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MARNE

PRIX DE L'ABONNEMENT. — Pour la FRANCE : 12 fr. 50 par An

L'ETRANGER : 15 fr.

LA LIVRAISON : 1 FR. 50

LÉON FRÉMONT, Imprimeur-Editeur

A ARCIS-SUR-AUBE

Et chez tous les Libraires des deux Provinces

Avril 1889. — Quatrième Livraison. — Quatorzième année.

Toutes les Communications relatives à la Rédaction de la REVUE doivent être adressées à M. Christian DAGUIN, 29, rue de l'Université, à Paris.

SOMMAIRE DE LA CINQUIÈME LIVRAISON

REVUE
DE
CHAMPAGNE
ET
DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

HONORÉE D'UNE SOUSCRIPTION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MARNE

PRIX DE L'ABONNEMENT. — Pour la FRANCE : 12 fr. 50 par An
L'ETRANGER : 15 fr.
LA LIVRAISON : 1 FR. 50

LÉON FRÉMONT, Imprimeur-Editeur
A ARCIS-SUR-AUBE
Et chez tous les Libraires des deux Provinces

Mai 1889. — Cinquième Livraison. — Quatorzième année.

SOMMAIRE DE LA SIXIÈME LIVRAISON

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE

ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE

BEAUX-ARTS

HONORÉE D'UNE SOUSCRIPTION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MARNE

PRIX DE L'ABONNEMENT. — Pour la FRANCE : 12 fr. 50 par An

L'ETRANGER : 15 fr.

LA LIVRAISON : 1 FR. 50

LÉON FRÉMONT, Imprimeur-Editeur

A ARCIS-SUR-AUBE

Et chez tous les Libraires des deux Provinces

Juin 1889. — Sixième Livraison. — Quatorzième année.

COMITÉ DE REDACTION

DE LA « REVUE DE CHAMPAGNE ET BRIE »

Toutes les Communications relatives à la Rédaction de la REVUE doivent être adressées à M. Christian DAGUIN, 29, rue de l'Université, à Paris.

SOMMAIRE DES SEPTIÈME ET HUITIÈME LIVRAISONS

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE

ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE

BEAUX-ARTS

HONORÉE D'UNE SOUSCRIPTION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MARNE

PRIX DE L'ABONNEMENT. — Pour la FRANCE : 12 fr. 50 par An

L'ETRANGER : 15 fr.

LA LIVRAISON : 1 FR. 50

LÉON FRÉMONT, Imprimeur - Editeur

A ARCIS - SUR - AUBE

Et chez tous les Libraires des deux Provinces

Juillet-Août 1889. — 7me et 8me Livraisons. — Quatorzième année.

COMITÉ DE RÉDACTION

DE LA « REVUE DE CHAMPAGNE ET BRIE »

Toutes les Communications relatives à la Rédaction de la REVUE doivent être adressées à M. Christian DAGUIN, 29, rue de l'Université, à Paris.

SOMMAIRE DES NEUVIÈME ET DIXIÈME LIVRAISONS

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE

ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE

BEAUX-ARTS

HONORÉE D'UNE SOUSCRIPTION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MARNE

PRIX DE L'ABONNEMENT. — Pour la FRANCE : 12 fr. 50 par An

L'ETRANGER : 15 fr.

LA LIVRAISON : 1 FR. 50

LÉON FRÉMONT, Imprimeur-Editeur

A ARCIS-SUR-AUBE

Et chez tous les Libraires des deux Provinces

Novembre 1889. — Onzième Livraison. — Quatorzième Année.

SOMMAIRE DE LA DOUZIÈME LIVRAISON

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE

ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE

BEAUX-ARTS

HONORÉE D'UNE SOUSCRIPTION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MARNE

PRIX DE L'ABONNEMENT. — Pour la FRANCE : 12 fr. 50 par An

L'ETRANGER : 15 fr.

LA LIVRAISON : 1 FR. 50

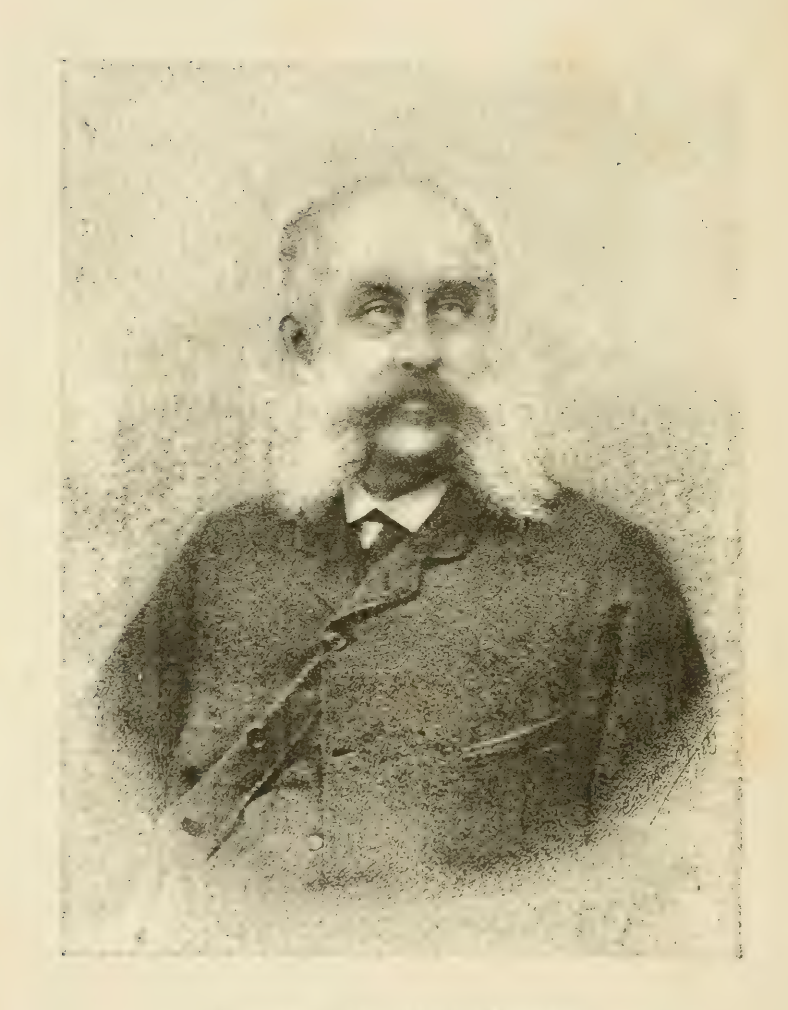
LÉON FRÉMONT, Imprimeur-Editeur

A ARCIS-SUR-AUBE

Et chez tous les Libraires des deux Provinces

embre 1889. — Douzième Livraison. — Quatorzième Année.

u



Édouard DE BARTHÉLEMY

Arcis. — L. Frémont.

REVUE

DE

CHAMPAGNE ET DE BRIE

LE C^{TE} ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY D'HASTEL

(1830-1888)

Le 30 mai dernier, le comte Edouard de Barthélemy succombait, en son hôtel de la rue Las-Cases, à Paris, aux atteintes foudroyantes d'une fièvre scarlatine qui s'était déclarée trois jours auparavant. Il était à peine âgé de cinquante-sept ans. La *Revue de Champagne* perd en lui non seulement un de ses plus zélés collaborateurs, mais son fondateur véritable, en même temps que son soutien le plus assidu. Il importe donc de rendre un légitime hommage à la mémoire de cet infatigable travailleur, dans le recueil dont il eut la première pensée et dont l'existence lui était demeurée si chère. Grâce au généreux dévouement de M. Anatole de Barthélemy, membre de l'Institut, qui a bien voulu accepter la haute direction de l'œuvre entreprise par son regretté frère ; grâce aussi au concours empressé de ses savants confrères, MM. Héron de Villefosse, Longnon et Courajod, cette œuvre si heureusement commencée ne périra pas, mais reprendra, tout au contraire, dans sa définitive organisation une vitalité nouvelle.

I

Un historien langrois, qui vivait au milieu du XVIIe siècle, Denis Gaulterot, auteur de l'*Anastase de Langres*, ouvrage

dans lequel il s'efforce d'immortaliser sa patrie[1], applique cet adage aux bourgeois, ses compatriotes : « Qui a maison à Langres a chasteau en France. » La famille de Barthélemy est précisément l'une des plus anciennes qui aient eu « maison à Langres ». En effet, le précieux manuscrit rédigé en 1687 par Jean-Baptiste de Barthélemy, avocat, et transmis par lui à ses descendants[2], contient, — outre diverses compilations historiques qui témoignent de l'érudition et de la curiosité de leur auteur, — une double généalogie, dont la plus reculée remonte au dernier quart du xve siècle (1476) ; mais des documents authentiques, conservés à la Bibliothèque Nationale et dans les Archives municipales de Langres, permettent de reporter beaucoup plus haut, à la date de 1371, l'origine connue de la famille.

Lambert de Barthélemy, bourgeois de Langres, est cité dans deux accords conclus entre l'évêque et le chapitre métropolitain, les 8 et 13 mai 1371[3] ; puis reparaît, à titre de notaire épiscopal, en d'autres actes des 7 juin, 14 juillet et 16 décembre 1407[4]. Ce Lambert eut un fils, Mongin Ier, dont le prénom fut quelque temps héréditaire, et l'on peut suivre dès lors la lignée non interrompue de ses descendants, tour à tour conseillers de ville, avocats au présidial de Langres et au Parlement de Paris ; bénédictins, jacobins ou chanoines ; commissaires des guerres, etc. Les armes des Barthélemy sont, d'après une feuille manuscrite du xviie siècle qui fait partie de leurs archives : d'azur au chevron d'argent, accompagné de deux cailloux au chef, et à la pointe d'un lys de jardin d'argent. Devise : *Quod natura dedit, tollere nemo potest.*

On voit dans les comptes communaux, à la date du 3 août 1473, que Mongin II de Barthélemy, commis à la garde de l'artillerie de la ville en 1476, avait fourni « six munitions de pierres » pour la construction de la grosse tour des remparts[5]. En 1550, à l'occasion d'un procès gagné par l'évêque de Langres, Claude de Longuey, cardinal de Givry,

1. Langres, 1649, in-4°.

2. Petit in-folio, écrit sur papier et relié en veau, de près de 600 pages. (*Archives de la famille de Barthélemy.*)

3. « Lambertus Bartholomæi, civis Lingonensis. » *Bibl. Nat.*, fonds lat., ms. 5191, f° 265.

4. *Archives municipales de Langres*, liasse relative à Bar-sur-Seine.

5. Comptes de Laurent Charpy, maître des œuvres de la ville. (*Archiv. municip. de Langres*, art. 938, f° 79.)

contre les sieurs de Gié et de Maulain, ce prélat fit don à Louis de Barthélemy, son procureur fiscal, en récompense de ses services, d'une cornaline antique représentant en creux la tête de Socrate, entourée d'un cercle torsé d'émail avec filets d'or, au bas de laquelle pendait une perle ; ce bijou, religieusement conservé d'âge en âge, figure encore aujourd'hui dans les archives de la famille. Simon de Barthélemy, fils aîné du précédent, reçu docteur en médecine à la Faculté de Montpellier, mourut le 30 avril 1577 ; il fut inhumé près de son père dans l'église des Jacobins de Langres, dont son oncle avait été prieur. — Du côté des femmes, nous citerons Anne, née le 1er avril 1606, qui fit profession le 2 avril 1628 au couvent de l'Annonciade de Langres, en devint sous-prieure et y mourut à l'âge de soixante-dix-huit ans, le 23 novembre 1684, en odeur de sainteté.

Dans le courant du XVIIe siècle, la famille de Barthélemy vint s'établir à Coiffy[1], bourg situé à quatorze lieues de Chaumont, par le mariage de « noble homme Pierre de Barthélemy, avocat, » avec Marie de Croy, dame de la Grange d'Hastel, fille d'un receveur général du comté de Fontenoy, conseiller et secrétaire du duc de Lorraine, lieutenant-criminel en la prévôté royale de Coiffy. Le contrat fut passé devant Me Mongin, notaire à Langres, le 25 janvier 1643.

Au commencement du XVIIIe siècle, deux rameaux se détachent presque simultanément de la souche commune et du berceau familial. Deux frères de Barthélemy, Jean-Baptiste, chef de la branche d'Hastel, et Claude, chef de la branche de Coursillon, entrent dans l'administration militaire et deviennent directeurs des services du roi, le premier à Landau, le second à Belfort. La branche d'Hastel[2] s'éteignit en 1859 ; celle de Coursillon, seule existante aujourd'hui, fut quelque temps fixée à Belfort par le mariage de Claude avec la fille du régent du Conseil magistral de cette cité. Son petit-fils, Claude-Hyacinthe-Félix, né à Belfort en 1787, débuta dans la carrière administrative à l'âge de seize ans et

1. Coiffy-le-Châtel ou le-Haut (Haute-Marne), arr. de Langres, cant. de Bourbonne. — Cf. Ed. de Barthélemy. *Notice historiq. sur Coiffy-le-Château.* Paris, Aubry, 1866, in-8°, et Bonvallet, *Coiffy et ses seigneurs*, Langres, Dallet, 1878, in-18.

2. Le domaine de la Grange d'Hastel, dont le titre s'est conservé dans la famille jusqu'à nos jours, était situé près de Coiffy-le-Bas, sur la route de Varennes.

y demeura toute sa vie. Auditeur au Conseil d'Etat (1810), puis sous-préfet de Lunebourg, en Westphalie, de Lille et de Sainte-Ménehould, il fut successivement appelé aux préfectures d'Angers, de Mâcon, de Vesoul, de Montbrison, de La Rochelle et de Troyes. Les très intéressants *Souvenirs* de sa longue expérience ont été publiés ici même, de 1883 à 1885 ; l'auteur y évoque avec un charme réel les événements militaires, politiques et littéraires de la première moitié de ce siècle, auxquels il se trouva plus ou moins mêlé [1]. Démissionnaire en 1848, M. de Barthélemy se retira définitivement à Châlons, où l'attiraient d'ailleurs des attaches déjà anciennes : une alliance contractée en 1820 avec la famille Deu de Vieux-Dampierre. Elu membre du Conseil général de la Marne dès le mois d'août 1848, et maire de Courmelois [2] depuis 1859, il mourut à Châlons le 22 décembre 1868, âgé de 81 ans. De ses deux fils, l'aîné, M. Anatole de Barthélemy, est dès longtemps connu et apprécié de tout le monde savant pour ses importants travaux sur l'archéologie et la numismatique nationales ; nous nous proposons de résumer maintenant en quelques traits le rôle administratif, l'œuvre scientifique et le caractère privé du second.

II

Edouard-Marie de Barthélemy d'Hastel naquit le 21 novembre 1830, à Angers, où son père venait d'être nommé préfet par M. Guizot. Au sortir de ses études humanitaires et juridiques, il entra, lui aussi, de plain pied dans les services publics. D'abord secrétaire de son père, puis attaché au cabinet du préfet de la Marne (juillet 1853), il remplit tour à tour les fonctions de conseiller de préfecture dans les Pyrénées-Orientales (février 1855), d'auditeur au Conseil d'Etat (octobre 1856), en service extraordinaire (décembre 1869). En même temps, il exerçait la charge de secrétaire du Conseil du sceau des titres, depuis le 8 janvier 1859, poste qu'il garda jusqu'au 4 septembre 1870. Dans ces fonctions que les amours-propres à ménager rendaient parfois fort délicates, il savait accueillir les demandes avec une si parfaite courtoisie que les visiteurs se retiraient toujours satisfaits, lors même qu'ils n'avaient pas atteint le but de leur

1. *Cinquante ans de souvenirs d'un ancien préfet.* (V. la *Revue de Champagne*, tomes XV à XVIII.)

2. Courmelois (Marne), arr. de Reims, cant. de Verzy.

démarche. Chevalier de la Légion d'honneur par décret impérial du 12 août 1864, un bref papal, en date du 27 mars 1874, le créa comte romain, hommage rendu à l'ancienneté de la famille, et aux services rendus par ses membres à la cause de la religion.

Désormais rentré dans la vie privée, Edouard de Barthélemy profita de ses nouveaux loisirs pour s'adonner plus complètement aux études historiques, archéologiques et littéraires qui l'avaient toujours passionnément captivé. Membre correspondant des Académies de Reims (1851), de Châlons (1853), de Troyes (1862), etc., il faisait également partie du Comité des travaux historiques depuis le 14 août 1862. Associé des Antiquaires de France en 1873, il était en outre affilié à un grand nombre de sociétés de la province et de l'étranger, et ne cessa de fournir aux divers recueils publiés par ces compagnies, une multitude de notices et de communications variées. M. de Barthélemy se fit en outre le collaborateur assidu, dès 1850, alors à peine âgé de vingt ans, du *Bulletin monumental*, fondé par M. de Caumont, et y inséra jusqu'à ses derniers jours d'utiles mémoires particulièrement consacrés à l'exploration et à la description des anciens monuments de notre région.

Cette Champagne, à laquelle il était fier d'appartenir, sinon par la naissance, du moins par ses origines familiales, avait été, dans les années de jeunesse, l'objet de ses premiers essais d'archéologue et d'historien ; il s'était intéressé constamment à son passé glorieux, dans le cours d'une existence absorbée souvent par des travaux d'un tout autre ordre ; il voulut, dans les derniers temps de sa vie, contribuer plus efficacement encore au réveil des études historiques en Champagne, où le mouvement imprimé naguère par les Fleury, les Paris et les Tarbé menaçait de se ralentir. Edouard de Barthélemy prit donc, en juillet 1876, de concert avec M. Léon Frémont, la généreuse initiative de cette *Revue de Champagne et de Brie*, parvenue aujourd'hui au seuil de sa quatorzième année, grâce au zèle intrépide, à la confiance inébranlable de son vaillant fondateur. Non content de favoriser ainsi le développement des recherches archéologiques dans notre pays, il produisait, à côté de nombreux travaux de cette nature, une importante série d'ouvrages critiques, de correspondances, mémoires et documents inédits concernant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Cette double préoccupation le conduisit même, en juin 1886, à

prendre une part active à la création d'une *Revue d'histoire diplomatique*, placée sous le haut patronage de M. le duc de Broglie, et destinée à éclairer d'un jour nouveau les progrès de la politique française à travers les âges. Il avait déjà fourni à cette récente publication plusieurs intéressantes études lorsque la mort est venue, si soudainement, briser la plume entre ses doigts.

Indépendamment des divers recueils périodiques cités plus haut, M. de Barthélemy a collaboré longuement à d'importants journaux de Paris et de la province, tels que le *Journal de la Marne*, la *Gazette du Midi*, le *Nouvelliste de Rouen*, le *Soleil*, etc. La simple énumération de ses écrits, dont nous ne saurions prétendre donner une liste complète, remplirait plusieurs feuilles de cette revue ; nous nous bornerons, par conséquent, à en indiquer, chronologiquement, les lignes principales.

1850.

Note sur les établissements des Hospitaliers militaires en Champagne. Paris, in-8°. (Extrait du *Bulletin monumental.*)

Mémoire sur l'élection de François-Etienne, duc de Lorraine, à l'Empire, en 1745. Châlons, in-8°. En collaboration avec M. Louis de la Roque.

1851.

Notice historique sur le Chapitre de Saint-Etienne de Châlons-sur-Marne. Châlons, Martin, in-8°. (Extrait du *Journal de la Marne.*)

Essai historique sur la Réforme et la Ligue à Châlons-sur-Marne (1561-1610). Châlons, Martin, in-8°.

Châlons pendant l'invasion anglaise (1358-1453). Châlons, Martin, in-8°.

1852.

Notice sur quelques carrelages historiés adressée à M. de Caumont. Paris-Caen, in-8° de 16 p., avec planche. (Extrait du *Bulletin monumental.*)

Essai historique sur les Comtes de Champagne... Châlons, Martin, in-8°.

Tiré à 50 exemplaires.

Statistique monumentale de l'arrondissement de Sainte-Ménehould. Paris, Derache, in-8°. (Extrait du *Bulletin monumental.*)

1re partie, Canton de Ville-sur-Tourbe ;

2e partie, Cantons de Sainte-Ménehould et de Dommartin-sur-Yèvre.

1853.

Essai sur les abbayes du département de la Marne. (1re partie, Ancien diocèse de Châlons.) Paris-Reims, in-8°, avec carte.

Notes biographiques sur les hommes célèbres nés dans le département de la Marne. Châlons, in-12.

Etudes biographiques sur Claude d'Epense, David Blondel et Perrot d'Ablancourt, nés à Châlons-sur-Marne. Paris-Châlons, in-8°.

Cartulaire de l'Evêché et du Chapitre de Saint-Etienne de Châlons-sur-Marne; histoire et documents. Châlons, in-12.

1854.

Histoire de la ville de Châlons-sur-Marne et de ses institutions, depuis son origine jusqu'en 1789. Châlons, Laurent, in-8°, avec plan.

L'ouvrage fut couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Le mémoire primitif avait été donné sous les initiales E. M. B. D'HASTEL, et formait une brochure de 49 p. in-8°.

Une nouvelle édition en a paru tout récemment, revue, corrigée et considérablement augmentée; elle est accompagnée d'un plan cavalier de la cité châlonnaise, gravé par Hugues Picart dans la première moitié du XVII[e] siècle.

De Châlons-sur-Marne à Ploumanac'h. Souvenir d'excursions en Bretagne. Chaumont, Cavaniol, in-8°.

1855.

Correspondance inédite des Rois de France avec le Conseil de ville de Châlons-sur-Marne, d'après les lettres originales existantes aux archives municipales de cette ville. Châlons, Laurent, in-18.

Royer-Collard, sa vie et ses œuvres (Mémoire couronné par l'Académie de Reims au Concours de 1854 et publié dans ses *Travaux*, t. XXII, p. 75).

Captivité de François I[er], roi de France. Valenciennes, in-8° de 32 p. (Extrait des *Archives histor. et littér. du Nord de la France et du Midi de la Belgique.*)

1856.

Armorial de la ville de Châlons-sur-Marne. Paris, Dumoulin, in-18.

Essai sur la vie publique et privée de J.-B. Colbert. Châlons, Martin, in-8° de 39 p.

1857.

La Noblesse au XIX[e] siècle, et du rétablissement des dispositions légales applicables à l'usurpation des titres. Paris, Dentu, in-18.

Etude sur les établissements monastiques du Roussillon (diocèse d'Elne-Perpignan). Paris, Aubry, in-8°. (Extrait du *Bulletin monumental.)*

1858.

Notre-Dame de Reims. Paris, in-8° de 12 p. (Extrait de la *Revue de l'Art chrétien.)*

La Noblesse en France avant et après 1789. Paris, Librairie Nouvelle, in-12.

1859.

Les Livres nouveaux, essais critiques sur la littérature contemporaine. Paris, Didier, in-8°. 1re série.

2e série, un vol. in-8°, publié en 1862 ;.

3e série, un vol. in-8°, publié en 1868.

C'est la réunion de chroniques littéraires parues, de 1857 à 1866, dans la *Gazette du Midi.*

Recueil des statuts, décrets, ordonnances et avis relatifs aux titres nobiliaires et au Conseil du Sceau. Paris, Aubry, in-8°.

1860.

Les Princes de la maison royale de Savoie. Paris, Poulet-Malassis, in-18.

La galerie des portraits de Mlle de Montpensier. Recueil des portraits et éloges en vers et en prose des seigneurs et dames les plus illustres de France. Paris, Didier, in-8°.

Les lettres de sainte Jeanne de Chantal. Paris, Lecoffre, 2 vol. in-8°.

Essai sur le règne de François II. Paris, Aubry, in-8°.

1861.

Relation de l'entrée de Mgr de Choiseul-Beaupré dans sa ville épiscopale. Paris, Aubry, in-12.

Relation de l'entrée de la Dauphine Marie-Antoinette à Châlons, le 11 mai 1770; accompagnée d'une introduction historique, de notes, et suivie des relations de diverses entrées de souverains dans cette ville. Paris, Aubry, in-16.

Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne: histoire et monuments; suivi des cartulaires inédits de la Commanderie de la Neuville-au-Temple, des Abbayes de Toussaints, de Moustiers, et du Prieuré de Vinetz. Paris-Chaumont-Châlons, 2 vol. gr. in-8°, avec une carte et 8 planches.

Couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

De la procédure en matière nobiliaire devant le Conseil du Sceau. Paris, Dentu, in-18.

Catalogue des gentilhommes de la province de Dauphiné qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux assemblées de la noblesse, pour l'élection des députés aux Etats-Généraux de 1789. Paris, Didot, gr. in-8° de 24 p. — En collaboration avec M. LOUIS DE LA ROQUE.

Lyonnais. Paris, Didot-Dentu, gr. in-8° de 13 p.

Beaujolais et Forez. Id., gr. in-8° de 21 p.

Provence et Orange. Paris, Aubry-Dentu, gr. in-8° de 32 p.

1862. — *Languedoc* (1re partie). Id., gr. in-8° de 40 p.

Et 1865. — (2e partie). Id., gr. in-8° de 56 p.

1862. — *Bourgogne, Bresse, Bugey, Valromey et principauté de Dombes.* Id., gr. in-8° de 48 p.

1863. — *Franche-Comté*. Id., gr. in-8° de 38 p.

— *Lorraine et Bar*. Id., gr. in-8° de 48 p.

— *Picardie*. Id., gr. in-8° de 47 p.

— *Champagne*. Id., gr. in-8° de 68 p.

— *Auvergne*. Id., gr. in-8° 35 p.

— *Roussillon, Foix, Comminges et Conserans*. Id., gr. in-8° de 36 p.

— *Marche et Limousin*. Id., gr. in-8° de 38 p.

1864. — *Normandie*. Id., gr. in-8° de 124 p. (en 2 livr.)

— *Orléanais, Blaisois, Beauce et Vendômois*. Id., gr. in-8° de 55 p.

— *Guyenne, Agénais et Bazadais*. Id., gr. in-8° de 56 p.

— *Bourbonnais, Nivernais et Donziais*. Id., gr. in-8° de 35 p.

— *Artois, Flandre et Hainaut*. Id., gr. in-8° de 52 p.

— *Ile-de-France, Soisonnais, Valois et Vermendois*. Id., gr. in-8° de 128 p.

— *Alsace, Corse et Comtat Venaissin*. Id., gr. in-8° de 48 p.

— *Béarn, Navarre et Gascogne*. Id., gr. in-8° de 48 p.

— *Bretagne*. Id., gr. in-8° de 63 p.

— *Anjou et Saumurois*. Id., gr. in-8° de 32 p.

— *Périgord, Aunis, Saintonge et Angoumois*. Id., gr. in-8° de 39 p.

— *Poitou*. Id., gr. in-8° de 52 p.

— *Touraine et Berry*. Id., gr. in-8° de 32 p.

— *Maine, Perche et Thimerais*. Id., gr. in-8° de 36 p.

1865. — *Catalogue de la noblesse des Colonies et des familles anoblies ou titrées sous l'Empire, la Restauration et le Gouvernement de Juillet*. Id., gr. in-8° de 87 p,

Tous ces fascicules ont été réunis ensemble, avec préface, suppléments, additions, corrections et table. Paris, Aubry-Dentu, 1866. 2 vol. gr. in-8°.

1862.

Variétés historiques et archéologiques sur le Rémois et le Châlonnais. Paris, Aubry, in-8°. 1re série[1].

2e série,	un vol. in-8°,	publié en 1866.
3e série,	—	publié en 1873.
4e série,	—	publié en 1875.
5e série,	—	publié en 1876.
6e série,	—	publié en 1877.
7e série,	—	publié en 1878.
8e série,	—	publié en 1880.

1. La première série est datée de 1862, bien que la préface de l'ouvrage soit écrite de *Courmelois, le* 14 *avril* 1864.

Les quatre dernières séries ont paru chez H. Menu.

Armorial général de la généralité de Châlons-sur-Marne, publié, pour la première fois, d'après le manuscrit original conservé à la Bibliothèque Impériale. (I. *Elections de Châlons, Sainte-Ménehould, Epernay, Sézanne et Vitry-le-François*). Paris, Aubry, in-18.

Pierres tombales et obituaire de Notre-Dame-en-Vaux de Châlons-sur-Marne, suivis de la description des pierres tombales du couvent Saint-Joseph et de diverses omises à la cathédrale. Paris, Aubry, in-18 de 12 p.

Comptes des recettes ordinaires de l'église Notre-Dame-de-Châlons pour 1385 *et* 1410. Paris, Aubry, in-18.

Passages de princes et princesses à Châlons, au XVIIIe siècle. Paris, Aubry, in-18.

Œuvres de Mathurin Régnier. Paris, Poulet-Malassis, in-18.

Poésies d'Anne de Rohan-Soubise et lettres d'Eléonore de Rohan-Montbazon. Paris, Aubry, in-18.

Le marquis de Dangeau. Paris, Aubry, in-8°.

1863.

Madame la comtesse de Maure, sa vie et sa correspondance, suivie des maximes de Madame de Sablé et d'une étude sur la vie de Mlle de Vandy. Paris, Gay, in-12.

Critique contemporaine. Deux années de Quinzaines littéraires. 1re série. Paris, Dentu, in-8°.

C'est la réunion de chroniques bibliographiques publiées dans divers journaux.

Œuvres inédites de La Rochefoucauld. Paris, Hachette, in-8°.

1864.

Journal du baron de Gauville, député de l'Ordre de la Noblesse aux Etats-Généraux de 1789, *publié pour la première fois d'après le manuscrit autographe.* Paris, Gay, in-12.

Les trois conquêtes du Roussillon. Chaumont, Cavaniol, in-8°

1865.

Relation des sièges de Sainte-Ménehould en 1652-1653. Paris, Aubry, in-8°.

Les amis de la marquise de Sablé. Paris, Dentu, in-8°.

Poésies inédites du chevalier de Cailly, dit le chevalier d'Aceilly[1]. Orléans, Herluison, in-8°.

1866.

Notice historique sur Coiffy-le-Château et ses institutions. Paris, Aubry, in-8° de 81 p.

1. Pseudonyme anagrammatique de Jacques de Cailly, né à Orléans en 1604, mort en 1673.

Journal d'un curé ligueur de Paris sous les trois derniers Valois, suivi du « Journal d'un secrétaire de Philippe du Bec, archevêque de Reims, de 1588 à 1605. » Paris, Didier. in-12.

Le premier de ces manuscrits, conservés tous deux à la Bibl. Nat., est l'œuvre de Jean de la Fosse, curé de la paroisse des SS. Leu et Gilles de Paris, et s'étend de 1557 à 1590.

1867.

Les ducs et les duchés français avant et depuis 1789. Paris, Amyot, in-8°.

Catalogue des preuves de noblesse reçues par d'Hozier pour les écoles militaires (1653-1789). Paris, Dentu, in-8°. — En collaboration avec M. LOUIS DE LA ROQUE.

Sommaire du procès-verbal de la recherche de la noblesse de Champagne, par Caumartin. Paris, Aubry, in-8°.

Résumé de l'Armorial général de d'Hozier. Paris, Dentu, in-8°.

Cartulaire du prieuré de Notre-Dame de Novy au diocèse de Reims. Paris, Aubry, gr. in-8° de 26 p.

1868.

Gerbert. Etude sur sa vie et ses ouvrages, suivie de la traduction de ses lettres. Paris, Lecoffre, in-12.

Ce travail, composé pour remplir un des sujets mis au concours en 1865 par l'Académie de Reims, valut à son auteur une médaille d'honneur; il est dédié à la mémoire du cardinal Gousset, archevêque de Reims, président de cette compagnie, mort le 22 décembre 1866.

Notice historique et archéologique sur les communes du canton de Verzy (Marne). Paris, Aubry, in-8° de 156 p., avec carte.

Journal de Jean Héroard sur l'enfance et la jeunesse de Louis XIII (1601-1628). — *Extraits des manuscrits originaux.* Paris, Didot, 2 vol. in-8°. — En collaboration avec M. EUDORE SOULIÉ.

Les curieux renseignements de ces volumineux mémoires, — que Michelet appelle plaisamment le *Journal des digestions de Louis XIII*, à cause des détails spéciaux dans lesquels le premier médecin du jeune roi n'a point dédaigné d'entrer, — sont tirés de manuscrits divers conservés à la Bibliothèque Nationale et dans une collection particulière. Il serait peut-être intéressant qu'on en donnât quelque jour une édition, non pas intégrale, mais plus complète et définitive.

Les Grands Ecuyers et la grande Ecurie de France avant et depuis 1789. Paris, Jouaust, librairie des Auteurs, in-12.

Tiré à 200 exemplaires.

Cet opuscule contient, avec l'historique de l'institution, la liste des titulaires, connétables, etc., avec, en pièces justificatives, des extraits des comptes de la grande Ecurie, de 1420 à 1728 (d'après les originaux conservés aux Archives Nationales), des listes des

pages de 1667 à 1689 et de 1732 à 1787 (d'après d'Hozier), et de 1808 à 1830.

Annales de Sainte-Ménehould s'arrêtant à 1700. Paris, Aubry, in-8°.

Notice historique sur le duché pairie de Louvois. Châlons, in-12.

1869.

Les Médecins au XVIIe siècle, satire attribuée à Scarron, publiée pour la première fois d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale. Paris, Aubry, in-8° de 32 p.

Tiré à 50 exemplaires.

1870.

Mesdames de France, filles de Louis XV. Paris, Didier, in-8°.

Seconde édition, in-12.

Mémoires du baron de Sirot (1615-1650). Paris, Jouaust, in-8°.

1872.

La princesse de Condé, Charlotte-Catherine de la Trémoille, d'après des lettres inédites conservées dans les archives de Thouars. Paris, Didier, in-12.

Mademoiselle de Choin. Paris, Téchener, in-8°.

Notre-Dame-en-Vaux de Châlons-sur-Marne. Paris, gr. in-8° avec planche. (Extrait de la *Revue de l'Art chrétien.*)

1873.

Notre-Dame de l'Epine en Champagne. Arras, in-8° de 13 p. avec planche. (Extrait de la *Revue de l'Art chrétien).*

Histoire des Archers, Arbalétriers et Arquebusiers de la ville de Reims. Châlons-Reims, in-18.

Couronné par l'Académie de Reims au Concours de 1868.

Le Tournoi de Compiègne, qui eut lieu en présence de saint Louis, au mois de juin 1238. Saint-Quentin, in-8° de 35 p.

1874.

Note sur une sépulture antique fouillée à Berru (Marne) en 1872. Paris, in-8° de 7 p., avec 4 planches. (Extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France.*)

Les filles du Régent : la Duchesse de Berry, l'Abbesse de Chelles, la Princesse de Modène, la Reine d'Espagne, la Princesse de Conti, Mademoiselle de Beaujolais. Paris, Didier, 2 vol. in-8°.

Correspondance inédite de Turenne avec Michel Le Tellier et avec Louvois, publiée sous les auspices du général de Cissey, ministre de la guerre, d'après les originaux conservés au ministère de la guerre. Paris, Didier, in-8°. (Extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie.)*

Tiré à 100 exemplaires.

Correspondance inédite d'Armand de Gontaut-Biron. Bordeaux, Lefebvre, in-4°.

1875.

Une nièce de Mazarin. La princesse de Conti, d'après sa Correspondance inédite. Paris, Didot. in-8°.

Etude sur Omer Talon et son influence sur l'éloquence judiciaire au XVIIe siècle. Paris, Champion, in-8°.

Mémoires de Jean Rogier, prévôt de l'échevinage de Reims. Reims, Giret, et Paris, Menu, 1876, in-8°.

Le premier maréchal de Biron, d'après sa correspondance inédite (1524-1592). Paris, gr. in-8°. (Publié dans la *Revue de France.*)

Le maréchal Ch. de Gontaut, baron de Biron, d'après sa correspondance inédite (1562-1602). Paris, Sandoz et Fischbacher, in-8° de 35 p. (Extrait de la *Revue Britannique.*)

Dictionnaire des anoblissements, extrait des registres de la Chambre des comptes, depuis 1345 *jusqu'en* 1660, *par Godet de Soudé*, — *d'après un manuscrit inédit.* Paris, Dumoulin, gr. in-8° de 42 p.

Notice généalogique sur la famille Le Gros, en Bassigny. Paris, Menu, in-8°.

Cartulaire de l'église de Sainte-Ménehould. Paris, Champion, in-8°.

Cartulaire du prieuré de Senuc et de l'abbaye de Signy. Reims, in-8°.

Nouvelles de la cour et de la ville (1702-1728). Paris, Rouveyre, in-8°.

Le Conseil d'Etat en 1875. Paris, Cotillon, in-8°.

1876.

Armorial de l'élection de Soissons en 1657. Paris, in-8°.

Notice historique sur le prieuré de Saint-Marcoul de Corbeny, dépendant de l'abbaye de Saint-Remy de Reims. Paris, Champion, gr. in-8°, avec planche. (Extrait des *Annales de la Société académique de Saint-Quentin).*

Tiré à 200 exemplaires.

Etude sur Jean Bodin, sa vie et ses travaux (1530-1596). Paris, Sandoz et Fischbacher, in-8°. (Extrait des *Annales de la Société académique de Saint-Quentin).*

Chapiteaux de Saint-Basle de Verzy (Marne). Paris, Menu, in-8°.

Ces curieux chapiteaux romans, provenant de la crypte de l'ancienne abbaye bénédictine de Saint-Basle, furent acquis lors des fouilles par M. Ed. de Barthélemy, qui en publia la description accompagnée d'excellents dessins.

Les Croques reliques, poëme burlesque du XVIIIe siècle. Paris, Menu, in-18.

Sorte de pastiche du *Lutrin* de Boileau, composé lors de la suppression par Mgr Gaston de Noailles, évêque de Châlons (1696-1720), de la singulière relique du *Saint-Nombril*, conservée de toute

ancienneté dans l'église de Notre-Dame. — Cf. la Requête des curés, chanoines et paroissiens de l'église N.-D., au cardinal de Noailles, archevêque de Paris, ancien évêque de Châlons, frère de l'évêque d'alors, le 2 mai 1707. (*Cabinet historique*, t. I, p. 43.)

Passage de LL. MM. de Pologne en Champagne, en 1737. Nancy, Crépin, in-8°.

Mémoires de Charlotte-Amélie de la Trémoille (1652-1715). Paris, Sandoz, in-18.

Un roman de la vie réelle au XVIIe siècle : A. de Campion et Mlle de la Lance. Paris, Sandoz, in-8°.

1877.

Les comtes et le comté de Soissons. Paris, Menu, in-8°. (Extrait des *Travaux de la Société académique de Saint-Quentin.)*

Mémoire couronné par cette Société en 1876.

Le maréchal de Saulx-Tavannes. Paris, Menu, gr. in-8°. (Extrait de la *Revue de Champagne et de Brie.)*

1878.

Le prieuré de Saint-Laurent de Chaude-Fontaine, d'après des documents originaux inédits. Paris, Menu, in-8° de 32 p. (Extrait de l'*Annuaire du département de la Marne.)*

Usuaire de l'église cathédrale de Châlons-sur-Marne au XIIIe siècle. Paris, Menu, in-8° de 56 p (Extrait de l'*Annuaire du département de la Marne.)*

Publié d'après les manuscrits originaux : deux vol. pet. in-folio, écrits sur parchemin, des XIIIe et XIVe siècles, et conservés dans les archives du chapitre.

Notice historique et généalogique sur la famille Godet, en Champagne. Paris, Menu, gr. in-8°. (Extrait de la *Revue de Champagne et de Brie.)*

**Un tournoi de trois pucelles en l'honneur de Jeanne d'Arc*. Paris, Alph. Picard, in-8°.

« *Journal des phanatiques et camisards autour de Nismes,* » de 1703 à 1705. (In-4° dans la *Chronique du Languedoc*. 1878-1879.)

Lettres inédites du comte de la Suze. Paris, Champion, in-8°.

1879.

La chronique du traité de Ryswick. (Correspondance de M. de Callières, un des trois plénipotentiaires français, avec la marquise d'Huxelles.) — (Publié dans la *Revue Britannique*.)

Cartulaire de l'abbaye de Foigny. Vervins, in-4°.

1880.

Sapho, le Mage de Sidon, Zénocrate. Etude sur la Société précieuse, d'après des lettres inédites de Mlle de Scudéry, de Godeau et d'Isarn. Paris, Didier, in-18 jésus.

Correspondance de M. de Dinteville, lieutenant-général en Champagne. Arcis-sur-Aube, Frémont, gr. in-8°. (Extrait de la *Revue de Champagne et de Brie.)*

1881.

La marquise d'Huxelles et ses amis : Mme de Sévigné, Mme de Bernières, Mme de Louvois, Mlle de Coulanges, M. de Callières, M. de Gaignières, Fouquet. Paris, Didot, in-8°.

Notes secrètes de M. de Caumartin sur la recherche de la noblesse de Champagne. Paris, Champion, in-8°.

Valentin Conrart. Paris, Didier, in-8°. — En collaboration avec M. René Kerviler.

Couronné par l'Académie Française.

Les derniers mois de la Légation de France à Mayence (1791-1792). Paris, Palmé, in-8° de 23 p (Extrait de la *Revue des questions historiques.)*

Notes historiques et archéologiques sur la commune de Courtisols (Marne). Paris, Menu, in-18. (Extrait de l'*Annuaire du département de la Marne.)*

1882.

Obituaire de la Commanderie du Temple de Reims. Paris, Imprimerie Nationale, in-4°. (Extrait de la *Collection des Documents inédits.* — Mélanges historiques, t. IV.)

Publié d'après un manuscrit de la fin du XIIIe siècle, conservé à la Bibliothèque Nationale.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Pierre d'Oyes, au canton de Sézanne, suivi d'une note sur les anciens seigneurs de Broyes. Châlons, Thouille, in-8° de 42 p.

Visite des doyennés du diocèse de Châlons-sur-Marne au XVIIIe siècle. Paris, Menu, in-12. (Extrait de l'*Annuaire du département de la Marne.)*

Généalogie de la famille Cauchon. Paris, Société Bibliographique, in-8° de 43 p. (Extrait de la *Revue d'histoire nobiliaire et d'archéologie héraldique.)*

La Dauphine Marie-Antoinette en Champagne (1770). Paris, Menu, in-8° de 81 p.

Une ville de province au XVIIIe siècle (Châlons). Paris, Champion, in-8°.

Notice sur la famille Danré d'Armancy et la rosière de Salency. Arcis, Frémont, gr. in-8° de 28 p. (Extrait de la *Revue de Champagne et de Brie.)*

1883.

Cartulaire de l'abbaye de Bucilly. Paris, Champion, gr. in-8°.

Notes sur les établissements des ordres religieux et militaires du Temple, de Saint-Jean de Jérusalem et de Saint-Antoine de Viennois, dans l'ancien archi-diocèse de Reims. Paris, Champion, gr. in-8° de 66 p.

Recueil des chartes de l'abbaye royale de Montmartre. Paris, Champion, gr. in-8°.

Tiré à 150 exemplaires.

Recueil des chartes de l'abbaye de Notre-Dame de Cheminon, publiées pour la première fois d'après les originaux conservés aux archives de la Marne. Paris, Champion, gr. in-8°, avec 2 planches.

Les Correspondants de la marquise de Balleroy, d'après les originaux inédits de la Bibliothèque Mazarine, avec des notes et une introduction historique sur les maisons de Caumartin et de Balleroy. Paris, Hachette, 2 vol. in-8°.

Notes inédites sur la chronologie des évêques de Châlons-sur-Marne, d'après les anciens manuscrits du chapitre. Paris, Champion, in-12 de 105 p. (Extrait de l'*Annuaire du département de la Marne.)*

Correspondance de M. Boisguérin de 1565 *à* 1625. (Publiée en collaboration avec M. DE LA MARQUE dans les *Archives historiques du Poitou*, t. XIV, 1883.)

1884.

Chartes de l'abbaye de Mâcheret. Troyes, Dufour-Bouquot, gr. in-8° de 11 p.

Catherine de Médicis à Epernay, pour la négociation de la paix de Nemours conclue avec les Guises en 1585, *d'après sa correspondance inédite conservée à la Bibliothèque Nationale.* Paris, Champion, in-8°.

Le Parlement de Châlons-sur-Marne (1589-1594). Arcis-sur-Aube, Frémont, gr. in-8°. (Extrait de la *Revue de Champagne et de Brie.)*

Statistique des élections de Reims, Rethel et Sainte-Ménehould, dressée en 1657 *par le sieur Terruel.* Reims, Michaud, in-8°.

1885.

Lettres inédites de Grosley. Troyes, Dufour-Bouquot, gr. in-8° de 14 p.

Recueil de plaquettes historiques champenoises du XVI° siècle. Paris, Champion, in-8°. (Extrait de l'*Annuaire du département de la Marne.)*

1886.

Recueil des chartes de l'abbaye de la Charmoye. Châlons, Le Roy, in-12 de 65 p. (Extrait de l'*Annuaire du département de la Marne.)*

Journal du prince de Ligne sur les Etats provinciaux tenus à Vitry en 1744. Vitry-le-François, Tavernier, in-8°.

Curieux à rapprocher du *Journal* rédigé par Bertin du Rocheret, député de la ville d'Epernay aux mêmes Etats, et qui a été publié par M. Auguste Nicaise. (Châlons, 1865, in-12.)

Les Archives de Bar-sur-Aube avant 1789. Paris-Troyes, gr. in-8° de 12 p.

Voyage littéraire de Dom Guyton dans les provinces belges en 1746. Gand, Vanderhaegen, in-8°.

Correspondance inédite du duc de Bourbon. Paris, Charavay, in-8°.

1887.

Une Châlonnaise exilée. La comtesse de Luçay. Arcis-sur-Aube, Frémont, gr. in-8°. (Extrait de la *Revue de Champagne et de Brie.)*

La campagne rémoise pendant la Fronde, d'après les mémoires inédits d'Oudart Coquault. Paris, Champion, in-12 de 26 p. (Extrait de l'*Annuaire du département de la Marne.)*

Le Cardinal de Noailles, évêque de Châlons, archevêque de Paris, d'après sa Correspondance inédite (1651-1728). Paris, Téchener, in-8° de 157 p. (Extrait du *Bulletin du Bibliophile.)*

Tiré à 100 exemplaires.

Gazette de la Régence (*janvier* 1715-*juin* 1719), *publiée d'après le manuscrit inédit conservé à la Bibliothèque Royale de La Haye, avec des annotations et un index.* Paris, Charpentier, in-18.

Les seigneurs et la seigneurie d'Arzillières. Arcis-sur-Aube, Frémont, gr. in-8° de 80 p. (Extrait de la *Revue de Champagne et de Brie.)*

Un souper chez le czar Pierre III. — (Publié dans la *Revue d'histoire diplomatique.*)

Struensée, d'après les dépêches du ministre de France à Copenhague. (Extraits et analyses de ces dépêches.) — (Publié dans la *Revue d'histoire diplomatique.)*

Histoire des relations de la France et du Danemark sous le ministère Bernstorff (1751-1770). Copenhague, Jorgensen, in-8°.

1888.

Recueil des pierres tombales des églises et couvents de Châlons-sur-Marne. Paris, Champion, in-8°.— En collaboration avec M. A. DE BARTHÉLEMY.— (Extrait de l'*Annuaire du département de la Marne.* Années 1887 et 1888.)

Le Connétable Anne de Montmorency d'après sa correspondance inédite. Paris, in-8°. (Publié dans le *Bulletin du Bibliophile.)*

III

Devant cette œuvre énorme, accumulée sans relâche pendant près de quarante années, on se prend à regretter que l'auteur de tant de curieux travaux, l'habile investigateur de tant de pistes nouvelles, n'ait pas toujours mis au service des rares qualités dont il était doué un souci plus minutieux du détail exact et précis. Son activité fiévreuse, débordante, l'entraînait sans cesse en avant, lui faisant oublier le but, aussitôt atteint, pour courir à quelque autre tâche plus loin entrevue ; et, s'il a parfois péché, — le mot est bien grave et bien osé, — ce fut certainement par excès de zèle.

Le comte Ed. de Barthélemy avait épousé à Paris, le 2 mai 1854, Mlle Lheureux, fille du général de ce nom et descendante, par sa mère, de l'illustre maison de Saulx-Tavannes. Il laisse une fille unique, mariée à M. le comte de Brocas de la Nauze, secrétaire d'ambassade. Apparenté lui-même aux plus brillantes familles de la contrée. M. de Barthélemy connaissait à fond tout l'armorial de Champagne, et enregistrait avec soin dans la *Revue* les diverses modifications de son nobiliaire.

Membre du Conseil général de la Marne pour le canton de Verzy, de 1870 à 1883, ses connaissances administratives, son jugement droit et son dévouement à toute épreuve lui avaient créé dans cette assemblée une situation exceptionnelle. Digne successeur de son père, il fut aussi, jusqu'à sa mort, maire de la petite commune de Courmelois, où les siens étaient établis depuis trois quarts de siècle. Dans le double exercice de ces modestes fonctions, il rendit encore les plus signalés services.

On a dit, avec raison, que la qualité dominante, chez Edouard de Barthélemy, était une rare obligeance ; aucun effort ne lui coûtait lorsqu'il s'agissait de venir en aide à l'un de ses compatriotes, et il ne ménageait, en ces fréquentes occasions, ni son influence, ni son temps, ni sa peine. A ce don déjà si précieux, il joignait d'autres vertus bien peu communes : une modestie parfaite, une tolérance absolue, digne des profondes convictions religieuses qui l'animaient. Aucune œuvre utile ne s'est faite, aucune institution charitable ne s'est fondée, qu'il n'ait été des premiers à y souscrire. Aussi la nouvelle de sa perte a-t-elle jeté, l'an dernier, une véritable consternation dans le pays ; de tous côtés, un concert unanime de louanges et de regrets s'éleva dans la presse régionale, apportant à sa famille éplorée, à ses amis en deuil, l'hommage et le tribut suprêmes d'un respectueux et fidèle souvenir.

A. TAUSSERAT.

NOTICE

SUR LA CHAPELLE, LES FIEFS ET LE HAMEAU DE GERMENOY

Dans la Commune de Vaux-le-Pénil

Dans la plaine qui s'étend à l'est du village de Vaux-le-Pénil, canton nord de Melun, à peu de distance de la route nationale de Paris à Lyon, et non loin de monticules de sables marins et de roches connus dans le pays sous le nom de Tertres [1], se trouve la ferme de Germenoy. Cette exploitation rurale, dont les vastes bâtiments attestent l'importance, constitue ce qui reste d'un hameau et d'une chapelle mentionnés dans quelques chartes du moyen-âge. Il n'est pas sans intérêt de rassembler les souvenirs qui se rattachent à cette modeste localité, où les trois puissances de l'ancien ordre social, l'Eglise, la Féodalité et le Tiers-Etat, se rencontrèrent dans l'exercice de leurs droits, et quelquefois aussi dans l'ardeur de leurs luttes.

Ce nom de Germenoy, qu'on trouve écrit Germinois dans certains actes, se disait en latin *Germiniacum*. Unique dans la Brie, le seul nom qui s'en rapproche le plus est celui de Germigny appliqué à deux villages de l'arrondissement de Meaux. On peut croire que ces deux mots de Germenoy ou Germinois et de Germigny, dont le radical est le même, ont une commune origine. Cette origine doit-elle être cherchée, comme semble le penser M. l'abbé Bécheret, dans le latin *germinare*, pousser des germes, produire des rejetons [2] ? Faut-il y voir, au contraire, le nom d'un possesseur à l'époque gallo-romaine : *Germiniacus*, *Germanicus ?* Nous nous bornerons à poser la question sans essayer de la résoudre.

1. Les habitants de Vaux prononcent *Tartres*, tel que ce mot se trouve écrit dans des actes du XIVe siècle. D'après les cartes de l'Etat-Major de la guerre, les tertres de Vaux s'élèvent à 100 mètres au-dessus du niveau de la mer et à 60 mètres environ au-dessus du niveau de la Seine, dans la traversée de la commune de Vaux.

2. Bulletin de la Société archéologique de Seine-et-Marne, 5e année, 1870, page 253.

Germenoy est situé sur l'ancien chemin gaulois de Melun au Châtelet, passant au bas des Tertres de Vaux et au Bois-Louis, après avoir laissé le village de Sivry sur la gauche. Notre hameau, où l'on a trouvé de larges tuiles à rebords, paraît avoir été une station romaine sur cet ancien chemin.

La ferme actuelle est située sur le bord d'une mare profonde dite *Marchais*, dans une plaine rendue fertile par une culture sagement ordonnée. Jadis, partie de cette plaine était plantée de vignes dont on chercherait vainement aujourd'hui quelques traces. Des actes contemporains de Henri IV et d'autres, d'une époque antérieure, font mention du « vignoble de Germenoy ».

Dans le voisinage, en tirant vers Vaux, se trouvait le climat des *Closeaux de Chavigny*, dont les censives étaient perçues par le vicomte de Melun et le seigneur de Vaux. Les limites en étaient déterminées par un orme appelé l'orme de Chavigny, par les terres de Germenoy et par le domaine de la Malemaison ou de Beaudéduit.

Dans un aveu et dénombrement rendu au Roi par le vicomte de Melun, le 7 avril 1379, se trouvent les mentions suivantes relatives aux cens de Chavigny :

« XXXII sols de cens appelés les cens de Chavigny, por-
« tant lods et ventes, reçus au jour Saint-Remy et en mars,
« sur plusieurs héritages assis entre Chavigny, Germenoy et
« Malemaison. »

« Guillaume de Livry, escuier, à cause de damoiselle Agnès
« de Pény, sa femme, le quart des cens deubz à Chavigny,
« valant XX sols et XVII arpents de terre en plusieurs pièces
« lez-le-Clouseau [1]. »

L'abbé du Jard avait droit à des dîmes sur des terres situées aux environs de Germenoy. Ce fait est attesté par un acte en date du 9 décembre 1477, passé devant Fournier, tabellion à

1. Guillaume et sa femme habitaient le fief de Malemaison, autrement dit de Beaudéduit, comme nous l'apprend un compte de la collégiale Notre-Dame de Melun pour les années 1389-90. (*Archives de la préfecture de Seine-et-Marne*, G, 222.)

« De Guillaume de Livry, à cause de Agnès, damoiselle, sa femme,
« demourans à Malemaison, pour la rente etc.... »

Comme beaucoup d'autres domaines ruraux et manoirs isolés de la Brie, le fief de Malemaison, entouré de fossés, de courtines et de tourelles, a disparu depuis plusieurs siècles. Il n'en reste plus que d'informes vestiges sur la limite du bois de Vaux. — (*Un ancien fief de village*, par G. Leroy. 4 pages in-8°, Melun, imp. Hérisé, 1872.)

Melun, contenant transaction entre l'abbé du Jard et Pierre Dartois, prêtre, commendataire de Saint-Jehan de Jérusalem de Melun, pour raison de la dîme de grains que l'abbé avait le droit de prendre sur des terres situées sur le territoire de Germenoy [1].

A l'un des carrefours du chemin de Germenoy à l'église de Vaux, dans le climat de l'*Epine qui ne croît*, s'élevait la croix de Saint-Marc, autrement dite Croix Fautive, réédifiée une première fois le 27 mai 1778, par les soins de Claude Force, laboureur et fermier à Germenoy, et une seconde fois, après la Révolution, le 25 avril 1814 [2].

En ajoutant que la plaine est traversée par une large vidange ou fossé d'assainissement venant de la plaine de Mimouche, commune de Sivry, et allant grossir le rû de la Noue, la description topographique ancienne et moderne des alentours de Germenoy sera complétée.

Chapelle.

Dès le XIIe siècle, l'abbaye de Saint-Père de Melun était en possession de la chapelle de Germenoy, subsistant sous la double invocation de Saint-Thomas-le-Martyr, et de la Madeleine. Le pape Innocent III confirma cette possession par une bulle datée de l'an 1199.

Les Bénédictins du Mont-Saint-Père desservirent l'oratoire ou chapelle de Germenoy jusqu'à la Révolution ; mais, dans les derniers temps, cette desserte se bornait à la célébration d'une messe le jour de la Madeleine en juillet. Presque abandonnée, malgré la prébende qui en dépendait, la chapelle n'était plus entretenue. Accessible à tout venant, les mendiants et les vagabonds y trouvaient un refuge pendant la nuit ; les bergers et les laboureurs s'y abritaient lorsqu'ils étaient surpris par le mauvais temps [3].

Aucun document ne subsiste sur la nature de sa construction, mais on trouve dans un acte moderne l'indication de son emplacement. Elle existait sur le chemin des Meuniers de Maincy à Chartrettes, tenait du midi à ce chemin, et sous les

1. Inventaire du Jard. — (*Archives de la préfecture de Seine-et-Marne.*)

2. Registres de la paroisse de Vaux-le-Pénil. Années 1778, 1814.

3. Renseignements obtenus d'anciens habitants de Vaux qui conservaient souvenirs de ces faits contemporains de leur jeunesse.

autres aspects aux bâtiments de la ferme ; sa superficie était de 76 centiares [1].

Dans une déclaration du temporel de l'abbaye de Saint-Père, faite au roi en l'année 1384, nous trouvons les renseignements suivants sur la chapelle et les autres droits que les Bénédictins de Melun possédaient à Germenoy :

« Une chapelle et maison à Germenoy, XXXII arpents de « terre, XXIII sols de cens et XII setiers de grains reçus à la « dicte maison de Germenoy à la feste des mors ; septier de « blé de rente sur la dime de Vaulx-à-Pény appartenant à la « dicte maison. »

Ces revenus appartenaient à l'office du chambrier de l'abbaye. Entre autres obligations qui étaient la conséquence de leur recette, le titulaire devait à chaque religieux quatre francs par an, plus toutes les nappes à mettre sur les ais, ainsi que les pots, verres et hanaps pour boire en toutes saisons. (*Archives de la Préfecture*, A. 16.)

Une autre déclaration concernant le temporel de la collégialle Notre-Dame de Melun, au mois d'avril 1383, indique que le chapelain de Saint-Thomas-le-Martyr possédait « cinq arpents « de terre et une masure à Germenoy, sur lesquels l'abbé de « Saint-Père prend cinq sols. » (*Archives de la Préfecture*, A. 16, folio 80, recto.)

Cette circonstance de la possession de biens à Germenoy par le chapelain de Saint-Thomas-le-Martyr, autrement dit de Cantorbéry, explique le deuxième vocable de la chapelle de Germenoy. Dès le XVI[e] siècle, ces biens avaient été aliénés et réunis au domaine principal du lieu. Le prix fut converti en une redevance annuelle de 6 setiers de blé froment, livrable le lendemain de la Saint-Remy en octobre.

Des libéralités furent faites, dans le cours du moyen-âge, à l'œuvre de la chapelle de Germenoy. Il en subsiste différentes preuves :

Ainsi, antérieurement au mois de janvier 1229, au temps de Saint-Louis, Godefroy, le maréchal, de Melun, et Maria, la pannetière, sa sœur, firent une aumône au modeste oratoire en vue du salut de leurs âmes. Agnès, veuve en premières noces d'Aubert d'Andrezel, et épouse en secondes de Simon de Pény,

1. Contrat devant Bernard, notaire à Melun, 1832.

chevalier, donna son consentement à ce don par une charte datée du mois de janvier 1289 [1].

Jehan d'Ailly, chevalier, qui testa en 1334, donna 8 sols parisis, à titre de legs, à l'œuvre de la Magdeleine de Germenoy [2].

En 1790, lors de la séquestration des biens de main-morte, 30 arpents de terre, aux territoires de Vaux et de Maincy, composaient la prébende de cette fondation religieuse. Ils rapportaient 450 livres et furent vendus au district de Melun, le 31 mai 1791, sur une enchère de 5,050 francs [3].

Fiefs.

L'intervention d'Agnès à l'aliénation des biens de Godefroy, le maréchal, et de sa sœur, indique que Germenoy relevait de la seigneurie d'Andrezel. Il en était de même des fiefs et terres de Bransles et du Marchais, situées dans la même localité.

On lit, en effet, dans un ancien contrat relatif aux mouvances de la seigneurie d'Andrezel : « Les fiefs, terres et seigneu- « ries de Bransle et du Marchais, assis au village de Germe-

1. « Moi Simon de Peny, chevalier, et Agnès, ma femme, veuve de defunct Aubert d'Andrezel, laquelle en raison de sa dot tenait la moitié de la terre et des fiefs d'Andrezel, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut en l'éternité du Seigneur. Sachent tous que nous accordons et concédons à l'église de Saint-Pierre de Melun, à toujours, la possession paisible de tout ce que défunct Godefroy le maréchal, de Melun, et Marie la Pannetière, sa sœur, donnèrent en aumône, pour le salut de leurs âmes à la chapelle de Germenoy, mouvant du fief d'Andrezel. Et afin que, dans l'avenir, cela ne puisse être changé ni modifié, ni la dite église inquiétée, nous avons apposé notre sceau sur les présentes lettres.

« Fait l'an de grâce 1229, au mois de janvier. »

(Charte latine. *Fonds de Saint-Père, Archives municipales de Melun.* Série G. G.)

Les membres de la famille de Pény, seigneurs autochtones de Vaux, portaient : *de Vair au lambel d'argent.*

Voir : *Essai généalogique sur les seigneurs autochtones de Vaux-le-Pénil, du* XIe *au* XVe *siècle*, par G. Leroy. — Bulletin de la Société archéologique de Seine-et-Marne, 8e volume, 1878, page 15.

Scel d'un seigneur de Vaux-le-Pénil au XIVe *siècle*, par le même. — *Almanach historique de Seine-et-Marne, pour l'année* 1888. — Meaux, Le Blondel, éditeur.

2. *Cartulaire du Jard*, p. 198. — Bibliothèque nationale. Dép. des mss.

3. *Archives de la préfecture de Seine-et-Marne.*

« nois, paroisse de Vaux-à-Pénil, consistant en 39 sols « 2 deniers parisis de cens et neuf vingt arpents de terres « labourables en divers lieux. »

Ce sont probablement les deux fiefs mentionnés en ces termes dans un aveu et dénombrement porté au roi à cause de son château de Melun, par Jean, sire d'Andrezel, chevalier, chambellan du roi, le 16 août 1366 ;

« *Arrière-fiefs de la seigneurie d'Andrezel :*

« Messire Thomas de Biere, un fief seant à Germenoy et « environs. »

« Marie, femme de feu Simon de Meaux, un fief seant à « Germenoy [1]. »

Outre ces fiefs, il y avait encore celui du Colombier, qui relevait du roi, à cause de son comté de Melun, et le fief de l'Allement, relevant de la vicomté.

Dans un registre du XIVe siècle, conservé aux Archives départementales de Seine-et-Marne [2], on trouve l'aveu du premier de ces fiefs rendus au roi par Jehan de Melun, sieur de la Borde-le-Vicomte, le 26 septembre 1366 :

« *Ung coulombier sceant à Germenoy.* »

L'année suivante, ce même fief appartenait à Jehan Girard, bourgeois de Melun, qui en portait déclaration au Roi le jeudi 2e jour de juillet 1367 : « Jehan Girard, borjeois de Meleun, « est-il dit, advoue tenir en fié du Roy, à cause du chastel de « Meleun, ung coulombier de pierres, et l'allée et venue du « dict coulombier par le jardin de Jehanne la Maquerelle, » sceant en la paroisse de Vaux-à-Pény. »

Quant au fief de l'Allement, on en connaît un aveu rendu au vicomte de Melun, le 6 mars 1565, devant Violet, notaire :

« Pierre Cheny, laboureur, demeurant à Germenoy, paroisse « de Vaux-le-Pény, advoue tenir en fief à une seule foi et « hommage de noble homme et sage maistre Messire Guy « Arbaleste, conseiller du Roy nostre sire, à cause de sa « vicomté de Melun.

« Un fief lui appartenant et qui lui est advenu par partage « fait avec ses co-héritiers, le dict fief assis à Germenoy, « appelé le fief de l'Allement, lequel se conciste en ce qui s'ensuict :

1. *Archives de Seine-et-Marne*, A. 16. Reg., folio 12, verso.

2. A. 16, précité.

« Premièrement. Plusieurs maisons, granches et estables, « cour et jardin, tenant au sieur de Chomedey ;

« *Item*, demy arpent de terre assis près et derrière le dict « manoir, tenant aux Mathurins de Paris ;

« *Item*, demy arpent à la vallée de Mymouche ;

« *Item*, trois quartiers au Marchais au Prêtre ;

« Etc. »

Au XVIIIe siècle, les fiefs de Germenoy, mouvant d'Andrezel, passèrent dans la mouvance de la vicomté de Melun. Un contrat reçu par Cousinet, notaire à Paris, le 31 août 1356, nous apprend que Jean Demont, vendit au surintendant Foucquet, vicomte de Melun, tous les droits de justice, seigneuriaux et féodaux, qui lui appartenaient sur les fiefs de Bransle, Le Marchais, Le Colombier et leurs dépendances situés à Germenoy.

Ce fut en vertu de ce contrat que le vicomte put revendiquer la mouvance de ces fiefs ; la consécration de ce droit se trouve dans le décret volontaire de la terre de Vaux, en 1734, après la vente faite à Mr Fréteau par Madame de Béringhen, constatant qu'ils relevaient alors du maréchal duc de Villars, à cause de sa vicomté de Melun.

Indépendamment des fiefs secondaires de Germenoy, tous tenus en roture, il faut citer le fief principal qui, de toute ancienneté, relevait de la seigneurie d'Andrezel. Il comprenait la ferme avec son manoir et un certain nombre d'arpents de terres, prés, friches, broussailles et bois situés sur les paroisses de Vaux, Maincy et Sivry. Il n'en dépendait aucun droit de justice, ni, croyons-nous, nul droit de censives, bannalités et autres privilèges féodaux. A cette ferme furent successivement réunies les dépendances des autres fiefs et les habitations particulières de Germenoy. Ce fut ainsi qu'au XVIIe siècle le hameau disparut ou fut englobé dans l'exploitation rurale qui subsiste seule aujourd'hui.

On connaît quelques-uns des anciens possesseurs du fief de Germenoy.

En 1257, Messire Pierre de Germenoy, prêtre, membre de la famille noble du lieu, acheta de Renault, dit Vaillant, de Rubelles, une pièce de terre sise en cette paroisse, proche le moulin des moines de Barbeau, appelé Ponceau. La même année, il en fit don aux moines, à titre d'aumône perpétuelle, et ceux-ci, reconnaissants de ce bienfait, le recommandèrent à Dieu dans leurs prières. Ce Pierre de Germenoy reçut la

sépulture à Notre-Dame de Melun [1]. Au XVIII[e] siècle, on voyait encore, dans la chapelle Saint-Vincent, une tombe de pierre plate sur laquelle on lisait :

✝ *Petrus de Germiniaco, clericus, qui obiit decimo septimo die kalendas Augusti.*

Dans un compte de la Prévosté de Melun, se terminant à la Toussaint de l'an 1285, figurent parmi les dépenses 22 sols dix deniers payés ou donnés à deux enfants de Germenoy. Ce compte n'est pas suffisamment explicite pour savoir si ces enfants étaient ceux du chevalier seigneur du lieu, ou deux pauvres enfants d'habitants du hameau : « *Duo liberi de Germenoy*, XXII s. X d [2]. »

En 1535, on trouve noble homme et sage-maître Jehan de Chomedey, avocat en la cour de Parlement, se qualifiant de « sieur de Germenoy. » Le 2 novembre, il donne pouvoir à Philippes de Saillants, abbé de Saint-Père de Melun, de vendre la coupe de deux pièces de bois taillis dépendant de ses fief et seigneurie de Germenoy. On le retrouve encore dans un acte de l'an 1546 [3].

Son fils, Louis de Chomedey, écuyer, sieur de Germenoy, lui succéda dans la propriété de cette terre, où il résidait en 1598 [4]. Ses relations de voisinage lui firent épouser, en janvier 1606, Marguerite, fille d'Augustin Bastelart, exempt des gardes du roi Henri III, sieur d'Egrefin, en la paroisse de Vaux [5]. Ce fut vers ce temps que la terre de Germenoy passa, par suite d'aliénation à prix d'argent, des mains du sieur de Chomedey entre celles de Charles de Rostaing, chevalier, baron de Brou, la Guierche, sieur de Thieux et de Vaux-le-Pény, qui la réunit à son domaine de Vaux dont elle a fait partie jusqu'en ces dernières années [6]. Louis de Chomedey

1. *Epitaphier des environs de Paris*. Article : N.-D. de Melun. — Biblioth. nation. Dép. des mss. — Voir aussi pour les autres renseignements sur Pierre de Germenoy : *Archives municipales de Melun*. Notes Gauthier. *Miscellanées*, Reg. I, série II ; et Fonds de Barbeau, série G. G.

2. *Recueil des Historiens de France*, par Natalis de Vailly. T. XXII, p. 637 d.

3. Contrat devant Loys Violet. — Etude Pujol, à Melun.

4. Idem. — Acte du 11 août 1598.

5. La dot de la femme du seigneur de Germenoy fut de 3,000 livres qu'on lui paya par quittance devant Violet, le 2 décembre 1606.

6. Un mesurage en date du 12 mars 1609 porte : « 48 perches de terre, au lieudit le Poirier Rond, terroir de Vaux, tenant...... ; d'autre part, sur

quitta Germenoy, manoir rustique et sans confortable, pour aller résider dans la maison d'Egrefin, sorte de gentilhommière flanquée de tourelles, plus proche du village et de l'église de Vaux ; sa présence y est constatée par des actes notariés du temps.

Ces quelques renseignements recueillis, un peu au hasard, sur les fiefs de l'ancien territoire de Germenoy, sur leurs mouvances et sur les obligations qui incombaient à leurs possesseurs, sont une des preuves nombreuses et déjà connues des complications du régime féodal. Des fiefs, perdus au fond d'un village, d'une localité modeste et ignorée comme celle de Germenoy, par exemple, relevaient en foi et hommage de seigneuries éloignées et se trouvaient tenus envers elles de droits et de coutumes qui s'altérèrent ou tombèrent en désuétude avec la succession du temps. Le suzerain devait aide et protection à son vassal ; mais, à titre de compensation, celui-ci lui devait le service militaire et était tenu de l'accompagner à la guerre quand il y était appelé soit par le roi de France, soit par le haut baron qu'il avait lui-même pour suzerain. C'était, en somme, un état social dont les rouages étaient assez compliqués, et l'on ne doit pas s'étonner qu'après avoir fonctionné à peu près régulièrement aux XIIe et XIIIe siècles, ils s'altérèrent promptement dans les temps postérieurs, et que la royauté, sans recourir à des coups d'État, ni à des violences érigées en système, ait dominé, réduit et anéanti la féodalité au point qu'elle n'était plus qu'une institution sans prestige et sans force quand la suppression en fut légalement décrétée au mois d'août 1789. Ainsi, à cette époque, à Germenoy, la mémoire des anciens fiefs qu'on y avait vus quelques siècles plus tôt était pour ainsi dire perdue ; on n'en rendait plus d'aveux et de dénombrements, encore moins d'actes de foi et hommage qui étaient la soumission réelle, manifeste, apparente, du vassal à son suzerain ; on ne payait plus de censives, sans, pour cela, qu'elles eussent été rachetées ; et les moines de Saint-Père ou les chanoines de Melun eussent été bien empêché s'il leur eut fallu dire les détenteurs des biens sur lesquels ils percevaient jadis des rentes en argent, en blé ou autres céréales. La guerre, les mauvaises années, les malheurs publics avaient mis les débiteurs dans l'impossibilité de payer

le dit sieur de Rostaing, *à cause de l'acquisition par lui faite du sieur de Chomedé de la terre de Germenoy*, et d'autre sur le chemin tendant de Germenoy à Chartrettes.

et il était arrivé que, par prescription du temps, ils s'étaient trouvés libérés et affranchis comme s'ils l'eussent fait à beaux deniers comptants. De tout l'enchevêtrement de fiefs nobles ou tenus en roture qui existaient autrefois sur le territoire relativement peu étendu de Germenoy, il ne restait plus, lors de l'extinction de la féodalité, qu'une grosse et grasse ferme qui ne constituait même pas un fief. La petite noblesse d'antan avait disparu, pressée, pourchassée en quelque sorte par des générations de laboureurs, qui avaient trouvé dans le travail leur première charte d'affranchissement et l'aisance, compagne de l'indépendance.

Hameau et Ferme.

L'existence du hameau de Germenoy résulte de plusieurs documents du moyen-âge. Ainsi, par son codicille daté du 10 novembre 1338, Jehan d'Ailly, chevalier, légua à Gassot, fils de Jehan Postiau, « toutes parts, portions tels droits et « actions qu'il a en la *ville de Germenoy* et ès appartenances, « *in villa de Germeniaco et appartenenciis suis.* »

L'aveu de Jehan Girard, en 1367, dont nous avons parlé, donne le nom d'une habitante de Germenoy « Jehanne la « Macquerelle » dont le surnom peut faire douter de la pureté des mœurs.

Le Cartulaire de Notre-Dame de Melun, transcrit par M. Gauthier (*Archives municipales*), contient le nom d'un autre habitant de Germenoy, vivant au commencement du XIIIe siècle et qui apparaît à l'occasion d'une circonstance mémorable :

Pierre de Germenoy, avant d'entreprendre le voyage d'outre-mer « *antequam iter arriperet transfretandi* » confère à Agnès sa femme, fille de Girard de Livry, les pouvoirs nécessaires pour gérer ou administrer ses biens, les vendre, donner ou aliéner. Cet acte fut passé en janvier 1237, sous le scel du doyen de la chrétienté de Melun.

Simple pèlerin en Terre-Sainte, ou portant aux chrétiens d'Orient le secours de ses armes, Pierre de Germenoy n'a pas laissé de renseignements précis sur sa personnalité. Incertain sur sa qualité, bien qu'on puisse présumer qu'il portait les armes de la famille noble du lieu, à laquelle il devait se rattacher, nous nous bornons à le ranger au nombre des habitants du hameau, soit qu'il y résidât dans le manoir principal en qualité de gentilhomme, soit que, dans une position plus modeste, il occupât une maison de roture.

En 1535, les champs de Germenoy furent le théâtre d'un tragique événement dont les détails restent entourés de mystère. On sait seulement que, par le fait d'une rencontre fortuite, d'une action de chasse peut-être, noble homme Georges de Guerchy, seigneur de Vaux, Pierre Bonnot, sieur de Merangy, Jehan Champin, Jehan Anceau, Joachim Jacquelin et Jehan Jacquelin, se seraient portés à de tels excès sur la personne de Jehan Cheny, laboureur à Vaux, qu'il alla de vie à trépas.

Les meurtriers furent arrêtés et incarcérés dans les prisons du châtelet de Melun. Moins tendre envers la noblesse qu'on ne le croit généralement, la justice se saisit des seigneurs de Vaux et de Marangy contre lesquels un procès fut instruit concurremment avec les roturiers de Vaux, leurs complices.

Au cours de la procédure criminelle, la veuve du défunt et son beau-frère, Mathurin Cheny, laboureur à Germenoy, tuteur des enfants mineurs de la victime, intentèrent une action en dommages-intérêts contre Georges de Guerchy, principal inculpé, dont la solvabilité était mieux établie ou plus apparente que celle de ses coaccusés. Désirant réparer, autant qu'il était en son pouvoir, le préjudice causé à la veuve et aux enfants Cheny, la femme du seigneur de Vaux, « demoiselle Geneviève de Hémart », prit l'engagement, par acte passé devant Violet, notaire, le 14 décembre 1535, de leur payer 1620 livres tournois, à titre de dommages-intérêts.

Cette obligation fut contractée en présence d'avocats et procureurs au Chatelet de Melun, conseils des parties en cause : Mes Sébastien Poncet, Denis Debourneaux, Jehan Poncet, Pierre de Maizières et Yves Poncet. La réparation civile accordée, restait la poursuite criminelle contre Georges de Guerchy et ses complices ; nous en ignorons l'issue.

Il y a lieu de penser que la croix se trouvant dans le voisinage de Germenoy, fut érigée en mémoire du tragique événement dont nous venons de parler. Son nom *de croix fautive* — en souvenir ou réparation d'une faute — appuie cette assertion. On sait, en effet, qu'il était d'usage, dans l'ancienne Brie, d'élever de tels monuments de dévotion sur le théâtre de crimes, de meurtres ou d'accidents ayant occasionné mort d'homme, usage dont on trouve encore des exemples de nos jours.

Après la guerre de Cent ans, si fatale à la Brie, un acte authentique de l'an 1526 mentionne les « masures et jardins

de Germenoy » qui sont ainsi signalés dans plusieurs actes du XVI[e] siècle, et aussi dans un procès-verbal de mesurage dressé le 13 mars 1614 : « 42 perches de terre et masures assises à Germenoy. » Dès ce temps, le hameau n'existait plus, on n'y voyait que des vestiges ou ruines des chaumières et habitations qui l'avaient composé. Les ravages de la guerre avaient passé de ce côté en y laissant de pénibles souvenirs.

Désormais, la localité comporte seulement la ferme dite des Grand et Petit-Germenoy, réunie à la seigneurie de Vaux, et la chapelle de la Madeleine.

Nous avons rappelé le sort de la chapelle. Quant à la ferme, elle suivit les destinées du domaine de Vaux et fut vendue avec lui, le 16 juin 1728, par Madame de Béringhen, veuve du premier écuyer du Roy, arrière-petite-fille des Rostaing et dame de Vaux-le-Pénil, à Héracle-Michel Fréteau, ancien avocat au Parlement, conseiller, secrétaire du roi, dont les descendants possèdent encore ce domaine.

Le contrat de vente fournit cette désignation : — « Une « ferme bastie de neuf, appelée la ferme de Germenoy, con- « sistant en 321 arpents de terres labourables ou environ, et « 5 arpents 87 perches de pré en quatre pièces, affermée pour « 9 années, à commencer aux jaschères de l'année 1722, à « Louis Maurevert, pour la somme annuelle de 1750 livres de « ferme[1]. »

Pendant le temps qu'il avait possédé Germenoy, Charles de Rostaing, ancêtre de M[me] de Béringhen, avait affecté cette terre à l'acquit de rentes en grains constituées pour des services religieux dans l'église de Vaux, à l'intention de ses père et mère et d'autres membres de sa famille.

Ainsi, la fabrique de l'église de Vaux avait droit à deux setiers de blé froment, du crû de la ferme, livrables le jour de Saint-Martin d'hiver.

Les carmes de Melun percevaient au même jour huit setiers de froment rendus en leur monastère.

Nous avons vu que le titulaire de la chapelle de Saint-Thomas le Martyr, fondée et desservie en la collégiale Notre-Dame de Melun, avait le droit de percevoir sur les terres de Germenoy, à la fête du saint, plusieurs sols parisis de cens et

1. Le bail est du 22 avril 1716. — En 1652, la ferme du Grand-Germenoy était louée 900 livres, payables moitié au jour Saint-André et moitié à Pâques.

six setiers de blé froment livrables au cloître Notre-Dame. Cette rente était le prix des immeubles ci-après, cédés par un chapelain de Saint-Thomas, et réunis postérieurement à la ferme : « Trois chaas de maisons couvertes de tuiles, avec « dépendances, situés à Germenoy, et 3 arpents et demi de « terres labourables aux lieudits le Marchais et le Poirier-« rond. »

De vagues légendes, des souvenirs altérés et qui s'éteignent, ont cours dans le village de Vaux sur la plaine de Germenoy. C'est là, plus qu'ailleurs, qu'on voit les ardents, culards et feux follets, qui perdent et égarent les voyageurs aux nuits sombres de l'Avent de Noël.

Le nom de la *Jument blanche* que porte une pièce de terre du voisinage se rattache à un drame où se trouvent mêlés des seigneurs, des laboureurs et de pauvres paysans, ce qui n'est peut-être qu'un souvenir confus de l'aventure tragique de Jehan Cheny en 1535, que nous avons rappelée. La tradition a tellement altéré la légende de la *Jument blanche* qu'il est difficile de la rétablir avec une apparence quasi historique ou de bon sens. Les narrateurs qui la disaient jadis aux veillées d'hiver, en ont emporté le secret dans la tombe.

Ils n'ont pas laissé connaître davantage le sens caché d'un dicton qui se transmet encore à Vaux : « Si quelqu'un se met « au lit sans avoir soupé, il est assuré d'entendre *heurler* les « chiens de Germenoy. »

Nous complèterons cette mention des traditions et légendes de Germenoy en signalant une découverte numismatique faite il y a une trentaine d'années, non loin de l'ancien hameau, et qui peut être considérée comme un souvenir du passage d'une bande d'Anglais en ce lieu à l'époque de la guerre de Cent ans. C'est un florin d'or, dit du Prince noir, portant d'un côté l'image de saint Jean-Baptiste en pied, de l'autre une fleur de lis florencée, avec cette légende : + *S. Johannes.* + *Dux Britanie.* Cette monnaie, frappée en Angleterre, est conservée dans les collections de la famille Fréteau.

En ajoutant que, depuis sa réunion au domaine de Vaux, l'exploitation de la terre de Germenoy a été considérablement augmentée, notamment par l'adjonction des terres de la chapelle de la Madeleine et d'autres parcelles limitrophes, il sera inutile de dire que le modeste fermage de 1750 livres du bail de 1716, a crû dans des proportions importantes. Les anciens fermiers de Germenoy, les Cheny, les Maurevert, les Brandin,

les Force et autres, dont les cendres reposent dans l'église de Vaux, s'étonneraient du taux actuel s'il leur était donné de le connaître. Mais leur étonnement cesserait, en considérant son rapport direct avec la production d'une plaine devenue plus fertile par une série d'améliorations et des procédés de culture qu'ils ignoraient.

G. Leroy.

CHRONIQUE DE JEAN TATÉ*

BOURGEOIS ET ÉCHEVIN DE CHATEAU-PORCIEN

Au XVIIIe siècle

ÉVÈNEMENTS DU XVIe SIÈCLE.

En 1512, le Roy demanda de l'argent en emprunt aux villes de son royaume. Reims a donné 4,000 livres, Laon a donné 2,000 livres. Il y avoit cette année guerre en Champagne.

En 1521, le comte de Nassau assiégeoit la ville de Mézières pour l'empereur, mais il fut obligé de lever le siège honteusement après un mois de tranchée. La ville estoit commandée par le chevallier Bayart, et plusieurs seigneurs qui y estoient entré un peu auparavant le siège l'ont deffendue vaillamment, quoyque partie de la garnison sortit de la ville par la porte et par dessus les murailles au premier coup de canon des assiégeants. Ledit comte avoit envoyé trois cens hommes, sçavoir cent cavalliers et deux cens fantassins, pour piller le bourg d'Attigny où il y avoit beaucuup de vivres, mais ils furent partout repoussez avec vigueur et furent en partie deffaits et prirent la fuite, ce que voyant le comte et le peu de succès du siège, il se retira à Vervin et Guise, et de colère mit tout à feu et à sang en son chemin là où ils passoient [1].

En 1554, il y avoit en cette ville un nommé Caron qui estoit fameux mathématicien et astrologue ; il demeuroit au faubourg de Liesse [2], et avoit une loge à Saint-Martin où il faisoit ses observations et a composé des livres de pronostications. Il est enterré dans la chapelle Saint-Martin, et plusieurs m'ont dit avoir vu son épitaphe, où il avoit prédit la mauvaise vie

* Voir page 421, tome XXV de la *Revue de Champagne*.

1. Cfr. *Le siège de Mézières en* 1521, dans la *Revue historique des Ardennes*, 1864, t. I, p. 43. — *Le siège de Mézières*, par J. Poirier, publié en brochure extraite de la *Revue de Champagne et de Brie*, août 1888, p. 81.

2. Le faubourg de Liesse est la partie de la ville, hors de l'ancienne porte de ce nom, sur la route de Condé, ainsi nommée parce qu'on se rendait de ce côté au fameux pèlerinage de N.-D. de Liesse (Aisne).

d'Antoine de Croy, qui a été chef des hérétiques de son temps[1].

En 1521, cet article doit être devant le précédent, la ville de Mouzon a été prise et reprise par le comte de St Paul.

En 1552, la ville d'Espernay a esté brulez par l'armée de l'empereur qui alloit vers Paris[2].

En 1553, la maison de Vignancourt, proche la porte de la Sonvue a été rétablie, et en ce même temps le comte de Portien a fait faire les portes et tours de Sonvue, Barre et rue de Liesse, et les a abandonné aux habitans moyennant surcens. Il n'y avoit resté que deux portes à ladite ville des guerres des Anglois, lesquelles ont esté razez pour faire celles que nous voyons aujourd'hui et auparavant il y avoit grandes et petites portes, avec pont levis et pontons, ainsi que j'ay remarqué dans les anciens dénombremens[3].

En 1556, a esté bastie la ville de Rocroi par le Roy de France ; les Espagnols l'ont assiegez l'année même, et encore l'année suivante sans rien faire[4].

En ladite année 1556, grande seicheresse, tout seichoit sur terre ; l'on a fait la moisson au commencement de juillet, et vendange sur la fin d'Aoust. L'année précédente avoit esté fort pluvieuse, la vendange a esté faite vers la Saint-Martin auquel l'on n'avoit pas besoin de mettre d'eau au vin[5].

En 1563, par édit de Roussillon, les justices de prévosts et échevins ont été abolies où il y avoit deux juridictions, les seigneurs des lieux ayant le choix d'ôter l'une ou l'autre. Il y avoit à Château portien le Bailliage et la Prévosté ; les prévosts rendoient justice avec les eschevins pour la police et autres, et les relligieux de St Thibaut avoient un maire pour leur ban,

1. Cfr. Bouillot, *Biographie ardennaise*, 1830, t. II, p. 204. — Le Long, *Histoire du diocèse de Laon*, 1783, p. 473.

2. Ce fut le 3 septembre 1544, et non en 1552, qu'Epernay fut incendié par ordre du roi pour la défense du pays. *Hist. d'Epernay*, par V. Fiévet, 1868, t. II, p. 159.

3. La maison de Vignancourt, construction en briques et pierres, subsiste toujours, portant au-dessus de la porte la date de 1550. Quant aux anciennes portes de la ville, construites également en briques, elles ont été toutes démolies successivement en ce siècle, celle de Rethel ou de la Sonvue en 1847, et celle de Liesse, qui servait d'Hôtel-de-Ville, vers 1855.

4. *Histoire de la ville de Rocroi*, par J.-B. Lépine, in-8, Rocroi, 1860.

5. Allusion au dicton : *Saint Martin boit le vin et laisse l'eau pour les moulins*, qui indique l'époque où l'on commençait jadis à boire le vin nouveau, vers le 11 novembre.

rendant justice avec les eschevins comme avec les prévosts, et on alloit pour appel par devant le bailly [1].

En 1561, le comté de Portien a été érigé en Principauté par Charles neuf, Roy de France, en faveur d'Antoine de Croy, et enregistré au Parlement au mois de juin de la même année.

En 1561, le colloque de Poissy a esté authorisé : il vit profaner le nom et la doctrine du vray Dieu et a causé des maux infinis dans tout ce pays icy, car ces méchants hérétiques, se voyant authorisés, commencèrent à piller, prendre et emporter des vaisseaux sacrez et argenteries des églises pour en faire de la monnoye, rompre et briser les images et se servir des ornements à usages profanes. Les villages voisins estoient réfugiés à Château, et ils y avoient apporté les vaisseaux sacrez et ornements d'église et leurs meubles autant qu'ils purent. Monsieur Prevost, curé d'Herpie, qui a escrit tout ce qu s'estoit passé de son temps, marque dans ses manuscrits qu'ayant apporté les vaisseaux sacrez d'Herpie et Condé en l'église de Château portien, il laissa à Herpie un petit vaisseau de cuivre doré dans un trou de la muraille de l'église, y ayant laissé dans ledit vaisseau deux hosties pour le besoin. Il eut le chagrin de voir à son retour les deux hosties par terre et le vaisseau emporté, vous jugez quel désolation et chagrin pour ce bon prestre de voir ainsy profaner le corps adorable de Jésus-Christ, et presque dans toutes les églises de France où les Huguenots avoient le dessus, on y a vu des profanations semblables et encore pires. Ils faisoient la guerre aux catholiques et principalement aux prestres, auxquels ils faisoient souffrir des maux inouys et dont le récit fait trembler et que je passe sous silence. Ledit sieur curé marque que se sauvant d'Herpie pour venir à Château, il fut rencontré de deux méchants hérétiques qui estoyent dans les vignes, le maltraitèrent et le dépouillèrent nud comme la main. En cet état pitoyable il tâcha de gagner sa maison d'Erpie, et alla mettre une vieille robe qui estoit dans son grenier, et ainsy revint à Château où estoient ses meubles, et peu s'en fallut qu'il n'y mit la vie en ceste fatale rencontre. Si quelquesfois par occasion il estoit obligé d'aller dire la messe à Herpie, il falloit faire

1. Il ne s'agit ici que des justices seigneuriales. Le pays de Portien, comme le Rethélois, suivait la coutume de Vitry, et ressortissait au bailliage royal de Sainte-Menehould. On en trouve l'indice des lieux à la page 644 des Commentaires d'Etienne Durand, *Coutumes de Bailliage de Vitry-en-Perthois*, in-f°, Chaalons, 1722.

sentinelle pendant la messe peur d'estre surpris. Mais ordinairement la messe des paroissiens d'Herpie et Condé et autres réfugiés se disoit à Château. Cette cruelle guerre a duré plusieurs années [1].

En 1567, le 7 avril, il fit une nuée si épouvantable que tous les grains et vignes de Château, Condé, Erpie et autres lieux, furent entièrement perdus. L'on fauchoit les seigles qui commençoient à épaumer [2] et on n'a pas fait de vendanges en cette contrée. Et pour comble de malheur, le 13 julliet jusqu'au 19 dudit mois, le vent a esté si grand qu'il groa [3] le peu de froment qui estoit resté de la nuée, et n'y resta aucuns fruits aux arbres, jusque même les noix.

En 1568, au mois de décembre, le prince d'Orange [4] passa à Château portien avec une armée d'hérétiques quy pilloient et ravageoient tous les pays ; monsieur de Fequier resta à Château avec une partie de l'armée. Pendant sept jours, ils pillèrent les bourgeois, leur faisant souffrir des cruautés inouys [5] ; non contents de ce, ils brisèrent toutes les images de l'église et brûlèrent les titres et papiers et ceux de la ville, suivant une requeste que j'ay vue pour en avoir d'autres à la Chambre des comptes.

J'ay vu aussi un ancien manuscrit qui marque que un de ces hérétiques, voulant jetter le Crucifix du milieu de l'église par terre, il y tomba et resta sur la place [6]. Les bourgeois avoient abandonné la ville, et avoient emporté leurs meilleurs effets à Reims, et partie des reliques et ornements de l'église, car cette canaille de réprouvés venoient de l'Allemagne. Ils pillèrent par toute leur route tout ce qu'ils trouvoient, n'espagnant personne, ce qui fut cause que les relligieux du monastère de S[t] Hubert en Ardennes emportèrent avec eux dans la forest le corps de saint Hubert et autres reliques, et furent

1. Sur les évènements de la Ligue en Champagne, les cruautés du comte de Porcien, etc,., consulter l'ouvrage posthume de M. E. Henry, *La Réforme et la Ligue en Champagne et à Reims*, in-8, 1867, pages 23 et suiv.

2. *Paumer*, se dit de la formation des épis des céréales.

3. *Groer*, mot encore usité dans la région pour signifier le détachement des grains du raisin ou des plantes.

4. Guillaume de Nassau IX de ce nom, prince d'Orange, né en 1533, mort en 1584.

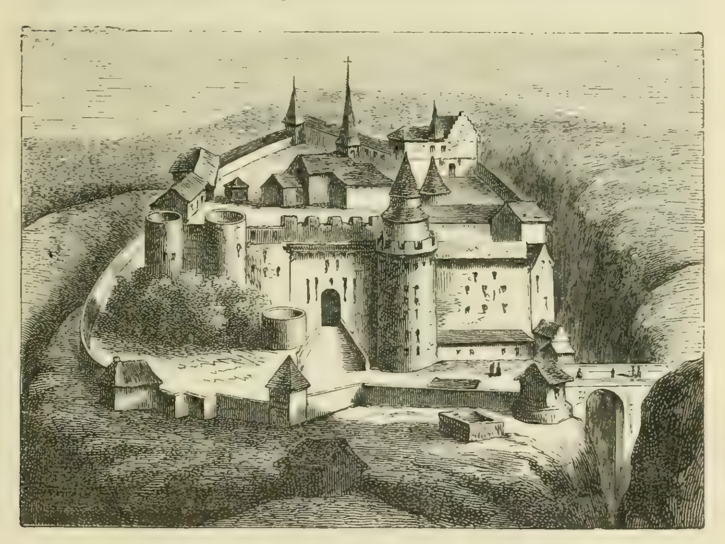
5. *Histoire du diocèse de Laon*, par D. Le Long, 1783, p. 441.

6. Passage donné avec quelques variantes dans l'*Essai historique sur Rozoy-sur-Serre*, t. II, p. 63.

obligés de venir ici, croyant que les huguenots n'avanceroient pas en France, mais ils se retirèrent peu après voyant leur approche à Evergnicourt [1], et le Roy de France mit ordre à ce désastre.

Chronografe sur ce ravage : ConCVLCAVerVnt sanCtIfICatIoneM. (M.CCCCC.LVVVIII.)

En 1576, le frère du Roy leva quantité de soldats qui ravageoient les pays. Ils ont bruslé le gros Dizy [2] et Sévigny [3] et l'église du lieu où il y avoit 80 hommes, le curé, plusieurs femmes et enfans dedans, qui ont esté bruslé avec laditte église [4].



Forteresse de Château-Portien au XVIe siècle

En 1580, le jour de Pâque, il fit un vent sy impétueux et sy grand qu'il faisoit trembler les plus hardis ; il renversoit maisons, arbres, et presque rien ne résistoit à sa furie ; toutes les tours des portes et remparts furent presque entièrement abbatues et principallement du château, où la grosse tour, qui estoit couverte d'une des plus belles flèches que l'on peut voir,

1. *Evergnicourt*, canton de Neufchâtel (Aisne), où les religieux de Saint-Hubert avaient un prieuré dont les bâtiments subsistent encore presqu'en entier.

2. *Dizy-le-Gros*, canton de Rozoy-sur-Serre (Aisne).

3. *Sévigny-Waleppe*, canton de Château-Porcien (Ardennes.)

4. *Essai historique sur Rozoy*, par G. A. Martin, t. II, p. 83.

estant en partie dorée, a esté renversée, comme aussi les flèches des quatre tours de la cour haute dudit château, avec presque toutes les couvertures des murailles et autres bastiments. Et voilà le commencement de la ruine de ce château, quy passoit pour le plus beau château de France et quy a duré fort peu de temps, comme vous pouvez avoir remarqué par ce que j'en ay dit.

La mauvaise conduite d'Antoine de Croy (en fut cause); son premier prince en a esté le premier destructeur, car en ayant (dilapidé) presque tous les revenus et fonds, son héritier ne s'est pas vu en état de faire une sy grande dépense pour son rétablissement, et que d'ailleurs Mad. de Guise, Douayrrière dudit prince, avait pour lors ledit château pour sa demeure et n'étoit pas obligez à telles réparations [1].

Il y eust grande perte de ce terrible vent partout : les vitres de Notre-Dame de Reims furent brisez, une partie du palais renversé et presque toutes les églises et bâtiments endommagés [2].

En 1583, ont été faites par toute la France des processions blanches, nommées ainsy à cause que chacun y alloit vestu de blanc, sans distinction, gentilhommes, roturiers, riches et pauvres, avec grande humilité. On alloit de ce pays-cy à Notre-Dame de Liesse et à Notre-Dame de Reims. Et l'on a vu à Reims mille personnes pour un jour que les Rémois traittoient avec pain, vin, viande, Et on a compté près de quatre vingt mille personnes venues en procession en ladite ville, et traitées par les Rémois ou les grands seigneurs. On les traitoit a table sans distinction du popullaire [3].

Nombre de personnes des lieux cy-après désignés, quy ont esté à la procession blanche à Reims en 1583 : Rethel, 1460 personnes ; Château-Portien, 912 ; Espernay, 1860 ; Nouvion en Portien, 500 ; Vuasigny et Sery ensemble, 364 ; Chastillon, 700 ; Cormicy, 550 ; Attigny, 400 ; Chaumont en Portien, 220 ; au total, 6.966 personnes.

1. *Hist. de Château-Porcien*, par J.-B. Lépine, p. 67.

2. La date de Pâques 1581, au lieu de 1580, est donnée dans le *Journalier de Jehan Pussot*, publié par E. Henry et Ch. Loriquet dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XXIII, p. 162.

3. *Le vieux Reims*, par l'abbé Cerf, 1875, in-8, p. 51. — Cfr. le *Journalier de Jean Pussot*, publié dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XXIII et XXV, donnant la relation des faits notables de 1558 à 1626 ; sur les processions blanches, p. 18 du tirage à part.

En 1582, on a fait une barrière et retranchement hors la porte à la Barre. En 1585, on a fait bastir la muraille qui est au-dessus de ladite porte de la Barre vers le château et on a esté obligé de donner une reconnoissance au prince de Portien que partie de la muraille et la tour quy est au bout sur le fossé du château, est sur le terrain du seigneur. On a construit aussy les murailles au-dessus de la porte de la Sonvue, avec une tour au haut vers le vieux-marchez ; en la même année lesdites murailles estoient jusqu'aux murailles du château.

En 1585, la ville a acheté deux petites pièces de canon aux bourgeois de Reims, qui ont esté mis au château, et depuis revendu aux Rémois en 1631, n'étant plus de service.

En 1585, la ville de Rocroy a esté prise par les hérétiques et peu après rendu par composition.

En 1584, l'abondance de vin a esté sy grande que les vignerons emplisoient un poinçon de vin en vendange pour 20 sols ; le tonneau se vendoit 3 livres, et pendant le cours de l'année on vendoit la pièce de vin 4 livres.

En 1587, il y a eu grande mortalité toute l'esté, causée par des fièvres chaudes, comme aussy grande chéreté de pain et vin ; le froment se vandoit mesure de Portien 9 livres, et le mois de Julliet il a valu 20 livres le septier. Le vin se vandoit 40 livres la pièce ; les pauvres mouroient de faim, mais les riches se rendoient pitoyables à cause de la mortalité qui enlevoit les riches comme les pauvres.

En 1589, il y a eu grande division en France, les villes contre les villes, les villages contre les villages, et jamais il ne s'y en est vu de pareille guerre civille et plus cruelle. Les uns estoyent pour le Roy et les autres pour les Princes ; ceux du party du Roy s'appelloient Réalistes, et ceux du parti des Princes se nommoient Ligueux. Ce fut pour lors que l'agriculture fut abandonnée, le commerce anéanti, car les villes et les villages se faisoient la guerre aux uns et aux autres, l'un tenant un party, l'autre l'autre ; et on n'osoit sortir de son lieu qu'attroupés et en armes, car l'on prenoit les hommes prisonniers on enlevoit les troupeaux de ceux du parti contraire. Les villages furent obligez de se fermer de fossés, jusque même les censes ; l'on faisoit des forts des églises et cimetières, où il n'y avoit pas de château et maison-forte pour se réfugier[1]. L'on faisoit garde jour et nuit, et

1. *Les églises fortifiées de Thiérache*, par le comte de Marsy, avec fig., in-8, 1885. — Cfr. *Essai hist. sur Rozoy-sur-Serre*, t. II, p. 82-83.

personne n'en étoit exempt, jeunes et vieux, et même les femmes[1].

Toute la Champagne estoit pour la Ligue, excepté Châlons. On engageoit les peuples à prendre les partis sous pretexte de la Relligion. Chaumont en Portien fut surpris par les Réallistes le 28 may 1589, qui pillèrent l'abbaye et y mirent le feu[2].

Le 6 Julliet de la même année, Monsieur de Saint-Paul reprit Chaumont sur les Réallistes qui s'estoient rendus moyennant la vie sauve, mais les habitans dudit Chaumont estant rentré en leur lieu et voyant leur bien tout dissipez et tout le lieu en ruine, ils entrèrent dans une telle furie qu'ils mirent à mort tous les Réallistes qu'ils rencontrèrent, malgré la capitulation et sans que l'on put les empêcher.

Le 14 aoust dudit an, Balham fut encore surpris par les Réallistes, mais ils pillèrent les villages et s'enfuirent avec le butin.

En 1590, le 20 may, jour de Dimanche, au point du jour, deux cents hommes réallistes surprirent le village de Gomont. De quoy estant avertis, les habitans de Château, Condé, Herpie et quelques lieux voisins, s'assemblèrent à environ 400 hommes et se transportèrent vers Gomont, commandez par M. Lévêque, capitaine de ville de Château ; là où estant arrivés, pensant faire merveille comme à Balham, et voulant tout ou rien, mais ils furent bien trompés à leur attente, car ayant esté mal disposés, les gens de pied qui estoient d'abord estant éloignés de leur cavalerie, les Réallistes donnèrent si vivement sur laditte troupe, qu'ayant pris l'épouvante ils prirent la fuite, et se tuoient les uns les autres sans se reconnoitre et se jettoient par terre dans leur fuite précipitée. Et ainsy les Réallistes les poursuivirent sans rien craindre, et en laissèrent la plus grande partie morts sur le champ, Les plus hardis se sont deffendus avec leurs piques et hallebardes en gagnant les vignes. Monsieur Prévost, curé d'Herpie pour lors, quy a écrit tout ce qui s'est passé de son temps et dont j'ay tiré cette histoire, marque que ceste bataille a été perdue par une punition évidente de Dieu, car la pluspart n'y estoient allé que

1. Passage cité en partie, en note, dans le *Mémoire des choses plus notables advenues en la province de Champagne* (1585-1598), publié sur le ms. de la Bibl. nat. par G. Hérelle, in-8, Reims, 1882, p. 51. Extrait des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXVIII, p. 289 et 457.

2. *Notice sur l'abbaye de Chaumont-Portien*, par l'abbé A. Lannois, 1881, in-8, Rethel, p. 31.

pour butiner et par ambition, et fort peu pour la gloire de Dieu quoique c'en estoit le prétexte, car ils s'estoient toujours bien déffendu et avoient emporté la victoire partout, car ils estoient souvent en campagne pour détruire les Réallistes qui estoient presque tous Huguenot. Il y a eu de cette sanglante bataille 150 hommes de tué de Château, 64 d'Herpie, 20 de Gomont, 30 de Condez et plusieurs autres villages voisins, et la plus grande partie de ceux qui en ont eschappé ont porté les marques toute leur vie. C'estoit chose déplorable et spectacle horrible à voir, après que les Réallistes furent retirés, les pères et mères chercher leurs enfants dans des monceaux de morts, les enfants chercher leurs pères, les femmes leurs maris, qu'on ne pouvoit reconnoistre estant tout nuds et la face ensanglantée et chargés de playes de toutes parts ; horribles estoient alors les cris et gémissements des femmes et des enfants, mais plus grand quand chacun vit ramener les corps morts en voiture et à grande haste les enterrer dix à douze dans une fosse. Figurez-vous quelle estoit la tristesse d'un chascun, voyant la quantité de morts, tant de veuves et de pauvres orphelins. De ceste deffaite, ce pays icy a souffert beaucoup des Réallistes et le récit le fait assez connoître [1].

Remarquez que les bourgeois de Château n'y alloient que pour secourir leurs voisins, ou pour faire butin comme les autres, car ils estoient en sûreté dans leur ville, et les Réallistes ne les ont jamais attaqués. M. de Vaucleroy, qui estoit gouverneur [2], estoit toujours sur ses gardes, mais comme la Morteau n'estoit qu'un faubourg, et qu'il n'estoit fermé que d'un petit ruisseau, les habitans ont esté obligé en ce temps malheureux de le fermer de terrasses et d'élargir les fossés pour faire une chute d'eau plus considérable, ayant fait des demy lune aux lieux le plus convenables et des terrasses où il y avoit des corps de garde. J'ay vu encore une partie de ces terrasses du côté de la Cousture jusque vers la porte, et pour

1. La tuerie de Gomont eu lieu dans la vallée de l'Aisne, au bas de la côte de Vaulny. Une croix érigée en cet endroit en perpétua le souvenir qui resta très vivace dans les traditions populaires. On lit sur le mur extérieur du bras sud du transept de l'église d'Herpy cette mention : *En 1590, tuerie de Gomontle 20 may.* — Sur cet évènemet consulter *Mémoire des choses plus notables...*, déjà cité plus haut, p. 107, note 1. — *Géographie historique des Ardennes*, par J. Hubert, 1856, p. 246. — *Essai hist. sur Rozoy*, par G.-A. Martin, t. II, p. 110, et supplément, p. 14.

2. Voir la notice qui le concerne sur la liste générale des gouverneurs de Château-Porcien donnée en appendice.

n'avoir une si grande garde à faire du côté de Chantreine, l'on a fait le fossé qui est derrière la maison devant l'église, et la ville a esté obligé d'indemniser les particuliers qui ont fourny du terrain pour faire ledit fossé. J'en ay vu le traité, comme aussy pour agrandir le fossé où tombe une partie de la grande rivière et pour faire les terrasses. La Justice de Sainte-Menehould a fait une descente sur les lieux à ce sujet, et depuis ce temps la Morteau fait partie de la ville, n'estant auparavant qu'un faubourg, comme j'ay vu en plusieurs écrits[1].

En 1591, Henri 4e, Roy de Navarre, vint camper proche Rethel, et prit le château d'Omont[2]. Cette année a esté fort pluvieuse, et a causé une petite vandange.

En 1592, on travailloit fortement aux fortifications du château de Portien; les villages du Gouvernement estoient obligez aux travaux, le village d'Herpie avait pour sa part et estoit obligez de faire charier les terres et mattéraux pour faire trois verges de longueur et une verge de hauteur du rempart de la cour haute dudit château; ainsy les autres villages, comme il appert par un traité passé devant notaire pour les habitans et laboureurs du Château pour voiturer lesdites terres et mattéraux.

En ladite année 1592, on a fait des fossés aux avenues de la ville à cause de l'ennemy, sçavoir à la ruelle de Saint-Fergeux, aux Nudelaine et autres endroits, et à la Sonvue l'on a fait une barrière sur le pavé au bout du faubourg, et du grand fossé depuis le pavé et barrière jusqu'à la maison de Justine quy estoit au grand Jardin, et un de l'autre côté jusqu'au bâtiment de Jean Baudet, et on a fait abbatre tous les arbres et hayes à la porté d'une arquebuze tout autour de ville du côté d'en haut.

1. Le faubourg de la Morteau forme aujourd'hui la rue principale de la Morteau et tout le quartier compris entre l'Hospice et le pont de la Morteau. L'Aisne forme encore à cet endroit une île qui contient une étendue assez considérable de maisons et de jardins, où sont compris les lieux dits *La Cousture* et *Chantreine*.

2. *Omont*, arrondissement de Mézières (Ardennes). Voici comment Jean Hubert, d'après la tradition, relate ce fait : « Le fameux coup de canon de Henri IV fut tiré contre ce château en 1591. Ce prince était venu de Sedan ; arrivé devant la forteresse d'Omont, au moment où les assiégeants allaient donner l'assaut, il pointa lui-même une pièce et tua du même coup le commandant de place, son lieutenant et un enseigne : ce qui déconcerta la garnison et lui fit rendre la place. » *Géographie hist. des Ardennes*, 1856, p. 212. — La tradition est confirmée par le récit contemporain et identique du *Mémoire des choses plus notables...*, p. 127-128.

En 1593, les Réallistes mirent le feu à Condé, où il y a eu dix ou douze maison de bruslez et granges.

En 1594, Henri 4e a esté sacré et couronné Roy de France à Chartre sur la fin du mois de Février ; les villes de Reims et Laon ne voulurent pas se rendre au Roy ; la ville de Reims étoit commandez par Monsieur St Paul quy a esté tué sur le pavé de laditte ville le 20e avril. Aussitôt les ville de Rethel et Mézière se rendirent voyant leurs chefs morts. Le 18e may suivant, le Roy assiégea la ville de Laon quy a duré trois mois et a causé la ruine de ce pays icy. Le 15 juin suivant et pendant le siège de Laon, le Roy fit sommer à Château Portien de se rendre et luy fut rendu aussitôt par Monsieur de Vaucleroy, gouverneur du château et de la ville de la part de Monsieur St Paul [1]. La reddition dudit Château-Portien apporta grande commodité au Roy pour le siège de Laon, d'autant que l'on a tiré beaucoup de vivres où il y avoit des magasins et des environs pour l'armée du Roy. En reconnoissance, le Roy avoit affranchi la foire à St Simon audit Château, où l'on pouvoit vendre vin en gros sans payer aucuns droits ; lesquels privilèges, comme bien d'autres, ont esté perduz aux guerres de 1650 et années suivantes où tous les titres de la ville ont esté bruslez [2].

En 1595, l'armée du duc de Bouillon passa à Château le 9 Janvier venant de Champagne. Les habitans des villages voisins avoient amené tous leurs effets et bestiaux à Château, et ont esté obligez d'y rester pendant deux ans, n'osant retourner en leurs maisons à cause des soldats quy ravageoient tout estant les maîtres partout.

En l'année 1596, il y a eu si grande quantité de loups en Champagne que l'on ne pouvoit presque sortir. Ils étrangloient les grands et les petits et déterroient les morts des cimetières.

En 1596, plusieurs lieux des environs ont esté attaqué de la peste, ce pourquoy l'on fit doubler les gardes aux portes pour ne laisser entrer aucun mendiant ny autres en la ville ; mais, comme la misère estoit fort grande à la campagne, on eut compassion de leur misère, et il estoit ordonné que la

1. *La Réforme et la Ligue en Champagne*, Documents, I, Lettres, par G. Hérelle, Paris, Champion, 1888, p. 258, Lettre du sr Vaucleroys aux lieutenant et Conseil de Ville de Châlons, le 10 septembre 1590 (cette pièce publiée par E. Henry, p. 256) ; — et p. 374, passage d'une lettre du duc de Nevers au Conseil de Ville de Châlons, du 26 juin 1591, leur annonçant que « Chasteau Portien a recongneu le Roy... »

2. La foire de Saint-Simon se tient toujours à Château les 27 et 28 octobre.

queste du pain se feroit par la ville par des bonnes personnes quy sy sont volontairement engagé pour distribuer, certains jours de la semaine indiqués, les pains aux pauvres de la campagne qui se trouvaient à la porte de la ville. La misère estoit d'autant plus grande que les soldats ravageoient tout le pays malgré cette maladie ; presque tous les villages voisins estoient attaqués ; Château s'en est préservé pendant six mois de ladite année, mais au mois d'Octobre la maladie commença au faubourg de Liesse. On fit fermer les portes de la ville, et on donna ordre de la substance des pauvres dudit faubourg. D'abord qu'une maison estoit surprise de cette maladie, le chirurgien quy estoit gagé de la ville pour cela, estoit obligé d'en avertir pour barricader les portes et fenestres, et mettre sur la porte un bouchon de paille, afin de se donner de garde de communiquer avec les gens de la maison, et on leur fournissoit l'eau et les choses nécessaires à la vie, avec deffense à ceux des maisons attaquées de jetter aucune eau ny immondices en la rue. La ville en fut aussy attaquez malgré toutes les précautions qu'on ay pris, mais elle ne le fut pas fort, Dieu merci, et on n'en abbandonna pas la ville.

En 1596, il y avoit une grande peste à Rethel, quy a esté abandonné de ses habitans ; l'herbe croissoit dans les rues [1]. Pendant ce temps le feu ayant pris en une maison derrière la Grosse clef, l'on fut obligez d'ouvrir les portes pour avoir du secours pour l'éteindre. Il y avoit quantité de monde réfugié à Château à cause de la guerre.

Et au mois de mars de l'année 1597, la ville estoit enceré [2] ; néanmoins on fut obligé en ce temps de faire l'espron ou demy lune à la porte de la Barre à cause de la guerre. Pendant toutes ces guerres, on fut obligé de faire continuellement des corvées pour se fortifier, sans exception de personnes. Il n'y avoit que M. le Curé et son vicaire d'exempt. Les autres prestres et religieux du prieuré estoient obligés de faire faire leurs tasches et corvées à leurs dépens, comme tous les autres bourgeois sans exception. C'est une règle générale que toute personne se doit garder, et l'attention des eschevins a esté si grande que nul ennemi n'a mis le pied dans la ville comme ils ont fait en plusieurs.

En 1598, la Paix a esté accordé entre les Roys de France et d'Espagne en la ville de Vervin ; elle a esté publié à Paris le

1. *Hist. de Rethel*, par Jolibois, 1847, p. 107.

2. Probablement *enceré* pour enserrée, entourée de remparts.

2e juin, et à Château le 23e dudit mois avec grande réjouissance. Peu de temps après, l'on envoya huit vingt hommes pour estre en garnison à Château, mais les bourgeois ne voulurent pas les recevoir, disant qu'ils vouloient jouir de la Paix, et qu'ils avoient esté assez fatigué des trouppes pendant les Guerres. Lesdits cavalliers, se voyant ainsy refusé, prirent le parti de loger dans les villages voisins et ne furent receu en garnison à Château bien qu'ils s'y présentèrent et ne mirent aucunement les pieds dans la ville. Cecy fait assez connoître le peu de reigle qu'il y avoit en France dans ce temps là. Je crois qu'ils n'ont agi dans cette affaire à Château Portien qu'à l'exemple d'autres villes, car cela auroit esté une grande témérité.

En 1599, l'année a esté fort sèche et chaude, et les raisins ont commencé à noircir au mois de julliet, et on a fait vendange la première semaine de septembre dans ce pays icy.

Vous remarquerez que pendant les guerres civiles il y avoit quinze ou seize villages réfugiés à Château, lesquels ont eu le bonheur de n'y avoir rien perdu des meubles et effets qu'ils y avoient enmené, ny leurs bestiaux, la ville n'ayant esté aucunement pillée, et les soldats qui y estoient en garnison estant bien disciplinez et commandez par Mr le Gouverneur quy estoit fort exact. D'ailleurs Madame de Guise, quy en première nopce avoit épousé le prince de Portien, en avoit recommandé ladite ville aux deux partis, et Château fut la seule petite ville de Champagne quy n'a pas esté pilliez, car les soldats ne trouvant plus rien dans les villages, furent obligez de forcer les villes pour vivre ; et du malheur des autres Château s'en est enrichi, car on y apportoit de tous côtez.

Ce siècle, dont je finis le discours, a esté très malheureux, aussy bien que le précédent, car l'on y a vu les trois Fléaux de Dieu très souvent, Peste, Guerre et Famine. Pour la guerre, elle a esté continuelle, et la peste de temps en temps en Champagne et Picardie. Monsieur Coquaut dans son Histoire de Reims, dit qu'en 1476 elle a esté si grande dans Reims que l'on quitta la ville et que le service divin cessa par toutes les églises et qu'elle a esté les années suivantes 1515, 1519, 1522, 1544, 1563, 1581 et 1595 [1].

(*A suivre.*) H. Jadart.

1. Ces mentions sont exactes. *Table chronologique extraite sur l'histoire de l'église de Reims*, Reims, pet. in-4°, 1650.

NÉCROLOGIE

Nous avons le regret de mentionner le décès de M. Aimé-René Mathieu de Vienne, ancien magistrat, enlevé prématurément, le 7 janvier 1889, à l'affection de sa famille et de ses amis.

Né à Vitry-le-François (Marne), le 1er janvier 1851, M. René Mathieu de Vienne, avocat, docteur en droit[1], débuta dans la magistrature en 1877 comme juge suppléant à Chartres. Après avoir été substitut à Bar-sur-Aube et à Pontoise, il donna sa démission le 4 mars 1882 pour aller se fixer à Thouaré près de Nantes, où l'appelaient les intérêts de la famille de sa femme. En effet, M. René de Vienne avait épousé, en 1878, Mlle Claire Boucher d'Argis[2] de Guillerville, dont le père, propriétaire du château de l'Espinay, est depuis longtemps maire de Carquefou, conseiller général de la Loire-Inférieure, et président de section de la Société des agriculteurs de France où il s'est fait connaître par des travaux estimés sur les questions d'économie rurale.

M. René Mathieu de Vienne fut bientôt assez populaire dans sa nouvelle résidence pour être élu conseiller municipal et conseiller d'arrondissement. Suivant l'exemple de son beau-père, il avait fourni d'intéressants mémoires à la Société des agriculteurs de France. Jeune encore, il vient de perdre la vie à la suite d'un accident aussi cruel qu'imprévu qui a brusquement anéanti tout ce qu'il y avait de promesses d'avenir dans sa généreuse nature et dans les heureux dons de son intelligence.

Notre regretté compatriote appartenait à une famille d'ancienne bourgeoisie, qui est originaire de l'Argonne et qui se rattache étroitement à la ville de Sainte-Ménehould. Avant l'année 1674, Jean Mathieu commença, dans l'exercice des magistratures de cette ville, la série des traditions qui furent ensuite continuées par la famille. Pendant le cours du XVIIIe siècle son fils et son petit-fils, subdélégués de l'intendance de Champagne et maires élus de Sainte-Ménehould, eurent la plus heureuse influence sur les affaires publiques locales. C'est sous leur administration que l'ancienne ville-forte se transfigura en s'agrandissant pour devenir une cité pacifique et le centre du commerce agricole de la contrée. Le second subdélégué hérita, du chef de sa femme Louise du Ban,

1. M. R. Mathieu de Vienne est l'auteur des travaux juridiques suivants : 1° *Etude sur la légitimation des enfants naturels*, un vol. in-8°, Paris, Arnous de Rivière, 1877 ; 2° *Tableaux de taxe en matière civile*, un vol. in-4°, Paris, Pedone-Lauriel, 1878.

2. De la famille du célèbre jurisconsulte de ce nom.

des fiefs de Vienne-la-Ville et d'Haulzy, dont il transmit le nom et les droits à sa descendance. Il laissa deux petits-fils : L'aîné, qui fut conseiller à la Cour de Nancy (1822), se maria et se fixa dans cette ville. Le puîné, grand-père de M. René Mathieu de Vienne, épousa M[lle] Clémence Legrand, d'une honorable famille de Reims, et devint successivement président du Tribunal civil de Sedan (1821) et conseiller à la Cour de Metz (1826). Il mourut au château de La Noue, près de Vienne-la-Ville, à la fin de 1870, pendant l'invasion prussienne.

Le père de M. René de Vienne[1] est mort, le 12 avril 1881, conseiller à la Cour d'appel de Paris où il s'était distingué par son mérite et la dignité de sa vie. Il avait reçu la croix de la Légion d'honneur en 1873 en qualité de juge d'instruction au Tribunal de la Seine. Il avait épousé en 1849 M[lle] Marie-Sidonie Pernot Du Breuil, descendant, comme les Prailly et les Du Montet, du baron de Neydeck, conseiller intime du dernier duc de Lorraine, François III. S. T.

* * *

La ville de Reims et la province de Champagne tout entière viennent de faire une perte considérable en la personne de M[gr] Louis-Victor Tourneur, vicaire général du diocèse de Reims, protonotaire apostolique, ancien archiprêtre de Sedan, membre titulaire et doyen de l'Académie nationale de Reims. Son nom figurait en 1876 au nombre des fondateurs de la *Revue de Champagne et de Brie*, et il en resta le collaborateur.

Né à Reims en 1818, il vient d'y mourir le 8 janvier 1889, laissant d'immenses regrets, comme l'a prouvé le concours unanime de toutes les classes à ses funérailles. Nous reproduisons le discours prononcé sur sa tombe, au nom de l'Académie de Reims, par le zélé secrétaire général de cette compagnie, M. Henri Jadart :

« Messieurs,

En prenant part à cette cérémonie et à ce deuil imposant, l'Académie nationale de Reims paye la dette sacrée de son attachement, de sa gratitude et de ses regrets envers l'une des plus hautes personnalités qu'elle ait comptées dans son sein. D'autres apprécieront en M[gr] Tourneur les vertus de l'homme et du prêtre, les services du dignitaire ecclésiastique, et tous loueront des qualités et des œuvres qui eussent honoré et surpassé de plus hautes charges encore. Pour nous, il suffira de dire qu'il est le doyen de notre compagnie à laquelle il appartient depuis quarante-cinq ans, qu'il en fut le secrétaire général et deux fois le président, le fidèle collaborateur jusqu'au jour où la souffrance l'éloigna de nos

1. Sur la famille de M. René de Vienne, qui laisse aujourd'hui cinq jeunes garçons, v. *Revue de Champagne*, t. X (1881), p. 75 et 307.

séances, préludant par une longue réclusion au coup si rapide qui nous l'enlève.

C'est bien du littérateur émérite, de l'éloquent orateur, de l'archéologue plein de verve et de sagacité que nous pouvons redire dans la douleur de cette séparation :

Quando ullum invenient parem ?

Quand retrouverons-nous son égal pour défendre l'intégrité et la parure séculaire de nos monuments, pour retracer avec justesse la vie bien remplie de nos compatriotes, pour éclairer et pour instruire avec charme et onction, pour renfermer avec un art supérieur le merveilleux ensemble de Notre-Dame dans une mince plaquette qui circule aujourd'hui dans les mains des touristes du monde entier?

Mais à juger ainsi des résultats acquis au prix des plus nobles efforts, cette existence entière nous appartient et nous devons en dérouler la suite. Né à Reims dans cette même demeure où il vient de succomber, notre éminent confrère a parcouru la plus féconde carrière dans l'espace le plus restreint. D'abord professeur de rhétorique au Petit Séminaire, il inculqua le talent et les hautes pensées à de nombreuses générations d'élèves; il devint ensuite l'aumônier du Lycée, où il perpétua les traditions du vénérable abbé Maquart et les savantes leçons de l'abbé Bandeville, unissant la culture des lettres à celle de la religion, formant par l'éducation chrétienne des cœurs généreux et des esprits d'élite. Il se lia alors d'amitié avec plusieurs professeurs de l'Université, et légua à ses successeurs le bénéfice de son zèle intelligent joint au prestige populaire du cardinal Gousset. En même temps, devenu le mandataire de M. de Caumont, l'ami de Paulin et de Louis Paris, il prit une large part aux brillants Congrès tenus à Reims en 1845 et en 1861. S'il quitta sa ville natale pour exercer à Sedan un fructueux ministère, il servit encore dans les Ardennes la cause de l'art et du savoir sous toutes ses formes : estampes, portraits, livres rares et précieux recueillis avec soin, édifices de tous les âges étudiés et décrits, monuments restaurés ou élevés par le talent de son collègue M. Reimbeau.

Ecrivain, orateur et moraliste, il avait à Reims traduit Gioberti, collaboré ou courtoisement discuté avec M. Tarbé de Saint-Hardouin, avec M. Henry, avec M. Ernest Arnould dont il résuma l'active existence; à Sedan, il eut à faire l'éloge de Mgr Nanquette, évêque du Mans, et celui de M. Cunin-Gridaine, ancien ministre du commerce. Partout sa parole était écoutée avec respect, ses écrits recherchés d'autant mieux qu'ils étaient plus actuels et plus vivants. Grand exemple pour tous : il semait les idées de concorde et de paix, il parlait de la France avec un amour filial, notamment au jour où il bénit à Buzancy le monument du général Chanzy.

Historien, archéologue et biographe, il sonda les ruines de Linchamps en évoquant un poème de Micqueau; plus tard, il fit revivre

le profil original de Jean Bardou, après avoir esquissé la grande figure de Mabillon; il connaissait toutes les traditions, les légendes, les historiettes et les narrait avec plaisir; très apprécié des gens de lettres, il entretenait une vaste correspondance, répandant sur tous les sujets la couleur vraie unie à la grâce d'un style séduisant et limpide, ne dédaignant point de retracer les moindres épisodes avec la même plume qui avait décrit si artistement les vitraux de la Cathédrale et les esquisses de Villard de Honnecourt.

Quand il revint à Reims en 1870, il soutint aux côtés de Mgr Landriot le choc de l'année terrible, puis reprit jusqu'à la fin, sous l'égide de ses archevêques successifs, sa vie de labeur intellectuel. Son cabinet est assurément l'un des plus riches de la province sur l'histoire de la Champagne. Et surtout que de matériaux mis en œuvre concernant Notre-Dame et Saint-Remi, en vue du texte qui aurait si bien accompagné les clichés de MM. Marguet et Dauphinot ou les dessins d'Eug. Leblan. Ce fut hélas! le point d'arrêt de ses travaux, le terme de ses aspirations. Il réserva ses dernières forces pour une plus haute mission, le soin et le salut des âmes. Il ne put concourir à l'illustration tant de fois rêvée de notre magnifique Cathédrale. Ce fut elle, du moins, qui captiva sans trêve son enthousiasme de l'enfance à la vieillesse, et c'est d'elle qu'il redisait hier sur la 6e édition de son impérissable notice: *Adhæreat lingua mea faucibus meis, si non meminero tui.* Puisse la Jérusalem céleste, dont nos monuments ne sont que le vestibule et l'image, lui donner cette pleine vision de la beauté créatrice et de l'art sans nuages, dont il avait entrevu et possédé ici-bas un immortel rayon! »

* * *

Après Mgr Tourneur, vicaire général de Reims, dont nous déplorons la mort toute récente, S. E. le cardinal Langénieux vient de perdre un autre de ses vicaires-généraux, le P. Flagel, décédé à l'âge de 83 ans.

Ce vénérable lazariste dirigeait un établissement bien connu dans la Marne, le pèlerinage de Saint-Walfroy, sur une haute colline, où ont été élevées par le défunt d'importantes constructions, servant principalement à réunir, pour des retraites, les membres du clergé.

* * *

On annonce la mort de M. P. Lechanteur, président du Tribunal de commerce de Charleville (Ardennes). Il était gendre de M. Cunin-Gridaine, ministre du commerce sous le règne de Louis-Philippe.

* * *

M. Charles-Edmond-Paul de Saint-Marceaux est mort le 28 novembre 1888, en son château de La Roche, près Braisne

(Aisne), à l'âge de 58 ans. Il appartenait à une vieille et honorable famille rémoise dont le nom, encore dignement porté par de nombreux représentants, a reçu depuis plusieurs années un lustre nouveau grâce à l'éminent statuaire, M. René de Saint-Marceaux[1], qui est le propre neveu du regretté défunt.

*
* *

Mme la comtesse de la Hayrie, née Ollivier de La Blairie, épouse de M. Hubert de la Hayrie, général commandant la 12e division d'infanterie, grand-officier de la Légion d'honneur, est décédée en son hôtel à Reims, le 30 décembre 1888. A la suite d'un service funèbre célébré dans l'église Saint-Jacques, et auquel assistaient toutes les notabilités de la ville, le corps a été transporté à Redon (Ille-et-Vilaine) pour y être inhumé dans une sépulture de famille.

*
* *

Le clergé de Reims vient de perdre un de ses membres les plus sympathiques, M. l'abbé Thiriet, chanoine de l'église métropolitaine.

M. l'abbé Gustave-Adolphe Thiriet appartenait à une famille des plus considérées de la bourgeoisie ardennaise. De bonne heure il renonça aux avantages que lui promettait sa naissance, et, donnant un exemple trop peu suivi, il entra au séminaire pour se préparer au noble service de Dieu et des âmes.

M. l'abbé Thiriet commença son ministère à Sedan, où il ne fit que passer comme vicaire et comme chapelain de l'Assomption. Sauf un séjour d'une dizaine d'années à Remilly (Ardennes), où il se concilia l'estime et l'affection de tous, c'est à Reims que s'est passée sa vie sacerdotale. Il fut successivement vicaire de Saint-André, vicaire de Saint-Jacques, vicaire de la cathédrale, puis curé de Sainte-Geneviève. Aussi aimait-il particulièrement la ville de Reims, qui était devenue sa véritable patrie.

*
* *

M. Joseph-Alexandre Dutailly, juge au Tribunal civil de Langres, est décédé en cette ville, le 9 janvier 1889, à l'âge de 58 ans. Ses obsèques ont été célébrées le surlendemain, en l'église cathédrale de Saint-Mammès, au milieu d'une foule appartenant à toutes les classes de la société. Le deuil était conduit par les fils du regretté magistrat, accompagnés de ses beaux-frères, MM. Metman, bâtonnier de l'ordre des avocats à Dijon, et Louis Renard, avocat à Langres.

1. V. *Revue de Champagne et de Brie*, t. VII (1879), p. 78, et t. VIII (1880), p. 160.

M. Dutailly est né à Langres où il a pour ainsi dire toujours vécu. Il avait épousé en secondes noces Mlle Marie Renard, petite-fille de M. Grenier, ancien procureur général à Dijon.

Ex-conseiller municipal à Langres et, depuis 1860, membre du Tribunal de cette ville, M. Dutailly était un de ces magistrats éclairés qui tiennent à honneur de suivre la carrière judiciaire dans leur pays natal et qui n'ont d'autre ambition que celle de servir leurs concitoyens. Aussi vivait-il entouré de l'estime universelle. Sa mort a causé au sein du Tribunal et de la population les plus légitimes regrets.

*
* *

Le vendredi 11 janvier 1889 ont eu lieu à Paris les obsèques d'un peintre-paysagiste de talent, qui appartenait à la Brie par un séjour presque continu. Eugène-Antoine-Samuël Lavieille, fils d'un tapissier parisien, était né dans la capitale, le 29 novembre 1820, mais il a passé la moitié de sa vie tantôt aux environs de Fontainebleau et de la forêt, tantôt aux Sablons près Moret, et depuis une dizaine d'années au village de Courpalay, près Rozoy-en-Brie.

Elève de Corot, Lavieille obtenait sa première récompense au Salon de 1849, en même temps que son frère aîné remportait une médaille d'or comme graveur. Depuis lors sa réputation avait grandi et ses succès lui avaient valu la décoration de la Légion d'honneur (1878); il était devenu l'une des sommités de l'Ecole paysagiste contemporaine.

Parmi les toiles nombreuses qu'il a produites, on pourrait en citer de très remarquables; il affectionnait les effets de nuit et y réussissait : La *Nuit d'octobre* qui est au Musée du Luxembourg, et la *Vue de La Celle-sous-Moret*, au Musée de Melun, sont d'excellents spécimens du genre. — Depuis qu'il habitait Courpalay pendant l'été, Eug. Lavieille a souvent reproduit des paysages empruntés à cette partie de la Brie arrosée par l'Yères et l'Yvron. En 1884 et en 1887 ont eu lieu à Paris, avec succès, deux ventes comprenant plus de cent tableaux de cet artiste; les sujets pris dans Seine-et-Marne y figuraient pour une large part et beaucoup d'entre eux sont bien connus des amateurs.

Un libraire parisien, M. Charles Leclerc, qui, lui aussi, possède une habitation à Courpalay, a consacré en 1887 à son voisin de campagne un opuscule in-4°, très soigné, avec portrait sur bois et deux jolies planches représentant, d'après Lavieille, l'église de Courpalay et les bords de l'Yvron. Cette publication tirée à 50 exemplaires n'a pas été mise dans le commerce.

Le peintre passait habituellement l'hiver à Paris; c'est là qu'il est mort, rue Bochart de Saron, enlevé par une maladie de cœur, trop tôt pour les arts et pour ses amis, — ses amis survivants, s'entend, car, hélas! les intimes qu'il recevait après 1852 dans son

atelier de Barbizon, — Asselineau, Baudelaire, Sensier, Diaz, Daubigny, son maître Corot, — tous ont successivement disparu.

Le journal *Le Siècle* n'a pas voulu laisser partir Lavieille sans lui adresser quelques mots d'adieux; il rappelle à cette occasion que si ce travailleur consciencieux et d'un réel talent n'était pas là au moment de la révolution artistique accomplie par les maîtres du paysage moderne, il eut du moins le mérite de compter parmi les premiers disciples et d'entrer résolument dans la voie nouvelle lorsqu'il eut atteint l'âge d'homme. Il n'y avait guère, alors, que des ennuis à attendre, des déboires à redouter, de la misère à endurer : le jeune artiste accepta cette épreuve, et il a assez vécu pour voir le triomphe de l'Ecole où il s'était engagé et pour s'y faire un place honorable.

Fidèle aux leçons de Corot, il a surtout aimé la campagne riante, les heures de la matinée et de la soirée plus que celles de la pleine lumière, les aspects délicats de la nature plus que les scènes puissantes : il y avait en lui un poète, un rêveur, et c'est par là que son œuvre, tout en rappelant celle du maître, est pourtant bien à lui et porte une marque personnelle. Personne, en particulier, n'a mieux rendu que l'artiste qui vient de disparaître, ces premières heures de la nuit où, dans l'effacement général des couleurs et des formes, dans la sérénité du ciel, dans le calme de l'atmosphère, dans l'extinction de tous les bruits de la vie, une sorte d'apaisement recueilli sort de la nature entière pour se communiquer au spectateur... On sent que celui-là a aimé son art; on reconnaît aussi qu'il a réussi à exprimer ce qu'il sentait et qu'il a trouvé dans l'emploi de sa vie la satisfaction de ce qu'il portait en lui de meilleur. Que souhaiter de plus pour un artiste?

*
* *

Le 20 janvier 1889, est décédé subitement à Meaux, M. Charles-Paul-Eugène Boquet-Liancourt, président de section de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne, président de la Société de secours mutuels dite de Saint-François-Xavier et président honoraire de la Lyre Meldoise.

Né à Meaux en 1819, il avait fait d'excellentes études au Collège de Juilly et suivi ensuite les cours de l'Ecole de droit; ayant perdu dès sa jeunesse son père, ancien officier d'état-major, il revint à Meaux auprès de sa mère et c'est là que s'est écoulée son existence. Un instant il songea à la carrière littéraire, puis étudia l'histoire naturelle et eût pu être attaché au Muséum, mais il préféra rester dans sa ville natale qu'il aimait, pour vivre indépendant, s'occuper selon ses goûts et se rendre utile à ceux qui l'entouraient.

Esprit fin et distingué, caractère aimable et bon, écrivant avec autant de correction que d'originalité, il a publié quelques travaux littéraires et quelques études d'histoire locale, parmi lesquels on

cite : le *Discours du roi Bon-Sens* (1850), un volume de comédies de salon (Paris, Lévy, in-12), une *Biographie de Sauvé de la Noue*, des *Considérations sur les Sociétés de secours mutuels*[1], etc. Les journaux meldois ont inséré de lui, à diverses reprises, des articles charmants et primesautiers dans le fond aussi bien que dans la forme; ses discours, ses comptes-rendus étaient des modèles d'un genre à part, et, sous une apparence légère, contenaient toujours des vues très justes et d'excellents conseils. *Le Journal de Seine-et-Marne* a aussi publié de M. Boquet-Liancourt des études consciencieuses sur Meaux au temps de Bossuet et sur un maire de cette ville à l'époque de la Révolution.

Dévoué aux Sociétés qu'il présidait et à la ville où il était né, il avait résolu de se créer un petit Musée meldois; il s'y était mis avec ardeur et recueillait depuis une douzaine d'années des matériaux et des documents d'histoire locale, — ouvrages, brochures, pièces manuscrites, autographes, gravures, portraits, débris archéologiques, — à l'aide desquels il eût certainement écrit un jour un livre intéressant; malheureusement, il a été enlevé trop tôt à l'affection de sa famille et de ses amis.

M. Alfred Maury, de l'Institut, président de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne, son compatriote et son camarade d'enfance, a résumé dans un discours la vie, le caractère, les précieuses qualités du cœur et de l'esprit de M. Eugène Boquet-Liancourt[2]. T. L.

*
* *

M. l'abbé Degout, curé-doyen de Mormant, prêtre distingué et amateur très entendu d'objets d'art et de livres choisis, est mort le 27 septembre dernier, âgé de 60 ans.

Né à Melun le 12 avril 1828, M. Jules-Isidore-Clément Degout avait été vicaire à la Ferté-sous-Jouarre, curé de Presles et pendant de longues années aumônier de l'Hôtel-Dieu de Melun; il a également desservi la paroisse de Faremoutiers avant d'être nommé doyen. Avec des goûts artistiques, instruit et aimant l'étude du passé, il s'était formé une bibliothèque importante contenant quelques raretés bibliographiques, et une collection de petites peintures et sculptures, de reliquaires et d'estampes, se rattachant pour une large part à l'histoire de la Brie. Ces collections, que l'érudit amateur avait eu tant de peines à réunir, ont été dispersées dans une vente publique faite à Mormant les 28, 29 octobre, 5 et 6 novembre.

Pendant son séjour à Melun, M. l'abbé Degout avait été membre de la Commission d'organisation du Musée, du Comité de surveil-

1. *L'esprit des Sociétés de secours mutuels*, conférence écrite par E. Boquet-Liancourt, Meaux, imprimerie Destouches, 1885, brochure de 43 p.

2. V. le journal *l'Echo de la Brie* (nos des 23 et 25 janvier 1889).

lance de la bibliothèque publique, et membre de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne.

***

A Lagny (arrondissement de Meaux), est également décédé, à la fin de 1888, M. Charles Latoison-Duval, artiste et lettré, ancien employé dans les bureaux du chemin de fer de l'Est, membre de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne. Il avait 75 ans.

Dessinateur et peintre, élève de l'Ecole des Beaux-Arts et de Paul Delaroche, M. Duval avait pris part autrefois aux expositions annuelles. Comme homme de lettres, il a publié quelques nouvelles dans les journaux et donné des comptes-rendus du Salon qui ont été, pour la plupart, réunis en brochures.

***

Le 21 janvier 1889 est mort à Fontainebleau, dans sa 74e année, M. le baron Lambert (Aimé-François-Alexandre-Edme-Henri), père de M. Tristan Lambert, ancien député de Seine-et-Marne. Après avoir été chef d'escadron au 6e hussards, il fut, sous Napoléon III, commandant de la vénerie impériale. Il était officier de la Légion d'honneur et commandeur des ordres de François-Joseph, de l'Aigle-Rouge, de la Couronne de Chêne.

Depuis 1870, le baron Lambert s'était retiré en Bretagne. Ses obsèques ont eu lieu le 23 janvier en l'église Saint-Louis de Fontainebleau.

***

M. Christophe-Edouard Opoix, père de M. Opoix, notaire à Rozoy-en-Brie (Seine-et-Marne), est récemment décédé en son domicile, à Crécy-en-Brie, à l'âge de 87 ans.

Il était le neveu de M. Christophe Opoix (de Provins), député à la Convention en 1792, et auteur de plusieurs ouvrages, au premier rang desquels il faut citer une *Histoire de Provins* qui a eu deux éditions.

BIBLIOGRAPHIE

Feuillets détachés de l'histoire de Rebais-en-Brie, par V. Leblond, étudiant en médecine, interne des hôpitaux. Coulommiers, Charot, 1888, in-12, 59 p.

Ce petit volume, comme l'indique son nom, contient quelques notices intéressant la petite ville ou plutôt l'abbaye bénédictine de Rebais. Après les avoir fait paraître dans des journaux locaux, l'auteur les a réunies et les présente à ses amis et à ses compatriotes comme un avant-goût de l'histoire de Rebais-en-Brie à laquelle il travaille depuis plusieurs années.

Presque toutes nos grandes abbayes de France ont trouvé leur historien. Pour les unes la tâche était rendue facile par les cartulaires ou par un grande abondance de documents originaux; pour les autres, et c'est le cas de Rebais, les recherches sont particulièrement longues et difficiles parce que toutes les archives et tous les livres de l'abbaye ont disparu. On en est réduit à suivre péniblement des pistes plus ou moins heureuses, à glaner de tous côtés des renseignement incomplets. Ce travail a son charme et procure souvent des jouissances que peuvent seuls comprendre les initiés, mais il a aussi un côté épineux et redoutable. M. V. Leblond n'en a pas été effrayé et, malgré des occupations professionnelles qui n'ont qu'un rapport très éloigné avec le métier d'archiviste, il a voulu écrire l'histoire de sa ville natale et s'est mis courageusement à l'œuvre. Tous les Briards doivent l'en remercier et s'en réjouir.

Les huit dissertations qui forment ce petit livre se rapportent à des sujets différents, par exemple : l'origine du nom de Rebais, les armoiries et les sceaux de l'abbaye, le marché au blé de la ville si florissant au xviiie siècle, l'école militaire fondée il y a juste un siècle pour relever l'éclat du vieux monastère et dont l'existence fut si éphémère. Dans un chapitre intitulé : « un infanticide à Rebais en 1668 » l'auteur met sous nos yeux une scène d'histoire locale; dans un autre il nous fait assister à la visite et à la réception de l'évêque de Meaux, M. de Polignac; plus loin, il nous montre les services que rendait à la France, au xvie siècle, dans un moment difficile, Philibert Babou de la Bourdaisière, abbé de Rebais et ambassadeur du roi Henri II à Rome; ailleurs il nous dépeint l'attitude conciliante de l'abbé Philippe de Lenoncourt pendant les guerres de religion. Tous ces faits utiles à mettre en lumière, tous ces renseignements curieux prendront leur place dans l'œuvre plus complète que M. Leblond nous promet et dont nous espérons l'apparition très prochaine. Nous souhaitons d'avance la bienvenue à la *Petite histoire de Rebais*. A-H. de V.

* * *

JOINVILLE ANCIEN ET MODERNE[1]. — In-4° oblong, Joinville, Edouard Lepoix, libraire, s. d. (1887). (Tiré à petit nombre. Reliure d'amateur).

Album de dix-neuf planches, phototypie de J. Royer, Nancy. Chaque planche est précédée d'une courte notice. I. Vue de la ville en 1639. — II. Bas-relief du tombeau de Jovin, fondateur (?) de Joinville (au Musée de l'Archevêché de Reims). — III. Vue de la ville et du pont sur la Marne en 1858. — IV. Idem, en 1887. — V. Rue du grand pont et statue du sire de Joinville, en 1887. — VI. Château du grand Jardin, maison de plaisance des ducs de Guise, construite en 1546 (côté de l'entrée). — VII. Idem, côté du parc. — VIII. Eglise Notre-Dame, avant la restauration entreprise en 1865. — IX. Idem avant 1865 (façade du couchant). — X. Idem. Portail principal. — XI. Emaux de l'Hospice, représentant Claude de Lorraine, duc de Guise, et sa femme, Antoinette de Bourbon. (Viennent d'être vendus pour 45,000 fr. au Musée de Cluny.)[2] — XII. Vue à vol d'oiseau de l'ancien château. — XIII. Les bords du canal du moulin, en 1887 (ancienne enceinte de la ville). — XIV. Vue générale de la ville, prise de la côte de Vecqueville, en 1861. — XV. Chapelle du cimetière. — XVI Vue générale de la ville, prise de la côte du château, en 1887. — XVII. Cheminée de l'ancien auditoire. (Aujourd'hui au Musée de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy, qui l'a achetée en 1852.) — XVIII. Deux cariatides du mausolée de Claude de Lorraine (aujourd'hui à l'Hôtel-de-Ville). — XIX. Fragments de bas-reliefs du mausolée de Claude de Lorraine[3]. (Collection de M. Emile Peyre qui les a payés 6,250 fr., à l'Hôtel Drouot, en 1884.)

* * *

L'éditeur Alphonse Lemerre vient de publier un élégant volume : *Poésies posthumes*, d'un jeune avocat, Gaston de La Fuye, né à Sainte-Ménehould (Marne), le 17 juin 1862, mort à Paris, le 13 mai 1886, à l'âge de 24 ans.

M. Edmond Rousse, de l'Académie française, a bien voulu présenter lui-même au public l'œuvre de son regretté confrère dans une préface où la délicatesse du style s'unit à celle de la pensée.

1. V. *Revue de Champagne et de Brie*, t. XXIV (1888), p. 73.

2. Sur ces émaux v. *Revue de Champagne et de Brie*, mars 1880, p. 195.

3. V. « le mausolée de Claude de Lorraine » avec gravures d'une de ses cariatides et de ses bas-reliefs en marbre blanc, etc., dans la *Gazette des Beaux-Arts*, année 1884, p. 326 (article intéressant de M. Edmond Bonaffé). *Adde :* Léon Germain, « De la collaboration de Ligier-Richier au tombeau de Claude de Lorraine, duc de Guise, à Joinville (1550) »; (Extrait du *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, mars 1885). Cf. *Revue de Champagne et de Brie*, décembre 1883, p. 472.

CHRONIQUE

Société Académique de l'Aube. — Séance du 16 novembre 1888. — Présidence de M. Albert Babeau.

Ouvrages offerts. — Par M. Chapellier, membre correspondant: Copie d'un acte de foi et d'hommage rendu au comte de Brienne, en 1648, par Louis de Maujon.

Par M. le prince de Beauffremont-Courtenay, duc d'Atrisco, membre associé : Copie d'une charte inédite de Jean, sire de Joinville, sénéchal de Champagne, par laquelle il donne à Gauthier V, comte de Brienne, le droit de fief qu'il pouvait avoir sur ce que son fils, Anseau de Joinville, sire de Reinel, possédait à Dommartin-le-Franc (1er juin 1309).

Reproduction par la galvanoplastie des sceaux des Comtes de Brienne dont les originaux existent aux archives du château.

Lectures et communications des membres. — M. Det lit un rapport sur un travail envoyé pour le Concours et intitulé : *Un poëte troyen au XVIIIe siècle, Edouard-Thomas Simon,* dit *Simon de Troyes.* Il donne un résumé de ce travail, et y ajoute une appréciation justement sévère des palinodies dont la vie de Simon de Troyes est remplie. Il propose à la Société de décerner à cette étude le prix de 200 fr. offert à l'auteur du meilleur travail d'histoire ou d'archéologie locale. Ces conclusions sont adoptées, et l'ouverture du pli cacheté fait savoir que cette étude est l'œuvre de M. Auguste Marguillier, dont le travail est renvoyé à la Commission de publication.

M. l'abbé Garnier rend compte avec éloges d'un manuscrit envoyé par M. l'abbé Defer, et intitulé : *Histoire de la Baronnie de Poussey.* Sur les conclusions du rapporteur, ce travail est renvoyé à la Commission de publication.

Le même membre lit ensuite un rapport sur quatre ouvrages qui lui ont été renvoyés, et intitulés : *Le Livre des Reliques de Saint-Pierre-le-Vif de Sens,* document intéressant du XIIIe siècle, offert par MM. Julliot et Prou; *Le Trésor de Lahas,* par M. Taillebois; *Les Francs ripuaires et les Francs saliens; Les Bijoux de Kertch,* par M. le baron Joseph de Baye.

M. Albert Babeau lit un rapport sur les *Notes biographiques concernant M. Regnault de Beaucaron,* par M. Regnault, avocat à Paris. Ce travail fait connaître M. Regnault dans les différentes phases de sa vie, qui a été surtout consacrée à la poésie. Son œuvre la plus importante est *Le Poème des Fleurs.* Ces notes biographiques sont renvoyées à la Commission de publication.

M. Le Clert dépose le *Catalogue de l'Archéologie monumentale du Musée de Troyes.* Ce catalogue remplacera avantageusement les précédents qui étaient absolument incomplets. M. Albert Babeau fait valoir le soin avec lequel le travail a été accompli et l'énorme somme de recherches qu'il représente. Ce catalogue est renvoyé à la Commission de publication.

Séance du 21 décembre 1888. — Présidence de M. Ed. Vignes. — La Société décide qu'elle tiendra en mars sa séance publique, dont la date sera fixée à la séance de février.

Correspondance. — M. Emile Socard donne, pour raison de santé, sa démission de membre résidant, et est proclamé membre honoraire. La Société accepte avec regret cette démission d'un de ses membres les plus anciens et les plus laborieux.

Ouvrages offerts. — Par M. Constant, d'Autun : « Description de Lépidoptères nouveaux ou peu connus. »

Par M. Marguerite de la Charonie : « Moyen de destruction des mousses par le sulfate de fer. » M. Vignes a expérimenté ce moyen avec succès.

Par M. Théodore Tarbé et Mlle Marie Guyot : « Recherches historiques et anecdotiques sur la ville de Sens. »

Lectures et communications des membres. — M. l'abbé Garnier lit une note au sujet du travail de M. Taillebois sur *le Trésor de Lahas.* Il s'y trouvait un *blanc* frappé à Troyes. M. Taillebois a trouvé une pièce semblable qu'il a offerte au Musée de Troyes.

M. de La Boullaye rend compte du travail de M. d'Arbois de Jubainville sur les *Monastères de l'Ordre de Saint-Benoit en Lorraine.* M. d'Arbois y parle de la manière dont les Bénédictins se préparaient, par de fortes études préliminaires, à leurs savants travaux.

M. l'abbé Lalore donne des renseignements inédits sur la *Caisse patriotique* qui fonctionna à Troyes de 1790 à 1793, et qui émettait des *billets de confiance* de 10, 15, 20 sous, et de trois livres. Cette caisse avait pour but de suppléer à l'insuffisance de numéraire et surtout de faciliter aux manufacturiers le paiement de leurs ouvriers. La *Caisse patriotique,* à la suite de différents abus, fut supprimée par un décret de la Convention nationale du 8 novembre 1792. Le dernier brûlement des *billets de confiance* eut lieu le 19 novembre 1793. Le travail de M. Lalore est renvoyé à la Commission de l'Annuaire.

M. Det dépose une notice sur *Mony Quitaine,* dont le portrait a été donné au Musée. Cette notice est destinée à l'Annuaire.

Séance réglementaire du 28 décembre 1888. — Présidence de M. Ed. Vignes.

Correspondance. — Le directeur de l'Administration pénitentiaire demande, pour l'Exposition de 1889, des renseignements

sur les systèmes de répression et de détention avant la Révolution française.

Elections et votes. — Les bureaux des différentes sections pour l'année 1889 sont ainsi composés :

Agriculture. — Président, M. de Cossigny; vice-président, M. Charles Baltet; secrétaire, M. Marcel Dupont.

Sciences. — Président, M. Jourdheuille; vice-président, M. Félix Fontaine ; secrétaire M. Barotte.

Arts.— Président, M. l'abbé Garnier; vice-président, M. Brouard ; secrétaire, M. de La Boullaye.

Lettres. — Président, M. E. Vignes; vice-président, M. l'abbé Lalore; secrétaire, M. Le Clert.

Election du vice-président de la Société. — M. Albert Babeau, ayant réuni la majorité des suffrages, est proclamé vice-président pour 1889.

M. Socard est remplacé, dans la commission de Poésie, par M. le docteur Vauthier, et, dans la commission d'Histoire locale, par M. Le Clert.

Avant de quitter le fauteuil, M. le président prononce une allocution dans laquelle il remercie la Société du concours qu'elle lui a prêté, et parle en termes élevés du rôle important des Sociétés académiques, chez lesquelles se trouvent presque exclusivement, en dehors de celles qui ont la religion pour objet, les hommes sincèrement épris de l'amour de la vérité pour elle-même, sans aucun calcul intéressé. M. le président rend un hommage délicat à son successeur, M. Gustave Huot. Cette allocution est accueillie par des applaudissements unanimes.

***

Société des Lettres, des Sciences, des Arts, de l'Agriculture et de l'Industrie de Saint-Dizier *(Séance du 10 janvier* 1889). — Présidence de M. le vicomte Ch. de Hédouville.

M. le Président fait connaître les objets nouvellement donnés au Musée.

M. Henri Pirrot est prié de lire les *Notes* de M. Dernesse, ancien curé d'Humbécourt, sur les vestiges d'antiquités que l'on rencontre dans cette commune. Ce sont les réponses fort intéressantes au questionnaire archéologique envoyé, vers 1845, par Mgr Parisis, évêque de Langres, à tous les curés de son diocèse pour leur faciliter la recherche des anciens monuments, peu connus à cette époque, et en assurer la conservation.

M. Firmin Marchand commence la lecture du manuscrit de M. Parisel : « L'Eglise de Malaincourt de 1789 à 1801. »

***

Société historique et archéologique de Chateau-Thierry (*Séance du mardi* 8 *janvier* 1889). — M. Harant a demandé au vénérable président d'honneur de la Société, M. Frédéric Moreau, de vouloir bien prêter son concours aux fouilles qui doivent être faites aux *Hérissons*. La réponse du savant archéologue a été favorable. En conséquence, l'assemblée nomme M. Frédéric Moreau membre de la Commission des fouilles instituée à la dernière séance, et décide que M. Barbey, président, donnera connaissance de cette résolution à M. Moreau duquel on peut attendre la collaboration la plus intelligente et la plus dévouée. — M. Harant annonce qu'un puits vient d'être découvert *aux Hérissons* et il ajoute que la municipalité de Château-Thierry a autorisé les fouilles et sondages en ce lieu dit.

M. Barbey donnera à une prochaine séance lecture de son rapport sur les travaux de la Société en 1887 et en 1888.

M Moulin communique, au nom de M. Frédéric Henriet, une suite aux « Souvenirs d'un paysagiste ». Il s'agit d'une étude sur Oulchy-le-Château, qui est divisée en deux parties : *le Presbytère*, *le Père Alexis*. La Société l'a écoutée avec intérêt et a chargé son secrétaire d'adresser des félicitations à l'auteur.

Il est procédé au renouvellement du Bureau qui reste constitué pour 1889 comme suit : MM. Barbey, président; Mayeux, vice-président; — Moulin. secrétaire; Josse, vice-secrétaire; — Harant, conservateur des médailles et objets d'art; — Le Feyer, bibliothécaire; — Renaud, trésorier.

*
* *

Exposition des Amis des arts a Reims. — Peinture (*suite*). — *L'Inauguration de la statue d'Urbain II*, sur l'antique motte féodale de Châtillon sur-Marne, peinte par M. Jules Ruinart, de Rilly-la-Montagne, nous montre, en avant d'une imposante rangée d'évêques debout sur une estrade pavoisée, le cardinal Langénieux haranguant la foule qui se presse autour du socle colossal, au pied du grand pan de muraille, unique vestige du donjon détruit. C'est la médiocre et froide reproduction d'un croquis fait à cette époque par le même artiste pour le *Monde illustré*, dont il est un des dessinateurs attitrés. Nous sommes heureux de saluer ici les heureux débuts d'un jeune rémois plein d'avenir, M. Frédéric Wenz. Elève de l'atelier Cormon, il exposait une petite étude bien moderne, de jolie exécution et d'un coloris charmant, *Correspondance :* une jeune femme en toilette de ville, assise, dans un clair atelier, et griffonnant un bout de lettre, hâtivement, sur un coin de table.

Aquarelles. — Nous goûtons fort peu les deux grandes compositions pseudo-historiques de M. Alexandre Bida, *Jeanne d'Arc en prison devant ses juges* et *Saint Colomban, apôtre de l'Irlande au VIe siècle,* travaillant de nuit à la lueur miraculeuse de sa main,

entre les lourds piliers d'une voûte *romane,* devant un pupitre *gothique* de style prodigieusement fleuri. Nous lui préférons de beaucoup les *Poules* de M. Ch. Jacque, les *Chiens courants* de M. de Penne, et les chats malins et querelleurs que M. Binet nous exhibe en un caractéristique décor de banlieue parisienne.

Ce sont de délicates *Roses trémières* qu'a fait revivre l'habile pinceau de M[lle] Chavagnat, tandis que M. Gaston Gérard, d'une allure très franche, portraicturait un de ses amis, *Un sous-officier de chasseurs,* roulant une cigarette entre ses doigts. Piquante et pimpante, en son corsage écarlate fleuri de bouquets, à la mode du XVIII[e] siècle, apparaît la *Jeune femme* qui posa devant M. Jacquet, le rival souvent heureux des peintres galants de l'ancien régime.

Viennent ensuite les nombreux paysagistes : le maître Harpignies, avec de délicieux effets de matin et de soleils couchants, dans les vertes prairies où pâturent les troupeaux ; M. Titz, avec un site ardennais, le pont de l'*Hermeton* ; M. Ch. Jonas, *Un bassin du port du Havre* ; M. de Champeaux, le *vieux port d'Alger* ; M. Déneux, le *Château de Nantes* ; M. Ernest Simon, deux belles *Vues prises à Amsterdam.* Puis ce sont, parmi nos compatriotes, M. Frédéric Henriet, de Château-Thierry *(Une rue de Mont-Saint-Père, le Donjon de Vic-sur-Aisne, le Château de Montmort) ;* M. Maillet-Valser, de Reims (*Le Chemin des chiens rouges* et *la Tour de l'église, à Pierrefonds);* M. Alexandre Homo (*La place des Marchés*, à Reims, aux couleurs un peu violentes et crues, et les vieilles maisons de bois, à pignons aigus, de *La rue des Elus,* dans la même ville). La *Cathédrale de Reims*, vue de l'abside, par M. E. Auger, de Trigny, est bien dessinée, mais un peu sèche et dure.

PASTELS. — La *Parisienne*, de M[lle] Breslau, est une inquiétante figure de femme, aux yeux bleus de faïence, à la lèvre provocante, se détachant très nettement sur un fond de verdure et de chèvrefeuilles. Voici plus loin, de M. Louis Delachaux, une tête superbe, expressive, de jeune paysanne. Nous entrons dans le naturalisme impressionniste avec les *documents humains* recueillis, très habilement, ma foi! par M. Cornillier, — en dépit de l'épithète d'*horreurs parisiennes* que leur appliquèrent en notre présence de fort honnêtes bourgeois provinciaux. Le jeune homme à sa toilette (*Eté, cinq heures après midi*) et la femme assise à son balcon, regardant passer les passants du haut d'un cinquième étage, (*Matinée d'été*), témoignent bien évidemment d'une certaine *patte.* C'est une bonne étude que la séduisante jeune *Algérienne* jouant de la derbouka, de M. Landelle. Quant aux gracieuses et mignardes études de M. Daux, peintre rémois que connaissent depuis longtemps nos lecteurs, *le Bain* figurait en belle place au dernier Salon ; les deux autres toiles se distinguent naturellement

aussi par les qualités chères à cet artiste : coloris chatoyant, élégante morbidesse et dessin un peu flou.

Le grand paysage de son concitoyen M. Armand Guéry, *Avant la pluie, à Montbarbin* (*Seine-et-Marne*), est très harmonieux et juste de ton. Un cultivateur se hâte de bêcher son potager, derrière les maisons du hameau, tandis que des nuages noirs s'amassent rapidement dans le ciel. Sous le soleil obscurci par la trombe orageuse, la verdure printanière prend une nuance plus tendre; çà et là, dans le champ, des oies picorent les jeunes pousses des saules et des peupliers.

Nous avons déjà mentionné précédemment, par erreur, à la peinture, de M. Albert Gilquin, de la Ferté-sous-Jouarre, des *Pêches et prunes* d'une appétissante maturité. Nous trouvons en revanche un peu trop vert son *Petit chemin de Jouarre*, fuyant sous bois.

Sont à citer encore les *Bords de Meuse*, de M. Iwill, les *Moissons à Etretat*, de M. Nozal, le *Paysage* jersiais de M. J.-Fr. Raffaelli, et *Novembre, à Hyèvre (Doubs)*, de M. Pelouse, quatre toiles de genres bien différents. La dernière œuvre exprime particulièrement un sentiment profond et doux de tristesse. C'est l'humble village montagnard aux toits rouges et fumants, groupés au pied de la colline embrumée par les nuées d'automne et les vapeurs de la nuit; une vieille s'attarde dans son clos où rôdent quelques poulets.

Dessins. — Plusieurs beaux fusains : *Têtes joyeuses*, de M. Henri Trouville; le *Portrait de l'amiC...*, un début de M. Emile Wéry-Mennesson, de Reims; les magnifiques châteaux de Carrouge en Normandie et de Vernéville en Lorraine, de M. Dornois; enfin, deux superbes *Panneaux décoratifs* de M. Karl-Robert.

Des portraits de MM. A. de Tassigny et Jolicœur, par M. Ehrhard, un autre rémois, et enfin une merveilleuse — le mot n'est pas de trop — une merveilleuse *Etude de femme* en costume du temps de Henri IV, dessin rehaussé, digne de la vieille école française, et dû au crayon de M. Jacquet.

Une mention spéciale s'impose pour M[lle] Cormette (*Escalier de François I[er], rue de la Tannerie, à Abbeville*, avec une porte de bois richement ouvragée).

La châtelaine d'Harcelaines
Peint de charmantes porcelaines.

Gravures. — Remarqué *les Moutons au repos*, eau-forte de M. Chaigneau, et la célèbre *Ronde de nuit*, gravée d'après Rembrandt, par le burin de M. Waltner; des illustrations de M. Lesigne, de Crugny (Marne), d'après Fortuny, Jean-Paul Laurens, etc.; des portraits, frappants de ressemblance, de MM. Gaidoz, Louis Paris, etc., par M. Adolphe Bellevoye, de Metz, qui a fait de Reims sa nouvelle patrie.

Architecture. — Les architectes sont nombreux à Reims, et les châssis exposés par eux à la Société des Amis des Arts présentaient un réel intérêt. Nous mettrons en première ligne M. Maurice Boucton, auteur de la magnifique villa mauresque, édifiée, au milieu d'une vaste exploitation agricole, à Meurad (Algérie), pour le compte de M. Henri Thuillier, jeune négociant rémois qui a voulu, par un très délicat sentiment, que tout dans cette importante fondation, jusqu'aux moindres détails d'ameublement, fût le produit d'une industrie rémoise, et fût exécuté par les soins de ses compatriotes.

M. Louis Guérin présentait un *Projet de Musée pour une grande ville de province;* il vient à son heure au moment où la municipalité de Reims médite de remplacer les anciens baraquements militaires de la porte Mars par un somptueux palais des Beaux-Arts, pour lequel on dépenserait huit cent mille francs.

L'archéologie n'est point non plus dédaignée, et les relevés de ce genre abondent.

C'est, d'abord, de M. Edmond Herbé, la *Porte du Trianon de Clairmarais*, près Reims, sobre construction du xviie siècle, reste d'un prieuré de Bénédictines; et la tourelle élégante de *l'Hôtel de la Cloche-Perse* (xvie siècle), situé rue de l'Arbalète : envois déjà signalés lors du Salon de 1888. En outre, le même artiste exposait diverses *Etudes* prises aux environs (le Château-d'Eau, construit en 1748 pour alimenter les fontaines données à la ville par le chanoine Godinot; les églises de Bezannes, Germaine, Taissy et Vitry-lès-Reims).

M. Henri Chevalier donne le dessin architectural de la *Façade de l'ancien Théâtre*, qui achève de tomber sous le marteau des démolisseurs, et M. Lucien Imbert, celui d'une *Porte de l'ancien Collège*, charmant morceau daté de 1607, heureusement préservé de la destruction par M. Bardin et par lui encastré dans sa nouvelle habitation de la rue du Clou-dans-le-Fer. M. Dufay a reproduit une remarquable *Cheminée Louis XIII*, qui se trouve dans une maison de la rue Cérès; M. Bouchette a consacré deux châssis à l'intéressante *Eglise d'Isle-sur-Suippe.*

En dernier lieu, M. Deperthes, de Houdilcourt (Ardennes), architecte de la ville de Paris, se faisait honneur d'un *Projet de façade pour le Dôme de Milan,* d'une extrême richesse et d'une surprenante légèreté, projet qui a justement obtenu au concours l'un des premiers prix.

Sculpture. — Peu d'œuvres nouvelles. L'envoi de M. Chavalliaud, de Reims, se voyait au dernier Salon, et nous en avons alors parlé. M. de Saint-Marceaux a joint au bronze déjà classique de son *Arlequin* une charmante tête de *Bretonne* en marbre, polychrome. MM. Bertozzi père et fils étaient représentés par des bustes, des médaillons en plâtre et en terre cuite; M. Navlet, de Châlons, par un grand bas-relief, le *Triomphe de Bacchus*, réduc-

tion des gigantesques sculptures qui décorent les parois crayeuses des caves Pommery, à Reims. Ça et là, un peu partout, pour compléter la physionomie d'ensemble de l'exposition, sur des socles joliment drapés d'étoffes, se détachaient des bronzes d'art dès longtemps connus: la *Diane* et la *Nymphe chasseresse* de Falguière, les *Premières funérailles* de Barrias, la *Séduction* de Gautherin, la *Salomé* de Barrau, la *Marguerite* d'Ogé, l'auteur de la poétique statue de Brizeux récemment inaugurée à Lorient, etc. Parmi les œuvres de champenois dont la gloire artistique est également consacrée, l'*Ancêtre* de M. Massoulle (d'Epernay), et l'*Armurier tunisien*, de M. Peynot (de Villeneuve-sur-Yonne). A. T.

*
* *

Prix de la Ville de Reims. — Mme Doyen-Doublié a fondé à Reims un prix de 3,000 fr. pour l'auteur du meilleur traité d'économie domestique. C'est une femme, Mme Marie Delorme, qui a conquis ce prix en 1887, avec ses *Petits Cahiers de Mme Arnaut*. Le prix a été partagé avec un autre lauréat, et, en outre, dix mentions honorables ont été distribuées.

La Ville de Reims qui possède déjà les prix fondés par MM. Buirette, Boucher de Perthes, Doyen-Doublié, Cazier, Filleux d'Armentières et H. de Mumm, vient encore d'accepter une nouvelle fondation faite par M. et Mme Ernest Irroy en faveur d'un ouvrier employé au commerce des vins. Ces récompenses sont décernées chaque année à la fin de décembre, après examen du concours, par les soins de la Municipalité de Reims.

*
* *

Inauguration des nouvelles constructions du collège de Juilly. — Le dimanche 8 décembre 1888, jour de l'Immaculée-Conception, une fête brillante avait lieu à Juilly (Seine-et-Marne). Le vieux Collège oratorien inaugurait solennellement les constructtons récentes élevées sous la direction d'un architecte de talent, M. Albert Leclerc, pour compléter l'ordonnance des bâtiments déjà existants. Beaucoup d'anciens élèves avaient répondu à l'appel du P. Ollivier, supérieur actuel. Autour de lui étaient groupés le personnel du Collège et les notabilités de l'Oratoire, le P. Thédenat, ancien supérieur de Juilly, le P. Largent, le P. Lallemand, docteur ès-lettres, les PP. Chauvin et Bordes, etc.

La séance d'inauguration de la nouvelle « Salle des Bustes » a été présidée par M. Léon Lefébure, ancien député de la Seine, ancien sous-secrétaire d'Etat, qui a prononcé un discours éloquent sur le devoir et la patrie. M. Leroy de la Brière, publiciste, a fait une intéressante conférence, et M. Champagnol a lu une pièce de vers d'un véritable souffle poétique. Les orateurs ont évoqué les vieilles gloires de Juilly : Berwick, Villars, Malebranche, Bérulle,

Berryer, etc., dont les bustes forment comme la galerie d'honneur du Collège.

Après cette séance, la foule s'est rendue dans le parc de l'établissement d'où elle a vu bénir la statue monumentale de Notre-Dame de Juilly [1] qui, dans son manteau d'or, plane aérienne au dessus de la nouvelle chapelle. Cette vierge, d'un sentiment archaïque très heureux, est l'œuvre d'un habile sculpteur contemporain, M. Léon Cugnot. Elle appartient, comme la chapelle construite par M. Leclerc, au style de l'architecture romane.



HOMMAGES A LA VILLE DE PROVINS. — Notre compatriote, M. André Lefèvre, a fait hommage à la ville de Provins, son pays natal [2], de son manuscrit de la traduction en vers : *De la nature des choses*, de Lucrèce. Le don de M. Lefèvre sera déposé à la bibliothèque municipale.

Un autre savant également sympathique à Provins dont il a fait son pays d'adoption, M. Jules Cousin, conservateur du Musée historique de la ville de Paris, vient de faire don à la même bibliothèque municipale, à l'occasion du jour de l'an, de différents ouvrages, entre autres : *L'an 1789*, de Gauthier, magnifique volume, nouvellement édité et qui renferme un grand nombre de dessins et gravures, formant un ouvrage capital sur la Révolution française.

On voit que, grâce à la générosité de MM. Lefèvre et Cousin, la bibliothèque de Provins a reçu de belles étrennes.



Nous apprenons avec plaisir la récente nomination de M. Théodore Ducos, secrétaire d'ambassade, au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

M. Ducos appartient par sa mère à la Champagne, et l'acquisition qu'il vient de faire de l'ancienne abbaye de Sept-Fontaines qu'il projette de restaurer, nous prouve son désir de se rattacher plus étroitement encore à notre province.



1. Ce nom n'est pas une innovation ; c'était, dès le XIIe siècle, celui de l'antique abbaye à laquelle le Collège a succédé au commencement du XVIIe siècle. V. *Histoire de l'Abbaye et du Collège de Juilly*, par Charles Hamel, avocat, docteur en droit, ancien élève de Juilly, Paris, Charles Douniol, 1868.

2. M. André Lefèvre, poète, littérateur, archiviste-paléographe, est né à Provins le 9 novembre 1834. C'est un lettré distingué de notre époque. A 23 ans il débutait par un ouvrage de grande valeur et souvent cité : *Les Finances de la Champagne aux XIIIe et XIVe siècles.*

Nos compatriotes, MM. A. Vessiot, inspecteur général de l'instruction primaire, et Etienne Metman, ancien magistrat, tous deux Langrois, le premier par son origine [1], le second par son mariage avec Mlle Renard, fille d'un ancien juge de Langres, ont reçu de l'Académie des sciences morales et politiques, dans sa séance publique annuelle du 1er décembre 1888 [2], présidée par M. Gréard, les récompenses suivantes :

Prix Halphen. — « Ce prix, d'une valeur de 1,500 fr., ne pouvait, — a dit M. Gréard dans son discours, — être disputé à un homme qui, après avoir marqué sa place dans l'enseignement secondaire, s'est élevé au premier rang parmi les interprètes autorisés des besoins de l'enseignement populaire, M. l'inspecteur général Vessiot. Deux livres d'une remarquable valeur pédagogique, l'*Education à l'école* [3] et l'*Instruction à l'école*, une revue (*l'Instituteur*) qui, depuis deux ans à peine qu'elle est fondée, a conquis dans le corps enseignant un crédit à part, répondaient et au-delà à l'objet du concours. Judicieusement appropriés aux besoins de ceux auxquels ils s'adressent, les articles et les livres de M. Vessiot visent en même temps un but plus élevé. Frappé, non sans regret, de l'affaiblissement du sentiment religieux chez les familles et profondément convaincu de la nécessité de donner à la morale, dans la conscience de l'enfant, une base spiritualiste inébranlable, M. Vessiot ramène à cette préoccupation toute la discipline de l'école ; et, joignant l'exemple au précepte, il fait de cette doctrine l'âme de son propre enseignement. »

Prix Crouzet. — L'Académie ne décerne pas le prix, mais elle accorde une médaille de 2,500 fr. à M. Metman, ancien substitut à Langres, avocat à Dijon, pour son mémoire intitulé : « Examen critique et histoire du pessimisme » que M. Gréard apprécie en ces termes : « Ce mémoire qui témoigne d'une plume

1. M. A. Vessiot est né à Langres en 1829 ; son père était directeur de l'école primaire supérieure annexée au collège de cette ville. Entré à l'Ecole normale en 1848, agrégé des lettres en 1851, il professa trois ans à Nîmes, puis un an à Lyon. En 1855 il fut nommé au lycée de Marseille où il a été longtemps professeur de rhétorique. C'est après trente ans de séjour dans cette ville qu'il a été élevé en 1885 au poste d'inspecteur général de l'enseignement primaire.

2. En fait d'ouvrage intéressant la Champagne, l'Académie des sciences morales a, dans cette même séance, couronné les trois volumes : *la Première invasion prussienne*, *Valmy*, *la Retraite de Brunswick,* en attribuant le prix Joseph Audiffred, d'une valeur de 5,000 fr., à leur auteur, M. Arthur Chuquet, un des plus brillants représentants de notre histoire militaire.

3. Dans ce livre M. Vessiot déclare « qu'en l'état des croyances et des mœurs, dans un régime qui donne le droit au nombre, instruire est bien, moraliser est mieux ; car une société a bien plus besoin de vertu que de science, et d'honnêtes gens que de gens instruits. »

élégante et exercée, porte en même temps la marque d'un esprit élevé et délicat, très versé dans la méditation des idées qu'il discute, très pénétré du sentiment douloureux qu'elles inspirent. »

*
* *

On croit généralement que les cloches les plus anciennes qui existent encore dans le diocèse de Reims, ne remontent guère au-delà des premières années du XVIe siècle. Les guerres, la Révolution, les accidents de toute nature, le désir de compléter une sonnerie, quelquefois aussi le plaisir de voir son nom inscrit sur une belle cloche neuve, toutes ces causes si diverses ont contribué plus ou moins à faire disparaître la plupart de nos vieilles cloches. Pourtant quelques-unes ont eu l'heureux hasard d'échapper jusqu'ici aux creusets des fondeurs.

La plus ancienne peut-être, est celle qui existe encore dans le clocher de l'église de Cliron (canton de Renwez) : elle porte en belle gothique l'inscription suivante :

LAN:M:CCC:L·V·III:MELEVA:MARIE:DE:CLIRON:FEME:GERART:COVLON:

Qu'étaient Marie de Cliron et Gérard Coulon? Quelque lecteur de la *Revue de Champagne et de Brie* pourra sûrement le dire. En tout cas, il nous a paru intéressant de signaler l'inscription ci-dessus à l'attention des archéologues de la contrée.

Alb. Muton.

*
* *

Dernièrement, en exécutant des travaux autour d'un magasin situé aux portes de Melun, côté sud-ouest, les ouvriers ont mis à découvert de nombreuses sépultures. Une centaine de squelettes avaient été déposés en cet endroit, à 1m30 environ de profondeur; tous étaient tournés la tête au levant, et une couche de chaux vive avait dû recouvrir l'ensemble de cette sépulture.

On a trouvé assez fréquemment dans le voisinage des restes de substructions et des tombes gallo-romaines; mais il s'agit cette fois de la sépulture des nombreux Anglais qui succombèrent en 1420 pendant le siège de Melun.

Après l'assassinat de Jean-sans-Peur sur le pont de Montereau, le roi d'Angleterre Henri V et le duc de Bourgogne étaient venus assiéger Melun défendu par Barbazan et par les habitants qui firent preuve d'une grande résolution. Les Anglais campaient dans la plaine dite de la Varenne, s'étendant en-deça et au-delà de la ligne ferrée actuelle de Paris à Lyon ; leurs troupes furent décimées par la peste.

La découverte qu'on vient de faire et qui n'est pas la première de ce genre, sur le même point, confirme une fois de plus les

données de l'histoire et la tradition qui a imposé à cette partie du climat de la Varenne le nom de *Fosse aux Anglais*.

*
* *

L'Académie champenoise met au concours comme sujet imposé (prose et vers) l'Eloge du tzar Alexandre II de Russie. Demander le règlement au président M. Armand Bourgeois, à Pierry-Epernay (Marne).

*
* *

Le 27 décembre 1888, en l'église de la Madeleine à Paris, a eu lieu la célébration du mariage de M. de Boisdeffre, général de brigade, chef d'état-major du 6me corps d'armée, à Châlons-sur-Marne, avec Mlle Marie Chalvet, fille de M. Paul Chalvet, directeur de la Compagnie foncière de France.

*
* *

Le 25 janvier dernier a été célébré à Paris, en la chapelle de la nonciature apostolique, le mariage du comte Armand, fils de M. Armand, ancien député de l'Aube[1], et de Mme Armand, née Marey-Monge, avec Mme Anne-Marie-Armande-Catherine de Gontaut-Biron, veuve de M. Raoul Lesage d'Hauteroche, comte d'Hulst.

Le comte Ernest Armand, conseiller général du canton d'Arcis-sur-Aube, a fait toute sa carrière dans la diplomatie. Il débuta le 1er mai 1850 en qualité d'attaché à La Haye; envoyé ensuite à Londres, puis attaché au Cabinet du ministre, nous le retrouvons en 1862, chargé d'affaires à Hanôme, et en 1870, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Lisbonne.

Commandeur de la Légion d'honneur du 10 février 1875, le comte Armand est depuis le 7 mars 1878, ministre plénipotentiaire de 1re classe en disponibilité.

1. V. *Revue de Champagne*, t. XIV (1883), p. 324.

MÉLANGES

Installation d'un maitre d'armes a Chalons en 1612. — Il y eut à Châlons, dès une époque reculée, des maîtres qui enseignaient l'escrime ou plutôt le maniement des armes offensives à ceux qui voulaient l'apprendre. L'étude de l'escrime n'étant défendue à personne, nobles, clercs, bourgeois et gens du peuple pouvaient s'y instruire.

Il fut même des époques troublées où tous les habitants valides d'une ville étaient tenus de posséder des armes et de s'exercer à leur maniement, afin d'être en mesure de bien défendre la cité si elle était attaquée.

En 1406, deux clercs, chapelains de la cathédrale, Michel Person et Nicolas de Vésigneul, furent invités par le chapitre à cesser pour un temps le jeu de l'épée et de l'arc, auxquels ils étaient suffisamment habiles pour la garde des murailles et sûreté du cloître.

Les comptes de l'évêché nous apprennent qu'en 1422 l'évêque Jean de Sarrebruck fit acheter un gantelet « pour se remettre au jeu des armes. »

Sous le règne de Charles IX, la faculté de se livrer à l'escrime fut restreinte aux personnes nobles, bourgeois et gens bien famés; cette prescription fut renouvelée et plus étroitement observée sous Henri III, car il arrivait souvent que des gens instruits dans cet art par des maîtres français, qui avaient alors une certaine réputation, allaient se mettre à la solde des armées contraires au service du roi où ils devenaient de redoutables adversaires, à une époque où le combat corps à corps était fréquent.

En 1586 nous voyons le bailli du ban Saint-Pierre rendre une sentence contre Jean Deluyan, « maître joueur d'épée », aux fins de l'obliger, avant de tenir salle en sa qualité de maître d'armes, de prêter serment en justice d'exercer sa profession selon les ordonnances du roi et de ne recevoir dans sa salle aucune personne qui ne soit de la qualité exigée par lesdites ordonnances, et de ne point ouvrir les jours de dimanches et fêtes pendant le service divin et les prédications, ce à quoi il s'est soumis. Et en conséquence il lui fut permis de pendre une épée à la porte de son domicile comme indice de sa profession.

Un acte notarié de 1612 nous apprend comment un aspirant maître d'armes était admis à la maîtrise. L'aspirant faisait publier par les carrefours de la ville que, tel jour et en tel lieu, il y aurait assaut entre lui et les maîtres du lieu ou d'autres villes, appelés à

cet effet, et qu'un objet exposé par lui serait défendu et disputé par les armes contre toute personne qui se présenterait. Cet assaut était dressé par devant notaires et tenait lieu de lettre de maîtrise. Voici le texte d'un document de cette nature :

« En la présence de nous notaires royaux soussignés au bailliage de Vermandois, demeurant à Chaalons, Claude Regnault, maistre d'escrime à Chaalons, et Toussaint de Boullars dit de Belfort, aussi maistre d'escrime demeurant à Vendosme, estant de présent en ceste ville de Chaalons; en personne, ont dit, juré, attesté et affirmé, diront, jureront et affirmeront partout et par devant tous juges et personnes publiques que besoin sera, si requis en sont, qu'ils ont veu le jour d'hier dimanche huitième du présent mois : Jacques Jubrian, demeurant à Chaalons, publiquement défendre certain prix par lui exposé et fait publier par les carrefours dudit Chaalons à cry public et son de tambour, et icellui soustenir contre les dits attestans, estant ledit Jubrian en chemise, et parce ont lesdis attestans iceluy jugé et recognu bien digne et capable de l'exercice des armes et de la monstrer et enseigner à toutes personnes.

« Dont et de quoy avons audit Jubrian donné et octroyé acte pour luy servir et valoir en temps et lieu ce que de raison. Le neufviesme jour de juillet 1612, avant midy. » L. G.

* * *

Une cloche de l'an 1500. — Dans l'église paroissiale de la petite commune de Poigny près Provins, il existe une cloche d'un âge assez respectable. Cette cloche porte, à sa partie supérieure, l'inscription suivante, en caractères gothiques moulés en relief et bien conservés :

« Huit cens pesans suis nomée Michelle pour cette fonte faitte « novellement l'an mil cinq cens. »

Et au-dessous :

« Nomée telle pour Dieu servir cyeus dévotement. »

Les habitants de Poigny ont tout intérêt à conserver une cloche de cette valeur en faisant quelques réparations utiles au vieux clocher qui lui sert d'abri.

* * *

L'*Indépendant de Meaux* publie de temps en temps des documents curieux sur l'histoire locale. Il a récemment entretenu ses lecteurs du séjour de Mme Dubarry à l'abbaye de Pont-aux-Dames, commune de Couilly (Seine-et-Marne), où l'avait exilée une lettre de cachet de Louis XVI. Il a reproduit l'anecdote suivante dont le récit émane d'un honorable habitant de Couilly, M. Lachambre :

« Il y avait ici un homme qui nous a raconté bien des fois « qu'étant jeune, Mme Dubarry l'avait embrassé. Il était enfant

« de chœur à l'église de l'abbaye et allait y répondre la messe. « Un jour, après le service divin auquel elle avait assisté, « Mme Dubarry, qui avait remarqué cet enfant, parce qu'il avait « une jolie figure, l'attira vers elle, l'embrassa et lui mit un écu « de trois livres dans la main. »

Cet enfant, ajoute le narrateur, était Jean-Baptiste Lebobe, père de M. Lebobe, président du Tribunal de commerce de la Seine de 1832 à 1841 et député de l'arrondissement de Meaux aux élections de 1842.

***

Les « Extraits de journaux du trésor (1345-1419) » publiés récemment dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (année 1888), par M. H. Moranvillé, contiennent des mentions qui intéressent particulièrement la Champagne; nous en signalons ici quelques-unes :

1345, 29 *mars*. De magistro Johanne de Bucyaco, advocato commorante Remis, pro subsidio per eum facto domino Regi, pro facto guerrarum suarum, VIII l. p.

...., 27 *avril*. Robinus le Parcheminier, pro emptione trium sigillorum magnorum et trium minorum ex parte Regis statutorum apud Insulam, Remos et Suessiones, pro obligationibus et conventionibus in illis partibus sigillandis, ponderis II marcharum et II unciarum argeni, et pro factione ipsorum, partes in quadam cedula, suta cum cedula curie, XIIII l. XV s. X d. p.

1346, 11 *octobre*. Magister Guido de Pavia, phisicus domine Regine, missus per dominum Regem apud Remos pro certis negotiis, pro certis denariis sibi traditis pro expensis, XXX l.

1352, 13 *mars*. De magistro Leonardo de Gravella, canonico Remensi, et Guidone, ejus fratre, magistro Johanne de Gravella, canonico Cameracensi, Benedicto Facin et Leonardo, ejus fratre, liberis quondam Pagani de Gravella, civis Januensis, de extra regnum oriundis, pro quadam compositione seu financia cum gentibus compotorum nuper per eos facta, super confirmatione certe gracie sibi per reverendum patrem, dictum archiepiscopum Remensem, facte, super eo quod ipsi possint ordinare de bonis suis ad vitam et mortem, ac si fuissent nati de regno suo..... IIIIxx X l. p.

1353, 27 *juin*. De regalia temporalitatis archiepiscopi Remensis ibidem vacante, per obitum domini Johannis de Vienna,... IXc l. p.

1354, 30 *octobre*. Recepta facta in viagio quod dominus Rex fecit eundo Remis, mense septembris ultimo preteriti.

1392, 12 *janvier*. De Johanne Chalemaine, commorante Remis, pro restitutione per eum facta Regi de uno disco argentato, ponderis III march. argenti, vel circa, qui perditus fuerat Remis, in hospitio Regis, quando dominus Rex fuit ultimo ibidem; quam

restitutionem, thesaurarii dicti domini Regis habuerunt acceptabilem, virtute litterarum Regis, mense februarii, XVI l. p.

1400, 29 *mai*. De Eudelota, relicta defuncti magistri Nicolai de Planceyo, quondam consiliarii et magistri compotorum Regis, pro financia per eam et executorem testamenti dicti defuncti, cum thesaurariis Regis, occasione admortisationis, LX l. p. annui et perpetui redditus acquisitarum seu acquirendarum infra regnum per dictam Eudelotam seu executorem, pro fundatione et dotatione cujusdam capellanie in ecclesia Beate Marie de Vallibus Cathalaunensis, per dictum defunctum constructe, in qua fuit inhumatus,... IIIIV^c IIII^xx l. p.

***

Deffaicte des trovppes hvgvenoltes qui estoient en Champaigne, par Monsieur de Sainct-Paul, avec le nombre et les noms des seigneurs morts et prisonniers. — A Paris chez Nicolas Nivelles, rue Saint-Jacques aux deux colonnes, et Rolin-Thierry, rue des Anglais près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Saincte-Union, 1589, avec privilège. — Pet. in-8° de 14 pages.

Le privilège accordé par le Conseil général de l'Union, le 18 avril 1589, Signé : SENAULT.

C'est un cas estrange que depuis qu'un vicieux a prins une mauvaise habitude, quoyque la raison et la force s'essoient de le remettre à son devoir, si est-ce qu'il est impossible de luy changer entièrement ses humeurs corrompues et faire qu'il ne se retracte bien souvent et donne à cognoistre ce qu'il a dans le ventre. Que si jamais ceste maladie eust lieu, c'est à présent que nous en sentons l'effect à nostre très grand malheur, où plusieurs qui soubs un faux prétexte de l'obéissance deue à un roy nous ayant donné beaucoup de peine, maintenant qu'ils sont délivrez de ce manteau par le saint office de l'heureux Jacobin, nous donnent à cognoistre à l'œil que la seule hérésie ou plutost athéisme les faisoit parler ainsi, afin d'estre soustenus en leur ambition et impunité de leurs larrecins en liberté de leur malheureuse conscience. C'est pourquoy ils ne se peuvent contenir de parler à l'advantage du Béarnois et de son party, semans à l'imitation du diable leur père mille mensonges afin d'estonner le simple peuple, et luy faire accroire que Dieu ne se soucie plus de son Eglise, ni des siens, ne luy proposant autre chose qu'une vaine peur de mourir de faim. Combien que nous en ayons veu jusques icy tant d'asseurez tesmoignages que Dieu est pour nous, que nous serions trop grossiers de penser qu'il nous laissâst en si beau chemin, pourveu que de nostre costé nous y apportions tout devoir et amandement de vie.

Ces beaux faiseurs de chate-mite plus empeschez au repos de leur ame irreligieuse que du public, n'ont plus besoin de marque, on les cognoist assez pour membres pourris aussi excommuniez

que leur maistre, quelque bonne pipperie qu'ils pensent faire. Ils ont beau prescher, si ne nous feront-ils pas accroire qu'il soit plus homme de bien que lorsqu'il faisoit de si beaux bals en Gascogne, pour la vengeance desquels la justice de Dieu est esbranlée contre luy et eux de son party, comme nous le pouvons croire par les tesmoignages que nous en avons mesme nouvellement en Champaigne où ils ont esté bien étrillez par la valeur et sage conduite du sieur de Sainct-Pol, lequel très affectionné à la conservation de la Religion catholique et repos public (au contraire du faux bruit que ces hérétiques ont semé). Le dimanche 8 [*al.* 15] octobre après-midy se délibéra de donner une charge sur les sieurs de Grandpré, de Tourteron, son fils, de Vaudy, de Vaux, d'Estrées, de la Vieville, le baron de Thermes, conducteur de l'infanterie des ennemis, de Nettancourt et plusieurs autres gentilhommes et capitaines huguenots partis de Sedan, Sainte-Manehould, Chaalons, Espernay et autres lieux des environs. Lesquels furent chargez entre Vitry-le-François et le bourg de Saint-Aman si furieusement que la cavalerie des huguenots fut presqu'entièrement deffaite et y demoura de morts sur la place 200 de cheval, entre lesquels sont ledict comte de Grandpré qui estoit blessé de 18 playes et ledict sieur d'Estrées, et bien 50 de cheval blessez ou prisonniers, desquels y en a 20 ou 22 gentilshommes signalez et de commandement, entre lesquels sont ledict Tourteron, la Vaulx, Nettancourt, le capitaine Cussot, le gouverneur de Sainte-Manehould, Saint-Quentin, Daumont, de la Tour qui estoit à Jametz, le jeune Dorigny, Scameroles, le neveu dudict comte de Grandpré et plusieurs autres.

Le baron de Thermes qui conduisoit l'infanterie avec trois pièces de canon, voyant la cavallerie en route, se retira en grande haste dans un village proche du lieu du combat, où il se barricada pendant que ledict sieur de Sainct-Pol bailloit la chasse aux fuyards et les poursuivit en route jusques près de Sainte-Manehould, d'où estant revenu somma ledit baron Thermes de se rendre, ce qu'il ne voulut faire sinon son artillerie et bagues sauvés. Ce que luy ayant refusé ledict sieur de Sainct-Paul, il envoya incontinent à Saint-Dizier quérir de l'artillerie avec 200 chevaux pour luy faire escorte.

Cependant les huguenots, pour désengager le baron de Thermes, mirent hors de Chaalons et autres places de leur faction tous ceux qui pouvoient porter armes, gens de toutes sortes, jusques aux plus vils et crocheteurs, faisant tous ensemble 300 chevaux et 4 ou 500 harquebusiers. Lesquels le mardy en suyvant à l'heure de minuit vinrent charger les trouppes dudict sieur de Sainct-Paul et s'addressèrent furieusement, comme jouant de leur reste, sur le régiment du sieur de la Neufville qui estoit environ de 500 hommes, lequel les receut avec tel courage qu'il y en demoura sur la place 150 et d'avantage. Le sieur de Sainct-Paul qui estoit encore

chargé de prisonniers, et destitué de 200 chevaux qu'il avoit envoyez à Saint-Dizier pour faire escorte à l'artillerie, délibéra de ne rien hazarder, attendu mesme l'obscurité de la nuit qui l'empeschoit de recognoistre entièrement la force des ennemis. Cependant ledict sieur de Thermes avec son artillerie et infanterie se sauva à Chaalons.

Au premier combat il y eut de la part des catholiques tant tuez que blessez environ 25 ou 26 hommes de cheval, la pluspart desquels sont habitans de la ville de Reims, et 60 hommes de pied à la dernière charge qui fut faicte ledict jour de mardy, qui a esté cause que ledict sieur de Sainct-Paul s'est retiré avec les siens à Vitry-le-François pour se raffréchir, en attendant les forces de Monseigneur le duc de Lorraine qui le venoient joindre, lesquelles sont en très grand nombre tant de cavalerie que d'infanterie

Ledict sieur de Sainct-Paul, peu auparavant ceste deffaicte, avoit vendangé les vignes de ceux de Rheims et de Chaalons et faict conduire la despouille à Rheims, nonobstant que le mareschal d'Aumont estant au païs de Champaigne ait voulu asseurer ceux de Chaalons et d'Espernay qu'ils feroient non-seulement leur vendange, mais aussi celle des catholiques de Rheims, laquelle il leur avoit vendue 10,000 escus qu'il a reçus. Mais pour ce coup ils ont esté très mauvais marchands, encore qu'il y ait longtemps qu'ils font estat d'estre bien entendus en fait de marchandise. Et espérons en la bonté de Dieu qu'ils n'en auront pas moins en toutes leurs entreprises, puisqu'ils sont si meschants et outrecuidez de soustenir un vicieux hérétique excommunié, traistre à Dieu et à sa Patrie contre leur prince légitime et naturel, duquel les œuvres vertueuses tesmoignent la pureté de la vie : lequel Dieu nous vueille conserver par sa grâce et le délivrer en brief sain et sauve de la main de ses ennemis, le rendant à ses fidèles sujectz pour estre autheur d'une saincte et bonne réformation de tous estats en France, de laquelle nous avons très grand besoing et que nos ennemis craignent plus qu'autre chose, sçachant très bien que comme ils sont vicieux en toutes façons, ils ne peuvent faillir d'estre chastiez selon leurs démérites. Aussi voyons-nous par expérience que le Béarnois n'est soutenu que de ceux qui, pour avoir pillé la France ou s'estre entendus malheureusement avec luy, ont trahy leur patrie, et soubs couleur de faire la guerre aux huguenots ils ont ruiné les pauvres catholiques. De quoy ils craignent que la justice d'un prince vertueux les chastie; ce qu'ils ne peuvent éviter, ayant à rendre compte de leurs actions à nostre roy très chrestien, qui d'autant qu'il aime la vertu, autant est-il ennemy des vices.

* * *

Relation véritable de ce qui s'est passé en la province de Champagne à la vue de l'armée estrangère conduicte par le comte Herneste de Mansfeld,

depuis la tresve jusques à son entrée en Flandres.—Troyes, Pierre Chevillon, l'imprimeur du roy, 1622, in-8° de 38 pages.

Récit véritable de ce qui s'est passé en la frontière de Champagne depuis que l'armée du comte de Mansfeld est partie du Palatinat pour venir en France, ensemble la défaite de plusieurs des siens par le s[r] marquis de Dampierre et la reddition de son canon entre les mains de M. comte de Grandpré, gouverneur de la ville de Mouzon. — Paris. Fr. Pomeray, 1622, pet. in-8° de 14 p.

M. de Grandpré était très menacé : il n'avait à Mouzon que sa compagnie de 50 h. et 200 du régiment de Vaubecourt, sans aucun secours à attendre de Champagne : la place était en mauvais état et la haine que lui portait Bouillon lui fesait craindre d'être le premier attaqué. Il fit travailler, fortifier le petit faubourg, faire deux demy-lunes, etc., reçut quelques hommes qu'il avait fait lever par son enseigne Cadenet : il mit à 200 h. chacune de ses deux compagnies commandées par S. Simon et des Ormeaux. C'est alors que M. de Nevers sut arrêter Mansfeld par les négociations entamées par M. de Montereau : il envoya à Mouzon M[rs] de Marcheville, Haudrecy, Roquan, Chastellet, Verrière, chacun avec 50 h.; plus il fit choisir par M. de Cumières, lieut. au Gouvernement, et Peltier, sergent-major, quatre compagnies de 100 h. dans les villages dépendant de lui, confiées aux s[rs] de Novion, Lestanne, Daffy, la Roche, gentilshommes du pays : enfin 6 à 700 habitans furent armés. Le 8 août Mansfeld investit la ville, campant à L'Estange, à une lieue de Mouzon. Alors le marquis de Dampierre, jeune homme qui était venu dans la place, en sort avec une douzaine des siens et 80 volontaires, laissant Cadenet avec 50 h. pour venir à son secours au besoin : il culbuta tout devant lui, tua 70 à 80 h., et prit 20 chevaux et 2 chariots, perdant seulement 2 soldats. De l'autre côté de la ville les capitaines firent aussi une sortie, tuèrent 40 à 50 h. et ramenèrent des hommes et des bagages. Les escarmouches se continuèrent avec pareil succès. Cependant Brunswick arrivait à Sedan, brûlant 15 à 20 beaux villages de la prévôté de Mouzon : puis survient une troupe de 3,000 h. sans chefs, saccageant tout, massacrant, violant, brûlant jusqu'à une lieue de Sedan. C'est alors que Mansfeld résolut de s'échapper et amena 8 canons à Mouzon remis au comte de Grandpré, n'en gardant que six petits.

On croit à la prochaine venue du duc de Nevers à Mouzon.



Oraison funèbre sur le trespas de très hault, et très illustre prince Louis de Lorraine, cardinal de Guise, archevêque, duc de Reims, premier pair de France, légat vie du S. Siège apostolique, etc , prononcé le 26 juillet en l'église de Reims par M. Guillaume Parent, doyen et chanoine théologal de ladite église. — A Reims, chez Simon de Foigny, imprimeur de feu mondit seigneur. — Pet. in-8° de 44 p.

Dédiée à Renée de Lorraine, abbesse de S. Pierre, par l'
— Ecusson d'icelle à une page; écusson du cardinal à une

***

Oraison funèbre prononcée en l'église Saint-Pierre-aux-Nonnains de le 26 juillet à la cérémonie de l'enterrement du cœur de fe onse l'illustrissime et reverendissime Louys, cardinal de Guyse, arch duc de Reims, premier pair de France, par F. Gabriel de Saint évesque d'Archidal, cy-devant suffragant et vicaire général dudit se — A Reims, chez Simon de Foigny, imprimeur de feu mondit s à l'enseigne du Lion, 1621, pet. in-8° de 70 p.

Avec dédicace de l'auteur à Renée de Lorraine, abbe S. Pierre. — Ecusson d'icelle sur une page. — Texte déve Le jour de la mort est meilleur que le jour de la naissance

L'Imprimeur-Gérant,

Léon Frémont

PIERRE D'HOZIER

Nous pouvons, grâce à l'obligeance de la Direction de la *Revue de Marseille et de Provence*, donner à nos lecteurs le portrait d'un provençal dont les travaux intéressent la Champagne. Il s'agit de Pierre d'Hozier, seigneur de la Garde, né à Marseille en 1592, mort à Paris en 1660.

Pierre d'Hozier fut le premier Juge d'armes de France et forma une collection de notes généalogiques qui composa le « Cabinet d'Hozier », continué par ses fils Louis-Roger et Charles-René. Celui-ci légua ces archives à la Bibliothèque du Roi le 22 novembre 1717, et aujourd'hui elles forment un des principaux fonds du Cabinet des Titres à la Bibliothèque nationale. Un grand nombre de familles de la Champagne et de la Brie ont leurs dossiers dans le *Cabinet d'Hozier*, et l'on remarque, dans plusieurs, des annotations autographes de Pierre. C'est à Charles-René que l'on doit la *Recherche de la noblesse de Champagne*, 1673, 2 vol. in-fol., et la *Généalogie de la Maison de Conflans*.

Un inventaire détaillé du Cabinet d'Hozier fut dressé en deux volumes in-f° par Clairembault : cet inventaire n'est pas communiqué et reste exclusivement affecté au service de la Bibliothèque. Renfermé dans 217 cartons, la collection contient des dossiers généalogiques, souvent fort importants, rangés par ordre alphabétique.

Le Cabinet d'Hozier dont le classement et le brochage ont été commencés récemment, sera, dès que ces opérations auront pris fin, communiqué au public, mais dans les mêmes réserves que les autres dossiers du Cabinet des Titres ; c'est-à-dire que le lecteur qui désirera les consulter aura à justifier de son identité ou d'une autorisation, avec signature légalisée émanant d'un membre de la famille qui concerne le dossier dont la communication aura été demandée.

A. B.

QUATRE LETTRES MISSIVES

DES ROIS FRANÇOIS Ier, HENRI IV ET LOUIS XIV

ADRESSÉES AUX BAILLI, MAIRE ET HABITANTS DE TROYES

Voici quatre lettres dont les originaux se trouvent à la Bibliothèque de la ville de Reims, parmi des papiers donnés il y a peu de temps par M. Deullin, d'Epernay.

Ces papiers, qui proviennent de la famille Angenoust, de Troyes, avaient été achetés à Paris par M. Jaquot, notre compatriote, en 1844. M. Jaquot a raconté leur histoire, on pourrait dire : leurs vicissitudes, car ils étaient allés s'échouer chez un épicier.

Je n'avais que des copies de ces lettres ; je les ai envoyées à M. Demaison, archiviste de la ville de Reims, en le priant de les collationner sur les originaux, qui devaient se trouver dans les papiers Jaquot, faisant partie de la collection Deullin. M. Demaison a eu l'obligeance de s'assurer qu'ils s'y trouvent effectivement, et a bien voulu vérifier l'exactitude des copies.

Il n'est pas nécessaire de signaler l'intérêt que présentent les lettres des rois de France pour l'histoire nationale. Celles-ci sont émanées de trois souverains, François Ier (deux), Henri IV (une) et Louis XIV (une). Isolées, comme elles le sont, elles ne peuvent guère fournir la matière d'une dissertation. Je me borne à les mettre en lumière, laissant à d'autres le soin de les rapprocher de documents similaires, qu'elles pourront compléter utilement. On ne soupçonnait pas leur présence dans la collection Deullin ; j'ai pensé qu'il serait bon de faire bénéficier le public de la connaissance que j'en avais par l'inventaire de la collection Jaquot, aujourd'hui dans ma bibliothèque.

A. Roserot.

I. — 1541, 31 août, Jaligny.

De par le Roy.

Nostre amé et feal. Pour aucunes causes qui touchent le bien de noz subgectz, envoyez nous ung roolle de toutes les villes closes estans en vostre bailliaige, sans aucune en obmectre, et que

ledit roolle soit signé de vous ou de vostre greffier; a quoy vous ne ferez faulte. Donné a Jaligny le dernier jour daoust lan mil cinq cens quarante et ung.

FRANCOYS. DELAUBESPINE.

(Au dos:) A nostre amé et feal le bailly de Troyes, ou a son lieutenant.

(Original, Bibliothèque de Reims, fonds Deullin, manuscrits relatifs à la ville de Troyes.)

II. — 1541, 4 décembre, Fontainebleau.

De par le Roy.

Nostre amé et feal. Pour ce que nous desirons sçavoir au vray ce a quoy se monte larriere ban de vostre povoir et jurisdiction, suyvant nostre derreniere ordonnance, et ce quil se montoit au temps passé, selon la forme quil sest faict par cy devant, nous voullons, vous mandons et enjoignons tres expressement que vous nous envoyez au vray, au long et par le menu, ce a quoy revient le dit arriere ban selon la nouvelle ordonnance, avecques la declaration des fiefz, si ja faict ne lavez, et pareillement ce quil soulloit se monter pas le passé avecques les rolles des monstres qui en ont esté par cy devant faictes, ouquel rolle la forme de la levée soit bien et entièrement déclairée. Et ny faictes faulte, car tel [est] nostre plaisir. Donné à Fontainebleau le IIIJ[me] jour de décembre MV[c]XLI.

FRANCOYS. BAYARD.

(Au dos :) A nostre amé et feal le bailly de Troyes, ou son lieutenant.

(Original, Bibliothèque de Reims, fonds Deullin, manuscrits relatifs à la ville de Troyes.)

III. — 1588, 7 juin, Vernon.

De par le Roy.

Cher et bien amé. Nous mandons presentement a nos officiers et au corps de ville de nostre ville de Troyes que pour eviter a plusieurs brigues qui se pourront faire en lellection du nouveau maire, nous estimons quil sera beaucoup plus a propos de vous y continuer; ce que estant ainsi par eulx resolu, nous voullons que sans user daucune excuse vous ayez a accepter la continuation de la dicte charge, et ce dautant que vous aymez le bien de nostre service, ayant occasion de prendre a vostre advantaige et plus grand honneur ce que avons ainsi advisé; dautant que cest pour la satisfaction qui nous demeure du bon devoir que vous avez rendu

cydevant en la dicte charge. Ce que nous recongnoistrons voluntiers quant loccasion se presentera. Donné à Vernon le VII[e] jour de juing 1588.

HENRY. BRULART.

(Au dos :) A nostre cher et bien amé le maire de nostre ville de Troyes.

(Original, Bibliothèque de Reims, fonds Deullin, manuscrits relatifs à la ville de Troyes.)

IV. — 1650, 25 janvier, Paris.

De par le Roy.

Tres chers et bien amez. Vous apprendrez de nostre tres cher et bien amé cousin le marechal de Lhospital, seul nostre lieutenant général au gouvernement de Champagne et Brie, qui vous fera part de la lettre que nous luy avons escritte, les justes raisons qui nous ont porté a faire arrester nos cousins les Princes de Condé, Conty et duc de Longueville[1]; sur quoy nous avons voulu vous escrire celle cy, de ladvis de la Reine Regente, nostre tres honnorée dame et mere, pour vous dire que nous nous promettons de vostre affection et fidélité accoustumée que vous nous donnerez de nouveaux tesmoignages de vostre affection au bien de nostre estat, en veillant pour vostre propre sceureté et conservation soubs les ordres de nostre dit cousin et du gouverneur particulier de vostre place; et nous assurant que vous n'obmettrez rien a faire qui soit pour l'avantage de nostre service, nous prierons Dieu qu'il vous ayt, tres chers et bien amez, en sa saincte garde. Escript a Paris le XXV[e] janvier 1650.

LOUIS.

(Au dos :) [A nos chers] et bien amez les [maire, eschevins] et habitants [de la ville de Troyes [2].]

(Original, Bibliothèque de Reims, fonds Deullin, manuscrits relatifs à la ville de Troyes.)

1. Nos lecteurs trouveront déjà publiée une longue lettre du 19 janvier 1650, envoyée le lendemain au Parlement, par laquelle le roi Louis XIV s'explique sur les motifs de la détention des Princes. Voir à la Bibliothèque nationale (imprimés) le *Catalogue de l'histoire de France*, t. II, p. 94, et t. X, p. 476. Adde *Œuvres du cardinal de Retz* publ. par A. Feillet et J. Gourdault, t. III, p. 22, note 4 (ap. Collection des Grands écrivains de la France).

2. La marge est déchirée à gauche. La contre-signature a été coupée. (Note de M. Demaison.)

LETTRES D'ANOBLISSEMENT
D'ÉTIENNE ROSE, DE PROVINS
Père de Toussaint ROSE, de l'Académie Française

L'académicien Toussaint Rose, qui fut secrétaire du cabinet de Louis XIV et président de la Chambre des comptes, est assez connu comme homme d'esprit, méritant la confiance du roi dans le poste délicat qu'il lui avait confié, pour que nous n'ayons pas à insister en ce qui le concerne personnellement. Mais que sait-on de sa famille ? Que sait-on de son père, de ses frères, nés comme lui à Provins ? Leur personnalité s'est trouvée effacée, sinon par l'éclat, au moins par la situation exceptionnelle de leur proche.

Et pourtant, la famille Rose — d'origine briarde, bien qu'on en trouve plusieurs branches établies dès le xve siècle sur divers points, notamment à Troyes et à Chaumont-en-Bassigny, — a produit plus d'un homme marquant, plus d'un personnage à noter par les biographes, si Toussaint Rose ne les avait éclipsés tous en devenant membre de l'Académie française à la place de Conrart (1675), dont il ne garda pas précisément le silence prudent, parce qu'il était orateur, mais qu'il imita en ne publiant aucun ouvrage personnel[1].

On semble même avoir oublié que Jean Rose, riche bourgeois de Meaux, populaire et bienfaisant, fondateur en 1356 d'un hôpital dans cette ville, où sa mémoire est toujours en honneur[2], était en réalité un de leurs ancêtres, — aussi bien que Nicolas Rose, prévôt de Chaumont, secrétaire de la chambre de Henri III, et son frère Guillaume, évêque de Senlis, proviseur du collège de Navarre ; aussi bien qu'Antoine, évêque de Senlis, puis de Clermont-Ferrand, — que Claude, fondateur du collège des jésuites de Chaumont en 1608.

Déjà un petit neveu de Jean Rose, de Meaux, avait obtenu de Charles V la noblesse personnelle[3]. Mais nous ne voulons

1. On n'a de lui que deux volumes de Lettres de Louis XIV aux princes de l'Europe, à ses généraux, ses ministres, etc., recueillies par M. Rose (1755).

2. La double tombe de ce bienfaiteur et de sa femme existe dans une chapelle de la cathédrale de Meaux. Un boulevard de la ville porte le nom de Jean Rose, comme une rue de Provins a reçu celui de Toussaint Rose.

3. Simon Rose, bourgeois de Meaux, 1374.

pas remonter si loin ; il ne s'agit quant à présent, que de présenter aux lecteurs de la *Revue de Champagne et de Brie* le père et les frères de l'académicien.

Pour les faire connaître, il suffit de reproduire le brevet par lequel Louis XIV conféra la noblesse, en 1655, à Etienne Rose, maire de Provins et à sa descendance [1].

Toussaint Rose, déjà personnellement connu du jeune monarque et en faveur auprès de Mazarin, dut contribuer à ce résultat ; peut-être même est-ce lui surtout qu'on voulait récompenser ? De fait, c'est alors qu'il devint secrétaire du cabinet du roi.

Son père, né en 1591, dans une condition modeste, était fils d'un mercier [2] qui tenait boutique dans la paroisse Saint-Ayoul et possédait quelques lopins de terre autour de Provins ; ayant recueilli dès sa minorité l'héritage de ses parents, puis celui de son grand-père maternel, — le cordonnier Gabriel Lantequin, — Etienne Rose épousa Marie Joly et fut à son tour marchand mercier. Sa maison prospéra et il acquit des biens tant en fief qu'en roture et put se qualifier « sieur du Jarrier, de Cormeron et autres lieux. » En réalité, bourgeois de Provins, il devenait successivement maire annuel, puis maire perpétuel [3], s'acquittait de ses devoirs de façon à mériter l'estime de ses concitoyens ; nous verrons tout à l'heure que ses services ont été jugés également utiles à l'Etat.

C'est chez lui et avant qu'il fût maire, qu'était descendu le maréchal de Bassompierre, se rendant de Pont-sur-Seine à la cour, lorsque celui-ci mourut subitement le 12 octobre 1646 [4].

La vie publique du maire de Provins, si honorable qu'elle fût, s'écoulait néanmoins fort simplement ; et, sans son fils aîné, elle ne pouvait guère être remarquée au-delà des murs de la ville qu'il administrait. Mais ce fils, distingué en haut lieu, utile tour à tour à Retz, à Mazarin et au roi dans des temps difficiles, ne laissait pas ses proches dans l'oubli ; non

1. Collection de l'auteur.

2. Cet aïeul de l'académicien, prénommé comme lui Toussaint, était né à Provins en 1565 ; il y est mort en 1603.

3. Le titre de maire de Provins, longtemps supprimé, avait été rétabli en 1611 pour Jean Lecourt.

4. L'abbé Ythier qui note ce fait dans ses manuscrits conservés à la Biblioth. publ. de Provins, ajoute à tort que le corps du maréchal fut porté à Meaux et enterré chez les Cordeliers. On l'a transporté à son château de Chaillot et c'est là qu'il fut inhumé, partie dans l'église de la paroisse et partie dans un couvent de Minimes qui était tout voisin.

seulement le maire de Provins fut anobli en 1655 et autorisé à prendre un blason « d'azur au chevron d'or, avec trois roses de même », mais il put acquérir vers le même temps un office de conseiller du roi, maître d'hôtel ordinaire.

Il ne jouit pas longtemps de ces honneurs, car il est mort en 1660.

Outre Toussaint Rose, né en 1615[1], Etienne avait eu deux autres fils prénommés Maurice et Etienne, et une fille, — Anne, mariée à Jérôme Nivert, écuyer, seigneur du fief de Bourbitou[2], qui fut gouverneur de la place de Phalsbourg pour le roi.

Maurice, comme nous l'apprend le brevet de Louis XIV, avait servi dans l'armée de mer et y avait trouvé la mort; Etienne II fut conseiller du roi, se fixa dans le midi, devint commissaire général de la marine et épousa Laurence de Polloud (1655), fille d'un prévôt général de la maréchaussée en Dauphiné. Celui-ci n'eut qu'un fils, qui fut abbé et parut à la cour.

Quant à Toussaint Rose, ses services étaient largement récompensés. Devenu marquis de Coye, il laissa à sa mort, survenue le 6 janvier 1701, à l'âge de 85 ans, une fortune évaluée à 800.000 écus de rente, par Saint-Simon. Il passait pour aimer l'argent plus encore que les honneurs, mais cette évaluation de ses biens paraît fort exagérée. L'abbé Ythier dit simplement qu'il avait une fortune de 800.000 livres. Des papiers de famille nous apprennent, en effet, que la terre de Coye et ses deux charges de secrétaire du cabinet et de président de la Chambre des comptes ont été vendues moyennant 686.000 livres ; on sait que Rose possédait en outre plus de 100.000 livres de revenu sur l'Hôtel-de-Ville, sur les gabelles, sur les offices de plusieurs localités, et enfin que l'hôtel de Fleury, rue des Bourdonnais, lui appartenait.

Saint-Simon qui le donne comme fort avare, trace pourtant

1. Extrait des registres de la paroisse de Saint-Ayoul de Provins. — Le 5e jour de septembre 1615, huit heures du soir, a esté baptisé Toussaint, fils d'honorable homme Estienne Rose et de Marie Joly. Le parrain, honorable homme Me Jacques Graillet, procureur du roy en l'Election, et Edmée Torailler, femme de M. Edme Baizola, greffier au bailliage de Provins. Ledit honorable Graillet luy a imposé le nom.

Signé : GRAILLET, Edmée TORAILLER, MOISSY.

2. Bourbitou-Beaulieu, paroisse d'Egligny. — Jérôme Nivert était du pays provinois ; son fief passa à sa fille Marie, mariée à Claude Des Massues, de Donnemarie.

de lui un agréable portrait : « C'était un homme de beaucoup d'esprit et qui avait des saillies et des réparties incomparables, beaucoup de lettres, une mémoire nette et admirable, et un parfait répertoire de cour et d'affaires ; gai, libre, hardi, volontiers audacieux, et à qui ne lui marchait pas sur le pied, poli, respectueux, tout à fait en sa place et sentant extrêmement la vieille cour.... »

Le président Rose, comme on l'appelait, avait épousé à Provins, en 1641, Madeleine de Villiers, laquelle lui survécut et dont il eut un fils unique, — Louis, marié en mars 1681 à Louise-Madeleine de Bailleul. Ce fils porta le titre de marquis de Coye, devint conseiller au Parlement de Metz et succéda à son père comme secrétaire du cabinet ; il mourut dès 1688[1], laissant lui-même deux jeunes enfants : 1° Rose-Madeleine, née le 30 janvier 1684, qui épousa le président Portail (28 avril 1699), avec une dot de 400.000 livres[2] ; — 2° Louis, connu sous le nom de M. de Vaudreuil, né en 1688, baptisé seulement en 1691, à Fontainebleau, où il eut le roi pour parrain, et mort à 18 ans, le 23 août 1706.

Ainsi s'éteignait peu à peu cette famille briarde ; non seulement la branche provinoise disparaissait, mais les Rose de Troyes et de Chaumont restaient sans postérité. L'un des derniers représentants mâles, le dernier peut-être — Arnaud-Scipion Rose de Saint-Romain s'était fait recevoir, en 1712, chevalier de l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare. Il avait fallu, à cette occasion, vérifier ses droits à la noblesse, et j'ai recueilli le blason qu'on lui a délivré, reproduisant l'écu d'azur au chevron d'or, accompagné des trois roses de même, posées 2 et 1[3] ; cet écu, soutenu par des levriers, surmonté d'un haubert et d'une couronne, est enjolivé de détails plus ou moins héraldiques. Un levrier hissant soulève, au-dessus de la couronne, une banderolle où est inscrite la devise : *Namquam marcescent.*

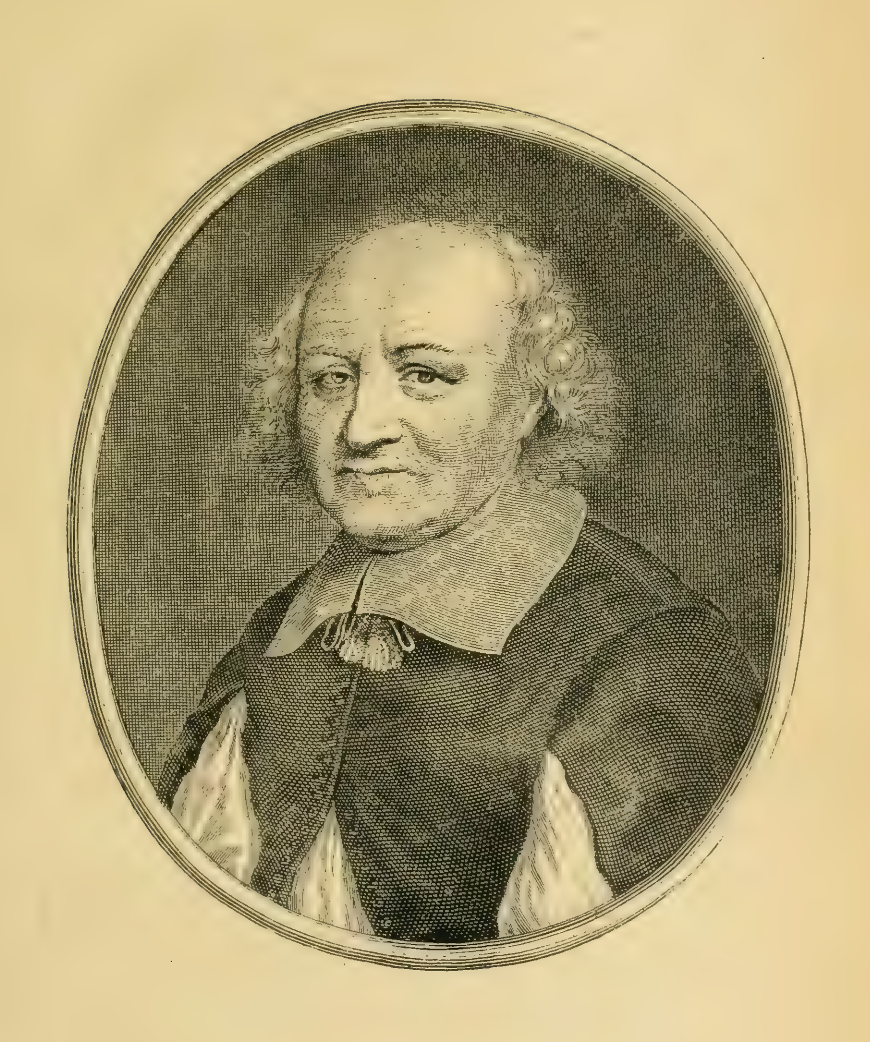
Th. Lhuillier.

---

1. Il est mort le 25 mars 1688 ; sa veuve s'est remariée l'année suivante à Jean Aubery, marquis de Vastan, conseiller du Grand-Conseil.

2. Antoine Portail prit le titre de seigneur de Vaudreuil ; il est devenu membre de l'Académie française en 1724, premier président au Parlement, et est mort le 3 mai 1736.

3. En 1698, d'Hozier avait délivré aussi des armoiries à l'hôpital Jean Rose de Meaux, et elles sont un peu différentes, comme on peut le voir par le brevet conservé aux archives des hospices de cette ville (IV, E. 5) : *de gueules à trois roses d'or, posées* 2 *et* 1.



Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous pnts et à venir, salut. Voulant à l'imitation des Roys nos prédécesseurs distinguer du commun de nos sujets par des récompenses et marques d'honneurs qui passent à la postérité ceux qui, par leurs mérites, excellent entre les autres, et considérant que nous ne sçaurions mieux employer de semblables grâces qu'en la personne de notre amé et féal conseiller notre maître d'hostel ordinaire, le s[r] Estienne Rose, non seulement pour avoir soustenu hautement nos interests en tous lieux et en tous rencontres dans la dureté des temps les plus dificiles, hasardé courageusement sa vie en divers voiages très périlleux qu'il a faitz pour nre service durant les derniers troubles vers les généraux de nos armées, où il estoit besoing d'avoir des personnes de créance pour les informer de vive voix de nos intentions, ny aiant nulle sureté de s'en expliquer par des lettres qui eussent pu tomber entre les mains de nos ennemis et leur donner connaissance de nos desseins ; servy nous et le public très utilement dans la fonction de maire perpétuel de nre ville de Provins durant plusieurs années et empesché par sa vigueur et sage conduite beaucoup de désordres entre les habitans et les gens de guerre passant par lad. ville ; mais aussy pour les services considérables que nous avons receus de ses enfans, l'aisné desquels le s[r] Toussaint Rose, cons[er] ord[re] en nos conseils d'Estat et privé et direction de nos finances, entre plusieurs services notables qu'il nous a rendus tant sur mer que sur terre depuis seize années et qu'il nous rend encore journellement près notre très cher et bien amé cousin le cardinal Mazariny dans les plus hautes et plus importantes affaires de nre Estat, aiant esté envoié par nous en Brouage et à la Rochelle en l'année mil six cens cinquante pour y faire équiper, comme il fit, une flotte contre les Bordelais, dissipa tous les ombrages que leurs adhérans avoient commencé de jeter dans l'esprit du comte de Danguion, lors nre lieutenant au gouvernement du pays d'Aunis et desd. places, ce qui leur aiant fait perdre l'espérance qu'ils avoient conceue d'estre assitez de ce costé là, facilita beaucoup dans la suitte la réduction de Bourdeaux à nre obéissance. Et depuis, en l'année 1652, aiant eu ordre d'aller trouver de nre part le duc Charles de Lorraine qui estoit campé avec son armée entre Créteil et Charenton, le fruit de son voiage fut que ce prince qui avoit desjà fait passer la Seine à une partie de ses trouppes pour marcher contre nre armée qui estoit engagée devant Estampes, leur fit repasser à l'instant la rivière sans leur vouloir permettre aucune course ny aucun acte d'hostilité contre les nostres. Le second, le s[r] Maurice Roze, après avoir servi en qualité de volontaire sur le contre-admiral de nre armée navalle au commencement de l'année mil six cens quarante sept, durant laquelle nre cousin le duc de Richelieu qui commandait nre armée remporta plusieurs advantages sur nos ennemis en divers rencontres où led. s[r] Maurice Roze acquit beaucoup d'honneur, comme aussy en qualité de lieutenant sur le vaisseau le

Mazarin, servant de vice admiral vers la fin de la mesme année, dans lequel temps et au commencement de l'année suivante nre armée navalle commandée encore par nre cousin le duc de Richelieu entra dans le golfe de Naples, y battit nos ennemis, coula plusieurs de leurs vaisseaux à fond et y fit plusieurs exploictz mémorables dans lesquels led. s[r] Roze seconda dignement le s[r] du Montade, son capitaine; et depuis encore, en qualité d'enseigne sur l'admiral en l'année mil six cens quarante-huit, durant laquelle il se signala entre les plus braves dans la descente qu'une partie de nos trouppes fit à Salerne, aiant ensuitte le commandement d'une compagnie au régiment de Provence, depuis dit de Valois, se jetta en 1650 avec sa compagnie dans Portologon en l'isle d'Elbe, lors assiégée par les Espagnols, où il donna en plusieurs rencontres des preuves de son courage et notamment à la deffense d'un travail le plus advancé du dehors de la place, où estant trouvé commandant avec des hommes destachez, dans le temps que les ennemis y donnèrent l'assaut après une longue résistance, mesme beaucoup au-delà de ce qu'il estoit obligé de faire, il receur un coup de poignard dans le corps et fut emmené prisonnier dans le camp des ennemis, où il mourut de sa blessure. Et le troisiesme, le s[r] Estienne Roze nous a servy en qualité de capitaine entretenu et de commissaire ord[re] de la marine depuis l'année mil six cens quarante sept, avec toute l'affection, le courage et la fidélité que nous pouvions désirer, travaillant l'hiver dans le port avec soing et application, et s'embarquant toutes les campagnes sur nre vaisseau admiral, où il a toujours fait son debvoir aux occasions qui se sont présentées et entre autres dans le golfe de Naples en l'année mil six cens quarante-sept, et en la descente de Salerne en mil six cens quarante huit, aiant mérité en toutes deux des tesmoignages honorables des généraux de nos armées et des principaux officiers qui assistèrent à ces actions; tous lesquels services ainsy rendus à nous et à nre Estat par les trois frères doibvent faire considérer d'autant plus le mérite du s[r] Roze, leur père, que celuy de ses enfants procède principalement de leur bonne éducation pour laquelle il n'a espargné ny ses soings ny ses facultés.

A ces causes et autres considérations à ce nous mouvans et de nre certaine science, pleine puissance et auctorité royalle, Nous avons led. Estienne Roze ensemble ses enfans, postérité et lignée tant masles que femelles nez à naistre en loyal mariage, annobly et annoblissons, et du tiltre de noblesse et gentillesse décoré et décorons par ces présentes signées de nre main ; voulons et nous plaist qu'en tous lieux et en tous actes, tant en jugement que dehors, luy, sesd. enfans, postérité et lignée, soient censez réputez et tenus pour nobles et gentilzhommes, qu'ils puissent prendre la qualité d'escuyer et chevaliers, parvenir à tous degrez de gendarmerie et de chevalerie, acquérir et posséder fiefs, seigneuries et héritages nobles de quelque tiltre et condition qu'ils soient et qu'ils jouissent de tous les honneurs, auctoritez, prérogatives, pri-

vilèges, exemptions, franchises, libertez, immunités, rang, séance et autres avantages dont jouissent les autres nobles et gentilzhommes de nre royaume, comme sy led. Estienne Roze estoit issu de race noble d'ancienneté, et de porter escussons et armes timbrées telles qu'elles sont cy empreintes, sans que pour ce ils soient tenus nous payer ny à nos successeurs Roys aucune finance ny indemnité, dont à quelque somme qu'elle se puisse monter nous luy avons fait et faisons don par ces pntes.

Sy donnons en mandement à nos amez et féaux conseillers les gens tenans nostre chambre des comptes à Paris, que de ces pntes lettres d'annoblissement et de tout le contenu cy dessus, ils fassent, souffrent et laissent jouir et user led. Estienne Roze, sesd. enfans, postérité et lignée pleinement, paisiblement et perpétuell[t], cessans et faisant cesser tous troubles et empeschemens au contraire, nonobstant tous édits, révocaôns, ordonnances, deffenses, arrests et règlemens au contraire, mesmes l'édit de révoquaon du mois de novembre mil six cens quarante, nre règlement du xv avril 1643, nos déclaraons du mois d'octobre 1650 et XII septembre 1651 concernant les nouveaux anoblis de nre province de Normandie et taxes pour la conservaon de leurs privilèges, et tous autres édits, déclaraons, arrests et rolles de taxes qui pourroient intervenir cy après, dont nous les avons deschargez, exemptez et fait don par ces pntes. Auxquels édits, déclaraons et arrests et aux dérogatoires y contenus nous avons expressément desrogé et desrogeons pour ce regard seulement et sans tirer à conséquence. Car tel est nre plaisir, et afin que ce soit chose ferme, stable à tousjours, nous avons fait mettre nre scel a cesd. pntes, sans en au[es] choses nre droict et l'autruy en toutes.

Donné à Paris, au mois de mai, L'an de grâce mil six cens cinquante cinq, et de nre règne le treiziesme.

LOUIS. *Par le Roy*,

LE TELLIER.

Expédiées et reg[ées] en la cour des comptes du Roy notre sire au registre des chartes de ce temps ; ouy le procureur gnal du Roy, informaon préalablement faite sur les vie, mœurs, conversaon, religion catholique, apostolique et romaine, naissance, biens et facultés de l'impétrant, par le lieutenant gnal au bailliage siège présidial de Provins, et par l'un des cons[rs] m[es] ord[res] en lad. chambre à ce commis, pour jouir par led. impétrant et sa postérité de l'effet et contenu en icelles, selon leur forme et teneur, moyennant la somme de cent cinquante livres tournois par luy payée qui a esté convertie et employée en aumosne suivant l'arrest sur ce f[t] le XXVII[e] jour de juin mil six cens cinquante six.

Signé : LESCUYER.

LA

LÉPROSERIE DE MÉZIÈRES

La léproserie de Saint-Ladre [1], dont l'origine paraît remonter aux premières croisades, était située dans le faubourg actuel du Pont-de-Pierre, qui faisait autrefois partie de la paroisse de Mohon.

Elle était administrée par deux comptables désignés sous le nom de *mainbours* [2]. Les gages des mainbours étaient payés en nature : ils recevaient chacun sept setiers de froment par an [3].

Nommés par les échevins, les mainbours soumettaient à leur vérification les comptes de la léproserie le jour des Brandons (premier dimanche de carême) [4].

Un acte du 4 juin 1439 nous indique clairement les prérogatives des échevins de Mézières vis-à-vis des mainbours de Saint-Ladre. En voici le texte : « De si loing temps qu'il n'est mémoire du contraire ni du commencement, le collège de l'échevinage dudit Maisières, pour et au nom de la communauté d'icelle ville, a le gouvernement et administration des maisons, cens, rentes et revenus quelconques de Saint-Ladre auprès ledit Maisières, et a droit et lui appartient chascun an commettre et instituer deux hommes notables de ladite communauté, mainbours et procureurs dudit Saint-Ladre, qui des biens et revenus quelconques y appartenant ont la manéance et gouvernement, lesquels chascun an sont tenus de rendre compte aux eschevins et commis à ce de par la ville, tant des receptes comme des mises faites à la délivrance des malades de la nation de ladite ville [5]. »

1. Elle était aussi appelée : maladrerie de Saint-Lazare.

2. A partir de l'année 1563, il n'y eut plus qu'un seul administrateur.

3. Le setier valait environ 156 litres.

4. Ces comptes étaient rédigés par le greffier de l'échevinage, qui touchait 20 sous pour faire le relevé des cens dus à la léproserie et 25 sous pour assister à l'audition des comptes à la fin de l'année (Arch. de Saint-Lazare, E. 1).

5. Arch. de Saint-Lazare, B. 2.

D'après les comptes des mainbours de Saint-Ladre (1505-1675)[1], la principale source des revenus de la léproserie provenait des cens perçus sur des terres situées à Aiglemont, Gernelle, Issancourt, Élaire, Villers-sur-le-Mont, Warnécourt, Évigny, etc., et sur plusieurs maisons sises à Mézières dans les faubourgs de Berthaucourt, du Pont-de-Pierre, le quartier d'Entre-Deux-Portes et les rues du Petit-Bourg, des Bouchers et de Venise.

Ces cens étaient payables quatre fois par an : le lendemain de Noël, à la Notre-Dame de mars, à la Saint-Jean et à la Saint-Remy.

Les autres ressources de la léproserie consistaient en legs faits par de riches lépreux et en offrandes déposées par les passants dans le tronc de Saint-Ladre.

L'ensemble de ces revenus s'élevait, pour les années 1505, 1525, 1550, 1575, 1615, 1650 et 1675, en argent : à 15, 13, 22, 141, 339, 298 et 32 livres ; en froment : à 78, 263, 100, 126, 110, 92 et 86 setiers ; en seigle : à 2, 6, 2, 4, 28, 28 et 6 setiers ; et en avoine : à 78, 182, 97, 126, 126, 116 et 88 setiers[2].

Les revenus de Saint-Ladre étaient destinés à l'entretien des malades admis à la léproserie.

Quelles étaient les formalités requises pour être reçu à la léproserie ? Il fallait être reconnu atteint de lèpre par les maîtres barbiers et chirurgiens de la ville.

A quels signes ceux-ci reconnaissaient-ils l'existence de la lèpre ? Il est impossible, disait en 1621 un chirurgien de Mézières, qu'une personne puisse être jugée parfaitement lépreuse « si manifestement et visiblement aucuns signes n'apparoissent en la face[3]. »

A cette date, une malade du nom de Jablette Coche, séquestrée depuis vingt ans, fut soumise à la visite des chirurgiens. Ils constatèrent que la jambe et le pied gauche étaient tuméfiés, scabreux, durs, croûteux et presque destitués de chaleur naturelle, mais non de sentiment. Ces signes furent réputés douteux parce que la malade n'avait aucune marque de lèpre sur la face, et on jugea qu'il était inutile de la séquestrer plus longtemps.

1. Ces comptes offrent des lacunes considérables, surtout en ce qui concerne le XVIIe siècle.

2. Arch. de Saint-Lazare, E. 1-3.

3. Ibid., E. 4.

L'état maladif du visage n'était pas toujours regardé comme le diagnostic de la lèpre. En effet, la même année (1621), les chirurgiens visitèrent Jeanne Woirin, femme de Gérard Masset, portefaix à Saint-Julien, et « nonobstant qu'elle fût fort gastée et défigurée en la face par ung ulcère malin assez ample et assez large...[1] », ils lui enjoignirent seulement de se voiler ou de se masquer lorsqu'elle voudrait sortir.

Quand un malade était réellement atteint de lèpre, on le condamnait à être « mis hors du monde ». Au jour fixé pour le service funèbre, le curé de Mohon, accompagné du marlier de sa paroisse, venait recevoir le lépreux à la porte du Pont-de-Pierre[2]. Le service avait lieu dans la chapelle de Saint-Ladre éclairée à cette occasion par deux petits cierges d'une valeur de 18 deniers.

On remettait ensuite au lépreux, entre autres objets, un manteau de drap gris[3], une paire de gants (9 deniers), une cliquette pour avertir les passants de sa présence (1 sou), un baril (1 sou 4 deniers), une écuelle, une bouteille (9 deniers), un entonnoir (1 sou), et un châlit (5 sous 6 deniers[4].)

Le lépreux, installé dans une chambre isolée, recevait une pension mensuelle de 9 sous 4 deniers tournois, une demi-corde de bois, 5 cartels de froment, 4 sous pour les gages de sa servante et de plus une partie des aumônes versées par les passants dans le tronc de Saint-Ladre. Quelquefois, on lui faisait des distributions extraordinaires en « pois, fèves, poules, fouasse, aulx et busches[5]. »

Lorsqu'un lépreux mourait, on jetait dans sa fosse un car-

1. Le chirurgien, pour faire étalage de sa science, continue ainsi sa consultation : « ... Nommé des grecs *cacoethe, id est malignum et ægrè curabile, qualia sunt phagedera, disepulota, telephia,* et autres semblables. » (Arch. de Saint-Lazare, E. 4.)

2. Chaque fois que le curé de Mohon mettait un lépreux hors du monde, il avait droit à une indemnité de 20 sous ; on lui donnait en outre 20 sous pour le repas qu'il prenait, ce jour-là, à Mézières, avec son marlier. Il avait aussi un muid d'avoine par an, pour célébrer la messe tous les lundis, dans la chapelle de Saint-Ladre. (Ibid., E. 1-3.)

3. Pour le manteau d'une grande personne, il fallait 3 aunes de drap ; pour celui d'un enfant, 1 aune et demie. Le drap valant 11 sous l'aune et la façon du vêtement étant de 3 sous, le manteau d'un homme coûtait donc 36 sous, et celui d'un enfant 19 sous et demi. (Ibid., E. 1-3.)

4. Ibid., E. 1.

5. Ibid., E. 1.

tel de chaux[1]. Si le défunt léguait des biens à la léproserie, un obit était célébré tous les ans à son intention.

Un lépreux de Mézières, Jean Banneret (qui avait donné à Saint-Ladre une fauchée de pré sise à Fagnon au lieu dit les Vieilles-Épargnes et un muid de grains sur une cense à Villette près Sedan), régla lui-même la manière dont serait célébré son obit.

Il voulut avoir « vigiles, messe et recommandise le mercredi des Quatre-Temps avant Noël, dont le prestre et le marlier auront 6 sols tournois ; et seront tenus les mainbours dudit Saint-Ladre d'assister audit obit et porter à l'offrande ung pain de 2 deniers tournois ; et auront chascun desdits mainbours 6 deniers tournois ; ensemble sera baillé pour Dieu aux malades qui lors seront en ladite maison, 6 deniers parisis[2]. »

Jean Banneret mourut au mois de juillet 1512. Ses dernières volontés furent religieusement exécutées ; dans le compte de l'année 1675, c'est-à-dire 164 ans après sa mort, on lit encore cette mention : « A esté payé pour l'obit du Banneret, 38 sols[3]. »

Au commencement du XVIe siècle, les malades reçus à la léproserie étaient au nombre de cinq ; un règlement de l'année 1574 les réduisit à trois et interdit formellement d'en admettre davantage[4]. Le lépreux Jean Huart, de Gruyères, ayant voulu entrer à la maladrerie et y lever pension bien qu'elle contînt déjà trois lépreux, on dut recourir à la force pour l'expulser. Condamné à sortir en vertu d'une sentence de la cour de Sainte-Menehould, il fut chassé par les quatre sergents de la ville[5].

La lèpre disparut à Mézières vers le milieu du XVIIe siècle. Le 17 mars 1665, le conseil de ville avait émis le vœu que la maladrerie fût incorporée à la fabrique de l'église ou de l'hôpital[6]. Le vœu du conseil ne fut pris en considération que trente ans plus tard ; les lettres-patentes du mois d'avril 1696 réunirent enfin la léproserie à l'Hôtel-Dieu de Mézières[7].

1. Arch. de Saint-Lazare, E. 2.
2. Ibid., E. 1.
3. Ibid., E. 3.
4. Ibid., E. 3.
5. Ibid., E. 3.
6. Arch. com. BB. 5, fol. 5-7.
7. Arch. de Saint-Lazare, A. 1. — Ces lettres-patentes réunirent égale-

Les revenus de la léproserie étaient alors de 260 livres; désormais, ils furent employés à la nourriture et à l'entretien des malades de l'Hôtel-Dieu, à la charge toutefois, par cet établissement, de satisfaire aux fondations faites en faveur de Saint-Ladre.

Ch. Laurent.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Compte des Recettes et Dépenses de la léproserie de Mézières [1].

(1505)

Ce sont les comptes que baillent et rendent Jehan Balouart et Pierre Fresneau, mainbours et procureurs de Saint-Ladre de ceste ville de Maisières, des biens, cens, rentes et revenus tant en argent comme en grains et autres choses appartenant audit Saint-Ladre, et pareillement des mises faictes par lesdits mainbours pour ung an entier commençant au jour des Brandons 1505 et finissant audit jour des Brandons 1506.

Receptes

Et premier : *Recepte ordinaire des cens et rentes d'argent appartenant à la pitance dudit Saint-Ladre.*

A Berthecourt. — Des héritiers feu Aubry Gourmant et Jehan Brachet, pour le cens de leur maison tenant aux héritiers feu Jacquemin de Jaumes d'une part, et à ung jardin appartenant à l'abbaye de Sept-Fontaines d'autre part, qui doit chascun an au jour de feste Saint-Jehan-Baptiste à la pitance dudit Saint-Ladre. 3 den. tourn.

De Julion Robin, pour le cens de son jardin assis près du vivier aux raines tenant à la veuve Pierrart Larmoier et aux hoirs Gare, qui doit chascun an audit jour Saint-Jehan-Baptiste. 7 den. ob. tourn.

Dans le quartier d'Entre-Deux-Portes. — De Jehan de This, barbier, pour le cens de sa maison royant à Jehan Valet et aux héritiers Jehan Guillon, qui doit chascun an audit jour Saint-Jehan. 6 sols 6 den.

De Pierson Besjung, pour le cens de sa maison par lui naguère accensée à Jehan Mahuet, royant à maître Jehan Cuvelly et Gérard Charlot, qui doit chascun an audit jour. . . . . . 4 sols 4 deniers.

Dans le Petit-Bourg. — De Julion Robin, pour le cens de sa maison au Crucifix estant au-devant de la maison d'Eslan, qui doit chascun an audit jour. . . . . 2 sous 2 den.

ment à l'Hôtel-Dieu de Mézières, les léproseries de Monthermé (40 livres de revenus), de Maubert-Fontaine (107 livres) et de Rumigny (230 livres).

1. Arch. de Saint-Lazare, E. 1.

De Jehan Valet, pour une estable par lui naguère achetée à Jehan Colart, charpentier, royant à Jehan de Ville-Quesnel, qui doit chascun an audit jour. . . . . 4 sols 4 deniers.

Dans la rue des Bouchers. — Des héritiers feu Poncelet le Joinct, pour le cens de leur maison royant aux héritiers feu Pierson Bourguignon et à Jehan Mareschal, qui doit chascun an au jour de Noël. . . . . 8 sols 8 deniers.

Ledit Saint-Ladre a une masure à ladite rue où souloit avoir une maison appartenant à feu Jehan Croze le jeune et à feu Colart le potier, royant à Symonet le parmentier et audit Croze, qui doit chascun an aux jours de Noël et Saint-Jehan, 20 sols ; ladite maison est brûlée et l'on n'en paie rien, pour ce icy. . . . . néant.

Dans la rue de Venise. — De Almary Hugette, pour le cens de sa maison faisant le coin pour aller au peustil de Venise, qui fut jadis à Gérart Hulot et depuis à Jehan Guillart, royant à la maison Peugrant, qui doit chascun an audit jour Saint-Jehan. . . . 4 sols 4 deniers.

Dans la rue du Pont-de-Pierre. — Des héritiers Evrardin Dubus, pour leur maison royant à Gilbert de Berru, où souloit pendre pour enseigne le Sarrazin, qui doivent auxdits jours Saint-Jehan et Noël. . . . . 34 sols 8 den.

De Jehan Estevenin et les héritiers feu Martin Daydée, pour le cens de leur maison royant à la précédente et à Colart Cayot, qui doivent chascun an auxdits termes et à chascun desdits termes 22 gros viels qui font. . . . . 4 livres 7 sols 5 deniers ob. tournois.

Outre le Pont-de-Pierre. — De Pierrart Micheau, pour le cens de sa maison royant aux héritiers feu Jehan de Cons et aux héritiers feu Jehan de Perier (Prix), qui doit chascun an à chascun desdits termes Saint-Jehan et Noël 16 sols virelans, pour ce . . 34 sols 8 deniers.

De maistre Guillaume Mercier, pour son jardin par lui naguère acquesté aux héritiers feu Nicolas Balouart, royant à Pierson de Beaulieu, qui doit chascun an audit jour Saint-Jehan. . . 8 deniers ob.

Des héritiers feu Jehan de Cons l'aisné, pour le cens de leur grand courtil séant devant la chapelle dudit Saint-Ladre, qui doivent chascun an audit jour Saint-Remy chef d'octobre. . . . . 3 sols 4 den

Première somme des receptes en argent : 9 livres 12 sols ob. tournois.

Autre recepte d'argent pour l'an de ces présents comptes.

Et premier : De Jehan Didier, fermier des jardins, maison et pourprins dudit Saint-Ladre pour 9 années et 9 despouilles dont est icy la première année, parmi payant chascun an aux termes de la Nostre-Dame en mars et Saint-Remy. . . . . 100 sols tourn.

Du tronc dudit Saint-Ladre a esté trouvé par lesdits mainbours durant ceste présente année, qui a esté aulmosné par les bonnes gens la somme de . . . . 9 sols tourn.

De Pierson d'Esvigny, pour le cens de deux pièces de terre séantes

au ban dudit Esvigny, contenant deux jours ou environ, eptant l'une aux héritiers feu Jehan Bayart et au chemin, et l'autre à la Renquillère et le long chemin sous la haie, parmi payant chascun an auxdits jours Saint-Jehan et Noël. . . . . 8 sols 6 den.

Des héritiers Jacquemin Rohardin, pour une pièce de terre à eulx appartenant, assise au ban de Warnécourt à la Fontenelle, qui doit chascun an au jour de Noël ung chapon ; l'on ne sçait où est ladite terre ni les détenteurs d'icelle, pour ce. . . . . néant.

De Willemet de Rumelle, pour le cens d'un jardin estant à Issancourt qui jadis fut à Colin Dareux, royant aux héritiers feu Colart de la Glizeulle et audit Willemet, qui doit chascun an une poule, une fouasse, à la valeur de 8 deniers tournois, et pour ung denier d'aulx, qui se paient le lendemain de Noël.

Ledit Saint-Ladre a droit de prendre chascun an sur une tenure estant à Villiers-sur-le-Mont et qui fut Gloutart et aux héritiers Faulcillette et de Coulpin 4 chapons et 2 sols d'argent apporté audit Maisières le lendemain de Noël ; lesdits mainbours n'en ont rien receu et on ne sçait les détenteurs desdits héritages, pour ce. . . néant.

Ledit Saint-Ladre a droit de prendre chascun an au jour Saint-Jehan 50 quartels de bled sur une pièce de terre estant au ban d'Esvigny ; lesdits mainbours n'en ont rien receu et ne sçavent les détenteurs de ladite terre, pour ce. . . . . néant.

Ledit Saint-Ladre a droit de prendre chascun an sur une pièce de terre séant au ban d'Aillemont (Aiglemont) auprès des courtils d'iliecques, demy-setier de grains tel qu'il vient sur ladite terre ; l'on n'en paie rien et nuls n'en sçavent parler, pour ce. . . . . néant.

Ledit Saint-Ladre a droit de prendre chascun an sur une pièce de terre séant au ban d'Eslers que jadis tenoit Landouart des Ayvelles, 4 quartels et demi de bled ; nuls dudit Esler n'en sçavent parler, pour ce. . . . . néant.

Ledit Saint-Ladre a droit de prendre chascun an sur une autre pièce de terre séant audit Eslers contenant 35 verges, un demi septier de bled ; et sur une autre pièce de terre séant audit lieu contenant 28 verges, un demi quartel de bled ; lesdits mainbours n'en ont rien receu et ne sçavent trouver gens qui monstrent lesdites terres, pour ce. . . . . néant.

De Jehan Balerne, pour le legs piteux de sa feue femme qu'elle a laissé audit Saint-Ladre. . . . . 6 sols.

A esté receu par lesdits mainbours d'autres legs piteux. . 6 den.

Deuxième somme des receptes : 6 livres 4 sols tournois. Somme totale des recettes en argent : 15 livres 16 sols ob. tournois.

Recepte ordinaire en grains.

Et premier : Des terrages de Gernelle dont et sur lesquels est deu à la pitance dudit Saint-Ladre chascun an 2 septiers de seigle, pour ce . . . . 2 septiers,

De Milet Braidy, censier de la cense de Fonœuvre appartenant

audit Saint-Ladre à lui louée pour 9 années et 9 despouilles dont est icy la dernière année, parmi rendant chascun au audit Saint-Ladre, 13 muids de grains, moitié froment et l'autre aveine, à livrer audit Maisières avec 2 quartels de pois, 3 quartels de febves et 6 cordes de bûches.

Somme des receptes des grains : froment, 6 muids 6 septiers ; seigle, 2 septiers ; aveine, 6 muids 6 septiers.

MISES

Mises faites par lesdits mainbours durant l'année de ces présents comptes.

Et premier ; A Perrin Lefebvre, pour avoir furni des espices, vin, dragée et pain mises et employées pour laver les autels de la chapelle dudit Saint-Ladre, pour ce. . . . . 7 sols 3 den.

A Pierson Dareux, pour avoir fait le luminaire mis et employé à ladite chapelle durant l'année de ces présents comptes, la somme de . . . . 36 sols.

A Jacquemin Francart, pour avoir délivré du pain à chanter pour et durant ladite année . . . . 18 den.

A Jehan Bienaise, drapier, pour avoir délivré 3 aulnes et demie de drap gris pour faire le manteau et chaussettes de la fille Hannot le parmentier qui a esté mise audit Saint-Ladre, au prix de 8 sols tournois chascune aulne, pour ce. . . . . , 28 sols.

A Jacquemin Hocquet, pour avoir délivré ung baril, une escuelle et une cliquette . . . . 18 deniers.

A Avril Despeau, pour une paire de gants pour ladite malade, pour ce. . . . . 12 deniers.

A messire Nicole Regnier, curé dudit Maisières, pour son droit du service de ladite malade, 7 sols parisis qui font en tournois. . . . . 8 sols 9 den.

A Jehan le Leup, marglier, pour son droit dudit service. . 2 sols.

A Gillet Baudry, charpentier, pour son salaire d'avoir besogné audit Saint-Ladre en faisant une chambre pour une des malades, et par marché fait avec lui . . . . 16 sols.

Audit Gillet Baudry, pour avoir furni le bois qu'il a fallu à faire ledit charpentage, pour ce. . . . . 17 sols.

A Pierre, menuisier, pour avoir furni 33 dosseaux pour foncer le plancher de ladite chambre, au prix de 8 deniers pièce, pour ce . . . . 22 sols.

A Jehan Didier, pour avoir torché la paroi et terrer le plancher de ladite chambre, pour ce. . . . . 16 sols.

A Jehan Valet, tavernier, pour avoir baillé à disner à MM. les curés dudit Maisières et de Mohon, avec les margliers, MM. les eschevins et lesdits mainbours en mettant hors ladite malade, la somme de . . . . 24 sols.

Audit Pierre, menuisier, pour avoir furni 3 planches avec 3 barres

et 8 bauches mises à l'huis et fenestres de ladite chambre, pour ce. . . . . 3 sols 3 den.

A Henry, serrurier, pour avoir fait la serrure desdits huis et fenestres et avoir mis un gond à l'huis de ladite chapelle, pour ce . . . . 5 sols.

A Poncelet Souldain, pour avoir esté quérir de la terre qu'il a fallu mettre à ladite maison. . . . . 7 sols.

A Pierre Baudry, pour avoir fait une cheminée, avec les entre-deux d'une chambre qu'il a fallu faire pour la fille Hannot le parmentier, malade, et par marché fait. . . . . 14 sols.

A Jehennon Bigot, pour avoir ouvré à ladite maison, avoir fait ung contrecœur où il a vacqué par 4 journées et demie, au prix de 2 sols chascune journée, monte à . . . . 9 sols.

A Jehan Didier, pour avoir torché ladite cheminée avec les parois de ladite chambre et avoir délivré les bailleux et eaures. . . . 22 sols.

A Jehan Hénon, demeurant à Monthermer, pour avoir délivré demy millier de grosses escailles et ung millier de faisceaux, mises et employées à ladite maison, pour ce . . . . 22 sols 6 deniers.

A Jehan Namur, couvreur, pour avoir mis lesdites escailles en œuvre et avoir besoigné sur les toits de ladite maison, par marché fait, la somme de. . . . . 30 sols.

A Pierre, menuisier, pour avoir délivré 7 planches avec 2 barreaulx et bauches mises pour faire l'huis chaût de ladite chambre avec une fenestre et pour la façon, pour ce. . . . . 9 sols 6 den.

A Julien, clauteur, pour avoir délivré les clous qu'il a fallu tant sur les toits que à houser les cheminées et autre part, pour ce. . . . . 4 sols 8 den.

A Jehan Josne, pour avoir délivré, deux quarterons... et ung poinçon... pour hoser ladite cheminée, pour ce . . . . . . 5 sols 6 den.

A Jehan Simon, tonnelier, pour avoir délivré ung seau à mettre au puits de ladite maison et pour des cordes mises audit puits, pour ce. . . . . 7 sols 6 den.

Audit Henry, serrurier, pour avoir pendu l'huis de ladite chambre, avec une fenestre, pour ce. 5 sols.

A Jehan Fauconnier, pour avoir baillé le pied de terre dudit Saint-Ladre . . . . 5 sols.

A Messeigneurs les eschevins, pour envoyer consulter le procès que lesdits mainbours avoient contre maître Pierre et Jacquemin Dubus, pour ce . . . . 5 sols,

Audit Fauconnier, pour avoir doublé la demande dudit procès, pour ce . . . . 2 sols.

A Contesse, malade, pour sa pension d'argent qu'elle a eue durant ladite année, dont elle a eu pour chascun mois 9 sols 4 deniers, pour ce. . . . . 112 sols.

A ladite Contesse, pour sa pension de grains qu'elle a eue durant

11 mois de ladite année, pour chascun mois 5 quartels de froment, lesquels grains ont esté acheptés par lesdits mainbours par diverses fois ès marché et halle dudit Maisières et à divers prix, qui est l'un portant l'autre au prix de 11 sols tourn., pour ce 7 liv. 11 s. 3 den.

A ladite Contesse, pour sa chambcrière et le loyer d'icelle a esté paié . . . . 48 sols.

A ladite Contesse, pour le bois qu'elle a eu 8 mois durant, à chascun mois demie corde de bois à plusieurs prix, pour ce . . . . 37 sols.

A Marresson Payon, malade, pour sa pension d'argent qu'elle a eue durant ladite année, dont elle a eu pour chascun mois 9 sols 4 deniers, pour ce . . . . 112 sols.

A ladite Marresson, pour sa pension de grains qu'elle a eue durant 11 mois de ladite année commençant en apvril, pour chascun mois 5 quartels de grains ; lesquels grains ont esté acheptés par lesdits mainbours par diverses fois ès marché et halle dudit Maisières et à divers prix, l'un portant l'autre à 11 sols tournois chascun septier, monte à . . . . 7 livres 11 sols 3 den.

A ladite Marresson, pour le loyer de sa chamberière durant ceste présente année. . . . . 48 sols.

A ladite Marresson, pour le bois qu'elle a eu durant 8 mois, qui est à chascun mois demie corde à plusieurs prix, monte à. . . 37 sols.

A la fille Perrin Forget, pour sa pension en argent qu'elle a eue durant ceste présente année, dont elle a eu pour chascun mois 9 sols 4 deniers, monte à . . . . 112 sols tourn.

A ladite fille malade, pour sa pension de grains qu'elle a eue durant 11 mois de ladite année commençant comme dessus, qui est pour chascun mois 5 quartels de grains, lesquels grains lesdits mainbours ont achepté à plusieurs fois ès marché et halle dudit Maisières et à divers prix, qui est l'un portant l'autre à 11 sols chascun septier, pour ce. . . . . 7 livres 11 sols 3 den.

A ladite malade, pour le loyer de sa chamberière qu'elle a eue durant ceste présente année. . . . . 48 sols.

A ladite malade, pour le bois qu'elle a eu durant 8 mois de ladite année, à chascun mois demie corde à plusieurs et divers prix, pour ce . . . . 37 sols.

A Jehan Banneret, malade, pour sa pension d'argent qu'il a eue durant 7 mois et demi de ceste présente année, commençant lesdits 7 mois et demi au milieu du mois de juillet dernier passé, dont il a eu pour chascun mois 9 sols 4 deniers, pour ce. . . . 9 sols 4 den.

Audit Banneret, pour sa pension de grains qu'il a eue durant ledit temps de 7 mois et demi, à chascun mois 5 quartels ; lesquels lesdits mainbours ont achepté comme dessus à divers prix et marchés, qui est l'un portant l'autre 10 sols 6 deniers, pour ce. 4 livres 18 sols 5 den. ob.

Audit Banneret, pour le louyer de sa chamberière qu'il a eue durant edit temps, pour ce . . . . 30 sols.

Audit Banneret, pour le bois qu'il a eu durant ledit temps, à chascun desdits mois demie corde, laquelle a esté acheptée à divers prix, pour ce. . . . . 34 sols.

A la fille Hannot le parmentier, pour sa pension d'argent qu'elle a eue durant 2 mois de ceste année qu'elle a esté mise audit Saint-Ladre, commençant au mois de janvier dernier passé, à chascun mois 9 sols 4 deniers, pour ce . . . . 18 sols 8 den.

A ladite malade, pour sa pension de grains qu'elle a eue durant lesdits deux mois, à chascun mois 5 quartels qui ont esté acheptés au prix de 10 sols 6 deniers chascun septier, pour ce. . 26 sols 3 den.

A ladite malade, pour sa chamberière qu'elle a eue durant lesdits 2 mois, pour ce . . . . 8 sols.

A ladite malade, pour le bois qu'elle a eu durant lesdits deux mois, pour ce . . . . 9 sols.

Aux héritiers Evrardin Dubus, pour le cens de leur maison au Sarrazin, qu'ils doivent tant des années passées que pour ceste présente année, la somme de 19 livres 1 sol 4 deniers tournois, desquels arrérages lesdits mainbours n'en font point recepte, sinon du cens que doit ladite maison durant ceste présente année qui leur a esté donné pour le pied de terre, et pour ce n'en font icy mises que dudit cens de ceste dite année, qui monte à . . . . 34 sols 8 deniers.

A Apvril Despeau, pour une main de papier pour faire et minuter ces présents comptes, pour ce . . . . 16 deniers.

Au clerc qui a fait, minuté et doublé ces présents comptes, la somme de . . . . 20 sols.

Aux auditeurs de ces présents comptes pour leurs peines et salaires d'avoir vacqué à l'audition d'iceulx et les avoir signés de leurs seings manuels, pour ce. . . . . 20 sols.

A Jacquemin Potier, pour avoir servi lesdits mainbours à adjourner plusieurs personnes. . . . . 6 sols.

Somme totale des mises en argent faites par les mainbours sur les receptes devant dites, montent à 87 livres 19 sols 1 denier ob. tournois.

Les receptes en argent montent à 15 livres 16 sols ob. tournois.

Ainsy appert qu'il est deu auxdits mainbours, pour plus avoir paié que receu, la somme de 72 livres 3 sols 1 denier tournois.

Mises en grains faites par lesdits mainbours en l'an de ces présents comptes.

Et premier : Auxdits mainbours dudit Saint-Ladre, pour leurs gaiges et pensions d'avoir vacqué à ladite mainbournie pour l'an de ces présents comptes, en froment . . . . 14 septiers.

A messire Aubry, prêtre chapelain de la cure de Mohon, qu'il a droit de prendre chascun an sur ledit Saint-Ladre, pour célébrer la messe du lundi chascune semaine de l'an en la chapelle dudit Saint-Ladre, en avoine. . . . . 1 muid

A monsieur Daverdise, qui a le droit des terrages de Gernelle dont le lit Saint-Ladre prend 2 septiers de seigle; n'en a esté rien receu par lesdits mainbours pour ceste année, pour cause qu'il n'y avoit nuls grains; pour ce icy le rendent en requirande, pour ce icy. . 2 sept.

Somme des mises en grains : froment, 1 muid 2 septiers ; seigle 2 septiers ; aveine, 1 muid.

La recepte monte : froment, 6 muids 6 septiers ; seigle, 2 septiers ; aveine, 6 muids 6 septiers.

Ainsy appert que lesdits mainbours doivent : froment, 5 muids 4 septiers ; et touchant le seigle demeurent quittes ; appert qu'ils doivent en aveine : 5 muids 6 septiers.

Et touchant les pois et febves, avec les bûches, fouasse, poule et ung denier d'aulx qui ont esté baillés et délivrés aux malades, pour ce lesdits mainbours en demeurent quittes.

Ces présents comptes ont esté ce jourd'huy 19e de février 1506 ouïs, clos, signés et arrestés par nous auditeurs soubscripts, tesmoings nos seings manuels cy mis les jour et an dessus dits.

Signé : G. de This, J. Villemet, M. Hugette, Cousin, Blavier, Souyn, Balerne et Fauconnier, greffier.

II

Noms de quelques mainbours ou comptables de la léproserie de Mézières[1].

(1505-1675)

1505. — Jean Balouart et Pierre Fresneau.
1507-1510. — Guyot Lefèvre et Pierson Lesage.
1511. — Jean Guillon et Jean Robin.
1512-1513. — Jean Piedargent et Philippe Mercier.
1516. — Jean Noiset et Pierson Maréchal.
1517. — Jean Noiset et Jean Wauthelet.
1518. — Pierson Lesage et Nicolas Vassal.
1522-1523. — Baudson Fresnay et Jean Bienaise le jeune.
1525. — Jean Bienaise le jeune et Jean Souyn.
1527. — Nicolas Vassal et Jean Aubry dit Bagimont.
1528. — Nicolas Vassal et Pierre Patoulet.
1529. — Jean Simon et Robert Bayart.
1530. — Jean Simon et Jean Cousin.
1531. — Jean Simon et Baudson Cholet.
1532. — Philippe Legrand et Poncelet Vassal.
1533. — Adrien Bayart et Christophe Ballet.
1534-1536. — Jean de Namur et Guillaume Tisserot.

1. Arch. de Saint-Lazare, E. 1-3.

1543. — Colin Bayart et Jean Robin.
1544. — Colin Bayart et Thierry Vassal.
1546-1547. — Thierry Vassal et Nicolas Fauconnier.
1549-1550. — Poncelet Blavier et Nicolas Fauconnier.
1552. — Gérard de Rogissart dit de Naux et Thomas Pérot.
1553. — Gérard de Rogissart dit de Naux et Gérard de Rogissart dit de Levrezy.
1554. — Nicolas Fagnon et Gérard de Rogissart dit de Levrezy.
1555. — Baudson Petit et Nicolas Hennequin.
1557. — Nicolas Hennequin et Ponce Patoulet.
1563-1566. — Aimard Bajot.
1567. — Jean Picart.
1570. — Jean Hennequin.
1574. — Pierson Hugette.
1575-1576. — Nicolas Abraham.
1578. — Nicolas de Briencourt.
1580. — Nicolas Courtois.
1581. — Jean Capitaine.
1584-1585. — Husson Buffet.
1587. — Claude Legrand.
1589. — Jean Lombart.
1609. — Jean Gervaise.
1614. — Nicolas Hubinois.
1615. — Pierre David.
1617. — Jean Gelhay.
1618. — Claude Suant.
1619. — Jean de Villers.
1620. — Berthélemy Stochman.
1621. — Nicolas Goulet.
1628. — Poncelet Duruz.
1629. — Pierre Cuminel.
1630. — Jean Millart.
1633. — Philbert Maillard.
1634. — Henry Goulet.
1640. — Jean Canel.
1650. — Melchior Namurois.
1671. — François Troyon.
1674. — Denis Benoismont.
1675. — Jean Duruz.

CHRONIQUE DE JEAN TATÉ*

BOURGEOIS ET ÉCHEVIN DE CHATEAU-PORCIEN

Au XVIII[e] siècle

ÉVÈNEMENTS DU XVII[e] SIÈCLE A CHATEAU-PORCIEN, RETHEL ET LIEUX CIRCONVOISINS.

En 1606, il fit un vent si grand et si impétueux le lendemain de Pâques que plusieurs bâtimens et arbres furent renversés. Les restes des couvertures, des tours et bâtiments du château de Portien ont été emportés. L'on a fait ce cronographe sur ce grand vent :

oMnIa Ca DVnt
(M.D.C.VI.)

Le duc de Bouillon a rendu au Roy la ville de Sedan la même année[1].

En 1608, la gelée a été si grande que la pluspart des arbres en sont morts et une partie du seigle fut gelé, et tous les grains auroient esté entièrement perdus s'ils n'avoient point esté couverts de neiges pendant le mois de janvier et partie de celuy de février, pendant lequel temps la gelée a été au superlatif degrez ; elle estoit sy forte que l'on a vu le vin gelé dans les caves, les vignes ont esté entièrement gelées, on a esté obligez de les couper sur terre. En mars plusieurs personnes ont esté trouvées mortes de froidures, et on a esté obligez de brusler les meubles de bois dans les villes principalement, la rivière n'estant navigable à cause des glaces, et les chemins peu pratiquables. Le dégel estant venu tout à coup, les rivières se grossirent par les eaux des neiges et rompirent les glaces qui sur notre rivière ont emporté les ponts d'Attigny, Givry, Rethel, Château, Balham, et plusieurs moulins ; les ponts de la Meuse furent emportés, comme aussy les autres pour la plus grande partie des grandes rivières[2].

* Voir page 37, tome I[er] de la *Revue de Champagne*.

1. Après un séjour à Reims, Henri IV fit son entrée à Sedan le 7 avril 1606. Cfr. *Histoire de l'ancienne principauté de Sedan*, par J. Peyran, 1826, t. II, p. 19.

2. *Les grands froids*, par E. Bouant, 1880. Voir sur les rigueurs de l'hiver de 1608, p. 112. Les mêmes calamités sont décrites par Jean Pussot dans son *Journalier*. *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XXV, p. 98 et 100.

Le 20 décembre de la même année, il fit un tonnerre terrible, accompagné d'orages violents.

En 1612, sur la fin du mois d'aoust, il s'est fait un sy grand vent et impétueux que plusieurs bastimens et arbres en ont esté renversés ; les grains qui estoient coupés dans les champs, principalement les marsailles[1] furent tellement emportés de côté et d'autre qu'il n'y resta presque rien sur les hauts champs, tous les vallons estant remplis de bledz, orges et avoines tout mellez ensemble, ce qui, entre les laboreurs, donna lieu de plusieurs querelles et procez; et au mois de décembre suivant il s'y fit encore un terrible orage qui a renversé plusieurs vaisseaux sur mer, et l'on a trouvé à bord, sur le bord de la mer, après cet orage, plus de mille personnes noyés.

En 1614, par ordonnance du Roy, la monnoye étrangère n'eut plus de cours en France, ce qui apporta un grand trouble dans les commerces, car l'on voyoit plus de monnoye étrangère que de France, les cours en ayant esté permis en France auparavant, ce qui a causé la ruine de plusieurs.

En la même année, les peuples de ce pays icy ont souffert beaucoup au sujet des tailles qu'il falloit payer au Roy et aux Princes qui l'exigeoient par force, le Roy ayant deffendu de leur payer, mais pour éviter les insultes et persécutions des princes on leur payoit secrètement.

En 1610, Monsieur de Nevers, prince de Portien, a obligé les habitants de Château Portien de luy donner et fournir la somme de quinze cent livres, pour bastir en la ville de Charleville qu'il faisoit construire, une maison qui appartiendroit à la dite ville de Château Portien, ce quy luy fut accordé et contract passé. Je crois que l'on s'est contenté de mettre le nom de Château Portien sur la porte, comme j'ay remarqué, et non la jouissance, comme les autres endroits quy ont les mêmes honneurs sans profit. J'ay remarqué dans un même registre de l'hostel de ville ce don que l'on a esté obligé de donner audit seigneur de Nevers[2].

1. Les avoines, orges et autres céréales que l'on sème en mars.

2. C'est en sa qualité de Gouverneur de la province de Champagne que Charles de Gonzague exigea des villes principales de son gouvernement cette coopération à la création de Charleville. On voit encore dans les rues principales quelques pavillons portant sur des plaques de marbre le nom des villes qui les ont élevés : *Reims*, *Ay*, *Châlons*, *Epernay*, etc... Ce fut là leur seule récompense. *Histoire de Charleville*, par Jean Hubert, 1854, p. 68-69.

Incendie arrivé à Château Porcien.

En 1615, le 12e aoust, le feu prit à une maison de la ruelle Cochet à sept heures du matin ; tout le quarré qui fait face à la grand rüe et celle de l'église a esté entièrement bruslez à la réserve de cinq ou six maisons, et l'on en comptoit quarante cinq de consumez par le feu. De là, il prit au prieuré, ensuitte à l'église contre l'espérance d'un chacun, car on y avoit porté tous les meubles des environs pour estre en sûreté qui furent tous perdus, comme aussi presque tous les ornemens et images de ladite église, et les chasses et reliques qui y estoient en grande quantité, comme je feray voir ailleurs, et tout générallement ce quy estoit en la ditte église sans pouvoir la secourir, car le feu prit au lambry par dessous le toit du côté du prieuré, où il y avoyt un petit bâtiment couvert de paille contre la muraille de ladite église, duquel l'on ne s'appercevoit pas que le feu pourroit prendre, estant pour mettre un chien à l'attache, mais la seicheresse avoit esté si grande toute l'esté que le feu prenoit partout. Les cloches furent entièrement bruslés, et il y avoit la plus belle flèche du diocèse de Reims, et les cloches fondues et les mettaux épars de tous côtés, sçavoir trois grosses cloches des plus estimez du diocèse et quatre petites. Il n'y resta que les murailles très endommagées, et pour surcroît de malheur un tourbillon de vent emporta le feu de dessus l'église sur quelques maisons du Culot, où ladite rue et presque toute celle de Sonvue ont esté entièrement bruslez et consumez en cendres, sans pouvoir y remédier. Le comble de la tour de la porte de la Sonvue couverte d'ardoises, et quelque peu éloignez des autres bastimens qui appartenoit cy-devant aux princes et où demeuroit leur fermier, a esté réduit, et tombant sur le pont le brulèrent presque entièrement, L'on n'espéroit plus que la consommation de toute la ville par le feu qui estoit grand et épouvantable, mais par la grâce de Dieu et les bons secours des forains qui y estoient accourus de toutes parts, l'on couppa le feu par la desmolition de plusieurs bastiments, ne pouvant l'éteindre autrement[1].

Il y a eu de cette incendie vingt sept maisons de bruslez, sans les granges et écuries, mais à peine ce terrible feu a cessé

1. On trouve une relation du prieur de Saint-Thiébault sur ce désastre dans la *Revue de Champagne et de Brie*, janvier 1887, p. 21, à la suite des précieuses chartes originales du prieuré de Saint-Thiébault publiées par M. le comte O. de Gourjault, t. XXII, p. 1.

qu'un autre presque aussy terrible a recommencé le 22e du même mois d'août au faubourg de Liesse, où il y a eu soixante maisons de bruslez, sans les granges et celliers et écuries, et tous les meubles y ayant esté perdus, n'ayant pu les sauver quoy que c'estoit en plein jour. Ce feu dura huit jours sans le pouvoir éteindre, à cause du grand vent qui dura pendant tout ce temps-là, et qui portoit les charbons sur la ville. Cette ville a fait ainsi des pertes très considérables, les bourgeois estant à leurs aises auparavant à cause du grand commerce qu'il y avoit pour lors et des passages [1].

Le feu a esté en différents endroits en cette année (1615), causé par la grande seicheresse quy avoit tari les ruisseaux, les fontaines et les puits. Le feu arrivant en un lieu il consumait tout faute d'eau pour l'éteindre, et par son activité l'on ne fit point de moissons de foins. Cette année là le bestial mouroit de faim, n'ayant pas d'herbe en campagne, l'on vendoit une vache cinq ou six livres, et vingt sols une brebis, et l'on a destruit tous les troupeaux avant l'hiver, s'en estant réservé très peu. L'on fut obligez d'arracher les marsailles que l'on ne pouvoit faucher, et on ne receüilla aucun fruit, les feuilles des arbres estant seiches ; il y a eu grande quantité de fièvres en automne.

En 1616, le 30 may, ont esté coullé les cloches de Château Portien avec bonnes issues. La porte et la tour de Sonvue ont esté abandonné aux habitans moyennant trois livres de surcens par Mr de Nevers en laditte année, et un bourgeois a fondé pour sonner l'Angelus le matin, à midy et le soir, et a donné deux cent livres à ce sujet [2].

SIÈGE DE CHATEAU PORCIEN (1617).

En mil six cens dix sept, Monsieur de Nevers, prince de Portien, leva quantité de troupes qu'il fit camper en ce pays

1. L'incendie de Château fit impression à Reims : « 1615. — Au commencement d'aoust, le feu print au bas du bourg de Chastel en Portien, où grand nombre de maisons furent bruslées, mesme l'église et les cloches fondues. Et sur la fin dudit moys, quasi le reste des faulx bourgs encor bruslez, où y eut merveilleuse perte et dommage, et pareil en quelques villages, ne sachant au vray d'où pouvoit provenir ce faict. » *Journalier de Jehan Pussot*, 1858, p. 184.

2. La sonnerie de l'*Angelus* trois fois le jour ne datait à la cathédrale de Reims que du mois d'octobre 1613, en vertu de la fondation d'Antoine de Beauchesne. *Mémoires de P. Coquault*, t. V, 16 octobre 1613.

icy, et mit garnison à Château, Rethel et Maizière ; ce que le Roy ayant seu, il le déclara criminel de lèse-majesté le 9e mars de ladite année [1]. Les princes s'assemblèrent à Château Portien et y ayant resté quatre jours ils firent revue de leur armée, ce qu'ayant appris le Roy, il envoya dix mille hommes commandez par Monsieur de Guize pour assiéger lesdittes villes appartenant au duc de Nevers, et réduire l'armée desdits princes rebelles. L'on attaqua d'abord Château Portien. Voicy l'ordre de ce siège, comme je l'ai trouvé et tiré des manuscrits de Mr Prevost, curé d'Herpie :

« Le 15 mars 1617, l'armée du Roy qui estoit de dix mille hommes ou environ se présenta devant Château Portien et estoit campée dans la prairie d'Herpie. Le quartier du Roy estoit à Herpie, où il y avoit ordinairement cinq mille hommes sans ceux qui abordaient journellement. L'on somma à Château Portien de se rendre, mais le Gouverneur ne voulant entendre aucune composition faite de la part de Monsieur de Guize, ce pourquoy l'on prit le fauxbourg de Liesse par assaut, et on y mit le feu ; les habitans dudit fauxbourg l'avoient abandonné dès l'arrivée de l'armée du Roy. On attaqua ensuitte la ville et le château, et le siège a duré 15 jours ; trois ou quatre jours avant la reddition de la ville, on tenta d'entrer avec pétard par la porte de Morteau, cette tentative fut fort désavantageuse aux assiégeants qui furent repoussés fort vivement par les assiégés, les deux qui attachèrent les pétards y furent tuez et plusieurs autres ; ces deux estoient grands seigneurs, dont on envoya les deux corps à Mr de Guize qui estoit à Erpie, où ils furent embaumés, les cœurs et les entrailles enterrés audit Erpie, et les corps ont été emportés à Château, où ils ont été enterrés deux mois après. Ladite ville et le château ont esté, comme dit est, assiégé le 15e mars, la ville a esté rendue le 29 et le château le 30e dudit mois, après avoir souffert plusieurs coups de canons, et en eut souffert encore autant sy les munitions de guerre et de bouche n'eussent manqué. Il y a eu environ cent hommes de tuez dans la ville et soixante des assiégeants. On a rendu la ville et le château à condition de sortir armes et bagages, et il fallut composer pour les cloches de l'église quy ont esté rachettez mille livres, dont

1. Pour tous les faits qui touchent aux luttes de la minorité de Louis XIII, recourir à l'*Histoire générale de la Champagne et de la Brie*, par M. Poinsignon, 1885, 3 vol. in-8°. Consulter particulièrement sur Château-Porcien, t. II, p. 261-63, 321, 339, 345, 418, 481, et t. III, p. 21-27, 52, 55 à 58, 80, 89, 94, 142, 159, 181, 268, 345 et 507.

M[r] de Guize donna deux cent livres, l'église estant pauvre de l'incendie arrivé en 1615[1].

« On a battu la ville avec deux pièces de canon et le château; les habitans ont fait résistence malgré eux, ayant bonne volonté pour le Roy, et la plupart en estoient sortis avant le siège de peur d'estre obligez de prendre les armes, ce quy n'est pas arrivé, car ceux quy y sont resté ne se sont meslez du siège aucunement, au contraire aussy tôt que la garnison se fut retiré au château, comme l'on vouloit monter l'assaut, les bourgeois rendirent la ville au Roy. Ce siège a causé la ruine du pays, quoiqu'il y avoit bon règlement à l'armée et bonne justice, les marchands pouvant en sûreté vendre librement leurs marchandises, ce quy a fait que les vivres furent à bon compte, le septier de grain se vendoit 3 livres, et le poinçon de vin dix livres; mais les soldats obligez de faire du feu ont enlevé les eschallats des vignes d'Erpie et de Condé, abbatoient les arbres, prenant les pièces et mays des pressoirs pour servir aux canons, et par la négligence des dits soldats, le feu eschappa à Condez, où onze maisons furent bruslez et une partie du clocher de l'église. M. de Guize donna de l'argent aux plus nécessiteux pour rebâtir, et une partie du quartier du Roy resta à Herpie jusqu'au 4 avril. Plusieurs habitans des villages voisins, même de Château, s'estoient retiré à Herpie à cause que c'estoit le quartier du Roy. »

Cy après vous voirez l'histoire de ce siège que j'ay tiré d'une histoire latine faite par Monsieur de Grammont, président au Parlement de Thoulouse, imprimé en laditte ville[2]. Je me suis

1. La prise de Château fut un évènement important, au sujet duquel on imprima : *Discours touchant la prise des villes et chasteau de Chasteau-Portien, et Pierre-font, par Messieurs le duc de Guise et comte d'Auvergne*, par P. D. C. S. O. N., armes de France et de Navarre, à Rouen, chez David Geuffroy, 1617. Cette plaquette rarissime de 8 p. in-8° se trouve à la Bibliothèque de Reims.

2. Notons ici le titre : *Historiarum Galliæ ab excessu Henrici IV libri XVIII, quibus rerum per Gallos totâ Europâ gestarum accurata narratio continetur, autore* Gabr. Bartholomæo Gramondo, in sacro Regis Consistorio Senatore et in Parlamento Tolosano Præside, Tolosæ, apud Arnald. Colomerium... 1643, in-f°, p. 151 à 153. On y trouve le récit détaillé traduit avec soin par Taté : « Castello adiacet urbs modica. » Les noms sont latinisés de la façon la plus burlesque : *Villabuscanus* veut dire *La Ville aux bois;* la narration d'ailleurs concorde avec celle de notre chroniqueur. Gramond, historien et magistrat (1590-1654), aura mis en latin un compte-rendu officiel du siège. *Biographie générale*, Didot, t. 21, verbo *Gramond*, p. 618.

contenté de l'écrire en françois de peur de trop grossir le livre, je le traduiray en françois :

« Les rigueurs de cette guerre se sont étendus et fait ressentir principallement vers Soissons, Château-Portien et Rethel, ville capitale du Retellois, quy est ceinte de petites fesbles murailles, et quy est une noble et ancienne seigneurie des ducs de Nevers. Non pas loin de là, par où descend la rivière, est Château-Portien appartenant au même duc de Nevers, ledit Château très bonne seigneurie et fief illustre. Au dessous de Château est une petite ville, arrosée de la rivière d'Aixne, et c'est en cet endroit que M. de Guize a d'abord campé. Voici l'ordre du siège de la ville et du château [1].

« Monsieur de la Ville au Bois, gouverneur de Château-Portien, ayant appris que M. de Guise approchoit pour l'assiéger, en a averti aussytôt M. de Nevers, pour lequel il tenoit la place et qu'il n'avoit pas assez de soldats et de vivres pour résister à l'ennemi. Aussytôt on fit emmener quantité des vivres de munitions de bouche et de guerre, et on fit despecher un régiment de deux cents Liégeois commandé par M. de Montreau, quy le fit marcher secrettement et entrer dans la ville pour la secourir; le 15 de mars, M. de Guize assiége la montagne du château par un endroit fort difficile. On l'a battue avec quatre pièces de canons, ayant campé son armée au dessous. Le lendemain on fit une descharge de deux cents coups de canons contre les murailles, l'on a emporté le faux-bourg par où l'on va à Condez par assaut. Ce combat estoit formé de tous hommes que l'on avoit choisis de tous les régimens, lesquels étoient soustenus par trois brigades de gardes du Roy, commandées par MM. de Castelnau, de Goas et de Mus. Après le faubourg pris, on y mit le feu. Il y avoit au dessous du château une grande place qui estoit jointe aux murailles par un rempart où il avoit beaucoup de travaux et forteresses au dehors, tels que l'on a coutume de faire aujourd'huy pour se deffendre plus au large, et avec plus de commodité. On fait amener six pièces de canon de Châlons-sur-Marne pour battre et ruiner la forteresse du dehors, avec lesquels par un feu d'artifice continuel on détruisit la garnison de la ville, sans cependant pouvoir gagner aucune chose, les forces des assiégés ne

1. Pour l'intelligence du siège de 1617 et des suivants, il est indispensable de produire un plan de la ville, du château et des environs. Celui que l'on voit ci-contre est extrait de l'*Atlas cantonal des Ardennes*, par Vendol, géomètre en chef du Cadastre, 1837-1843.

diminuoient point en aucune manière, mais augmentoient de jour en jour pour un secours d'hommes et de munitions de bouche et de guerre, que M. le duc de Nevers, qui estoit pour lors à Rethel, envoyoit au dit Château, les assiégés pouvant sortir et entrer librement par le fauxbourg d'en bas quy n'estoit pas investi ni empêché par les assiégeants. Ce qu'estant venu à la connaissance de M. de Guise, il résolut d'assiéger cette porte pendant la nuit et lorsqu'on y penseroit le moins. On choisit pour cela les hommes les plus hardis et les plus vaillants de l'armée, car cette entreprise estoit fort difficile et demandoit des hommes forts et courageux. Les régimens de Champagne et de Vaubecour sont ceux que l'on estime le plus propre, pour faire une telle entreprise comme estant les plus vaillants de l'armée, messieurs les maréchaux de Thémines et de Bassompierre ayant passé la rivière rangent en bataille lesdits régiments avec cent cavalliers dans la prairie au dessous des fauxbourgs. Le sieur Sauvage, lieutenant d'une compagnie du régiment de Champagne, se présenta avec une poignée de monde pour accompagner le pétardier, on attacha le pétard à un petit ponton et on y mit le feu, en même temps l'on n'entend de tout côté que le bruit des canons et des armes, on jette à bas une partie de la porte, la brèche est assez grande pour entrer les soldats, mais le gouverneur de la place s'estant esveillé au bruit des armes dans le plus profond silence de la nuit, commença à ranger ses soldats sur les murailles, principallement vers la porte, là où on avoit fait bresche; cette nuit obscure devient bientost éclairée par le feu des fallôts allumés de toute part sur les murailles du château et vers ladite porte attaquée. On tue le pétardier, l'on repousse vigoureusement les assiégeants qui en ceste fatale action font une perte considérable, mais la plus grande, et la plus déplorable, ce fut la mort du baron de Vigan, neveu du maréchal de Thémines, c'estoit un jeune homme d'un grand courage et d'une intrépidité incroyable pour son âge, à peine étoit-il entré dans son adolescence. En même temps, avec plus de force et de vigueur, on braque quatre pièces de canon contre les murailles de la ville et quatre contre celles du château ; l'on fait bresche, et partie des murailles de la ville estant renversée, la garnison se retire au château, ainsi qu'il avoit été ordonné par M. de Nevers, de peur que faisant encore résistance, ils n'eussent venus aux mains et n'eussent mis la ville à feu et à sang, estant riche et un de ses plus nobles fiefs. Aussy tost que la garnison eut abbandonné la ville, les

bourgeois se rendirent au Roy c'est-à-dire à M. de Guise, ensuite M. de Bassompierre y entra avec deux mille hommes. Le lendemain M. de Beaumont, quy avoit fait le guet toute la nuit, fait sortir un tambour du château pour avertir que M. de Montreau sortiroit par un chemin couvert et se rendroit au camp sy on vouloit luy donner ostages, mais M. de Guise ne voulut accepter cette proposition disant que ce qu'il avoit promis valoit mieux que les ostages qu'il demandoit. Enfin M. de Montreau sortit du Château sous la bonne foy du prince et rendit la place sous les conditions suivantes conclues du 30 mars 1617, à sçavoir :

« Premièrement, que l'on rendroit le château et les fortifications au Roy ;

« Secondement, que la garnison sortiroit du château avec leurs armes, mesches allumez, ballet en bouche et enseignes desployez sans aucun empêchement ;

« Troisièmement, que toutes les machines de guerres, canons, mortiers, pétards et toutes autres armes resteroient dans le château pour le Roy, sans pouvoir les emporter aucuns ;

« Quatrièmement, que tous les capitaines et principaux officiers sortiroient de la France avec la garnison, excepté MM. de la Ville aux Bois, Monstreau et Roze, de plus que les soldats seroient contraints par serment de ne plus prendre les armes contre leur Roy ;

« Cinquièmement, que les assiégés donneroient des charriots pour conduire les soldats blessés et malades.

« Il y a encore quelque petite particularité que je laisse à décrire. Sortirent ensuite du château plus de neuf cent trente légionnaires, septante cinq femmes avec plusieurs enfants qui s'estoient refugiés dans ledit château pour estre plus en sûreté. L'armée tira ensuite vers Rethel pour l'assiéger, comme je feray voir ci-après en l'histoire dudit Rethel [1]. »

(*A suivre.*) H. JADART.

1. On trouve un récit identique, probablement le récit original traduit par Gramond, dans le *Mercure François*, 1617, t. IV, p. 166 à 172.

LES

Religieuses Chanoinesses du Saint-Sépulcre

DE CHARLEVILLE*

VI.

Charlotte de Ligny, Prieure perpétuelle.

1682-1693.

Charlotte de Ligny était fille de Charles de Ligny, chevalier, seigneur de Plessier-Huleu et de Billy-sur-Ourcq [1], gentilhomme de la Chambre, et de Françoise de Vaudetart.

La famille de Ligny, d'ancienne chevalerie, était originaire du Poitou, et tirait son nom d'une terre située dans le Boulonnais, sur les frontières de l'Artois ; elle s'était établie dans le Soissonnais au commencement du XVIe siècle [2].

Charlotte de Ligny, que l'on trouve désignée sous les noms de Guillemette-Charlotte et de Charlotte-Victoire, naquit en 1642 et fit profession en 1658 au couvent des Bénédictines de Notre-Dame de Soissons. Lorsqu'elle fut choisie pour remplir la charge de Prieure au Saint-Sépulcre de Charleville, il fallut

* Voir page 431, tome XXV de la *Revue de Champagne*.

1. Canton d'Oulchy, arrondissement de Soissons.

2. Armes : de gueules à la fasce d'or, au chef échiqueté d'argent et d'azur de trois traits, devise : *Toujours fidel au Roy et constant en sa Loy*.

Charles de Ligny eut trois fils :

1° *Antoine*, capitaine au Régiment de Piémont, qui lui succéda, en 1670, dans ses seigneuries, et épousa Marie-Anne de Capendu.

2° *François*, vicomte de Charmel (canton de Fère-en-Tardenois, arrondissement de Château-Thierry), sénéchal de Lorraine, marié à Henriette de Gournay, dont : Marie de Ligny, femme d'Antoine Egon, prince de Furstemberg, et Charlotte-Françoise, femme de Jean de Pouilly, marquis de Lançon, gouverneur de Mézières. Les noms de Jean de Pouilly et de Charlotte-Françoise de Ligny se lisaient sur une des cloches de l'église de Mézières, fondue en 1679 et refondue en 1865 ; leur épitaphe se voyait autrefois au milieu du chœur de l'église ; elle a disparu lors des réparations faites à cet édifice vers 1860. Leur fille, Henriette de Pouilly, fonda en 1718 le couvent des chanoinesses de Lançon.

3° *Emmanuel*, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem.

envoyer à Rome pour lui obtenir « la permission de changer « d'habit et d'ordre religieux [1] ».

Le 11 avril 1682, Charlotte de Ligny prononça, dans l'abbaye de Saint-Etienne de Reims, en présence de Charles Richart, official du diocèse, de nouveaux vœux par lesquels elle s'engageait à demeurer toute sa vie « en cette ordre cano- « nial du Saint Sépulchre......., suivant la regle de Saint- « Augustin........, le tout bien entendu conformement aux « constitutions de cette ordre..... » puis « le 7 may 1682 la « dame Charlotte de Ligny, par ordre de Monseigneur l'arche- « vêque de Reims, fut mise en possession par M. le Prieur de « l'abbaye de Saint-Denis [2], de l'abbaye de Saint-Sépulchre, « dont a été passé acte le 9 dudit mois de may [3]. »

D'après ce passage du manuscrit de Fourquet de Montimont, la nouvelle Prieure aurait été imposée aux Sépulcrines par Maurice Le Tellier. On a vu déjà, à propos de l'expulsion de Marie Diffius, que les assertions du Procureur général de la souveraineté d'Arches devaient être examinées avec soin ; cette fois encore, elles sont contredites par un acte authentique dans lequel on lit :

« Messire Anthoine de Ligny, chevallier, seigneur de Plessis « les Augy, Billy sur Ourque et Heuleux en Vallois.... pour « la bonne amictié et affection qu'il a pour Madame Guille- « mette Charlotte de Ligny, sa sœure, a present Prieure perpe- « tuelle du Couvent et Monastere des dames Religieuses « Chanoinesses du Saint Sepulchre de cette ville de Charle- « ville en consequence de l'eslection et postulation desd. dames « Religieuses dudit Monastere et de sa reception faite le jour « d'hier par icelles dames aud. Monastere et par l'agreement « et confirmation de Monseigneur l'illustrissime et revéren- « dissime Charles Maurice Le Tellier, archevêque duc de « Reims..... » Par cet acte, Antoine de Ligny constitue, au profit de sa sœur, une rente viagère de 400 livres ; le contrat est passé le 9 mai « en la présence aussy du Reverend Père « Edme Baltazar Le Clerc...., prieur de l'abaye de S[t] Denis « de Reims et supérieur dud. Monastere du S[t] Sepulchre » ; il porte entre autres signatures, celles du P. Le Clerc et de six Religieuses ; on doit donc admettre que Charlotte de Ligny est

1. Fourquet de Montimont.
2. Le P. Edme Baltazar Le Clerc.
3. Fourquet de Montimont.

entrée au couvent le 8 mai, à la suite d'une élection faite régulièrement et confirmée par l'autorité ecclésiastique.

En même temps qu'il envoyait aux Sépulcrines la Supérieure qu'elles avaient « canoniquement eleue et postulée », Maurice Le Tellier leur adressait « quelques reglements importants « pour l'observance de leurs vœux et de leurs règles ». Ce règlement, rédigé par le P. Le Clerc et remis par lui à l'archevêque, le 26 mars 1682, se borne à des prescriptions d'ordre intérieur. On y remarque toutefois le passage suivant : « Vostre institut vous permettant de recevoir des pension- « naires pour les élever dans un esprit de piété et d'honnêteté, « la supérieure prendra grand soin de leur éducation. »

En demandant Madame de Ligny comme Prieure, les Religieuses avaient pour but de mettre à la tête de la Communauté « une dame d'appuy ». Ce même désir, peut-être, fit élire comme sous-prieure Elizabeth de Myon, nièce du Maréchal de Fabert [1].

On ne retrouve qu'un très petit nombre d'actes relatifs à l'administration de Charlotte de Ligny. Elle obtint, le 4 novembre 1688, du comte Balliani, surintendant général de Ferdinand Charles, prince souverain d'Arches, Charleville et Saint-Menges, après avis favorable « du sieur consul et du voyeur « de la ville » la concession d'un terrain de neuf à dix pieds de largeur « au long de la closture du Monastere du costé de « la porte de Luxembourg ». Cette concession, qui permettait d'étendre la clôture jusqu'à la rue, fut confirmée par le Prince le 28 février 1692 et enregistrée en la Chambre de la ville le 7 juin suivant ; mais, d'un autre côté, le Couvent dut abandonner une certaine quantité de terrains qui furent occupés par les nouvelles fortifications de Charleville et du Mont-Olympe [2].

1. Elizabeth de Myon était fille de Gabriel de Myon, baron de Gombervaux, colonel d'infanterie, lieutenant du roi au gouvernement de Sedan et Raucourt, et de Christine Richard. Le Maréchal de Fabert avait épousé Claude Richard, sœur de Christine.

2. Estimation et Thoisé des bastimens et héritages compris dans les nouvelles fortifications de Charleville et du Mont-Olympe (1691).

....

Aux Dames Religieuses du St Sepulchre :

410 verges de terres enfermées dans les chemins couverts et flancs de la porte de France.................................... 768 l.

450 verges de terrre enfermées dans les glacis devant le bastion de Bavière.................................... 675 l.

Suivant l'estimation.

Charlotte de Ligny parait avoir porté son attention surtout sur l'administration intérieure du Couvent « qu'elle gouverna « et regit », dit son épitaphe, « avec beaucoup d'honneur, de « sagesse et de vertu, donnant en tout des marques d'une « parfaite observance de la régularité ».

Par ses soins, la Communauté qui marchait rapidement à la ruine put se relever. Dans la période précédente, il s'était écoulé vingt-quatre ans sans qu'aucune nouvelle religieuse fit profession ; pendant les onze années que dura le priorat de Madame de Ligny, la maison reçut quatorze religieuses de chœur et plusieurs converses. La Prieure « avait au suprême « degré l'amour de l'ordre, elle s'appliqua à l'établir partout « dans la Communauté ; elle aimait beaucoup la lecture, un « de ses premiers soins fut de pourvoir la maison de bons « livres ; elle n'épargna ni soins, ni peine, ni travail pour « l'éducation des jeunes filles ; elle n'omit rien pour le bien « spirituel et temporel de la maison, à laquelle elle a procuré « tout l'honneur et la gloire qu'elle a pu ». Ces éloges, malgré l'absence des détails que l'on aimerait a y rencontrer, font comprendre ce que fut l'administration de Madame de Ligny, et avec quelle sollicitude elle s'occupa de tout ce qui pouvait ramener et assurer la prospérité du Couvent dont elle avait la direction.

Une des dernières œuvres de sa vie fut l'embellissement de l'église du Couvent. Une pierre, encastrée actuellement dans une des murailles du jardin, et dont on ne connait plus la situation primitive, porte l'inscription suivante :

1692.

MADAME CHARLOTTE DE LIGNY
PREMIERE PRIEVRE PERPETVELLE DES
DAMES CHANOINESSES DV S^T SEPVLCHRE
DE CHARLEVILLE

Estimation et Thoisé des terres comprises dans les nouvelles fortifications du Roi au Mont-Olympe.

....

Aux Dames Religieuses du Sainct Sepulchre de Charleville :
280 verges de terre prises pour lesd. glacis du costé du Calvaire estimées.. 362 l. 10 d.
350 verges de terre pour lesd. glacis du costé du Calvaire et dud. Moncy à raison de 25 s. la verge.................. 437 l. 10 d.

Il se pourrait que cette inscription ait été gravée à l'occasion des travaux qu'elle fit exécuter dans l'église du Couvent [1].

Madame de Ligny mourut, âgée de 51 ans, le 17 avril 1693.

Une épitaphe à sa mémoire fut gravée sur la pierre qui recouvrait la tombe de Claude de Moy, au-dessous de l'inscription consacrée à cette dernière. Toutefois, son corps ne paraît pas avoir été déposé dans le même caveau ; d'après une tradition qu'il n'est guère possible de vérifier, il aurait été réclamé par sa famille.

VII.

Rétablissement des Prieures Triennales.
1693.

Après la mort de Charlotte de Ligny, les Religieuses demandèrent l'autorisation d'élire, non plus une prieure perpétuelle, mais, comme par le passé, des prieures triennales. Les Religieuses, françaises d'origine, étaient ou trop jeunes et manquaient d'autorité, ou trop âgées et n'avaient plus les forces nécessaires pour remplir la charge de prieure perpétuelle ; il eût donc fallu demander une Supérieure à un autre couvent ; — on ne pouvait s'adresser à Belle-Chasse ; Vierzon et Luynes n'avaient qu'un nombre trop restreint de Religieuses — ou, comme lors de l'élection de Madame de Ligny, prendre encore une Supérieure dans un Ordre étranger. Il parut préférable de temporiser et d'élire des prieures triennales ; l'autorisation nécessaire fut accordée par Roulland, grand-vicaire de l'Archevêque et Supérieur des Sépulcrines.

On choisit la Mère Jeanne de la Feuille de Sainte-Hélène [2] (1693-1697), puis successivement :

Les Mères, Marie Renart des Anges (1697-1701) [3] ;

Marie d'Escannevelle de Rocan, de Jésus (1701-1703) [4] ;

Catherine de Sugny de St-Benoît (1703-1709) [5].

1. L'inscription est surmontée d'un écusson ovale portant : de gueules, à la fasce d'or au chef échiqueté de *quatre* traits d'argent et d'azur ; cette variante des armes de Ligny n'est probablement qu'une inadvertance du graveur qui aura confondu les *tirés* avec les *traits*.

2. Professe de 1657.

3. Professe de 1655.

4. Professe de 1655.

5. Professe de 1684.

Pendant ces seize années et grâce à la sagesse de l'administration précédente, le Couvent put acquérir plusieurs censes importantes à Auboncourt, Etion, Donchery, Iges, Fournois, proche Sedan (Fresnois). Il fut pourvu au paiement de ces acquisitions par les dots de plusieurs Religieuses et le remboursement de quelques sommes placées en constitution de rentes, et notamment d'une somme de 5,500 livres que le Couvent avait prêtée au Clergé du diocèse par contrat passé par devant Dallier et son compagnon, notaires à Reims, le 14 avril 1696. L'Assemblée des Députés du Clergé consentit, dans sa réunion du 6 juin 1698, au remboursement demandé par les Sépulchrines. D'un autre côté, le 14 décembre 1696, les Religieuses « attendu la nécessité et le besoin où ils sont » constituèrent sur leurs biens une rente de 75 livres tournois au principal de 1,500 livres.

Le *Papier terrier* de la Principauté d'Arches et Charleville, rédigé vers cette époque, contient la mention suivante :

« Sera renseigné que S. A. S^me^ par contract passé par « devant Lhoste et Midrouet, le 26 novembre 1622, a fondé la « maison des dames Religieuses du St Sépulcre établie en « cette ville entre la place du St Sépulcre d'une part, la rue « St Louis d'autre, la rue de Lorraine d'autre, et regardant « vers le quay de la rivière de Meuze du costé du Mont-« Olympe, cest a dire dans toutte leur capacité, ce que suivant « l'ancien cueilleret du 10 septembre 1640 vérifié ledit jour « par M^r^ le président Billard, elles doivent de cens anuel et « perpetuel savoir pour la maison quelles ont acquises de « martin Lapye deux sols six deniers d'une part, cinq sols de « cens pour le jardin quelles ont acquises du s^r^ Loriot d'autre, « et pour la maison qu'elles ont acquises du passager deux « sols six deniers, cy pour tout 10 s. [1] »

Ce cens était établi sur des propriétés acquises en 1629, 1632 et 1633, et situées à l'angle formé au nord-est du Couvent par le quai et la rue des Remparts ; tout le surplus de la

1. Ce terrier fut commencé le 21 mai 1694 et terminé le 26 juin 1699.

D'après les indications données par le terrier, deux mesures étaient en usage à Charleville : la mesure de la Principauté, de 10 2/3 pouces par pied et de 22 pieds par verge, et la mesure du Prince, de 11 pouces par pied et de 20 pieds par verge ; pour l'une comme pour l'autre, le Jour de terre et la Fauchée de pré se composaient de 80 verges.

La mesure de la Principauté correspondait donc à peu près à la mesure Mazarine dont la verge comprenait 22 pieds de 10 1/2 pouces ; la mesure du Prince était identique à celle de Vitry.

propriété, provenant de concessions faites par le Prince, soit au Couvent, soit au sieur Diffius, était exempt de toute redevance.

En mai 1704, le Prince Ferdinand-Charles se rendant à la Cour « voulut bien se détourner et prendre le chemin de « Charleville et donner à ses sujets la satisfaction qu'ils atten- « daient depuis si longtemps ». Arrivé le 3 mai à Charleville, il se rendit le 6 chez les Sépulcrines, dont il visita la maison.

C'est du Couvent qu'il vit la procession solennelle qui se faisait chaque année au jour anniversaire de la fondation de Charleville et à laquelle les autorités assistaient en corps : la procession se rendait successivement dans toutes les églises et chapelles de la ville.

Le Couvent du Saint-Sépulcre est la seule maison religieuse que le Prince ait visitée pendant son court séjour dans sa Principauté [1].

On a vu que le Couvent prétendait à la possession d'une partie du ban Saint-Nicaise ; il revendiquait 2 arpents de bois et le quart, acheté le 24 mars 1650, d'une cense appartenant à Pieronne Garot, fille de Jean Garot et de Marguerite Cahart, et « consistante en quelques prés, terres et bois, située au ban « vulgairement appellé le Ban St Nicaise, ban de Nouson « Montcy et circonvoisins ». François Namurois, écuyer, seigneur de la Francheville, conseiller d'honneur en la Cour souveraine d'Arches et de Charleville, disait les prétentions des Sépulcrines « mal fondées en ce que lad. Cense n'existe « pas, que les dites Dames n'en auaient jamais jouy et que « luy et son autheur possédaient depuis plus de cinquante ans « les heritages et bois parmy lesquels lesd. Dames préten- « doient que les terres qui composoient lad. Cense estoient « confondues ». Cette contestation, déférée au Bailliage de Château-Regnault dès 1667, avait fait l'objet d'une sentence rendue au Présidial de Sedan le 20 février 1686. Néanmoins, l'affaire n'était pas terminée ; les Sépulcrines, pour en finir, cèdèrent les droits que leur attribuaient le contrat d'acquisition et la sentence du Présidial, moyennant une somme de 300 livres que leur versa François Namurois (13 octobre 1706). Cette transaction mit fin aux nombreuses difficultés qu'avait

1. Le Prince quitta Charleville le 7 mai. C'est pendant ce voyage qu'il conféra le titre de marquis à M. Colart, président et consul, à M. Coulon, grand-maître des eaux et forêts au département de Metz, et le titre de comte à MM. Canel, Le Chevalier, Ancelet, Fournier et Dumenil.

suscitées la confusion existant entre les anciennes propriétés de la famille de Diffuy et celles du Couvent.

Le 18 mai 1709, la Mère Procureuse, Jeanne Pochet, représenta au Chapitre « que le peu de récolte de l'année dernière « ayant ostez le pouuoir a leurs fermiers de leur liuré au jour « de St Martin mil sept cent huict les censiues et pensions de « leurs Beaux, elles ont estées par là priuuées de la quantité « de grains necessaire pour la subsistance de leur maison et « les a engagées d'en achepter de temp en temp pour y four- « nir. Et la sterilité estant suruenue, pour en preuenir les « suittes les plus facheuses, on s'est trouué dans la nécessité « de rensemencer de lorge dans les terres qui auoient estées « ensemencées en froman metail et segle. Et come les mesmes « fermiers se sont trouuez hors destat de le pouuoir faire, on « a estez obligé de leur fournir une partie desd. orges neces- « saires pour ledit Rensemencement, et le prix estant devenu « excessif, il a consommé les deniers qui estoient destinez « pour la subsistance des Religieuses du Monastere et notam- « ment pr lachapt de quelqe partie de froman destiné pour le « pain de la Maison, et se trouuant aujourdhuy sans deniers « pour fournir à la despense et subsistance journalière du « Monastère et acquitter le prix de quelques orges qui estoient « redub, elle en a donné avis a la Rde Mère prieure et aux « Mères du Conseil. »

Le Couvent se décida à emprunter mille écus, somme jugée nécessaire pour assurer la subsistance des Religieuses pendant un an. Camille Le Tellier de Louvois, supérieure du Couvent, autorisa l'emprunt au denier dix-huit, par une lettre datée de Paris le 8 juin ; Jérôme Favereau, ancien Bourgmestre de la cité de Liège, et Philippe-François Buirette, marchand, demeurant en la dite ville, prètèrent les mille écus, pour sûreté desquels les Sépulcrines engagèrent leurs fermes d'Iges, de Glaire et de Donchery[1].

1. Les renseignements suivants montrent quelle perturbation la disette des années 1708 et 1709 causa dans le prix des grains : « Notons d'abord « que le quartel de froment pesait de 28 à 29 livres, le quartel de seigle « 27 livres et le quartel d'orge 34 livres.

« Au mois de janvier 1705, le froment a été vendu de 17 à 21 sous. Ces « prix restent à peu près les mêmes jusqu'au mois d'avril 1708, ils subissent « alors une augmentation assez notable et s'élèvent jusqu'en mars 1709, « savoir : le froment de 24 à 50 sous, le seigle de 14 à 45 sous, l'orge de 15 « à 42 sous, l'avoine de 11 à 25 sous.

« Vient alors la grande disette de 1709, la mercuriale du 6 mai constate

L'avenir paraissait donc menaçant, et plus que jamais la maison avait besoin d'une direction ferme et habile. Les Religieuses étaient cependant divisées sur une question importante. Le 24 juillet 1706, le Vicaire général, Thomas Roulland avait fait la visite du Couvent, interrogé chaque Religieuse en particulier, constaté quelques abus et recommandé la stricte observance du Règlement. La Mère de Sugny, continuée dans son Priorat pour trois ans, tenta sans doute de réformer les abus qui avaient été signalés ; mais elle parut trop autoritaire, et certaines Religieuses se plaignirent de sa hauteur et de sa sévérité. De plus, d'après les Constitutions, la Prieure devait être perpétuelle ; plusieurs Religieuses étaient d'avis qu'il ne fallait pas déroger aux Constitutions ; quelques-unes avaient fait profession sous des Prieures triennales et se croyaient engagées, par leurs vœux mêmes, à n'élire que des Prieures triennales ; d'autres enfin, désiraient l'élection de la Prieure pour trois années, avec la faculté de proroger ses pouvoirs aussi longtemps que la Communauté le jugerait convenable. Sur ces entrefaites, une dame Martinet de Grangemont, dont la fille cadette désirait entrer au Couvent, mais craignait de s'y voir soumise à l'autorité d'une Prieure perpétuelle, offrit son crédit et celui de ses amis pour obtenir du Pape que les Religieuses pussent à l'avenir élire des Prieures triennales sans avoir recours à l'autorisation de l'Archevêque qui ne l'accordait qu'avec la clause de « sans préjudice aux Constitutions » La triennalité serait ainsi devenue un droit au lieu d'être une tolérance. Ces offres furent acceptées, et la Mère de la Feuille de Sainte-Hélène et seize autres Religieuses firent parvenir à la Cour de Rome une supplique appuyée de Mémoires pour obtenir la modification des Constitutions.

Ces démarches n'étaient pas régulières : l'affaire devait être soumise au Chapitre, puis transmise à l'Archevêque. Maurice Le Tellier, qui se trouvait alors à Paris, écrivit à la Mère de Sugny, le 16 novembre 1709, une lettre un peu sévère pour les

« que le froment s'est vendu 6 livres et 6 livres 5 sous le quartel, le seigle « 4 livres 5 sous et 4 livres 10 sous, l'orge 6 livres, l'avoine du pays 25 sous « et l'avoine de Champagne 40 sous. Le prix le plus élevé est celui du mois « de septembre : le froment vaut alors de 7 livres à 7 livres 10 sous, et la « plupart du temps, il n'y avait ni froment ni orge sur le marché. A partir « du mois d'octobre, les grains subissent une diminution sensible, mais « pendant plusieurs années, ils restent encore à un taux bien supérieur à « celui de 1705 ; ils s'élèvent même encore en 1713 et 1714, mais en 1715 on « retrouve le froment à 16 sous, en 1716, il descend jusqu'à 14 sous. (Jean « Hubert, *Histoire de Charleville*, page 190, note.)

Religieuses dissidentes : « Je vois, et il est aisé de s'en apercevoir, que tout ce qui les a portées à s'adresser au St Siège, « ça été l'apréhension d'avoir une supérieure perpétuelle, dans « un temps ou elles pensent n'en pouvoir trouver aucune dans « leur monastère qui soit propre à remplir cette place. Falloit-il « pour cela troubler la paix et la charité ? Falloit-il me donner « le déplaisir de voir leur Maison divisée de sentiments... ». Il terminait en promettant d'accorder la permission d'élire « une « Prieure triennale, sans préjudice aux Constitutions et sans « tirer à conséquence », à condition cependant que toutes les Religieuses le lui demanderont par une Requête.

Le 26 du mois précédent, l'Archevêque avait chargé le curé-doyen de Charleville, Jacques Dueil, de s'informer de la vérité des faits énoncés dans les Mémoires dressés par les Religieuses qui demandaient la triennalité. Le Procès-verbal de la visite, fait par Jacques Dueil le 12 novembre, constitue un véritable document historique, et relate les diverses phases de l'administration du Couvent depuis sa fondation. Il serait peut-être intéressant, à ce titre, de le reproduire en entier ; mais cette longue citation ne ferait que confirmer ce qui a été dit dans les chapitres précédents, et le fragment suivant suffira pour faire connaître la forme de ce document :

Nous nous sommes fait ensuite représenter les titres et registres nécessaires pour vérifier les faits avancés dans la dite requeste et par l'examen que nous en avons fait, nous avons reconnu : que le dit monastère de l'Ordre du St Sépulcre a été fondé et établi audit Charleville, environ l'an mil six cent vingt deux, que les Constitutions dudit Ordre du St Sépulcre ont été approuvées le dix huit décembre de l'an mil six cent trente-un, par le Pape Urbain huit d'heureuse mémoire, ce qui se prouve par le Livre des dites Constitutions imprimées, page cent quatre vingt sept ; Que la Sr Marie Diffuy fut tirée du monastère de l'Ordre du St Sépulcre de Visez, diocèse de Liège, et quatre autres Religieuses dudit couvent, pour donner, par manière d'éprouver, une forme de gouvernement à l'établissement dudit monastère à Charleville, etc...... Depuis la mort de la dite de Ligny, Prieure perpétuelle, qui arriva le dix sept avril mil six cent quatre vingt treize, la dite Communauté supplia mon dit seigneur Archevêque que, non obstant le premier article chapitre second de la troisième partie de leurs Constitutions qui ordonne que leur monastère sera gouverné par une prieure perpétuelle, il luy plut, en y dérogeant pour les raisons mentionnées en leur requête du 12 may 1693, permetre d'en elir une pour trois ans seulement, laquelle cependant seroit encore éligible pour être continuée trois autres années suivantes seule-

ment, ce qui leur fut accordé le 12 juillet 1693, de la part de mon dit seigneur Archevêque, par Mre Thomas Rouland, docteur en théologie de la faculté de Paris, chanoine et prévôt de son église métropolitaine, son vicaire général, et supérieur dudit monastère, lequel, le lendemain 13 dudit mois, étant en conséquence de la dite permission et par commission de mon dit seigneur, présida à l'élection d'une prieure triennale qui fut Sr de la Feuille de Ste Hélène ; or depuis ce temps jusqu'à présent, mon dit Seigneur a toujours permis au Chapitre dudit monastère de faire des élections triennales, mais avec cette clause : sans préjudice ni tirer à conséquence pour l'avenir. »

Le Procès-Verbal mentionne en outre que la première Prieure triennale fut élue « après la sortie et expulsion de la « dite Sr Diffuy par avis des officiers de la Justice de Charle- « ville exécuté le 26 Juillet 1641 » ; que lors de l'élection de Mme de Ligny, sept religieuses, sur vingt-cinq dont se composait alors le Chapitre, n'étaient pas d'avis d'élire une Prieure perpétuelle, toutes cependant reconnaissent que Mme de Ligny gouverna le monastère « avec honneur et sagesse » et affirment qu'elles rendront toujours témoignage de sa sage conduite. Jacques Dueil constate enfin que le Chapitre se compose actuellement de vingt-sept vocales dont dix-sept demandent la triennalité et que Madame de Ligny, Prieure perpétuelle, avait donné le voile à quinze Religieuses sur lesquelles quatorze sont encore existantes ; quelques-unes de ces dernières désiraient donc aussi la triennalité.

Les Religieuses, interrogées chacune en particulier, déclaraient se soumettre à la décision de l'Archevêque ; aussi Dueil, qui attribuait tout le mal « au peu d'habileté des Prieures », parvint facilement à faire signer par toutes les Religieuses une Requête à l'Archevêque pour lui demander « la permission « d'élire canoniquement et capitulairement une Prieure trien- « nale ». Cette autorisation ne se fit pas attendre ; toutefois, l'Archevêque voulut différer un peu l'élection pour laisser, sans doute, le calme se rétablir complètement dans le Couvent : « Veu la présente Requeste.... Veu aussy leurs Constitutions, « Nous ordonnons que la dite Communauté du St Sépulcre « de Charleville s'assemblera entre Pasques et la Pentecoste « de l'année prochaine au jour qui sera cy-après par nous « indiqué, pour procéder selon les formes ordinaires à l'élection « d'une Prieure que nous voulons, sans préjudice à leurs « Constitutions et sans tirer à conséquence, estre encore « triennale.

« Donné à Paris en nostre hostel le vingt trois du mois de « novembre mil sept cent neuf. »

En vertu de cette ordonnance, la Mère Marie Fournier de Sainte-Geneviève fut élue Prieure triennale en mai 1710.

L'organisation du Couvent, souvent discutée et incertaine depuis le départ de Marie Diffius, était définitivement fixée et ne subit plus aucun changement jusqu'à la dispersion des Religieuses par la Révolution.

(A suivre.) Numa ALBOT.

RÉPERTOIRE*

GÉNÉRAL ET ANALYTIQUE

DES PRINCIPAUX FONDS ANCIENS

Conservés aux Archives Départementales de la Marne

RÉPERTOIRE ANALYTIQUE (*Suite*)

LOUVOIS (Marne)

Justices. Bailliage et gruerie de Louvois.

Louvois. Archives du marquisat. — L. 1, acquisition par Anne de Souvré du marquisat de Louvois et de la seigneurie de Tauxières. 1702. — L. 2, acquisition desdits marquisat et seigneurie par Le Tellier. 1651-1657. — L. 3, fois, hommages, aveux, dénombrements pour Louvois, Germaine, Sarbruche, Mutry. 1399-1732. — L. 8, terres aux territoires de Louvois, Bouzy, Germaine. 1680-1734. — L. 9, évaluation des terres et seigneuries délaissées par Sa Majesté à M. le duc de Bouillon en échange des souverainetés de Sedan et de Raucourt, qui maintiennent le sieur de Louvois en plusieurs droits dépendant de son marquisat. 1621-1722. — L. 10, acquisition par Claude Pinart de la baronnie, vicomté et châtellenie de Louvois, Tauxières, Germaine. 1576-1639. — L. 11, rentes et redevances dues par les habitants de Louvois, la Neuville-en-Challois et Tauxières. 1352-1572. — L. 13, fois, hommages, aveux, dénombrements rendus par l'église métropolitaine de Reims pour la seigneurie de Dourzy, mouvante du seigneur de Germaine. 1429-1732. — L. 18, gruerie. 1552-1696. — L. 19, droit de tonneux demandé aux habitants de Louvois, Tauxières, Mutry, Fontaine, etc. 1551-1603. — L. 20, usages et redevances des habitants de Louvois et Tauxières. 1611-1614. — L. 21, gruerie du seigneur de Louvois. 1218-1722. — L. 22, transaction entre les seigneurs de Louvois et les religieux de Saint-Remy pour les corvées des habitants de Louvois et Tauxières. 1670-1677. — L. 24, arpentages, plans.

* Voir page 361, tome XXV de la *Revue de Champagne*.

1605-1699. — L. 25, anciens comptes. 1401-1623. — L. 26, registre de copies de pièces concernant l'acquisition de la baronnie de Louvois, Germaine, Vaurémont et Tauxières, faite par Claude Pinart sur M. de la Rochepot. — L. 27, baux de Louvois et Tauxières. 1618-1679. — L. 28, adjudications des bois de Louvois, Tauxières et Germaine. 1641-1702. — L. 30, mêmes bois. 1704-1715. — L. 31, acquisitions faites par Michel Le Tellier. — L. 32, anciens baux des domaines de Louvois, Tauxières et Mutry. 1580-1686. — L. 33, anciens baux de la Neuville-en-Challois et autres lieux. — L. 34, adjudication du bail général du marquisat. 1695-1731. — L. 35, mouvance d'une ferme située dans la seigneurie de la Neuville-en-Challois. 1723-1725.

Avenay. F° 158, droits, rentes et revenus de Loupvois. 1270-1346.

Saint-Basle. L. 17, Loupvois, fief, rente en grains. 1295-1338. — L. 20, cense de la Neuville-en-Challois, échangée en 1725 contre la seigneurie de Prunay. 1601-1746.

LUCQUY (Ardennes)

Saint-Remy. L. 126, cense. 1241-1778.

Saint-Nicaise. L. 2, n° 12, Faux et Lucquy. 1530.

LUCY (Marne)

La Charmoie. L. 27, Lucy, donations, acquisitions, dîmes, baux. 1231-1745.

LUDES (Marne)

Justices. Justice de Ludes.

Paroisses. Fabrique de l'église, une liasse.

Louvois. L. 5, acquisitions par le marquis de Louvois de partie de la seigneurie de Ludes. 1548-1692. — L. 24, arpentages et plans. — L. 33, anciens baux.

Chap. Métrop. Ludes, dîme, cure, église, une liasse.

Saint-Nicaise. L. 6, n° 28, Ludes. XVIIe s.

LUGNY (Aisne)

Saint-Denis. F° 329, Lugny. 1315.

LUXÉMONT (Marne)

Vitry. Justice seigneuriale de Luxémont, registres et minutes. 1733-1789. — Justice de Villotte. Voir Marolles.

Paroisses. Fabrique de l'église de Villotte, une liasse.

Séminaire. F° 91, biens à Luxémont.

Saint-Etienne. Tome VI, l. 58, seigneurie, ferme, dîmes. 1472-1771. — L. 59, censives, lods et ventes. 1519-1774.

Saint-Pierre. P. 239, Villotte. 1265-1696.

Haute-Fontaine. L. 30, Luxémont, dîmes. XVIIe s.

Trois-Fontaines. L. 91, Villotte et Luxémont, ferme, privilèges, droits de ferme. 1294-1629. — L. 92, Villotte, dîmes. 1199-1262. — L. 93, Luxémont et Villotte, gagnage. 1211-1700.

M

MACHAUX (Ardennes)

Chap. Métrop. Machaut, une liasse, dîmes.

Saint-Denis. F° 330, Machau. 1360-1369.

MACHERET (Marne)
(Dépendance de Saint-Just)

Siège de l'abbaye dite de Macheret. Pour l'ensemble de ce fonds, voir au *Répertoire général*.

Macheret. L. 1, titres anciens. 1205-1610. — L. 4, Macheret, 14 pièces et cahier de copies de pièces. 1220-1778. — L. 7, titres divers, non inventoriés. Depuis 1298.

MAFFRÉCOURT (Marne)

Moiremont. Tiroir C, l. 3, comptes concernant Maffrécourt et autres lieux. Depuis 1305.

Tiroir F, l. 3, transaction entre les communautés de La Neuville, Maffrécourt, etc. 1519-1667.

Tiroir H, l. 1, Maffrécourt et autres lieux. 1198-1517.

Tiroir J, l. 1, rentes à Moiremont et Maffrécourt. 1380-1737. — L. 9, grosses dîmes de Maffrécourt. 1661-1704. — L. 10, menues dîmes de Maffrécourt. 1575-1733.

MAGNEUX (Marne)

Justices. Justice de Magneux.

MAGNEUX (Haute-Marne)

Trinité. F° 96, Magneux et Brousseval, rentes, trécens, dîmes, cense, etc. 1126-1602.

MAILLY (Marne)

Justices. Justice de Mailly.

Chap. métrop. Mailly, 9 liasses. Pour le détail, voir Varin.

Saint-Nicaise. L. 29, plans de divers cantons de Dugny.

Saint-Basle. L. 31, fiefs de Cauchon, Dugny et Vauréveil. 1271-1524.

MAILLY (Aube)

Trois-Fontaines. L. 45, Mailly et Sommesou, 1208-1305.

Moncetz. L. 12, baux de dîmes, mémoires. 1538-1732.

MAIRY-SUR-MARNE (Marne)

Saint-Etienne. Tome VI, l. 3, Mairy-sur-Marne. 1524-1763.

Saint-Pierre. P. 90, Mairy-sur-Marne, Sogny-aux-Moulins. 1182-1686.

Saint-Memmie. Cartulaire, chap. 4, Sogny, Mairy, Togny.

MAISONS-EN-CHAMPAGNE (Marne)

Vitry. Justice seigneuriale, minutes. 1711-1788.— Registres du greffe ; 1690-1763.

De Torcy. Maisons-en-Champagne, une liasse.

Paroisses. Fabrique de l'église, une liasse.

N.-D. de Vitry. L. 114, censives.

Saint-Etienne. Tome VI, l. 1, dîmes.

Saint-Pierre. P. 156. Voir Pringy.

Toussaints. L. 41, dîmes. Depuis 1502.

Andecy. L. 4, dîmes. Voir Blacy. Selon l'inventaire, F° 15, mention d'un titre de 1109, qui paraît perdu.

MALVAL

Igny. Dossier II, l. 20, Malval. 1206.

MANCY (Marne)

Paroisses. Mancy, au diocèse de Soissons, une liasse. 1639-1791.

MANRE (Ardennes)

Archevêché. L. 79, redevances seigneuriales dites sauvements. Depuis 1273. — L. 137, fief de Manre et Vieux. Depuis 1445.

Avenay. F° 185, Manre. 1237-1244.

Saint-Denis. F° 332, cure. 1414-1683.

MARBY (Ardennes)

Chap. métrop. Marby, 14 liasses. Pour le détail, voir Varin.

MARCILLY-SUR-SEINE (Marne)

Justices. Justice de Marcilly.

MARCQ (Ardennes)

Saint-Denis. F° 332, Marc, cure près Grandpré. Depuis 1116.

MARC-SOUS-BOURG

Saint-Denis. F° 332. Marc-sous-Bourg. 1520.

Saint-Memmie. L. 20, Marc-sous-Bourg. 1589-1690.

MARDEUIL (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, une liasse. 1661-1792.

Longueau. L. 28. Voir Epernay.

MAREUIL-EN-BRIE (Marne)

Justices. Justice de Mareuil-en-Brie et Le Baisil.

MAREUIL-SUR-AY (Marne)

Justices. Justice de Mareuil-sur-Ay.

Louvois. L. 33, prés à Mareuil.

Université. L. 26, prés à Mareuil, Bisseuil, Chouilly, Avenay. 1629-1783.

Evêché. Mareuil, une liasse non cotée, pré.

Trinité. F° 106, Mareuil. Depuis 1493.

Saint-Memmie. L. 21, Mareuil-sur-Ay et Mutigny-sur-Mareuil. 1466.

Saint-Sauveur de Vertus. L. 13, Mareuil-sur-Ay et Plivot. 1468-1776.

Anc. congr. L. 3, titres concernant Mareuil.

Chap. métrop. Mareuil et Plivot, une liasse.

Saint-Denis. F° 335, chapelle Saint-Nicolas à Mareuil. 1414-1669. — Titres de propriété de domaines sur le territoire de Mareuil-sur-Marne.

Avenay. F° 130, cens et surcens. 1399-1520. — F° 134, vinage. 1406. — F° 135, droits seigneuriaux, acquêts, rentes, revenus. Depuis 1086.

Minimes. L. O, 1-17, Mareuil. 1313-1648.

MARFAUX (Marne)

Justices. Justice de Marfaux.

Paroisses. Fabrique de l'église, une liasse. 1673-1788.

Chap. métrop. Marfaut, 11 liasses. Pour le détail, voir Varin.

Saint-Denis. F° 336, Marfau. 1227-1518.

MARGERIE (Marne)

Vitry. Justice ; bailliage et gruerie. 1751-1788. — Minutes du greffe seigneurial. 1703-1776. — Minutes de la justice du prieur. 1780-1789.

Paroisses. Fabrique des églises d'Hancourt et Margerie.

Cheminon. L. 39, succession de François Vitry, laboureur à Branjeon. XVIIe s.

MARGY (Ardennes)

Saint-Remy. L. 182, Margy. 1629-1761. — L 328, Margy près Vieux-Saint-Remy, maison et héritages. 1602.

MARIGNY (Marne)

Seigneuries. Terrier de la seigneurie de Marigny.

Andecy. L. 30, dîmes. 1471-1673.

MARLEMONT (Ardennes)

Chap. métrop. Marlemont, 16 liasses. Pour le détail, voir Varin. — Voir aussi les Pothées.

MAROLLES (Marne)

Vitry. Justice. Registres et minutes de Marolles, Villotte et Frignicourt. 1692-1787.

Evêché. L. 47, Marolles.

N.-D. de Vitry. L. 24, dîmes de report sur Marolles. 1711.

Cheminon. Carton 19, Marolles. 1301.

Saint-Jacques. F° 28, Marolles. 1523. — F° 29, gagnage de Marolles, procès contre les Minimes de Vitry. Depuis 1421.

MARQUIGNY (Ardennes)

Saint-Denis. F° 336, Marqueny. 1237-1684.

MARSON (Marne)

Vidamé. F° 58, haute, moyenne et basse justice; dîmes ; fief appelé l'Aham-Gauthier. 1416-1634.

Séminaire. F° 125, dîmes de Marson, terres labourables. XVIIe s.

Saint-Etienne. Tome I, l. 55 *bis*, censes. 1582-1775. — Tome VI, l. 6, dîmes. 1578-1768.

N.-D. de Vitry. L. 19. Voir Dampierre-sur-Moivre.

Saint-Basle. L. 18, Marson, terre sur la Vesle. 1109.

Monthiers. L. 25, Marson. 1218.

MARVAUX (Ardennes)

Chap. métrop. Marvaux, une liasse, dîmes.

Archevêché. L. 131, fief. Depuis 1566.

Saint-Denis. F° 337, Marvaux et Vieux. 1662-1669.

MASSIGES (Marne)

De Torcy. Massiges, une liasse.

Paroisses. Cure, une liasse. 1672-1791.

Igny. F° 39, Buzy, dépendance de Massiges. 1205.

MATHONS (Haute-Marne)

Macheret. L. 3, Bons-Hommes de Mathons, près Joinville, 46 titres. 1108-1740.

MATIGNICOURT (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, une liasse.

Séminaire. F° 91, biens à Luxémont et Matignicourt.

N.-D. de Vitry. L. 60, ferme à Goncourt. 1500-1714. — L. 67, ferme à Matignicourt. 1671-1737. — L. 113, censives à Goncourt.

Trinité. F° 106, Goncourt et Bignicourt-sur-Marne. 1168-1585.

Cheminon. Carton 19, Goncourt. 1218-1221.

MATOUGUES (Marne)

Seigneuries. Papiers de la seigneurie ; terrier.

Vidamé. F° 22, Matougues et fief de Bournonville. 1500-1695. — F° 23, fief du pré Alaiguel. 1545-1665.

Paroisses. Fabrique de l'église, une liasse. XVIIe-XVIIIe s.

Saint-Etienne. Tome I, l. 55 *bis*, prés. 1644. — Tome VI, l. 2, rente et prés. 1622-1758.

Trinité. F° 117, ferme. 1688-1757.

Saint-Memmie. L. 22, ferme. 1574-1674.

Monthiers. L. 26, Matougues, rentes. 1236.

Toussaints. L. 7, Matougues, etc. — L. 43, dîmes. Depuis 1146.

La Neuville. L. 38. Voir Chouilly.

MAUBERT-FONTAINE (Ardennes)

Chap. métrop. Maubert-Fontaine, 16 liasses. Pour le détail, voir Varin. — Voir aussi les Pothées.

MAURUPT (Marne)

Vitry. Registres et minutes de la mairie, de la justice, de la gruerie. 1616-1790.

Paroisses. Fabrique de l'église, une liasse.

N.-D. de Vitry. L. 64, ferme. 1472-1742.

Saint-Pierre. P. 91, Maurupt. XIIe s.

Cheminon. L. 3, biens à Maurupt, tuilerie, prés. 1410-1783. — L. 4, coutumes de Maurupt, étang Forgeot. 1200-XVIIIe s. — L. 16, ferme du Montois. XVIIIe s. — L. 36, dîmes du Montois et autres lieux. — Carton 19, Maurupt. 1171-1582.

MAZERNY (Ardennes)

Archevêché. L. 98, patronages de Mazerny et d'Hagnicourt. Depuis 1543.

LE MEIX-SAINT-ÉPOING (Marne)

Saint-Nicolas. P. 296, biens. 1556-1710.

Saint-Julien de Sézanne. L. 2, un dossier de titres des biens sis au Meix. XVIe-XVIIIe s.

LE MEIXTIERCELIN (Marne)

Vitry. Minutes et registres du greffe. 1682-1788.

De Torcy. Le Meixtiercelin, une liasse.

Saint-Pierre. Le Meixtiercelin, 2 liasse. P. 93, L. 1, titres. 1127-1521. — P. 94, L. 2, moulin. XIIe s.-1543.

Toussaints. L. 46, dîmes. Depuis le XIIe s. (Deux chartes de S^t. Bernard).

MENNEVILLE (Aisne)

Saint-Thierry. L. 33, dîmes. 1222-1772.

MÉRAUCOURT

Avenay. F° 205, moulin de Méraucourt. 1272-1274.

MERFY (Marne)

Paroisses. Fabrique, une liasse. 1645-An II.

Anc. congr. L. 3, un dossier pour un pré à Merfy. 1656-1667.

Saint-Thierry. L. 31, Mâcot, seigneurie, rivière, pêche,

moulins, prés. 1230-1768. — L. 34, seigneurie, dîmes. 1123-1781. — L. 56, terres à Merfy, Villers-Sainte-Anne et autres lieux. 1512-1726.

Saint-Denis. F° 338, Merfy. 1328-1352.

MERLAUT (Marne)

De Torcy. Seigneurie. Voir Changy.

Paroisses. Fabrique de l'église, une liasse.

N.-D. de Vitry. L. 65, prés et cens. 1326-1699. — L. 94, baux.

Cheminon. Carton 19, Merlaut. 1261.

Monthiers. L. 27, biens, rentes. 1249-1564.

Saint-Jacques. F° 33, pêche. 1237-xviii[e] s.

Saint-Memmie. L. 3. Voir Changy.

Toussaints. L. 44, ferme. xviii[e] s.

Saint-Amand. L. 15. Voir Vouciennes.

MERLET (Aisne)

Saint-Thierry. L. 56. Voir Saint-Thierry. — L. 74, cense, dîme, église. 1148-1764. — L. 75, moulins. 1265-1755.

MERVAL (Aisne)

Archevêché. L. 65, dîmes. Voir Blanzy. — Terrier de Merval et Serval.

Carmélites. L. 35 et 36, cense. Voir Serval.

MÉRY-PRÉMECY (Marne)

Justices. Justice de Prémecy.

Paroisses. Fabriques de Méry et Prémecy, une liasse. 1600-An II.

Archevêché. L. 51, patronages de Prémecy et Toisy. Voir Chaumuzy. — Terrier de Prémecy.

Longueau. L. 12, dîmes de Toisy, Prémecy et autres lieux. Voir Aubilly.

Chap. métrop. Méry et Prémecy, une liasse, prés.

Saint-Denis. F° 391, Prémecy. 1100-1695.

LES MESNEUX (Marne)

Justices. Justice des Mesneux.

Paroisses. Fabrique de l'église, une liasse. 1677-1748.

Archevêché. L. 30, coseigneurie, sauvements, vinages, cens.

Depuis 1372. — L. 123, fief aux Maisneux, d'Artaize et de Bezannes. Depuis 1367. — Terrier des Mesneux.

Saint-Remy. L. 127, seigneurie, cens et dîmes. 1177-1774.

Saint-Denis. F° 338, les Mesneux. 1332-1659.

Chap. métrop. Mesneux, une liasse.

LE MESNIL-SUR-OGER (Marne)

Seigneuries. Papier terrier du Mesnil et de Villeneuve-lès-Rouffy. — Titres de la seigneurie du Mesnil. Voir Villeneuve.

Evêché. Maison au Mesnil, une liasse non cotée.

Saint-Etienne. Tome VI, l. 7, Le Mesnil et Villeneuve, vignes, clos, pressoir, cens. 1476-1769.

La Charmoie. L. 10-15. Voir Vertus.

N.-D. de Vertus. L. 49 *bis*. Voir Vertus.

Toussaints. L. 7, Le Mesnil, etc. — L. 45, vignes, etc. Depuis 1437. — L. 66, vigne. 1604.

Saint-Memmie. L. 18, Le Mesnil (?). Depuis 1494.

LE MESNIL-ANNELLES (Ardennes)

Chap. métrop. Mesnil près Anelles, une liasse, dîmes.

Saint-Denis. F° 339, Mesnil-lès-Anelles. 1342.

Saint-Thierry. L. 32, portion de dîmes. 1154-1770.

MESNIL-LÉPINOIS (Ardennes)

Saint-Denis. F° 339, Mesnil-Lespinois, succursale de Neuflize. 1331-1712.

MÉZIÈRES (Ardennes)

Archevêché. L. 114, fief du doyenné de Mézières. Depuis 1725.

MŒURS (Marne)

Saint-Nicolas. P. 309, biens. 1562-1782.

MOGNÉVILLE (Meuse)

Cheminon. L. 41, dîmes. Depuis 1220. — Carton 19, Mognéville. 1190-1220.

Trois-Fontaines. L. 48, Mognéville. 1196-1305.

MOESLAINS (Haute-Marne)

Evêché. L. 48, chapelle de Moilins, doyenné de Perthes.

Haute-Fontaine. L. 31, Moëlains. Depuis 1190.

MOIREMONT (Marne)

Chap. métrop. Moiremont, une liasse.

Moiremont, abbaye. — Tiroir A, l. 1, fondation. 1074. — L. 2, fondation, sentence de l'évêque de Châlons, sauvegarde de la comtesse de Troyes, etc. 1074-1655. — L. 3, bulles des papes, érection de chapelle, etc. 1193-1677. — L. 4, lettres d'association avec les abbayes de Saint-Vanne, Beaulieu, Huiron, Montier-en-Der, Saint-Paul de Verdun, Hautvillers, Citeaux, La Chalade, Chéry.

Tiroir B, l. 1, titres divers. Depuis 1144. — L. 2, anciens titres d'acquisitions, donations, confirmations d'héritages sis à Moiremont et à La Neuville au-Pont; procédures. 1220-XVIIe s.

Tiroir C, Pitance. L. 1, ascensements. 1283-XVIIe s. — L. 2, baux à 99 ans. 1520-1761. — L. 3, anciens cartulaires et rôles de revenus de la pitance, divisés en chapitres relatifs à Sainte-Marie d'Essert, Dommartin-de-lès-Hans, Courtémont, Viaisne, Han, Saint-Liémont, Maffrécourt, Vienne, Moiremont, Florent, Sainte-Menehould, Chaudefontaine, Elise, Châlons, Maneux, Dampierre-sur-Auve. 1305-1416. — L. 4, pareils registres. 1418-1457. — L. 5, pareils registres. 1460-1506. — L. 6, cueillerets. 1546-1634.

Tiroir D, déclarations de biens, arpentages, aliénations, etc. Mémoire curieux sur l'histoire de l'abbaye.

Tiroir E, l. 1, liste des bénéfices à la nomination et présentation des abbés de Moiremont; actes relatifs à ces bénéfices. 1517-1752. — L. 2, transaction avec les habitants de Moiremont pour défricher; réforme à Moiremont; procédure concernant le repas des Rogations. 1520-1628. — L. 3, extrait des titres des chanoines de Reims pour le préciput de Moiremont; transaction; lettres-patentes sur les portions congrues; réforme, partage des manses, compromis, etc. 1660-1729. — L. 4, procès contre M. de Mesgrigny et son successeur, traité; réparations à l'église et à l'abbaye. 1710-1749. — L. 5, bois de l'abbaye, procédures. 1553-1661. — L. 6. réformation des eaux et forêts, gruerie, étangs, etc. 1661-1776.

Tiroir F, Moiremont. L. 1, déclarations des biens des abbés, baux, etc. 1571-1681. — L. 2, état du revenu temporel et des charges de la manse abbatiale. 1591-1749. — L. 3, actes des martyrs S^t. Calacer et S^t. Parthex. Transaction entre les communautés de Fleurent, Moiremont, La Neuville-au-Pont et Maffrécourt. Visites de l'abbaye, etc. 1519-1667. — L. 4,

procédure pour un violement d'asile dans l'églisee et abbaye de Moiremont. Armoiries. Visites. Colombier. 1670-1757. — L. 5 et 6, baux. 1549-XVIIIe s. — L. 7, plans et arpentages à Moiremont, La Neuville-au-Pont, Vienne-la-Ville, etc.

Tiroir G, Prévôté. L. 1, provisions des titulaires de l'office de la prévôté. 1587-1762. — L. 4, cueillerets de vignes. 1572-1747. — L. 5, plaids bannaux. 1662-1667. — L. 6, baux emphythéotiques. 1526-1726.

Tiroir H, l. 3, provisions et prises de possession de l'office de l'infirmerie. 1331-1763.

Tiroir I, l. 1, trésorerie, ses biens à Moiremont, Maffrécourt, etc. 1380-1737. — L. 2, sentences en faveur du trésorier, etc. 1568-1713. — L. 5, sentences concernant Moiremont. 1566-1724. — L. 6, baux des menues dîmes de Moiremont. 1611-1731. — L. 7, cures de Moiremont et Florent. 1624-1692.

Tiroir K, Chapelles. L. 1, chapelle Saint-Jean et Saint-Benoît à Moiremont. 1301-1616. — L. 2, titres de la chapelle Sainte-Marguerite de Chatel près Cornay. 1294-1670. — L. 3, procédure au sujet de la chapelle Saint-Jean et Saint-Benoît. 1668-1748. — L. 4, provisions pour lesd. chapelles. 1544-1761. — L. 5, baux de Chatel. 1460-1691. — L. 7, déclaration des biens de la chapelle Saint-Jean et Saint-Benoît. Depuis 1605.

Tiroir M, l. 3, baux de prés.

MOIVRE (Marne)

Paroisses. Fabrique, une liasse.

Saint-Etienne. Tome VI, l. 8, Moivre. 1212-1769.

Huiron. L. 35, ferme à Moivre.

Monthiers. L. 29, Movia, rente de grain. 1224.

Saint-Memmie. L. 6. Voir Coupéville.

MONCEAU-SUR-OISE (Aisne)

Saint-Remy. L. 128, seigneurie, mairie, titres généraux. 1164-1772. — L. 129, cense de la Cour de Saint-Remy. 1220-1578. — L. 130, dîmes, cure, église. 1133-1725. — L. 131, terrages et droits tombés en désuétude pendant les guerres du XVIIe siècle. 1530-1532. — L. 132, rentes seigneuriales en avoine et argent. 1221-1720.

MONCETS (Marne)

Saint-Etienne. Tome VI, l. 8 *bis*, terres. 1773.

Saint-Memmie. L. 19, Longevas, dépendance de Moncets. 1547. — L. 24, Moncets, cure, censives. 1299-1750. — Cartulaire, chapitre 6, Rouffy, Cheppy, Saint-Hilaire, Moncets.

MONCETZ-L'ABBAYE (Marne)

Vitry. Justice seigneuriale; registres et minutes. 1704-1793.

De Torcy. Moncetz, une liasse. xve s.

Saint-Pierre. Moncels, 2 liasses. — P. 95, l. 1, de 1352 à 1553. — P. 98, l. 2, de 1258 à 1572.

N.-D. de Vitry. L. 68. Voir Norrois.

Cheminon. Carton 22, accords avec l'abbaye de Moncetz. 1221-1241.

Trois-Fontaines. L. 49, Moncetz. 1226.

Moncetz. Abbaye. L. 1, titres primordiaux concernant les droits utiles et honorifiques de l'abbaye de Moncetz. 1147-1773. — L. 2, acquisitions à Moncetz, baux. 1550-1749. — L. 3, sentences et arrêts, procédures contre le s^r de Saint-Privé, contre le curé, etc. 1228-1729. — L. 4, lettres de professions et ordinations, bulles, procès-verbaux, quittances.

MONDEMENT (Marne)

Andecy. L. 32, Mondement. Depuis 1226.

MONTBLAINVILLE (Meuse)

Archevêché. L. 99, patronages de Montblainville, Apremont et Baulny. Depuis 1461.

MONTBRÉ (Marne)

Justices. Justice de Montbré.

Archevêché. L. 31, seigneurie, justice, cens, pressoir. Depuis 1474. — L. 124, fief, moitié de la terre et de la seigneurie. Depuis 1644. — Terrier de Montbré.

Anc. Congr. L. 2, vignes. Voir Cormontreuil.

Saint-Remy. L. 170-172 et 362. Voir Trois-Puits.

(*A suivre.*) G. HÉRELLE.

NÉCROLOGIE

Le 24 décembre 1888 est décédé, en son château de Combreux, près Tournan (Seine-et-Marne), M. Hennecart, l'un des grands propriétaires fonciers du département.

M. Hennecart, né en 1797, fit ses études à Paris. Dès sa jeunesse, il se sentit attiré par ses goûts vers la science théorique des finances et, pour s'en instruire, il alla résider quelques années à Francfort-sur-le-Mein. Il voyagea dans le même but en Angleterre et en Espagne, à une époque où ce dernier pays remaniait son système financier.

Marié en 1830, M. Hennecart vécut à Paris, en Poitou près de son père, et à Combreux. En 1846 les électeurs censitaires de l'arrondissement de Loudun lui offrirent la candidature au siège vacant à la Chambre des députés par suite de la retraite de M. Rosereau, ingénieur en chef du génie maritime. Elu à une grande majorité, il siégea sur les bancs de la droite jusqu'à la fin du règne de Louis-Philippe. Après la Révolution de 1848, il continua à faire partie, comme député, de toutes les assemblées représentatives jusqu'au jour où il abondonna la politique en 1858.

En 1861, M. Hennecart obtint la croix de chevalier de la Légion d'honneur pour services rendus dans le département de la Vienne où il fut membre et vice-président du Conseil général jusqu'en 1870. Cette année-là, ayant perdu sa femme, il quitta définitivement la vie publique pour se consacrer à sa famille et prendre un repos bien mérité par une longue carrière de travail et de dévouement. Depuis lors M. Hennecart vivait retiré à Combreux. Esprit actif et curieux, il s'adonnait à l'étude de l'histoire naturelle. Ce vénérable nonagénaire, qui réalisait le type du financier d'autrefois, avait conservé, malgré sa grande fortune, des habitudes simples et patriarcales. C'était un homme de bien, dont la mémoire restera universellement honorée dans le pays.

M. Hennecart laisse quatre fils qui suivent dignement les traces de leur père. L'un d'eux, M. Léon Hennecart, est actuellement maire de Tournan, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Melun.

* * *

Les coups se succèdent rapides et bien douloureux parmi les érudits de Reims : l'un des plus connus en Champagne par son nom, ses ouvrages, sa longue direction de la Bibliothèque, des Archives et du Musée, sa participation très active aux travaux de

l'Académie, M. Charles Loriquet, vient d'être enlevé en deux jours par une attaque de paralysie, dans la 71e année de son âge.

Né à Reims le 17 mai 1818, il était le neveu du célèbre jésuite et d'un autre éducateur de la jeunesse, principal du collège d'Epernay, mort en cette ville en 1846 après une carrière des plus honorables[1]. Désireux de suivre leurs traces littéraires, le défunt fit de solides études au Petit-Séminaire puis au collège de Reims, les continua à la Sorbonne, et se consacra d'abord à l'enseignement dans un établissement privé de sa ville natale. Il s'adonna ensuite exclusivement au travail de l'érudition, devint membre de l'Académie en 1849, bibliothécaire de la ville en 1853, secrétaire général de l'Académie en 1855, lauréat de l'Institut en 1862, associé correspondant des Antiquaires de France en 1864, officier de l'Instruction publique en 1883. Il prit sa retraite de la Bibliothèque le 1er janvier 1887 et termina ses jours à Reims le 16 février 1889. A ses funérailles assistaient toutes les notabilités de l'Administration et des Arts, et en premier lieu, après la famille, les membres de l'Académie, ayant à leur tête M. l'abbé Cerf, président, et M. Henri Paris, vice-président. A la suite du service célébré dans l'église Saint-Jacques, l'inhumation eut lieu au cimetière du Nord, et le secrétaire général de l'Académie, M. Henri Jadart, interprète de la Compagnie, retraça les principaux points de l'existence et des œuvres si estimables de son prédécesseur, dans un discours dont nous extrayons les passages suivants :

« Enfant de cette cité qu'il ne quitta jamais, et en dehors de laquelle rien ne le tenta, fier de son riche patrimoine littéraire, qu'il cultivait en fils dévoué, à l'exclusion des érudits étrangers, ne fut-il pas, à la Bibliothèque et à l'Académie, le représentant incontesté de l'érudition rémoise? Il s'était départi ce magnifique domaine depuis l'ère gallo-romaine, à travers le Moyen-Age et la Renaissance, jusqu'aux siècles modernes. Et l'on peut juger de la moisson qu'il y récolta par ces œuvres maîtresses qui resteront capitales dans nos bibliothèques locales : *L'Eclairage chez les Romains*, *Reims pendant la domination romaine*, *La Mosaïque des Promenades*, *Les Tapisseries de la Cathédrale*, *Nanteuil et les Artistes rémois*. La vie entière de notre confrère est là, dans le culte de cet antique Durocort, devenu la capitale d'une province, puis la ville sainte de la nation, le rendez-vous des maîtres de l'art à toutes les époques, le centre de leurs immortelles créations. Erudit sans être artiste, il comprit tous ces chefs-d'œuvre, toutes ces merveilles, existantes ou détruites, et il les analysa patiemment. Il traça son sillon à la suite de Géruzez, de Pierre Varin, de Louis Paris et de Prosper Tarbé, en compagnie de l'abbé Tourneur, du docteur Maldan, de Victor Duquénelle, pour ne parler que de

1. V. Fiévet, *Histoire d'Epernay*, 1868, t. III, p. 95.

ceux qui ne sont plus. Ce n'était pas assez pour lui de fouiller minutieusement le secret des tombes ou celui des archives, il fallait donner à ces découvertes successives leur cadre spécial, en interpréter les textes, rendre à l'ensemble son véritable milieu, et il écrivit, aussi fécond que personne dans la région, de nombreux rapports, des préfaces, des dissertations et des comptes-rendus, qui sont des modèles de style sobre et nourri. En 1853, il reçut la direction de la Bibliothèque, des Archives et du Musée de la Ville, qu'il garda pendant trente-quatre ans (le plus long bail du siècle), de 1853 à 1887. Durant ce temps, les locaux furent agrandis, les collections presque doublées, le personnel pourvu d'un archiviste et du plus utile des auxiliaires, tout cela grâce à des crédits plus abondants et à la sollicitude de l'Administration municipale. Le conservateur avait pris d'ailleurs la défense des intérêts qui lui étaient confiés avec un soin scrupuleux, une vigilance sans trêve et un profond sentiment du devoir.

D'une part, il fit paraître comme besogne officielle cinq volumes du *Catalogue des Imprimés* et un nouveau *Livret du Musée.* D'autre part, il entama comme œuvre personnelle une série de publications de documents inédits, tirés du cabinet des manuscrits. Dès 1855, il mit au jour, en collaboration avec M. E. Henry, le sympathique professeur d'histoire du Lycée, le *Journalier de Jean Pussot*, naïve mais sagace relation de la Ligue par un maître charpentier de la Couture. D'autres pièces de valeur suivirent jusqu'aux *Mémoires d'Oudart Coquault*, le bourgeois chroniqueur de la Fronde. Ces ouvrages rendirent un inappréciable service que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a honoré de ses mentions, et que les Rémois reconnaissants ne devront oublier jamais. Si nous connaissons mieux les faits et gestes de nos pères, leurs mœurs intimes et publiques, c'est à ces sources si pures que nous en sommes redevables ; c'est aussi à ces laborieuses compilations que nous empruntons chaque jour des détails précis sur nos institutions, sur notre langue, sur nos plus respectables traditions. »

* * *

Les obsèques de M. Charles Féraud, ancien ministre plénipotentiaire de France à Tanger, ont été célébrées le 11 février à Buzancy (Ardennes), au milieu d'une assistance nombreuse et recueillie. On sait quelle amitié constante unissait Féraud au général Chanzy, dont la fille épousa M. Eugène Féraud, fils du ministre.

M. Ch. Féraud n'était pas cependant notre compatriote. Né le 5 février 1829, en Provence, il fut, dès l'âge de seize ans, attaché comme interprète à l'armée d'Afrique, de 1845 à 1872, et placé près du gouverneur général de l'Algérie, en cette qualité, de 1872 à 1878. Créé consul de première classe, chargé du consulat général à Tripoli de Barbarie, le 5 novembre 1878, il devint consul

général à la même résidence, le 10 octobre 1881, puis envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Tanger, le 4 décembre 1884. Il était hors cadres depuis le 20 juillet 1887.

Ch. Féraud avait été successivement promu, dans la Légion d'honneur, aux grades de chevalier (18 septembre 1860), officier (24 août 1874) et commandeur (30 décembre 1882).

*
* *

Nous apprenons la mort de M. Jules Masson de Morfontaine, ancien capitaine de cuirassiers, ancien capitaine-adjudant-major du 2e bataillon de la garde mobile de l'Aube pendant la guerre de 1870.

Après la guerre, M. de Morfontaine fut nommé percepteur à Bussières-les-Belmont (Haute-Marne), où il vient de mourir. Il était neveu de l'ex-sénateur de l'Aube du même nom.

BIBLIOGRAPHIE

L'Enseignement secondaire a Troyes, du moyen-age a la Révolution, par M. Gustave Carré, professeur d'histoire au Lycée Lakanal, membre honoraire de la Société académique de l'Aube; Paris, Hachette, 1888, in-8°.

Les questions qui touchent à l'enseignement ont actuellement le privilège de captiver les esprits. La comparaison du présent avec le passé est un moyen de juger des progrès accomplis. Nous possédons déjà l'histoire de l'*Enseignement primaire dans l'Aube avant la Révolution*, par M. Albert Babeau; M. Gustave Carré, l'historien populaire de notre pays, nous offre l'histoire de l'*Enseignement secondaire à Troyes* pour le même temps. Les deux œuvres se complètent.

L'objet principal que l'auteur a en vue est le *Collège de Troyes sous les Oratoriens*; mais il eût été regrettable qu'il ne nous dît pas un mot des essais plus ou moins heureux qui avaient précédé; aussi M. Carré, mettant à profit tous les documents qu'il avait entre les mains, nous donne-t-il l'histoire et la physionomie aussi complètes que possible de l'enseignement secondaire à Troyes, dès les temps les plus reculés.

On connaît l'Ecole monastique fondée par Saint-Loup; mais l'évêque Raguégésile (VIIe siècle), paraît avoir été le véritable fondateur de la première *Ecole épiscopale* proprement dite de Troyes.

Au XIIIe siècle, outre les *Petites Ecoles*, où l'on apprenait à lire, écrire, chanter, et sans doute aussi compter, il y avait chez nous *trois Ecoles de latin :* celles de *Saint-Jean* et de *Saint-Remy*, sous l'autorité du Chantre et du sous-Chantre de la cathédrale, et celle de *Notre-Dame*, sous l'autorité de l'écolâtre de la collégiale de Saint-Etienne.

En 1378, l'Ecole de Saint-Remy reste seule.

En 1436, l'évêque Jean Laiguisé élabore en 56 articles un règlement qui témoigne de son zèle pour la restauration de l'enseignement secondaire, placé sous la direction d'un Recteur, avec un Préfet des études et des Régents ou Professeurs, ordinairement prêtres, bacheliers ou maîtres ès-arts.

L'installation de cette Ecole est modeste : c'est une grange, louée au prix de 8 liv. t. (440 fr.). Les élèves y sont assis par terre, sur la paille, *pour les garantir contre toute tentation d'orgueil;* mais on a soin de renouveler cette paille deux fois par semaine.

L'enseignement est encore bien précaire : on débute par le *Donat*, une grammaire latine en latin (!), qu'il faut apprendre par cœur; — après quoi on passe au *Doctrinal*, poème didactique en trois chants, écrit en 1209, assez obscur de lui-même et bientôt chargé de notes et de commentaires; c'était le dernier mot de la science grammaticale.

Pour auteurs, trois autres poèmes : le *Catho*, ou *Cathonet*, recueil de préceptes moraux, — le *Théodolet*, comparaison des miracles de l'Ancien-Testament avec les fictions merveilleuses des auteurs païens, — et le *Facet*, exposé des devoirs envers Dieu, le prochain et soi-même.

Comme travail personnel, des thèmes, des essais de vers latins, et..... c'était tout.

Malgré les efforts de Jean Laiguisé et du Conseil de Ville, le collège végète, jusqu'à la peste de 1491, qui disperse les élèves et oblige à fermer l'établissement.

Les Régents donnent quelques leçons chez eux; le Chapitre organise une Ecole pour les enfants de chœur. On arrive ainsi au XVIe siècle, avec les Budé et l'évêque Jacques Raguier, qui reprend l'œuvre de Jean Laiguisé.

Au *Cathonet*, au *Théodolet* et au *Facet* on ajoute *Caton* et *Sulpicius* et, pour les classes supérieures, *Cicéron* et *Virgile*.

L'incendie de 1524, la guerre civile rendent de nouveau inutiles tous ces efforts.

C'est seulement en 1596, grâce à la libéralité de Mme de Dinteville, qu'on peut enfin relever de ses ruines le vieux Collège, en appropriant à sa destination classique la grange d'autrefois, à laquelle on avait adjoint par expropriation (1564) l'*Auberge de la Licorne*.

Le Principal a sous ses ordres un professeur de philosophie et quatre régents de grammaire. Avec le *Donat* et le *Doctrinal*, on étudie les grammaires de *Perotti* et de *Despautères*; au *Novum Testamentum* grec et latin s'adjoignent Saint-Bernard et Saint-Thomas, — Cicéron, Quintilien, Tite-Live et Salluste, — Virgile, Ovide, Horace, etc.

La marche en avant s'accentue, le souffle de la Renaissance l'emporte, les Pithou vont entrer en scène, les Oratoriens et les Jésuites lutter pour obtenir la direction du Grand Collège. Cette histoire est connue.

Malgré des préférences que M. Carré ne dissimule point, il nous semble difficile d'admettre que les compétitions des deux Ordres religieux n'avaient pas un droit égal à se produire. Quoiqu'il en soit des satires du temps et de la valeur des motifs allégués pour ou contre les uns et les autres, la décision de la Ville trancha la question, et, le 18 octobre 1630, les Oratoriens prirent la direction de l'ancien *Collège de la Licorne*, devenu depuis 1627, dans la maison de Fr. Pithou, notre *Collegium Treco-Pithœanum*.

L'établissement, qui dépérissait, redevint florissant, on y vit jusqu'à 350 et même plus de 400 élèves. Les Oratoriens le conservèrent, avec des alternatives de paix et de troubles, de prospérité et de revers, dues principalement aux querelles du Jansénisme et aux guerres de la fin du règne de Louis XIV, jusqu'au 14 août 1792, où, après une dernière distribution de prix faite à huis-clos, sans aucune solennité, ils durent replier leur tente, cédant à leur tour devant la tourmente révolutionnaire.

L'ancien Collège avait vécu.

Il nous reste maintenant à pénétrer dans l'enceinte où furent formés nos devanciers, pour en étudier l'organisation intérieure dans ses détails. La Bibliothèque de la Ville et les Archives du Département ont fourni à M. Carré, sur le personnel dirigeant, les élèves, l'enseignement, les documents les plus nombreux et les plus variés.

En tête du *Personnel*, le Principal, chargé de l'administration pour le spirituel et pour le temporel. Cette seconde part de sa tâche n'était pas la moins ardue : il fallait faire face à toutes les dépenses d'un grand établissement avec 6,000 liv. de revenu, auxquelles, il est vrai, se joignaient les faux-frais, les fournitures et les pensions des internes.

Après le Principal, le Préfet des études, chargé d'organiser tout l'enseignement, d'inspecter les professeurs, d'examiner les élèves, de les faire monter ou descendre, de décider de leur maintien ou de leur renvoi, de tenir la Bibliothèque, de diriger les travaux de la petite Académie, etc.

Enfin les Professeurs : deux pour la Théologie, deux pour la Philosophie, six pour les autres classes, de la sixième à la rhétorique. Il leur était recommandé de se former à l'élégance du style et à l'élévation des pensées, afin de pouvoir façonner leurs disciples au goût de la bonne latinité, de se faire valoir par leurs œuvres, etc. — Des hommes remarquables passèrent par les chaires du Collège de Troyes; citons l'humaniste Berthaud, le théologien Thomassin, l'orateur Vincent Lesnez, l'hébraïsant Houbigant, le fabuliste Grozelier, le savant Daunou, le bibliothécaire Adry, etc.

Les Elèves. — Ils appartenaient à toutes les classes de la société : nobles, bourgeois, artisans, il y avait aussi des enfants indigents. On voit même des Chanoines de Saint-Pierre suivre les cours, ainsi que des Franciscains, des Bénédictins, des Mathurins, des Prémontrés, celui-ci à 20 ans en cinquième, celui-là à 24 ans en quatrième, un autre à 29 ans en seconde.

Le Collège devait être en bonne renommée, car on y venait de Sens, de Langres, de Dijon et d'ailleurs.

Trente à quarante élèves étaient internes; c'était tout ce que pouvait contenir la maison ; les autres étaient externes, tant ceux

qui avaient leurs parents en ville, que ceux qui appartenaient au Petit-Séminaire ou à d'autres pensionnats et ceux qui étaient installés chez des *logeurs*. Les notes de ces derniers ne sont pas des meilleures.

Grâce aux papiers des Pères, qui ont été conservés, M. Carré nous fait savoir par le menu toute la vie de ce petit peuple, à la chapelle, à l'étude, en classe, en récréation, dans les sorties et jusque dans les chambres de repos.

L'Enseignement. — Il comprenait en première ligne l'étude approfondie du latin. Quiconque n'arrivait pas à parler et écrire élégamment le latin était regardé comme incapable.

Les Oratoriens eurent le bon esprit de supprimer pour les débutants le supplice insensé de la grammaire latine *apprise en latin*, en rédigeant pour leurs élèves des grammaires latines en français.

A côté des préceptes, les Modèles. Le programme des auteurs d'explication n'est plus si pauvre qu'autrefois ; un Chef d'institution moderne ne le désavouerait pas :

En 6me, *Phèdre* et les *Lettres familières de Cicéron ;*

En 5me, le *Selectæ* et l'*Appendix* en plus ;

En 4me, *Quinte-Curce, Cornélius Nepos, De Amicitiâ* et *De Senectute*, les *Eglogues de Virgile ;*

En 3me, *Salluste, Cicéron* (*De Officiis*), les *Géorgiques, Térence* (extraits) ;

En 2me, les Poètes ont le pas : l'*Enéïde, Ovide, Horace, Tite-Live;*

En Rhétorique, les grandes *œuvres oratoires de Cicéron, Tite-Live, Tacite.*

Pour exercices, des thèmes dans toutes les classes ; puis des narrations imitées des auteurs traduits ; et en Rhétorique, l'amplification latine, avec une infinité de règles pour apprendre à *bien dilater les périodes.*

Les maîtres, pour la plupart excellents versificateurs, tenaient la poésie en grand honneur et s'efforçaient de rompre leurs disciples au maniement du vers latin. On commençait dès la cinquième.

Du grec, il n'en faut guère parler. Dans le principe, on ne s'en occupait qu'avec une réserve fort appréciée des élèves ; au XVIIIe siècle, la répugnance de ces derniers contraignit les bons Pères à y renoncer complètement. Ce fut alors une langue deux fois morte.

Il fallut tout l'éclat du XVIIe siècle pour obliger les Professeurs à faire du Français (langue et littérature) un objet d'études. Boileau, La Fontaine, Racine, Corneille ; Pascal, La Bruyère, Rollin ; Bossuet, Bourdaloue, Massillon, Fléchier ; Montesquieu,

d'Aguesseau s'imposaient; décemment on ne pouvait passer insouciant à côté d'eux, ni renoncer à imiter leurs œuvres immortelles. Par malheur, le culte de la forme prédominait, et l'étude du Français consistait presque exclusivement dans la connaissance des *agréments et des richesses du langage.*

Une part très restreinte était faite à l'Histoire; une part plus maigre encore à la Géographie.

Les distributions de prix ne parurent que fort tard. — Le fouet étant passé de mode, des examens sévères, soit pour l'admission d'un élève, soit pour le passage d'une classe à une autre, stimulaient les travailleurs. — La *petite Académie* constituait pour les Rhétoriciens un moyen spécial d'émulation, avec son Président, son Secrétaire, ses quinze membres titulaires et ses membres associés (tous à l'élection de leurs camarades), ses discours de réception et ses séances solennelles, auxquelles étaient invités l'Evêque et son clergé, le Bailliage, le corps de Ville et les principaux de la cité.

La Rhétorique terminée, on abordait les deux années de Philosophie, et ce n'était pas une petite besogne pour les candidats que d'arriver à posséder les cinq gros volumes de Séguy, de 4 à 500 pages chacun. Il est vrai que, comme diversion, ils recevaient en même temps des leçons d'Arithmétique, d'Algèbre, de Trigonométrie, de Physique (avec expériences), d'Astronomie, de Géologie, d'Anatomie, etc.

Nous n'insistons pas sur le cours de Théologie, qui disparut par la force des choses, à la fondation d'un séminaire diocésain dirigé par des Lazaristes.

Telle est la marche de l'*Enseignement secondaire à Troyes jusqu'à la Révolution;* c'est aussi le résumé du travail de M. Carré. Malgré de graves lacunes, l'instruction donnée par les Pères de l'Oratoire était loin d'être sans valeur, et la liste de nos illustrations troyennes prouve qu'ils savaient former des hommes.

Etendue aux limites que nous avons vues, l'étude de M. Carré est intéressante et complète. Elle porte la lumière sur un des côtés de notre histoire locale qui n'avait pas encore été exploré avec cette ampleur. Elle est écrite avec conscience et dans ce style vif, alerte, qui caractérise son auteur. J. Chaumonnot.

CHRONIQUE

Société Académique de l'Aube.—Séance du 18 janvier 1889. — Présidence de M. G. Huot.

M. le Président, dans une allocution vivement applaudie, remercie la Société Académique de l'avoir appelé de nouveau à la Présidence.

M. Albert Babeau lit un rapport sur le livre intitulé : *Recherches historiques et anecdotiques sur la ville de Sens*, par M. Tarbé. Ce volume contient des faits très curieux et très intéressants. M. le Rapporteur donne lecture d'un avant-propos écrit par M. Camille Doucet, avec le talent délicat qui caractérise ce savant académicien. L'ouvrage est accompagné de belles planches, d'après Victor Petitt, par Mlle Guyot, petite nièce de Théodore Tarbé.

M. de Mauroy annonce qu'il a fait, avec le British Museum de Londres, un échange de Météorites avantageux pour le Musée de Troyes, dont la remarquable collection ne le cède qu'au Muséum de Paris.

*
* *

Société historique et archéologique de Chateau-Thierry *(Séance du mardi 5 février 1889)*.

I. — Le secrétaire signale dans les ouvrages qui viennent d'être déposés sur le bureau, quelques articles ou mémoires qui peuvent appeler l'attention de la Société et, notamment, dans le *Bulletin du Comité des travaux histor. et scientif.*, une « Note de M. Pilloy, sur le cimetière franc de Travecy (canton de La Fère). L'objet le plus intéressant trouvé dans ce cimetière est sans contredit une bague en bronze dont le chaton ample porte une croix et une inscription restée inexpliquée.

II. — M. l'abbé Palant a donné la suite de son histoire des Renty[1] : C'est bien en 1643 que Gaston Jean-Baptiste, pour faire œuvre de « bon père de famille », chef d'une Maison considérable, édifia le château de Citry, sobrement, sans avant-corps. Il mourut en 1649, fut d'abord ensépulturé à l'entrée du chœur, puis placé, en 1658, dans le tombeau magnifique que lui avait préparé sa veuve. Hélas ! la reconnaissance à l'égard de cet insigne bienfaiteur ne dura guère : la belle pierre tombale, qui recouvrait le monument, fut déplacée de la chapelle seigneuriale et vint faire triste figure à côté des fonds baptismaux. Cette pierre, nous l'avons dit, a été relevée par M. Varin, et la reproduction accompagnera

1. V. *Revue de Champagne*, décembre 1888, p. 477.

sans doute la notice de M. l'abbé Palant qui, poursuivant ses recherches sur les Renty, en retrouve des membres à Lavergny, La Ferté-Chevrésis, Aconin, Missy-aux-Bois, Neuvillette, Vendelles et Chaudun.

L'auteur nous promet d'évoquer prochainement devant nous le souvenir de deux autres personnages d'une grande notoriété qui, tous les deux, nous touchent de près : « les seigneurs du Charmel et d'Haramont. » Cette nouvelle communication sera accueillie avec plaisir.

III. Château-Thierry a donné naissance en 1633 à un homme généreux, Louis Prévost, qui, après avoir fait fortune à Paris, n'oublia point sa ville natale. Entre autres libéralités, il avait légué une somme importante dont le revenu devait servir à doter une école de charité à Saint-Martin où il était né. Le testament (1722) de ce bienfaiteur des pauvres a été transcrit par M. l'abbé Poquet dans son *Histoire de Château-Thierry* (t. II, p. 135).

M. Moulin n'avait donc point à relever cette disposition ; il s'est attaché à retracer la fondation de l'école (1726), ses premiers succès, mais surtout la lutte (1741) survenue entre deux autorités locales jalouses de leurs privilèges : le prieur-curé de Saint-Martin, Maître Duquesnay, qui se prétendait l'administrateur né de l'école, et l'abbé Duponcet, principal du collège. Celui-ci, armé des autorisations à lui données par Mgr de Laubrière, évêque de Soissons, et D. Sutil, abbé du couvent de Val-Secret, grand-écolâtre de Château-Thierry (ville, faubourgs et banlieue), en appela au jugement de M. le bailly. Le résultat n'était pas douteux; en effet, des ordonnances et des décisions des rois et des princes attribuaient, et cela depuis 1410, la surveillance des écoles au principal-régent, même avant que l'abbé de Val-Secret n'eût été reconnu comme grand-écolâtre.

IV. — M. Maréchal fils, propriétaire au village Saint-Martin, avait bien voulu remettre à M. Harant, pour la Société, quelques débris d'un vase récemment trouvé aux *Hérissons*.

M. de Laubrière a reconstitué entièrement ce vase, il donne à ce sujet les explications suivantes :

Vase gallo-romain, en terre rouge lustrée, improprement dénommée *Samienne*. La marque sigillée, qu'il porte au centre : OFFIM GER, doit se lire OFFI *cinâ Manu GERmani*.

A l'appui de l'interprétation qui précède, il est bon de rappeler que, dans les marques de fabriques gallo-romaines, si le nom du potier n'est le plus souvent accompagné que d'une seule abréviation : OF pour *officinâ* ou M pour *manu*, il arrive cependant que toutes deux figurent quelquefois sur le même *Sigillum*.

M. de Roucy, dans sa notice sur la céramique sigillée des environs de Compiègne (*Bulletin de la Société historique de Compiègne*, T. II (1874), p. 273), cite un certain *Rufus* dont les pro-

duits portent tantôt RVFIM, c'est-à-dire RVFI *Manu*, et tantôt OFRVFIM (*officinâ*, *Rufi manu.*)

D'un autre côté, dans les marques de cette époque, l'abréviation du mot *officinâ* varie de OF à OFFI.

Quant au point, son usage est rarement régulier; souvent au contraire il se voit employé et omis dans la même inscription. Notre vase en offre une nouvelle preuve.

V. — M. le docteur Corlieu nous communique une lettre qui lui a été adressée en septembre 1878, par le savant numismate, M. de Ponton d'Amécourt, notre bien regretté collègue.

M. de Ponton d'Amécourt aborde, dans cette lettre, une fort intéressante question à propos de l'atelier monétaire de Charly, qui, à son sens, a duré un siècle à partir de 575. Avec la plus exquise courtoisie, il combat l'étymologie que M. Corlieu donne de Charly et fournit à ce sujet des raisons qui semblent irréfutables. Ce souvenir posthume nous fera, une fois de plus, regretter le savant aimable, l'homme de bien qui honorait notre Société. Nous ne pouvons résister à la satisfaction de transcrire la fin de cette lettre :

« Je vous donne ces détails avec d'autant plus de plaisir que je suis votre collègue dans la Société de Château-Thierry, et Galvésan de cœur et d'intérêts. Charly a une gloire récente dont les générations futures lui sauront plus de gré que de son atelier monétaire. Quand la tourmente révolutionnaire de 1793 a chassé et dispersé les religieuses de l'ancienne abbaye de Pont-aux-Dames, deux ou trois de ces pauvres filles sans asile se sont retirées à Charly, se chauffant du bois mort qu'elles ramassaient, et apprenant à lire aux petites filles pour gagner leur pain. Elles ont fondé un nouveau monastère dont les maisons couvrent les départements de l'Aisne et de Seine-et-Marne et répandent avec l'instruction, dans des terrains un peu ingrats, des germes de vie qui ne meurent pas. C'est une sœur de Charly qui m'apprit à lire il y a quarante-cinq ans. Vous direz, docteur, en voyant mon écriture, qu'elle m'a bien mal enseigné ou que j'étais un bien mauvais élève, mais elle était si bonne et ressemblait tant à ma mère pour moi, que je lui attribue le peu de bon qu'il y a en moi, ne fût-ce que d'aimer mes semblables et le travail. »

* * *

Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François (*Séance du 20 décembre* 1888).

M. Nicaise, membre correspondant, entretient la Société de quelques objets curieux qu'il vient d'acquérir. Ce sont des épingles en ivoire ou en os datant, suivant lui, du commencement du IIe siècle de notre ère[1].

1. Ces épingles en os sculpté ont eté découvertes à Lyon dans la nécropole gallo-romaine de Saint-Just. Elles ont déjà été présentées par

M. Morel, membre titulaire, donne la description de monnaies trouvées à Sompuis. Ces monnaies, au nombre de 62, sont en argent bas et en billon. Malheureusement elles sont toutes rognées; la plupart des légendes ont disparu par ce fait, et l'inventeur a achevé leur détérioration, en les soumettant à un lavage acidulé qui ne permet plus de retrouver facilement les différences, les points secrets et les marques d'atelier.

Elles se composent chronologiquement de : 44 pièces de Charles VI, une de Jean sans Peur, 16 de Philippe le Bon. Les plus remarquables, et celles sur lesquelles M. Morel insiste surtout, sont les monnaies du règne de Charles VI.

M. Pestre, membre titulaire, communique à la Société son travail sur les rues de Vitry aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. Dans ce travail, l'auteur s'occupe en particulier du quartier Notre-Dame et des Faubourgs.

* * *

Société d'archéologie de Coulommiers (*Séance du* 28 *février* 1889). — Nous sommes heureux d'annoncer la résurrection de cette Société, morte depuis de longues années et qui, nous l'espérons, fournira cette fois une longue et brillante carrière.

La réunion du 28 février était une simple réunion préparatoire. Elle a eu lieu dans une salle de la Mairie mise obligeamment par la municipalité à la disposition du comité d'initiative. Sur quarante personnes convoquées, vingt-cinq étaient présentes, d'autres avaient envoyé leur adhésion par lettre.

M. Marmottin, promoteur de l'entreprise, a ouvert la séance par une allocution. On a ensuite discuté et voté les statuts de la Société; et finalement on a constitué le bureau pour trois ans. En voici la composition :

Président : M. Marmottin, architecte;

Vice-Président : M. Clair, avoué;

Secrétaire-archiviste : M. le docteur Lorimy;

Trésorier : M. Lescuyer, notaire.

Il a été décidé que la première excursion archéologique de la Société aurait lieu à l'abbaye de Jouarre.

* * *

Société des Lettres, des Sciences, des Arts, de l'Agriculture et de l'Industrie de Saint-Dizier (*Séance du* 14 *février* 1889) — Présidence de M. le vicomte de Hédouville.

M. Nicaise à l'Académie des inscriptions et belles-lettres (séance du 15 juin 1888) et à la Société nationale des Antiquaires de France (séance du 6 juin 1888). Pour leur description détaillée, v. les comptes-rendus des séances de ces deux savantes compagnies.

M. l'abbé Fourot lit la suite de son travail sur les *Origines de Saint-Dizier*, depuis la réédification de l'église par Gui II de Dampierre en 1202. Ce seigneur paraît à l'assemblée de Villeneuve-le-Roi, puis en Auvergne où il réprime les excès du comte, enfin à Bouvines où il combat vaillamment pour repousser l'invasion.

L'auteur dépeint ensuite la vie agitée de Guillaume II, la fondation du prieuré d'Epineuseval, la tentative de Guillaume pour épouser Alix, reine de Chypre, son mariage avec Marguerite de Flandre, fille cadette de l'empereur Baudouin; la conduite criminelle de Bouchard d'Avesnes qui, malgré les engagements sacrés lui interdisant le mariage, s'était uni clandestinement avec Marguerite dont il était le tuteur; les peines canoniques dont il fut frappé et qui permirent le mariage de Guillaume et de Marguerite.

Après la fondation de l'abbaye Notre-Dame de Saint-Dizier, dont tous les Dampierre se feront les protecteurs, Guillaume et Marguerite accordent aux bourgeois de Saint-Dizier la charte publiée par Beugnot dans les *Olim*[1]. Après avoir donné un aperçu de cette charte, M. Fourot signale une lecture défectueuse du préambule qui en altère complètement le sens. D'accord avec le regretté Ed. de Barthélemy, il restitue le texte, d'où il ressort que, plus d'une fois, les seigneurs ont octroyé ces chartes dans leur intérêt propre : « *pensata utilitate nostra et nostrorum...* »

* * *

Le Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques tiendra sa dixième session du 19 au 27 août 1889, au Collège de France à Paris. Le comité d'organisation, composé de vingt-huit membres, a élu son bureau qui se trouve constitué de la manière suivante :

Président : M. de Quatrefages, membre de l'Institut.

Vice-présidents : MM. Alex. Bertrand, directeur du Musée de Saint-Germain; Alb. Gaudry.

Secrétaire : M. le Dr Hamy, directeur du Musée d'Ethnographie.

Trésorier : M. le baron J. de Baye.

* * *

Derniers renseignements sur l'évêque Wandelaincourt. — Aux renseignements que nous avons donnés sur Wandelaincourt, évêque constitutionnel de la Haute-Marne, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, t. XXV, livraison d'octobre 1888, p. 315, nous

1. Charte du 6 mai 1228. V. les *Olim* publ. par le comte Beugnot (collection des documents inédits sur l'histoire de France), t. II, p. 702, 900.

devons ajouter les suivants qui sont extraits du *Pouillé du diocèse de Verdun*, par l'abbé Nicolas-Narcisse Robinet, chapelain de la cathédrale de Verdun, t. I[er], p. 392, 422, 614, 626 et 711 :

Antoine-Hubert Wandelaincourt, né à Rupt-en-Voëvre, le 29 avril 1731 (d'autres disent le 28 avril), se distingua dès son jeune âge pour son goût et son aptitude pour les belles-lettres; il fit de brillantes études chez les Jésuites au collège de Verdun, où il devint lui-même, après l'expulsion de ses maîtres en 1762, professeur et ensuite principal. En 1780, M. de Clermont-Tonnerre lui ayant confié l'éducation de ses enfants, il fut en même temps pourvu d'une prébende canoniale à la cathédrale de Châlons-sur-Marne, et quelque temps après il fut nommé curé de Planrupt, dans le canton de Montiérender (Haute-Marne), paroisse qui dépendait alors du diocèse de Châlons. Ce fut là le motif qui le fit choisir pour évêque constitutionnel de la Haute-Marne. A l'époque de la Terreur, le président du district de Langres le nomma garde-magasin du timbre, pour toute la Haute-Marne; plus tard, sous Camus, il fut bibliothécaire à Paris. Ces fonctions purement civiles, confiées aux plus hauts membres du clergé, s'expliquent par l'état d'interdiction où se trouvait alors réduit le culte religieux.

Après avoir quitté la cure décanale de Montbard (Côte-d'Or), qu'il avait acceptée en 1802, à l'époque du Concordat, Wandelaincourt se retira au diocèse de Verdun, son pays d'origine, et, à l'âge de 81 ans, lorsqu'il aurait pu prendre un repos bien légitime, il accepta, en 1812, après avoir refusé plusieurs postes très honorables, entre autres un canonicat de Saint-Denis, les modestes fonctions de curé-desservant de Douaumont, canton de Charny, qu'il remplit avec grande édification de sa paroisse jusqu'en 1819, où il se retira à Belleville, paroisse du même canton, pour y mourir le 30 décembre de la même année, à l'âge de 89 ans moins quatre mois.

Pendant qu'il occupait le siège épiscopal de la Haute-Marne, Wandelaincourt fit venir à Langres plusieurs prêtres du diocèse de Verdun, pour la direction du Grand-Séminaire, entre autres François-Christophe Rolland. Né aussi à Rupt-en-Voëvre, le 2 août 1757, cet ecclésiastique fut d'abord religieux prémontré à Saint-Paul de Verdun, vicaire de Mouilly, puis prieur de Buzilly (Ardennes). Ayant prêté le serment constitutionnel, il fut nommé économe du Séminaire épiscopal de Langres. Ensuite retiré en son village natal durant la Terreur, il y exerça en secret les fonctions ecclésiastiques et y fut nommé curé en 1803. Il mourut en ce poste, le 25 août 1815, frappé par accident d'un coup de feu dans la forêt.

L'évêque Wandelaincourt devait compter dans sa famille plusieurs prêtres, entre autres Antoine Wandelaincourt, né le 3 septembre 1745 à Rupt-en-Voëvre, et qui se fit carme déchaussé. Il ne

prêta pas le serment et, retiré à Saint-Remy (canton de Fresnes), il y exerça en secret durant la Terreur les fonctions du saint ministère. Nommé en 1803 curé de Saulx-en-Voëvre, il y mourut le 13 novembre 1805. Un autre prêtre du même nom, Jean-Hubert Wandelaincourt, né à Creüe (Meuse), le 27 novembre 1797, curé de Voël de 1841 à 1854, est l'auteur d'une *Concordance de l'Imitation Jésus-Christ*, imprimée à Lyon en 1852. Il se retira ensuite à Rambucourt où il mourut le 19 avril 1862, chanoine honoraire de Verdun.

Nota — Nous profitons de l'occasion pour rappeler au lecteur que le cardinal Louis de Bar qui joua un rôle assez important durant le xve siècle et qui fut successivement évêque de Langres, de Châlons-sur-Marne et de Verdun, mourut le 23 juin 1430, au château de Varennes en Argonne, où il se rendait souvent pour se délasser de ses fatigues. Les habitants de cette petite ville où fut arrêté l'infortuné roi Louis XVI, prétendent que saint Gengoul avait chez eux sa résidence; mais, dit l'abbé Clouët, historien verdunois, *il est plus probable que ce saint habitait à Varennes*[1], *à quatre lieues de Langres, plutôt qu'à Varennes en Argonne.* Il est vrai que l'on possédait en ce dernier lieu quelques reliques de ce saint, honorées dans l'église priorale de Saint-Gengoul qui avait remplacé l'ancienne chapelle castrale de Saint-Pierre. Il est vrai pareillement que l'on vénère en cette localité une certaine fontaine, dite de Saint-Gengoul, où les pèlerins de l'Argonne se rendaient et se rendent encore par dévotion, surtout le 11 de mai, jour de sa fête. Mais toutes ces choses ne sont qu'une imitation et une reproduction pieuse de ce que l'on trouve véritablement à Varennes, près de Langres (Haute-Marne), savoir l'église paroissiale, autrefois dédiée à saint Pierre et présentement à saint Gengoul, puis le prieuré et la fontaine de ce saint si célèbre dans l'histoire et dans les antiques légendes.

L'abbé Roussel,
Curé de Vauxbons (Haute-Marne).

***

Le commerce des roses dans la Brie. — Le commerce des roses dans la Brie devient de plus en plus important. On a cherché à se rendre un compte à peu près exact de ce qui pouvait être expédié, en un mois, de boutons de roses sur Paris.

Voici les résultats qui ont été obtenus pendant la durée du mois d'août dernier. Les quatre gares du chemin de fer, situées dans la Brie : Brie-Comte-Robert, Santeny-Servon, Mandres et Villecresnes, ont expédié 6,533 paniers de roses coupées faisant un total de 70,245 kilos.

1. Varennes-sur-Amance.

Or, de ce nombre de colis, il faut prendre le quart environ en paniers niçois, soit 1,633 contenant une moyenne de 200 roses chacun, donnant un total de 236,000 roses. Les autres paniers sont beaucoup plus grands et contiennent environ 650 roses chaque, ce qui fait 4,900 × 650 et donne un total de 3,185,000 roses. En ajoutant ce chiffre à celui qu'on trouve pour les paniers de grandeurs inférieures, on obtient le nombre respectable de 3,511,600 roses que les cultures de la Brie ont produites dans l'espace de 31 jours, soit une moyenne de 113,277 roses par vingt-quatre heures.

Il est bien entendu que dans cette quantité ne sont compris que les boutons de roses destinés à la confection des bouquets, des corbeilles, etc.

Il y aurait lieu d'ajouter les roses cassées qui sont destinées aux pharmacies et parfumeries, dont le nombre de kilogrammes dépasse plusieurs milliers. Quant aux bouquets et bottes de roses qui sont emportés journellement par les amateurs, il est à peu près impossible d'en dire le nombre. (*Journal des Roses.*)

*
* *

La célèbre abbaye de Bénédictines d'Andecy (commune de Baye), vendue à l'époque de la Révolution, fut acquise par M. Poulain et resta dans sa famille jusqu'à ces derniers temps. Après avoir été affectée à divers établissements industriels, elle reprend en quelque sorte sa première destination. Mme la comtesse de Komar, supérieure des religieuses de l'Assomption à Auteuil, en est devenue propriétaire. Déjà des religieuses y sont arrivées et préparent l'installation d'un pensionnat. L'antique abbaye recevait déjà des pensionnaires avant la Révolution[1].

*
* *

Chronique sur le vin de Champagne. — Le vin de Champagne, tel que nous le connaissons, ne date guère que du XVIIIe siècle; mais les vins de Champagne non mousseux, « vins paillés » ou « vins gris », étaient connus depuis fort longtemps et jouissaient d'une vogue incontestable.

L'empereur Sigismond, en 1410, s'arrêta à Ay pour goûter sur place le vin célèbre de ce cru. François Ier, Henri VIII, Charles-Quint, étaient aussi très amateurs des vins de Champagne. Mais le champagne joyeux qui saute et qui déborde en blanche écume, qui crépite dans les verres comme un feu de sarments, et allume la flamme dans les yeux des buveurs, ce champagne-là, on le sait, ce sont les moines qui l'ont perfectionné, les bénédictins de Saint-

1. M. l'abbé Millard, curé de Reuves (Marne), a écrit une *Etude sur l'abbaye d'Andecy*, qui a été couronnée par la Société académique de Châlons-sur-Marne, et qui doit paraître prochainement.

Vanne, et c'est un autre moine de l'abbaye d'Hautvilliers, dom Pérignon, qui, au commencement du XVIII[e] siècle, fit le champagne mousseux, lui donna sa force et sa limpidité, l'inventa en un mot, tel qu'il est encore, et remplaça le bouchage au chanvre et à l'huile par le liège forcé et ficelé.

Le champagne est le vin français par excellence, vin léger et « né malin », vin de causeurs et d'hommes d'esprit, non de lourds buveurs attablés pour manger, vin de caprice et d'inspiration pour la pensée, et non d'ivresse en mauvais lieux.

Il eut pour parrain le duc de Vendôme, pour protecteur le Régent. Il semble né tout exprès au seuil du XVIII[e] siècle; il était fait pour sa légèreté insouciante et rieuse, pour sa gaieté frondeuse et spirituelle, pour le brio et l'entrain d'une société élégante et sceptique, pour le dernier éclat d'une cour qui allait disparaître.

Voilà ce qu'était le champagne, tel qu'il apparut au monde entre une bergère Watteau et un amour de Boucher, d'Anet à Trianon, de Chaulieu à Fontenelle

... C'est au château d'Anet, dans la demeure de Diane de Poitiers, la buveuse de rosée, chez le duc de Vendôme, qui se reposait là de ses défaites et de sa disgrâce, que le champagne apparut pour la première fois, présenté par Sillery, dont il garda longtemps le nom.

On soupait en joyeuse compagnie : Lafare, Chapelle et Chaulieu étaient de la partie. Tout à coup entrèrent douze jeunes filles en costume païen, couronnées de feuilles de vigne et portant chacune un panier plein de fleurs où se cachait une bouteille.

— Qu'est cela? fit le duc. Au diable les fleurs!

— Monseigneur, dit Chapelle, Sillery est ivre, il croit vous offrir des lauriers.

Le compliment était louche, car on était en 1709, et il n'y avait pas encore un an que le duc de Vendôme avait été battu à Oudenarde par Malborough et le prince Eugène.

L'aventure pouvait tourner mal; Sillery se hâta de découvrir ses bouteilles, en promettant une merveille inconnue, un trésor où se cachait le rire, la folie et l'amour. Son discours amusa, on but, et le succès dépassa toute espérance. L'enthousiasme eut de l'écho à Paris et à Versailles, et le champagne fut de toutes les fêtes et de tous les soupers. Sillery, auquel il ne restait plus que son vignoble de Champagne, refit rapidement sa fortune et donna à son nom une illustration que ne lui avaient point value les services de ses ancêtres.

Aujourd'hui, la Champagne expédie par millions ses vins aux quatre coins du monde.

L'Angleterre et la Russie en boivent en forte quantité. Les Etats-Unis rivalisent; puis vient la France. L'Allemagne est au quatrième rang.

Reims, Epernay, Châlons, Ay, Avize ont des caves qui s'étendent sur des longueurs de plusieurs kilomètres.

(*Extrait du journal « l'Aube ».*) X.

*
* *

M. Honoré Michon, né le 20 février de la mémorable année 1789, vient de fêter son centenaire à Gourgançon (Marne), entouré de ses enfants et petits-enfants qui se sont réunis dans un banquet de famille, après la célébration d'une messe en musique.

Le père de M. Michon est mort à 95 ans, et son fils est arrivé déjà à l'âge respectable de 74 ans.

*
* *

Le 11 février 1889, a été célébré, en l'église Sainte-Clotilde, à Paris, le mariage de M. Charles-Hector-François-Prosper-Robert, comte de Bruce, fils de feu le comte de Bruce[1] et de la comtesse, née Victoire Rousseau de Rimogne, avec Mlle Marie-Elisabeth-Anne-Mathilde, princesse de Croy, fille de feu le prince Georges-Victor de Croy et de la princesse, née Marie-Hélène-Louise de Durfort-Civrac de Lorge.

La bénédiction nuptiale a été donnée par S. Em. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims.

Le comte de Bruce est le chef de nom et d'armes d'une branche de l'illustre maison royale Bruce d'Ecosse, d'où sont issus tous les princes de la maison de Stuart, par suite du mariage de Marguerite Bruce, sœur de David Bruce, roi d'Ecosse, avec Gauthier Stuart.

Les Bruce d'Ecosse remontaient leur filiation à Robert Bruce ou de Brus, chevalier normand, qui accompagna Guillaume le Bâtard à la conquête de l'Angleterre, en 1066, et la tradition faisait descendre ce Robert Bruce, au dixième degré, de Thébotaw, duc de Sleswig et de Stormach, en 721.

La branche française de la maison de Bruce a produit un écuyer du roi Louis XV, des pages, des chevaliers de Malte et un grand nombre d'officiers distingués, dont plusieurs chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Le nouveau marié, qui habite le château d'Harzillemont (Ardennes), est aujourd'hui le seul représentant en France de la maison de Bruce dont une branche est venue d'Ecosse s'établir vers 1600 dans le Poitou, d'où elle passa en Champagne.

Armes : d'or au sautoir de gueules; au chef du même chargé, à dextre, d'une étoile d'or. — Cimier : un léopard d'azur. — Tenants : deux sauvages. — Devise : *Fuimus*. — Cri de guerre : *Bruce !*

1. V. *Revue de Champagne et de Brie*, t. X (1881), p. 205.

La plupart des historiens et des généalogistes rattachent l'illustre et puissante maison picarde de Croy à la maison royale de Hongrie. Vers la fin du XII[e] siècle, le prince Marc de Hongrie épousa Catherine, dame de Croy-sur-Somme et d'Araines, et transmit le nom de Croy à ses descendants. Cette origine est rappelée dans un diplôme de l'empereur Maximilien I[er] en date du 9 avril 1486, conférant le titre de prince à Charles de Croy, comte de Chimay, dans trois autres diplômes de 1510, 1594 et 1664, et dans les lettres patentes d'érection du marquisat de Wailly en duché de Croy, en 1773.

La nouvelle mariée est la sœur du prince Louis de Croy et de la vicomtesse de Chevigné.

Armes : écartelé, aux 1 et 4, d'argent à trois fasces de gueules, qui est Croy » ; aux 2 et 3, d'argent à trois doloires de gueules, les deux du chef adossées, qui est Renty. — Devises : *Je maintiendray ; — Souvenance.*

MÉLANGES

La deffaicte des ennemis en Champagne par le sieur de Saint-Paul, avec le discours de tout ce qui s'y est passé, ainsi que ledit sieur l'a escrit à Madame la duchesse de Guyse, le XII du présent mois d'octobre, avec le nombre des morts et blessez, jouxte la copie imprimée à Paris par Guillaume Bichon, rue Saint-Jacques-au-Bichot, 1589, avec permission. — Pet. in-8° de 7 pages. — Approuvé par M. le R. Evesque de Renes et chancelier de la Sainte-Union.

Madame, je ne veux faillir de vous tenir advertie de ce qui s'est passé du costé de deça, s'estant assemblées les forces des ennemis soubs la conduite des sieurs de Grand-pré, de Tourteron, de Vandy, de Termes, de Netencourt, Destrez, de Vaubecourt, de Voye, de Loppe, et ceux de Sedan, lesquels tous ensemble se résolurent de me venir attaquer comme j'estois entre Espernay et Chaalons, où je faisois faire les vendanges de ceux de Rheims, ils sçeurent comme la garnison de Vitry-le-François avoit attaqué celle de Vitry-le-Bruslé, que le mareschal d'Aumont y avoit laissée, et qu'ils avoient mené trois faulconneaux pour battre la porte dudit chasteau, sans mon sceu ne ma permission. Et là les susdits ennemis arrivant sous mon nom, et faignant d'estre de mes troupes, les surprirent si bien qu'ils les deffirent, et demeurèrent audit Vitry-le-Bruslé. Estant adverti de ceste deffaite, je m'acheminay droit audit lieu avec asseurance de les combattre, eux désireux de m'attaquer, et sçachant mon acheminement se mirent à la campagne, et les trouvay en la plaine d'entre Vitry et Saint-Amand, qui avoient 400 chevaux, et les régimens du comte de Grand-pré et du baron de Termes composez de 1,000 ou 1,200 harquebusiers. Et ma troupe de 300 chevaux et 1,200 harquebusiers, nous nous approchasmes de si près et en une si grande pleine qu'il n'y avoit moyen aux uns ny aux autres de se retirer sans combattre que ce ne fust avec un grand désordre, le combat fut attaqué de part et d'autre sur les deux heures après midy et dura jusques sur les cinq heures du soir, où toute leur cavallerie fut mise en route, et en demeura parmi les morts le comte de Grand-pré avec 17 ou 18 coups, non toutesfois encores mort, le sieur Destrez mort sur-le-champ, Boulandre aussi et plusieurs autres, les sieurs de Tourteron, de Voie, de la Horgne, de Netencourt, de la Tour, de Saint-Quentin, Descavenelle, de Bolandre, frère du mort, et plusieurs autres capitaines et soldats prisonniers. Le baron de Termes avec 4 ou 500 harquebusiers qui luy restoient se retira dans un village où y avoit une assez bonne maison, où je l'assiégeay, mais ne le pouvant prendre sans pièces, je fus contraint d'envoyer à Saint-

Dizier, et séjourner deux jours, pendant lequel temps les ennemis se rallièrent à Chaalons et se ramassèrent de tous costez pour venir retirer ledit baron de Termes, sur l'espérance qu'ils avoient de me venir donner l'alarme d'un costé et le faire sortir de l'autre, mais ils me trouvèrent à cheval, et s'attaqua entre nous un combat fort grand, durant lequel leur infanterie se retira par l'obscurité de la nuict, n'ayant toutesfois peu si bien faire qu'il ne demeurast 150 hommes des leurs sur la place. J'ay eu beaucoup de blessez en ces deux combats et quelque 50 ou 60 de morts, entre lesquels je regrete beaucoup le seigneur de Maular, qui a esté tué au premier combat, fort bien faisant et avec beaucoup d'honneur; mais les ennemis y ont fait une grande perte pour avoir eu deux heures de temps du premier combat à suyvre la victoire, où il se prit peu de prisonniers. Je n'en mande point les particuliers à Monseigneur vostre frère, qui me fait vous supplier de luy envoyer ceste-cy, par laquelle il les verra, et à la vérité comme les choses se sont passées. J'ay repris Vitry-le-Bruslé où le mareschal d'Aumont avoit laissé garnison et m'en vois essayer de reprendre les maisons de Hellemaure, de Vaircey, de Marestres, Aillancelles et l'abbaye de Beau-lieu, que lesdits ennemis tiennent et où ils font infinis maux et pillemens en ces quartiers, principalement en vos terres : mais j'espère reprendre tout cela avec l'aide de Dieu. Je vous supplie très humblement, Madame, si avez moyen de faire tenir de vos nouvelles à Monseigneur vostre fils, de me vouloir tant honorer que de luy asseurer de mon fidèle service, priant Dieu, Madame, qu'il vous donne très heureuse et longue vie. De Vitry-le-François, le 12e jour d'octobre 1589, par vostre très humble et fidèle serviteur.

A. de Saint-Paul.

L'Imprimeur-Gérant,

Léon Frémont.



LE GUET

DANS LA PRÉVOTÉ DE CHATEAU-THIERRY

EN 1386

Le document que je publie ici se recommande à l'attention à plusieurs points de vue. D'abord il donne des renseignements sur ce qu'était, en pratique, ce devoir de guet auquel étaient astreintes les populations rurales, voisines d'un château-fort, et on constatera que généralement il n'existe pas en fait.

Ensuite on y relève des états de lieux de forteresses dont beaucoup firent partie, quelques années plus tard, des domaines du duc Louis d'Orléans.

Les noms des seigneurs et des châtelains y sont notés et ne sont pas moins utiles à conserver. En dernier lieu, cette enquête met en lumière l'attention de l'autorité souveraine à surveiller tous les abus de pouvoir qui pouvaien se produire, et à se rendre un compte exact des ressources défensives d'une région importante à tous égards. Çà et là d'autres mentions sont dignes d'intérêt, notamment un passage relatif aux désordres commis par les grandes compagnies et par Robert Knolles, le duc de Lancaster et le comte de Buckingham. Au point de vue de l'histoire locale enfin, j'espère que ce document ne paraîtra pas inutile. Il renferme des notices sur les châteaux suivants : Montmirail, Chézy l'Abbaye, Nogent-l'Artaud, Nesles-en-Tardenois, Fère-en-Tardenois, Essommes, Gandelu et Château-Thierry. C'est, en résumé, un état des forteresses de la prévôté de Château-Thierry.

Le document contemporain qui a fourni le texte imprimé ci-dessous, est un cahier en papier, composé de sept feuillets ; le filigrane représente un soufflet.

H. M.

Arch. nat., J 1036, n° 47.

Informacion et registre fais par nous Gerin de la Chappelle, escuier, huissier d'armes du Roy nostre sire, et Colart de Condé, substitut du procureur du Roy nostre sire en la prevosté de Chasteaû Thierry, comissaires deputez en ceste partie de par noble homme nostre chier maistre Guy de Bricons, escuier d'escuerie du Roy nostre sire, bailly de Vitry par vertu et sur le contenu es lettres, desquelles la teneur s'ensuit.

Guiot de Brecons [1], escuier d'escurie du Roy nostre sire, bailly de Vitry, à nos amez Gerin de la Chappelle, escuier, huissier d'armes du Roy nostre sire, et Colart de Condé, substitut du procureur du Roy nostredit seigneur en la prevosté de Chasteau Thierry, salut et dileccion. Nous avons receu les lettres du Roy nostre sire, contenans la fourme qui s'ensuit. Charles, par la grace de Dieu, Roy de France, au bailly de Vitry ou à son lieutenant, salut. Nous avons entendu par le rapport de plusieurs de nostre royaume, et par la complainte et clameur de nostre peupple, qui soubz umbre des gués ordonnés estre fais en nos chasteaulx, villes fermées et autres forteresses de nostre royaume, les chastellains, cappitains ou gardes d'icelles forteresses ont moult excessivement grevé et dommagié nostredit peuple, tant en composicions, deffaulx, amendes de gués, comme en le contraingnant à venir guettier esdictes forteresses, de plus loingtainnes parties et plus souvent qu'ilz ne deussent; et aussi à les faire venir, guettier en leurs personnes, sans vouloir aucuns autres pour eulx recevoir; et en les emprisonnant quant aucunes fois ilz deffailloient et en ont levé et exigié grans et excessives amendes et en plusieurs autres manieres; de quoy nostredit peuple a tant et tellement esté vexé, grevé et domagié que bonnement ne les pourrient plus porter ou soustenir, dont nous avons eu et avons grant pitié et compacion et desirons de tout nostre cuer à mettre en ce toute bonne et briefve pourveance et relever de tout nostre povoir nosdis povres subgiez desdictes oppressions et griefs ainsi à eulx fais par lesdis chastellains, cappitains et gardes desdis chasteaulx et forteresses ; sy vous mandons et pour ce que par vous pourra mieulx estre sceue la verité des choses dessusdictes en vostre bailliage que par autres, commettons que vous vous informez diligemment quelle quantité de chasteaulx ou forteresses il a es mettes de vostredit bailliage, se elles sont de nouvel faictes ou anciennement et à qui elles appartiennent, les noms des cappitains ou gardes d'icelles, quantes parroisses sont contraintes ou composéez à faire guet en chacunes d'icelles forteresses, et quantes fois en l'an chascun chief d'ostel y doit aler, quelles composicions de guet y ont esté faictes et quelles amendes en deffaut de ce en ont esté levéez sur les deffaillans

1. Avant d'être bailli de Vitry, ce personnage avait été maréchal de l'amiral de France, Jean de Vienne. (Demay, *Inventaire des sceaux de la Collection Clairambault*, t. I, p. 167).

et de la valeur d'icelles chascun an, et depuis quel temps, et à qui elles ont esté paiées et delivrées, et se en lieu desditz deffaillans aucuns autres aient esté ordenez à faire guet, les noms et seurnoms desdiz guetteurs, combien et par quantes fois ilz ont failly; et aussi se ceulx à qui les maisons emparéez ou forteresces appartiennent, sont puissans de les garder et soustenir au leur, et se elles sont prejudiciables à nous ou au païs, et des excés et dommages qui par les chastelains et cappitains desdictes forteresses à cause desdiz guéz et autrement ont esté fais à nosdiz subgiez et aussi s'il y a aucunes villes fermées où les habitans des villes voisines se peussent retraire en cas de neccessité aussi promptement comme esdiz chasteaulx et forteresses. Et les imformacions et tout ce que fait en aurés, envoiez ou portez feablement enclos soubz le seel de vostre bailliage par devant nos amez et faulx nostre chancellier et les gens de nostre conseil, pour en ordonner ainsi qu'il sera à faire de raison. De faire les choses dessusdictes et tout ce qui en despend, vous avons donné et donnons povoir et commission et mandons à tous nos subgiez que à vous, à vos commis et depputez en ceste partie entendent et obeissent diligemment. Donné à Paris le X[e] jour de fevrier, l'an de grace mil CCC IIII[xx] et cinq et de nostre regne le VI[e], soubz nostre seel ordené en l'absence du grant. *Ainsi signé : Par le Roy, à la relacion de monseigneur le duc de Bourgoingne*, J. Gehe. Par vertu desquelles lettres cy dessus transcriptes, nous qui de present sommes occuppez de plusieurs autres besoingnes pour le Roy nostredit seigneur, tant à cause de nostredit office, comme autrement et mesmement pour acomplir le contenu d'icellez lettres en aucune partie de nostredit bailliage, vous mandons et comettons de par le Roy nostre sire et de par nous, que vous vous transportiez en tous les lieux où il vous samblera expediant, es prevostés de Chasteau Thierry et aussi, se mestier est, d'Ochie [1] et de Nuilly Saint Front [2], qui d'ancienneté ont esté dudit bailliage de Vitry et du ressort d'icelui et faictes imformacion au plus diligemment que vous pourrés sur tous les poins contenus en icelles lettres, et tellement que il puisse apparoir clerement à nos redoubtez seigneurs, monseigneur le chancellier et les gens du grant conseil du Roy, de tout ce que contenu est esdictes lettres; et l'imformacion, au plus tost que faicte l'aurés, nous rapportés ou renvoiez feablement enclose soubz vos seaulx pour en faire ce que mandé nous est par ycelles. Et gardez que en ce n'ait aucun deffault; car se deffault y avoit, nous nous en deschargerions par dessus vous. De ce faire vous donnons povoir, mandons et commandons à tous les justiciers, officiers et subgiez du Roy nostre sire à qui il appartient, prions et requerons tous autres, que à vous, en ce faisant, obeissent et entendent diligemment et vous prestent et baillent conseil, confort et

1. Oulchy-le-Château, Aisne, arrondissement de Soissons, chef-lieu de canton.

2. Neuilly-Saint-Front, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, chef-lieu de canton.

aide, se mestier est et par vous en sont requis. Donné soubz nostre seel le VI[e] jour du mois d'avril l'an mil trois cens quatre vins et cinq.

Montmirail.

Et premiers pour les dictes lettres acomplir et enteriner, nous, le mercredi IX[e] jour de may l'an M CCC IIII[xx] et six nous transportasmes à Montmirail[1] qui est ville fermée d'ancienneté et de tel temps qu'il n'est memoire d'omme du commencement. De laquelle noble homme et puissant monseigneur Raoul de Coucy[2], chevalier, est seigneur, hault, moien et bas justicier; et audit lieu feismes venir par devant nous honnorables hommes et sages, maistre Guillaume de Champiaux demourant audit Montmirail, clerc et advocat publique, aagié d'environ LX ans, Gile le-Royer, bourgois du Roy nostre sire et son juré en la prevosté de Chasteau Thierry aagié de environ LX ans, Pierre de Vardon, bourgois dudit seigneur et son maieur en la mairie de Villemoienne[3] en ladicte prevosté, en laquelle est assise ladicte forteresse, aagié d'environ LX ans, maistre Hue Maalart, advocat et bourgois dudit seigneur aagié d'environ L ans, embdeux jurez en la dicte prevosté à penre et recevoir toutes obligacions et tous accors, demourans audit Montmirail, et Robin Mile demourant à Montfrobert[4] à une lieue pres dudit Montmirail, maieur du Roy nostredit seigneur en sa mairie de Hartonges[5] en ladicte prevosté, laquelle mairie est tout à l'environ de ladicte forteresse, et de laquelle il a esté maieur depuis XV ans à continuelment, aagié d'environ XXXVIII ans, lesquielx nous feismes jurer aux sains Ewangilles de Dieu que de et sur les choses contenues es lettres dessus transcriptes, lesquelles nous leur leusmes de mot à mot, eulx et chascun d'eulx diroit verité et porteroit loial tesmoingnage, lesquielx le promistent et jurerent de faire et dire. Et apres ce distrent et desposerent par serement que des XXX ans à et plus ilz ont depuis continuelment demouré et eu leur vraie demourance continuelle audit Montmirail en Brie et que des lors jusques à l'an mil CCC L XXI, icelle fu en la main de monseigneur de Coucy comme son propre heritage; et par environ un an ensuivant, fu à tiltre d'achat à monseigneur Philippe de Savoisy[6], et depuis et apres fu et a ades esté continuellement

1. Montmirail, Marne, arrondissement d'Epernay, chef-lieu de canton.

2. Raoul de Coucy, fils de Guillaume de Coucy. Il mourut entre 1389 et 1392. (André Duchesne, *Histoire généalogique des maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy*, etc., 1631, p. 277.)

3. Villemoyenne, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Condé-en-Brie.

4. Montfrobert, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Condé-en-Brie, commune d'Artonges.

5. Artonges, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Condé-en-Brie.

6. Chambellan du roi, châtelain, capitaine et concierge du château de Melun. Ce personnage est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'insister sur sa vie.

et encore est en propre heritage à monseigneur Raoul de Coucy à tiltre de retrait. Dient encore que durant le temps de la grant guerre qui fu l'an mil CCC L VIII et dura environ deux ans continuelz, monseigneur Edouart Lange fu capitainne de ladicte ville aux gaiges d'icelle, sans ce que sur le païs en feust prins quelque chose; et que durant icelle guerre, aucuns ne fist guet ne garde, jour ne nuit en icelle ville, fors les demourans en ladicte ville, et que depuis icelle guerre l'en ne y fist guet ne garde jusques ad ce que les grans compaignes annemis du roiaume vindrent ou païs, et fu environ XVII ans à à present. Oultre dient que depuis lors n'ont eu capitainne aucun, fors les seigneurs dudit lieu, lesquielx sans gaiges pranre, ont gardé et gouverné ladicte ville; et depuis ne fist l'en guet ne garde en icelle, exepté seullement quant annemis ont esté sur le païs : c'est assavoir lesdictes compaignes, Robert Canolle, le duc de Lencloistre et le conte de Bouquihan, et aussi quant il a eu sur le païs gens d'armes. Durant lequel temps l'en a de jour et de nuit fait guet et garde audit lieu ; et par leurs sermens dient que aucun ne a esté contraint de y faire guet ne garde, fors durant ledit temps et que ce a esté fait par les habitans de ladicte ville et autres gens qui retrais y estoient et non autres et durant le temps que il y estoient seullement. Oultre dient et afferment que ilz ne scevent pas, ne oncques ne oïrent dire que des deffaillans dudit guet et garde, l'en preist quelque amende ne composicion, fors seullement que l'en leur faisoit paier le varlet que l'en mettoit pour eulx et en leur deffault audit guet et garde. Oultre dient que à l'environ d'icelle ville, n'a ville, chastel ne forteresse plus pres que sont les forteresses et villes de Chasteau Thierry et de Sezanne [1], lesquellez sont chascune à V lieues loing dudit Montmirail et non plus pres, et que ycelle ville de Montmirail s'est ades soustenue et deffendue, retenue et emparée, aux frais d'icelle ville, par tailles que faictes ont sur eulx mesmes sans ce que le païs y ait de riens contribué.

CHESY [2].

Item le juesdi X^e jour dudit mois, nous transportasmes en la ville dudit Chesy, de laquelle les religieux, abbé et couvent d'illuec sont hault justicier et seigneurs temporelx [3]; laquelle ville est à deux petites lieues de Chasteau Thierry et une petite lieue de Nogent l'Artaud, chastel ancien; en laquelle ville de Chesy yceulx religieux ont naguaires commencié à enforcir un moustier nommé *la prioré de Saint Pierre;* et illuecques feismes venir par devant nous messire Gile Lulier prebtre et doien de la chrestianté d'iluec et Pierre de Saint Thiebault bourgois du Roy, lesquielx par serement jurerent et

1. Sézanne, Marne, arrondissement d'Epernay, chef-lieu de canton.

2. Chézy-l'Abbaye, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Charly.

3. L'abbaye, fondée au plus tard au IXe siècle, était placée sous le vocable de Saint-Pierre.

affermerent que oncques mais n'avoient veu ne sceu audit lieu chastel ne forteresse, et que depuis deux ans yceulx religieux avoient commencié à fortiffier ledit moustier, lequel n'estoit pas encor fait ne fossoié. Oultre affermerent que audit lieu n'avoit oncques eu, ne virent aucun cappitain ne garde, fors l'abbé d'iluec qui est ancien de plus ancien de LX ans, environ trois religieux de deffence et deux ou trois vallés charrettiers, et que se guerres estoient et annemis sur le païs, il estouvenroit bien X lances pour le garder, que il seroit moult prejudiciable aux dictes deux forteresses se prinse estoit par les annemis, et que ledit abbé ne pourroit faire la paie desdictes lances[1]. Dirent encore que oncques ne sceurent que oncques on y feist guet ne garde. Et aussi dirent que meillieur et plus prompt reffuge seroit pour le païs reffugier et sauver en temps de guerre à Chasteau Thierry et audit Nogent l'Ertaud, que oudit moustier.

NOGENT L'ERTAUD[2].

Item le XV[e] jour dudit mois, nous transportasmes audit Nogent l'Ertaud, chastel et forteresse encienne, lequel fu jadis au duc de Lencloistre et duquel et de la terre qui y appent monseigneur de Chastillon [3] est seigneur seul et pour le tout. Et audit lieu feismes venir par devant nous Nichaise Quatrelivres, clerc aagié de XXVI ans, Colot le Bouliat bourgois du Roy, aagié d'environ L ans et Mennecier de Sommeyevre escuier, aagié d'environ LX ans, tous demourans en la ville dudit Nogent, auxquelx nous feismes par serement jurer que loialment ilz desposeroient la verité sur les interrogatoires cy apres escrips. Lesquielx sur les choses qui s'ensuivent, desposerent et affermerent que de ancienneté et de tel temps qu'il n'est memoire du contraire, ledit chastel est fort et tenable et que ad present il est audit seigneur de Chastillon et que des environ cinq ans à, il l'a tenu et tient avecques la terre qui y appent. Item que audit lieu a durant ce temps eu, de par ledit seigneur, cappitain et gouverneur, Pierre de la Villenuefve et Jehan de Vironciaux escuiers, et que aucun gait ne garde de nuit ne de jour n'y a esté faicte par les gens du païs, exepté durant le temps que effroy et doubte de gens d'armes ont esté sur le païs; durant lequel temps, les bonnes gens qui s'y retraioient à sauvette y faisoient guet; ne oncques ne sceurent ne oïrent dire que contrainte leur en feust faicte, amende levée, ne composicion prinse sur le païs. Oultre

1. Le monastère était, en effet, dans la plus misérable situation financière. Pour comble de misères, en 1414, les Anglais réduisirent en cendres la forteresse élevée sur les ruines de l'église : les archives périrent dans cet incendie. (Gallia Christiana, t. IX, col. 429.)

2. Nogent-l'Artaud, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Charly.

3. Jean de Châtillon, fils de Hugues de Châtillon, chevalier, sire de Dampierre et de Rollencourt, maître des arbalétriers de France. Sur ce personnage voir les *Extraits de journaux du trésor*. (Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. 49, à la table, p. 441.)

affermerent que ledit seigneur est bien puissans de garder ladicte forteresse et que elle n'est point prejudiciable au Roy ne au païs et que elle est bien prompte pour retraire le païs d'environ, et n'y a ville fermée plus prouchainne de Chasteau Thierry qui est à trois lieues et Montmirail qui est à quatre lieues.

Neelle en Tardenois.

Item le XVI[e] jour d'icelui mois nous transportasmes à Cergy [1] à un quart de lieue pres de Neelle [2] qui est chastel ancien et duquel et de la terre qui y append, monseigneur Jehan la Personne viconte d'Acy [3] est seigneur. Et iluecques feismes venir par devant nous Simon le Coppitre, dudit Neelle, bourgois du Roy, aagié d'environ L ans, Perrinet le Franc, maieur du Roy en la mairie de Fresnes [4], en laquelle est assis ledit chastel, aagié d'environ cinquante ans, Pierre Langlois, clerc demourant à Cergi, aagié d'environ XLVIII ans et Regnault le Boulengier dudit lieu, bourgois du Roy, aagié d'environ XL ans, lesquielx par serement desposerent et affermerent que des environ XIIII ans à, ledit chastel est audit seigneur, que environ II ans à, l'en y commença à faire guet et garde de jour et de nuit, c'est assavoir de deux personnes par nuit et une par jour; et que cinq fois l'an, chascune personnes des villes cy apres nommées sont contrains de y faire le guet et garde dessusdiz, et que qui deffault, il est contrains de paier XX deniers pour le seigneur et XX deniers pour l'executeur. Mais des noms d'iceulx executeurs ne sauroient deposer, car de mois en mois ledit seigneur met nouvelles gens qui font lesdictes execucions. Et s'ensuivent les noms des villes qui toutes sont à deux lieues et à deux et demie ou environ dudit chastel et du chastel de Fere, c'est assavoir : Courremont [5] et Cierges [6] qui sont du demainne du Roy, Cergi, Chamery [7], le Moncel [8], Coulonges [9], Couhaon [10], Villery [11], Vil-

1. Sergy, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Fère-en-Tardenois.
2. Nesles, Aisne, arrondissement et canton de Château-Thierry.
3. Gouverneur de la Bastille. L'un des personnages les plus connus de la fin du XIV[e] siècle.
4. Fresnes, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Fère-en-Tardenois.
5. Courmont, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Fère-en-Tardenois.
6. Cierges, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Fère-en-Tardenois.
7. Chamery, Aisne, commune de Coulonges.
8. Moncet (le), Aisne, commune de Chézy-l'Abbaye.
9. Coulonges, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Fère-en-Tardenois.
10. Cohan, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Fère-en-Tardenois.
11. Villiers-sur-Fère, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Fère-en-Tardenois.

-lomé [1], Dravegny [2] et Longeville [3]. Oultre ont dit que ilz ne scevent pas à y mettre de par lui guet ne garde de jour ne de nuit, exepté que aucunes fois l'un de ses vallés sy resveille le gait et ne scevent pas que es autres chasteaulx on face guet de nuit. Et aussuis dirent que la ville de Neelle est audit seigneur et joingnant audit chastel n'y fait gait ne garde. Item ont dit et affermé lesdiz Pierre Langlois et Regnault le Boulengier, que quant le païs est effreé et en doubte, aucuns n'est receus à retraire audit chastel lui ne ses biens, s'il ne loue en la court à descouvert pour un an place, c'est assavoir la place pour un lit XL sols et une chambre de une tournelle dix livres. Et se ilz se-partent au chief de VIIIe ou XVe ou plus tost ou plus tart, sy leur esconvient il paier tout ledit loyer.

FERE.

Item le XVIIe jour d'icelui mois, nous transportasmes à Fere la Ville [4], delez laquelle a un chastel ancien nommé Fere, lequel et ladicte ville et plusieurs autres environ sont à monseigneur de Fere [5]. Et iluec feismes venir pardevant nous Pierre le Queux demourant à la dicte ville, aagié d'environ XLVI ans, Pierre le Bourgoing, iluec demourant, aagié d'environ L ans, embdeux bourgois du Roy, Regnier le Franc, maieur du Roy nostre sire en la mairie de Fresnes, en laquelle ladicte ville et chastel sont assis, et Oudin Baudart, homme dudit seigneur, aagié d'environ XL ans, lesquielx par serement desposerent et affermerent que oudit chastel on ne fait de nuit quelque guet, se ne sont les gens dudit seigneur qui y demeurent; que les bonnes gens du païs ne sont point contrains de y faire ne guet ne garde, de jour ne de nuit, se ce n'est en temps de guerre que annemis sont sur le païs; ouquel temps ceulx qui y sont retrais et non autres y font guet. Et oultre ont affermé que ilz ne scevent pas, ne oncques n'oïrent dire que ledit seigneur ne la garde dudit chastel, preissent sur le païs quelque composicion, ne ne feissent quelque exces pour cause dudit guet, garde ou autrement.

ESSOMMES.

Item le XVIIIe jour d'icelui mois, nous transportasmes en l'abbaye d'Essommes [6] à demie lieue de Chasteau Thierry et iluec feismes venir

1. Villomé, Aisne, commune de Coulonges.

2. Dravegny, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Fère-en-Tardenois.

3. Longeville, Aisne, commune de Dravegny.

4. Fère-en-Tardenois, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, chef-lieu de canton.

5. Gaucher de Châtillon vendit sa châtellenie de Fère au duc d'Orléans en 1394. Il avait épousé Jeanne de Coucy. (P. Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, t. VI, p. 125.)

6. Essommes, abbaye fondée au XIe siècle sous le vocable de St-Féréol.

Les quatre Pages signées de la Rédaction de la *Revue de Champagne et de Brie* devront être placées après le titre du Tome Ier de la quatorzième Année.

Le Portrait de M. le Cte Edouard de Barthélemy que nous adressons aujourd'hui remplace celui que les lecteurs de la *Revue* ont reçu dans le numéro de Janvier.

Après treize années d'existence, la *Revue de Champagne et de Brie*, fondée en 1876, par le Comte Edouard de Barthélemy, vient de publier son vingt-cinquième volume. Le Comité de rédaction a pensé que le moment était venu de dresser une Table générale des matières contenues dans cette *première série*. Le travail est en préparation et sera prochainement livré à l'impression.

A partir du 1er janvier 1889 nous ouvrons la *seconde série* des travaux de la *Revue*. Nous sommes heureux de conserver à la tête de notre Comité de rédaction l'éminent et dévoué Président dont le nom doit grouper autour de nous toutes les sympathies. Depuis près d'un demi-siècle, M. Anatole de Barthélemy, membre de l'Institut, a, par ses études, rendu à l'archéologie française et à l'histoire de la Champagne, en particulier, les services les plus appréciés. Il était naturellement désigné pour continuer l'œuvre entreprise par son regretté frère et, sous sa haute direction, le plan de notre publication ne sera pas modifié.

La *Revue* s'occupera, comme par le passé, d'études d'Archéologie et d'Histoire. Ses lecteurs seront tenus au courant des travaux des Sociétés savantes dont le rôle a pris depuis quelques années une si grande importance. Nous n'oublierons pas ce qui concerne les Beaux-Arts. Enfin nous mettrons nos soins à publier une notice bibliographique spé-

ciale dans laquelle nous analyserons les livres ou brochures intéressant nos deux provinces.

Les personnes qui, en 1876, ont eu confiance dans les débuts de la *Revue de Champagne et de Brie* et qui, depuis cette époque, ont pu suivre son développement constant, continueront, nous en sommes persuadés, à témoigner leur sympathie à ce recueil.

Il y a treize ans, nous inscrivions dans notre programme « l'étude du passé des deux provinces, la description de « leurs monuments au point de vue actuel, l'appréciation du « mouvement intellectuel qui s'y produit. » Ce programme sera encore le nôtre aujourd'hui. Pour arriver à le remplir, nous faisons appel à la collaboration de tous les hommes de bonne volonté, à tous ceux qui aiment leur pays et qui s'intéressent à son histoire. Nous avons le ferme espoir que le public voudra bien favoriser nos efforts et assurer par son concours le succès de notre œuvre.

1er Janvier 1889.

LA RÉDACTION DE LA REVUE DE CHAMPAGNE ET DE BRIE.

BUREAU DU COMITÉ DE RÉDACTION

DE LA REVUE DE CHAMPAGNE ET DE BRIE

MM. ANATOLE DE BARTHÉLEMY, membre de l'Institut, *Président ;*

ANTOINE HÉRON DE VILLEFOSSE, membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, *Vice-Président ;*

AUGUSTE LONGNON, membre de l'Institut, directeur à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, *Vice-Président ;*

LOUIS COURAJOD, membre de la Société des Antiquaires de France, conservateur-adjoint au Musée du Louvre, *Vice-Président ;*

CHRISTIAN DAGUIN, avocat, docteur en Droit, *Secrétaire du Comité de Rédaction ;*

LÉON FRÉMONT, *Imprimeur-Gérant.*

La *Revue de Champagne* publiera dans ses prochains numéros :

La Légende de Sainte Berte d'Avenay, par M. Gaston PARIS.

Le Baron du Thour, par M. Edouard DE BARTHÉLEMY.

Un Artiste langrois inconnu, par M. Henri STEIN.

Mémoires de René Bourgeois, bourgeois de Reims (XVIIe siècle), par M. Henri JADART.

Villeneuve-la-Cornue (auj. Salins, Seine-et-Marne) et ses anciens seigneurs, par M. Paul QUESVERS.

Jean des Preys, imprimeur à Langres, par M. Henri STEIN.

Une Société populaire à Châlons-sur-Marne pendant la Révolution, par M. Edouard DE BARTHÉLEMY.

Notice sur l'Abbaye de Sept-Fontaines (Haute-Marne), par M. Théodore DUCOS.

Remarques sur la Topographie de plusieurs localités de l'Aube, par M. Alphonse ROSEROT.

La Loi d'Inaumont, publiée pour la première fois par M. O. DE GOURJAULT.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

POUR LA FRANCE : **12** fr. **50** par An. — ÉTRANGER : **15** fr.

LA LIVRAISON : **1** fr. **50**

S'adresser : Pour ce qui concerne la Rédaction de la *Revue* à M. CHRISTIAN DAGUIN, 29, rue de l'Université à Paris, et pour les Abonnements à M. LÉON FRÉMONT, Imprimeur-Éditeur à Arcis-sur-Aube (Aube).

pardevant nous Gile Denise, demourant audit Essommes, maieur du Roy, Regnault de Lor escuier, et Guiot Cochet, lesquielx tesmoingnerent et affermerent que des environ l'an MCCCLVIII, ladicte abbaye fut fortiffiée et emparée pour forteresse; et que depuis lors jusques ad present, icelle c'est tenue et deffendue contre les annemis qui plusieurs assaulx y ont fais. Et en ycelle forteresse trouvasmes et nous fut monstré par l'abbé et plusieurs religieux d'iluec et par eulx affermé, que leans estoient XXXII arbalestes et environ III^m de trait, item IIII canons estoffés de plommées, item arbaleste à tour, item harnois de cottes de fer et d'acier, gantellés, bassinés et jaqués pour suffisaument armer à deffendre forteresse XX hommes. Item et aussi veismes en ladicte eglise, tant de religieux iluec demourans continuelment comme autres servans, vint hommes de deffense. Item et nous fu tesmoingné et affermé par plusieurs que à guet et garde d'icelle forteresse aucuns du païs n'est contrains de jour ne de nuit; ne ne y a, ne n'ot oncques aucun cappitain, fors l'abbé d'illuec et ses religieux et que aucun gait de nuit n'y est fait, excepté ou temps que il a ou païs effroy d'annemis ou gens d'armes que l'en doubte. Ouquel temps et non autrement, les religieux et gens d'icelle forteresse font guet de jour et de nuit en icelle. Et aussi leur y aident sens contrainte ceulx qui s'y retraient sans ce que aucuns soit contrains de ce faire.

GANDELUS.

Item le XIXe jour d'icelui mois, nous transportasmes en la ville de Gandelus[1], auquel lieu a chastel ancien, et iluec feismes venir pardevant nous Regnault le Chaussetier, Regnault Yeble, bourgois du Roy aagiez chascun d'environ XXXVIII ans et demourans audit lieu, Jehan de Drâchy, maieur du Roy en la mairie d'Orçois[2], en laquelle est assis ledit chastel, et Jehan de la Croix, clerc, demourant audit Gandelus; lesquielx par serement tesmoingnerent et affermerent que oudit chastel on ne fait de nuit quelque gait, se ce ne sont les gens de monseigneur de Dury qui y demeurent; que les bonnes gens du païs ne sont point contrains à y faire guet ne garde, de jour ne de nuit, se ce n'est en temps de guerre, que les annemis sont sur le païs. Ouquel

(Gallia Christiana, t. IX, col. 462.) — Dans le premier tiers du XIVe siècle, il fut procédé à une enquête pour savoir comment les religieux d'Essommes possédaient 22 arpents de pré, nommés *les prés de Charcy*, situés près de Château-Thierry; il paraît, d'après l'enquête, que les religieux avaient acquis ces prairies de Gaucher de Châtillon. (Arch. nat., J. 1041, n° 5.)

1. Gandelu, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Neuilly Saint-Front. Le 12 août 1401, le duc d'Orléans donna commission à Jean d'Ay de prendre possession, en son nom, de la ville et châtellenie de Gandelu. (Bibl. nat., collection de Champagne, vol. 16, f° 64 r°.)

2. M. Matton dit dans son *Dictionnaire topographique l'Aisne*, que l'Orxois était une petite région, paraissant tirer son nom de la rivière d'Ourcq; Oulchy-le-Château en était le chef-lieu. Il semblerait, d'après le texte publié ici, que c'était aussi le nom d'une localité.

temps ceulx qui y sont retrais, et non autres, y font guet. Et outre ont affermé que ilz ne scevent pas, ne oncques n'oïrent dire que ledit seigneur ne la garde dudit chastel, preissent sur le païs quelque composicion, ou feissent quelque exces, pour cause dudit guet, garde ou autrement.

Le chastel de Chasteau Thierry.

Item le XX[e] jour dudit mois, nous transportasmes à Chasteau Thierry et illuecques feismes venir par devant nous, Gieuffroy Marot, maieur du Roy nostre sire en sa mairie de Courbouin [1], Jehan Denisart, maieur dudit seigneur en sa mairie d'Essisses [2], Jehan Milet, maieur dudit seigneur en sa mairie d'Estempes [3], Pierre le Gode, maieur d'icelui seigneur en sa mairie de Crisancy [4], Jehan d'Estrepilly, maieur dudit seigneur en sa mairie de Bezu Saint Germain [5], Gille Denise, maieur d'icelui seigneur en sa mairie d'Essommes [6], Colart Franquet, maieur de Jaugonne [7] pour ledit seigneur, et plusieurs autres maieurs demourans à l'environ de la ville et chastel de la chastellerie dudit Chasteau Thierry, tant à une, comme à deux et à trois lieues, et aussi plusieurs bonnes personnes dignes de foy, lesquelx par serement tesmoingnerent et affermerent, que des environ deux ans et demi à, messire Guillaume de Gaillonnet [8] fu capitain du chastel et ville dudit Chasteau Thierry et depuis l'a esté continuelment et encore le est; item que par deux années precedens, messire Jehan de Rie [9], chevalier, et l'encommença à estre apres le trespassement de messire le Hase de Chambely [10] qui le avoit esté par environ deux ans ou trois. Ont encore dit et affermé que continuelment jusques à environ an et demi, le païs desdictes mairies et autres a esté contraint de venir chascune nuit sans intervalle vint personnes pour faire le guet oudit chastel; et que qui deffailloit de venir, il estoit en l'amende de trois solz; et qui ne vouloit ou povoit venir faire ledit guet et il envoioit

1. Courboin, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Condé-en-Brie.

2. Essises, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Charly.

3. Etampes, Aisne, arrondissement et canton de Château-Thierry.

4. Crézancy, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Condé-en-Brie.

5. Bézu-Saint-Germain, Aisne, arrondissement et canton de Château-Thierry.

6. Essommes, Aisne, arrondissement et canton de Château-Thierry.

7. Jaulgonne, Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Condé-en-Brie.

8. Guillaume de Gaillonnel et Adenet de Gaillonnel, son frère, étaient tous deux fils d'Adam de Gaillonnel chambellan de Charles V. Ce prince, le 2 août 1377, leur avait fait don de 200 fr. d'or pour les aider à s'équiper (L. Delisle, *Mandements de Charles V*, p. 723, n° 1417.)

9. Jean de Rye, chevalier, seigneur de Balenson.

10. Jean de Chambly, dit le Haze, chevalier, maître d'hôtel du roi.

douze deniers, l'an, le tenoit pour excusé ; et qui communement, publiquement et nottoirement ne venoit audit guet que un ou deux personnes le plus du temps, qui apportoient l'argent pour les autres, c'est assavoir XII deniers pour chascun comme dessus est dit ; et par tant estoient tenus quittes dudit guet les paiens, et les deux qui personnellement comparoient, guettoient ; et aucunes fois en n'y comparoit plus en nombre et autre foy n'en comparoit que un, voire le plus du temps ; et de ce et par ceste maniere a l'en usé oudit chastel nottoirement, tellement que ceste chose n'est point rappellée en doubte jusques audit temps d'an et demi, à que ledit messire Guillaume de Gaillonnel rabessa ledit guet de vint personnes à douze et ne a l'en depuis lors contraint que XII personnes à y faire guet pour nuit ; mais comme devant n'y est venu communement que un ou deux personnes et aucunes fois, le moins du temps, en est venu trois ou quatre, une fois plus, autreffois moins, et communement apportoient douze deniers pour ceulx qui venir ne povoient, et par tant estoient quittes de guet. Requis se en lieu des non comparans l'en mettoit pour lesdiz XII deniers, vallés qui faisoient le guet, dient que non ; mais est publique renommée que l'en mettoit l'argent en bource, et est ce tout nottoire ; et que communement l'en en reçoipt ad present pour nuit, le plus souvent IX, X ou XI solz tournois. Requis quelz gens ont gouverné ledit guet pour lesdiz cappitains, dirent, pour ledit Haze un escuier dont ne se recordent du nom ; et pour ledit de Rains un escuier nommé Waleran d'Angicourt ; item pour ledit de Rie, un Bourguignon nommé Jehan d'Augerant ; et pour ledit capitain de present, Jehan d'Autresche, et encore gouverne, sauf tant que commune renommée est et chose nottoire, que depuis que nous feusmes commis à ceste presente informacion faire, lesdiz capitain et Autresche, ont fait ledit gait recevoir et ordener par deux povres vallés, un appelé le Pastre et l'autre Thommas Pigon.

ORIGINE DE LA FAMILLE DE LA SALLE

Dans l'une des dernières livraisons de la *Revue de Champagne* (décembre 1888), M. Bonvallet a publié sur la prétendue noblesse de la famille de La Salle un article fort intéressant, dont les conclusions m'ont paru très solidement établies. Je me rallie donc entièrement à son opinion, et je vais essayer de lui prêter un nouvel appui, un peu inattendu peut-être, car j'ai soutenu jusqu'ici une thèse tout-à-fait opposée. Mais les arguments que j'invoquais en sa faveur étaient loin d'avoir la valeur que je leur avais d'abord attribuée, et un examen plus attentif m'a forcé de les mettre complètement à l'écart.

Parmi toutes les preuves, celle qui me semblait la plus décisive était la note inscrite sur un feuillet d'un livre d'heures du xve siècle ayant appartenu à la famille de La Salle, note qui désigne comme le premier possesseur de ce volume un certain « *Menault de La Salle, chevalier et homme d'arme du roy de France Charles huitiesme.* » Je n'avais aucun doute sur l'authenticité de cette mention, et M. Jadart, gagné par ma conviction, a produit tout au long ce texte, comme une pièce d'une importance capitale, dans la savante notice qu'il a publiée sur la généalogie de l'illustre et saint fondateur des écoles chrétiennes. Je dois avouer maintenant que cette appréciation n'est point exacte. Comme j'en ai été l'éditeur responsable, je me fais un devoir de la rectifier, et je n'éprouve, du reste, aucune difficulté à reconnaître mon erreur. Dans les travaux historiques, en effet, on doit avoir avant tout pour but une recherche sérieuse, consciencieuse et impartiale de la vérité. Je suis donc toujours prêt à me rendre aux raisons que l'on m'oppose, quand elles sont bien fondées, et rien ne me paraît plus utile qu'une discussion d'où le parti pris et l'opiniâtreté sont bannis.

Pour en revenir à la note attribuée à Menault de La Salle, je m'étais laissé abuser d'abord par les apparences qui sont, je dois le dire, assez trompeuses. L'écriture me semblait bien être de la fin du xve siècle. A la vérité, elle n'avait pas grand rapport avec l'écriture courante alors en usage dans les chartes et les manuscrits, mais elle représentait assez fidèlement l'écri-

ture mal formée et un peu indécise des gens qui n'étaient pas écrivains de profession. Une comparaison que j'avais faite avec des signatures très authentiques de personnages contemporains de Louis XI et de Charles VIII, m'avait confirmé dans cette manière de voir.

Des objections m'ont été opposées par des personnes qui n'avaient point vu le texte original et qui l'attaquaient surtout quant au fond ; aussi ne m'ont-elles point convaincu. Ces objections portaient surtout sur l'orthographe de plusieurs mots, qui était, disait-on, contraire aux habitudes du XV[e] siècle (par exemple, *compagnie* écrit au lieu de *compaignie*, etc). Mais l'orthographe n'était point soumise alors à des règles fixes, et d'ailleurs, j'ai pu produire des exemples certains de ces formes que l'on regardait comme suspectes. Quant à une prétendue contradiction que l'on me signalait entre les diverses dates indiquées par le soi-disant Menault de La Salle, elle n'était qu'apparente et pouvait s'expliquer assez facilement.

Jusque-là ma conviction restait entière, mais voici que plus tard un érudit fort compétent m'a fait une observation très grave et a provoqué en moi des doutes sérieux. Il m'a fait remarquer, — et je n'ai eu aucune peine à en convenir, — que certaines lettres initiales, les *B* et les *D* principalement, tranchaient sur le reste par leur caractère moderne, et sentaient quelque peu le XVIII[e] siècle. En y regardant de plus près, je sentis ma foi s'ébranler, et je commençai à me demander si nous ne nous trouvions pas en présence d'un pastiche habile. Pour résoudre cette question, je pris le parti de la soumettre à un érudit dont les jugements font autorité en pareille matière, à M. Léopold Delisle. Le savant directeur de la Bibliothèque nationale a bien voulu, avec son obligeance habituelle, examiner notre livre d'heures, et il a conclu sans hésiter que l'inscription de Menault de La Salle n'était qu'une supercherie. Indépendamment de l'écriture qui est assez habilement contrefaite, mais dont la date récente se trahit en plus d'un endroit, la rédaction de la note présente elle-même quelques singularités. « J'ai esté, dit Menault, aux expéditions de Bretaigne l'an mil iiij[c] iiij[xx] vij, ix, x et xj, jusque au mariage de Charles et d'Anne de Bretaigne. » Cette façon de parler du roi en l'appelant *Charles* tout court nous paraît fort suspecte ; un contemporain se fût servi sans doute, suivant l'usage du temps, d'une formule plus respectueuse. La manière de compter les années est aussi un peu insolite. La pièce en question est donc fausse, et l'on ne peut guère y voir autre chose qu'un document fabri-

qué vers le XVIII[e] siècle, peut-être à l'appui de quelque prétention généalogique.

Il nous reste maintenant un dernier point à examiner. Si notre inscription n'est pas authentique, faut-il rejeter tous les renseignements qu'elle nous donne, et considérer comme purement imaginaires tous les personnages qui y sont mentionnés? Nous n'irons point jusque-là ; le nom de Menault, en effet, a bien réellement existé dans la famille de La Salle. Un personnage de ce nom a été marchand à Reims dans la seconde moitié du XVI[e] siècle ; on le voit figurer dans un acte du 30 septembre 1578, conservé parmi les minutes de Jean Rogier, notaire en cette ville. Nous savons aussi par d'autres actes que les de La Salle avaient des relations avec Soissons, où, suivant notre texte, le chef de la famille serait venu se fixer. Je suis donc porté à croire que l'existence de celui-ci n'est nullement une invention, et qu'il serait également téméraire, bien que nous n'ayons aucun moyen de contrôle certain, de reléguer dans le domaine de la fiction sa femme Isabeau et son beau-père Baudoin, capitaine du bourg Saint-Vaast. Mais quant à la noblesse de Menault, à sa qualité de chevalier et d'homme d'armes du roi Charles VIII, au rôle qu'il est censé s'attribuer dans la compagnie de Pierre de Rohan et de Bayart, tous ces détails en un mot qui ont pu être imaginés pour satisfaire une vanité rétrospective, doivent être rejetés, tant qu'on n'aura pas de preuves sérieuses à produire en leur faveur.

Si l'on en croit une généalogie, en apparence assez exacte, de la famille de La Salle, rédigée au XVIII[e] siècle, et conservée aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (Cabinet des Titres, dossiers bleus, n° 15711), Menault, le prétendu compagnon de Bayart, serait né à Reims, et aurait été marchand à Soissons. Or, ainsi que le fait observer M. Jadart, on trouve déjà à Reims la mention d'un personnage du nom de de La Salle vers le milieu du XV[e] siècle[1]. On est donc tenté, au premier abord, d'approuver la thèse de M. Bonvallet, et de chercher l'origine de notre Menault, non dans la noblesse béarnaise, mais dans la bourgeoisie rémoise. Je dois dire pourtant que ce nom de

1. Gerart de La Salle, chanoine de Reims en 1465. D'après une note recueillie par M. Duchénoy (*Revue de Champagne*, numéro d'octobre 1888, p. 243), il y aurait eu à Reims un Simon de La Sale au XIV[e] siècle. Mais ce personnage n'est pas rémois. C'est un jurisconsulte de Paris, auquel les échevins de Reims ont demandé conseil en 1306, au sujet d'une contestation avec l'archevêque (Archives de Reims, cartulaire A de l'échevinage, p. 106).

Menault est tout-à-fait inusité en Champagne, tandis qu'il est assez commun, paraît-il, dans la Basse Navarre. C'est là une objection sérieuse qui mérite d'être prise en considération. De toutes les raisons invoquées à l'appui de l'opinion traditionnelle, elle est la seule qui ait quelque valeur. Il faut compter pour rien, bien entendu, cette légende, trop souvent répétée, du brave Salla, qui aurait eu les jambes brisées par un éclat de pierre, en combattant en l'année 808 près d'Alphonse le Chaste, roi des Asturies, et qui aurait pris pour armoiries, en souvenir de ce fait mémorable, trois chevrons brisés ; d'où l'origine du blason des de La Salle, descendants directs du héros. Des armoiries au commencement du IXe siècle ! Voilà une assertion que l'on fera difficilement admettre aux archéologues compétents.

Rien ne me semble moins prouvé non plus que la parenté prétendue entre la famille du bienheureux J.-B. de La Salle, et d'autres familles du même nom, dont la noblesse est incontestable. J'ai parcouru (assez rapidement, il est vrai), les dossiers qui concernent ces familles dans le Cabinet des Titres de la Bibliothèque nationale, et je n'ai pu découvrir le moindre trait d'union qui puisse les rattacher à nos de La Salle rémois. La similitude du nom ne saurait être nullement invoquée comme un argument sérieux. Rien de plus répandu en effet que ce nom de *La Salle*, et il serait aussi absurde d'y voir un indice de parenté que de chercher un lien de famille entre tous les Dubois, Durand, Dupont, qui peuplent la France.

Suivant des renseignements fournis par M. Borel d'Hauterive dans l'*Annuaire de la Noblesse* (1876), et cités récemment dans le *Bulletin catholique du diocèse de Bayonne* (1887, p. 459), la famille de La Salle de Rochemaure, d'Auvergne, aurait son écu écartelé aux armes des de La Salle champenois, et surmonté d'un *chapeau de chanoine de Reims* (?). Ces familles seraient donc deux branches issues d'une même souche. J'ignore si l'on a, pour soutenir cette parenté, des documents authentiques et vraiment anciens. En attendant ces preuves, on a droit de se tenir sur la réserve. Une tradition plus ou moins vague ne suffit pas à donner satisfaction aux exigences de la critique historique. Je dois avouer aussi que je professe un peu de scepticisme sur la valeur héraldique de ce « *chapeau de chanoine de Reims.* »

Je doute que des recherches sérieuses sur notre famille de La Salle puissent nous permettre de remonter plus haut que la fin du XVe siècle, du moins avec quelque certitude. Mais à

partir du XVIe siècle et surtout dans les deux siècles suivants, les renseignements abondent parmi les minutes de notaires et dans les divers fonds d'archives conservés à Reims et à Châlons. En contrôlant à l'aide de ces pièces d'une authenticité indiscutable la généalogie du Cabinet des Titres que j'ai citée plus haut et qui me paraît reposer sur des données sérieuses, on arriverait à établir avec exactitude la filiation des de La Salle et leurs relations de parenté avec plusieurs anciennes familles rémoises. Le travail serait intéressant et vaudrait la peine d'être entrepris. Cette étude approfondie aurait sans doute pour résultat de prouver que le vénérable fondateur des écoles chrétiennes n'était pas de race noble ; il appartenait uniquement à cette vieille bourgeoisie provinciale qui, dans le cours des derniers siècles, fournissait aux juridictions et aux administrations locales des magistrats distingués, et parfois même à l'État des hommes qui ont illustré leur patrie par leurs talents ou leurs vertus.

L. Demaison.

LE COMTÉ D'ASTENOIS*

ET LES

COMTES DE DAMPIERRE-LE-CHATEAU

RENARD III, SEIGNEUR DE DAMPIERRE

Nous avons vu Renard III figurer dans plusieurs chartes données par son père, à dater de 1196. Après le départ de Renard II pour la Terre-Sainte et pendant sa longue captivité, Renard III fut chargé de l'administration des fiefs patrimoniaux. Lui-même, en 1217, songea à prendre la croix et, jusqu'en 1219, dans ses nombreuses donations, il fait allusion à un départ prochain. Bien qu'une charte de cette dernière année le présente comme prenant congé des moines de Montiers, je n'ai pu retrouver la moindre trace de sa présence en Orient ; toutefois il est bon de constater qu'entre les années 1220 et 1224 il y a un intervalle pendant lequel son nom ne figure dans aucun acte.

Il mourut vers 1230, et son frère Anseau lui succéda dans l'administration du fief de Dampierre, comme tuteur de son neveu, jusqu'au retour de Renard II.

Sa femme était Béatrix de Trichâtel ou Til-Châtel, qui épousa en secondes noces Gautier II, seigneur d'Arzillières, avec lequel elle figure en 1211 dans la charte d'affranchissement de Ponthion[1].

1203. Renard III, seigneur de Dampierre, fait connaître la donation par laquelle Etienne de Somme-Yèvre, chevalier, aumône aux Templiers de la Neuville le droit d'usage et de pâturage dans ses bois de Noirlieu (Arch. de la Marne).

1208. Renard III et son frère Anseau approuvent un don fait par leur oncle Henri à l'abbaye de Cheminon, consistant en ce qu'il possédait entre la Marne et le Brusson, sauf les hommes et la justice ; plus le droit de pêche et celui d'établir un moulin (*Cartul. de Cheminon*, p. 76).

* Voir page 401, tome XXV de la *Revue de Champagne*.

1. E. de Barthélemy, *Les Seigneurs d'Arzillières*, p. 15.

1215, *avril*. Henri, comte de Bar, déclare que Renard et ses successeurs sont ses hommes, après l'hommage dû par eux au comte de Champagne ; en échange de ce que le seigneur de Dampierre possède à Laheycourt, il lui assigne 50 livres de rente, payables à Noël, sur le marché de Bar (Arch. de la Meuse, B, reg. B 310, f° 31. — Cartul. de Bar, 36).

1217. Renard III « Hierosolimam profecturus, » étant dans l'église de Moutiers, abandonne à l'église tout ce que celle-ci avait acquis du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, y compris la moitié que s'était réservé Renard II, sa vie durant ; plus le tiers de la dîme de Remicourt dont il s'était injustement emparé ; il leur donne le droit qui lui était dû sur la vente des bois de l'abbaye, la franchise de transport pour ceux qui les achètent ; enfin il ratifie toutes les donations faites antérieurement. Renard III s'engage à obtenir la confirmation de ces dispositions de son père, s'il revient d'outre-mer, et les fait approuver par son frère Anseau ainsi que par ses neveux, fils de Henri, son oncle, et de Marie, sa tante. — La même année, la comtesse Blanche ratifiait cet acte, et Guillaume, évêque de Châlons en 1218.

1218, *mai*. Renard III, comme seigneur supérieur, ratifie l'acte de 1208 de son oncle Henri dans lequel, dix ans auparavant, il intervenait avec son frère Anseau. La charte est scellée d'un grand sceau en cire rouge chargé d'un écu portant des fasces et brisé d'un lambel à 7 pendants : ✝ SIGILLVM RENARDI DE DOMNO PETRO. — Le contre-sceau est aux mêmes armes (*Cartul. de Cheminon*, p. 86).

1218. Renard III « Jhesolimam profecturus » fait savoir que si son père « de partibus transmarinis redire contingeret » et ne voulait pas ratifier les donations faites à Montiers sur la dîme de Remicourt et les terrages de Sommelle, la comtesse Blanche pourrait prendre sur son propre fief tout ce qu'il faudrait pour assurer l'intégrité de son aumône ; à cette charte est suspendu le même sceau qu'à la précédente (Arch. de la Marne).

Mars. Il donne « domui fratris Droconis, » à titre d'aumône perpétuelle, six setiers, moitié froment, moitié seigle, de rente annuelle, à la Saint-Denis, à prendre sur la dîme de la Neuville-aux-Bois[1].

1. Le prieuré de Notre-Dame des Ermites, situé dans la forêt, à 4 kilomètres de Vassy, fondé en 1216 par la comtesse Blanche, en faveur d'un solitaire nommé Drogo ; ce prieuré dépendait du Val-des-Ecoliers.

Janvier. Transaction passée en présence de Hugues, grand archidiacre, Baudouin, prévôt, et Pierre, doyen de Reims, juges délégués par le pape à l'effet de terminer un procès entre Renard III et Raoul, archidiacre d'Astenois au sujet de la dîme que le premier prétendait sur les novales [1] de cet archidiacre. Les arbitres, Constant, chanoine et official de Châlons, et Louis, curé de Dampierre, décident que Renard III et ses successeurs assigneront à perpétuité aux archidiacres huit setiers, moitié froment, moitié avoine, sur la dîme de la Neuville-aux-Bois, à la mesure dudit lieu. Le châtelain de Vitry, frère de mère de Renard III, et Anseau, son frère consanguin, doivent donner leur approbation à cet accord.

Juin. Renard III donne des vidimus des donations faites par son père en 1200 et 1201 et les confirme (Arch. de l'Hôpital de Châlons).

1219, *février.* Il donne aux lépreux de Saint-Jacques de Châlons le sixième de sa dîme de Dommartin-sur-Yèvre et une rente de huit setiers de blé sur sa dîme de la Neuville-aux-Bois (*Ibid.*).

« Renard III, sur le point de partir pour l'Orient, vient prendre congé des religieux de Montiers et leur donne une rente de 20 setiers, moitié froment, moitié avoine, sur sa dîme de la Neuville-aux-Bois. Cette rente leur restera à perpétuité s'il ne revient pas ; en cas de retour, elle sera annulée [2].

1220. L'inventaire sommaire des titres de l'évêché de Châlons, rédigé par M. de Saint-Remi, au siècle dernier, mentionne un acte de Renard III et de son frère Anseau, sans donner de détail.

1221, 3 *id. de mai.* Renard III fait connaître qu'il est intervenu un accord entre lui et ses vassaux de Sommeilles et d'Epense qui se plaignaient du tort résultant pour eux, au sujet de l'usage qu'ils avaient dans les bois de Sommeilles, du Châtelier et de Beauforêt, de la donation de droits semblables donnés par Renard à l'abbaye de Montiers. N'ayant pas

1. Les novales étaient les terres nouvellement défrichées et mises en valeur ; dans la région de l'Astenois, la fondation de villages nouveaux et les défrichements de bois étaient assez fréquents pour nécessiter le règlement des droits de ceux qui percevaient des dîmes.

2. Ego Renardus, dominus de Dampetra, presentibus et futuris notum facio quod profecturus Jerosolimam et fratribus ecclesie Monasterii in Argona congregatis in capitulo valedicens pro remedio anime mee, etc.

son sceau particulier, il emprunte pour sceller cet acte ceux des abbés de Montiers et de Châtrices [1].

1221. *Jeudi après la Purification.* Béatrix, dame de Til-Châtel et de Dampierre, s'engage à garantir le comte de Champagne dans le cas où il aurait à répondre de l'emprunt de 767 livres provenesiennes fait à Bérold, Adam Rufus [2], Baudouin, Jean et Motellus de Condé, et Adenet, fils de Baudouin de Saint-Jean, tous bourgeois de Sainte-Menehould (Lib. princip.).

1224. *Noël.* Parmi les barons de Champagne qui sont énumérés dans la charte du comte Thibaut fixant le mode de partage des enfants nobles, figurent le châtelain de Vitry et Renard de Dampierre (Bibl. nat. Lat. 5993, f° 179).

« Guillaume, évêque de Châlons, fait savoir que l'abbaye de Montiers, qui possédait déjà le tiers des dîmes de la Neuville-aux-Bois, a acquis les deux autres parts de Renard, seigneur de Dampierre, de Béatrix sa femme et de Anseau son frère ; est réservé ce qui appartient à Raoul, archidiacre d'Astenois, à la dame Marie *de Abbatia* et à son fils André, c'est-à-dire 8 setiers de blé à la première et 25 à André. Les religieux acquièrent des mêmes tous les terrages de Sommeilles. Cet acte fut ratifié la même année par le comte de Champagne.

1225. *Mai.* Renard III vend à l'abbaye de Beaulieu, moyennant 150 livres de provenesiens, le moulin de Varimont et le tiers de l'aleu Saint-Georges, paroisse du Vieil-Dampierre (Arch. de la Marne, f. Torcy, l. F).

1. Il est à noter que dans cette charte, Renard III prend le titre de *comte*. « ... Ego Renardus comes de Dampetra universis presentibus et futuris notum fieri volo quod cum questionis materia constituta fuisset inter me et homines meis de Summella, de Spancia ac nonnullos mei comitatus, etc. » Ce détail pourrait faire supposer que l'acte est d'une authenticité contestable ; une autre charte relative à Sommeilles est notoirement apocryphe.

2. Jacques, fils d'Adam Le Roux, possédait fief et rendait hommage au comte de Champagne vers 1240 pour ce qu'il avait dans la vallée de la Tourbe et à Argers par sa femme. C'était la moitié du moulin d'Argers, une maison et le quart de celle qui avait appartenu à Gibuin d'Argers, 44 arpents de bois, le huitième du four, 10 setiers de blé sur la dîme, le moulin de Wargemoulin, ce qu'il avait acheté à Gui de Dampierre-sur-Auve et au voué de Braux-Saint-Remy. Pour tous ces biens estimés 35 livrées de terre, Jacques devait le quart du droit de garde attribué jadis à Gibuin d'Argers au château de Sainte-Menehould. Il ne pouvait s'établir hors des domaines du comte de Champagne sans que la moitié du moulin d'Argers fût confisquée par celui-ci. (H. d'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, t. V, p. 365, n° 2474).

« *Janvier.* D'accord avec sa femme Béatrix et Anseau, son frère, il cède à l'abbaye de Châtrices pour un cheval du prix de 45 livres : deux parts des dîmes du Vieil-Dampierre achetées par lui de Garnier de Saint-André et de Gervais de Valmy, écuyers ; 80 livres de provenesiens vieux et trois setiers, moitié froment, moitié avoine, sur les terrages de la même paroisse (Cartul. de Montiers).

1226. *Dim. av. l'Annonciation.* Renard III, dans le cas où Otton de Méranie ne tiendrait pas ses engagements envers le comte de Champagne, s'engagera à tenir de celui-ci les fiefs qui relèvent d'Otton (Lib. princip.).

« Renard III et Béatrix renoncent à leurs prétentions contestées par le prieur d'Ulmoy et reconnaissent qu'ils ne peuvent, non plus que leurs successeurs, établir un moulin entre celui de Rapsécourt et celui des Lépreux de Châlons. (Arch. de la Marne).

« *Novembre.* A la suite de discussions entre Renard III et l'abbaye de Montiers, le premier, sa femme Béatrix et Anseau, son frère, font une transaction devant Richer et Lambert, chanoines de N.-D.-en-Vaux, délégués du cardinal Romain. Il s'agissait des dîmes du bois Guillot [1] et de celle de la grange seigneuriale de Hautecour dont l'abbaye avait un tiers, à titre de patronage, et les deux autres tiers en vertu d'une cession faite par le seigneur de Dampierre qui cependant les percevait depuis quatre ans ; il renonce à ses prétentions, et l'abbaye lui abandonne les quatre annuités perçues par lui. Renard III ajoute qu'il a donné l'ordre de placer des bornes entre la terre de Saint-Gorgon [2], que l'abbaye possède sous un cens annuel, et le finage de Remicourt.

1. Le Bois-Guillot est le nom d'un territoire de la commune de Givry, sur l'emplacement d'une forêt dont une partie, défrichée, fut abandonnée par le seigneur aux habitants lors de la rédaction de la charte communale. Voy. aussi année 1229.

2. La terre de Saint-Gorgon se composait de biens appartenant à l'abbaye de Gorze, cédés par celle-ci à Montiers en 1175. Voici comment elle était alors délimitée : « A fluvio qui dicitur Antre usque ad finagium ville que dicitur Spancia, et a domo Templi usque ad terminum qui dicitur Tria Bracchia, et ex altera parte predicti fluminis versus villam que dicitur Saint Maart, usque ad prata grangie que dicitur Alodium ; et totam terram Sancti Gorgonii que sita est inter viam que de Friseivile tendit ad Sommeure per locum qui dicitur Summantre, usque ad locum qui dicitur Serre et viam regiam Remensem que tendit ad Monasterium, et a fonte ubi fluvius Vera oritur quidquid terre Sancti Gorgonii est inter alveum predicti fluvii et predictam viam regiam usque ad Monasterium. »

1227. *Février*. Dans la vente faite en 1224 des dîmes de la Neuville-aux-Bois en faveur de Montiers, se trouvaient compris six setiers de froment appartenant au prieuré de N.-D. des Ermites de Vassy que Renard III comptait indemniser en assignant cette rente ailleurs ; mais le prieuré tenait expressément à conserver sa rente dans cette dîme. Pour satisfaire les deux parties, Renard donne à l'abbaye les 8 setiers de seigle qui appartenaient à Marie *de Abbatia*, sa tante, et à celle-ci, en échange, quatre setiers de froment sur ses terrages de la même paroisse.

1228. *Décembre*. Le comte de Champagne s'associe à Renard III pour tout ce que celui-ci possède à Somme-Yèvre, pour ce que tient sous son fief Mahaut de Somme-Yèvre, et pour ce que le comte y a lui-même. Dans le cas où l'une et l'autre partie fera quelque nouvelle acquisition, chacun en payera la moitié. Le comte s'engage à ne pas retenir les vassaux du seigneur de Dampierre à Vitry, ni à Sainte-Menehould, ni dans la châtellenie.

1229. Philippe, évêque de Châlons, fait connaître que Renard III et Béatrix ont fondé une chapellenie dans leur château de la Neuville-aux-Bois [1], en établissant que toutes les offrandes données avant et après la messe ou dans la main du chapellain seront remises au curé. A cette fondation, le seigneur de Dampi rre assigne une rente de 16 setiers de blé à la Saint-Remi, sur les terrages de la paroisse, moitié froment, moitié avoine ; plus 40 sous provenisiens, à Noël, sur le four, 15 journels de terre arable, 3 fauchées de pré et une maison. En cas de vacance, ce sera l'abbé de Montiers qui nommera le chapellain si le seigneur ne l'a pas fait dans le délai de quarante jours.

« *Février*. Renard III et Louis, abbé de Saint-Vanne, s'accordent pour fonder, à Givry, une commune à la loi de Vervins. Renard donne une portion de sa forêt du bois Guillot pour la mettre en culture. Les étrangers pourront s'y établir à l'exception des habitants de Chaudefontaine, de Pareis et de Barécourt (Ed. de Barthélemy, *Diocèse ancien de Châlons*, t. 2, p. 209. — L.-J. Brouillon, *Givry-en-Argonne et son his-*

1. Renard III paraît avoir fait sa résidence à la Neuville-aux-Bois où il avait une maison forte. Pendant l'absence de Renard II, ses deux fils résidaient, l'un à la Neuville et l'autre à Epense. Il ne reste que des souvenirs de ces deux châteaux, et des châteaux plus modernes qui les ont remplacés.

toire, 1887). — En juillet, le comte de Champagne se déclare pleige pour 100 livres de la convention passée avec l'abbé de Saint-Vanne (Lib. princip.).

1230. Renard III, comme seigneur supérieur, ratifie une donation faite à l'abbaye de la Chalade par Pierre de Somme-Yèvre, chevalier, Alaïs sa femme, Richard et Jacques, ses fils, de deux setiers de blé, froment et tramois qu'il percevait sur la grange de Bertillicourt (Bibl. nat., Coll. Moreau, t. 143, p. 189)[1].

Renard III eut plusieurs enfants, ainsi qu'il résulte d'une charte de 1234 de Anseau, son frère : « notandum eciam quod si forte de dicta elemosina questio fuerit mota contra dictos fratres (Monasteri·nses) in posterum *a liberis dicti Renardi fratris mei.* » Mais nous n'en connaissons qu'un seul, Renard IV.

Celui-ci succéda à son père sous la tutelle de son oncle Anseau, qui fut bailliste du comté de Dampierre de 1230 jusqu'au retour de Renard II. Il mourut avant son aïeul, puisque en 1234 nous voyons Anseau prendre la qualification de seigneur de Dampierre.

Voici les actes qui sont contemporains de la minorité de Renard IV.

1231. 5 *id. juin.* Le pape Grégoire IX mande au roi de France de protéger l'abbaye de Montiers contre les entreprises de Anseau de Possesse et de Renard seigneur de Dampierre.

1230. *Décembre.* Anseau de Dampierre, vendant une dîme à l'abbaye Saint-Paul de Verdun, s'engage, sous la caution du comte de Champagne, à payer 100 marcs si son neveu Renard ne ratifie pas cet acte lorsqu'il aura atteint sa majorité (Lib. princip.).

1231. Anseau, chevalier, de Dampierre, s'engage envers les religieux de Montiers à faire ratifier par son neveu, Renard IV, lorsqu'il sera majeur : 1° le don de deux parts de terre arable à Epense ; 2° les terres données par lui à ses bourgeois de Noirlieu pour les cultiver[2].

1. On appelle *tramois* un mélange de grains, comme orge, avoine, seigle, méteil ; il est ainsi désigné parce qu'ils ne restent que trois mois en terre.

2. Quando carissimus nepos meus Renardus ad annos discretionis et ad terram tenendam pervenerit.

ANSEAU Ier,

D'ABORD SEIGNEUR D'EPENSE, PUIS DE DAMPIERRE.

Nous avons vu le nom d'Anseau dans plusieurs chartes, à dater de 1196 ; il est seigneur d'Epense à partir de 1219 environ et devient seigneur de Dampierre en 1233 après la mort de Renard IV, son neveu. Il dut mourir peu après 1237 ; vers 1239, Félicité, sa veuve, faisait une transaction avec l'abbaye de Beaulieu, au sujet du moulin de Varimont qu'elle échangeait contre celui de Dommartin-sur-Yèvre [1].

1219. Anseau de Dampierre consent à ce que 100 sous provenisiens soient pris chaque année sur les bois qu'il possède en commun avec Renard III, son frère ; cette rente est destinée à acquitter la fondation faite par leur père en faveur de l'abbaye de Montiers pour l'entretien du luminaire devant le Saint Sacrement.

1221. Hugues, châtelain de Vitry et seigneur de Somme-Vesle, fait savoir que Anseau, son frère utérin, a renoncé aux prétentions élevées par lui contre les Templiers au sujet de terres situées à Noirlieu ; de plus qu'il leur a abandonné, à l'usage de leur maison de Noirlieu, le droit de prendre de la pierre dans sa carrière de Froidmont.

1224. *Juillet.* Anseau, seigneur de Cirey-sur-Blaize, met ses vassaux du Châtelier sous la garde du comte de Champagne ; chaque bourgeois doit payer, à la Saint-Remi, 6 deniers au prévôt de Vitry (Arch. nat. J 197, 24. — Lib. princip.).

1229. *Janvier.* Le comte de Champagne donne à Anseau tout ce qu'il a à Verrières en augmentation du fief de 20 livres de terres qu'il tenait de lui au Châtelier ; plus l'usage personnel dans ses forêts de Verrières et de Sainte-Menehould pour le chauffage et la construction, savoir le bois mort pour le premier et le bois vif pour la seconde ; en outre, le comte s'engage à ne pas retenir sur ses terres les hommes d'Anseau, de Verrières, de Châtelier et de Noirlieu ; Anseau, du consentement de son frère Renard III, devient lige du comte de Champagne. (Arch. nat. KK 1064, f° 286).

Avril. Jean, Raoul et Garin, archidiacres de Châlons, juges délégués par le pape dans les contestations survenues entre

1. Cet acte est reproduit d'une manière assez inexacte dans l'histoire manuscrite de l'abbaye de Beaulieu rédigée par D. Baillet, p. 58-61. On lui attribue la date de 1229 qui est évidemment erronée.

Anseau, chevalier, de Dampierre, et l'abbayé de Montiers, font connaître le compromis consenti par les parties après arbitrage de Mathieu, abbé de Montiers, de Hugues châtelain de Vitry et de Geoffroy de Louppy, maréchal de Champagne. Les religieux se plaignaient de ce que Anseau s'était permis de couper du bois dans leur bois de la Tilloie, pour l'usage de son château d'Epense, et de s'emparer du blé qui leur appartenait. Il est convenu que pour réparer ces préjudices et aussi dans une intention de donation pieuse, Anseau donne deux parts de la grosse dîme du Châtelier, et de toutes les terres qu'il cultive et cultivera à Epense ainsi que de celles qu'il a données à cultiver à ses bourgeois de Noirlieu.

1231. Félicité, femme d'Anseau, chevalier de Dampierre, dame de Cirey et d'Epense, fait savoir qu'elle approuve l'accord fait entre l'abbaye de Montiers et son mari, par l'intervention de Mathieu, abbé de Montiers et de Geoffroy de Louppy, maréchal de Champagne. — Par une autre charte, Anseau s'engage à faire ratifier cet acte par son neveu Renard IV lorsqu'il aura atteint sa majorité.

« 3 *avril*. Anseau fait connaître que Jupin d'Argers a engagé à l'abbaye de Châtrices sa dîme d'Argers qui est du fief du comte de Champagne ; si Jupin n'a pas acquitté son engagement dans les quatre années à dater du 1er octobre suivant, Anseau promet d'en répondre par 80 livres de provenesiens envers le comte, ou de se constituer prisonnier à Sainte-Menehould trois semaines après avoir été requis, (Lib. princip.).

1234. 21 *avril*. Anseau, « seigneur de Dampierre, » et Félicité, sa femme, étant à Montiers, donnent, en présence de Gérard, abbé, deux parts de la petite dîme d'Epense dont les religieux avaient la troisième comme patrons ; il restitue 6 setiers de froment que les Ermites de Vassy tenaient d'une aumône faite par Renard III, son frère, pendant que leur père était en Orient, sur deux parts des deux grosses dîmes de la Neuville-aux-Bois. Il promet de garantir les religieux contre toutes réclamations qui pourraient être élevées par les enfants de Renard III.

1234. *Juillet*. Il approuve la vente du moulin de Ponthion faite par son cousin, Renard, seigneur dudit lieu, a l'abbaye de Cheminon. — La charte est scellée en cire verte d'un sceau représentant un cavalier armé ayant sur son écu un lion sur un semis de billettes : † SIGILLVM ANSELMI DE DAMNAPETRA.

Le contre-sceau porte un écu chargé de trois fasces avec un lambel à 6 pendants et la légende : ✝ SECRETVM MEVM[1]. (*Cartul. de Cheminon*, p. 100.)

« 12 *mars*. Erard de Brienne, seigneur de Rameru, s'engage à indemniser le comte de Champagne de la caution qu'il lui a donnée au sujet de 120 livrées de terre promises pour le mariage de son fils avec une fille de Anseau de Dampierre. (Lib. princip.).

« *Décembre*. Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem voulant établir une commanderie à Hautecour (commune d'Epense), achètent à Anseau de Dampierre les terres qui doivent la constituer. Celui-ci, en présence de Philippe, évêque de Châlons, avec l'assentimént de sa femme et de ses enfants, cède aux Hospitaliers 3 arpents de prés et marais et 5 arpents de terre ainsi que le domaine et tous les droits qu'il pourrait avoir, au prix de 268 livres de provenesiens forts ; le mesurage de ces terres fut fait par Huard, prévôt, Raussin, de la Neuville-aux-Bois, Gerbert, forestier de Dampierre, et Vincent de Remicourt, représentant Anseau ; frère Jean de Tronc, Garnier de Saint-Amand, Jean du Bois, arpenteur du roi de Navarre, Thomas, son frère, et Colin de Coupeville, pour les Hospitaliers. Le seigneur de Dampierre vend en outre pour 50 livres de forts deux parts de la dime d'Epense en exceptant quatre setiers de blé appartenant à la Chalade, six aux religieuses de Vanault, huit à Montiers, ainsi que la dime du charruage. Anseau garantit aux acquéreurs que cette dîme leur rapportera 100 setiers de blé par année, « et hec omnia assignavit et concessit eis partim in elemosinam et partim pro redempcione patris sui qui per eos redierat a prisione de Halape de manibus inimicorum Jhesu Christi. » (*Cartul. de Saint-Amand*, f° 17).

1235. *Juin*. Anseau, seigneur de Dampierre, fait savoir que la chapellenie fondée à la Neuville-au-Bois par son frère Renard III et confirmée par leur père Renard II à son retour d'Oriént était tenue par Milon ; il échange les 15 journaux de

1. Les armoiries de Dampierre-en-Astenois étaient trois fasces ; du vivant de l'aîné de la maison, ce blason était brisé d'un lambel. Anseau, à l'époque à laquelle il scellait cet acte, n'était pas encore seigneur de Dampierre, aussi il n'en portait les armes qu'au contre-sceau. Le blason que nous voyons sur l'écu du cavalier devait être celui du fief principal qu'il tenait, provenant probablement de sa femme, dame de Cirey ; elles ont une grande analogie avec celles de Brienne. On n'est pas assez fixé sur la suite des seigneurs de Cirey à cette époque pour établir l'état de famille de Félicité.

terre assignés à cette fondation sur le finage de Hautecour contre une rente de sept setiers de blé, moitié froment, moitié avoine, sur les terrages de la Neuville. Il y ajoute un champ, de la contenance de 9 journaux, situé près du ruissseau de Remicourt, vers la Neuville-au-Bois.

1236. *Mars.* Anseau, seigneur de Dampierre, déclare qu'il est lige du comte de Bar, après la ligence du comte de Champagne, pour 25 livres de rente qu'il a sur le péage de Bar ; de plus qu'il ne peut retenir aucun homme du comte de Bar dans ses villages anciens ou nouvellement fondés. (Cartul. de Bar, f°s 84 et 92).

1237. *Novembre.* « Ansiaus, sires de Dampierre, » donne à Milon, chapellain de sa chapelle de la Neuville-aux-Bois une rente d'un setier de blé sur chacun de ses terrages du Châtelier, de Givry, du Vieil-Dampierre, de Dammartin et de Herpont.

Anseau Ier eut plusieurs enfants dont je ne connais exactement que Anseau II qui suit. De 1252 à 1275, des actes mentionnent Jean, seigneur d'Epense ; à cette première date il est désigné sous le nom de Jean de Rethel, neveu du comte Gaucher. Comme le fief d'Epense avait été attribué à Anseau Ier avant qu'il n'héritât de Dampierre, il est permis de penser qu'une de ses filles, en épousant Jean de Rethel, lui apporta cette seigneurie ; peut-être était-ce Agnès, dite Colombelle, sa première femme ; en effet, il convola en secondes noces avec Mahaut de Bretigny. Jean de Rethel-Epense eut un fils, du même nom que lui ; nous le voyons figurer en 1268 dans une charte avec le titre d'écuyer. M. Delisle pense que Jean de Rethel, seigneur d'Epense, pourrait avoir eu pour père Manassès IV, comte de Rethel.

Je note seulement que dans une charte de juillet 1239, dont on ne connait qu'un extrait assez incorrect, relative aux moulins de Varimont et de Dommartin-sur-Yèvre, Aufelise, ou Félicité fait une transaction avec l'abbaye de Beaulieu et y mentionne ses fils A., J. et R.[1]

ANSEAU II, SEIGNEUR DE DAMPIERRE

Anseau II ne vécut pas au-delà de l'année 1244 ; à cette date sa femme Agnès, fille de Gui de Joinville était veuve.

1. L.-J. Brouillon, *Les Comtes de Dampierre et de l'Astenois*, p. 38, d'après le Fonds Torcy, l. F. aux Arch. de la Marne.

Elle épousa en secondes noces Vilain d'Aunay, maréchal de Constantinople.

Les *Rôles des fiefs du comté de Champagne* mentionnent l'aveu de Anseau II : « Anselmus de Dampetra fecit homagium ligium ; feodum est apud Dampetram et in castellania et quicquid tenet in dicta villa, salvo dotalicio matris sue, et omnia feoda que pertinent ad dictam villam et in Nova Villa ad Boscum cum pertinentibus ad dictam villam de Bosco. »

1243. *Juillet.* Anseau II, écuyer, seigneur de Dampierre, comme seigneur supérieur, approuve une donation faite devant l'official de Châlons par Gautier Baillars, écuyer, de Somme-Yèvre, à l'abbaye de Montiers. Il s'agissait d'une rente de 6 setiers de blé sur la dîme de Dommartin-sur-Yèvre.

Entre 1244 et 1250, Agnès, veuve de Anseau II, fit son hommage, comme tutrice de ses enfants et pour son douaire ; cet acte, très détaillé, donne une idée exacte de ce qui composait le fief de Dampierre-en-Astenois ; tous les arrière-fiefs en sont mentionnés. Elle fait en même temps un nouvel hommage pour ce qu'elle avait « de hereditate sua » à Givry, à Belval et à Dommartin-sur-Yèvre. Dans les « Feodi ballivie Sancte Maneuldis, » nous lisons encore : « Domina de Dom-Petra-an-Estenois tenet Dampetra-an-Estenois, Hans-au-Planches[1], Herpont, Villam Novam-à-Warimont de dote, et de hereditate sua villam de Donno-Martino ; et ista sunt duo feoda. Et omnes homines dictarum villarum qui arant cum equo, vel bove, vel asino debent domino Campanie unum sextarium avene, et illi qui non arant, unum quarterium. »

1244. 12 *février.* Trois archidiacres de Châlons « conservateurs de l'abbaye de Montiers, » font savoir que Agnès, veuve de Anseau le jeune, seigneur de Dampierre, a renoncé aux droits qu'elle avait réclamés sur la dîme des novales de Belval, données par Geoffroi évêque de Châlons. On rappelle que Belval appartenait à Agnès par suite d'un échange de ce que lui avait donné en dot Gui de Sailly, son père. — Trois jours après, Agnès faisait, moyennant 800 liv. de provenesiens forts, abandon à l'abbaye des deux parts de la grosse dîme de Belval et l'autorisait à y établir une grange.

1. Il ne faut pas confondre Hans-aux-Planches, village disparu aux environs de Dampierre-le-Château, avec la localité du même nom qui était le chef-lieu d'un fief voisin, appartenant aux cadets de la maison de Grandpré.

1250. *Juillet.* Agnès, dame de Dampierre, met sous la garde du comte de Champagne ses vassaux de Dampierre, Haus-aux-Planches, Herpont, la Neuville et Varimont qui forment son bail et son douaire tant que ceux-ci dureront. (Lib. princip. — Arch. nat., J 198,90).

1256. *Décembre.* Agnès fait son testament dont les exécuteurs testamentaires sont l'abbé de Montiers et Huon, curé de Voilemont. Parmi les fondations pieuses faites par cette dame, nous citerons : une rente de 12 setiers de blé, assignée sur Belval, en faveur de Montiers ; 10 s. à Saint-Jacques des malades et 20 s. à Saint-Nicolas et Saint-Maurice de Dampierre ; 10 s. à N.-D. de Goncourt ; 10 s. à N.-D. de Brandonvilliers ; 10 s. à Saint-Georges de Herpont, à Saint-Laurent de Givry ; aux malades de Châlons, 20 s. ; à l'œuvre de Saint-Etienne de Châlons et à celle de N.-D. de Reims, 20 s. Elle fait des legs à Anselette, à Alart et à Simonnette, ses filles, et à Marguerite sa *filiastre.*

Les enfants de Anseau II furent :

Jean, qui suit ;

Anselette, épouse de Erard d'Aunay ;

Alarde ;

Simonette.

JEAN, SEIGNEUR DE DAMPIERRE

Dans les « Rôles des Fiefs de Champagne » on trouve la mention de l'hommage de Jean de Dampierre « ligius de Dampetra et pertinenciis, de Herpont, de Nova Villa apud Varimont, de Haus ad Plancas et de duabus partibus nemorum in appendiciis Dampetra. » Il épousa Marie de Landricourt qui en 1294 était remariée avec Gobert de Montchâlons, seigneur de Bouconville ; à cette date, d'accord avec celui-ci et Jean et Agnès de Dampierre, enfants de son premier mariage, il reconnaissait devoir à l'abbaye de Montiers deux tiers des 100 s. de rente jadis donnés en 1202 par Renard II pour la lampe devant le *Corpus Domini.*

1268. *Janvier.* Jean de Rethel, seigneur d'Epense, et Jean son fils, avec l'approbation de Jean, seigneur de Dampierre, comme suzerain, vendent à Montiers 56 arpents dans le bois Saint-Georges près le Vieil-Dampierre, et une rente de 6 setiers de blé sur Noirlieu.

« *Mai* et *Juillet* 1269. Jean, seigneur de Dampierre, et Erard d'Aunay s'engagent à acquitter à l'abbaye de Montiers

les 12 setiers de blé sur Belval assignés en 1256 par Agnès, dame de Dampierre. Ancelle, fille de celle-ci et femme d'Erard, est mentionnée.

1269. Sur le conseil de Jean, seigneur de Dampierre, Jean de Joinville et Renarde de Dampierre-Ponthion, sa femme font un accord avec l'abbaye de Cheminon au sujet d'un chemin établi entre Broisson et Faveresse, appelé « la voie de la Caurre. » (*Cartul. de Cheminon*, 149).

Les enfants de Dampierre furent :

Jean II qui mourut sans postérité et eut sa sœur pour héritière.

Agnès, épouse de Eustache de Conflans, maréchal de Champagne. De ce mariage naquirent deux enfants : 1° Jean de Conflans, maréchal de Champagne, gouverneur de Navarre, assassiné à Paris en 1358 ; n'ayant pas eu de postérité, il laissa Dampierre à sa sœur ; 2° Marie de Conflans, qui épousa Raoul, seigneur de Louppy et de Boursault, gouverneur du Dauphiné, mort en 1388 et inhumé au prieuré de Dieu-en-Souvienne. Par acte du 12 avril 1352, Marie de Conflans avait laissé la jouissance de tous ses biens à son mari, à la condition qu'après lui ils reviendraient à ses héritiers naturels qui étaient Gautier d'Arzillières et Hugues Torchapel de Conflans, seigneur de Sommevesle [1]. — Hugues de Conflans, fils d'Hugues, seigneur de Pressy, et de sa seconde femme Jeanne de Saint-Chéron, veuve de Gérard de Bar, était seigneur de Conflans et de Sommevesle lorsqu'il faisait hommage de 670 arpents de bois situés sur le finage du Vieil-Dampierre ; en 1402, le prévôt de Sainte-Menehould maintenait l'abbaye de Montiers en possession des biens aumônés, à Epensival, par les anciens seigneurs de Dampierre contre les prétentions des seigneurs de Sommevesle. — Les successeurs, en ligne directe, de Hugues de Conflans et de Jeanne de Nesle, sa femme, furent Eustache de Conflans, Jean son fils, époux de Marguerite de

1. Les seigneurs de Conflans portaient le surnom de Torchapel qu'ils ont quelquefois dans les actes. Hugues de Conflans, fils de Hugues, maréchal de Champagne, et de sa seconde femme, la dame de Trusilles, épousa 1° Helissende de Pressy ; 2° Jeanne de Saint-Chéron. De celle-ci naquit Hugues de Conflans, seigneur de Sommevesle, époux de Isabelle de Clacy, dame de Vitry-la-Ville ; il eut un fils du même nom que lui et trois filles. Ce dernier était cousin germain de Marie de Conflans, dame de Dampierre. Nous donnerons dans la *Revue de Champagne* une ancienne généalogie des Torchapel de Conflans qui nous permettra d'éclaircir quelques points assez obscurs de la filiation de cette maison.

Bournonville, qui faisait aveu, en 1484, de son fief du Vieil-Dampierre, appelé alors *Bois de Conflans*.

Philippine de Dampierre était, je crois, fille de Jean ; on a des actes où elle figure comme dame de Landricourt et du Châtelier ; en 1324, elle faisait un accord avec l'abbaye de Trois-Fontaines au sujet d'une rente de deux setiers de froment sur les terrages de Saint-Eulien qu'elle lui avait d'abord contestée. Le sceau de cette dame porte un écu parti de trois fasces et un lambel qui est Dampierre ; de vair, chargé d'une bande. La légende, incomplète, est : ✝ S. FELIPE DE DAMPIERRE DAME....... S DOV CHATELIER.

Ainsi que nous l'avons vu plus haut, Dampierre-le-Château, en 1388 revint, par la mort de Raoul de Louppy, à Gautier V, seigneur d'Arzillières ; Catherine, fille et unique héritière de Gautier VI, l'apporta à Roques de Hangest ; Louise de Hangest, par son mariage avec Jacques de Grandpré, seigneur de Hans, réunit Dampierre et Arzillières à cette baronnie. Madeleine, sa petite fille, fit passer ces fiefs dans la maison de Linange, et Anne de Linange à Claude de Bossut, seigneur de Longueval ; en 1578, Anne de Bossut-Longueval, héritière de Dampierre-le-Château et de Hans, porta, par mariage, ces fiefs dans la famille du Val qui les possède encore aujourd'hui.

(A suivre.) A. DE BARTHÉLEMY.

CHRONIQUE DE JEAN TATÉ*

BOURGEOIS ET ÉCHEVIN DE CHATEAU-PORCIEN

Au XVIII[e] siècle

SUITE DES ÉVÈNEMENTS DU XVII[e] SIÈCLE.

En 1619, le 20 avril, Monseigneur Gabriel de Ste-Marie, Evêque d'Archidal, suffragant de Monseigneur de Lorraine, Archevèque de Reims, arriva à Château, lequel y benist les autels de l'Eglise et y confirma environ trois mille personnes, tant de la ville que de la campagne, et y tonsura environ cent cinquante escoliers et visita presque tout le diocèse[1].

En la ditte annee, le 5 novembre, sur le 10 heures du soir, le feu pris à la Morteau, proche la porte à main gauche en entrant, ou il y a eux douze maisons brulez, trois granges pleines de grain. — Il y a eux sy grande quantité de souris en cette année non seulement à la campagne, mais dans les villes et villages, que l'eau des puits en a esté infecté à cause qu'il s'en trouvoit plusieurs noyez dans les puits[2].

En 1622, le comte Manfeld estoit prets d'entrer en France par la Lorraine, avec une armée très nombreuse, ce quy donna

* Voir page 105, tome I[er] de la *Revue de Champagne*.

1. *Guillaume Gifford,* Anglais de naissance, religieux bénédictin sous le nom de *frère Gabriel de Sainte-Marie*, suffragant, puis archevêque de Reims, de 1622 à 1629. Il fut très zélé pour les besoins spirituels du diocèse. V. son éloge par D. Marlot, *Hist. de Reims*, 1846, t. IV, p. 535.

2. On lit, dans le *Mercure françois*, la mention suivante, fin de l'été de l'an 1617 : « Sur l'automne de ceste année, une espèce de mulots ou souris rousses s'engendra en telle multitude, tant en France qu'en Italie, Allemagne et Flandre, mangeant le blé qu'on avoit semé, que l'on fut contraint en divers endroits de les noyer avec force eau que l'on alloit ietter dans leurs trous ou nids où on les trouvoit en labourant la terre par nichées avec provision de grains de bled. Il s'en voyoit même dans les vignes manger les raisins : plusieurs laboureurs furent contraints de labourer et resemer leurs terres. Les eaux et le froid sur la fin de ceste année les firent tous mourir. » *Histoire de notre temps* (Mercure François), t. V, 1617, p. 228. — Jean Pussot rapporte aussi, en 1617, cette affluence de souris, ce qui porterait à croire à une erreur de Jean Taté qui la fixe en 1619. *Trav. de l'Acad. de Reims*, t. XXV, p. 165.

une allarme sy grande dans tous les Pays, que tous les villages voisins se réfugioient à Rethel et à Château, ceux de Rethel et Château à Reims, et ceux de Reims à Paris, emportant leurs meilleurs effets, et on cachoient ses meubles en terre, car cette armé pillioit tout et brusloit par tout où elle passoit, mais elle fut arrêté, car le Roy envoya une armé ès environs d'icy, commandé par M. de Nevers, et M. le comte d'Auvergne quy campèrent leur armé à Château, et les dits MM. de Nevers et d'Auvergne et autres grands seigneurs logèrent dans la ville ou ils tinrent conseils de guerre, et s'opposèrent à l'entré de France, que le dit comte Manfeld vouloit faire[1].

En 1624, les villes de Reims, Rethel et Château, et presque tous les villages voisins ont esté attaqué de la dissenterie tout l'été[2].

En 1625, stérilité en grains, vin et fruits.

En 1626, grande chereté de grains, le froment se vendoit 18[l] le septier a Chateau, les pauvres abbondoit de toutes parts en ce pays icy, disant estre le meilleur pays ou l'on pouvoit trouver de quoy vivre.

En la ditte année 1626, a esté construit un pont sur la riviere de Vaux par accord faite entre Messieurs les Eschevins de Rethel et ceux de Château, par lequel a esté arresté que ceux de Rethel fourniroit les deux tiers des bois, et de la depense pour faire le dit pont, à charge par ceux du dit Château de faire un pont sur le fossé à la grange pour rendre le chemin libre et facile[3].

En 1628, le Roy asségea la ville de la Rochelle, ou les habitans ont soufferts la plus cruelle famine qui ait parus au monde, depuis celle de Jerusalem ; la livre de viande se vendoit 12[l], la pinte de vin 7[l], le boisseau de bled huit cent livres, etc ; l'histoire rapporte qu'ils y est mort plus de quinze milles personnes de faim, et l'heresie a causé tout ce desastre et famine[4].

1. Semblable récit dans le *Journalier de Jean Pussot*, à propos de l'invasion de Mansfeld. *Trav. de l'Acad. de Reims*, t. XXV, p. 206.

2. Concordance avec Jean Pussot sur cette épidémie que l'on appelait *corance* à Reims. *Ibidem*, p. 224.

3. La rivière de la Vaux se jette dans l'Aisne entre Barby et Château, à 2 kil. 1/2 près de cette ville.

4. L'impression causée par le siège de La Rochelle fut profonde dans toute notre région. On lit cette mention inscrite alors sur la muraille du sud de l'église Pargny-Resson, proche Rethel : *Louis XIII a reduict en son obéissance les Rochulois, ensemble la plus grande partie de leur religion, l'an de grâce* 1627 *et* 28.

En cette année 1628, les maisons de la Morteau, du costé de la coûtture ont esté brulez sans aucune réserve, depuis la Porte jusqu'a la rüe Gaillion. Il y a eux 24 petites maisons brulez, douze granges, trente escuries, sans les autres bastiments, car tout estoit remplis jusqu'a la Coûtture, et il n'y avoit que le jardin de M. Curaté vers le Rempart.

En 1630, on donnoit pour le depris d'une pièce de vin six sols huit deniers[1]. La ville avoit prix à ferme le dit droit d'un nommé Rolan de Reims moyennant soixante et quinze livres ; le droit de vingtieme appartenoit a la ville par concessions d'Henry 4 ; comme aussy les droits de ventes au détail ne montoit qu'a trente trois sols pour chacun muids de vin tant à pots qu'a assiette, ainsy qu'il se voit dans l'ordonnance des aides de 1680 ; et dans les anciennes ordonnances, quy estoit un des privilleges accordé par Henry 4 ; Reims, Orléans, Laon et St Dissier, et autres lieux marqué par l'ordonnance jouissoit du même droit, come tous le Retellois, mais ce droits et privillegiez sont suprimez quoyque marqué dans la ditte ordonnance de 1680, telle remonstrance et requisition que l'on eu fait pour en jouir[2].

En la ditte année 1630, plusieurs marchands de vin de Reims avoit fait de gros et considérales celliers de vin en cette ville, qu'ils faisoient débiter en détail à vil prix, ce quy faisoit un grand tort aux marchands de vin du crûts du paÿs, mais les sieurs eschevins en arrettèrent le cours et la vente de leur autorité, ce quy ne se pouroit faire à présent le cas y escheants.

En 1633, est morte Madame de Guise, quy en première nopce avoit espousé Antoine de Croÿ, premier prince de Portien, et elle estoit agé de 85 ans ; elle a fait présent d'un ornement tout complets aux croix de Lorraine en cette Eglise[3].

En 1634, l'arquebuse de cette ville a esté restablie, et a esté

1. *Depris*, convention sur le prix de quelque chose, composition pour avoir diminution du prix que l'on demande, d'après le *Glossaire* de du Cange. Ce droit s'entend probablement ici d'une taxe d'octroi perçue par la ville pour l'entrée du vin.

2. Cfr. au sujet de ces droits fiscaux l'*Histoire de Rethel*, par E. Jolibois, p. 116, 120 et 262.

3. *Catherine de Clèves*, duchesse de Guise, née en 1548, morte à Paris, le 11 mai 1633, et inhumée à Eu, près du Balafré, dans un superbe mausolée qui existe encore. *Biographie générale*, Didot, t. XXII, col. 787.

destruitte a cause des guerres civilles et incendie et depuis abbolie[1].

En 1635, Château Portien a esté attaqué de la peste ; l'on mit d'abord les pestiferez dans les Culots, d'où on avoit fait sortir les habitans, et barré la rüe pendant le mois d'aoust, au commencement. On fût obligez d'abandonner la ville sur la fin de septembre, et cesser le service divin, comme aussy le mois d'octobre. Il y est mort pendant ces trois mois environs cinq cent personnes tant grands que petits, que l'on enterroit à St-Martin, dix douze en une fosse, le conduisant à grande voiture. Il y a eux trois prestres morts de pestes secourants les malades, sçavoir MM. Dulanda, Cugnet et Guyotin. Il n'y avoit pas eux de pestes aux pays depuis les guerres civilles du temps d'Henry 3. Rethel en a esté aussy attaqué l'année auparavant et l'année suivantes et beaucoup d'endroit en France[2].

La même année 1635, la Chappelle de Notre-Dame de Neige a esté bruslez par un malade quy s'y estoit réfugié y faisant du feu. C'estoit luy meme quy l'avoit fait bastir quelques années auparavant.

En 1636, les ponts et guays de la rivière d'Aixne furent rompus ou gardé à cause que l'ennemis approchoit, et le Roy fit commandement à tous les paissans d'avoir des armes, et de faire garde sur la rivière d'Aixne.

En 1637, le colonel Gassion avoit ordre de mettre quatre compagnies de son régiment en garnison à Château, outre la garnison ordinaire du château, on apprehendoit tellement cette troupe que plusieurs bourgeois ont quitté la ville, mais par l'entremise de Monsieur de Montigny, nostre Gouverneur, et par le present de vaisselle d'argent que l'on fit à Monsieur de Gassion, il logea les dittes compagnies aux villages voisins. Il y eut néanmoins huite compagnies du Régiment de Champagne logez à Chateau Portien pendant un mois, et le reste à Rethel. Et au mois de may de la ditte année 1637 l'armée du Roy vint camper en ce pays icy, le quartier du Roy estoit campé dans le bois Pechon, derrière le grand jardin ou estoit les canons, et autres machines de guerres. Tous les villages estoient abbandonnés à cause des soldats, et l'on faisoit fournir les vivres et choses necessaire à l'armée par les villages de plus de dix

1. *Hist. de Château-Porcien*, par J.-B. Lépine, p. 82.

2. Cfr. *Hist. de Rethel*, par E. Jolibois, p. 119, et *Hist. de Reims*, par D. Marlot, t. IV, p. 556.

lieüx à la ronde. Plusieurs villages de Picardie ne voulurent rien contribuer, comme Beaurieu, Cranelle, Chaudarde, et autres, mais on les y a contraint par un dettachement de l'armée que l'on a envoyé dans ce pays la avec des petites pièces de canons de campagne en cas de resistance [1].

L'armé tira ensuitte vers Landrecy quy fut assiegez [2].

En la ditte année 1637, ont esté mandé des hommes de cette ville pour servir le Roy, scavoir 4 en 1635. et cinq en 1637 quy ont esté choisy et eslûs par le Conseil de ville.

En 1638, l'on a fait le feux de joye de la naissance de Louis 14 à Château Portien, quy fût changé en un feu de tristesse, pour la ditte ville, car dans le temps même que l'on se réjouissoient au feu de joye de cette heureuse naissance, le feu prit au maisons de dessous les roches du Château, ou elle furent presque toutes bruslez, depuis la ruelle du Château jusqu'à la halle. L'on a vouslu dire que c'estoit le feû des canons quy avoit causé cette incendie, mais on a reconnus que une personne ayant mis des flammages allumez dans une hoste, et l'ayant mis contre une petite escuries remplis de paille en fût la cause. Je l'ay vue arriver de même en une maison devant l'hostel Dieu en (*en blanc*), dont il y a eux procez a ce sujet entre les intéressés quy en avoit avertis plusieurs fois auparavant ce boulanger peu attentif à cet avertissement.

En 1639, on a demandé par ordre du Roy quinze hommes pour aller aux travaux Divoix (d'Ivois) [3], en aoust, et en septembre, vingt hommes pour le Mont Olimpe [4], lesquelles ont esté choisy et ellües sous la halle.

Et en octobre on a esté obligez d'en envoyer encore dix au dit Mont Olimpe, et tous manouveriers, et non autres.

En la ditte année 1639, on envoya deux Députez de la ville de Château aux Estats d'Orléans, suivant l'ordre du Roy [5].

1. On lit cette dépêche dans la Gazette de France, 6 juin 1637 : « Cette semaine est arrivé un Courrier de Chasteau-Porcian, qui rapporte que le Cardinal de la Valette et le duc de Candale son frère sont arrivés en l'armée qu'ils commandent conjointement, laquelle ils ont trouvée en bon estat. » *Gazette de France*, 1637, p. 336.

2. Sur le siège de Landrecies, *Ibidem*, p. 372 et 420.

3. *Yvois* ou *Yvoy*, auj. Carignan, ch. l. de canton, (Ardennes). Sur la prise de cette ville le 2 août 1639, voir la *Gazette de France*, 1639, p. 479.

4. Le *Mont-Olympe*, montagne voisine de Charleville que l'on fortifiait alors.

5. Ce fut en 1649, et non en 1639, que cette tentative eut lieu, et la convocation s'en fit en Champagne pour le pays Portien par ordonnance du

En la même année on a levé sur les habitans de Château-Portien la somme de vingt six mille livres, tant pour la taille que pour fournir estaples a un Regiment d'infanterie, quy estoit en garnison. En ce temps et depuis quelques années, on a esté obligez de faire de gros emprunts pour fournir aux estaples des soldats, le Roy avoit demandé dix mille livres par forme d'emprunts.

Le 23 Julliet de la ditte année 1639, le Roy Louis 13 arriva à Château Portien, sans estre avertis auparavant, et on fût surpris de cette Royalle entré [1]. Messieurs les Eschevins furent en corps rendre leurs hommages à Sa Majesté et pourvûrent aux logements, avec le plus de promptitude qu'ils purent, ce quy se fit d'une telle manière que le Roy et toutte sa Cour en furent fort contents vû la surprise, et de plus que c'estoit dans un temps de moissons [2].

Monsieur le Cardinal de Richelieu passa à St-Martin sans qu'on le seût à Château et alla loger à Rethel, voyant que l'on ne pouvoit loger tant de monde à Château. On envoya le lendemain deux bourgeois pour faire le compliment à Son Eminence de la part de la ville du dit Château Portien [3].

La même année, au mois de novembre, le Régiment d'Effiat logea en garnison à Château Portien, Il n'y avoit pas d'ordre pour le nourrir ; on fût obligé par ordre de l'Intendant de lever sur les bourgeois du dit Château la somme de quatorze mille cinq cent cinquante livres, suivant le compte que j'en ay vus rendus au dit sieur Intendant par Monsieur Jourlan, Eschevin de la ditte ville, et cette somme a esté employé pour fournir

bailly de Vitry du 3 février 1649. *Documents inédits sur les Etats-Généraux*, par G. Hérelle, Paris, Champion, 1879, p. 26 et 139.

1. Louis XIII et Richelieu se rendaient au siège d'Yvoy. La *Gazette de France* porte que le roi fut le 20 juillet à Marle, le 22 à Rozoy, le 23 à Rethel et le 25 à Stenay, *année* 1639, p. 452.

2. Taté ne relate aucun passage de Henri IV à Château, cependant la tradition en signale un, au cours duquel le roi ayant goûté le vin du crû et complimenté les échevins, ces derniers lui auraient répondu : « Sire, nous en avons encore du meilleur, mais nous le gardons pour une meilleure occasion. » Mille récits plaisants de ce genre courent dans la contrée sur le passé de Château : ce sont des anecdotes sans portée historique, mais de curieux indices de l'esprit populaire.

3. Le cardinal de Richelieu était abbé commendataire, depuis 1629, de l'abbaye de La Val Roy, voisine de ces lieux qu'il parcourait. Il l'était aussi à la même époque de la riche abbaye de Signy. Le lieu-dit *Saint-Martin*, où il passa le 23 juillet, est situé aux portes de Château, à l'endroit où se trouvait la chapelle de ce nom.

l'estape aux dittes trouppes quy estoient aux nombres de vingt compagnies quy sont entré au dit Château en novembre 1639, et sortis en may 1640.

Monseigneur l'Intendant ordonna ensuitte que la ditte somme seroit levez sur les parroisses de l'Ellection pour estre remise aux bourgeois du dit Château.

En 1641, advint la déroutte de Sedan[1], ou nôtre armé a esté deffaite ; l'eppouvante estoit sy grande parmis nos soldats que la nuit suivante plusieurs arrivèrent dans le fossé de la Sonvüe, malgré les sentineles et gardes, quy estoient sur les ramparts, lesquels furent receu le lendemain dans la ville ayant esté reconnus pour soldats de nôtre armée. Tous les peuples estoient dans une grande allarme, dans touts les paÿs, tout les bleds de la campagne furent entièrement perdus, ce quy causa une grande misère ; nostre armée se rassembla entre Rethel et Assy[2], et peu de temps après le Roy vint à Rethel avec Monsieur le Cardinal de Richelieu, et de là le Roy alla assièger Donchery, où il commandoit en personne.

En 1641, Monsieur le Cardinal de Richelieu estant à Reims envoya des ordres à Monsieur de Chastillion et de Brézé de faire travaillier aux fortiffications de Château et Rethel, et d'y mètre tel guarnison qu'il jugeront a propos pour la suretté des dittes villes, afin que nos armées peussent estre à couverts des dittes villes, en cas que celle de l'ennemis avance. J'ay vue cette ordre dans le Recüeil imprimé des lettres de Son Eminence[3].

La même année 1641, le jour de Sainte-Catherine, l'eau desborda sy fort que les digues de la Cousture en furent emporté comme aussy plusieurs maisons à Rethel, et ailleurs.

En 1643, Monsieur le Duc d'Anguin gagna la battaille de Rocroy le 19 may, et y prit plusieurs prisonniers quy furent conduit dans plusieurs villes ; Château Portien en a eux sa part, et l'hostel Dieu fut remplis des soldats malades, et blessez de nôtre armée[4].

1. Il s'agit évidemment ici de la bataille de la Marfée, près de Sedan, où les princes coalisés remportèrent, le 6 juillet 1641, une victoire sur le maréchal de Châtillon.

2. *Assy*, auj. Acy-Romance, canton de Rethel, à 2 kil. de cette ville.

3. Sur les évènements de l'année 1641 à Reims et à Sedan, cfr. la notice sur le *Séjour de Louis XIII et de Richelieu à Reims*, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXV, p. 222 à 302.

4. *Hist. de Rocroi*, par J.-B. Lépine, 1860, p. 149 à 179, avec plan de la bataille. — *Bataille de Rocroi*, par J. Monlezun, capitaine au 120e d'infanterie, Paris, Dumaine, 1877, in-12 de 26 p. avec 2 plans.

En ce temps là, la ville avoit des debtes considerables à payer, et j'ay vüe dans un escrit de l'hostel de ville que, en 1645, les constitutions des rentes dües par la ville, montoient à plus de cinquante cinq milles livres en principal, et en 1731 toutes les dittes constitutions et arrerages ont esté remboursé et appuré suivant le compte quy a esté rendu en l'hostel de ville, les dittes sommes ont esté remboursez en plusieurs fois, et de temps en temps, et lorsque la paix régnoit en France.

SIÈGES DE CHATEAU-PORCIEN EN 1650[1].

L'ennemis ayant ravagez les frontières et prit plusieurs villes, le mareschal de Turenne envoya le 13 aoust 1650 le sieur de Gonville avec une partie de son armez pour surprendre Chateau Portien, mais y ayant trouvé resistance, ledit mareschal y vint avec son armée et assiegea la ville et le château le 13 aoust du matin. Il y avoit peu d'habitans dans la ville pour la deffendre, la plus part s'estant retiré dans le chateau, où estoient Monsieur de Montigny, quy en estoit gouverneur, avec M. d'Auteville[2] quy s'y estoient refugié avec sa famille et tous ses effets, comme aussy tous les villages circonvoisins. La ville fut attaqué par le fauxbourg de Liesse du costé de l'eau, laquelle fût surprise de ce costé la ny ayant presque personne pour la deffendre, et la mirent au pilliage. Il y a eu quelques bourgeois et soldats tuez ; il y avoit environ trente bourgeois dans la Thoure ne se voulant rendre ; après quelque resistance de leurs parts, l'ennemis leur fit dire que s'il ne se rendoient que l'on forceroit la ditte Thoure, qu'ils passeroit tous aux fils de l'épée, et voyant le peril emminent et que l'on alloit tout destruire demandèrent composition quy furent accordé le lendemain 14 dudit moy. Aussy tost la reddition du chateau, Monsieur de Turenne, le Prince Palatin, Bouteville,

1. Sur tous les évènements des guerres de la Fronde, et notamment sur les sièges de Château, voir les *Mémoires de Messire Jacques de Chastenet, chevalier, seigneur de Puysegur, colonel du Régiment de Piémont, et Lieutenant général des Armées du Roy*... donnez au public par M. du Chesne. Paris, Jombert, 1747, t. I, p. 2, et t. II, p. 155.

2. Il s'appelait Antoine d'Orjault, seigneur de Hauteville, et était le beau-père de Claude Cauchon, seigneur de Montigny, alors gouverneur de Château-Porcien.

les chevaillier de Grammont, le comte de Grandprez, et autres seigneurs du party ennemis entrèrent aux chateau le seize du dit moy. Monsieur de Montigny, gouverneur, et plusieurs bons bourgeois en sortirent avec leurs effets quy furent conduits a Reims et escortez d'une trouppes de Cravattes que M. de Turenne leur donna, et M. de Montigny se retira en son château de Treslon proche Reims[1], ou il est mort quinze jours après de chagrin et regretez des bourgeois de Chateau avec lesquels il a toujours bien vescus[2].

Monsieur le Mareschal de Turenne mit pour gouverneur à Château Portien un nommé Berthèse, lieutenant colonel de son régiment d'infanterie, lequel par force fit faire de nouveaux Eschevins et officiers de ville. Monsieur Jourlan fût choisy pour estre premier Eschevin, quy accepta la charge malgré luy après avoir protesté par devant le Clergé et nottaires de la ditte ville, qu'il avoit esté contraint d'accepter la ditte charge, mais qu'il ne feroit jamais rien au desavantage de Sa Majesté, ce qu'il a fait connoître. Depuis les autres officiers firent les mesmes protestations. Ensuite, Monsieur de Turenne se retira ayant laissé grosse guarnison au dit château et à la ville et fût assieger Rethel.

Après le siège et la prise de Rethel, l'archiduc, le mareschal de Turenne et toutte la cour ennemis vinrent visiter la ville et le château de Portien. Messieurs les Eschevins et officiers des villes furent en corps faire compliments audit archiduc Léopol, duquel ils receurent toutes les honnestetez que l'on pouvoit

1. *Treslon*, commune du canton de Ville-en-Tardenois, Marne, où l'on retrouve des restes de cet ancien château, et dans l'église une épitaphe à la mémoire de plusieurs membres de la famille Cauchon.

2. La liste des gouverneurs de Château-Porcien sera donnée en appendice, avec notice sur chacun d'eux.

Nous extrayons la notice sur ce personnage de la généalogie de la famille Cauchon, publiée par M. le comte Ed. de Barthélemy.

V. Branche de Treslon-Vigneux. XIII. *Claude Cauchon*, écuyer, seigneur de Treslon, Montigny, le Gravier, Faverolle, Vonc, nommé en février 1618 gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, capitaine de cent hommes d'armes, le 18 janvier 1629, gouverneur de la ville et principauté de Château Portien, le 14 avril 1635, marié : 1° à *Marie d'Orjault*, fille d'Antoine, écuyer, seigneur de Hauteville, d'où une seule fille, *Anne Cauchon*, dame de Treslon, mariée en 1640 à son cousin Robert Cauchon, seigneur d'Estrée-au-Pont et de Thiernu ; 2° en 1646 à *Françoise Le Vergeur*, fille de Jean, seigneur d'Acy, et de Françoise de Noüe, sans postérité. *Mélanges d'Histoire nobiliaire et d'Archéologie héraldique*, Paris, 1882, p. 327.

desirer quoy qu'ils n'entendoit la langue françoise que par son truchement. A leur sortie Monsieur de Turenne retira Berthèse et mis pour gouverneur en sa place Malisolle, que l'on pouvoit dire source de malice, car il estoit le plus cruel homme que l'on pouvoit voir [1]. On luy donna six vingt hommes pour la garde du château et trente cavalliers pour celle de la ville, sans les trouppes quy de temps en temps y logeoient. Le dit Malissolle a commandé au château et à la ville depuis la fin du mois d'aoust 1650 jusqu'au mois de decembre suivant, pendant lequel temps il a exercez des cruauté inouïs aux bourgeois et aux habitans des lieux circonvoisins qu'ils faisoit contribuer quoy que la ville eut esté pillié a l'entré de l'ennemis, comme j'ay marqué cy devant, neanmoins il força les bourgeois à fournir le pain et tous les jours la somme de 40[l] en argent pour nourir et payer ses soldats, et outre ce il fit donner neuf milles rations pour l'armée de M. de Turenne, et estoit encore obligé à nourir les soldats quy logeoit de temps en temps a la ditte ville. Ils faisoient faire des courses dans les lieux des environs et le plus loin qu'ils pouvoient s'estendre, prenant les hommes prisonniers, et enlevant leurs troupeaux, et pillioient par tout. Ils contraignoit les bourgeois par force aux travaux de fortifications du château, les maltraitant et les faisant coucher dans le château la nuit, ne leur permettant pas d'aller coucher en leurs maisons, de peur qu'il ne revint point le lendemain, car la plus part des bourgeois se tenoit cachez pour ne pas subir à ce penible travail et mauvais traitement, les plus riches s'estant retiré a Reims. Pour peu de chose il faisoit mettre les hommes en prison dans le Trou Maquaire quy est un cachot affreux dans terre, et l'on y descendoit les prisonniers dans une corbeille avec une pouly de cuivre que j'ay vue autrefois a la grosse Thoure en tenant dudit cachot, où estoit la prisons ordinaire. C'est la Thoure quy est au dessus de la maison de Monsieur Vignancourt. Non content de toutes ces cruautés, il en voulut donner des marques à la postérité en faisant abbâtre les arbres du Bòchet et la maisons des arquebuziers, en detruisant leur jardin, et depuis ce temps la il ny a plus eut d'arquebuze, ce quy a causé l'abandon de la ditte arquebuze, quoy qu'on aye tenté plusieurs fois depuis pour la restablir. J'ay

1. Coquault indique, en 1653, comme gouverneur de Château, un nommé du Buisson, et comme gouverneur de Rethel, le marquis de Persan (*Mémoires*, p. 253), mais il ne cite pas les gouverneurs intérimaires établis par l'ennemi.

vue un testament d'un capitaine d'arquebuze de la ditte ville, quy leurs laissoient cent livres pour et à la charge de faire dire la messe le jour de St-Henry qu'il avoit pris pour patron. Outre la destructions du dit jardin et la maison de l'arquebuze, ils fit aussy abbattre tous les arbres de la Cousture, ou il y en avoit en quantité et quy estoit un lieu de recréation pour la jeunesse, comme aussy ceux des Jardins et de la Prayrie. Tout estoit et se ressentoit de sa malice, il faisoit faire des loges et des pallissades au château avec les dits arbres, et avec les bois que l'on avoit préparé et disposé au retablissement de l'Eglise, qu'il fit enlever entièrement : il n'en faut pas estre surpris, car il estoit heretique et peut être sans religion.

Après tant de fatigues et de misères, il y regna une maladie en la ditte ville, au mois de decembre de la même année, quy emporta presque moitié du peuple, et dans le susdit mois Monsieur le Cardinal de Mazarin, revenant du costé de Bordeaux avec son armé, vint joindre celle commandée par Monsieur Duplesis Praslin, quy estoit en Champagne, et fut assieger Rethel. Ensuite ledit sieur Cardinal se retira à Reims, ou Monsieur Truchet, Docteur en theologie, curé de Chateau, eût l'honneur de luy faire compliment de la part de la ville, et la fidelité des bourgeois du dit Chateau pour le Roy, leur souverain Seigneur, et qu'il souhaiteroit de rentrer sous sa juste et souveraine Domination, et que sy son Eminence vouloit leur donner quelques Trouppes, qu'ils les introduiroient subtilement en la ville, ce quy fut accepté par Monsieur le Cardinal[1].

Siege de Chateau Portien le quatorze septembre 1650. Sur le minuit Monsieur de Bougy, maréchal de camp de l'armée du Roy, se présenta à la porte de la Barre avec cinq cent hommes du regiment de St-Aignan ; les bourgeois quy avoit la garde de cette porte et quy attendoit la ditte trouppe, abbaisèrent aussy tôt le pont levier, ouvrirent les portes et les introduisirent dans la ville, ledit sieur de Bougy et sa trouppe. A l'instant on commenca à crier : *Vive le Roy*, ceux du Château entendant ces cris, commencèrent à tirer à grands coups sur la

1. On s'intéressait beaucoup à Reims aux affaires de Château, et la chronique de Oudard Coquault, bourgeois fort bien informé de cette ville, peut servir d'écho à celle de Taté. On y trouve tous les faits de guerres, les divers incidents des sièges, et surtout les procédés vexatoires des gouverneurs de Rethel et de Château à l'encontre des négociants en vin de Reims. *Mémoires de Oudard Coquault* (1649-1668), publiés par Ch. Loriquet, Reims, 1875, 2 vol. in-8, p. 101, 103, 161, 249 et suiv.

ville et d'une telle manière que l'on ne pouvoit aller dans les rues découvertes du Château, et firent un grand feu d'artifice sur le Donjon pour donner le signal à Monsieur de Turenne quy estoit en Champagne, et faisoit avancer son armé pour secourir le château ; ce qu'ayant appris Monsieur le Cardinal, commandant en personne, suit Monsieur de Turenne en fuitte, quy fit néanmoins paroistre en cette bataille la grandeur de son courage, ainsy qu'il paroit dans son histoire de Louis 14 imprimé à Roterdam, où il fait mention et une description entière de la ditte bataille[1]. Il l'a nommé bataille de Sompy, d'autres historiens disent de Rethel : j'en eu volontiers escrit icy l'histoire, sy je n'apprehandois de trop grossir ce petit volume[2]. Le lendemain matin la nouvelle en fut apportée à Château par un gentilhomme de Monsieur le Cardinal, quy fût introduit dans la ville par une barque, le pont de la Morteau étant fondu par le commandement de Malissole avant la surprise de la ville. Le 18 du dit mois de décembre ledit Gouverneur estant assuré de la perte de la battaille, et ne pouvant estre secouru, rendit le Château au Roy, à condition de sortir armes et bagages et toutte la guarnison. Aussy tôt Monsieur de Bougy fut installé de la part du Roy pour Gouverneur de la Ville et du Château, après quoy il fit sortir la plus grande part des soldats quy y estoit, et il y laissa une médiocre guarnison afin de soulager les Bourgeois. Il avoit ce pouvoir à cause de sa qualité de Maréchal de camp[3].

Le 4 janvier 1651, le général Charq, allement, vint avec une partie de son régiment à Château, l'autre partie à Rethel. Au

1. Tâté veut sans doute parler ici des *Mémoires de Turenne* (1643-1659), publiés à la suite de l'*Histoire de Turenne*, par Ramsay, Paris, 1735, in-4°. V. sur les faits relatifs à Château, t. II, p. LXIX.

2. Ce que Taté a omis vient d'être récemment accompli pour notre histoire. En 1888, M. le commandant Léonce de Piépape, se trouvant en garnison à Reims, étudia sur les lieux et dans les dépôts d'archives tous les faits militaires relatifs à cette malheureuse campagne de Turenne, au siège de Rethel et à la bataille de ce nom. Il donna lecture du résumé de ses recherches qu'il intitula : *Une Erreur de Turenne*, à l'Académie de Reims, et les publia dans le tome LXXXII des Travaux de cette Société en 1889.

3. *Jean Reverend*, marquis de Bougy, lieutenant général des armées du Roi, était un gentilhomme de Basse-Normandie, appartenant à la religion réformée, cadet de seize frères ou sœurs. Il servit avec un courage inébranlable la cause royale pendant la minorité de Louis XIV, et mourut en 1658, à l'âge de quarante ans, d'une fluxion de poitrine qui lui était survenue pour avoir été couvert de neige la nuit dans les montagnes. *Dictionnaire de Moréri*, 1732, t. V, p. 487. Son fils unique, également militaire, et sa sœur furent obligés de s'expatrier à la révocation de l'Edit de Nantes, p. 488.

millieu de fevrier suivant les Parisiens contriadirent M. le Cardinal de Mazarin de sortir de la France, ce qu'il fit, et passa à Château où il sejourna et fut tres bien receu de M. de Bougy, Gouverneur de ladilte ville, mais les officiers de ville furent complimenter et faire la reverence a son Eminence avec le present de vin[1].

En 1652, sur la fin d'avril, le Duc de Lorraine[2] entra en France avec un corps d'armée, et ravagea toute la vallée de Bourcq[3] ; les bourgeois de cette ville s'estoient retiré pour la plus part à Reims avec leurs meilleurs effets à cause des dits Lorrains, lesquels ayant esté vers Paris, et estant contraint de se retirer, ils vinrent en ce pays cy, et étant à Escry, ils envoyèrent à Château un Commandant avec un detachement de cavallerie pour demander passage pour leur armé. Le 4 aoust au dit an, les bourgeois fort embarrassé pour répondre à une telle demande, et ne se voyant pas en etat de soutenir un siège, et se deffendre contre une telle armée, tinrent conseil, et deliberèrent que l'on envoyeroit des deputez de la ville vers Son Altesse, pour tacher de s'exempter d'un telle passage : Messieurs Quantelot, Jourlan et Delegland furent députés pour aller vers ledit duc de Lorraine, quy leur proposa de luy mettre en mains Monsieur de St-Aubin quy commandoit à la ville et au château pour l'absence de M. de Bougy, Gouverneur, pour y establir un commandant de sa part ; mais les officiers de ville s'excusèrent telles demandes et ainsy furent obligés de revenir sans avoir rien obtenus. Le lendemain les Bourgeois s'estant assemblé conclurent unanimement de renvoyer les dits deputés avec tous pouvoir de faire tel présent qu'il jugeroit à propos, et à qui il seroit nécessaire pour éviter ce passage et trahison envers le Roy, et le commandant du dit Cha-

1. J.-B. Colbert, le futur successeur de Mazarin, l'avait suivi dans la campagne contre Turenne, au mois de décembre 1650 : « Après la bataille de Rethel, le Cardinal, raconte Puységur, vint à Sommepuis, et y trouva assez de logement pour lui et pour sa suite. Sitôt qu'il fut arrivé, il se coucha à cause de sa goutte, et me dit : Puységur, tout nous a réussi... qu'est-ce qu'il y auroit à faire ? Je lui dis, Monsieur, il y aurait une belle chose (Monsieur Colbert y étoit présent). » *Mémoires de Puységur*, 1747, t. II, p. 119.

2. Charles IV, duc de Lorraine, qui s'unit à toutes les coalitions contre la France.

3. *Bourcq*, village du canton de Vouziers, sur le revers des monts crayeux qui dominent la vallée de l'Aisne, et au pied desquels s'étend la région parallèle à la vallée de l'Aisne, qui s'appelle encore aujourd'hui la *Vallée de Bourcq*.

teau ; enfin, après plusieurs prières et présent fait à Monsieur le Duc de Lorraine et autres seigneurs de son parti, l'armée des dits Lorrains vint camper dans la prayrie de Gomont, où ils restèrent huit jours pendant lequel temps ils ravageoit et pillèrent tous les pays et brulèrent plusieurs villages, scavoir Villers devant le Thour, Blanzy et St-Germainmont en partie et la cense de Pargnye et autres[1].

Château-Portien fut conservé par le moyen du sauve-garde, à-quy on donna 150 livres pour huit jours qu'il y a esté, et les soldats du camp venoit apporter continuellement grains et autres choses qu'ils prenoit dans les villages, et le vandoit souvent a ceux même a quy ils les avoit pris, car la plus part des habitans des lieux voisins estoit refugié a Château et les bourgeois vandoit du pain auxdis soldats et autres chose de ce qu'il avoit besoin sans bruit et avec bonne ordre, donnant souvent du grain pour du pain, ce quy fit grand bien aux bourgeois, car le pain estoit fort chere et se vandoit 22 livres le septiers et 14[l] le septiers d'orge pendant toute l'année. Les présent que l'on a faite montoit a 3,000 livres tant en vaisselle d'argent que chevaux. Son Altesse vouloit avoir vingt chevaux, mais par l'entremise de Monsieur de Joyeuse, ils se contenta de douze, quy coutterent quarante escus pièces ; mais les bourgeois en fûrent bien indemnisez de cette somme par le commerce qu'il leur estoit libre dans la ville, et dans le camps. La ditte armée tira ensuitte vers Chaslons en Champagne, et ravageoit tout le pays. Le Duc se retira peu après à Bruxelle et laissa son armée au Prince de Condé[2].

(*A suivre.*) H. JADART.

1. *Gomont*, village déjà cité, sur l'Aisne, canton d'Asfeld (Ardennes), voisin des autres localités incendiées.

2. Siège et reprise de Château-Porcien en 1650, texte de Jean Taté, dans l'appendice de l'*Essai histor. sur Rozoy-sur-Serre*, par G. A. MARTIN, supplément, t. III, p, 25 à 28.

NÉCROLOGIE

M. Jules Ozenne, qui occupa au ministère de l'agriculture et du commerce les fonctions de directeur et de secrétaire général, et qui fut même quelque temps ministre à la fin de 1877, est mort, âgé de 79 ans, à Torcy (Seine-et-Marne). Ses obsèques ont été célébrées le 3 mars 1889 en l'église de cette commune.

M. Ozenne avait pris sa retraite en 1879, après 51 ans de services administratifs.

Il avait été promu au grade de grand-officier de la Légion d'honneur en 1873, pour ses travaux sur les traités de commerce et les négociations à l'étranger dont il avait été chargé par le Gouvernement français.

* * *

Récemment ont eu lieu dans l'église de Dureil, près Malicorne (Sarthe), les obsèques du colonel vicomte de Joybert, enlevé prématurément à l'affection des siens, cinq jours à peine après que la mort avait frappé son frère et inséparable ami le baron de Joybert.

Sorti de Saint-Cyr en 1846, il avait combattu en Crimée et en Algérie, où il avait été grièvement blessé.

Pendant la guerre de 1870 il commandait un régiment de marche à l'armée de la Loire. Officier de la Légion d'honneur, il était en dernier lieu colonel du 2e dragons, à Chartres, quand il se retira du service il y a neuf ans.

Le vicomte de Joybert, dont la famille appartient à l'ancienne noblesse de Champagne[1] et compte dans cette province de nombreux représentants, était le chef d'une branche établie en Anjou. Il laisse deux fils, officiers de cavalerie.

Armes : D'or, au chevron d'azur surmonté d'un croissant de gueules, et accompagné de 3 roses de même, posées 2 et 1.

* * *

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Louis-Joseph Lepoittevin de la Croix de Vaubois, général de division, décédé à Paris le 5 février 1889 dans sa 74me année. Il était né le 23 mars 1815 à Anvers où son grand-père paternel, Louis-Antoine Lepoittevin de la Croix, était receveur général des douanes sous le premier Empire. Il avait épousé sa cousine-germaine, Marie-Françoise-Aimée, fille de M. Casimir-Charles Lepoittevin de la Croix, conseiller à la Cour d'Agen, et de Mlle Belgrand de Vaubois, fille de Claude-Henri Belgrand, comte de Vaubois, général de division et pair de France.

1. Cf. *Revue de Champagne*, t. II (1877), p. 401, et t. XI (1881), p. 448.

Nous avons déjà parlé du général de Vaubois, qui fut créé comte par Napoléon I[er] et qui appartenait à une ancienne famille de Champagne[1]. Il fut marié deux fois, savoir : 1° Le 10 novembre 1788, en 1[res] noces, il épousa Marie-Ursule de Barthélemy (décédée à Chaumont le 31 août 1800) dont il eut une fille qui devint madame du Petit-Thouars. 2° Le 16 septembre 1801, en secondes noces, il épousa Catherine-Françoise d'Asnières de Veigy qui lui donna trois filles. C'est l'aînée d'entre elles, Amélie-Françoise-Catherine, qui fut mariée le 30 novembre 1818 à M. Lepoittevin de la Croix, conseiller à la Cour d'Agen.

Le général Louis-Joseph Lepoittevin de la Croix, qui vient de mourir, fut autorisé par décret du 17 avril 1869 à relever le nom du général de Vaubois, aïeul maternel de sa femme.

Nous n'avons pas à insister ici sur les brillants états de service militaire du regretté défunt[2]. Ancien élève du collège de Juilly (Seine-et-Marne), où il reçut de bonne heure les principes d'une saine et forte éducation, M. Lepoittevin de la Croix entra successivement à Saint-Cyr et à l'école d'application d'état-major. C'est en Afrique que se déroula sa carrière d'officier. Il fit presque toutes les campagnes d'Algérie de 1840 à 1870, et on peut dire que son nom restera associé à l'œuvre de pacification de notre grande colonie. Ses importants services sur la terre africaine lui avaient valu, le 20 décembre 1864, son grade de général. Pendant la guerre franco-allemande il prit part, à la tête d'une brigade de la garde impériale, aux combats livrés sous Metz. Il rentra ensuite en Algérie où il exerça de 1871 à 1873 le commandement de la province de Constantine. En 1880 il passa par limite d'âge dans la section de réserve et fut admis à la retraite.

Aux talents et à l'énergie militaires M. le général Lepoittevin de la Croix de Vaubois unissait les vertus de l'homme privé. La loyauté de ses sentiments, sa nature serviable, sa bienveillante affabilité ne seront pas oubliées de ceux qui l'ont connu.

M. le général de division Lepoittevin de la Croix de Vaubois était grand-croix de la Légion d'honneur, grand-croix de Saint-Stanislas de Russie et du Nicham-Iftikar, grand-officier du Medjidié et de Saint-Avis du Portugal, commandeur de Léopold d'Autriche et de Saint-Grégoire le Grand.

Il laisse deux fils, MM. Hervé et Ludovic de la Croix-Vaubois, qui sont lieutenants de cavalerie. Ses deux gendres, MM. de Châteaubourg et de Lamaze, servent eux-mêmes avec distinction comme officiers supérieurs dans l'armée. S. T.

1. *Revue de Champagne*, t. IV (1878), p. 374-75.

2. V. *Le Moniteur de l'armée* du 17 février 1889 et la *Revue du cercle militaire* du 24 du même mois.

BIBLIOGRAPHIE

1. RECUEIL DES PIERRES TOMBALES DES ÉGLISES ET COUVENTS DE CHALONS-SUR-MARNE, publié par MM. Anatole et Edouard de Barthélemy. Paris, H. Champion, 1888, in-12 de 267 pp. Prix : 5 fr.

On sait quelle mine fournissent à l'archéologue et à l'historien les recueils d'épitaphes et de pierres tombales anciennes. Les ouvrages si remarquables de Guilhermy sur le diocèse de Paris, d'Edm. Michel sur le diocèse d'Orléans [resté inachevé], d'Harold de Fontenay sur l'Autunois, et de Dumay pour la ville de Dijon sont autant de travaux à encourager et à imiter. En attendant que la *Revue de Champagne et de Brie* publie les plus belles plate-tombes que conservent encore les églises et les musées du pays, MM. de Barthélemy ont rendu un immense service par cette publication qui est puisée à des sources très diverses. Ils ont utilisé les épitaphiers de la Bibliothèque Nationale (suppl. français, 5024, coll. de Champagne, 6, et Gaignières, 15), en même temps qu'ils ont relevé les dalles encore existantes dans les églises de Châlons. Ces dernières subsistent encore en assez bon état, du moins à Notre-Dame et à la Cathédrale, où elles sont relevées contre les parois des murs intérieurs, tandis qu'à Saint-Jean, par exemple, elles sont dans une situation déplorable. Nous possédons ainsi la description assez exacte et assez soignée de près de 500 pierres tombales, dont les deux tiers ont disparu, du XIe au XVIIIe siècle. Ajoutez à cela un bon index des noms de personnes, des notes abondantes et des renseignements précieux tirés des archives locales : vous connaîtrez le contenu de ce petit livre qui malheureusement, par son format exigu, (il a paru par fragments dans l'*Annuaire de la Marne*), ne se prêtait à aucune reproduction.

2. HISTOIRE DE LA VILLE DE CHALONS-SUR-MARNE et de ses institutions depuis son origine jusqu'en 1848, par le comte Ed. de Barthélemy[1]. 2me édition revue, corrigée et considérablement augmentée. Châlons-sur-Marne, E. Le Roy, 1888; in-8° de XVII-494 pp. Prix : 7 fr. 50.

La première édition de cet ouvrage remontait à 1854. C'était alors un premier essai qui, remanié, complété et mis au courant des nouveaux travaux de l'érudition, a doublé en volume et en valeur. Ed. de Barthélemy a profité des découvertes qu'il avait faites lui-même dans les archives depuis plus de trente ans, et c'est ce qui donne un intérêt très grand à cette seconde édition.

1. V. un compte-rendu plus complet de cet ouvrage dans la *Revue de Champagne*, t. XXV (1888), p. 380.

Si certaines pièces justificatives imprimées dans l'édition de 1854 ont disparu, par contre on y trouvera pour la première fois réunis des documents importants sur les anciennes familles châlonnaises, la liste des habitants soumis à la taille dans cette ville en 1375' et la reproduction du plan de Châlons dressé en 1635. L'histoire des institutions, qui comprend toute la première partie de l'ouvrage, est décrite et rédigée avec un soin que nous voudrions voir toujours apporter dans les histoires locales. A part quelques petites erreurs de détail, ce livre peut être considéré comme définitif.

3. La Bibliothèque de l'Ecole des Chartes (6ème livraison de 1888, pp. 581-608) contient une notice biographique sur la vie et les travaux de M. Joseph-Natalis de Wailly, suivie de la biographie de ses œuvres, par M. Henri Wallon, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

N. de Wailly, né à Mézières le 10 mai 1805, mort à Paris le 3 décembre 1886, chevalier de la Légion d'honneur en 1839, officier en 1868, membre de l'Institut en 1841, fut, en même temps qu'un homme aimable et un fervent chrétien, un savant très distingué : successivement archiviste aux Archives Nationales et conservateur à la Bibliothèque Nationale, il laissa partout des traces d'une vie active, féconde et toute de devoir; successivement paléographe, philologue et historien, il publia dans chacune de ces branches de la science des travaux de premier ordre, marqués au coin de la plus sévère critique. Ses *Eléments de paléographie* sont restés et resteront un livre de haute valeur et universellement estimé ; la Champagne, qui le revendique comme l'un de ses plus nobles enfants, n'oubliera pas les très importantes publications qu'il a faites, à différentes époques, sur la « Chronique de Rains », la langue de Reims au XIIIe siècle, le « Ménestrel de Reims », sur Villehardouin et par dessus tout sur Joinville. Sa collaboration aux travaux de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a été constante et précieuse.

4. Les portraits historiques du Musée de Reims, galerie rétrospective et contemporaine de personnages rémois, avec notices biographiques et documents inédits, par Henri Jadart. [1er fascicule. I. Jean Rogier. II. Michel de Blanzy. III. Nicolas Bergier.] Reims, F. Michaud, 1888 ; in-8o de VII-88 pp. et 6 pl. Prix : 8 fr.

M. H. Jadart a mis en souscription l'ouvrage dont nous venons de transcrire le titre, en se proposant de passer en revue, dans une série de fascicules successifs, la collection de portraits historiques de personnages rémois depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, qui sont conservés au Musée de Reims. Le but est louable, et on ne saurait trop encourager les amateurs champenois à se procurer cette publication très réussie. Le premier fascicule nous apporte le nom du prévôt de l'échevinage de Reims Jean Rogier (1558-1637), bien connu par ses *Mémoires* ;

celui du bibliophile rémois Michel de Blanzy, chanoine et bienfaiteur de la ville; et celui de l'historien et archéologue bien connu Nicolas Bergier (1567-1623). Ces trois toiles du Musée de Reims étaient jusqu'ici attribuées à des peintres locaux, sans preuves absolument suffisantes : M. Jadart a réussi à découvrir la vérité pour le dernier des trois, et désormais l'on devra ranger le beau portrait de Nicolas Bergier parmi les œuvres du peintre troyen Pierre Murgalet, qui le fit en 1619. L'auteur ne s'est pas contenté d'ailleurs de nous donner la description et l'authentique du tableau reproduit : il en a tiré habilement prétexte pour nous fournir sur ces trois personnages et sur leurs travaux, manuscrits ou imprimés, les détails les plus précis et les plus circonstanciés d'après des documents souvent inédits. Citons comme plus particulièrement intéressants les documents produits sur la famille de Jean Rogier, des fragments de sa correspondance, le testament de M. de Blanzy et la donation de sa bibliothèque à la ville de Reims; la bibliographie des œuvres de Bergier, précédée d'une ample notice écrite jadis sur lui par Jean Lacourt, et restée jusqu'à ce jour inédite. — Tous ceux qui liront cet important travail d'un de nos meilleurs travailleurs champenois vanteront avec moi sa grande érudition, et penseront que rien n'a dû échapper à ses investigations.

5. Artistes ardennais contemporains, notes biographiques. Sedan, J. Laroche, 1888; in-8° de 37 pp.

L'auteur de cette plaquette, M. Henry, a voulu faire connaître les œuvres marquantes de chacun des artistes qui honorent actuellement les Ardennes; malheureusement ils ne sont point nombreux, mais le mérite de l'auteur n'en est pas moins réel. C'est surtout en sculpture que brille cette modeste phalange, dont le représentant le plus connu est assurément A. Croisy (de Fagnon), l'auteur du Nid (au Luxembourg), de la statue de Chanzy (à Nouart), du monument des Ardennais morts pour la patrie (à Charleville), du monument à l'Armée de la Loire (au Mans) et de nombreux bustes. M. Henry n'aurait-il pas pu ajouter à sa liste les maquettes qui ornent quelques salles des archives du département des Ardennes? Mais cet oubli est peu important. Nous signalerons de préférence dans son travail le catalogue de l'œuvre de l'architecte Deperthes (de Houdilcourt), ainsi que ceux du sculpteur Deloye (de Sedan), du peintre Dupray (de Sedan), de l'aquarelliste Herst (de Rocroy), du peintre Matout (de Charleville), etc...

6. Sous le titre de : L'Eglise réformée de Vassy au xviie siècle, M. le pasteur H. Dannreuther a publié dans le « Bulletin de la Société du Protestantisme français » (janvier 1889, pp. 37-43), deux lettres intéressantes pour l'histoire de cette ville. La première, du pasteur Abraham Jacquelot, de 1660, est tirée des manuscrits de la Bibliothèque du Protestantisme français; la seconde, du capucin Etienne de Chaumont, adressée à l'évêque de Châlons, de 1678, vient du tome 109 de la collection de Champagne, à la Bibliothèque

Nationale. L'éditeur a annoté ces deux lettres avec sa compétence ordinaire.

7. Dans le « Bulletin Monumental » (1888), n° 4, pp. 431-439, M. l'abbé Alfred Chevallier a publié, en l'accompagnant d'un joli dessin dont il est également l'auteur, une notice sur un *Carrelage du XIIIe siècle trouvé en* 1888, *rue du Cardinal-de-Lorraine, n°* 5, *à Reims.* Outre l'intérêt qui s'attache toujours à la découverte de semblables vestiges du moyen-âge, cette pièce apporte un nouvel élément de curiosité en ce qu'elle nous révèle quelque part le nom de son auteur, d'après cette inscription : « Lorens d'Auviler me fit ». La provenance champenoise de ce carrelage, et sa ressemblance avec celui qui a été mis à jour autrefois à Saint-Imoges, augmentent à nos yeux son importance.

8. Siège et blocus de la ville et du chateau de Sedan en 1815, par Jules Poirier. Sedan, J. Laroche, 1888, in-8°.

9. Les Ardennes, souvenirs historiques, par Em. Thellier. Charleville, Colin, 1888, in-8°.

L'auteur de cette insignifiante plaquette a fait précéder son titre des lettres énigmatiques suivantes : H. E. A. A. G. D. L.

10. La Bastille et le patriote Palloy, ou notes inédites sur un modèle de la Bastille conservé aux Archives des Ardennes, par Paul Laurent. Reims, Matot-Braine, 1889, in-8°. Prix : 0 fr. 75.

11. Notes inédites sur la vie et les œuvres de dom Ganneron, chartreux du Mont-Dieu, par Paul Laurent. Charleville, imp. F. Devin, [Paris, Picard], 1887 ; in-8° de 16 pp. Prix : 1 fr. 50.

François Ganneron, né vers 1590 à Dammartin-en-Goële (Seine-et-Marne), est peu connu comme historien, parce que ses travaux et opuscules sont restés manuscrits. Vingt-trois d'entre eux existent aux Archives départementales des Ardennes, y compris ceux qui proviennent de la succession Sénemaud, et il y en a quatre à la bibliothèque municipale de Charleville : c'est ce qui a suggéré à l'auteur de cette brochure l'idée de composer cette intéressante notice. La biographie de Dom Ganneron est très neuve, et nous connaissons désormais les principales phases de sa vie terminée après 1669; la partie bibliographique nous fournira d'utiles renseignements pour les études locales, notamment pour l'histoire du diocèse de Reims et de la chartreuse du Mont-Dieu. M. Laurent donne également la liste (trop longue) des manuscrits de Dom Ganneron aujourd'hui perdus. Il nous permettra de lui signaler un manuscrit qu'il n'a pas connu, et qui se conserve à la bibliothèque municipale d'Abbeville (ms. n° 148) : *Vita B. P. Hieronymi Marchant, anno Domini* 1642 (62 pp.).

12. Rapport sur la situation des Archives départementales des Ardennes pendant l'exercice 1887-1888, par Paul Laurent. Charleville, F. Devin et A. Anciaux, 1888 ; in-8° de 27 pp.

L'activité de l'archiviste départemental ne s'est pas ralentie pendant cette dernière période; les titres de la fabrique de Thin-le-Moûtier ont été réintégrés dans son dépôt ; un volume d'inventaire, indiqué ci-dessous, a été terminé; l'inventaire des archives anciennes de Rethel a été surveillé; un certain nombré de dépôts communaux ont reçu sa visite, et ceux de Fumay et de Haybes sont signalés comme déplorablement tenus. A signaler surtout dans cette brochure l'indication officielle des armoiries des principales villes du département (Mézières, Charleville, Rethel, Sedan, Givet, Fumay, Mouzon et Revin); un document établissant que la culture de la pomme de terre existait aux Hautes-Rivières dès 1733, quatre ans avant la naissance de Parmentier; enfin quelques pièces curieuses concernant la bataille de Rocroi (1643).

13. Inventaire-sommaire des Archives départementales antérieures a 1790. Ardennes, tome IV, Archives Ecclésiastiques (G. H. I.), par Ed. Sénemaud et Paul Laurent. Charleville, F. Devin, 1888, in-4°. Prix : 10 fr.

14. Dans la « Revue de l'Art Français » (novembre 1888, pp. 323-326), M. Jules Guiffrey, sous le titre de *Tapisseries d'après Raphaël exécutées aux Gobelins et à Beauvais*, rectifie quelques-unes des assertions émises par M. Th. Lhuillier dans un mémoire précédemment signalé (*Revue de Champagne et de Brie*, décembre 1888), à propos des tableaux exposés dans la cathédrale de Meaux. M. Guiffrey pense, pièces en mains, que ces tableaux n'ont pas été exécutés à Rome, mais n'ose se prononcer sur leur auteur et la date de leur exécution : ils seraient, d'après lui, les modèles de tapisseries conservées dans la cathédrale de Beauvais.

15. L' « Ami des Monuments » (1888, n° 8, pp. 193-199), contient de M. Ch. Normand des *Notes sur l'excursion de Provins* mentionnant très brièvement les curiosités de la ville et les édifices disparus, et se terminant par un essai de bibliographie provinois, qui manque d'exactitude et de proportions. Ce qu'il importe de signaler, c'est un croquis original de Robida représentant la *Tour de César*, et le fac-simile d'une gravure de Bernard donnant la façade de l'ancien Hôtel-de-Ville, aujourd'hui détruit.

16. Ysabel de Bavière a Provins (1418-1419) a propos d'un jeton de cette reine, par Ch. Préau. Paris, impr. Blanpain, 1888; in-8° de 8 pp. et pl. Prix : 1 fr. 25.

Publication, avec quelques renseignements sur le séjour de cette princesse à Provins, d'un rare jeton un peu différent de ceux qui ont été précédemment donnés par MM. Rouyer et

Hucher. — Il y a un an, le même auteur avait imprimé dans le « Bulletin de numismatique et d'archéologie » (de Bruxelles) une courte note sur les ***Méreaux du chapitre de Saint-Quiriace de Provins.***

17. A signaler dans la « Revue littéraire et artistique de Champagne » (novembre-décembre 1888), organe de l'Académie champenoise que préside notre excellent collaborateur M. Arm. Bourgeois, une *Etude sur Xavier Aubryet*, né à Pierry (Marne), et une note intitulée *Lamartine au château de Rieux* (Marne). M. Bourgeois a fort bien rappelé quels liens unissaient à la Champagne le grand poète bourguignon.

18. Le journal « La France colombophile » du 6 janvier 1889 a inséré un article sur le *Concours colombophile de Reims.*

19. Outre les renseignements utiles, l'Almanach républicain « *Le Briard* » pour 1889 publié par la maison Brodard et Gallois, de Coulommiers (treizième année), contient des poésies de MM. Charot et Corbineau, une légende briarde et des nouvelles militaires, enfin des études sur la vieille Brie, par Jules Grenier.

Henri STEIN.

CHRONIQUE

Société des Lettres, des Sciences, des Arts, de l'Agriculture et de l'Industrie de Saint-Dizier (*Séance du 14 mars* 1889). — Présidence de M. le vicomte Ch. de Hédouville.

M. Henri Pirrot est prié d'achever la lecture du travail de M. Parisel : *L'Eglise de Malaincourt (Haute-Marne) de* 1789 *à* 1801.

Cette histoire pourrait être celle de bien des localités pendant la Révolution. Malaincourt, qui faisait partie du diocèse de Toul, comme plusieurs paroisses des cantons de Bourmont et de Saint-Blin, était succursale ou annexe de Graffigny-Chemin, mais le curé de ce dernier village avait pour vicaire à Malaincourt Jean-Baptiste Tabary, qui consentit à prêter le serment exigé par l'Assemblée nationale en 1791. Peu de temps après, il était nommé curé de Serécourt où il mourut vers 1827. Il eut pour successeur à Malaincourt Jean-Baptiste Liébaux, originaire de Chaumont-la-Ville, ex-cordelier à Neufchâteau, qui prêta successivement tous les serments qu'on lui demanda. Les fidèles, au lieu d'assister à ses offices, se réunissaient dans une cave pour entendre la messe d'un prêtre réfractaire, l'abbé Croisier, ancien curé de Lecey, qui vivait pauvrement, caché dans la maison de sa sœur, et qui mourut des infirmités contractées à cette époque.

Avant la Révolution c'étaient les chapitres de Poussay et de Ligny qui, comme décimateurs de Malaincourt, prenaient à leur charge l'entretien de l'église de cette paroisse.

*
* *

Société historique et archéologique de Chateau-Thierry (*Séance du mardi* 5 *mars* 1889). — I. — M. Charles Léguillette rend compte d'une visite intéressante qu'il vient de faire au Musée Caranda, à Paris, chez M. Fr. Moreau.

Deux nouvelles mosaïques, représentant un *éléphant* et un *sanglier* faisant pendant à l'*ours* et au *cerf* reproduits dans le dernier album, ont été restaurées avec la plus grande habileté. Chassemy a fourni le *bijou* de la collection : c'est une petite buire en verre de 0 m. 15 à 0 m. 20 c. de hauteur, dont la panse représente, au sentiment de M. Léguillette, une tête d'empereur romain. Il a été trouvé à Chassemy, outre un guerrier inhumé sur son cheval, des angons, de longues épées dont une fort curieuse, des umbos avec leurs armatures, etc. M. Moreau a annoncé à son visi-

teur qu'il enverrait ses richesses archéologiques à l'Exposition universelle de cette année.

II. — Il y a, certainement, quelque intérêt à relever, dans les *aveux et dénombrements*, la situation des anciennes maisons seigneuriales, l'état des fiefs, l'étendue des domaines, etc. Or, nous possédons une grande partie de ces *aveux* faits de 1627 à 1691, et comprenant les fiefs et terres qui relevaient alors du duché de Château-Thierry.

M. Moulin commence par le Charmel :

Quand elle fut construite au XIIIe siècle « la maison seigneuriale était située au devant de l'église. » Ce n'est que plus tard que le château fut édifié sur l'emplacement où M. de Rougé a élevé, il y a 40 ans environ, la résidence actuelle de sa famille.

En 1672, « le château consistait en un corps de logis et deux pavillons aux deux bouts, parterre derrière iceux, deux autres pavillons au-devant. Le tout fermé de fossés pleins d'eau, avec pont-levis, etc. » Les terres, prés, bois et vignes, ainsi que d'autres fiefs ou constructions, formaient un domaine d'une importance considérable et d'un revenu élevé.

« La terre appartenait à Messire François de Ligny, chevalier, seigneur et vicomte du Charmel, de Jaulgonne en partie, du Plessier-Huleu, Billy-sur-Ourcq, et à lui advenue des successions de Messire Charles de Ligny, son père, et Messire Antoine de Ligny, après partage avec son frère Fr. de Ligny. »

« Il y a, dit l'*aveu*, un fief dans la seigneurie du Charmel, appelé le fief *monor* (?), situé entre la Fosse et le rû du Charmel, autrefois dit le *Heaume* consistant en 4 sols de rente. » Ce lieudit est le seul qui n'ait pu être reconnu.

III. — M. Minouflet a envoyé quelques notes sur « les justices du canton de Charly ». Après des considérations générales sur l'administration de la justice en France avant 1789, il aborde celle de Charly. Dans un grand nombre de communes du canton (comme dans presque tous les cantons, du reste), on trouve des lieux dits rappelant soit l'exercice de la justice, soit les appareils terrifiants en usage : la justice ou les justices. Billy, le Carcan, le Martroy, la Malmaison, Mauregny, etc. A Chézy-l'Abbaye, notamment, le plateau qui porte encore le nom « Justice », était bien fait pour terrifier les populations voisines.

* * *

ACADÉMIE DE REIMS. — Dans sa séance du 22 mars 1889, l'Académie a procédé aux élections annuelles. Ont été élus :

Membres titulaires.

MM. *Brunette* (Ernest), architecte de la Ville.
Cauly (l'abbé), vicaire général.

Colleville (le docteur), professeur à l'Ecole de Médecine.
Didier (L.), professeur d'histoire au Lycée.
Henriot (Paul), ingénieur des Mines.
Plançon, proviseur du Lycée.

Membres honoraires.

MM. *Barthélemy* (Anatole de), membre de l'Institut, à Paris.
Bertinet, professeur au Lycée Charlemagne, à Paris.
Lemoine (Victor), docteur ès-science, à Paris.
Paris (Gaston), membre de l'Institut, à Paris.

Membres correspondants, à Reims.

MM. *Jubert* (Amédée), avocat.
Petitjean (Th.), vice-président de la Société des Amis des Arts.

Membres correspondants, en France.

MM. *Auger* (E.), dessinateur, à Trigny (Marne).
Baulmont, contrôleur des Contributions directes, à Charleville.
Buache (l'abbé), vicaire, à Châlons.
Chavalliaud (Léon), statuaire, à Paris.
Colle (Alph.), statuaire, à Charleville.
Compant (l'abbé), à Binson (Marne).
Dallier (Henri), organiste de Saint-Eustache, à Paris.
Deperthes (Ed.), architecte, à Paris.
Guelliot (Ch.), docteur en médecine, à Vouziers.
Héron de Villefosse (Etienne), docteur en droit, à Paris.
Jacquinet, professeur au Lycée, à Versailles.
Lannois (l'abbé), curé de Thugny (Ardennes).
Laurent (P.), juge de paix, à Asfeld (Ardennes).
Laurent (P.), archiviste des Ardennes, à Mézières.
Louis, professeur de philosophie au Lycée, à Charleville.
Lucot (l'abbé), archiprêtre de la cathédrale, à Châlons.
Méric (E.), professeur honoraire à la Sorbonne, à Paris.
Pellot (Paul), membre de la Société française d'archéologie, à Rethel.
Saint-Marceaux (René de), statuaire, à Paris.
Stein (H.), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
Tausserat (Al.), archiviste au Ministère des Affaires étrangères, à Paris.

Membres correspondants, à l'Etranger.

Le R. P. *Haudecœur* (A.), religieux bénédictin, à Londres (Angleterre).

M. *Nimal* (Henry de), conservateur du Musée, à Charleroi (Belgique).

* * *

Une loi du 20 février 1889 porte création d'un quatrième canton dans la ville de Reims.

Les communes de Reims, Bezannes, Ormes, Thillois, Champigny, Tinqueux, Saint-Brice, Courcelles, la Neuvillette, Bétheny, Saint-Léonard, Taissy, Trois-Puits et Cormontreuil formeront à l'avenir quatre cantons, savoir :

1er *canton*. — Partie de la commune de Reims, communes de Bezannes, Ormes, Thillois et Tinqueux.

2e *canton*. — Partie de la commune de Reims.

3e *canton*. — Partie de la commune de Reims, communes de Saint-Léonard, Taissy, Cormontreuil et Trois-Puits.

4e *canton*. — Partie de la commune de Reims, communes de Bétheny, la Neuvillette, Saint-Brice, Courcelles et Champigny.

Pour la commune de Reims, appartenant aux quatre cantons, les limites de ces cantons, qui suivent l'axe des voies publiques empruntées, sont fixées conformément aux lignes tracées sur un plan annexé à la nouvelle loi[1].

1. Cette loi est promulguée au *Journal officiel* du 1er mars 1889.

MÉLANGES

Un journaliste a Chalons-sur-Marne en 1790. — Notre collaborateur, M. Amédée Lhote, sous-bibliothécaire de la ville de Châlons, possède un très rare volume; c'est la collection d'un journal publié de 1790 à 1791, sous ce titre : l'*Observateur de la Marne*. Cette publication bi-mensuelle n'était pas la première que la Révolution eût fait éclore dans notre département. Avant elle, on avait eu le *Journal du département de la Marne* qui, particularité étrange, s'imprimait à Clermont-en-Argonne, et mourut au deuxième numéro, et le *Caducée*, dont la durée fut un peu plus longue.

L'*Observateur de la Marne* avait pour fondateur et rédacteur Benjamin Bablot, docteur en médecine, né à Vadenay en 1754 et établi à Châlons depuis 1779, après ses études faites à l'école de Reims. Bablot était un médecin distingué; il propagea l'un des premiers la vaccine, écrivit sur une foule de sujets et reçut même en 1787 une récompense de l'Académie de Châlons pour un mémoire sur les moyens de combattre l'émigration des campagnes vers les villes... On voit que le mal dont nous nous plaignons ne date pas d'aujourd'hui.

En 1789, il embrasse avec ardeur la cause de la Révolution : mais il semble avoir bientôt déploré les désordres qu'elle provoquait. Son *Observateur*, tout en essayant de tenir la balance égale entre les partis, fait de louables efforts pour combattre les passions anarchiques.

Bablot explique d'abord le but de son journal, qui est d'éclairer ses concitoyens sur leurs droits et sur leurs devoirs.

L'*Observateur* fait appel aux bons citoyens et il applaudit à la formation à Châlons de la Société dite des *Amis de la constitution*, présidée par M. Moignon. Il la défend des attaques dont elle est l'objet de la part des clubs de la ville.

Acceptée par l'opinion publique, la Révolution impose cependant à nos villes de province de pénibles sacrifices. Peu de numéros de l'*Observateur* se succèdent sans que l'on ait à noter la disparition d'un institution chère aux habitants.

C'est ainsi qu'en 1790 un décret abolit les compagnies connues sous les noms de milices bourgeoises, compagnies de l'arquebuse et autres.

« Si quelque chose, dit l'*Observateur*, a bien pu jusque-là étonner l'Europe, enorgueillir les représentants de 24 millions d'hommes, c'est l'obéissance passive, c'est la soumission entière

des corps armés, de la force publique, à des décrets qui, en détruisant d'antiques privilèges, anéantissaient des institutions militaires presque aussi anciennes que la monarchie même. »

A Châlons, les officiers et chevaliers de l'Arquebuse, avec la compagnie des Volontaires, procèdent, le 2 juillet 1790, à la cérémonie du dépôt de leurs drapeaux dans l'église cathédrale. Une adresse est présentée à cette occasion par la compagnie désarmée aux membres de la municipalité. Rien de plus noble que le langage tenu par elle :

« Tant que nos services ont pu être utiles à la patrie, nous avons fait tout ce qui était en nous pour lui donner des preuves de notre dévouement. Les prérogatives dont nous jouissions étaient des droits acquis par nos ancêtres ; ils les tenaient de l'autorité royale ; nous en jouissions sous la protection des lois ; il ne dépendait pas de nous d'en faire le sacrifice.

« Si la médaille que Henri IV fit frapper en l'honneur de la ville atteste sa fidélité envers ce prince chéri des Français, les droits attachés au corps de l'Arquebuse déposaient de la valeur des citoyens et de leur inviolable attachement aux personnes sacrées de nos rois. Gardiens de monuments glorieux pour notre cité, nous en avons conservé le dépôt parce que nous en étions responsables. Pleins de respect pour les décrets de l'Assemblée nationale, nous sommes prêts à déposer dans le sanctuaire de l'Eternel, aux pieds du Dieu de paix, ces drapeaux sous la conduite desquels nous avons plus d'une fois assuré la tranquillité publique.

« Puisse cette offrande faite à l'union et à la concorde la consolider à jamais. »

M. Poinsignon a écrit[1] l'histoire de ces belles compagnies d'arquebusiers qui, dans notre province, rivalisaient entre elles d'adresse, de discipline, de bonne tenue, de devises chevaleresques. Celle de Châlons[2] nous apparaît dans les fêtes de Reims, Soissons, Troyes, avec son uniforme éclatant, habit bleu à parements rouges, veste écarlate à boutonnières et galons d'argent, chapeau bordé d'argent. Elle possédait un hôtel de noble apparence, avec salle d'armes, salle du conseil, salle des fêtes, décorées des portraits de nos anciens rois. On conçoit la douleur avec laquelle les membres de la compagnie dirent adieu à tout ce qui constituait leurs traditions.

La remise des drapeaux à la cathédrale se fit en présence du

1. Poinsignon, *Histoire générale de la Champagne et de la Brie*, t. II et III.

2. Cf. « Le prix général de l'Arquebuse à Châlons en 1754 » dans la *Revue de Champagne*, t. VI (1879), p. 251 et s. Cf. *Catalogue des imprimés de la biblioth. d'Epernay*, t. III (Histoire, n° 1772), Epernay, Bonnedame, 1888.

chapitre, de la municipalité, des gardes du corps, des officiers de dragons, de la maréchaussée.

L'aumônier de la compagnie, l'abbé Dommanget, chanoine de Notre-Dame, exprima avec énergie l'amour constant qu'a eu pour nos rois le corps antique et respectable des arquebusiers. Il rappela les services rendus par eux à la patrie.

Après eux, ce sont les musiciens de l'église cathédrale qui sont atteints. Mais on connaît le tempérament irritable des artistes ; au lieu de se soumettre et de se démettre, ils résistent mieux que ne l'ont fait les chevaliers de l'Arquebuse; ils protestent par une pétition à l'Assemblée nationale, pétition rédigée par l'abbé Becquey, le futur administrateur du diocèse de Châlons.

Puis c'est le tour des maîtres d'école des paroisses de la ville : les paroisses étant en partie supprimées, les écoles subissent le même sort, et les maîtres sont privés de l'emploi qui les faisait vivre. Ils invoquent cependant l'utilité, la nécessité même de leurs fonctions. Ils citent les ordonnances des rois depuis Charlemagne jusqu'à Louis XIV... Rien n'y fait. Ils sont sacrifiés.

Bientôt, les administrateurs de la ville se trouvent en présence d'une nouvelle pénurie d'argent dont les causes sont exposées par l'*Observateur* dans les termes suivants :

« Le défaut presque absolu de perception des différents droits connus dans la ville sous le nom de droits d'entrées, et cela depuis près d'une année ; le déchet sur le prix des grains que la prévoyance avait accumulés pour le soulagement de la classe indigente du peuple ; la dépense extraordinaire que nécessite depuis dix-huit mois la garde nationale avec ses accessoires; les frais occasionnés par les apprêts et le cérémonial indispensable pour les fêtes de la fédération, les fonds qu'il faut journellement extraire de leur destination pour soutenir le bureau de charité, que le malheur des temps a rendu d'une nécessité aussi urgente qu'absolue, le concours et la réunion de ces objets a apporté un vide considérable dans la caisse de nos deniers communaux. »

Il est alors question de supprimer par mesure d'économie l'école de dessin fondée depuis dix ans, ce qui amène notre journaliste à faire la réflexion suivante :

« Ce sera une chose assez singulière que la jouissance de la liberté, l'esprit d'ordre et d'économie produisant chez nous ce qui ne fut jamais que la suite de l'esclavage et du luxe, c'est-à-dire le déclin des arts. »

Mais nous ne sommes pas au bout des sacrifices que nos villes doivent s'imposer pour satisfaire à l'esprit réformateur :

« Le 18 novembre 1790, à la chute du jour, l'administrateur du district de Châlons se transportait dans l'église cathédrale pour y apposer son scellé et procéder à la clôture provisoire des différentes portes extérieures de cette église. »

Et l'*Observateur* écrit :

« Si c'est avec un sentiment douloureux que le peuple a vu consommer la destruction des compagnies d'arquebuse, il n'a pas été moins sensible à la suppression réalisée des chapitres des églises cathédrales, collégiales et autres. Mais comme l'appareil de cette suppression a été soustrait ici aux regards de la multitude, qui peut-être aurait cru voir dans la fermeture de la cathédrale un outrage à la religion de ses pères, la prudence de nos administrateurs a isolé dans le cœur des individus un sentiment de surprise et de consternation momentanée qui, excité en masse, aurait pu porter atteinte à la tranquillité dont nous aimons à jouir. »

Le chapitre se soumit, et le même journal l'en félicite. « Cependant, dit-il, à côté des sentiments d'une soumission aussi louable, exprimée de la manière la plus positive dans le corps du procès-verbal, on remarque quelques expressions dures et quelques reproches amers..... mais la plainte est si naturelle aux pauvres malheureux. »

A Vitry-le-François, les mesures prises contre le clergé excitent de plus vives plaintes qu'à Châlons et la soumission n'y est pas si facile.

Une pétition est adressée à l'Assemblée nationale pour obtenir qu'en compensation du chapitre et du monastère supprimés, il soit établi deux cures dans cette ville. D'ailleurs les esprits étaient très montés à Vitry, et comme, à cette époque, le jour même où une loge maçonnique s'installait dans la ville, un incendie considérable y dévorait une vingtaine de maisons, la foule, émue de cette coïncidence, se précipitait vers la nouvelle loge et aurait fait un mauvais parti aux francs-maçons, s'ils ne s'étaient dérobés par la fuite.

La misère s'accroissait : nous en trouvons la preuve dans la lettre pastorale de Mgr l'archevêque de Reims, Talleyrand-Périgord, qui faisait un appel à la charité publique en faveur du bureau des incendiés dont les recettes étaient de moitié inférieures à celles des années précédentes, bien que ses charges se fussent accrues.

A Châlons, le bureau de charité fondé en 1789 par le chanoine Delacour ne distribuait pas seulement des aumônes, il fournissait du travail et créait des ateliers publics :

« A Saint-Martin-sur-le-Pré, plus de 80 personnes travaillent à la confection et réparation des routes publiques. Ailleurs cent vingt ouvriers sont occupés pendant sept semaines à extraire et tamiser des grèves. Le bureau fait acheter du chanvre qu'il distribue à de pauvres femmes ; l'on a compté jusqu'à cent cinquante fileuses. »

Les médecins et chirurgiens de la ville s'engagent à donner leurs soins gratuits aux indigents qui en auront besoin.

L'administration ordonne que la répartition des secours soit faite par les paroisses; mais c'est précisément à l'heure où il est question d'en supprimer le plus grand nombre. On conçoit que les paroisses menacées de suppression invoquent en faveur de leur maintien les services qu'elles rendent à la charité publique; telles sont les paroisses de Saint-Jean et de Saint-Loup.

Toutes ces mesures paraissent insuffisantes pour remédier aux maux qu'entraîne la misère générale.

« Dans un moment, dit l'*Observateur*, où l'esprit de licence augmente en raison de la dépravation de mœurs; où le goût de la fainéantise que semble excuser la stagnation du commerce et la perte momentanée de toutes nos ressources industrielles, se propage avec une rapidité effrayante, on ne saurait veiller avec trop de soin, surtout dans l'enceinte des villes, au maintien de l'ordre d'où dépendaient la sécurité et le salut des citoyens. »

Cet article de l'*Observateur* est suivi du texte d'une ordonnance de police en douze articles qui se propose de répondre, par des mesures sévères, à ce besoin d'ordre et de tranquillité.

En même temps, le Directoire du département porte son attention sur la conservation des bois de l'Etat et autres, qui avaient à souffrir de graves et mortelles atteintes.

Il publie une proclamation dans laquelle, considérant que les attentats se renouvellent dans les bois nationaux et autres; que ce genre d'attentats est devenu tellement contagieux qu'il est pratiqué par les citoyens mêmes qui, par leurs fonctions, sont obligés de les réprimer, appel est fait à toute la rigueur des lois contre les gens qui se rendraient coupables de délits; et défense à toutes communautés d'habitants de s'emparer, sous aucun prétexte, d'aucuns bois, pâturages et terres vagues; les municipalités sont rendues responsables de tous les délits commis sur leurs territoires et auxquelles elles ne se seraient pas opposées.

Les curés, vicaires et desservants des paroisses sont invités à faire lecture de la présente proclamation au prône et « à employer dans leurs exhortations tous les motifs de persuasion que dicte la religion pour ramener leurs paroissiens à une entière soumission aux lois. »

Au surplus, les souffrances publiques et les doléances qu'elles motivent n'empêchent pas les réjouissances officielles. La fête de la fédération est célébrée à Châlons avec le plus vif éclat. Dans son discours, l'un des membres du Directoire du département résume les titres de la Révolution à la reconnaissance des citoyens :

« Le prince est rappelé à son titre éminent de chef suprême de la force exécutrice, de ministre essentiel de la loi, et cette loi n'est plus sa volonté seule, mais la volonté générale.

« Le citoyen est rétabli dans sa liberté.

« L'impôt n'est plus une tache distinctive qui souille et humilie un front roturier; il est le noble tribut que tout Français doit à la patrie. »

Le 3 avril 1791, quand déjà Louis XVI est comme prisonnier aux Tuileries, la municipalité de Châlons, de concert avec la garde nationale, fait célébrer un *Te Deum* en l'église Notre-Dame, en action de grâces de l'heureuse convalescence du roi. La cérémonie est imposante; des gardes du corps s'y remarquent à côté des gardes nationaux.

De même dans les autres municipalités. A Dormans, la même société civique qui a fait chanter un *Te Deum* pour le roi, fait célébrer un service pour le repos de l'âme de Mirabeau, mort le 2 avril, et elle rappelle à ce propos les paroles du grand orateur : « Allez dire à ceux qui vous ont envoyés que nous sommes ici par la volonté du peuple et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes. »

Le rédacteur de l'*Observateur* regrette de ne pouvoir louer comme il conviendrait celui qu'il appelle le Démosthène de l'Europe :

« Avec quelle sensibilité je verserais des larmes et je jetterais quelques fleurs sur la tombe de ce grand homme! mais les grandes douleurs sont muettes... »

Par les divers extraits qui précèdent, on a vu que Bablot, partisan de la Révolution, ne cache cependant pas le trouble qu'elle provoque dans la vie provinciale. Il s'y résigne dans l'espérance que l'ordre nouveau remédiera à ce mal passager.

Par son indépendance l'*Observateur de la Marne* dut se faire plus d'un ennemi. A droite, on l'avait traité d'incendiaire; à gauche, on lui gardait rancune; il cessa bientôt de paraître. Le juste milieu dans lequel il voulait se tenir ne lui avait pas réussi. C'est en 1796 seulement que Bablot tenta un nouvel essai de feuille périodique qui n'eut pas beaucoup plus de durée. Lui-même mourut en 1802.

* * *

La commune de Chenoise (Seine-et-Marne) en 1793. — Voici un document rétrospectif sur un fait de l'histoire de cette commune, dont assurément bien peu d'habitants d'aujourd'hui ont connaissance.

A l'époque de la Révolution, alors que le blé était rare et se vendait un prix fort élevé, un décret de la Convention avait ordonné le recensement des grains et de leur emmagasinage à des endroits désignés, afin d'assurer l'approvisionnement des villes.

Les habitants de Chenoise, avertis de se conformer au décret, ne voulurent pas obtempérer aux injonctions du district de

Provins ; de là une expédition armée dont voici le procès-verbal, qui est très curieux :

« Nous, Administrateurs et Procureur syndic du district de Provins,vu le procès-verbal dressé par le citoyen Prévost, commissaire chargé de faire enlever et conduire au moulin Touaillon 35 sacs de blé déposés en la maison commune de Chenoise ; un autre procès-verbal des citoyens Lelong et Garnier, administrateurs; le tout en date d'hier, contenant le refus et rébellion des citoyens et citoyennes de Chenoise, de laisser faire l'enlèvement des grains ordonné par arrêté du Conseil permanent du district, du 16 août, dûment notifié à la municipalité de Chenoise ;

« Requérons la municipalité de Provins de commander cent hommes de la garde nationale de ladite ville qui, en conduisant deux pièces de canon, se rendront sur-le-champ à Chenoise pour y prêter main-forte au citoyen Prévost, commissaire, pour l'exécution entière de l'arrêté du 16 de ce mois.

« A Provins, le 19 août 1793 (2 fructidor), l'an deuxième de la République française.

Simon, Gourié l'aîné, Garnier, Lelong.

« Le même jour, à quatre heures de relevée, le poste de garde nous a amené à la permanence du Conseil de la Commune, le citoyen ci-après, qu'il avait arrêté dans la rue du Pont-aux-Poissoins, tenant des propos séditieux tels que : les gardes nationaux partis pour faire exécuter la loi à Chenoise auraient le dessous ; qu'il y avait 1500 hommes bien armés qui les attendaient de pied ferme, etc., etc., ce qui a excité dans la ville la plus grande fermentation et a causé des inquiétudes aux parents des soldats citoyens. Ledit individu nous a déclaré s'appeler Louis Férand, bûcheron à Cucharmoy. Pourquoi il a tenu ce propos? a dit qu'il l'a fait innocemment et sans intention de nuire.

« Comme il nous est impossible encore de rien décider, nous avons fait conduire ledit Férand en prison, et avons remis soit à la police, soit au juge de paix ou autre juge, de vérifier s'il ne serait pas complice et envoyé des révoltés de Chenoise. Dont acte.

« Louis Férand était porteur d'une serpe mise dans un sac, le tout a été déposé au greffe.

« Le Procureur de la Commune : Charlet. »

L'expédition de Chenoise se termina pacifiquement. Tous les Provinois rentrèrent le soir chez eux sans une égratignure, et les frais de cette campagne d'un jour se soldèrent par différents mandats s'élevant ensemble à 204 livres 14 sols à payer à MM. Verrine, Perrin, Jeannard et Guillaume, tous trois épiciers, pour la fourniture de plomb et chevrotines, plus 236 livres de balles remises à Saussoy, de la maison de ville, pour les gardes citoyens allant à Chenoise.

* * *

Un révolutionnaire ardennais. — Il vient de paraître sous ce titre : *Etudes d'histoire militaire sur la Révolution et l'Empire*, un ouvrage du regretté Albert Duruy d'où nous extrayons le portrait suivant de Dubois-Crancé qui naquit, on le sait, à Charleville :

Dubois-Crancé, ou plutôt Dubois de Crancé, né en 1745 de parents nobles et riches, servit dans les mousquetaires, corps privilégié, avec tout le dévouement d'un vrai royaliste; il l'était encore au commencement de la Révolution et, après s'être fait donner des pensions et octroyer la croix de Saint-Louis qu'on lui refusa longtemps, — il n'avait jamais fait campagne, — et qu'il n'obtint qu'à force de sollicitations, il s'aperçut, vers la fin de 1791, que la royauté était ébranlée et que son dévouement ne lui rapporterait plus rien ; aussitôt le voilà Girondin, avec son ami Servan, qui le nomme lieutenant-colonel ; en 1793, nous le retrouvons montagnard et terroriste, « tour à tour il défendra Marat et condamnera Louis XVI, et, tour à tour, à propos du premier, il dira : faisons des lois et non des procès; et, à propos du second : qu'est-ce donc qui arrête le prononcé du jugement définitif que la nation attend en silence? — Tout l'homme est là. »

Prenons-le, maintenant, dans une autre phase de sa vie, après le 9 thermidor; voilà comment il traite le régime qu'il a servi, « ces sociétés populaires devant lesquelles il se courbait naguère » :

« Misérables sectateurs de l'anarchie, dit-il, factieux qui voudraient encore asservir la plus belle région de l'univers aux brigandages de quelques milliers de voleurs et d'assassins dont ils avaient composé leurs comités, si improprement dits révolutionnaires... »

« Après cela vienne Brumaire, dit M. Duruy ; Brumaire, pour peu qu'il y tienne, le trouvera tout harnaché... Tel était l'homme des Dubois-Crancé, sans consistance et sans conviction... Au fond, tous ces géants se ressemblent fort; de loin, à travers le prisme qui les grossit, ils nous semblent de proportions surhumaines ; de près, et pourvu qu'on ne se paie pas d'attitudes et de mots, la pâte n'en est pas si ferme, et ce qu'il y a de plus extraordinaire encore en eux, c'est que nous y mettons ce qui, souvent, n'y est pas. »

* * *

L'impot sur le revenu a Provins en 1793. — Le curieux document qu'on va lire, sur ce sujet, est conservé aux Archives de Provins. Il a été donné par M. le docteur Michelin, qui l'a sauvé de la destruction en l'achetant dans un lot de vieux papiers hors de service, lors d'une vente faite par l'Administration.

VILLE DE PROVINS

TABLEAU des déclarations faites au Comité de surveillance, à l'effet de connaître les moyens d'existence de chaque citoyen et fixer l'emprunt sur le revenu.

Je soussigné, Emmanuel-Athanase Caviller, demeurant cloître Notre-Dame, n° 10, déclare que mon revenu, en 1793, consiste en ce qui suit : Domaines nationaux, une maison dans la ville haute, qui est évaluée 21 livres. Rentes viagères et pensions : une pension de 900 livres de la nation dont j'ai fait remise et n'ai touché que les neuf premiers mois, ci 675 livres. Un contrat sur mes frères de 2,400 livres, un autre contrat sur les mêmes de 900 livres ; sur la ville de Provins, 1,210 livres. — Total, 5,206 livres.

A Provins, le 7 frimaire, l'an 2 de la République française, une et indivisible. E.-A. CAVILLIER.

NOTA. — Il y a 8 livres 8 sols à ajouter, à raison de la maison que j'ai réduite à tort.

Jean Plumeteau, sans état, 400 livres de rentes.

Pierre-Edme-Paul de Saint-Père, avoué, son état.

Louis-Antoine Berthier, deux enfants : Joseph-Michel Berthier et Armand Berthier, 8,000 livres.

Gaspard Sabard, garde-moulin, ses gages.

Jean-Jacques Barrat, ancien capitaine, sa pension.

Louis-Paul Cardonne, receveur des enregistrements, son traitement.

Barentin Montchal, ci-devant lieutenant des maréchaux de France, rue du Moulin-de-la-Ruelle, n° 3, revenus en fonds et rentes, 21,908 livres 9 sols 2 deniers.

Marguerite Beaufort, mineure, 13,132 livres 16 sols 1 denier.

Marie-Augustine Dutoy, veuve de Pierre-Roch Thoret, rue de la Cordonnerie, n° 16, 6,380 livres 12 sols 6 deniers, dont une rente perpétuelle de 1,290 livres, exempte de retenue, due par Louis de Gardot, ancien lieutenant général de la ci-devant amirauté ; par Pierre de Mory, caissier général de la ci-devant Compagnie des Indes et de la ci-devant Caisse d'Escompte, demeurant à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, et par Etienne Hochet de la Terrie, l'un des directeurs de la ci-devant Loterie de France.

Alexandre Privé, ancien greffier, rue des Marais, n° 5, 3,509 livres 19 sols 9 deniers.

Nicolas-Pierre Ythier, ancien doyen de Saint-Quiriace, 2,281 livres 10 deniers — fonds oisifs, 1,100 livres. A déduire rente passive de 270 livres, constituée à la citoyenne veuve du Tillet, demeurant à Provins.

— A Provins, le octidi de la troisième décade, vingt-huitième jour de frimaire de l'an second de la République française une et indivisible.

Denis-Bazile Sarazin, cloître du ci-devant chapitre de Saint-Quiriace, veuf avec enfants, 2,019 livres 19 sols 5 deniers.

Pierre-Henri-Eustache Coquet, 27,189 livres 11 sols 6 deniers. Le déclarant observe que son commerce s'est élevé en capital pendant l'année 1793, savoir : en salaison, pour les armées, à 120,000 livres ; sur les blés et farines, pour les subsistances de Paris, à 324,000 livres. Il fait cette déclaration pour prouver la légitimité de son bénéfice, qu'il déclare avoir été net de 24,200 livres.

Louis-Nicolas Thomassin, célibataire, 4,209 livres 10 sols 4 deniers.

Denis-Nicolas Cheillot, juge de paix de la ville de Provins, y demeurant rue de la Vénières, n° 23, 5,983 livres.

Charles-Gaspard Prévost, lieutenant de la gendarmerie, 5,266 livres 8 sols. Le citoyen Prévost a mis à l'impôt volontaire la somme de 1,000 livres ; de plus, il a porté dans sa déclaration plusieurs objets dont la loi le dispensait,

mais, en bon citoyen, il a cru qu'il ne devait pas balancer. Il déclare avoir en fonds oisifs 1,200 livres.

Prosper Guillaume, commerçant en grains, 140,000 livres, en propriétés foncières, mobilières, et en industrie.

Louis-Nicolas Rivot, citoyen, demeurant Grand-Rue, n° 62, 1,066 livres sols 3 deniers.

Louis-François-César Pelet, ex officier de la maîtrise des eaux et forêts, rue de la Vénières, n° 10, 6,585 livres 6 sols 4 deniers.

Guillaume Corbière, domestique du citoyen Ferra-Rouville, vivant de ses gages.

Françoise Des Roches, ex-religieuse, son traitement.

Jean Barrat, laboureur, vivant de son état.

Claude-Victor Simon, ex-chanoine, son traitement.

Théodore-Pierre Bertin, traducteur des ouvrages anglais, 444 livres outre son gain.

Esprit-Jean-Pierre Josse, employé au district, 800 livres de revenu.

Jean-Baptiste Ythier, commis, de son traitement au bureau de liquidation.

Joseph-Grégoire Gibout, ex-Bernardin, de son traitement.

Alexis Arpin, marchand, membre de la Commission provisoire, marié, sans enfants, biens fonds et rentes diverses, intérêts des capitaux placés, 5,158 livres 40 sols. Je dois à divers des sommes indéterminées, étant en litige devant divers tribunaux et arbitres, soit au Hâvre, soit à Gênes.

Jean-Baptiste Bardin, célibataire, 2,711 livres 5 sols.

André-Joachim Cattet, marié, sans enfant, biens fonds et rentes, 3,260 livres 2 sols 9 deniers.

Louise-Madeleine Duroux-Sigy, célibataire, rentes et pensions, 2,130 livres.

Marie-Louise Beaufort, veuve Lapujade, deux enfants, 5,073 livres 11 sols 5 deniers.

Marie-Catherine Lelorgne, veuve Billy, biens fonds et rentes diverses, 5,695 livres 4 sols 8 deniers.

Je soussigné, n'ayant point d'état, demeurant à Provins, rue de la Cordonnerie, n° 16, maison de la citoyenne Thoret, déclare que mon revenu, en 1793, consiste en : 1° Trois rentes viagères sur la nation, de 400 livres chacune; 2° une autre rente viagère de 1,000 livres, aussi due par la nation et payée par le citoyen Cauchy, paiement des rentes; 3° en une autre rente de 1,200 livres, constituée à mon profit par la citoyenne Thoret et le citoyen Thoret, son fils. Je déclare n'avoir aucun autre revenu, bénéfice, somme en dépôt, ni fonds oisifs.

A Provins, le 6 frimaire, l'an 2 de la République, une et indivisible.

Louis-Alexis Desjardins.

Certifié conforme, extrait des 122 déclarations reçues par les membres du Comité de surveillance, depuis le 30 juin jusqu'au 6 août 1793 inclusivement. Arpin, Secrétaire.

Il est curieux à notre génération de retrouver, un siècle plus tard, les noms des familles ci-dessus, encore portés à Provins par des honorables concitoyens, leurs descendants : Thomassin, Josse, Cattet, Corbière, etc., etc.

Ce n'est pas non plus sans un certain étonnement qu'on réfléchit sur les noms de Pierre Bertin, l'introducteur de la sténographie en France; de Prosper Guillaume devenu un bandit redoutable, qui fut guillotiné à Paris pour de nombreux assassinats et vols; de Louis-Alexis Desjardins, un fils naturel de Louis XV, né au Parc-aux-Cerfs, à Saint-Germain-en-Laye, en 1739, qui vint se fixer à Provins le 20 août 1792 et qui, l'année suivante, était élu président du Comité révolutionnaire de la ville.

M. Juel des Jardins (comme on orthographia son nom lorsque la période des suspects fut passée) est mort dans sa propriété du Tivoli, de Saint-Brice, en 1811. Le Musée de Provins possède son portrait, une magnifique peinture du temps, donnée par M. Auguste Simon, il y a deux ans, en 1887.

(*Feuille de Provins.*) L. ROGERON.

***

VITA SANCTI BLANDINI, SAECULO VII ANACHORETAE BRIGENSIS, AUCTORE FULCOIO BELLOVACENSI, SUBDIACONO MELDENSI. — Sous ce titre, le P. Poncelet a publié en tirage à part (Extrait des *Analecta Bollandiana*, t. VII, fasc. II), une vie en vers du patron de La Celle-sur-Morin (Seine-et-Marne), l'anachorète saint Blandin qui vivait au VIIe siècle. Cette vie fut composée à la prière de Guido, abbé de La Celle, par Foulcoie, moine de la même abbaye, entre les années 1020-1090; elle se compose de 280 vers dont beaucoup sont léonins et nourris de réminiscences virgiliennes. Il en existe deux manuscrits dont l'un est conservé à la bibliothèque de la ville de Beauvais; l'autre, qui n'est qu'une copie du premier, est aujourd'hui à la bibliothèque de Meaux; il fut donné à Bossuet par Le Fèvre d'Ormesson, vicaire général du cardinal de Forbin-Janson, évêque de Beauvais.

Ce poëme, manifestement composé d'après une vie plus ancienne, est cependant pauvre en renseignements sur saint Blandin et sur sa famille; il est d'ailleurs loin d'être sans intérêt, car on ne savait que bien peu de chose sur le saint anachorète.

Dans un court préambule, Foulcoie raconte, que, voyageant dans la Brie

..... Spatians paradisum per Briegensem,

à la façon des poëtes

Delibans ut apis quid in arbore quid sit in herba,

il arrive au lieu appelé Cella (La Celle) sur le Morin :

Occurrit locus hic positus Mucram super amnem,
Insula parva situ, musis gratissima sedes,
Magna voluptate superans Elicona dearum,
Cui nomen Celiae, Cellam dixere coloni.

C'est là que vivait, au VIIe siècle, l'anachorète Blandin

Dans la vie proprement dite, après l'éloge de son supérieur,

Abbas Dudo bonus, Job Jepte Tobique secundus,

et les invocations d'usage, Foulcoie célèbre les vertus de saint Blandin, ses seuls titres de noblesse, car on ne connaît rien de ses ancêtres. Suit le récit de quelques-uns des miracles accomplis par le saint. Le poëme se termine par une conclusion dont la partie principale est un éloge de Meaux. L'historien de l'église de Meaux, Du Plessis, avait eu connaissance du manuscrit de Beauvais et lui avait emprunté quelques vers de cet éloge[1]. Mais le morceau étant publié pour la première fois, en entier, dans les *Analecta Bollandiana*, je le reproduis dans son intégrité avec quelques-unes des notes du P. Poncelet. Je pense que, malgré sa longueur et ses obscurités, il sera à sa place dans une Revue qui recueille tout ce qui intéresse la Brie :

Meldis grata situ, Meldis gratissima ritu,
Meldis Materna[2] dulcedine grata superna,
Materna grata, cui sunt florentia prata,
Prata, greges laeti per pinguia pascua creti,
Ad quam.....[3] vel Mincius est quasi somnus,
Grandibus et parvis locus uber in amne vel arvis.
Si Cererem coleres, segetes sat Meldis haberes,
Vitigenumque lacum, si vis attollere Bacchum.
Est etiam saltus Briegensis grandis et altus ;
Ne tibi sit parcus Phebes et Apollinis arcus,
Hic locus, observa, quem diligat ipsa Minerva.
Nec studiis plenas, credo, plus captat Athenas,
Non acies Martis plus fervet idonea Partis.
Meldis laeta parens, musis et carmine clarens,
Meldis sanctorum mater fecunda virorum,
Walberti justi[4], sacri necnon Canoaldi[5],
Faronis[6], Farae, quae Christum novit amare,
Pro quo terrenum sponsum facit haec alienum,
Meldis Celiniam vita cum caelibe diam,
Hostibus austerum Meldis tulit et Rigomerum[7];
Partusium, quid ago, profert urbs Meldica pago[8],
Hic tres germani, gestis et dogmate sani,
Quem dilexerunt, Christum sibi substituerunt;
Hic Addo, Rado, proles clarissima Dado,

1. Du Plessis, *Histoire de l'église de Meaux*, pièces justificatives, t. II, p. 453.

2. Seu Matrona.

3. *Clitumnus* conjicit Lecocq, non male.

4. Luxoviensis abbatis.

5. Laudunensis episcopi.

6. Meldensis episcopi.

7. Episcopum Meldensem.

8. Patusium scilicet, electum episcopum Meldensem.

Optima fundantes loca qui sua seque dicantes,
Radolium, Jotrum, Resbaccum constituerunt[1].
Hic Hildeverus pastor re, nomine verus[2].
Hic fuit antistes solitus collidere tristes,
Conservis alacer, tumidis Ebregisilus acer[3].
Hinc nitet in caelis pastor servusque fidelis,
Vir Gislebertus nunc spei munere certus[4];
Quod perhibet signis Deus apto praesule dignis.
In terris visus Meldis viret ut Paradisus.

Le P. Poncelet a écrit en tête de la vie de saint Blandin une notice dans laquelle il nous fait connaître tout ce qu'il importe de savoir sur le moine Foulcoie et sur les manuscrits par lesquels son poëme est parvenu jusqu'à nous. Dans cette même notice le savant éditeur recherche les nouveaux éléments que le petit poëme de Foulcoie fournit à l'hagiographie.

Enfin un appendice sur les reliques et le culte de saint Blandin termine cet intéressant opuscule. Henri Thédenat.

*
* *

La deffaite et prinse dv fils dv sievr de Nvet, gouverneur de Sedam, le samedy deuxiesme iour de iuillet dernier, par les trouppes de Monseigneur le duc de Lorraine; avec le nombre des morts et prisonniers. — A Paris, chez Didier Millot, demeurant rue de la Petite Bretonnerie près la porte Sainct-Jacques, M. D. LXXXVIII, avec permission. — Petit in-8° de 15 pages.

On sçait assez l'occasion pour laquelle les trouppes de Monseigneur de Lorraine tiennent assiegé le chasteau de Iamés, et que ceux de Sedam en estans eslongnez seulement de dix lieues, ont donné et donnent tout l'empeschement qu'ils peuvent aux vivres allans au camp de Son Altesse, travaillans fort les assiegeans. Or il est advenu qu'entre les main, de ceux mesmes de Sedam auroient esté prisonniers deux soldats du baron de Sheraitzembourg, qu'ils ont depuis renvoyez sans payer aucune rançon, à cause de quoy ils promirent de leur faire un bon office, quand la commodité s'y offriroit, et qu'alors ils retourneroient audit Sedam. Et pour ce faire, au retour de leur prison se seroient mis de la compagnie du seigneur Ferrand Cavalquin, capitaine de quelques trouppes d'Albanois, qui est en garnison à Sathenay, petite ville appartenante à Son Altesse, laquelle est environ à my chemin de Sedam et Iamés. Ces deux soldats ayans tousjours affection d'eux ressentir de la courtoisie (on pour mieux dire hypocrisie) dés huguenots dudit Sedam, et leur faire quelque bon office, comme

1. *Reuil, Jouarre, Rebais.*
2. Episcopus Meldensis.
3. Episcopus Meldensis.
4. Episcopus Meldensis.

ils leur avoient promis, aux despens et hazard de ceux tenans le party dudit seigneur duc, feignent un jour avoir moyen d'attraper un riche marchand qui traffiquoit audit Sedam, et soubs ceste couverture obtiennent congé d'y aller, et prennent avec eux quatre autres soldats pour les accompagner ; et après estre esloignez d'environ une bonne lieue dudit Sathenay, tirans le chemin vers Sedam, feirent demeurer les quatre autres derriere, leur donnans à entendre qu'ils s'en alloient descouvrir; mais ils se desrobèrent d'eux et prindrent le droit chemin audit Sedam : et ce pendant les susdits quatre soldats n'en ayans plus de nouvelles, et ne sçachans qu'ils estoyent devenus, s'en retournèrent à Sathenay sans autre chose faire. Or ces deux estans à Sedam donnent à entendre à M. de Nuet, gouverneur d'icelle, et l'asseurent que le sieur Cavalquin n'estoit point à Sathenay, et qu'il estoit allé vers l'autre cavallerie (comme il estoit bien vray), et que dans Sathenay n'y avoit point plus de quarante lances; et qu'il y avoit moyen non-seulement d'emmener le bestial de la Neuf-ville, joignant Sathenay, mais aussi d'attirer ce qui y estoit de cavallerie en lieu commode pour la deffaire, et peut-estre se pouvoit emparer de la ville : Et pour ce faire, l'un d'eux s'offrit d'estre leur conducteur, demeurant son compagnon à Sedam, par ce qu'il estoit malade. Monsieur de Nuet qui trouvoit l'entreprinse aisée à exécuter, et à parvenir à ce que ces soldats luy disoyent (par ce que aussi il en avoit ja eu quelque advertissement et y avoit pensé) y envoya incontinent cent en six vingts cuirasses, avec lesquels estoit le jeune des Nuets, son fils, et trois cens harquebuziers choisis és compagnies des capitaines Caumont, Mussart et Frammont, y estans lesdits capitaines en personnes. Ceste trouppe de cavallerie et gens de pied vindrent à la Neufville le deuxiesme jour de ce mois de juillet, et commencèrent à eux saisir du bestial pour l'emmener; à cause de quoy l'allarme en estant à Sathenay, sortirent soudainement vingt chevaux-legers pour les recongnoistre, lesquels ils taschèrent d'attirer au combat : mais ledit sieur Cavalquin, qui de fortune estoit de retour, les suivit de bien près avec environ cent chevaux qu'il ramassa des compagnies qui estoyent à Sathenay, et environ quatre-vingts harquebuziers à pied ; lesquels estans apperceuz des ennemis, se doutèrent que ledit sieur estoit de retour et commencèrent à eux retirer avec le butin dans les bois, tirant vers Rocourt. Le sieur Cavalquin leur ayant laissé quelques-uns en queue pour les amuser, leur couppa le chemin du costé de Beaumont : Et les ayant trouvez dans les bois assez clairs, leur feit deux faulses charges, tant pour faire descharger leurs harquebuziers, que pour donner temps à son infanterie de venir aux mains ; et la voyant arrivée, feit la charge alors à bon escient. Bien tost il recouvra tout le butin, et mit les ennemis à vau de routte, desquels y demeura environ deux cens morts de l'infanterie, et vingt ou vingt-cinq de la cavallerie, et entre eux le soldat qui avoit esté au baron de Sheraitzembourg.

On ne s'y est amusé à les prendre prisonniers, et de fait il n'y en a pas plus de douze ou quinze, entre lesquels est le jeune de Nuet, susdit, fils du sieur de Nuet, gouverneur de Sedam, lequel a un grand coup d'espée sur la teste, et l'un des fils du receveur dudit Sedam. Entre l'infanterie sont demeurez morts sur la place les capitaines Caumont et Maussart, lequel estant fort robuste et bien monté, receut quatre coups de lance avant que tomber : et encores y sont demeurez un lieutenant et un enseigne prisonniers. Du costé du sieur Cavalquin sont demeurez deux chevaux-legers de la compagnie du sieur de Baillaf de Sainct-Michel, un Albanois, un bourgeois de Satenay et quelques autres blessez. Le jeune de Nuet prisonnier asseure qu'il fera prendre le soldat du baron de Sheraitzembourg qui est demeuré malade à Sedam, tellement que ny l'un ny l'autre de ces traistres soldats ne peuvent faillir de recevoir le loyer qu'ils ont merité; car on ne fera moins de celuy qui est ès-mains du seigneur Cavalquin.

Voila, amy lecteur, la vérité de ce qui s'est nouvellement passé en ce quartier-là, par où on voit que de plus en plus Dieu rompt et dissipe les desseins des huguenots en tous endroitz, et qu'il faut bien que pour leur dernier refuge et celuy qu'ils devoient choisir le premier, ils ayent recours à la religion catholique et romaine, puisqu'ils ont congnu (comme ont fait tous les autres heretiques du passé) qu'encores que quelquefois elle ait esté affligée, neantmoins elle est tousjours demeurée debout, à la confusion et ruine de ses adversaires. Laissons derrière tout ce qui s'est passé par tant et tant de fois depuis la mort de J.-C. jusques à notre temps, à la ruine des heresies (choses si claires par les histoires, que les Calvinistes et autres heretiques ont honte, ou doivent avoir en les lisant, et croy qu'alors leurs consciences les bourrellent estrangement), et voyons qu'ils sont tellement tombez ès-reths du père de mensonge qu'ils ne s'en peuvent destrapper : et là miserablement deceuz, il leur semble qu'il n'y a charité ou misericorde qui les en puisse retirer, sinon qu'ils veuillent d'eux-mesmes flechir à leur perdition : Telle est ès-cœurs des heretiques et tellement imprimée l'opiniastreté de Sathan ; soit encores que Dieu par douceurs ou rigueurs comme forcées leur donne de jour en jour occasion à eux retirer au giron de son Eglise debonnaire et pitoyable. Je m'esmerveille entre autre choses comme ils ne congnoissent que leur pretendue religion n'a jamais fructifié et proffité sinon qu'au mal. Les desmolitions des lieux divins, sacqs, ruines et pillages d'infinité des meilleurs edifices tant excellens (représentans la vraye et naïfve antiquité), villes, bourgs, rançonnemens, et destructions de pays et contrées, violemens de filles, meurtres, assassinats, inhumaines cruautez par eux commises; la ruine, pauvreté et misère qui les pourchassent d'ordinaire, le mespris qu'ont d'eux leurs alliez (les ayans employez jusques au bout pour aspirer à un espoir vain, confus et assopy) et generalement toutes leurs choses

allans à rebours, s'en ressentent tousjours d'avantage, et font croire par l'œil propre qu'ils ont de jour en jour multiplié le tout en rien, comme il advient à ceux qui se desvoyent du chemin de salut. Et vrayement, comme on dit, on a beau prescher à qui n'a cure de bien faire, et neantmoins qu'ils advisent qu'il vaut mieux un tard repentir, que, par honte de leur erreur, ils demeurent perdus en leur opiniastreté. Dieu vueille les illuminer par son Sainct-Esprit afin que, comme les bons catholiques, ils soyent faits dignes de son royaume celeste. Ainsi soit-il.

***

Le discovrs de la prinse de Montyramé, par Monseigneur le prince de Joinville, gouverneur de Troye en Campaigne, avec les noms des prisonniers et le nombre des mors. — Jouxte la copie imprimée à Troye, avec permission. — Pet. in-8° de 16 pages.

Il ne se fault esmerveiller si un troupeau de moutons prent l'espouvante, quant il se voit desnué de pasteur, car c'est un animal si craintif et timide de nature : qu'il a paour de son umbre tellement qu'il ne sçaurait approcher de luy si petit loup ou autre beste farouche, qu'il n'en emporte quelqu'un du troupeau, pour autant que naturellement ils n'ont esté pourveuz d'aucunes armes par lesquelles ils se puissent défendre allencontre des bestes cruelles et irraysonnables qui leur veullent mal à mort.

Quant les habitans du pays de Champaigne eurent advertissement de l'assassinat faict en la personne de feu Mgr le duc de Guyse (que Dieu absolve), leur gouverneur, ils eurent juste occasion d'avoir paour et d'estre faschez se voyans privez d'un prince qui estoit pour les défendre au besoing allencontre de tous ceux qui eussent voulu attenter pour les offenser, fut en leurs corps ou en leurs biens tellement que ses jours naguère escoulez, les habitans de Troye en Champaigne, entre les autres, se retirèrent en la ville de Paris pour prier le prince de Joinville de leur faire tant de bien et d'honneur que d'aller faire sa résidence en la ville de Troye pour leur servir de gouverneur jusqu'à ce qu'il plairoit au Tout-Puissant de permettre que Mgr son frère, le duc de Guyse, à présent vivant soit délivré de la captivité en laquelle il est, affin d'estre honoré de son commandement.

Le prince de Joinville, bien né et endoctriné, accorda aux habitans de ladicte ville de Troye le contenu en la requeste qu'ils luy avoient présentée, s'offrant de vivre et de mourir avec eux, tellement qu'il monta à cheval pour s'acheminer en ladicte ville de Troye, en laquelle il fut receu fort honnorablement, après y avoir séjourné par l'espace de quelque temps il fut adverty qu'il y avoit un lieu fort à deux lieues de Troye, où plusieurs gens ramassés s'estoient réfugiés, qui ne faisoient autre chose tous les jours qu'à voltiger à l'entour de Troye, à tuer et pendre tout ce qu'ils pouvoient, tellement que l'on n'osoit sortir en asseurance de la ville,

celuy qui conduisoit ces volleurs huguenotz c'estoit un nommé M. de Saultour.

Ce prince se délibera avec les gouverneurs de la ville de les aller visiter : tellement qu'ils amassèrent quelque nombre de gens de guerre qu'ils menèrent audict lieu de Montyramé pour l'investir; ils firent quelque sortie à leur grande perte, car ils furent contraints de se retirer, après y avoir séjourné quelques jours, et voyant qu'ils ne faisoient grand compte de se rendre, ils firent sortir de l'artillerie de la ville de Troye pour battre ledict bourg et abbaye de Montyramé, de quoy M. de Saultour à ceste deffaite a esté prins prisonnier avec le baron de Sainct-Remy et M. de Sainct-Mars, cappitainnes renommez entre les sectateurs de la nouvelle religion, et quelques 25 ou 30 gentilshommes et cappitainnes de remarques et bien 300 ou environ qui sont demeurés sur la place : ainsi qu'ils pensoient aller donner secours aux habitans du bourg dudict Montyramé.

Les susdicts prisonniers ont esté amenés dedans la ville de Troye en Champaigne où ils seront bien gardés soigneusement et principallement le sieur de Saultour, lequel s'est toujours monstré très affectionné allencontre de la Saincte-Union.

Parquoy nous devons bien remercier Dieu de sa caption, attendu qu'il ne peut plus faire de mal aux Catholiques et qu'il eust pour payer une bonne rençon, ou bien pour affin de rendre quelque seigneur prisonnier de nostre costé, combien que ledict lieu de Montyramé ne soit au ranc des forts de la France, nonobstant les Catholiques ne doibvent délaisser à se resjouyr de la reprinse d'iceluy pour plusieurs causes et raisons. En premier lieu pour le grand bien qu'elle a procuré, je ne dirai point seullement aux habitans de la ville de Troye en Champaigne, ains aussi aux circonvoysins qui ont esté remis par ce moyen en la liberté qu'ils avoient d'aller et de venir pour faire leur traffique de marchandise et négotier ce qu'ils avoient accoustumé.

Puisqu'il a pleust à Dieu d'inspirer le prince de Joinville à prendre les armes pour combattre les ennemis de la foy catholique, en si bas âge qu'il est, il est à présumer et aussi nous debvons espérer que quant il aura atteint un aage plus grand qu'il est, pour faire plus ou du moins autant pour le repos et tranquilité de l'Eglise catholique et le bien public de la France que ses prédécesseurs.

Il y a des personnes en ce monde (je veux parler de ceux qui exercent tant les actes libéraux que les illibéraux) qui tiennent pour reigle généralle qu'un jeune homme n'est si propre à conduire des gens de guerres que celuy qui est chargé d'ans; si ceux qui se vestent d'une telle persuation avoient bien refueilleté les livres des sçavans en la philosophie naturelle, ils se devestiroient incontinent de leurs persuasions, car de ceste reigle généralle, il faut faire une exception touchant les enfans yssus de princes géné-

reux tels que feu M. le duc de Guyse, qui estoit doué de toutes les conditions que l'on requiert ordinairement en un prince vaillant à la guerre, qui sont hardiesse, force, et prudence, qui reluit au prince de Joinville que les habitans du pays de Champaigne ont choisy pour leur chef et conducteur, une force semblable à celle de feu M le duc de Guyse, suffisante pour combatre ses ennemis bras à bras. Le deffault qui se pouroit trouver en cest endroit pourra estre suplléé par une priere et oraison que mondict sieur le prince de Joinville peut avoir présentée à Dieu quant l'heure fut venue pour combatre, car ordinairement l'oraison des jeunes luy est agréable et les exauce en tout ce qui luy veulent demander pour autant qu'ils sont accompaignés d'une innocence non pareille.

L'écu de Lorraine au verso.
L'écu de France au recto de l'autre page.

* * *

La trahison descovverte des politiques de la ville de Troyes en Champaigne, avec les noms des capitaines et politiques qui avoient conspiré contre la Saincte Union des catholiques. — A Paris, pour Denis Binet et Anthoine du Brueil, avec permission (signée de Launoy) (1589), s. d., 14 pages in-8° pet.

Il semble à beaucoup de personnes très benevoles et amiables lecteurs, que les affaires qui journellement se passent entre les mains des catholiques soyent en danger de péril, et principallement aux hérétiques et politiques qui sont les noms propres et vulgaires de telles vermines, lesquels taschent de jour à autre renverser noz desseins honorables et vertueux, pour advancer et remettre en estat celuy qui ne prétend à autre but qu'à exterminer les catholiques de France, espérant par luy recepvoir à l'exécution de leurs entreprinses une récompense admirable. Ce que Dieu le plus souvent descouvre et met à néant, fortifiant par sa divine bonté et miséricorde les catholiques, leur descouvrant presque à chascun moment les traistres et misérables desseins de telles personnes, comme il a esté faict ces jours passez en la ville de Troyes en Champaigne, ce que vous entendrez par ce présent discours de la trahison descouverte des politiques de ladicte ville.

Or est-il que lundi douziesme du présent moys de juing, Monsieur de Sainct-Falle qui desjà long temps y avoit qui taschoit par tous moyens de surprendre ladite ville avec l'ayde et faveur que luy promettoient faire les politiques à l'exécution de son entreprinse, tellement qu'il essaya par tant de sortes qu'en fin trouva moyen d'entrer par le fauxbourg de Saint-André où estoit esleu pour capitaine audict fauxbourg du consentement des habitans de ladicte ville et dudict fauxbourg le cappitaine Forgeot, duquel tous les biens furent saisis et confisquez par le susdict Sainct-Falle, lequel les luy promist rendre moyennant qu'il luy aydast à exécuter

son entreprinse, à quoy ledict Forgeot accorda volontiers, et envoya deux femmes dudit fauxbourg aux politiques habitans de la ville, lesquelz avoient promis et juré audict Sainct-Falle luy livrer la ville et luy ayder en la delivrance d'icelle, de tout ce qu'il leur seroit possible imaginer à son advantage. Mais comme il plaist à Dieu de descouvrir les traistres desseins et misérables comportemens des hommes mal'heureux, il advint que les susdictes femmes ayant fait leurs messages furent prinses et arrêtées à la porte de ladite ville par le cappitaine de la Braquerie, qui pour ce jour-là faisoit garde en icelle, lesquelles furent trouvées saisies d'un rolle ou estoyent les noms et qualitez de ceux qui avoient conspiré à la délivrance de la ville; ce mesme jour fut pris par ledict capitaine de la Braquerie un messager qu'avoit envoyé Tinteville pour sçavoir l'heure que devoit entrer ledict Sainct-Falle et Tinteville en ladicte ville, lequel messager fut pendu et estranglé par le commandement dudict la Braquerie à l'heure mesme.

Or après ceste trahison descouverte les catholiques bourgeois et habitans advisèrent tous ensemblement qu'il estoit grandement besoing pour la conservation de leurs biens, femmes et enfans, de prendre garde à empescher l'entrer de leur ville à ceux qui ne prétendoient autre chose qu'à troubler le repos des habitans des villes et citez, que journellement ils surprennent de part et d'autre quelquefois par accord et quelquefois par force, lesquelles choses n'avoient guères envers telles gens plus d'authorité les unes que les autres. Conclurent que il estoit grandement nécessaire de faire une recherche généralle en ladicte ville, tant de ceux qui soupçonnoient par le passé, que les politiques habitans qui avoient consenti à la délivrance d'icelle, et mesme qu'ils les auroient mis et délivrez aux mains de leurs ennemis, si Dieu ne les eut avertis de se donner sur leurs gardes par la preuve qu'ils auroient receue en la trahison qu'il leur fut ce jour-là mesme descouverte, la quelle estoit de délivrer ladite ville audict sieur de Sainct-Falle et à Tintenille (*sic*), lequel ne désiroit autre chose qu'à rentrer en son gouvernement en ladicte ville de Troyes, de laquelle il avoit esté banny et chassé et n'y avoit pas long temps, pour cause qu'il voulloit contraindre les habitans d'icelle de tenir le party d'Henry de Valois son maistre, en laquelle recherche furent prins plusieurs politiques, traistres à Dieu, aux princes catholiques et à leur patrie, lesquels sont au nombre de dix-huict prisonniers, hommes de remarque et de nom comme :

M. de l'Epinette, procureur du roy.

M. Ludot, receveur des tailles.

M. de Ville-Loix.

Et plusieurs autres des plus apparens de ladicte ville et qui avoient plus d'authorité en icelle, et mesme en qui les habitans avoient plus de fiance et seureté à la pluspart : desquels les biens

ont esté saisis et confisquez et maintenant vendus et délivrez pour les affaires de la guerre.

Quant à leurs personnes, l'on procède journellement à la mort ainsi que le crime le mérite. Exemple certes très nécessaire pour vous autres, Messieurs les politiques, qui troublez les affaires de ce royaume à vostre appetit, et qui taschez de jour à autre par voz imaginations dissimulées et couvertes, nous remettre en servitude, et nous livrer entre les mains de nostre ennemy, ce qu'il ne plaise à Dieu de permettre.

Voila en somme, amy lecteur, le vray discours de ce qui s'est passé en la ville de Troyes en Champaigne depuis le douziesme de ce présent moys de juing par la trahison descouverte des Henrions de ladicte ville. Dont je vous ay bien voulu faire participant pour faire congnoistre qu'il nous en pend autant devant les yeux. — Grand écusson de Lorraine à la page suivante.

*
* *

Copie d'une lettre du roy de Navarre de l'entreprise faicte sur la ville de Troyes par le comte de Grand-pré, le XVIIe jour de septembre 1590, avec deux aultres lettres de Eustache de Mesgrigny sur ladicte entreprise; ensemble les efforts sur aucunes villes de France faicts par les alliez dudict roy de Navarre après la rupture de son camp devant Paris. — A Troyes, par Jean Moreau, m. imprimeur du roy; avec privilège dudict seigneur. — In-8° de 8 pages.

Copie de la lettre du roy.

Monsieur de —, j'ay mandé au comte de Grand-pré et autres mes serviteurs qu'ils se joignent avec toutes les forces tant de cavalerie que de gens de pied qu'ils pourront assembler, pour s'opposer à mes ennemis et fortifier mes villes de frontières, si elles en ont besoin, attendant que j'envoye par delà de plus grandes forces, comme j'espère faire dans peu de temps. Et sçachant l'affection qu'avez toujours porté à mon service et à l'advancement de mes affaires, je vous fais ce mot pour vous prier de mettre ensemble tout ce que vous pourrez de voz amis et joindre ledict comte de Grand-pré : Vous asseurant que je n'auray moins aggréable le service que me ferez en ceste occasion que si c'estoit près ma personne, et le recognoistray en ce qui s'offrira pour vostre bien et advancement. Et sur ce je prie Dieu, etc.

Du camp de Saint-Denis, le 9e jour d'aoust 1590.

Signé : HENRY,
et plus bas : POTIER.

Autre lettre de Eustache de Mesgrigny sur l'entreprise de Troyes.

Monsieur, il y a aujourd'huy 8 jours que je vous envoyé le sieur de Monternail avec lettres en pareil chiffre pour l'entreprise de Troyes, et n'avons eu aucune nouvelle de luy ny de vous. Le temps presse à cause de la lune qui s'en va en son plain. Je vous

prie noüs mander incontinent par deux hommes exprès ce que pouvez faire, si pouvez venir ou non, et dans quel temps, quelle cavalerie et infanterie vous aurez à la vérité, afin que si n'en avez assez, nous donnions ordre à noz affaires. Sur ce je vous baise bien humblement les mains, priant Dieu, etc.

De Chaalons, ce 7e jour de septembre 1590.

Autre lettre sur ladicte entreprise, escripte par ledit Mesgrigny.

Monsieur, voicy le temps de nostre entreprise de Troyes venu : tout est disposé comme il fault, et ne manque à rien de nostre part. Nous vous prions que de vostre costé tout soit de mesme. Si vous avez les forces que vous avez mandées à Messieurs de ceste ville, c'est assez, encores que nous espérions vous pouvoir ayder d'autres. Il fault exécuter dedans 8 jours au plus tard, à cause de la lune, et par tant il vous plaira de donner ordre à voz affaires et les disposer de telle façon que dedans vendredy, s'il est possible, vous puissiez vous rendre aux environs de Huyron près Vitry, le prétexte sera de l'aller assiéger, mais le dimenche au matin il en faudra partir et aller à Nozet sur les 6 heures du soir, y séjourner 3 heures et partir sur les 9, afin d'arriver sur le lieu à 1 heure après minuict. Je sçay que MM. de ceste ville vous ont envoyé prier de venir par decà pour ledict Vitry et leurs vendanges, mais celles de delà vallent mieux que celles de deça, et si après icelles faictes par delà, on pourra revenir par decà et y faire ce que je vous ay dict cy-devant et plusieurs beaux exploits que je vous diray quant j'auray cet heur de vous veoir. Et partant, Monsieur, je vous prie de vous retirer d'où vous estes, car vous ne faictes que vous y morfondre et les vostres, et vous venez réchauffer à un bon et grand feu. La diligence est requise pour tromper le monde, mandez par decà que venez, et qu'on vous tienne l'artillerie preste. Le capitaine Pirolle a tout recogneu, et yra encores demain la revoir pour plus grande asseurance. Sur ce...

De Chaalons, ce 7e jour de sept. 1590.

* * *

Relation véritable de ce qui s'est passé en la frontière de Champaigne à la venue de l'armée estrangère conduite par le comte Ernest de Mansfelt. — In-4°, s. n. ni d.[1] — 24 p.

Le comte avec le duc de Brunswick et le duc de Weymar avait 10,000 chevaux, 15,000 h. de pied, et 14 canons avec lesquels ils avaient fait mille cruautés ; le duc de Bouillon l'appela par l'entremise de Villeneuve-Cormont, gouverneur de Sedan, Schmitt, domestique du duc, et Durand, ministre réfugié à Sedan. La reine avertie fit partir le duc de Nevers pour Châlons où il trouva tout le

1. [Ann. 1622.] Bibl. nat., imprimés, *Catalogue de l'histoire de France*, t. I, p. 537.

pays effrayé et les gentilshommes retirés dans les villes. Une armée fut mise sur pied, pendant que Mansfeld était déjà en Lorraine. Nevers à Châlons avait 200 chevaux seulement; pour gagner du temps, il envoya vers lui pour lui demander ce qu'il comptait faire et chargea M. de Montereau, cornette de ses chevaux légers, (beau-frère du comte de Dampierre, mort chef d'une armée impériale), de le dissuader de venir en ennemi du roi. Mansfeld très impressionné consentit à traiter avec le roi pour entrer à son service aux conditions de l'année précédente : savoir prendre à solde 3,000 chev. et 6,000 fantassins, 200,000 écus pour les licenciés et le bâton de maréchal et des terres titrées auprès de Paris. M. de Montereau lui démontra que ces prétentions étaient excessives; alors le comte promit de mettre 10 jours pour venir des environs de Metz, en s'arrêtant à la Meuse en attendant la reponse, mettant seul un régiment de cavalerie au-delà de la rivière pour le couvrir des ennemis. La reine prévenue approuva le duc et consentit à offrir 60,000 écus et faire délivrer le pain. Montereau revint, mais Bouillon avait agi pendant ce temps et décidé Mansfeld à venir assiéger Mouzon; Montereau le joignit à une lieue de là, à Moulins, et prêcha si bien que le comte se replia à Sorbey et Sivry-sur-Meuse. Montereau, sur sa prière, vint à Sedan où Bouillon le reçut très mal, fit force menaces et lui commanda de sortir de la ville sur-le-champ.

La distribution du pain arrêtait l'armée; mais Verdun ayant refusé de recevoir le blé à ce nécessaire, les troupes poussées par la faim commencèrent à se répandre par la campagne et à la maltraiter : Nevers parvint cependant à arrêter ce désordre. Mansfeld résistait encore à la pression du duc de Bouillon, quand Brunswick l'abandonna : alors 2,000 chevaux se mutinèrent et vinrent saccager le Rethelois. Mansfeld inquiet recourut au comte de Grandpré, qui, le croyant dévoué au roi, le reçut dans Mouzon avec l'armée campée aux alentours. C'est alors que Gonzalès de Cordoue, logé à Yvoix près Mouzon, chercha à embaucher l'armée de Mansfeld; en même temps il envoya le capitaine Contreras trouver le duc de Nevers à Isles-sur-Suippe pour offrir de l'assister contre le comte de Mansfeld. Nevers, quoique n'ayant que 2,500 hommes et 500 chevaux, le repoussa dignement. Nevers alors, voyant le comte menacé et affaibli, modéra ses offres et parla un autre langage. Mansfeld, se voyant pris au piège, ne songea plus qu'à gagner la Hollande : il persuada au comte de Grandpré qu'il voulait décidément servir le roi et offrit de sortir avec tout son monde et son matériel; ses gens mouraient de faim, mangeant de l'herbe, comme son colonel Tournon le dit à Isles au duc de Nevers. Celui-ci renouvela ses offres de 60,000 écus, en ayant soin d'énumérer les forces qu'il avait actuellement. Mansfeld ne songea plus qu'à se sauver : il mit son artillerie à Sedan, brûla ses chariots, et le 25, pendant la nuit, partit des environs de Mézières et arriva

le 27 à la frontière du Hainaut. Le 29 l'armée royale fit sa montre, mais il était trop tard. C'est ainsi que Nevers protégea et sauva la province par sa puissance et son habileté.

*
* *

Une découverte a la Tour de Provins. — On lit dans le *Journal de Provins :*

« Une bonne nouvelle à porter à la connaissance de nos lecteurs. M. Soleil, le jeune et intelligent architecte de notre ville, en faisant le relevé de la grosse Tour, dite de César, vient de faire une découverte des plus intéressantes.

« On connaît la petite salle basse qui se trouve à l'angle sud-ouest de la Tour et qui porte la dénomination de cachot de Jehan Le Cloud. Dans le plus petit côté de cette salle on remarquait une sorte de niche carrée mesurant 79 c. de largeur sur une hauteur de 1m20 environ. M. Soleil s'est demandé à quel usage cette niche pouvait avoir servi jadis. En l'examinant avec une attention minutieuse, il arriva à se convaincre qu'il se trouvait en présence d'une ancienne ouverture. Poussé par l'ardeur archéologique, M. Soleil, aidé par M. Michel Fleury, le zélé gardien de la Tour, sonda le mur. Au bout d'une heure d'un travail assez pénible, nos compatriotes eurent la satisfaction de se trouver à l'entrée d'un passage voûté, construit dans l'épaisseur du mur. Ce passage, admirablement conservé, mais obstrué par des remblais, aboutit aux fameuses oubliettes (?) situées au premier étage. Sa longueur, depuis le cachot de Jehan Le Cloud jusqu'au droit des oubliettes, est d'environ 4 mètres.

« Il suffira certainement de peu d'efforts et de peu d'argent pour compléter cette découverte importante.

« Ajoutons que dans le remblai M. Soleil a trouvé un certain nombre de poteries, dont quelques-unes présentent de l'intérêt.

« J. B ».

L'Imprimeur-Gérant,

Léon Frémont.

UNE ABBAYE AU XVIIIe SIÈCLE

NOTRE-DAME D'HIVERNEAU

(D'après des documents inédits)

Lorsque, sortant de la petite ville de Brie-Comte-Robert par le chemin de Lésigny, on a, pendant près de trois kilomètres, traversé la plaine fertile, mais nue, dont quelques lointaines rangées d'ormes ou de peupliers rompent seules la monotonie, on arrive au bord d'un agréable et frais vallon.

Au fond serpente, parmi les saules et les aunes, un petit ruisseau, le Réveillon, modeste affluent de l'Yère. En face et à droite, des côteaux boisés encadrent les prairies onduleuses.

Jadis, nous dit une ancienne description manuscrite du château de Lésigny [1], le voyageur qui descendait la pente de la vallée voyait au Nord, se confondant dans une imposante perspective, au premier plan, les clochers de l'abbaye d'Hiverneau, plus loin les tours puissantes du château de Lésigny et le clocher aigu de la paroisse.

Tout est bien changé de nos jours. Si l'église élève encore vers le ciel son élégant campanile, les tours qui avaient survécu à tant de siècles et à tant de guerres n'ont pas résisté à la Révolution, et l'abbaye, découronnée de ses flèches antiques, n'est plus qu'une humble ferme où l'on retrouve à grand peine quelques vestiges du passé.

***

Je n'ai pas la prétention de refaire ici l'histoire un peu obscure des origines du couvent d'Hiverneau, ni de rechercher s'il a succédé à l'abbaye de Montéty, détruite au XIIIe siècle, ou bien si les deux abbayes ont coexisté pendant un certain temps [2].

1. *Archives de la famille d'Orléans. Papiers du duc de Penthièvre. Lésigny* (Extrait communiqué par M. Camille Bernardin).

2. Lebeuf, qui soutient la première opinion, prétend qu'Hiverneau dut recueillir la succession de Montéty vers 1218 ; il existe pourtant, aux Archives nationales (M. 574), une charte de juin 1220 portant le sceau du couvent de Montéty, et le *Gallia christiana* en cite une autre de 1227.

Le *Gallia christiana*, l'abbé Lebeuf surtout, dans son *Histoire du diocèse de Paris*, ont résumé très consciencieusement les anciens documents, et les travaux modernes permettraient à peine de faire à leurs récits quelques rectifications d'une importance secondaire.

Je voudrais simplement, dans ces quelques pages, raconter brièvement la dernière phase de l'existence du couvent, et surtout essayer de montrer quelle était la vie de ce petit monde claustral, composé de beaucoup plus d'éléments divers qu'on ne pourrait le supposer.

Construit au commencement du XIIIe siècle, à la partie inférieure d'une sorte de ravin qui s'ouvre dans la vallée du Réveillon, à mille mètres environ de Lésigny et sur le territoire de cette paroisse, Hiverneau avait été dans l'origine une abbaye considérable et richement dotée ; mais, comme tant d'autres, elle avait vu se tarir peu à peu les sources de sa prospérité.

Son rôle pourtant, je ne parle ici qu'au point de vue matériel, avait été fort utile à la contrée. Les bruyères, les maigres broussailles qui composaient la majeure partie de son domaine avaient été progressivement mises en culture. Autour du monastère, situé dans un canton fertile, comme sur les plateaux d'un sol plus ingrat, s'étaient élevés des hameaux et des fermes, et les terres, données à cens ou fieffées, nourrissaient une petite population agricole dont l'abbé était le seigneur opulent et révéré.

Mais cette richesse comme ce pouvoir avaient subi bien des atteintes. Aliénées au prix de rentes perpétuelles, les terres avaient fini par ne donner qu'un revenu dérisoire, à cause de l'abaissement de la valeur de l'argent. Les droits de mutation (lods et ventes, reliefs, quints, etc.), étaient plus productifs, puisqu'ils se basaient sur la valeur réelle des héritages ; mais ils étaient irréguliers de leur nature et se percevaient souvent avec difficulté.

Les libéralités des fidèles ne venaient plus suppléer à ce déficit. Il était loin le temps où les rois dotaient les monastères avec les pierreries de leur couronne [1], où nobles et vilains, dans l'élan de leur foi, accumulaient à l'envi les fondations pieuses. Les abbayes, les petites surtout, en étaient réduites

1. On prétendait qu'Hiverneau avait bénéficié d'une disposition testamentaire de Philippe-Auguste qui consacrait les pierres précieuses et l'or de sa couronne à la dotation d'une abbaye de l'Ordre de Saint-Victor, proche du pont de Charenton, Voir l'abbé Lebeuf.

à sauvegarder péniblement leur patrimoine. Les nobles, naguère si généreux, payaient à grand peine les redevances et multipliaient les usurpations ; le clergé séculier, qui n'avait jamais cessé de lutter pour la question brûlante des dîmes, avait, sur bien des points, fini par faire triompher ses revendications.

Le concordat de 1516, en consacrant la prétention des rois de nommer aux abbayes, vint encore aggraver l'état des choses. Souvent laïques, en tout cas vivant loin de leurs abbayes et sans autorité sur les religieux, les abbés commendataires se préoccupaient plus de toucher leurs revenus que de pourvoir aux besoins des communautés. Aussi beaucoup déclinaient-elles et finissaient même par disparaître.

Hiverneau fut de ce nombre. En 1561, Simon de Pierrevive, chanoine de Paris, aumônier du Roi, abbé de Jouy et d'Hiverneau, signalait encore la présence de quatre chanoines réguliers ; mais dès 1564, la communauté était dispersée. Jusqu'en 1630, un seul prêtre fut chargé du service religieux ; à cette époque, un autre lui fut adjoint pour desservir la chapelle d'un château voisin, Villemenon, et on les cantonna dans un petit logement délabré, au milieu des vastes bâtiments en ruines.

Six abbés[1] succèdent à Simon de Pierrevive sans que la situation se modifie ; le septième, en 1642, est un jeune garçon de seize ans, Alexandre Bontemps, fils de Jean-Baptiste Bontemps, premier chirurgien de Louis XIII, puis son premier valet de chambre. Notre jeune abbé, qui remplit plus tard auprès du Roi la même charge que son père, résigna l'abbaye en 1656 et eut pour successeurs trois de ses parents : un prêtre, Barthélemy Maillet, un clerc, Jean de Beaulieu de Béthomas et enfin le frère de ce dernier, Eléonor de Beaulieu, commandeur de Malte.

Le couvent cependant dépérissait de plus en plus. Aux ravages du temps, il faut le dire, s'étaient joints les désastres de la guerre. J'ai sous les yeux un lamentable procès-verbal de visite dressé par des experts en 1671[2] à la requête de

1. Jean Himbert ; Nicolas Bréjard, aumônier du Roi ; Charles de Goussencourt, chanoine de Paris ; Claude de Reuil, s[r] des Marets, aumônier du Roi, prieur de Saint-Éloi de Longjumeau, puis successivement évêque de Bayonne et d'Angers ; André Merlet, abbé de Saint-Lô, et enfin Jean Desjardins, prédécesseur de Bontemps.

2. *Titres de la terre de Jonchère*, qui est un ancien fief d'Hiverneau.

l'abbé. Ce ne sont que murs effondrés, charpentes pourries, toitures découvertes. Des planchers brûlés et des portes enlevées lors des sièges de Lésigny et de Brie, en 1649, n'avaient pas été rétablies. Bref, les réparations étaient évaluées à 5,000 livres, et les ressources que l'abbé voulait y consacrer ne montaient pas à 800.

On ne fit donc rien ; tout au plus pratiqua-t-on quelques travaux indispensables dans les bâtiments d'exploitation ; car, s'il n'y avait plus de religieux, il y avait un fermier qui cultivait les terres et en outre levait à forfait, à son profit, les rentes, les redevances et les dîmes, Tout cela, affermé 1,800 l. par Bontemps en 1644[1], ne rapportait plus que 1,300 l. en 1670. Encore le bail dut-il être résilié en 1676 comme ruineux pour le fermier, auquel l'abbé fut contraint de payer plus de 5,000 l. d'indemnité[2].

Cette déplorable situation finit par attirer la sérieuse attention de l'autorité ecclésiastique. L'abbé Lebeuf nous apprend que vers 1684 l'archevêque de Paris nomma un commissaire pour faire la visite des lieux claustraux et de l'église. On se proposait, paraît-il, de supprimer le couvent et de faire de l'église une simple chapelle.

C'est alors qu'on voit intervenir d'une façon inattendue l'ancien abbé d'Hiverneau, démissionnaire depuis 1656, Alexandre Bontemps, maintenant premier valet de chambre du Roi. Il refuse de laisser détruire sa vieille abbaye et se met en quête des moyens de rétablir la conventualité.

Un pieux ecclésiastique du diocèse de Lisieux, Jean Moulin, venait d'opérer la réformation du couvent de Saint-Cyr de Friardel, près d'Orbec, qui appartenait, comme Hiverneau, à l'Ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, et il en avait été élu prieur claustral. C'est à lui que s'adressa Bontemps, et muni de la procuration de l'abbé, alors le commandeur de Beaulieu, il conclut, le 30 août 1684, une convention ou concordat. L'acte est fort intéressant et je vais en donner un court aperçu[3].

Après un exposé préliminaire sur l'état spirituel et temporel d'Hiverneau, où l'on constatait que « le service divin se faisait « depuis plus de soixante ans avec peu d'exactitude

1. *Arch. nat.* L, 917.

2. *Titres de la Jonchère.*

3. Une copie se trouve dans les *Titres de la Jonchère* et une autre aux *Arch. nat.* (L, 917).

« par quelques prêtres *hibernois*, au défaut des chanoines « réguliers qui s'en étaient retirés, ou par un relâchement « volontaire de discipline, ou par le malheur des temps », on concluait qu'on ne pouvait mieux faire que de rappeler les chanoines réguliers de Saint-Augustin « qui y avaient été « établis dès le commencement... et qui en sont comme les « enfants légitimes ».

L'acte énumérait ensuite les conditions auxquelles Dom Moulin établirait à Hiverneau une communauté composée d'au moins trois chanoines prêtres. Bontemps, au nom de l'abbé, indiquait d'abord quels seraient les bâtiments affectés aux religieux, puis réglait la composition de la mense conventuelle à laquelle l'abbé abandonnait quelques terres, environ 260 livres de rentes, certaines redevances en nature et le produit (230 l. environ) de la foire de Montéty, qui se tenait tous les ans à l'extrémité de la paroisse, sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de ce nom [1].

L'abbé, toujours représenté par Bontemps qui, je crois bien, fournissait les fonds, s'engageait à donner 2,000 l. pour les réparations. Mais la pauvre abbaye était bien malade et on était obligé de la réduire singulièrement. De la belle église, qui avait 156 pieds de long, on ne devait conserver que le chœur et la vieille tour du clocher, un vrai donjon, où il y avait un puits; un four et des chambres à feu [2]. On se proposait de réparer le cloître, mais la sacristie et le beau réfectoire voûté étaient condamnés à la démolition et, pour loger les religieux, on était forcé de prendre une partie des bâtiments de la ferme abbatiale.

* * *

Le concordat, nous l'avons dit, avait été signé le 30 août 1684 ; accepté le 16 octobre par la communauté de Friardel, il

1. Cette foire devait son origine à un pélerinage fort suivi qui avait lieu à Montéty, en septembre, le jour de la nativité de la Sainte Vierge. Des lettres patentes de Louis XII lui donnèrent une existence régulière en juillet 1513 (*Arch. nat.* L, 917). Elle se tient encore de nos jours, et comme elle a lieu en plein champ, à plusieurs kilomètres de tout village, elle présente une physionomie très originale. D'année en année, d'ailleurs, elle perd de son importance commerciale. Par contre, les forains y pullulent, et aussi l'affreuse engeance des bonneteurs.

2. D'après un fragment de manuscrit intitulé : *Histoire de l'abbaye royale de N.-D. d'Hyverneaux*, par Dom François-Michel Gervais de Combeaux, 1756. On y trouve une description curieuse des anciens bâtiments (*Arch.* L, 917).

ne fut ratifié que le 25 janvier 1685 par l'abbé, et le 5 octobre suivant par l'archevêque de Paris ; mais depuis longtemps les religieux avaient pris possession de l'abbaye. Ils s'étaient installés dès le 10 mai 1684 et le procès-verbal de cette installation est le premier acte des registres capitulaires [1]. Ces registres et quelques autres documents que je citerai plus loin donnent des détails curieux sur les débuts difficiles de la petite communauté.

Jean Moulin, durant les premiers mois, avait dirigé les religieux amenés par lui, mais il ne pouvait abandonner bien longtemps son couvent de Friardel. Dès que la situation fut régularisée, il fit élire un prieur claustral, Jean Bréard de Longuemare. Celui-ci a laissé un journal où il note soigneusement les petits faits de chaque jour [2]. On se croirait ramené quelques siècles en arrière quand on lit ce simple récit qu'anime un souffle de vraie piété. Le bon prieur [3] relate tous les dons, même les plus minimes, des voisins de l'abbaye ; les registres capitulaires en signalent d'autres [4]. Les pauvres religieux arrivaient dénués de tout et provoquaient la compassion.

M. Gaillard, lieutenant des plaisirs du Roi, qui demeure au Buisson, tout proche, donne une horloge et du bois pour faire des lits ; sa femme un peu d'argent ; sa belle-mère, Mme Janot, veuve d'un chirurgien dont Loret vante l'habileté à pratiquer la taille [5], fait une petite rente pour l'entretien de la lampe du chœur. M. Bontemps « notre illustre bienfaiteur », dote surtout l'église : calice à ses armes, ornements, etc. La dame de Lésigny, Mlle de Boislève, fille du riche financier qui a bâti l'hôtel Carnavalet, Mme Le Picart de Périgny, née Talon, dame de Villarceau, Mme Lefèvre de la Barre, femme du gouverneur du Canada, dont le château est voisin, donnent aussi de petites sommes ou des objets utiles. Tout cela n'arrivait pas à un gros total, mais les religieux avaient bon courage et le 2 mai 1685, sous la direction de Thévenot, architecte du Roi, ils commençaient la restauration de l'église, une demi-démoli-

1. *Arch. nat.* LL, 1454.

2. *Ibid.* L, 917-1.

3. Dom Bréard, par son origine, était au-dessus du niveau commun des moines ; il appartenait à une famille noble de l'élection de Carentan.

4. On trouve aussi des indications dans un document intitulé : *Registre des messes de fondation* (*Arch. nat.* LL, 1455).

5. *Muze historique*, 21 octobre 1656.

tion, comme on l'a vu. Ils y travaillèrent beaucoup de leurs mains, nous dit le prieur Bréard.

Le logement de la communauté avait été, semble-t-il, assez promptement mis en état, car, dès 1685, les religieux commencèrent à prendre des pensionnaires, ce qui ne contribua pas peu à augmenter leurs maigres revenus.

Aussi purent-ils bientôt songer à acheter quelques biens. Modestement d'abord, en 1695, ils acquièrent pour 1,000 l. une maison et un peu de terre à Montéty[1]. Quatre ans après, c'est une acquisition plus importante, la ferme de la Bourbonderie, comprenant 225 arpents, qui leur coûte 15,000 l.[2]. Comme Montéty, la Bourbonderie faisait partie du domaine féodal de l'abbaye ; aussi, ce qui paraît bizarre, les religieux, qui avaient acheté ces biens pour la mense conventuelle, étaient-ils obligés de payer le cens annuel à leur abbé[3]. En 1698, ils avaient pris à bail perpétuel d'Armand de Béthune, duc de Charost, cent quarante arpents de prés, bois et broussailles, appelés la Folie ou les landes de Montéty, attenant aux terres de l'abbaye et relevant de la baronnie de la Queue-en-Brie[4]. C'était, on le voit, un assez beau domaine que les chanoines exploitèrent eux-mêmes, du moins dans l'origine, et qui, mis plus tard en location, leur rapporta jusqu'à 5,500 l.

L'abbaye prospérait donc et les registres capitulaires montrent que les religieux se recrutèrent de bonne heure parmi les profès qui prononçaient leurs vœux au couvent. De 1685 à 1783, on compte 40 de ces profès[5] dont beaucoup accomplirent à Hiverneau toute leur carrière monacale. Ils appartenaient généralement à des familles d'artisans ou de

1. *Arch. nat.* S, 3210. L'acquisition fut faite par le prieur Dom Marin Le Gaigneur, dit Bourgogne, qui avait remplacé, en 1685, Jean Bottet, successeur de Dom Bréard.

2. *Ibid.* L'acte est du 16 février 1699. Il est passé par Dom René Chantepie, prieur.

3. Lors de l'achat, il était dû 20 années de cens qui furent laissées à la charge des religieux. Ils durent, en outre, acquitter les droits de lods et ventes qui, fixés à 3,000 l., furent convertis en une rente de 150 l. dont la remise fut faite par l'abbé en 1701, ce qui n'empêcha pas son successeur de réclamer, en 1718, les arrérages échus depuis 17 ans.

4. LL, 1454.

5. Jusqu'en 1736, les professions sont inscrites aux registres capitulaires et les engagements sont sur des feuilles volantes réunies en liasse (L, 917). Il y a ensuite un registre coté et paraphé par le bailli de Brie. Les archives de Seine-et-Marne conservent un double de ce registre (H 139) et plusieurs actes d'état civil concernant un des profès (H 839).

petits marchands et à peine, dans ce long espace de temps, en compte-t-on trois ou quatre qui méritent quelque attention.

Je relève par ordre de dates :

En 1722, un clerc du diocèse de Bourges, Louis de Maussabré de Villablin, dont le nom disparaît absolument des registres depuis sa profession.

En 1747, Charles-Robert Despilly, clerc tonsuré, âgé de 19 ans, fils et frère de libraires de Paris, qui finit sa carrière au couvent en 1779.

La même année, François-Michel Gervais de Combeaux, âgé de 31 ans, novice clerc, qui mourut prêtre en 1778.

Enfin en 1753, un autre novice de bonne famille, Guy Sallier de la Roche, neveu, je crois, de l'abbé Sallier, garde de la bibliothèque du Roi et l'un des quarante. Guy Sallier ne tenait pas de son oncle, car entré à l'abbaye à 20 ans, il y mourut 27 ans après, sans avoir pu arriver à la prêtrise.

C'est, on le voit, une assez maigre moisson, mais si les chanoines d'Hiverneau ne se sont jamais fait remarquer par l'éclat de leur naissance ou de leurs talents, on peut dire au moins que ce furent des prêtres pieux et attachés à leurs devoirs et que, depuis la réformation, on n'eut à signaler aucun scandale dans leur modeste communauté. Je reviens à mon récit.

Dom Moulin, en 1713, était venu se fixer définitivement à Hiverneau, et il y remplit les fonctions de prieur [1] jusqu'en 1723, époque de sa mort. Bien peu de temps avant, en 1722, il avait reçu la visite du pieux diacre Paris, qui allait successivement se mettre en retraite dans les monastères où il croyait trouver des sujets d'édification [2]. Il est permis de supposer qu'il fut attiré à Hiverneau par le renom de sainteté du vieux prieur. Dom Moulin mourut à 80 ans. Ce vénérable religieux, dont le nom est à peine connu, avait pourtant accompli, non sans difficultés [3], une œuvre considérable, et sa réformation s'était étendue à 14 monastères. Hiverneau, qui semble avoir été son couvent de prédilection, eut le privilège de conserver sa dépouille mortelle.

1. Après René Chantepie dont il a été parlé plus haut, on trouve comme prieurs claustraux : Gilles Talugnon en 1703 ; François Bourdeliète en 1705 ; Pierre Le Tellier en 1708 ; Charles Foquet en 1709 ; Guillaume Le Carpentier en 1710. C'est à ce dernier que succéda Dom Moulin.

2. *Vie de Monsieur de Paris*, 1731, in-12 (s. n. d. l.).

3. V. *Histoire des ordres monastiques*; Paris, 1714, II, 432.

Il fut remplacé par un chanoine qui avait fait profession à l'abbaye en 1715; Philippe Ogier, qui était le fils d'un notaire au Châtelet, fut prieur pendant près de 40 ans. L'abbé qui avait succédé en 1702 au commandeur de Beaulieu, Augustin de Montvallat d'Entragues, grand vicaire d'Autun, eut une carrière plus longue encore, car il fut commendataire pendant 44 ans. Il ne marque guère, d'ailleurs, dans l'histoire d'Hiverneau.

Les abbés, en effet, n'avaient aucune part dans l'administration des communautés; sauf le cas de contestation avec les religieux, on n'entendait parler d'eux qu'à leur mort. On faisait alors une sorte d'état des lieux, et le nouveau titulaire, ou la communauté, exigeaient que la succession du défunt pourvût à la réparation des bâtiments à la charge de l'abbé. Cela donnait souvent lieu à des difficultés; il y en avait eu à la mort du commandeur de Beaulieu, et c'était l'abbé d'Entragues qui les avait soulevées [1]; à la mort de celui-ci, ce furent les religieux qui réclamèrent. Il avait légué 6,000 l. pour les réparations, mais la somme fut jugée insuffisante [2]. J'ignore quelle suite fut donnée à la réclamation, mais il est certain qu'en 1750 on procéda à une réparation totale à laquelle la communauté put prendre une part importante, grâce à deux rentrées de fonds considérables, d'abord une somme de 6,000 l. cédée en 1749, moyennant rente viagère, par un pensionnaire nommé Jean Mazer, ancien concierge d'un château voisin [3], puis de pareille somme de 6,000 l. qu'un autre pensionnaire, Pierre Guénon, donna en 1750 aux mêmes conditions [4].

L'abbaye, on le voit, tirait des ressources importantes de ses pensionnaires. Le moment me paraît venu de donner sur ceux-ci les quelques renseignements qu'il m'a été possible de recueillir.

*
* *

Les archives locales sont une source inépuisable d'informations sur les familles et sur les fiefs et fournissent pour l'histoire particulière et générale des matériaux que souvent on ne saurait rencontrer ailleurs. Elles sont pourtant bien peu connues, et l'on a peine à croire combien de fois les plus

1. *Arch. nat.* L, 917.
2. *Ibid.* et *Titres de la Jonchère.*
3. LL, 1455.
4. *Registres capitulaires.*

érudits ont passé à côté de ces précieux documents sans songer à les explorer[1].

Les registres paroissiaux de Lésigny, dont l'acte le plus ancien remonte à 1561, sont particulièrement riches en renseignements[2], et je regrette de n'avoir à leur faire, pour ce petit travail, que des emprunts très restreints ; ce sont surtout les documents de l'abbaye que j'aurai à mettre en œuvre[3]. Ils sont moins importants à beaucoup de points de vue ; ce sont des actes de décès isolés ou des notes succinctes qui ne remontent guère plus haut que le commencement du XVIIIe siècle, mais ils présentent un genre d'intérêt tout particulier. Il y a là plus d'un personnage dont on ne songerait jamais à chercher la trace dans les cartons poudreux où dorment les vieux papiers d'Hiverneau. Puis la réunion, dans une vie commune, de toutes ces individualités si différentes offre, ce me semble, quelque chose de piquant et d'imprévu. Aussi aurais-je aimé à donner un tableau un peu animé de ce petit monde qui devait avoir ses passions et ses orages en miniature. Mais, faute de données suffisantes, je dois me borner à une simple nomenclature.

1. Je puis en citer un exemple frappant. L'abbé Lebeuf a relevé, dans l'église de Lésigny, l'inscription tombale de Jehan de Lordereau, s^r^ de la Roche-en-Forez, capitaine pour le Roi sur les mers du ponant et du levant, décédé, d'après sa lecture, le 15 août 1500. M. de Guilhermy a rectifié la date (*Inscriptions de la France, IV*, 412) ; à 1500 il a substitué, avec raison je crois, 1567. Mais, au lieu de Lordereau, il lit : de Lordeau, ce qui est une erreur certaine. Si l'abbé Lebeuf et M. de Guilhermy avaient simplement demandé à consulter les registres de la paroisse, ils y auraient trouvé, non pas l'acte d'inhumation de Jean Lordereau qui est perdu, mais plusieurs actes qui le concernent, un entre autres, le baptistaire de son fils, du 24 août 1566, où figurent tout au long ses noms, ceux de sa femme et d'autres membres de la famille. Cette démarche si facile eût épargné aux deux savants bien des recherches et quelques erreurs.

2. Le beau château de Lésigny, depuis le commencement du XVIe siècle, a toujours appartenu à des personnages considérables, les Poncher, les Pierrevive, le maréchal d'Ancre, la famille de Luynes, etc. En 1789, il était possédé par le duc de Penthièvre. Il y avait en outre dans la paroisse cinq ou six fiefs importants.

3. Jusqu'en 1736, Hiverneau n'eut pas de registre pour ses inhumations ; elles étaient marquées à leur date dans les registres capitulaires ; celles au moins des pensionnaires auraient dû régulièrement être portées sur le registre de la paroisse, mais cela ne fut pas toujours pratiqué très exactement. A partir de 1737, il existe des registres spéciaux cotés et paraphés par le prévôt de Brie-Comte-Robert. Celui de 1737 à 1747 est aux *Archives nationales* sous la cote LL, 1456 ; le suivant sous la cote L, 917, liasse 5 ; j'ai aussi trouvé quelques indications dans les registres des dons et fondations déjà cités.

Au début, on ne constate à l'abbaye que la présence d'enfants ou de jeunes gens dont les religieux surveillaient l'instruction. Quelques-uns, par exception, ont été inscrits sur les registres capitulaires au moment de leur entrée ; la plupart ne laissaient aucune trace, à moins qu'ils ne mourussent à l'abbaye ; et cela arrivait encore assez souvent, dans ce temps où les épidémies étaient fréquentes et meurtrières.

D'autres hôtes vinrent de bonne heure donner au pensionnat une nouvelle physionomie. La bonne réputation de la communauté, l'agrément du site, la proximité de Paris, les ressources de société que présentait le voisinage avaient peu à peu attiré l'attention, et l'on vit bientôt des hommes de conditions et d'âges très divers venir peupler l'antique monastère si longtemps voué à la solitude. Ce furent surtout de vieux militaires, d'anciens magistrats, des avocats, des notaires, des procureurs, des médecins, des bourgeois ruinés ou dégoûtés du monde, puis aussi des jeunes gens prodigues ou faibles d'esprit confiés par leurs familles aux soins des religieux ; il y eut même, comme on le verra, des placements par lettres de cachet.

Dès 1696, les pensionnaires étaient devenus assez nombreux pour qu'au point de vue religieux, il ne fût plus possible de les assimiler aux commensaux ordinaires de l'abbaye. Il fut alors convenu avec le curé de Lésigny que tous les ans on lui demanderait pour eux l'autorisation de faire leurs Pâques à Hiverneau ; tous les ans aussi, un d'entre eux devait, au nom de tous, offrir le pain bénit à la paroisse. Le curé seul était chargé de leur administrer les derniers sacrements et de présider à leur inhumation.

J'ai relevé près de 70 noms de pensionnaires depuis la fin du XVII[e] siècle jusqu'en 1781. Bien d'autres sont restés inconnus, car tous ne finissaient pas leur vie à Hiverneau et un certain nombre rentrait dans le monde ou allait chercher une autre retraite. Parmi ceux que j'ai pu découvrir, je n'indiquerai que les plus marquants.

C'est en 1690 que les registres capitulaires mentionnent pour la première fois un pensionnaire adulte ; ce n'est qu'un simple bourgeois de la rue Saint-Denis, François Espesson, et je le cite uniquement parce que, ce qui est assez rare, on indique les conditions de son admission. Il donna, en entrant, un capital de 1,000 l., plus deux créances s'élevant ensemble à 370 l. et enfin son mobilier.

Je passe sous silence quelques noms obscurs et j'arrive à

l'année 1706 dans laquelle, en trois semaines, on relève la mort de trois élèves de 8, 9 et 16 ans [1]. On remarque comme témoin de l'un des actes un pensionnaire nommé le chevalier de Corbry.

En 1707, je note la mort d'un autre pensionnaire, Messire François Néret, prieur et seigneur du prieuré d'Anzy-le-Duc au diocèse d'Autun [2]. Issu d'une ancienne famille parisienne, il était le fils de Denis Néret, conseiller au Châtelet, puis maître d'hôtel du Roi. Son frère, Gervais-François, était correcteur des comptes, et sa sœur était mariée à Nicolas de la Guillaumie, conseiller au Parlement, seigneur du fief des Lions à Santeny, paroisse limitrophe de Lésigny [3].

Deux ans après, il s'agit d'un hôte involontaire. A la fin d'août 1709, un exempt de robe courte avait amené un prêtre du diocèse de Paris, nommé Charles Lhuillier, peut-être un janséniste, remis par lettre de cachet à la garde du prieur. Un mois s'était à peine écoulé qu'un beau matin Lhuillier ne se retrouve plus. Il couchait pourtant à l'infirmerie, dans la même chambre que le prieur malade; mais celui-ci, Dom Charles Loquet, n'avait rien vu ni rien entendu. Lhuillier semblait littéralement s'être évaporé, et l'on ne parvint même pas à découvrir comment il avait pu s'échapper. J'ignore s'il était assez compromis pour qu'en haut lieu on se préoccupât beaucoup de sa fuite ; tout ce que je puis dire, c'est que Dom Loquet quitta Hiverneau peu de temps après, sans toutefois perdre son titre de prieur, et mourut au bout de quelques mois dans un autre couvent de l'Ordre, à Sausseuse [4].

Il me faut maintenant aller jusqu'en 1729 pour trouver un nom à citer. Je relève cette année [5] le décès de Messire Léon

1. *Reg. de Lésigny*, 18 juillet, 1er et 7 août 1706.

2. *Ibid.* 20 avril 1707. Le nom du prieuré est complètement défiguré.

3. Charles-François Néret n'est pas nommé dans la généalogie que donne La Chenaye, mais on trouve son état civil dans un catalogue des rentes sur l'Hôtel de Ville en 1689 (*Bibl. nat. mss. fr.* 8,655 *f°* 34). A cette époque il était déjà prieur d'Anzy.

4. On trouve dans les inventaires (*Titres de la Jonchère*) la mention de « lettres de cachet concernant des pensionnaires » et une autre ainsi conçue : « Pièces et mémoires concernant M. Lange et son évasion » (on voit qu'Hiverneau n'était pas une geôle bien sévère) ; mais tous les documents ont disparu.

5. *Reg. capitul.* L'acte est aussi sur les registres de la paroisse; mais le curé, qui s'était trop fié à sa mémoire, a écrit Messire *Debouville* (*sic*) sans prénom.

Monnerot, s[r] de Virville, ancien capitaine au régiment de Normandie, dont le père avait été trésorier des parties casuelles [1], puis en 1732 l'inhumation de Gilles-Paul Beausire, prêtre de Paris, fils d'un architecte du Roi [2] ; en 1734, celle de François-Claude Ogier, frère utérin du prieur. — Un autre frère, Claude-François, était aussi pensionnaire. Chose curieuse, les trois frères étaient retirés à Hiverneau et les trois sœurs vivaient dans le monde, mariées toutes les trois [3].

L'année 1738 voit disparaître un des plus anciens pensionnaires ; Nicolas Delutel, clerc tonsuré. chapelain de N.-D. de Paris, était entré à l'abbaye 40 ans auparavant, en 1698 ; il avait alors 20 ans. C'était une tête faible ou un mauvais sujet, car il appartenait à une famille bien posée [4].

On a vu, et l'on verra surtout, par les noms que nous citerons bientôt, que la société d'Hiverneau pouvait présenter quelques agréments ; aussi trouve-t-on, en 1740, un conseiller honoraire au Parlement d'Aix, François de Boniface de Leydet de Peinier, qui donne 400 livres pour l'arrangement de six cellules « dont deux seront pour lui et ses amis, sans loyers ». Ce devait être une sorte de pensionnaire intermittent qui, de temps à autre, venait se reposer quelques jours à l'abbaye.

Je poursuis ma revue nécrologique, dont la liste est de plus en plus chargée.

En 1741 s'éteint un pensionnaire de 80 ans, Jean Petit, ancien officier de la Varenne du Louvre ; son fils, du même prénom, receveur général des domaines de la généralité de Châlons, assiste à l'enterrement.

C'est, en 1742, le tour de Louis-François Ripeau [5], substitut honoraire du Procureur général au grand Conseil, âgé de 68 ans.

Je trouve la même année, le nom d'un ancien directeur de la Compagnie du Castor du Canada [6], J.-B. Gayot, qui meurt

1. *Bibl. nat.* mss. *Pièces originales*, vol. 1998.

2. *Ibid.* vol. 251. C'était une famille d'architectes.

3. Il y a aux *Pièces originales* une généalogie de la famille Ogier où le prieur ne figure pas, mais au même dossier se trouve une quittance notariée de 1720 dans laquelle il est mentionné avec ses frères et sœurs.

4. *Pièces originales*, vol. 1777. Lutel (de).

5. Ou plutôt Ripault (*Pièces originales*, vol. ,490).

6. Cette compagnie, qui avait fait de mauvaises affaires, avait cessé de fonctionner en 1715.

à 77 ans. L'acte nous donne le nom de son fils J.-B. Gayot, consul en Espagne [1].

La même année encore, disparaît Léon Montheau, ancien directeur des vivres, âgé de 66 ans; puis en 1743, Charles Bertin, s[r] de Tors, ex-contrôleur des guerres, qui en compte 73 [2].

En 1746, Charles Beaunez, « ancien syndic de la communauté des maîtres écrivains jurés [3] » décède à l'Hôtel-Dieu de Paris et son corps est rapporté à Hiverneau. Le personnage est de mince importance et lors de son entrée à l'abbaye, en 1722, il n'avait donné qu'une valeur de 800 l.; mais c'était évidemment une des fortes têtes du pensionnat, et son nom se trouve fréquemment sur les registres. En 1735, notamment, il avait été parrain d'une cloche de l'abbaye [4], la seule qui, dans toute la paroisse, ait échappé aux réquisitions révolutionnaires. Elle est maintenant placée dans le clocher de Lésigny, et M. de Guilhermy en a reproduit l'inscription [5].

En 1747, nous trouvons pour la première fois un véritable grand seigneur; Messire Gabriel de Blottefière, marquis de Williancourt, meurt à 74 ans, après un long séjour à l'abbaye [6].

On inhume, la même année, un clerc tonsuré de 60 ans, Philippe-Alexandre Carcavy d'Ussy, fils probablement de J.-B. Carcavy, commandeur de Saint-Lazare, qui avait acheté, en 1677, la seigneurie d'Ussy, et de Marguerite-Françoise Raudot [7]; puis, toujours en 1747, un jeune pensionnaire de grande famille, Ange-Urbain de Grimoard de Beauvoir du Roure, âgé de 20 ans, fils d'Ange-Urbain, marquis du Roure, brigadier des armées; et enfin un ancien chef de

1. A Alicante, où on le trouve encore vingt ans plus tard.

2. On trouve des documents sur lui et sa famille aux *Pièces originales*, vol. 315, dossier 6,900.

3. L'abbaye avait des charmes pour les membres de cette corporation, car on en trouve un second, Jean-Baptiste-Nicolas Jon, pensionnaire en 1764.

4. Je trouve (L, 917) que cette année le prieur Ogier avait acheté une cloche pesant 2,000 l. provenant de l'église de Champcueil près Melun. Il est probable que c'était une cloche brisée que l'on avait dû faire refondre.

5. *Inscriptions de la France*, IV, 412.

6. Il avait été marié à Marie-Anne Guyot (*Pièces originales*, vol. 373. *Blottefière*, n° 37).

7. *Ibid.* vol. 594. *Carcavy*, n[os] 18 et 21.

gobelet du Roi, Jean-Nicolas Maigret d'Amblincourt qui termine sa carrière à 77 ans [1].

Ce vieillard qui, avant de se retirer à Hiverneau, avait passé 13 ans à Saint-Magloire, se montra généreux pour l'abbaye ; on signale de lui plusieurs dons en nature et en argent, notamment 1,500 l. en 1745, pour continuer et achever la boiserie du chœur, œuvre élégante et d'un beau style, dont la plus grande partie fait, depuis 1790, l'ornement de l'église de Lésigny.

Je signalerai, en 1748 et 1760, les inhumations de deux ecclésiastiques pensionnaires, Egon Tambonneau, chanoine honoraire de Paris et prieur de Conflans-Sainte-Honorine, qui comptait 58 ans [2], et Jean-Augustin de la Chambre, chanoine de Laon, qui n'en avait que 24 ; en 1750 aussi, de Charles Cassier de Nancré, écuyer, presque octogénaire ; en 1751, de Pierre Pelletier, ancien greffier à la peau au Parlement ; puis en 1752, d'un vieux bourgeois de 76 ans que je ne cite qu'à cause de son nom [3], Antoine Vocanson du Montet.

Le 26 novembre 1752, c'est un ancien président de la Cour des monnaies, Messire Philippe Lambert, âgé de 72 ans. Son fils, Etienne Lambert, conseiller des aydes ; son beau-fils, Jacques-Joseph de Cagny, lieutenant au régiment de Lyonnais infanterie, d'autres parents encore assistent aux obsèques [4].

Nommons rapidement : en 1757, François-Joseph Hébert, ancien procureur au Parlement, 82 ans ; en 1760, François Crevon, notaire honoraire, 70 ans ; en 1761, un bourgeois de Paris, octogénaire, Louis-François de Lorne ; en 1763, un avocat presque aussi âgé, Marc-Antoine Belichon [5], puis 13 ans se passent sans donner un nom à mentionner. Les pensionnaires se faisaient rares, et je n'ai plus à citer que Jean-Baptiste-Claude Calonne de Coquerel, chevalier de

1. Les parents qui assistent à l'inhumation sont Pierre-Etienne Maigret, capitoul de Toulouse, et Antoine-François Maigret, conseiller au Parlement.

2. Guillaume-Egon était le 3e fils d'Antoine-Michel Tambonneau, d'abord conseiller au Parlement, puis ambassadeur en Suisse en 1684 et président des comptes la même année, et d'Angélique de Voyer de Paulmy (*Pièces orig.*, vol. 2,372).

3. Je ne crois pourtant pas qu'il puisse avoir aucun lien de parenté avec le célèbre Vaucanson.

4. En 1753, Ignace Le Mercier, médecin du Roi dans les hôpitaux militaires, pensionnaire, assiste comme témoin à une profession.

5. En 1764, nous trouvons aussi témoin d'une profession un vieil officier pensionnaire, François-Edmond de Butler.

Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie, ancien maréchal-des-logis aux mousquetaires noirs, qui s'éteint en 1776, à 70 ans, sans qu'un parent ou un ami vienne lui rendre les derniers devoirs [1].

Le dernier acte de décès d'un pensionnaire est du 21 septembre 1781. Il précédait de bien peu la fin du couvent.

Un peu avant cette époque, en 1778, alors que la disparition des pensionnaires laissait libre une partie des bâtiments, les religieux donnèrent en location une maison située à l'extrémité de leur enclos et nommée la Mansarde. Ils ne semblent pas avoir eu la main très heureuse. Leur locataire, qui se faisait appeler M[me] de Raimond, avait été recommandée au prieur par le comte de Gamache, ancien officier de gendarmerie et vieux garçon, qui habitait pendant l'été au château du Petit-Val, près de Sucy. Elle était jeune et jolie sans doute — la malignité humaine porte à le supposer, en la voyant recommandée par un galant célibataire — mais si la figure était aimable, le caractère n'était pas dépourvu d'acidité. Elle dut, pour une cause inconnue, quitter précipitamment la Mansarde, et les religieux firent quelques difficultés quand il s'agit d'enlever ses meubles; il en résulta une correspondance qui s'est conservée, je ne sais comment [2], et que j'ai sous les yeux.

A la fin d'une lettre fort aigre, datée du 28 mai 1779, et signée de Raimond, elle ajoutait en *post scriptum :* « C'est le « nom sous lequel je suis connue de vous, mais ce n'est point « le mien. Des raisson assez extraordinaire m'avez engagé d'en « changer. J'ai eu le dessus à force de protection, car la bonne « cause ne suffit pas toujours malheureuzement. Je serai fort « aize dans quelqu'autre circonstance de me faire connoître à « vous sous mon vrai nom et de vous prouver que les conjec- « ture ne sont pas toujours vrai ».

Il paraît qu'il y avait eu des conjectures; les quelques vieux parisiens qui vivaient encore à l'abbaye avaient sans doute aiguisé leurs langues sur la mystérieuse habitante de la Mansarde. Je serai plus réservé, et pour cause. Je dirai seulement que la belle dame me paraît avoir emprunté son nom de guerre à son protecteur, car les Gamache, parmi leurs titres de famille, avaient celui de comtes de Rémont. J'oubliais d'ajouter qu'un petit billet du comte de Gamache, adressé au

1. Voir sur cette famille les *Pièces originales*, vol. 574, *Calonne*, n[os] 95 et 96.

2. Dans les *Titres de la Jonchère*.

prieur d'*Yverno*, se trouve joint à la lettre que je viens de citer. On y trouve une vraie politesse de grand seigneur, mais en même temps une orthographe tellement aristocratique qu'en comparaison celle de M[me] de Raimond paraît irréprochable.

*
* *

Cette revue des pensionnaires m'a conduit un peu loin, et il faut maintenant revenir trente ans en arrière pour reprendre brièvement l'histoire de l'abbaye.

Nous avons laissé, en 1750, la communauté faisant au couvent des réparations importantes sous la direction du prieur Ogier. La situation était alors satisfaisante. Pourtant le vent du siècle commençait à souffler sur Hiverneau, et les professions devenaient rares. On en compte encore deux en 1753, puis une en 1762, et une autre, la dernière, en 1763. Les religieux, comme les pensionnaires, ne se renouvelaient plus ; ils vieillissaient ensemble, voyant leurs rangs s'éclaircir peu à peu.

Pourquoi les gens du monde avaient-ils oublié le chemin de l'abbaye? je serais bien embarrassé de l'expliquer, mais ce qui me paraît à peu près hors de doute, c'est que ce fut la véritable cause de la décadence d'Hiverneau. Les revenus ordinaires n'avaient pas diminué, ils s'étaient plutôt un peu élevés, mais ils étaient à peine suffisants, quand d'autres ressources ne venaient pas s'y joindre, pour subvenir aux besoins des six ou sept chanoines ou clercs qui formaient la communauté ; ils n'auraient pas permis d'admettre des novices, à supposer qu'il s'en fût présenté.

Cette situation, du reste, n'était pas spéciale au seul couvent d'Hiverneau ; bien d'autres communautés périclitaient aussi, pour une cause ou pour une autre, et un arrêt du Conseil, du 23 mai 1766, avait ordonné la création d'une Commission chargée de prendre les mesures nécessaires [1]. Cette Commission avait posé en principe que chaque communauté devait, avant tout, représenter les lettres patentes qui avaient autorisé son établissement. Or, Hiverneau avait, pendant près d'un siècle, cessé d'avoir des religieux. En y installant les chanoines de Friardel, Bontemps avait négligé, paraît-il, d'obtenir du

1. Etablie par arrêt du Conseil d'Etat du 31 juillet 1766, cette Commission se composait de cinq archevêques ou évêques et de cinq conseillers d'Etat. Elle figure aux Almanachs royaux sous le titre de : *Commission pour l'examen des réguliers.*

pouvoir royal une consécration suffisante, quoique des lettres patentes de 1694 eussent approuvé les constitutions [1]. De bonne heure, on avait reconnu cette irrégularité, et, dès 1729, on avait, pour y parer, tenté d'obtenir l'affiliation à l'abbaye de Saint-Victor, mais la communauté n'avait pu y parvenir. Beaucoup plus tard, elle chercha sans plus de succès à obtenir l'union d'Hiverneau avec le prieuré royal de Sainte-Catherine-de-la-Couture à Paris [2], ce qui aurait sauvegardé la situation personnelle des chanoines et des clercs; la négociation, cette fois encore, ne put aboutir.

La suppression avait donc été décidée, mais les formalités furent longues. Commencée avant 1770, l'affaire ne se termina que quinze ans plus tard et, le 1er juin 1784, lorsque les bâtiments et la mense conventuelle furent remis aux mains du sr Grisard, nommé économe séquestre, il ne restait plus de la communauté que le prieur Martin Normand, successeur de Dom Ogier, un chanoine-prêtre et un clerc. Le premier eut 1,500 livres de pension, le second 1,400 et le troisième 1,000 [3].

L'abbé d'Hiverneau n'en conserva pas moins son titre et son revenu, fort modeste d'ailleurs. Augustin de Viennois, qui avait remplacé en 1746 l'abbé d'Entragues, était mort en 1775; il eut pour successeur Philippe-Jean de Boutouillic, chanoine de Vannes, qui figure encore sur l'Almanach royal de 1790.

Mais l'antique abbaye, qui remontait au-delà du temps de saint Louis, avait réellement cessé d'exister cinq ans avant 1789 et, là du moins, la Révolution n'eut pas d'expulsions à faire; elle n'eut qu'à prendre possession des biens encore gérés par le séquestre. Comme ailleurs, ils furent mal vendus, et cette triste opération n'en mit pas une seule parcelle aux mains des paysans; elle servit seulement à enrichir encore deux ou trois gros propriétaires du pays [4].

* * *

1. *Arch. nat.* L, 917. Je ne comprends pas bien pourquoi ces lettres étaient regardées comme insuffisantes. Cela résulte pourtant de la requête présentée au couvent de Saint-Victor (note non signée à la cote ci-dessus) et du mémoire cité plus bas.

2. Mémoire sans date dans les *Titres de la Jonchère.*

3. Les pièces concernant la suppression sont aux *Arch. nat.* G. 9570, no 7.

4. On trouve dans les *Titres de la Jonchère* une curieuse correspondance échangée à ce sujet entre les futurs acheteurs.

De ce modeste essai, il ne semble guère possible de tirer une conclusion historique. Et pourtant, quel contraste frappant entre le tableau qu'on se plaît à tracer de l'opulence scandaleuse des couvents, et l'existence simple et souvent pénible de ces bons religieux qui, tout en suivant scrupuleusement les règles de leur état, consacraient leur temps à instruire des enfants ou à adoucir les derniers jours de quelques vieillards !

La mense conventuelle d'Hiverneau n'avait pas, en 1784, 6,500 l. de rente nette et, d'après la déclaration faite à la municipalité de Lésigny en février 1790, le revenu de l'abbé n'était que de 1,863 l. On ne peut soutenir que ce soit là une richesse insolente. C'est une exception, dira-t-on ; en tout cas, l'exception était beaucoup moins rare qu'on ne le pense [1].

Du reste, même en admettant, comme je le fais sans hésitation, les inconvénients économiques d'une accumulation exagérée des biens de main-morte, la confiscation, inexcusable en théorie, était-elle, dans la pratique, un remède efficace contre cet abus ? C'est, je pense, ce qu'aucun homme de bonne foi ne saurait admettre aujourd'hui.

R. DE CRÈVECŒUR.

1. Voyez à ce sujet M. Taine : *L'ancien régime*, p. 42 et s., et *La Révolution*, I, 216.

UNE
SOCIÉTÉ POPULAIRE A CHALONS-S.-MARNE
PENDANT LA RÉVOLUTION

Châlons-sur-Marne eut, pendant la Révolution, sa Société populaire, comme il convenait à toute bonne ville à cette époque. Les citoyens les plus avancés se réunirent spontanément dans ce but, et, dans une séance tenue le 10 messidor an II, « les amis de la liberté et de l'égalité de Chaalons » votèrent le règlement de la Société dont la mission était « de surveiller l'exécution des loix, de former et entretenir l'esprit public, de défendre le peuple des intrigants qui chercheraient à l'égarer, de dénoncer les conspirateurs, les fonctionnaires négligents ou infidèles, de faire aimer la Patrie et de donner l'exemple des vertus ». D'après ce règlement, qui comprend quarante-huit articles, le nombre des membres, naturellement, était illimité : la Société formait six comités dits de présentation, de correspondance, de surveillance, de défense officieuse, d'instruction, commerce et agriculture, de bienfaisance et de comptabilité. Il y avait séance tous les jours à 5 heures : il pouvait, vu les événements, y avoir des séances extraordinaires ; elles étaient publiques ; tous les membres des Sociétés populaires de France affiliées aux Jacobins y avaient droit d'entrée. Le premier jour de chaque trimestre, la Société procédait « au scrutin épuratoire de ses membres : les diplômes délivrés devaient être renouvelés chaque trimestre. Les nouveaux candidats étaient présentés par six membres et soumis au scrutin. Le président et les trois secrétaires étaient élus chaque mois et rééligibles seulement après l'espace d'un mois ; le trésorier restait un an en charge. » Ce règlement fut contresigné par le président Léonard et les secrétaires Drouot jeune, Regnault et Labey. Le sceau de la Société était oval, représentant une femme personnifiant la République, tenant d'une main une pique surmontée du bonnet phrygien, de l'autre s'appuyant sur un faisceau de licteur ; autour : « Le peuple seul est souverain » ; au dessus : « Haine aux tyrans ». Dans un premier cercle : « Société populaire et montagnarde

de Chaalons-sur-Marne ». Dans un second : « Département de la Marne, district de Chaalons ».

LISTE DES PREMIERS MEMBRES

Odon, marchand.
Carré, avoué.
Delestrée, maire.
Thomas, juge.
Lejeune, greffier.
Picot, juge de paix.
Moignon père.
Hardy, marchand.
Denise, commis au district.
Lohier, tanneur.
Drouot, substitut.
Lallemant, tanneur.
Langelin, huissier [1].
Legrand, marchand de fer.
Failly, curé de S. Loup.
Carlet, commissaire national.
Lamiraux, officier municipal.
Caillet, tanneur.
Plénière, mégissier.
Jacquesson, négociant.
Quillet, géographe [2].
V. Ostome.
Gondouin, adjudant de la place.
Renault, secrétaire du district.
Jacques, marchand.
Ecoutin, notaire.
Hugueny, marchand.
Ducret, marchand de bois.
Depoix, cordier.
Adrien, professeur.
Domballe, commis à la municipalité.
Dagonet, apothicaire.
Bourdon, avoué.
Capitaine, chef de légion.
Devarenne, notable.
Darsonval, entrepreneur.
Tessier, maître de danse.
Clerget.
Cartelet, orfèvre.
Mathieu, officier municipal.
Detiaque, vicaire de Notre-Dame.
Bourdon, notable.
Périnet, marchand de bois.
Profinet, menuisier.
Caillette, boulanger.
Mausserat-Longpré, principal du collège.
Périn, professeur au collège.
Gaillard, rentier.
Léonard, professeur.
Viet, maître de poste.

Une si remarquable Société ne devait pas se contenter de la publicité de ses séances : elle voulait être connue au loin. Dans ce but, elle se décida à fonder un Journal, et elle l'annonça par un pompeux prospectus qui signalait cette publication comme se proposant « de disposer l'homme par gradation à jouir du bonheur, et à recueillir les fruits salutaires de son affranchissement ». Et il contient cette promesse assez curieuse : « Ce Journal sera rédigé avec cette exactitude, cette impartialité qui n'ont pas toujours caractérisé ceux qui s'intitulent républicains ». Il devait paraître deux fois par décade, par numéro de quatre feuillets in-octavo, relatant les procès-verbaux des séances de la Société, les traits de vertu et d'héroïsme des

1. Note de Ducret : « délateur et aboyeur ».
2. Note de Ducret : « délateur ».

républicains, une correspondance « active » avec la Convention et la Société des Jacobins, les décrets utiles à faire connaître, les dons patriotiques, les arrêtés du département. Le prix de l'abonnement était de 15 livres pour l'année. Ce journal était imprimé à Châlons, chez Pinteville-Bouchard, place du Marché.

La collection de ce journal, dont le premier numéro parut le 10 floréal an II, est très rare. Nous en avons recueilli les numéros I à XXVIII et nous ne croyons pas qu'il ait poussé sa carrière plus loin. Il nous a paru intéressant de publier l'analyse de chacun de ces numéros pour montrer que nos Jacobins de Châlons n'ont pas été très farouches et ne se sont pas non plus mêlés de sauver la patrie.

I. 10 floréal an II. Séance du 6. — Président : Ad. Lambert. — Présentation du citoyen Lambert, berger et maire d'Etoges, que le Comité de Salut public avait, connaissant son patriotisme et sa probité, appelé à Paris comme juré au Tribunal révolutionnaire : il refusa vu son ignorance de lire, et fut alors nommé surveillant du département de la Marne et des Ardennes, au traitement de 3,000 livres, pour constater les abus dont les cultivateurs auraient été les victimes, dénoncer les aristocrates, rechercher les causes de la diminution des troupeaux et des incendies fréquents des forêts. — Réclamation en faveur d'un colporteur incarcéré pour avoir distribué des almanachs réactionnaires sans le savoir. — Dénonciations contre un agent des vivres et un officier de gendarmerie.

II. 15 floréal. — Dévouement du citoyen Vuillaume dont on avait refusé l'engagement à cause de sa jeunesse : la Société va s'occuper de le faire admettre. — Récit de l'expédition dirigée contre Arlon. — Echange du journal avec la Société populaire de Reims. — Rapport du citoyen Depaquit sur le remarquable civisme du district de Sézanne. — Lettre de l'agent national sur la réquisition des outils propres à la fabrication des armes. — Chanson patriotique par Dejean.

III. 20 floréal. — Rapport du citoyen Guillot justifiant le citoyen Alfonce de l'accusation d'avoir fait passer des grains à l'étranger : le président leur donne à tous deux l'accolade. — Discussion sur le choix d'un local pour la Société : elle décide qu'on sollicitera les habitants de la ville pour avoir des ressources pour s'installer dans l'église du Collège. — Recommandation à la Société des Jacobins au sujet de divers détenus injustement accusés. — Proposition de ne plus admettre d'aris-

tocrates parmi les frères. — Offre de l'imprimeur de n'exiger que ses frais jusqu'à ce que le journal ait un assez grand nombre de souscripteurs.— La Société régénérée de Perpignan annonce qu'elle s'est décidée à exclure les prêtres de son sein : on lui répondra qu'on fait ainsi à Châlons depuis longtemps.

IV. 25 floréal. — Nomination de commissaires pour l'examen des paquets arrivant par la poste. — Nomination des citoyens Ostome, Quillet, Drouot, Regnauld et Depaquit comme rédacteurs du journal. — Relation de la séance tenue au Temple de la Raison, le 30 floréal : discours du citoyen Josse sur la victoire de nos armées ; après quoi on se transporte au Jard pour un bal public.

V. 26 floréal. — Discussion d'un nouveau règlement : on donnera le nom de Comité de Surveillance à celui chargé de recevoir les dénonciations, au lieu de Comité secret, dénomination rappelant l'ancien régime. — Dénonciation contre le chef de la gendarmerie et la Société populaire d'Étoges « composée de gens appartenant à l'ancien régime ». — Le citoyen Langelin, revenant de Paris, annonce qu'il a obtenu l'autorisation de se servir provisoirement de l'église du Collège pour les réunions de la Société,

VI. 26 (*sic*) floréal. — La Société institue un Comité de douze membres pour surveiller l'exécution de la loi du maximum [1]. — Dénonciation de diverses citoyennes de Châlons contre les tailleurs chargés de l'équipement des troupes. — Le citoyen Bourdon, dit Saint-Pierre, donne sa démission à cause de ses occupations. Discussion à ce sujet, un membre disant qu'il ne voulait se retirer que pour se soustraire aux charges financières de la Société : sa requête est admise, Bourdon était un élève des moines indigne de siéger à la Société. Depaquit réclame son arrestation comme suspect. — Dénonciation au sujet de fraudes sur le maximum. — On ajourne une décision sur une demande de faire lire tous les décadis au Temple de l'Éternel les prières composées à l'Être suprême par Robespierre.

VII. 10 prairial. — Rapport du citoyen Léonard sur les troubles causés par le fanatisme à Matougues. Le jour de S. Georges, patron de ce village, les femmes forcèrent un jeune citoyen à leur chanter l'office. Un patriote indigné monta en chaire pour protester, et ces femmes l'assaillirent de coups

1. Les citoyens Langlois, Regnauld, Drouot, Capitaine, Varnier, Depaquit, Ostome, Lambert, Collin, Gosset, Croizet, Clerget.

jusqu'à ce qu'il restât sur place. Léonard et Chevrier se rendirent à Matougues et y provoquèrent une assemblée générale où ces mêmes femmes témoignèrent de leur repentir : il fut décidé que la municipalité garderait à l'avenir les clefs de l'église qui lui appartient. Le citoyen Langelin appuya vivement la proposition de tenir la main à envoyer, chaque décadi, des commissaires dans les campagnes pour éclairer les esprits. Il saisit cette occasion de dénoncer les femmes et filles de Châlons « qui ne craignent pas d'afficher leur aristocratie et leur fanatisme en se parant de leurs plus beaux habits les jours de fête de l'ancien calendrier et affectent de se mettre malproprement le jour consacré par la loi. » Il a annoncé qu'il connaissait des moyens innocents, mais capables de leur faire perdre cette habitude.

Le citoyen Depaquit se plaint de ce que la statue de la Liberté, qui est sur la place de la commune, ne soit pas digne de la divinité chérie des Français. La Société décide que deux de ses membres iront en entretenir la municipalité. — Le citoyen Duperron se plaint que l'inscription mise au-dessus de la porte du cimetière ne s'accorde pas avec le décret de la Convention reconnaissant l'immortalité de l'âme. Un membre annonce que le maire a déjà donné des ordres en ce sens. — On décide la nomination d'une Commission pour surveiller la vente chez les bouchers et empêcher que les meilleurs morceaux ne soient toujours donnés « aux opulents ». — Berrier, ex-curé de Jaalons, est admis dans la Société et prié de chanter son hymne patriotique.

VIII. 15 prairial. — Affiliation de la Société populaire qui vient d'être instituée à Montagne-sur-Marne (Condé). — Pétition de plusieurs prisonniers autrichiens se disant français pour être admis à servir dans la marine. — Dénonciation contre le chef d'escadron de gendarmerie Tarte ; contre Ducret, directeur du jury d'accusation, pour avoir eu la faiblesse de mettre en liberté la femme Tarade, accusée d'avoir fait de faux certificats de résidence pour son fils émigré. — Langelin réclame de l'administration des mesures pour faire célébrer les décades et faire disparaître le souvenir des anciennes fêtes [1].

1. L'exemplaire que nous possédons est celui de Ducret, juge au tribunal criminel de Châlons, dont chaque numéro porte la signature et la fonction. A propos de la mise en liberté de madame de Tarade, il a ajouté : « J'ai fait mon devoir et Langelin se trouve plus coupable qu'aucun criminel : il a été transféré à Ostende, et la femme Tarade et ses enfants étaient innocents. »

IX. 20 prairial. — Justification de Ducret qui démontre que c'est la municipalité de Châlons qui a décidé la mise en liberté de la femme Tarade malade. — Rapport d'infractions au maximum : il est décidé qu'on dressera la liste des mauvais citoyens. — Adresse à Robespierre[1] et à Collot d'Herbois pour avoir échappé au fer d'un assassin. — Les membres de la Société, qui font les frais du journal, demandent à le recevoir.

X. 25 prairial. — Discours du citoyen Mézières sur le décret de la Convention qui a déclaré l'existence d'un Etre suprême.

XI. 30 prairial. — Punition de plusieurs infractions à la loi du maximum. — Rapport de Josse sur le citoyen Radelon, d'Epernay, dont la Société proclame le patriotisme à réclamer l'épuration de la Société de cette ville. — On décide que le Journal sera imprimé en plus petit texte et porté à six feuillets. — Quillet rend compte de sa mission pour présenter l'adresse de la Société à la Convention, laquelle a été couverte d'applaudissements. — Langelin annonce que la Convention a annulé un jugement qui avait acquitté le carabinier Menou pour propos anti-révolutionnaire. — Installation des juges du tribunal criminel du département. — Un citoyen propose de vendre une statue de la Liberté en plâtre, le tuf, à cause de la fragilité de la matière, ne correspondant pas avec le caractère de durée que doit avoir ce simulacre de la Liberté. — Adjonction des citoyens Simon, Lejeune, Le Chauve, Jesson, Lerouge, Huttier, à la rédaction du journal. — Langelin dit qu'il n'a pas à se glorifier d'être né à Vertus, car cette commune renferme encore bien des aristocrates[2].

XII. 5 messidor, — Nomination de deux commissaires pour surveiller la vente des biens des émigrés. — Pétition du gendarme Agnus qui se plaint d'avoir été arrêté pour avoir agi contre des aristocrates. — Ajournement de la demande d'un

1. Ducret ajoute en marge : « l'assassin populaire ».

2. Ducret ajoute : « J'étais présent à la séance où Langelin a calomnié le lieu de sa naissance : il a dit tout hautement qu'il y avait au moins 600 têtes à couper. Le rédacteur n'a pas mis cette phrase pour ménager la cruauté de ces anthropophages. Les hommes de bien ont frémi et gardaient un morne silence. Il y en avait autant à couper à Châlons. Voyez comme ces meneurs ont l'impudence de se montrer et d'attaquer les hommes innocents. Ce Langelin a eu le front de m'attaquer à deux heures du matin dans la rue parce que, en qualité de directeur du Jury, il voulait que je décerne des mandats d'arrêt et comme étant du Comité des 12 dont les séances étaient nocturnes. J'aurai mis la consternation dans tout le département, mais Dieu le sait, je n'ai jamais exposé ma conscience, mon serment n'a jamais été violé. J'en rends grâce à Dieu. »

diplôme faite par le citoyen Moutier, ci-devant président du tribunal criminel, parce qu'il a conseillé à la Société de Sézanne de se séparer des Jacobins pour s'affilier aux Feuillants.

Le comité de surveillance de la société est chargé de dresser le tableau de tous les citoyens employés dans les administrations. — Les jeunes citoyens qui chaque décadi s'exercent au maniement des armes, demandent un poste pour monter la garde. — Notice sur les jugements rendus contre les infractions à la loi sur le maximum.

XIII. 10 messidor. — Scrutin épuratoire de la Société : sont ajournés les citoyens Aubry, de la commune de Brutus (St-Memmie), et Cochinat. — « Le citoyen Quillet, regardant avec raison la qualité d'homme libre comme le plus beau titre dont un citoyen puisse s'honorer, et comme appartenant également à tous les membres de la société, observe que l'un d'eux affecte d'ajouter à son nom l'épithète de *libre*, que cette distinction est injurieuse pour ses collègues, et propose de l'inviter à reprendre son nom [1]. Ducret, à qui cette invitation devait être adressée, a observé qu'il avait pris le titre de libre, lorsqu'il y avait du danger à le porter, que ce n'était point par amour des distinctions qu'il avait annoncé cette qualification, mais parce qu'il ne croyait pas devoir changer la signature qu'il avait adoptée depuis longtemps. La Société décide qu'il reprendra son nom. — Annonce que l'indemnité de membre du comité de surveillance est fixée à trois livres par jour. — Arrêté du district pour faire déposer au magasin du quai du Temple à l'Eternel tous les objets mobiliers du culte. — Arrêté du tribunal criminel de la Marne. — Chanson pour la fête de Bara, par Ducroisi.

XIV. 15 messidor. — Souscription avec la ville de Reims pour la construction d'une frégate. — Ducret est expulsé de la Société (il aurait dit à Courtisols, au recensement des grains, que le pain d'orge était encore trop bon pour le paysan), et dénoncé à l'accusateur public du Tribunal révolutionnaire [2].

1. Ducret ajoute : « O pauvre Quillet, que tu es à plaindre, descends dans ton âme, tu n'y trouveras que de la voracité. Elevé dans la cuisine d'un bienfaiteur, tu l'as trahi et mis aux abois. Ta marche est celle d'un hache-cul, ta figure non humaine, mais de singe. »

2. Sur la proposition d'Oudard. Ducret ajoute : « Oudard à grandes moustaches, tu m'as envoyé à Fouquier-Tinville, accusateur public du tribunal de Robespierre, tandis qu'en qualité de notaire et contrôleur à Eclaron tu touchais les intérêts de la République et les mettais dans ta poche,

— Renouvellement du serment de poursuivre et démasquer les faux patriotes. — La Société reçoit « révolutionnairement », sur la proposition de Langelin, plusieurs citoyens d'un patriotisme connu depuis longtemps. — Demande d'affiliation de la Société de Suippes qui annonce qu'elle vient de se régénérer; ajournement parce que le patriotisme de ses membres est douteux. — La Société décide que les citoyens et citoyennes sachant la musique seront invités à venir aux décadis aux séances de la Société dans le Temple de l'Être Suprême pour y chanter des hymnes. — Création d'un atelier de salpêtre.

XV. 20 messidor. — La Société se rend en masse au théâtre pour assister à un *Te Deum* républicain à l'occasion des dernières victoires. — Arrêté pour les travaux à faire à l'église du Collège concédée à la Société. — Souscription pour la construction d'un vaisseau de ligne.

XVI. 25 messidor. — Expulsion de trois membres : Mustier, Cochinat et Vincent. — Discussion sur le patriotisme de divers employés de la fabrication du salpêtre. — Admission de membres. — Offrandes patriotiques; le 8e hussard offre un jour de paye. — Le principal employé des salpêtres est Bluget, qui est noble et employe de préférence les valets de l'aristocratie ; il est noté : « noble et modéré. »

XVII. 1er thermidor. — Admission de membres. — Adjudication des travaux de l'église du Collège pour 7,000 livres. — Relation de la fête du 14 juillet à Paris. — Injonction aux élèves de l'Ecole d'artillerie de montrer plus d'assiduité. — Installation pour nos frères d'armes blessés ou malades à l'hospice de l'Humanité. — Lettre d'un élève de l'école de Mars, châlonnais, sur l'établissement de la plaine des Sablons.

XVIII. 5 thermidor. — Admission de membres. — Mort de Launai, membre de la Société. — Langelin se plaint qu'on a mal rendu ses pensées sur Bluget; il a seulement dit qu'il ne s'était fait connaître par aucun acte de civisme[1]. — Plainte de Depaquit sur l'égoïsme des gens de campagne, où l'on ne chôme pas les décades. — Rapport tendant à affecter à un service hospitalier l'Intendance et la ci-devant abbaye de Sainte-

ce qui méritait bien un coup de guillotine ; tu t'en sauvais grâce à ton frère de Paris ; ainsi tais-toi, je t'ai fait des reproches et tu as eu la lâcheté en pleurant de le nier ; tu t'es déchargé sur l'imprimeur. »

1. Ducret ajoute : « Le citoyen Bluget honnête homme. Langelin homme de rien, sinon de vin. Il est de la dernière extraction. Oui, Langelin est le plus vil de tous les hommes et le plus dangereux de férocité. »

Marie qui lui est contiguë. — Fête le 30 messidor au Jard en l'honneur des dernières victoires à 3 heures. En tête du cortège, deux escadrons de gendarmerie et de hussards, les canonniers de la garde nationale avec leurs canons, l'Ecole d'artillerie, les autorités en costume ; la Société populaire précédait le faisceau de l'unité dont douze jeunes filles en blanc tenaient le ruban tricolore. Les quatre sections de la commune étaient représentées par quatre groupes de douze citoyens en tenue militaire, les guêtres poudreuses, donnant le bras à autant de citoyennes costumées en vivandières.

XIX. 10 thermidor. — Diplôme de civisme au citoyen Oudard. — Eloge de Launai, l'un des membres du Conseil municipal régénéré. — Adresse à la Convention. — Pot-pourri chanté à la séance. Voici le couplet sur l'air de la carmagnole :

Si les Rois étaient mieux connus,
Tous les peuples n'en voudraient plus.
Un jour cela viendra
Et l'univers dira :
Dansons la carmagnole,
Vive le son! Vive le son !
Dansons la carmagnole,
Vive le son du canon.

XX. 15 thermidor. -- Félicitations de la Société à la Convention et aux sections de Paris. — Elle arrête la liste des souscripteurs au vaisseau offert par le département. — Elle nomme des commissaires pour parcourir les arrondissements qui lui sont désignés pour recueillir les cotisations volontaires des bons citoyens. — Suite du pot-pourri patriotique. — Langelin s'indigne des souscriptions infimes des aristocrates pour le vaisseau : à Suippes des gens fort riches ont affecté de donner de 10 à 15 livres. -- On imprimera la liste des souscripteurs.

XXI. 25 thermidor. — Mesures prises par la Société pour augmenter la quantité des matières propres à remplacer la potasse. — Adresse de la commune d'Arcis remerciant des habitants de Châlons, qui en passant ont contribué à arrêter un incendie dans cette ville. — Arrêté du tribunal criminel. — Discours des citoyens Ménestin et Mausserat, principal du collège, sur les fondements de la morale républicaine.

XXII. 30 thermidor. — La Société presse le département d'activer la souscription pour le vaisseau. — Discussion sur les moyens d'approvisionner Châlons de bois, charbon et

chandelle, dont cette ville est absolument dépourvue. — Renvoi au département d'une dénonciation contre le s[r] Barbat par ses frères d'armes. — La Société populaire de Reims envoie l'apologie de la conduite de Beaucour à Châlons et à Reims; on réclame pour lui la faveur d'être gardé à son domicile par un gendarme. — La Société populaire de Saint-Mard-sur-le-Mont demande l'affiliation. — La Société décide qu'on suspendra au-dessus du fauteuil du président deux drapeaux, l'un tricolore, l'autre aux couleurs américaines. — Arrêté de la Société pour substituer aux noms de saints des rues de Châlons, des noms républicains, ou au moins instructifs. — Couplets chantés par le citoyen Balthazar à propos des journées des 9 et 10 thermidor.

Voici le dernier couplet :

Républicains, méfions-nous
D'un excès de patriotisme,
Car toujours le langage est doux,
S'il dérive de l'égoïsme.
Chacun, je le crois, sait déjà
Qu'un grand braillard, un qui clabaude,
Bien plutôt qu'un autre ira
Faire une partie de main-chaude.

XXIII. 5 fructidor. — Arrêté du représentant Battelier sur la translation de la Société dans la ci-devant église du Collège. — Oudard et Agnus sont libérés. — Admission de membres, entr'autres de Galle, commandant l'Ecole d'artillerie. — La Société se transporte en masse à la commune pour recevoir les drapeaux, qui doivent être le signe de l'alliance franco-américaine. — Discussion sur les moyens de faciliter aux citoyens la vérification des assignats.

XXIV. 10 fructidor. — Plainte de Langelin sur l'insertion de la chanson de Balthazar dans le journal. — Arrêté en faveur de la veuve Guérin, factrice de diligence, qui avait été destituée. — Plainte du citoyen Quillet de ce qu'on ne venait plus aux séances.

XXV. 15 fructidor. — Discours prononcé par Mausserat dans le Temple de l'Eternel sur le mariage.

XXVI. 20 fructidor. — La Société décide de consulter l'opinion publique sur le patriotisme des membres du Comité révolutionnaire. — Elle fixe ses séances aux 2, 4, 6, 8 de chaque décade. — Dénonciations contre divers. — Avis sur les

assignats. — Arrêté pour le versement des sommes recueillies pour la construction d'un vaisseau.

XXVII. 30 fructidor. — Scrutin épuratoire. — Plainte du citoyen Gesset sur la modicité du salaire des femmes travaillant aux chemises des défenseurs de la Patrie (7 sols 1/2 par pièce). — Mausserat se plaint de l'inscription placée sur la porte du cimetière ; elle pouvait convenir sous l'ancien régime ; il demande qu'on en mette une autre plus consolante pour les vivants. — Proposition de Josse pour la déportation du reste de la famille du Tyran. — La Société fixe ses séances aux 2, 4, 8 de chaque décade. — Jollivet demande qu'on avise à approvisionner la ville d'huile à brûler.

XXVIII. 5 vendémiaire. — Comptes du trésorier. — Josse propose une peine contre les membres formulant une accusation hasardée. — Adresse à la Convention au sujet de la loi de déportation de la famille de Capet et de celle ordonnant la démolition des églises inutiles. — Discours de Duperron. — Langelin fait nommer deux commissaires pour une enquête au sujet de l'élargissement de plusieurs mauvais citoyens. — Radiation des membres de la Société convaincus d'avoir vendu au-dessus des prix du maximum. — Quillet fait adopter une décision pour lire chaque décadi un chapitre du Contrat social ou de l'Emile.

Ed. de Barthélemy.

LES

Religieuses Chanoinesses du Saint-Sépulcre

DE CHARLEVILLE*

Les fondations de Bellechasse et de Vierzon, faites à une époque où la Maison de Charleville, établie depuis trop peu de temps, eut eu besoin de toutes ses ressources et de ses Religieuses les plus expérimentées, le trouble causé par le brusque départ de Marie Diffius, puis la faiblesse et l'insuffisance de quelques prieures, toutes ces causes, jointes aux malheurs des temps, avaient, pendant de longues années, mis la Communauté dans une situation des plus pénibles, dont elle n'avait pu sortir encore.

L'élection de Marie-Barbe Fournier inaugura une période de calme et de prospérité, pendant laquelle le Couvent put reprendre et compléter son organisation. Lors de la visite faite par le doyen Dueil, certaines Religieuses, les Mères Martine-Françoise Thomay de Sainte-Angélique, Françoise de Sugny de Contreuve de Sainte-Scholastique, Geneviève Barilly de Saint-Gabriel, Louise Maréchal de Saint-Bernard, Claude de Roucy de Saint-Augustin, tout en demandant des Prieures Triennales, avaient témoigné le désir de pouvoir continuer la Prieure dans sa charge aussi longtemps que la Communauté le jugerait convenable. Maurice Le Tellier avait ordonné que les pouvoirs de la Prieure ne pourraient être prorogés que pour une seule période de trois ans, et cette ordonnance fut confirmée par un décret de Mgr de Mailly, du 17 décembre 1715.

Les Chanoinesses surent concilier les deux systèmes et profiter des avantages de l'un et de l'autre : Le priorat fut de fait, réservé à un petit nombre de Religieuses élues tour à tour et occupant, dans l'intervalle de leurs priorats successifs, les charges de sous-prieure ou de procureuse. Depuis l'Ordonnance de l'archevêque de Reims, du 23 novembre 1709, jusqu'à

* Voir page 114, tome Ier de la *Revue de Champagne*.

la Révolution, dix Religieuses seulement remplirent la charge de Prieure ; ce furent :

Marie-Barbe Fournier, de Sainte-Geneviève, 1710-1713.

Catherine de Sugny, de Saint-Benoit, 1713-1716, 1716-1719.

Jeanne Paris, de Saint-Joseph, 1719-1721.

Jeanne-Simonne Robin de la Barre, de Saint-Louis, 1722-1725, 1725-1728.

Louise-Bernardine Maréchal, de Saint-Bernard, 1728-1731, 1731-1734.

Jeanne-Simonne Robin de la Barre, de Saint-Louis, 1734-1737, 1737-1740.

Louise-Bernardine Maréchal, de Saint-Bernard, 1740-1743, 1743-1746.

Jeanne-Simonne Robin de la Barre, de Saint-Louis, 1746-1749, 1749-1752.

Louise-Bernardine Maréchal, de Saint-Bernard, 1752-1755, 1755-1758.

Jeanne-Marie-Anne de Launois de Wagnon, de Sainte-Marie, 1758-1761, 1761-1764.

Marguerite-Madeleine du Boys, de Saint-Ide, 1764-1767, 1767-1770.

Jeanne-Marie-Anne de Launois de Vagnon, de Sainte-Marie, 1770-1773, 1773-1776.

Marguerite-Madeleine du Boys, de Sainte-Ide, 1776-1779, 1779-1782.

Marguerite-Joseph de Mirwart, de Sainte-Constance, 1782-1785, 1785-1788.

Marie-Joseph de Marotte, de Sainte-Aldegonde, 1788-1790.

Barbe Deleune, des Anges, 1792.

Pendant le Priorat de Catherine de Sugny, le Couvent eut à fournir, en exécution de la déclaration du roi du 30 juillet 1717, un Etat des Biens et Revenus de la Communauté. Ce document fut rédigé en double expédition : l'une pour l'Intendant, l'autre pour l'Archevêque.

Il résulte de cet Etat que :

Depuis sa création, la Maison avait reçu, tant des donations de Charles de Gonzague (4000 l.) et de la comtesse de Chaligny (33500 l.) que des dots de quatre-vingt religieuses de chœur qui avaient fait profession depuis l'année 1622 jusqu'au 20 février 1717, une somme de. . . . . 261.057 l. 12 s.

Que la construction de l'église et du monastère avait coûté. . . . . 89.737 l. 14 s. 1 d.

L'achat de « neuf parties de terres scituées sur le ban de Charleville »	1.579 l. 10 s. » d.
(Cinq de ces acquisitions concernent « le jardin derrière le Parc », dont Ferdinand de Diffuy possédait la contre-partie, les autres concernent des terrains acquis pour agrandir l'enceinte du Couvent.)	
Les frais de la procédure contre la maison de Belle-Chasse.	11.369 l. 5 s. » d.
Les frais de voyage pour l'établissement de la Maison de Vierzon.	529 l. » s. » d.
Les frais de divers procès.	4.625 l. 4 s. 9 d.
Qu'il avait été placé en acquisitions de censes	66.310 l. 18 s. » d.
Et en constitutions de rentes.	85.112 l. 10 s. » d.
Et payé pour droits de lods et ventes, main-morte et dixième denier.	1.793 l. 10 s. » d.
Le produit des censes se composait de :	
272 setiers 2 quartels et demi de froment ;	
45 setiers 1 quartel de seigle ;	
72 setiers 1 quartel d'orge.	
Et 100 setiers 2 quartels et demi d'avoine, valant ensemble, à raison de 25 sols le quartel de froment, 15 sols le quartel de seigle et d'orge, et 5 sols 6 deniers le quartel d'avoine	1.882 l. 2 s. 6 d.
Et de redevances en argent s'élevant à.	618 l. 5 s. » d.
Le produit des rentes constituées était de.	3.590 l. 17 s. 6 d.
A quoi il faut ajouter pour les loyers d'une maison, d'un pré et de deux terres à Charleville.	170 l. » s. » d.
Ce qui donne pour le total des revenus du Couvent.	6.261 l. 5 s. » d.
Les charges ordinaires (entretien des bâtiments, gages des domestiques, honoraires de l'aumônier, du médecin, des hommes d'affaires, etc.) s'élevaient annuellement à.	1.962 l. » s. » d.
Il restait donc comme revenu réel . . .	4.292 l. 5 s. » d.

« Et il faut, ajoute la Procureuse, nourrir et entretenir cinquante « personnes. »

La situation financière de la Maison, bien que moins mauvaise qu'en 1681, était loin d'être florissante.

Ce furent sans doute les recherches auxquelles il fallut se livrer pour établir cet Etat, qui engagèrent Catherine de Sugny à réunir les titres des propriétés que possédait alors le Couvent, et à les faire retranscrire.

Le Cartulaire ainsi formé se compose de deux volumes reliés en parchemin. Le premier porte, écrit sur le plat de la reliure : *Registre des Titres de la Maison. Première Partie, année* 1717. Le premier feuillet porte au recto le titre suivant : ***Registre des Tiltres De La Fondation Et Les Contracts D'acquisition De La Maison et Couuent du Saint Sep. de Charleuille. Fait En L'année*** 1717, et au verso, une note sur les recettes et les dépenses de 1622 à 1629. Au feuillet suivant commence le numérotage des pages ; en premier lieu sont transcrits les titres relatifs à la fondation du Couvent, c'est-à-dire : la Commission du Prince-Evêque de Liège à Anne Stapel pour l'établissement de Charleville (6 août 1622) ; une Donation de Son Altesse (Charles de Gonzague, 26 septembre 1622) ; le Plan de la donation précédente (minute intercalée dans le Registre, avec les signatures autographes de Anne Stapel, de Marie Diffius et de Charles de Gonzague), portant une autre donation du 3 mai 1623 ; le contrat de dot et de fondation de feu notre Illustre fondatrice (24 mars 1626) ; divers contrats de donation, d'acquisition et de transactions relatives aux terrains sur lesquels sont établi le Couvent et ses dépendances ; le Procès-verbal de Monsieur Charles Charlot sur l'incendie de 1633 ; le Privilège (lettres de sauvegarde) de Son Altesse Sérénissime accordée à notre Maison, du 25 octobre 1627. Viennent ensuite : Les censes suivant les lettres alphabétiques — Auboncourt, Bertecourt [1], Chalendry, Dom, Donchery. — Pour chaque cense on trouve d'abord le prix d'acquisition ; puis, lorsqu'il y a lieu, les déclarations des biens composant la cense et les autres titres relatifs à la même propriété.

Une mention inscrite à la page 69 est ainsi conçue :

« Outre les Contracts de Donation et d'acquisition mentionnés « cy-devant, il y en a eu plusieurs autres faits au profit de notre « Communauté. Mais comme ils ont été remboursés et que les « deniers ne paroissent pas auoir été remplasés, on n'en fait pas « mention dans ce présent registre, et au cas de besoin, on aura

1. Berteaucourt, près Mézières.

« recours aux anciens comptes de la maison, qui sont dans les « Archives. On n'insère dans ce présent registre que les pièces « des biens que l'on possède en la présente année mil sept cens « dix sept. »

Les pages 418 à 442 sont occupées par « l'Etat des biens et « reuenus de notre communauté enuoié à Monseigneur l'Inten- « dant et à Monseigneur l'Archevesque fait le 20 octobre 1717. » La dernière page numérotée est la page 455 ; suivent 13 pages non chiffrées contenant des Déclarations de censes et une « Table du contenu de ce Registre ».

Le deuxième volume porte sur le plat de la reliure : « *Registre De La Seconde partie Des Titres De La Maison. Année* 1717 », et sur le recto du premier feuillet : « *Registre « Contenant La suitte des Contracts des rentes Et reuenus de « la Communauté des Dames Religieuses Chanoinesses du « saint sepulchre de Charleuille fait au mois d'octobre en « l'année mil sept cent dix sept, C. D. S. P. D. SS.* 1717. Le verso de ce feuillet est en blanc ; le numérotage des pages commence au deuxième feuillet et se continue de 1 à 582. Ce volume renferme les titres et déclarations relatifs aux censes de Etion, Fournois[1], Glaire, Saint-Lambert, Monsy, Seneux, Sury, Saint-Jullien, Saint-Agnan, Vuarcq, Thin le moutier, Villé-sur-Bar.

Viennent ensuite huit pages non numérotées pour la « Table « du reste des Censes suiuant les lettres alphabétiques conte- « nues dans ce présent Registre ». Le recto du dernier feuillet est occupé par la mention suivante :

Finy En l'année
1719 *le* 18e *auril*
C. D. S.
P. D. S.
S.
De Charleuille.

Ces initiales, identiques à celles qui suivent le titre de ce même volume, doivent évidemment se traduire par : *Catherine de Sugny, Prieure du Saint Sépulcre*, On peut, en outre, remarquer que, dans tous les contrats passés sous l'administration de Catherine de Sugny et transcrits du Cartulaire, les mots : « Dame Catherine de Sugny, prieure » dans l'énon-

1. Fresnois, près Sedan.

ciation des parties contractantes, sont écrits en gros caractères de manière à frapper l'attention du lecteur ; cette disposition ne se retrouve dans aucun autre acte. Le Cartulaire est écrit tout entier de la même main, sauf quelques annotations, telles que le total de la contenance des terres et des prés de certaines déclarations, qui a été ajouté, soit en marge, soit en interligne, par diverses mains.

C'est aussi sous l'administration de Catherine de Sugny que fut rédigé le *Nécrologe* sous le titre de : « *Liure mortuaire ou* « *sont escrits les deces des religieuses du saint sepulchre de* « *Charleuille depuis l'etablissement de la ditte maison qui fut* « *le* 17e *septembre* 1622 *et transcrit en décembre* 1717 ». Au dessus du titre on lit : « *Ad maiorem Dei gloriam virginis-* « *que Mariæ — memor esto quoniam mors non tardat. —* « *Souvenez-vous que la mort est proche et que vous ne la* « *pouuez pas euiter* », et au-dessous : « *Hodie mihi cras tibi* « *— Auiourdhuy a moy demain a vous.* »

Une notice est consacrée à chaque Religieuse et contient la date de son décès, ses noms de famille et de religion, son âge, le nombre de ses années de profession, une sorte d'éloge funèbre donnant, lorsqu'il y a lieu, l'indication des charges qu'elle a remplies dans le monastère, puis une courte indication de sa dernière maladie et, presque toujours, le nom du prêtre qui l'assistait à ses derniers moments. Les 158 premières pages ont été écrites de la même main en 1717 ; deux notices qui ne se trouvent pas à leur ordre chronologique donnent lieu de penser que ce manuscrit est, non pas la copie pure et simple d'un Nécrologe plus ancien, mais bien la mise en ordre de documents épars, réunis par les soins de Catherine de Sugny. A partir de 1717, les notices furent rédigées au fur et à mesure des décès jusqu'à la Révolution. Le volume est terminé par une table des décès des Religieuses classés par mois.

C'est sans doute aux soins de Catherine de Sugny que le Couvent dut le *Bréviaire* qui fut approuvé par l'Archevêque de Reims, François de Mailly, le 14 octobre 1718, et imprimé à Reims en 1720, par N. Pottier. Il sera parlé plus amplement de ce Bréviaire dans un chapitre spécial.

Catherine de Sugny ne vécut que peu d'années après son dernier Priorat ; elle était depuis longtemps malade, ses souffrances augmentèrent tellement que les médecins « lui ordon- « nèrent l'air de la campagne » ; elle quitta donc le Couvent en 1726 « avec la permission des supérieurs et se retira à

« Dhuysel chez la marquise de Vigneu, sa sœur » ; elle y mourut le 20 octobre de la même année, et fut inhumée dans l'église du lieu. Elle avait rempli les fonctions de conseillère, de procureuse et de sous-prieure ; deux fois, elle fut élue prieure et continuée dans cette charge, « faisant connaître « dans toutes les occasions beaucoup de zèle pour le bien spi- « rituel et temporel de la Communauté, comme il paraît par « les Livres de la Gloire de notre Ordre [1] ». Cet éloge de Catherine de Sugny et surtout sa réélection en 1713 et sa continuation dans le Priorat en 1716 donnent lieu de croire qu'il y avait eu quelque exagération dans les plaintes formulées contre elle, en 1706, à la suite de la visite du vicaire général Rouland.

Jeanne-Simonne Robin de la Barre de Saint-Louis et Louise-Bernardine Maréchal de Saint-Bernard, occupèrent tour à tour le Priorat, de 1722 à 1758, et firent construire les communs, la brasserie, et vers 1734, le bâtiment habité par les demoiselles pensionnaires. A l'occasion de ces constructions, la Mère Maréchal adressa au Chancelier, le 25 juin 1732, la requête suivante :

« Monseigneur,

« La Communauté des religieuses du Saint Sépulcre establies en « la ville de Charleville, représente très respectueusement à Votre « Excellence qu'il y a plusieurs fontaines en cette ville et que le « Magistrat luy en accordoit une autre fois, il y auoit d'autant plus « de nécessité que cette communauté est ordinairement composée « de quatre-vingt-dix personnes, que la maison est la plus éloignée « de ces fontaines.

« Mais, Monseigneur, les Magistrats ayant trouvé que les dittes « fontaines n'estoient pas trop abondantes pour les besoins publi- « ques de la ville, elle en est privée depuis six ans et obligée de « se servir d'eau de puits, il en arrive Monseigneur... des incom- « modités qui accablent cette Communauté et qui en éloigne les « pensionnaires, il y en avoit plusieurs du payis bas, s'estoit de « l'argent qui entroit en France et qui aidoit beaucoup à la subsis- « tance de cette communauté qui a bien souffert du sistème de « 1720 [2] et qui se trouve surchargée par une augmentation de

1. Probablement l'ouvrage du P. de Martigny.

2. On lit sur un Registre des Actes de baptêmes, mariages et sépultures : « L'an 1720, l'écu valant trois livres dix sols dans sa iuste valeur, a « monté iusque a dix livres dans la minorité de Louis XV, monseigneur le « duc d'Orléans régent du royaume. — Le Louis d'or a valu iusque a « soixante Liures pesant, pour la valeur de dix huit liures par après. »

Une inscription, trouvée en 1863, dans un des tuyaux de l'orgue de

« personnes, nécessaire pour tirer presque continuellement les « eaux..... Dans un besoin si pressent..... elle a découvert une « source au bas d'une montagne ou rocher inculte qui ne produit « que des Bruières[1]..... lesquelles terres incultes appartiennent « au Roy et sont dans l'étendue de la prévôté de Château- « Regnault.....

« A ces causes, elles supplient très humblement Votre Excel- « lence de vouloir bien luy accorder un arpent de ces Bruières a « l'endroit ou est cette source et permettre d'en tirer l'eau.... »

Le 9 juillet 1733, le Roi, étant à Compiègne, accorda par un brevet de don, signé de sa main et contresigné Chauvelin, conseiller, secrétaire d'Etat, la concession demandée :

« Sa Majesté bien informée a fait don à lad. Communauté des « Religieuses du St Sepulchre du terrain ou est lad. source dans « la concistance seulement d'un arpent, leur permet de tirer les « eaux de lad. source et de le faire conduire dans leur maison a « travers la Meuse de manière cependant que la navigation n'en « puisse souffrir de préjudice, à la charge de payer annuellement « et perpétuellement au domaine de Sa Majesté vingt sols sur « lequel don Sa Majesté a ordonné que toutes lettres patentes « soient expédiées si besoin est..... »

Les Lettres-Patentes furent expédiées à Marly, le 8 mars 1734, et enregistrées au Parlement de Metz les 31 mai et 4 juin suivants. Ce n'est toutefois que le 25 juin 1754 qu'elles furent enregistrées à la Maîtrise des Eaux et Forêts de Château-Regnault. Enfin, le 9 août de la même année, M. d'Argenson, répondant de Versailles à une lettre écrite le 10 juillet par la Prieure, permit l'exécution des travaux de conduite des eaux, à condition de se conformer aux prescriptions de M. Dupont, directeur des fortifications, ou de M. le Chevalier de Chatillon, ingénieur en chef à Mézières, et de s'engager à renoncer à la concession à la première réquisition, et sans pouvoir prétendre à aucune indemnité[3].

l'ancienne église de Charleville, est ainsi datée : « Fait par François Boudot, l'an 1721 du raigne de Louis 15 de la regance du duc d'Orléans, quil fit faire les bilais de banque qui ont ruiné la France... »

1. Le Mont Olympe.

2. D'après le « Toissé des Tuyaux de ferre » nécessaires pour l'établissement de la conduite d'eau, il y avait :

« Depuiy la source jusque à la rive de la Meuse. . 33 toises
« Et pour le Travers de las Meuse. 37
« Depuy la Meuse au Retour. 83

Cette concession souleva sans doute quelques réclamations de la part de la Communauté de Montcy-Saint-Pierre, car le 30 septembre 1754 « Nicolas Lépinois maire, Thomas Cham- « peau échevin, et Ponse Gravié greffier de montcy » reconnurent avoir reçu des Religieuses, la somme de cent cinquante livres, quelles ont bien voulu donner, de leur pure et franche volonté, au moyen de laquelle somme ils promirent « que les « dittes Dames...... ne seront jamais inquiétées ni trou- « blées...... dans la jouissance du cours d'eau de la fontaine « qu'elles établissent au bas du mont Olympe ».

Les négociations relatives à cette affaire avaient duré vingt-deux ans, et cependant, les Religieuses avaient motivé leur demande sur le danger que le manque d'eau faisait courir au Couvent en cas d'incendie.

Les Prieures avaient toujours à défendre le temporel du Couvent; l'épigraphe du Terrier d'Orval : « Qui Terre a, Guerre a », était applicable à plus d'une maison religieuse [1]. Aux difficultés causées par les particuliers, se joignaient les tracasseries des gens de justice, et même les empiètements des officiers du Roi.

A la suite des travaux faits aux fortifications de Mézières, le major et l'aide-major qui commandaient la place [2] avaient loué à leur profit dix quartiers de prés situés « entre la Meuse « et le chemin sortant de la porte neuve pour aller au Theux ». Ils prétendaient à la jouissance de ce pré, sous prétexte qu'il faisait partie des glacis des fortifications et que le Roi avait remboursé aux Religieuses le prix de ce terrain.

Catherine de Sugny fit reconnaître par M. de Bergery, ingé-

« Depuy le Retoure jusque aux mure de lansaintre de la ville.	66 toises 3 pd.
« Pour le mure de la ville et travers du jardin de monsieur Lapie.	16 3 pd.
« Depuis le de hore du mure de clauture de la maison jus que a landrés de la sortit de laux.	41 toises.

1. Il est peut-être bon d'ajouter que le moine d'Orval avait complété ce dicton en ajoutant fort judicieusement :

« Qui n'a, pis a. »

2. Georges-Robert de Fermont, chevalier, seigneur de Saint-Morel, de Savoie et de Belval, capitaine au régiment allemand de Schomberg, nommé major de Mézières le 17 novembre 1685 ; il eut pour successeur, le 28 janvier 1717. Jérôme de La Cour de l'Hermine.

Le sieur de Clagny, porte-étendart des gardes du corps, compagnie de Villeroy, pourvu de l'aide-majorité le 24 octobre 1709.

nieur en chef de la place, les droits du Couvent, et obtint, du commissaire-ordonnateur des guerres[1], une décision confirmant aux Religieuses la propriété du terrain contesté.

Le 26 juillet 1731 « Très noble et illustre seigneur Messire « Jean Evrard, vicomte de la Fontaynne et d'Harnoncourt, « tant en son nom que se faisant et portant fort pour très « noble et illustre Dame Marie-Louise de Waha, son épouse », vendit aux Sépulcrines « la terre et seigneurie de Villy con- « sistante en un château ou forteresse démolie[2], fossés et « jardins avec la mouvance des fiefs, si aulcuns y a, haute, « moyenne et basse justice, que le dit seigneur d'harnoncourt « a exercée ou fait exercer par maire, échevins, et autres offi- « ciers ; cens, rentes, tant en grains, volailles que deniers ; « droits de chasse et de pêche, terres labourables, chenne- « vières, prés, bois, tant les fiefs que rotures, maisons et « masures, toutes sortes d'amendes, épaves, confiscations, « forfaitures, attrayeres et en tous les autres droits, apparte- « nances, circonstances, et dépendances..... La dite terre et « seigneurie de Villy située près de Carignan...... est com- « posée d'une ancienne forteresse en fief et de trois censes en « roture. » Cette acquisition fut faite « moyennant la somme « de trente-mil Livres au marché principal et mil Livres pour « les épingles de lad. Dame d'harnoncourt », mais on ne voit pas que le Couvent ait joui de cette terre, soit que la vente ait été annulée, soit que la seigneurie ait été revendue à bref délai.

Les Sépulcrines acquirent, vers 1735, du sieur Jacques Galland, le bois de la Chatoire et la cense de la Belle-Volée[3]. La Chatoire fut l'objet d'une saisie féodale pour défaut de déclaration de « foy et hommage », et le 6 novembre 1741, les Religieuses durent reconnaître « en exécution de la déclaraon « du Roy et arrest de son conseil....... tenir du Roy nostre

1. Jean-François de Fumeron, écuyer, conseiller-secrétaire du roi, commissaire-ordonnateur des guerres dans le département de la Meuse, sur la frontière de Champagne.

2. En 1443, Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, vint à Yvois pour porter secours à sa tante Elizabeth de Gorlitz, duchesse de Luxembourg ; Philippe de Vaudray, grand-maître de l'artillerie de Bourgogne, ouvrit la campagne par la prise du château de Villy, qui fut entièrement détruit ; la forteresse ne fut pas rétablie.

Le vicomte de la Fontaine avait acheté la terre de Villy, le 28 décembre 1729, de Jean Werner, Mayer de Berlambourg, banquier à Nancy.

3. Le bois de la Chatoire est situé sur le territoire de la Francheville ; la Belle-Volée se trouve sur la commune limitrophe de Saint-Pierre-sur-Vence (arrondissement de Mézières).

« souverain seigneur le fief de la Chatoire, scitué dans « l'estendue du Bailliage de Mohon[1], mouvant et relevant de « Sa Majesté, provenant de l'acquisition qu'elles en ont faites « de deffunct le s^{r} Jacques Galland, chevalier de St Lazarre, « comm^{re} provincial des Guerres de la frontière de Champagne, « pour lequel nous avons rendus nos foy et hommage à Sa « Majesté, le trente-unième octobre dernier au parlement, « Chambre des comptes de Metz. »

Malgré l'arrêt du Conseil, le Couvent persista à prétendre que la Chatoire était comprise à tort dans la liste des fiefs ; en 1781, la Prieure et son Conseil en rendirent encore « les « foy et hommages que comme contraintes et sous les réserves « et protestations. »

La cense de la Belle-Volée donnait lieu à d'autres difficultés ; les fermiers étant surchargés, par la Communauté de Saint-Pierre-sur-Vence, dans la répartition des tailles et des corvées, les Religieuses s'adressèrent à l'intendant de Champagne, Le Peletier de Beaupré : elles lui exposèrent que le fermier « est compris dans le Rolle à la somme de 23 l. 15 d. de taille « principalle quoiqu'il ne rende de la ditte ferme que 200 l. « par an.... » et lui demandèrent qu'il lui « plaise vouloir « bien séparer la ditte ferme du corps de la communauté de « St Pierre sur Vanze.... la taxer par un mandement parti- « culier..... et faire défense aux habitans dudit St Pierre » sur Vanze de la comprendre à l'avenir dans aucuns de leurs « Rolles ni même dans la répartition de leurs corvées ». On ne sait quel fut le résultat de cette requête.

Malgré les soins que réclamaient toutes ces affaires, les Religieuses ne se désintéressaient pas complètement des événements extérieurs ; on en trouve la preuve dans une Relation des fêtes données à l'occasion de la naissance du duc de Bourbon (13 avril 1756) :

« Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince de Condé « ayant fait informer Mr Chevalier, son Avocat général et Consul « à Charleville, de la Naissance de Monseigneur le Duc de Bour- « bon, il fit part sur le champ de cette heureuse nouvelle à sa « Compagnie, aux Officiers du Bailliage, aux Corps et Commu-

1. Mohon était une terre souveraine, dont dépendaient la Francheville, Montigny-aux-Bois et Montcy-Notre-Dame ; elle fut, le 16 mars 1629, cédée au domaine de la Couronne, en même temps que la principauté de Château-Regnault, par Louise-Marguerite de Lorraine, en échange du comté de Ribemont.

« nautés ecclésiastiques et séculières, aux Officiers du Roi des « Villes voisines, et à la noblesse du Pays. » Les Magistrats [1] organisèrent des réjouissances publiques qui commencèrent le 29 mai 1756, puis les Communautés et les divers quartiers de la Ville « voulant donner des marques particulières de leur joye firent « succéder de nouvelles Fêtes à celles de la Ville ». Les Sépulcrines furent les premières à donner leur fête : « Le Corps de « Ville assista le premier Juin à une messe solennelle du Saint « Esprit, chantée en l'Eglise de ces Dames.

« Il se fit le même jour, de leur part, de grandes aumônes. Elles « exécutèrent l'après-midi, avec succès, un Concert dans leur « grande Gallerie.

« Et il y eut le soir une illumination aux Dome et Clocher de « leur Eglise. A la façade du Monastère était inscrit en Lampions :

« *VIVE LE DUC DE BOURBON* » [2]

Si les Religieuses prenaient part aux évènements heureux, elles n'étaient pas les dernières à aider, dans la mesure de leurs moyens, leurs concitoyens dans l'infortune. On retrouve les Sépulcrines et leurs élèves sur la liste, bien courte d'ailleurs, des dons faits en faveur des incendiés de Mézières [3], en 1774.

1. MM. Chevalier, consul ; Malherbe, Dugard, Grulet, Cercelet, directeurs, et La Ramée, procureur-syndic.

2. « *Le Triomphe de l'Allégresse dédié à leurs Altesses Sérénissimes Mgr le Prince et Madame la Princesse de Condé. — A Charleville*, chez *Pierre Tésin*, Imprimeur-Libraire ordinaire de leurs *Altesses Sérénissimes*, M.DCC.L.VII » (in-fol.).

3. « 28 mars 1775. — Etat de l'argent que nous avons reçu pour les « citoyens de Mézières de la rue du Pont d'Arches, dont les maisons ont été « incendiées sur la fin de l'été dernier, et dont la distribution s'est faite « hier à l'hôtel-de-ville, relativement à la largeur des maisons ; à mesure « que les ouvriers travailleront, on donnera aux entrepreneurs.

« Il y a eu jusques icy deux mille deux cent trente cinq livres, dix sols, « six deniers ; scauoir : 1200 livres de Mr l'archevêque de Reims,

« De l'abbaye d'Orval	300 l.
« De celle de Laval-Dieu	48
« Des Chartreux du Mont-Dieu	48
« De l'abbaye de Signy	24
« Des couvents de filles de Charleville	90
« Et des pensionnaires du Sépulcre	30

« Et le surplus vient de cette paroisse.

« Les moines de l'abbaye d'Elan n'ont rien voulu donner ; le Prieur de « Prix a donné du bois pour batimens, et quelques voitures de fagots pour « les incendiés. » (Notes de M. d'Argy, curé de la paroisse Notre-Dame de Mézières, inscrites sur les registres des Baptêmes, Mariages et Sépultures).

Les couvents de filles de Charleville étaient les Carmélites, la Providence et les Sépulcrines. On peut remarquer, dans cette liste, l'abstention des communautés d'hommes de Charleville.

La Mère Maréchal de Saint-Bernard acheva son dernier priorat en 1758 et mourut en 1760, âgée de 75 ans ; « restau-« ratrice en partie de notre temporel, et digne « d'être à jamais « regrettée », dit le Nécrologe. Elle rencontra plus d'une difficulté dans l'exercice de sa charge de Prieure ; mais sa patience et sa bonté lui permirent de surmonter tous les obstacles, et grâce « aux rares qualités de son esprit et de son « cœur », elle vint à bout de ses entreprises, et la maison lui eut « les plus grandes obligations ». Elle fut d'ailleurs heureusement secondée par la Mère Robin de la Barre ; cette dernière, dont « les rares talents ont été admirés », organisa aussi la bibliothèque du Couvent, pour se conformer aux Constitutions qui en font un Office. La Mère Jeanne-Elizabeth de la Feuille, de Sainte-Monique, l'aida fort dans cette tâche « se privant « des douceurs qu'elle aurait pu aisément se procurer par les « bienfaits qu'elle recevait de Messieurs ses parents, et qu'elle « a toujours employés, autant qu'elle a pu, pour le bien « commun et utilité de la maison, surtout pour augmenter la « Bibliothèque ».

Jeanne de Launois de Voignon, de Sainte-Marie, et surtout Madeleine Dubois, de Sainte-Ide, continuèrent dignement l'œuvre de leurs devancières. La Mère Dubois, de Sainte-Ide, « s'était acquis une grande connaissance des affaires de la « maison ». C'est à ses soins, dit encore le Nécrologe, « que « nous devons les réparations et embélissements de nos deux « chœurs ».

Pendant le Priorat de Marguerite de Mirwart, de Sainte-Constance, les Religieuses firent l'acquisition d'un terrain contigu au jardin du monastère. Les divers documents relatifs à cette acquisition sont intéressants : ils fournissent des renseignements sur le Couvent, et indiquent les nombreuses formalités qu'exigeait à cette époque l'achat des terrains destinés à l'agrandissement des maisons religieuses.

A la suite de la Requête présentée par les Sépulcrines, furent expédiées les Lettres-Patentes suivantes :

« Louis par la grâce de Dieu roi de france et de navarre.... sur « ce qui nous a été représenté par les Chanoinesses régulières du « S[t] Sépulcre à Charleville, qu'ayant chez elles un Pensionnat « composé de 50 à 60 élèves, la plupart demoiselles des Pays-Bas « autrichiens, qu'elles instruisent dans les principes de la Religion, « à qui elles enseignent le dessein, la musique, et qu'elles forment « d'ailleurs dans les autres parties d'une éducation distinguée, ce

« pensionnat n'a fait qu'augmenter depuis plusieurs années[1] de « sorte que leur maison, il y a d'ailleurs 38 à 40 religieuses pro-« fesses et 12 à 14 sœurs converses, forme une communauté tres « nombreuse et se trouve néantmoins resserée dans un emplace-« ment beaucoup moins vaste et moins étendu qu'il le faudrait « pour conserver dans l'intérieur un air pur, qui est déjà altéré « par des fosses de taneurs que l'on a creusées aux pieds des murs « de la communauté, qu'il se trouve derrière le jardin un terrein « contenant environ un arpent, aussi en nature de jardin, avec la « maison du jardinier, que ce terrein reculé et masqué, n'est pas « propre à batir, qu'il est borné, au nord et à l'orient par les rem-« parts et les murailles de Charleville, au midi, par le jardin du « monastère du St Sépulcre, et à l'occident, par le batiment qui « sert à loger les pensionnaires.... permettons aux Chanoinesses « régulières du St Sépulcre de Charleville, d'acquérir du sr Robert « françois, et Robert Taillandier, frères, Pierre meurant, et Jeanne « Catherine Guyonnet, tous propriétaires dud. terrein, moyennant « la somme de 12000 l... pour joindre led. terrein à leur jardin, « et agrandir leur enclos.... donné à Versailles le 15e jour de « may, l'an de grace mil sept cent quatre vingt quatre, et de notre « regne, le onzième.

« Par le Roy, « Louis.
« Gravier de Vergenne. »

Après la réception de ces Lettres-Patentes, il fut fait « une « enquête de la commodité ou incommodité que pouvait « apporter l'acquisition projetée », l'avis unanime des témoins entendus fut « que l'acquisition par le St Sépulcre avait « d'autant plus de raison de se faire, que la renommée, ayant « publié jusque chez l'étranger combien était édifiante l'édu-« cation que les jeunes personnes recevaient chez elles, le « nombre des pensionnaires grossissait chaque jour, que « d'ailleurs, cette acquisition ne pouvait nuire à personne, que « ledit terrein a 85 toises 5 pieds de largeur et 15 toises 4 pieds « de long, ce qui, y compris les batiments et la cour, produit « 339 toises 2 pieds 4 pouces de superficie, et ensemble un « arpent et vaut 12227 l. à dire d'expert. »

Puis il fallut produire :

1° Le résultat de l'Enquête ci-dessus faite sous la présidence de Jean-François Millet, bailly royal de Torcy et Glaires, comme plus prochain juge royal desd. lieux.

1. Ce passage fournit une des rares indications que l'on rencontre sur la situation du pensionnat. Presque abandonné au temps de Madame de Morel, il était redevenu florissant, grâce à la sollicitude de Madame de Ligny et des prieures qui lui avaient succédé.

2° L'autorisation de Alexandre-Angélique Talcyrand Périgord, archevêque de Reims, contresignée de son secrétaire.

3° Une délibération du Chapitre, demandant l'exécution des divers actes produits.

4° Une délibération favorable des consul, directeurs et sindic de la ville et police de Charleville, et notables bourgeois et habitants de lad. ville.

5° L'avis du conseil de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, prince du sang, autorisant Martin, procureur en la Cour, et du prince, à donner, au nom du prince de Condé, tout consentement nécessaire.

6° La signification par ledit Martin à. . . . . ., procureur en la Cour et des impétrantes, du consentement du prince de Condé.

7° Un état, certifié par les impétrantes, le 3 août 1784, duquel il résulte que les biens du monastère consistent en fermes louées, en grains et en argent; et en rentes constituées, montant annuellement, savoir : en grains, à 564 septiers 1 quartel et demi, tant froment que seigle et avoine ; en 2084 livres de fermes, louées en argent ; et en 1854 livres en rentes constituées ; que la recette des demoiselles pensionnaires ordinairement de 40 à 60 a produit, dans l'espace de dix années, 10,655 livres ; que les charges et dépenses montent, année commune, à 132,396 l. 2 sols.

Enfin, le 6 septembre 1784, le Parlement autorisa le Couvent à faire l'acquisition.

(*A suivre.*) Numa ALBOT.

NÉCROLOGIE

Louis Ulbach est mort à Paris le 16 avril dernier. Il était né à Troyes le 7 mars 1822.

Cette vie de soixante-sept ans a été une vie de labeur. On doit, sur ce point, décerner sans réserve à la mémoire d'Ulbach le brevet d'assiduité. En effet, il a publié soixante-seize volumes, écrit trois pièces de théâtres et rédigé d'innombrables articles et pamphlets politiques ou biographiques, autant que le grand Dumas, si leurs deux existences eussent été d'une égale durée.

Pendant plus de quarante années la plume rapide de Louis Ulbach ne s'arrêta guère. Le fécond écrivain produisait environ la matière de quatre forts volumes par an : en d'autres termes, il consacrait au juste à ses livres le temps de les écrire.

Que restera-t-il dans un quart de siècle de cette prodigieuse librairie? L'heure de le dire n'a pas encore sonné.

A dix-huit ans, Ulbach remportait au concours général le premier prix de discours français. Grande victoire universitaire qui, pour un fervent de littérature, constituait une jolie entrée de carrière.

En l'âge d'or du romantisme et par conséquent des romanciers, alors que ceux-ci n'étaient qu'un bataillon, au lieu d'être une armée comme aujourd'hui, le souffle puissant de Victor Hugo transportait la jeunesse. Ulbach fut un des premiers étudiants de lettres qui grimpèrent sur les épaules du géant pour se faire voir de plus loin. Son premier livre : *Gloriana*, publié en 1844, fut précisément un feu d'artifice tiré en l'honneur du maître.

Les idées généreuses du sublime avocat des humbles gagnèrent l'âme de Louis Ulbach qui entrevit tout de suite dans l'avenir la figure de la Renommée couronnant les apôtres de la démocratie. Il se dirigea vers cette Renommée. Sous le pseudonyme parlant de « Jacques Souffrant », il développa dans *Le Propagateur de l'Aube* une série d'articles en faveur des revendications sociales.

L'Empire se fondait. Adversaire résolu de ce régime, Ulbach s'enrôla parmi les polémistes qui le combattaient chaque jour par la critique politique. Il avait imité Victor Hugo, il imita Rochefort; celui-ci avait créé *La Lanterne*, Ulbach fit *La Cloche*. Maints procès de presse soulignèrent ses attaques.

Une fois l'Empire disparu pour faire place à la République, Louis Ulbach ne se contenta plus de son rôle d'écrivain, il posa sa candidature à la députation de Paris. Mais, n'étant pas assez populaire, il échoua.

Son infatigable plume le consola de cet échec. D'ailleurs les compensations arrivèrent. Ulbach fut nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1877, et officier en 1883. Il reçut des décorations étrangères, accepta la présidence de divers Congrès ou Comités, et eut même l'honneur de rédiger la préface du livre d'une reine, la reine Elisabeth de Roumanie.

Le Gouvernement l'ayant pourvu d'un emploi à la Bibliothèque de l'Arsenal, sa vie tourmentée cessa; il se remit avec ardeur à écrire des romans.

Ulbach a imité Jokai dans *Le Tapis Vert* et *Le Mariage de Pouchkine*. Il a traduit de l'allemand, sans en faire connaître l'auteur, un ouvrage plein d'intérêt intitulé : *Aventures de trois grandes dames de la Cour de Vienne*, trois curieux volumes composés par Mme de Paalzow.

Tels sont, rappelés à grands traits, les faits les plus saillants de la vie littéraire de ce journaliste-romancier, un des écrivains les plus laborieux de ce siècle.

Nous considérons comme un devoir de fournir ici, dans son intégralité, la liste des volumes écrits par Louis Ulbach. Quelques-uns, parmi ses premiers, ont été réimprimés. L'un d'eux, *Le Livre d'une mère*, signé Pauline L..., a été couronné par l'Institut qui l'avait cru l'œuvre d'une femme.

Voici cette liste dans l'ordre chronologique :

1844. — *Gloriana*, chez Coquebert.
1851. — *Lettres à Jacques Souffrant, ouvrier* (Troyes).
1852. — *Argine Piquet*.
1853. — *Philosophie maçonnique*.
1855. — *Suzanne Duchemin* (Didier). A eu cinq éditions.
1857. — *Les Roués sans le savoir* (Hachette). Trois éditions.
1857. — *Ecrivains et hommes de lettres* (Delahaye).
1858. — *Les Secrets du diable* (Lévy).
1858. — *La Voix du sang* (Lévy).
1859. — *Pauline Foucault* (Lévy). Quatre éditions.
1860. — *L'Homme aux cinq louis d'or* (Lévy). Quatre éditions.
1860. — *L'Ile des rêves* (Morizot). Pour les enfants.
1860. — *M. et Mme Fernel* (Hetzel). Son meilleur roman, sanctionné par huit éditions, et dont il a été tiré par Crisafulli une comédie en quatre actes, jouée au Vaudeville en 1864.
1861. — *Histoire d'une mère et de ses enfants* (Hetzel).
1862. — *Le Mari d'Antoinette* (Hetzel). Cinq éditions.
1862. — *Françoise* (Charpentier).
1863. — *Le Doyen de Saint-Patrick*, drame en collaboration avec de Vailly, joué à l'Odéon.
1863. — *Causeries du dimanche* (Libr. intern.).
1864. — *La Dame blanche de Bade* (Libr. intern.).

1864. — *Voyage autour de mon clocher* (Hetzel).
1864. — *Louise Tardy* (Hetzel).
1864. — *Le Prince Bonifacio*, nouvelles (Libr. intern.).
1864. — *Mémoires d'un inconnu* (Libr. intern.).
1865. — *Le Parrain de Cendrillon* (Libr. intern.).
1867. — *La Chauve-Souris*, suite du précédent (Libr. intern.).
1867. — *Les Parents coupables* (Libr. intern.).
1867. — *Lettres de Ferragus* (Bruxelles). Recueil de ses articles au *Figaro* signés Ferragus.
1868. — *La Cocarde blanche : 1814* (Bruxelles).
1870-71. — *Nos contemporains* (Bruxelles).
1870-71. — *Le Chevalier* (Bruxelles), signé Ferragus.
1873. — *Le Sacrifice d'Aurélie* (Lévy).
1873. — *Lettres d'une honnête femme* (Bruxelles), signées Madeleine.
1874. — *Les Compagnons du Lion-Dormant* (Lévy).
1874. — *La Ronde de nuit,* suite du précédent.
1874. — *Le Jardin du chanoine* (Lévy).
1875. — *Les Cinq doigts de Birouk* (Lévy).

(Sauf indication contraire, les romans suivants ont été publiés par Michel ou Calman Lévy.)

1875. — *Le Livre d'une mère* (Lacroix), signé Pauline L... Cinq éditions.
1875. — *Le Secret de Mlle Chagnier.*
1877. — *Le Baron américain.*
1877. — *Madame Gosselin.*
1877. — *Mémoires d'un assassin*, 2 volumes.
1878. — *Le Comte Orphée.*
1878. — *Guide sentimental de l'étranger dans Paris.*
1878. — *Monsieur Paupe.*
1878. — *Simple amour,* suite du précédent.
1879. — *Les Buveurs de poison*, 2 volumes.
1879. — *L'Enfant de la morte.*
1880. — *Le Château des épines.*
1880. — *Le Crime de Martial.*
1880. — *Réparation.*
1881. — *La Fleuriotte.*
1882. — *Confession d'un abbé.*
1882. — *Le Marteau d'acier.*
1882. — *Quinze ans de bagne.*
1883. — *L'Homme au gardenia*, 2 volumes.
1885. — *Almanach de Victor Hugo.*
1885. — *Autour de l'amour.*
1885. — *Les Inutiles du mariage.*
1885. — *Misères et grandeurs littéraires.*
1886. — *Amants et maris* (Monnier).
1886. — *Espagne et Portugal, impressions.*
1886. — *L'Amour moderne.*

1886. — *La Vie de Victor Hugo* (Testard).
1886. — *Papa Fortin.*
1887. — *La Maîtresse du général.*
1887. — *Les Bonnes femmes.*
1888. — *La Czardà, notes et impressions.*
1888. — *Les Belles et les Bêtes.*

Voilà, certes, un rayon de bibliothèque fortement garni. L'abbé Prévost, Bernardin de Saint-Pierre, Barbey d'Aurevilly, Théophile Gautier, Flaubert, etc., ne sauraient, à eux tous, aligner autant de livres.

Au cours de ce feu roulant de feuilletons, Louis Ulbach a rédigé en chef *La Revue de Paris* et collaboré activement à l'*Artiste*, au *Musée des familles*, à l'*Indépendance belge*, etc.

Jean ALESSON.

***

Nous apprenons la mort prématurée d'un de nos compatriotes, le colonel du génie Le Blanc, officier de la Légion d'honneur, décédé récemment à Paris, dans sa 52e année, à la suite d'une courte maladie.

Né à Eclaron, le 15 mai 1837, Albert Le Blanc, dont le père avait servi comme officier d'artillerie et qui se rattachait à Vitry-le-François par la famille de Thélin, à laquelle appartenait sa mère, entra au collège de cette ville en 1847; il y fit d'excellentes études. Il fut admis à l'Ecole polytechnique. Désigné pour l'arme du génie, il sortit de l'Ecole d'application avec le nº 1.

Successivement attaché à diverses directions et à des travaux importants, il se fit remarquer pendant la guerre de 1870 et passa ensuite plusieurs années en Algérie.

***

M. le baron Charles de la Rochette, propriétaire du château de la Rochette, près de Melun, vient de mourir à Paris, à l'âge de 70 ans. Il était membre du Jockey-Club, et présidait depuis longtemps déjà la Société d'encouragement pour l'amélioration de la race chevaline en France; il avait rendu, à ce dernier titre, de grands services à notre élevage national. Il laisse la réputation d'un homme intègre, d'une honnêteté scrupuleuse et d'un désintéressement parfait.

Ses obsèques ont été célébrées le 29 avril en l'église Saint-Augustin. Le deuil était conduit par MM. Armand de la Rochette, fils, Henri Blount, vicomte de Montureux, lieutenant au 1er chasseurs, gendres, et Edward-Charles Blount, petit-fils du défunt.

L'absoute a été donnée par Mgr de Briey, évêque de Meaux.

Après le service religieux, le corps du défunt a été transporté à

la Rochette (Seine-et-Marne) pour y être inhumé dans un caveau de famille.

* * *

Le mardi 30 avril 1889 ont eu lieu à Melun le service religieux et l'inhumation dans une sépulture de famille de M. Jacqmin, directeur de la Compagnie des chemins de fer de l'Est, inspecteur général honoraire des ponts-et-chaussées, commandeur de la Légion d'honneur, décédé, à Paris, à l'âge de 68 ans.

Ancien élève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole de ponts-et-chaussées, M. Jacqmin était sorti de celle-ci avec le n° 1.

Après quelques années passées au service de l'Etat, où il était parvenu au grade d'ingénieur en chef, il fut attaché aux grands travaux de premier établissement de la Compagnie de Lyon. Parmi les œuvres d'art qu'il a créées on cite le beau pont du Mée qui franchit la Seine au sortir de Melun.

Directeur de la Compagnie des chemins de fer de l'Est depuis 1872, président du comité de la ligne de ceinture, membre de la commission supérieure militaire des chemins de fer depuis sa formation, il avait pris la plus grande part dans l'organisation des transports militaires en cas de guerre, et avait conquis, par sa compétence et ses travaux, une autorité sans rivale.

Pendant la guerre franco-allemande, il joua un rôle important dans les opérations de mobilisation, en sa qualité de directeur de l'exploitation de la Compagnie de l'Est.

Il avait professé pendant quelque temps à l'Ecole des ponts-et-chaussées, et laisse divers ouvrages estimés, notamment l'*Histoire des chemins de fer français pendant la guerre.*

* * *

Mme la comtesse de Gourjault, née Bodson de Noirfontaine, est décédée le 27 mars dernier, à l'âge de 74 ans, dans son hôtel du quai de l'Esplanade à Mézières.

Femme d'un rare mérite, d'un esprit supérieur, d'une charité inépuisable, elle réunissait toutes les qualité du cœur. Elle a succombé aux atteintes d'un mal dont elle souffrait depuis plusieurs mois déjà et qui ne devait point pardonner.

La vénérée défunte était présidente pour les Ardennes de la Société de secours aux blessés. Malgré de cruels deuils, la perte d'un mari, qui lui aussi était une nature d'élite et fut longtemps conseiller général du canton de Signy-l'Abbaye, et la perte de deux enfants dont l'un, brillant officier de cavalerie, trouva la mort sur les champs de bataille de 1870, Mme la comtesse de Gourjault avait conservé jusqu'à son dernier jour, au milieu de sa famille, la douceur et la sérénité de caractère qui venaient s'ajouter à ses éminentes qualités.

Les obsèques ont eu lieu le 29 mars, à 10 heures, en l'église paroissiale de Mézières. Au milieu d'une nombreuse assistance, venue pour apporter le témoignage des sentiments de vénération et de regrets qui ont fait cortège à sa mémoire, on remarquait le secrétaire général de la Préfecture, le maire de Mézières, le général commandant la brigade, le président du Tribunal de Charleville et de nombreuses notabilités civiles et militaires.

La défunte laisse deux fils, le marquis Olivier de Gourjault, notre érudit collaborateur, et le comte Henry de Gourjault, artiste de mérite.

La ville de Mézières et le département des Ardennes tout entier se sont associés à la perte sensible que viennent de faire les parents et amis de la famille de Gourjault.

***

M. Eugène Delaforge, prêtre en retraite, est décédé à Melun, en son domicile, place Notre-Dame, le 11 avril, âgé de 68 ans.

Né à Blandy-les-Tours, en 1820, M. Delaforge, ayant embrassé les fonctions du sacerdoce, exerça successivement son pieux ministère à Coulommiers et à La Ferté-sous-Jouarre, comme vicaire; à Chamigny, à Perthes et à Seine-Port, comme curé. Partout où il passa, Il laissa le souvenir d'un bon et excellent prêtre, charitable, tolérant, sachant se renfermer dans les attributions de son état; aussi vivait-il en parfaite intelligence avec ses paroissiens.

Nous le considérerons ici à un autre point de vue : — Porté, par goût, vers les études historiques, il consacrait ses loisirs au passé des localités de Seine-et-Marne, qu'il connaissait particulièrement. Blandy, où il était né, fut d'abord le but de ses travaux. Il publia, il y a plus de quarante ans, une notice sur cette localité, fameuse par sa forteresse féodale encore si imposante malgré ses ruines et dans laquelle tant de puissants personnages ont vécu, ou qui a vu s'accomplir des événements mémorables. Le premier, il fit revivre, à l'aide des matériaux incomplets dont il disposait, le passé de l'ancien manoir des vicomtes de Melun, des Tancarville, des d'Harcourt, des d'Orléans-Condé.

Plus tard avec le curé de la paroisse et M. Taillandier, auteur d'une autre histoire de Blandy, il fut le promoteur de l'érection d'un monument commémoratif à Jacqueline de Rohan, aïeule des Condé, morte à Blandy au XVIe siècle, et dont les cendres furent transférées dans le cimetière, au cours de la tourmente révolutionnaire de l'an II. Les auteurs de l'idée ne s'adressèrent pas en vain au prince héritier des Condé, — nous avons nommé le duc d'Aumale, qui fit les frais du monument.

L'œuvre de M. Delaforge, comme historien et comme archéologue, comprend un assez grand nombre de notices et de brochures sur Perthes et Mémorant, Seine-Port, Sainte-Assise, le prieuré de

Roiblay, sur les anciennes chapelles de Seine-et-Marne, sur les chevaliers briards aux Croisades, sur les victimes du Tribunal révolutionnaire dans la Brie, etc.

Il travailla jusqu'à son dernier jour, et il a fallu les souffrances de la maladie pour l'arracher à ses chères études. A des connaissances étendues il joignait un esprit vif, agréable, et son commerce n'était pas dénué de charmes. Il fit aussi quelques poésies qui n'étaient pas sans mérite.

Le souvenir de ce bon prêtre, de ce savant modeste, sera toujours cher aux personnes qui l'ont approché et connu.

(Nouvelliste de Seine-et-Marne.)

BIBLIOGRAPHIE

La France et Paris sous le Directoire : Lettres d'une voyageuse anglaise suivies d'Extraits des lettres de Swinburne (1796-1797), traduites et annotées par M. Albert Babeau. Un vol. in-12, Paris, Didot, 1888.

M. Albert Babeau, dont les remarquables études sur le pays troyen sont dès longtemps appréciées de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre province, a entrepris, depuis quelques années, de nous faire connaître par une série de publications de la plus haute valeur, l'état de la société française dans ses diverses classes, à la fin de l'ancien régime et pendant la Révolution. Comme pour se délasser de ces considérables travaux, et apporter en même temps d'utiles points de comparaison à ses conclusions personnelles, il a voulu recueillir aussi le précieux témoignage des étrangers qui parcoururent la France dans le cours de ces derniers siècles, et nous en présenter successivement les instructives analyses. C'est ainsi que nous avons eu en 1884 un premier livre sur *les Voyageurs en France depuis la Renaissance jusqu'à la Révolution*, ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques. Ce volume, des plus intéressants, offrait, pour la période comprise de 1571 à 1792, un pittoresque mélange où français et étrangers de toutes conditions : poètes et pèlerins, savants et grands seigneurs, magistrats et moines, prêtres et soldats, défilaient tour à tour, nous faisant partager le fruit de leurs attrayantes pérégrinations.

Le livre que nous donne aujourd'hui M. Babeau forme comme une suite naturelle du précédent; c'est la correspondance familière d'une voyageuse anglaise qui visita la France pendant les années si tourmentées de 1796 et 1797, sous le gouvernement du Directoire. L'auteur de ces lettres est anonyme; on sait seulement qu'elles furent éditées à Londres, en 1798, par C.-L. Moody, docteur en droit. Débarquée à Calais, au mois d'octobre 1796, cette dame, accompagnée de son mari, ancien officier, et d'un de leurs amis, d'origine étrangère, traversa la Picardie, l'Ile-de-France, séjourna quelques semaines à Paris, et gagna la Suisse par la Bourgogne et la Franche-Comté; puis elle rentra en France par Genève, et vit Chambéry, Grenoble et Lyon. La caractéristique de ces observations rapides est une singulière franchise, qui jette une vive lumière sur l'état des provinces que l'auteur a parcourues. On y rencontre d'ingénieux aperçus, des impressions originales, de piquants tableaux de mœurs et d'amusants traits disséminés çà et là, au hasard de la découverte.

Le moment ne laisse pas non plus que d'être heureusement choisi. En s'aventurant sur ce sol couvert de ruines, nos Anglais assistent au spectacle très intéressant d'hommes cherchant à reconstituer leur édifice social, les uns avec les matériaux provenant des monuments détruits, les autres à l'aide d'éléments qui n'auraient point été utilisés jusque-là. L'époque du Directoire ressemble à cet état incertain qui succède à un cataclysme formidable, où l'on entend encore les grondements lointains du tonnerre, où l'on compte ses pertes, où l'on songe aux moyens possibles de les réparer. La France, à la suite de la crise terrible qu'elle a traversée, n'a pas retrouvé tout l'équilibre de ses facultés; mais elle se sent revivre, elle éprouve la satisfaction de l'existence ressaisie et de la sécurité recouvrée.

Au point de vue de notre région, toutefois, nous ne trouvons point ici de renseignements à glaner. La Champagne, généralement, demeurait en dehors de l'itinéraire classique des voyageurs d'Outre-Manche; nous exceptons seulement Arthur Young, le célèbre humoriste, et Henry Swinburne, qui avait fait ses études en France, et plus tard encore y séjourna longuement, à différentes reprises. En 1775, Wraxall avait bien rencontré au mont Saint-Michel une troupe de pauvres pèlerins qui lui dirent venir « de Champagne, d'un endroit très éloigné au fond de la France ». (Babeau. *Les Voyageurs en France*, p. 241.) Notre province passa donc inaperçue de la voyageuse, qui ne lui consacre pas, au cours de son minutieux récit, la moindre mention.

En revanche, nous avons, dans une sorte d'appendice assez développé du traducteur, le tableau très vivant et très complet de la physionomie de Paris, durant l'hiver de 1796-1797. Il nous est fourni par d'habiles extraits choisis parmi les lettres de Swinburne qui fut, mieux que tout autre, à même de pénétrer le secret des choses, ayant été chargé par le gouvernement anglais de négocier auprès du Directoire la délivrance de Sidney Smith, le hardi marin fait prisonnier devant le Havre au mois d'avril de la même année.

Enfin, ce volume très documenté se termine par une note bibliographique fort complète sur les descriptions de Paris, publiées par des Anglais aux XVIIIe et XIXe siècles.

A. T.

Histoire de Cernay-les-Reims, par Ch. Bosteaux, maire de Cernay-les-Reims, membre de l'Association française pour l'avancement des Sciences et de la Société française d'archéologie; ouvrage couronné par l'Académie nationale de Reims; Reims, impr. et lith. Devaux, 1889. Gr. in-8° de 302 pages, tiré à 354 exemplaires, avec deux planches hors texte en phototypie, et de nombreuses figures dans le texte, plans, vues de l'église et des antiquités, etc...

Cet ouvrage, fruit de très longues recherches et d'un travail assidu, mérite assurément d'exciter l'intérêt et la gratitude, non-seulement des habitants de Cernay, mais de tous les érudits de Reims et de la Champagne.

Son auteur, bien connu dans le monde savant, a déjà publié une série de notices sur les antiquités celtiques et gauloises de la région ; il a composé la monographie archéologique du canton de Beine ; il a surtout formé chez lui un petit musée, collection d'objets fort intéressants, trouvés dans les fouilles qu'il a poursuivies de longue date avec une consciencieuse persévérance et le plus méritoire esprit de suite. Ce musée est fréquemment visité par les archéologues et les antiquaires les plus compétents, et apprécié par eux à sa réelle valeur. Voilà l'œuvre de longue haleine qu'a accomplie M. Bosteaux au milieu de nous, et qu'il couronne aujourd'hui par l'édition de son *Histoire de Cernay*. Le compte-rendu qui en a été présenté par M. L. Demaison au concours de l'Académie de Reims, nous dispense d'insister davantage sur l'utilité de cette publication.

Ce beau volume, qui a déjà été distribué à de nombreux souscripteurs, est de ceux dont on recherchera plus tard les exemplaires. Le chiffre de son tirage est restreint ; la faveur du public y attachera le prix qu'il mérite pour son illustration, pour la variété et l'abondance des renseignements qu'il renferme depuis l'époque primitive jusqu'à nos jours. H. J.

Les thèses de l'ancienne Faculté de médecine de Reims, par le Dr Octave Guelliot. Reims, Michaud, 1889. Gr. in-8° de 175 p., avec pl. (Tiré à 85 exemplaires numérotés.)

Le curieux travail de notre compatriote, M. le Dr Guelliot, vient compléter d'une manière fort instructive la précieuse esquisse publiée naguère dans la *Chronique de Champagne*, par le Dr Dubourg-Maldan.

On sait que la Faculté de médecine de Reims, fondée en mars 1550 par le Cardinal de Lorraine, et supprimée en mars 1793, alors que sa réputation commençait à déchoir, jouit cependant d'un certain renom, grâce à quelques professeurs habiles qui la maintinrent pendant plus de deux siècles au premier rang des écoles de province ; elle put justifier ainsi le titre qu'elle aimait à se donner de fille aînée de la Faculté de Paris.

Les noms de tous ses régents nous sont connus, et Raussin nous a même transmis ceux de tous les étudiants, français et étrangers, qui la fréquentèrent. Toutefois, les seuls documents par lesquels nous puissions nous renseigner à peu près sur l'enseignement d'alors sont les *quæstiones medicæ* ou collections des thèses soutenues dans cette Faculté. Comme Guy Patin et Th. Baron à Paris, à Reims Hédouin, Le Camus, Raussin, Caqué, Navier, au XVIIIe siècle, et Maldan, de nos jours, réunirent soigneusement ces opuscules, devenus aujourd'hui fort rares, et en composèrent d'importants recueils dont la bibliothèque municipale est aujourd'hui la dépositaire. Le seul fonds constitué par L.-J. Raussin, doyen de la Faculté de médecine et garde des archives de l'Université, comprend plus de 2,000 thèses présentées à Paris, à Reims, à Caen et à Douai, réunies en onze volumes reliés et quatre cartons. Le fonds Maldan, offert en 1885 à la même bibliothèque par les héritiers du savant

docteur, comprend aussi trois volumes in-4° et trois cartons, provenant pour la plupart de Caqué et de Navier. Enfin le fonds Le Camus (deux volumes et un carton de thèses in-4°; 41 thèses in-f°) fait actuellement partie de la riche collection du docteur Jolicœur. Cet ensemble représente plus de 3,000 thèses dont une partie très considérable concerne spécialement la cité rémoise.

Par une regrettable lacune, pas une de ces anciennes dissertations, qui présentent un si vif intérêt pour l'histoire de la médecine locale, n'existe à la bibliothèque de l'École de médecine de Reims. Grâce à ses recherches personnelles, M. Guelliot a pu néanmoins relever les titres de 1,627 thèses soutenues devant la vieille Faculté; sur ce chiffre il en a retrouvé 744, tant dans la bibliothèque de la ville que dans les diverses collections consultées par lui. Elles se divisent en deux sortes, d'après leur format : in-folios ou placards, et in-quartos.

Avant la réforme de la Faculté (1662), le candidat au grade de docteur devait soutenir deux thèses : la première sur un sujet *quelconque* de physiologie, ou *quodlibétaire*, donnait le baccalauréat; la seconde, appelée *cardinale*, en mémoire de la réforme universitaire déjà accomplie en 1452 par Guillaume d'Estouteville, cardinal-archevêque de Rouen, conférait la licence. En outre, l'aspirant au titre de professeur devait présenter une thèse originale qui portait le nom de *cathédralitienne*. La réforme de 1662 maintint les deux thèses quodlibétaire et cardinale; en 1707, on y ajouta une thèse *générale* que le licencié présentait le jour même de sa réception au doctorat, et dont le sujet était invariablement : *De l'utilité des cinq parties de la médecine*. M. Guelliot nous expose le règlement et le cérémonial des soutenances : visites, présents, invitations, formulaires, discours, etc.

La plus ancienne thèse rémoise dont l'intitulé soit connu est celle qu'Arnould Eidurbinell, de Montfort (Ille-et-Vilaine), soutint sur l'asthme le 19 avril 1619. C'est un placard in-folio. En 1682, à Reims, apparaît le format in-quarto qui ne fut définitivement adopté qu'à partir de 1710. Les dernières thèses datent de janvier 1793, à la veille de la suppression de la Faculté. Toutes ces thèses portent des dédicaces plus ou moins illustres, sont ornées de frontispices armoriés, d'emblêmes, de devises et de fleurons. De rares exemplaires sont parfois imprimés sur satin ou sur soie pour être offerts à des personnages de distinction.

De tous ces travaux, trois cents à peine sont des compositions originales; encore un bon nombre d'entre elles doivent être mises au compte du président de l'examen : celles qui sont l'œuvre de l'étudiant portent la mention ; *theseos autor*. Le plus souvent, ce n'est que la réimpression d'une thèse antérieurement soutenue à Reims ou ailleurs, dont on indique parfois l'auteur, dont plus rarement le candidat s'attribue effrontément la paternité. M. Guelliot s'est attaché dans son livre exclusivement aux œuvres personnelles; il en indique 280. Les sujets choisis sont volontiers bizarres ou frivoles, et les titres en sont souvent assez surprenants.

Certaines de ces questions touchent à l'hygiène : *La musique convient-elle aux mélancoliques? Doit-ou user, en hiver, d'aliments plus chauds?* (1664), *Est-il juste de dire : Telle nourrice, tel enfant?* (1691), etc. D'autres témoignent de la persistance des croyances superstitieuses : *L'apparition d'une comète est-elle un prodrôme de maladies?* (1665), *Le médecin peut-il guérir les maladies causées par les maléfices?* (1667), *La poudre de vipère convient-elle dans la rougeole et dans la variole?* (1680), etc. Une thèse de 1688 indique les médicaments alors en usage pour combattre l'épilepsie. Ce sont : la corne de cerf, le pied d'élan, la poudre de crâne humain, les crottes de paon, remèdes qui n'agissent toutefois que si le malade suit une bonne hygiène et évite toute sorte d'excitation. Enfin, l'on rencontre aussi de singuliers lieux communs, tels que celui-ci : *La médecine est-elle un art long et difficile?* (1699).

Quelques parties de l'enseignement paraissent avoir été laissées de côté. Nous n'avons qu'une seule thèse de botanique, sur la classification des plantes (1784); une seule d'anatomie, sur l'oblitération du trou de Botal (1778); deux sur la chimie (1694-1695). En revanche, la physiologie (respiration, circulation du sang, système nerveux, sécrétions, génération, etc.), la pathologie (dyssenterie, *mélancholie*, rage, variole, fièvres, etc.), la thérapeutique (usage de la saignée, de l'antimoine, du quinquina, du mercure, etc.) y figurent toujours pour une large part. Une thèse de Jacques-Louis Raussin, de Reims, présentée en 1774, et due à Louis-Jérôme Raussin, père du candidat et régent de la Faculté, cite l'exemple typique d'une jeune fille qui subit en trois ans quatre cents saignées, et seize cents dans l'espace de dix-sept ans. Les sujets de chirurgie sont peu fréquents. L'on semble alors négliger systématiquement cette branche, dont le développement a pris depuis une si magnifique extension.

L'hygiène des passions a ses représentants; de rares auteurs — et ce ne sont pas les moins intéressants — traitent même de l'hygiène de l'enfance. Le sieur Gaultier, par exemple, se demande si les cris sont utiles et nécessaires aux petits enfants (1737); mais Fillion, de Reims, proscrit les langes et les corsets, causes de déviations rachitiques (1766), et Laignier, de Château-Porcien, sous l'influence de Rousseau, préconise l'allaitement des enfants par leurs mères (1775). Lanthenas, futur conventionnel, attribue à l'éducation morale et physique de l'enfant une influence décisive sur sa santé ultérieure (1784). Jean Crin, qui devint quelques années plus tard un des plus fougueux révolutionnaires des Ardennes, recommande l'usage fréquent des bains froids (1785).

La salubrité de l'air et de l'eau, les aliments, les boissons servent aussi de thèmes à plusieurs dissertations. Nicolas de Mailly dès 1666, Hédouin en 1756, rémois tous deux, vantent l'excellence de leur climat natal; Ninnin, de Poix (1748), ne prône pas avec moins d'enthousiasme la pureté des eaux de la Vesle. *Quantùm mutata!* Enfin, le vin de Champagne trouve son éloquent apologiste en François Mimin, de Reims, par la plume de Pierre Le Pescheur, régent de cette Faculté,

l'incomparable Pescheur,
Des Rémois la gloire et l'honneur,

comme le qualifie une joyeuse épître en vers à lui adressée par la compagnie des arquebusiers de Rethel. Cette question de la supériorité du vin de Champagne sur les autres crûs estimés de la France, et notamment sur le Bourgogne, fournit d'ailleurs la matière d'un débat presque centenaire entre les diverses Facultés, procès dont M. Guelliot nous expose sommairement et spirituellement toutes les pièces dans un piquant et dernier chapitre.

Suivent, en divers appendices, les listes des thèses originales soutenues devant la Faculté, réparties selon l'ordre des matières traitées, une bibliographie médicale du vin de Champagne, une lettre inédite sur la querelle des vins de Champagne et de Bourgogne, un spécimen du diplôme de licencié au XVIIIe siècle, des tables des noms de personnes, de lieux, et des vignettes qui figurent dans l'ouvrage.

L'Ecole de Reims a compté de nombreuses illustrations pendant les deux siècles et demi qu'elle a duré : Abraham de la Framboisière (reçu docteur en 1588), qui fut médecin de Louis XIII, et l'auteur de traités estimés; Pierre Rainssant (reçu en 1650), savant médecin et savant antiquaire, garde du cabinet des médailles de Louis XIV, noyé par accident dans la pièce d'eau des Suisses, à Versailles, le 7 juin 1689; Pierre Josnet (reçu en 1727), ami de l'abbé de Lattaignant, qui lui dédia de jolies épîtres, etc. Daubenton en 1741, Antoine de Jussieu en 1769, et Cabanis en 1783, — trois noms fameux — y conquirent également le bonnet doctoral. Une foule d'autres illustrations, remarquables à divers titres, se rencontreraient sous notre plume si nous n'étions limités par le cadre de cette chronique. Renvoyons-donc les lecteurs au travail si consciencieux de M. Guelliot, et remercions-le en même temps de nous avoir fait connaître et apprécier par ses fruits l'œuvre glorieuse de nos pères, et les mérites oubliés de la vieille Faculté rémoise.

A. T.

GEOFFROY DE COURLON. LE LIVRE DES RELIQUES DE L'ABBAYE DE SAINT-PIERRE-LE-VIF DE SENS, publié avec plusieurs appendices, par MM. Gustave Julliot et Maurice Prou, au nom de la Société archéologique de Sens. — Sens, Duchemin, 1887, in-8°; XXIV-350 p.

Depuis de longues années, notre collaborateur, M. Julliot, s'est attaché à faire connaître, par la plume et le crayon, les monuments les plus intéressants relatifs à l'histoire et à l'archéologie de la ville de Sens. Après nous avoir donné en dernier lieu la chronique de Saint-Pierre-le-Vif, indiquée à la fin du XIIIe siècle, par Geoffroy de Courlon, moine de cette abbaye, il publie aujourd'hui le *Livre des Reliques* du même monastère, d'après un manuscrit ayant appartenu à M. Firmin Didot et récemment acquis par la Bibliothèque nationale.

C'est un manuel, fait en 1293, destiné au sacristain chargé de

montrer les reliques, et qui renferme l'histoire de plus de quatre-vingts d'entre elles. Un obituaire et une table des fondations complètent ce recueil.

Les éditeurs y ont ajouté quelques documents inédits, qui offriront également aux archéologues un vif intérêt. Le premier est une charte de 1277, par laquelle l'abbé de Saint-Pierre-le-Vif, d'accord avec son couvent, décide que chaque année et à perpétuité, le prieur d'Andresy versera vingt livres parisis entre les mains de l'abbé de Saint-Pierre-le-Vif, qui, moyennant cette redevance, sera tenu à l'entretien et à la réparation de toutes les verrières de l'abbaye, excepté celles de la crypte, qui est située sous le maître-autel.

Six autres sont relatifs à un usage assez singulier et dont La Fontaine nous rappelle encore le souvenir dans la fable de *L'âne portant des reliques*, (liv. V, fable XIV) :

Un baudet chargé de reliques
S'imagina qu'on l'adoroit ;
Dans ce penser il se carroit
Recevant comme siens l'encens et les cantiques.

A première vue, on se demande ce que peuvent bien faire sur un grand chemin ces châsses précieuses. L'abbé de Saint-Pierre-le-Vif, celui de Sainte-Colombe vont nous l'apprendre en nous montrant comment, au milieu du xve siècle, de 1432 à 1460, désirant réparer les désastres causés à leurs églises par les guerres, ils prirent la résolution d'envoyer en dehors des provinces ecclésiastiques de Sens et de Reims des quêteurs, et comment ils leur confièrent, afin d'exciter la générosité des fidèles, quelques-unes de leurs reliques les plus précieuses.

Nous ne pouvons entrer ici dans les longs détails que réclamerait le récit des pérégrinations des corps saints ; il faut lire ces documents pour s'en bien rendre compte, et nous n'en rappellerons qu'un, celui qui se rapporte au larcin de la châsse de Saint-Loup-de-Nand, enlevée pendant la nuit de l'église de Saint-Nicolas-de-Brem (Vendée) où elle avait été déposée, et à la condamnation à mort du voleur Nobiron, prononcée, en 1440, par le sénéchal de Talmont.

De nombreuses notes, une table détaillée, une préface substantielle, complètent ce volume dans lequel on retrouve toutes les qualités de M. Julliot. Son collaborateur, M. Prou, a copié et révisé avec grand soin les textes du Livre des Reliques[1].

MARSY.

L'ARMÉE DE CHALONS[2], *Un jour de bataille*, par Georges Bastard, un vol. in-18 de 362 p., Paris, Paul Ollendorff, 1888 (dessins de Caran d'Ache, Castellani et Tinayre).

Ce livre est le troisième des quatre volumes que l'auteur, un de nos historiens militaires, a entrepris de publier sur le rôle de l'armée de Châlons pendant la guerre de 1870. Les

1. Extrait du *Bulletin monumental*, 1888, n°s 4 et 5.
2. Comprenant les 5e et 7e corps.

deux volumes déjà parus, *Sanglants combats* et *La défense de Bazeilles*, ont obtenu un succès justifié par le soin avec lequel M. Georges Bastard sait dépeindre les événements.

Le volume actuel nous fait assister à la bataille de Sedan, et passe successivement en revue les incidents de cette fatale journée dans huit chapitres intitulés : I. Marche de l'armée. II. Sous Sedan. III. Jour de bataille. IV. Au calvaire d'Illy. V. Sur le plateau de Floing. VI. Au bois de la garenne. VII. Nos cuirassiers. VIII. Sur Balan. M. Bastard termine par « un livre d'or » ou tableau par régiment de tous les officiers, sous-officiers, caporaux et soldats tués et blessés à Sedan. — Ce tableau est suivi de la composition de l'armée allemande.

Le livre de M. Bastard offre de l'intérêt par les épisodes dont il est semé. L'auteur a réussi à mettre en relief le moral de l'armée française ; il a contribué ainsi à réchauffer notre patriotisme. Ce sentiment sera encore entretenu par son 4e volume : *Les charges héroïques*, dont nous souhaitons l'apparition prochaine.

Annales de la Société historique et archéologique de Chateau-Thierry (année 1887) ; in-8° de 294 p.

Le nombre et l'importance des travaux publiés par cette Société dans l'année 1887 témoignent de sa féconde activité. Nous la voyons se maintenir au rang honorable qu'elle occupe depuis longtemps parmi les Sociétés savantes de France.

Dans les extraits des « Procès-verbaux des séances » nous relevons en particulier les communications suivantes :

Notes sur Tréloup, le château de la Bouloie et Chassins, par M. Pichelin.

Copie d'une charte relative à Brumetz et à Gandelu (8 septembre 1360), adressée par M. Douchy.

Une église champenoise dans le Poitou, communication intéressante de M. Berthelé. Il en résulte que l'abbatiale vendéenne de Maillezais (arrondissement de Fontenay-le-Comte) est la copie de l'église romane de Saint-Remi de Reims.

Dans la partie intitulée « Travaux et rapports » figurent les mémoires que voici :

Compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1886, par M. Barbey.

M. Hachette, notice biographique due à la plume du secrétaire de la Société, M. Moulin, avec portrait gravé par M. Varin. — Habile ingénieur des ponts-et-chaussées, le regretté M. Amédée Hachette avait pour ainsi dire fondé la Société historique et archéologique de Château-Thierry qu'il présida depuis 1864 jusqu'à son décès survenu en 1886.

Quatre tableaux de Revel (note pour servir à sa biographie), par M. Barbey. — Le peintre Gabriel Revel (né à Château-Thierry en 1643, mort à Dijon en 1712) était élève de Charles Lebrun et travailla aux décorations de Versailles. Les quatre tableaux dont il est ici question se trouvent à Dijon.

Quelques notes sur l'imprimerie à Château-Thierry, par M. Renaud.

Congrès de la Société française d'archéologie tenu à Soissons, compte-rendu par M. Moulin.

Deux lettres du petit-fils et d'une petite fille de La Fontaine, par M. Le Feyer. — Ces deux lettres intéressantes, extraites du tome II de l'*Année littéraire* de Fréron, sont *l'une* de Mlle Marie-Jeanne-Guillaume de La Fontaine, l'aînée des trois petites-filles du grand fabuliste, née à Château-Thierry en 1715, décédée en cette ville en 1785; *l'autre* de Charles-Louis de La Fontaine, unique petit-fils du poète, né à Château-Thierry le 24 avril 1718, mort à Pamiers le 15 novembre 1757.

Le pape Urbain II; inauguration du monument élevé en son honneur à Châtillon-sur-Marne (1° Les Châtillon; 2° Le monument; 3° La cérémonie), par M. Moulin.

L'abbaye d'Essômes (d'après le *Gallia christiana*), traduction et notes, par le Dr A. Corlieu (avec une vue de l'église gravée par Varin).

Racine écolier, thèse littéraire, par M. Maurice Henriet. — L'auteur démontre que le poète a été élevé à Beauvais, après avoir reçu de son oncle Regnault les premières leçons à La Ferté-Milon.

L'abbaye de Val-Secret, par le Dr A. Corlieu (avec plan).

Notice sur Romeny (canton de Charly), par M. Minouflet.

Essais sur les rapports de l'art et de l'histoire a Troyes, par M. Albert Babeau, correspondant de l'Institut, etc.; Troyes, imprim. Dufour-Bouquot, 1889, 31 p. in-8° (Extrait des mémoires de la Société académique de l'Aube).

Dans cette intéressante monographie notre collaborateur, M. Albert Babeau, étudie successivement chacune des périodes qui représentent le passé de la ville de Troyes. Il marque sept phases différentes qui sont comme autant d'étapes dans les progrès de la civilisation, savoir : 1° Période préhistorique; 2° Période gallo-romaine; 3° Période franque; 4° Période féodale; 5° La fin du gothique; 6° La renaissance; 7° La centralisation.

Ces divisions forment un cadre dans lequel l'auteur fait revivre à grands traits l'histoire des principaux monuments de la ville de Troyes si riche en curiosités artistiques de tout genre. Il rappelle les circonstances dans lesquelles ont été élevés ces monuments, la pensée qui a présidé à leur fondation, les hommes qui ont contribué à leur construction. A l'époque de l'art gothique appartiennent la cathédrale et partie de son trésor, Saint-Urbain, Sainte-Madeleine et son merveilleux jubé. Sous la Renaissance s'élèvent d'élégantes habitations particulières dont plusieurs subsistent encore aujourd'hui : les hôtels de Chapelaines, des Ursins, de Marisy, de Mauroy, de Vauluisant. On voit aussi s'accentuer au xvie siècle le sentiment de la décoration des édifices religieux. A côté de bien d'autres œuvres remarquables, l'architecture nous donne le portail nord

de Saint-Nizier, la statuaire les saints Crépin et Crépinien de l'église Saint-Pantaléon, etc. ; la peinture nous offre de curieux spécimens à Saint-Remy et surtout à Sainte-Savine, sans parler des charmants vitraux dus vers la fin du siècle au pinceau de Linard Gontier.

Nul n'était plus autorisé que M. Babeau à décrire la manifestation de l'art troyen à travers les siècles. Il l'a fait avec le talent et l'élévation d'idées qu'on lui connaît. Sa brochure, qui est une sorte de synthèse de ses travaux antérieurs sur l'archéologie locale, se recommande particulièrement à l'attention du public.

E. V.

CHRONIQUE

Société des Lettres, des Sciences, des Arts, de l'Agriculture et de l'Industrie de Saint-Dizier (*Séance du* 11 *avril* 1889). — Présidence de M. le vicomte de Hédouville.

M. Fourot continue la lecture de son travail : *Les Origines de Saint-Dizier.*

Vers 1232, Guillaume II de Dampierre mourait après avoir recommandé à ses exécuteurs testamentaires de réparer les injustices dont il se reconnaissait coupable envers les abbayes de Saint-Urbain et de Cheminon. Marguerite, sa veuve, devient, par le décès de Jeanne, souveraine de la Flandre et du Hainaut, et son fils aîné, Guillaume, part pour l'Egypte avec saint Louis en 1248. Il assiste à la prise de Damiette et déploie à Mansourah une valeur dont les Sarrazins sont étonnés, au témoignage de Joinville. A peine rentré dans ses Etats à la suite de Louis IX, il paraît au tournoi de Trazegnies; après des prodiges d'adresse et de bravoure, il est assailli par derrière et blessé mortellement. On accusa de cette félonie les d'Avesnes, jaloux de se voir supplantés par les Dampierre.

Jean Ier, son frère puîné, fut attristé par les mêmes rivalités, et laissa pour lui succéder Jean II, l'aîné des fils qu'il avait eus de Laure de Lorraine. Celle-ci se remaria avec Guillaume de Vergy dont elle n'eut pas d'enfants. Guillaume, frère de Jean II, épousa Jeanne de Vignory, dont la terre fut désormais unie à la seigneurie de Saint-Dizier.

En 1279, Marguerite de Flandre mourut réconciliée avec les d'Avesnes qui lui pardonnaient difficilement ses préférences pour les Dampierre.

D'accord avec Isabeau de Brienne, sa femme, Jean II confirme les libertés accordées en 1228 aux Bourgeois de Saint-Dizier; sa dernière charte, de 1306, contient des règlements pour les métiers et les corporations.

Cependant les rapports entre la Flandre et le roi de France étaient fort tendus, et Jean II se voyait obligé de servir son suzerain contre Gui son oncle. La campagne, favorable aux Français dès le début, est tristement célèbre par le massacre de Bruges et la défaite de Courtrai; mais les armées royales prennent leur revanche à Mons-en-Pucelle en 1204.

***

Société historique et archéologique de Chateau-Thierry *(Séance du 2 avril 1889)*.

I. Bobigny-les-Paris, la seigneurie, la commune, la paroisse, de l'an 450 jusqu'à nos jours, par M. l'abbé Masson, ancien curé de Bobigny, curé actuel de Bagnolet, don de l'auteur et de M. l'abbé Venant, curé de Viels-Maisons[1].

Cet ouvrage est offert par M. l'abbé Venant, ancien membre de la Société, « en souvenir de MM. Jacquier, vidames de *Vieu-Maison*, seigneurs de Bobigny. »

C'est en février 1657 que M. François Jacquier, écuyer, commissaire-général des vivres de l'armée, acheta à Charles de Béthizy de Mézières, qui était propriétaire de Vieils-Maisons, du chef de sa femme, Anne de Perdrier, la moitié de la terre et seigneurie susdites. Ce domaine, ainsi que le titre de vidame qui y était attaché, passa ensuite (1684) à Jean-François Jacquier, fils aîné de François; puis à un plus jeune fils (1727) Hugues-François, ensuite à son neveu Philippe-Guillaume Jacquier (1744). Philippe étant mort sans postérité, Vieils-Maisons échut à son neveu, Antoine de Sainte-Marie d'Agneaux, et à ses deux nièces, dont l'une épousa, le 28 septembre 1753, le marquis de Lubersac, décédé le 6 février 1820.

Les armes des Jacquier étaient : d'argent au chevron de gueules, accompagné en chef de deux merlettes de sable et en pointe d'une rencontre de bélier de même, accorné d'or.

II. Un édit de 1694 créait de nouveaux offices afin de venir au secours des finances de l'Etat épuisées par les guerres et la mauvaise administration. Dans chaque ville close, le roi nommait un gouverneur qui avait le pas sur tous les fonctionnaires. Charly, ville close, eut donc aussi son gouverneur, dit M. Corlieu. En 1723, cet office avait été acquis par Marc de la Haye, fils de Denis de la Haye, ancien ambassadeur à Constantinople et à Venise, qui entendait bien faire respecter son droit de préséance. Aussi le 1er novembre 1723, Landon, bailli de Charly, s'étant emparé de la première place à l'église, place attribuée à M. le gouverneur, celui-ci en délogea l'occupant qui porta plainte au Parlement. Marc de la Haye, de son côté, s'adressa directement au roi, l'opposition du bailli fut mise à néant par un arrêt du Conseil d'Etat du 18 janvier 1764, et le gouverneur fut remis en possession des droits honorifiques qui lui étaient dus.

III. Les travaux de recherches ont commencé aux *Hérissons* sous l'active direction de M. Harant qui rend compte de l'état des fouilles qu'il a entreprises de concert avec MM. Lionnet, architecte, et Maréchal. Ces fouilles sont en bonne voie et il est permis d'espérer qu'elles donneront un résultat satisfaisant.

***

1. Canton de Charly (Aisne).

Société Académique de l'Aube. — La séance publique de la Société académique qui a eu lieu le jeudi soir 11 avril dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville de Troyes, a été fort intéressante. L'assistance était très nombreuse.

M. Gustave Huot a ouvert la séance par une charmante allocution, dans laquelle il a rappelé avec émotion le souvenir des membres décédés depuis la dernière séance publique, MM. Joseph Petit, Vosdey, Dosseur, Nancey.

Après lui, M. l'abbé d'Antessanty a donné le compte-rendu des travaux de la Société.

M. de la Boullaye a fait un rapport sur les récompenses décernées par la Société, et la lecture des pièces couronnées.

*
* *

La Tombe de Claude Gaillard a Troyes (1549). — Dans une des cours des Religieuses Ursulines de Troyes se trouve une très belle tombe en marbre noir, d'un grain très fin et très dur, mesurant $1^{m}50$ sur $0^{m}88$. Elle porte, gravée au poinçon, la représentation d'un chanoine en habit de chœur, debout, la tête nue et les mains jointes.

L'inscription nous fournit les renseignements suivants :

« Cy gist vénérable et discrette personne maistre Claude Gaillard, en son vivant prebstre et chanoine de l'église Sainct-Estienne de Troyes, lesquel trespassa le XIIe jour d'apvril l'an mil V^c^XLVIII avant Pasques », c'est-à-dire 1549, *style nouveau.*

En effet, d'après les *Délibérations capitulaires* de la Collégiale de Saint-Etienne, Claude Gaillard, qui habitait une maison canoniale dans le Cloître Saint-Etienne, est mort le 12 avril 1549, et son testament a été lu en chapitre le même jour. Il a légué 300 livres pour son anniversaire tous les ans, et pour une messe tous les dimanches de l'année.

Nous ignorons comment cette tombe a été transportée de l'église Saint-Etienne (place actuelle du Préau) à la maison des Ursulines, rue Notre-Dame, n° 21. Cette belle tombe ferait bonne figure au Musée de Troyes, au milieu de tant d'autres tombes qui sont loin d'être aussi bien conservées. Ch. Lalore.

*
* *

Musée de Troyes. — Voici la liste des dons faits au Musée de Troyes pendant le quatrième trimestre de l'année 1888 :

Peinture.

M. Joseph Audiffred, ancien juge au Tribunal de commerce de la Seine, membre correspondant de la Société Académique : — Un portrait de jeune femme, Provençale ou Espagnole, peint à

l'huile par M. Magaud, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts de Marseille.

Sculpture.

M. Joseph Audiffred : — Deux bustes en marbre blanc : 1° « La Marinière », par Louis Pagani ; 2° Une « Tête de jeune femme », par C.-M. Benzoni.

Archéologie.

M. Chuchu, propriétaire à Villemorien : — Pointes de flèches, couteaux, râcloire, etc., en silex, trouvés à Villemorien, lieu dit La Belle-Place.

M. Charles Savetiez, membre associé : — Clous, boucles, bouclettes, ressort de fibule, etc., le tout en fer, trouvés à Brébant (Marne), dans un ancien cimetière situé dans le lieu dit le Pré-la-Guerre ; — Deux fers de flèches, trouvés à Dampierre-de-l'Aube, dans le lieu dit le Pré-Bataille, près de la ferme du Plessis.

M. Gustave Lancelot, photographe à Troyes : — Deux fragments d'archivolte en pierre sculptée, provenant de l'ancien prieuré de Saint-Quentin de Troyes, XIIe siècle ; — Un fragment de pierre tombale portant de riches ornements gravés en creux et datant du XIVe siècle. Elle provient en dernier lieu du couvent des Capucins de Troyes.

M. Adrien Michel, 70, mail des Charmilles, à Troyes : — Une petite clé gothique, en bronze, trouvée dans les fouilles de la place de l'Hôtel-de-Ville, à Troyes, en octobre 1883.

M. de la Boullaye, membre résidant : — Un fleuron, en cuivre jaune, à l'usage de l'imprimerie ; type du XVIIIe siècle.

M. Mazurier, antiquaire à Troyes : — Six curieux boutons d'habit datant de la fin du siècle dernier. Ils renferment, sous une lentille en cristal, des insectes et des coquillages posés avec art sur des mousses et des herbages.

Numismatique et sigillographie.

M. Désiré Piat, élève au Lycée de Troyes : — Un moyen bronze de Maximilien Hercule, frappé après sa mort. Revers GENIO POP. ROM. — A l'exergue P. L. N. Le génie coiffé du « modius », debout, demi-nu, à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance.

M. Anatole de Barthélemy, membre correspondant (par l'intermédiaire de M. de la Boullaye) : — Trente-et-un jetons en billon et en cuivre jaune, parmi lesquels : cinq des Etats de Bourgogne ; six de divers maires de Dijon ; quatre de divers maires de Tours ; un des Etats d'Artois, etc.

M. Emile Bonard, demeurant à Loches : — Une médaille en bronze frappée en commémoration de l'inauguration du chemin de fer de Strasbourg par le prince Louis Napoléon, le 17 juillet 1852 ; — Une pièce de cinq centimes, en nickel, à l'effigie de Léopold Ier, roi des Belges, 1861.

M. le prince de Bauffremont-Courtenay, duc d'Atrisco : — Les reproductions galvaniques : 1° des sceaux de Gauthier VI, comte de Brienne; — 2° du sceau et du contre-sceau de Jean de Brienne, bouteiller de France, fils de Jean de Brienne, roi de Jérusalem; — 3° du sceau et du contre-sceau d'Agnès de Brienne, comtesse de Joigny.

M. Paul Lhuillier, à Arcis-sur-Aube : — L'empreinte sur cire d'un sceau portant la légende : SIGILLVM CAPITVLI SANCTI STEPHANI DE GRESSIBVS? La matrice de ce sceau, en bronze, a été trouvée dans des fouilles faites à la ferme de la Commanderie, commune de Tréfols, canton de Montmirail (Marne). Cette paroisse faisait partie de l'ancien diocèse de Troyes.

Ethnographie.

M. Charles Savetiez : — Une plaque de shako portant le coq gaulois; — Une cocarde en fer blanc, aux trois couleurs; — Une grenade en cuivre argenté et deux autres grenades brodées en or et en argent, sur drap noir; le tout provenant d'un uniforme de grenadier de la garde nationale, 1830.

Minéralogie.

M. Adrien de Mauroy, membre résidant : — Une météorite de Montignac, près Marmande (Lot-et-Garonne); poids, 1 gr. 2. Extrêmement rare (4 juillet 1848); — Une météorite de Favars (Aveyron); poids, 0 gr. 6. Très rare (21 octobre 1844); — Une météorite de Fayette C. S. W. bank of Colorado-River, Texas (Etats-Unis); poids 7 gr. (1888); — Une collection de 60 minéraux destinée à l'école communale d'Ervy.

Pour copie conforme au registre destiné à inscrire les dons faits au Musée de Troyes.

Louis Le Clert,
Ordonnateur de la commission du Musée.

***

Le dimanche 31 mars 1889 une séance dramatique des plus réussies a été donnée au Collège libre de Juilly (Seine-et-Marne) à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle salle de théâtre. Il restera un souvenir durable de cette fête qui avait attiré beaucoup de monde et pour laquelle avait été lancée la charmante invitation que voici :

Messire,

Le trente et ung de Marz de l'an de grâce mdccclxxxix, à la deuxiesme heure après sieste et disner, se plaist oïr feinte lamentable sus

Loïs onziesme

et la moult triste histoire de la hayne que conceupt cestuy Roy par espécial contre le duc de Nemours, laquelle fust escripte par tres saige et scavant facteur Casimir Delavigne. Venez devers Academie et puys ès Juilly, gratieux, à face pleine et rians yeux.

Cy troverez grant quantité de gens de bien, notables joueurs qu'oncques ne vistes plus fiers ne mieulx asseurez.

Puis ung chascun baillera, se plaist, ung escu d'argent o d'or por despenses, convictz, bancquetz, et aultres festoyements des escholiers.

Les Maistres
et Escholiers de Juilly.

Dans la tragédie de Casimir Delavigne, M. Leloir, sociétaire de la Comédie-Française, a joué le rôle de Louis XI avec un art consommé. M. Hamel, du même théâtre, a fort bien interprété celui de François de Paule. Les autres rôles étaient tenus par des professeurs ou élèves, MM. Champagnol, Bourgongne, Brazillier, Jouin, Mazet, etc., qui ont, eux aussi, récolté leur part de légitimes applaudissements.

*
* *

Le bourdon de la Cathédrale de Reims. — Le gros bourdon de Notre-Dame vient enfin de faire entendre sa voix majestueuse, il a rompu le long silence qui lui avait été forcément imposé depuis le mois de juillet 1883.

C'est avec une joie profonde que tous les Rémois ont entendu les premiers tintements de leur cher bourdon; depuis six ans, quelque chose, semblait-il, manquait à la ville, ses fêtes n'étaient pas complètes. Aussi de pressantes requêtes avaient demandé qu'on hâtât la réfection du beffroi dont le mauvais état empêchait la sonnerie des bourdons. Aujourd'hui un beffroi neuf dresse sa solide charpente dans les tours ajourées de la cathédrale; d'énormes chênes coupés dans la fôrêt de Germaine en ont fourni les matériaux; un charpentier rémois, M. Prud'hon, digne de ses devanciers, a terminé heureusement cette œuvre remaquable et suspendu de nouveau nos énormes cloches.

En 1570, après la fonte du bourdon, « les dites cloches, dit le chroniqueur Jean Pussot, furent levées et rependues prestes à sonner par feu mon oncle Claude Pussot, qui en eut pour salaire cinq cens livres tournois; quoy faisant, par fortune y eut l'espaule rompue. » Plus heureux en 1889, les charpentiers n'ont eu aucun accident à regretter.

En 1703, le beffroi fut refait par les soins de l'archevêque Maurice Le Tellier.

C'est en 1570 que fut fondu notre bourdon; les deux grosses cloches de Notre-Dame étaient cassées, il fallait les refaire. Les chanoines s'adressèrent à leur fondeur habituel, Pierre Deschamps, maître-fondeur de cloches, demeurant à Reims, dont la carrière allait s'achever par un chef-d'œuvre.

Le gros bourdon fut parfaitement réussi, il restera la gloire de Pierre Deschamps. Cette cloche merveilleuse eut pour parrain l'illustre cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, et pour marraine, sa sœur, Renée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre, qui lui donnèrent le nom de *Charlotte*.

Le poids porté sur l'inscription est de 23,000 livres, mais en réalité le bourdon pèse un peu moins; environ 10,433 kilog. ou 20,866 liv.; il donne la note *fa*. Un échantillon du bronze, analysé Paris, accuse les proportions suivantes :

Cuivre et trace d'argent.	76,4
Etain	21,3
Zinc et traces de plomb..	2,3
	100.

L'argent s'y trouve en très petite quantité; sa présence s'explique, non par la mise au fourneau d'un lingot d'argent, mais par la minime quantité qu'en contient très souvent le minerai de cuivre.

La circonférence de la cloche, à sa base, mesure extérieurement 7 mètres 85 centimètres, et le diamètre au même endroit est de 2 mètres 50 centimètres; la hauteur jusqu'aux anses est de 2m03, et l'épaisseur à la panse est de 17 centimètres environ.

Si le bourdon de Reims est inférieur en poids à ceux de Sens (16,000 k.) et de Paris (13,000 k.), il tient le premier rang pour son incomparable sonorité.

L'âge du bourdon doit-il nous faire craindre qu'il ne soit bientôt hors d'usage à cause de l'usure produite par la frappe du battant sur le métal? Rassurons-nous, nos arrière-neveux l'entendront encore. Un habile ingénieur, M. Goulet-Collet, a établi que si la frappe se creuse assez vite dans un bronze neuf, plus elle s'élargit, plus elle met de temps à s'approfondir.

Terminons par quelques notes sur le petit bourdon actuel. Après deux essais malheureux faits à Reims, il fut fondu au Mans par M. Bollé, en 1849; il eut pour parrain Mgr Gousset et pour marraine Mme de Saint-Marceaux.

Il pèse 7,413 kilogrammes et mesure 1m88 de hauteur et 2m20 de diamètre à la base; il donne *sol*. Le plus bel éloge qu'on en puisse faire est qu'il s'harmonise, sans trop d'infériorité, avec son puissant voisin.

Puissent-ils ensemble annoncer plus de joie que de deuil, célébrer longtemps les gloires de l'Eglise et de la France et, par leurs puissants et majestueux accords, ouvrir nos cœurs à la voix du Seigneur dont ils sont l'image. *Vox Domini in virtute, vox Domini in magnificentia.*

(*Bulletin religieux du diocèse de Reims.*)

* * *

VERT-LA-GRAVELLE (canton de Vertus). — On écrit au *Journal de la Marne :*

« M. Hadot-Thomas, propriétaire, vient de découvrir, dans l'un de ses champs, au lieu dit le *Chêne*, et à proximité d'un ancien four à céramique déjà exploré, un cimetière franco-mérovingien.

« Le mobilier funéraire de ces tombes qui, jusqu'à ce jour, n'ont encore donné aucun spécimen d'armes, fournit surtout, avec quelques fibules en bronze, un grand nombre de vases, en terre rouge et noire et en verre, dont certains sont exécutés avec une richesse de travail incontestable.

« Nous recommandons, en particulier, aux amateurs une magnifique bouteille en cristal, à long col cylindrique, et la coupe allongée de forme tulipée qui l'accompagne.

« Grand merci à M. Hadot-Thomas de nous avoir permis d'admirer cette précieuse collection d'antiquités. E. L. »

* * *

Dans sa séance du 3 avril dernier la Société nationale des Antiquaires de France a élu membre titulaire M. le baron Joseph de Baye. Nous félicitons notre sympathique collaborateur de cette juste récompense accordée aux services qu'il a rendus à la science archéologique.

* * *

Cartulaires champenois et briards. — Au nombre des cartulaires d'abbayes et de chapitres connus, intéressant nos contrées, il faudra joindre désormais ceux qui sont conservés à Cheltenham (Angleterre), dans la bibliothèque de sir Thomas Philipps. La France, qui n'a pu encore recouvrer ces précieux documents de son histoire passés en pays étranger à la suite de vols, rentrera dans peu de temps, nous l'espérons, en possession de ces importants manuscrits. On nous signale tout spécialement : *Cartulaire de Faremoutiers-en-Brie* (xiiie siècle) ; — *Répertoire du cartulaire du chapitre de Langres* (xiiie siècle); — *Cartulaire E de l'église de Reims* (xiiie siècle); — ainsi que plusieurs cartulaires de la cathédrale, de l'évêché et des abbayes de Laon. H. Stein.

* * *

Un faux Concile de Reims. — A la séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres du 1er mars 1889, M. l'abbé L. Duchesne a communiqué des observations tendant à prouver que le Concile de Reims, du temps de l'évêque Sonnatius (vers 626), dont les actes sont imprimés dans les collections des Conciles sur l'autorité de Flodoard, est identique au Concile de Clichy, tenu à la même époque, et dont le texte n'est connu que depuis 1757. Les canons se suivent dans le même ordre; le texte est exactement le même. Seulement Flodoard a supprimé le préambule avec le premier canon et transporté au commencement la liste des membres du Concile, semblable aussi, à part quelques légères variantes. Du reste, Flodoard ne dit pas que le Concile dont il parle se soit tenu à Reims : ce sont les éditeurs des collections qui

ont mal interprété son texte et introduit malencontreusement cette inexacte dénomination de lieu. — Voici donc la vérité rétablie sur un point d'histoire religieuse, et la ville de Reims privée d'un de ses Conciles. H. Stein.

* * *

Le mariage de M. Féraud, lieutenant au 10e régiment de cuirassiers, avec Mlle Jeanne Chanzy, fille de l'ancien général en chef de l'armée de la Loire, a été célébré à Vouziers (Ardennes), le 24 avril 1889.

M. Féraud est le fils de l'ancien résident général au Maroc.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'archiprêtre de Vouziers.

Des députations d'officiers et les notabilités des Ardennes et de la Meuse étaient venues témoigner leurs sympathies aux nouveaux époux et à leurs familles.

* * *

Le jeudi 25 avril 1889, a été célébré à Paris, en l'église Sainte-Clotilde, le mariage du comte Bertrand de Bouillé, lieutenant au 10e cuirassiers, fils du marquis de Bouillé, propriétaire du château de Dammartin-sur-Tigeaux (canton de Rozoy, Seine-et-Marne), et maire de la commune, avec Mlle Marie-Thérèse d'Hunolstein.

L'assistance était brillante et nombreuse. Dans le cortège nuptial on remarquait les trois frères du marié, dont deux comme lui officiers de cavalerie, et le troisième élève de l'Ecole de Saint-Cyr.

La mère du nouveau marié est née O'Connor. Son père est l'arrière-petit-fils du lieutenant-général de ce nom qui commandait l'armée de Meuse-Sarre-et-Moselle en 1790. On se souvient aussi qu'un Bouillé s'est engagé à soixante ans dans les zouaves pontificaux et a fait glorieusement la campagne de France.

Mlle d'Hunolstein est fille du baron et de la baronne née de Montmorency-Luxembourg. Son aïeul paternel, fils d'un pair de France sous la Restauration, avait épousé la petite-fille de la duchesse de Tourzel, gouvernante de Louis XVII.

* * *

Le jeudi 25 avril dernier a été célébré, à Paris, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, le mariage de M. Gabriel Trumet de Fontarce, fils de M. Armand Trumet de Fontarce, conseiller général du canton de Bar-sur-Seine, et de Mme de Fontarce, née Blanche Delvigne, avec Mlle Adèle Potier.

MÉLANGES

La Champagne à l'Exposition Universelle. — Le grand tonneau d'Epernay. — Un foudre, désormais célèbre dans les fastes de la tonnellerie, vient d'être expédié au Champ de Mars, à Paris, en vue de figurer à l'Exposition universelle de 1889. Ce tonneau, le plus grand qui ait été jusqu'à présent construit en France, appartient à M. E. Mercier et Cie, négociants en vins de Champagne à Epernay. Malgré ses énormes proportions, il est de formes si bien calculées que son ensemble ne manque pas de grâce. De plus l'art a su le décorer : sa face de devant est ornée des écussons héraldiques des villes vinicoles de Champagne. Epernay, Reims, Vertus, Châlons, Ay, etc., y étalent leurs armoiries, et la face postérieure est occupée par un immense bas-relief, de Navlet, représentant la Champagne avec ses armes offrant son raisin à l'Angleterre; groupe artistique et majestueux à la fois.

Pour accomplir son trajet d'Epernay à Paris, ce tonneau-monstre a dû passer, on le conçoit, par une foule de péripéties : chemins défoncés et obstrués, chariot embourbé, chaussées et portes trop étroites, rien n'a été épargné au lourd voyageur.

Le départ d'Epernay s'est effectué le 17 avril et le transport a duré douze jours. Les journaux locaux ont donné de piquants détails sur cette véritable odyssée.

Le *Journal de Seine-et-Marne* s'exprime ainsi :

De La Ferté-sous-Jouarre à Meaux, ça a été une véritable marche triomphale : d'un village à un autre, une foule nombreuse faisait cortège au tonneau et le remettait à moitié chemin, pour ainsi dire, aux mains de la population de la commune voisine. A Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux où nous avons eu la curiosité d'aller le voir arriver, nous avons vu la population entière qui s'empressait à le recevoir, et de Saint-Jean à Trilport le nombre des curieux n'a pas diminué. De Trilport à Meaux la curiosité n'a pas été moins empressée, et, à l'entrée du faubourg Saint-Nicolas, la masse des visiteurs était en effet considérable.

Le fameux tonneau occupait toute la largeur de la route nationale, au point de se faire une large trouée à travers les branches de platanes dont les boules se répandaient en une pluie de graines sur les curieux.

Il ne s'est produit aucun incident dans cette longue traversée de Bussières à Meaux, vu le bon entretien de la route nationale. Le tonneau est traîné par 8 bœufs et 12 chevaux. Dans les côtes, qui sont très fortes aux approches du bassin de la Marne, on ajoutait dix autres chevaux, et c'était un spectacle gigantesque que cette caravane de 30 quadrupèdes tirant le majestueux géant de la tonnellerie française.

Le poids de ce colosse ne lui permet que de petites étapes, comme on pense, et l'oblige à prendre parfois le chemin des écoliers. C'est ainsi que

pour venir de Château-Thierry à Meaux, il a dû passer par Montmirail, et à Meaux il n'a pu prendre, comme il était annoncé, la route de Lagny, l'administration des ponts-et-chaussées lui ayant interdit le passage du pont Cornillon, miracle de hardiesse et d'élégance, mais non de solidité pour une telle charge.

L'*Echo de la Brie*, publié à Meaux, raconte le passage à travers cette ville dans les termes que voici :

Si le foudre colossal expédié au Champ de Mars par la maison Mercier d'Epernay s'est fait beaucoup attendre, en revanche la population de notre ville a pu contempler à loisir ce spectacle sans précédent.

Pendant la soirée du mercredi (24 avril) et la journée du jeudi, toute la ville a défilé devant le géant de la tonnellerie française et, à son départ, trois ou quatre mille de nos concitoyens lui faisaient cortège.

C'est qu'il est vraiment extraordinaire, ce tonneau qui semble confectionné pour quelque Gargantua à la soif inextinguible, et aussi gracieux qu'énorme !

Il était surtout magnifique à voir, lorsque quittant la rue du Faubourg-Saint-Nicolas, où ses flancs monstrueux frôlaient les maisons, il s'est avancé gravement sur les deux côtés de la place Henri IV, vacillant sur l'énorme chariot, comme si le vin de Champagne qu'il représente lui avait monté à la tête.

Les huit bœufs qui le traînaient, de concert avec plusieurs paires de chevaux, devaient s'arrêter de temps à autre, pour lui permettre de reprendre son équilibre, et cet édifice roulant reprenait sa marche au milieu de l'enthousiasme général.

La gendarmerie et la police se multipliaient pour mettre un peu d'ordre dans cette foule émerveillée par un spectacle qui offrait tous les attraits, même celui du péril, car on pouvait s'attendre à tout dans ce voyage d'une masse énorme, si peu en harmonie avec la largeur de nos rues et les transports ordinaires opérés sur nos routes.

Aussi, derrière le char monumental, des employés se tenaient prêts pour réparer les dégâts, tandis que d'autres, la main à la poche, payaient la casse. Très chère la promenade d'un tonneau qui peut engloutir 200,000 bouteilles !

Malgré toutes les précautions prises pour la traversée des rails du chemin de fer, sur le passage à niveau, une des roues de devant à gauche s'est enfoncée dans l'entrevoie, et il a fallu un cric pour la soulever.

Ce mauvais pas franchi, le foudre géant a pris la direction de la chaussée de Paris, toujours accompagné d'une foule nombreuse, etc.

Enfin, le roi des tonneaux a fait son entrée dans la bonne ville de Paris le dimanche 28 avril au matin, par un beau soleil qui avait permis aux habitants d'aller lui souhaiter la bienvenue.

Le journal le *Matin* rend compte de l'arrivée comme il suit :

A l'entrée de Paris, à la porte de Pantin, on a dû démolir les grilles.

Après avoir parcouru la rue d'Allemagne, le chariot qui porte le tonneau s'est engagé sur la pente assez raide de la rue Lafayette. Mais il a glissé jusqu'au bord du trottoir, où il menaçait de renverser tous les réverbères. Devant la maison portant le numéro 53, il a fallu dételer, et, après une demi-heure d'efforts, on a pu remettre le véhicule au centre de la chaussée.

Il s'est alors ébranlé de nouveau et a successivement parcouru la rue Halévy, la place de l'Opéra, l'avenue de l'Opéra, la rue de Pyramides.

Dans cette dernière rue, mille précautions ont été nécessaires pour faire passer le chariot près de la statue de Jeanne d'Arc.

A la descente du pont Royal, on a dû mettre des bœufs à l'arrière pour le retenir. Il a ensuite longé le quai d'Orsay et est arrivé vers six heures et demie sur la chaussée dudit quai, à la porte faisant face au palais des produits alimentaires. Le plus difficile était encore à faire, les nombreux arbres du quai et les constructions nouvelles ne laissant que d'assez étroits passages.

Pour amener le tonneau sur les chantiers et lui faire gagner son gîte, on a dû entailler la palissade de l'Exposition et démolir une partie de la csarda hongroise dont les propriétaires se demandaient, effrayés, s'ils seraient en sécurité à Paris eux et leurs biens. Aujourd'hui il repose sur de solides supports en fer, majestueux, tranquille, et montrant aux visiteurs ses cercles immenses, ses sculptures, ses ornementations et surtout sa capacité surprenante.

Ce tonneau ne pèse pas moins de 33,000 kilos, et il contient 800 pièces, soit 1,600 hectolitres ou 200,000 bouteilles.

C'est le plus vaste tonneau, après celui d'Heidelberg, qui peut renfermer jusqu'à 236,000 bouteilles.

* * *

RENSEIGNEMENTS HISTORIQUES ET INÉDITS SUR LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LA-VILLE[1]. — I. *Seigneurie. — Justice. — dîmes.* — M. E. de Barthélemy, dans son *Histoire du diocèse de Châlons-sur-Marne*, nous dit qu'en 1284, « Thomas, chevalier de Saint-Germain, était marié à Marguerite, et n'avait que deux filles nommées Marguerite et Isabelle, et que c'est par elles sans doute que s'opéra le démembrement de ce domaine qui passa à l'évêque Pierre de Latilly, qui acheta cette seigneurie en 1321 et 1322 à divers. »

On voit cependant qu'en 1315 l'évêque en possédait déjà une importante partie, puisqu'en cette année Humbert le Fruistier lui rendait hommage pour les corvées de Saint-Germain; Guillaume de Saint-Florentin pour la mairie, les chevages et les terrages; Jean de Fresne pour d'autres droits. Il est donc rationnel de penser que l'évêque de Châlons fut seigneur de Saint-Germain-la-Ville, dès le jour où il fut comte de Châlons et châtelain de Sarry (963 à 983).

Nous savons d'une façon certaine qu'au XVe siècle la commune était divisée en plusieurs bans ou mairies. Le prieuré-prévôté de

1. Commune du canton de Marson, arrondissement de Châlons-sur-Marne.

Saint-Urbain devait exercer aussi certains droits de seigneurie et de justice dans son ban, bien que l'on n'en trouve pas la preuve authentique.

Pour la partie la plus importante du territoire, la justice haute, moyenne et basse, appartenait à l'évêque. Elle était partagée en deux bans ou mairies, dites : la mairie de Bourg et celle de Villers.

Les comptes de l'évêché de 1474 nous donnent à cet égard les indications ci-après :

« Reçu de Simon Martin dit le pharisien, qui a pris à ferme pour trois ans, dont ceste année est la seconde, la mairie de Bourg audit Saint-Germain pour la somme de 12 livres tournois en argent et six livres de cire pour lesdis 3 ans. »

« Reçu de Pierre Raillart, qui a pris à ferme pour trois ans dont ceste année est la seconde, la mairie de Villers audit Saint-Germain moyennant la somme de vingt-cinq sols tournois et trois livres de cire.

« Lesquelles mairies se tiennent en la manière qui s'ensuit : C'est assavoir en aucune partie du travers de ladite ville, lesdites mairies ont toute justice et y lèvent les amendes qui y viennent jusques à 37 sols six deniers et au-dessous, et se lèvent de tous les héritages que l'on vend ausdis lieux pour chacun franc : 20 deniers. »

Le compte de 1544-45 est plus explicite. En cette année-là les deux mairies étaient louées à Jean Médart pour trois ans. Celle de Bourg moyennant dix livres tournois pour les trois ans et celle de Villers 20 sols par an ; le compte présente les éclaircissements ci-après :

« Lesquelles deux mairies se lèvent ainsi qu'il s'ensuit : La mairie de Bourg se extend par le village dudit Saint-Germain-la-Ville, c'est assavoir : la moictié de la rue de Marne ainsi qu'elle se comporte de toutes parts depuis l'un des bouts de ladite ville jusques à l'autre ; en laquelle ledit seigneur évesque a toute justice haulte, moyenne et basse, seul et pour le tout. Et prend ledit mayeur qui tient ladite mairie et la prévosté de Sarry, toutes amendes jusques à 37 sols 6 deniers et au-dessous ; c'est assavoir ledit prévost 30 sols et ledit mayeur 7 sols 6 deniers.

« Et l'aultre moictié de la rue est de la prévosté de Sarry avec toutes les vignes de Montorge de ladite mairie entre le terme dudit Montorge et les bornes ; et sont redevables lesdites vignes de vinages, terrages, lotz et ventes, quand le cas y eschet.

« Item toutes les vignes et terres de Mont Escouvé entre le terme dudit mont et les bornes, sont aussy de ladite mairie, et sont redevables de vinages, terrages, et lotz et ventes, quand le cas y eschet.

« Et au regard de la mairie de Villers dudit Saint-Germain, elle se extend en la manière qui s'ensuit : C'est assavoir toutes les

terres en Mont Néry et au terroir dudit Saint-Germain sont de ladite mairie, et y a ledit seigneur haute justice, moyenne et basse; et doivent lesdites terres vinages, terrages, lods et ventes, au mayeur de ladite mairie, et aussi prend ledit mayeur avec ledit prévost toutes amendes jusques à 37 sols 6 deniers et au-dessous, sur quoi ledit mayeur à 7 sols sans denier et ledit prévost le reste. »

Ce compte de 1544-45 nous apprend que l'armée de Charles-Quint était passée à Saint-Germain-la-Ville de même qu'à Montcetz, Chepy et Sarry, et n'y avait laissé que des ruines. L'évêque, qui possédait une cense ou ferme à Saint-Germain, fit pour cette année-là remise de la totalité de la redevance aux fermiers. On lit en effet dans le compte dont il s'agit la mention suivante : « Reçu de Jehan Collard et Quentin Adam demeurant à Saint-Germain pour la cense de mondit seigneur, assise audit Saint-Germain-la-Ville qu'ils tiennent pour douze ans dont cette année est la sixiesme, parmi chascun an 52 setiers de grain par tiers bled, seigle et avoine avec huit chapons, selon le bail sur ce fait. Néant, pour ce que mondit seigneur les en a quittés pour cause de la guerre et en l'honneur de Dieu, l'année de ce présent compte. »

Dans la suite, quelques changements furent apportés dans l'organisation de cette justice sans que l'on puisse en préciser la date.

Vers 1550, la prévôté de Sarry ayant été supprimée, il fut institué un prévôt des amendes à Saint-Germain-la-Ville. Puis le mayeur de Bourg disparut à son tour, et enfin un lieutenant de justice fut établi : tel fut l'état des choses jusqu'en 1789.

En 1602, un nommé Nicolas Pichart tenait à ferme pour neuf ans: la prévôté de Saint-Germain, le greffe de la justice dudit lieu et la mairie de Villers, moyennant 23 livres 10 sols par an.

En 1617, les mêmes fonctions étaient affermées à Jean Boucart, pour neuf ans, moyennant 40 livres par an.

En 1655, Philippe Gallois et Gabriel Adam étaient titulaires de ces emplois, qui leur étaient affermés pour 75 livres chaque année.

Nous savons, d'après les archives de la justice de Saint-Germain, qu'en 1690 Etienne Boucart était lieutenant de justice.

Enfin, en 1785, rien n'était changé dans le droit de justice et de seigneurie de la commune; les pièces judiciaires sont établies au nom de Nicolas-François Thibaut, « lieutenant ordinaire en la justice de Saint-Germain-la-Ville, terre et seigneurie de Mgr l'évêque comte de Châlons. »

Les dîmes appartenaient dans l'origine à l'évêque, seigneur de Saint-Germain. Une part de ces dîmes (un tiers ou trois neuvièmes) était attribuée au prieuré de Saint-Urbain, nous ne savons par qui ni à quelle date, mais certainement avant 1379. Les deux autres tiers furent donnés au vidame de Châlons dans le cours du

xive siècle. Ils figurent avec les dîmes de Vésigneul et de Chepy dans l'acte de la vente faite le 2 mai 1395 du vidamé de Châlons par Jean de Bazoches à Gaucher de Châtillon, comme fief noble mouvant du vidamé.

Lors du décès de Quentin le Folmarié, vidame de Châlons (1518), ces dîmes furent partagées entre les héritiers, au nombre desquels était M. Jacques le Folmarié, chanoine de Châlons.

Ce dernier, par testament du 5 avril 1530, légua au chapitre de Saint-Etienne « la portion des grosses et menues dîmes de Saint-Germain-la-Ville en bled et en vin appelée le « gros marché », qui sont 2/9 desdites grosses dîmes et un neuvième des menues dîmes. ». Il laissait également, par ce même testament, une part des menues dîmes évaluée à 14/72 aux chanoines de la Trinité de Châlons.

Les choses restèrent en l'état jusqu'aux premières années du xviiie siècle; mais en 1706, M. Nicolas de Bar, chanoine de Paris, fit don à l'hospice Saint-Maur de divers revenus, notamment de 2/9 des dîmes de Saint-Germain; et en 1713 M. de Parvillers, dernier héritier des sieurs de Bussy, de Drouilly et des Folmarié, donna au bureau des pauvres de Châlons les deux derniers neuvièmes des grosses dîmes et 23/72 des menues dîmes de Saint-Germain.

II. *L'église. — La cure. — Le prieuré de Saint-Urbain.* — En 1660, les habitants de Saint-Germain-la-Ville étaient en procès avec les décimateurs du bien, savoir : Claude Milson, prévôt de la prévôté de Saint-Urbain, décimateur pour un tiers, le chapitre de Saint-Etienne pour deux neuvièmes, et autres personnes laïques pour quatre neuvièmes, au sujet de la reconstruction partielle de l'église dont la tour, posée sur l'intertransept, et une grande partie du chœur s'étaient écroulées le jour du vendredi saint 1660. La cause de ce grave accident était attribuée à l'affaissement d'un pilier qui soutenait la tour du côté du chœur, pilier mal construit et qui n'avait pas été consolidé en temps opportun par ceux qui en avaient charge.

On sait que, selon la législation constante qui régissait la matière, les réparations et reconstruction du chœur et cancel étaient à la charge des décimateurs, celle des nefs et du clocher à la charge des habitants.

Malgré cette coutume, les ordonnances royales et arrêts nombreux qui l'avaient consacrée, il était rare que la nécessité de travaux de réparation ne fût l'occasion de difficultés sérieuses et de procès. C'est ce qui arriva à Saint-Germain-la-Ville.

La cause fut portée devant le bailliage-présidial de Châlons qui ordonna une visite des lieux par trois experts qui étaient Pierre Clément, maître maçon, François Etienne, maître charpentier, et Nicolas Thomas, maître couvreur. Les officiers de justice devaient à cette occasion recueillir *de auditu* le dire des parties. Cette opération eut lieu le 25 juillet 1660.

Le prévôt de Saint-Urbain prétendit que, bien que décimateur pour un tiers, il n'était pas tenu aux réparations de l'église ni à son rétablissement, mais bien les habitants, suivant un traité et accord fait entre lesdits habitants et l'un de ses prédécesseurs en l'an 1376, ce qui avait toujours été observé.

Les habitants dirent au contraire que l'accident survenu était dû à la chute des piliers et des arc-boutants du chœur qui n'avaient point été entretenus comme les décimateurs auraient dû le faire, qu'en conséquence ils devaient être obligés à remettre à leurs frais l'église en état, sauf aux habitants à y contribuer pour telle part que fixeraient les experts, le prétendu titre de 1376 ne pouvant en un tel cas mettre à couvert le prévôt de Saint-Urbain, ni le décharger des obligations qui lui incombent comme décimateur.

Les experts se bornèrent à constater le désastre en un long mémoire et à énumérer les quantités de matériaux nécessaires au rétablissement de l'édifice.

C'était en effet un véritable désastre. La tour était tombée, la voûte du chœur et les contreforts s'étaient effondrés et les chapelles de Notre-Dame et de Saint-Nicolas qui existaient au haut de la nef étaient en ruines.

Par sentence du 26 septembre 1661, le présidial condamna le prévôt de Saint-Urbain et tous les autres décimateurs, chacun proportionnellement aux parts de dîmes dont ils étaient possesseurs, à faire travailler au rétablissement du chœur et cancel et les habitants à celui de la tour et de la nef, et à mettre le tout en bon et suffisant état pour le jour de la Saint-Martin 1662, ordonnant en outre de faire les publications nécessaires pour adjuger ces travaux au rabais.

On ne s'empressa pas d'exécuter cette sentence. En 1691, c'est-à-dire trente ans après, les choses étaient encore dans le même état.

Cependant, quelques années auparavant, une autre procédure avait été introduite par les habitants près de l'intendant de la province qui, le 20 août 1691, procéda à l'adjudication des travaux. On lit dans le procès-verbal dressé à cette occasion : « Que l'église de Saint-Germain-la-Ville est en ruines depuis plusieurs années par l'impuissance où sont les habitants de la paroisse de la faire rétablir. Que cette réparation est d'autant plus urgente que le nombre des paroissiens a beaucoup augmenté par suite de l'abjuration que les nouveaux convertis ont faite de leur hérésie; et Sa Majesté, pour en faciliter les moyens auxdits habitants, leur a fait don d'une somme de 2,000 livres à prendre sur les revenus des biens des religionnaires de cette province qui se sont absentés du royaume. »

Le plan de la reconstruction du chœur, de la tour et des chapelles avait été dressé par le sieur Chastel, architecte, et les

travaux furent adjugés à Nicolas Etienne, maître charpentier, de Châlons, moyennant 4,200 livres.

C'est cette partie de l'édifice qui fut consacrée en 1700 par l'évêque de Noailles.

Le curé de Saint-Germain n'avait aucune part dans les dîmes. En 1555, Jean Leblef, prêtre, docteur et régent en la Faculté de théologie de Paris, curé bénéficiaire de la paroisse, prétendit avoir droit aux 2/9 des dîmes donnés au chapitre en 1530 par Me Jacques le Folmarié, mais il se désista par acte du 3 mai 1555.

Le curé n'avait droit qu'à ce que l'on appelait autrefois *un gros*, qui consistait en une certaine quantité de grains prélevée sur le produit des dîmes.

En 1687 il était de huit teliers de seigle et de douze teliers d'avoine à prendre par préciput sur les grosses dîmes.

La cure avait aussi quelques propriétés dont la plus importante était une cense composée de 24 journées de terre située aux terroirs de Saint-Germain, de Chepy et lieux voisins, qui en 1690 rapportait : trois teliers de froment, neuf de seigle et deux d'orge. Tout ce revenu était évalué à 234 livres.

Me Antoine Doussot, alors curé de Saint-Germain, introduisit une instance tendant à obtenir une somme annuelle de 66 livres pour que la totalité de son revenu fût égale à 300 livres, ainsi que le voulait une ordonnance royale du 29 janvier 1686 sur les portions congrues.

Le procès dura quatre ans; enfin par sentence du 26 septembre 1690, rendue aux requêtes du Palais, les décimateurs furent condamnés à payer au curé ce qui manquait pour parfaire la somme de 300 livres, taux de la portion congrue.

Il existait sur le territoire de la commune une chapelle dédiée à Saint-Urbain. Le titulaire de ce bénéfice avait le titre de prieur-prévôt et dépendait de l'abbaye de Saint-Urbain, située près de Joinville (Haute-Marne).

On ne sait par qui ni à quelle époque ce prieuré fut fondé, mais il existait dès avant l'an 1379.

Le prieur possédait le tiers des grosses dîmes de Saint-Germain-la-Ville, plus une redevance spéciale dite : dîme d'autel de Saint-Urbain, qui, en 1578, était louée deux écus-sols par an.

Il possédait aussi une cense ou ferme située à Saint-Germain, qui en 1574 fut donnée à bail à Germain Person, laboureur de la localité, moyennant chaque année la quantité de seize teliers de grains, soit trois teliers de froment, cinq de seigle et cinq d'orge et trois d'avoine.

Ce bénéfice paraît avoir été longtemps conféré au religieux de Saint-Pierre-aux-Monts de Châlons qui était en même temps aumônier de l'abbaye.

En 1574 le titulaire était Me Claude Gobillart, religieux et aumônier de Saint-Pierre.

En 1578, Me Claude Paillart qualifié de même.

En 1660, Me Claude Milson.

En 1690, Me Dominique Laisné.

Vers la fin du XVIIIe siècle la chapelle Saint-Urbain étant en mauvais état, l'évêque prescrivit par une ordonnance du 26 juin 1771 « qu'elle serait réparée et mise en état, sauf au titulaire à se pourvoir devant l'évêque pour faire transférer le service de ladite chapelle dans l'église paroissiale, s'il y a lieu. »

Il est à croire que ce transfert fut autorisé, car il paraît que la chapelle Saint-Urbain fut démolie quelques années avant la Révolution.

Quant à la ferme du prieuré, composée de 20 journées, 5 denrées et 69 perches de terre et une denrée de saulsois, elle fut vendue comme bien national et adjugée le 15 novembre 1790 à Pierre Girardin, cultivateur à Saint-Germain-la-Ville, moyennant 4,500 fr. (Extrait du *Journal de la Marne.*)

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

JOSEPH DE MESGRIGNY

La *Revue de Marseille et de la Provence* a publié une étude sur la vie de Joseph-Ignace-Jean-Baptiste de Mesgrigny, dont les trois premières parties figurent dans les livraisons d'octobre, novembre et décembre 1888. Il était fils de Jean VIII, marquis de Villeneuve, et de Hubert-Renée de Bussy d'Interville. Joseph de Mesgrigny, docteur en Sorbonne, puis mestre de camp de cavalerie, se fit capucin et fut sacré évêque de Grasse le 20 décembre 1711. Cette étude intéressante est due au R. P. dom Th. Bérengier.

LE MARTYR BRETON S. MÉLOR

ET SON ANCIEN CULTE A MEAUX

Les invasions normandes, hongroises et sarrasines des IXe et Xe siècles portèrent, on le sait, en beaucoup de pays chrétiens, le fer et le feu, la profanation et la dévastation, mais elles ne laissèrent pas non plus, aux yeux de qui y réfléchit sérieusement, de produire indirectement plus d'un bon résultat : car la Providence a des secrets merveilleux pour tirer en toute occasion le bien du mal.

Au nombre de ces heureux résultats, qui furent de la sorte à certains égards le fruit des invasions en question, il faut compter, si je ne me fais illusion, la diffusion du culte des Saints, et le nouvel éclat de gloire qui rejaillit alors sur eux. Voici comment la chose s'explique, à mon sentiment.

Avant les invasions dont je parle, la plupart des Saints, quelqu'éclatant qu'eût été leur mérite, n'étaient guère connus en dehors de la province qui leur avait donné le jour. Parfois même ils n'étaient honorés que dans la localité qui avait l'avantage de conserver leur dépouille mortelle. Or, l'approche des ennemis du nom chrétien força en maintes circonstances les habitants des villes les plus favorisées sous le rapport de la possession des corps saints, à chercher dans la fuite un lieu de sûreté pour le trésor précieux, dont la garde leur était confiée. De là des pérégrinations parfois lointaines, avec arrêts sur le chemin plus ou moins prolongés et plus ou moins nombreux, selon l'occurrence. De là aussi cession de portions plus ou moins considérables des saintes reliques en faveur d'insignes bienfaiteurs, et en retour construction par ceux-ci d'oratoires et de chapelles en l'honneur du saint, institution de fêtes locales en sa faveur. Puis, quand le corps d'un puissant thaumaturge, qui ordinairement multipliait les miracles sous ses pas, arrivait à ce qu'on pouvait regarder comme sa dernière étape, toute la population de la localité accourait à la rencontre de cet hôte d'un nouveau genre ; on l'accueillait avec des élans d'enthousiasme et de piété, que nous ne connaissons plus, car on voyait en lui un nouveau patron céleste envoyé par le ciel lui-même. Souvent même le nouveau venu supplantait l'ancien patron du lieu et prenait sa place.

Or, parmi les saints thaumaturges, qui durent ainsi indirectement aux Normands, ce surcroît de gloire dont leur mémoire a bénéficié, il faut compter l'un des anciens patrons de la ville de Meaux, le B. Mélor.

L'assertion que j'émets ici, va peut-être surprendre quelqu'un de mes lecteurs, qui croyait connaître l'histoire ecclésiastique de l'ancienne capitale de la Brie, tant les traditions du pays relatives au culte du saint martyr breton se sont effacées depuis 1789 et ont disparu des mémoires. C'est pourquoi j'ai cru qu'il ne serait ni sans intérêt ni sans utilité de consigner ici ce que les monuments et la tradition nous ont appris de plus authentique sur la translation à Meaux d'une portion des reliques de S. Mélor et sur les hommages de piété et de vénération dont elles y étaient l'objet avant la Révolution Française.

Quelques mots d'abord sur la biographie du saint lui-même et sur l'importance de la vie latine qui lui a été consacrée.

§ I. *Vie latine de S. Mélor et résumé chronologique de cette vie.*

Mélor ou Méloir, qu'on appelle plus communément Mélard à Quimper et Méréal, à Nantes, appartenait par la naissance aux anciens comtes de Cornouaille dans la Bretagne armoricaine, et donnait les plus belles espérances par sa vertu précoce, lorsqu'un perfide gouverneur trancha le fil de ses jours au premier printemps de la vie (il n'avait que 15 ans), afin d'assurer sa succession à un oncle ambitieux.

Nous avons de ce saint une *Vie latine* passablement étendue. Elle paraît ancienne et digne de faire autorité, comme l'auteur de ces lignes s'est appliqué récemment à l'établir, en la donnant au public [1]. La copie la plus complète de ce document qui ait été conservée, provient de Meaux [2].

Ce qui donne, à mon avis, une véritable importance à la fois historique et biographique à la vie latine de S. Mélor, c'est qu'elle paraît destinée à combler à certains égards une lacune de plus d'un siècle (640-753) que l'on regrettait dans les annales particulières de la province de Bretagne.

Voici comment la chose peut se prouver d'une manière sûre, si je ne me fais illusion.

1. *Analecta Bollandiana*, t. v, p. 164-176 (Paris, Victor Palmé, 1886).
2. *Ibid.* Préface.

Les historiens les plus autorisés de cette province s'accordaient jusques ici à déclarer qu'à partir de la conclusion de la paix entre le roi franc Dagobert I et le roi breton Judicaël (638) jusqu'à l'expédition de Pépin-le-Bref (753), chronique authentique, vie de saint, ou autre document analogue, tout faisait défaut pour nous renseigner sur les évènements dont la Bretagne avait dû être le théâtre pendant ce laps de temps [1]. Or, il y a lieu de croire que si lesdits historiens avaient connu la *Vie latine* dont je parle, ils auraient tenu un langage différent. Ce qui paraît m'autoriser à être aussi affirmatif, c'est que le biographe de S. Mélor, non content de donner pour ancêtres paternels à son héros les comtes de Cornouaille, ce qu'on savait déjà, mais ce qui n'était d'aucun secours pour rectifier sa chronologie, lui assigne en outre pour aïeul et pour oncle du côté maternel Jodocus ou Josse et Comorre, l'un et l'autre comtes de Domnonée, ce qu'on ignorait entièrement jusqu'à présent, et ce qui change notablement l'état des choses. Car nous connaissons assez exactement, au jugement des historiens bretons les plus compétents, la série desdits comtes de Domnonée depuis Riwal, le fondateur de cette principauté armoricaine (460-515), jusqu'au roi breton Judicaël [2], qui eut à guerroyer contre Dagobert I, comme il vient d'être dit. On peut donc regarder comme certain que Josse et Comorre, qui n'y figurent en aucune façon sont postérieurs et n'ont pu donner des lois à la Domnonée que dans la seconde moitié du VIIe siècle. Mais le martyre de S. Mélor ne saurait non plus sans invraisemblance être reculé jusqu'à l'époque carlovingienne.

On pourrait apporter de nombreuses preuves de cette seconde assertion. Il me suffira de dire à cet égard qu'à dater de l'expédition franque de 799, qui s'avança jusqu'au fond de la péninsule armoricaine, et réduisit tout le pays à l'obéissance [3] il n'y eut plus ni comtes de Cornouaille, ni princes de Domnonée, ou du moins ceux qui prétendaient avoir ces titres, perdirent entièrement leur indépendance. Par conséquent le comte Riwod n'aurait pu à cette date égorger successivement son frère Milliau et son neveu Mélor, s'emparer ensuite de leurs états et y asseoir paisiblement son autorité. Charlema-

1. A. de La Borderie, *Annuaire de Bretagne*, ann. 1862, p. 79. Avant lui D. Lobineau et D. Morice avaient parlé dans le même sens.

2. Les historiens susnommés l'ont dressée avec exactitude.

3. D. Bouquet, *Historiens de France*, t. v, p. 52, 214, etc.

gne et ses successeurs n'auraient jamais souffert une pareille atteinte aux droits de la justice et à leur propre suzeraineté. De tels faits sont donc manifestement antérieurs à la domination carlovingienne, et doivent remonter à une époque plus voisine du roi Judicaël.

Une tradition consignée dans un poème inédit, dont on trouvera plus loin le texte, et dans une ancienne hymne en l'honneur de S. Mélor, confirme encore cette opinion, et peut nous fixer sur la date des faits en question, au moins d'une manière approximative.

D'après cette tradition, en effet, un roi franc du nom de Childebert entendit parler du jeune martyr breton et des miracles qui s'opéraient à son tombeau, et ordonna d'élever un oratoire sur le lieu de cette sépulture[1]. Ce roi ne peut être, selon toute apparence que Childebert III (695-711), dont la piété est connue et a été signalée par plus d'un hagiographe.

Voici comment, maintenant, à l'aide de cette donnée chronologique et de quelques autres de même genre, on peut résumer assez sûrement, si je ne me trompe, d'abord la vie, puis l'histoire posthume de S. Mélor jusqu'à la translation de Meaux.

Mélor, arrière petit-fils, selon son biographe, d'un breton insulaire nommé Jean Reith (Regula), qui dut passer en Armorique vers 480 et devenir comte de Cornouaille après Théodoric, dont parle S. Grégoire de Tours (*Hist.*, lib. v, 16), naquit vers 680, perdit son père quelques années plus tard (688), et fut lui-même cruellement égorgé à l'âge de 15 ans (v. 695) par un perfide gouverneur. Ainsi se trouva tranchée, longtemps avant d'être arrivée à maturité, cette jeune fleur de sainteté, qui promettait des fruits si abondants. Mais la justice divine ne laissa pas impuni un crime si odieux, comme elle se plut semblablement à glorifier l'innocence et la vertu du jeune prince. C'est qu'en effet, les meurtriers de Mélor lui survécurent peu et périrent de mort honteuse, tandis que le martyr lui-même recevait une sépulture honorable à Lanmeur près la ville actuelle de Morlaix, et ne tardait pas à y opérer des miracles nombreux et éclatants en faveur des fidèles, qui venaient en foule y implorer son appui et sa protection auprès de Dieu.

1. Le texte de cette hymne a été publié à la suite de la Vie latine de S. Mélor dans les *Analecta Bollandiana*, t. v, p. 175.

§ II. *Culte religieux de S. Mélor. Translation du corps à Paris.*

L'auteur de la vie de S. Mélor ne nous laisse pas ignorer que Dieu, qui avait honoré de son vivant le jeune prince du don des miracles, rendit également glorieuse sa dépouille mortelle dès avant qu'elle eut été confiée au tombeau, puis semblablement dans les années qui suivirent la sépulture[1]. Il n'en fallait pas davantage pour que la mémoire de celui qui avait été mis à mort en partie en haine de la vertu, devînt l'objet d'un culte religieux, pour que S. Mélor fût honoré comme martyr dans plusieurs localités de la Cornouaille et de la Domnonée (700 et années suivantes).

Survinrent un siècle plus tard les invasions normandes avec leur cortège de massacre et de pillage, de dévastations et de profanations de tout genre. On sait que la Bretagne fut l'un des théâtres sur lesquels les envahisseurs s'acharnèrent avec le plus de fureur. Il fallut donc songer à mettre en lieu de sûreté le précieux dépôt de Lanmeur. Une première fois il fut transporté à cet effet à l'abbaye de S. Magloire de Léhon (878). Nominoë ou l'un de ses successeurs avaient élevé là une de leurs principales forteresses, et on s'imaginait que l'ennemi n'oserait en approcher. Mais le flot des invasions montant toujours, on dut renoncer à cette illusion dans les premières années du xe siècle (920-950)[2] et chercher un autre lieu de refuge. Ce fut alors que Junanus, abbé de Léhon, s'entendit avec Salvator, évêque d'Aleth ou S. Malo, pour venir trouver à Paris Hugues-le-Grand, père de Hugues Capet, et lui demander asile et protection pour eux et les corps saints dont ils avaient la garde. Le prince accueillit avec tout l'empressement de la foi et de la piété, des fugitifs qui se présentaient avec des trésors aussi précieux, commença par leur céder la propre chapelle de son palais, et fonda ensuite pour eux une abbaye, qui a joui longtemps d'une grande célébrité sous le nom de S. Magloire de Paris.

1. *Analecta Bollandiana*, t. v, p. 174 et suiv.

2. Mabillon et les anciens Bollandistes, après André Duchêne, avaient placé entre les années 970 et 980 cette translation à Paris des corps des SS. Magloire, Samson, Mélor, etc. Mais une étude plus attentive a forcé de changer la date et de proposer les années 920-950. (Voir à ce sujet *Acta SS.* t. I, nov. p. 672, et mes Prolégomènes à la *Vie inédite de S. Malo*, (Rennes, 1884, p. 17). Bibl. nat. imprimés, L 27 n 35133.

Les reliques de S. Mélor y furent déposées avec les autres corps saints, qui avaient été portés de Léhon à Paris, et elles n'ont pas cessé jusqu'en 1789 d'y être entourées des hommages de la vénération et de la piété des fidèles. Un jour de fête se célébrait annuellement en leur honneur le 1er octobre[1].

Cependant ladite abbaye de S. Magloire ne garda pas longtemps dans son entier la portion considérable des restes mortels de S. Mélor, dont Junanus l'avait enrichie. Dieu permit, en effet, pour la plus grande gloire de son serviteur, que des morceaux plus ou moins considérables en fussent détachés et portés à Orléans, à Meaux, à Ambresbury, dans le comté de Wilton en Angleterre, et peut-être ailleurs. La date et les circonstances de ces translations ne nous sont pas connues, mais celle de Meaux eut une importance particulière, et va spécialement appeler mon attention.

§ III. *Translation des reliques de S. Mélor à Meaux. Culte éclatant qui leur est rendu.*

La portion des reliques de S. Mélor qui fut portée de Paris à Meaux était si considérable, que ceux qui en avaient la garde, se glorifiaient de posséder le corps même du saint martyr[2]. Elle ne se composait cependant en réalité que du chef vénérable et de plusieurs autres ossements[3]. Quand et comment se fit cette translation ? C'est sur quoi on manquait de tout renseignement authentique au XVIIe siècle[4], et je n'ai guère été plus heureux à cet égard que ceux qui avaient fait avant moi des recherches sur le culte de S. Mélor à Meaux. Il y a lieu de croire cependant que cette translation est du Xe siècle, car elle est mentionnée explicitement dans le poème du jeune martyr, qui figure en appendice au présent travail[5]. Or, ce poème passe pour être l'ouvrage d'un des plus célèbres poètes du XIe siècle, Foulcoius, et lors même qu'il n'appartiendrait pas de fait en propre à cet écrivain, il doit toujours avoir été rédigé dans ce même siècle ou dans le suivant. On le

1. Les Pères de l'Oratoire de France, qui remplacèrent au XVIIe siècle les Bénédictins à S. Magloire de Paris, demeurèrent fidèles au culte de S. Mélor et célébraient une fête annuelle en son honneur. (Voir leurs propres imprimés).

2. Lettre du P. Cousinet à l'appendice n° 3.

3. Lettre du Prieur de N. D. de Chaage, Appendice n° 2.

4. *Ibid.*

5. Appendice, n° 1.

déduit de ce qu'il se compose de vers à la fois alexandrins et rimés, car dès le XIIIe siècle, les poèmes de ce genre, que l'on composait comme celui-ci, pour servir à l'office d'un saint, conservaient bien la rime, mais ils n'offraient plus que de petits vers, et les règles de la prosodie n'y étaient nullement observées comme elles le sont ordinairement dans celui de S. Mélor.

Ce qui n'est pas moins certain, ou plutôt ce qui est hors de doute, c'est que les saintes reliques furent déposées dans une chapelle contiguë à l'église Cathédrale et qui en prit le nom de S. Mélor. Cette chapelle était également voisine du portail occidental de la ville de Meaux, et ce portail en reçut lui-même le nom de *Porte de S. Mélor*[1].

Ce même oratoire dédié au saint martyr breton ayant été détruit plus tard, probablement lors des guerres du XIVe ou du XVe siècle, les ossements vénérés furent alors confiés à la garde des chanoines réguliers de S. Augustin, qui desservaient non loin de là l'église à la fois abbatiale et paroissiale de N.D. de Chaage. Ces religieux surent se montrer dignes d'une telle confiance en accueillant le martyr comme un nouveau patron que le ciel leur envoyait, ils instituèrent en outre en son honneur une double fête annuelle, celle du Natale avec Octave (1er oct.) et celle de la Translation (14 mai)[2].

Le culte du saint ne cessa pas non plus d'être populaire à Meaux. L'église Cathédrale continua d'en faire la fête annuelle[3]. De plus, le jour des Cendres, le chapitre se rendait officiellement devant l'image de S. Mélor, qu'on avait érigée à l'endroit de son ancien oratoire, et y chantait un répons en son honneur[4].

Le P. Duplessis, historien de l'église de Meaux, rapporte également, à la date de 1517, que les reliques de S. Mélor furent portées processionnellement à travers la ville pour attirer la bénédiction du ciel sur les habitants, et prévenir les calamités qu'on redoutait[5]. Ce qui donne à supposer que le même fait devait se produire fréquemment, par exemple à l'époque des Rogations.

1. Lettre déjà citée du Prieur de Chaage en date de 1656.

2. Même lettre.

3. Même lettre.

4. Note de l'abbé Janvier à la suite de sa copie des Leçons de son office (manuscrits de l'évêché de Meaux).

5. D. Du Plessis, *Histoire de l'Eglise de Meaux*, t. I, p. 225.

Un siècle plus tard, à l'occasion de la fondation d'un couvent de Capucins dans l'un des faubourgs de Meaux, l'évêque Dominique Séguier, (mort en 1657) fit présent à ces religieux d'une relique de S. Mélor, ce qui prouve qu'il continuait à regarder ce saint comme un des patrons principaux de sa ville épiscopale[1].

A la même date le prieur et les chanoines réguliers de N.D. de Chaage se plaisaient également à constater que le culte de S. Mélor était si populaire à Meaux et dans les environs que beaucoup de parents donnaient ce saint pour patron à leurs enfants sur les fonts de baptême.

Il serait peut-être facile de recueillir d'autres faits analogues, qui établiraient de quelle vénération le jeune martyr breton était entouré à Meaux jusque dans les XVIIe et XVIIIe siècles ; mais à quoi bon s'y arrêter ? La chose n'est-elle pas mise hors de contestation par les témoignages qui viennent d'être produits? Que pourraient nous apprendre de nouveau des faits qui ne seraient guère que la répétition des précédents ? Je ne pousserai donc pas plus loin les présentes recherches sur le culte de S. Mélor à Meaux. Mais il m'a semblé indispensable de donner en appendice le texte même du poème composé à Meaux sur S. Mélor, ainsi que celui des deux lettres des chanoines de Chaage aux Bollandistes, en raison de ce que ces documents sont la vraie base de toute mon argumentation et du présent travail.

Dom François PLAINE.

1. Lettre du prieur de Chaage déjà citée.

APPENDICE I

Poème inédit sur S. Mélor.

AVERTISSEMENT

Le petit poème, qui suit, et dont je publie à la fois le texte inédit et la traduction, ne porte pas avec lui le nom de son auteur, mais il doit être du XIe ou du XIIe siècle pour les motifs exposés plus haut [1], et ne peut guère avoir été rédigé que par un membre du Clergé de Meaux. J'ai déjà mis en avant le nom de Foulcoius comme auteur probable du poème en question [2]. Il ne sera peut-être pas inutile de revenir sur ce point. Foulcoius était originaire de Beauvais ; mais, ayant obtenu, on ne sait par quel moyen, la dignité de sous-diacre du Chapitre de la Cathédrale de Meaux, il vint se fixer dans cette ville pour le reste de ses jours. Son talent poétique était fort apprécié par ses contemporains et le mit en relation avec tout ce qu'il y avait de grand de son temps (1056-1090 ?) dans l'Eglise et dans l'Etat. Foulcoius se montrait d'ailleurs empressé à se prêter aux désirs de ceux qui s'adressaient à lui, et célébrait volontiers dans ses vers, selon l'occasion, les vivants et les morts, les personnes et les choses sur lesquelles il était consulté. De là un total considérable d'odes et d'épitaphes, d'épigrammes et de satires, en un mot de poèmes et de poésies de divers genres, mais presque tout cela est resté inédit [3] jusqu'à présent, bien qu'on en conservât encore plusieurs copies au XVIIIe siècle [4]. Il y a plus : aucun érudit n'a songé, au moins, à ma connaissance, à tirer parti des manuscrits de Foulcoius soit pour publier intégralement ses poésies, soit au moins pour en dresser la liste et les analyser succinctement [5]. Je le regrette d'autant plus vivement, pour mon compte, que l'éloignement où je me trouve actuellement de la France, ne me permet pas non plus de me transporter à Paris pour y rechercher les manuscrits de

1. V. plus haut, p. 327.

2. Ibid.

3. Mabillon en a seulement publié quelques extraits (*Museum italicum*), t. I, 2e partie, p. 118.

4. *Hist. littér. de la France*, t. VIII, p. 115 et 116.

5. Depuis que ces lignes ont été écrites, le P. Poncelet a, dans les *Analecta Bollandiana*, publié sur le moine Foulcoie une notice signalée par la *Revue de Champagne*, n° de mars 1889, p. 228 et 230 (Note de la Rédaction).

Foulcoius, et vérifier si le poème sur S. Mélor est véritablement son œuvre. Mais ce qui donne lieu de le supposer avec beaucoup de vraisemblance, c'est qu'on sait de source certaine que ce poète s'était donné mission de célébrer dans ses vers les saints de la ville épiscopale et du diocèse de Meaux[1]. La double copie, d'après laquelle je le publie, ne porte aucun nom d'auteur, et se conserve l'une à la Bibliothèque Nationale de Paris (ms lat. nº 13,789, fos 55 et 56), l'autre à l'évêché de Meaux, parmi les papiers de l'abbé Janvier, qui était curé de St-Thibaud de Meaux, en 1689[2].

Le poème est calqué sur la vie latine, dont il reproduit toute la substance, mais il a été composé manifestement, pour servir à l'office du Saint. C'est pourquoi j'ai cru bon d'indiquer par des numéros de quelle manière les 70 vers, dont il se compose, se répartissaient entre les antiennes et les répons de ce même office.

Les vers sont tous alexandrins et rimés selon le goût de l'époque : la rime est même ordinairement double, savoir à l'hémistiche et à la fin du vers. Mais la poésie de Foulcoius n'est pas toujours très relevée ; en outre, on a à regretter de çà et là des chevilles et des fautes de prosodie, ou, ce qui est plus grave, certains passages obscurs, où la pensée reste voilée. Somme toute, cependant, le poème a du mérite et fait honneur à l'auteur, quel qu'il soit, qui l'a composé.

CARMEN HISTORICUM DE SANCTO MELORO

1) Da, precor indignæ voci, da, Christe benigne,
Martyris insigne meritum perstringere digne.
2) Dextera vera fere, quamvis argentea vere,
In quovis opere poterat quasi vera vigere.
3) Quid plus laudandum, plus nobile, plus venerandum,
Plus admirandum, plus rarum, plus memorandum ?
4) Prorsus inaudita virtus nec adhuc repetita,
Cum manus esset ita virtute vigens sine vitâ.
5) Talibus ornatus, regali germine natus,
Ecce coronatus regnat sine fine Beatus.
6) Lux optata redit, lux splendida, lux beata,
Lux pia, lux grata martyri sancto sacrata.

1. *Hist. littér. de la France*, t. VIII, p. 117.

2. Je dois cette copie et plusieurs renseignements sur le culte de St Mélor, à Meaux, à M. l'abbé Denys, alors (1876) supérieur du grand séminaire de Meaux, à qui j'offre l'expression de ma respectueuse reconnaissance.

7) Sancto sanctorum modulemur neuma canorum
Qui de victorum numero dedit esse Melorum.
8) Ortus honoratu simul et pietate probatus,
Vixit honestatis hæres et nobilitatis.
9) Sacris imbutum litteris, nec vana secutum
Contrà versutum servavit gratia tutum.
10) Credo manum mundam, mentem pietate profundam,
Cum sibi per fundam de petrâ protulit undam.
11) Verbis polluti, ne laude probentur abuti,
Martyris adjuti meritis, sint labe soluti;
Votis imbuti, quæ sunt infesta saluti,
Martyris adjuti meritis, sint labe soluti (secundâ vice).
12) Illiciti motûs expers sine crimine, totus
Vixit devotus mentis libare Deo thus;
Ictibus immotus fortunæ, nomine notus.
13) Corpore sub fragili, constans sibi, mente virili
Nec stetit in sterili puer actu, nec puerili,
Excellens humili nostro transmissus ovili.
14) Quid enim patrasset, factisque vetus renovasset
Qui, prius orasset, Mosen puer æquiparasset[1]?
15) Sed quis laude pari meritis valet omnia fari?
Quis bene mirari, quis scribere, quis meditari?
16) Post caput abscissum lumen mirabile visum
Corpus ad occisum, mentem tulit ad paradisum.
17) Hunc male tractavit Rinoldus, nec superavit
Quem pede truncavit, quem dextrâ plus decoravit,
Imo coronavit melius quàm decapitavit.
18) Ecce quid egisti quando, Rinolde, tulisti
Judicio tristi jus regni labilis isti;
Sic famulo Christi regnum sine fine dedisti.
19) Regi Francorum, famâ volitante bonorum
Cornubiæ virorum, placuit placare Melorum,
Exemplar morum, pudore, florem puerorum.
20) Qui voluit fieri templum sibi, quo misereri[2]
Gleba ejus pueri, quasi mons fuit, inde moveri[3].
21) Ægros sanavit, homicidas mortificavit,
Servos ditavit, devotos lætificavit.
22) Hunc benedixerunt omnes qui plus meruerunt,
Prorsus adhæserunt sancto, sua seque dederunt.
23) Nos qui gaudemus quod sancti pignus habemus[4],

1. *Orasset* et *æquiparasset* sont ici pour la rime : le sens demande *orans* et *æquiparaverat :* ce sont ces mots que, dans ma traduction, je suppose exister.

2. Il faut sous-entendre *potuerit.*

3. Sous-entendre : *non posset.*

4. Je suis ici la copie de l'abbé Janvier ; celle de Paris a un vers de moins, ce qui la rend inintelligible.

Sicut debemus, Sancto præconia damus,
Et sic speramus quod ad ipsum perveniemus.
24) Cujus miramur meritum, mirando sequamur;
Fructu fraudamur meriti, nisi sic operamur.
Cum bona sectamur laudando, laude juvamur.
25) Promant vota chori voces in laude Melori;
Laus placet Auctori, cum mens pia concinit ori.
26) Nullus mœrori locus hic, sed laudis honori.
27) Hic puer ætate, maturus erat bonitate,
Nam fuit et magnus meritis et mitis ut agnus.
28) Signa probant quanti meriti fuit actio Sancti.
29) Hunc nece mulctavit Cornubia quem generavit;
Nunc dolet amissum, gaudet sibi Gallia[1] missum.
30) Quos grave curvat onus, omnes scit succurrere pronus
Præsens patronus, cœlorum mente colonus.
31) Tolle, Melore, gregi[2] sacræ contraria legi,
Gaudet lege regi mens summo subdita Regi.

Poème historique sur la vie et les miracles de St Mélor.

Début et 1re Antienne de Vêpres

1) Accordez, je vous en supplie, Christ plein de bonté, accordez à ma voix, malgré mon indignité, la faveur de pouvoir redire au moins en peu de mots les grands mérites de Votre Martyr.

2e Ant.

2) La main droite de Mélor, bien qu'en vérité simple main d'argent, n'en jouissait pas moins de la faculté d'agir en mainte occasion, et de se remuer comme le fait une vraie main.

3e Ant.

3) Où trouver chose plus noble et plus rare, plus digne d'éloge et de vénération, d'admiration et de mémoire ?

4e Ant.

4) N'est-ce pas signaler un prodige inouï et qui ne s'est jamais vu deux fois, que de parler d'une main, qui a force et vigueur, bien que la vie en soit absente ?

5e Ant.

5) C'est orné d'une telle faveur, que le descendant d'une race royale, le B. Mélor, règne sans fin et porte la couronne.

Antienne de Magnificat

6) Voici que le cours de l'année nous ramène le jour désiré, le jour éclatant de lumière, le jour cher à la piété, le jour dédié au Saint Martyr.

1. L'abbé Janvier remplace le mot de *Gallia* par celui de *Meldia*.
2. Lisez : a grege tuo.

Invitatoire

7) Chantons un cantique mélodieux à la gloire du Saint des Saints, qui a donné à Mélor la grâce d'inscrire son nom au nombre des victorieux.

Premier Nocturne, 1re Antienne

8) Né de parents également pieux et illustres, Mélor se montra dans toute sa vie un digne héritier de leur vertu et de leur noblesse.

2e Ant.

9) Mélor apprit les saintes lettres, et ne se conduisit jamais d'après les vaines maximes du siècle, aussi la grâce de Dieu fut-elle en toute occasion sa protection contre les ruses de l'ennemi du salut.

3e Ant.

10) *Second miracle du Saint.* — Je le crois sans ombre de doute, les mains de Mélor étaient pures, et l'esprit de piété profondément entré dans son cœur, lorsqu'au moyen de la fronde il fit jaillir pour son usage une eau pure du rocher voisin.

1er Répons

11) Que ceux, qui ont contracté des souillures par les péchés de langue, ne se laissent pas corrompre par les louanges. (Reprise.) Mais que, plutôt, appuyés sur les mérites du Saint Martyr, ils se purifient de leurs souillures. (Verset.) Que ceux qui se sont abandonnés à des désirs contraires au salut. (Reprise.) Soient aidés par les mérites du Saint Martyr, et se purifient de leurs souillures.

2e Rép.

12) Mélor ne connut jamais ni les mouvements désordonnés, ni le péché. (Reprise.) Il vécut tout dévoué à Dieu, tout désireux de lui offrir le pur encens du cœur. (Verset.) Il fut immobile sous les coups de la fortune, et son nom est justement illustre. (Reprise.) Il vécut tout dévoué à Dieu, etc.

3e Rép.

13) Mélor, encore enfant et faible de corps, eut en partage la fermeté et une âme virile. (Reprise.) Ses actes n'étaient point stériles, ils n'avaient rien de l'enfance. (Verset.) Tel est le saint qui a été transféré à notre heureux bercail. (Reprise.) Ses actes n'étaient point stériles, etc.

Second Nocturne, 1re Antienne

14) Que n'aurait pas fait devenu homme, quels miracles n'aurait pas opérés cet enfant qui égalait Moyse par la vertu de sa prière?

2e Ant.

15) Mais qui peut louer dignement le mérite de Mélor? Qui peut

l'admirer suffisamment, le retracer, s'en faire une juste idée ?

3e Ant.

16) Après que la tête eut été coupée, une lumière merveilleuse apparut auprès du corps privé de vie, et l'âme s'envola vers le paradis.

4e Répons

17) Rinold traita Mélor avec une cruauté sans nom, mais il ne put le vaincre, il lui coupa un pied, ou plutôt, contre sa volonté, il lui donna, en présent d'honneur, une nouvelle main droite. (Verset.) Il le couronna en voulant le décapiter. (Reprise.) Ou plutôt contre sa volonté.

5e Rép.

18) Voilà donc ce que tu as fait, malheureux Rinold, en ravissant à cet enfant, par une malheureuse sentence de mort, le droit à un royaume périssable. (Verset.) Tu as procuré un royaume sans fin au serviteur de Jésus-Christ.

6e Rép.

19) Le roi des Francs, entendant parler de ce qui se passe chez les pieux habitants de la Cornouaille, voulut se rendre Mélor favorable. (Verset.) Mélor, à ses yeux, était le modèle de la pureté de mœurs, la fleur du jeune âge.

Troisième nocturne, 1re Antienne

20) Il voulut qu'on construisît un oratoire où le Saint pût exercer la miséricorde, et d'où sa dépouille mortelle, immobile comme une montagne, ne pût être enlevée.

21) Mélor y guérissait les malades et y châtiait les homicides ; il comblait de biens ses serviteurs, et remplissait de joie intérieure ceux qui avaient de la dévotion pour lui.

22) Mélor était béni par tous ceux qui en étaient dignes, par tous ceux qui s'attachaient à lui et se consacraient, eux et leur avoir, à son culte.

7e Répons

23) Nous, qui nous glorifions de posséder une portion des reliques de St Mélor, nous lui payons aussi, comme c'est notre devoir, un tribut de louanges. (Verset.) Et ainsi nous espérons de lui être unis un jour.

8e Rép.

24) Imitons les actions du Saint dont nous admirons les mérites, car, en agissant autrement, nous serons privés du fruit de nos bonnes œuvres. (Verset.) Si nous imitons les actions de piété du Saint, en le louant, il nous aidera et nous protégera.

Laudes, 1re Antienne

25) Que notre chœur fasse retentir les louanges de St Melor : et cette louange sera agréable à l'auteur de toutes choses, si

la piété du cœur est en harmonie avec les chants que la bouche prononce.

2e Ant.

26) Ici, nulle place à la tristesse, tout nous convie à louer et à combler d'honneur.

3e Ant.

27) Mélor n'était qu'un enfant si on ne considère que le nombre des années, il était arrivé à la maturité pour l'éclat et le mérite des actions. Ses mérites étaient considérables, mais il était doux comme l'agneau (destiné à la boucherie).

4e Ant.

28) Les prodiges de St Mélor nous prouvent de quel mérite étaient les actions de sa vie.

5e Ant.

29) La Cornouaille a condamné à mort le prince Mélor auquel elle avait donné la vie ; aujourd'hui elle gémit de n'avoir plus son corps en sa possession, mais la France et Meaux se réjouissent de l'avoir sous leur garde.

Antienne de Benedictus

30) Mélor se plaît à secourir tous ceux qui gémissent sous un lourd fardeau ! C'est un puissant patron ; son âme habite les demeures célestes.

Antienne de Magnificat, secondes Vêpres.

31) Daignez, O Mélor, faire disparaître du milieu de votre troupeau tout ce qui est opposé à la loi de Dieu : car elle aime à se laisser guider par cette loi, l'âme qui est soumise de cœur au Souverain Maitre.

APPENDICE II

Extrait d'une lettre du Prieur et des Chanoines réguliers de N.-D. de Chaage aux Bollandistes, en date du 15 mai 1656, sur le culte de St-Mélor, à Meaux[1].

1° Meldis in insula Franciæ abbatia est non ignobilis canonicorum regularium S. Augustini, quæ vocatur *Sancta Maria de Cagia* (N.-D. de Chaage), in quâ S. Melori corpus esse sine ullâ dubitatione creditur : Caput scilicet cum pluribus aliis particulis præcipuâ quâdam thecâ argenteis laminis ornatâ concluditur ; cætere quibusdam minoribus ferculis et thecis asservantur. Quomodo autem et quando hæ reliquiæ sacræ Meldas allatæ fuerunt? Haud equidem audemus affirmare : Nihil similius vero esse creditur quàm à Lutetia Parisiorum hæc asportata esse.

2° Paucis abhinc annis, illustrissimus Ecclesiæ Meldensis Epis-

1. Cette lettre se conserve au Musée Bollandien de Bruxelles, mss. n° 54.

copus D. Seguier nonnullam partem harum reliquiarum dedit Patribus Capucinis, qui in eodem suburbio convenerant[1].

3° Mediæ in Meldarum civitate juxta muros erat olim porta, quæ dicebatur porta *S. Melori*. In ejus loco sacra imago existit adhuc et videtur.

4° Plures hujus regionis incolæ *S. Melori* nomine vocantur.

5° Hic apud nos Calendis octobris celebrantur natalitia S. Melori, idque cum octavâ, et officio quodam proprio conscripto in manuscriptis ecclesiæ libris perantiquis[2].

6° Reliquiarum vero translatio hic recolitur pridie Idus Majas, sed eadem translatio in cathedrali Meldensi celebratur die septimâ maii.

APPENDICE III

Lettre du P. Cousinet au P. Papebrock sur le même sujet (1er mai 1663[3]).

Non ociosum (*sic*) fore arbitratus sum si monuerim quod S. Melorus martyr à Canonicis Regularibus B. M. de Cagiâ ad muros Meldenses, festo solemnioris ritus, ut PATRONI, prima die mensis octobris celebratur.

Superstites quedam fragmenta, seu, ut ita dicam, reliquiæ actorum ejus mutila, manca et mendis scatentia[4] indicant Meloro fuisse abavum Joannum, virum sanctissimum, qui ab ultramarinis partibus in Cornubiam transmeavit, avum ejus Judicum (*sic* pro Budicum), patrem Meliavum, qui fuit dux Cornubiæ ob contractum cum Aurilia filiâ Judoci ducis matrimonium.

1. Dominique Séguier, évêque de Meaux, était frère du fameux chancelier Pierre Séguier, et mourut en 1657.

2. L'abbé Janvier nous a conservé une copie intégrale de cet office. J'en reproduis ici même les antiennes et les répons. Quant aux leçons, comme elles ne se composent que de fragments textuels de la vie latine, qui a paru dans les *Analecta Bollandiana*, il serait sans intérêt et sans utilité de les publier une seconde fois.

3. Cette lettre n'est pas la répétition de la précédente ; elle nous fait connaître ce qu'on pensait, à Meaux, de la parenté de S. Mélor avec S. Josse, etc. C'est pourquoi je la publie ici. Le signataire de cette lettre s'est fait connaître par quelques travaux historiques qui ne sont pas arrivés aux honneurs de l'impression, mais que Lelong a signalés en partie dans sa *Bibliothèque histor. de la France*, n° 10,088, 13,634, 13,652, etc.

La lettre du P. Cousinet se conserve au musée Bollandien, mss. n° 70, f° 60, etc.

4. Ce que dit là le P. Cousinet est assez fondé, et j'ai averti ailleurs que la copie de la Vie latine de S. Mélor provenant de Meaux avait des lacunes : seulement j'ai établi aussi qu'il était facile de combler ces lacunes à l'aide des légendes de Capgrave, et de quelques autres, dont le fond était substantiellement identique à la Vie latine. V. dans les *Analecta Bolland.* la préface de ladite Vie latine.

Sanctus idem Judocus confessor[1] in eadem ecclesia die XIIIe decembris festo duplici colitur. De actibus ejus nisi mancam et truncatam habent prædicti Canonici vitam.

Judocus vero septimo seculo, Melorus vero nono floruerunt.

Prædicta Cagiensis ecclesia capitibus tum S. Melori tum S. Judoci cum aliis eorum reliquiis gaudet, eaque religiose asservat ac incolarum devotioni proponit.

1. Le P. Cousinet confond ici S. Josse, frère de S. Judicaël, avec un autre Josse, 3e ou 4e successeur dudit Judicaël non en Cornouaille mais en Domnonée.

NOTES

SUR QUELQUES OUVRAGES DE L'ABBÉ MATHIEU

CONCERNANT L'HISTOIRE DE LA HAUTE-MARNE

Il y a quelque temps, je parcourais le Catalogue de la Bibliothèque Barotte, conservée à la Préfecture de la Haute-Marne, lorsque je remarquai le numéro 969, ainsi conçu :

« Mathieu (l'abbé). — Histoire ecclésiastique et civile du diocèse et des évêques de Langres, et du département de la Haute-Marne. Chaumont, 1812, 1 vol. in-8°, rel. chag. »

Je croyais connaître les diverses publications de l'abbé Mathieu sur le département, et pourtant l'ouvrage porté sous le n° 969 avait échappé à mes recherches : je m'empressai de le consulter. Après un rapide examen, je constatai que ce volume formait non pas un seul ouvrage, qui aurait été imprimé en 1812, mais un recueil de plusieurs œuvres du même auteur, de diverses dates, et dont aucune ne portait le titre indiqué au catalogue. Mon attente fut donc trompée, mais je fus dédommagé par certaines découvertes, et je résolus d'en faire part aux amateurs de l'histoire locale.

Ce recueil in-8° porte, au dos du volume, le titre composé : Mathieu. *Œuvres ;* il est revêtu d'une demi-reliure en chagrin. On lit à la garde[1] :

« M. l'abbé Jean-bapt. Joseph Mathieu, chanoine honoraire de Chaumont, auteur de ce volume et mon ami sincère et très affectionné, est mort, frappé d'apoplexie, à Autreville, où il étoit à la campagne, près Chaumont, le 11 juin 1829.

« Cette triste nouvelle m'est annoncée par M. Rebouillat, principal du Collège de Chaumont, par sa lettre du 13 juin, que je reçois le 19.

« Je tiens cet exemplaire de son amitié, et il l'a soigneusement corrigé de sa propre main. »

J'étais donc en présence d'un exemplaire ayant appartenu à l'auteur, et enrichi de corrections et d'additions faites de sa

1. De la main de M. l'abbé Rieusset.

main ; par suite, ce volume méritait une étude sérieuse, et c'est le résultat de cet examen que je livre au public.

I. — Exemplaire de l'auteur.

Le recueil se compose de trois ouvrages :

1. *Discours préliminaire* pour le Recueil intitulé : Mémoires, monumens antiques, inscriptions, chartes, titres, biographie, généalogies, écrits divers et fragmens, Pour servir à la composition de l'Histoire ecclésiastique et civile du Pays Langrois et de celle des Anciens Lingons ; précédés D'un Catalogue raisonné et indicatif des sources, des dépôts, et des ouvrages, soit manuscrits, soit imprimés, dans lesquels ont (*sic*) peut trouver les matériaux nécessaires pour remplir cet objet,

Par M. l'Abbé Mathieu.

A Chaumont, De l'imprimerie de Cousot, 1812.

(Un feuillet de titre, et vingt-six feuillets paginés 3 à 30.)

2. *Abrégé chronologique de l'histoire ecclésiastique et civile des évêques et du diocèse de Langres.* (S. L.) 1808.

Faux titre : Abrégé de l'histoire du pays Langrois.

Préface de quatre pages, numérotées V à VIII.

Corps de l'ouvrage paginé 255 à 576, cette dernière page terminée par le mot FIN.

3. *Biographie du département de la Haute-Marne.* — A Chaumont, chez la Veuve Bouchard, Imprimeur de la Préfecture, 1811.

Un feuillet pour le titre, et les suivants paginés 3 à 242, plus une table alphabétique (pp. 243-251).

Le volume se termine par la copie d'un article nécrologique, publié dans le journal L'Ami de la Religion et du Roi, numéro du 22 août 1829. Comme cet article n'ajoute rien aux diverses notices publiées sur l'abbé Mathieu, il suffira de l'avoir indiqué, pour donner la nomenclature de tout ce que renferme le recueil.

L'étude que je fis de ce recueil m'amena à faire des remarques de plusieurs sortes. Elles ont porté d'abord sur la condition de chaque ouvrage au point de vue bibliographique ; puis sur les corrections manuscrites de l'auteur. Enfin je fus conduit à examiner la manière dont fut composé le principal ouvrage du recueil (l'Abrégé chronologique des évêques de Langres), et diverses particularités que je signalerai plus loin.

II. — Remarques bibliographiques.

I. Cet exemplaire du *Discours préliminaire*, etc., est conforme à ceux que l'on trouve dans les collections publiques et particulières. C'est la préface d'un grand ouvrage que l'abbé Mathieu se proposait d'écrire, et dont les matériaux, formant dix-sept volumes in-quarto, manuscrits, sont à la Bibliothèque du Grand-Séminaire de Langres.

II. La première partie de l'*Abrégé chronologique*, etc. (pp. 255 à 346), a paru dans l'Annuaire de la Haute-Marne pour l'année 1808, et la seconde (pp. 347 à 576) dans l'Annuaire de 1809, *sans préface ni introduction*, ce qu'il est important de noter, sous le titre : ANTIQUITÉS. — *Abrégé chronologique de l'histoire des évêques de Langres.* Il a été réimprimé en 1844, avec des additions et corrections : je parlerai plus loin de cette réimpression.

On observera que la pagination de l'exemplaire de l'abbé Mathieu et celle de l'Annuaire de la Haute-Marne sont absolument les mêmes, et l'on en tirera cette conclusion que l'ouvrage n'a pas été tiré à part, au moins dans le sens strict du mot.

L'auteur a fait tirer, pour son compte personnel, un exemplaire des feuilles mêmes des Annuaires de 1808 et 1809, sans changement de pagination ; mais on a vu plus haut que la dernière page était numérotée 576. Elle se compose de douze lignes seulement, suivies du mot FIN. Or, si l'on se reporte à l'Annuaire de 1809, on constate que la page 576 se continue par une addition qui va jusqu'à la page 620 et porte pour titre : PRÉCIS *historique et critique sur les contrées du Département de la Haute-Marne qui n'étaient pas de l'ancien diocése de Langres.*

L'abbé Mathieu paraît donc ne pas avoir fait imprimer de tirage à part, mais il s'est composé un exemplaire qui se distingue par la suppression du Précis commençant à la page 576. Seulement, il a fait imprimer, pour le mettre en tête, ainsi que je l'ai dit, un titre et un faux-titre, différents du titre de l'Annuaire, plus une préface de quatre pages, numérotées V à VIII. Le tout forme une demi-feuille qui paraît avoir été tirée exclusivement pour l'auteur. J'en connais seulement trois exemplaires : celui de la Bibliothèque Barotte, un autre qui accompagne un exemplaire de l'Abrégé chronologique, également corrigé de sa main, conservé à la Bibliothèque du

Grand-Séminaire, et un troisième, isolé, que possède la même bibliothèque.

La préface contenue dans cette dernière feuille présente un certain intérêt, parce qu'elle nous révèle l'opinion de l'abbé Mathieu sur les travaux de ses devanciers ; les circonstances qui l'ont amené à faire cette publication et les conditions dans lesquelles elle a eu lieu ; enfin les principales sources qu'il a consultées.

III. La *Biographie de la Haute-Marne* a paru d'abord dans l'Annuaire de 1811, pages 43 à 283. Notre exemplaire n'en diffère que par l'addition d'un titre et le changement de pagination nécessaires pour constituer un tirage à part, et à la fin l'adjonction d'une notice de huit pages sur le Père Barbe, principal et préfet des classes au Collège de Chaumont. Cette notice a été tirée à part.

III. — Corrections manuscrites de l'auteur.

I. Le *Discours préliminaire*, etc., ne renferme aucune addition ni correction.

II. Les corrections faites à l'*Abrégé chronologique* sont de plusieurs sortes. Un certain nombre se bornent à rectifier le style : elles sont sans intérêt pour l'histoire, et nous n'en parlerons pas. D'autres avaient déjà été signalées à la fin de l'Annuaire de 1809 : elles sont donc connues ; d'autres enfin présentent un véritable intérêt, mais M. l'abbé Rieusset en a tenu compte dans la nouvelle édition qu'il a donnée de l'ouvrage de l'abbé Mathieu ,en 1844. Cependant, nous croyons devoir signaler les deux suivantes qui ne figurent pas dans l'édition de 1844 :

P. 520, avant la formule de serment, *ajoutez :* Quelques-uns prétendent que cette formule de serment n'a été qu'en projet, et qu'elle n'a point eu son exécution.

P. 523, ligne 1re, au mot ville, on trouve cette note : C'est Nuits et non Dijon qui a été pillée.

III. La *Biographie de la Haute-Marne* renferme aussi quelques corrections de pure forme, auxquelles il n'y a pas lieu de nous arrêter, mais il convient de remarquer les suivantes, que nous indiquons en suivant la pagination de l'Annuaire de 1811 :

P. 82, à l'article de *Galon de Dampierre* :

« Nous reconnoissons aujourdhui que ce village est Dampierre-sur-Saulon (*sic*) et non Dampierre près de Langres. »

P. 116, article d'*Antoine Arbaut* :

« Nous sommes actuellement assurés qu'il n'y a point eu de chanoine du nom d'Arbaut ; c'est Jean Tabourot, chanoine et official de Langres, qui est l'auteur de cet ouvrage. » (L'Orchésographie.)

L'abbé Mathieu ajoute qu'il a été imprimé en 1589, in-4°, 104 feuillets, à Langres, chez Jean Despreys.

P. 136, à propos de *Simon* et *Barthélemi de Provenchères*, l'article commence ainsi : « Le premier.... » à quoi il faut ajouter : « Né à Langres, vers l'an 1540. »

P. 151, à la fin de l'article de *Pierre Girardel*, mettez : Il mourut à Rome le 8 février 1633, âgé d'environ 57 ans.

P. 176, le quatrième ouvrage de *François du Molinet* (manuscrit), sur la mouvance, l'hommage-lige, etc. du Barrois, doit être indiqué comme ayant 289 pages in-4°, au lieu de 145.

P. 183, au commencement de l'article de *Charlet* : « Nous avons découvert depuis qu'il étoit véritablement né à Langres. »

P. 187, à propos de *Claude* ou *Gaspard Chalochet* : « C'est André Chalochet, graveur de Mgr le Dauphin. »

P. 226, à la fin de l'article de Jean-Baptiste-Pierre *Piétrequin*, au lieu de : il mourut à Langres, *lisez* : il mourut à Gilley.

A la fin de la Biographie se trouvent les deux notes suivantes :

« *Nota.* — C'est contre notre gré que l'on a inséré dans cet ouvrage quelques articles qui peuvent le souiller : par exemple, Girardon et Cousin de Dommartin. Le premier a dénoncé son propre père, mort dans les prisons de Paris, et qui, par suite de la perfidie monstrueuse de son exécrable fils, avait été destiné, peu de jours avant la chute de Robespierre, à périr sur l'échafaud. Le second n'étoit qu'un sabreur, sans éducation, sans mode, d'une rusticité abjecte et dégoûtante. »

« *Nota.* — Environ quarante articles ont été rédigés par M. Rieusset, secrétaire intime de M. Jerphanion, préfet de la Haute-Marne ; ils sont marqués dans la table qui suit par une petite croix. »

Cette dernière note a une véritable importance, pour l'appréciation de l'œuvre de l'abbé Mathieu ; elle permet de distinguer un certain nombre d'articles que l'on croirait écrits par

lui, et qui sont dus à la plume d'un collaborateur anonyme, M. Rieusset. En voici la liste :

Anne (sainte), vierge ; André, perruquier-poète ; Audinot, musicien ; Bouchardon père ; Bouchu, chimiste ; Bugnot (Etienne et André), militaires ; Charbonnier, militaire ; Chaumont (Hugues de), connétable ; Chevalier, médecin ; Collin, magistrat ; Déchanet des Essarts, acteur ; Diderot, philosophe et littérateur ; Dommartin, général d'artillerie ; Dubois, négociateur ; Duport, médecin ; Furgault, professeur ; Gallois (Le), poète ; Girardon (Antoine), général ; Gloutier, économiste ; Grignon, antiquaire et physicien ; Guyard, sculpteur ; Henryot, écolâtre de Périgueux ; Hoïlde (sainte), vierge ; Hugues de Moëslains, évêque de Troyes ; Jacob (saint), évêque de Toul, et Lilieuse, sa sœur ; Joinville (généalogie de la maison de) ; Laloy, médecin ; Lintrude (sainte), vierge ; Lorraine-Guise (Charles, cardinal ; Louis, cardinal ; Henri, dit le Balafré ; Charles, duc de Mayenne) ; Lorraine-Joinville (Henri, évêque de Metz ; Marguerite ; René II, duc de Lorraine) ; Menehould (sainte), vierge ; Mercier, général ; Navier, médecin ; Piat, recteur de l'Université ; Puget (Du), naturaliste ; Pusinne (sainte), vierge ; Rathier, dominicain, prédicateur ; Thévenot de Saules, jurisconsulte ; Thomassin de Juilly et Thomassin de Montbel, hommes de lettres.

IV. — Remarques sur l'Abrégé chronologique des évêques de Langres.

L'ouvrage le plus important de l'abbé Mathieu, celui que les historiens locaux citent le plus souvent, c'est son *Abrégé chronologique des évêques de Langres.* Il n'entre pas dans mon plan d'en faire une étude critique ; si cet ouvrage renferme beaucoup d'imperfections, qu'il ne serait pas indifférent de signaler, une telle étude, pour être faite d'une manière complète, exigerait de longues recherches, auxquelles je n'ai pas encore pu me livrer. Je me bornerai à exposer dans quelles conditions cet Abrégé semble avoir été composé, et à faire connaître l'opinion de l'abbé Mathieu sur les travaux de ses devanciers.

§ 1er. — *Comment fut composé l'Abrégé chronologique.*

La préface que l'abbé Mathieu a fait imprimer, à quelques rares exemplaires, pour mettre en tête de son Abrégé chronologique, nous fournit divers renseignements sur la manière dont cet ouvrage fut composé. J'aurai l'occasion d'en citer les passages les plus importants.

Il suffit de parcourir quelques pages pour constater que l Abrégé se compose d'une suite de notes, sans aucune liaison entre elles, relatives à l'histoire des évêques et de leur diocèse, et aussi à celle de la province, et même du royaume. L'auteur a voulu répondre d'avance à l'un des reproches que l'on pourrait lui faire ; il dit dans sa préface :

« On sait que dans une Histoire particulière il ne peut y avoir ni unité, ni ensemble, et qu'elle ne présente guère qu'un recueil d'anecdotes. Le plan chronologique nous a paru le plus naturel, le plus méthodique (addition manuscrite), et nous l'avons adopté. »

On remarquera, une fois pour toutes, que je cite sans apprécier : cette seule citation pourrait donner lieu à des restrictions, mais je me borne à donner sur l'œuvre de l'abbé Mathieu divers renseignements peu connus. Je ne ferai donc pas non plus de réflexions sur la valeur de certains ouvrages, parmi ceux que l'auteur dit avoir consultés, ni sur le parti qu'il a pris de n'en citer aucun dans le cours de son récit.

« Comme un abrégé, dit il, ne comporte pas les preuves de ce qu'on avance, il nous suffira d'indiquer ici les principales sources d'où les faits sont tirés. On les trouvera dans le quatrième volume du nouveau *Gallia christiana*, dans le Recueil d'Etienne Pérard, dans la grande Histoire de Bourgogne par dom Plancher, dans la Description générale et particulière du duché de Bourgogne, dans la collection de chartes, de mémoires et d'écrits divers que nous avons commencée, dans un grand nombre de titres originaux déposés aux archives de la Haute-Marne, etc., etc. »

Malgré la valeur réelle de plusieurs sources consultées par l'abbé Mathieu, le sujet était si vaste qu'il aurait fallu beaucoup de temps pour le traiter comme il convient et éviter de nombreuses erreurs, mais l'auteur réclame l'indulgence du lecteur, en lui apprenant dans quelles conditions l'ouvrage fut rédigé.

« Nous nous occupions de l'étude de nos Annales, lorsque le Magistrat respectable qui tient le premier rang dans le département de la Haute-Marne, nous invita à donner une Notice historique sur cette portion de l'Empire Français... Le peu de temps fixé pour terminer ce travail, qui exige d'immenses recherches et de nombreuses critiques, est un obstacle à sa perfection ; mais nous nous proposons, dans la suite, de rectifier ce qui s'y serait glissé de défectueux. »

Cette citation, empruntée, comme les précédentes, à la Préface peu connue de l'Abrégé chronologique, se complète par les lignes suivantes, qui se trouvent seulement dans l'Annuaire de 1809, et servent de conclusion aussi bien à l'Abrégé chronologique qu'au Précis sur les contrées de la Haute-Marne qui n'étaient pas de l'ancien diocèse de Langres :

« Le défaut d'espace ne nous permettant pas de faire connaître nominativement les sources où nous avons puisé les notices qui précèdent, nous nous bornons à dire qu'elles ont été extraites, avec quelque discernement, de plus de 20 manuscrits, dont la plupart très estimés, et de plus de 30 ouvrages imprimés, tous ayant rapport aux sujets traités, sans compter les chartres et autres pièces authentiques que les archives publiques fournissent en grand nombre. Nous ne nous dissimulons point que les érudits y trouveront sans doute à redire, parce que tous les historiens sont rarement d'accord sur certains points de critique et de chronologie. D'ailleurs il est impossible que cet ouvrage en général ne se ressente pas de la précipitation avec laquelle il est composé et imprimé. »

M. l'abbé Rieusset, dans son introduction à la nouvelle édition de 1844, donne quelques indications nouvelles qui trouveront ici leur place naturelle ; il dit, en parlant de l'abbé Mathieu et des conditions dans lesquelles fut imprimé son ouvrage :

« Les feuilles que les imprimeurs appellent *copies* lui étaient arrachées avant qu'il eût pu y mettre la dernière main, et les épreuves lui étaient demandées coup sur coup. Notez aussi que l'impression se faisait à Langres, tandis qu'il habitait Chaumont, de sorte qu'il ne faut pas s'étonner si, comme dit l'auteur en finissant, cet ouvrage se ressent de la précipitation avec laquelle il a été composé et imprimé. »

Enfin, dans sa dédicace à Monseigneur Parisis, évêque de Langres, l'abbé Rieusset nous apprend lui-même qu'il eut « quelque part » à la première édition, et il ajoute : « Il est même probable qu'à mon défaut elle n'aurait pas eu lieu de sitôt. »

§ 2. — *Opinion de l'abbé Mathieu sur les travaux de ses devanciers.*

Pour justifier la publication d'un nouvel ouvrage sur les évêques et le pays de Langres, l'abbé Mathieu cite dans sa préface quelques auteurs qui avaient écrit avant lui sur le même sujet, et qu'il proclame tout à fait insuffisants ; il est assez intéressant de connaître son opinion sur chacun d'eux :

« Les ouvrages qui ont paru sur cette matière laissent beaucoup à désirer : le livre de Gautherot, outre les omissions, les erreurs, les anachronismes, déplaît encore par son style suranné ; celui de l'abbé Mangin n'est qu'une ébauche incomplète, mal digérée, souvent factice, et la diction en est lourde et pesante ; le *Chronicon* du père Jacques Vignier, jésuite, généralement exact et bien écrit, est trop abrégé et ne donne pas des connaissances suffisantes. »

Ces jugements sont très sommaires. J'ai eu la curiosité de rechercher dans la *Biographie de la Haute-Marne*, du même auteur, les notices de ces trois écrivains, dans l'espoir qu'elles contiendraient des appréciations plus détaillées ; malheureusement, il n'y est question ni de Mangin, ni du père Vignier, mais l'article de Gautherot n'est pas sans intérêt, au point de vue qui nous occupe. J'en extrait la partie relative à son ouvrage sur Langres :

« La première histoire qui a été imprimée sur le pays Langrois est due à Gautherot. Rédigée d'abord en latin, elle resta manuscrite ; son gendre eut le mauvais esprit de la donner en français, et la sema de fautes chronologiques, dont une partie doit cependant être attribuée à l'imprimeur. Outre que la lecture n'en est pas supportable aujourd'hui, le traducteur ne connut pas la force des termes et donna quelquefois un sens contraire à celui de l'auteur : par exemple, il attribua exclusivement à la ville de Langres le mot *civitas*, qui signifie toute la province, anciennement république des Lingons.

« François du Molinet, qui nous fournit ces détails, était possesseur de l'original latin de Gautherot, qui a, dit-il, un bien meilleur sens que la traduction, intitulée : *L'Anastase de Langres, tirée du tombeau de son antiquité*, in-4º, 1649.

« Ce livre pourrait être meilleur, sans doute ; cependant l'auteur mérite de la reconnaissance pour son patriotisme et ses recherches laborieuses. On doit aussi convenir qu'il était versé dans les antiquités historiques. »

Outre ces ouvrages imprimés, l'abbé Mathieu en a connu plusieurs restés manuscrits, bien qu'il n'en parle pas dans la préface de son Abrégé chronologique, et quelques-uns lui ont servi. Ceci résulte des notices qu'il a consacrées aux auteurs dans sa *Biographie ;* nous y trouverons en outre ses appréciations sur leurs travaux. Ces auteurs sont, dans l'ordre chronologique, (c'est celui qu'a suivi l'abbé Mathieu) : Clément Macheret (dont le journal a été imprimé depuis, par les soins

du docteur Bougard), Jean-Baptiste Charlet, et Jean-Baptiste-Pierre Piétrequin.

Il dit à propos des manuscrits de *Macheret* :

« Les personnes qui possèdent ces manuscrits, ainsi que d'autres que nous avons cités, rendraient service à leur pays si elles avaient le bon esprit de les communiquer. »

Il faut croire qu'il n'avait pas pu en obtenir la communication.

En ce qui concerne *Charlet*, l'abbé Mathieu cite en premier lieu, parmi les manuscrits de cet écrivain, l'*Abrégé des vies des évêques de Langres*, dédié à M. de Clermont-Tonnerre, écrit vers 1712, et il ajoute, ce qu'il n'a dit nulle part ailleurs : « Ce manuscrit, le seul que nous connaissions de l'abbé Charlet, *nous a été très utile* » ; et à propos de *Langres savante* ou *Histoire des hommes illustres du diocèse* : « Cet ouvrage, qui nous eût été bien nécessaire, fut communiqué par l'auteur, en 1716, à l'abbé Papillon, et inspira à ce savant le dessein, qu'il a effectué depuis, de travailler à sa Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne, imprimée à Dijon en 1745. »

Quant à sa valeur comme historien, voici ce qu'en pensait notre auteur : « Son patriotisme et son zèle le portèrent à travailler pendant bien des années à l'histoire de son pays. Il serait à désirer qu'on pût rassembler tous ses ouvrages ; on y trouverait certainement des faits qui resteront ignorés pour toujours. On ne doit pas néanmoins adopter aveuglément tout ce qu'il avance ; il se trompe quelquefois. »

On sait que la plupart des manuscrits de Charlet appartiennent aujourd'hui à M. Pistollet de Saint-Ferjeux, colonel d'infanterie ; mais son Martyrologe du diocèse de Langres est à la Bibliothèque de cette ville.

Enfin, l'abbé Mathieu, après avoir dit que la plupart des manuscrits de *Piétrequin* étaient alors entre les mains de ses enfants, a mis cette addition, de sa main, dans son exemplaire : « Nous devons dire cependant que ses talents ne répondoient pas à son zèle. »

Je me suis borné à relever les appréciations de l'abbé Mathieu, sans aucun commentaire ; il m'a semblé utile de les faire connaître, parce qu'elles ne sont pas indifférentes, venant de lui, quelle que soit la valeur qu'on leur attribue.

A. ROSEROT.

DAMPIERRE DE L'AUBE ET SES SEIGNEURS

SUPPLÉMENT

Avant de continuer notre Notice sur Dampierre de l'Aube et ses Seigneurs, nous allons donner en supplément les documents nouveaux, quelques-uns inédits, les autres peu connus, que nous avons recueillis sur les Maisons de Saint-Dizier, de Châtillon et de Lannoy.

En même temps, et à l'aide de ces documents, nous rectifierons plusieurs erreurs contenues dans notre premier travail.

DEUXIÈME PARTIE

MAISON DE DAMPIERRE-SAINT-DIZIER

I

Premiers Seigneurs

Dès avant 1063, « *Vuiterus*, miles Mediolanensis castri, qui « fuit famosissimus vir, » se rendit en pélerinage à Jérusalem. Au retour, épouvanté au souvenir de ses péchés, il fait de nombreux dons de ses biens « quorum affluentia letabatur » à l'abbaye du Der, et y prend la robe de moine. — « Est quedam ecclesia juxta Mediolanense Castrum (*Moëlain*) in « honore S. Sepulcri et S. Marie, S. que Stephani protomar- « tiris, quam S. Lupentius, dum heremiticam vitam duceret, « a fundamentis locavit, ibique tandiu conversatus est donec « Bruinehildis, impiissima regina eum decollari fecit. Quam « postea donnus Rogerus episcopus Kathalaunis (sic) ecclesie « Dervensi, pro eo quod familiaris ejus erat, donavit. *Vuiterus* « autem, antequam monachilem habitum susciperet, ob amo- « rem loci et congregationis cui inserendus erat, donavit ecclesie

« illi partem unam patrimonii sui, ea scilicet ratione ut si « abbas aliquando monachum ibi transmitteret et aliquis in « illa donationis sue parte pro hospite habitare vellet, ita liber « redderetur, ut nullus eum causa donationis sequi omnino « auderet, nec quisquam super eum, nisi abbas et monachi S. « Bercharii, potestatem habere presumeret. Hoc fecit per « consensum filiorum suorum *Hugonis* archidiaconi et *Tebaudi* « militis, et aliorum amicorum suorum..... S. donni abbatis « Brunonis...... S. *Hugonis* archidiaconi, S. *Tebaudi*, fra- « tris ejus.... » — « Quicquid etiam alodii apud Summos « Puteos (*Sompuis*) habebat totum S. S. Petro et Paulo, S. « que contulit Berchario. » — (*Archives de la Haute-Marne; 1er cart. de Montier-en-Der. — Mabillon. Annales Benedictini, IV, lib. 62, p. 649, et I, lib. 7, p. 188*)[1].

Viter mourut sous l'habit religieux au monastère du Der vers 1080. — (*Bouillevaux : Les moines du Der*)[2].

II

Hugues

Vers 1075, Hugues se trouvant dans le voisinage de Molesme, visite saint Robert, fondateur de l'abbaye, et ses religieux. Il est édifié de trouver des hommes si détachés du monde, ayant à un si haut degré l'esprit de pauvreté et de mortification. Il emmène avec lui deux des religieux, leur donne des habits convenables à leur profession, et les renvoie avec un charriot chargé de vivres et d'étoffes. — (*Defer. Vie des Saints du diocèse de Troyes*).

Dans une charte, que cite un ancien manuscrit du Der, Hugues désigne ainsi les évêques de Troyes qui ont fait du bien au monastère : « Ceux qui sont les bienfaiteurs de l'abbaye « du Der sont : Ansegise, Walon, Milon, Manassès, Frotmond « Hugues de Paris, et moi *Hugues* qui leur ai succédé dans « l'évêché de Troyes. » — (*Duhalle. Mémoires sur Troyes. Bibl. Troyes ; ms.* 2545).

III

Thibaud

Thibaud, nous l'avons vu, donna l'église de Dampierre à

1. Les documents provenant des Archives de la Haute-Marne nous ont été gracieusement communiqués par M. Roserot, archiviste à Chaumont.

2. Supprimer dans la Notice, deuxième partie, p. 3, toute la 1re phrase de la 1re note.

l'abbaye de Marmoutier. La manière dont la charte a été analysée ne reproduisant pas bien fidèlement le sens de la donation, nous en rapportons ici la copie littérale :

— « Pax filiis ecclesie cunctis..... *Teobaldus Castelli* « *Donni Petri dominus* ecclesiam S. Petri, quam terreno jure « possederat illic, donavit monachis S. Martini Majoris Monas- « terii, et quoniam ipsius ecclesie cura ad episcopalem « ecclesiam, ut dignum est, spectat, inter monachos et domi- « num ac venerabilem episcopum Philippum facta est diffi- « nitio ista : Scilicet capellanus a monachis electus et ecclesie « impositus de officio tantum obediens erit pontifici[1] ; de « terreno autem beneficio vel exactione subjectus per omnia « monachis. Si vero, quod absit, inter se dissentirent, et « monachi eum, justa quidem causa, de ecclesia ejecerint, si « se utique pergravatum senserit, jam audientiam episcopi « adire licebit, in cujus judicio omnis utrorumque contro- « versia discussa atque terminata erit. Factum est autem et « confirmatum Trecis xv Kalendis januarii in ecclesia S. « Petri, residente predicto venerando episcopo in concilio suo, « astante venerando collegio abbatum, monachorum, clerico- « rum, sicut in plenaria sinodo. » — (*Arch. Aube.* — 20 - *H.* - 246).

(Sans date) Thibaud donne à Montier-en-Der la moitié du four de Perthes ; sa femme et Gui son fils sont présents à l'acte de donation. — « Ego *Tebaldus* Mediolanensis dominus in « Pertensi comitatu, notum facio omnibus, pro remedio anime « mee et parentum meorum me dedisse medietatem furni « Perte S. S. Petro et Paulo et S. Berchario, eo tenore ut « fratres ejus loci habitantes Perte agant anniversarium meum « per unum quemque annum. — S. *Tebaudi*, S. *Helisabet* « uxoris ejus, S. *Vuidonis* filii ejus... » — (*Arch. Haute-Marne; 1er cart. Montier-en-Der.*)

IV

Gui I

Nous donnons le texte de la charte analysée page 7, au 2e alinéa du chapitre IV : — Vers 1107 ou 1108 « Tempore « Philippi Francorum regnum tenentis, dum Philippus erat « Trecensis episcopus urbis, *Elisabeth* uxor domini *Teobaldi* « *de Domno-petro* et *Wido* filius eorum monachis S. Martini

1. L'évêque, et non le pape, comme il est dit dans la notice.

« Majoris Monasterii pro anima predicti Teobaldi furnum « quem habebant in eodem castro dederunt. Quod donum ita « devote firmaverunt ut nec Elisabeth nec *filii* nec *filiæ* ejus, « immo nullus, alium furnum faceret vel haberet nisi mona-« chi tantum. Unde factum est ut monachi sex fortissimos « boves quos donnus Teobaldus moriens eis dederat domine « Elisabeth reddiderunt. Quod videntes audierunt.... *Her-« bertus prior de Donnopetro*, ... » — (*Arch. Aube.* 20-*H*-246). — Cette charte nous montre que Thibaud avait plusieurs fils et plusieurs filles.

En 1118, Philippe, évêque de Troyes, accédant à la prière des religieux de Marmoutier, leur confirme la possession des bénéfices qu'ils ont dans son diocèse, et notamment « apud « castrum Donni petri ecclesiam S. Petri cum appendiciis « suis, scilicet capellam S. Marie in eodem Castro, et aliam « ecclesiolam extra castrum que est de Maso Alerici. » — (*Arch. Aube.* — 20-*H*-246).

En avril 1123, Gui de Dampierre, en Champagne, donne à « S. Martin d'Epernay, « super dominium loci dicti La Corre « supra Ignacum Jardi C solidos censuales. »— (*Aug. Nicaise; Hist. d'Epernay, II, p.* 40)[1].

En 1133, epacte XII, concur. VI, Guillaume abbé du Der fait savoir que *Guido et Odo, domini de Mediolano Castro*, ont demandé son assentiment pour faire un moulin et une écluse à Saint-Dizier. On règle les conditions. — (*Arch. H.-Marne. cart. de Montier-en-Der*).

Ces conditions sont confirmées avec d'autres en 1136 par Geoffroi, évêque de Châlons. — « Domini Guido et Odo, pro « firmitate quam in terra ecclesie habebunt, duos solidos in « festo S. Remigii ministeriali abbatis persolvent..... Que-« cumque guerra fuerit inter monasterium Dervense et domi-« nos Mediolanenses quicquid in terra et in justicia de Sancto-« Desiderio erit, securum erit.... » — (*Ibidem*).

En 1141, « Guido de Dampetra » est témoin à la donation que fait le comte Thibaud IV à Haute-Fontaine. — (*Gallia Christiana*; *IX*, *diocèse de Châlons*).

En 1144, avec André de Baudement et autres, Gui et Helvide, sa femme, consentent à la donation que font à Prémontré Alix, veuve de Gui de Braine, de cens « infra ambitum Brane

1. L'ouvrage donne la date de 1423; c'est évidemment une faute d'impression.

« Castri et Branelle ville. » — (*Duchesne. Hist. de Dreux; Preuves*).

En 1145, le pape Eugène III confirme différentes donations faites à S. Martin d'Epernay, notamment « Alodium de *Sum-* « *puit* et alodium de *Damperet.* » — (*A. Nicaise; loc. cit.*, *II*, 129).

(Sans date), Raoul, chevalier, donne à Montier-en-Der la moitié du four de Perthes qu'il tient en fief du seigneur Eudes (ou Odon), et ce avec l'assentiment dudit Eudes, de *Gui de Moëlain*, son seigneur, et de sa mère *Elisabeth*. — « S. *Vui-* « *donis Mediolani*, S. *Elisabet* matris ejus; S. *Odonis Medio-* « *lani....* » — (*Arch. H.-Marne*; 1er *Cart. de Montier-en-Der*).

V

GUILLAUME I

En 1163 [1], Hugues, évêque de Soissons, écrit aux chanoines d'Auxerre et à Guillaume de Dampierre; il leur envoie l'abbé de S. Victor, ne pouvant venir lui-même. (*Duchesne. Hist. Franc. Abbatum epistolæ, IV*, 753. — *De Bréquigny, III*, 343).

Vers la même époque, et peu après la mort de Gui son frère évêque de Châlons, Guillaume écrit au roi pour les affaires de la succession. — « ..... Notum facio quod Siniscalcus de Chaalons et Matheus de Capas et Hugo Letard « fidejusserunt magistro Pontiardo, fratri Odonis, IX et X « libras de Chaalongis, vice et jussu pontificis fratris mei, « sicut illi qui receptores erant suarum rerum. Unde Celsitu- « dinem vestram oro et exhortor in domino ut eas reddi faciatis. « Ego enim fidejussioni isti interfui, meque presenti et teste « facta est. Valete. » — (*D. Brial, XVI*, 53).

Guillaume n'est pas témoin de la donation que fait Erard de Brienne à Basse-Fontaine en 1166; la charte rappelle seulement sa présence à celle de 1161.

Vers 1167 ou 1168 [2], Guillaume de Dampierre se rend en pélerinage aux Lieux Saints, et y fait un séjour de quelque durée. Profitant de son absence, ses voisins envahissent ses terres, et s'y livrent au pillage et à l'incendie. — « Gibertus,

1. A la 3e note de la p. 13, seconde partie de la Notice, rectifier ainsi : — Nuisement, ferme détruite sur Onjon, c. de Piney (Aube).

2. En 1163, d'après *Duchesne* (*Hist. Franc., IV*, *p.* 692).

« magister hospitalis Hierosolymitani, » s'adresse au roi ; il lui rappelle que les biens des pélerins sont sous sa protection, et le prie de faire justice. — « .... Notitia nostre infirmitatis « bene agnovit, domine pie Rex, (quia) res et possessiones « suas peregrini sancto desiderio iter Hierusalem arripientes, « causa viendi sanctam Christi resurrectionem, sub umbra « manus vestre salvas et illesas consistere voluerunt. Idcirco « Altitudini vestre supplicavimus quatinus de quibusdam « malefactoribus qui terram cujusdam probi viri, videlicet « *Guillelmi de Domperre* incendio eorum perversitate cremave-« runt, ipso Hierusalem permanente, talem inde justitiam « placeat facere quod alius qui audierit amplius non presumat « consimile. Valete. » — Gibert ne nomme pas les coupables, mais Bertrand de Blancafort « magister Templi Hierosolimi-« tani » adresse au roi semblable requête, et désigne clairement les voisins de Guillaume comme étant les malfaiteurs. — « ..... Nobilitati vestre notum fieri volumus quod dominus « *Guillelmus de Deoper*, postquam ad orientales partes trans-« fretavit, ut Dominicum visitaret Sepulcrum, cetera que ora-« toria circuiret, quidam ejus vicini suam terram crudeliter « invaserunt igne eam pessime devastantes... » Il prie le roi de tirer vengeance des coupables afin de rassurer les pélerins. — (*D. Brial*, *XVI*, 145).

Nous n'avons trouvé aucuns renseignements qui nous aient appris si Louis VII a sévi contre les auteurs de ces brigandages.

En 1170, Guillaume assiste à la donation que fait le comte Henri I d'un bois à l'église de S. Quiriace de Provins. — (*Carnandet ; Chartes inédites de Henri-le-Libéral*, *XXI*).

En 1171, Guillaume de Dampierre, connétable, est présent à l'abandon que fait le comte à S. Pierre-au-Mont de Châlons, de ses droits féodaux sur le moulin du Meix-Thiercelin. — (*Abbé Millard. Revue de Champagne. Déc.* 1886).

(Sans date) Guillaume, pour le repos et le salut de son âme, donne en aumône à l'église S. Pierre de Dampierre, dix sols pour le luminaire, cinq sols pour l'achat du vin nécessaire au sacrifice de l'autel, et un setier de froment pour les hosties ; ce qui pourra rester à la fin de l'année sera employé aux besoins de l'église. Il ordonne à *Giboin*, prieur de l'église, de lire la charte en présence de ses paroissiens, de ne rien changer, ni lui ni son successeur, à son aumône, et d'excommunier tous ceux qui voudraient en détruire ou diminuer les disposi-

tions. Il donne en outre à ladite église sa dîme de Lignon « *decimam quam habeo al Linum*[1], » et lui fait remise du droit de garde sur la terre de S. Pierre, « et guetam quam « habui.... quitam clamavi. » — (*Arch. Aube*, 20. *H.* 246).

(Sans date). Il fait donation à Foissy de vingt sols de rente sur la porte de Troyes, pour le repos de l'âme de sa mère. — « Notum sit omnibus quod *Guillelmus de Dognipetro*[2] pro « anima sue matris monialibus de Foxeio, ad Trecensam « portam uno quoque agno XX solidos statuit cuncessu « comitis Hanrici et etiam cuncessu filii sui *Guidonis*. Hujus « rei testes sunt *Gibuinus* prior *Dognipetri* et Joinus miles « filius Hugonis de Morampont. » — (*Ibid.* 27. *H.* 3).

(Sans date). Guillaume approuve un traité fait entre ses ancêtres et l'église de Hoiricourt, relatif aux mariages entre les hommes et les femmes de l'un et de l'autre ; les successions à en provenir seront recueillies en commun par le seigneur et par l'église. Il donne en outre à ladite église la moitié de la dîme du moulin neuf de S. Dizier, et ce qui lui appartient dans la dîme de Gigny. — (*Arch. Aube. Fonds de Montier-la Celle; Reg.* 1480).

Helvide de Dampierre, fille de Guillaume, en épousant Jean de Montmirail, est avantagée de biens à Somsois. — (*Chantereau-Lefèvre, p.* 16 *et* 18).

Hermangarde de Mouchy, femme de Guillaume, était la fille puînée de Dreux, seigneur de Mouchy ; Edine, sa sœur aînée, avait épousé Enguerrand de Trie. — (*P. Anselme; Palais de l'Honneur, p.* 238, et *Grands Officiers, VI, p.* 662).

De Bréquigny mentionne à l'année 1172 une charte de Dreux de Mello et d'Hermangarde de Mouchy sa femme, (veuve de Guillaume de Dampierre), en faveur des religieux de S. Maurice-de-Thirouaille. Guillaume vivait encore en 1172 ; sa mort serait donc arrivée pendant le cours de l'année, et sa veuve se serait remariée immédiatement.

VI
Gui II

On sait qu'Erard d'Aulnay, maréchal de Champagne, était

1. Et non *la dîme du lin*, comme le porte la Notice, d'après la traduction qui nous avait été communiquée à défaut de la charte elle-même.

2. *Dognipetro* et *Agno* pour *Domnipetro* et *Anno*. — A comparer avec la prononciation de l'N espagnole surmontée du tilde.

mort excommunié en 1185, et que pour réparer ses torts, sa veuve et ses frères faisaient des dons aux maisons religieuses. Le seigneur de Dampierre et le chapelain du lieu sont témoins, en 1186, d'une donation faite au Prieuré de Dampierre par la veuve, les frères et l'oncle d'Erard. Les termes de l'acte nous apprennent qu'Erard avait été inhumé dans l'église de ce prieuré ; et nous en concluons qu'il n'avait été frappé que d'une excommunication comminatoire. — « Sciant presentes et « futuri quod ego Heline do, pro salute mariti mei Heriardi de « Alneio et pro salute amime mee et predecessorum meorum, « Deo et monachis Majoris Monasterii apud *Castrum Domni* « *Petri* deo servientibus, quicquid possidebamus ego et pre- « dictus maritus meus apud Brandonvilliers[1] in decimis, in « terragiis et in denariis censualibus, annuentibus fratribus « jamdicti mariti mei Guillelmo et Odardo[2], atque Johanne « avunculo ejus, tale conditione quod singulis diebus, pro « anima ejus, *ante ejus sepulturam*, una missa celebrabitur, « et quod monachi vendere, dare, aut de propria eorum volun- « tate non poterunt amovere, nisi de consensu nostro. Et ut « donum istud ratum et inviolabile permaneat sigilli Domini « *Guidonis de Domnopetro* fecimus muniri. Huic actioni inter- « fuerunt plures viri legitimi quorum nomina subsequntur, « ut dominus *Guido Domnipetri*, Gaufridus de Montione, « Galterus d'Ardillieres, *Henricus capellanus de Domnopetro*, « Guillelmus Liresles, Garonius clinus, Colinus, Simon de « Brantin, Simon Garta. » Une copie du XVIIe siècle porte : « ledict tiltre scellé ». — (*Arch. Aube.* 20. *H. cart.* 246).

En 1186, à Epernay, « Guido de Domnopetro » est témoin d'une charte de la comtesse Marie confirmant la renonciation que Henri, châtelain de Vitry, et Hugues, vidame de Châlons, ont consentie à S. Martin d'Epernay. — (*A. Nicaise, Hist. d'Epernay*, *II*, 29).

En juillet 1189, « Guido de Dampetra » accorde aux moines de Clairvaux le droit de prendre « quotannis quinque quercus « in quibuslibet nemoribus meis, sive in forez, sine in aliis « nemoribus.... in perpetuum. » — De plus il mande « dilecto suo Jo. de Villaharduini et omnibus bajulis terre sue » de tenir la main à l'exécution de la donation. — (*Arch. Aube*, 3. *H.* 9. — *Cart. Clairvaux*, *Elemosine XXII et XXIII*).

1. Brandonvilliers, c. de S. Remy-en-Bouzemont, Marne.

2. Odard fut maréchal de Champagne après son frère.

La même année, *Guido Senescaldus de Domnopetro*, *Nicholaus prior de Domnipetra et Henricus de Domnipetra* sont témoins d'une charte d'André, seigneur de Ramerupt. Cet acte est relatif à un accord entre Bohémond, noble homme, et le prieur du lieu, sur la pêche de la vanne près le grand pré. — (*Arch. Aube*. 20, *H*).

Gui de Dampierre, nous l'avons vu, avait accompagné le comte de Champagne à la Croisade, et s'était distingué à ses côtés devant S. Jean d'Acre. Sa conduite pendant le siège a cependant été l'objet d'une grave accusation. — Nous lisons en effet dans *Raoul de Diceto* que « Ansérie de Montréal, au « moment de sa mort découvrit une trahison dont il s'était « rendu coupable avec l'évêque de Beauvais (Philippe de « Dreux), le comte (Robert) de Dreux son frère, *Guido de* « *Dumpere*, le landgrave (Louis de Thuringe), et le comte « (Othon) de Gueldre. Ils avaient, disait-il, reçu de Saladin « 32,000 besants et 100 marcs d'or, non compris 4 chameaux, « 2 léopards et 2 faucons donnés au landgrave, et d'autres « présents, pour différer l'assaut de la ville et laisser livrer aux « flammes les châteaux des chrétiens. » — Mais quelle confiance pouvons-nous accorder au témoignage du chroniqueur anglais, quand tous les historiens du temps se plaisent à vanter les qualités éminentes du seigneur de Dampierre? — (*Historiens de France. Radulphus de Diceto*, *XVII*, *p.* 637).

Et comment, s'il se fût rendu coupable de cet acte odieux, Gui, l'année suivante, après la prise de la ville, « octavo die « mensis augusti 1199 » eût-il été choisi pour aller à Tyr avec le duc de Bourgogne réclamer, au nom du roi Richard, à Conrad de Montferrat, les captifs Sarrasins que le roi de France lui avait confiés? — (*Hist. de France. Benedictus Petroburgensis*, *XVII*, *p.* 527).

En 1193, Gui accorde une charte à l'abbaye de S. Loup. — (*D'Arbois de Jubainville, Pouillé du diocèse de Troyes*).

En 1196, Gui de Dampierre épouse Mahaud de Bourbon, dont le mariage avec Gaucher de Salins avait été annulé pour cause de parenté vers la fin de l'année précédente ; et Gaucher de son côté prend une seconde alliance avec Alix, fille de Robert-le-Jeune, comte de Dreux, issu du sang royal, dont il n'aura pas d'enfants. — (*Huillard-Bréholles ; Titres de la Maison de Bourbon*, 27, 27 *A*).

Mahaud et Gaucher de Vienne, seigneur de Salins, étaient parents au quatrième degré, ayant tous deux pour trisaïeul

Guillaume II, comte de Bourgogne. En effet Guillaume, mort en 1087, avait eu d'Etiennette de Vienne entr'autres enfants : Etienne, Gisèle et Mathilde. — Etienne, tige de la maison de Chalon avait eu de Béatrix d'Alsace Guillaume, comte de Mâcon et de Vienne, marié à Alix ou Pome de Traves, dont Girard époux de Guigonne ou Morette de Salins, et père de Gaucher de Vienne, sire de Salins. — Gisèle, mariée à Humbert de Savoie comte de Maurienne, avait laissé Agnès de Savoie, femme d'Archambaud VI de Bourbon. Leur fils Archambaud VII avait épousé Alix de Bourgogne, dont Mahaud, femme de Gaucher et ensuite de Gui de Dampierre. — Mahaud était également par sa mère parente de Gaucher, mais à un degré plus éloigné : car Mathilde, fille du comte Guillaume, mariée à Eudes I duc de Bourgogne, avait laissé Hugues II, dont le fils Eudes II avait eu pour fille Alix, mère de Mahaud. — (*Du Bouchet ; Généalogie de Courtenay*, et *Art de vérifier les dates*).

Par son mariage, Gui se trouve allié à la maison de Savoie, à la maison ducale de Bourgogne et par elle au comte de Champagne, au comte de Flandre, aux rois de France et de Portugal.

En 1196, Gui de Dampierre, sire de Bourbon, et Mahaud, sa femme, confirment par serment les libertés et coutumes accordées par Archambaud VI, Agnès sa femme, et Archambaud VII leur fils, à la ville de Souvigny. — (*Huillard-Bréholles*, 27 A.)

En 1197, « Guido dominus S. Desiderii, et Evrard, abbé du Der, font un accord et une association concernant les fours de S. Dizier. — « Compositionem et societatem fecimus de « furnis S. Desiderii qui omnes quotquot erant vel esse pos- « sent infra hos terminos a Domo Leprosorum que est in « parochia Olonne usque ad fontem de Serutis, et a Passu « Lupi usque ad fluvium Marne. » (*Arch. H.-Marne ; 2e cart. Montier-en-Der.*)

En juin 1199, à Chantelle, Alix de Beaujeu, veuve de Renaud de Nevers, donne en héritage à Gui et à ses hoirs la seigneurie et le fief de Biozat, et les fiefs de Benaucort (?) et de Tronceon. (*Huill.-Bréholles*, 37.) [1]

Au mois d'août 1200, Archambaud de S. Géran fait rentrer Chateldon [2] parmi les autres fiefs qu'il tient en hommage du sire de Bourbon. (*Ibid.*, 40.)

1. Biozat, c. de Gannat (Allier). — Benaucort (?) Tronceon (?)

2. S. Gérand-le-Puy, c. de Varennes, ou S. Gérand-de-Vaux, c. de Neuilly (Allier). — Châteldon, chef-lieu de canton (Puy-de-Dôme).

La même année, Guillaume de Beaufort rend foi et hommage à Gui de Dampierre, sire de Bourbon, pour sa terre de Beaufort [1]. (*Ibid.*, 40. — *Baluze.*)

En 1202, Philippe-Auguste, en considération du mariage de son amé et féal Gui de Dampierre avec Mahaud, dame de Bourbon, donne à Gui la ville de Montluçon, en récompense de ses services et en augmentation de fief. (*H.-Bréholles*, 45.)

La même année, Gui fait partie d'une expédition que le Roi envoie en Bretagne pour soutenir les droits d'Arthur contre son oncle Jean-sans-Terre. *Guillaume-le-Breton* le cite en lui donnant le prénom de Hugues :

« ... *Hugonem Domnipetritam.* » (*Philippide, L. VI*, 299e *vers.*)

A Mantes, au mois d'août 1203, lettres de Gui de Dampierre, par lesquelles il promet au roi secours contre le Pape et le roi d'Angleterre. (*Teulet ; Layettes du Trésor des chartes*, 692.)

En avril 1204, l'abbé et le couvent de Menat donnent à Gui la moitié des terres de « Mans » pour y faire une ville franche qui sera commune entr'eux [2]. (*H.-Bréholles*, 47.)

En juin 1205, à Chinon « Litteræ Guidonis de Donna petra « de consilio a se et aliis Franciæ baronibus cum rege habito « adversus injurias Papæ et clericorum. » (*Teulet*, 767.)

Au mois d'août suivant, Robert, évêque de Clermont, certifie qu'en sa présence, le prieur et les moines de Reugny [3], ont reconnu qu'ils sont sous la garde du sire de Bourbon, « sicut ecclesia potest et debet esse sub defensione et bona « custodia principis secularis. » (*H.-B.*, 48 A.)

La même année, le roi confirme les conditions des mariages projetés : 1° entre Guigues, fils du comte de Forez, et Mahaud, fille de Gui de Dampierre ; 2° et entre Archambaud, fils de Gui, et Guigone, fille dudit comte de Forez. (*Ibid.*, 49 A.)

Le premier avril 1205 (avant Pâques), Dreux de Mello, connétable, et Dreux, son fils, font savoir que le roi « ad preces Guidonis de Dampetra et meas », ont donné en fief à Dreux fils le château et la châtellenie de Loches, avec Châtillon-sur-Indre et sa châtellenie. (*Teulet*, 804 *D.* — *Brial*, *XVII*, 59).

1. Beaufort, ce de Sazeret, c. de Montmarault (Allier).

2. Menat, chef-lieu de canton (Puy-de-Dôme). — Mans...?

3. Reugny, c. de Hérissou (Allier).

Vers la même année, Etienne « de Castello », baron d'Auvergne, s'engage à livrer au roi la place de Gerzat [1], et donne en garantie de sa promesse les fiefs qu'il tient du roi et du sire de Bourbon. Gui se prêtera aux mesures nécessaires pour forcer Etienne à tenir sa parole. (*H.-B.*, 49 *B.*)

En 1206, à Anet, Simon de Montfort-l'Amaury ratifie et confirme l'échange de la terre de Breteuil, fait par Amicie de Meulant, sa mère, avec le roi, « presentibus Guidone de « Dampnapetra... » Amicie avait recueilli Breteuil dans la succession de Robert de Meulant, comte de Leycester, son frère. (*Brussel*, *notes*, *p.* 213 *et* 214. — *Teulet*, 815.)

En mai 1207, Gui déclare que Frans de Moroille, chevalier, lui a donné le Mas de Montessaut [2], pour y bâtir une ville franche dont ils auront chacun la moitié. Pour le rachat du mas (engagé) Gui prête à Frans 18 livres, et il lui donne en outre 6 setiers de seigle, mesure de Villefranche. (*H.-B.*, 53.)

En mars 1208, l'évêque de Troyes (Garnier de Traînel) et le chapitre de S. Etienne font savoir que Gui de Dampierre, « vir nobilis », a donné à l'Hôtel-Dieu S. Etienne « Theloneum « et libertates » qu'il avait sur une maison sise à Troyes. (*Arch. Aube ; Hôpitaux*, *Layette I*, *cote A*, 15.)

Au mois de septembre 1211, Rainaud de Montfalcon, sire de Charenton, promet à Gui de Dampierre que, si Guillaume de Chauvigny n'exécute pas les conventions qu'il a faites avec Gui, lui Rainaud laissera occuper son château de Meillant [3] jusqu'à ce qu'il ait fourni sûreté pour le paiement de 500 l. en 2 ans. (*H.-B.*, 57.)

Au mois de février suivant, un accord est passé devant Herbert de Droup [4] (de Droto), doyen d'Arcis, entre Hugues, abbé de Marmoutier, et *Haimon, prieur de Dampierre*. (*Arch. Aube*, 20 *H.*)

A la même date, à Paris, « Guido de Dampetra » se porte caution envers le roi de Dreux de Mello, son frère utérin, qui épouse la fille de Sulpice d'Amboise. Son sceau est appendu à l'acte. — Sceau rond de 67 mill., équestre ; on ne distingue rien de l'écu ; cotte de mailles : † *Sigillum. Guidonis. de. Donno petro.* — Contre-sceau en forme d'écu : écu au lion

1. Gerzat, c. de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme.)

2. Montessaut.....

3. Meillant, c. de Saint-Amand (Cher.)

4. Droupt, c. de Méry (Aube.)

rampant à l'orle d'étoiles, ou plutôt de fleurs de lis : † *Secretum Guidonis.* (*Teulet*, 1001. — *Douët-d'Arcq*, 1988.)

Gui de Dampierre avait pour Marguerite de Vienne, sa belle-fille, élevée sous ses yeux, les sentiments d'un père. Voyant que Gaucher de Salins n'avait pas d'enfants, il prend soin de choisir à Marguerite un époux en état de soutenir ses droits à la succession paternelle, et il la marie en 1211 à Guillaume de Sabran, comte titulaire de Forcalquier. (*Art de vérifier les dates.*)

En 1212, Gui assiste au congrès de Soissons, et se ligue pour l'expédition contre Jean, roi d'Angleterre. (*D. Brial*, *XVII*, 231.)

En 1213, la comtesse Blanche, sachant qu'Erard de Brienne demandait à partir pour Jérusalem, et que le roi s'y refusait « voluit Erardum inducere per dominum *Guidonem de Dom-* « *napetra* et alios amicos suos ut ab hoc proposito recederet, « quia erat contra ipsam et filium suum. » (*Teulet*, 1474.)

Fin décembre 1213, à Riom, Gui adresse au roi l'état des munitions du donjon de Riom qui lui ont été livrées par G. de Ganbertem, de celles de Nonette [1] qui lui ont été livrées par Milon de Levis, et de celles de Tournoelle que lui ont remises Galeran de Corboilles et Robert.— *H.-B.*, 59 c.— (*Baluze*, *II*, *Preuves*, 81). — On lit avec un grand intérêt dans Baluze les trois lettres écrites au roi par Gui de Dampierre, et contenant l'état des munitions des trois forteresses.

Le roi confie à Gui la garde du château de Riom « Castellum Rionense. » (*D. Brial. XVII*, 218.)

Le 28 décembre 1213, Gui est associé par Hugues, prieur de Souvigny, pour sa vie seulement, à la depense et au profit du monnayage de Souvigny. (*H.-B.*, 59 *D.*)

En mai 1214, il s'engage à maintenir les bourgeois de Souvigny dans la jouissance de leurs us et coutumes, contre tous hommes. (*Ibid.*, 59 *F.*)

Le premier juin suivant, il assiste au traité sur la reddition de Rouen par le roi Jean à Philippe-Auguste. (*D. Brial*, *XVII*, 59.)

Le jeudi 18 septembre suivant, à Chinon, il jure la trêve conclue entre les deux rois. (*Ibid.*, et *Teulet*, 1082.)

La même année « die veneris proxima post festum apost.

1. Nonette, c. de Saint-Germain-Lembron (Puy-de-Dôme.)

« Simonis et Jude, Guido de Donnapetra » se rend caution envers le roi de mille livres pour Hellin de Waverin, prisonnier avec Fernand, comte de Flandre. (*D. Brial*, *XVII*, 106.)

En mars 1214, Gui donne encore un étal et des franchises à l'Hôtel-Dieu de Troyes. (*Arch. Aube*, *ut suprà*, *cote A*, 21.)

Vers 1214, le comte Gui II d'Auvergne, et le comte Guigues IV de Forez jurent de s'entr'aider mutuellement contre Gui de Dampierre. (*Baluze*, *Hist. d'Auvergne*, *XIX*, *p.* 81.)

Avant 1215, Gui de Dampierre, sire de Bourbon, et un personnage non désigné, règlent, du consentement des parties, le paiement de diverses dettes réclamées par des individus dénommés dans la pièce. (*H.-B.*, 60.)

A Melun, en juillet 1215, Philippe-Auguste arrête les conventions du mariage de Philippe, son petit-fils (fils aîné du roi Louis VIII), avec Agnès, fille d'Hervée IV, comte de Nevers. Gui de Dampierre est l'un des témoins d'Hervée, et prête le serment corporel. (*Annuaire de l'Yonne*, 1876. *Ch. Blanché*; *not. sur S. Verain-en-Puisaye.* — Voir aussi *D. Brial*, *XVIII*, 784, qui donne Gui comme caution des promesses du roi.)

La même année le roi confirme l'accord conclu en 1196 entre Gui et les bourgeois de Souvigny, qui doivent service de chevauchée au sire de Bourbon. (*H.-B.*, 60 *A*. — *Beugnot*, *Olim*, *I*, p. 149.)

Vers 1215, Gui de Dampierre s'entremet avec Eudes III, duc de Bourgogne, pour arrêter entre Guignes de Forez et Guichard de Beaujeu les conventions relatives à leurs limites et à leurs droits respectifs. (*H.-B.*, 93.)

(Date inconnue), Gui avait promis aux chanoines de Hérisson 100 l. de rente, à condition que chacun d'eux (ils étaient 20, dont 8 prêtres, 6 diacres et 6 sous-diacres) ferait assiette à l'église de Hérisson de 100 soudées de rente. (En 1221, Archambaud réalisa cette promesse.) Simon, archevêque de Bourges, l'un de ses exécuteurs testamentaires, notifia la donation et confirma une transaction passée entre Archambaud et les chanoines. (*H.-B.*, 87, 88 et 89.)

(Date inconnue), Etienne de Chastelus, chevalier, et Eustache, son fils, sont désignés comme relevant de Gui de Dampierre pour les villages d'Aude et de S. Pierre-du-Bois [1], qu'ils reporteront en 1218 à Archambaud, et se reconnaissent pour

1. Audes, c. de Hérisson (Allier). — S. Pierre-du-Bois.....

ses hommes liges de tous leurs biens. — (*Borel d'Hauterive; Généal. de Cadier.*)

Gui meurt le 18 janvier 1215 (v. s.) — Nous voyons, en effet, qu'à cette date Archambaud, sire de Bourbon, du consentement de Mahaud, sa mère, et de Béatrix, sa femme, aumône au monastère de S. Lomer-de-Blois, *dans lequel son père a été enterré*, cent sols tournois de rente à prendre chaque année sur ses revenus d'Ainay [1]. (*H.-B.*, 65.)

En septembre 1217, Mahaud, avec l'assentiment d'Archambaud, son fils, donne, pour son anniversaire, à l'église et au couvent de S. Gilbert de Neuffons « quinquaginta solidos in prato de Broil » ; et aux religieuses « de Escolete [2] triginta solidos. » (*Gallia Christ.; diocèse de Clermont.*)

L'obituaire de S. Etienne, de Troyes, de la fin du 13e siècle, porte cette mention : — « Januarius 18. Obiit *Guido dominus* « *Dompetre* qui nobis dedit L l. ad redditus emendos L s. in « camera partitionis. » (*Arch. Aube, G.* 1656. — *Abbé Lalore, Principaux obituaires.*)

La chronique d'*Aubry de Troisfontaines*, parlant à la date de 1232 d'une certaine Marguerite, religieuse en l'abbaye « de Sylva [3] » au diocèse de Lyon, « qui multa vidit secreta celestia » rapporte l'anecdote suivante : « Dicitur de ea quod « dixerit domine de Borbon matri domini Erchembaldi et « Guillelmi de Moelen, dominum *Guidonem de Dampetra* « maritum suum absque recuperatione damnatum esse in « inferno. »

(*A suivre.*) Ch. Savetiez.

1. Ainay, c. de Cérilly (Allier.)
2. Neuffons, ce de Gelles, c. de Rochefort (Puy-de-Dôme). — Escolete...
3. Sylva.....

CHRONIQUE DE JEAN TATÉ*

BOURGEOIS ET ÉCHEVIN DE CHATEAU-PORCIEN

Au XVIIIe siècle

SIÈGES DE CHATEAU-PORCIEN EN 1652 ET 1653.

—

Le prince de Condé, se voyant un gros corps d'armée, vint camper dans la prairie de Gomont, et envoya à Château, le vingt-sept octobre 1652, le sieur de Buisson, commandant de ses gendarmes, avec un trompette, quy arrivèrent au bout du fauxbourg de Liesse, lequel trompette ayant donné la chamade, le dit sieur de Buisson demanda à parler aux Echevins de la Ville, leur disant que s'ils vouloit se rendre librement au Prince, qu'il nous fera sentir sa clémence, mais au contraire que sy on lui résistoient, qu'il nous fera sentir sa sévérité et qu'il traitera la Ville avec rigueur. Sur quoy, après avoir tenu un conseil général, et se voyant hors d'état de résister à une telle armée, il fut conclud que les portes luy seroit ouvertes, ce quy fut exécuté le même jour sur le soir, et le dit sieur de Buisson entra dans la ville avec cinquante Cravates et trente François, et le Prince estably pour Gouverneur de la Ville le dit sieur du Buisson[1], et le lendemain, l'armée attaqua le château où commandoit M. de Saint-Aubin quy se rendit le même jour, après avoir souffert quelques douzaines de coups de canons. Il y avoit dans le dit chateau cinquante hommes quy y estoit entré deux heures avant la reddition de la Ville, et qu'on avoit envoyé de Maizière outre la garnison ordinaire, laquelle fut conduit à Maizière avec les cinquante hommes après la reddition de la place.

Le prince de Condé, ayant pris Château, fit assiéger Rethel

* Voir page 192, tome Ier de la *Revue de Champagne*.

1. *La vie du vicomte de Turenne, maréchal général des camps et armées du Roi...* par M. du Buisson, premier capitaine et major du Régiment de Verdelin, La Haye, 1688, in-12. Cet auteur est-il le même que le gouverneur de Château-Porcien ? Non, car sur le titre de cet ouvrage se trouve le pseudonyme de Courtilz de Sandras, polygraphe français (1644-1712). Les Tables de la *Gazette de France* énumèrent plusieurs personnages du nom de Dubuisson, t. II, p. 97.

qu'il prit le troisième jour. Ensuite, il prit les villes de Sainte-Manhoult et Bar le Ducq, et autres, lesquels villes le Roy reprit aussy tost après ; ce que voyant, le Prince se voulant conserver Château, il y envoya deux régimens allemants que les bourgeois estoient obligés de nourrir, et en estant même très maltraités. Ce que voyant, Messieurs Queutelot, Jourlan et l'avocat Vaucher, Eschevins de la ditte Ville, tinrent un conseil secret avec les plus nottables bourgeois, où il fut conclud et arresté que l'on envoyeroit M. Vaucher, nottaire royal, vers Monsieur le Cardinal Mazarin quy estoit de retour en France et quy estoit proche de Tugny [1], avec Monsieur d'Elbeuf, les maréchaux de la Ferté, Turenne et Domont, luy témoigner la fidélité des bourgeois de Château-Portien et le zèle qu'ils ont d'estre sous ses Loix et juste domination de Sa Majesté ; sur quoy son Eminence et autres officiers de l'armée, reconnoissant l'affection desdits bourgeois, et s'estant informé dudit sieur Vaucher de la manière qu'il se prenderoit pour surprendre la Ville, et comment il y introduiroit la Trouppe que l'on luy donneroit, pour y pouvoir faire entrer l'armée du Roy, tout ayant été délibéré, le sieur d'Espagny fut envoyé avec son régiment composé de 300 hommes que ledit sieur Vaucher fit marcher la nuit, et les conduisoit par derrière Saint-Martin, les fesant descendre vers Saint-Lazare, où estant dans les jardins d'en bas et proche la Rivière, ils les introduisit dans le fauxbourg du costé de l'eau, et ainsy les fit entrer dans la Ville par la cour Chaumont, où il les disposa pour attendre l'heure précise pour introduire l'armée, et vous remarqueré que tous les sentinelles et gardes du fauxbourg avoient le mot pour cette entreprise, six heures du matin sonnant, quy estoient l'heure indiquée. Les soldats sortoient de la ditte cour en criant : *Vive le Roy*, attaquèrent le corps de gardes, quy estoit vers la halle quy prit la fuite aussy tôt, et les soldats ayant aussy mis la garde en fuite au corps de garde de la Porte de la Sonvüe, ils s'emparèrent de la Porte, et abaissèrent le Pont levis, et ouvrirent les portes à l'armée du Roy, quy s'estoient avancé vers la ditte Porte, ce fut le cinq janvier 1653. Cette surprise a couttě bien cher aux Bourgeois de Château, et a servy d'exemple à tout le pays.

1. *Thugny*, commune du canton de Rethel, sur l'Aisne, dont le château, appartenant alors à Henri de Lorraine, marquis de Moy, servit de quartier général aux divers personnages qui prirent et reprirent Rethel pendant les guerres de la Fronde. *Mémoires d'Oudard Coquault*, t. I, p. 253.

Le sieur de Buisson, commandant du château, voyant cette surprise, fit faire grand feu du château sur la Ville, fit ranger ses soldats sur les murailles qui tiroient continuellement sur la Ville, et y fit jetter quantité de feu d'artifice sur la rue de Sonvüe et la Barre ; il y eut vingt maisons de bruslé à la Barre, et Monsieur Vaucher, conducteur de la trouppe, y perdit la sienne, ses meubles et presque toutes ses minutes, et il y a eux quelqu'eux (*sic*) de consumé aussy à la Sonvüe. C'estoit chose déplorable à voir, chacun se sauvoit sans pouvoir y remédier, car l'on tiroit continuellement du château, l'on tirroit aussy de la Ville vers le château, mais en vain, les soldats étant à couvert des murailles ; les deux régiment allemants estoient retirés dans le château, outre la garnison qui y estoient pour les deffendre. Le même jour, cinq janvier, le Roy assiégea ledit château, qui fut rendu le treize dudit mois avec compositions, manquant de vivre, et après avoir souffert plus de trois cent coups de canons, et deux mines prêtes à jouer, l'une à la monté du château, et l'autre derrière la halle [1]. La guarnison sortit du château tambours battans, mèches allumez, et enseigne déployé, et les laboureurs de la ville furent obligez de conduire les malades et blessez au Castelet avec douze charrettes, et à Cambrai où se retira la guarnison ensuitte de la reddition du château [2]. L'infanterie du Roy entra en confusion et sans ordre dans la ville, la pillia, traîtèrent les bourgeois avec plus de cruauté que l'ennemis ; l'armée estant retirée, le comte de Grandprez y fût mis pour commandant avec son Régiment de cavalerie et deux Régiments d'infanterie, sçavoir Nettencourt et Bourlemont, quy achevèrent de ruiner la ville en desmolissant les maisons et granges ; et pour comble de malheur, l'armé du Roy se retira sans prendre Rethel, où estoit le Prince de Condé, lequel, la nuit du 15 janvier 1653, vint surprendre Château-Portien avec un corps d'armée y estant en personne, ce qu'ils fit fort subtilement du côté du Bochet où la garde et les sentinelles estoient gagné, suivant les bruits commun ; il entrèrent sans empêchement de ce costé-là à six

1. On lit, au sujet de ce siège, dans les *Mémoires d'Oudard Coquault :* « On est venu à Château Portien que l'on tient siégé dès le 2e janvier. Pour cest effect ceste ville de Reims y a fourni trois grosses pièces de batterie avec munition, qui sont partyes le jour des Rois » T. I, p. 252. — Cfr. au sujet de Château, lettre datée de Châlons, 15 janvier 1653, dans la *Gazette de France*, 1653. Autres lettres des 1er et 8 juillet, *Ibidem*. — *Mémoires de Puységur*, 1747, t. II, p. 156.

2. *Le Câtelet* (Aisne) et *Cambrai* (Nord).

heure du matin et mirent le feu par tout le Culot et la Sonvüe comme aussy à la rüe de la Barre, et le dessein de M. le Prince estoit de mettre toute la ville en feu : ce pourquoy il avoit envoyé Vitembert[1] avec un détachement d'infanterie et de cavallerie de l'autre costé de la Rivière, croyant surprendre la Morteau, mais il y trouva résistance le Pont étant levé et la Porte fermée et les Bourgeois en arme pour deffendre l'entré, où il fut tiré quelque coups de fusil de part et d'autre ; on avoit rompu la première jouve[2] du grand Pont du côté de la ville, pour deffendre le moulin sur lequel il avoit grande envie de brûler, afin d'affâmer les peuples du pays n'ayant plus de moulin en campagne, et on y venoit moudre de trois ou quatre lieues à la ronde. Vous remarqué que la jouve n'est plus à présent, estant remplie, et elle estoit vis à vis la maison joignant le moulin ; les maisons de part et d'autre estoient bastis sur des piquets, et l'eau passoit dessous de la largeur seulement d'une jouve. Je l'ay vüe en cette estat autrefois. Cette endroit étoit deffendu tant pour la rupture du Pont, que de la barrière faite exprès, où il y avoit du monde armé pour la deffendre. Monsieur d'Auteville commandoit dans la Morteau et il s'y est vaillamment deffendu et l'a conservé de cette incendie[3]. Les rues du Culot et Bochet et de la Barre ont esté presque entièrement brûlé et il n'y est resté de cette incendie à la Sonvüe que deux ou trois maisons depuis la porte jusqu'à la ruelle du château au dessous de la halle du costé de la rivière jusque audit endroit. Après quoy, le Prince quy estoit dans une tente derrière le grand jardin, voyant toute la ville en feu et croyant que le moulin en estoit aussy du nombre, commanda de se retirer et retourna à Rethel. Jugez de là dans quel estat de misère étoient réduit les bourgeois sans maisons, ny de quoy à vivre ny vestire, car la plus part se sont sauvés en chemise de leur maisons, ayant esté surpris. L'Eglise fut ensuitte le refuge des incendiez quy y faisoit du feu, et y couchoit, les restes des maisons estant occupé par les soldats, habitants d'icelle, leurs proche parents et plusieurs de la campagne ; tout étant rempli de monde, maisons, granges et escuries jusqu'à douze et

1. *Frédéric, duc de Wirtemberg*, second fils du duc Jean-Frédéric, né en 1615, qui faisait partie de l'armée du duc Charles de Lorraine.

2. *Jouve*, mot dont nous n'avons pu préciser le sens, doit ici s'entendre probablement de la travée antérieure d'un pont en charpente. Sa destruction produisait l'effet d'un pont-levis.

3. Le seigneur d'Hauteville, dont il a été question plus haut comme allié de la famille Cauchon.

quainze ménages dans des maisons, et toutes les maisons de la Morteau étoient remplis de plus ou moins suivant les lieux. J'ay mis cecy pour faire connoître combien la misère étoit grande de ce temps là malheureux. Cette incendie a ruinez entièrement Château, et c'est pour avoir esté trop fidel au Roy notre souverain seigneur, quy estoit toute leur consolation[1].

Le cinquième juillet de la même année, le Roy a repris Rethel, comme je marqueroy cy après.

Cette cruel guerre avoit tellement ruiné et désolé les pays qu'il n'y restoit plus de maisons dans plusieurs villages comme à Condé. Il n'y en avoit plus à Herpie, il n'y est resté que celle-là où il y a une petite tourelle[2]. A Ecly parties d'une maison de la Grande Cour, et la grand grange, quy estoit comme une halle, la fermetture d'alentour ayant esté enlevé, et les soldats la vouloit démolir, sy Monsieur le curé quy demeuroit à Château, et mon grand père quy en étoit Lieutenant, ne les eussent empechez, ayant obtenu une deffense de M. de la Ferté, à eux deffense d'y faire aucun tort sous peine de la vie[3]; et les autres villages ainsy réduits au même état que les susdits[4]. Et pour faire connoître plus amplement la misère du dit Château, j'écriveroy icy après copie du procé verbal quy en a esté fait par ordre du Roy ; je le copieroy entièrement mot par mot, comme ensuitte :

Copie du procé verbal de ruine arrivé à Château-Porcien depuis 1650 *jusqu'à* 1654.

Cejourd'huy, 4e jour du mois d'avril 1654, par devant nous Jacques de Simonet, conseiller du Roy en ses conseils, Lieu-

1. Consulter sur les désastres causés à Château par le siège et les ordres cruels du prince de Condé, l'*Essai historique sur Rozoy-sur-Serre*, par G. A. Martin, t. II, p. 247 à 249. Des remords se firent jour plus tard dans l'esprit du vainqueur de Rocroi, et il assura quelques largesses à l'Hôtel-Dieu de cette ville, comme nous le verrons plus loin.

2. Cette maison de culture avec sa petite tourelle construite en craie et couverte en ardoises subsiste toujours, à l'angle de la rue qui descend de l'église.

3. *Ecly*, commune du canton de Château-Porcien, où les Hospices de Reims possèdent une importante propriété, dont la maison de culture est appelée *La grande cour*.

4. Voir au sujet des calamités survenues dans les environs de Château-Porcien, une notice intitulée : *Les Guerres de la Fronde dans la baronnie du Thour en Champagne* (1649-1657), suivie du texte des relations contemporaines publiées dans la *Revue de Champagne et de Brie*, octobre 1885.

tenant général du Duché et Pairie de Retellois[1], sont comparus les habitans et communauté de la ville du Chatel en Portien, par M. Gille Queutelot leur sindicq, nous auroit dit et remontré que cy devant la ditte communauté avoit fait dresser un procez verbal par devant Monsieur le Bailly de Portien, en date du 27 septembre 1653, contenant les misères par eux soufferts, nottament depuis l'année 1649 jusqu'au dit jour 27 septembre 1653, lequel procez verbal ils avoit envoyé au Roy et à nos seigneurs de son Conseil en la ville de Laon, afin qu'il plût à Sa Majesté d'user de pitié vers une pauvre ville quy estoit réduite aux abois, et pour la plus part en cendre, seulement composée d'environ cent ménages, au lieu de quatre à cinq cent ménages dont elle étoit composée cy devant, et ensuitte donner remises des arrérages des tailles et autres impôts, subside dont la dite communauté étoit débitrice, et pour l'avenir l'exempter de toutes tailles et impositions quelconques pendant dix années consécutives ; pour à quoy parvenir sa ditte Majesté voulant estre informé du contenu en la Requeste à elle présentée par les dits habitans auroit par ses Lettres de cachet commis et deputez Monsieur de Gargan, Intendant des finances, pour informer de la vérité des faits déduits en laditte Requeste, et d'autant que mondit sieur Gargan n'avoit pu se transporter en la ditte Ville de Château a cause des grandes et présentes affaires quy le tiennent occupé pour le service de l'Etat, ledit Queutelot sindicq nous a présenté la commission du dit sieur Gargan à nous adressantes en date du (*en blanc*) pour procéder par nous à la justification des plaintes et raisons des dits habitans, ouyr les témoins, et du tout dresser procez verbal, et le renvoyer au dit sieur de Gargan, au désir de la ditte commission, à quoy satisfaisant nous nous serions transporté avec Monsieur Pierre Chastelain, advocat en Parlement de la ville de Rethel, lieu de nôtre demeure en celle de Château-Portien, descendue en l'hostellerie ou pend pour enseigne le Soleil, et pris pour greffier la personne de Guillaume Tâté, praticien, et les habitans de Château-Portien, comparant par ledit Queutelot, sindicq, nous auroit requis vouloir examiner les témoins, pour eux produits, pour la justification de leurs faits, quy sont Jean Vuidron, receveur de la seigneurie

1. M. de Simonnet fut en relation avec saint Vincent de Paul pour le soulagement des misères navrantes de la région ; voir un passage de l'une de ses lettres dans l'ouvrage d'Alph. Feillet, *La misère au temps de la Fronde et Saint Vincent de Paul*, 4e édit., p. 250.

d'Herpie, Quentin Rousseau, procureur fiscal du dit Erpie, Jean Joly, meunier, et Poncelet Joly, vigneron, demeurant à Condé, Monsieur Pierre Baudet, curé d'Ecly, Thomas Maullin, Francville (*sic*) et Pierre Fromant, laboureur, demeurant au dit Ecly, François Prilleux, Poncelet Thomas, et Thomas Lacorde, demeurant à Taisy, Monsieur Jean Julliar, prestre à Nanteuille, desquelles nous avons receu le serment au cas requis et acoutumé, et interrogé sur les plaintes des dits habitans touchant les ruine et désolation du dit Château et l'abandonnement des villages voisins, à deux ou trois lieux à la ronde, ont dit estre vray que depuis l'ouverture de la guerre entre les deux courronnes, il n'y a eux ville plus fatigué, foulé et chargé de logement, garnisons et passages de gens de guerres, que la ditte ville de Château-Portien, soit que les ennemis parroissent sur les frontières, ou que les armés françoise allassent dans les pays du partie contraire, en tant que le dit Château-Portien est situé sur un grand passage, auroit esté d'abord la retraite et le refuge des gens de guerre, et le dit lieu environné ordinairement des trouppes quy avoit tout ruiné et épuisé la ditte ville tant pendant les quartiers d'hyver, que fournissement d'étappe particulièrement celle livrez au village de Sery, à l'armé de sa dite Majesté, conduit par le sieur d'Arpaioux revenant d'Allemagne, pour le logement du régiment d'infanterie du sieur d'Effiat, par lequel payment duquel auroit esté levé la somme de 24 ou 25 milles livres et autres fort rude logement tant d'infanterie que de cavallerie, sy tant que la ditte ville auroit esté non seulement épuisée au dedans, mais encore contrainte d'emprunter des grandes et immenses sommes des deniers, auxquelles elle ne pourra jamais satisfaire que par une grace particulière du Roy et la continuation des exemptions de toutes subsides, tailles et autres levée, au moyens de quoy les pauvres habitans à peine peuvent prendre haleine dans leurs fatigues et se remettre peu à peu dans leurs petit trafique, donnant lieu par ce moyen au meilleur habitant quy ont quitté Château-Portien et se sont establis dans les villes de Paris, Reims, Châlon et Maizière et autres villes voisines, de retourner audit Chateau-Portien, et au laboureur de reprendre cœur pour labourer les terres, quy sont à présent abbandonnées tant sur le terroire dudit Château, que sur les terroires voisins à deux ou trois lieux à la ronde, et que les trouppes d'Arlaque en 1649, celle de Rose 1650, ont com-

mencé de rendre désertes[1] ; de plus que les ennemis de l'Esta estant rentré en la province de Champagne seroit venu audit Château-Portien, et d'abord attaqué la ville, il s'en seroient emparé d'assaut et par force le samedy 13e aoust 1650, et icelle pilliié et saccagé entièrement, tellement touts les biens desdits habitans auroient esté universellement perdus et dissipés ; après la prise de laquelle ville le château ayant esté assiégé et rendus par composition deux jours après, il y seroit entré un gouverneur de la part des dits ennemis avec une grosse et forte guarnison, au moyen de quoy lesdits habitans auroient esté traité tant en leurs personnes que au reste de leurs biens, sauvé d'un tel débris pendant quatre à cinq mois que la domination ennemie auroit duré et pendant lesquels temps auroient esté desmolis plusieurs maisons, grange et estables, et autres batiments et grande quantité d'arbres, à la prairie du dit Château abbatus, coupés et bruslés, et la ditte ville et le château ayant esté remis à la puissance du Roy au mois de décembre de laditte année 1650, iceux habitans croyant jouir de la liberté quy leurs auroient esté rendus et de vivre comme auparavant sus la juste et modérée domination de Sa Majesté, lorsque le Prince de Condé, accompagné du duc Charles, Vitemberges... et autre chef des trouppes ennemis, estant arrivé au dit Château-Portien le 27 octobre 1652, se seroient emparé de rechef des dits villes et château au grand dommage des dits habitans, lesquelles tant en la prise que pendant le séjour des ennemis au dit lieux auroient souffert toutes les pertes et pilliages et mauvais traitements inimaginables jusque à que portés de la fidélité au service de Sa Majesté, quy les a toujours annimé, et anime encore tous les jours, comme en étant les vrayes humbles et naturels sujets, ils auroient introduit la nuit du 4e janvier les trouppes de sa dite Majesté dans la ditte ville, afin de contribuer autant qu'il auroit pust à l'avancement du Roy et à la réduction de cette place en sa puissance. La ditte ville ayant esté remise ainsy à l'obéissance de Sa Majesté, le château d'icelle auroit esté assiégé pendant le temps et espace de huit jours qu'auroit duré le siège, les habitans auroit receu de grands dommages

1. MM. d'Erlach et Rozen, généraux étrangers à la solde de la France. Cfr. *Les horribles cruautez faites dans les provinces de France par les gens de guerre d'Erlach et autres*, Paris, 1649, in-4° de 11 pages, et *La Champagne désolée par l'armée d'Erlach*, Paris, 1649, in-4° de 8 pages, pièces réimprimées à la suite des *Mémoires d'Oudard Coquault*, par Ch. Loriquet, Reims, 1875, t. II, p. 561 et 569.

en leurs biens par les gros logement des gens de guerre quy occupoit la ville, contribution des mines faites pour parvenir à la prise dudit château, fourniture des pains, munitions à l'armé assiégeante et frais innumérables, mais toutes les ruines, pertes et degast quoyque très grand et excessive auroient de beaucoup surpassé par les recidentes horribles arrivées postérieurement en la ditte ville, l'injuste irruption cy dessus déclaré à scavoir la nuit du 15e du dit janvier 1653, ledit Prince de Condé, accompagné des grosses trouppes ennemis tant cavallerie qu'infanterie, ayant envahis la ditte ville par le quartier appellé la Sonvüe, auroit fait pillié entièrement la ville haute quy contourne le dit château, et non contant de ce auroit fait mettre le feu avec une telle furie que de ces embrasemens et incendies auroit esté bruslez et consumez en cendre cent dix maisons ou environs des plus belles et meilleurs de toute la ville, et quantité des granges et escuries ; quoyque pendant le siège du Château les ennemis assiégé en iceluy eusent brulez et consommez à force de feu artificiels, qu'ils jettoient perpétuellement et toutes les nuits sur les maisons et batimens de la ditte ville, la meilleure partie de la rue haute appellé la Barre et la meilleure partie du fauxbourg, de sorte que tous ces cantons et régions qui composoient les deux tiers de la ville sont à présent réduit à une telle désolation qu'ils sont demeuré sans habitations, estant brulez et desmollis. De plus le régiment du sieur comte de Grandprez, depuis la reprise de la ditte ville de Château, y auroit vescus avec tant de license et de désordre, qu'ils auroient abbattus plus de cent bastiments tant maisons que grange et estables, tant ès cantons de Sonvüe et la Barre où il y estoient resté quelque peu de cette conflagration généralle, qu'au canton appellé de Morteau, autrement l'isle, en telle façon que la ditte ville est toute gastez et desformez par tout le cantons d'icelle et ne s'y voit que ruine et desmollitions, ayant abbattu jusqu'aux arbres fruitiers estant dans les jardins desdits habitans, que de ces ruines et désordre seroient arrivé une telle mortalité sur les dits habitans, que les deux tiers en sont morts, et que de plusieurs familles, n'en est resté aucuns, quy est autant considérable que ceux cy devant réduits, et ne reste à présent qu'un quart tant des dits habitans que bâtiments ; et comme sy ce maux n'eussent pas suffit pour matter et exterminer les dits habitants, et les choses quy les concernent, il seroit arrivé que pendant le siège du dit Château et quelques jours après la reddition, lorsque les habitans et Eschevins estoient embarrassés et enveloppés

dans des affaires infiniz, et que la chambre de ville du dit Château-Portien quy est establie en une des portes d'icelle appellé Liesse, auroit esté totallement pillié et les papiers registres, comptes, liasses et sacs brûlez, deschiré et perdus, et les coffres, bannes et meubles rompus et jettés au feu, de façon que tout auroit contribué ce semble à la désolation généralle de la ditte ville. Nous avons reconnus que par l'incendie et desmolitions susdites la plus part des maisons sont réduits en cendres particulièrement la partye quy estoit bastie auprès du château, à laquelle les plus notables bourgeois faisoient leur demeure et trafficq, et passant proche l'hôtel de ville pour entrer aux fauxbourgs, les dits habitans nous en ont fait voir, comparants par les Echevins, qu'il ny restoit plus que les murailles, n'ayant plus apparences, ny logement, et quant aux faux bourgs nous en avons reconnu la ruine entière ; et quant aux ponts particulièrement ceux quy sont hors la ville au nombre de trois du côté de la ville de Reims, il sont entièrement enlevés par les gens des Gouverneurs qui commandoient la ville au dit château pendant que l'Ennemy de l'Estat l'occupoit, particulièrement le plus prest de la ditte Porte, lequel il ne se contentoit pas de desmollir, mais faisant couper à fleur d'eau les estots quy les soutenoit, sur lesquels on a esté obligé de planter des petites pièces de bois pour restablir les dits Pont tellement quallement jusqu'à ce que les dits habitans soient en pouvoir de les restablir, ce que nous en avons reconnus en passant par dessus, dont et de quoy nous en avons dressé le présent procé verbal pour servir aux dits habitans ainsy que de raisons. En foy de quoy nous avons signé avec les dits Echevins, Procureur sindicq, temoins adjoints, le Grefier, les jour et an que dessus, ainsy signé HARDY, CANELLE, VAUCHER, Eschevins, et tous les temoins, SIMONNET, CHASTELAIN et TATÉ.

J'ay tiré cette coppie sur l'original de l'histoire des sièges susdits des manuscrits de Messieurs Jourlan et Vaucher, quy ont esté Eschevins en ce temps là.

Il y a eux 180 maisons, 68 granges que grangettes, brûlées ou desmollies pendant la ditte guerre, sans comprendre les escuries et autres bâtiments suivant l'état que j'ay vue a l'hostel de ville[1].

1. Sur les misères de la région du nord de la Champagne à cette époque calamiteuse, consulter *La Misère au temps de la Fronde et Saint Vincent-*

En 1654 le 7 juin, Louis 14 ayant repris plusieurs villes sur ses ennemis, vint en la ville de Rethel, où il y a esté pendant huit jours, ensuitte il s'achemina vers Sedan et visita les frontieres[1]. Etant de retour il vint à Rethel, de là vint à Château le 8 aoust audit an, accompagné de Madame sa mère, Monsieur le duc d'Orléans, son frère, Monsieur le Cardinal de Mazarin et toute la cour royale. Il y avoit environ soixante bourgeois sur les armes quy furent au devant de Sa Majesté, jusque vers les ponts de Vaux, tambour battant, enseigne desployé, et lesd. sieurs estoient à cheval, et ayant mis pied à terre il firent la révérence et harangue à Sa Majesté ; outre, les gens d'armes et chevaux légers du Roy, quy estoient logés au dit château la veille, sortirent du matin de la ditte ville pour aller au devant de Sa Majesté[2].

En 1658, le 14e septembre, le feu eschappa a la ruelle Cochet, et sans bon secours le Prieuré et le Grenier a sel auroient esté brulez.

En la ditte année 1658, le 21 févier, les eaux furent sy grande, que la rue Morteau fût innondé d'une telle manière que l'on ne pouvoit aller sans barque dans la basse Morteau, les habitans étant monté en leurs chambre, d'autre se sont retiré dans la Rüe haute, et tous les bestiaux furent conduits dans les rues d'en haut. Cette eau vint la nuit d'un grand degellé de neige, l'Eglise etoit remply d'eau et on n'y pouvoit entrer. On l'a rehaussé d'environ de deux piedz lorsque l'on l'a pavée.

En 1659, on a payé contribution de cette ville à celle de

de-Paul, par Alph. Feillet, 4e édition, Paris, Didier, 1868, p. 189 et suiv., — et l'*Hist. du Chatelet-sur-Retourne*, par l'abbé Portagnier. Reims, 1874, p. 133 à 145.

1. *Hist. de Rethel*, par E. Jolibois, 1847, p. 147.

2. Le Roi et la Cour passèrent à Château-Porcien le 8 août 1654, en se rendant de Rethel à Sissonne, d'après le récit officiel : « *De Rethel l'*11 *aoust* 1654. Le 7 du courant, Leurs Majestez, avec lesquelles estoyent Monsieur et Son Eminence, arrivèrent icy sur le soir... et le lendemain en partirent pour Sissonne, ayant oüi Messe en notre Eglise Parochiale. — *De Sissonne, ledit jour* 11 *aoust* 1654. Le 8 de ce mois, Leurs Majestez vinrent loger en nostre beau chasteau... Le lendemain, Leurs dites Majestez allèrent à Notre-Dame de Liesse..... [illegible] » *Gazette de France*, 1654, p. [illegible]. La distance de Château-Porcien à Sissonne (Aisne), est d'environ cinq lieues, en passant par ou près Condé, Herpy, Le Thour, Nizy-le-Comte et La Selve. On trouve une vue du château de Sissonne au XVIIe siècle dans l'*Essai historique sur Rozoy-sur-Serre*, par M. G. A. Martin, t. [illegible], p. 326.

Rocroy et Avènes, et c'est depuis 1655 ; chaque chef de famille estoit taxé à vingt sols, les garçons au-dessous de dix-huit ans à dix sols, les chevaux et vaches dix sols, et les autres bestiaux à proportion. Cela ne se payoit pas au marc la livre de la taille, car celui qui n'avoit pas de bestiaux et qui avoit grosse taille, ne devoit pas sy forte contribution, quy étoit pour conserver sa personne et ses bestiaux que l'on enlevoit faute de contribution[1].

PROCLAMATION DE LA PAIX DES PYRÉNÉES.

En 1660, la Paix a esté conclud et arresté, entre les couronnes de France et d'Espagne ; elle a esté publiée à Chateau Portien le samedi 28 février par ordre du Roy et le lendemain on a chanté le *Te Deum* fin des vespres, et ensuitte fut allumé le feu de joye, où assistèrent M. de la Cattière, notre Gouverneur et Madame son épouse[2]. Ledit sieur Gouverneur alluma le feu de joye, M. Jourlan premier eschevin lui présenta le flambeau, la Bourgeoisie étoit sous les armes qui firent plusieurs décharges de mousqueterie pendant le feu, comme aussy les canons, boites et mortiers du château ne cessèrent de tirer pendant ce temps. Les rues furent illuminées toute la nuit par les chandelles que chaque bourgeois avoit par ses fenestres ; l'on fit un festin extraordinaire à l'hostel de ville, où estoit M. le Gouverneur et Madame son épouse, les Eschevins et notables bourgeois. Il y avoit une grande illumination, et pendant le souper les canons, boites et mortiers du château tiroient continuellement. Il y avoit encore un magazin de poudre au château, j'en ay vu encore deux tonnes, où le feu a pris par accident, par des enfants brûlant des herbes seiches aux environs dudit magazin. Après souper, on donna le bal aux premiers bourgeois de la ville. Pendant le jour, un peintre de cette ville a exposé un grand tableau où il y avoit représenté plusieurs

1. Consulter sur ces taxes les *Notices de Terruel*, rédigées sur les lieux mêmes par ce lieutenant de Fabert, et publiées par le comte Ed. de Barthélemy dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXII et LXXIV, 1882-83.

2. La proclamation de la paix avait eu lieu à Reims le 17 février et jours suivants, et à Rethel le 27. De grandes réjouissances accompagnèrent partout cet heureux évènement. *Mémoires d'Oudard Coquault*, t. II, p. 407 à 409.

figures grotesques et entre autres il avoit représenté et fait le portrait d'un homme de chaque profession de ladite ville, comme laboureur, vigneron et des autres gens de métiers mechaniques, ayant représenté ceux qui avoient quelque figure grotesque et risible, avec les habits et instruments convenant à la profession, ce quy donna le passe temps à plusieurs pendant la journée[1].

ÉVÈNEMENTS DE LA FIN DU XVIIe SIÈCLE

En 1661, il fit une nuée si épouvantable pendant les festes de la Pentecoste qu'il n'y avoit personne qui ne trembloit de peur, tant cette nuée étoit épouvantable par le tonnerre, foudre et tempette extraordinaire. Les arbres et les bastiments en estoient renversés, et il y avoit un arbre sur le terroire de St-Fergeux d'une grosseur extraordinaire, que l'on nommoit vulgairement l'*Arbre des cinq cerceaux*, pour estre gros comme cinq poinçons ; il a esté arraché de la tempette, et on a fait plusieurs voitures de ses racines, trognes et branches[2].

En 1662, il y a eu grande cherté de grains depuis Pasque jusqu'à les moissons : le septier de froment se vendoit 26 livres, mesure de Portien. En ce temps-la, il y avoit beaucoup de loups en Champagne, c'est pourquoy le Roy ordonna qu'il y auroit des sergents louvetiers pour faire la chasse des loups, et de chaque loup, celui qui auroit fait faire la chasse auroit de chaque ménage de deux lieues à la ronde deux deniers parisis d'un loup tué, et quatre deniers pour estre louve. J'ay vu ces ordres et même le compte pour le payement[3].

En 1669, le jour de St-Barnabé, environ huit cent personnes de cette ville, de tout âge et de tout sexe, ont esté en processions à Notre-Dame de Liesse, les unes à pied, les autres

1. *Hist. de Château-Porcien*, par Lépine, p. 101.

2. Le souvenir de ce bel arbre est resté dans la contrée. Les autres arbres séculaires ont disparu à leur tour : citons un orme gigantesque dit l'*Arbre Caraffe*, planté sur un point culminant du territoire de Villers-devant-le-Thour (Ardennes), d'où l'on aperçoit les cathédrales de Reims et de Laon, lequel fut abattu en 1868, et les deux ormes séculaires de la place publique d'Hannogne (C^{ne} de Château-Porcien), détruits en 1873.

3. L'institution des Louvetiers remonte à François Ier, mais il est probable qu'elle ne fut régularisée en Champagne que sous Louis XIV, de manière à protéger efficacement l'agriculture. *Code des Chasses*, t. II, p. 530. — *La Chasse, son histoire et sa législation*, par E. Jullien, p. 274.

à cheval ou en charriot, le tout avec dévotion, ainsy presque tous les prestres de la paroisse y étoient allés aussy, et à leur retour le reste du peuple fut au devant d'eux jusqu'à St-Martin en procession, où les deux processions se sont joints pour rentrer dans la ville et venir en l'église pour rendre à Dieu louanges[1].

En 1675, quatre mille hommes ont campé par ordre du Roy proche et au dessous du rempart de la Sonvue dans le bois Péchon ; les officiers pour la plupart étoient logés en la ville, où étoit Monseigneur l'Intendant pour donner ordre à la subsistance des troupes. Il y avoit bon ordre dans le camp, et aucun des soldats n'en osoient sortir sur peine de la vie, et cet ordre estoit d'autant plus nécessaire que c'estoit sur la fin du mois d'aoust, où les raisins commençoient à noircir et les fruits des jardins prêts à cueillir, le commerce y étoit fort libre et l'on y vendoit toute chose nécessaire à la vie.

En 1676, les glaces ont emporté deux ponts à la Morteau, et moitié d'un autre, ce quy a coûté dix huit cent livres à la ville pour les restablir.

En la ditte année, Monseigneur l'Archevesque vint en ceste ville, le 10 juin, où il confirma plusieurs personnes[2].

En 1678, il y a eu une brigade des Gardes du Roy à Château, qui y sont demeurés dix jours. Ils vivoient chez les bourgeois

1. Ces démonstrations avaient lieu à l'occasion du traité d'Aix-la-Chapelle *Hist. de Rethel*, par Jolibois, p. 146.

2. Voici la note entière de l'archevêque Maurice Le Tellier : « Paroisse de St-Thibaud de Château-Porcien, à la présentation de l'abbé de St-Nicaise. J'ai visité cette paroisse en forme le 15 juin 1676. J'ai demeuré en ce lieu les 12, 13, 14 et 15 juin. — Curé : M. Jean Bourgogne, prêtre du diocèse, âgé de 47 ans ; c'est un boiteux qui a de l'esprit et qui fait très bien son devoir. Par une ordonnance en forme, du 14 juin 1676, j'ai distrait cette paroisse du doyéné de Justine (ou de Rethel), et je l'ai mise de celui de St-Germainmont, dont j'ai fait doyen le curé de Château-Portien. — 1,200 communiants. — Ordonner au prieur de St-Thibaud, religieux de St-Hubert, de dire la messe à laquelle il est tenu pour les pauvres et domestiques à cinq heures du matin depuis le 1er avril jusqu'au dernier octobre et à 7 heures le reste de l'année. — Le vicaire se nomme M. Pierre Mauvais, prêtre du diocèse, âgé de 32 ans. — Le maître d'école est prêtre ; c'est Me François Pouhier, prêtre du diocèse, c'est-à-dire qu'il a été fait prêtre sur le titre de la cure de Grandchamp, doyéné de Justine, mais il est natif du pays du Perche. — Un autre ecclésiastique sert avec celui-ci de chantre ; il se nomme Me Nicolas de Vie, il n'est que diacre. — Une ordonnance en forme pour a règle de cette paroisse. Elle est dans mon registre. *Visites pastorales de Maurice Le Tellier*, Bibl. nat., Mss., f. fr., copie à l'Archevêché de Reims, p. 145.

comme en discrétion, ce qui a coûté beaucoup, et il y en avoit à Rethel et à Reims avec les mêmes ordres.

En la même année, la Reine arriva audit Château Portien le 12 mars ; elle y séjourna et y receut la nouvelle de la prise de Gand par les François[1].

En 1680, il a paru une comette épouvantable pendant six semaines, ce qui donna une grande appréhension au peuple, qui pronostiquoit de là des calamités futures et qui ont suivi par une grande guerre.

En 1685, le Roy de France a chassé tous les hérétiques de son Royaume ; ce pays icy n'étoit pas infecté de l'hérésie et il n'y en avoit aucun à Château[2].

En 1688, le 22 juin, a esté posé le première pierre de l'Hostel-Dieu de cette ville[3].

Le 21 dudit mois, il fit une nuée si terrible du côté de Sévigny, que tous les valons furent remplis d'eau. Il s'y fit des ravaux extraordinaires, et l'eau vint avec tant d'impétuosité vers le couvent de la Valroy que la plupart des murailles en fut renversé et le couvent inondé tout à coup sans presque avoir donné le temps aux religieux et autres personnes du couvent de se sauver dans les chambres hautes, et l'eau monta presque sur les autels de l'église. On en a haussé le pavé

1. On lit dans la *Gazette de France* une dépêche de Stenay du 2 mars 1672 : « ... Le 27 février, Leurs Majestez estant arrivées à Verdun, la Reyne en partit le 1er mars pour aller à Brieul-sur-Bar, à Attigny, à Châteauporcien, à Liesse où Elle séjournera un jour, à la Fère, etc... » *Année* 1678, p. 184. — Il en résulte que Marie-Thérèse dut traverser Château-Porcien dans les premiers jours de Mars, mais ce fut à Cambray qu'elle apprit la prise de Gand, à en juger par cette autre dépêche : « *De Cambray le* 15 *Mars* 1678 : Le 12 de ce mois, la Reyne apprit par un Courier, que le Roy lui avoit envoyé, la Réduction de la Ville et de la Citadelle de Gand. » *Même année*, p. 231.

2. Si cette ville n'eut à souffrir d'aucune émigration par le fait de la révocation de l'édit de Nantes, il n'en fut pas de même pour quelques villages voisins et surtout pour la noblesse des environs. Cfr. *L'Etat des fugitifs calvinistes et religionnaires de Champagne en* 1685, publié dans la *Revue de Champagne et de Brie*, t. III, p. 340 et 429, et t. IV, p. 101 et 186.

3. Cette reconstruction de l'Hôtel-Dieu eut lieu à la suite du don d'une somme de quinze mille livres, fait en 1685 par le prince de Condé, en réparation de l'atroce incendie allumé par ses ordres lors du siège de 1653. Cette libéralité, à laquelle s'associa la duchesse de Longueville, permit en outre d'acquérir quatre fermes pour le soulagement des malades : une à Novion-Porcien, une à St-Germainmont, une à Arnicourt et une à Justine. *Les Traditions de charité dans le Rethélois*, 1878, p. 21.

depuis ce temps[1]. Il y a eu plusieurs villages de ce côté là, scitués dans les valons, (qui furent) inondés, et le torrent d'eau arrachoit les arbres et enlevoit les bastiments, et les eaux vinrent en si grande abondance du costé de St-Fergeux vers Condé et avec tant de rapidité, qu'elles coupèrent le cours de l'eau à la rivière d'Aixne, et firent remonter l'eau vers Château, comme si c'eût esté son cours naturel, ce qui donna grande allarme au peuple, voyant une telle chose et si surprenante. Et, outre le cours surnaturel, c'est que l'eau grossissoit fortement et à vüe d'œil, car en peu de temps, elle monta sur le reversye du moulin et continua son cours jusque vers Taizy, et on ne voyoit que bois, paille et fumier sur l'eau. Le moulin de Château tournoit en remontant du costé de Taizy. Chacun couroit vers Condé pour voir et connoître l'effet d'une telle chose et vous remarquerez que tous les valons, depuis les vignes jusqu'au village du côté de Château, estoient pleins d'eau, et qu'elle descendoit comme un torrent sur le grand chemin vers la rivière, ce qui la fit remonter. Cela a duré deux ou trois heures, après quoy l'eau de la rivière se trouva aussi basse qu'elle étoit le matin. J'en parle pour l'avoir vüe. Il y a eu plusieurs personnes de noyés de ce déluge ; pour à Condé, il n'y a eu personne de péri, quoyque plusieurs estoient dans leurs greniers et dessus le toit des maisons, faisant grand bruit et lamentation, mais ils ne pouvoient attendre secours de personne[2].

En 1692, au mois de décembre, le feu eschappa sur les trois heures après midy à la rue des Ecluses, là où il y a eu cinq ou six maisons de brûlez, avec une grange et quelques escuries. Environ dix ans auparavant, il y a eu aussi quatre ou cinq maisons de brûlez à la rue de derrière qui conduit à la Couture avec quelques granges et écuries.

En ladite année, il s'y fit un tremblement de terre en France, le 18[e] septembre à deux heures après midy ; on s'en est apperçu

1. Située dans une gorge assez étroite, l'abbaye de la Valroy fut inondée fréquemment au moyen âge. Il en est question, sous l'année 1230, dans la *Chronique d'Albéric de Trois-Fontaines*, au t. XXI, p. 602, du *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*.

2. Ce phénomène d'une trombé d'eau extraordinaire, qui équivaut en plein été à une inondation, s'est renouvelé, le 14 août 1871, pour les villages de la même région. Nous pouvons citer notamment les communes de Lor (Aisne), Le Thour, Villers-devant-le-Thour et Avaux-le-Château (Ardennes), dont les moissons et les habitations ont grandement souffert de ce fléau singulier et heureusement assez rare.

plus à la rue de la Barre, où les vaisselles tomboient en bas de dessus les ménagers, aussi bien qu'à la rue de Morteau.

En 1693, il y a eu très petite récolte et moisson de grains.

En 1694, la cherté a été très grande ; le froment se vendoit 30 livres le septier et a esté jusqu'à 40 livres. Les pauvres mouroient de faim, mangeant carnages, herbes et racines pour vivre. La récolte fut assez bonne en cette contrez à comparaison des autres pays. C'est pourquoy les blatiers venoient à grande bande des frontières pour achepter et enlever les grains, ce qui y mettoit l'enchère sy fort. Les pauvres se revoltoient contre eux et les empêchoient de passer et enlever les grains. Il y a eu plusieurs tumultes pour cela à Château et à Rethel et autres lieux. Pour empêcher ces desordres quy pouvoient causer sédition, le Roy envoya des ordres pour les pauvres, chacun dans son lieu, les riches estant obligé de fournir à la subsistance des pauvres suivant leurs moyens, prenant des enfans des pauvres chez eux, un, deux, suivant leur pouvoir : ainsy les pauvres estoient soulagez. Outre cela, on avoit assemblé à Château une quantité de garçons et filles dans deux différentes chambres de l'Hostel-Dieu, où on les faisoit travailler suivant leur capacité ou envoyer à l'école, et on leur donnoit du pain que l'on questoit tous les jours par la ville ou du grain de l'Hostel-Dieu. Aussytôt la moisson des grains, le grain diminua de prix : il valoit d'abord 10 livres le septier et diminua de temps en temps. Il y avoit plusieurs brigands et voleurs du costé de Tiérarche en Picardie, quy portoient des billiets sous les portes des riches laboureurs, leur ordonnant de porter une telle somme en un endroit indiqué par nuit, sous peine d'estre incendié, mais le Roy mit fin à ces désordres.

En 1698, il n'y a eu presque pas de bled, vin, ny fruits ; après les semences faites, il n'y restoit presque plus de froment, mais l'on avoit recueilli des orges en abondance. Le froment se vendoit au mois de novembre 20 livres le septier et l'orge dix livres. Les blatiers commençoient déjà à faire des enlevées de grains en ce pays icy et en Champagne, mais les pauvres gens, qui se souvenoient encore de la misère et cherté des grains de 1694, se liguèrent ensemble à Rethel et à Château et autres lieux de passages, et empêchoient les blatiers de passer et enlever aucuns grains en vente sur le marchez de la banlieue, avec deffense d'en vendre aux blatiers dans leurs maisons.

En cette année 1698, qui a esté fort pluvieuse, il ne fit ny hiver, ny esté. En février, le septier de froment valoit 14 livres

et l'orge 9 livres, et a esté toute l'année presque au même prix, — encore davantage sy on avoit souffert l'enlèvement des grains par les blatiers qui venoit en grandes bandes des frontières en ce pays icy. L'on ne voyoit que pauvres de tous costez. En la même année, Monsieur le duc de Mazarin, prince de Portien, vint en cette ville le onze février et y resta jusqu'au 25 dudit mois, et il y règla plusieurs affaires de police, comme pour les escuelles des stellages et des moulins, qu'il fit faire en forme de pots[1].

En l'année 1699, le 27 julliet, a esté fait un service solennel en l'église de cette ville pour Madame de Mazarin, princesse de Portien, morte en Angleterre ; son corps a été ramené en France et enterré à Rozoy, et depuis transféré à Ferette[2].

En ladite année, on a restabli entièrement la tour de Morteau, emportée cy devant des glaces quy l'avoient enlevé.

(*A suivre.*) H. JADART.

1. Armand-Charles de la Porte, duc de Mazarin depuis 1661, était, malgré la tournure bizarre de son esprit, très secourable aux misères publiques dans ses principautés. On a de lui un *Règlement pour les affaires de Château-Porcien*, publié dans l'*Essai hist. sur Rozoy-sur-Serre*, t. II, p. 290.

2. Hortense Mancini, femme du précédent, nièce du cardinal Mazarin, si célèbre par sa beauté, son esprit, et ses relations avec Saint-Evremond. Son lieu de sépulture définitif n'est pas exactement connu, soit à Ferrette en Alsace (*H*t*-Rhin*), soit à Paris au Collège des Quatre-Nations. Ses mémoires, avec son portrait, se trouvent dans les *Œuvres de M. l'abbé de Saint-Réal*, in-12, Amsterdam, 1732, t. II, p. 507 à 587. L'église de Rozoy conserve la pierre tombale qui recouvritt quelque temps sa dépouille mortelle, dalle en marbre noir, hauteur 1m07, largeur 2m22. On y lit cette inscription en lettres capitales : *Cy gist dame Hortense Mancini, duchesse de Mazarin, comtesse de Rethel et Rozoy, morte en 1699, âgée de cinquante-trois ans. Priez Dieu pour son âme.* Cfr. *Essai hist. sur Rozoy*, t. II, p. 346. — Hortense décéda le 2 juillet 1699, à Chelsea. — *Les nièces de Mazarin*, par A. Renée, Paris, 1857, p. 346.

NÉCROLOGIE

Nous annonçons avec un vif sentiment de regret, la mort de Mme la comtesse de Goyon, née Lucie-Marie de Raigecourt-Gournay, décédée au château de Fleurigny, arrondissement de Sens (Yonne), le 20 février 1889, âgée seulement de 27 ans. Ses obsèques ont été célébrées à Paris en l'église Saint-Augustin.

En la personne de Mme la comtesse de Goyon, notre pays perd une artiste dont la dernière œuvre était remarquée au mois de juin 1888, lors de l'exposition si intéressante organisée dans le palais synodal de Sens : *La pointe d'Erquy* (Côtes-du-Nord). On assure que c'est en peignant cette toile par un vent frais, que la jeune comtesse a pris le germe de la maladie qui l'a enlevée à l'amour des siens et à l'estime de tous ceux qui l'ont connue.

* * *

Un homme distingué, bien connu à Provins, où il a laissé d'excellents souvenirs parmi la génération d'élèves qu'il a instruits, M. Auguste Merlette, ancien professeur au Collège, est mort à Paris, le 13 mai, âgé de 61 ans.

Depuis quelques années, M. Merlette avait quitté l'enseignement pour se consacrer entièrement à des travaux de publications, aidé par un Provinois, M. Hauvion, un de ses élèves, devenu son ami et son collaborateur.

MM. Merlette et Hauvion ont publié, sous les pseudonymes de Larive et Fleury, une *Grammaire* adoptée dans toutes les écoles, et dont plus de 30 éditions consacrent la valeur.

En ce moment, nos compatriotes publient, toujours sous les mêmes noms, une *Grande Encyclopédie* illustrée, qui obtient aussi un légitime succès.

MM. Merlette et Hauvion ont choisi les noms de Larive et Fleury parce que ce sont ceux de leur aïeul maternel à chacun.

Bien peu de personnes à Provins connaissaient cette particularité adoptée par les deux travailleurs modestes, qui n'ont jamais trahi leur incognito, même en présence du plus grand succès.

M. Merlette, qui avait épousé Mlle Germain, de Provins, laisse deux filles: l'une, l'aînée, est mariée à M. Louis Barbé, professeur au Lycée de Toulouse; la seconde, Mlle Marie Merlette, est toujours restée parmi nous, prodiguant ses soins à son grand-père, décédé il y a quelques mois, âgé de plus de 80 ans.

CHRONIQUE

Société historique et archéologique de Chateau-Thierry (*Séance du mardi 7 mai 1889*). — I. — M. Delteil adresse quelques lignes de l'article de M. G. Hanotaux, intitulé « Les Pidoux » (note sur la famille maternelle de Jean de La Fontaine). — La filiation de La Fontaine à l'égard des Pidoux de Poitiers est clairement établie. La famille des Pidoux avait, depuis longtemps, une culture scientifique et littéraire. Elle brillait même d'un rare éclat. Il n'est pas indifférent de savoir que La Fontaine avait été précédé dans sa famille par une longue suite d'hommes d'étude et de talent. Nous avons pu ajouter à ces renseignements un fait assez piquant, c'est qu'il y avait une certaine alliance entre les Richelieu et les Pidoux, ancêtres de La Fontaine.

De Richelieu à Pidoux, La Fontaine et Jannart, il n'y a qu'un pas. A propos du dernier, oncle de La Fontaine, M. Delteil envoie un ex-libris de Jean-François Jannart, en ajoutant qu'il tâchera d'avoir des renseignements sur ce personnage du xviii[e] siècle.

II. — « Louis XIII à Château-Thierry, en 1631 », par M. Corlieu. — Après la mort du comte de Saint-Pol, le roi Louis XIII se rendit à Château-Thierry, non-seulement pour prendre possession de son duché, mais aussi pour suivre les opérations de l'armée; il y fit un séjour de six semaines, à partir du 23 octobre 1631. On était alors à la période suédoise de la guerre de Trente ans; Gustave Adolphe venait de battre Tilly près de Leipzig (17 septembre).

Les appartements réservés au monarque occupaient le côté sud du château; le roi était accompagné de son ministre, le cardinal de Richelieu; il se plaisait beaucoup à Château-Thierry et y menait une vie active. Le 24 novembre, il réunit le Conseil d'Etat, casse un arrêt du Parlement du 15 novembre portant défense de lever plus grands droits pour le sceau que l'ancien. Le 7 décembre, le Roi donne des lettres-patentes défendant les assemblées extraordinaires des Chambres qu'il réunit à Château-Thierry les 11 et 12 du même mois avant son départ pour Metz, le 23 décembre.

Ce document intéressant pour notre histoire locale aura sa suite dans une prochaine communication relative aux séjours de Louis XIII en 1633 et 1635.

III. — Au xviii[e] siècle, Soissons, ville riche et puissante, se recommandait par le goût des lettres, sa civilisation raffinée, ses habitudes de luxe et de plaisirs. Le clergé du diocèse comptait un grand nombre de prêtres distingués par leur mérite, leur érudition et l'extrême austérité de leur mœurs; mais beaucoup étaient imbus des erreurs du jansénisme et mettaient à y persévérer une obstination que combattait vainement la fermeté de l'évêque.

Le duc d'Orléans avait de vastes domaines dans la Généralité, partant, son influence était très grande; aussi cherchait-il à en profiter pour briguer la députation. Ses émissaires avaient pour instructions de flatter le peuple, ainsi que le clergé subalterne, en leur promettant les plus grands avantages.

Les élections de 1789 n'eurent donc pas lieu sans trouble; le tiers-état élut pour son représentant, à une grande majorité, un propriétaire du nom de Ferté. Quant au clergé, il nomma, au lieu de l'évêque Henri de Bourdeilles, un simple curé de village qui plus tard prêta le serment constitutionnel.

L'Assemblée générale du bailliage de Château-Thierry se tint avec la plus grande harmonie ; la clôture fut signalée par un fait particulier qui lui fait honneur. Les députés nommés prêtèrent serment de n'accepter aucune faveur de la Cour, pendant la tenue des Etats, ni dans les deux années suivantes. L'Assemblée s'engagea également à renoncer à tous ses privilèges pécuniaires, à supporter les charges publiques consenties par la nation assemblée en Etats-Généraux. Pour affirmer la sincérité de cet élan généreux, Lemaire, curé de Chierry, se levant au milieu de la réunion, déclara qu'il ne suffisait pas d'avoir fait abnégation de ses immunités, que, dans le moment de crise où se trouvait l'Etat, il fallait une subvention extraordinaire, des secours aussi prompts que le besoin était urgent. Il dépose sur le bureau une bourse de 25 louis, « fruit de ses privations et des économies honorables qu'il avait faites sur sa portion congrue. » Cet acte spontané de patriotisme fut accueilli par des acclamations; il fut consigné au procès-verbal comme « un monument éternel de grandeur d'âme et de dévouement au bien public. »

Le curé de Chierry se vit poser sur le front une couronne civique improvisée; il fut porté dans les bras de ses collègues à la sortie du *Te Deum*. Hélas! ce bel accord devait durer peu de temps. L'année suivante, le curé Lemaire était l'objet de la persécution, bien qu'il eût prêté le serment à la Constitution civile du clergé. En 1792, il mourait dans l'abandon et le dénuement.

Cette intéressante notice de M. de Villermont sur les élections des Etats-Généraux de la Généralité de Soissons en 1789, bien qu'elle ne renferme aucun fait nouveau, est renvoyée à la Commission des *Annales*.

IV. — M. Renaud a offert, au nom de M. Tarland, de Brasles, deux pièces de monnaie : l'une, complètement fruste, l'autre, un double tournois, de F. de Bourbon, prince de Conti, qui se retrouve très fréquemment dans cette région.

***

Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François *(Séance du 9 mai* 1889).

M. Morel, membre titulaire, lit une première note sur quelques

vases et objets provenant du cimetière gallo-romain de Moncetz-l'Abbaye. Parmi ces vases, au nombre de douze, qu'il a pu acquérir pour la *Société des sciences et arts de Vitry*, il y en a deux en verre, bien irisés, mais malheureusement un peu ébréchés; les autres, intacts, sont en terre rouge pâle, noire, et grès craquelé. Quelques-uns avec anses ne sortent pas des formes ordinaires que l'on rencontre dans les sépultures de cette époque.

Dans la sépulture où se trouvait l'un de ces vases, l'ouvrier chargé des fouilles dit avoir trouvé des charnières et ferrements en fer très oxydés qui avaient dû appartenir à un cercueil, avec une entrée de serrure du même métal. Ces objets, mis à la disposition de M. Morel, avaient été, au dire de l'ouvrier, ramassés pêle-mêle, aux pieds du squelette, *dans un étroit espace*. Cette particularité confirma M. Morel dans la pensée qu'il s'agissait là non pas d'un cercueil, mais d'un coffre en bois avec entrée de serrure, charnières, crampons ou garnitures en fer. Une peinture trouvée à Pompéï et représentant un coffre romain avec entrée de serrure, a inspiré à M. Morel l'idée de faire établir, en ce qui touche la nouvelle découverte, une restitution due à M. André, ingénieur à Vitry. Le dessin est déposé sur le bureau ainsi que tous les ferrements du coffre. Ce sera là, dit notre savant collègue, une des raretés de notre musée, attendu que les collections publiques françaises, à sa connaissance, ne contiennent pas beaucoup d'objets analogues.

Une deuxième note est relative à quelques monnaies d'or de l'époque romaine trouvées sur le territoire de Margerie-Hancourt. Ces pièces d'or, au nombre de neuf, toutes d'Auguste, sont bien conservées et présentent 7 revers différents. M. Morel les décrit en détail.

Une autre pièce d'or, venant de la même localité, présente aussi de l'intérêt. Elle est de Domitien et ne se trouve mentionnée dans aucun catalogue. « Nous aurions donc là, dit M. Morel, une rareté de plus à ajouter à la liste des monuments de la numismatique, et je suis heureux de vous en offrir la primeur. »

M. Edme Jacquier lit un travail sur la longévité des mathématiciens célèbres. — Soixante-dix mathématiciens célèbres, pris dans les temps modernes, ont été classés par ordre de longévité. On a trouvé 17 octogénaires, 23 septuagénaires, 14 sexagénaires, 7 quinquagénaires. Neuf autres sont morts avant l'âge de 50 ans dans une période de vingt années. Ainsi, les septuagénaires sont les plus nombreux; les grands géomètres paraissent destinés à vivre 75 ans et même davantage. Ces résultats peuvent d'ailleurs être figurés par une courbe qui a un maximum vers l'âge de 79 ans.

La moyenne des âges obtenus est de 69 ans, tandis que la moyenne de la vie humaine n'est que de 38. On peut en conclure que les travaux intellectuels n'usent pas nécessairement le cerveau.

Ce qui fait l'homme de génie, c'est une puissante organisation cérébrale en harmonie avec une bonne constitution générale; pour lui les exercices intellectuels sont plutôt un jeu qu'une fatigue; d'ailleurs, par suite de ses aspirations, il évite, même à son insu, les écarts de régime. Mais la nature ne prodigue pas le privilège du génie. Malgré la diffusion des études mathématiques, on ne compte en France, dans le courant d'un siècle, qu'une vingtaine de géomètres inventeurs.

*
* *

Don d'une toile de Jules Romain fait au musée de Troyes par M. Joseph Audiffred. — Au sujet de cette généreuse donation, nous reproduisons la lettre suivante adressée au *Propagateur de la Champagne :*

Troyes, le 29 avril 1889.

« Monsieur le rédacteur,

« Il y aura bientôt un an, j'ai eu le plaisir de vous annoncer, ainsi qu'à nos concitoyens, le don d'une somme de 80,000 fr. offerte par M. et Mme Joseph Audiffred à la ville de Troyes pour l'agrandissement du musée. Aujourd'hui, je crois remplir un devoir en vous entretenant des derniers envois faits au musée par les mêmes bienfaiteurs, car ils semblent vouloir garnir à l'avance l'édifice qui va s'élever grâce à leur générosité.

« Si je ne vous parle pas des anciens dons de M. Audiffred, qui font l'ornement de nos galeries, c'est parce qu'il me faudrait dresser ici tout un catalogue.

« Originaire de Troyes, M. Audiffred est possesseur d'une fortune considérable, honorablement acquise dans le haut commerce, et loin de ressembler à ces enrichis qui ne savent employer leur opulence qu'à satisfaire leur égoïsme et leurs appétits, il sait faire un noble usage des biens que la Providence lui a départis.

« Encourager les lettres en accordant des récompenses aux écrivains, les arts en donnant des modèles aux artistes, et concourir ainsi à la grandeur de l'œuvre civilisatrice (les arts et les belles-lettres n'ayant d'autre objectif que l'expression du beau et du bon), tel est évidemment le but que M. Audiffred s'est proposé, et qu'il sait si bien atteindre.

« Aussi patriote que généreux, M. Audiffred n'a point oublié sa ville natale et il la comble de ses largesses. Ayant appris dernièrement que les quatre-vingt mille francs donnés par lui seraient insuffisants pour la construction projetée, s'il fallait en déduire les frais, il s'est empressé de prendre tous ces frais à sa charge.

« Depuis cet acte de munificence, M. Audiffred a encore fait don au musée de deux remarquables bustes en marbre blanc dus à des statuaires italiens de l'école moderne et d'un délicieux portrait de femme peint par un artiste de talent, M. Magaud, directeur de l'école des Beaux-Arts de Marseille.

« Il y a deux jours enfin, M. Audiffred dont la générosité n'a pas de bornes, nous a envoyé une peinture de Jules Romain (Giulio Pipi), élève et collaborateur de Raphaël. Elle représente la Sainte Famille au bassin, ou Jésus-Christ enfant au bain (J. C. bambino al bagno). Un riche cadre en bois sculpté et doré entoure cette toile qui est de grande dimension (2 m. de haut, sur 1 m. 60 de large).

« Je n'ai pas besoin, Monsieur le rédacteur, d'attirer votre attention sur l'importance du nouveau don de M. Audiffred. Le nom de Jules Romain en dit assez pour vous édifier sur la valeur de cette peinture.

« Vous comprendrez aussi combien nous devons être heureux de voir le musée s'enrichir chaque jour et prendre un accroissement considérable. Grâce à cet état de choses, avec le concours éclairé du Conseil général et de la municipalité, nous arriverons au résultat que nous désirons obtenir, et nous verrons les étrangers, les artistes et les savants s'arrêter à Troyes pour étudier nos collections qui gagneront beaucoup à être mieux connues, car elles sont des plus importantes. Le commerce local n'aura certainement pas à se plaindre du séjour de ces visiteurs.

« Je vous serai reconnaissant, Monsieur, si vous voulez bien livrer cette lettre à la publicité, afin que tous nos concitoyens soient informés de la générosité de M. Audiffred, et qu'ils sachent que nous ne saurions lui témoigner trop de reconnaissance, ainsi qu'à tous les bienfaiteurs du musée de Troyes.

« Veuillez, Monsieur le rédacteur, agréer l'assurance de ma considération distinguée.

« Louis Le Clert,

« Ordonnateur de la commission du Musée. »

***

La réception de M. Patenôtre par l'empereur du Maroc. — Notre compatriote, M. Jules Patenôtre, dont nous avons annoncé la nomination en qualité de ministre français à Tanger[1], est récemment arrivé à son nouveau poste. Nous trouvons dans le *Petit Fanal oranais* un récit intéressant de sa réception à Fez par l'empereur du Maroc. Voici quelques passages de ce récit qui émane du capitaine de Vialar, témoin oculaire :

Nous trouvâmes à Tanger les membres de la mission. Ils étaient au nombre de neuf : MM. Patenôtre, ministre de France ; Boutiron, son premier secrétaire ; De la Forêt d'Yvonne, attaché d'ambassade ; Collomb, consul de Casabianca ; Pyat, premier drogman ; de Raymond-Cahuzac, chef de bataillon ; Lavisse ; le peintre Moreau et Julien Viaud, l'écrivain si connu sous le nom de Pierre Loti.

1. *Revue de Champagne*, t. XXV (1888), p. 479.

La mission étant au complet, on se mit en route pour Fez. Nous étions accompagnés par deux cents cavaliers marocains, qui nous faisaient escorte, en se livrant aux plus vertigineuses fantasias, jusqu'aux limites de leur territoire, où ils étaient remplacés par les cavaliers du territoire voisin.

L'étiquette veut que lorsqu'on se rend à titre d'ambassadeurs, auprès du sultan, on voyage à petites journées. Nous nous y sommes conformés et nous avons mis onze jours pour un trajet que j'ai fait en cinq jours à mon retour...

Pour nous conformer aux usages du pays, nous nous sommes arrêtés, le onzième jour, à deux heures de marche de Fez, vers une heure de l'après-midi.

Le lendemain a eu lieu notre entrée officielle et solennelle.

Le sultan Mouley-Hassein, plein de bonnes dispositions à notre égard, avait voulu nous accueillir dignement.

Par son ordre, la population entière s'était portée aux abords de la voie que nous suivions; les femmes elles-mêmes étaient groupées sur les mamelons voisins de l'entrée de Fez. Elles étaient au moins dix mille, enveloppées, des pieds à la tête, dans leur long voile blanc. Avec un peu d'imagination on aurait pu se croire au milieu d'une scène de la résurrection des morts. Les hommes, à pied ou montés, souvent par deux et par trois, sur des mulets, des chevaux, des ânes, des chameaux, se massaient derrière une haie de soldats qui occupait deux kilomètres de longueur..................

Le matin du quatrième jour, tout le personnel de l'ambassade s'était mis en grande tenue. Le ministre avait endossé son plus bel habit chamarré, M. de Vialar son casque et sa cuirasse, et les autres à l'avenant.

Le kalifat du caïd vint chercher l'ambassade et la conduisit jusqu'à la porte de la cour du Méchouar. Cette cour, d'une superficie de quatre ou cinq hectares, entourée de hautes murailles crénelées à la mode arabe, a la forme d'un rectangle. L'oued Fez la traverse obliquement.

Le jour de la réception officielle, les soldats que nous avions vus lors de notre entrée occupaient trois côtés; sur le milieu du quatrième, ouvre une porte monumentale donnant accès à une voûte, qui aboutit à l'intérieur du palais.

L'ambassade fut conduite à cent mètres de la porte, et là, nous mîmes pied à terre, personne ne paraissant à cheval devant le sultan. Derrière nous, étaient groupés les hommes qui portaient les cadeaux, et les cavaliers des haras, qui tenaient en mains quatre magnifiques anglo-normands.

Après une ou deux minutes d'attente, la grande porte s'ouvre, le sultan, vêtu de fines étoffes blanches, apparaît sur un magnifique syrien, entièrement blanc aussi, et couvert d'un riche harnachement de soie verte brodée d'or.

Mouley-Hassein est un homme d'une cinquantaine d'années; il a le port majestueux, la tête fine et intelligente, le regard est vague comme celui des Orientaux, mais bienveillant.

Autour de lui sont ses ministres, le porte-parasol et sept ou huit Marocains qui agitent des foulards blancs, pour éloigner les mouches du visage du chef des croyants.

Au moment de l'apparition du sultan, le ministre de France se découvre, puis il remet son chapeau, et il donne lecture d'un discours en Français, que M. Pyat, le premier drogman, traduit.

L'empereur répond par quelques mots et remercie les ambassadeurs de leur visite et de leurs cadeaux.

A l'entrée du sultan, tous les Arabes, s'étaient prosternés, et la musique placée dans un coin du rectangle avait entonné un air officiel.

Après sa réponse, il a été acclamé, et il s'est retiré en invitant ses visiteurs à lui rendre une visite particulière ....

Le surlendemain eut lieu la réceptiou particulière, dans une des cours intérieures.

Au moment de l'ouverture des portes, le sultan était assis à l'orientale, sur un trône vert placé contre le mur. A côté de lui étaient ses ministres, debout. Devant, une chaise destinée à notre ministre, qui seul avait le droit de s'asseoir. M. Patenôtre, son premier secrétaire, le drogman, M. de Vialar et M. Collomb, ont été seuls admis.

On a longuement et sympathiquement conversé et les ambassadeurs ont acquis la conviction que l'empereur du Maroc était un homme supérieur, à l'esprit large et élevé.

Puis Mouley-Hassein a offert différents cadeaux, entre autres deux magnifiques fusils de Sousse pour le capitaine de cuirassiers et pour le littérateur Loti, et deux sabres pour les mêmes.

Il a également chargé ces messieurs de conduire à M. Tirman, gouverneur général de l'Algérie, un cheval fort beau que plusieurs Oranais ont pu admirer dans les écuries du Château-Neuf, où il a passé une journée.

On s'est quitté après plusieurs heures d'entretien.

*
* *

L'honorable M. Charles Rogelet, de Reims, vient de faire acte de munificence et aussi de bienfaisance chrétienne, dans une mesure assurément peu ordinaire. Désireux de laisser un souvenir durable à la ville où s'est édifiée sa fortune, il a acheté récemment un vaste terrain rue Saint-André, et va y faire construire une Ecole pouvant suffire à *quatre cents* élèves. Il assure en outre, à perpétuité, le fonctionnement de cette Ecole, à la condition qu'elle sera dirigée par des Frères des Ecoles chrétiennes.

Cette fondation doit nécessiter un capital de 350,000 francs environ.

*
* *

La collection Ponton d'Amécourt. — Le projet d'une loi de crédits distribué récemment à la Chambre des députés[1] demande une somme de 180,000 fr. destinée à l'acquisition pour la Bibliothèque nationale d'une partie des médailles comprises dans la riche collection formée par notre très regretté compatriote, M. le vicomte de Ponton d'Amécourt. Nous empruntons à l'exposé des motifs du Gouvernement les lignes suivantes :

« On sait que les monuments numismatiques sont les éléments essentiels de notre histoire aux époques les plus reculées. C'est surtout dans l'étude de la période gauloise et de la période mérovingienne qu'il est utile de

1. Chambre des Députés, 4me législature, n° 3719 (session ordinaire de 1889).

recourir à ce genre de témoignages. Il y a encore moins de vingt ans, ces deux périodes étaient très médiocrement représentées au département des médailles de la Bibliothèque nationale; on avait un peu négligé les pièces gauloises et mérovingiennes : de là deux grandes lacunes qu'il importait de combler.

L'une d'elles a cessé d'exister du jour où l'Assemblée nationale, en 1872, a voté le crédit nécessaire pour acquérir la collection de monnaies gauloises formée par M. de Saulcy. Il se présente aujourd'hui une occasion exceptionnelle de faire disparaître l'autre.

M. de Ponton d'Amécourt, décédé l'année dernière, avait réuni une suite incomparable de pièces mérovingiennes comprenant 1,956 spécimens. Son fils a autorisé l'administration de la Bibliothèque nationale à choisir, dans le cabinet dont il a hérité, tout ce qui ne ferait pas double emploi avec les collections actuelles de la Bibliothèque. L'examen comparatif auquel on s'est livré a permis de constater que la collection d'Amécourt renferme 1,131 pièces dont l'équivalent n'existe pas au cabinet de France. Ce n'est pas que la série mérovingienne ne soit remarquable et que l'on n'y voie de grandes raretés. Mais le nombre et l'importance en seraient doublés d'un seul coup, si l'on pouvait l'enrichir d'articles choisis dans le cabinet de M. de Ponton d'Amécourt.....

Nous sommes en présence d'une occasion exceptionnelle de combler les lacunes qui, jusqu'ici, ont déparé le médailler mérovingien du cabinet de France. Complété par les choix heureux opérés dans la collection d'Amécourt, ce médailler ne laissera guère à désirer pour l'étude des faits et des dates, des hommes et des institutions, de la géographie comparée, de l'onomastique, en un mot, des premières origines de la nation française, etc... »

*
* *

Le 20 mars dernier, en l'église Saint-Philippe du Roule à Paris, a été célébré le mariage de M. Charles-Lucien-Richard Leroux, fils de l'ancien sociétaire de la Comédie-Française et frère du docteur Georges Leroux, avec Mlle Jeanne-Octavie-Sophie Auguiot, fille de M. Philippe Auguiot, ancien consul de France.

On sait que M. Leroux, l'un des premiers artistes du Théatre-Français, était un de nos compatriotes. Son père exerçait la profession d'aubergiste au faubourg de Vitry-le-Brûlé.

Les Vitryats allant à Paris, il y a quelque vingt ans, ne manquaient pas de rendre visite aux Français et à l'Opéra-Comique où brillait au premier rang le chanteur Sainte-Foy, lui aussi enfant de Vitry.

*
* *

Le 24 avril 1889, en l'église Saint-Philippe du Roule à Paris, a été célébré le mariage de M. Antoine-Marie-Albert Héron de Villefosse[1], membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, etc., avec Mlle Marie-Prospère-Lucie de Thomassin.

Notre sympathique et distingué collaborateur, fils aîné de feu

1. Cf. *Revue de Champagne*, t. XXIII (1887), p. 465.

Pierre-Marie-René Héron de Villefosse et de Marie-Mathilde de L'Espine, est né à Paris le 8 décembre 1845. Sa famille paternelle très anciennement connue dans cette ville, où on la trouve dès le XIII[e] siècle, paraît avoir donné son nom à la rue du Coq-Héron. Elle a occupé au Parlement, dans l'échevinage, dans l'armée, etc., des emplois importants et laissé partout d'honorables souvenirs. — Au début du siècle dernier, Jean-Claude-Prosper Héron de Villefosse, conseiller du roi, etc., était receveur général des finances de la Généralité de Champagne. Il mourut à Paris le 31 juillet 1740; « c'était, disent les mémoires du temps, un homme de fort bonne famille et de bonne mine, extrêmement poli et généreux[1] ». — Le grand-père paternel du nouveau marié était M. le baron Antoine-Marie Héron de Villefosse, le célèbre minéralogiste, membre de l'Académie des sciences, conseiller d'Etat, etc., qui, sous le premier Empire, fut inspecteur général des mines et usines dans les pays conquis sur l'Allemagne. « Le souvenir des importants services qu'il avait rendus à l'industrie minière de ces différents pays lui permit, en 1815, d'intercéder avec succès auprès des souverains étrangers pour obtenir des allégements à la contribution de guerre imposée à la ville de Paris, et il reçut du conseil municipal, comme témoignage de reconnaissance, une tabatière en or ornée des armes de la ville en brillants[2] ».

Armes : D'azur au chevron d'or accompagné de trois grenades tigées et feuillées du même, ouvertes de gueules, celle en pointe surmontant un pélican d'argent. Devise : « Ardua petit ardea ».

M[lle] Lucie de Thomassin est fille de Marie-Anne-Philippe de Thomassin, chevalier de la légion d'honneur et de Saint-Grégoire le Grand, et de Marie-Frédérique d'Anstrude[3].

« La maison de Thomassin, dit Moréri[4], est une des plus anciennes et a été une des plus considérables du comté de Bourgogne [aujourd'hui Franche-Comté] dont elle tire son origine... Elle jouissait du titre de « baron chrétien » avant le XIII[e] siècle. » En 1256 Hugues IV, duc de Bourgogne, fait donation à Hugues de Thomassin de la 4[me] partie du village de Longvay[5]. Jean Tho-

1. Moufle d'Angerville, *Vie privée de Louis XV* (1781, 4 vol. in-12), t. I, p. 300. *Le Mercure de France*, février 1737, p. 466, et août 1740, p. 1906.

2. *Dictionn.* de Larousse. *Biographies* de Michaud et de Didot, etc.

3. Cette maison, originaire d'Ecosse, et établie en Bourgogne depuis François I[er], a donné des chanoinesses et une abbesse au chapitre des dames nobles de Poulangy (Haute-Marne). Cf. *Revue de Champagne*, t. XXV (1888), p. 319.

4. *Diction.*, édition de 1759, t. X, addit. et correct., p. 64.

5. « Lettre sous le scel du duc Hugues par laquelle il appert que ledit duc donne en fief et chasement à Thomassin, son fauconnier, la quarte partie de la ville de Longvé (Longvay), ensemble ses appartenances, que

massin, lieutenant du bailli d'Amont, est en 1403 conseiller de Philippe le Hardi. Un de ses descendants, Adrien de Thomassin, président du Parlement de Dôle (5 mars 1605), mourut le 9 mars 1631, après avoir été ambassadeur en Valteline[1]. Un autre, Jean de Thomassin, baron de Montboillon[2], fut grand gruyer de Lorraine. Dans cette dernière province la famille paraît encore représentée aujourd'hui par les Thomassin de Montbel (cf. *suprà*, p. 344).

D'autre part une branche[3] de la même famille émigra au duché de Bourgogne, en Charolais, vers la fin du XVIe siècle. Elle a fourni un grand nombre de capitaines et baillis de la baronnie du Mont Saint-Vincent[4] dont le premier fut Nicolas de Thomassin. On cite une lettre de Henri IV du 12 octobre 1593 au « capitaine Nicolas. » — En 1700 Philippe de Thomassin fut élu de la noblesse aux Etats du Charolais[5]. Dans sa descendance on trouve Claude-Guillaume-François de Thomassin, né à Troyes en Champagne en 1787, commissaire des guerres sous le premier Empire, qui était l'aïeul paternel de la nouvelle mariée.

Armes : D'azur à une croix écotée d'or. Devise : « Fidelitatis præmium. »

***

La Champagne et la Brie à l'Exposition universelle. Le Champagne. — Le champagne!

ledit Hugues avait acquis de Mre Odes de Dounnois, chevalier, tant en hommes comme en meix revêtus et non revêtus, en terres, en preys, en bois, justice, tierces, coutumes et autres droits, etc., et ce en échange de 50 livres dijonnaises que ledit Thomassin percevait chacun an sur la mise d'Argilly et moyennant la somme de 100 livres dijonnaises à lui payées par ledit duc. Donné l'an 1256, en août. » *Archives départem. de la Côte-d'Or*, B. 478. Notes extraites de la Chambre des comptes de Dijon (recueil ms. de Peincedé), t. I, fo 45.

1. Les pièces de son ambassade qui avait pour but l'exécution du traité de Madrid (15 avril 1621), sont conservées au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, f. fr. 16.949, fos 40 et suiv. V. l'excellent *Inventaire sommaire des documents relatifs à l'histoire de Suisse*, etc., par M. Edouard Rott, IIe partie (Berne, Collin, 1885), p. 441 et suiv.

2. V. La Chenaye-Desbois (vo Montboillon). *Hist. généalog. de la maison du Châtelet*, par D. Calmet, p. 112 et p. CCCXII des additions.

3. Une autre branche s'était d'ailleurs fixée en Provence à la suite de Jehan de Thomassin (mort en 1452), qui fut en ce pays l'un des compagnons d'armes du roi René d'Anjou. Elle a figuré avec éclat au Parlement et à la Chambre des comptes d'Aix, et donné à l'Eglise, au XVIIe siècle, le célèbre P. Louis Thomassin, de l'Oratoire.

4. *Archives départem. de la Côte-d'Or*, B. 958. V. l'*Inventaire sommaire* de ces archives publié par Rossignol, t. I, p. 89, Paris, Dupont, 1863, in-4o.

5. *La Noblesse aux Etats de Bourgogne*, par H. Beaune et d'Arbaumont.

Ce n'est pas un article, ce n'est pas un opuscule, ce n'est pas une brochure qu'il faudrait lui consacrer, mais un fort in-18, au moins, si l'on voulait parler non-seulement de son commerce, de sa saveur et de ses propriétés stimulantes, mais aussi du rôle considérable qu'il joue dans les relations sociales.

Point de bonne fête sans lui. Son vieux et magique renom s'associe à tous les succès, en marque les étapes, depuis les promesses et les souhaits, jusqu'au couronnement.

A ce propos, puisque la statistique ne connaît point d'obstacles, je lui saurais gré de m'apprendre... le nombre de bouchons — dûment frappés à chaud à la marque du Vin — qu'a fait sauter l'Exposition de 1889, depuis qu'elle est résolue.

Il a présidé, n'en doutez pas, à l'organisation de chaque groupe, à la fusion des éléments divers dont se compose cette universelle manifestation. Il est le Vin de la première et de la dernière pierre qu'on pose; le Vin de conjouissance et de victoire. Que d'affaires, que de combinaisons des plus sérieuses, artistiques, industrielles, diplomatiques, ont pétillé dans son flot baptismal, intarissablement sablé par les vaudevillistes.

C'est donc une miraculeuse idée qu'ont eue les quarante-six maisons inscrites au tableau d'honneur du commerce champenois, en se syndiquant pour nous faire connaître, par le menu, au moyen de tableaux, de reliefs et d'échantillons d'outillage, habilement choisis, l'histoire de la culture, de la récolte et de la manutention du Vin.

Dans quelques jours, l'installation de cette exposition, à l'aile gauche du Palais de l'Alimentation, quai d'Orsay, sera complètement achevée, et le public pourra s'attester la véracité de notre témoignage.

Nous le refusons d'autant moins que, répétons-le, le caractère anonyme de cet effort collectif; la discrétion et l'esprit de solidarité dont font preuve les exposants représentés chacun par 8 bouteilles, disposées, dans les vitrines, de façon que les 46 maisons occupent tour à tour la place la plus en vue; tout cela affranchit notre recommandation des liens intéressés dans lesquels on n'eût pas manqué de l'empêtrer.

Notre ambition est de guider la foule vers un spectacle neuf et original. S'il est instructif, par surcroît, j'imagine que nul ne s'en plaindra.

Or, les organisateurs de cette exposition piquent notre curiosité en altérant, pour la requérir, le sens d'une célèbre fable adroitement parodiée.

— Que faites-vous aux temps chauds? vous demandent-ils. Vous buvez le champagne frappé? Nous en sommes fort aises. Venez voir comment on le fabrique... maintenant.

L'invitation est trop courtoise pour qu'on la décline. D'autant

qu'il se mêle, tout de suite, à notre curiosité, un brin d'amour-propre national. Songez-donc! sur 22,558,084 bouteilles, chiffre total des expéditions pour l'année 1888, la France n'a consommé que 3,650,000 bouteilles environ. C'est donc à près de 19,000,000 qu'il faut estimer le nombre des bouteilles qui ont répandu à l'étranger la gloire bi-centenaire de nos crus champenois.

A côté des deux tableaux où vous retrouverez les noms des producteurs et des négociants les plus célèbres, Epernay, centre commercial des bords de la Marne, groupe autour de lui, sur une grande carte murale, les crus renommés de la région : Ay, Mareuil, Dizy, Hautviller. Ailleurs, vers Reims, c'est Sillery, Verzenay, Bouzy...

Mais ces marques fameuses, il se peut que vous les connaissiez, tandis que vous ignorez probablement par quelles transformations passe le plant de vigne avant de se résoudre en mousse dans votre verre.

Longue est cette période de production et de manutention : deux à trois années. La Champagne est fidèle aux vieux procédés de traitement, de dosage, qui ont assuré la vogue de ses crus et leur conviennent, suivant qu'ils sont consommés en France, où le champagne doux et sucré est en faveur, ou bien qu'ils s'adressent, au contraire, aux pays étrangers, qui le préfèrent sec.

La confection de chaque cuvée (cent mille bouteilles!) est donc l'objet d'un mélange raisonné dont la connaissance ne s'acquiert que par une pratique constante.

Tout le détail de ces opérations vous est donné par des reliefs à l'échelle de réduction d'un dixième, depuis les travaux de préparation et de culture du terrain, jusqu'à la récolte, jusqu'à la fermentation, dans les celliers meublés d'énormes tonneaux, d'appareils de soutirage et de transvasement.

Des immenses caves souterraines où s'accomplit ensuite le travail de prise de mousse, les bouteilles ne sortent plus que pour être soumises au dégorgement qui les débarrasse de leur dépôt, après six semaines d'inclinaison sur pointes et un secouement journalier.

Cette opération terminée, il ne reste plus qu'à procéder au bouchage hermétique des bouteilles, à leur coquet habillement, des ors de l'étiquette au casque du goulot; puis au final emballage.

J'aurai scellé d'un dernier cachet l'importance de cette industrie régionale, lorsque j'aurai dit que, sauf les bouchons, dont le liège vient de Catalogne, tout, accessoires et outillage, lui est fourni par la Champagne.

Et maintenant que vous connaissez le chemin et ce qu'on trouve au bout, allez visiter cette exposition. Elle intéresse à la fois les gastrolâtres qui sablent fréquemment le champagne et ceux qui n'en pavoisent leur palais et leur vie qu'aux jours de liesse et de gala. (*Figaro de la Tour Eiffel* du 22 mai.)

Le phare de la Tour Eiffel. — Un habitant de Bar-sur-Seine, M. Camille Saillard, est parvenu, dit-on, à observer de cette ville le phare de la Tour Eiffel.

Il s'est placé au sommet d'une colline élevée de deux cent cinquante mètres au-dessus du niveau de la mer et, en s'orientant à l'aide d'une boussole, il a pu, avec la longue-vue, trouver le rayon lumineux passant par la vallée de l'Arvin. La distance qui sépare la Tour Eiffel de Bar-sur-Seine étant de cent soixante kilomètres à vol d'oiseau, le cercle de ce rayon embrasse une surface qui représente environ le vingtième de la France entière.

MÉLANGES

Le conventionnel Dubouchet. — L'ambassade de France à Berne recherche en ce moment pour les Archives nationales des renseignements sur le lieu et la date de la mort de six membres de la Convention nationale qui seraient décédés en Suisse de 1816 à 1830.

Au nombre de ces conventionnels se trouve Pierre Dubouchet qui fut chargé, pendant deux mois et quelques jours, du 11 septembre jusqu'au 16 novembre 1793, d'une mission dans le département de Seine-et-Marne.

Les courts extraits qui suivent, tirés de son rapport imprimé par ordre de la Convention, montreront quel esprit il apporta dans cette mission pour laquelle il reçut une indemnité de trois mille livres :

L'esprit public, dit-il, était dégradé et avili dans Seine-et-Marne, l'aristocratie, le royalisme, la modération étaient partout dominants, les patriotes étaient dispersés, timides, sans chaleur et sans force. Les tribunaux, juges de paix, municipalités, tout paraissait d'intelligence pour appesantir le joug. Les corps administratifs eux-mêmes, divisés d'opinions, professent généralement des principes de modérantisme, se traînent mollement entre la république et la monarchie.

Les riches fermiers, les ci-devant nobles, les ci-devant seigneurs, les riches propriétaires se sont coalisés avec les prêtres pour asservir le peuple dans les campagnes. Dans les villes cette coalition était renforcée par les ci-devant robins, par les marchands, les boutiquiers; tous s'entendaient pour endormir le peuple.

Il fallait prendre des mesures promptes et vigoureuses pour déconcerter et dissoudre cette dangereuse coalition....., mais il était surtout important de frapper des coups de vigueur capables d'effrayer nos ennemis, de leur inspirer la terreur et l'effroi.....

..... J'avais appris que l'arbre de la liberté avait été abattu dans la paroisse de Samois, près Fontainebleau ; je me déterminai à m'y transporter. Mais la ville de Fontainebleau était le repaire des royalistes, des aristocrates, qui y étaient venus respirer un air jadis délicieux pour eux et qui s'y tenaient cachés en attendant le moment de se montrer. Soixante-six d'entre eux furent arrêtés dans la nuit. Le lendemain l'arbre de la liberté fut replanté à Samois au milieu des acclamations d'un peuple nombreux et aux cris mille fois répétés de : Vive la République! Vive la Convention! Vive la Montagne! Vive les Sans-Culottes!

Coulommiers était un foyer de contre-révolution..... Provins, longtemps opprimé par l'aristocratie et surtout par la « robinocratie », était aussi dans la servitude..... à Melun les mesures révolutionnaires ont été suivies avec la plus grande énergie..... à Meaux où le fanatisme avait dominé de tout temps avec la « robinocratie »..... le sans-culottisme s'est enfin manifesté.

..... Le district de Nemours avait été remis à la surveillance de mon ami, le citoyen Métier[1], dont le caractère ferme et énergique et la tête révolutionnaire ont parfaitement secondé mes vues. Ce digne coopérateur a réprimé par quelques mesures rigoureuses et hardies l'aristocratie qui avait travaillé l'opinion du peuple, notamment à Montereau l'arrestation de quelques individus a ramené les Sans-Culottes. Et d'ailleurs il paraît que le district n'avait pas été fanatisé et aristocratisé au même point que les autres.

Enfin après avoir raconté les détails de ses opérations, Dubouchet s'accorde complaisamment un *satisfecit* complet.

Tout le monde n'a pas été de cet avis. Dans un mémoire portant les signatures : Bizot, Balagny, Martinet, Chenuel, Agricola, Giot et Trouville, qui a été lu à la barre de la Convention, la Société populaire des Jacobins de Fontainebleau expose ses griefs contre la gestion de Dubouchet :

Contrairement à la loi il n'a pas usé par lui-même des pouvoirs révolutionnaires..... il les a délégués avec illimitation et à qui ? à un prêtre qui de son côté les a subdélégués à plusieurs individus, ce qui doit rendre au moins hasardés la plupart des faits allégués dans le compte-rendu à la Convention par Dubouchet, car il faut le dire, pour avoir paru, au cours de sa mission, durant seulement quatre heures à Fontainebleau, il serait absurde d'avancer qu'il a appris à connaître les localités et les facultés pécuniaires des nombreux habitants de cette commune.

Et cependant Dubouchet articule, comme un fait résultant de son travail, l'arrestation, en une nuit, de soixante-six de nos concitoyens, alors que, sous son nom, beaucoup d'autres ont été arrachés à leur famille.

C'est sous son nom que des taxes monstrueuses et arbitraires ont été imposées sur quantité de citoyens, sans consulter l'opinion publique et sans avoir égard à leur degré de fortune.

C'est encore sous le nom de Dubouchet et par les imitations du prêtre Métier, son délégué et son ami, qu'il a été annoncé à Fontainebleau, au son du tambour et à la lueur des flambeaux, que quiconque s'intéresserait au sort des détenus serait par cela même considéré comme suspect et emprisonné.

Qu'on ne vienne pas calomnier les citoyens de Fontainebleau, qu'on ne vienne pas mentir impudemment en nous disant que cette commune a été régénérée par le prêtre Métier, ami du représentant Dubouchet !

Législateurs, nous vous disons que la stupeur est à l'ordre du jour à Fontainebleau, qu'elle est l'effet des combinaisons ambitieuses du délégué Métier !

*
* *

Le sacre de Henri III a Reims. — On conserve au département des Imprimés de la Bibliothèque nationale[2] une série de plaquettes de la fin du xvie siècle sur le sacre de Henri III à Reims. Il n'est pas, croyons-nous, sans intérêt de reproduire ici le texte de

1. Curé défroqué.

2. *Catalogue de l'Histoire de France*, t. I, p. 295, 296.

deux mandements du roi de France convoquant les gentilshommes à cette solennité :

12 novembre 1574.

Mandement du Roy à tous les gentils-hommes de sa maison, et archers de ses gardes, à fin d'eux trouver en bon equippage au sacre de Sa Majesté, à Reims : et à son entrée, en sa bonne ville et cité de Paris, avec leurs armes et grands chevaulx.

De par le Roy,

Nostre amé et feal, Nous avons resolu, apres avoir doné ordre aux affaires de Dauphiné, Provence, et Languedoc, pour le bien general et universel de tout nostre royaume, qui est la principale occasion qui nous faict encores sejourner quelque temps és quartiers de deça, de nous acheminer droict à Reims, pour y estre faict nostre sacre au quinziéme jour de janvier prochain. Apres lequel aussi nous deliberons nous acheminer en nostre bone ville et cité de Paris, pour y faire nostre entrée en armes le dimanche gras, qui sera le treziéme jour de fevrier. Et pour ce que nous desirons estre honorablement accompagnez en l'un et l'autre des deux actes, ainsi que ont esté noz predecesseurs roys : A ceste cause nous voulons et vous mandons, que vous ayez à faire publier par tous les lieux et endroits de vostre ressort et jurisdiction accoustumez à faire semblables cris et proclamations, que tous les gentilz-hommes de nostre maison et archers de noz gardes, demourans en vostre dict ressort, ayent à se trouver en bon equipage aux jours susdicts, esdicts lieux de Reims et de Paris, sans y faire aucune faulte ; sur peine à ceulx qui y defaudront d'estre cassez, s'ils ne sont retenus et empeschez pour quelque occasion legitime, dont ils feront apparoir par suffisante certification. Voulans que iceux gentilz-hommes comparoissent à nostre sacre, avec leurs haches, et plus honnestes habillemens : Et à nostre entrée de Paris, avec leurs armes et grands cheuaulx, en bon equipage, sans toutefois faire livrée : Nous contentant quand ils auront chacun une cazacque de velours, sans se constituer en plus grands frais.

Donné à Lyon le douziéme jour de novembre mil cinq cens soixante et quatorze.

Henry, Brulart.

Et en la superscription est escript :

A Nostre amé et feal le Prevost de Paris, ou son Lieutenant.

Second mandement du Roy à tous les gentils-hommes de sa maison et archers de ses gardes, pour eulx trouver au sacre de Sa Majesté, à Reims, au temps prefix par le present mandement, et en l'equipage porté par le premier.

De par le Roy,

Nostre amé et feal, Nous vous avons cy-devant escrit, come nous avions pris resolution de celebrer nostre sacre à Reims au XV de ce mois de janvier, et que vous eussiez à le faire notifier

par tous les lieux et endroicts de vostre jurisdiction accoustumez à faire cris et proclamations : avec commandement de par nous aux gentils-hommes de nostre maison, et archers de nos gardes, de s'y trouver au mesme temps, en tel equipage qu'il est porté par nosdites lettres. Et pour ce que depuis, l'estat de nos affaires a requis qu'il ait esté remis et differé, et que nous avons advisé de le faire au XIII du mois prochain, nous estans mis en chemin pour cest effect : A ceste cause nous vous en avons bien voulu advertir, à ce que vous ayez à le faire notifier par vostre dict ressort et jurisdiction, et que les susdicts gentils-hommes de nostre maison, et archers de nos gardes, se trouvent audict Reims le X dudit mois de febvrier, en l'equipage porté par nos sus-dictes premieres lettres; et à ce ne faittes faulte. Car tel est nostre plaisir.

Donné à Avignon, le XVe jour de janvier 1575.

Signé : HENRY.

Et plus bas : BRULART.

Et en la superscription est escript :

A Nostre amé et feal le Prevost de Paris, ou son Lieutenant.

Ces presentes lettres ont esté leuës et publiées à son de trompes et cry public, par les carrefours de ceste ville de Paris, etc.

(Armes de France.)

***

UN EMPRUNT SOUS PHILIPPE-LE-BEL AUX FOIRES DE CHAMPAGNE. — A la fin du XIIIe siècle, le roi Philippe-le-Bel avait besoin de ressources pour faire face à la guerre anglaise et aux menaces de la coalition formée contre la France par Edouard Ier. Pour aider le roi dans ses dépenses un agent financier nommé Mouche et son frère Biche « lui presterent de leurs deniers et enpreunterent sus « euls aus *foires de Chanpaigne* ». Un document contemporain conservé au Trésor des chartes et publié sur des bases nouvelles par M. Frantz Funck-Brentano, sous-bibliothécaire à la bibliothèque de l'arsenal, dans la *Revue historique* (mars-avril 1889, p. 326 et suiv.), contient sur cet emprunt de subsides des renseiseignements intéressants. Nous en extrayons les passages qui suivent :

L'an mil II^c^ IIII^xx^ XIII commença le descort entre nostre seigneur le roy de France et le roy d'Engleterre.....

L'an IIII^xx^ XV... la terre devers Champaigne gardoit li sire de Chastillon [1] et grant quantité de gent d'armes......

1. Gaucher de Crécy, seigneur de Châtillon-sur-Marne. — Il battit le comte de Bar et le fit prisonnier. — En 1302, Gaucher de Châtillon succéda dans la charge de connétable de France à Raoul de Nesle, tué à Courtray.

La chevance des deniers pour ladite guerre de Gascoigne et de la mer, et des autres choses dessus dites, se fist en ceste maniere.

..... Monseigneur Biche et monseigneur Mouche prestèrent de leurs deniers et qu'il enpreunterent sus euls aus foires de Chanpaigne et a Paris, si com il apert par les escriz, environ CC^{m} livres tournois.

..... Item de la finance en lieu de don et du denier de la livre des villes de Paris, de Chaalons, de Reins, de Laon et de Tournay, environ LX^{m} liv. tournois.

Item du centieme qui se leva pour subside du royaume, environ CCC XV^{m} livres tournois. Item du cinquantieme de Champaigne, XXV^{m} livres tournois.

Parmi les alliés du roi de France contre l'Angleterre figurait alors Thibaut de Lorraine, fils du duc Ferri. « Ce Thibaut de Lorraine — dit M. Funck-Brentano, *loc. cit.*, — fut, en l'année 1300, investi par Philippe le Bel d'un certain nombre de fiefs champenois, des villes de Neufchâtel, Chastenay, Montfort, Frouart et de la moitié de Grand. Il se reconnut vassal du roi de France. Les relations d'amitié du vassal avec son nouveau suzerain dataient d'avant cette époque. Philippe-le-Bel comprit dorénavant Thibaut de Lorraine dans ses convocations pour l'ost de Flandre, comme seigneur champenois[1], et on trouve Thibaut dans les rangs de l'armée française à la bataille de Courtray. »

1. Bibl. nat., *fonds Decamps*, 38, fol. 24.

L'Imprimeur-Gérant,

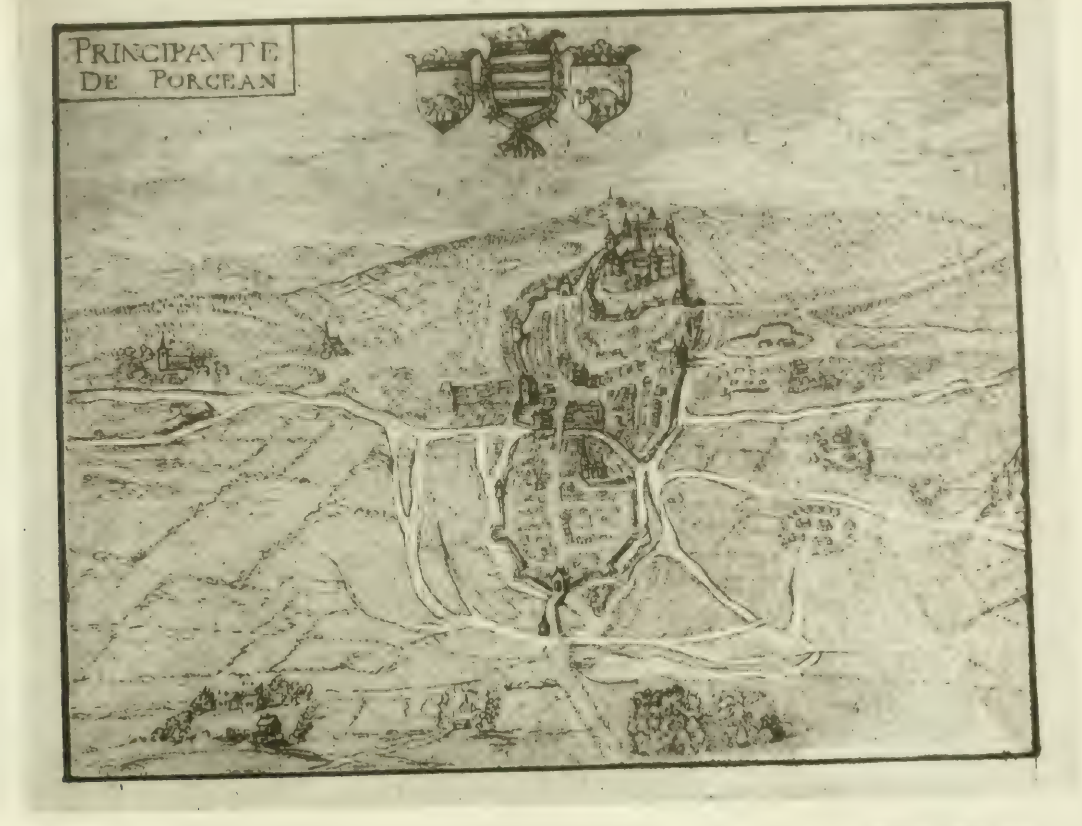
Léon Frémont.



PLAN DE CHATEAU-PORCIEN

D'APRÈS L'ATLAS CANTONAL DE VENDOL

1837-1840.



PHOTOTYPIE J. ROYER, NANCY

CHATEAU-PORCIEN AU XVIe SIÈCLE

AVEC LES ARMES DE CROY & DE PORTIEN,

(D'APRÈS UN DESSIN DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE).


Ioseph Ignace Iean Baptiste
de Megrigny Capucin ne en 1653.
nomé Evêque de Grasse le 5 Auril 1711.
et Sacré le 20. Decembre de la meme Année
Gravé A Paris par E Desrochers rüe du Foin pres la rüe St. Iacques
D'un Dieu pauure et Souffrant imitateur fidele,
Pour embrasser la Croix on le vit tout quitter,
Mais au rang qu'il a fui, la voix de Dieu l'appelle.
Par le mesme chemin dont il crut l'eviter.
L. D. V.

L'ÉLECTION DE SAINTE-MÉNEHOULD
EN 1709

MÉMOIRE CONCERNANT L'ÉTAT PRÉSENT DE L'ÉLECTION DE SAINTE-MÉNEHOULD AVEC UN RECUEIL DE TITRES ET PIÈCES ANCIENNES ET IMPORTANTES TOUCHANT LE PAYS (1709), — PAR MATHIEU, LIEUTENANT PARTICULIER DU BAILLAGE, SUBDÉLÉGUÉ ET MAIRE DE LADITE VILLE, 1714[1].

L'élection de Sainte-Ménehould[2] est à l'extrémité de la province de Champagne du côté de l'Orient entre les élections de Vitry, Chaalons, Reims et Rethel, et le Clermontois.

Le climat est assez tempéré, mais les montagnes, les vallons, les bois, les étangs, les rivières et les ruisseaux dont le pays est entrecoupé, le rendent plus humide et froid que sec et chaud, ce qui engendre des brouillards et des frimas qui endommagent fort souvent les fruits et plus particulièrement les vignes. Les peuples sont laborieux, braves et aimant les armes, mais surtout d'une fidélité distinguée pour leur Roi.

On peut compter qu'il y a dans ce département 40,000 âmes dans 122 paroisses.

Sa longueur, depuis la terre de Beaulieu et le village d'Epense qui sont à son midy, jusqu'au village d'Oche qui est voisin des terres de Sedan au septentrion, est de 13 à 14 lieues ; et sa largeur depuis Somme-Tourbe qui est au couchant jusqu'à Brieulles-sur-Meuse qui est au levant, est inégale de 6 à 10 lieues. Cette inégalité provient de ce que le pays de Clermontois, appartenant à M. le prince de Condé, s'avance dans l'élection qu'il coupe en plusieurs endroits. Ce pays forme presque toute l'Argonne.

Dans cette étendue il ne se trouve d'autre ville que celle de Sainte-Ménehould qui en est le chef-lieu. Cette ville qui est

1. Ce mémoire provient du cabinet du comte Edouard de Barthélemy qui en avait pris une copie.

2. *Histoire de la ville de Sainte-Ménehould* par Buirette, un vol. in-8°, 1837.

accompagnée d'un vieux château bâti sur une roche, est arrosée par la rivière d'Aisne ; elle porte le titre de Comté. Son nom qui se prononce Sainte-Menou et s'écrit en latin Sancta Manehildis, est celuy de l'une des filles de Sigmar, comte de l'ancienne ville de Perthe, qui vivait en 450. Elle est ornée de plusieurs belles juridictions, comme baillage, prévôté, police, maréchaussée, eaux et forêts, grenier à sel, traites foraines. Il y avait autrefois une chambre des monnayes qui a été transférée à Nantes depuis la réunion de la Bretagne à la couronne. Elle avait pour marque la lettre T.

Il y a près de 250 fiefs qui relèvent du roi à cause de son château de Sainte-Ménehould.

La ville de Sainte-Ménehould à été assiégée plusieurs fois. La première en 1038 par Gozlon, duc de la Basse-Lorraine, qui leva le siège. — La seconde en 1089 par Théodoric évêque de Verdun, qui la prit ; la troisième en 1181, par Arnoul, aussi évêque de Verdun, qui y fut tué et le siége levé. La quatrième en 1590, par Charles II duc de Lorraine, qui leva le siége le 25 octobre. La cinquième en 1616, par le marquis de Praslin, qui y entra le 27 décembre. La sixième en 1652, par le prince de Condé ; et la dernière en 1653 par le Roi qui y entra le 27 novembre, après un siège d'un mois[1]. En l'année 1552, Marie, reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, ayant brûlé et fait le dégât sur les frontières de Champagne, prit Stenay et Montfaucon et approcha de Sainte-Ménehould d'une demi-journée. En 1562, les Huguenots commandés par le prince de Porcien entreprirent vainement de surprendre Sainte-Ménehould par escalade. Pendant les guerres de la Ligue, cette place se conserva sous l'obéissance du Roy et évita les desseins de Jacques Duval, sieur de Maindreville, qui en était gouverneur et l'un de ceux auxquels Henri de Guise se confiait le plus.

C'est à Sainte-Ménehould que se retirèrent, en 1614, le prince de Condé, les ducs de Bouillon, Nevers et autres ; ils y conclurent leur paix le 16 mai. Sainte-Ménehould qui appartenait anciennement aux comtes de Champagne, a été donnée en douaire à quelques reines de France, à Marie d'Anjou, veuve de Charles VII, à Marie Stuart, veuve de François II, à Anne d'Autriche, veuve de Louis XIII.

1. C'est le roi Charles V qui a fait, en 1398, fermer de murailles la ville qui auparavant était fermée de bois.

Elle a été possédée à titre de don et d'engagement par plusieurs seigneurs, entre autres le comte de Richemont, connétable de France, le maréchal de Lohéac, Antoine, bâtard de Bourgogne, les comtes de Tende et de Villars, les ducs de Nevers et de Mantoue, le marquis du Vigean. Enfin, ayant été réunie au domaine par arrêt du conseil d'Etat du 10 février 1667, elle n'en a pas été aliénée jusqu'à présent (1709).

L'élection de Sainte-Ménehould est composée de six vingt [et] deux paroisses, parmi lesquelles il se trouve 10 ou 12 gros bourgs, comme la Neuville-au-Pont, qui a été bâti en 1203 par la comtesse de Champagne; Montfaucon, où il y avait un ancien château que l'empereur Henri II fit raser en 1130 pour empêcher les pilleries d'un petit seigneur qui le tenait; Grandpré, Triaucourt, Autry, Busancy, Brieulles, Cernay, etc.

Il n'y a que deux rivières navigables : la Meuse et le Bar, et encore celle-ci ne l'est-elle pas dans cette élection. — Celle d'Aisne qui prend sa source dans la terre de Beaulieu, auprès d'un village qui de son nom s'appelle Somme-Aisne, et qui traverse la meilleure partie de l'élection, ne porte de bateaux qu'à Pontavert au-dessus de Reims. — Elle reçoit pendant son cours dans l'élection, l'Yèvre, la Bionne, la Tourbe, la Dormoise, la Biesme et l'Ayre entre Terme et Mouron. On a différentes fois proposé de rendre l'Aisne navigable de Sainte-Ménehould, ce qui pourrait se faire sans beaucoup de frais en élargissant son lit et en tirant, s'il était nécessaire, de l'eau des étangs qui sont en grand nombre dans le pays, et même de l'Aire en la faisant tomber dans l'Aisne, dans la terre de Beaulieu, cinq lieues plus haut que Sainte-Ménehould où elle n'en est éloignée que d'une demi-lieue à cause des ruisseaux qui sont entre eux. — On a encore une autre vue qui est de joindre l'Aisne avec la Meuse par le moyen de la petite rivière de Bar qui est entre deux.

On prétend que cette jonction ne serait ni difficile, ni de grande dépense, et qu'elle serait très avantageuse, et pour le commerce et pour la communication de la ville de Paris, jusqu'aux places du Roy sur la Meuse, où l'on pourrait faire conduire par eau le canon que l'on tirerait de l'arsenal de Paris.

Quoique la Meuse soit navigable dès Verdun, généralité de Metz, et que l'élection de Sainte-Ménehould ait sur cette rivière deux ports, qui sont ceux de Dannevoux et de Brieulle au-dessous de Verdun, qui ne sont éloignés l'un de l'autre que de trois quarts de lieue, cependant il n'y a pas de bateaux

dans ces deux ports, et lorsque l'on a besoin, on y en fait descendre de Verdun, ou remonter de Mézières et Charleville [1].

La rivière de Bar qui a sa source dans l'élection de Sainte-Ménehould, n'y est pas navigable. Elle ne commence à l'être que dans le Rethélois. Anciennement cette rivière avait sa source au village de Bar même dont elle porte le nom ou auquel elle l'a donné.

CHAPITRE I

Gouvernement ecclésiastique.

Les paroisses de l'élection sont toutes de l'archevêché de Reims ou de l'évêché de Châlons, si l'on en excepte trois ou quatre qui sont du diocèse de Verdun. Si l'on en croit une sentence rendue par le cardinal Hugon, légat du pape en France en 1255, qui casse l'excommunication prononcée contre un abbé de Sainte-Ménehould par un évêque de Châlons, il y avait alors une abbaye à Sainte-Ménehould, laquelle était un membre dépendant de l'abbaye Saint-Paul de Verdun (Prémontré).

On prétend aussi qu'en 1350 l'église était desservie par des chanoines. Aujourd'hui, le service s'y fait par des prêtres habitués suivant les réglements de Mrs de Vialar et de Noailles de 1673 et 1685. Enfin le prieuré de Saint-Etienne qui était au château et qui dépendait de l'abbaye de Moiremont, fut ruiné en 1545, lorsque François Ier fit fortifier ce château à la moderne.

Il se trouve dans l'enceinte de cette élection, outre un couvent de Capucins établi à Sainte-Ménehould en 1619, cinq abbayes d'hommes toutes en commendes, un couvent de filles, cinq prieurés, une chambrerie, une collégiale et une commanderie de Malte.

L'abbaye de Beaulieu en Argonne (O. de S. Benoit, congrégation de Saint-Vanne), diocèse de Verdun, vaut à l'abbé 18 à 20,000 l. de rente et aux religieux qui sont neuf ou dix, outre le noviciat, 14,000 l. Cette abbaye a été fondée dans la forêt d'Argonne par S. Rouin, irlandais, par la générosité d'Aus-

1. On m'a dit que Louis XIV n'avait jamais voulu goûter ce projet pour ne pas ouvrir le royaume de ce côté là. M. de Louvois en avait fait dresser les plans.

tresius, seigneur d'Argonne au VIIe siècle. Elle a été sous la juridiction jusqu'en 1571 et elle a été unie en 1611 à la congrégation de Saint-Vanne. Des arrêts des années 1287, 1288, 1293 et 1318 ont jugé qu'elle est une église du royaume, en la garde spéciale du comte de Champagne et en la garde générale du roi. Elle fut brûlée en 1297 par Henri III, comte de Bar, qui ravagea la Champagne, et que la reine Jeanne de Navarre, qui apporta cette province à Philippe le Bel, son mari, envoya prisonnier à Paris, où par arrêt du Parlement il fut condamné à rendre au Roi foy et hommage de son comté, qui a été depuis érigé en duché et qu'il avait toujours prétendu tenir en franc-aleu, et à aller porter les armes en Terre-Sainte, jusqu'à ce que le Roy le rappellât.

L'abbaye de Belval en Dueillet (O. de Prémontré), diocèse de Reims, a été fondée en 1133 par Adalberon de Chiny, évêque de Verdun. Elle a eu des abbés réguliers jusqu'au concordat. Le revenu de l'abbé est de 7000 l. et celui des religieux, qui sont huit ou neuf, de 5,000 l.

L'abbaye de Chatrices (O. des chanoines réguliers de Saint-Augustin), diocèse de Châlons, vaut 8 à 9,000 l. de rente à l'abbé et 8000 aux religieux au nombre de huit ou neuf. Elle a été fondée en 1135 par Eustache, qui en fut le premier abbé et qui fonda aussi l'abbaye de Montier-en-Argonne. Le temps de cette fondation, celle de Montier par le même abbé, la forme du bâtiment de l'église qui est à la façon des églises des Bernardins bâties dans ce siècle, ont donné lieu de soupçonner que les premiers possesseurs de cette maison étaient des Bernardins ; mais il semble que la bulle du pape Célestin, de l'année 1197, portant confirmation de l'établissement de cette abbaye, détruit entièrement ce soupçon et fait connaître que cette maison a été dès son commencement possédée par des chanoines réguliers. Elle a été réformée en 1642.

L'abbaye de Chéhery (O. de Citeaux), diocèse de Reims, vaut à l'abbé 8,000 l. et aux religieux au nombre de quatre 6,000. Elle a été fondée en 1147 par le chapitre de l'église de Reims, auquel elle paye annuellement 40 sols de reconnaissance. Des religieux de Saint-Benoit y furent établis par Gontier, abbé de la Chalade, qui venait d'être fondée en 1130. Elle était anciennement sous la garde des comtes de Grandpré. Le comte Henri la lui ayant remise en 1280, elle se mit en 1283 sous la garde et protection du roi.

L'abbaye de Moiremont (O. de Saint-Benoit), diocèse de Châlons, vaut à l'abbé 5,000 l. et autant aux religieux au

nombre de huit. Cette abbaye où la réforme a été établie en 1622, a été fondée dans le bois d'Argonne en 1074 par le comte Nanterus. Au commencement, il y avait douze chanoines, mais comme en l'année 1102 (ou 1143) il n'y avait plus qu'un prêtre, les chanoines de l'église Saint-Remi, avec la permission de leur archevêque, y mirent des moines de Saint-Benoit auxquels ils rendirent ce qui avait été donné d'abord à l'abbaye, se réservant une rente foncière de 200 muids de blé et autant d'avoine, mesure de Reims, et 8 l. parisis d'argent, dont ils jouissent actuellement.

Le couvent de Brieulle-sur-Meuse (O. de Prémontré), diocèse de Reims, n'est qu'un membre dépendant de l'abbaye Saint-Paul de Verdun, fondée du temps de S. Norbert. Il produit 2,500 livres de rente, pour sept religieux. Auparavant, il était possédé par les Bénédictins, qui avaient eu aussi pour prédécesseurs des chanoines réguliers de Saint-Augustin.

Il y a à Grandpré un couvent de religieux de la Trinité pour la rédemption des captifs, au nombre de quatre.

Le couvent des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame à Sainte-Ménehould a été établi en 1627. La supérieure en est élective; il y a 43 religieuses qui ont 4,000 l. de revenu.

A Lançon, diocèse de Reims, se sont établies les religieuses de Notre-Dame de Nazareth en 1718; elles sont douze religieuses et sept converses avec 2,000 l. de rente.

Le prieuré de Braux-Saint-Remy, jadis à l'abbaye Saint-Remy de Reims, et qui est encore à la collation de l'abbé, vaut 1,000 l. de rente.

Le prieuré de Chaudefontaine produit 6,000 l. de rente aux Jésuites de Reims; c'est le premier prieuré que la Compagnie ait eu en France; elle l'a obtenu par lettres patentes en 1625. Le sieur Esnard, official de Verdun, s'étant fait jésuite au commencement du XVIIe siècle, donna à la société ce bénéfice dont il était pourvu. C'était autrefois un membre de l'abbaye Saint-Vanne de Verdun, fondé par Odon en 1082. Louis, abbé de cette abbaye, acquit, en 1223, de ses propres deniers l'avouerie de ce prieuré qu'il augmenta si considérablement en peu de temps, qu'il suffisait pour y entretenir plusieurs religieux.

Le prieuré de Senuc vaut 4,000 l. de rente, ancien membre de l'abbaye Saint-Remy de Reims, et c'est là que Rupert, moine bénédictin et abbé de Saint-Remy, a composé son livre: *Gesta Dei per Francos*, et que saint Oricle fut martyrisé par les Vandales en 407.

Le prieuré de Grandpré, où il y a trois religieux, est un membre de l'abbaye Saint-Denis de Reims : il vaut 6,000 l. Ordre de chanoines réguliers de Saint-Augustin. Le premier est curé de Grandpré ; le second est chapelain du château ; le troisième est curé de Resson. Ils ne sont que pensionnaires de l'abbaye.

La chambrerie de Haricourt vaut 1,800 l. de rente au séminaire de Reims, auquel elle a été réunie par les soins de Monseigneur Le Tellier, archevêque.

Il y a encore au bourg de Montfaucon en Argonne, une église collégiale composée d'un prévôt, dont le revenu est de 2,000 l., d'un doyen et d'un chantre. Les chanoines sont au nombre de 28, jouissant chacun de 6 à 700 l. Cy-devant l'archidiaconé d'Argonne, au diocèse de Verdun, était uni à la prévôté. Ce chapitre était originairement une abbaye, quelques-uns disent de Saint-Benoit. Elle avait été bâtie par S. Balderic, fils de Sigebert, roi d'Autrasie, et dédiée à S. Germain d'Auxerre. Elle a été depuis sécularisée et la dignité d'abbé a été convertie en celle de prévôt. En 1319 ce chapitre, fit un pariage avec Philippe le Long. Il a aussi une juridiction sur les chanoines et pour l'exercer il y a un official et un promoteur. Le prévôt préside aux affaires temporelles et le doyen à tout ce qui regarde la discipline ecclésiastique. Ce bourg fut incendié en 1552 par les Hongrois, en 1622 par le comte de Mansfeldt, en 1636 par les Croates ; il n'en resta qu'une maison.

Enfin il y a une commanderie de l'Ordre de Malthe à Boulx-aux-Bois auprès de Buzancy, qui vaut 12,000 l. Cette commanderie et celle de Merlaut, comme Machault et Ponfaverger sur la Suippe, sont unies.

La seigneurie d'Aultricourt près d'Epense, est le principal membre de la commanderie de Saint-Amand : elle vaut 980 l. de rente.

Nous croyons pouvoir placer en cet endroit l'état des chapelles fondées à Sainte-Ménehould :

La chapelle Saint-Georges, de collation royale, fondée en la salle du donjon du château, mérite la première place, indépendamment de son antiquité. Elle est de la fondation des comtes de Champagne, je pense qu'elle est due à la comtesse Blanche en 1202.

La chapelle Sainte-Barbe, fondée en 1351 par Thierry Fretel, à la nomination de l'abbé de Moiremont.

La chapelle Notre-Dame, dite de Fer, fondée en 1352 par Colart de Saux et Agnès, sa femme, dame d'Epense ; elle était à la nomination de l'évêque de Châlons qui l'a permutée avec son chapitre

de Saint-Etienne en 1650 contre la nomination à la paroisse de Soudé.

La chapelle Saint-Nicolas fondée en 1367 par les confrères du temps de Charles V qui lui donna peu après un pré. A la nomination de l'abbé de Moiremont, unie en 1690 à la cure ou vicariat perpétuel créé à la Grange-au-Bois.

La chapelle Sainte-Madeleine fondée en 1366 par Jean Fretel, pannetier du roi; de la même nomination.

La chapelle Saint-Jean-Baptiste, fondée en 1370 par Gérard Toignel, sergent d'armes du roy, à la nomination de l'évêque de Châlons.

La chapelle de Saint-Jean-l'Evangéliste. fondée en 1457 par Jean Toignel, sieur de Leffincourt, lieutenant-général du bailli de Vitry.

La confrérie de la chapelle Notre-Dame des vignerons jouit de 600 l. de rente. La chapelle a été fondée par deux frères nommés Barancel.

La chapelle SS. Antoine et Roch fondée en 1379 par Guillaume de Bussy, à la nomination de l'évêque, et prétendue par l'abbé de Huiron.

La chapelle du Dieu de Pitié, fondée en 1550 par Jacques Millet, prêtre.

La chapelle Notre-Dame des Champenois fondée par un nommé Champenois de Passavant, à la nomination de l'évêque ou de l'abbé de Moiremont.

La chapelle Notre-Dame dite de Coulan, à la nomination de l'abbé de Moiremont.

La chapelle Saint-Claude, fondée le 29 septembre 1608 par Messire Claude Godet, à la nomination de l'évêque de Châlons.

La chapelle Saint-André à l'Hôtel-Dieu à la nomination de l'abbé de Moiremont.

La chapelle Sainte-Marguerite est même lieu, même nomination.

Le pouillé du diocèse, mentionne une maladrerie comme de fondation royale.

L'Hôtel-Dieu est fort ancien. Il subsistait dès le temps des comtes de Champagne, l'un desquels y a fait une concession en bois de chauffage en 1179. Il fut ruiné entièrement en 1550 par un incendie qui consuma 250 maisons et l'église Saint-Pierre au Châtelet. Une maladrerie qui était sur la côte Carault ayant été détruite pendant la guerre civile, environ en 1589, les biens en sont possédés par l'hôpital. Suivant la tradition, sa fondation est due à la charité des habitants et un juif y a fait des largesses considérables. Par la fondation, l'administration en appartient aux échevins et ils la partagent avec le maire

et le conseil de ville depuis son établissement en 1633. Enfin en 1691, on y a mis un chapelain. En 1700 quelques personnes tentèrent d'apporter du changement dans cette sorte d'administration. Le revenu est de 5,000 l. et il y a cent pauvres. Les pauvres, hommes et femmes, invalides non mariés, y sont nourris; les passants y sont reçus, les malades y sont pansés, les pauvres enfants orphelins et autres y sont nourris et instruits et les vieillards pauvres et nécessiteux y sont traités. Il y a un bourgeois de la ville que l'on appelle receveur et maître de l'hôpital, qui a soin du revenu temporel, autorisé par le conseil de ville, et il est élu tous les deux ans dans une assemblée générale de la communauté. Il est pendant ce temps exempté des logements militaires.

Il y a aussi une charité composée d'un curé et de quelques dames pieuses qui a 1,000 l. de revenu.

Il y a aussi des charités à Grandpré et à la Neuville-au-Pont.

Il y avait autrefois un hôpital à Montfaucon, mais ses revenus ont été unis en 1706 à celui de Mouzon, et deux lits sont réservés à ce bourg.

Il y en avait aussi un à Cernay réuni en 1690 à celui de Reims.

Il y en a un à Hans de la fondation des barons de Hans en 1250.

CHAPITRE II.

Gouvernement militaire.

L'élection de Sainte-Ménehould qui est du gouvernement général de Champagne, est dans le département de M. de Choiseul-Beaupré, l'un des quatre lieutenants généraux pour le roy en la province.

Un lieutenant du roy particulier héréditaire y a été créé en février 1692; c'est M. Guérapin de Vauréal.

Le baillage de Sainte-Ménehould étant un siège particulier de celui de Vitry, il a pour bailli celui de Vitry, M Langault.

Un office de lieutenant subdélégué de MM. les maréchaux de France y a été créé en 1693.

En 1545, François Ier fit faire des fortifications nouvelles au château, Du Bellay-Langey fit faire par ordre du roi des

retranchements et des terrassements, agrandir le magasin comme il est maintenant : le terrain où était le prieuré Saint-Etienne servit à construire une plate-forme qui commande la ville. Ce fut encore en vue de fortifier davantage la ville que Henri II, en 1551, accorda au s[r] de Neufchâtel un bois de 440 arpents appelé Forest, près de Sainte-Ménehould, à charge de le dessarter comme il le fit peu de temps après. Blanche, comtesse de Champagne, avait eu le même dessein, en 1204, lorsqu'elle accorda quelques bois au couchant du château pour dessarter. En 1207, elle y fit faire des fortifications nouvelles. Mais en 1634, le Roi à la sollicitation des gouverneurs de Stenay, Clermont et Jametz, ayant ordonné la démolition de toutes les places que François I[er] avait fait bâtir ou fortifier de nouveau en 1545, non-seulement on démolit le château de Sainte-Ménehould, mais encore les fortifications de la ville, dont le roi ayant été informé, il accorda les matériaux aux habitants, qui firent l'année suivante réparer la ville à leurs dépens en moins de six mois. Aujourd'hui, elle est tout à fait démantelée.

Il y a à Sainte-Ménehould un gouverneur. Le principal de son revenu consiste en dix sols qui se lèvent depuis 1657 sur chacune des charrettes de merrain aux entrées de la ville, et aux autres bureaux de l'étendue du gouvernement. Cette concession avait été faite pour l'entretien des fortifications. C'est M. de Saint-Pau.

Lieutenant du Roy, M. d'Epense.

Major, M. Mathé de Vitry-la-Ville. Il y a eu des officiers d'artillerie créés en 1703, supprimés en 1716. Le garde-magasin d'artillerie supprimé en 1721.

État des gouverneurs de Sainte-Ménehould :

Henri de la Tour, 1449.

Hutin de Saux.

De Beauvau de Presigny lui succéda, 1449.

Comte de Porcien, 1465.

Claude d'Epense, 1514.

Fr. d'Anglure, 1537.

Fr. du Chesnois.

Jean d'Apremont, s[r] de Vandy, nommé, 1561.

Le s[r] d'Esclavelles, 1562.

J.-J. de Suzanne, nommé, 1570.

Jacq. du Val, s[r] de Maindreville, 1580.

Germain Godet, s^r de Renneville, 1591.
De Pradine de Bouconville, 1611.
Gabriel de la Vallée-Fossé, 1617.
Marquis de Vignolles, 1627.
De la Borde, 1633.
D'Arnoux, 1637.
Pompenne du Fos, 1638.
Fr. Poussart du Vigean, 1645.
Ch. de Menisson, s^r de Saint-Maur, 1652.
Le s^r de Montal, 1652.
Le s^r de Ciron, 1660.
Jean de Pouilly, s^r de Lançon, 1673.
Henri de Pouilly, 1676.
De Neufchelles père, 1677.
De Neufchelles fils, 1691.
De la Cassagne de Saint-Pau, 1733.
De Chambon, 1750.
D'Espiez.

Il y a une compagnie de robe-courte créée pour le baillage de Vitry en 1554 et établie à Sainte-Ménehould. Mais depuis la création d'une maréchaussée à Vitry, un arrêt du conseil de 1661 a fait défense au s^r Geoffroy de prendre d'autre qualité que celle de lieutenant criminel de robe-courte en la prévôté et ressort de Sainte-Ménehould. Cette robe-courte est composée d'un lieutenant, deux assesseurs, un procureur du roi, un substitut, un commissaire, un contrôleur, un greffier, un exempt et quatorze autres.

État des lieutenants criminels de robe-courte :

Jean Lallemant, 1560.
Denis de Buissy, 1570.
Etienne Lallemant.
Fr. Mongin, 1590.
Jacq. Mongin, 1610.
Claude Alexandre.
Blaise Boudet, 1642.
Martin Marchand, 1654.
Didier Geoffroy, s^r de Malancourt, 1692.
Jean Collin, s^r du Couvels, 1711, supprimé en 1720 et transféré à Châlons.
Martin Muiron, 1734.

Le roi a accoutumé de nommer un gouverneur de la terre de Beaulieu, parce que anciennement ce pays était frontière, et même pendant la guerre présente des partis de la garnison de Traerban y ont pénétré à travers la Lorraine, pays neutre. Il n'y a aucun appointement. C'est M. de Rommecourt, abbé de Beaulieu. Ni lieutenant de roi, ni major.

CHAPITRE III.

Gouvernement civil. — La Justice.

Le baillage de Sainte-Ménehould est fort ancien. C'est un siège particulier du baillage de Vitry, auquel il ressortissait dans les cas présidiaux depuis 1551 jusques à la création qui a été faite du présidial à Chaalons par édit du mois d'octobre 1637. On ne peut rien dire de certain touchant son établissement qui est certainement des plus anciens de la province, et au moins du XV[e] siècle, car l'on ne trouve pas les lettres patentes de l'érection : on peut croire qu'on lui a attribué les fiefs mouvants du château de Sainte-Ménehould, comme on a fait en érigeant le baillage d'Auxerre, et il est sûr que le ressort de ce siège est des plus grands pour un simple baillage, puisqu'il s'étend jusque sur toute la principauté de Portien érigée en 1561, sur la prévôté royale de Rocroy qui n'était autrefois qu'un village dépendant de la baronnie de Rumigny, que Henri II fortifia en 1553 et que Louis XIII acheta en 1614, dans les Ardennes et dans la Thiérache, ayant pour voisins les baillages de Vitry, Chaalons, Reims, Clermont, Mouzon, Sedan, Charleville et Château-Regnauld, et étant contigu au pays de Liège, Revin, Fumay et autres terres étrangères. Sa juridiction était beaucoup plus considérable auparavant la distraction qu'il a souffert du Rethélois par l'érection de ce pays en duché-pairie au mois de décembre 1663 et par la réunion de la baronnie de Rumigny au duché-pairie de Guise en janvier 1527, car aujourd'hui ce baillage ne connaît plus que des cas royaux dans l'étendue du duché de Rethélois et Mazarin et de la baronnie de Rumigny. En 1632, pendant que la peste désolait Sainte-Ménehould, les officiers de justice allèrent tenir leur séance à Grandpré ; et en 1652, pendant la détention de cette ville par M. le prince de Condé, ils la tinrent à Chaalons. Le public fit alors une perte irréparable par l'incendie

ou la dissipation que firent quelques soldats des registres et papiers du baillage.

Ce siège se compose de plusieurs officiers : un président créé en 1635, un lieutenant civil et criminel, un lieutenant particulier assesseur criminel, juin 1586 ; deux conseillers en 1571 et 1576 ; deux autres conseillers en 1622 (supprimés) ; un conseiller d'honneur, avril 1635 ; un premier assesseur en maréchaussée avec qualité de conseiller, février 1640 ; deux conseillers rapporteurs des défauts, mars 1691, supprimés en août 1716 ; un conseiller garde du scel, novembre 1696, réuni en mars 1698 ; un conseiller auditeur des comptes et consignations et saisies réelles, septembre 1704, et réuni en décembre ; un lieutenant général d'épée créé en octobre 1703, réuni le 30 décembre 1704.

Le subdélégué y a voix et rang, août 1704, ce qui fut supprimé en août 1715.

Deux conseillers de police, novembre 1706, supprimés en août 1716.

Un avocat du roi qui est aussi conseiller, août 1578 : 4 l. de gages, 36 de pension : 2,000 l.

Un procureur du roi, août 1522 : 50 l. gages, finances 3,333 l.

Un substitut, mai 1586 et avril 1696 : 42 l. gages, supprimé en novembre 1717.

Un greffier en chef.

Un clerc royal.

Un receveur des amendes, 1691, alternatif 1704, supprimé 1716

Un receveur des consignations, 1689.

Un commissaire aux saisies réelles, juillet 1689.

Un receveur des bourses communes, août 1696, réuni 1697.

Etat des lieutenants au Baillage :

1509. Jean Hébert.

1519. Jean Henriet.

1537. Claude Godet, écuyer.

1573. Germain Godet, s^{r} de Renneville.

1606. Pierre Billet.

1612. Claude Baillet.

1658. Claude Humbert.

1701. François Boileau.

1722. Jean Boileau, son fils.

Lieutenants particuliers :

Nicolas Haalt.

Jean de Saint-Remy, non admis.

Pierre Beschefer, pourvu alors en septembre 1602.

Jacques Cuplot, 1656.

Nicolas Coulonnier, 1691.

Jean Maucarrier, 1698.

Jean Mathieu, 1714.

Procureurs du roi ·

Jean de Crespy, 1407.

Jean Bichon, 1449.

Jean Hebert, 1451.

Nicolas Cuissotte, 1468.

Guillaume de Buissy, 1479.

Remi L'Hoste, 1522.

Guillaume de Buissy, 1533.

François Hocart, 1554.

Louis Hocart, 1579.

François Hocart, 1621.

Claude Hocart, 1650.

Louis Hocart, 1692.

Nicolas Chaalons, 1727.

Avocats du roi

Pierre de la Veufve, 1550.

François Beschefer, 1560.

Jean Petit, 1569.

Pierre Beschefer.

Pierre Deu, 1591.

Jean de Saint-Remy, 1580.

Charles Deu, depuis prévôt.

Pierre de Saint-Remy, 1607.

Louis de Saint-Remy, son fils, 1640.

Louis Corvisier, 1645.

François Boileau, 1676, depuis lieutenant général.

Claude Gilbert, 1742.

Dates de plusieurs arrêts de règlement notables pour le baillage, prévôté et autres sièges royaux de Sainte-Ménehould :

23 décembre 1524. Arrêt du parlement entre Jean Henriet, lieutenant à Sainte-Ménehould et Mathieu le Tur, lieutenant général à Vitry.

5 octobre 1555. Arrêt du grand conseil entre le tabellion et les notaires royaux de Sainte-Ménehould.

29 juillet 1582. Arrêt du parlement portant que les appellations du bailli de Rethel ressortiront en la cour au moyen de l'érection en pairie.

12 novembre 1583. Arrêt des grands jours de Troyes entre Jean Petit, prévôt, et Germain Godet, lieutenant au baillage de Sainte-Ménehould.

— Aux mêmes grands jours fut plaidée une cause entre le duc de Nevers et les officiers royaux de Sainte-Ménehould.

28 septembre 1584. Arrêt du parlement entre Petit et Godet.

5 janvier 1585. Arrêt du Parlement entre les mêmes pour le partage des villages.

21 avril 1608. Arrêt entre les notaires de Sainte-Ménehould, la Neuville-au-Pont et Florent.

17 janvier 1605. Arrêt entre les avocats et procureur de Sainte-Ménehould.

19 mars 1622. Lettre du don de 100 l. par an à l'office de procureur du roi à Sainte-Ménehould.

17 juillet 1627. Arrêt du parlement portant que le juge du Thour a droit de ressort sur les villages y dénommés.

27 mars 1632. Arrêt entre P. Doucet, lieutenant aux eaux et forêts, Germain Hocart, maître particulier, et Deu, prévôt.

15 juillet 1634. Arrêt du conseil entre P. de Saint-Remy, avocat du roi, et Deu, prévôt.

30 avril 1661. Arrêt du grand conseil portant défense au s^r^ Geoffroy de prendre d'autre qualité que celle de lieutenant criminel de robe-courbe.

16 mai 1683. Arrêt du parlement entre le duc de Mazarin et le baillage pour les cas royaux et la prévention.

Prévôté : L'antiquité du baillage nous donne lieu de croire que la prévôté de la même ville est très ancienne, qu'elle l'est peut-être autant que la ville même et qu'elle est devenue royale depuis que Philippe le Bel eût épousé l'héritière du comté de Champagne, car du temps de ces comtes, Sainte-Ménehould leur appartenait. La justice n'était pas royale. Dans le milieu du xve siècle cette prévôté se donnait à ferme, mais, dès le commencement du xvie, il y eut des prévôts ou gardes dont la charge a subsisté [1]. Les charges de président, créée en 1635, lieutenant créée en 1557 [2] et 1583, lieutenant criminel en janvier 1522, réuni au prévôt. Le garde de scel, réuni au corps ; le procureur du roi créé en novembre 1553.

1. Supprimés en mai 1748 et réunis au baillage en juin.

2. Supprimée en 1590.

État des prévôtés. — Gages 10 l.

1424. Colard Chardet.
1503. Jean Hocart.
1545. Louis Hocart.
1557. Gille Petit.
1570. Jean Petit.
1588. Jean de Saint-Remy.
1600. Charles Deu, l'aîné.
1650. Charles Deu le jeune, non installé.
1651. Michel Brissier.
1689. Raulin Aubry[1].

La charge de lieutenant général de police créée en octobre 1699 a été réunie au baillage par arrêt du conseil du 16 mars 1700. Les charges du procureur du roi, commissaire et greffier, créées en novembre 1700, sont remplies, mais non celles de conseiller créées en novembre 1706, avocat du roi en octobre 1708 et celles d'alternatifs en janvier 1709 ; ces dernières réunies aux anciennes en avril 1710.

(*A suivre.*)

1. Auquel succède en 1727 son fils Daniel.

CHRONIQUE DE JEAN TATÉ*

BOURGEOIS ET ÉCHEVIN DE CHATEAU-PORCIEN

Au XVIII[e] siècle

ÉVÈNEMENTS DU XVIII[e] SIÈCLE.

En 1700, le 14 (*en blanc*), M. l'Evêque de Bethléem vint en cette ville, et y confirma plusieurs personnes de la ville et des villages voisins qui y estoient venus en processions [1].

En 1701, il s'y fit un vent sy impétueux le jour de la Chandeleur, que plusieurs en ont esté renversés et découverts.

En la même année, on a levé de la Millice sur les garçons depuis l'âge de 22 ans jusqu'à 40. Les communautés ne fournissoient rien comme autre fois, mais les garçons du susdit âge estoient obligés d'aller tirer au sort devant le subdélégué [2]. La guerre estoit pour lors, pour les garçons et jeunes hommes, tant à cause de Millice, que par les surprises quy se faisoient dans les villes et dans les campagnes par les officiers, les prenant même de force sur les grands chemins, dans leurs maisons, jusque dans les églises même, ainsy que l'on a vue du côté de Chaumont. En certains villages où les garçons s'estoient retiré dans les clochers après la messe, certains petits gentilhommes officiers d'infanterie, seigneurs des environs, ont fait allumer du feu dans l'église, où ils y avoient fait mettre du grand fumier pour faire créver de fumée les gar-

* Voir page 364, tome I[er] de la *Revue de Champagne*.

1. Le titulaire de l'évêché de Bethléem, près Clamecy (Nièvre), était en 1700 un vieillard octogénaire, François de Batailler, qui avait ce titre depuis l'année 1664 et mourut le 22 juin 1701, âgé de 84 ans. (*Gallia Christiana*, t. XII, col. 697-98.) Est-il question ici de ce personnage ou d'un évêque *in partibus ?* Nous n'avons pu le découvrir, les registres des visites étant muets sur ce point.

2. Sur la milice de Champagne et ses levées par la voie du tirage au sort, se reporter à l'*Inventaire sommaire des Archives départementales*, Marne, t. I, 1884, p. 327 à 350 ; et Ardennes, t. I, 1864, p. 45 à 49. La série G des Archives départementales des Ardennes fournit d'ailleurs les plus abondants renseignements sur la subdélégation de Château-Porcien, p. 63 à 70.

çons retirés dans les clochers et quy en deffendoient l'entrée, sans respecter le lieu saint et le saint des saints quy y estoit sur l'autel, mais Dieu ne laisse rien impuni, car l'on a vûe un peu après la destruction de ces petits officiers [1].

En laditte année 1701, la Champagne a esté attaqué de la discenterie, peu en sont morts, excepté les viellards et les enfants.

En laditte année, on a bruslez par justice à Rethel deux malheureux quy avoient volé une Église, ayant profané le corps adorable de Jésus-Christ, ayant pris et emporté les vaisseaux sacrez.

En 1702, on a levé de la Millice sur les corps de mettiers, par ordre du Roy, dans toutes les villes de France sans exceptions, chaque corps de mettiers étoit taxé à la quantité d'hommes qu'il devoit fournir, et qu'il acheptoit à leurs dépens, et au prix qu'ils pouvoient en trouver, Reims en a fourny 180 hommes ; Rethel 27 ; Château-Portien par faveur n'en a livré que cinq, Paris n'en a pas esté exempt, les bourgs et les villages en on esté exempts.

En cette année, la grosse thoure du château, là où les princes faisoient leur demeure a été fondüe. C'étoit une des belles thoures de France, tant par la structure, grosseur, et hauteur : il y avoit une escalier de pierre pour monter aux chambres de la ditte thour et aux autres appartements joignant icelle, où il y avoit environ cinquante degrez, j'en ay fait mention cy-devant [2].

1. Le recrutement de la milice a continué à peser sur les populations rurales durant tout le cours du XVIIIe siècle. C'était un événement dans chaque village à chaque tirage au sort. On lit cette inscription sur la muraille intérieure du clocher de Dontrien (Marne) : *Les garçons de Dontrien ont eté tiré à la milice le 30 de mars 1767. C'été Jean Blanchet qu'a tombé, jeune garçon, taille de cinq (pieds) quatre pouces.* Lorsque le sort tombait sur un gars valeureux, il revenait parfois lieutenant, même capitaine, chevalier de Saint-Louis, comme en font foi plusieurs registres paroissiaux, celui de Villers-devant-le-Thour (Ardennes), par exemple, où se trouve, à la date du 29 mars 1753, le décès de « Claude Monseignat, dit Carmagnol, lieutenant de grenadiers au Régiment de Poitou, croix de Saint-Louis, âgé de 69 ans, frère de Nicolas Monseignat, maître d'école de La Selve... » *Registre de* 1753, *aux Archives communales.* — Cfr. *La vie militaire sous l'ancien régime*, par A. Babeau, 1889, p. 33.

2. Conférer la *Chronique de Taté* avec l'*Essai hist. sur Rozoy-sur-Serre*, par G.-A. Martin, au t. II, Ruine de la grosse tour, p. 351. — Reconstruction de l'église, p. 361. — Invasion de Growesteins, p. 364. — Reconstruction de la chapelle Saint-Lazare, de l'Hôtel-de-Ville et du Prieuré, p. 366. — Travaux pour la canalisation de la Vaux, p. 387. —

En 1702, les arbres quy sont présentement au Bochet ont été plantés à la dilligence des Eschevins ; c'etoit autrefois les jardins d'Arquebuse.

En la ditte année, la guerre a esté déclarée entre le Roy de France, l'Empereur, l'Angleterre et la Hollande, le 25 juillet de la-ditte année, jour auquel en a esté fait la lecture de la déclaration par tout les carefours de Château-Portien au son du tambour, avec deffense, sous peine de la vie, de faire aucun commerce avec l'Empire, l'Angleterre et la Hollande ; on a levé de la millice sur les garçons.

La même année audit an 1702, a été créé par Edit du Roy des charges de syndicq perpétuel dans chaque paroisse du Royaume, lesquelles exemptoient des millices les pourvus d'icelles. Un an après on a annexée à ladite charge celle du greffe des rolles des tailles ; peu après on a fait payer un controlle des lettres de finances des dittes charges, et ensuitte on a créé par autre Edit des charges de syndicq et grefier des rolles alternatif et triennalles, et quy ont été réunies aux anciennes charges ; et les pourvus d'icelles contraints de les payer, et pour remboursement d'icelle charges, après la suppression quy en a esté faite dix ans après, on a fait la liquydation des sommes payées pour le principal de la finance, en billiet de banque que l'on devoit recevoir à Paris, et en recevoir une rente sur l'hostel de ville, et pour y être admis il falloit payer en argent contant une certaine somme quy surpassoit souvent la valleur des billiets de banque. En cette année plusieurs autres charges ont esté créés dans les villages, comme vérificateurs des rolles de scel, et arpenteurs royaux, et aussy dans les villes plusieurs ont été créés, comme des maires, lieutenant maire, eschevins, commissaire aux revüe, capitaine major de ville, lieutenant et autres. A Château, les charges de maire, lieutenant de maire, maire alternatif, eschevins, procureur du roy, grefier de l'hostel de ville ont esté élües par des bourgeois de laditte ville, et celle de major capitaine de ville a été acquise par M. d'Arnicourt, et celle de lieutenant par M. de Sorbon son frère ; ils venoient pour le feu de joye, et marchoient à la tête de la bourgeoisie en armes [1]. Ces charges exemptoient du ban, et arrière-ban.

Incendie de 1730, p. 388. Consulter le même ouvrage, *Supplément*, sur les faits postérieurs à la Chronique, et divers épisodes de la Révolution jusqu'au commencement de notre siècle.

1. Il s'agit ici de deux membres de la famille de Rémont, l'un Antoine-

En 1703, les processions de Château-Portien ont été en procession aux mois de juin aux églises d'Herpie, Condé, Saint-Lazare, pour gagner les jubilés et l'année sainte 1700, suivant la Bulle de notre Saint Père le Pape [1].

Incendie du faubourg de Liesse En 1703, le 21e septembre sur les deux heures après midy, est arrivé un funeste accident de feu au faubourg de Liesse, par une femme broyant de la chanvre au feu sous sa cheminée. Il faisoit fort secq ce jour là, et le feu ayant pris aux toits de paille de la maison, ce feu gagna aussy tôt les autres toits, pour la plus part en paille et les greniers remplis de chaume et herbes, ce quy causa un feu terrible en un moment de temps, sans y pouvoir donner secours tant il étoit grand, et en trois ou quatre heures de temps l'on vit le feu à trente-cinq maisons, sans les granges pleines de grains, et les escuries toutes remplyes de paille et chaume, car la moisson avoit été abondante, et ce feu terrible et épouvantable, quy brûloit les deux costés de la rue, dura presque huit jours sans pouvoir l'éteindre à cause des granges pleines de graïns. Les forains étoient accourus de toute part pour nous secourir, et Monsieur de Mazarin a envoyé plusieurs ouvriers de Rethel pour y travailler [2], et le lendemain du grand matin il y vint en personne, où il vit encore toutes ces maisons en feu, il prit compassion des pauvres incendiés, leur fit distribuer une somme d'argent sur l'heure même, et leur abandonna tous les matériaux de la grosse thoure du château, quy étoit tombée en ruine, comme aussy tous les chênes du bois de la Thomelle sans réserve [3]. Il

Charles, chevalier, seigneur d'Arnicourt, mort en 1724, l'autre, Robert-Antoine, chevalier, seigneur de Sorbon, mort en 1722. Cfr. *Généalogie de la famille de Rémont, par Paul Pellot, dans les Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXX, p. 74.

1. Le 4 juin 1703, eut lieu à Château Porcien une enquête relativement aux troubles que causait le projet de construction d'une sacristie ; l'abbé Camille de Louvois, vicaire général de l'archevêque, la présidait en son nom. Le curé de Château s'appelait alors Jean Péchenart, et on trouve diverses pièces de lui dans la liasse de sa paroisse, Doyenné de Saint-Germainmont. *Archives de Reims*, Fonds de l'Archevêché.

2. Armand-Charles de la Porte, premier duc de Rethel-Mazarini, pair de France, etc...., mort le 9 novembre 1713, âgé de 82 ans. Ce que Taté dit de sa commisération envers les incendiés rectifie le jugement trop sommaire de Saint-Simon : « Le duc de Mazarin mourut dans ses terres..., ce ne fut une perte pour personne. » *Mémoires*, édit. Chéruel, t. X, p. 277.

3. Il existe encore sur le terroir de Dommely (canton de Chaumont-Porcien), un bois appelé *Bois de la Toumelle*, dans lequel on a trouvé quelques antiquités. *Géogr. hist. des Ardennes*, par Jean Hubert, 1855, p. 269.

y en avoit environ deux milles, tant gros que petits, le tout pour estre employé au rétablissement de leurs maisons, avec deffence de couvrir en paille. Lesdits bois ont été distribués par Monsieur le Bailly et le Procureur fiscal, à tous ceux quy avoient été incendiés, au prorata des bastiments qu'ils avoient perdus, et ont ainsy rétabli leurs maisons plus belles qu'elles n'étoient auparavant, pour la plus grande partie. Les laboureurs de la ville et ceux de la campagne faisoient les voitures gratuitement, tant de bois que de matéraux du château. On leur a fait quelques aumônes pour les ayder. Une dame de Paris leur a envoyé 400 l. quy ont esté distribué à chacuns. Et, sans secours extraordinaire, la plus part étoit hors d'état de rebâtir. Ils ont rebâtis, mais ce n'est pas esté sans peine. Dieu nous préserve de pareil accident! En la ditte année Château a fournis trois milliciens.

En 1704, a été levé la première maison des incendiés du faubourg, après avoir fait célébrer une messe solennelle du Saint-Esprit pour remercier Dieu de ce que, après un sy fâcheux accident, ils ont trouvé tant de bienfaiteurs, et luy demander la conservation des dits bastiments.

En la même année 1704, on a fait le feu de joye de la naissance de M. le duc de Bretagne, et M. de Sorbon, lieutenant de la bourgeoisie de cette ville, a fait distribuer aux bourgeois quy avoient été sous les armes.

La même année il gella si fort au mois de janvier que les vignes fûrent presque toutes gellées, ce quy a causé une très petite vendange. On a recueilli environ cent poinçons de vin sur le terroir de Château. On a aussy levé de la millice sur les garçons la même année.

En 1705, on a encore levé de la millice. En la dite année il y a eüe plus de trente maisons de brûlés à Serincourt [1], au mois de may, et sur la fin d'aoust il y a eüe à peu près la même quantité de maisons de bruslez à Assy [2], sans les granges pleines de grains et escuries ; et sans le secours des bourgeois de Rethel, le village courroit grand risque d'estre brûlez entièrement.

En 1707, il fit une nuë sy épouvantable sur le terroire de Evernicourt et environs [3], l'eau y a tombé sy abondamment,

1. *Seraincourt*, canton de Château-Porcien.

2. *Acy-Romance*, canton de Rethel.

3. *Evergnicourt*, canton de Neufchâtel (Aisne).

que dans les valons, il s'y a fait des ravaux qui étoient de sept à huit pieds de large et autant de profondeur, et avoit tout ravagé le terroire et avoit emmené plusieurs callioux gros comme deux poinçons jusque dans les rües d'Evernicourt. J'en parle comme les ayant vüe, et quy sont encore sur la place, auquel l'eau les a emmenés bien d'une demy lieu de loin, l'eau les ayant déterrés de terre [1].

En 1708, le deuxième dimanche de Carême, les reliques de sainte Gaudence, envoyées de Rome pour la paroisse d'Hauteville, ont été enchassées dans un reliquaire de bois doré dans l'église de cette ville par M. le doyen de Rethel avec solennité [2]. Les paroissiens d'Hauteville et ceux de Son sont venus en processions avec armes et flambeaux, et ont emporté les dites reliques en la susdite paroisse d'Hauteville. Le clergé de cette ville avec tout le peuple ont conduit en processions la ditte relique jusqu'à la porte de la Barre, il y avoit une affluence de monde venue de tout côté pour voir cette belle cérémonie [3].

En la ditte année 1708, ont été faites des prières de quarante heures dans toute les villes de France au sujet de la guerre et du siège de Lille en Flandre ; on les a faites icy les trois premiers jours de septembre.

En la ditte année, le 14 de septembre, l'eau déborda sy fort que la chaussée en fut emportée en plusieurs endroits, et les marsailles de la pré, fauchés ou non fauchés, en furent entièrement perdus, cela est venu tout à coup, car le matin il n'y avoit aucune apparence d'innondation.

Cette même année, la moisson et la vendange ont été fort

1. On pourra garder pareillement mémoire des affreux dégâts causés à Ay principalement et dans tous les vignobles de la vallée de la Marne et de la Montagne de Reims, par l'orage et la pluie torrentielle du lundi 27 mai 1889. A Évergnicourt, deux grès énormes, posés à l'angle de maisons voisines de la place, sont peut-être ceux qu'avait vus Taté.

2. *Reliques de Sainte-Gaudence à Hauteville en* 1708. « Le 2e Dimanche de Carême, M. Louis Tanton, curé-doyen de Rethel, se rendit à Château pour consacrer et enchâsser les reliques de sainte Gaudence, déposées ensuite dans la paroisse de Hauteville ; cette cérémonie attira une foule innombrable de personnes qui suivirent le cortège ; les reliques avaient été accordées par le Pape à un particulier d'Hauteville, en reconnaissance des soins que cet homme, qui était à son service, lui avait rendus. » *Ms. de Nicolas Mercier* (de Rethel). Notes sur les communes de l'arrondissement de Rethel.

3. *Hautevilic* et *Scn*, canton de Château-Porcien. Les reliques de sainte Gaudence se voient encore dans l'église d'Hauteville.

petites, ce quy causa la cherté de grain et de vin ; aussy tôt la moisson faite, ceux quy avoit moyens faisoient provision de grains, car on croyoit après les semences faites, que l'on n'auroit point de bleds pour vivre les deux tiers de l'année, quoyque l'on avoit dépouillé quantité d'orge principallement en Champagne, où on avoit ensemencé plusieurs terres où il n'y avoit point eu de seigle. Dieu l'avoit ainsy permis, car sans cela la France étoit entièrement perdue et la plus part des hommes y seroient morts de faim, car le monde, quy croyoit n'avoir de quoy vivre pendant cette anné, ne sçavoit l'affliction quy leur étoit réservée, et se défioit pour ainsy dire de la Providence de Dieu, quy en nous châtiant de nos iniquités nous a fait voir sa puissance, puisque sur cette petite récolte de 1708 il a fallu vivre et faire trois semailles. Les semences étoient bien germées et la campagne bien empouillée, et à voir les bleds aux environs de Noël, il y avoit lieu d'espérer une récolte abondante en 1709 ; mais nos iniquitez auroient tellement attiré sur nous la colère de Dieu, qu'il envoya pour ainsy dire l'ange dont il est parlé dans l'apocalipse, avec sa faux aigue et trenchante pour moissonner cette belle campagne, vandanger ces vignes et jardins, car le sixième janvier de l'année 1709 il y tomba sy grande quantité d'eau la nuit que la surface de la terre étoit remplye d'eau, et à peine cette pluye cessa, que l'on commença à sentir cette faux aigüe, je veux dire un froid terrible, avec une sy grande geilé, que toute la surface de la terre n'étoit qu'une glace ; la gellé prit au point du jour, et avant midy on pouvoit marcher sur certaine glace, et trois jours après on pouvoit marcher sur celle de la rivière. Et cette grande gellé dura pendant dix-huit jours, sans discontinuer ; l'on ne pouvoit sortir des maisons que fort rarement, à cause du grand givre, quoyque le soleil luisoit. Il n'y avoit personne sur terre quy avoit vüe ny oüye parler d'une telle gellé [1]. Sur la fin de janvier, le temps s'obscurcit et il tomba un peu de neige. L'on espéroit avoir un degelle, mais le froid reprit sa vigueur, et il y tomba du verglas quy avoit tout couvert la

1. *Les Grands Hivers*, par Émile Bouant, Hachette, 1880, (*Bibliothèque des Merveilles*), on lit p. 160 : « Il paraît certain qu'il faut remonter au moins au XVe siècle pour trouver un hiver comparable à celui de 1709, et même aucun document précis ne nous autorise à affirmer qu'il y ait jamais eu en France, avant 1709, un hiver si froid. Remarquons que ces froids sont bien moins intenses que ceux observés en France pendant le mois de décembre 1879. » Les autres grands hivers du XVIIIe siècle furent ceux de 1740, 1776, 1783-84, 1788-89, *Même ouvrage*, p. 168.

terre, comme une glace, et resta ainsy quinze jours avec une gellé terrible, et cette fâcheuse hiver dura jusqu'environ le 8 ou 10e mars, que le verglas fut entièrement fondu. Les laboureurs vont voir leur terre, où il ne voyent plus de bleds. L'un dit qu'il sont gellés, le peuple entre pour lors dans une grande perplexité de sçavoir sy les grains sont gellés ou non ; chacun dit son sentiment sur cette triste avanture. Il y eut des personnes quy en ont été hacher des morceaux avec des haches, et les ont mis dans des caves pour voir sy ce bled reprendroit nourriture, étant tout seiche, mais après un petit temps on y a pris garde, et on a connu que ledit bled étoit mort [1]. Mon Père avoit acheté un septier d'orge, et en ayant gardé deux quartel avec quelqu'autre quartel qu'il avoit, il a rempouillé une partie de nos terres après les bleds manqués, ce quy nous a donné plus de quarante septiers d'orge, car dans des terres à lentille il y est venu des orges aussy hauts que les bleds et à grande quantité, et on faisoit du pain avec ces orges admirables.

Des commissaires vont dans toutes les provinces de France de la part du Roy, avec deffence de labourer les terres ensemencées en froment avant le huit may [2]. Ce fust pour lors que chacun en fût triste, tant les riches que les pauvres, de voir un tel fléau en France, et se voir à la veille d'une famine cruelle. Les pauvres ne parlent que de piller ; les riches dans cette crainte baricadent leurs portes, et on ne veut plus vendre de grains. Les marchez sont presque abollis, celuy qui a de l'argent à peine peut-il avoir du grain ; le Roy, d'un autre côté, se voit dans un grand embarras : un peuple prêt à se révolter, des ennemis de toute part prêts à entrer en France, lesquels avoient du grain et espérance de faire moissons dans leurs pays. Mais Dieu ne voulut perdre les François, mais seule-

1. On constata le même phénomène en 1871 dans la même région, à la suite des longues gelées d'un terrible hiver ; la récolte en froment fut presque nulle, tant il est vrai que les mêmes fléaux se reproduisent sous l'effet de causes identiques. « Nous devons en conclure que les grands hivers ne sont actuellement ni beaucoup plus froids, ni beaucoup plus chauds que les grands hivers anciens. » *Les Grands Froids*, par E. Bouant, p. 145.

2. On voulait sans doute s'assurer par là si tout espoir de moisson était perdu. La crainte d'une famine était le pire des événements à redouter avant la libre circulation des grains. Les barrières d'une part, la mauvaise viabilité de l'autre, formaient un obstacle insurmontable à toute tentative de conjurer une disette. *Les Traités de Commerce*, par Paul Boiteau, Paris, 1863, Introduction, p. XII.

ment les châtier, car il donna la patience aux pauvres, leur faisant changer cet esprit de révolte, et les riches furent remplis de compassion envers les pauvres, car on a vüe dans plusieurs villes des riches quy avoient de vieux grains dans leurs greniers, les distribuer avec économie aux pauvres, au lieu de s'en enrichir, car cette année a fait bien la fortune à plusieurs. Il y eut des ordres du Roy de se saisir des armes de chacun et les mettre en lieu de surettté.

Ensuitte de quoy, le Roy donna ordre à la substance des pauvres, en ordonnant que la rente des deux tiers des revenus de tous les biens seroit arrestée, et employée à la nourriture des pauvres, à la paroisse où étoient scitués les biens ; par exemple, celuy quy avoit trois cent livres de rente, l'on retenoit dix livres entre les mains de son fermier et ainsy des autres quy faisoient valoir leurs biens par leurs mains. Il étoit deffendu à toute personne de mendier son pain, sous peine de galère, aux hommes et aux femmes, et aux enfants le fouet au-dessous de 14 ans, mais cet article n'a eu aucun effet, et il étoit impossible d'empêcher la mendicité ; presque la moitié du monde y étant réduit ; il y a eu pareil arrest en 1562.

Il y a eu ordre du Roy pour qu'un chacun fût obligé de faire sa déclaration des grains qu'il avoit chez luy, au greffe de leur justice, sous peine de confiscation desdits grains. Il envoya des commissaires pour faire visite des greniers, pour fournir les grandes villes, afin d'éviter les séditions et révoltes quy commençoient déjà à paroistre. Dans plusieurs villes on fût obligez d'aller à main armée, et pour enlever des grains dans certains villages, les payssants en faisoient l'enlèvement autant qu'ils pouvoient ; l'on s'est emparé icy d'autorité de plusieurs gros greniers de la ditte ville, principallement de ceux du moulin où il y avoit quantité des grains que les maire et eschevins de la ditte ville faisoient distribuer aux pauvres en payant une taxe assez modique à raison du temps [1]. Ils avoient la clef des greniers conjointement avec le meunier, où on y montoit la garde jour et nuit de peur de surprise et enlèvement des grains ; et pour avoir du grain il falloit avoir un billiet de l'hostel de ville, quy marquoit la quantité suivant la quantité des personnes d'une maison. Car l'on ne donnoit

1. Le moulin de Château, dont la fondation est très ancienne, subsiste toujours comme l'un des plus importants de la vallée de l'Aisne. Les moulins à vent, si nombreux naguère sur les coteaux voisins, ont presque tous disparu.

du grain que pour empêcher de mourir et non pour manger à sa faim, le temps le vouloit, et cette pollitique se gardoit par toutes les villes, et on ne pouvoit emporter du grain hors la ville, non pas même du pain plus d'une livre. On vendoit aussy du pain à l'hôtel Dieu de cetté ville que l'on faisoit d'un tiers de froment, un tiers de seigle et un tiers avoine, pour les pauvres seulement, pour moitié du prix du marchez ou des boulangers de pareilles quantités. Il étoit deffendu de manger de l'orge, et les meuniers n'en osoient moudre à cause des rigoureuses peines qu'ils auroient encourrû si ils l'eussent fait. On avoit taxé le grain sur le marchez dans plusieurs villes, mais cela ne dura pas, car le marché devint désert et c'étoit le moyen d'affamer les villes.

Au mois de may, on ensemença les orges et avoines sur les terres manquées ; les Picards venoient à grand bande avec du froment qu'ils changeoient avec de l'orge, quartel pour quartel. Les laboureurs croyoient estre entièrement ruinés, mais ce fût la richesse de plusieurs quy ont semé des orges, car l'anné fut pluvieuse, et les orges vinrent en sy grande abondance, et même dans les plus mauvaises terres, que c'étoit une espèce de miracle. On en avoit semé dans les jardins, chenevières et terres ingrates quy ont fructifié, et l'on peut dire que Dieu a fait voir sa puissance en multipliant ainsy l'orge, comme il avoit fait autrefois dans le désert à la multiplication des sept pains d'orge et des deux petits poissons, et il a exaucé les prières de son peuple quy n'a cessé de faire des prières publiques dans toutes les églises depuis le dégel jusqu'à la moisson. Les habitans de la France furent réduits au pain d'orge et à l'eau cette année 1709, et même les plus riches, car peu avoient froment et vin. Il n'y eut moisson de froment ny seigle en France ou très peu dans certaines contrées, ny vendange car on stirpa toutes les vignes jusqu'à sur terre, et on n'a pas recueilli une paume de froment ny seigle. Il y a eu une personne à Avaux-le-Château, nommé Romagny, quy a semé une petite pièce de froment au mois de mars pour voir s'il prospéreroit ; il a bien levé et a monté, et a esté sans épaumé en la ditte annéo 1709 ; icy le froment se vendoit, en mars 1709, 15 l. le septier, en may 20 l., et l'orge 26 l., en julliet et aoust 28 l., et sans crédit, car l'argent étoit rare n'ayant point de commerce ; le poinçon de vin en mars valloit 40 l., et en may 60 l., en julliet et aoust 100 l., l'orge en septembre 12 l. le septier, et 8 l. le prix courant de l'année.

En la ditte année 1709 ont esté creez plusieurs charges dans les hostels de ville.

En 1710, la chapelle de l'hôtel Dieu de cette ville et les bastiments attenants quy servent d'hôtel de ville, ont été bastis[1].

En 1710, l'église paroissiale de cette ville a esté restablie depuis les voûtes jusqu'au clocher de fonds en comble[2].

En la même année ont esté establies en cette ville les sœurs des Orphelins de la maison de Reims[3].

En 1712, la maison monaquale du prieuré de Saint-Thibaut a esté bastie[4].

En la même année 1712, le jour de Saint-Barnabé, une troupe ennemie d'environ trois mille hommes, commandée par Monsieur Grosvestins, Hollandois, eut assez de hardiesse et de témérité d'entrer en France par la Picardie, et traversa la Picardie et la Champagne[5]. Il pilloit les villages sur sa route et prenoit les hommes prisonniers, et vous remarquerez que l'on s'attendoit peu à cela, car il entroit dans un village sans souvent en avoir averti et sans en avoir donné la moindre

1. La chapelle de l'Hôtel Dieu construite à cette époque fut incendiée en 1776, et reconstruite en 1777, telle que nous la voyons aujourd'hui avec la maison tout entière.

2. Cette reconstruction était devenue urgente depuis de longues années. Elle eut lieu, grâce à l'activité du curé Nicolas Cabrisseau, très zélé d'ailleurs pour tous les besoins de son ministère qu'il exerça à Château de 1706 à 1710. Malheureusement impliqué ensuite dans les querelles du Jansénisme, il mourut en exil à Tours en 1735, âgé de soixante-dix ans. *Biographie ardennaise* par l'abbé Boulliot, t. I, p. 153 à 158.

3. Détails précis sur cette fondation dans la *Vie de Nicolas Roland, fondateur de la Congrégation du Saint-Enfant-Jésus de Reims*, par l'abbé Alex. Hannesse, Reims, 1888, p. 341.

4. Cette maison, avec ses dépendances, est aujourd'hui annexée à l'Hôtel-Dieu, vaste et riant établissement tenu en parfait état par des religieuses de Saint-Charles de Nancy.

5. Sur le passage de Growestein dans les Ardennes, près de Mouzon, en 1713, et le refus de cette ville de lui payer une contribution, les bourgeois ayant répondu « que cette contribution étoit au bout du fusil », consulter une lettre fort curieuse de P. Massuet, du 5 février 1774, publiée dans le *Bulletin trimestriel du Musée municipal de Sedan*, Janvier-Mars 1889, nº 9, p. 184. — Cfr. *Annales civiles et religieuses d'Yvois-Carignan et de Mouzon*, par Delahaut, 1822, p. 2[illegible]3. — Sur le passage de Growestein dans la Champagne, voir l'*Histoire générale de la Champagne*, par M. Poinsignon, 1886, t. III, p. 137, et consulter une étude de Louis Paris dans *La Chronique de Champagne*, t. I, 1837, p. 53, ainsi que la notice du même *Growesteins à l'ossesse*; Paris, Techener, 1851. — Sur le passage de Growestein dans la Thiérache et à Vervins en particulier, consulter le recueil historique *La Thiérache*, 1875-80.

nouvelle. On étoit donc surpris. Ainsy, il estoit à Neufchâtel sur la rivière d'Aixne sur les quatre à cinq heures du matin, où il avoit couché à la cense au Greselle, et la nouvelle de telle course étoit arrivé à Château à cinq heures du matin le même jour, et il y avoit quarante hussarts à Evernicourt quy, après avoir pillié le dit village, se mettoient en marche pour aller à Avaux-le-Château ; un d'icelle bande les empescha d'y aller leur disant qu'ils ne feroient rien dans ce village et que c'étoit le plus pauvre village de leur route. Et c'estoit par reconnoissance d'un plaisir qu'on luy avoit rendu à cet homme en passant audit Avaux avec de la contrebande, et cet homme étoit un des conducteurs du parti ennemi. Et on les a tenus pendant trois ou quatre heures en suspens à Neufchâtel, ayant levé le pont-levis, ne leur voulant point donner passage. Mais le Grosvestins leur a sommé d'abaisser le pont-levis, ou synon que il alloit faire passer toute sa troupe au gué, et qu'il mettroit tout à feu et à sang, ce quy luy fût accordé, et qu'au contraire il ne feroit aucun tort au dit bourg, sinon qu'il a pris le sieur André, curé du dit lieu, pour rançon, et il n'avoit pas le tiers de sa troupe audit Neufchâtel, et le reste étoit au Bacq et au Pontavert[1].

Ce party donna l'allarme par toute la France, principallement en Picardie et en Champagne, ayant pris leur route depuis Neufchâtel jusqu'à Sainte-Manhoul qu'ils firent contribuer, et cottoyèrent la rivière de Suippe ayant pillié Bout et autres lieux de leur route[2]. Tous les peuples étoient en allarme et se retirèrent avec leurs effets dans les villes ; plusieurs vinrent dans cette ville, mais voyant les bourgeois se sauver à Rethel et à Reims, ils se retirèrent aussy. La négligence des eschevins de cette ville et le peu d'attention à ce quy les regarde en a esté cause, car depuis un certain temps on a laissé fondre les murailles de la ville, faute d'entretien et des petites réparations ; la ville semble estre hors d'état de se

1. *Evergnicourt*, *Berry-au-Bac* et *Pontavert*, communes du canton de Neufchâtel (Aisne).

2. *Boult-sur-Suippes*, canton de Bourgogne (Marne). — On lit sur la muraille des combles de l'église de *Saint-Masmes*, village situé plus haut sur la Suippe (canton de Beine), cette inscription gravée au couteau dans la craie : *An 1712, le 12 juin, les hollende on passé par St-Mame, on forcé l'église et ont pris toute les ornemens et tout les vesseaux sa(cré), et les hommes prisonnier, et ont tout (pi)llé.* — Une note, inscrite sur le registre de la paroisse de Saint-André de Reims en 1712, relate les mêmes faits et ajoute que Growestein, prisonnier à Bouchain peu de temps après, fut amené à Reims.

défendre contre toute petite course ennemie. Ainsy les gens des villages quy s'y auroient réfugié, et quy s'y réfugieroient en cas de guerre, ne peuvent que faire un grand bien, soit pour la deffendre, soit pour l'avitailler par les grains qu'ils y amènent et les bestiaux, et vous pouvez avoir remarqué l'avantage que les bourgeois de Château ont tiré des gens de la campagne réfugiés pendant les guerres civiles, ainsy que j'ay fait voir cy-devant. Les charges créées, dont plusieurs bourgeois estoient pourvus dans l'hostel de ville, sont la principale cause des ruines des murailles, car tous les revenus ne suffisoient presque pas à payer les rentes des dittes charges, et que d'ailleurs ils s'attachoient plus à leur intérêt qu'à celuy du public. L'on fut donc obligé de se sauver à Rethel et à Reims avec ses effets quoy que la course étoit passé ; mais, dans l'appréhension d'autre course, l'on envoya cinq milles hommes que l'on avoit détachés de nôtre armée de Flandre pour joindre cette course ennemie, mais en vain. Il y passa deux milles hommes de ce détachement icy deux jours après pendant la nuit, à quy on donna pain et vin, étant passés hors la ville, car on les fit passer vite sans leur donner le temps de boire ny manger. Les rues étoient illuminées des chandelles qui étoient aux fenestres, et tous les bourgeois en armes. Ensuite on envoya un bataillon d'infanterie en guarnison, quy y fût depuis le mois de julliet jusque au mois d'octobre et l'on fit garde aux portes pendant ce temps là, il y avoit aussy un régiment quy estoit à Château où estoit l'état-major, et fût ensuite en garnison à Neufchâtel.

En la ditte année, grande abondance de vin et bon.

En 1713, les ponts et chaussées de cette ville ont été rétablis.

En la ditte année 1713, on a dépouillé 8,000 pièces de vin à Château-Portien, non compris celuy que l'on avoit pu cacher à cause de l'entrée.

La ditte année, à Condé, on a dépouillé 4,000 pièces, ce que l'on a vu par l'inventaire des vins, fait en la ditte année.

En 1716, Monseigneur l'Intendant de Champagne vint ici avec plusieurs ingénieurs pour voir si la rivière d'Aisne étoit en état de porter bâteaux, et en 1717, ledit Intendant avec le Grand-Maître des Eaux et Forêts, vint encore pour le même sujet avec plusieurs ingénieurs [1].

1. L'Intendant de Champagne à cette époque était César-Charles Lescalopier, Maître des Requêtes, installé le 3 juillet 1711. *Mémoires hist. de la province de Champagne* par Beaugier, 1721, t. II, p. 265.

En 1716, le 14 de may, Monseigneur de Mailly, archevêque de Reims, est arrivé en cette ville pour la première fois, où il fut reçu avec le plus d'honneur que l'on put ; il y avoit environ quarante bons bourgeois bien montés, bien équippés, qui furent au-devant de Son Excellence jusqu'à Saint-Remy. Ils avoient à leur tête une trompette et deux avocats qui les commandoient, dont l'un fit le compliment au dit sieur archevêque, et entrèrent ensuitte dans la ville accompagnant le carosse, tous l'épée à la main nue, et il y avoit une partie de la bourgeoisie en armes sur la chaussée, et les maire et échevins firent leurs compliments aussi tôt en entrant aux portes de la ville, et aussi tôt qu'il fut entré au logis qui lui étoit préparé ; c'étoit au Prieuré : et le même jour il donna la bénédiction au peuple dans l'église de la paroisse. Le lendemain matin, il partit pour les frontières et fut conduit par les bourgeois en armes jusqu'à la porte à la Barre, et ceux qui étoient à cheval furent jusque sur la fin du terroir avec une trompette à la tête de leur corps d'armée [1].

En 1717, par édit du Roi, les charges des maires, lieutenants de maires, échevins, et autres charges de l'hôtel de ville ont été supprimées, et ordonné que les échevins se feroient suivant l'ancienne coutume, par élection des bourgeois et au temps ordinaire, et que pour cela les Intendants et Commissaires par eux députés se transporteroient dans les villes pour être présents à la première élection. Et pour recevoir les échevins, M. le subdélégué de Reims s'est transporté le dix du mois d'octobre en cette ville, où en sa présence et des sieurs Bailli et Procureur fiscal, ont été élus les échevins en la manière accoutumée sous la halle, et il a reçu à l'instant le serment des échevins élus. Vous remarquerez que depuis la création du maire, le Bailli et le Procureur fiscal ne se sont trouvés en aucune assemblée publique, n'y ayant plus la prééminence comme ci-devant, mais les maire et échevins à qui le Roi par ses édits a octroyé ces droits et privilèges qui ont causé grandes dissentions dans plusieurs villes. Ces charges et titre ne sont guères utiles au public comme l'expérience le fait voir.

En 1718, Château-Portien a été attaqué d'une maladie pestilentielle au mois de juillet, qui a duré environ quinze jours ; et en deux ou trois jours qu'elle a commencé, l'on a compté

1. Le cardinal François de Mailly, successeur de Maurice Le Tellier, fut archevêque de Reims de 1710 à 1721.

plus de cinq cents malades ; plusieurs sont morts en dix ou douze heures de temps, et deux ou trois jours ou plus tôt on étoit mort ou guéri. Les sueurs étoient le seul remède pris à point pour cette maladie. Elle a couru plusieurs contrées et villes du royaume en cette année et depuis on la nommoit la Suette, et on a fait des imprimés pour les remèdes d'icelle. Il est mort à Château dix-huit ou vingt personnes en dix ou quinze jours de temps, dont six en un jour, et parmi les morts M. le curé de la paroisse. Le bruit courut alors dans la province que la peste étoit en ce pays-cy et personne n'osoit presque plus y aborder. La peur a fait plus de mal que la contagion : les prêtres et un capucin de Rethel venus exprès n'étoient occupés qu'à administrer les sacrements jour et nuit, et on ne sonnoit plus pour porter le saint Viatique, ni même pour les morts. Les villages voisins en ont été aussi attaqués. En cette année grande chaleur et sécheresse.

En 1719, les charges des hôtels de ville ont été établies moyennant finances.

En 1720, Monsieur Nicolas Drouin, docteur ès-arts, curé de cette ville par ses grades, a pris possession de la cure canoniquement, l'ayant pris ci-devant par arrêt du Parlement ; Monseigneur l'archevêque de Reims ne lui ayant voulu donner un visa à cause qu'il étoit janséniste, il a obtenu un visa de Monseigneur l'évêque de Laon, suivant l'arrêt de la Cour.

En 1722, le 26 jullet, un jeune sou-diacre est venu du matin prendre possession de la cure de Château-Portien, par dévolut de la Cour de Rome, et un visa du chapitre de Reims, le siège vacant, disant le sieur Drouin être intrus, lequel sieur curé s'est opposé à l'instant à cette prise de possession, qui causa grand tumulte par le peuple [1].

En la ditte année 1722, les charges des hôtels de ville, ont été supprimées, nonobstant les finances données.

En 1722, le Roi a été sacré à Reims, le 25 octobre, où il y avoit une affluence de monde venue de toute part. Il est resté huit jours en la dite ville.

1. Les scandales causés par ces refus d'obéissance étaient tels que dans la visite de l'archevêque de Reims, dont il sera question plus loin, le curé Nicolas Drouin eut ordre de ne pas se présenter devant le prélat, qui fut reçu par les vicaires et fit sa visite assisté de Claude du Rot, curé de Blanzy, doyen de Saint-Germainmont. Cfr. le *Procès-verbal* de cette visite indiqué plus bas. Nicolas Drouin n'en resta pas moins curé et exerçait encore ses fonctions en 1731.

La même année on a fait l'écluse d'ici pour la navigation. On a commencé dès 1720 à faire les canaux, il y a plus de mille pierres et quatre cents voitures de bois à l'écluse, sans les ferrements.

En 1723, on a établi les charges des hôtels de ville, la vente s'en faisoit en billiets de liquidation, vrai moyen pour retirer les billets de banque.

La même année, est arrivé Monseigneur l'archevêque de Reims le 2e mai, il logea au Prieuré où il fut reçu de la même manière que M. de Mailly. Il fit visite de l'église le lendemain de son arrivée, où il fut sous le daiz porté par Messieurs les échevins, et y confirma le même jour environ quatre mille personnes, tant de la ville que de la campagne [1].

En la même année, on a travaillé au grand chemin depuis Rethel jusqu'à Maizière, à corvée pour tout le peuple, et depuis quelque années a continué cette mauvaise coutume en France, ce qui cause la ruine des laboureurs et paysans qui sont obligés d'y travailler et d'y vivre à leurs dépens, au nombre du tiers et quelque fois de la moitié des habitans des lieux sans discontinuation ni alternativement et sans exception, même les petites villes de Champagne [2].

En 1724, a été faite la grande place devant l'église. Il y avoit autrefois des bâtimens et j'y ai vu un jardin fermé de murailles avec un petit bâtiment dedans qui appartenoit à l'église et que l'on a démoli pour faire cette place, et y faire la foire des bestiaux en cas de nécessité. On avoit vendu la Couture à plusieurs particuliers pour le remplacement de cette place du dit jardin à l'église, mais cette vente a été résolue deux ans après et rendue inutile, et la foire remise au dit lieu.

En 1724, les charges des hôtels de ville, vendues en billets de banque, ont été supprimées et le peuple réjoui.

(*A suivre.*) H. JADART.

1. *Visite de la paroisse de Château-Portien du mois de May 1723 par S. A. le prince Armand-Jules de Rohan, archevesque duc de Reims*, Cff., pièce très détaillée des Archives de Reims, Fonds de l'Archevêché, Visites, Doyenné de Saint-Germainmont.

2. Sur l'exercice et les abus de la corvée en Champagne, voir l'*Hist. génér. de la Champagne*, par M. Poinsignon, t. III, p. 406 à 408.

DAMPIERRE DE L'AUBE ET SES SEIGNEURS*

SUPPLÉMENT

DEUXIÈME PARTIE

MAISON DE DAMPIERRE-SAINT-DIZIER

IX

Gui de Dampierre sire de Saint-Just

Gui, à la mort de son père, était encore enfant. « Tertius « *Guido* adhuc infantulus. » (*D. Brial, XVIII*, 786.)

C'est vers 1225 ou 1226 qu'eurent lieu l'invasion de Macheret et le meurtre du Correcteur. (*Fr. Bertrand; Synopsis.*)

Gui signe à Melun, en décembre 1230, avec ses frères, les statuts de S. Louis sur les Juifs. — « Ego Guido de Donnopetro eadem volui. » Son sceau est appendu à l'ordonnance. Fragment de sceau rond de 83 mill., équestre, aux armes : un lion rampant à l'orle de fleurs de lis. † *sigillum. G(uidonis. de. Damperr)e. domini. sci. Justi.* — Contre-sceau : écu aux armes de la face. *Sectu Guidon de Daperre.* — (*Teulet*, 2083. — *Douët-d'Arcq*, 1989.)

En février 1240, « Humbertus dominus de Sauzeto et de « Chaneio » reconnaît tenir en fief, de son seigneur Gui de Dampierre, ce qu'il possède au village de Mazeret[1] et dans ses dépendances, « exceptis decimis bladorum et vineis. » — (*Pardessus, VI, p.* 11. — *La Thaumassière, assises de Jérusalem*, 259.)

En août 1245, Gui, seigneur de S. Just et de Janzat, transige avec la communauté de Janzat[2]. Les habitants devront

* Voir page 349, tome Ier de la *Revue de Champagne*.

1. Mazeret.....

2. Janzat, c. de Gannat (Allier).

pendant sa vie fournir deux fois l'an leurs bœufs, ânes et charriots pour faire les corvées ; ils devront aussi conduire à sa maison de Janzat ses récoltes de foin et de raisin. (*H.-B.*, 251.)

Au mois de janvier 1345, Gui, avec d'autres parents, se porte garant envers le roi de ses neveux Guillaume, Gui et Jean, et de sa nièce Jeanne, dans le traité relatif à la succession de la comtesse Marguerite, leur mère. (*Teulet*, 3409.)

Il accorde, en 1246, une charte de privilège à Macheret. (*Fr. Bertrand*, *Synopsis.*)

Le jeudi 29 avril 1249, Gui de S. Just et Béraud de Mercœur, lieutenants du sire de Bourbon, d'une part, et Robert, comte d'Auvergne, d'autre part, se partagent d'un commun accord la garde des églises, les fiefs, hommages, revenus, justices et usages du pays de Combraille. (*H.-B.*, 303 *A*. — *Baluze*, *II*, 107.)

Au mois d'octobre suivant, « Guiz de Damperre », sire de S. Just, se porte caution envers la reine Blanche et le comte Alphonse de Poitiers, « por Odet seignor de Borbon fil dou « duc de Borgoine, de mil livres de tornois ». Le sceau de Gui est appendu à la charte. Fragment de sceau rond de 70 mill. environ., équestre, aux armes : un lion rampant à l'orle de fleurs de lis. Dans le champ est encastrée une petite pierre gravée, antique, représentant un génie ailé, assis de profil à droite. Légende détruite. — Contresceau : pierre gravée représentant un Hercule. † *Seclu Guidonis d. Dâpetra.* — (*Teulet*, 3812. — *Douët-d'Arcq*, 1991.)

Au mois de mai 1251, Gui donne en fief lige, à titre viager, à Pierre de Noys, bourgeois de Souvigny, diverses métairies (miterias) avec leurs dépendances, sous réserve de la justice et du domaine ; et il s'engage à les lui garantir tant qu'il tiendra le château de Belleperche[1]. (*H.-B.*, 313.)

En 1255 il obtient quelques-uns des frères de Sainte-Catherine du Val-des-Ecoliers, pour fonder, dans le diocèse d'Auxerre, le Prieuré de Sainte-Geneviève « de Marciano[2] ». (*Gallia Christ.*, *VIII*, *p.* 854.)

La charte par laquelle il donne à Hautefontaine une croix d'or enrichie de saphirs serait de 1264 et non de 1274. — « Je donne à perpétuité por le salut de mon âme et por

1. Belleperche.....
2. « Marciano ».....

« remembrance de moy à vie et à ma mort à l'abbé et convent
« de Haute-Fontaine et à son église, une croix d'or fin à
« saphirs et pierres précieuses, ensemble le pied d'argent qui
« soutient la croix devant dite. Après je vel que les dis abbé
« et convent gardent diligemment la croix por l'amor de moy
« et à mort et à ma vie, et quand y aura feste solennelle que
« lon la mette au parement au grant autel tant cum je vivray,
« et au jor de mon obit, et à tos les jors de mon anniversaire
« que l'on la mette o mon autel en ma chapelle ou sur ma
« tombe par ressouvenance de moy, et por ce que led. abbé
« et convent priissent plus dévotement por moy. Après je doig
« à l'abbé et au convent après mon obit et mon lict entière-
« ment, ung cheval dou pris de C livres et toute m'armeure que
« j'a por mon cors, c'est-à-sçavoir haubes de chauce et cou-
« verture de fer, et écu, et hiaume et cotte et armor et la
« vesture à armes ; et vel et octroy que me exécutor fassent
« mener avec mon cor quand on le menera por enfoir à Haute-
« Fontaine mon lict. Fait en l'an que le miliaires couroit par
« MCCLXIIII. » (*Revue de Champagne, juillet* 1887. *Voyage de D. Guyton.*)

Le mardi 2 juin 1265, Gui, évêque de Clermont, pris pour arbitre entre Gui de S. Just et l'abbé d'Ebreuille, décide que la saisie des voleurs à Châteaujaloux [1] appartient au sire de S. Just. (*H.-B.*, 420.)

Le 25 août 1270, Guillaume, sire de Bessay, damoiseau, assigne à Barthélemi de Noes, fils de Pierre de Noes (appelé précédemment de Noys), divers biens et droits à Besson, Chemilly et La Marche, et sur la forêt de Jarriz [2], et le reçoit pour son homme lige, sauf la fidélité due à la dame de Bourbon, à Dreux de Bourbon et à Gui de Dampierre. (*Ibid.*, 508.)

La même année, en novembre, les habitants de Janzat s'engagent envers le procureur de Gui de Dampierre, chevalier, seigneur de Janzat, à ne pas faire cuire leur pain ailleurs qu'aux fours du seigneur, et à lui payer six deniers par chaque sexterée de pain de froment, et le 14e de tous les autres pains. Ils s'engagent aussi à rémunérer les fourniers sur le pied de ce qu'on leur donne à S. Bonnet et à Rochefort [3], à charge par le seigneur de fournir le chauffage nécessaire. (*Ibid.*, 512.)

1. Châteaujaloux, ce de S. Quintin, c. de Menat (Puy-de-Dôme.)

2. Besson, c. de Souvigny (Allier). — Chemilly, même canton. — La Marche, c. de la Charité (Nièvre). — Jarriz : Jarrix, ce de S. Martin-des-Olmes, c. d'Ambert (Puy-de-Dôme.) ?

3. S. Bonnet, c. de Gannat (Allier). — Rochefort, ce dudit S. Bonnet.

En 1271, « le demans après les brandons », Erard évêque d'Auxerre, Hugues duc de Bourgogne, et « Guis de Dampiere sires de S. Just » font savoir que la donation par Gui comte de Flandre de 10.000 l. de terre de tournois à son fils Robert, pour son mariage avec Yolande comtesse de Nevers, ne sera que de « siet mile (septem millia) livres de terre de tournois par an. » (*Olivarius Vredius; Gen. comitum Flandriæ.*

Le 17 mai 1273, Hugues de Revel, Grand Maître de l'Hôpital, annonce à Gui de Dampierre la mort de Thomas Bérard, 19° Grand Maitre du Temple. (*Arch. de l'Orient. lat.*, *I*, 390.— *Revue de Champ.*, *avril* 1888; *E. Rey*, *l'Ordre du Temple.*)

Le 16 juin suivant, Gui de Bourbon, doyen de Rouen, transporte à son oncle Gui de Dampierre 450 l. t. que sa nièce Agnès, dame de Bourbon, lui devait; cette somme payable seulement après sa mort et pour l'exécution de son testament, à moins qu'il n'eût auparavant désintéressé Gui de Dampierre. (*H.-.B*, 562)

La même année, Gui donne à Macheret plusieurs héritages (terres et prés « et unum gurgitem aque ») qu'il vient d'acheter à S. Just aux lieux dits le Champ la Pierre, l'Orgère, et Rimanni (?) entre le pré Glagel et le pré Gigot. Ces biens proviennent de Lambert, de Mesnil [1], de « Perrochio dit le Large » de Sauvage et de sa femme, de Raoul portier de S. Just et de sa femme, et de Pierre et Moriset, fils de Thomas (de l'Aitre) « de Atrio » de Clesles. Il les abandonne en pure aumône à l'Eglise et aux frères de Macheret « pro augmentatione reddi- « tuum ecclesie et ad sustentationem unius fratris qui tene- « bitur quidam altari quod in dicta ecclesia fundavi perpetuo « deservire. Unam missam cotidie celebrabit ibidem pro me et « meis predecessoribus, videlicet me vivente de S. Spiritu et « de B. Virgine Maria, et de mortuis me defuncto; salvis « michi et meis, in predictis omnibus emptis, dominio meo, « justitia mea magna et parva, censibus et costumiis que solvi « consueverant de predictis... Datum Trecis anno domini « MCCLXXIII. » (*Arch. de l'Aube. Original* 4, *G.* 3.)

Le samedi 19 janvier 1274, Gui de Bourbon, doyen de Rouen, transporte encore à Gui de Dampierre 300 l. de rente payables en divers termes sur les 450 l. de pension annuelle que sa nièce Agnès devait lui servir sa vie durant. Ce transport devait avoir son effet jusqu'à parfait paiement de 1,100 l.

1. Le Mesnil, c^e de Clesles, c. d'Anglure (Marne.)

t. que Gui de Bourbon doit à son oncle pour prêt bon et légitime. (*H.-B.*, 587.)

L'*Inventaire des Titres du Trésor de l'Evêché de Troyes* contient la mention suivante : — « Littere fortalicii S. Justi. « — Primo : Littere compositionis facte inter Episcopum « Trecensem et dominum *Guidonem de Damppetra* de et super « fortericia de S. Justo, sigillo dicti domini Guidonis sigillate, « signate... — Item : Littera qualiter dominus de S. Justo « dedit semel comiti Flandrie nepoti suo ex certa causa L libra- « tas terre in et insuper aquis de Angulo S. Justi, tali tamen « modo quod dictas L libraturas teneret in feodum ab episcopo « Trecensi, signata-XIIIxx-VIII. » (*Arch. de l'Aube ; G*, 14.)

Gui de Dampierre avait achevé de construire le couvent des frères mineurs de Souvigny, situé « apud Campum Aquosum « (Champaigne) vulgo Chamaigre » que son frère Archambaud avait fondé en 1228. (*Gallia Christ., II, p.* 67.)

Il y fut enterré sous l'habit de franciscain, ainsi que le constate le codicille d'Agnès de Bourbon, femme de Robert d'Artois, en date du 16 août 1278. — « Sepulturam meam « eligo in loco fratrum minorum juxta Silviniacum, ubi « etiam sepultus est dilectissimus patruus meus D. Guido de « Dampna Petra. » (*H.-.B*, 649. — Voir aussi *Gallia Christ., II, p.* 67.)

Gui était mort le 22 mars 1275.

Il avait légué pour son anniversaire à S. Pierre de Troyes « C. solidatas terre sue de Angulo percipiendas in aquis suis « de Livione[1]. » Ses exécuteurs testamentaires confirmèrent cette assignation le vendredi jour de S. Georges 1277. (*Arch. de l'Aube, G* 2990.)

On lit en l'Obituaire de S. Pierre, au compte des anniversaires de 1348-1349 ce qui suit : — « Expense-Maïus (nº 401) « Pro *Guidone de Dampetra* milite XL s. »

Et celui de S. Etienne, de la fin du XIIIe siècle, porte ces deux mentions : — « Martius XXII. Obiit *Guido de Dampetra* « *dominus S. Justi* qui dedit nobis C libras ad redditus « emendos VI l. in camera partitionis. — Junius XXX. Me- « moria *Guidonis de Dampetra domini S. Justi ;* LX s. extra.

1. *Le Livon*, bras de la rivière d'Aube, allant de Charny vers Marcilly, et non *Lignon*, village du canton de S. Remy (Marne), comme l'indique M. d'Arbois de Jubainville, en son Inventaire.

« Sedent apud Pannay [1]. Guido subdecanus debet. » (*Abbé Lalore ; Principaux Obituaires. — Arch. de l'Aube*, G 1656.)

X

Guillaume II

Le 11 avril 1217 (aprés pâques), Albéric, archevêque de Reims, et Guillaume du Perche, évêque de Châlons, confirment la fondation du prieuré d'Epineuseval, faite par Gui II, « et a Guillelmo ejusdem filio stabilitatam ». — (*Pardessus, V*. 70. — *Gal. Chr., IX*, 177.)

Le compte des dépenses ordinaires de la comtesse Blanche « extra curias » faites aux foires de la S. Jean 1219, porte cette mention « per *Wilhelmum de Dampetro* Constantio Le « Theleron C s. quitos, qui erat crucesignatus. » — (*Bourquelot, Fragments de comptes du XIII[e] siècle.*)

Au mois de décembre 1219, Guillaume, à la demande de son parent « consanguineus », Ansèric d'Arcis, affranchit de tout droit de vicomté une maison sise en la Saulnerie, au marché de Troyes. — (*Arch. de l'Aube, G*. 3577.)

Au mois de janvier suivant, « Johannes Baiole de Dampetra « clericus » donne aux frères du Temple, propriétaires pour un tiers du moulin de Trouan « quod vulgo cognominatur « Myville », un tiers des deux parts qu'il a dans ce moulin, et leur vend le suplus. — (*Ibidem, Cart. du Temple*, 420.)

En 1220, Guillaume fait savoir que Henri, chevalier de Longchamps [2], a vendu ses dîmes dudit lieu à l'église N.-D. de Perthes. — (*Arch. de la Haute-Marne, Fonds de Montier-en-Der ; prieuré de Perthes.*)

C'est le vendredi après les cendres, 5 février 1220, à Troyes, que Guillaume reconnaît avoir reçu de Blanche et de Thibaud, par pure libéralité, sa vie durant et non en hérédité, la charge de connétable. — (*Chantereau-Lefèvre. — Teulet*, 1134.)

Au mois d'août 1221, Gui de Sailly fait hommage-lige à Blanche et à Thibaud du fief de Juilly, « et aliis rebus sibi ex « parte uxoris sue filie quondam Guidonis de Cappis devo- « lutis.... salva ligeitate *Guillelmi de Dampetra*, » — (*Ibid. Ibid*. 1467.)

1. Panay, c[e] de S. Parre-les-Tertres, près Troyes (Aube.)

2. Longchamps, commune de Perthes, canton de Saint-Dizier (Haute-Marne).

Le 31 octobre suivant, Marguerite de Salins, de l'aveu de Jocerand de Brancion, dit le Gros, son second mari, renonce en faveur d'Archambaud de Bourbon, son frère utérin, et, s'il mourait sans enfants, de ses autres frères et sœurs, nés de Gui de Dampierre, à tous droits sur la baronnie de Bourbon. Archambaud lui paie 1,300 l. provinoises. Au mois de novembre suivant, à Anet, le roi confirme cette renonciation. A la même époque, Simon, archevêque de Bourges, y fait apposer son sceau. — (*H.-B.*, 82, 84, 86.)

En avril 1223, à Vernon, Archambaud et Guillaume figurent au nombre des barons de la cour du roi, dans l'arrêt qui adjuge à Thibaud d'Ully l'échoite du comté de Beaumont-sur-Oise, après la mort du comte Jean. — (*H.-B.* 102 *A.*, *Boutaric. I.* 11.)

Au mois de juin 1223, le *prieur de Dampierre* et les religieux de Foissy font un compromis avec le prieur de Perthes-lès-Mailly, à raison du rapport des dîmes de Dosnon, pour acquiescer au jugement rendu par arbitres sur ce rapport. — (*Arch. de l'Aube*, *Inv. des chartes de Foissy.*)

Le 15 novembre suivant, à Latran, le pape Honorius III écrit aux abbés de la Rivour et de Montieramey, et au chantre de Langres, de faire une enquête sur la parenté de Marguerite de Flandre avec Guillaume de Dampierre « qui matrimonium « inter se contraxerant, licet ita proxima sit consanguinitatis « linea ut secundum statutum generalis concilii, hujus modi « copula non toleranda sit. » — (*Baluze*, *II*, 852. — *Pardessus*, *V*, 206.)

Le 31 décembre 1223, à Château-Thierry, Guillaume de Dampierre, comme nous l'avons dit, met son château « turrim « cum bailo de Dampetra » entre les mains du comte de Champagne. — La charte est reproduite en entier par *Chantereau* et par *Teulet.*

Au mois de mai 1225, à Paris, Jeanne, comtesse de Flandre, ayant obtenu l'aide du roi de France contre le faux Baudoin, Marguerite s'engage pour elle et avec son assentiment vis-à-vis du roi. — (*Historiens de France ; Gesta Lud. VIII regis.*)

Olivier de Vrée (*Ol. Vredius*) mentionne simplement, à la date de 1225, le préambule de deux chartes de Guillaume et de Marguerite : 1° (Aux arch. d'Orchies) « Wilhelmus D. de « Dampetra et Margareta uxor mea soror nob. Johanne com. « Fl. et Hannonie. » — 2° (Aux arch. de Fl.) « Wilhelme « sires de Dampiere et Margriete seur de Johanne... » — Il

cite en outre (aux arch. de Thérouanne) ce préambule d'une charte de Guillaume : « Ego Wilhelmus dominus de Domni-« petra... » — (*Sigilla Comitum Flandriæ.*)

En mai 1226, Guillaume renonce à tout droit sur la sirerie de Bourbon, à titre d'héritage ou autrement, et il jure de n'en rien réclamer s'il venait à avoir la tutelle des enfants d'Archambaud. — (*H.-B.*, 115.)

Le 25 du même mois, l'évêque de Châlons, chargé d'informer sur le mariage de Guillaume, étant mort, Honorius III, par une bulle datée de Latran, désigne pour nouveaux commissaires Jacques de Basoche, évêque de Soissons, Pierre « de Collemedio », chapelain, demeurant à Paris, et N..., archidiacre de Langres. — (*Martène.* — *Brial.* — *Gall. Chr.*, IX, 361. — *Pardessus*, V, 276.)

A Paris, en décembre 1226, Guillaume se rend caution, envers le roi, de la comtesse Jeanne, sa belle-sœur, pour 500 marcs d'argent. — (*Teulet*, 1905.)

Le 2 janvier suivant, à Lille, Marguerite « domina de Dam-« petra » donne des sûretés au roi pour le comte Ferrand et la comtesse Jeanne. — (*Ibid.*, 1911.)

C'est en janvier 1227 qu'est fondée l'abbaye de Saint-Dizier par Guillaume et Marguerite. — « Notum faciunt se in « proprio fundo suo fundavisse quamdam abbatiam monialium « Cisterciensium quæ vocatur Abbatia S.-Desiderii, et eisdem « totum locum, ambitum que ubi sita est, in perpetuam elee-« mosynam, cum non nullis terris et redditibus designatis, « concessisse. — Qui parce seminat parce metet, et qui « seminat in benedictionibus de benedictionibus et metet. » — (*Pardessus*, V, 303. — *Gall. Chr.* IX, *preuves p.* 178.)

Le mardi après la fête de S. Grégoire, 1229, Erard, seigneur de Ramerupt, est en voie d'acquérir par échange, du prieur du lieu, quelques terrains nécessaires à la construction d'une maison, et à l'établissement des fossés dont il veut entourer la forteresse et la ville entière. Il demande à l'abbé de Marmoutier de s'en rapporter à l'arbitrage du prieur, ou de personnes que choisiront ledit prieur et *le prieur de Dampierre*. — (*Arch. Aube*, 20, *H.* — *Fonds du Prieuré de Ramerupt.*)

En mai 1230, P., évêque de Tusculum, et S(imon), archevêque de Bourges, font savoir que : « cum nobilis vir « *Wilhelmus dominus Dampetre* speciali domini pape Gregorii « (IX) mandato in subsidium Ecclesie Romane cum militibus « venisset, dominus papa devotionem et labores ejusdem

« attendens, ad instanciam et preces bonorum virorum cum « ipso et nobili muliere Margareta, ejus uxore super matri- « monio in quarto gradu inter ipsos contracto, misericorditer « dispensavit et eisdem in remissionem istius peccati et alio- « rum peccatorum suorum injungit, ut in primo generali « passagio octo milites mittent in subsidium Terre Sancte. » — (*Vredius; Geneal. Comitum Flandriæ*, II, p. 3. — *Pardessus*, V. 375.)

Le sceau de Guillaume, appendu à l'ordonnance de Melun, en décembre 1230, est ainsi décrit par *Douët d'Arcq*, n° 1992 : Fragment de sceau rond de 75 mill., équestre, aux armes : lion rampant à l'orle de fleurs de lis. *S. Wi(llel) mi (domini de D) ampetra.* — Contresceau : écu aux armes de la face : † *secretum meum michi.*

1232, « Wilhelmus de Dampetra, cum ageretur in extre- « mis, et Margareta domina de Dampetra, uxor ipsius », font une donation à l'abbaye de Marquette. — (*Vredius*, *Sig. Com. Fl.*, p. 30.)

Guillaume était mort dès avant le 24 mars 1232, comme nous le verrons par la charte analysée au commencement du chapitre suivant.

XI

Guillaume III

Le 24 mars 1232 « in vigilia adnuntiationis beate Virginis » (pâques 4 avril), J(ean Barras), archidiacre de Châlons, et J(ean) Paulin, chanoine d'Essômes, font savoir que feu Guillaume, seigneur de Dampierre, au moment de sa mort, les ayant nommés pour ses exécuteurs testamentaires, et les ayant chargés de restituer les biens qu'il avait pris, l'abbé du Der leur a fait une réclamation concernant la moitié du péage de Saint-Dizier enlevé à son église. Il demandait pour cet objet : 2 sols de cens pour la tour de Saint-Dizier, 8 deniers pour la maison de Guymond, 6 d. pour celle de feu Jean Rustique et 34 d. pour la boucherie, en tout 6 s. de cens payables à la S. Remy, plus l'immunité du droit de panage pour les porcs de la maison de Villiers-aux-Bois. Les réclamations ont été reconnues fondées : les 6 s. de cens seront perçus au péage de Perthes par le prieur du lieu ; la maison de Villiers jouira de l'immunité réclamée, etc. En conséquence, les exécuteurs ont confirmé la charte des seigneurs de Moëlain, et enjoint à Madame Marguerite, veuve de Guillaume, d'observer fidèlement pour elle et ses enfants les dites conventions. Marguerite

donne son consentement et appose son sceau. — (*Arch. de la Haute-Marne*, 2° *cart. de Montier-en-Der*, *p.* 37, *v°*.)

Le samedi après quasimodo 1233, devant Jean, archidiacre de Châlons « dominus Ellebaudus de Loiseio miles, et Isa- « bellis uxor ejus, voluntate et assensu comitis », vendent à Symon, abbé de S. Nicaise de Reims, ce qui leur appartient « in omnibus commodis in molendino sito apud *Dampetram*, « quod dicitur *molendinum Jocberti*, et in aqua molendini [1], » La vente est approuvée par Jean et Hersendis, enfants des vendeurs. — (*Arch. de l'Aube*, 20, *H*. — *Fonds du Prieuré de Ramerupt*.)

En 1234, dans un titre postérieur à l'aveu d'Allibaudières au comte de Champagne, Guillaume III de Dampierre donne à Jean III de Thorotte la qualification de cousin. — (*P. Anselme*, *II*, 151.)

En 1234, un traité est conclu entre Bouchard d'Avesnes, ses deux fils, Marguerite, Guillaume, Gui et Jean de Dampierre. — Le sceau de Guillaume est appendu à l'acte : sceau rond ; écu au lion. † *Sigillu. Guillermi. de. Dampetra.* — *Vredius ; sig. c. Fl.*)

Par ses lettres en date à Viterbe du 31 mars 1237 (avant pâques), Grégoire IX déclare illégitimes les enfants de Bouchard et de Marguerite. — (*Teulet*, 2489.)

Au mois d'août 1240, Guillaume, seigneur de Dampierre, prend sous sa protection le monastère « de Bodelo ». — (*Sanderus ; Flandria Illustrata*, *Auctarium*, *p.* 59.)

En mars 1243, indict. XV (avant pâques), l'empereur Frédéric II, réhabilite, sur leur demande, Jean et Baudoin d'Avesnes en ce que leur naissance pouvait avoir d'irrégulier ; « ...... ut si quis esset in eis defectus natalium legitima- « tionis beneficio dignaremur prosequi et supplere. » — (*Martène*, *I*, 1021. — *Teulet*. — *Pardessus*, *VI*, 55.)

En janvier 1245, la comtesse Marguerite et ses enfants des deux lits choisissent pour arbitres de leurs différends, relatifs à la succession de la Flandre et du Hainaut, le roi de France et le légat du S. Siège, Eudes, évêque de Tusculum. Les parties apposent leurs sceaux à l'acte. — Le sceau de Guillaume porte un écu armorié d'un lion, avec la légende : *Sigillum : Guillermi : de : Damipetra.* — On voit qu'ici Guillaume a remplacé les armes de Dampierre par celles de Flandre. — Le

1. Ce moulin devait exister au bout nord de *la rue de Gibert*.

sceau de Gui porte les 2 lions léopardés de Dampierre avec un lambel de 5 pendants ; légende : ✝ *s' Guidonis. de. Dampetra.* — Celui de Jean porte un lion léopardé (et couronné ?) : ✝ *s' Johanis : de. Dampetra.* — (*Teulet*, 3403 *et s.* — *Douët d'Arcq*, 1993, 1990 *et* 1995.)

Jean et Baudoin d'Avesnes font connaître cet arbitrage. — (*Pardessus*, *VI*, 94.)

Le roi et le légat acceptent la mission qui leur est confiée.

Nous avons vû qu'à la même date, à Paris, Gui de Dampierre, sire de Saint-Just, et autres parents, se rendent garants pour Guillaume, Gui, Jean et Jeanne de Dampierre. — (*Teulet*, 3409.)

A Vincennes, en mars 1245 (avant Pâques), plusieurs seigneurs de Champagne et autres, notamment le sire de Traînel et Gautier d'Arzillères, s'obligent envers le roi comme garants, à raison du compromis ci-dessus, de Guillaume et de ses frères. — (*Teulet*, 2470. — *Pardessus*, *VI*, 97. — *Miræus*, *II*, 743.)

A la même date, à Courtrai, des lettres sont signées par Marguerite et ses cinq fils, faisant connaître l'adhésion des grands et des nobles de Flandre à l'arbitrage royal. D'autres lettres des cinq frères portent cette approbation à la connaissance des échevins et des communautés — (*Vredius*, *Sig. C. Fl.*)

Jeanne de Dampierre, précédemment fiancée (mais non mariée) à Jean II de Roucy, venait d'épouser Thibaud II, comte de Bar. Sa mère et Guillaume, son frère, lui avaient promis une dot de 2000 livres en terre. — (*P. Anselme.*)

En 1245, auraient été arrêtées les conventions du mariage de Guillaume avec Béatrix de Brabant Ils sont fiancés. — (*Ph. de l'Espinoy.*)

Avant juillet 1246, Jean et Baudoin d'Avesnes adressent un mémoire au roi pour établir la légitimité de leur naissance. — Texte en français. — (*Teulet*, 3527.)

Au mois de juillet 1246, à Paris, le roi et le légat rendent leur sentence. Il est décidé qu'après la mort de Marguerite, Jean d'Avesnes aura le Hainaut, à charge de pourvoir son frère ; et que Guillaume de Dampierre aura la Flandre, à charge aussi d'apanager ses frères. Les deux parties approuvent cet accord et promettent de l'observer. — (*P. Anselme.* — *Vinchant.* — *Teulet*, 3434 *et s.* — *Pardessus*, *VI*, 108 *et s.*)

Au mois d'octobre suivant, à Pontoise, Marguerite et Guillaume approuvent l'arbitrage et promettent de l'exécuter. — (*Pardessus*, *VI*, 114.)

Le même jour, « Guillelmus de Dampetra, heres Flandrie, » fait hommage-lige au roi du comté de Flandre. Son sceau est appendu à l'acte : sceau rond de 80 mill. ; cavalier armé et casqué, l'écu de Flandre sur la poitrine ; la main droite gantée tenant l'épée nue et levée : cheval galopant vers la droite, caparaçonné aux armes de Flandre ; légende précédée d'une fleur de lis : *S' Guill* (*elmi de Dam*) *petra* (*here*) *dis Flandrie.* — Contresceau : écu de Dampierre, † *Sigillum secreti.* — (*Teulet*, 3552. — *Pardessus*, *VI*, 113. — *Vredius.* — *Douët d'Arcq*, 628.)

A la même date, Marguerite reconnaît que, dans le cas où elle ou son fils viendrait à forfaire à ses devoirs, le roi pourra s'emparer de la Flandre. — (*Teulet*, 3553.)

En 1246, Guillaume confirme la fondation de l'abbaye de Saint-Dizier. — (*Gall. Chr.*, *IX*, 973.)

En 1247, il épouse Béatrix de Brabant ; le contrat est passé à Louvain, et les noces y sont célébrées avec une grande pompe. — (*P. Anselme.* — *Vinchant.*)

Et le mardi avant l'assomption, à Tenremonde, Marguerite fait savoir que quand son fils a été fiancé à Béatrix, elle l'a investi, reconnu par le roi comme héritier de Flandre, d'un revenu annuel de 3000 l. de terre à prendre à Courtrai, pour doter la princesse. — (*Vredius*, *Gen. com. Fl.*)

Béatrix était fille de Henri II, duc de Brabant et de Lothier, et de sa première femme, Marie de Souabe, fille elle-même de l'empereur Philippe et d'Irène de Constantinople. Elle est veuve d'Hermann, landgrave de Thuringe et de Hesse, fils de Louis VI et de sainte Elisabeth de Hongrie. — (*Vredius*, *Ibid.*, *tables* 4 *et* 5.)

En 1247, *le Prieuré de Dampierre* et celui de Ramerupt étaient sous la direction d'un même prieur. L'acte suivant nous en fournit la preuve : — Jean, official de Troyes, fait savoir qu'en sa présence « Bartholotus de Puillia, » changeur, a reçu de vénérable et religieuse personne « domino *Johanne*, « *priore de Ramerruco et de Dampetra* », payant pour lui, ses prédécesseurs et les prieurés susdits, deux cent dix livres provinoises qui lui étaient dues pour cause de prêt. Il lui en donne quittance. « Actum anno domini MCCXLVII mense

« augusto ». — (*Arch. de l'Aube*, 20, *H* : *Fonds du prieuré de Ramerupt.*)

Le 20 novembre 1247, Guillaume, comte de Flandre, et une foule de barons, en présence de Robert I, comte d'Artois, assistent, en l'église de Lens, à l'ouverture de la châsse qui renferme les reliques envoyées jadis au seigneur de Lens par Godefroi de Bouillon — (*Pardessus*, *V*, 136.)

La même année, Guillaume est désigné avec sa mère, en deux titres de l'abbaye « de Boudelo » comme « heres Flandrie « et dominus de Dampetra » ; et de même, en 1248, en un titre de l'abbaye de Flines. — (*Vredius.*)

Jean d'Avesnes et son frère avaient réclamé les îles de Zélande, Alost, Vaës et les Quatre-Métiers, se fondant sur ce que ces fiefs ne dépendant pas de la couronne de France, le roi n'avait pas à en disposer. Ils avaient envahi ces pays et les avaient mis à feu et à sang. Marguerite, alarmée, se rend avec ses fils, Guillaume, Gui et Jean, auprès du roi pour se plaindre de Jean d'Avesnes. Guillaume et ses frères réclament 60,000 livres pour le dommage causé ; des médiateurs interviennent et, au mois de juillet 1248, on conclut un accord par lequel Marguerite s'engage à faire renoncer Guillaume et ses frères à leurs prétentions. — (*De Reiffenberg.*)

La querelle était apaisée, mais Jean ayant été déclaré marquis de Namur par l'empereur, « cet agrandissement ne fut « agréable à la comtesse qui déclame contre les deux frères « qu'elle nomme bâtards, et révoque en doute la sentence « portée par le roi de France. » — (*Vinchant.*)

Jean et Baudoin s'adressent au roi, réclamant une nouvelle enquête ; Louis répond que l'affaire est de la compétence du Souverain Pontife. Innocent IV était alors à Lyon ; ils dépêchent vers lui pour obtenir des commissaires-inquisiteurs, s'obligeant à se conformer aux décisions du Saint Père. — (*De Reiffenberg.*)

Le 9 novembre 1248, Innocent charge l'évêque de Châlons et l'abbé de S. Sépulcre de Cambrai d'ouvrir l'enquête sur la légitimité de Jean et de Baudoin. — (*Vredius*).

En 1248, Guillaume de Dampierre accorde des privilèges à l'abbaye des Dunes. — (*Gal. Chr.*, *V*, 288.)

Guillaume part pour la croisade avec son frère Gui.

En mai 1849, au camp devant Némosie (Limassol), « Guil-« lelmus, dominus Donne Petre et heres Flandrie », reconnaît avoir emprunté à Jean Aymal, de Montpellier, pour les

frais de son voyage d'Outremer, 650 l. t. remboursables aux premières foires de Lagny. Il prie le roi de payer cette somme, et lui donne en garantie « totam terram nostram ubi-« cumque eam habeamus ». A défaut de paiement à l'époque convenue, le roi percevra tous les fruits et revenus de la terre jusqu'à complète libération. « Actum in castris juxta Nime-« tonem in Cypri insula anno MCCXLIX mense maio. » — (*J. De la Borde*, 3770.)

Au mois d'août suivant, « in castris juxta Damietam », Guillaume reconnaît avoir emprunté, de plusieurs banquiers de Gênes dénommés, la somme de 5000 l. t. qu'il s'est obligé de leur rendre à Provins, aux prochaines foires de mai. Le roi a promis de payer cette somme à son échéance, s'il arrivait à Guillaume de ne pouvoir le faire ; et celui-ci a donné au roi toute sa terre en garantie pour, à défaut de paiement, en percevoir les fruits et revenus. — (*Ibid.*, 3800.)

Devant la Massoure. — « .... De la bataille de messire Guy « Malvoisin descendoit la lice qui venoit cloure l'ost où j'estois « le long du fleuve bien au gect d'une pierre légère. Et passoit « la lice pardevant l'ost de monseigneur *le conte de Flandre*, « lequel ost estoit à couste et s'estendoit jusques au fleuve qui « descendoit en la mer. Et à l'endroit et vis-à-vis du fleuve « qui venoit de devers messire Guy Malvoisin estoit nostre « bataille. Et voiens les Sarrazins que la bataille de mons. *le* « *conte de Flandre* estoit en couste de leurs visaiges, ils ne « ousèrent venir férir en la nostre, dont je loué Dieu..... « Mons. *Guillaume conte de Flandre* et sa bataille firent mer-« veilles; car aigrement et vigoureusement coururent sus à pié « et à cheval contre les Turcs et faisoient de grans faiz « d'armes.... les Turcs tantoust qu'ilz sentirent qu'on les « bleczoit eulx et leurs chevaulx, ils commencèrent à fuir et à « habandonner leurs gens à pié. Et quand *le conte de Flandre* « et s'armée virent que les Turcs fuyoient, ilz passèrent par « dessoubz la lice et coururent sus les Sarrazins qui estoient « à pié et en tuèrent grant quantité et gaignèrent plusieurs de « leurs targes... Ceulx qui partoient de nostre ost pour aller « contremont le fleuve à Damiète qui estoit à l'environ d'une « grosse lieüe, pour avoir des vivres, ces paillars et infames « Turcs les prenoient... Et n'en ouzoit venir ung de Damiète « à nous apporter aucuns vivres, et autant qu'il y en alloit, « autant en demouroit. Et jamais n'en peumes rien savoir que « par une des gallées du *conte de Flandre* qui eschappa outre « leur gré et à force, et nous disdrent des nouvelles et que les

« gallées du Souldan estoient en l'eaüe qui guettoient ceulx « qui alloient à Damiète... Et par ce advint en l'ost une très « grande cherté que tantoust que la pasque fut venue un « bœuf estoit vendu 80 livres.... — (*Joinville, Coll. Petitot*, *p.* 263, 271 *et s.*)

« Guillaume paya 8000 besans sarasinoys pour sa rançon. » — (*Cornille-Martin, Gén. des comtes de Flandre.*)

A Saint-Jean d'Acre, en mai 1250, Guillaume de Dampierre, « heres comitatus Flandrie », oblige toute sa terre au roi qui l'a cautionné envers les frères Spinula et autres pour 3300 l. tournois.— (*J. De la Borde*, 3875 *bis*) — Cette lettre confirme ce que dit *Joinville* : que Guillaume, tout en ayant pris congé du roi en Egypte, l'avait suivi en Syrie avant de rentrer en France [1].

Le lundi de pâques, 17 avril 1251, lettre d'Innocent IV à l'évêque de Cambrai, lui mandant que, de son autorité apostolique, il a confirmé la sentence rendue par l'évêque de Châlons et l'abbé de Liessies, établissant la légitimité de Jean et de Baudoin d'Avesnes.—(*Pardessus*, *VI*, 204.—*Martène*, *I*, 1048.)

En 1251, au retour d'Egypte, Guillaume figure avec Marguerite en une charte de Boudelo ; il omet le titre de seigneur de Dampierre et s'intitule seulement comte de Flandre. — (*Vredius.*)

(Date inconnue.) Il avait résigné entre les mains de Nicolas, évêque de Cambrai, pour être donnés à l'église de Liessies (ce qui eut lieu en 1262), l'autel de Fissiau, l'alleu de Florbeck, l'église de Saint-Ethon et les deux autels de Scarbes et de Florzies. — (*Bréquigny*, *III*, 316. — *Champollion-Figeac, doc. hist. inédits.*)

Guillaume mourut le 6 juin 1251 et fut inhumé en l'église abbatiale de Flines. — (*P. Anselme.*)

Il est le premier comte de Flandre qui, dans ses sceaux, ait fait graver un cheval caparaçonné à ses armes. — (*Vredius.*)

Après la mort de Guillaume, en décembre 1251, la comtesse Marguerite assigne à Béatrix, sa veuve, son douaire de 3,000 livrées de terre, à prendre sur la ville et la châtellenie de Courtrai et la Motte-au-Bois, au Métier de Saint-Omer. — (*P. Anselme.* — *Sanderus*; *III*, 90.)

1. Supprimer dans la Notice, seconde partie, p. 57, l. 2 et 3, la phrase suivante mise entre parenthèses : (*Il s'agit de Gui de Dampierre, frère de Guillaume, et qui fut, après lui, comte de Flandre.*)

Elle lui donne le bois de Nieppe estimé valoir par an 1650 l., à l'exception de rentes particulières ; Béatrix jouira de la maison de Nieppe sans estimation. Elle lui assigne en outre : 1° 8 l. 4 s. 6 d. sur 21 moulins à vent aux Métiers de Cassel et de Saint-Omer, non compris celui de Sainte-Marie-Capelle ; chaque moulin estimé 1 ferton ; — 2° sur l'espier d'Hasebroec (Hazebrouck), 6 l. de rente pour charriage sur les 4 mayeurs de Cassel ; — 3° sur l'espier de Cassel, 12 muids 3 hœuds de froment et 826 hœuds d'avoine molle, et autres rentes en argent, fourrages et cervoises. Le tonlieu de Cassel est aussi assigné à Béatrix pour 210 l. 8 s., à l'exception des fiefvés et de ceux qui avaient quelque chose en ce tonlieu. Béatrix reconnaît être contente de son douaire. — (*De Smytère* : *Notice sur Cassel. — Inv. Arch. de Lille, II*, 224.)

En décembre 1251, le comte Gui, sur la demande de sa mère, approuve et ratifie le douaire. — (*Vredius.*)

Le 9 septembre 1258, sur la demande de Béatrix, Gui reconnaît ses droits aux fruits et revenus de sa dot. — (*Ibid.*)

Au mois de décembre 1264, Béatrix, comtesse de Flandre, veuve du comte Guillaume, établit à perpétuité en l'abbaye de Marquette, près Lille, deux chapellenies de religieuses cisterciennes et leur assigne des revenus suffisants. — (*Pardessus*, *V*, 438. — *Miræus*, *IV*, 246.)

En 1270, après l'assomption, elle concède une charte à Saint-Pierre de Lille. — (*Vredius.*)

Le mardi 16 mai 1273, le comte Gui voulant établir un de ses enfants, elle lui rétrocède son douaire sur le bois de Nieppe, moyennant la rente de 4500 l. de Flandre. — (*Mém. de la Société Dunkerquoise. — Inv. Godefroi, III.*)

« Le dilune après S. Mathieu » 1280, Béatrix donne une charte à sœur Anne et au couvent de Sainte-Marie-de-Marck. — (*Vredius.*)

En 1283, « Béatrix eust grands débats et questions pour son « douaire contre le comte Gui de Flandre, duquel débat ils se « soubmirent au dire de Charles roi de Cécile et de Jérusalem « qui les appoincta » le 28 septembre. Le roi apposa son sceau au mois de mars suivant. Jean II de Dampierre avait été choisi comme pleige par les deux parties. — (*Ph. de l'Espinoy. — Boutaric*, 547 *A*.)

La même année, « le dimans après S. Martin en yver », une charte est accordée par Béatrix à Saint-Bavon de Gand. — (*Vredius.*)

Le 27 avril 1284, à Leuze, Gui de Châtillon, comte de Saint-Pol, sur la prière de Béatrix, sa sœur[1], dame de Courtrai, jadis femme de Guillaume, comte de Flandre, concède à perpétuité au prieur Jean de Hurguy et à ses frères « locum apud « Montpaillard in parochia S. Johannis de Calidis Furnis « situm. » — (*Laboulaye, VII*, 213. — *Turpin, Ann. du comté de Saint-Pol.*)

Le mardi après la S. Remy 1285, Béatrix transfère l'abbaye de Sainte-Marie de Marck dans le faubourg de Courtrai, au lieu dit Grœninghe, en dehors de la porte de Gand. Elle y construit à grands frais un monastère pour mettre les religieuses à l'abri du pillage et de l'incendie. Pour attirer davantage en ce lieu la dévotion des fidèles, et accroître le culte des saints, elle se rend en pélerinage à Rome, visitant sur sa route les oratoires les plus en renom pour leurs reliques ; elle en rapporte de précieux fragments, don des évêques et des dignitaires de ces églises, et au retour elle en gratifie le couvent de Grœninghe. — (*Vredius. — Sanderus. — Gal. Chr., III*, 317.)

En 1297, Gautier de Nivelle promet à Béatrix 1800 l. p. « in supplementum. » — (*Sanderus.*)

« Béatrix eut pour successeur en ses biens (de Courtrai) « Wautier, chastelain de Courtrai avec sa femme, lesquels « s'obligèrent respectivement après son décès à satisfaire à « toutes les obligations ès quelles ils estoient chargés par son « testament, par lettres données sous leurs sceaux, l'an 1297. » — (*Ph. de l'Espinoy.*)

Béatrix avait constamment habité Courtrai, « assidue Cor- « traci in suo degebat palatio », dit *Sanderus*. Elle fut inhumée en l'abbaye de Grœninghe.

Sur son sceau de forme ovale, que reproduit *Vredius*, elle est représentée vue de face, debout, la taille serrée dans une robe flottante, les épaules couvertes d'un long manteau. Ses cheveux sont retenus par un ruban orné de cinq perles en croix sur le front. Ses mains sont levées et la droite tient une fleur de lis. A chacun de ses côtés une fleur de lis. Légende : † *Sigillum Beatricis. comitisse. flandrensis.* — Contresceau rond : écu de Flandre : † *filie ducis Brabantie.*

1. Gui de Châtillon, comte de Saint-Pol, avait épousé Mahaud de Brabant, veuve de Robert de France, comte d'Artois, sœur germaine de Béatrix.

XIII

Jean I[1]

En 1252, Jean confirme par lettres la fondation de l'abbaye de Saint-Dizier. — (*Gall. Chr., IX*, 973).

Vers la fin de 1252 et au commencement de 1253, la comtesse Marguerite, en déclarant la guerre à Jean d'Avesnes et à Guillaume de Hollande, forme une armée en Flandre et dans les pays voisins. Elle envoie Gui et *Jean de Dampierre* lever des troupes en Artois. — *Vredius* cite le préambule et la fin d'une charte (in arch. Flandriæ) qui y a trait : « Guido comes « Flandrie et *Johannes de Dampetra*, fratres, filii nobilis « domine Margarete illustris Flandrie et Hainoie comitisse.... « Datum apud Atrebatem... MCCLII. »

En 1253, Gautier de Coucy, évêque de Tournai, Rodolphe, évêque de Thérouanne, et Philippe, doyen de Saint-Donat de Bruges, sont députés au comte de Hollande pour réclamer la liberté du comte Gui et de Jean de Dampierre faits prisonniers à Walcheren. — (*Gal. Chr., III*, 219.)

Au mois d'octobre 1254, l'official de Troyes constate un échange de serfs entre Jean de Dampierre, dit Seguins, chevalier, et le doyen et le chapitre de Troyes. Jean cède Marie, « filiam Burgesie », d'Aubigny, que Jean, dit le roux, d'Isles[2], a l'intention d'épouser. En échange, le doyen et le chapitre lui abandonnent Mariette, leur femme de corps.—(*Arch. de l'Aube*, *G*, 2624.)

En mars 1255 (avant pâques), un accord intervient entre le prieur de Dampierre et les Dames de Foissy. Le prieur et l'abbaye jouiront chacun une année des dîmes de Grandville ; le prieur percevra les années paires et Foissy les années impaires, à charge par les décimateurs de payer le gros du curé de Grandville, et de faire les réparations au chœur, au cancel et au clocher de l'église. — (*Arch. de l'Aube. Inv. des chartes de Foissy, reg.* 1710.)

Par sa sentence arbitrale rendue à Péronne le dimanche 24 septembre 1256, Louis IX amène Marguerite et ses enfants

1. Nous allons simplement énoncer les documents nouveaux qui intéressent Jean I de Dampierre, et Dampierre ; quant aux faits qui se rapportent à la comtesse de Flandre, nous les cataloguerons en un chapitre à part au nom de *Marguerite*.

2. Aubigny et Isles, c. de Ramerupt, Aube.

à un accommodement peu différent du premier. Le Hainaut appartiendra à Jean d'Avesnes et la Flandre à Gui de Dampierre, à charge d'apanager leurs frères. Gui et *Jean de Dampierre* sont mis en liberté ; ils paieront avec leur mère 16000 l. t. à Charles d'Anjou. — « Mathildis domina Bitunie uxor « G(uidonis) comitis Flandrie, et *Loreta domina Domnepetre,* « *uxor Johannis de Donnapetra,* » adhèrent à cet arrangement, et obligent à la garantie du paiement « terram Bituni » et *terram* » *de Donnapetra cum pertinentiis.* » — Le sceau de Lore est appendu à l'acte : sceau ogival de 75 mill.; la dame debout, vue de face, un manteau vairé, et tenant à la main droite une fleur de lis. — Légende : ✝ *S. Lore* : *fi(lie) ducis* . *Lothoringie* : *dne* : *de* : *Dampetra.* — Contresceau : ✝ *secretum Lorete dne de Dampetra.* — (*J. De la Borde*, 4290 *et s.* — *Douët d'Arcq*, 783.)

La comtesse Marguerite et ses enfants des deux lits, en présence du roi à Péronne, promettent solennellement d'observer les conventions arrêtées entr'eux et feu Guillaume de Dampierre. — (*Pardessus*, 295. — *Martène*, *I*, 1092.)

En 1256, le vendredi après S.-Denis, Jean de Dampierre assiste aux conventions du mariage de Béatrix de Flandre, sa nièce, avec Florent de Hollande. — (*Ph. de l'Espinoy*, *XVII*, 41.)

Le 22 novembre 1256, « Guido comes Flandrie et *Johannes* « *dominus Donne Petre* » ratifient la sentence rendue par le roi et le légat. — (*Martène*, *I*, 1092. — *Pardessus*, *V*, 317.)

Olivier de Vrée nous fait connaître les sceaux suivants de Jean de Dampierre :

1° Sceau rond, écu à un lion léopardé : ✝ *S' Johanis. de. Dampetra.*

2° Sceau rond, cavalier galopant vers la droite, cotte de mailles recouverte d'une tunique serrée à la taille ; sur la poitrine l'écu de Flandre au lambel de 5 pendants ; main droite levant l'épée ; casque surmonté d'une aigrette en forme d'éventail. Le cheval est caparaçonné aux armes susdites, il a sur la tête l'aigrette indiquée. — Légende : *S* : *Johanis* : *domini* : *de* : *Dompna* : *petra* ✝. — Contresceau rond avec l'écu de la face : ✝ *secretu. Johis. d. Dapetra militis.*

3° Autre sceau à peu près semblable : une large collerette et un collier à la tunique ; casque sans cimier ; à l'écu un lambel de trois pendants. Cet écu est répété sur la housse du cheval. — Légende : ✝ *sigillum* : *Johannis* : *dni* : *de* : *Dompe*

tra : *militis.* — Contresceau aux armes de la face : † *secretum. meum. michi.*

Nous devons aussi à Olivier de Vrée un sceau de Lore identique à celui ci-dessus décrit ; mais le contresceau porte l'écu de Lorraine (d'or à la bande de gueules chargée de 3 alérions d'argent) avec cette légende : † *secretu. Lorete. dne. de. Dampetra.*

(*A suivre.*) Ch. Savetiez.

NÉCROLOGIE

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Adolphe Chavance, l'aimable poète de Vitry-le-François, qui vient d'être enlevé subitement à l'affection des siens, à l'âge de 60 ans. Il laisse dans les Sociétés d'hommes de lettres dont il faisait partie, les meilleurs souvenirs.

Les obsèques de M. Chavance ont eu lieu à Vitry le samedi 22 juin 1889, au milieu d'une nombreuse affluence de personnes qui avaient tenu à rendre un dernier hommage à l'ami, au poète, au concitoyen regretté de tous.

En tête du convoi, accompagnant la famille, marchait le vice-amiral Franquet, qu'une vieille et solide amitié liait au défunt.

Notre collaborateur, M. Armand Bourgeois, de Pierry, président de l'*Académie Champenoise*, a prononcé sur la tombe de M. Adolphe Chavance le discours suivant dont on remarquera le sentiment élevé :

« Messieurs,

« Comme président de l'Académie Champenoise, dont Adolphe Chavance était non-seulement l'un des principaux membres, mais encore l'un des meilleurs soutiens, ce m'est un devoir, un honneur et une consolation de lui adresser les derniers adieux.

« Non, la confraternité littéraire n'est pas un vain mot. Elle est par excellence l'expression de ce spiritualisme qui peut seul diminuer le vide terrestre de notre existence...

« Homme de lettres lui-même, Adolphe Chavance aimait les Gens de Lettres; il se plaisait dans leur société où il apportait avec tout son cœur, tout son esprit. Combien celui-ci était fin et de bonne compagnie! Comme il gagnait tout le monde!

« Si nous parlons du lettré, nous pouvons dire qu'il l'était dans la plus large acception du mot.

« Nul mieux que lui ne savait analyser une belle page; et je suis convaincu qu'il eût fait un brillant critique.

« Que penser du poète?

« Pour nous de l'Académie, qui avons pu goûter et apprécier ses œuvres, nous savons qu'il tenait à cet égard l'un des premiers rangs.

« Il eut d'ailleurs de très beaux succès littéraires, ne citerais-je que ceux qu'il obtint à nos importants concours de 1884, 1886 et 1888.

« L'esprit primesautier ne faisait pas tort chez lui au sentiment;

la poésie badine ne l'empêcha pas de trouver souvent la note élevée, croyante et patriotique.

« Il aimait sa Champagne par dessus tout et telle description qu'il en a faite abonde en beaux vers.

« J'ai donné à entendre, de mon regretté ami, qu'il était un croyant.

« En effet, j'ai pu me convaincre, dans ces dernières années où il ne connut guère que la souffrance, qu'il avait concentré toute sa philosophie dans ces beaux vers de Victor Hugo, écrits au bas d'un crucifix :

« Vous qui pleurez, venez à ce Dieu, car il pleure.
Vous qui souffrez, venez à lui, car il guérit.
Vous qui tremblez, venez à lui, car il sourit.
Vous qui passez, venez à lui, car il demeure. »

« Il en est qui disent : pensées de poète, ce n'est que fumée. Ce n'est pas, ce ne peut pas être.

« Pensées de poète, dirai-je à mon tour, ce sont des messagers de l'au-delà, ce sont émanations divines et non inventions humaines.

« L'au-delà c'est la renaissance future qui me fait dire au cher et regretté poète Adolphe Chavance : Au revoir.

« Et ce mot, sa famille éplorée et les nombreux amis qui l'ont accompagné jusqu'à cette tombe, le répètent au plus profond de leur âme. »

*
* *

On lit dans le *Progrès de l'Aisne* :

« Les obsèques de M. le comte Erard de La Vaulx ont eu lieu récemment à Rozoy-Bellevalle, canton de Condé (Aisne), en présence d'une grande affluence de parents et d'amis. La modeste église de ce petit village ne pouvait contenir les personnes qui s'étaient fait un devoir de donner à la famille une preuve de douloureuse sympathie.

« M. de La Vaulx, né en 1810, au château de La Noue, près Esternay (Marne) — devenu depuis lors la propriété de M. de Villiers — fut admis, après de bonnes études, comme page du roi Charles X ; nommé ensuite officier de cavalerie, il donna sa démission en 1830 et se livra à l'étude du droit. Toutes les personnes qui ont approché M. de La Vaulx savent combien sa conversation était facile, vive, spirituelle ; ses connaissances profondes, variées lui permettaient d'aborder les sujets les plus divers.

« M. de La Vaulx se fixa à Rozoy. De son mariage avec Mlle Cornély du Sartel, il eut deux fils : les comtes Paul et Roger, anciens officiers aux zouaves pontificaux, et deux filles : Mmes de Cathelineau et Martinet. »

*
* *

Un officier d'avenir, M. de Lapersonne (Albert-Gustave-Saturnin), jadis au 132e, et parti il y a trois ans en Tunisie, comme capitaine d'état-major, vient de succomber aux atteintes de la fièvre typhoïde, au moment même où il allait rentrer en France. On l'attendait prochainement à Reims.

Officier très instruit et très méritant, M. de Lapersonne était sur le point d'être nommé commandant. Il était allié, par son mariage, aux familles Goulet et Henriot, de Reims. Il laisse une jeune veuve et trois enfants.

Après un service funèbre célébré à Tunis, la dépouille mortelle de M. de Lapersonne a été ramenée à Reims, où a eu lieu l'inhumation.

* * *

Sœur Ildefonse, supérieure des religieuses de la Providence de Vienne-le-Château (Marne), est décédée le 29 mai dernier, à l'âge de soixante-sept ans.

Issue d'une famille honorable et pieuse de Lorraine, sœur Ildefonse avait pris l'habit religieux en 1840, n'étant âgée que de dix-huit ans. Elle fut appelée de suite à diriger une classe à Romilly-sur-Seine, où elle resta trente-huit ans. Pendant l'invasion elle donna plusieurs preuves de son dévouement.

Nous la retrouvons en 1878 à Vienne-le-Château où sa douceur, son affabilité, son amour des enfants lui concilièrent vite tous les cœurs. Les pauvres et les malades connurent aussi son active charité. Elle fit preuve de beaucoup de courage dans l'épidémie de fièvre typhoïde qui, en 1880, jeta l'alarme dans un grand nombre de familles.

Les obsèques de sœur Ildefonse ont été dignes d'elle. Les enfants et jeunes filles de la paroisse, un nombreux clergé, une assistance considérable dans laquelle on remarquait les notabilités du pays, disaient les regrets que sa mort rapide avait causés. Avant l'absoute, M. le doyen, profondément ému, adressa quelques mots d'adieu à celle qui, pendant dix ans, avait été son auxiliaire dévouée dans l'éducation de l'enfance et de la jeunesse.

BIBLIOGRAPHIE

1. *Etablissement du christianisme dans les Gaules. Origines du diocèse de Langres et de Dijon, ainsi que de celui d'Autun; saint Hyrène ou Hyro, saint Bénigne et leurs successeurs immédiats sur le siège épiscopal de Dijon et de Langres*, par l'abbé J.-B. Lucotte. Dijon, Damongeot et Cie, 1888. In-8° de LXI-412 pp. et 10 grav. Prix : 10 fr.

L'histoire du diocèse de Langres et de ses origines apostoliques est traitée dans cet ouvrage qui dénote des recherches approfondies, mais aussi une absence réelle de critique, comme nous allons essayer de l'exposer.

La première partie du volume est consacrée à l'histoire de l'établissement du christianisme dans les Gaules, et expose avec une certaine partialité le résultat des nombreuses controverses sur cette question, qui nous ont valu les livres de MM. de Meissas, Decouvoux, Hénault, Bernard, et de tant d'autres. L'auteur adopte entièrement les idées de l'école traditionnelle, qui fait remonter au premier siècle les origines chrétiennes de notre pays, et combat avec un zèle exagéré les opinions des écoles adverses, grégorienne et nouvelle (ou intermédiaire) qui n'admettent que les données absolument historiques et scientifiques. Peut-être M. l'abbé Lucotte aurait-il dû, plus qu'il ne l'a fait, établir une distinction entre l'évangélisation de la vallée du Rhône et l'évangélisation de la vallée de la Seine, qui n'ont pas dû être simultanées; peut-être aussi aurait-il dû se garder d'écrire des phrases dans le genre de celle-ci (p. 265) : « Ce « qu'écrit Mgr l'évêque de Laval est beaucoup plus vraisembla- « ble que ce que l'historien des Francs avait écrit treize siècles « avant lui. » Dans un travail de cette nature, il ne s'agit pas de vraisemblance, mais de vérité ; et nous ne voyons pas très bien en quoi Mgr Bougaud est ou doit être plus vraisemblable que Grégoire de Tours

Mais, il faut bien le dire, M. l'abbé Lucotte a fait de son livre une thèse contre ceux qui ont le malheur de ne pas penser comme lui, et traite sévèrement, à l'aide d'arguments *ad hominem* qui sont loin de porter tous, le R. P. van Hooff, bollandiste, qui a écrit la vie de saint Bénigne dans les *Acta sanctorum*, M. l'abbé Duchesne, qui a rendu compte dans le *Bulletin critique* du travail du P. van Hooff avec des éloges parsemés d'ailleurs de critiques, et M. l'abbé Roussel, curé de VauxLons, qui a plusieurs fois traité la question de l'apostolicité de l'église

de Langres. Au contraire il n'a pas assez d'éloges pour l'abbé Bougaud, auteur d'un livre déjà ancien sur les origines chrétiennes de Dijon ; il le suit pas à pas dans la discussion en le commentant et en apportant peu de lumières nouvelles sur la question. Je ne me permettrais pas de discuter l'utilité de la publication que nous analysons ; l'auteur ne dit-il pas quelque part que « la question paraît avoir été épuisée par Mgr Bougaud »?

D'ailleurs le ton qui règne dans tout ce volume, n'est point fait pour séduire le lecteur, qui s'en trouve fatigué : rompre une lance, de temps à autre, contre un adversaire, ne saurait nous déplaire, mais en tout l'abus est un défaut. A côté de questions personnelles dont nous ne nous occuperons pas ici, nous regrettons de voir M. l'abbé Lucotte reprocher au R. P. van Hooff les incorrections que tout étranger peut commettre en écrivant dans une langue qui ne lui est pas familière, lorsque lui-même néglige assez fréquemment son style ; et nous regrettons aussi l'insistance avec laquelle M. l'abbé Lucotte traite à chaque page de « *Monseigneur* » l'abbé Bougaud, qui n'avait nul droit à ce titre lorsqu'il écrivait en 1859 son travail sur *la Mission, les actes et le culte de saint Bénigne, apôtre de la Bourgogne*.

Lorsque M. l'abbé Lucotte cite (en grand nombre) les écrivains favorables à sa thèse, il pourrait se dispenser de citer des témoignages dont la valeur détruirait plutôt qu'elle n'engendrerait la conviction. A quoi bon citer la brochure écrite par un ancien sacristain de Saint-Bénigne de Dijon?

En somme, ce livre, fruit de laborieuses recherches, mais composé hâtivement, dépourvu de toute critique, augmenté d'appendices qui le déparent, plein de hors-d'œuvre et de descriptions qui n'ont rien à voir avec la question de l'apostolicité, ne fera faire aucun progrès dans le cadre de ces études. Plus bref dans sa discussion, plus calme et plus pondéré dans ses attaques, moins personnel et moins tranchant dans ses assertions, M. l'abbé Lucotte aurait pu faire un bon ouvrage, car il en est capable.

2. *Etat actuel de la numismatique rémoise*, par L. MAXE-WERLY, associé étranger de la Société royale de numismatique belge. Bruxelles, Fr. Gobbaerts, 1889. In-8° de 124 pp. et 4 pl. Prix : 5 fr. (Extrait de la *Revue belge de numismatique*; tiré à 50 exempl.).

Le premier travail de notre collaborateur M. Maxe-Werly sur la *Numismatique rémoise* remonte à 1859-1862. Après vingt-cinq ans d'observations fructueuses, de recherches intelligentes, animées par une vive passion de collectionneur, il nous donne aujourd'hui une nouvelle étude qui diffère singulièrement de la première au point de vue des attributions féodales : nous n'hésitons pas à dire que cette nouvelle publication de numismatique provinciale, où sont discutées et résumées, souvent même combattues avec raison, les opinions de F. de Saulcy, Lenormant, Deloche, et autres érudits, apporte de

précieux renseignements à l'histoire monétaire de la Champagne. Les faits et les idées sont exposés avec clarté, et, s'il y a là comme partout des opinions que tous ne voudront pas partager, nous croyons que la plupart des attributions sont fondées et appuyées sur des documents dignes de foi. Nous citerons particulièrement à l'attention de nos lecteurs les dernières pages de cette excellente brochure où M. Maxe-Werly a réuni les documents monétaires inédits sur l'atelier de Reims, dont les nombreux produits viennent affirmer l'existence au temps de la domination mérovingienne, et qui demeure en pleine activité sous les premiers Carolingiens, jusqu'au jour où il fut presque complètement absorbé par les archevêques.

3. *Les statues de Reims en 1888; revue rétrospective et contemporaine publiée à l'occasion du projet d'érection de la statue de Jeanne d'Arc sur le parvis de la cathédrale de Reims*, par Henri JADART. Reims, F. Michaud, 1888. In-8° de 64 pp. et 12 pl. Prix : 5 fr. (tiré à 300 exempl.).

M. Jadart a rendu un nouveau et éclatant service à la cause de l'art, trop souvent négligée en France, en publiant cette revue rétrospective et illustrée des statues commémoratives qui ornent à l'heure actuelle les églises, les places, les rues ou les cimetières de la ville de Reims. Après avoir donné un aperçu général du caractère de ces monuments, l'auteur se complaît à les décrire l'un après l'autre dans les plus minutieux détails. Les phototypies qui accompagnent chaque description sont nettes et bien rendues. On admire successivement et sans peine l'art de la sculpture dans ses différentes et changeantes manifestations, depuis les statues de la cathédrale (saint Louis entre autres, qui peut être un portrait contemporain) et la dalle de Libergier, le maître des œuvres de Saint-Nicaise (1263), jusqu'au monument du cardinal Gousset, œuvre du statuaire Bonnassieux érigée dans l'église Saint-Thomas, et au tombeau de l'abbé Miroy, curé de Michery, qu'on peut voir au cimetière du Nord et que l'on doit au ciseau de René de Saint-Marceaux. — Cette publication a été inspirée heureusement à M. H. Jadart par la prochaine apparition sur la place du Parvis-Notre-Dame d'une statue élevée par souscription à Jeanne d'Arc. L'œuvre d'art due au talent de M. Paul Dubois (un champenois) a été l'un des attraits de l'exposition annuelle de sculpture à Paris, cette année, et la *Gazette des Beaux-Arts* se propose de la reproduire dans son numéro du 1er juillet 1889.

4. *Les cryptes de Jouarre, notice historique*, par G. RETHORÉ. Paris, L. Joly, 1889. In-8° de 30 pp. et 7 pl. (d'après les clichés de E. Billion). Prix : 2 fr. 25.

Très bonne et très complète monographie des cryptes de Jouarre, classées depuis 1840 parmi les monuments historiques de Seine-et-Marne, et restaurées en dernier lieu dans le cours de l'année 1883. A défaut de textes imprimés et de sources absolument authentiques, l'auteur a bien recours assez fré-

quement à l'hypothèse, si facile à dégénérer en erreur; mais, toujours circonspect, il a eu le grand avantage de travailler sur place et de constater directement les résultats obtenus par des fouilles pratiquées systématiquement, aux abords des cryptes, par des architectes ou de simples particuliers. Les planches reproduisent l'état actuel des cryptes et le plan général des fouilles, les détails des chapiteaux romans, le tombeau de sainte Thelchilde et la statue de sainte Osanne, le tombeau de saint Agilbert, et l'appareil du mur mérovingien. A cette occasion, M. Rethoré est, à juste titre, sévère envers les architectes qui dégradent ou détruisent sous prétexte de restauration. Cette brochure est devenue le guide indispensable de tous ceux, archéologues ou non, qui feront à l'avenir le pèlerinage de Jouarre.

5. *Seine-et-Marne au Tribunal révolutionnaire* (1793-1794), par E. D. Melun, impr. Drosne, 1888. In-8° de 12 pp.

Petite notice écrite sans prétention et non exempte d'erreurs, qu'a publiée peu de temps avant sa mort un prêtre retraité du diocèse de Meaux, l'abbé E. Delaforge. Ce n'était guère qu'un compilateur studieux et impartial.

6. *Notice historique et statistique sur le marquisat de la Trousse et ses possessions : Cocherel, Crépoil, Tancrou, Rademont, Vieux-Moulin, etc., et sur la couronne d'Ocquerre*, par L. Benoist, conseiller général de Seine-et-Marne. Meaux, impr. Destouches, 1888. In-8° de 129 pp.

Notice historique et statistique sur le Plessis-Placy et les hameaux de Beaurral et de Saint-Faron, par L. Benoist, conseiller général de Seine-et-Marne, et J.-B. Sarazin, instituteur au Plessis-Placy. Meaux, typ. de Marguerith-Dupré, 1888. In-8° de 63 pp.

M. Benoist a eu l'excellente idée de publier tour à tour la monographie de chacune des communes du canton qu'il habite, celui de Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne); et ce qui est mieux encore, il a mis cette idée à exécution. Déjà nous possédons les petits ou gros opuscules qu'il a consacrés à l'histoire de Crouy-sur-Ourcq, Mary-sur-Marne, Congis, Etrepilly, Marcilly, Barcy, Douy-la-Ramée, Armentières, Manœuvre, Mary-en-Multien, Jaignes, Isles-les-Meldeuses, et voici que les communes d'Ocquerre et du Plessis-Placy, avec leurs appartenances et dépendances (comme on disait autrefois), vont être représentées dans cette revue générale du passé. Le travail est fait d'après les archives départementales, municipales et notariales; les renseignements communiqués sont contrôlés avec soin; et sur le régime municipal, l'impôt, l'agriculture, les écoles, la bienfaisance, les droits, les dîmes, les fiefs, les curés et les administrateurs sous l'ancien et le nouveau régime, on trouvera toujours condensé en quelques bonnes pages tout ce que les documents ont pu fournir à M. L. Benoist. Le plan est bien choisi et le cadre bien rempli.

Avec nos félicitations, nous adressons à l'auteur nos encouragements pour mener à terme l'œuvre si vaillamment entreprise.

7. *Le département de la Haute-Marne; géographie physique, historique, administrative et économique; Dictionnaire des communes;* par P. Champion, A. Daguin, et L.-A. Girardot. Paris, Guérin et Cie, 1889. In-8° de 199 pp. et cartes.

8. *Les eaux minérales de Bourbonne-les-Bains*, par le Dr Balley, médecin de l'hôpital civil. Paris, libr. Carré, 1888. In-8° de 14 pp. et 5 pl.

9. *Etude physiologique et thérapeutique sur les eaux de Bourbonne-les-Bains*, par le Dr Boutarel. Paris, imp. Davy, 1889. In-8° de 110 pp.

10. *Las batallas decisivas de la libertad*, par Anibal Galindo. Madrid, Murillo, 1888. In-4° de XIII-394 pp. Prix : 6 fr.

Ce livre publié en Espagne contient, entre autres dissertations, un chapitre sur la bataille des champs Catalauniques, et un autre sur celle de Valmy. Elles sont rangées au nombre des « batailles décisives de la liberté » à côté des journées de Marathon, des Syracuse, d'Arbelles, d'Hastings, d'Orléans (1429), de Lépante, de Blenheim, de Bailen et d'Ayacucho. Des généralités et point de précision historique.

11. *Sedan-Bazeilles; Une excursion aux champs de bataille*, par A. Plançon, agrégé de l'Université. Paris, Lecène et Oudin, 1888. In-8° de 95 pp. et grav. Prix : 0 fr. 35 c.

Evocation sommaire de douloureux souvenirs.

12. *La retraite du 13e corps de Mézières à Laon, effectuée les 2 et 3 septembre 1870 sous les ordres du général Vinoy*, par le commandant de Jacquelot de Boisouvray, chef d'état-major de la 17e division d'infanterie. Paris, Dubois, 1889. In-18 de 48 pp.

Souvenirs personnels, qui avaient précédemment paru dans la *Revue du Cercle militaire*, n° du 9 décembre 1888, avec une carte des lieux occupés par les ennemis en présence et des positions respectives des deux armées (Rethel, Château-Porcien et vallée de l'Aisne).

13. *Der Krieg von* 1870-1871 *dargestellt von Mitkämpfern. III. Die Schlachten von Beaumont und Sedan*, par Carl Tanera. Nordlingen, Beck, 1888. In-8° de VII-235 pp. Prix : 3 fr. 50.

14. *L'inventaire de Toussaint Berchet* (1607), par J. Villette. Sedan, impr. J. Laroche, 1888. In-8° de 19 pp. et une pl. (Extr. du X° Bull. de l'Assoc. Amicale des anciens Elèves du Collège de Sedan).

Toussaint Berchet, l'organisateur et le premier principal du Collège de Sedan, fut l'homme qui contribua le plus à porter rapidement la réputation de l'Université calviniste en Hollande et en Allemagne. Les documents sur ce personnage sont rares, et M. Villette, qui a eu la bonne fortune de mettre la main sur l'inventaire des objets trouvés chez lui après sa mort, a fort bien fait de nous en faire part, en accompagnant sa notice d'utiles commentaires et de plusieurs fac-similés de signatures des Berchet. A signaler dans ce travail plusieurs rectifications de dates sur la vie de Toussaint Berchet, et d'intéressants détails sur la corporation des potiers d'étain sedanois.

15. *Passage de l'armée de Condé à La Chapelle en* 1762, par J. Villette. Sedan, impr. J. Laroche, 1888. In-8° de 12 pp. (Extr. du Bulletin du musée municipal de Sedan).

Notice d'après un procès-verbal inédit retrouvé par l'éditeur dans les archives de la gruerie des eaux et forêts de Sedan, et publié avec notes historiques et généalogiques à l'appui.

16. *Inventaire du Collège de Sedan fait à la suppression des Jésuites en* 1762, par J. Villette. Sedan, impr. J. Laroche, 1889. In-8° de 34 pp. (Extr. de XI[e] Bulletin de l'Assoc. Amic. des anciens Elèves du Collège de Sedan).

Outre le curieux inventaire de la bibliothèque des Jésuites, on trouvera encore dans la nouvelle plaquette de l'érudit auteur des renseignements sur les Jésuites qui se trouvaient au Collège lors de sa suppression (presque tous champenois), sur les archives de l'établissement, et sur les représentations théâtrales qui y furent données au XVIII[e] siècle. M. Villette, heureux dans ses recherches, continuera, nous l'espérons, à en faire profiter le public.

17. *Le Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de la ville de Grenoble*, publié par ordre du Ministère de l'Instruction publique (Paris, Plon, 1889, in-8°) et qui vient de paraître, nous signale deux manuscrits de Dom Ganneron qui devront s'ajouter à ceux qu'a répertoriés M. Paul Laurent et à ceux que nous avons signalés nous-même dans notre dernier article bibliographique de la *Revue supra*, p. 211).

Ils portent la cote 1177. En voici les titres : 1° *Catena aurea rerum gestarum Sancti Brunonis, ex variis authoribus concinnata et in tres libros partita, per Franciscum Gannerorium, Montis Dei Cartusiae alum.* Anno 1643 ([illegible] pp.). — *Analecta Brunoniana, sive miscellanea* [illegible] *sancti Patris Brunonis, per F. Gannerorium*. Anno 1645 (95 pp.). — Le premier de ces deux manuscrits ne serait-il pas l'un de ceux que M. Laurent signalait comme perdus (n° 13 de son catalogue) ?

18. Une revue allemande d'histoire ecclésiastique, la *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, a publié dans son tome X (1888) un

important article de W. Gundlach intitulé : *Deux écrits de l'archevêque de Reims Hincmar*. Cet érudit publie un nouvel écrit d'Hincmar contre Gottschalk au sujet de la prédestination; ce traité doit être placé en 849 ou 850. Ce serait par conséquent le premier des trois écrits composés sur le même sujet par le grand prélat.

19. Dans une très belle publication, *La peinture décorative en France du XIe au XVIe siècle*, par P. Gélis-Didot et H. Laffillée (Paris, libr. des Imprimeries réunies, 1889, in-4°), qui paraît par livraisons, nous avons remarqué des planches empruntées à la décoration de l'église Saint-Quiriace de Provins, et une autre reproduisant les peintures de la porte du transept septentrional de la cathédrale de Reims : ces dernières on été données autrefois par Gailhabaud.

20. *Mémoires de la Société Académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube*, tome XXV (3e série), année 1888. Troyes, Dufour-Bouquot [1889]. In-8° de 400 pp.

La plus grande partie du volume est remplie par la fin d'un grand travail de M. le major en retraite Briard sur la Florule cryptogamique de l'Aube. Cette publication semble faite avec beaucoup de soin et présentera un intérêt très grand pour les naturalistes de la région. La méthode est claire et la description sobre. — Puis vient un intéressant article de M. Alb. Babeau sur les Rapports de l'histoire et de l'art à Troyes; la *Revue* en a récemment parlé (*suprà*, p. 301) et nous n'avons pas à y revenir. — Deux articles littéraires et critiques de Charles Des Guerrois, sur diverses poésies et spécialement sur les « Poèmes habituels » de M. Ch. Gros, seraient lus avec plus de charme si les sujets attiraient davantage l'attention, mais nous reconnaissons volontiers dans la plume sagace de l'auteur une pensée féconde et originale, servie par un esprit juste et droit. — Le volume est complété par le programme des prix mis au concours par la Société, par la liste (assez considérable) des dons faits au musée de Troyes pendant l'année 1888, et par les sommaires des séances. Il continuera noblement la série déjà longue et imposante des publications de cette importante et active association.

Henri Stein.

CHRONIQUE

Société historique et archéologique de Chateau-Thierry (*Séance du 4 juin* 1889). — I. — *Correspondance.* — M. Pellot, de Rethel, demande quelques renseignements sur la famille Le Sellier de Chézelles, dont un membre, Le Sellier, seigneur de Vauxménil, habitait Château-Thierry vers la fin du xviie siècle. Sur l'indication de M. Barbey, président, il a été répondu à M. Pellot que, naguère encore, un représentant des Le Sellier de Chézelles habitait Fismes, et qu'un notaire de la localité, M. X..., se ferait un plaisir de donner à notre correspondant tous les détails dont il peut avoir besoin. Quant aux Le Sellier, de Château-Thierry, des recherches seront faites sans retard et le résultat en sera communiqué à M. Pellot.

M. de Florival, président de la Société académique de Laon, en souvenir du Congrès archéologique de 1887, fait hommage de sa notice biographique sur Jean d'Estrées, évêque de cette ville. M. Barbey a répondu par des remerciements adressés au nom de la Société et particulièrement de ceux de ses membres qui ont assisté, il y a deux ans, au Congrès de Laon.

II. — Louis XIII fit un séjour de deux mois à Château-Thierry, en 1633, à partir du 16 août. Charles, duc de Lorraine, alors en possession du duché de Bar qui relevait de la couronne, refusait de rendre au souverain foi et hommage. Pour l'y contraindre, dit M. Corlieu, des troupes furent dirigées vers la Lorraine; le roi, après avoir passé quelques jours à Nancy, laissa le commandement de l'armée au duc de la Force et revint à Château-Thierry le 1er octobre; il était souffrant « plus d'esprit que de corps ». Le cardinal de Richelieu que Louis aurait voulu avoir auprès de lui, était tombé sérieusement malade à Saint-Dizier qu'il quitta, dès qu'il fut à peu près rétabli, pour « s'en aller à petites journées à Rueil », en même temps qu'il engageait le monarque à quitter Château-Thierry; ce qui eut lieu.

III. — M. Mayeux a une prédilection marquée pour Etampes[1], dont il fait en ce moment approprier le château. Il évoque à ce sujet des souvenirs qui concernent notre La Fontaine. Est-ce que Pintrel, le savant Pintrel, le cousin et l'ami du fabuliste, n'était pas le châtelain d'Etampes? Il n'est donc point impossible que le poète, dans ses nombreuses visites à son parent, ait pris dans cette belle campagne bien des sujets de ses fables : d'accortes Perrettes

1. Commune du canton de Château-Thierry.

ne viennent-elles pas tous les jours encore à la ville avec leurs pots au lait? les marais d'Etampes où coassent les grenouilles, les garennes (le bois des Aulnes, notamment), ont bien pu inspirer la fable : *Le Lièvre et les Grenouilles.* Ne peut-on prétendre, contrairement au dire de l'habitant de Méry-sur-Marne, si habilement mis en scène par notre collègue, M. Fr. Henriet, que la côte abrupte d'Etampes à Froidvent est ce chemin montant, sablonneux, malaisé, du *Coche et de la Mouche?* Avec un peu de bon vouloir, nous y ferions passer toutes les fables du bonhomme.

IV. — La Société va étudier comment elle pourra célébrer le 25me anniversaire de sa fondation qui tombe le 3 septembre prochain. Le programme à cet égard ne tardera pas à être distribué.

* * *

Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne. — Cette année, comme d'habitude, ce Congrès s'est réuni pendant la semaine de la Pentecôte, c'est-à-dire du 11 au 15 juin 1889. Il a été fait sur notre province plusieurs communications intéressantes dont voici le résumé d'après le compte-rendu officiel :

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE. — *M. Moiset*, délégué de la Société des sciences historiques de l'Yonne, fait un résumé rapide des principaux *Usages et Croyances* populaires du département de l'Yonne. De ce nombre sont les usages relatifs à la fête des Rois, à la Chandeleur, au Carnaval, aux Brandons, à la Saint-Marc, aux Rogations, à la Saint-Jean et à Noël. M. Moisét signale en particulier l'usage de la *Chalande*, colloques chantés autrefois le soir par les bergers et bergères de la Puisaye (région de l'Yonne). Il fait aussi mention d'un genre de chasse très original, dit chasse *à la déchire*, qui avait lieu, il y a peu d'années encore, à Chablis, à l'occasion de la Saint-Hubert. — Mais « ces échantillons, dit M. Moiset, ne sont, pour parler notre langage de Champenois-Bourguignons, qu'un tirage *de première goutte.* Que de bonnes dégustations procureraient encore nos tonnes si l'on descendait à la cave! »

SECTION D'ARCHÉOLOGIE. — I. *M. Nicaise* signale des lentilles de verre de l'époque celtique trouvées dans la Marne. Elles étaient placées dans des tombes gallo-romaines. M. Demaison indique un objet analogue découvert à Reims.

II. *M. Morel* lit une note sur la découverte d'une grande épée en fer dans une tombe gauloise de la Marne. Jusqu'ici, les six cents sépultures gauloises explorées dans la Marne n'avaient fourni aucun spécimen de ce genre d'épée. L'épée trouvée par M. Morel est du type de Hallstatt; on en a signalé déjà une trentaine en France.

M. Morel rend compte également de la découverte de ferrements d'un coffret romain dans le cimetière antique de Moncets-l'Abbaye

(Marne). Des monnaies romaines ont été trouvées au même endroit. M. Morel présente une restitution de ce coffret inspirée d'une peinture de Pompéi[1].

III. *M. Demaison* présente des observations sur les fonts baptismaux de l'époque romane. En Champagne on rencontre beaucoup de ces fonts en pierre bleue de Belgique; à partir du XIIIe siècle les sculpteurs de cuves firent usage de la pierre du pays.

IV. M. Anatole de Barthélemy, vice-président de la section, donne lecture, au nom de *M. Leclert*, de la Société académique de l'Aube, d'un travail sur les carreaux vernissés conservés au musée de Troyes. Ce musée en possède une nombreuse collection. M. Leclert en a choisi une quarantaine, qui proviennent du château de Périgny-la-Rose (commune de Villenauxe), de l'abbaye de Nesle-la-Réposte, et du cellier de Saint-Pierre, à Troyes. Tous ces carreaux paraissent sortis du même atelier; ils sont fabriqués de même. Ils sont couverts de figures et de légendes. Pour former un dessin complet, il faut en assembler quatre, huit ou seize. Plusieurs sont signés de Lambert Mocaut et de son fils Renier Mocaut, qui habitaient le village de Chantemerle. L'existence de cet atelier de Chantemerle au XIVe siècle est confirmée par un compte de charroi de la même époque. Un grand nombre de carreaux conservés à Troyes sont couverts d'inscriptions gothiques indiquant le nom du fabricant; l'un des plus curieux représente un chevalier.

V. Il est donné lecture d'un mémoire de *M. Lhuillier* sur les orgues, les organistes et les facteurs d'orgues dans l'ancienne province de Brie.

Section des sciences économiques et sociales. — I. *M. Marc de Haut*, de la Société des agriculteurs de France, propriétaire à Sigy, près Provins (Seine-et-Marne), présente des observations sur « l'influence exercée par la crise agricole au triple point de vue de la division de la propriété, du mode d'exploitation des terres (faire-valoir direct, métayage, fermage) et de la culture. »

Il fait remarquer que la crise agricole a exercé une influence sur ces trois points.

Il y a eu diminution des fermages. Les propriétaires ont alors tenté de vendre en détail leurs propriétés, pour ne pas subir cette diminution. En général, ces tentatives n'ont pas réussi. Toutes les terres bonnes ont seules trouvé des acheteurs, non les autres, etc. Ainsi la crise a amené une division plus grande dans la propriété. Ces observations s'appliquent spécialement aux départements voisins de Paris.

Le faire-valoir direct a pris un grand développement. Les propriétaires se sont décidés à exploiter par eux-mêmes. Est-ce un

1. Cf. *Revue de Champagne*, 1889, p 385.

bien ou un mal ? Au point de vue de la culture ce n'a pas été un bien. Le propriétaire manque souvent des connaissances pratiques. Au point de vue moral, il y a eu un bon résultat : beaucoup de propriétaires ont été rattachés à leurs terres qu'ils délaissaient. — On a cherché à substituer le métayage au fermage. Mais le métayage est hors des habitudes des départements de l'ancienne Ile-de-France. Le métayage ne s'est pas répandu. — Les fermages ont diminué dans des proportions assez sensibles pour les terres moyennes ou inférieures.

Au point de vue de la culture, la crise agricole a entraîné quelque perfectionnement. La nécessité augmente toujours les efforts de l'homme. On a fait des efforts pour augmenter la production. On a notamment employé dans des proportions énormes les engrais chimiques; ils ont pénétré même dans la petite culture.

II. *M. Henri Monceaux*, secrétaire de la Société des sciences de l'Yonne, donne communication du travail qu'il a entrepris sous le titre de *Essai bibliographique sur la Révolution dans le département de l'Yonne, de 1788 à 1800.*

Session des Sociétés des Beaux-Arts des départements. — Le rapport général sur les travaux de la treizième session a été lu le 14 juin [1] par M. Henry Jouin, secrétaire-rapporteur du Comité des Sociétés des Beaux-Arts. Le rapporteur a émis sur les études intéressant notre province, les appréciations suivantes :

I. « *M. Th. Lhuillier*, correspondant du Comité à Melun, nous invite à le suivre à Combs-la-Ville, dans la Brie, chez l'une des filles du peintre Jean Jouvenet, madame Lordelot. Cette dame a trois sœurs qui mourront célibataires. Le foyer de Mme Lordelot est un centre pour ces trois femmes, et M. Lhuillier que ses recherches ingénieuses ont conduit dans la maison de Combs-la-Ville, surprend dans leur intimité les filles du peintre. Le travail de M. Lhuillier est une page rectificative de l'étude sommaire de M. Houël, un appendice précieux et inattendu au livre de M. Leroy et à la notice de Jal.

II. L'architecte Nicolas Durand a été l'objet de l'étude de *M. Lumereaux*, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne. Aucun des édifices construits par Durand, à Châlons, à Reims, à Juvigny, à Chaumont, à Verzenay, n'a été passé sous silence par le nouveau biographe de l'architecte champenois. La physionomie du laborieux artiste se détache auprès de celle de l'intendant Rouillié d'Orfeuil, protecteur de Durand. Au second plan apparaît le profil perdu de l'ingénieur Coluel. Le mémoire de M. Lumereaux ne laisse pas d'être instructif.

III. *M. Jadart*, correspondant du Comité à Reims, s'est attaché à faire revivre Nicolas Bergeat, chanoine et dernier vidame du

1. *Journal officiel* du 16 juin 1889.

chapitre, puis premier conservateur du musée de sa ville natale. Pourvu d'un canonicat dès l'âge de seize ans, Bergeat, dix ans plus tard, était nommé vidame, c'est-à-dire chargé de la gestion des intérêts temporels des chanoines. Ces fonctions prirent fin en 1790. A cette date, Bergeat avait soixante-trois ans. Dédaignant l'inaction, l'ancien vidame mit ses forces, son intelligence, son esprit de méthode au service des pouvoirs publics. Tableaux, sculptures, tapisseries, médailles, il sauve tout ce qu'il trouve en péril et, au bout de peu d'années, Reims possède un musée. Bergeat dresse l'inventaire de ses collections, il rédige et publie des catalogues populaires, puis par une attention toute à l'honneur de ce conservateur modèle, Bergeat s'astreint à modifier chaque semaine l'aspect des galeries du musée en disposant les œuvres d'art dans un ordre nouveau, de nature à plaire au public. On ne dira pas que Bergeat fut un homme de routine. Hélas! le musée de Reims offrait évidemment trop de séductions. Ses trésors éveillèrent des convoitises. Une mitre du cardinal de Lorraine, un ciboire en or signé de l'orfèvre Germain et donné par Louis XVI à l'occasion de son sacre, soixante-trois médailles furent subitement enlevés. Bergeat, que sa haute loyauté plaçait d'ailleurs à l'abri de tout soupçon, ne se consola point d'un vol aussi préjudiciable. Il fit accepter sa démission et mourut en 1815 dans une situation voisine de la pauvreté. Le grand homme, aurait dit Montaigne : « labeur et douleur résument sa vie! »

*
* *

L'Association française pour l'avancement des sciences présidée par M. H. de Lacaze-Duthiers, membre de l'Institut, tiendra son Congrès à Paris du 8 au 14 août 1889. Dans ce Congrès, les membres de l'Association se répartiront pour l'étude des questions spéciales dans des sections distinctes ressortissant à quatre groupes :

1er Groupe : Sciences mathématiques;
2e Groupe : Sciences physiques et chimiques;
3e Groupe : Sciences naturelles;
4e Groupe : Sciences économiques.

Les adhésions doivent être envoyées à M. C. M. Gariel, secrétaire du Conseil de l'Association française pour l'avancement des sciences, Hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente, à Paris.

*
* *

Nous avons déjà annoncé que la 10e session du Congrès International d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques se tiendra à Paris, dans les salles du Collège de France, du 19 au 26 août prochain.

Voici le programme arrêté par le Comité d'organisation du Congrès :

Question I. — Creusement et remplissage des vallées, remplissage des cavernes, dans leurs rapports avec l'ancienneté de l'homme.

Question II. — Périodicité des phénomènes glaciaires.

Question III. — L'art dans les alluvions et dans les cavernes. Valeur des classifications paléontologiques et archéologiques à l'époque quaternaire.

Question IV. — Relations chronologiques entre les civilisations de la pierre, du bronze et du fer.

Question V. — Relations entre les civilisations de Hallstadt et des autres stations danubiennes et celles de Mycènes, de Thirynthe, d'Issarlik et du Caucase.

Question VI. — Examen critique des crânes et ossements quaternaires signalés dans les quinze dernières années. — Eléments ethniques propres aux divers âges de la pierre, du bronze et du fer, dans l'Europe centrale et occidentale.

Question VII. — Survivances ethnographiques pouvant jeter quelque lumière sur l'état des populations primitives de l'Europe centrale et occidentale.

Question VIII. — Jusqu'à quel point les analogies d'ordre archéologique et ethnographique peuvent-elles autoriser l'hypothèse de relations ou de migrations préhistoriques ?

***

Le Musée municipal de Coulommiers. — La ville de Coulommiers vient d'organiser le classement de quelques tableaux, gravures et objets d'art constituant les premiers éléments de son musée, dans une salle spéciale, au 1er étage de l'hôtel-de-ville. Ce n'est que le commencement d'une organisation qui se complètera peu à peu, grâce à la bonne volonté de l'administration municipale, aux dons ou aux prêts de l'Etat, et, il faut bien l'espérer, avec l'aide de tous les amateurs qui s'intéressent aux questions de l'enseignement et à l'étude des arts.

Nous signalerons tout particulièrement une collection des plus intéressantes dont le musée vient de s'enrichir, offerte par M. Lion, sous-préfet de Coulommiers, qui comprend 400 pièces en stuc représentant l'histoire de la pierre gravée, reproduction des œuvres les plus remarquables réunies dans les musées de l'Europe et dans les grandes collections particulières, le tout disposé par ordre chronologique et d'après les styles égyptien, persan, grec, étrusque et romain.

Un catalogue spécial est joint aux quatre médailliers renfermant ces moulages ; il pourra être consulté avec profit par les visiteurs du nouveau musée.

***

M. Maximilien Bourgeois, le statuaire éminent, qui est une de nos gloires locales, auteur des statues de Guillaume Budé au Collège de France, de Lesueur à l'Hôtel-de-Ville de Paris, de Diane aux Tuileries, de Beaurepaire à Coulommiers et à Angers, du buste de M. de Lafayette à l'Hôtel-de-Ville de Meaux, et de tant d'autres œuvres, a été chargé de la sculpture du fronton du Palais de justice de Provins.

« Ce groupe, dit le *Journal de Seine-et-Marne*, représentera la Justice, ayant à ses côtés deux génies, l'un lui présentant le miroir de la Vérité, et l'autre adossé aux tables de la Loi, tenant le mors symbolique qui impose un frein aux passions des méchants. »

Nous sommes assurés que l'œuvre de M. Bourgeois sera digne de ses aînées et que le fronton de Provins fera honneur à l'artiste qui l'exécute et à la ville qui a eu la bonne idée de s'adresser à lui.

* * *

UN « MIGNARD » AUTHENTIQUE. — Il y a quelque temps, dit le *Petit Marseillais*, un habitant d'Arras découvrait dans son grenier, une toile ancienne sur laquelle on voyait à peine, sous une épaisse couche de poussière, le coloris d'un portrait. Sans y attacher une grande importance, il confia son tableau à un artiste, lui demandant si cette peinture pouvait avoir quelque valeur. Grand fut l'étonnement de ce dernier, quand il découvrit sous la poussière qui recouvrait la toile, un magnifique portrait de la duchesse de Fontanges, portant la signature de Pierre Mignard.

C'est, paraît-il, une œuvre d'une valeur considérable. Plusieurs experts auraient attesté l'authenticité de la signature de Pierre Mignard, qui, comme on sait, est natif de Troyes.



LE COMTE DE BARTHÉLEMY D'HASTEL. — Dans la séance annuelle de la Société d'histoire diplomatique tenue le 28 mai 1889 sous la présidence de M. le duc de Broglie, M. de Maulde, secrétaire général, a retracé l'historique de l'Association depuis un an. De son exposé nous détachons les lignes suivantes consacrées à la mémoire de M. le comte Edouard de Barthélemy d'Hastel, mort il y a un an, qui fut non-seulement un des plus dévoués collaborateurs, mais aussi le véritable fondateur de la *Revue de Champagne*[1]:

« M. de Barthélemy avait une physionomie toute parisienne, toute moderne. Il débordait d'obligeance et d'activité ; comme savant, comme homme du monde, il était tout en dehors...

Dans la science historique il a porté, avant tout, un esprit d'ar-

1. V. *Revue de Champagne*, 1889, p. 5 et suiv.

dente curiosité. Il visait moins à la recherche de la vérité pure qu'à l'intérêt du récit. Il ne se mêlait point de sciences exactes, d'analyse. C'était un esthéticien. Il aimait le beau, il aimait ce qui élève la vie et donne le bonheur. Il préférait la montagne au tunnel, l'harmonie au doigté. Il n'est pas descendu comme un mineur dans les entrailles de la terre, pour en arracher péniblement de solides matériaux. Epris de grand air et de soleil, il aima, en ce monde, cueillir des fleurs et les offrir. Trouvait-il sur sa route une pièce rare, un trait curieux, son esprit s'enflammait, il lui fallait sur-le-champ faire partager à ses lecteurs sa jouissance de fureteur ; il arrangeait vite sa trouvaille, l'habillait, la pomponnait, la présentait. Pour lui, la science historique était un art, et encore l'art de plaire. Il allait jusqu'à dénier à l'histoire le droit, pourtant incontestable, d'être ennuyeuse. Il a eu un mérite, celui d'être lu. »

* * *

La statue de Jeanne d'Arc a Reims. — M. Paul Dubois (né à Nogent-sur-Seine) est classé au premier rang des statuaires français de notre époque. Il suffit de citer son *Chanteur florentin*, son groupe de la *Vierge et l'Enfant Jésus* et tant d'autres œuvres pour reconnaître que sa réputation est méritée. On sait que le célèbre artiste vient d'exécuter la statue de Jeanne d'Arc qui doit être placée sur la place du Parvis à Reims, et qui est due à une souscription publique.

Au sujet de cette œuvre qui a figuré au Salon de cette année[1], le journal l'*Art* s'exprime ainsi, par la plume autorisée de Paul Leroi, dans le numéro du 1er juin : « La Jeanne d'Arc équestre, destinée à la ville de Reims, révèle une évolution de l'ordre le plus élevé dans le talent de M. Paul Dubois. Ce n'est plus comme son *Connétable de Montmorency*, une œuvre exclusivement sage et pondérée, pleine de mérite sans aucun doute, mais d'un mérite froid. L'héroïne, cette fois, a révolutionné l'âme de l'artiste ; il a eu l'inspiration de l'au-delà, et l'a traduite à l'unanime applaudissement de la critique la plus difficile. L'élan de foi patriotique s'unit merveilleusement au sentiment archéologique pour constituer un ensemble absolument accompli. »

Un autre critique d'art des plus connus, M. George Lafenestre (*Revue des Deux-Mondes*, 1er juin 1889, p. 656) apprécie la nouvelle statue de la Pucelle en ces termes : « Il y a longtemps, écrit-il, qu'une œuvre d'art ne nous a donné une commotion aussi vive et aussi profonde. Il faut penser aux chefs-d'œuvre les mieux venus, les plus spontanés et les plus savants à la fois de la Renaissance, pour trouver un accord pareil de l'inspiration et de l'exécution. »

* * *

1. Cf. *suprà*, p. 458.

Notre collaborateur, M. l'abbé Millard, curé de Reuves (Marne), auteur d'études historiques estimées, a été élu associé-correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France (séance du 12 juin 1889).

*
* *

L'Etat vient d'acquérir, entre autres œuvres du Salon de cette année, la belle statue de la *Douleur*, par Michel Malherbe, boursier de la ville de Reims, et élève de Falguière. Ce jeune sculpteur est natif d'Ay (Marne). A vingt-deux ans à peine, il a déjà exposé à trois Salons. Son passé fait bien augurer de son avenir.

En fait de peinture, parmi les acquisitions faites par l'État au même Salon, nous pouvons citer : *La montagne de Br-mont (environs de Reims)*, œuvre de notre compatriote, M. Armand Guéry, né à Reims.

*
* *

Les monuments historiques de Champagne. — On a récemment publié une liste des sommes affectées actuellement par l'Etat à la réparation et à l'entretien des monuments dits « historiques ». Nous y relevons les renseignements suivants :

Aube. — Eglise de Mussy-sur-Seine, 6,000 fr.; Hôtel-Dieu de Troyes, 3,250 fr.

Marne. — Eglise Saint-Jean de Châlons, 4,680 fr. ; Eglise Notre-Dame de Châlons, 15,000 fr.; Eglise de Dormans, 3,600 fr.

Seine-et-Marne. — Eglise Saint-Loup-de-Naud, 1,700 fr.; Eglise de Moret-sur-Loing, 25,000 fr.; Eglise de Chamigny, 4,000 francs.

Pour les autres départements, néant. Et cependant n'y a-t-il pas bien des réparations à faire exécuter dans les Ardennes et dans la Haute-Marne? Le budget n'est sans doute pas en assez brillant état pour pouvoir subvenir à toutes les misères archéologiques.

*
* *

Une nouvelle Société. — Il se forme actuellement, à Paris, sous la présidence de notre savant collaborateur, M. Gaston Paris, membre de l'Institut, vice-président de la section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques, une *Société des parlers de France*. Les réunions ont lieu à l'hôtel des Sociétés savantes, rue Serpente, 28.

*
* *

Faux-Fresnay (canton de Fère-Champenoise). — Des travaux pour la construction d'un pont ont amené la découverte d'un tumulus gaulois contenant, avec deux squelettes, savoir : Une hache à un tranchant; 2 lances ou angons; 2 sabres; une chaîne;

2 poignées de bouclier; d'autres pièces paraissant provenir d'un casque.

* * *

Plaquettes ardennaises. — Depuis deux ans environ M. Philippoteaux fils publie (Sedan, impr. Laroche, in-8°) une série de petites plaquettes, dont l'ensemble constituera une « Collection de documents rares ou inédits concernant l'histoire de Sedan. » Nous connaissons huit de ces plaquettes, dont nous croyons utile de transcrire ici les titres :

I. *Règlement de Messieurs de la Police touchant la peste.*

II. *Procès criminels pendant les guerres de religion* (1587).

III. *Ordonnances concernant la religion protestante* (1570).

IV. *Compte des deniers communs des bourgeois* (1545-1546); *Charte des bourgeois de Sedan* (1548).

V-VII. *Compte du domaine et du revenu de la terre et seigneurie souveraine de Sedan* (1556-1557).

VIII. *Procès criminel contre Pierre Le Roy, bûcheron, pour dissidence religieuse* (1583); *Gages des soldats de la garde* (1583).

* * *

Une double fête a Juilly. — Le dimanche 26 mai 1889 le Collège oratorien de Juilly (Seine-et-Marne) consacrait sa nouvelle chapelle et célébrait, avec le 60e banquet annuel de son association amicale, le 250e anniversaire de sa fondation. Cette solennité était présidée par S. G. Mgr Perraud, évêque d'Autun, supérieur général de l'Oratoire, membre de l'Académie française.

La nouvelle chapelle, monument d'un goût parfait dans le style roman du XIIe siècle, est l'œuvre d'un habile architecte de Paris, M. Albert Leclerc[1]. A 8 heures du matin commencent les cérémonies de la consécration. Puis on assiste à la première messe que célèbre solennellement notre érudit collaborateur, le R. P. Thédenat, ancien supérieur de Juilly, lauréat de l'Institut, membre résidant de la Société des antiquaires de France.

A midi, a lieu le banquet dans la salle des Bustes sous la présidence de Mgr Perraud. Trois cent quarante convives se rangent autour des tables. L'assistance est surtout composée d'anciens élèves; mais elle comprend aussi des invités qui, s'ils n'ont pas fait leurs études à Juilly, y ont cependant obtenu la naturalisation en échange de services rendus ou simplement de l'intérêt qu'ils témoignent à la maison.

Juilly a produit des poètes; on le constate au dessert où l'on applaudit des vers superbes de M. Adolphe Mony, un poète doublé

1. V. *Revue de Champagne*, année 1889, p. 68.

d'un sculpteur, car la belle statue de sainte Geneviève, qui sera bénite dans peu d'instants, est son œuvre. On applaudit aussi une poésie charmante, pleine d'esprit et de verve, de M Gustave Le Vavasseur[1]. M. Edouard Barre, président du Conseil d'administration de Juilly, porte un toast chaudement acclamé. Enfin Mgr Perraud se lève. Il improvise une allocution merveilleuse de tact et d'à-propos. D'une voix éloquente il remercie les amis et les bienfaiteurs de l'œuvre, n'oubliant personne, ayant un mot pour tout le monde, pour les artistes, les ouvriers, pour tous ceux qui par leurs dons, leurs sympathies, leurs efforts, ont coopéré à l'édification de cette nouvelle chapelle qui sera, dit le prélat, « un atelier de travail » pour le bien des âmes. Il rappelle qu'il y a 200 ans à pareille époque, en mai 1689, Bossuet prêchait à Juilly. Non moins heureux que nos devanciers, aujourd'hui, en ce même lieu, nous applaudissons à notre tour un prince de l'église qui est aussi au XIXe siècle un des princes de la parole!

Le banquet est terminé. On se disperse sous les ombrages séculaires du parc; mais le programme est loin d'être épuisé. A 3 heures on s'assemble dans la salle de spectacle. Là, dans un magistral discours, M. Charles Hamel, docteur en droit, président de l'association amicale des anciens élèves, salue, à l'occasion du 250e anniversaire de la fondation du collège[2], les nombreuses gloires de Juilly. Il évoque les noms illustres de Berwick, Villars, Montesquieu, Vaudreuil, Cassini, Adrien Duport, de Narbonne, Malouet, Bonald, Berryer, Duperré, Pasquier, Lebas, de Parieu, Mgr de Mérode, Fernand de Troussure, de Sonis, etc. Une place spéciale est faite dans ce discours[3] au fondateur du collège, le P. de Condren, dont le buste est inauguré à la fin de la séance. Ce buste, offert par l'association amicale, est l'œuvre d'un éminent artiste, M. Jean Frère.

Mgr Perraud remercie M. Hamel en quelques paroles chaleureuses. Après quoi le prélat, précédé des Pères de l'Oratoire, des élèves, de la fanfare, du drapeau du collège, se rend devant la statue de sainte Geneviève qu'il bénit solennellement. Cette statue placée sur la pelouse du parc qui fait face aux bâtiments, est,

1. M. Gustave Le Vavasseur, ancien élève de Juilly, a été récemment le héros d'une manifestation littéraire. Les amis et disciples normands du vieux poète d'Argentan se sont réunis le 6 juin 1889 autour de leur maître bien-aimé dans un banquet présidé par le duc d'Audiffret-Pasquier. V. le compte-rendu donné par le Journal *Le Temps* du 9 juin.

2. C'est le 3 septembre 1639 que l'Oratoire, représenté par son mandataire, le P. Gassot, prit possession de l'abbaye de Juilly.

3. *Discours prononcé le dimanche 26 mai 1889 à Juilly* par M. Hamel, président de l'association de ses anciens élèves, à l'occasion de la célébration du 250e anniversaire de la création du collège et de l'inauguration du buste du Père de Condren, son fondateur. Paris, F. Pichon, 24, rue Soufflot, 1889.

comme nous l'avons dit, due à l'habile ciseau de M. Mony, ancien élève.

Enfin il se faut séparer. C'est alors qu'avant les adieux on se réunit pour le Salut du Saint-Sacrement dans la chapelle dont la consécration a été l'objet principal de la fête et dont nous devons maintenant dire un mot. L'édifice récemment construit par M. Leclerc couvre une surface de 460 mètres. Il comprend : au rez-de-chaussée, une grande salle destinée à devenir le parloir et la galerie des Bustes et des fêtes ; au premier étage, la chapelle. Cette nouvelle chapelle, élevée sur l'emplacement de l'ancienne, a la même orientation, mais une superficie plus que triple par son prolongement sur la cour d'honneur. Elle mesure 31m 50 de long sur 12m de large, et a 15m 50 de haut sous la voûte qui est en berceau légèrement en ogive[1].

Le chœur de la chapelle contient deux statues provenant d'anciens mausolées, savoir : à gauche, la remarquable statue en marbre blanc de Pierre de Bérulle, cardinal, fondateur et premier général de l'Oratoire (1575-1629), représenté à genoux, en grand costume, par le célèbre sculpteur Jacques Sarazin[2] ; à droite, la statue aussi en marbre blanc de Nicolas Dangu, évêque de Séez, chancelier de Navarre et abbé de Juilly (1526-1567), agenouillé, les mains jointes et la tête nue[3]. Auprès du transept sont deux vitraux récemment exécutés avec talent par M. Bitterlin, peintre verrier, et dont voici les sujets : A gauche, le personnage de saint Louis ; au-dessous, dans un médaillon, « Blanche de Castille confie à l'abbé de Juilly les enfants des croisés morts à Mansourah en combattant contre les infidèles[4]. » A droite, le personnage de sainte Geneviève ; au-dessous, dans un médaillon, « sainte Geneviève allant à Meaux avec sainte Céline fait jaillir la fontaine de Juilly[5]. »

En terminant ce compte-rendu des fêtes de Juilly, nous devons apporter à l'éminent supérieur actuel du collège, le R. P. Ollivier, le tribut de la reconnaissance de tous les Juliaciens. Il a su préparer la journée du 26 mai et en assurer le succès. A lui donc revient l'honneur principal de cette belle journée qui laissera dans le cœur de tous les amis du vieux Juilly un souvenir ineffaçable.

* * *

1. Cf. *Histoire de l'abbaye et du collège de Juilly*, par Charles Hamel, 3e édition, Paris, Jules Gervais (H. Chapelliez, successeur), un vol. in-8°, 1888, p. 16 et suiv. — L'ancienne chapelle mesurait intérieurement 120 mètres (20 × 6) ; la nouvelle en mesure 378.

2. Hamel, *Op. cit.*, p. 11 et suiv.

3. Hamel, *Op. cit.*, p. 60, 61.

4. Cf. Hamel, *Op. cit.*, p. 45.

5. Sur cette pieuse légende consulter Hamel, *Op. cit.*, p. 22 et suiv.

ACADÉMIE CHAMPENOISE (*Concours littéraire et artistique de* 1889). — La solennité publique primitivement fixée au 7 avril n'a pas eu lieu cette année. Tous les regards étant en ce moment tournés vers l'Exposition universelle, il a paru plus sage d'ajourner à 1890 la prochaine fête de l'Académie d'Epernay. Cette fête d'un intérêt exceptionnel[1] aura pour but de célébrer le centenaire de Lamartine qui par sa mère appartient à la Champagne.

D'ailleurs le concours de 1889, bien que ses lauréats n'aient point été couronnés en séance publique, est resté aussi brillant que celui de l'année dernière[2]. Grâce à l'activité infatigable de son dévoué président, M. Armand Bourgeois, grâce aussi au zèle de ses sociétaires, l'Académie champenoise prospère de plus en plus. Elle sait faire appel à tous les talents, récompenser tous les mérites, ainsi que le prouve la liste ci-jointe des prix décernés par le jury :

CONCOURS LITTÉRAIRE

Eloge de la Champagne

PROSE

1er Prix. MM. E. MOREAU, percepteur à Suippes (Marne).

2e Prix. M. PETIT, secrétaire de la sous-préfecture d'Epernay.

3e Prix. E. LEP (Indre-et-Loire).

4e Prix. E. FAUCHEUX, étudiant en médecine à Epernay.

POÉSIE

Pas de premier ni second prix.

3e Prix. M. Octave SEMPÉ (Basses-Pyrénées)

Etude sur l'œuvre de Victor Hugo

PROSE

1er Prix. MM. l'abbé Th. BESNARD (Loiret).

Prix *ex-æquo* J. LE GOFF, agrégé de l'Université, professeur au lycée de Bordeaux.

2e Prix. RÉGIS (Landes).

POÉSIE

1er Prix. Mlle Jeanne VAISSIÈRE (Ille-et-Vilaine).

2e Prix. MM. Gaston BASTIT (Gers).

3e Prix. Auguste GENIN (Paris).

1. Voici le programme du projet de concours exceptionnel pour 1890 :

SUJETS IMPOSÉS

1° *Centenaire de Lamartine* (prose et vers) ;

2° *Chanson sur le vin de Champagne.*

SUJET LIBRE

Tous les genres en prose et en vers.

2. *Revue de Champagne*, t. XXIV (1888), p. 384

Etude sur les Expositions universelles en France

Pas de prix.

Accessit unique. M. Eugène Vaudin, officier d'Académie (Yonne).

Sujet libre

POÉSIE

1er Prix. Mme Anaïs Ségalas (Paris).

2e Prix. Mlle Elisabeth Ploux (Bordeaux).

3e Prix. Mlle Jeanne de la Haulle (Paris).

PROSE

1er Prix. Mlle Isabelle Kaiser (Suisse).

2e Prix. MM. Edouard Moiroud, avocat (Toulouse).

3e Prix. Rigaud (Paris).

Eloge du czar Alexandre II

PROSE

1er Prix. M. l'abbé Emmanuel Champ d'Avoine (Paris). Médaille de vermeil grand module, offerte par M. Claeys, de Nice.

2e Prix. Mme E. Egger (Paris). Panier de *Champagne de l'Alliance*, offert par M. Collin, de Châlons-sur-Marne.

3e Prix. M. Paul Pader, avocat (Gers). Médaille de bronze offerte par M. Robineau, de Paris.

POÉSIE

1er Prix. MM. Pierre Marmoiton, procureur de la République à Brioude. Médaille d'argent offerte par M. P. Minville, de Paris.

2e Prix. Numa d'Angély (Vienne). Médaille de bronze.

3e Prix. Eugène Gothi. Médaille de bronze.

Accessit unique. M. Pierre Duzéa (Rhône).

Dans ce concours littéraire les premières pièces de chaque section ont été fort appréciées du jury. Il nous reste à donner une idée du mérite des principales compositions[1].

Eloge de la Champagne. Le premier lauréat, M. Moreau, a bien pondéré son sujet qu'il a traité dans un style élégant.

M. Petit, second lauréat, a sans doute négligé quelques côtés de l'intéressante province de Champagne; mais lui aussi a produit une œuvre bien pensée et bien écrite.

Le mémoire de M. Lep, qui a obtenu le troisième prix, a une

1. Les principales pièces du concours sont publiées dans la *Revue littéraire et artistique de la Champagne*, organe de l'Académie champenoise. V. les nos d'avril, mai, juin et juillet 1889.)

tournure humoristique qui n'est pas sans charme. Il a surtout exalté le vin de Champagne. N'étant pas champenois, il est excusable d'avoir peut-être un peu oublié que notre province a d'autres titres à la louange.

Le quatrième lauréat, M. Faucheux, a parlé de son pays en termes chaleureux et éloquents qui ne sont pas dépourvus d'un certain lyrisme.

Etude sur l'œuvre de Victor Hugo. Prose. Le premier prix est *ex-æquo* entre MM. l'abbé Besnard et Le Goff.. Leurs œuvres sont très dignes d'éloge. Elles auront l'approbation de tous les amis du grand poëte. — Le mémoire de M. Régis, à qui a été décerné le second prix, est une étude qui mérite l'attention.

Poésie. C'est une femme, Mlle Jeanne Vaissière, membre titulaire de l'Académie champenoise, qui s'est faite l'apologiste du maître dans des vers d'un accent énergique.

Sujet libre. Poésie. Pour la seconde fois Mme Anaïs Ségalas a apporté au concours d'Epernay le bénéfice de son talent, et l'on peut dire que sa poésie intitulée : *Les Gens de Lettres* a conquis tous les suffrages. Espérons que cette noble amie de la Champagne ne s'en tiendra pas là. — L'*Eloge des Fleurs*, de Mlle Elisabeth Ploux, et *La Mort d'un Drapeau*, de Mlle Jeanne de la Haulle, sont des poésies intéressantes.

En un mot dans cette section du *sujet libre* (poésie) où les concurrents avaient surtout formé légion, ce sont trois femmes qui ont vaillamment remporté la victoire.

Prose. Le premier prix a été conquis par Mlle Isabelle Kaiser pour une œuvre d'une douce émotion, intitulée : *Gloria mundi.* — *La Marchande de volailles* de M. E. Moiroud et *La Nouvelle* de M. Rigaud sont elles-mêmes des œuvres estimables.

Eloge du czar Alexandre II. Prose. M. l'abbé Champ d'Avoine est à l'Académie d'Epernay un très heureux lauréat. Déjà l'année dernière il obtenait le premier prix pour l'*Eloge du général Chanzy.* Sa nouvelle œuvre, pleine d'enthousiasme, se recommande par les mêmes qualités que la précédente.

Le second prix a été obtenu par Mme E. Egger. Son étude est bonne; on la voudrait peut-être plus entraînante.

M. Paul Pader, le troisième lauréat, a du style et du savoir. Son travail n'insiste pas assez sur l'émancipation des serfs de Russie.

Poésie. Les pièces de MM. Marmoiton, d'Angély, Gothi et Duzéa ont du mérite, surtout celles des deux premiers lauréats. Nous regrettons que le défaut d'espace ne nous permette pas de parler avec détails de ces poésies. M. Marmoiton célèbre, dans la personne du tzar Alexandre, l'ami de la France et l'émancipateur des serfs russes. Il met cette belle strophe dans la bouche du moujik redevenu libre :

Gloire au grand Alexandre! O mes fils, ô ma femme,
Je ne suis plus le serf, le fils de chien, l'infâme.
Aujourd'hui, je suis homme et libre!... O mes enfants,
Faisons prendre l'essor à nos vœux triomphants,
Elevons nos regards, le front haut dans l'espace,
Car nous pouvons prier sans nous voiler la face!

CONCOURS ARTISTIQUE

Artistes récompensés

Prix d'honneur (objet d'art en bronze, offert par M. Petitjean).
M. P. Descelles, à Saint-Dié (Vosges) : *La Lessive à l'Hospice* (dessin à la plume).

SUJET IMPOSÉ

1er Prix. MM. Collinet, à Reims. *Une Vue de Saint-Remi de Reims*, prise de la rue Chantereine (aquarelle).

2e Prix. Eugène Auger, à Trigny (Marne). *Le Château de Muizon* restauré (dessin à la plume).

3e Prix. Gustave Beaudoin, sculpteur à Epernay. Quatre portraits au fusain.

SUJET LIBRE

1er Prix. MM. Collinet, à Reims. *Jeune Fille aux Champs* (fusain).

2e Prix. Simon, à Metz. *Pont de Kerjour en Lorraine* (aquarelle).

Les artistes récompensés par des mentions sont : 1° Pour le *sujet imposé* : MM. E. Bertrand à Reims (aquarelle); Auger (dessins destinés au répertoire archéologique de l'Académie nationale de Reims); A. Bellevoye, graveur à Reims (portrait à la pointe sèche); J. Michel, à Reims (aquarelle); Ernest Frey, à Reims (fusain); Despujols, à Bordeaux (dessin à la plume). — 2° Pour le *sujet libre*, MM. Simon, à Metz (fusain); Bellevoye, à Reims (gravures); Mlles Sauvaire, à Robernier (Var) (aquarelle); Mlle Armande Geoffroy, née à Reims (peinture sur porcelaine); Mlle Groszer, de Versailles (aquarelle); Mlle Berthe Vincendon, à la Moncelle (Ardennes) (gouaches); Mlle C. Beke, à Dunkerque (diverses gouaches sur satin).

En définitive nous caractériserons d'un mot ce concours artistique en disant qu'il a été sensiblement supérieur à celui de 1888. Le jury[1] s'est trouvé en présence de plusieurs compositions remarquables qu'il a été particulièrement heureux de récompenser.

* * *

1. Le jury du concours artistique de 1889 à Epernay se composait de MM. Théodore Petitjean, vice-président de la Société des Amis des Arts de Reims, président du jury ; Wéry-Mennesson, graveur ; Armand Bourgeois.

Le 6 mai 1889, en l'église Saint-Philippe-du-Roule à Paris, a été célébré le mariage de M. *Georges*-Paul-Firmin Didot, secrétaire d'ambassade, avec M[lle] *Michaële*-Marie Madeleine-Mathilde-Françoise-Jeanne du Mesnil de Maricourt. Le nouveau marié est fils de Paul-Firmin Didot, ancien imprimeur de l'Institut, ancien juge au Tribunal de commerce de la Seine, ancien conseiller général de l'Eure, chevalier de la Légion d'honneur, et de *Marie*-Pauline Le Rat de Magnitot, petite-fille d'Antoine de Jussieu. La nouvelle mariée est fille du vicomte *Georges*-Jean Marie du Mesnil de Maricourt et de *Louise*-Michaële Delfau de Pontalba.

La famille du Mesnil de Maricourt, depuis longtemps fixée en Brie, est honorablement connue dans cette province où elle habite le château de Vieux-Maisons-Sainte-Colombe, canton de Villiers-Saint-Georges, arrondissement de Provins (Seine-et-Marne). — Les du Mesnil ont été seigneurs d'Escles, de Bretencourt, d'Handoncelles, de Saint-Valery, de Fiennes, de *Maricourt*, de Lisines, de Saint-Martin du Boschet, de Vieux-Maisons, etc. Ils ont obtenu de Louis XI, en 1477, des lettres de noblesse confirmées par Henri IV le 17 octobre 1597.

Cette ancienne famille, essentiellement militaire, a fourni un grand nombre d'officiers supérieurs, des mousquetaires du roi, plusieurs chevaliers de Saint-Louis et deux chevaliers de Malte dont l'un existe encore.

François du Mesnil, seigneur d'Escles, fut tué avec ses deux frères à la bataille d'Aumale. Un nobiliaire manuscrit du bailliage de Provins[1] dit qu'à cette occasion le roi Henri IV donna aux du Mesnil leur devise : « Intactè vivunt, intactè pereunt. » — Éléonor-Jean-Baptiste du Mesnil, baron de Lisines et de Maricourt, fut lieutenant des maréchaux de France.

Armes : Coupé d'argent sur azur ; à trois merlettes, de l'un à l'autre.

La famille Firmin Didot est originaire de Lorraine. Les recueils généalogiques de cette province mentionnent un sieur Didot du Hans qui possédait, vers l'an 1480, un petit fief de ce nom. Son fils Jean Didot du Hans[2] fut anobli l'an 1522.

C'est au commencement du XVII[e] siècle qu'un des membres de cette famille vint se fixer à Paris.

Jean-François Didot, qui vivait de 1689 à 1757, embrassa le premier la carrière de la typographie. Depuis lors ses descendants sont restés fidèles à cette carrière qu'ils ont parcourue avec éclat, recevant sans cesse de nouvelles marques de distinction : François-Ambroise-Thomas Didot (1730-1804) fut imprimeur du clergé et

1. Nobiliaire du bailliage de Provins, p. 97, collection Michelin, n° 21, Biblioth. de Provins.

2. Recueil des titres scellés de Clérembault, t. II, f° 328.

du comte d'Artois. — Pierre Didot (1760-1853), chevalier de l'ordre royal de Saint-Michel, fut imprimeur du roi. — Firmin Didot vécut de 1764 à 1836. Sa vie se résume dans l'inscription placée au-dessous de son portrait peint par Girodet et donné au musée du Louvre par son second fils : « Stephanorum æmulus, Musarum cultor. » En effet, tout en apportant de nouveaux perfectionnements à son art, il suivait avec succès la carrière des lettres. On a de lui une traduction des *Idylles* de Théocrite et des *Bucoliques* de Virgile qui lui valut une mention honorable de l'Institut ; un recueil de poésies et des tragédies, entre autres la *Reine de Portugal* qui fut favorablement accueillie à l'Odéon en 1823. Il fut élu député d'Eure-et-Loir en 1827. — Aujourd'hui la grande maison d'imprimerie est dirigée par M. Alfred-Firmin Didot et par son fils Maurice qui a épousé, il y a quelques années, Mlle Chauchat. M. Alfred-Firmin Didot[1], fils de M. Ambroise-Firmin Didot (1790-1876) qui a été membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, est le cousin germain du père du nouveau marié. Ce dernier, actuellement maire de la commune de Saint-Cyr en Arthies, arrondissement de Mantes (Seine-et-Oise), a lui-même pour frère M. Albert-Firmin Didot qui a tout récemment épousé Mlle de L'Espée.

Armes : D'azur à un croissant d'argent en abîme, surmonté d'une étoile et d'une molette d'or, et accosté de trois billettes aussi d'or.

1. V. *Etudes bibliographiques sur la famille des Didot* (1864), par Edmond Werdet (Extrait de l'histoire du livre en France). *Biographie* de Michaud et de Didot.

L'Imprimeur-Gérant,

Léon Frémont.

VIE MANUSCRITE

DE

La Bienheureuse IDE

1re ABBESSE DU MONASTÈRE D'ARGENSOLES

(Marne)

Entre Epernay et Vertus, au sein des belles forêts qui avoisinent Grauves, Moslins, Chaltrait et Villers-aux-Bois, existait autrefois l'Abbaye d'Argensoles[1] ou Argensolles, *Argensolium, Argensoliæ, Argentea cella*. Cette abbaye, au diocèse de Soissons, fut fondée (1221-24) par la comtesse palatine de Troyes, Blanche de Navarre, veuve depuis 1201 du comte Thibaut III qu'elle avait épousé en 1195. Le monastère a été construit sur un fonds que la princesse avait acquis de Raoul, abbé d'Hautvillers, avec l'agrément de Guillaume, archevêque de Reims, et de Jacques, évêque de Soissons[2].

En 1274 il y avait déjà à Argensoles, 90 religieuses de chœur, 10 sœurs converses et 20 clercs qui portaient l'habit monastique. Parmi ces clercs 12 étaient prêtres et tous obéissaient à l'abbesse (*Dictionn.* d'Expilly).

L'abbaye cistercienne d'Argensoles fut la première maison de religieuses de la filiation de Clairvaux. Le pape Honorius III confirma ses possessions. « Blanche de Navarre, dit Baugier[3], obtint en faveur de son abesse ce privilège sans exemple qu'elle pourroit se trouver au chapitre général des Pères de l'ordre de Citeaux. Les revenus que cette princesse donna à cette abaye furent fort grands ; elle fit nommer pour première abesse la bienheureuse (Ide) du Val, prieure de Sainte-Marie proche la ville de Liège, qui amena avec elle trente-cinq religieuses qui en prirent possession le 25 mars (jour de l'Annonciation)

1. M. Armand Bourgeois a écrit sur l'abbaye d'Argensoles une notice encore inédite qui a été récompensée par la Société académique de Châlons-sur-Marne.

2. Abbé Manceaux, *Hist. de l'abbaye d'Hautvillers*, t. I, p. 425 et suiv.

3. Extrait du *Dictionn.* de La Martinière, v° Argensoles.

1222, quoique le titre de la fondation ne soit que de l'an 1224, et elle y mourut le 25 (lisez 13) janvier 1226. »

La *Gallia christiana* (IX, 479) mentionne une vie manuscrite de la bienheureuse Ide. Le texte de cette vie n'a pas encore été imprimé, que nous sachions ; nous allons le publier ici d'après une copie que nous devons à l'obligeance de M. Brion, conservateur de la Bibliothèque d'Epernay, où elle a été tirée d'un volume figurant sous le n° 47 du catalogue des manuscrits édité en 1868. Ce document, empreint d'une foi naïve et touchante, n'a pas seulement un côté édifiant ; il présente aussi certains détails historiques de nature à intéresser, croyons-nous, les lecteurs de la *Revue de Champagne et de Brie.*

DARGENSOLLE 1695

LA VIE DE LA BIEN-HEUREUSE IDE, PREMIÈRE ABBESSE DU MONASTÈRE D'ARGENSOLLES DE L'ORDRE DE CISTEAUX

En l'Abbaye d'Argensolles de l'Ordre de Cisteaux, filiation de Clairvaux, dans l'Eglise en un grand tableau est dépeint mot à autre ce qui en suit, pour Instruction de l'origine et fondation de la dite Abbaye.

Tesmoignage extraict du livre de la Vie du Serviteur de Dieu Arnulphe, frère convers de l'Abbaye de Villars l'an 1222 [1].

Il faut dire briefvement comment un Monastere de Religieuses fut basti par le conseil du mesme Bienheureux ; le seigneur de Rameru, homme puissant et d'illustre famille, poursuivit par une guerre injuste et violente Blanche, comtesse de Champagne [2], en sorte que, tenant ses places fortes assiégées, il brusloit et ravageoit les terres qui luy appartenoient et à son filz qui estoit jeune, parce qu'il pretendoit que la comté de Champagne luy estoit escheüe par succession hereditaire, à cause de Henry de Champagne, Roy de Hierusalem, la fille duquel il avoit espousée estant au pays d'outremer [3], ce qui faisoit que la noblesse de Champagne

1. Traduit du texte latin qui se trouve aux *Acta sanctorum*, ap. Bollandistes, au 30 juin.

2. Pour tous les détails de cette guerre v. d'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, t. IV, passim.

3. Erard de Brienne, seigneur de Venizy (Yonne) et de Ramerupt (Aube), avait épousé, en 1215, Philippine, fille de Henri II, comte de Champagne, mort en Terre-Sainte (1197), et nièce de Thibaut III. Prétendant que le comté de Champagne lui appartenait du chef de sa femme, il en disputa la possession à Blanche de Navarre, restée veuve de Thibaut III, avec son fils Thibaut IV sous sa tutelle. Thibaut IV devint majeur le 30 mai 1222. Un des derniers actes de la glorieuse régence de Blanche, sa mère, fut la conclusion du traité par lequel Erard et Philippine renoncèrent à leurs prétentions sur le comté de Champagne. C'est en reconnaissance de l'arrêt obtenu pour elle et son jeune fils, Thibaut le chansonnier, contre Erard de Brienne, que fut établie la charte de fondation de l'abbaye d'Argensoles. Cette fondation fut approuvée capitulairement par un acte signé et scellé des abbés de Cîteaux, La Ferté, Clairvaux, Morimont et Pontigny, que la nouvelle abbaye devait avoir pour supérieurs immédiats (*Gallia christ.*, X, 130 et suiv.). Cf. Barré (Ernest), *Etude historique sur Chouilly*, p. 94 et 310, Châlons-sur-Marne, Martin, 1866.

suivoit son party contre la Comtesse, partie en secret, partie ouvertement, tant à cause de la parenté entre plusieurs et luy que des alliances de sa femme. Dans une affliction si grande cette Dame, noble de race mais beaucoup plus de vertu, se trouvant dans des peines extrêmes, destituée de tout secours et conseil humain, commença d'implorer de tout son cœur l'assistance de celuy qui ayde ordinairement les siens dans la tribulation, et se recommanda fort soigneusement aux sainctes prieres de ses serviteurs : c'est pourquoy ayant faict venir un moine de l'abbaye de la Rivou[1] nommé Gérarld qu'elle connoissoit particulierement, elle luy parla ainsi : « Mon frere, sçavez-vous quelque sainct homme qui me puisse secourir par ses prieres dans mon affliction ? » A quoy il respondit : « Je sçay, Madame, un frere convers de saincte vie, nommé Arnulphe, dans le Monastere de Villars, au pays de Brabant[2], qui peut (comme je croy) vous soulager par ses oraisons dans la necessité presente. » Elle s'en resjoüit beaucoup et, ayant obtenu permission de l'Abbé de la Rivou, envoya pour cet effect frere Gerarld à l'homme de Dieu, le salüant et se recommandant à luy par sa bouche. Ce frere estant allé trouver son bien-aymé Arnulphe, le salua de la part de la Comtesse de Champagne et luy declara l'affaire pour laquelle il estoit venu, luy disant : « Mon tres cher frere, il faut que je passe jusques à la ville de Liege ; cependant, mettez-vous en priere, afin qu'à mon retour j'apprenne de vous la responce qu'il faudra rendre à Madame la Comtesse. » Comme donc il fut party, l'homme de Dieu appliqua tout son esprit à l'oraison, dans la ferveur de laquelle il eut une vision admirable, car il vit une poule blanche avec ses petits de mesme couleur, qui la suivoient comme leur mere et se tenoient soubz ses aisles : mais ne sçachant comment prendre ceste apparution, il pria Dieu de luy en descouvrir le sujet, et aussy-tost il lui fut revelé du Ciel que la Comtesse devoit bastir un Monastere, d'où il entendit que la poulle avec ses petits representoit l'Abbesse avec ses Religieuses. Quelques jours apres frere Gerarld retourna vers le serviteur de Dieu pour sçavoir la responce sur l'affaire dont il s'estoit chargé, lequel, suivant la responce qui luy avoit esté faite, parla à luy en cette sorte : « Retournez en

1. La Rivour (Aube), *Ripatorium* ou *Arripatorium*. Monastère de l'ordre de Cîteaux près de Troyes, sur la rive droite de la Barse, fondé en 1140 sous l'invocation de la Sainte-Vierge par une colonie de religieux de Clairvaux appelés par les soins de Hatton, évêque de Troyes. *Gallia*, XII, 598. Cf. *Revue de Champagne*, t. III (1877), p. 212.

2. Villiers en Brabant (*Villarium* ou *Villare*) au diocèse de Namur. Monastère de l'ordre de Cîteaux, fondé vers 1147 sous Godefroi III, dit le courageux, duc de Brabant, par douze religieux qui vinrent de l'abbaye de Clairvaux en France, envoyés par saint Bernard, sous la conduite de Laurent, l'un de ses disciples, qui fut le premier abbé de Villiers. *Gallia*, III, 585.

paix, mon cher frere, vers Madame la Comtesse qui vous a envoyé, et la salüant de ma part declarez-luy que je vous ay dit, que sy elle veut fonder un Monastere de Religieuses de l'ordre de Cisteaux, aussy-tost qu'elle en aura conceu le dessein dans son cœur, la discorde sera appaisée. » De quoy le Religieux fut fort consolé, et prenant congé de son tres cher Arnulphe, il s'en alla rapporter à cette bonne Comtesse tout ce qu'il avoit oüy du serviteur de Dieu ; elle en receut une tres grande joye, et quoy qu'elle n'eust jamais eu pensée de construire aucun Monastere, elle commença promptement des le mesme jour à s'informer des moyens et du lieu, où elle en pourroit faire un nouveau, tout de mesme que sy elle s'y fust disposée longtemps auparavant ; afin donc que la parole du serviteur de Dieu fust accomplie, tost apres la violence de ce puissant seigneur contre la Comtesse se changea en paix et concorde, et finalement le Monastere avec ses offices ayant esté basty, fut nommé Argensolles, où s'estant assemblée une celebre compagnie de filles du diocese de Liege et d'autres lieux, pour y vivre selon la regle de Cisteaux, parmy lesquelles la Religion fleurit avec ferveur jusques aujourd'huy ; elle accreut la maison de biens et de revenus, qu'elle y donna abondamment.

Du Livre des Abeilles. — *Chapitre LXXII sur la fin.*

J'ai veu dans Champagne en France au Monastere de l'ordre de Cisteaux nommé Argensolles, une Abbesse laquelle, sans avoir jamais appris la Grammaire, entendoit parfaitement non seulement les livres de Theologie, mais aussy ceux que sainct Augustin a faicts de la Trinité, et eclaircissoit les plus grandes difficultez par des responces pleines de lumiere : laquelle grâce (comme un venerable frere de Vaucelles [1], nommé Robert, me l'a dit et prouvé) elle avoit impetrée de Dieu plusieurs années devant sa mort. Cette Abbesse voyant un Ange l'espée à la main, prest de finir la vie de Madame Blanche, comtesse de Champagne, fondatrice de son Monastere, supplia Nostre Seigneur aux larmes de luy pardonner. Dieu luy respondit : « L'arrest est donné, il faut qu'elle meure, ou que vous receviez le coup mortel pour elle. » A quoy elle repartit : « Heureuse mort par laquelle la Comtesse sera delivrée ; aussy ay-je grand desir de me voir separée du corps, pour estre avec Jesus-Christ et sortir de la demeure miserable de la chair. » Incontinent apres ces paroles, elle passa à une vie meilleure. Que voit-on dans cette action qu'un rare exemple de charité pour Jesus-Christ [2] ?

1. Vaucelles, dans le Cambrésis, sur la rive droite de l'Escaut. Abbaye d'hommes de l'ordre de Cîteaux fondée en 1131 par Hugues d'Oisy, seigneur de Crèvecœur et vicomte de Cambrai.

2. « Suivant une légende pieuse conservée par Thomas de Cantimpré, *Bonum universale de proprietatibus apum*, II, 46, une abbesse d'Argensoles, monastère fondé par Blanche, aurait vu un ange armé d'un glaive

LA VIE DE LA BIEN-HEUREUSE IDE, 1re ABBESSE DU MONASTÈRE D'ARGENSOLLES, DE L'ORDRE DE CISTEAUX

CHAPITRE PREMIER

Des vertus qui parurent en son enfance.

Comme il importe peu de sçavoir l'origine et l'extraction des Saincts, puisque le peché la leur rend commune avec les plus criminels, je ne m'arresteray point à rechercher curieusement celle de la Saincte dont j'entreprends l'histoire. Ses parents estoient assez illustres puisqu'ilz estoient d'une rare vertu, comme nous en faict foy le manuscript que nous suivons. D'une sy saincte tige prist naissance nostre Bien-heureuse Ide en la cité de Liege environ l'an de grâce mil deux cens.

Sy tost qu'elle eut atteint l'aage de cinq ans, ses parents la voüerent à Nostre Seigneur dans le Monastere de Sainct-Leonard[1] qui estoit proche de la mesme ville, dans lequel il y avoit plusieurs sainctes Religieuses, qui vivoient dans une grande observance soubz la Regle de sainct Benoist. Estant en ce lieu, par les bonnes instructions qu'elle y receut et specialement par les grâces du Sainct Esprit, qui des lors possedoit tout son cœur, elle s'affectionna sy fort à la lecture et meditation des choses saintes, que son âme estoit tousjours sy unie à Dieu et sy transportée de l'amour du Ciel, qu'elle n'avoit aucune inclination pour la terre.

Elle avoit en ce bas aage une devotion tres-grande à la Saincte Vierge, à l'honneur de laquelle elle recitoit sans cesse la Salutation Angelique. Peu à peu Nostre Seigneur luy donna un si grand desir de la vertu et une si grande horreur du vice, qu'elle commença des lors à punir severement en soy tout ce qui en avoit les moindres apparences.

C'estoit merveille de voir comme sa vertu surpassoit son aage et avec tant d'avantage, que des l'aage de huict ans elle recitoit tous les jours le Psaultier, et chaque jour fleschissoit les genoux en terre trois cens fois, et pendant les plus grandes froidures de

qui menaçait la comtesse, et elle aurait obtenu de Dieu la faveur de mourir au lieu de cette princesse. Cette abbesse est Ide qui trépassa le 13 janvier 1226. Elle aurait ainsi obtenu à Blanche un sursis de trois ans. » D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, t. IV, p. 196.

1. Saint-Léonard de Guines, *S. Leonardus de Ghisnis* (Pas-de-Calais). Monastère de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondé l'an 1117 dans le faubourg de Guines, par Manassès, comte de Guines, et Emma, sa femme, en l'honneur de la Sainte-Trinité et de saint Léonard. *Gallia*, X, 1607.

l'hiver, elle passoit les nuits entieres en oraison, prosternée en forme de croix sur le pavé de l'Eglise.

Elle estoit officieuse au dernier point et s'employoit, selon ses petites forces, avec tant de ferveur et de charité au service et soulagement de ses compagnes, dans toutes leurs maladies, que par l'exces du travail et de la peine qu'elle prenoit en cet exercice, elle tomba malade elle-mesme jusques à l'extrêmité. Son âme, destinée pour le Ciel, vivoit comme sy elle n'eust point eu de corps sur la terre, ne cherchant autre santé que celle de la Grâce.

CHAPITRE SECOND

De sa grande humilité.

Les âmes qui sont eprises de l'amour de la vertu sont merveilleusement industrieuses pour arriver à leurs fins. Nostre Saincte fut sy passionnée pour l'humilité, que se voyant en estime parmy ses compagnes, et craignant pour ce sujet d'estre employée dans les charges du Monastere, elle pria Nostre Seigneur de luy envoyer quelque maladie, par laquelle elle en devînt incapable, sur quoy Nostre Seigneur, secondant pour un temps ce bon desir, l'exauça et la rendit paralitique de tous ses membres, à l'exception de la langue, dont il luy conserva l'usage pour l'employer à ses prieres. Estant ainsi percluse, elle ne laissoit pas de se faire porter à l'Eglise aux veilles des festes, où elle passoit les nuits en oraison comme auparavant, sans rien diminuer de sa ferveur et de son amour envers Dieu, parmy une si grande foiblesse et empeschement de ses membres.

Comme elle estoit une nuit de la Toussaint en ce pieux exercice, Nostre Seigneur s'apparut à elle et luy fit offre de luy rendre sa santé, sy elle le desiroit; mais elle, qui estoit plus desireuse de la maladie que de la santé, supplia Sa Majesté de vouloir encore differer, au moins jusques au jour de saint Leonard, patron de leur Eglise.

Le jour estant arrivé, et elle estant en l'Eglise en oraison la nuict d'auparavant, ce glorieux Sainct luy apparut environné d'une si grande lumiere qu'elle remplit tout le Monastere, et s'approchant d'elle, luy dit qu'elle demandast à Nostre Seigneur ce qu'elle desiroit; sûr quoy la Saincte, se resignant à la disposition du Ciel, luy dit qu'elle ne desiroit autre chose que le bon plaisir de Dieu. Alors le Sainct luy dit que la volonté de Dieu estoit qu'elle fust desormais libre de son infirmité, et la prenant par la main, la leva de terre, luy restituant sa premiere santé plus entiere que jamais. En suitte de quoy, elle courut au dortoir eveiller les Religieuses, pour venir chanter les matines en action de grâces, ce qu'elles firent d'une grande ferveur, la nouveauté de ce miracle augmentant au delà de ce qui se peut dire leur devotion envers

saint Leonard, lequel, pendant l'espace de trois sepmaines, consola nostre Saincte de sa presence, fortifiant et confirmant sa santé, en lui ostant toutes les foiblesses qui lui estoient restées, plus pour preuves de sa guerison que pour marques de son infirmité.

Pendant qu'un chacun se resjoüissoit sur ce miracle, la Saincte s'en attristoit, et, voyant qu'à raison de cette sy insigne guerison, ses sœurs l'avoient eu plus grande estime qu'auparavant, elle pria Nostre Seigneur par l'intercession de sainct Leonard, qu'Il eust pour agreable de luy renvoyer une partie de son infirmité, en sorte que neanmoins la teste et le cœur luy restassent seuls exempts de cette incommodité, affin que par ce moyen elle peûst employer son esprit à penser incessamment à luy, et son cœur à l'aymer ; ce qui luy fut accordé, de maniere que, ne pouvant plus vacquer à aucune chose exterieure, elle avoit interieurement une entiere facilité de vacquer à Dieu.

Peu de temps apres elle devint toute couverte d'une espece de lepre, qui luy dura jusques à ce que, s'estant faicte porter à l'Eglise pour y passer en prieres la nuict de la feste de saint Leonard, elle y fut derechef guerie de toutes ses infirmitez.

CHAPITRE TROISIESME

Comme elle passa en l'ordre de Cisteaux.

Comme nostre Saincte avançoit tous les jours de plus en plus en vertu et en grâce, elle ressentoit de plus grands desirs de s'y avancer et de s'y perfectionner, de sorte que, desirant servir Dieu avec plus de perfection et vivre dans une plus grande austerité, elle passa en l'ordre de Cisteaux, qui lors estoit en estime d'une grande sainctеté et d'une singuliere observance, pour y trouver les austeritez de cet ordre, ce qu'elle avoit jusques alors cherché dans ses maladies, sçavoir une continuelle imitation de la Croix et des souffrances de Jesus-Christ. Le Monastere où elle entra fut celuy du Val-Saincte-Marie [1], dans lequel elle fut accueillie avec tant de bienveillance de toutes les Religieuses, que peu de temps apres elle fut establie Prieure au contentement de toutes.

Ce fut à ce coup que Nostre Seigneur, qui, jusques alors en s'accommodant aux (desseins) de la Saincte (et à ses desirs), avoit faict ombre aux grâces de son âme par les infirmitez de son corps, voulut qu'elle commenceast à paroistre et que ses vertus servissent desormais de modelle à plusieurs.

1. Val Notre-Dame, *Vallis Nostrœ Dominœ*, au diocèse de Liège. Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, fondée peu avant l'an 1248 près la ville de Huy, et appelée d'abord *Vallis Rodumi*. Elle doit sa fondation à Albert, comte de Metz. Les religieuses cisterciennes de Hochtum vinrent s'y établir et y persévérèrent encore un demi-siècle. *Gallia*, III, 1035.

Avec cette nouvelle charge, elle renouvella toutes ses anciennes ferveurs et les accrut à proportion des grâces que Nostre Seigneur commença des lors de verser plus abondamment en son âme qu'auparavant. Ayant jusques alors apprehendé les emplois plus que les maladies et la mort, à raison du trouble interieur et de l'esclat exterieur qui les suit, cette charge estoit une rude croix pour son humilité ; mais elle en adoucissoit les desplaisirs par ses oraisons continuelles, dans lesquelles Nostre Seigneur luy donnoit des suavitez et des lumieres tres particulieres.

Un jour estant incommodée extraordinairement d'un fascheux mal d'estomac, ses superieurs lui ordonnerent de prendre quelque remede pour son soulagement. Elle à qui il falloit commander pour l'obliger à prendre des remedes et se soulager en ses maladies, obeissant à ce commandement, il arriva que, par surprise, on luy mist ce remede en une boette où il y avoit du vif argent, lequel prenant par une obeissance aveugle, elle fut sur le champ saisie d'une sy violente colique et d'une sy cruelle douleur d'intestins qu'elle en pensa mourir à l'heure mesme ; mais Dieu permit qu'elle vomist ce qu'elle avoit pris et que, par un singulier miracle, ce qui luy devoit donner la mort lui ostast son mal d'estomac. Ainsi Nostre Seigneur, qui guerit quand et comme il veut, se plaist quelques fois en faveur de l'obeissance de ses serviteurs, à guerir des maladies dangereuses par des accidents et des choses qui, sans son assistance, seroient capables de les accroistre.

CHAPITRE QUATRIESME

Comme elle fut choisie pour la premiere Abbesse du Monastere d'Argensolles et des graces dont Nostre Seigneur honora sa conduite.

Nostre Seigneur se communiquant de jour en jour plus particulierement à Nostre Saincte, Il lui revela qu'elle seroit Abbesse d'un Monastere qui luy seroit edifié soubz le nom d'Argensolles, luy en monstrant le lieu et les circonstances longtemps auparavant qu'il en fust parlé et que le dessein en fust pris, le tout en la mesme façon qu'il arriva depuis, lors que la Comtesse de Champagne fit construire ce Monastere, comme il a esté dit cy-dessus, et y fit establir pour Abbesse cette Saincte, qui en prit la conduitte avec tant de solennité que les actes qui en furent expediez furent signez par tous les premiers superieurs de l'ordre de Cisteaux. On luy donna pour faire cet establissement trente-cinq Religieuses, sy vertueuses et d'une sy rare chasteté qu'elle recevoit autant de joye en leur compagnie (à ce qu'elle disoit) que sy elles eussent esté des Anges.

Sa conduite en cette nouvelle charge fut toute miraculeuse, aussy bien que son eslection et la fondation de son Monastere, car

Nostre Seigneur, entr'autres grâces, luy donna celle-cy, assçavoir de connoistre l'estat interieur de ses Religieuses, non seulement pendant leur vie mais encore plus particulierement à l'heure de la mort, et cela avec tel succez que pas une de celles qui moururent soubz sa conduite ne fut damnée, ainsy qu'elle en eut revelation de Nostre Seigneur avant sa mort.

Elle avoit encore cette autre grâce que, par revelation de Nostre Seigneur, elle connoissoit tousjours les tentations que livroit le diable à ses Religieuses, auquel elle resistoit d'un merveilleux courage, se rendant sy terrible à cet esprit des enfers qu'elle le faisoit fuir à sa seule presence, comme il arriva specialement une fois, lorsqu'elle le chassa du lict d'une de ses Religieuses qu'il empeschoit de se lever pour les matines.

Une nuit du jeudy sainct, ses Religieuses s'estant levées trop tard pour chanter les matines par la negligence de celle qui avoit le reveil, elle apperceut, comme elle s'en alloit à l'Eglise, une grande trouppe de diables qui en triomphoient et en tesmoignoient une grande joye ; de quoy entrant en un extrême deplaisir, pour reparer cette faute elle commença matines ce jour-là par le chapitre, où ayant assemblé ses Religieuses, elle leur ordonna à chacune une discipline et leur fit reciter les sept Pseaulmes penitentiels ; ensuitte de quoy Nostre Seigneur luy fit connoistre que la faute leur estoit pardonnée et qu'elles avoient plus merité aupres de luy par cette penitence qu'elles ne l'avoient offencé par leur negligence.

Une autre fois Nostre Seigneur luy fit voir, dans le lieu où les Religieuses s'assembloient pour faire leur conference, une grande multitude de diables assemblez qui s'entrerioient les uns aux autres et se faisoient certaines grimaces ridicules, pour exprimer ce qui se passoit entre elles lors de leurs entretiens : à raison de quoy la Saincte ordonna qu'elles ne parleroient plus au mesme lieu et procura que leurs entretiens fussent tels à l'advenir, qu'ilz n'apportassent plus de joye à ces monstres d'enfer, lesquels ne se rejoüissent que dans nos offences.

Un jour il arriva qu'une de ses filles, en communiant, laissa tomber la Sainte Hostie de sa bouche sur la nappe ; de quoy la Saincte s'attristant extraordinairement, Nostre Seigneur luy revela qu'Il avoit permis cet accident en punition de la negligence que cette Religieuse et quelques autres apportoient dans la recitation du divin office, lorsqu'elles le disoient dans l'infirmerie.

Quoy qu'elle se comportast en toutes choses avec une singuliere douceur, et particulierement en sa conduite, et qu'elle usast tousjours d'une grande discretion lorsqu'elle corrigeoit les deffaults de ses filles, neantmoins il arriva, par l'instigation du diable, que l'une des moins parfaites, se voyant reprimandée selon le merite de ses fautes, conceut une si grande alteration contre elle, qu'elle s'eloigna tout à faict de sa conversation : Ce que voyant la bonne

Abbesse, qui connoissoit l'interieur de toutes les âmes dont elle avoit la conduite, elle se mit aussy-tost à prier Nostre Seigneur pour cette Religieuse, ce qu'elle fit avec tant d'efficace et de succez, qu'elle luy obtint une entiere conversion de ses dereiglemens, et une affection et cordialité plus grande que jamais pour sa Superieure.

Le feu ayant pris dans son Monastere avec une telle violence que personne n'en pouvoit approcher pour y apporter du remede, elle y accourut et, voyant que les diables en estoient les auteurs, comme elle les eût apperceus soufflant sur ce feu pour l'accroistre, elle entonna le *Salve Regina* qu'elle fit chanter à ses filles, et tout incontinent ces esprits de tenebres s'enfuyans, tout cet incendie fut esteint à l'heure mesme au grand estonnement des assistans.

Le diable, irrité de tant de victoires sy insignes qu'elle remportoit sur luy, suscita une personne de son Monastere à l'accuser aupres du Pere Abbé d'iceluy, lors de sa visite, de quantité de choses qu'on disoit qu'elle avoit faictes et souffertes en son cloistre au prejudice des reigles et constitutions de l'ordre ; de quoy le Visiteur s'estant pleinement informé, il trouva que le tout estoit faux et malicieusement supposé contre la Saincte, qui pour lors estoit absente et qui eut revelation de Nostre Seigneur que le diable avoit esté l'auteur de cette calomnie, pour la noircir aupres des Superieurs de son ordre.

Parmy toutes ses difficultez elle avoit recours à l'oraison où elle recevoit l'assistance en ses besoins, l'eclaircissement en ses doutes et generalement tout ce qu'elle demandoit à Nostre Seigneur touchant l'entretien et la conduite de son Monastere : comme il luy arriva une fois entr'autres, lors que s'estant addressée à Luy pour avoir revelation de celle de ses filles qu'Il desiroit qu'elle prist pour Prieure de son cloistre ; car elle entendit en même temps une voix qui luy dit « prens une telle », qui estoit une jeune Religieuse de son Monastere, qui vivoit dans une grande simplicité et qui avoit grandement à cœur l'esprit de la saincte pauvreté : par où Nostre Seigneur luy fit connoistre, qu'Il ne se plaisoit pas seulement, comme dit l'Escriture Saincte, à converser avec les simples, mais encore à les eslever et à leur donner la conduite des autres.

CHAPITRE CINCQUIESME

De la science infuse et des hautes connoissances que Nostre Seigneur luy communiqua.

Nostre Seigneur se communiqua sy familierement à elle, et luy donna de sy grandes lumieres, et la combla d'une abondance de grâces sy extraordinaire, qu'elle avoit coustume de dire, avec confusion de soy-mesme, qu'elle n'avoit jamais leu que Nostre Seigneur eust faict aucune grâce à ses autres Saincts dont Il ne

l'eust gratifiée. Et de vray, outre l'intelligence qu'Il luy donna de l'Escriture Saincte, des livres de sainct Augustin et des autres Peres de l'Eglise, Il lui departit encore une connaissance particuliere des plus hauts Mysteres de nostre foy ; comme de celuy de la Trinité, de l'Incarnation et de l'Eucharistie, qu'elle connoissoit par des voyes surnaturelles aussy clairement que sy elle eust esté desja joüissante de la gloire.

Assistant à la Messe, elle voyoit comme, lors de la Consecration, Nostre Seigneur descendoit dans la Saincte Hostie, au mesme instant que le Prestre proferoit les parolles sacramentelles. Elle connoissoit aussy tousjours en quel estat estoit le Prestre duquel elle entendoit la Messe, grâce et faveur qui luy estoit ordinaire à l'esgard des autres personnes avec lesquelles elle conversoit. Elle avoit de plus une pleine connoissance de toutes les vertus et des vices contraires, comme aussy des ruses et artifices dont les diables se servent pour decevoir les hommes.

Celuy qui lui departoit tant de lumieres pour le bien des autres, luy donna cette consolation pour elle qu'elle connut des cette vie, par sa revelation, comme elle estoit du nombre des Predestinez, et qu'elle joüiroit un jour de sa gloire et de sa felicité dans le Ciel, dont Il commençoit à luy faire connoistre les secrets et gouster les douceurs sur la terre.

Elle connoissoit à la parole et à la voix ses filles, celles qui chantoient dignement à l'Eglise et celles qui estoient en la grâce de Dieu. Une nuit de Noël Nostre Seigneur luy revela qu'elles estoient toutes en sa grâce et qu'elles seroient toutes sauvées.

Lorsqu'elle chantoit au Chœur, elle appercevoit son bon Ange devant soy, qui recueilloit ses prieres pour les presenter à Dieu. Elle voyoit souvent l'estat des âmes apres leur confession, et connoissoit celles qui s'estoient bien confessées et les tentations dont elles estoient ordinairement agitées.

CHAPITRE SIXIESME

De ses oraisons et ravissements.

Aagée de vingt-cincq ans, elle fut saisie d'une violente maladie, en laquelle ayant receu l'extrême-onction et le sacré viatique, il lui arriva un ravissement, dans lequel Nostre Seigneur, s'unissant à elle sy intimement qu'elle ne pouvoit distinguer d'avec luy, son âme fut au mesme instant ravie en une extase dans laquelle elle vit au-dessoubz de ses pieds les enfers tout ouverts avec leurs peines effroyables : au-dessus de soy le paradis et ses delices ; et entre les deux la vanité de toutes choses de la terre. Sur ces entrefaites le glorieux sainct Léonard, auquel elle avoit toujours porté une singuliere devotion, luy apparut et la consola beaucoup par sa presence ; En suitte de quoy elle revint à soy bien triste de

se voir encore entre l'esperance et la crainte des choses qu'elle avoit veües.

Nostre Seigneur luy parloit souvent dans ses ravissements ; en l'un desquels Il luy promit de la delivrer de ses tourments eternels, en consideration de ceux qu'elle supportoit sur la terre. Elle sentoit sy continuellement des accez sy etranges et des flammes sy ardentes de l'amour de Dieu, qu'elle ne pouvoit penser qu'avec peine aux choses de ce monde. Le plus souvent voyant, elle ne voyoit et n'entendoit pas ceux qui luy parloient, et les suavitez qu'elle y ressentoit imprimoient en elle des desirs sy ardens de souffrir quelque chose et mesme de mourir pour l'amour de Jesus-Christ, qu'elle traittoit son corps par jeusnes, veilles et plusieurs autres austeritez, avec une rigueur incroyable, affin, disoit-elle, de l'abbattre pour trouver par ce moyen une voye à son âme pour aller au plus tost joüir de Dieu dans le Ciel.

Entendant un jour de vendredy chanter à matines ce passage du psalmiste : *In œternum misericordia œdificabitur in cœlis*[1], elle fut ravie, et, dans son ravissement qui luy dura tout le long des matines, elle oüit les Anges chantants ce psalme avec ses filles.

Ayant receu Nostre Seigneur au Saint-Sacrement de l'autel une fois entre autres, elle sentit en soy une joye interieure et une douceur sy excessive, qu'elle disoit qu'elle n'eust jamais creu que Nostre Seigneur eust voulu faire tant de faveurs à une pure creature, sy elle ne les eust experimentées en soy-mesme : cette douceur luy demeura du depuis sy autant en son cœur, qu'elle ne luy permettoit presque pas de prendre sa refection et son sommeil ordinaire.

Elle avoit aussy coustume de dire que les âmes dans lesquelles Dieu faisoit sa demeure, estoient sy nobles, que tout le monde, avec sa grandeur, n'estoit qu'un atosme en leur comparaison. Eclairée de tant de lumieres surnaturelles, elle connoissoit avec un grand discernement des esprits, les illusions et les tromperies dont le diable se sert pour en tromper plusieurs, de sorte qu'entendant parler de quelque personne qui etoit souvent ravie hors de soy, elle dist à son confesseur, qu'encore que cette personne, dans ses ravissements, semblast estre morte et ne sentir aucune chose, mesme l'espace d'un jour ou plus, que ce n'estoit qu'un effect naturel, provenant de la debilité de son corps plus tost que d'une grâce extraordinaire.

CHAPITRE SEPTIESME

Des graces que Nostre Seigneur fit par son moyen à plusieurs pendant leur vie.

Estant encore au Monastere de Sainct-Leonard, il arriva que

1. Psalm. 88.

l'une de ses compagnes fut pour quelque faute tourmentée des diables, de quoy la Saincte la delivra par ses prieres, apres lui avoir faict promettre qu'elle vivroit plus religieusement à l'advenir.

Un frere convers de l'Abbaye de Robertmont[1], estant au lit de la mort, chargé de plusieurs pechez tres-griefs, et en danger de mourir en iceux, elle vit comme les diables estoient sur le point de ravir son âme à la sortie de son corps, auxquels elle resista sy fortement et opposa avec tant de ferveur ses prieres aupres de Dieu, qu'elle le delivra de leurs mains et luy obtint la grâce de se bien confesser avant de mourir ; en quoy elle se peina tant qu'elle encourut une infirmité qui luy dura jusqu'à la mort.

Entrant une fois dans son eglise d'Argensolles à dessein de prier Dieu pour une Novice qui estoit fort malade et en danger de mourir, elle vit une grande multitude de diables le long des parois de chacque costé de l'Eglise : de quoy s'estonnant, parce qu'elle estimoit cette Novice tres-vertueuse, Nostre Seigneur luy revela qu'ils n'estoient pas venus là pour la Novice, mais pour une autre Religieuse, qui estoit malade avec ladite Novice, dont elle-mesme n'avoit pas sy bonne opinion : sur quoy elle pria Nostre Seigneur pour elle, luy impetrant la grâce de confesser un peché mortel qu'elle avoit celé jusques alors : en suitte de quoy, estant delivrée de la puissance des diables, elle trespassa heureusement aussy bien que la Novice.

Une certaine personne estant tellement molestée du malin esprit que, quand elle vouloit se recueillir en soy, il luy estoit impossible, et luy sembloit qu'entr'elle et le Ciel il y avoit un mur de plomb qui le rendoit impenetrable à ses oraisons, et que d'autres fois il y avoit sur sa teste un fardeau sy pesant qu'elle ne la pouvoit lever ; la Saincte luy dit que ce n'estoit qu'une pure illusion du diable, l'asseurant qu'avant sa mort elle en seroit delivrée, comme il arriva en peu de temps, ainsy qu'elle l'avoit predit.

Elle obtint par ses prieres à une de ses Religieuses le recouvrement d'une grâce qu'elle avoit perdue par sa faute, et à une autre la grâce de se confesser d'un peché, dans lequel elle estoit depuis un long temps par ignorance.

Un gentilhomme, pere d'une Religieuse de son Monastere d'Argensoles, estant tombé malade, fut visité par la Saincte, qui, l'exhortant à se confier en la misericorde de Dieu, connut à la mesme heure qu'il serait sauvé et vit la Saincte Vierge, accompagnée d'une grande multitude d'Anges et de Saints, fortifier et recevoir son âme à l'heure de la mort.

1. Robertmont (*Roberti mons*) en Belgique. Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, située non loin de Liège. Elle a pris son nom de Robert, évêque de Verdun, qui, vers le début du XII[e] siècle, concéda un lieu plus vaste aux religieuses pour leur établissement. *Gallia*, III, 1130.

Un bourgeois de Liege s'estant faict porter malade à son Monastere pour y mourir et y estre assisté de ses prieres, elle eut revelation qu'il seroit sauvé, apres avoir demeuré quelque temps dans le Purgatoire.

Un frere convers du Monastere des Prez scis en la ville de Doüay[1], ayant été persuadé par le diable de s'en retourner au siecle, pour y assister ses enfants qu'il y avoit laissés, — aussy tost que la Saincte eut prié pour luy, en consequence de la revelation qu'elle eut de son dessein, Nostre Seigneur luy revela que pour l'amour d'elle, il seroit delivré de sa tentation et retourneroit au Monastere.

Une personne à laquelle elle portoit grande affection, estant griefvement malade, jusques à estre abandonnée des medecins, sans aucune esperance de guerison, Nostre Saincte la visita et l'interrogea amiablement comme elle se portoit, laquelle luy ayant respondu que les medecins ne luy promettoient point de santé, elle luy repartit qu'elle eust confiance en Dieu, et qu'elle gueriroit entierement le jour de sainct Léonard, ce qui arriva comme elle l'avoit predit.

CHAPITRE HUICTIESME

Des graces que Nostre Seigneur fist par son moyen à plusieurs apres leur mort.

Estant sy charitable, comme nous avons dit, pour les vivans, elle ne l'estoit pas moins pour les âmes des deffuncts, comme il se voit par les exemples suivans.

Estant au mesme Monastere de Sainct-Leonard dont nous avons parlé cy-dessus, l'âme d'un frere convers, depuis peu decedé en ce lieu, luy apparut apres sa mort, entourée de flammes, et luy dit qu'elle y estoit destinée pour l'expiation d'un peché mortel dont il ne s'estoit point confessé qu'à l'heure de la mort; neantmoins qu'il esperoit bientost en estre delivré par ses prieres, comme il arriva.

Estant Prieure au Monastere du Val Saincte-Marie, elle commanda à un autre convers qui decedoit, de revenir apres sa mort pour luy dire l'estat de son âme à certain jour et en certain lieu qu'elle luy assigna. Le jour estant arrivé, elle s'en alla au mesme lieu, où estant elle entendit un bruit epouvantable qui s'approchoit d'elle comme celuy d'une grosse armée, et peu de temps apres elle vit quatre diables qui luy amenoient ce convers, assisté neantmoins de deux Anges, qui reprimoient l'insolence et la fureur de

1. Prés (Notre-Dame des), *B. Maria de Pratis* (Nord). Abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux située d'abord dans un faubourg de Douai et plus tard dans cette ville elle-même. Elle fut fondée au commencement du XIII[e] siècle, sous la direction de l'abbé de Vaucelles. *Cameracum christ.*, p. 321.

ces diables. Ayant consideré quelque temps cette pauvre âme en cet estat, ella s'escria à haute voix : « Ostez-là ; je ne la sçaurois plus voir parmy ces angoisses ». Incontinent apres ayant faict dire un tricenaire et ordonné plusieurs autres suffrages dans le Monastere pour son soulagement, cette âme s'apparut derechef à elle, delivrée de ses peines et desjà joüissante de la gloire.

Une autre frere convers encore Novice, qui avoit auparavant sa conversion mené une vie assez mondaine et dissolue, estant decedé en son Monastere, s'apparut à elle accompagné de deux diables, desquels il estoit tourmenté, lequel paroissant encore revestu de son habit gris, selon la coustume de l'ordre de Cisteaux, luy dit que, quoy qu'il fust grievement tourmenté en Purgatoire, il esperoit neantmoins estre sauvé par ses merites, et par les prieres frequentes qui se faisoient dans le mesme ordre pour le soulagement des âmes des deffuncts.

Nostre Saincte portoit une sy grande compassion à ceux qu'elle connoissoit estre en peché mortel, et à ceux qu'elle voyoit trespassez avec danger de leur salut, qu'elle en jettoit souvent le sang par le nez et la bouche : tant estoit grand et excessif le ressentiment qu'elle en avoit.

Estant mise en oraison pour prier Dieu pour le salut des âmes de tout le monde, elle s'y appliqua avec une telle ferveur et violence qu'elle se rompit l'espine du dos.

CHAPITRE NEUVIESME

De sa mort et du sujet d'icelle.

La charité que nous avons pour Dieu nous oblige d'en avoir aussy pour nostre prochain, à l'esgard duquel notre charité est parfaite et en son plus haut point lorsque nous exposons nostre vie pour la conservation de la sienne et pour le salut de son âme.

Nostre Saincte bruslant de charité et d'amour envers Dieu et le prochain, appercevant un jour un Ange qui tenoit une espée en sa main, à dessein d'en coupper le fil de la vie de la comtesse Blanche de Champagne qui avait fondé le Monastere d'Argensoles, elle se mit incontinent en prieres, suppliant Nostre Seigneur avec beaucoup de larmes de vouloir pardonner à la Comtesse, à ce qu'elle eust moyen de se mieux preparer à la mort, pour finir plus heureusement ses jours. Notre Seigneur s'apparoissant à elle, luy dit : « Ma fille, c'est une chose arrestée. Il faut qu'elle meure, ou que tu meures en la place ». Auquel la Saincte respondit : « Heureuse sera ma mort, sy par elle la Comtesse peut eviter la mort eternelle. Il y a longtemps que je ne desire autre chose que de mourir, pour vivre avec vous ». Pendant que la Saincte s'entretenoit en ces actes d'amour et de desir de voir Jesus-Christ

son epoux, elle luy consigna entre ses mains sa vie, son âme et son cœur mourant par amour et dans l'amour de Dieu et du prochain, comme celle qui n'avoit eu autre vie que celle de l'amour.

Sa mort arriva le treiziesme jour de janvier, l'an mil deux cens vingt-six, quatre ans apres la fondation de son Monastere d'Argensoles, où elle fut enterrée, encore qu'à cause des ruines survenues en ce lieu par les injures du temps, on ne sçache pas determinement l'endroit où reposent maintenant ses reliques. Sa vie a esté premierement escrite par son confesseur, sur le manuscript duquel nous avons dressé cette histoire. Thomas de Cantipré et tous les ecrivains de l'ordre de Cisteaux en font mention en leurs ouvrages comme d'une fille de grande vertu et d'une pieté extraordinaire.

Ainsi qu'on l'a vu au début (*suprà*, p. 483), nous avons publié le manuscrit qui précède d'après une copie portant en tête, pour date de sa rédaction « Dargensolle 1695. » A cette époque, l'abbaye avait subi le sort commun à beaucoup de couvents de son ordre ; elle avait perdu une grande partie de ses anciens biens et tous ses titres à la suite des guerres dont les violences l'avaient même fait déserter pendant plus de soixante ans.

Au XVIIIe siècle et jusqu'à la Révolution, le chiffre des revenus de l'abbaye se trouva réduit à 7,000 livres de rente [1].

L'abbaye d'Argensolles a été détruite en 1792. Il n'en subsiste que quelques vestiges, aujourd'hui transformés en une ferme qui dépend de la commune de Moslins [2]. Cependant, au milieu des ruines, on voit encore les restes d'un monument du XVIe siècle élevé à la mémoire de la comtesse Blanche, fondatrice du monastère, et où elle est représentée couchée dans son tombeau [3]. La statue elle-même, d'une longueur de 2^m 15, a

1. Ce chiffre avait été bien plus élevé. Dans son *Dictionnaire*, l'abbé Expilly dit que de son temps Argensoles avait un revenu de 14,000 livres représentant à peu près le sixième de celui dont jouissait autrefois l'abbaye.

2. Canton d'Avize, arrond. d'Epernay (Marne).

3. On lit dans Baugier, *Mémoires histor. de la province de Champagne*, t. II, p. 243 et s. « L'église de l'abbaye d'Argensoles est assez belle... Il y a quantité de reliques, etc., et un petit oratoire qu'on croit être celui de la reine Blanche (de Navarre) qui est représentée sur un tombeau de marbre

été indignement mutilée en 1793[1]. (Poinsignon, *Géographie du département de la Marne*, V[e] édition (1879), p. 108).

E. H. de V.

au fond du chœur des religieuses, quoiqu'elle n'y soit pas enterrée.... La maison est fort spacieuse et l'enclos est de 60 arpens. Il y a environ 25 religieuses de chœur avec une abbesse, outre les converses. » Pour de plus amples renseignements sur Argensoles, voyez notamment la *Revue de Champagne et de Brie*, t. I (1876), p. 146 ; t. II (1877), p. 389 et s. (Voyage littéraire de D. Guyton) ; t. XV (1883), p. 10 ; t. XVIII (1885), p. 349.

1. La commune de Chaltrait possède l'horloge de l'abbaye ; elle en fit l'acquisition en 1793, à la fermeture de la maison.

L'ÉLECTION DE SAINTE-MÉNEHOULD*

EN 1709

CHAPITRE IV.

Finances. — Commerce. — Manufactures.

Le domaine du roi dans la châtellenie de Sainte-Ménehould consiste en plusieurs droits et revenus, tant engagés dont jouissent les engagistes, que réunis dont jouissent les fermiers du roi, et en la mouvance de plusieurs terres et seigneuries. Les droits domaniaux dans la ville ont été réunis par arrêt du Conseil d'Etat du 10 février 1667.

Etat des terres engagées ou réunies :

Autry, comté. M. de Thuisy, aliénée 1587.

Bantheville et Bourru.

Braux-Sainte-Cohière, Daniel Drouet, écuyer.

Brieulle, M. Le Duc, aliénée en 1587 pour la moitié appartenant au roi.

Châtel-les-Cornay, le sieur d'Epinay, vendu 29 septembre 1659 à Pierre de Regnault, commandant à Concarneau.

Chaudefontaine, Daniel Drouet, aliéné en 1587.

Daucourt, le sieur Baillet.

Florent. Terre chargée de 70 l. de rente, aliénée le 5 octobre 1575.

Gratreuil. Les laboureurs doivent un petit septier d'avoine, mesure de Reims et deux poules.

Halle. Les enfants du sieur Maréchal.

La Neuville-au-Pont. La veuve Chaussée, aliéné en 1587.

Marc. Doit un droit de bourgeoisie de 12 d.

Montcheutin.

Montfaucon. Moitié de la haute justice de la prévôté, et de celles des mairies de Sept-Sarges, Cuisy, Gercourt, Drillancourt, Ivoiry, Epinonville et Gênes.

Montois. Aliéné en 1701 au marquis de Puisieulx.

Plagnicourt. Rente de 9 bichets froment et 5 sols.

Ripont.

* Voir page 401, tome Ier de la *Revue de Champagne*.

Rocroy. Le gouverneur jouit du domaine du roi par cession.

Saint-Mard-sur-Auve.

Saint-Remy-sur-Bussy. Dont meut la Croix-en-Champagne.

Saint-Valéry. Fief à Herpont.

Sainte-Ménehould. Aliéné en 1710 à Roger Brulart, marquis de Puisieux.

Sauvemens de la Neuville-au-Bois, Vieil-Dampierre, Remicourt, Sivry, aliénés en 1586 au sieur de Savigny-Montreuil.

Sauvement de Bignicourt-sur-Retourne, Vaux et Dieullet, aliéné en 1710.

Valmy. Vendu en 1709 à M. de Gizaucourt.

Verrière. La Veuve Chaussée, aliéné en 1587.

Villefranche-sur-Meuse. C'est une place que François I[er] fit bâtir et fortifier en 1545 sur partie du territoire du village de Saumorey et à laquelle il accorda plusieurs franchises. Vers le mois de juin 1546, l'empereur partant d'Ivoy pour son voyage d'Allemagne, voulut visiter le Luxembourg et, ayant pris son chemin par Jametz, passa devant Villefranche, la Meuse entre deux. Et y étant arrivé, se plaignit à l'ambassadeur du roi qui était auprès de lui, de ce que Villefranche était bâti sur le fief de l'empire, mais du Bellay-Langey envoya à l'ambassadeur des registres de 200 ans pour justifier à ce grand empereur que de tout temps les habitans de ce païs avaient été sujets à la juridiction et au grenier à sel de Sainte-Ménehould, dont il se contenta. C'était une assez bonne place, prise par le duc de Lorraine en 1590 et démolie en 1634. François I[er] y avait aussi établi une prévôté royale, mais Louis XIV ayant ordonné l'aliénation de sa justice et domaines en avril 1702, le seigneur de Montrenard, seigneur de Saumorey, s'est rendu adjudicataire en 1706 de cette prévôté et justice pour 400 l.

Villers-en-Argonne. Le s[r] Cubaret de Fortelle. Aliéné le 12 juillet 1587 à Pierre du Boullay, seigneur de Moussy, lieutenant en la capitainerie de Sainte-Ménehould et à Germain Godet, lieutenant du bailly de Vitry à Sainte-Ménehould, pour 525 écus-soleil.

Sainte-Ménehould dépend du bureau des finances de Champagne établi à Chaalons en 1551. Quant à la voierie, les officiers de ce tribunal établissent à Sainte-Ménehould qui y connait pour eux de la petite voirie. La grande voirie ressort entièrement à M. l'intendant.

Comme la forêt et les bois appartenant au Roi dans l'étendue de l'élection y sont encore une autre partie de son domaine, il est bon d'ajouter ici que ces bois sont de 5,190 arpents, que les coupes ordinaires sont de 78 arpents de demi-futaie et 18 de taillis par chacun an, que le produit de ces coupes monte par année commune de 9 à 10,000 l. sur quoi, déduction faite

des frais, gages, droits de chauffage des officiers et autres charges assignées, il ne revient au Roi net que... (*sic*). Quoique la maîtrise particulière qui connait de cette ancienne portion du domaine du Roi n'ait été créée qu'en 1554, cependant cette juridiction est beaucoup plus ancienne à Sainte-Ménehould où elle subsistait dès l'an 1300. Au mois de juin 1702, le Roi ayant créé une maîtrise à Vitry, celle de Sainte-Ménehould ne connait plus de la matière des eaux et forêts du ressort de ce baillage. Le maître particulier ancien, le lieutenant, l'avocat du roi, le procureur, le greffier, sont de la création de juin 1554.

Le garde manteau, janvier 1583.

L'inspecteur, mars 1706, supprimé en juillet 1715.

Le conseiller rapporteur, mars 1691, supprimé en août 1716.

Le garde de scel, notaire, 1696, réuni en 1697.

Le substitut, avril 1696, réuni au procureur du roi.

Le receveur, décembre 1701.

Les alternatifs, créés en mars 1708, réunis aux anciens [1].

Enfin il y a une gruerie assez considérable à Triaucourt pour les bois de l'abbaye de Beaulieu, qui y a été maintenue, comme étant dès lors cette gruerie ancienne et mentionnée dès 1499.

Maître des eaux et forêts :

1559 Guillaume Petit.

1570 Claude L'Hoste, écuyer, seigneur de Braux.

1595 Pierre Raulet, s^r^ de la Chaussée.

1600 Jean Baillet, s^r^ d'Imécourt.

.... Germain Hocart.

.... François Hocart.

1689 Louis Hocart.

1711 Robert Vauchelet [2].

Les élections et les greniers à sel ont été sujets à tant de révolutions que l'on se contentera de remonter jusques en l'année 1635 que fut créée l'élection en chef au lieu de l'élection particulière de Sainte-Ménehould. Elle fut supprimée au mois d'août 1661 et l'élection particulière rétablie en septembre 1662, laquelle, après avoir été par l'édit de janvier 1685 unie au grenier à sel, a été supprimée en septembre 1696 par le rétablissement de l'élection en chef qui est composée de 122

1. Dépendant de la capitainerie de chasse de la Montagne de Reims, Epernay et Vitry (M. de Bignicourt de Bussy).

2. En 1754, M. du Pin de la Gerinière.

paroisses qui sont les mêmes que celles qui composaient l'ancienne élection créée par l'édit de mai 1635. Auparavant, Sainte-Ménehould était de l'élection de Chaalons.

Etat des officiers de l'élection :

Un président,	gages 180 l.	finances 9.000
Un lieutenant,	— 100	— 5.000
Un assesseur,	— 90	— 4.500
Quatre élus,	— 96	— 4.500
Un procureur du roi,	— 107	— 5.600
Un greffier,	— 80	— 4.000
Un receveur ancien et un alternatif,		1.200 chacun.

Le grenier à sel de Sainte-Ménehould a été érigé sous Philippe de Valois en 1342. L'impôt est de 81 muids, 9 septiers, 2 minots ; l'on n'y comprend pas le sel qui se prend volontairement pour la paroisse de Sainte-Ménehould, et pour l'abbaye et la paroisse de Chatrices, non plus que 3 muids pour les lieux de Beaumont-en-Argonne et Villefranche-sur-Meuse qui ne payent que la moitié du prix des autres paroisses. Le privilège de ces deux paroisses leur a été accordé anciennement. On peut remarquer l'origine de celui de Villefranche dans ce que l'on vient de dire de sa fondation dans l'état des domaines. Et à l'égard de Beaumont, il a été bâti dans le XIIe siècle par Guillaume, archevêque de Reims. C'était anciennement une souveraineté appartenante aux archevêques que le roi Charles V acquit avec celle de Mouron en 1379 de l'archevêque Richard en échange de Vailly-sur-Aisne. Dans le XVe siècle, le duc de Bar alla au secours du comte de Ligny qui assiégeait le château de Beaumont-en-Argonne, et obligea l'officier qui y commandait de le rendre : on en fit raser les murailles. En 1474, Louis XI donna cette terre à Gérard Deschamps. C'est auprès de Beaumont que le maréchal duc de Bouillon défit les Lorrains le 14 octobre 1592, et le 6 septembre 1651 du Plessis-Besançon fit lever le siège de cette place que le comte de Grandpré son gouverneur défendait. Aujourd'hui Beaumont est réduit en l'état d'un simple village, mais anciennement il était tout autrement considérable, puisqu'un grand nombre de lieux du comté de Chiny y allaient prendre et recevoir la loi, et le livre qui contenait cette loi de Beaumont était appelé l'Arche. Encore aujourd'hui les mesures de bled et de vin de Beaumont sont en usage en beaucoup d'endroits [1].

1. Une déclaration royale du 31 octobre 1717 réduisit le grenier à sel à un président, un grenetier, un contrôleur, un procureur du roi et un greffier,

La juridiction des traites foraines établie en mai 1691 [1], connait des matières qui sont de sa compétence, non seulement dans l'étendue des bureaux de Sainte-Ménehould, la Neuville-au-Pont, Florent, Pont-aux-Vendanges, Triaucourt, et Givry qui lui ont été attribués, mais encore dans ceux d'une semblable juridiction qui avait été créée à Autry, mais qui n'a pas été établie, personne ne s'étant présenté pour l'acheter [2].

Il y a une semblable juridiction établie en même temps à Montfaucon [3] où il y a pareils officiers pour le bureau de ce bourg et celui de Boureulles, et à Villefranche.

Le pays de cette élection est l'un des meilleurs de la généralité ; il produit en abondance des froments, des seigles, orges avoines qui se débitent dans le pays, à Chaalons, d'où il est débité à Paris par la rivière de Marne, à Reims et sur la frontière par la rivière de Meuse, et par terre au marché du bourg de Vouzier-sur-Aisne. Les pâturages y sont très bons et en grande quantité, principalement le long des rivières de Meuse et d'Aisne, mais il n'y a pas assez de bestiaux, et il en manque en beaucoup d'endroits par la pauvreté des habitants, et par les grands droits de tirage et autres semblables qui appartiennent aux seigneurs des terres où sont situés ces pâturages.

Il y a aussi assez d'estangs dont le poisson se consommait autrefois dans le pays, à Chaalons et à Reims, mais on a commencé depuis quelques années à en conduire à Paris, de telle sorte que rien reste ou peu pour le pays.

Enfin il y a une grande quantité de bois et de forêts qui en composent une considérable connue sous le nom général de forêt d'Argonne qui donne son nom au petit pays d'Argonne, dans lequel est renfermée la meilleure partie de l'élection, et qui produit toute sorte de bois de chauffage et à bâtir, dont les habitants de Sainte-Ménehould et des environs font un assez grand commerce dans les villes de Reims et de Chaalons et dans les paroisses de la campagne, et ils y amènent aussi quantité de merrains qui sert à faire des tonneaux, et qui se tire de ces bois et de ceux de Lorraine et de l'évêché de Verdun.

savoir : MM. Ph. Colin, Jacq. Brissier, Louis Jacquesson, titulaires des trois premières charges.

1. Officiers : président, lieutenant, procureur du roi (900 l. de gages), greffier, garde du scel, contrôleur (700 l.), garde visiteur.

2. Brigades en dépendant : Sainte-Ménehould, la Croix-en-Champagne, Somme-Suippe, Saint-Remy-sur-Bussy.

3. Officiers : président, garde du scel, procureur du roi, greffier.

Il y a dans ces bois plusieurs verreries et plusieurs forges où il se fait des bombes, boulets et autres munitions de guerre. Il y avait à Chatrices une cristallerie qui fut établie en 1609, mais qui n'a duré que quelques années. Il y en a eu aussi une à la Grangette-au-Bois établie au commencement du XVIIe siècle et qui n'a duré que 2 ou 3 ans.

Tanneries.—Il ne s'y trouve que 12 tanneries dans l'étendue de l'élection dont trois dans la ville ; le surplus dans le bourg de Givry, Triaucourt, la Neuville-au-Pont, Autry, Grandpré, Busancy, Montfaucon. Dans quelques-unes le maître a un compagnon ; il est seul dans la plupart, aussi le produit est-il fort peu important. Ceux de Sainte-Ménehould font venir de Reims des cuirs bruts ou en poil, et y mènent aux foires leurs cuirs forts : ils consomment le tan que le pays produit abondamment à 50 s. [ou] 3 l. le tonneau pilé, et la farine d'orge dont le boisseau, mesure de la ville, se vend 12 s. La chaux qui sert pour les autres cuirs est du prix de 50 s. à 3 l. le tonneau. Les autres cuirs et ceux qui se façonnent à la campagne sont pour la consommation du pays. Les uns ni les autres ne connaissent aucun réglement.

Drapiers-Sergers. — Il y a à Sainte-Ménehould deux drapiers-sergers fabricant des serges rases : un trop pauvre n'en fait que pour ceux qui lui fournissent des laines, l'autre en fait à son compte cinq ou six pièces par an qu'il débite à Chaalons. En 1690 il y en avait 25 à 30. Anciennement cette fabrique était probablement assez considérable à Sainte-Ménehould, car ils ont actuellement les lettres patentes qui leur furent accordées en 1379. On pense naturellement qu'elles sont trop anciennes actuellement pour servir de réglement. Ils sont sujets aux réglements généraux du royaume. Il y a trois fabricants à Grandpré, Saint-Juvin et Buzancy.

Il y a une foulerie à draps sur le ruisseau de Rouart qui est aussi une huillerie à eau.

Le bourg de Montfaucon et les villages de Haucourt, Malancourt travaillent à la façon des moules à boutons qui se font en bois de hêtre.

Façon de toile de Hollande chez les religieuses de Nazareth à Lançon.

Une papeterie est établie au village de Brieulle par MM. de Joyeuse, de Cadenet et Le Vassaux, engagistes de la moitié de cette terre.

Les forges sont celles de Belval-en-Dieullet qui appartien-

nent à l'abbaye de ce nom ; de Champigneul près de Grandpré sur l'Aigron ; de Chéhery, à l'abbaye de ce nom, sur l'Aire ; des Bièvres, sur la Pissotte, au marquis du Plessis-Bellièvre. Toutes quatre sont en bon état et travaillent bien. La plus belle et la mieux située est celle de Chéhery parce qu'elle ne manque jamais d'eau. Elles battent actuellement à simple, c'est-à-dire qu'il n'y a qu'une bande de forgerons qui y travaillent 12 heures par jour.

Verreries. — Il se trouve dans cette élection trois verreries de gros verre ; elles sont situées sur le ruisseau de Bienne, les deux premières vers sa source au hameau de Coura : elles ont commencé au moins en 1555. La troisième est au-dessus de Vienne-le-Château ; les autres verreries dont ce ruisseau est chargé sont du Clermontois. Cètte dernière porte le nom du Four de Paris, et comme la Bienne sépare la Champagne du Clermontois, la maison d'habitation est au-delà de ce ruisseau sur la rive orientale, et la verrerie en deçà sur la rive occidentale et dépend pour le temporel de la paroisse de Boureulles-en-Champagne. Elles sont toutes en bon état. Elles ont chacune ce qu'on appelle quatre fourneaux, c'est-à-dire que l'on travaille à chaque four des deux côtés et que chaque côté a deux ouvertures à chacune desquelles il y a deux ouvriers. Chaque verrerie travaille cent soixante jours et fournit par jour un millier de bouteilles ou carafons à gros verre de la contenance d'une pinte, mesure de Paris, ou autres ouvrages semblables, bouteilles à long col, cloches de jardinier, etc., car on ne fait plus ni verre à vitre, ni verre à boire. Quelques-uns des gentilshommes verriers fabriquent des vaisseaux pour la chimie.

Le débit s'en fait principalement à Paris par la rivière de Marne au port de Chaalons. Les verres sont aussi transportés par voie de terre à Dijon, Beaune, Lyon, Poitiers, la Rochelle, etc. Jadis on en conduisait aussi à Rouen qu'on chargeait sur l'Aisne à Pontavert. On comprend facilement que c'est de là qu'on tire les bouteilles où l'on renferme le vin de Champagne [1].

1. Le commerce était plus avantageux pendant la guerre qu'il ne l'est depuis la paix : les armées de Flandres et d'Allemagne en faisaient une grande consommation. Le vin de Champagne et principalement le vin appelé mousseux était en plus grand crédit qu'aujourd'hui. Mais si le prix en est réduit considérablement, la main d'œuvre est toujours la même. (Note de 1730).

Il n'y a pas d'abus à corriger : on travaille avec émulation et il n'y a à craindre pour la malfaçon que quand le débit est trop grand et trop prompt. Si les temps continuent, quelques-unes des verreries de ces cantons tomberont par la pauvreté des gentilshommes : elle commence à les attaquer et elle a déjà été telle que l'on en a vu réellement réduits à mendier l'épée au côté. On dit gentilshommes parce que tous ceux qui travaillent à souffler la bouteille sont nobles, et, depuis le roi Philippe-le-Bel jusqu'à aujourd'hui, il a été accordé des lettres-patentes pour exercer l'art et le trafic de la verrerie sans déroger. Les dernières sont du 15 octobre 1525.

On tire les matériaux du verre des cendres de bois, de celles de lessive, du sable qui se tire de la forêt d'Argonne.

Chaque verrerie occupe huit gentilshommes à raison de deux par gueule de four : ils sont payés chacun de 100 s. par jour de travail, outre leur nourriture : quatre platissans gagnent chacun 20 s. Les deux maîtres tissans qui se fournissent chacun d'un aide ont 40 s. chacun sans être nourris. Les valets pour aller au bois et aux cendres ont 130 l. par an et les servants 70.

Il n'y a ni lettres-patentes ni réglements [1].

Anciennement il y a eu à la Grangette-au-Bois, paroisse de Sainte-Ménehould, une verrerie de cristaux, établie en 1666 ; elle tomba au bout de six mois par l'impéritie des ouvriers. Il y en eut une à Chatrice pour cristaux, miroirs et autre verrerie à la façon de Venise, mais elle a subsisté peu d'années par le peu de conduite de l'entrepreneur. On a aussi travaillé aux cristaux au Four de Paris, mais les propriétaires ont reconnu que cela ne leur était pas avantageux.

Il y avait autrefois dans le voisinage de Sainte-Ménehould un plus grand nombre de verreries de gros verre : la Cavette à Sainte-Ménehould, sur la Biesme, le Four à verre, Pologne, le Bois-Japin ; il y en eut aussi au village qui en a pris le nom de Verrières. On croit que leur ruine tient à la proximité du Clermontois parce qu'en s'y transplantant, les ouvriers non nobles sont exempts des impôts et y trouvent la vie moins chère, et que les nobles n'y sont pas sujets aux recherches. Ces raisons sont cause que les dernières verreries qui se sont établies ont choisi le Clermontois et ont mieux aimé s'assujettir

1. Une déclaration royale sur cette réglementation fut publiée le mars 1735.

à payer les droits d'entrée de leurs marchandises en Champagne [1].

CHAPITRE V.

Terres titrées. — Hommes illustres.

Le marquisat de Busancy porte ce titre depuis environ 50 ans, ayant été érigé au mois de septembre 1658, avec enregistrement le 4 février 1659 au Parlement et en outre au baillage de Sainte-Ménehould. Il appartient à M. le marquis de Chamarande. Il n'y a que cinq fiefs en relevant. En 1364, Robert, duc de Bar, donna par échange les forteresses de Busancy, Autry, Sivry, Imécourt, Remonville et Bantheville à Henri, comte de Grandpré, contre la terre de Souilliers qui est une prévôté du duché de Bar.

Le comté d'Autry est une ancienne baronnie érigée en comté par lettres de décembre 1695 en faveur de M. de Thuisy, maître des requêtes. Il y a 25 à 30 fiefs en mouvant. Il avait été érigé en baronnie en 1613 [2].

La terre de Beaulieu porte le titre de comté.

Le comté de Dampierre-le-Château est ancien et on ne trouve pas de titre de son érection; il n'y a que la possession dans laquelle sont les seigneurs de cette terre de prendre la qualité de comtes dans plusieurs actes de foy et hommage et dénombrement à Henri Duval, comte de Dampierre et baron de Hans. Il y a 17 fiefs en relevant.

Le comté de Grandpré appartient à Jules de Joyeuse, comte de Grandpré, marquis de Chemery, baron de Stonne, lieutenant général pour le Roi en Champagne. Ce fut en 1449 que Louis de Joyeuse, fils de Tanneguy, mit dans sa famille cet ancien comté qui est l'un des sept comtés-pairies de Champagne. Il y a 28 fiefs en relevant.

La baronnie de Bolandre.

La baronnie de Cernay-en-Dormois.

La baronnie de Dannevoux au sieur de Saillet, capitaine au régiment Fimarcon (Dragons).

La baronnie de Femuy.

1. Une fayencerie a été établie au bois d'Epense en 1735 par le sr le Clerc et le sr Talma. — Une autre en 1740 à Millet sur la paroisse d'Ante par le sr du Ban de Requigny, président en l'élection de Sainte-Ménehould.

2. Vendu en 1735 à M. Barbin de Broyes.

La baronnie de Givry, érigée en marquisat au mois de décembre 1653 pour Jean Courtin, mort sans enfant mâle.

La baronnie de Hans, au comte de Dampierre.

La baronnie de Saint-Jean-sur-Tourbe au méréchal de Joyeuse.

La baronnie de Saint-Juvin.

La baronnie de Verpel,

Le comté de Beauclerc-Moricelles.

Hommes illustres du ressort du baillage et de l'élection:

Aubertin, ministre de la religion prétendue réformée,

Aubry (Claude), médecin du roi Henri IV.

Beschefer (Jean), avocat et substitut de M. le Procureur général au parlement de Paris, 1652, né à Sainte-Ménehould, neveu de Pierre, lieutenant particulier.

Boucher (Nicolas), évêque de Verdun, né à Cernay,

Cadenet (Pierre de), oratorien, qu'on croit de Sainte-Ménehould, mort 1664.

Charlier (Jean), de Gerson en Porcien.

Coffin, recteur de l'Université de Paris en 1719, natif de Buzancy.

Dez (Jean), jésuite, né à la Neuville-au-Pont, mort à Strasbourg le 12 septembre 1712, aagé de 70 ans ; il a composé *La Réunion des protestants de Strasbourg à l'église romaine,* imprimée à Strasbourg et à Paris.

Du Val (Henri), comte de Dampierre, général des armées de l'Empire, fils de Henri. Sa vie a été imprimée à Liège en 1684. Né à Hans le 12 mars 1627, mort à Chaalons le 4 novembre 1674.

Espense (Claude d'), docteur de Navarre.

Mabillon (Jean), bénédictin, né à St-Pierremont.

Macaire, de Sainte-Ménehould, (vid. Villehardouin, édit. 1656).

Malezieux (Nicolas de), évêque de Lavaur en 1713, né à Sainte-Ménehould, fils de M. de Malezieux, chancelier de Dombes, et de Françoise Faudel, de Sainte-Ménehould.

Malier, géographe, 1719, né à Briquenay.

Perignon, bénédictin, né à Sainte-Ménehould.

Desportes, célèbre peintre d'animaux, né à Vendesse en Champagne.

Rabutin (Louis de), né à Selles en Rethélois, mort à Vienne en 1716.

Richard, abbé de Saint-Vanne, natif de Bantheville, 1047.

Cernay (Ulrich de), évêque de Verdun, mort en 1274.

Pseaume (Nicolas), évêque de Verdun.

Guérin (Nicolas), jésuite, né à Passavant, mort 2 août 1556.

CHAPITRE VI.

A la suite de ce mémoire, M. Mathieu publie un grand nombre de documents que nous croyons utile de mentionner.

Chaudefontaine. Charte de l'évêque de Châlons, 1132. (*Histoire de Lorraine.* D. Calmet. 2e vol., preuves, p. 298).

Clermont, Hans, Vienne-le-Château. Charte d'Albert de Chiny, évêque de Verdun, 1050. D. Martène, *Trésor*, I, 188.

Chatrices. Bulle de Célestin III, an 1197.

Chéhery. Charte de fondation de l'abbaye par le chapitre Notre-Dame de Reims par le don dudit lieu à l'abbaye de la Chalade, 1147. Lettre de garde de Philippe-le-Hardi pour ladite, 1283.

La Neuville-au-Pont. Charte de fondation par la comtesse de Champagne,.1203.

Villers-en-Argonne. Charte de fondation par la même : mars 1206. Charte de franchise à la dite par la même, octobre 1208.

Moiremont. Concordat entre l'abbaye et le chapitre de Reims, au sujet de leurs biens sis à Maffrécourt, Ronay, Ste-Manehould, La Neuville-au-Pont, Florent, etc., mai 1229.

Vente aux Templiers du droit de gruerie sur leurs bois par le comte de Champagne, octobre 1229.

Charte de la Neuville-au-Bois, le Vieil-Dampierre et Remicourt par le roi de Navarre, vendredi après Toussaint 1266.

Bail à cens perpétuel de la Côte-le-Roy par Philippe-le-Bel à Thierry Fretel, octobre 1293. Racheté en conséquence de l'Edit d'août 1708.

Charte de Saumerey par Geoffroy, seigneur d'Apremont et Dun, octobre 1284, suivant la loi de Beaumont,

Titre des reliques de la vierge sainte Manehould, 14 octobre 1379.

Lettre du don fait par Charles VI aux habitants de Sainte-Manehould pour aider à la construction des remparts, 1395-1398.

Titre de l'établissement d'une converse à l'Hôtel-Dieu, 31 oct. 1422. (Jeanne, veuve de Jean de Forges, fille de François Flacot).

Fondation de la chapelle Saint-Jean-l'Evangéliste, par Jean Toignel, seigneur de Laffincourt, Cheppes, Sugny-en-Rethélois, lieutenant général au baillage de Vitry, en l'église de Sainte-Manehould, 1457.

Concession de la Grange-au-Bois à cens perpétuel à deux laboureurs par Claude d'Espense, chevalier, seigneur du lieu de Bignipont, Launoy, Sausse, capitaine de Sainte-Manehould, 14 nov. 1514.

Aliénation de Dancourt, Verrieres, Braux Sainte-Cohière, Chaudefontaine à Claude d'Espense, 11 août 1522, (pour 1500 l. tourn.).

Transaction entre le comte de Grandpré et les habitants de Saint-Juvin, 16 septembre 1533.

Procès-verbal de mise en possession du bois de Forest accordé par Henri II à Sébastien de Neufchâtel pour être essarté, juin 1556.

Lettre-patente de concession des Foires, août 1581.

Arrêt de règlement pour l'exercice de juridiction du lieutenant général au baillage du prévôt, 17 octobre 1585.

Aliénation de la Neuville-au-Pont le 25 janvier 1586 pour 3050 écus-soleil à Guillaume d'Aulnoy, s^{r} de Courcelles.

Lettres-patentes du 20 mars 1595 portant don au s^{r} de Renneville, gouverneur de la ville et château de Sainte-Manehould pour ses services pendant les troubles avec une compagnie de chevaux-légers et une autre de gens de pied pour la conservation de ladite ville, d'une somme de 3000 écus.

Titre de construction et de bail à cens du moulin des Prez du 19 juin 1595.

Edit du roi pour l'aliénation de Sainte-Manehould, de mai 1596, et adjudication du 27 septembre 1597 à Henriette de Clèves, duchesse de Nevers et de Rethel, avec pièces jointes et état des charges mises au compte de l'acquéreur.

Engagement du domaine de Sainte-Manehould à M. du Vigean, 1644, avec pièces jointes et état des charges se décomposant ainsi qu'il suit :

Baillage :

Office de lieutenant du bailli de Vitry à Ste-Manehould, évalué 8000 l. — Annuel : 133 l. 6 s. 8 d.

Procureur du roi, 3333 l. 13 s. 4 d. : 55 l. 19 s. 9 d.

Lieutenant de robe courte, 4000 l. : 66 l. 13 s. 4 d.

Lieutenant particulier assesseur criminel et adjoint, 3200 l. : 53 l. 6 s. 8 d.

Les 2 anciens conseillers, chacun 1600 l. : 26 l. 13 s. 4 d.

Les 2 nouveaux — —

L'avocat du roi conseiller, 1600 l. : 26 l. 13 s. 4 d.

L'assesseur à la maréchaussée conseiller —

Le commissaire-examinateur, 1066 l. 13 s. 4 d. : 17 l. 4 s. 4 d.

Le prévôt-examinateur, 4000 l. : 66 l. 13 s. 4 d.

Le président en la prévôté, 1200 l. : 20 l.

L'avocat du roi, 2000 l. : 44 l. 10 s.

Le commissaire aux montres, 4000 l. : 60 l. 13 s. 4 d.

Le contrôleur aux montres, 2666 l. 18 s. 4 d. : 44 d.

Le greffier des affirmations, 666 l. 13 s. 4 d. : 11 l. 2 s. 4 d.

Le substitut du procureur du roi, 1200 l. : 12 l.

Les receveurs anciens alternatif et triennal, 4000 l. : 66 l. 13 s. 4 d.

Le contrôleur ancien du domaine, 300 l. : 6 l. 13 s. 4 d.

Le receveur du denier commun, 900 l. : 14 l.

Les receveurs anciens alternatif et triennal des consignations, 4000 l. : 66 l. 13 s. 4 d.

Les deux arpenteurs, 300 l. : 6 l. 11 s.

Eaux et Forêts :

Les maîtres des eaux, chacun 4000 l. : 66 l. 13 s. 4 d.

Le lieutenant, 1600 l. : 26 l. 13 s. 4 d.

Les maîtres sergents, 400 l. : 6 l. 13 s. 4 d.

Les cinq autres sergents et gardes, chacun 266 l. 13 s. 4 d. : 22 l. 4 s. 11 d.

Grenier à sel :

Les trois grenetiers, chacun 4800 l. : 80 l.

Les trois contrôleurs, » 3333 l. 6 s. 8 d. : 45 l. 11 s.

Le procureur du roi, 1600. l : 26 l. 13 s. 4 d.

L'avocat du roi, 1066 l. 13 s. 4 d. : 17 l. 15 s. 10 d.

Les mesureurs, 400 l. : 6 l. 13 s. 4 d.

Les sergents, — —

Le président, 4000 l. : 66 l. 13 s. 4 d.

Les onze procureurs, rapporteurs et certificateurs des criées et tiers proférendaires au baillage, prévôté, maréchaussée, forêts, évalués chacun 400 l. et pour l'annuel 6 l. 13 s. 4 d.

Les sergents et huissiers aux diverses juridictions étant environ au nombre de cent, chacun 100 l.

Election:

Les offices de président, lieutenant, assesseurs et élus au nombre de huit pourvus avec les charges de procureur du roi, avocat, trois receveurs des aides, trois receveurs et payeurs de gages, substitut, procureurs, postulans, huissiers, pour l'annuel 1395 l. 3 s. 6 d.

Restent huit charges d'élus à pourvoir.

Gages des officiers ordinaires :

Au prévôt, 20 l. — A l'avocat du roi, 36 l. — Au maître des ouvrages, 63 l. — Au receveur ancien du domaine, 140 l. — Au receveur triennal, 120 l., plus pour les 4 d. par livre du prix du bail, 67 l. 4 s. — Au contrôleur du domaine pour ses 3 d. par livre du bail, 51 l. 10 s. — A trois sergents fieffés, 15 l. — A trois sergents appelés Eschauguettes, 10 l. — Au substitut du procureur du roi, 25 l. — Au gouverneur de la ville et château, 40 l. — Au portier, 10 l.

Pour droit de Champagne à MM. des Comptes, 60 l

Pour frais, exécution de justice, conduite de prisonniers, 285 l.

Pour messages, publication d'actes royaux, 40 l.

Pour réparation aux bâtiments du domaine, 71 l.

A Christophe Godin, maître des hautes œuvres, 30 l.

A Pierre l'Apostre, tambour, 6 l.

Procès-verbal de la dissipation du registre du baillage du 15 décembre 1652. — Ce fait se produisit par le fait des violences du valet du s[r] des Roches, capitaine en la garnison établie par le Prince de Condé.

Transaction entre les habitants de Sainte-Manehould et l'abbaye de Moiremont pour l'extinction de la banalité des fours, 29 janvier 1683.

Premier établissement d'un prêtre en l'hôtel-Dieu, 31 oct. 1691.

Engagement du domaine de Sainte-Manehould au marquis de Puisieulx, le 29 novembre 1710.

Etablissement de deux régents de latin, 27 septembre 1714[1].

Estat du domaine de l'Hôtel-Dieu de Sainte-Manehould, dressé par M. Mathieu, le 1[er] juillet 1715. — Parmi les charges figurent les articles suivants : au prédicateur de l'Avent, 50 l. ; à celui du Carême, 30 l. ; au régent de l'école subalterne, 40 l.; au médecin, 25 l. ; aux trois chirurgiens, 30 l. ; à l'apothicaire et à l'horloger selon le règlement annuel.

Inventaire des principaux titres étant dans les archives de l'Hôtel de Ville de Sainte-Manehould en l'année 1715, fait par Jean Mathieu, conseiller du roi, lieutenant particulier au baillage, subdélégué de l'Intendance, maire de la ville[2] :

I. Concernant les bois bâtis, usages de la ville et l'exstinction de la banalité des fours et de l'affouage.

Transaction faite au mois de mars après Pasques 1312 par les habitants et communauté de Sainte-Manehould, avec Hues, abbé de Moiremont, et tout le couvent dudit lieu concernant la bannalité des fours de ladite ville et que les trois parts des Communailles demeureront franchement à la dite communauté de Sainte-Manehould, et que les religieux useront de la quarte partie qui restera pour leurs fours et chauffage. Ladite transaction approuvée par Louis, fils aîné du roi de France, et luy-même roi de Navarre, comte de Champagne, par charte du mois de mai 1312.

Commission du gruyer de Champagne du vendredi après l'exal-

1. L'ouverture des classes eut lieu dans la maison de Saux, le 5 novembre 1714 ; le premier article publié s'y est fait le 13 juin 1715. Un troisième régent a commencé à professer en janvier 1716.

2. Nous croyons intéressant de reproduire entièrement cet inventaire de quatre années antérieur à l'incendie de la ville.

tation de la Sainte-Croix de 1312 relatant deux chartes du fils aîné du roi de Navarre, comte de Champagne, des 29 août et 4 septembre audit an pour le partage et abornement des bois de Sainte-Manehould en exécution de la susdite transaction.

Deux simples copies de main-levée de bois pour les religieux de Moiremont des 10 novembre 1351 et 30 août 1404.

Sentence de la Table de marbre du 8 avril 1529 avant Pasques entre les habitants de Valmy, Braux-Ste-Cohière et Dommartin-la-Planchette, et ceux de Sainte-Manehould.

Arrêt du parlement du 14 août 1533 confirmant ladite sentence.

Sentence du 30 janvier 1560 par Gille Petit, prévôt royal, concernant la bannalité des fours au profit du cardinal de Tournon, abbé de Moiremont.

Lettres-patentes du 22 septembre 1571 pour l'aliénation de 200 arpents de bois battis et usages, entérinées par Pierre Piquet, seigneur de Vienne-la-Ville, trésorier de France, le 25 mars 1572, pour payer 4000 l. de dettes et ordonner que la vente se fera par devant le maître des eaux et forêts.

Jugement des commissaires pour les francs fiefs et nouveaux acquêts du 23 mai 1572 portant main-levée de la saisie desdits usages.

Quittance du 21 août 1572 en conséquence dudit jugement de la somme de 150 l.

Ordonnance du grand maître des eaux et forêts de Champagne du 20 octobre 1604 permettant aux habitants de Sainte-Manehould de jouir et user de leurs bois suivant leurs titres.

Sentence des requêtes du Palais du 10 mars 1638 qui ordonne le partage entre les habitants de Sainte-Manehould et l'abbaye de Moiremont pour l'exercice de l'affouage dans un quart desdits bois.

Procès-verbal de la nomination d'experts pour ledit partage du 31 décembre 1640.

Procès-verbal du jet des quatre lots entre lesdites parties en exécution de ce qui précède, 7 septembre 1643.

Arrêt du parlement homologuant ledit partage, 4 mars 1644.

Copie du plan des bois battis et usages de ladite ville, dressé par Lambquin, notaire royal et arpenteur à Grandpré, 20 nov. 1678.

Arrêt du parlement du 3 août 1685 homologuant la transaction conclue avec l'abbaye relativement à l'exstinction de la banalité des fours.

Ordonnance du grand maître des eaux et forêts du 6 novembre 1685 pour mettre lesdits bois en coupes réglées de 60 arpents chacune à commencer pour l'ordinaire de 1688.

Procès-verbal de la distraction de 293 arpents, 41 perches 1/2 pour le quart de réserve desdits bois, 2 novembre 1692.

Procès-verbal d'abornement desdits bois battis avec Louis Jacquesson, élu, grenetier, propriétaire de la ferme de Beauregard en la contrée des Hayettes, 17 mai 1695.

Arrêt du conseil du 23 décembre 1704 pour la coupe des bois et l'élargissement du grand chemin de Clermont près la côte de Biesme.

Arrêt du conseil du 25 juin 1718 pour les coupes à blanc estoc du terrain en bois sis au delà du nouveau canal du ruisseau de Biesme, appartenant au roi et aux abbayes de Chatrices et Beaulieu et à la dite ville (celle-ci pour 4 arpents 1/2 [1].)

Titres concernant les régents des écoles latines :

Arrêt du parlement du 31 juillet 1567 fort notable au profit des habitants de Sainte-Manehould portant confirmation contre l'abbaye de la Chalade de la répartition faite de la somme de 30 l. sur ladite abbaye pour l'entretenement des régents des écoles de ladite ville.

Sentence du baillage de Sainte-Manehould du 5 janvier 1598 au profit des habitants de ladite ville contre Louis Sohier, notaire audit lieu, commissaire établi au revenu de ladite abbaye de la Chalade à la requête du procureur du roi du baillage, qui le condamne à payer à Jean Milot, régent des écoles de la ville, 10 écus pour des pensions de ladite année.

Sentence du baillage du 25 juin 1600 condamnant l'amodiateur de l'abbaye de Chatrices à payer la pension des régents des écoles.

Sentence du baillage du 21 janvier 1659 contre le même au profit de Hippolite Thibault, régent.

Sentence du baillage du 12 août 1662 au profit du même contre Daniel de Galard de Beart-Brassac, abbé de Chatrices, pour 40 l. de pension.

Délibération de la communauté généralement assemblée du 18 mai 1664 sur le sujet de l'offre faite par M. de Vialart, évêque de Chaalons, de l'établissement en ladite ville des Pères de la Doctrine Chrétienne.

Sentence du baillage du 25 juillet 1673 au profit de Jean Boyot, régent, condamnant l'abbé de Moiremont, de son consentement, à payer 22 l. pour pension annuelle à la Saint-Martin.

Ordonnance du 21 mai 1684 de l'évêque de Chaalons réunissant la maison de Saux à l'Hôtel-Dieu de Sainte-Manehould.

Sentence du baillage du 25 septembre 1684 au profit de Pierre Lenfant, régent, contre l'abbaye de la Chalade pour le paiement de la pension.

Arrêt du parlement du 3 mai 1687 confirmative de la susdite.

1. Mentionnons l'arrêt du conseil du 1er juillet 1727 pour la distribution du bois à bâtir en espèces à cause de l'incendie presque général de la ville en 1719.

Résultat du conseil de ville du 25 septembre 1714 pour l'établissement de deux régents et des classes en la maison de Saux proche l'Hôtel-Dieu, et ordonnance ensuite de l'évêque de Chaalons approuvant ledit projet le 29 dudit mois.

Vente du 21 octobre 1715 à Nicolas Dubant, échevin, de l'ancienne maison des escoles latines rue de Lanche, moyennant 2400 l.

Titres des Foires :

Lettres-patentes du Roi du mois d'août 1581 confirmatives des Foires.

Autres du 13 septembre 1631.

Autres du 21 août 1683.

Autres titres divers :

Contrat du 31 octobre 1422 fait par les Echevins de Sainte-Manehould avec Jeanne Flacot, veuve de Jean de Forges, par lequel elle est établie converse en l'Hôtel-Dieu, et elle fait donation de la cense de Dommartin-sous-Hans. (Titre important qui prouve que l'administration de l'Hôtel-Dieu appartient aux Echevins).

Lettres-patentes du 4 février 1508 frappant de 13 s. d'octroi chaque minot de sel du grenier de ladite ville.

Lettre d'octroy d'un 4e sur les vins et d'un droit de péage pour quatre ans du 24 juin 1550. — Continué 6 février 1554 et 25 avril 1564.

Procès-verbal de mise en possession du bois de forest accordé par le Roi à Sébastien de Neufchastel pour défrichement, 5 juin 1556.

Lettres-patentes du 24 août 1555 exemptant la ville des 2 d. par livre des tailles.

Procès-verbal de l'incendie de l'Hôtel-Dieu, de l'église Saint-Pierre au Châtelet et de 4 rues, du 24 septembre 1578, par M. Gillot, conseiller en la cour, se trouvant sur les lieux.

Lettres confirmatives des 28 février 1581, 12 mai 1584, 28 mai 1586 confirmant l'affranchissement de tailles pour certaines années.

Arrêt du parlement du 17 octobre 1585 pour le règlement des attributions du lieutenant général et du prévôt.

Lettres-patentes d'abonnement des tailles, 1599, 1603, 1605, 1611, 1615, 1617.

Arrêt du conseil servant de règlement entre les gouverneurs, échevins, officiers et hommes de Sainte-Manehould, du 31 mars 1615.

Arrêt du parlement du 23 juillet 1622 servant de règlement entre les lieutenant particulier et conseillers au baillage de ladite ville.

Lettres-patentes du mois de mars 1633 portant établissement du conseil ordinaire de ladite ville.

Arrêt du conseil du 6 juin 1635 pour la visite des murailles et permettre aux habitants la levée de deniers nécessaires à leur réparation.

Lettres-patentes du 18 décembre 1636 autorisant [la] levée par voie d'emprunt.

Lettres-patentes du 3 février 1637 pour l'établissement du droit de courtepinte.

Quittance du 30 avril 1639 d'une somme de 2800 l. au moyen de quoi la ville conserve son octroi suivant les arrêts du conseil qui y sont visés.

Arrêts du conseil de 1640, 1651, 1657, 1661, 1665, 1668, pour la surséance des dettes de la communauté et pourvoiement au paiement.

Ordonnance de l'évêque de Châlons du 1er juillet 1673 pour le règlement de la pension de l'Hôtel-Dieu.

Arrêt du conseil du 12 janvier 1680 portant fixation des moyens de la ville et liquidation de ses dettes.

Sentence du baillage du 10 août 1681 condamnant l'abbé de la Chalade à réparer le pont Marlot.

Lettre de M. Voysin, ministre, du 23 juin 1712 au sujet du passage du général Grosvenstein.

DAMPIERRE DE L'AUBE ET SES SEIGNEURS*

SUPPLÉMENT

DEUXIÈME PARTIE

MAISON DE DAMPIERRE-SAINT-DIZIER

XIV

JEAN II

En juillet 1259, la comtesse Marguerite fait savoir qu'elle avait donné à son cher fils Jean, autrefois seigneur de Dampierre, pour la part qui lui appartenait ou pourrait un jour lui appartenir dans le comté de Flandre, un revenu annuel de 2,000 livres. De ces 2,000 l. elle a reçu l'hommage de Jean, et après son décès, celui de Jean, son fils et héritier, et de Lorette sa mère. La rente est assise au profit de Jean et de ses héritiers : pour 500 l. de Flandre sur Bailleul, et pour 1,000 l. sur l'Ecluse, avec toutes leurs appartenances et leurs justices. Si Béatrix, veuve du comte Guillaume, survit à Marguerite, Gui et ses successeurs, comtes de Flandre, seront tenus de payer, pendant toute la vie de Béatrix, à Jean (II) et ses successeurs une rente annuelle de 500 livres de Bourse. — (*Vredius*, *Gen. com. Fl.*).

En 1273, Jean, sire de Dampierre et de S.-Dizier, confirme la fondation de l'abbaye de S.-Dizier. — (*Gal. chr.*, *IX*, 973).

La même année, il fait une donation à cette abbaye, pour le repos de l'âme de Jean son père, jadis seigneur de Dampierre et de S.-Dizier, à la requête de sa mère Lore, et de sa chère grand'mère Marguerite, comtesse de Flandre et de Haynaut. — (*Arch. de l'Aube, carton non classé, — Comm. de M. Le Clert*).

* Voir page 433, tome I[er] de la *Revue de Champagne*.

Douët d'Arcq attribue à « Johannes de Donnopetro » un sceau appendu à une charte de février 1275. — Fragment de sceau rond de 35 mill. : Type de chasse ; personnage à cheval, à gauche, en surcot et chaperon, tenant sa bride de la main droite et un oiseau de vol sur le poing gauche ; suivi d'un chien. + *S..... Dam : Pierre.*

« El mois de july 1281, — Jou Jeans de Dampiere, sires de « S.-Desier, fai savoir que je doi et ai convent à aquiter mon « chier seignor et mon sier oncle Guyon, conte de Flandres et « marchis de Namur, de noef cens et trente livres de parisis, « de quoi il a fait se propre dete pour mi envers Richars... » (*Vredius*).

En 1282, Jean confirme quelques privilèges accordés par Guillaume son aïeul aux habitants de S.-Dizier. — (*Carnandet ; Trésor de pièces rares.*)

Nous l'avons vu le 23 septembre 1283, caution pour Gui et Béatrix, son oncle et sa tante, de l'accord intervenu entr'eux. — (*Ph. de l'Espinoy. — Boutaric, [illegible]47 A*).

« Le jeudy après la feste de S. Luc évangéliste (1284), Jean « requiert à Guy, comte de Flandre, qu'il veuille payer héri- « tablement à ceux de l'église de Flines, 20 l. de rente « monnoie de Flandres pour une chapelle fondée en ladite « église, pour l'âme de son père, en diminution de 500 l. par « an que le comte lui devoit, et promet tenir quitte ledit « comte desdites 20 l. fermement et à tous jours ». (*Ph. de l'Espinoy*).

Le lundi avant l'ascension 1285, Jean, sire de Dampierre et de S.-Dizier, fait main levée de la saisie qu'il avait pratiquée sur le droit de péage du Meix-Thiercelin relevant de son fief. — (*Abbé Millard. — Revue de Champagne, avril 1887.*)

Le lundi après l'exaltation de la Sainte-Croix 1290, « apud domum Foleye », Jean d'Avesnes, comte de Haynaut, choisit Jean de Dampierre arbitre pour régler un différend avec Hugues de Châtillon, comte de S. Pol. Le comte d'Eu est choisi par ce dernier. — (*Martène, I.* 1233).

En mars 1291 (avant pâques) Jean confirme à Moncetz la possession de 7 l. de rente sur le péage du Meix-Thiercelin : « ... Je Jeans, sires devant dit, come sires souverains de cui « on tient le dit païage... bail et confirme le dit don... » — (*Abbé Millard, loc. cit.*)

La même année « devant les flories de pasques, Jehans « sires de Dampiere et de le terre de S. Desier fait savoir que

« come bons princes et nobles nos chiers sires et oncles Guis, « cuens de Flandres et marchis de Namur, nous ait ottroiez à « nous et à Isabeil, nostre chière compagne, de wit cens livres « de terre au tournois ou fief de l'Escluse et as appartenances, « que nous tenons de li en fief en restoir de l'hyritaige nostre « dite compagne que nous avons vendu... et avons en con- « vent... etc., Willeumes nos fius[1] sera venu en âge il « greet..» (*Vredius*).. que ladite Isabelle soit adhéritée d'au- « tant de terre en Champaigne, et que lors de 800 l. de terre « reviennent arrière au fief de l'Escluse comme ce estoit avant « ledit adhéritement. ». — (*Ph. de l'Espinoy*).

En 1294, Jean confirme encore aux habitants de S.-Dizier certains privilèges que son aïeul leur avait concédés en 1228. — (*Carnandet, loc. cit.*).

Au mois de mai 1296, Jean fait savoir qu'à la requête d'Etienne, prieur de Hoiricourt et moine de Montier-la-Celle, il a donné audit prieur « et à ladite prieuré une pièce de terre « qu'on dit en saussoi au finaige de Horicourt au lieu qu'on « dit en Orgières, pour faire prez ou terre ahannable », à charge de payer au donateur et à ses hoirs par chacun an à toujours le premier octobre 6 deniers de cens. Par suite Guichard, abbé de Montier-la-Celle, donne quittance à Jean d'une rente de 32 deniers de cens due par lui et ses hoirs ledit jour premier octobre. — (*Arch. Aube; Fonds de Montier-la-Celle, reg.* 1[illegible]

Marie de Dampierre, abbesse de Flines, décède le 21 décembre 1302. Elle est inhumée en l'église de l'abbaye aux pieds de sa mère et à côté du comte Guillaume son frère, « sous un tombeau relevé en bosse avec un bel épitaphe. » — (*P. Anselme.* — *Gal. chr. III*, [illegible]. — *Vinchant.*)

Le seigneur de Dampierre est convoqué pour l'ost de Flandre en 1303, à Arras, par lettre close du 5 août. — (*Recueil des Hist. de France, III*, 790.)

Le samedi 2 octobre 1303, Jean de Dampierre, seigneur de S.-Dizier, appose son sceau à une ordonnance royale, commandant la levée d'un subside pour la guerre de Flandre. — Fragment de sceau rond de 25 mill. équestre, aux armes : lion rampant brisé d'un lambel. — (*secr)etu. Johis. de Dampetra*. — (*Invent. d'Arcq.* 1957.)

En 1303, le jour de pâques fleuries, Jean de Dampierre sire

1. Décédé jeune, avant son père et sa mère.

de S.-Dizier, fait savoir qu'en sa présence Hue de Bazaincourt, chevalier, a donné quittance aux religieux de S.-Urbain de 175 l. à lui payées, à la condition que si messire Jean de Sainte-Livière, et Aubert son frère, avaient des héritiers qui voulussent opérer le retrait, et fussent mis en possession par jugement des terres de Fronville qu'ils ont vendues à S.-Urbain, il rendra lesdites 175 livres. — (*Arch. H.-Marne; S.-Urbain*, 7e *liasse*, *Fronville*).

« Le jeudy après la feste S. Lorent, l'an 1305, Jehans de « Dampierre sires de S.-Dizier, come sires souverains de la « ville d'Auteville », vidime une charte accordée en 1250 à la communauté d'Hauteville par Gobert sire d'Apremont. — (*Arch. Marne*, *Charte de Hauteville*. — *Ed. de Barthélemy*, *Diocèse ancien de Châlons*, *II*, 320).

Beugnot, dans ses *Olim* (*II*, *p.* 716 *et s.*) énumère succintement, comme il suit, cinq chartes de Jean II : — 1° « Je « Jehans, chevaliers, sire de Dempiere et de S.-Dizier. « ... Ce fut fait l'an de grâce mil deux cens soixante dix-neuf « ou mois d'octembre ». (fouage de S.-Dizier) — 2° « Je « Jehans, chevaliers, sires de Dampierre, ... l'an de grâce « mil deux cens quatrevins et deux, ou mois de mars ». (droit d'essarter.) — 3° « Je Jehans, sire de Dampierre et de « S.-Dizier, chevaliers... l'an de grâce mil deux cens quatre-« vins quatorze ou mois de janvier ». (établissement du « tabellionnage) — 4° « Je Jehans, chevalier, sires de Dam-« pierre,... l'an de grâce mil deux cens quatrevins quatorze « ou mois de mars » (droit d'essarter) — 5° « A touz ces qui « cez présentes lettres verront et oiront, Jehans de Dampierre, « sires de S.-Dizier... l'an de grâce mil trois cens et six le « samedi après les octaves de la S. Martin, ou mois de novem-« bre ». (métiers de S.-Dizier).

Jean II avait épousé *Isabeau de Brienne-Eu*, fille de Jean de Brienne, comte d'Eu, et de Béatrix de Châtillon-S.-Pol, et par conséquent petite-fille d'Alphonse de Brienne, grand-chancelier de France, et de Marie de Lusignan, comtesse d'Eu. — Alphonse était fils de Jean de Brienne, roi de Jérusalem et empereur de Constantinople, et de Bérangère de Castille, tante de S.-Louis[1]. (*P. Anselme*. — *La-Chesnaie-des-Bois.*)

Jean et Isabelle eurent quatre enfants : Guillaume, mort

1. Moréri, que nous avions suivi dans notre Notice, la nomme Marguerite, et la dit fille d'Alphonse et de Marie d'Eu. — Nous avons déjà rétabli les faits dans notre autre Notice sur Trois-Fontaines et les Sires de Dampierre.

avant eux; Jean III, Marguerite et Jeanne. Ces trois derniers enfants firent le partage des successions de leur père et de leur mère aux termes d'un acte passé sous le scel de la prévôté de Paris le 11 novembre 1307.

L'« ymaige » d'Isabeau, femme de Jean de Dampierre figurait sur la tombe de Jean de Brienne-Eu, son père, au chœur de l'église abbatiale de Foucarmont. — (*Chronique des Comtes d'Eu.*)

XVI

Branche de Saint-Dizier

Olivier de Vrée, qui s'appuye sur les actes des Grands Jours de Troyes du 26 septembre 1402, et sur un arrêt de la Cour de Paris du 18 août 1408, relatifs de la succession d'Edouard de Dampierre, établit comme il suit la descendance de Guillaume IV[1] :

I. Guillaume IV se maria deux fois : 1° à Jeanne de Chalon, 2° à Marie d'Aspremont.

Il eut de sa première femme : Jean III, qui épousa Alix d'Offémont; Etienne et Guillaume, morts sans postérité ; et Isabelle, femme d'Amé de Blamont.

De son second mariage il laissa Geoffroi, tué à Poitiers, dont le fils, Henri, décéda sans enfants mâles.

II. Jean III n'eut qu'un fils, Jean IV, qui épousa Marie de Bar, et laissa Edouard, en qui finit la descendance masculine de la maison de Dampierre.

Correction et Addition

II. Hugues

La visite de Hugues à Molesme, et le don qu'il fit aux frères, sont ainsi rapportés dans la vie de S. Robert :

« Contigit autem *Trecensem Episcopum* per nemus illud « (Colanus dicitur), in quo Dei homines in summa paupertate « et humilitate domino serviebant, iter agere et ad locum « illum, refectionis hora, cum sociorum frequentia, pervenire. « Quos Viri Dei devote suscipientes quodam modo confunde- « bantur quia non habebant quod refecturis apponerent : in

1. Le père Anselme suit le même ordre de filiation; seulement il donne à Guillaume IV un troisième fils, Robert, chevalier de S. Jean de Jérusalem, et aussi à Etienne un fils, mort sans alliance en 1337.

« quorum humilitate et paupertate non mediocriter edificatus « *Episcopus*, et compunctus, valefecit et recessit. Procedente « vero tempore, cum non haberent unde possent fratres, vel « ad modicum, sustentari, ad B. Roberti consilium confugerunt. « Ipse vero... docuit illos ponere in domino spem suam quia « non sineret Deus diutius affligi fame animam justi. Cum « igitur pretium non haberent nihilominus *Trecas* transmisit eos « ad victualia comparanda... Cum autem Trecensium civi- « tatem nudis pedibus fuissent ingressi, statim de ipsis ad « *Episcopum* rumor ascendit; quos ad se faciens introduci « devote satis illos suscipiens, amorem quem habebat erga « Deum in exhibita servis suis humanitate monstravit. Deni- « que novis vestibus regulariter induens eos, cum quadriga « pannis et panibus onerata, remisit eos ad fratres suos. » — (*Bolland. Acta Sanctorum; 29 april. S. Robertus. — Auctore Monacho Molismensi anonymo sub Adone, seculo XII.*)

IV. Gui I

En 1121, Gui de Dampierre est témoin à une donation que fait Simon de Broyes à S.-Julien de Sézanne. — (*Trasse de Montmuzard; II p. 553. Bibl. Troyes, ms. 2427.*)

VI. Guillaume I

(Sans date). — « Dominus *Willermus de Moilen* in spe « sue salutis fratribus ecclesie Vallium passagium de S. Desi- « deris et de tota terra sua libere perpetualiter concessit ». — Extrait d'une charte de 1175, dans laquelle Henri, évêque de Toul, énumère et confirme les donations faites à l'abbaye de Vaux-en-Ornois[1]. (*Arch. Meuse, Fonds d'Evaux, A*, 20; *charte orig. — Comm. de M. Roserot.*)

XI. Guillaume III

1243, août. — Guillaume, seigneur de Dampierre, accorde aux religieux de S. Urbain une charte semblable à celle que sa mère leur avait donnée au mois de juin 1235. — (*Bibl. de Chaumont. Recueil Jolibois, VII, f° 85. — Comm. de M. Roserot.*)

(*A suivre.*) Ch. Savetiez.

1. Abbaye d'Evaux, forge, c. de S. Joire, c. de Gondrecourt, Meuse.

Répertoire Historique de la Haute-Marne

CONTENANT

LA NOMENCLATURE DES OUVRAGES, ARTICLES, DISSERTATIONS ET DOCUMENTS IMPRIMÉS

CONCERNANT L'HISTOIRE DE CE DÉPARTEMENT

Le Répertoire historique de la Haute-Marne se compose de deux parties : 1° La *Bibliographie*, ou indication des ouvrages, notices, articles, qui ont été publiés sur l'histoire du département ; 2° Le *Catalogue*, ou analyse des diplômes, chartes, titres et actes divers concernant le département, qui ont été imprimés. Pour être aussi complet que possible, ce Répertoire aurait dû comprendre, en troisième lieu, l'indication des principaux monuments de cette histoire, qui sont encore inédits et inconnus pour la plupart, dispersés dans les archives départementales, communales et hospitalières de la Haute-Marne et des départements voisins, et dans les collections manuscrites de la Bibliothèque et des Archives Nationales La composition de cette troisième partie demanderait un temps considérable et des frais non moins grands : j'ai dû me borner à traiter les deux premières ; elles suffisent, du reste, à former un ouvrage complet, puisqu'elles concernent tout ce qui a été publié.

Un semblable travail ne comporte pas une rédaction suivie, mais je dois donner quelques explications préliminaires sur chaque partie de l'ouvrage, c'est-à-dire sur la manière dont je l'ai traitée.

I. Bibliographie.

Est-il besoin de démontrer l'utilité d'une bibliographie, soit pour l'histoire, soit même en général ? A ceux qui l'ignorent on peut dire, en deux mots, que cette science, vraiment née d'hier, malgré d'honorables essais faits au siècle dernier, doit être comme la porte d'entrée ou le vestibule de l'étude de l'histoire. Si l'on veut étudier tel ou tel point de notre histoire, n'est-il pas nécessaire de savoir s'il a fait l'objet de quelqu'ouvrage ou mémoire ? Et s'il en est ainsi, n'est-il pas moins utile de savoir si le sujet qui nous intéresse a été plusieu

fois traité ? La Bibliographie répondra immédiatement à notre légitime curiosité.

Que si l'on se propose d'écrire l'histoire, il n'est pas moins indispensable de recourir tout d'abord à la Bibliographie. En négligeant ces informations préliminaires, bien des historiens locaux se sont donné beaucoup de peine pour découvrir des faits ou des documents que l'on connaissait déjà, et ils se sont exposés à en ignorer d'autres qui étaient acquis à l'histoire, ou qu'ils auraient tenté d'élucider, s'ils en avaient eu connaissance.

Il y a une autre question que l'homme désireux de s'instruire adressera peut-être à la Bibliographie : c'est de lui indiquer, parmi les nombreux ouvrages qui ont pu traiter le même sujet, celui qui semble le plus digne d'arrêter son attention. Cette demande, si juste qu'elle soit, ne laisse pas d'être embarrassante, je veux dire délicate. En admettant que l'auteur d'une bibliographie connaisse assez bien tous les ouvrages dont il donne la nomenclature, pour en discerner les bons, les médiocres et les mauvais, il y a de sérieux inconvénients à s'ériger en souverain juge et à désigner au public comme peu sérieux et sujets à caution, des auteurs dont plusieurs peuvent être encore vivants, ou représentés par des descendants. Et puis, il serait souvent injuste de porter des jugements absolus sur certaines publications qui peuvent être généralement bonnes, et avoir en même temps des parties faibles, et à l'inverse, de signaler comme étant sans valeur des ouvrages qui sont médiocres pour la plus grande partie, et qui peuvent cependant renfermer d'assez bonnes choses. Le mieux est donc de s'abstenir. Je me permettrai d'en citer un seul, à cause de sa très grande utilité, et sans prétendre qu'il n'y en ait pas d'autres également très bons. Comme je le nomme pour le recommander, je ne m'exposerai pas aux dangers que je viens de signaler ; cet ouvrage est le dictionnaire de M. Jolibois, intitulé : *La Haute-Marne ancienne et moderne*. Cet excellent volume donne la réponse, au moins sommaire, aux principales questions de l'histoire du département.

Le présent répertoire est *historique* dans le sens large du mot, c'est-à-dire qu'il comprend l'indication des ouvrages d'archéologie (cette sœur de l'histoire), et des beaux-arts, en tant qu'ils concernent des monuments du département. Je n'y ai pas fait entrer la biographie, bien qu'elle soit souvent considérée comme une annexe de l'histoire. La biographie d'un personnage remarquable n'intéresse pas ordinairement l'his-

toire du pays qui l'a vu naître, et si, d'autre part, je me bornais à parler des quelques hommes vraiment remarquables, c'est-à-dire, hors ligne, qu'a produits le département, il faudrait encore faire un choix parmi eux pour déterminer ceux dont la vie fut intimement liée à l'histoire du pays. Il faut se placer très haut pour faire un pareil choix, et ne pas se préoccuper de la notoriété plus ou moins grande qui s'attache, dans le pays même, au nom de telle ou telle personnalité.

Au contraire, les généalogies, bien qu'elles concernent souvent des familles peu ou point illustres, sont des guides indispensables pour l'histoire des seigneuries, mais je ne pouvais encombrer cet ouvrage par la citation de nombreux recueils généalogiques, que tout le monde connaît du reste, et qu'il est facile de consulter. Je me suis borné à citer les ouvrages spéciaux qui ont été publiés sur plusieurs de ces familles.

Lorsque plusieurs ouvrages ont été publiés sur un même sujet, je les ai indiqués, autant que possible, dans l'ordre des dates de publication. Ce système offre un double avantage : il permet de citer en première ligne, comme c'est justice, les auteurs qui ont écrit les premiers sur la matière, et puis, si l'on veut prendre la peine de les lire tous, en suivant l'ordre chronologique, on aura souvent l'occasion de faire d'intéressantes observations. Tantôt, on verra que d'un ouvrage à l'autre l'étude de la question a fait de notables progrès; tantôt on remarquera que les derniers venus se sont contentés de piller leurs devanciers.

Si les divers points de l'histoire locale n'avaient jamais été traités que dans des ouvrages spéciaux, on pourrait, à la rigueur, avec le seul concours des grands recueils bibliographiques et des catalogues de bibliothèques former un répertoire historique complet. Réduite à ce genre d'investigations la tâche pourrait être assez rapidement accomplie ; mais il s'en faut que tous les faits relatifs à l'histoire locale aient toujours été racontés sous cette forme. Les recueils périodiques et les grandes collections historiques renferment de nombreuses monographies ; c'est là, je dois l'avouer, que j'ai eu le plus de plaisir à les y découvrir, précisément parce qu'ils étaient moins faciles à connaître.

On pourra me reprocher d'avoir mentionné des notices bien courtes, qui n'ont parfois que quelques lignes. Je répondrai qu'il eût été tout à fait arbitraire de prendre pour motif d'admission ou d'exclusion l'étendue plus ou moins longue de ces

notices. Les articles les plus longs ne sont pas toujours les meilleurs.

J'ai le regret de n'avoir pas apporté à la rédaction de cette partie toute la minutie d'un bon bibliographe ; ainsi, j'ai souvent négligé d'indiquer le nombre de pages, le lieu d'impression, les planches. Ce travail n'était pas tout d'abord destiné au public : je l'avais fait pour mon seul usage, et il me suffisait d'avoir relevé exactement les titres des ouvrages, leurs formats et leurs dates. Le temps me fait absolument défaut pour revoir à ce point de vue la plupart des articles mentionnés dans la Bibliographie.

II. Catalogue des actes.

J'ai dressé un catalogue des diplômes, chartes, titres, etc., qui intéressent le département, parce que si les récits sont utiles à consulter, ils ne sauraient remplacer les documents, qui sont la source même de l'histoire [1].

Un document peut être utilisé de bien des manières, suivant le point de vue où l'on se place, et encore, suivant que l'auteur sait en tirer un parti plus ou moins avantageux. Il n'est donc pas rare de trouver dans le document lui-même beaucoup plus de choses que n'en renferme son analyse, si bien faite qu'elle soit.

Un certain nombre des documents cités dans le Catalogue ont été publiés, comme pièces justificatives, à la suite de divers ouvrages mentionnés dans la Bibliographie; d'autres sont épars dans les grands recueils historiques. Ce Catalogue a nécessité beaucoup de recherches, mais je ne regrette pas la peine qu'il m'a donnée, en voyant quels services il peut rendre. Bien souvent, les historiens locaux publient à la fin de leurs ouvrages des textes qui leur ont paru importants et inconnus. Malheureusement, ce qu'ils croient inédit a souvent figuré dans des publications antérieures, et parfois le texte des anciennes éditions se trouve être encore le meilleur. Avec le Catalogue on saura désormais si tel ou tel document est déjà imprimé, et s'il l'est, on pourra voir si le texte publié est exact ou s'il réclame une nouvelle édition. J'ai mentionné, en

1. Quelques documents qui se rattachent en même temps à l'histoire du département et à l'histoire générale de la France, ont été mis à leur date au chapitre de l'histoire chronologique. D'autres, tels que les inventaires des trésors et des établissements qu'ils concernent, ont été placés sous le nom de la localité à laquelle ils se rapportent.

effet, après l'analyse de chaque charte, les divers ouvrages qui en donnent le texte ; j'y ai joint, en dernier lieu, l'indication des catalogues antérieurs qui l'ont déjà donnée. En agissant ainsi, j'ai voulu rendre hommage à ceux de mes devanciers dont les travaux ont facilité le mien. Il est certain, pour ne citer que le plus important de ces catalogues, que sans la Table chronologique des diplômes de Bréquigny, je n'aurais pu citer un aussi grand nombre d'ouvrages, dont le dépouillement exigerait plusieurs années. J'ai eu soin, d'autre part, d'ajouter aux mentions de Bréquigny celles d'ouvrages postérieurs à la publication de sa Table, et dans lesquels figurent des documents déjà analysés par lui. Il convient de citer encore, parmi ces catalogues, les « *Regesta pontificum Romanorum* » de Jaffé et de Potthast ; les catalogues des actes du pape Calixte II, par M. Ulysse Robert ; des rois Philippe-Auguste, Charles V, par M. Léopold Delisle, et Louis VII, par M. A. Luchaire ; des comtes de Champagne, par M. d'Arbois de Jubainville, etc.

Pour les actes d'un intérêt général, comme les bulles confirmatives des possessions d'un ordre religieux ou d'une abbaye, je ne les ai cités, en principe, que quand ils concernaient un établissement religieux de la Haute-Marne ; mais j'en ai cité d'autres qui concernaient les possessions d'abbayes situées en dehors du département, lorsque j'ai pu m'assurer, par l'examen des textes, que l'énumération des biens comprenait des noms de localités appartenant au département, et dans ce cas j'ai eu soin de mentionner ces noms dans l'analyse.

A l'exemple de Bréquigny, j'ai indiqué le vieux style seulement à partir de l'an 1100, parce que l'usage de commencer l'année à Pâques est devenu à peu près général en France seulement à partir du XII[e] siècle.

(*A suivre.*) A. ROSEROT.

CHRONIQUE DE JEAN TATÉ*

BOURGEOIS ET ÉCHEVIN DE CHATEAU-PORCIEN

Au XVIIIe siècle

En 1725, par déclaration du Roi a été établi le cinquantième du revenu de tous les biens, sans exemptions des personnes ecclésiastiques, séculières et régulières, et gentilshommes ou roturiers, mais ce droit n'a pas eu lieu, et a été supprimé peu de temps après.

En 1725, l'année a esté fort pluvieuse, ce qui a causé petite moisson et petite vendange. La moisson a été abondante néantmoins en ce pays icy malgré le temps, et cette moisson est venue à temps pour les pauvres, car le bled étoit presque manqué en France, n'en ayant plus, ce qui causa une cherté avant la moisson. La livre de pain s'est vendue à Paris jusque à huit sols, et il y eut ordre du Roy par toute la France afin de fournir du grain pour Paris, et on le conduisoit de ce pays-ci au Pontavère pour l'embarquer, et si la moisson eût tardé encore un mois, il y auroit eu une famine terrible, car les laboureurs remontoient de jour en jour leurs grains, et il a valu jusqu'à 20 l. le septier, et par bonheur que la récolte a été assez abondante en cette contrée ci et encore aussi en certains endroits de France. Le jour de la Nativité de la Vierge (8 septembre), l'eau déborda tellement que tous les mars ont été perdus, vu les pluies continuelles, elle ne déborda que ce jour-là. La Morteau étoit pleine d'eau, et plusieurs d'en bas avoient abandonné leurs maisons, et elle étoit prête d'entrer dans l'église.

En 1726, on a fait des prières de quarante heures à cause du mauvais temps et disette. En la même année, on a levé de la milice. On a créé plusieurs privilèges des maîtrises des métiers qui exemptoient de la milice. Plusieurs garçons des villages, sans avoir appris de métiers, étoient maîtres patissiers, bouchers, serruriers, selliers, et autres exempts de milice par ce moyen.

* Voir page 417, tome Ier de la *Revue de Champagne*.

En 1728, les charges de bailli et procureur fiscal du bailliage de la Principauté de Portien ont été vendues par M. de Mazarin, prince de Portien, et acquises par deux avocats de cette ville, et on les donnoit auparavant par commission.

En 1729 l'hiver a été fort long et grande gelée et neige. La pluspart des vignes ont été gelées, les ayant fallu extirper par le pied. En la même année, le Roi a rendu un arrêt par lequel il est deffendu à telle personne que ce soit, de planter ni faire planter aucune vigne en France, sous peine de grosse amende, à moins que ce ne soit à côte aride ne pouvant porter grain, en ce cas on peut y planter, mais avec permission néanmoins et connoissance du terrain. Cet arrêt a été fort nécessaire, car depuis vingt ou trente ans, on a planté des vignes partout dans des terres qui peuvent porter du grain en abondance, ce qui est cause en partie que les grains sont chers. Car j'ay vu dans certains pays où il n'y avoit pas de vigne qui à présent en ont en quantité. J'en ai vu aussi planter sur ce terroir qui n'enrichissent guère la ville, au contraire, la vigne interrompt le commerce. Cet arrêt n'a pas été rendu à cause de ce pays-ci, mais des autres où il y a de grands vignobles[1].

En 1729 est né Monseigneur le Dauphin, dont il y a eu grande réjouissance en France, les feux de joie ont été faits ici par ordre du Roy. Il y a eu grande illumination par les chandelles qui étoient aux fenêtres de chaque maison de bourgeois pendant toute la nuit.

En 1730, le onze juillet à onze heures du soir, est arrivé un fâcheux accident au Grand Culot, où douze maisons furent brûlées et consumées, sans les granges et écuries. Il ne resta aucun bâtiment du côté du rempart, les secours furent inutiles parce que la pluspart de ces bâtiments étoient couverts de paille et principalement sur le derrière. Le feu se déclara dans une grange de l'autre côté où il y eut une maison et quelques écuries brûlées ; le reste de ce côté a été conservé parce que

1. Rapprocher de Taté le passage ci-dessous qui fixe en 1731, et non en 1729, l'arrêt du conseil sur les vignes. *Les assemblées provinciales*, par le vicomte de Lucay, in-8, Paris, 1871, p. 33 : « L'arrêt du conseil du 5 juin 1731, interdisant toute plantation nouvelle de vignes ou rétablissement de plantation abandonnée sans l'autorisation administrative, attribuait à l'Intendant une part considérable dans la décision de ces affaires. » — Cfr. le texte très prohibitif de l'arrêt donné par Denisart, lequel ajoute toutefois : « Cet arrêt n'a pas une exécution bien rigoureuse. » *Collection de décisions nouvelles et de notions relatives à la jurisprudence*, 7e édition, Paris, 1771, t. IV, p. 827.

tous les bâtiments étoient couverts d'ardoises et tuiles et par les secours qui furent apportés, le vent, se dirigeant d'ailleurs du côté du rempart qui a cause des couvertures en paille étoit tout en feu avant que le monde y fut arrivé. Ce feu terrible fut aperçu de Rethel, et les magistrats en ayant été avertis ont envoyé plusieurs charpentiers et couvreurs avec une voiture de paniers en forme de sceaux et crochets, pour nous secourir, comme aussy plusieurs villages voisins y sont venus. Toutes lesquelles granges et écuries, excepté deux qui étoient bâties en forme de maison, et à deux fins, et y compris les maisons, composent vingt-cinq bâtiments réduits en cendres.

En ladite année, par lettres patentes de Sa Majesté, le bourg d'Avaux la Ville, ci-devant village, a été érigé en marquisat d'Asfeld, et ordonné que ledit lieu se nommeroit Asfeld et non Avaux la Ville à l'avenir, et qu'il se feroit deux foires par an, et un marchez y établi en 1671, et que Avaux le Château se nommeroit seulement Avaux et seroit uni audit marquisat d'Asfeld avec les terres et seigneuries de Vieux ès Escrie, Aire et Vaux-Boissons, et ce en faveur de Messire François d'Asfeld Bidal, marquis d'Asfeld, pour les grands services qu'il a rendus à l'Etat dans les guerres, et qui a acquis lesdites terres en 1728. M. de Même, par les lettres patentes du Roi, du mois de mars 1671, avoit obtenu l'érection d'Avaux en Comté, et qu'il se nommeroit Avaux-le-Château et Ecry Avaux-la-Ville, auquel lieu il y avoit un marché chaque semaine et deux foires en l'année, et par lettres obtenues dudit sieur marquis d'Asfeld, qu'il y auroit outre lesdites foires, encore deux autres foires chaque année, et un marché aussi le vendredi, depuis 1671, il y en a eu un le mardi : lesdites lettres ont été lues et sonnées à son de tambour, et affichées à Château-Portien, le 22 juillet 1730, et publiées dans tous les lieux à quatre lieues à la ronde dudit Asfeld[1].

En la même année 1730, au mois de juillet, il y a eu une nuée terrible avec des grésils si gros que personne n'en avoit jamais vu de semblables ; elle a ravagé toutes les villes et campagnes de sa route, depuis le Bourget proche Paris ayant passé à Soissons, où les couvertures des maisons et les vitres ont été cassées ; comme aussi en la ville de Reims où elle a passée, et à l'abbaye de Saint-Thiéry, l'ayant tellement ruinée

1. On trouvera le texte même de ces lettres patentes de 1730, avec précis sur la famille Bidal et sur la terre d'Ecry, Avaux et Asfeld (Ardennes), dans la *Revue de Champagne et de Brie*, Novemb. 1880 et Mai 1881.

de couvertures et de vitres, que les moines ont été obligés de se retirer à Reims. Elle a tiré vers Rethel en suivant la rivière et a gagné le pays de Luxembourg, ayant perdu tous les grains et vignes et arbres de sa route, et personne ne peut dire en avoir vu une pareille. Nous avons été conservés ici, Dieu merci, n'ayant passé le terroir d'Assy et Gerson[1].

En 1731, la nuit du 26 au 27 février, le feu a pris à une maison qui appartenoit à Gobert Jacôt, royé d'une grange à la rue des Ecluses, proche l'église, où la grange et la maison avec une écurie sur le coin de la rue qui conduit à la Couture, ont été réduites en cendres. La maison du voisin du feu et celle de M. le curé ont été fort endommagées à cause que l'on a voulu couper le feu, et ont été presque entièrement découvertes[2].

En ladite année, petite récolte de grain, il n'y a pas eu de foin à cause de la grande sécheresse, mais il y a eu bonne vendange.

En 1732, grande récolte en grain et foin, et petite vendange à cause de la grande gelée d'avril et mai.

En ladite année, on a rendu navigable la rivière de Vaux pour le flottage des bois de la réserve des bois de Signy-l'Abbaye. On a fait les canaux et portes proche les moulins qui sont situés sur ladite rivière jusqu'à celui de la Fosse, aux dépens des marchands et adjudicataires desdits bois, et avant

1. *Gerson*, ancien village contigu à celui de Barby près de Rethel, patrie du chancelier Gerson. Le village ayant été ruiné entièrement au milieu du XVII[e] siècle, son terroir conserva néanmoins ses limites jusqu'à la Révolution *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXVIII, 1879-80.

2. Taté a omis en 1731 un évènement auquel il prit part, selon le procès-verbal de visite : « Château-Porcien, procès-verbal de visite de la paroisse du 2 avril 1731, par François-Joseph, évêque de Nitrie, conseiller du roy en tous ses conseils, suffrageant auxilliaire de Mgr le prince Armand-Jules de Rohan, archevêque duc de Reims, en présence du s[r] Nicolas Drouin, prestre, curé du lieu, de maistre Nicolas de Vie, maire et 1[er] échevin, de M[e] Anthoine Tasté, second échevin, procureur fiscal, de M[e] Jean Taté, troisième échevin et sindic, de Toussaint Barreau, premier marguillier, et de Jean-Baptiste Maillar, second marguillier, de M[e] Nicolas Robert Vaucher Douy, avocat, de M[e] Guy Deglan, notaire royal, qui ont tous signé ledit procès-verbal. » — « Le 23 juin 1743, visite de l'église de Château-Porcien par Hyacinthe Le Pappe de Kervilly, prestre, docteur de Sorbonne, chanoine de l'Eglise métropolitaine de Reims, commis par Son Altesse Mgr l'Archevêque de Reims, en présence de G. Metoyer, curé de la paroisse, Sta, doyen, Hyppolite Lagneau, marguiller en charge, Estienne Gillot, et Jean Baptiste Ledouble. » *Archives de Reims*, F. de l'Archevêché, Visites, Doyenné de Saint-Germainmont.

de ce faire, on a fait reconnoître par d'habiles gens, combien il y avoit de pente et de chûte d'eau, depuis la source de ladite rivière jusqu'à la chûte dans la rivière d'Aisne; il s'y est trouvé cent quarante deux pieds de pente, ce qui est assez surprenant pour si peu de longueur [1].

Au commencement du mois de février 1733, en quinze jours de temps, un mauvais air s'est répandu par toute la France, qui a causé un rhume et des fluctions, dont peu de personnes ont été exemptes, plusieurs en sont morts à Reims, où cette maladie a été très forte, mais ici personne n'en est mort, Dieu merci, l'intensité du mal n'y ayant pas été aussi fort quoique peu de monde en ait d'ailleurs été exempt.

En avril 1733, on a commencé à faire flotter des bois à bâtir, comme aussi des bûches, sur la rivière de Vaux avec bonne réussite. Le bois à bâtir a été conduit à Rouen pour faire des vaisseaux de mer, et celui qui sera propre pour telles constructions y sera conduit suivant l'intention du Roy, qui a vendu les bois de réserve de la forêt de Signy pour ce sujet, et le bien du public des environs des rivières d'Aisne et d'Oise où plusieurs ports sont désignés [2]. Les flottages de bois à brûler viennent en quantité depuis deux ans en notre rivière d'Aisne de la forêt de Beaulieux en Lorraine, ce qui donne un grand secours au pays qui, auparavant n'avoit du bois qu'à cher prix et le fait diminuer tous les jours, à cause de la quantité qui vient de la forêt de Signy et des gros chantiers qui se font dans tous les endroits sur la rivière d'Aisne, comme à Château, Balham, Asfeld, Neufchâtel et autres [3].

En ladite année 1733, le 24 septembre, incendie terrible, un jour de vendange, sur les onze heures du matin, est arrivé en cette ville, qui a consumé soixante et quinze maisons sans

1. La Vaux prend sa source au nord de Signy-l'Abbaye, se grossit du Plumion au sud d'Inaumont, fait mouvoir les filatures de Lalobbe et de Wasigny, plusieurs moulins et usines, et se jette dans l'Aisne entre Barby et Château-Porcien, après un cours de 35 kilomètres. Signy est à une altitude de 150 mètres, et le niveau de l'Aisne près de Château-Porcien est coté à 60 mètres environ, ce qui donne au cours de la Vaux 80 mètres de pente, un tiers en plus du calcul de Taté.

2. La forêt de Signy, aujourd'hui domaine de l'Etat, appartenait alors à l'abbaye de ce lieu, mais la direction des coupes et l'exploitation des bois étaient entre les mains des officiers royaux des eaux et forêts.

3. L'Aisne est encore considérée comme rivière flottable, bien qu'elle ne soit pas navigable avant Vailly, et qu'elle soit dotée jusque-là d'un canal latéral depuis 1836.

les granges et écuries. Le feu a pris à la Sonvue royé d'une grange à trois maisons, près de la rue qui conduit au Bochet. Il faisoit un grand vent ce jour-là qui venoit de Rethel, avec grande sécheresse. Le feu ayant percé le toit de la grange et de la maison où il avoit pris par une vieille femme qui avoit un chauffoy en son lit et qui n'osa avertir personne [1]. A l'occasion de ce grand feu, les charbons donnoient vers la roche du château et par un malheur à deux maisons au-dessus, les toitures de paille du derrière des écuries, proche la roche prirent feu et allumèrent les bâtiments. Le vent qui étoit grand, en côtoyant la roche, porta le feu sur une grange vers la porte de la Barre, qui appartenoit à Jean Arnould, et étoit couverte de paille sur le derrière, ainsi que les autres écuries attenant vers le rempart. Le feu gagna tous ces bâtiments avec tant de précipitation, qu'en une demi heure de temps, plusieurs bâtiments de ce côté-là étoient en entier la proie des flammes. Les habitants de cette rue étoient presque tous à la Sonvue, sans prévoir un tel malheur ; ils furent surpris, lorsque l'on cria que plusieurs bâtiments de la Barre étoient attaqués ; aussitôt, chacun abandonna le feu auquel on ne pouvoit remédier. Plusieurs ont perdu leurs effets, n'ayant rien déposé dans leurs caves, parcequ'ils avoient été surpris, et que la pluspart de leurs maisons étoient embrasées avant leur arrivée : aussi, depuis la petite ruelle du château, jusqu'à la porte de la Barre, excepté trois petites maisons chaumières près la porte, et la porte de Liesse, tout a été consumé sans réserve en cinq ou six heures de temps, sans qu'il restât aucune grange. Tout ce que l'on a pu faire avec grande peine et le secours des forains [2], a été d'arrêter le feu à la rue de Liesse, où toutes les maisons qui sont du côté de la rivière ont été conservées en partie et quelques-unes à moitié brûlées et abattues, et les combles des maisons renversés jusqu'à la cour Chaumont. Les maisons, depuis la rue du Bochet, ont été conservées à force d'eau, que l'on jettoit des greniers dont on avoit rompu les toitures, jusque devant le grand Pont. Ce fut un miracle de voir que la rue de Liesse, qui n'avoit environ que douze pieds de large, et les maisons vers la grande rue, fort hautes à trois étages et en saillie, ont été en partie

1. *Chauffoy* ou *couvet*, vase en terre cuite vernissée avec anse, sur lequel on pose les pieds.

2. Il s'agit ici des habitants des villages voisins, des gens du dehors qui venaient en foule à chaque incendie, comme on l'a déjà vu plus haut.

conservées. Celles de devant la halle étoient plus hautes, principalement l'auditoire qui étoit sur la devanture de la halle surpassoit de beaucoup les maisons vis à vis. La halle étoit fort grande et haute, toute couverte d'ardoises, l'auditoire fort beau avec grands greniers au-dessus, pour y recevoir les assises et grands escaliers pour y monter. Tous les meubles de l'Auditoire, avec l'armoire où étoient les archives du baillage y ont été brûlés, excepté une partie des papiers où je fus moi-même avec le greffier du baillage pour en emporter tout ce que nous avons pu. Au bout de la halle étoient les pressoirs seigneuriaux au nombre de quatre, savoir : deux dans le bout de la halle et deux autres à côté de celle-ci, dans un bâtiment fait exprès, où se trouvoit le grenier-à-sel, qui, par bonheur, étoit abandonné depuis trois ou quatre ans. Les bâtiments voisins de la halle, n'en étoient qu'à trois pieds de distance. Il faut remarquer que toutes les maisons incendiées étoient les plus belles de la ville et habitées par les plus riches bourgeois et marchands : elles étoient presque toutes neuves, j'en avois vu bâtir plusieurs brûlées pendant les guerres de 1653, comme je l'ai fait voir. Quant aux maisons de la Barre du côté du rempart, elles étoient fort anciennes et n'avoient pas été brûlées du temps des guerres.

Nous avons obligation aux forains qui nous ont secourus, et notamment à MM^{rs} de Rethel qui nous ont envoyé des voitures, des paniers de cuir et crocs et échelles avec des ouvriers en quantité pour nous secourir, qu'ils ont payé à leurs depens sans vouloir même rien recevoir pour les paniers perdus. Mr de Cerny, subdélégué de Rethel, est venu et a commandé au feu. Inutile de dépeindre ici l'état déplorable des habitans de cette ville voyant un tel spectacle, et de dire les fatigues essuyées pour éteindre un feu qui dura près de quinze jours sans qu'on pût le quitter ni jour ni nuit. Un homme de la Barre fut brûlé dans sa maison, une fille étouffée dans une cave, un s^{r} de Moulin de Taisy perdit également la vie, d'autres individus furent blessés.

Environ trois semaines après cet incendie, M^{r} l'Intendant a envoyé un ingénieur pour prendre les plans des rues et de la partie incendiée de la ville. L'opération eut lieu en présence de MM^{rs} les Echevins, et le 24 février 1734 ledit Ingénieur vint une seconde fois et alors avec M^{r} le subdélégué de Rethel, par ordre encore de Monseigneur l'Intendant, pour faire un nouveau plan et tracer l'alignement des rues suivant l'ordre de la Cour, à quoi ils ont vaqué quelques jours avec MM^{rs} les Echevins. Ils

ont fait beaucoup de mécontents pour les places des maisons incendiées qui ont été entièrement boulversées, sans qu'aucun pût dire : cette place est à moi. Toutes les places ont été réputées au Roi, on prit seize maisons pour faire la grande Place et la Halle, qui estoient les plus belles et marchandes de la ville, en leur substituant la place de la Halle brûlée qui étoit du côté de la Sonvue à six ou sept maisons plus haut que la place nouvellement faite, et ils donnèrent de petites places pour des grandes. Du côté de la rue de Liesse, où le plan porte la largeur de la rue de dix pieds à vingt quatre pieds, cinq maisons furent perdues. On fit monter celui qui étoit sur le coin faisant face à la rue de la Barre à la place de son voisin, et ainsi des autres en suivant, leur donnant à chacun beaucoup moins de place qu'auparavant pour contenter tout le monde et principalement ceux qui avoient perdu la place de leurs maisons, tant de cette rue que de celle de la Barre, en prenant entièrement les places de ces maisons pour élargir la rue. Il y avoit une rue qui montoit du milieu de la petite rue de Liesse pour se rendre dans une petite rue sur la Barre, où il y avoit un grand puits, nommé le puits Gambis, et ce puits est en la place de Thomas Maugin. Ces deux dernières rues ont été prises pour remplacer des maisons. Il vient à remarquer que la rue de la Barre étoit fort étroite et que l'on n'y pouvoit passer à grande peine qu'avec deux chariots ; de plus, elle n'étoit pas droite, et pour l'aligner avec la porte à la Barre, il fallut faire reculer des maisons, tandis qu'en descendant sur la place on en fesoit avancer. Ce changement fit un tort considérable à ceux qui avoient perdu la totalité ou la presque totalité de leur maison pour élargir et aligner la rue. Le travail terminé, on donna un mémoire pour la construction des bâtiments uniformes à établir pour l'exécution d'alignement donné par le Roi ; il portoit en substance :

« Que toutes les maisons feront face sur la rue et auront un rez de chaussée, un premier étage, chacun de dix pieds de hauteur sous solives avec grenier au dessus dont l'exhaussement sera de deux pieds.

« La charpente du comble sera à la françoise, couverte d'ardoise ou de tuile.

« La façade desdites maisons sur la rue sera de maçonnerie de craie ou de brique, ou en charpente.

« Générallement tous les pignons et murs de refends entre voisins et faisant séparation seront de maçonnerie de moëlons

de craie, depuis les fondations jusqu'au faîtage, et de dix-huit à vingt pouces d'épaisseur, et chaque voisin pourra placer ses cheminées dans l'épaisseur des dits pignons communs pour ménager la largeur des chambres hautes et basses. Les portes d'entrée desdites maisons sur la rue auront trois pieds de largeur sur sept pieds de hauteur comblées par le haut de trois pouces sur la largeur. Il sera fait deux croisées à la chambre du premier étage, de même hauteur que celle du rez de chaussée et tombant à plomb les unes des autres, en observant de monter dans les maisons d'une marche ou deux au dessus du pavé, au niveau de la rue [1]. »

Voilà en résumé le Mémoire qui nous a été envoyé de la part de Mr l'Ingénieur qui a dressé le plan ; et pour y avoir recours, il a été affiché en placard à la place ordinaire pour le rendre notable au public.

Au mois de mars 1734, on a commencé a rebâtir plusieurs maisons, non sans grand peine, à cause des fondations pour construire les pignons où se trouvoient des caves souvent l'une sur l'autre. Il y en a plusieurs qui ont vingt pieds de fondation sous terre, les autres quinze, et il y a peu d'endroit où il n'y ait de cave. J'ai été enterré dans l'une d'elles pendant trois heures en faisant faire un pignon où trois maçons travailloient pour moi depuis le matin. Ils ont manqué de périr avec moi, mais Dieu merci, avec le secours de braves gens et de mes oncles qui sont venus bien à point pour déblayer la terre et nous dégager. Plus de deux cents personnes étoient sur les lieux et à peine trouvions nous le secours nécessaire parce que la terrasse mollissoit toujours. Autrefois ce canton avoit déjà été brûlé à plusieurs reprises et de temps immémorial, principalement à la Barre, où tout est cavé. Il s'est trouvé plusieurs caves fort profondes et inconnues à tous : la rue d'aujourd'hui et l'ancienne recouvroient tant de caves, dont grand nombre étoient rompues, que l'on fut obligé de détruire même celles qui restoient, par crainte du défaut de solidité, en les remplissant après l'extraction des matériaux, travail qui causa grand préjudice au public.

En 1734, les charges municipales ont été établies, celles de Lieutenant, de Maire, Premier échevin, Assesseur et Procureur du Roi, ont été acquises par des bourgeois.

1. Ce genre de constructions se remarque encore dans un grand nombre de maisons de la ville et des faubourgs ; les rues et les places ont conservé l'aspect régulier qui leur fut donné à la suite de ce terrible incendie.

En 1736, on a rétabli entièrement le pavé de la Morteau, depuis la porte jusqu'à la place du Grand-Pont.

En cette même année 1736, on a bâti la halle sur la Grande Place, devant le Grand Pont, suivant le Plan qui en a été donné après l'incendie de 1733 ; elle étoit auparavant à la rue de Sonvue, là où on a commencé à bâtir des maisons sur ladite place qui sont : Lanson, Jupin, Huguete. L'ancienne halle avoit sept pieds de largeur de plus que celle-ci, les bois, étaux et autres étoient le tiers plus gros. On peut dire que la halle est beaucoup mieux placée à présent qu'elle ne l'étoit auparavant [1]. Cette place de ville étoit grandement nécessaire, car il n'y en avoit aucune jusque là ; aussi lors des foires, on ne pouvoit passer dans les rues, n'y ayant que la halle qui étoit serrée de bâtiments et en laquelle tous les marchands, ne pouvant estapler, étoient obligés de le faire le long des rues près et des deux côtés des maisons, ce qui amenoit une foule de peuple dans les dites rues les jours de marché. Les voitures de bois étoient exposées dans les rues avec grand embarras quoique la Place près l'église fût destinée à cet usage. On diroit peut-être qu'il y avoit déjà une grande Place devant le Pont, celle où se vendoient les meubles à la criée publique et où se faisoient les autres actes de justice ; mais on comprendra l'exiguité de l'endroit en sachant que le Puits qui est aujourd'hui sur la place, et que l'on a pris pour en faire un puits de ville depuis l'incendie, étoit alors enfoncé de sept à huit pieds dans la maison du sieur Guillaume son propriétaire : or cette maison fait face au Grand Pont et témoigne que la Place étoit fort petite.

En 1727, les Droits de confirmation sont exigés [2]. En voici la requête : « Supplie humblement Jean Guillaume, chargé de Sa Majesté du recouvrement des droits de confirmation, disant que pour parvenir au recouvrement des sommes dues au Roi à cause de son avènement à la couronne par les communautez d'arts et mettiers sans jurande, il en a esté dressé un Rolle au 12e mars 1726, contenant les sommes que chaque communautez devoit payer pour estre maintenue et confirmée dans ses droits et privilléges, lesquelles sommes a bien voulu modérer ainsy que ensuitte :

1. Cette halle subsista jusqu'à la construction de l'Hôtel-de-Ville actuel, bâti sur son emplacement en 1860. Cet édifice offre une façade décorative avec balcon, le fronton est orné des armes de la ville, le campanile reste à construire.

2. Ces droits royaux de confirmation étaient exigés, à chaque changement de règne, de toutes les corporations, comme conséquence du renouvellement de leur monopole.

« Articles des rôles : 302.

Nom des Communautez : Ville de Château-Portien, Election de Reims.

Nombre des M[res], savoir : M[r] Baudet et Jean Renard pour leur cote 40 l.

Sommes portées par les rôles pour modération 20 l. »

On a fait rebelle à ces payemens, n'ayant point voulu payer, chacun a fermé ses portes. Jean Oudin, sergent de Reims, quy avoit commission pour faire payer ces droits, après avoir sommez à tous les corps de mettiers, car il n'y en a pas eu d'exempts, jusqu'à les Picoteurs en ont payé, et après avoir fait refus, le dit Oudin a fait décreter une Requête par M[r] le Bailly de Portien, et l'a envoyé à Reims chez Camus, receveur des dits rolles, et le dit Camus a envoyé deux archers de Reims quy ont exécuttez partout chez chaque maistre et chaque corps. Il n'y avoit que l'ancien M[re] d'icelle à quy on s'a adressez, et ce quy a causé autant de frais que de somme principalle ; et quand on payoit il falloit porter l'argent à Reims chez le dit Camus, et il falloit donner trois livres pour les droits de quittances, et suivant les sommes que l'on payoit il y avoit encore les deux sols pour livres en ce jour que le sergent a à sommer au corps des mettiers. C'estoit la plus grande désollation qu'il puisse se voir, il sembloit que le monde étoit presque tout mort dans Château ne voyant personne dans les rues et les portes fermez [1].

En 1737, le 18 Juillet à trois heures après midi, il y eut une nuée terrible et épouvantable avec une tempête affreuse qui amena un torrent d'eau de Neufchatel et vint grêler le terroir de Vieux et ravager partie de celui d'Asfeld et Vauboison où il y eut une grange abîmée et deux hommes qui s'y étoient mis à couvers de la nuée, tués avec deux chevaux [2]. Aire fut aussi grêlé et les grains qui étoient en moies dans les champs, enlevés par les eaux et transportés dans d'autres terres, ce qui causa de grandes disputes entre les laboureurs [3]. Le terroir d'Avançon fut presqu'entièrement réduit tant par la grêle que

1. On juge par là si les privilèges accordés au régime corporatif n'étaient pas chèrement payés par des taxes d'un recouvrement aussi difficile. On devine également combien leur suppression allait devenir nécessaire à la fin du siècle. Les abus du pouvoir royal avait vicié ce que l'institution offrait d'avantageux aux classes laborieuses.

2. *Vauboison*, ferme du terroir d'Asfeld, ancien domaine de l'abbaye de la Piscine.

3. *Aire*, commune du canton d'Asfeld.

par les eaux, la rue d'en bas fut inondée, l'eau entra jusque dans les fours et enleva une partie des meubles que l'on n'a jamais retrouvé. Une femme qui avoit trois enfants en emportoit deux avec elle, lorsqu'elle vint rechercher le troisième, il avoit disparu, l'eau l'avoit emporté pour toujours. Plusieurs bâtiments furent renversés, le terroir de Taizy fut grêlé, ainsi qu'une partie de celui de Château [1]; soixante terroirs du Rethélois furent la proie de la grêle et parmi eux Nanteuil, où l'eau se répandit en telle abondance que la femme du maître d'école étoit entraînée par le torrent si on ne l'eût rattrappée par les cheveux. Deux arbres furent fracassés à la Croix l'ermite [2] : cette nuée paroissoit d'abord un petit chameau de rien.

En la dite année 1737, on a rétabli le grand pont de pierres à neuf, et deux ans auparavant on en avoit fait autant pour les deux ponts en deça.

Toujours pendant la même année, on a rétabli le pont de la Morteau en l'agrandissant d'une jouvé à cause de la chûte de l'eau des écluses qui en emportoit la poitrine du côté de Taizy. On a aussi coupé l'îlot de Mouron [3].

A la messe de Minuit, on a chanté l'office avec timballes, trompettes, violons, basses et haubois, ainsi que le jour de Noël à messe, vespres et salut.

En la dite année la femme d'un nommé Ludinart, maître d'école à Arnicourt, donna le jour, à l'âge de soixante-un ans, à un enfant dans cette commune [4].

En la dite année 1737, la pluie prit le 10 juillet et dura deux mois entiers sans l'interruption même d'un jour, la moisson avoit commencé avec la pluie. La vendange eut son premier jour et avec beau temps le dix-huit septembre : le vin étoit très bon et très abondant, les cinq cents pièces récoltées à Château produisirent 5,000 livres ; il se vendoit 17 et 18 fr. la pièce et l'on compte que l'on en a caché plus de deux mille. Il se répandit un mauvais air sur les enfants qui leur donna des rhumes insupportables qui durèrent pendant six mois.

1. *Avançon* et *Taizy*, communes du canton de Château.

2. *La Croix l'Hermite*, ancienne croix sur le chemin de Blanzy à Romance, au point de rencontre des terroirs d'Avançon, de Nanteuil et de Taizy, endroit où la tradition fixe l'ancienne habitation d'un ermite.

3. *Archives des Ardennes*, C. 403. Ponts de Château-Porcien, réfection et travaux, 1734-1784.

4. *Arnicourt*, commune du canton de Rethel.

Monseigneur Paul-Jules Mazarin, prince de Portien, est mort le 12 février 1738, on lui a fait un service général où se trouvoient Messieurs les officiers des justices de cette ville [1].

En la dite année 1738, le 4 juin veille de la fête du Saint-Sacrement à quatre heures après-midi, une nuée qui engendra une tempête épouvantable se forma du côté de Seraincourt et produisit un torrent d'eau qui fit presque perir le Sazie et Chaudion [2]. L'eau monta jusqu'au quatrième lit de bled dans la grange de Déjardin, et entraîna une quantité de bois amoncelé sur la place. A Saint-Ferjeux, la rue basse a été inondée; dans le château d'en bas il fallut déloger tous les bestiaux, l'eau monta à quatre pieds de haut dans la grange, et dans les celliers les tonneaux de vin nageoient sur l'eau. Petits et grands durent déloger dans la rue basse, c'étoit la plus grande désolation que l'on pût voir : les meubles, les bois rouloient emportés par les eaux. Tous les prés et une partie des mars ont été perdus. A Condé, les maisons en deça de la passe du côté de Château-Portien ont été inondées, principalement celle du nommé Lion dont les habitants récrioient à eux sans que personne pût leur porter secours. On gagna des carpes de l'étang de Saint-Ferjeux qui s'en allèrent avec l'eau à Château où elle bonda si fort que dans la rue de la Barre elle auroit pu faire tourner un moulin. Les caves furent remplies et les vignes ont été toutes ravagées et déracinées.

En la dite année les mont Dessa, Bourenne, les haute et basse Mudelaines et une partie de la ruelle des Prieurs, ont été gelés.

En la même année 1738, on a fait le pavé de la rue de Liesse.

En la dite année 1738, a été démoli le clocher de l'Eglise de l'abbaye de la Piscine [3], par Lambert Rousseau, couvreur à Château-Portien, qui a eu trois cents livres pour le faire.

En la dite année 1738 on a commencé le 3 août la moisson qui a été abondante et recueillie sans pluie.

En la dite année 1738, il y a eu grande montre aux vignes,

1. Gui-Paul-Jules de Mazarin, petit-fils d'Armand-Charles de la Porte et d'Hortense Mancini, eut pour héritière sa petite-fille la duchesse de Duras, qui mourut en 1783.

2. *Sazy* et *Chaudion*, moulin et hameau voisins de Saint-Fergeux.

3. L'abbaye des Prémontrés de la Piscine (terroir de Remaucourt), avait été transférée de Chaumont-Porcien en ce lieu au commencement du XVII[e] siècle. Ses bâtiments ont été détruits lors de sa suppression en 1790,

mais on a récolté très peu de vin, parce que les vers ont tout mangé. On vendangea à la Saint-Remy et les trois quarts des raisins sont restés sur les supeaux [1].

En 1739, le 13 janvier, il y a eu une grande tempête de vent, qui a renversé plusieurs bâtiments; le vent faisoit tressaillir l'eau par dessus le grand pont. Les couvreurs n'ont pas manqué d'ouvrage après cet orage, on n'osoit aborder les rues à cause des tuiles et briques, des tuyaux des cheminées qui tomboient sans cesse. Il y avoit un moulin à vent à Chevrières [2] qui a été renversé entièrement et tout brisé, et une grange à St-Ferjeux qui a été abattue par le dit vent, c'étoit celle de Pierre Henry, à la dernière maison du côté de Chaudion.

En la dite année 1739, il n'y eut presque point d'hiver. Il ne se fit sentir qu'au mois de mars, pendant presque toute sa durée et jusqu'à Pâques qui tomboit le vingt-neuf, on eut dit Noël plutôt que Pasques tant la froidure étoit insupportable; la terre étoit recouverte de deux pouces de neige.

En l'année 1740, l'hiver fut très rude et fort long, il dura deux mois et demi sans aucun dégel et fut accompagné de beaucoup de neige. Les grains souffrirent considérablement parce qu'ils n'en étoient pas couverts dans le commencement de leur croissance.

En la dite année, on n'eut presque pas de seigle et les labours pour les mars furent très retardés par la persistance de la gelée. Les pleurésies, les fluctions de poitrine, les morts subites furent fréquentes. La misère étoit grande en 1740 à cause de la cherté des grains, et principalement à Reims où les premiers de la ville firent d'abondantes charités. Monseigneur l'archevêque donna par semaine un muids de grains et mille livres d'argent à distribuer aux pauvres [3].

et il n'en reste aujourd'hui qu'un corps-de-logis à moitié ruiné sur le chemin de Remaucourt à Chaudion. *La France pontificale*, par H. Fisquet, Reims, 2e édit., p. 389.

1. *Sepeau*, par corruption *Supeau* ou *supiau*, terme encore usité dans les vignobles de la vallée de l'Aisne pour désigner les tiges sortant du cep et sur lesquelles pousse le raisin. Ce mot est évidemment un dérivatif et un diminutif de *cep*.

2. *Chevrières*, ferme très importante du vaste terroir de Chaumont-Porcien.

3. S. A. le prince Jules de Rohan, archevêque-duc de Reims, qui mourut à Saverne, le 28 août 1762. Il fut inhumé dans l'église collégiale de cette ville, aujourd'hui paroissiale, et son épitaphe vient d'être gravée sur un marbre par les soins du clergé alsacien.

L'hiver fut si grand et dura si longtemps que, le 10 avril 1740, on ne voyoit pas encore de froment au-dessus des froides terres. La température étant toujours rigoureuse et inconstante causa une cherté de tous grains : le froment valoit trois livres le quartel, mesure au mars de Reims, à racle de droit. De mémoire d'homme on n'avoit vu les grains si en retard ; le 3 mai, il neigea de nouveau et l'hiver recommença aussi rude qu'auparavant. Les moissons eurent lieu fort tard, on commença à siller le 8 août ; la Thierache ne produisit presque point de blé ni de mars. On a sié toutes les orges qui étoient très bonnes avant les blés [1]. Quant au seigle, il germoit sur pied à cause des pluies continuelles, et lorsque la moisson fut faite et le seigle battu, on n'en pouvoit presque pas moudre tant le grain étoit mou. Il falloit le faire sécher au soleil et prendre bien de la peine pour faire du pain avec la farine. Dans ce pain la mie ne tenoit point à la croûte, on eut dit un pâté, et il ne calmoit pas la faim de ceux obligés d'en manger de pur seigle parce qu'il ne tenoit pas au corps. Un quartel de seigle dans un septier de froment faisoit que la croûte ne tenoit pas avec la miette, et malgré cette mauvaise qualité, il étoit vendu bien cher puisque le grain coûtoit treize et quatorze livres le septier ; les blattiers de Thierache venoient le chercher dans ce pays-ci.

Au regard des vignes, les raisins étoient abondants, mais ils ne purent mûrir parce que la saison étoit trop avancée et l'automne fort froid. Les raisins ne noircissoient pas ; on attendit longtemps pour les cueillir, et pour surcroît de malheur les gelées vinrent et firent tomber toutes les feuilles, ce qui perdit la vendange presqu'en totalité. Les raisins étoient cuits par la gelée, les meilleurs qui n'alloient pas au quart des fruits furent seuls récoltés. Dans certains endroits la vendange fut absolument nulle, cela faisoit pitié de voir des vignes chargés de raisins inutiles. Le peu qu'on put vendanger pouvait à peine se fouler pour en faire du vin, les grains étoient durs comme pierre, on se servit de foulettes garnies de clous pointus pour les écraser. Le vin étoit très sur [2] et presque tout jaune,

1. L'usage était alors en cette contrée de scier les épis, en laissant sur le sol la paille des moissons ; on appelait ces pailles les *chaumes*, et on les utilisait ensuite pour la nourriture des bestiaux ou la couverture des bâtiments, mais une grande partie jonchait la terre et y servait d'engrais. L'habitude de faucher toutes les récoltes au niveau du sol date du commencement de notre siècle.

2. *Sur*, locution vulgaire encore usitée dans le sens d'aigre.

malgré cela il se façonna un peu dans les tonnes. Il est vrai qu'il n'avoit aucune chaleur, les hommes pouvoient en boire autant qu'ils vouloient, car il faisoit plutôt mal au ventre qu'à la tête; on le vendit néanmoins couramment dans le pays vingt-cinq à trente livres la pièce.

En l'année 1741, l'hiver fut fort rigoureux, et sur la fin les eaux devinrent très grosses ; la rivière d'Aisne déborda tellement que l'eau entra jusque dans l'Eglise de Château-Portien, et par conséquent dans les maisons et granges de ce quartier, où elle causa bien des pertes à plusieurs laboureurs dont certains perdirent un lit de blé dans leurs granges parce que le débordement dura environ trois mois. Les habitants des villages situés sur la rivière d'Aisne ont beaucoup souffert, particulièrement ceux de Balham [1]. Ces pauvres gens étoient enfermés dans leur village sans pouvoir en sortir qu'en nacelle. La plus grande partie d'entre eux fut obligée de sortir et de se retirer avec tous ses bestiaux dans le château dudit lieu pour se garantir des eaux [2]. Une pauvre vieille femme du dit Balham n'ayant pas été assez vive pour sortir de sa maison et se sauver au château comme les autres, dut monter à son grenier pour n'être pas noyée. On lui portoit à manger avec une nacelle, dans laquelle elle laissoit tomber une corde, qu'elle retiroit à elle quand la nourriture y avoit été attachée. On lui procuroit par le même moyen du feu dans un chauffoir. Comme les eaux ne diminuoient pas et que beaucoup desdits habitants commençoient à manquer de pain, ils furent obligés de sortir en nacelle pour aller en demander aux villages circonvoisins. Les dimanches et fêtes on alloit avec la nacelle chercher les personnes pour entendre la sainte messe, et elles étoient aussi conduites jusque dans le cimetière et l'eau entroit un peu dans l'église; jamais elle n'avoit été plus haute au dire des anciens. En certains pays, des villes et contrées furent entièrement submergées, suivant les relations qui nous sont parvenues.

Les eaux avoient été bien abondantes pendant l'hiver, mais

1. *Balham*, canton d'Asfeld, village situé sur l'Aisne dans une île et exposé à toutes les inondations de cette rivière.

2. Le château dont il est ici question, placé sur le même niveau que le village, ne pouvait être préservé que par des digues ou l'exhaussement des bâtiments. Il a été démoli au commencement du siècle, sauf un petit pavillon sans étage; son dernier possesseur avait été l'ancien seigneur du lieu, Dubois de Crancé, député de Vitry aux Etats-Généraux, puis conventionnel et ministre de la guerre, mort à Rethel en 1814.

le temps changea tout à fait à la fin du printemps, trois mois se passèrent sans pluie, ce qui fit beaucoup languir les grains, et en raison aussi de ce qu'il avoit presque toujours gelé très fortement, même dans les premiers jours du mois de mai où une gelée très rude frappa les vignes, c'est-à-dire les raisins qui se montroient en grand nombre, de sorte que les vignes se montroient aussi peu vertes en mai qu'en mars.

Je vous ai parlé de la misère et de la cherté des grains bleds et autres, l'année passée, celle-ci fut encore plus mauvaise. La misère a été si grande dans certains endroits que le peuple fut obligé d'abandonner le pays : le nôtre étoit si fatigué du grand nombre de pauvres qui y venoient demander leur vie que dans certain village, à Villers-devant-le-Thour[1], presque tous les dimanches ils s'y trouvoient au nombre de cinq cents, tous d'une compagnie, sans compter ceux qui y venoient tous les jours de la semaine. On les fesoit entrer tous ensemble dans la cour de M. le curé, et ils recevoient tous un morceau de pain ; la même distribution avoit lieu chez plusieurs laboureurs dudit lieu. Cela fesoit pitié de voir ces pauvres gens courir comme à l'envie l'un de l'autre pour saisir un petit morceau de pain.

Le Roi, pour soulager les pauvres fermiers laboureurs, fit rendre un arrêt à son Parlement de Paris, par lequel il ordonne que tous ceux qui doivent des redevances comme ferme à prix de grains et même les droits seigneuriaux qui sont dus pareillement en grains dans son royaume, tant pour les arrérages que pour la présente année, se paieroient les trois quarts en argent, au prix que le grain a été vendu au marché de la plus prochaine ville du pays au mois de janvier de l'année 1740, qui étoit du prix de dix livres pour le septier de froment, et l'autre quart se paieroit en argent. Cela a fait plaisir à bien du monde puisque le froment valoit vingt livres le septier dans le temps de la Saint-Martin qui est celui où plusieurs paiements échéoient ordinairement.

Nous avons eu des ordres envoyés par Monseigneur l'Intendant par lesquels il enjoignoit à toutes les communautés de nourrir les pauvres de leur dite communauté, afin que chacun restât chez soi, et permission d'arrêter les pauvres qui iroient demander

1. *Villers-devant-le-Thour*, village déjà cité plus haut du canton d'Asfeld. Le curé de ce lieu, depuis 1714, était M. Bidault, originaire de Reims, où il revint en 1754 occuper une prébende de la collégiale de Saint-Symphorien.

hors de leurs lieux, et même emprisonnement de leur personne et punition corporelle ; mais comme il y avoit des villages avec une si grande quantité de pauvres où les laboureurs n'avoient même pas pour eux de quoi vivre, on fut obligé, malgré les défenses, de laisser les pauvres sortir de leur village pour demander leur vie où ils pouvoient la trouver, et ils eurent la liberté de le faire. On fit aussi défense de transporter des grains, d'Evêché en autre; cependant malgré toutes ces précautions, le grain enchérit tous les jours. Au mois de juin, le froment valoit en ce pays-ci vingt-trois livres le septier, le seigle quoique très mauvais, seize livres, les lentilles et les bisailles, douze livres. C'étoit une grande misère : les grains, qui d'ordinaire servoient de nourriture aux pourceaux les années précédentes, étoient devenus celle des pauvres chrétiens, encore n'en avoient-ils qu'en langueur, c'est-à-dire la moitié de leur saoul. Le temps n'est favorable que pour les laboureurs qui ont des grains à vendre, ils amassent de l'argent en quantité, et l'on craint encore plus grande misère pour l'année prochaine, les grains n'ayant pas une belle apparence en terre, et se trouvant même acculés pour la saison à cause des rigueurs du temps qu'il a fait jusqu'au mois de juin et de la grande sécheresse qui a régnée en ce pays. Prions le Seigneur d'apaiser sa colère que nous avons justement irritée, de nous pardonner nos péchés et de nous ouvrir les trésors de sa divine libéralité, en envoyant de quoi nourrir son pauvre peuple.

On a établi une cour souveraine en la ville de Reims, pour juger les coupables en dernier ressort. Comme la misère s'est fait sentir plus rigoureusement dans la Thiérache qu'ailleurs, cela a produit un grand nombre de contrebandiers, malgré la rigoureuse justice que l'on exécutoit sur tous ceux qui avoient le malheur d'être pris des gardes. Tous ceux qui sont pris avec des armes sont condamnés à être pendus et étranglés sans appel ; et ceux qui sont pris sans armes, condamnés à être marqués d'un fer brûlant au bras et ensuite aux galères. C'est un triste spectacle, on en marque presque tous les jours de marché à Reims ; les prisons en sont pleines partout, sans compter le grand nombre de ceux qui sont partis pour les galères. Quand ils sont pris, il faut marcher absolument sans pouvoir se racheter. Vous voyez que la misère est bien grande et que, malgré toutes les punitions, il y a toujours des contrebandiers. La faim force les hommes à s'exposer au péril de leur vie.

En ladite année 1741, depuis le mois d'avril jusqu'au mois

de juin écoulé, presque tout le monde, même les enfants, ont été très incommodés d'un grand rhume qui étoit comme une espèce de clavaux. Cette affection duroit presque un mois chez les personnes qui en étoient incommodées.

Au mois de juillet de ladite année, le froment a valu en ce pays-ci vingt-sept livres le septier de belle qualité. Comme bien des laboureurs croyoient qu'il viendroit encore plus cher, ils n'en menoient presque pas au marché de Reims qui étoit presque sans blé. Cet état de choses causoit une grande misère dans ladite ville, et pour y remédier, Monsieur le bailli dudit Reims fit visiter les greniers des habitants, ainsi que ceux des religieux et des religieuses, où on trouva qu'il y en avoit beaucoup plus qu'il n'en falloit pour leur provision. On les obligea donc à en mettre une quantité sur le marché tous les jours où il se tenoit. Monsieur le subdélégué de Reims, accompagné de Monsieur de Seraucourt et de deux archers, se rendirent ensuite dans les villages dépendant de Châlons, où ils trouvèrent du blé chez bien des laboureurs. Ordre fut également donné de conduire une partie de ces blés au marché de Reims, selon que chacun d'eux fut taxé et à son tour[1].

On eut des ordres en ce pays-ci de tenir les pigeons renfermés dans leurs colombiers jusqu'à ce que les moissons eussent été entièrement rentrées ; cependant les seigneurs avoient seuls la permission de laisser aller les leurs.

Autre ordonnance de Monseigneur l'Intendant pour que l'on conservât des prés en regains parce qu'on n'avoit presque pas dépouillé de foin, à cause de la grande sécheresse. On eut aussi commandement d'aller chercher des boulets de canon à Signy[2], pour les transporter au Pontavert[3].

1. Voir le règlement sur la vente des grains au marché de Reims dans les *Archives législatives de Reims*, par P. Varin, Statuts, 3e vol., p. 52.

2. *Signy-l'Abbaye* (Ardennes), où les forges du Hurtault étaient alors en pleine activité.

3. *Pontavert* (Aisne), où la rivière d'Aisne commençait à porter des bateaux, ce qui contribua à y créer un port pour toute la région.

FIN DE LA CHRONIQUE DE JEAN TATÉ

M. DE MONTYON

Le 24 janvier 1881, M. Baudrillart rendait compte dans le *Journal des Débats*, de mon livre sur *M. de Montyon*, auquel, l'Académie a accordé le prix *Montyon* et il disait avec une bienveillance excessive qu'un *tel travail pouvait être considéré comme un document définitif.*

Si M. Baudrillart estime que j'ai fixé la physionomie du fameux philanthrope, je le pense comme lui ; je n'en veux d'autres preuves que le beau discours de M. Rousse en 1884 sur le prix de vertu. Ce discours indique une ère nouvelle dans les éloges académiques et annuels de M. de Montyon. L'homme, que j'ai peint, y est représenté avec mes couleurs, mais le maître illustre, qui a emprunté ma palette, a donné au tableau une vigueur de coloris que l'œuvre originale n'avait pas. Il me faut aujourd'hui rabattre quelque peu de l'éloge qui m'a été accordé et ajouter à ce que j'ai dit.

Quelques documents manuscrits et inédits, que j'ai récemment découverts, et une étude consciencieuse d'un jeune avocat du barreau d'Aix, j'allais dire du Parlement de Provence, me fourniront les pièces de cette nouvelle étude. Avec M. de Mongin-Roquefort j'étudierai l'Intendant de Provence, avec mes documents personnels je m'occuperai surtout de l'homme de lettres.

Duclos dit excellemment, que « *rien n'est si embarrassant pour un gouvernement que les magistrats qui ont leur honneur à conserver, peu de choses à perdre et rien à prétendre, quand ils se renferment dans leurs devoirs.* »

M. de Montyon, intendant d'Auvergne, fut à un moment de sa vie, un embarras pour le gouvernement du roi Louis XV. Il refusa d'adjoindre à ses fonctions d'intendant celle de premier président du conseil supérieur de Clermont. Ce conseil supérieur, était une sorte de Cour d'appel qui comprenait sous sa juridiction, l'Auvergne, la Marche, le Bourbonnais, le Nivernais, qui jusque là, avaient fait partie du ressort du Parlement de Paris.

M. de Montyon pensait que la confusion entre les pouvoirs administratif et judiciaire offrait des inconvénients, aussi il se démit de sa charge, et se retira à Montyon.

Sa retraite ne fut pas de longue durée et il accepta l'intendance de Provence. Il y arriva le 6 octobre 1771. Le représentant de S. M. royale et provençale, comme le dit la vieille formule, trouva un pays profondément divisé. Le Parlement de Provence était exilé et remplacé par de nouveaux magistrats, pris en grande partie parmi les membres de la Cour des comptes. C'était alors de bon ton d'affecter un certain mépris pour les nouveaux venus, et Mirabeau, qui se trouvait à Aix depuis son récent mariage avec Mlle de Marignane, se répandait en propos extravagants contre les nouveaux parlementaires.

Nous ne savons pas ce que Mirabeau pensait de M. de Montyon qui avait remplacé M. de la Tour exilé, mais le rôle du nouvel intendant était à coup sûr difficile. M. de Montyon sut remplir ce rôle avec habileté et fermeté.

Sous l'ancien régime les intendants de province avaient une situation personnelle et une liberté d'action que l'on ne retrouve pas chez nos préfets, leurs sucesseurs. J'en prends deux exemples dans l'administration provençale de M. de Montyon.

Voici une dépêche qu'il adresse au roi Louis XVI :

« Le port de Marseille, le plus considérable de Votre Majesté « sur la Méditerrannée, était en détresse. Un impôt, dont le « produit était destiné au curage, avait été supprimé. Les « ministres des finances et de la marine se renvoyaient la « charge de fournir les fonds. Cependant le port s'encombrait « et un navire y échoua. Le commerce était désolé, et il n'était « pas en mon pouvoir de remédier au mal. Ce que je ne pou- « vais pas comme administrateur, je l'ai fait *comme particulier :* « j'ai donné des ordres pour le curage du port dans la forme « ordinaire, et *j'ai payé de mon argent :* depuis, cette dépense « m'a été remboursée par les ordres du ministre. »

Ainsi donc M. l'intendant de Montyon avance à l'État les fonds nécessaires pour le curage du port de Marseille.

Voici maintenant un exemple de la liberté d'action et de la responsabilité que savaient prendre et assumer les intendants. Je laisse la parole à M. de Mongin-Roquefort :

« Au printemps de 1773, une crise alimentaire éclatait en « Provence. Dans la vue d'empêcher l'exportation des blés par « le commerce, le gouvernement avait cru devoir excepter le « port de Marseille du droit de libre circulation des grains. La « spéculation s'arrêtait et les blés n'arrivaient plus dans cette « ville. Tout le profit de cette étrange mesure était pour les « manœuvres meurtrières des accapareurs. Il en résulta une

« cherté excessive dans cette denrée. Le parlement, en assem-
« blée extraordinaire, prend, le 16 avril, des résolutions éner-
« giques contre eux. Il fait publier à 7 heures du soir que tous
« les blés, portés aux foires et marchés de la province, y seront
« mis en évidence et exposés pour y être vendus ; il est fait
« défense à tous particuliers de les détourner, et d'apporter
« aucun empêchement à ce qu'ils soient exposés et vendus
« librement, sous peine de punitions exemplaires ; à chaque
« marché il sera mis un pavillon, lequel ne sera ôté qu'après
« que les boulangers et citoyens se seront pourvus ; inhibitions
« et défenses sont faites, à tous négociants et revendeurs de
« blés, de se présenter pour en acheter avant l'heure de midi,
« temps auquel ledit pavillon sera retiré. »

« Le lendemain 17, les consuls, procureurs du pays, font
« publier, de leur côté, que le sieur Boulay, boulanger, rue des
« Cordeliers, à Aix, distribuera du pain de 3me qualité à 2 sous
« et 3 deniers la livre. Je lis sur une page du journal de notre
« ville cette note, qu'un abonné y a consignée, à la date du 23
« mai 1773, de son écriture tremblante et émue : Le prix du
« pain a diminué hier de deux deniers par livre sur chaque
« espèce ! » Cependant la fermentation était grande dans les
« esprits, et l'agitation se propageait dans les communautés. On
« craignait des troubles sérieux en Provence. Heureusement
« qu'à cette époque la viande se vendait : le bœuf cinq sous, et
« le mouton six sous la livre ; — le vin nouveau, deux à trois
« sous le pot ; — le vin vieux, cinq à six sous. Mais le blé
« manquait ! Montyon était, à Paris, très soucieux de la pénu-
« rie des céréales dont souffrait le pays. Durant le mois d'avril
« et de mai il échangea une correspondance pleine d'affectueuse
« sollicitude avec les procureurs du pays, excitant leur zèle et
« leur inspirant des mesures locales, tandis que de son côté il
« se multipliait en démarches incessantes auprès des ministres.
« Il obtient que le gouvernement envoie des secours. Lui-même
« transmet de son argent à ses administrés ; on peut le devi-
« ner à la concision réservée d'une de ses lettres, qui était dans
« ses habitudes délicates, quand il faisait des libéralités. Et
« alors qu'on l'en remercie, il répond simplement : « *C'est une*
« *suite de mes sentiments pour la province, dont je voudrais*
« *pouvoir donner des preuves plus efficaces.* » Cependant,
« comme le gouvernement tarde à revenir sur les malencontreu-
« ses prohibitions des arrêts émanés du conseil du roi, Montyon
« prend sur lui d'en suspendre l'exécution. Laissons-le s'expli-
« quer sur cette initiative courageuse : « *Je répondis aux*

« *plaintes des administrateurs de Marseille, et ma lettre est*
« *déposée à leurs archives, que je comprenais combien leur*
« *position était difficile ; que commissaire du roi, je n'avais et*
« *ne pouvais avoir d'autres volontés que les siennes, manifestée*
« *par son ministre, que je ne me dissimulais pas que cette*
« *réponse, qui me tirait d'embarras, les y laissait, et qu'elle ne*
« *répondait ni à mon amitié pour eux, ni à mon zèle pour la*
« *province ; que je sentais qu'il était des circonstances graves*
« *où il fallait s'exposer, et qu'ils allaient me connaître ; qu'ils*
« *pouvaient laisser subsister dans leur port la liberté de l'entrée*
« *et de la sortie des grains, comme avant les ordres de la cour ;*
« *que je prenais les évènements sur moi ; que pour leur décharge*
« *ils étaient libres de déposer ma lettre dans leur archives, d'en*
« *envoyer copie au ministre. Je pris différentes mesures, et je*
« *communiquai ma lettre à M. le Contrôleur général, en lui*
« *disant : Ma conduite doit vous prouver que nulle considéra-*
« *tion ne peut me rendre timide lorsqu'il s'agit du bien du ser-*
« *vice. Cependant mes spéculations réussirent. Il entra à Mar-*
« *seille huit ou dix fois plus de grains qu'il n'en sortait, et je*
« *reçus une longue lettre du ministre, approbative du parti que*
« *j'avais pris.* »

A coup sûr M. de Montyon a raison de dire que rien ne peut le rendre timide lorsqu'il s'agit du bien du service. On conviendra que ces fonctionnaires de l'ancien régime avaient bien quelque mérite et qu'ils ne manquaient pas de décision.

Je prononçais tout à l'heure le nom de M. de la Tour, l'illustre prédécesseur de M. de Montyon, à l'intendance de Provence. Sa femme était une Aligre, sœur du dernier premier président du Parlement de Paris. Il recevait magnifiquement grâce à une immense fortune, et cumulait les fonctions de premier président du parlement de Provence avec celle d'intendant. C'était donc, par les alliances, par la fortune, par les charges un très gros personnage. Ce grand magistrat ne dédaigna pas d'accepter, sous le régime qui suivit la chute des parlements, les humbles fonctions de juge de paix. Ne peut-on pas lui appliquer ce mot de Montaigne, parlant de son ami La Boëtie : « C'était une âme à la vieille marque. »

Je ne pense pas que M. de Montyon, l'intendant, soit amoindri par ce que je viens de raconter de lui avec M. de Mongin-Roquefort.

Quant à M. de Montyon homme de lettres, on jugera. M. de Montyon, qui le croirait ? s'est beaucoup occupé du Tonkin. Il

appartenait à une époque où la politique coloniale avait ses chauds partisans.

Dans les derniers jours de la monarchie nos gentilshommes exportaient aux Indes et en Amériques, l'honneur Français, si cruellement atteint en Europe par Louis XV.

C'est la gloire suprême de la vieille France, d'avoir presque réussi à conquérir les Indes. Au moment d'expirer l'ancien régime faillit nous assurer la plus importante conquête des temps modernes.

M. de Montyon qui, jeune, avait été le témoin de l'intrépidité souvent victorieuse de nos grands hommes de mer, conserva toujours une prédilection particulière pour les colonies lointaines. En 1811 il fit paraître son « *Exposé statistique du Tonkin.* » Le manuscrit de cet ouvrage est entre mes mains. Je n'ai point l'intention d'en publier une nouvelle édition ; mais, découverte singulière, j'ai constaté que Montyon, publiciste, avait un collaborateur, qui l'aidait beaucoup et qu'il payait fort mal. M. de Montyon, qui a mis tant d'ordre dans l'administration de sa fortune, semble en avoir complètement manqué dans l'arrangement de ses papiers.

Comment expliquer autrement qu'il ait laissé, au milieu même de son manuscrit, des lettres émanant d'un certain ecclésiastique, tout à la fois compromettantes pour sa probité littéraire et pour sa générosité ? Que M. de Montyon fût peu au courant des choses du Tonkin cela se conçoit aisément ; mais alors pourquoi en parler, et s'il en parle, pourquoi ne pas rémunérer convenablement celui qui fournit les documents ?

C'est là le cas du grand philanthrope. Il est certain que l'abbé, qui connait très bien le Tonkin, pour l'avoir habité longtemps, a aidé M. de Montyon dans ses savantes recherches. Il est non moins certain que lorsque M. de Montyon abandonne le chemin tracé par son collaborateur, il commet d'étranges bévues, c'est l'abbé qui le dit : « *Toutes les fois que vous vous écartez de mes indications, vous faites fautes sur fautes, vous estropiez tous les noms propres.* » Le sceptique abbé ajoute tout aussitôt : « *Qu'importe d'ailleurs, car personne n'est en état de s'en apercevoir.* » Mais ce dont ne s'aperçoit que trop l'ecclésiastique, c'est que M. de Montyon payait peu et mal. Aussi, en guise de remerciement pour l'envoi de son livre sur le *Tonkin*, il lui décoche ce trait : « quelques livres sterling dans ma position m'eussent été plus utiles que vos livres. » Si le jeu de mots est médiocre, le coup est rude et qui plus est, il est

mérité. Il ne justifie que trop le reproche de parcimonie souvent adressé à M. de Montyon. Montesquieu était aussi d'une économie excessive et ses habitudes de vie contrastaient avec sa fortune, mais je doute que l'on trouve dans ses papiers une lettre..... aussi désagréable pour sa mémoire.

J'ai trouvé également dans mes papiers une lettre adressée par M. de Montyon à M. de Chabrol, alors préfet de la Seine, et qui n'est pas de nature à atténuer ce reproche de ladrerie. Il paraît que l'on réclamait à M. de Montyon une somme de 8,250 fr. pour arriéré de contributions. Il écrit lui-même : « M. de Montyon est un émigré rentré dans le royaume depuis « moins d'un an, dont les biens ont été confisqués et vendus. « Il était propriétaire de maisons à Paris, il ne lui en reste « aucune. Il avait environ quarante mille livres de rente en « fonds de terre, qui formaient la baronnie de Montyon, tout « a été confisqué et vendu. M. de Montyon habite un appar- « tement dans la maison de Mme de Balivière, sa petite-nièce, « qui a bien voulu lui donner un asile, et cet appartement est « un objet de loyer de six cents francs, ainsi qu'il est prouvé « par la quittance de l'imposition personnelle, dont la copie est « ci-jointe. »

L'homme qui déclarait piteusement payer 600 fr. de loyer, avait alors une fortune de 7 millions de francs !

Ainsi donc M. de Montyon payait médiocrement ses collaborateurs et se logeait pour 600 fr., j'ai raconté ailleurs qu'il prétendit, sous la Restauration, jouir de la franchise postale parce qu'il avait été conseiller d'Etat sous le roi Louis XVI. Mais ce n'était pas seulement ses collaborateurs littéraires que M. de Montyon rémunérait avec une étonnante ladrerie. Celui qui l'aidait de ses conseils et de sa parole dans ses nombreux procès, le bâtonnier Gairal, n'eut pas à se louer de sa générosité. C'est à M. Joseph Fournier, avocat très distingué du barreau de Paris, que j'emprunte les curieux détails suivants qui contribueront à fixer la physionomie du grand philanthrope : « ... Il était riche et administrait sa fortune avec une exactitude exemplaire. Il avait beaucoup de procès et remettait scrupuleusement à son avocat des honoraires variant de cinq à vingt francs ; mais il était si misérablement vêtu dans son frac et sa cravate blanche, que Gairal croyait avoir affaire à un gentilhomme besoigneux. Il avait donc la délicatesse de ne pas refuser ces ridicules honoraires, de crainte d'humilier le *pauvre homme*. A sa mort, celui-ci laissa une immense fortune, consacrée à des œuvres pies qui ont fait bénir sa

mémoire ; et je n'oserais affirmer que Gairal n'ait pas reproché quelquefois à la mémoire de M. de Montyon d'avoir ménagé, avec tant de parcimonie, de son vivant, ces trésors de générosité qu'il devait, comme on l'a si bien dit, « *répandre sans mesure après sa mort* ».

Avant de finir voici un détail qui peint l'homme. M. de Montyon faisait lui-même pour les revues et pour les journaux, les comptes-rendus de ses ouvrages. J'ai sur mon bureau, ces comptes-rendus tout entier écrits de sa mauvaise écriture, si difficile à lire. Une remarque à faire, c'est que très économe de ses deniers, M. de Montyon l'était fort peu des éloges qu'il se décernait à lui-même. Là sa prodigalité est grande. Trouvant reproduites dans l'intéressante monographie de M. de Mongin-Roquefort les articles du journal *Les Affiches d'Aix* de l'année 1773 qui exaltent le zèle que déploie Mgr l'intendant pour le bien de ses administrés, je me suis demandé si M. de Montyon avait écrit lui-même ces articles, et s'il s'était montré à l'endroit du journaliste, plus généreux que pour le pauvre abbé. Cette supposition est possible.

Le panégyrique est épuisé à l'égard de M. de Montyon et s'il reste encore quelques fleurs à effeuiller sur son nom, il est très juste que l'Académie se les réserve, puisqu'elle a le devoir chaque année de distribuer à la vertu les rentes de M. de Montyon, et à M. de Montyon celle de la reconnaissance publique. Quant à moi, j'ai continué l'enquête commencée et, faisant un nouvel emprunt à Montaigne, je dis : « Mon œuvre est une œuvre de bonne foi. » Mais l'Académie a-t-elle suffisamment rempli ses devoirs de reconnaissance personnelle à l'égard du grand philanthrope? Je ne le pense pas. Dans une vieille église de Paris, dont le nom est presque inconnu, Saint-Julien-le-Pauvre, se trouve reléguée la statue primitivement érigée, sous le porche de l'Hôtel-Dieu, à M. de Montyon. N'y a-t-il pas là un acte d'ingratitude de la part de l'Assistance publique? Ne conviendrait-il pas à l'Académie de faire rétablir la statue d'un homme dont-on peut dire avec Tacite : « *Quidquid in illo amavimus, manet.* » Ce que nous avons aimé en lui reste parmi nous.

Le souvenir de l'historien du Tonkin ne mérite pas de subsister dans la mémoire des hommes ; mais le philanthrophe a droit au rétablissement de sa statue au milieu des fondations charitables qui lui survivent.

Fernand Labour.

RÉPERTOIRE*

GÉNÉRAL ET ANALYTIQUE

DES PRINCIPAUX FONDS ANCIENS

Conservés aux Archives Départementales de la Marne

RÉPERTOIRE ANALYTIQUE (*Suite*)

MONTESCOURT (Aisne)

Saint-Denis. F° 328, Liserolles, succursale de Montécourt, diocèse de Noyon. — F° 352, Montecourt, cure au doyenné de Vendeuil, diocèse de Soissons. 1124-1737.

MONTHELON (Marne)

Paroisses. Fabrique, une liasse. 1693-1786.

Saint-Pierre. P. 257, Montelon. 1303-1742.

La Neuville. L. 39, Monthélon et autres lieux.

MONTGON (Ardennes)

Archevêché. L. 100, patronage. Depuis 1556. — Terrier de Montgon.

MONTHIERS-EN-ARGONNE (Marne)
(Hameau dépendant de Possesse)

Monthiers. Abbaye. L. 1, composée de 3 dossiers de titres généraux, fondation de l'abbaye à Vieil-Montiers et à Montiers, etc. XIIe-XVIIIe s. — L. 2, pièces diverses. — Carton 9, bulles pontificales. Depuis le XIIe s.

Saint-Etienne. Tome VI, l. 4, redevance. 1309-1753.

MONTIGNY-SUR-VESLE (Marne)

Justices. Justice de Montigny.

Paroisses. Fabrique de l'église, une liasse. 1669-1792.

Chap. métrop. Montigny, une liasse.

Saint-Denis. F° 347, Montigny (?). 1213.

* Voir page 126, tome Ier de la *Revue de Champagne*.

MONTLAURENT (Ardennes)

Université. L. 62, Montlaurent, Ambly et terroirs voisins, ferme acquise par les Jésuites en 1742.

Chap. métrop. Montlaurent, dîmes, une liasse.

Saint-Denis. F° 348, Montlaurent, succursale d'Ambly. 1293-1350.

MONTMIRAIL (Marne)

Justices. Justice de Montmirail.

Avenay. F° 207, Montmirail et Beaulne-en-Brie. 1216-1355.

Andecy. L. 28, Léchelle ou Leschières, dîmes. Depuis 1215. — L. 33, Montmirail. Depuis 1200.

Le Reclus. L. 24 *ter*, Montmirail. Depuis 1311.

N.-B. — Il y a aux archives : 1° un fonds des missionnaires de Montmirail, 2° un fonds des religieuses de Montmirail, 3° un fonds de l'Hôtel-Dieu de Montmirail.

MONTMORT (Marne)

Prieuré de Montmort. Une liasse.

La Charmoie. L. 9, donations, acquisitions, justice, amortissements, dîmes, censes, baux. 1192-1758.

Andecy. Inventaire, f° 34, Montmaur. 1210-1693. Ces titres paraissent n'exister plus aujourd'hui. — L. 35, Nuisement. Depuis 1135.

MONTPLONNE (Meuse)

Trois-Fontaines. L. 50, Montplonne. 1212-1220.

MONTPOTIER (Aube)

N. B. — Il y a titres concernant le fief du Frémont, sis au territoire de Montpotier, dans le petit fonds de la commanderie de la Ferté-Gaucher.

MONT-SAINT-MARTIN (Aisne)

Chap. métrop. Mont-Saint-Martin, une liasse.

Igny. Dossier II, l. 24, moulin et étang de Mézières. 1627. — F° 90, Mont-Saint-Martin et Villeseauvoir. XII° s.-1485.

Saint-Denis. F° 351, Mont-Saint-Martin ou Saint-Martinmont. 1274.

MONT-SAINT-REMY (Ardennes)

Archevêché. L. 32, Mont-Saint-Remy, Routhon et Berthel, dîmes. Depuis 1573. — Terrier de Mont-Saint-Remy.

Saint-Denis. F° 351, Mont-Saint-Remy. 1153.

MONT-SUR-COURVILLE (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, une liasse. 1670-An II.

Archevêché. Terrier de Mont-sur-Courville.

Saint-Denis. F° 251. Voir Courville.

MORAINS (Marne)

La Charmoie. L. 23, donations, acquisitions, dîmes, baux. 1200-1764.

MORANGIS (Marne)

La Charmoie. L. 22 *bis*, Morangis. 1655-1762.

MORONVILLIERS (Marne)

Justices. Justice de Moronvillers.

MOURMELON (Grand et Petit) (Marne)

Chap. métrop. Mourmelon Grand et Petit, quatre liasses. Pour le détail, voir Varin.

Saint-Denis. F° 354, Petit Mormelon. 1100-1224.

Saint-Remy. L. 360, chapelle Saint-Laurent (?). 1522-1765.

MUIZON (Marne)

Justices. Justice de Muizon.

Université. L. 28, cens. 1324-1768.

Saint-Denis. F° 355, Muison. 1245-1278. — Titres de propriété sur le terroir.

Saint-Basle. L. 42, dîmes. 1223-1767.

MUSSEY

Evêché. L. 22, maîtrise d'école.

MUTIGNY (Marne)

Saint-Memmie. L. 21, Mutigny. Voir Mareuil.

Avenay. F° 115, cens et surcens. 1336-1585.

Igny. F° 99, Mutigny. 1377.

MUTRY (Marne)

Louvois. L. 4, acquisition par le marquis de Louvois de moitié de la terre et seigneurie, mouvant de la seigneurie d'Oger. 1662-1732. — L. 15, titres de propriété. 1607-1676. — L. 19, tonneux. — L. 32, anciens baux. — L. 38, cens.

N

NANTEUIL-LA-FOSSE (Marne)

Justices. Justice de Nanteuil-la-Fosse.

Seigneuries. Titres de la seigneurie de Nanteuil-la-Fosse et Pourcy.

Paroisses. Fabrique, 1 liasse. 1681-1790.

Louvois. L. 3, Sarbruche, fief. Voir Louvois. — L. 33, Sarbruche, anciens baux.

Igny. F° 100 ou Dossier II, l. 27, Nanteuil. 1222-1382.

Saint-Nicaise. L. 3, n° 14, Cardenay, dépendance de Nanteuil. — L. 7, n° 33, Nanteuil.

NANTEUIL-SUR-AISNE (Ardennes)

Toussaints. L. 65, ventes à Nanteuil-sur-Aisne.

NESLE-LA-REPOSTE (Marne)

Andecy. L. 12, Les Chastelliers, depuis 1506 ; et selon l'inventaire, f° 30, depuis 1171. — L. 34, Nesle-l'Abbaye; depuis 1200.

NESLE-LE-REPONS (Marne)

Archevêché. Terrier de la seigneurie de Nesles. — Terrier de Montmergis.

NETTANCOURT (Meuse)

Vitry. Productions au bailliage, 4 liasses non cotées ; depuis le XIVe siècle.

Monthiers. L. 31, dimes; terrages. 1206-1681.

NEUFLIZE (Ardennes)

Université. L. 63, ferme acquise par les Jésuites en 1680.

Saint-Denis. F° 356, cure. 1124-1697.

Saint-Nicaise. L. 8. n° 35, Neuflize ; depuis le XVIe s.

NEUFVISY (Ardennes)

Archevêché. L. 102, patronage. Voir Villers-le-Tourneur.

Saint-Remy. L. 135, dîmes. 1614-1774 — L. 136, Neufvisy et Bellaistre, fiefs. 1325-1777.

LA NEUVILLE-AUX-BOIS (Marne)

Monthiers. L. 23, La Neuville-aux-Bois; depuis 1219.

Augustins. L. 39, La Neuville-aux-Bois ; 1586-1661.

LA NEUVILLE-AU-TEMPLE (Marne)

(Hameau détruit, dépendant de Dampierre-au-Temple)

Evêché. Registre de la déclaration des biens de la Neuville-lès-Châlons.

Saint-Etienne. Tome II, l. 25, rente de froment sur les moulins du commandeur de la Neuville..

La Neuville. Commanderie. — L. 1, terriers et cueillerets. 1538-1784. — L. 2, anciens inventaires, registres de baux, plans et arpentages. 1594-1751. — L. 3, comptes et quittances. 1666-1699. — L. 4, améliorissements et visites. 1667-1774. — L. 5, privilèges et exemptions. 1179-1714. — L. 6, titres généraux de la commanderie. 1120-1776. L. 14 et 15, La Neuville et Saint-Etienne-au-Temple. 1100-1745.

LA NEUVILLE-AUX-LARRIS (Marne)

Belval. L. 1, dossier 1, église, cure, fabrique. 1207-XVIIIe s.

Vidamé. F° 34. La Neuville. Voir Champiat.

LA NEUVILLE-AU-PONT (Marne)

De Torcy. La Neuville-au-Pont, 1 liasse.

Paroisses. Chapelle Saint-Nicolas, 1 liasse.

Evêché. L. 94, Chapelle Saint-Nicolas.

Moiremont. Tiroir B, l. 2, anciens titres de biens sis à Moiremont et à la Neuville-au-Pont. 1220-XVIIe s. — L. 3, La Neuville-au-Pont. — Tiroir F, l. 3. Moiremont. — L. 7, plans et arpentages de biens — Tiroir G, l. 3, amortissement d'acquêts faits à la Neuville-au-Pont. et autres lieux. — Tiroir H, l. 8, baux des menues dîmes de la Neuville-au-Pont. 1573-1646. — Tiroir L, l. 2, cense de la Neuville-au-Pont, etc. 1597-1687. — L. 3, saisie sur le s^r^ de Marolles, 1687-1703. — L. 4, La Neuville-au-Pont et Vienne-la-Ville, 1709-1762. —L. 6, cense de la Neuville-au-Pont, etc. 1519-1740. — Tiroir M, l. 1, Charte de la Neuville-au-Pont ; pont, pressoirs, vignes, etc. 1203-1687. — L. 2, baux. 1567-1659. — L. 3, baux de prés à la Neuville, Moiremont et Fleurent. 1666-1740.

NEUVILLE (?)

Saint-Nicaise. L. 8, n° 34, Neuville. 1263-1726.

Archevêché. Terrier de la Neuville.

LA NEUVILLE-AUX-TOURNEURS (Ardennes)

Saint-Nicaise. L. 8, n° 36, Neuville-aux-Tourneurs. XVIIe s.

LA NEUVILLE-EN-TOURNAFUY (Ardennes)

Saint-Nicaise. L. 8, n° 37, La Neuville-en-Tournafuy et ferme de Rouvroy ; depuis 1226.

NEUVILLE-SUR-ORNE (Meuse)

Trois-Fontaines. L. 51, Neuville-sur-Orne. 1489-1559.

NEUVY-L'ABBESSE (Marne)

Seigneuries. Papiers des seigneuries d'Artillot, Aulnay, Bas-Courty et Bois-Bethon.

N.-D. de Vertus. L. 21, prieuré de Neuvy. 1467-1517. — L. 21 *bis*, Neuvy, seigneurie de Saint-Grégoire, aveux et dénombrements. XVIIe-XVIIIe s.

NOGENT-L'ABBESSE (Marne)

Paroisses. Fabrique, 1 liasse. 1659-1685.

NOIRLIEU (Marne)

Evêché. L. 49, Noirlieu.

Monthiers. L. 3, cures de Noirlieu, Frégeville et autres lieux. XIIe s. — L. 19, Frégeville et Outrevière. 1153-1519. — L. 24, le Temple; depuis 1438. — L. 32, Noirlieu. 1217-1397.

Chatrices. L. 88, dîmes de Noirlieu; depuis 1661. — L. 93, dîmes de Noirlieu.

La Neuville. L. 34, Noirlieu. 1150-1384. — L. 35, Noirlieu. XIVe s. — 1722.

NORMÉE (Marne)

Toussaints. L. 37. Voir Lenharée.

Le Reclus. L. 25. Normée. 1261-1275.

NORROY (Marne)

Le Reclus. L. 26, Noroy ou Noret. 1173-1541. (La situation de cette ferme est indéterminée).

NORROIS (Marne)

N.-D. de. Vitry. L. 68, terres à Norrois, Cloyes et Moncetz. 1486-1677.

NOVION (Ardennes)

Saint-Remy. L. 238, dîme, église. 1147-1768. — L. 244, pré des marais de Saint-Remy. 1514-1698.

Saint-Nicaise. L. 8, n° 39, Nouvion. XVIe s.

Carmélites. L. 29, Novion et Portien, cense acquise en 1684. — L. 30, baux.

NOVY-LES-MOINES (Ardennes)

Saint-Remy. L. 239, prés. 1600-1632.

Saint-Denis. F° 362, Novy, abbaye. 1153-1644.

NOYERS (Meuse)

Evêché. L. 50, Noyers.

Monthiers. L. 3, cures de Noyers et autres lieux. XII[e] s. — L. 33, dîmes. 1155-1698.

NUISEMENT-AUX-BOIS (Marne)

Vitry. Justice et mairie; minutes et registres du greffe. 1705-1791.

Saint-Etienne. Tome I, l. 55 *bis*, Nuisement et Ecollemont, dîmes. 1563-1761. — Tome VI, l. 9, dîmes. 1207-1769.

Haute-Fontaine. L. 4, le Ponthion, dépendance de Nuisement-aux-Bois. — L. 32, Nuisement-aux-Bois, seigneurie de Ponthon, gagnage du chemin, domaine. 1133-1789. — L. 46, ferme de Ponthon. Voir Ecollement.

NUISEMENT-SUR-COOLE (Marne)

Seigneuries. Titres de la seigneurie de Nuisement-sur-Coole.

De Torcy. Nuisement (?), 1 liasse. 1515-1790.

Saint-Basle. L. 13, Ecury et Nuisement, dîmes. 1276-1770.

O

OCHES (Ardennes)

Saint-Denis. F° 363, Oches, succursale de Saint-Pierremont. 1155-1670.

ŒUILLY (Marne)

Paroisses. Fabrique, 1 liasse. 1630-1791.

OGER (Marne)

Louvois. L. 4. Voir Mutry.

Saint-Etienne. Tome VI, l. 10, vignes. 1426-1717.

Trinité. F° 116, vigne. 1537-1753.

Saint-Nicolas. P. 299, biens. 1478-1780.

Toussaints. L. 7, Oger, etc. — L. 47, dîmes et chapelle Saint-Nicolas ; depuis 1150.

Trinitaires. P. 469, Oger, vignes, terres, censives.

OIGNY (Aisne)

Justices. Justice d'Ogny.

Igny. F° 101, Oigny. 1213-1248.

Saint-Denis. F° 364, cense. 1335-1688.

Longueau. L. 30, dîmes. 1213-1787.

OIRY (Marne)

Seigneuries. Papiers de la seigneurie d'Oiry. — Terrier d'Oiry.

Paroisses. Fabrique, 1 liasse.

Anc. Congrég. L. 1. Voir Avenay.

Saint-Nicaise. L. 9, n° 40, Oiry. 1338.

OLISY (Marne)

Seigneuries. Papiers de la seigneurie d'Olisy, Boujacourt, Nogent et Le Chemin.

Vidamé. F° 34. Voir Boujacourt.

Longueau. L. 31, dîmes. 1521-1787.

OMEY (Marne)

Paroisses. Fabrique, 1 liasse. 1692-1792.

Saint-Etienne. Tome VI, l. 11, menues dîmes et prés. 1487-1773.

OMONT (Ardennes)

Justices. Justices d'Omont.

ORAINVILLE (Aisne)

Saint-Thierry. L. 35, Orainville et Bertricourt son annexe, dîmes. 1193-1764. — L. 36, Orainville et Bertricourt, procès avec le curé. 1730-1750.

ORBAIS (Marne)

Trinité. F° 101, Orbais et Oyselet, rentes de seigle. 1404-1750.

N.B. Il y a un fonds de l'abbaye de Saint-Pierre d'Orbais.

ORCONTE (Marne)

Paroisses. Fabrique, 1 liasse.

Haute-Fontaine. L. 33, Orconte. XVIIe-XVIIIe s.

Toussaints. L. 7, Orconte, etc. — L. 48, dîmes, etc.; depuis 1447.

Ulmoy. L. 17, Orconte. 1158-1240.

ORIGNY-SAINTE-BENOITE (Aisne)

Chap. métrop. Origny-Sainte-Benoite, 1 liasse.

ORMES (Marne)

Archevêché. L. 33, dîmes, cens, droits seigneuriaux.

Chap. métrop. Ormes, 2 liasses.

Saint-Denis. F° 365, les Ormes; depuis 1332.

Anc. Congrég. L. 4, biens à Ormes.

Minimes. L. H., terre à Ormes, baux.

OSNE-LE-VAL (Haute-Marne)

Evêché. L. 51, Osne-le-Val.

OUTINES (Marne)

Vitry. Bailliage, registres. 1689-1790.

OUTREPONT (Marne)

De Torcy. Seigneurie d'Outrepont. V. Changy.

Cheminon. L. 7, Outrepont, etc. 1235-1257. — Carton 19, Outrepont. 1261.

Saint-Memmie. L. 3. Voir Changy.

Saint-Amand. L. 18. Voir Saint-Quentin.

OYES (Marne)

N.B. Il y a aux archives une liasse de titres provenant du séminaire diocésain de Troyes et concernant le prieuré de Saint-Gond, commune d'Oyes.

(*A suivre.*) G. HÉRELLE.

L'ÉGLISE

ET

LES SEIGNEURS D'UNIENVILLE[1]

PREMIÈRE PARTIE

ÉGLISE D'UNIENVILLE

I.
Eglise.

L'église d'Unienville a été remaniée de fond en comble dans le cours des temps. Elle est en forme de croix latine et remonte au XIIe siècle, selon M. d'Arbois de Jubainville[2]. Ce sentiment concorde avec une tradition orale d'après laquelle saint Bernard aurait fait construire le sanctuaire (aujourd'hui la chapelle de la Sainte-Vierge) ; et, d'autre part, les moines de Clairvaux, de temps immémorial jusqu'à la Révolution, ont possédé la ferme de Breüille (dépendant d'Unienville, elle comprenait 500 journaux), étaient décimateurs d'Unienville et avaient le droit de couper du bois mort dans le bois des Pierrottes et d'y faire paître, en tout temps, le gros et le menu bétail[3].

II.
Sanctuaire.

L'ancien sanctuaire de l'église forme la chapelle actuelle de

1. Auj. canton de Vendeuvre-sur-Barse, arrondissement de Bar-sur-Aube (Aube).

2. *Annuaire de l'Aube*, 1856.

3. Transaction entre les habitants et les religieux de Clairvaux (10 juin 1514, 26 mai 1554). — Sentence des requêtes du Palais contre Louise Nevelet (17 janvier 1635). — Sentence contre Jean d'Aubeterre (26 août 1636), confirmée par arrêt du Parlement (16 mars 1669), rendu contre Nicolas d'Aubeterre. — Lettre de M. Lebley, abbé, et de M. Mocourt, procureur de Clairvaux, à M. Grassin (16 août 1770).

la Sainte-Vierge[1]. Il fut reconstruit en 146...[2], et l'église orientée du midi au septentrion[3]. M. d'Arbois, qui l'a visitée, dit que cette partie est du XVIe siècle ; il est facile, à la simple inspection, de se tromper de 30 ou 40 ans.

La fenêtre qui fermait le sanctuaire est divisée en cinq baies à plein cintre qui, au XVIe siècle, étaient ornées de vitraux peints. Dans celle du milieu, on voyait le Christ en croix[4] ; à droite, une *Mater dolorosa*[5] ; à gauche, Saint-Jean le disciple bien-aimé[6] ; enfin, dans les deux petites baies du haut, les armoiries d'une famille seigneuriale. De tout cela, il ne reste plus qu'un écusson d'azur, au chevron d'argent, accompagné de deux roses de même en chef et en pointe d'un vannet[7]. On suppose que ce sont les armoiries d'un *de Vassan.*

Une autre fenêtre qui a disparu quand on a changé le chevet de l'église, offrait aux regards un vitrail représentant Notre-Seigneur au Jardin des Olives[8].

Une ouverture pratiquée à l'angle nord-est de cet ancien sanctuaire donnait communication avec le presbytère qui était adossé à l'église. Elle a été murée, à la Révolution, lorsque le presbytère eut été vendu comme bien national, au sieur Claude Saget, moyennant la somme de 1,140 francs[9].

1. Cet ancien sanctuaire est voûté, et deux arceaux croisés, après l'avoir divisé en quatre compartiments égaux, viennent s'appuyer sur quatre colonnes qui s'élèvent à ses angles.

2. C'est le chiffre que nous avons trouvé au bas de la fenêtre du midi en grattant le badigeon du mur.

3. Auparavant, l'église s'étendait de l'est à l'ouest.

4. Les débris sont dans le grenier du presbytère.

5. La tête est parmi les débris du presbytère.

6. La tête et les épaules figurent encore dans cette baie.

7. Des armoiries semblables se trouvent sur une plaque d'une maison voisine de l'église qui a appartenu aux seigneurs. On y voit deux écus accolés : celui de *droite*, au chevron accompagné de deux roses en chef surmontées d'un croissant et d'une rose en pointe ; celui de *gauche*, à trois rencontres de béliers.

8. Il reste encore, au grenier du presbytère, l'*Ange de l'Agonie* et la *Tête du Christ* inclinée sur la poitrine, ainsi que cette inscription mutilée : « Pater mi, si possibile est, transeat à me calix iste ».

9. Il comprenait une grange, un colombier et un enclos de 80 cordes environ (l'abbé Corrard dit qu'il y en avait 130). La vente est du 15 fructidor an IV (1796). Dans l'acte, il n'est point question du presbytère lui-même, parce qu'il était tombé en ruines, et que le desservant logeait au bout du pays, du côté de Dienville, tout près d'une petite colline nommée la *Cure*, autrefois entièrement plantée en pineaux. (Rapport des anciens).

III.
Chapelle de la Sainte-Vierge.

Elle était à gauche du sanctuaire et occupait avant 146.... une partie de la nef actuelle.

Dans une de ses fenêtres, on voyait un vitrail de l'*Annonciation*, et dans un autre, le *Couronnement de la Vierge*. Le premier a complètement disparu[1] ; et le second, recouvert d'une épaisse couche de poussière, allait tomber en ruines, quand un jour, nettoyant cette fenêtre, il est apparu à nos yeux un superbe médaillon de la Renaissance. Le Père éternel et son Fils, assis sur des trônes, tiennent à la main une couronne d'or ; le Saint-Esprit, sous forme de colombe, plane au-dessus d'eux ; et Marie, à genoux, les mains jointes, reçoit la couronne qui est déposée sur sa tête par les trois personnes de la Sainte-Trinité. On prétend que c'est l'œuvre de Linard Gonthier, le célèbre peintre troyen[2]. En effet, le dessin est correct, les couleurs sont douces et tempérées, il y a de l'ampleur dans les personnages, et sur leurs traits on voit rayonner la splendeur et la majesté divines.

IV.
Ancienne chapelle de Saint-Nicolas.

Elle était à droite du sanctuaire. Ruinée par le temps, elle fut reconstruite à la fin du xv[e] siècle et devint le sanctuaire actuel. Il a été refait par l'abbé Herment (1828) ; l'abbé Corrard l'a fait exhausser et paver, et il a remplacé les croisées en bois des deux fenêtres latérales par un meneau à double cintre (1859-60)[3].

Ce sanctuaire n'offre rien d'intéressant, si ce n'est un tableau qui est derrière le maître-autel[4] et qui représente le *Martyre de Saint-Symphorien*, patron de la paroisse. Il est conduit par les soldats romains dans le temple de Cybèle ; là, il est en butte aux menaces et aux mauvais traitements ; mais, au milieu des

1. Il n'y a plus, dans le grenier du presbytère, que la tête mutilée de l'Ange.

2. Simon, peintre de Vendeuvre, a consolidé ce vitrail ; il y a ajouté un encadrement et se l'est attribué sans plus de façon, en y apposant son nom (1886).

3. Registre des délibérations de la fabrique.

4. Ce maître-autel est en bois ; il a la forme d'un rectangle et, par devant, se détachent huit colonnettes géminées.

supplices, sa figure reste calme et rayonnante ; comme Saint-Etienne, il élève ses regards en haut, et il semble prêter l'oreille à la voix de sa courageuse mère qui lui crie, du haut des murailles de la ville d'Autun : « Nate, nate, aspice cœlum ».

Ce tableau a été donné en 1831 par la vicomtesse de Loménie, et la fabrique l'a entouré d'un rétable (1834).

V.

Chapelle actuelle de Saint-Nicolas.

C'est un carré formé par une partie de l'ancienne nef [1].

Dans la fenêtre du *midi*, nous avons fait poser récemment un vitrail qui représente « Saint Nicolas venant au secours d'un malheureux père, et l'empêchant, lui et ses trois filles, de se livrer au crime ». Les connaisseurs disent qu'il n'est pas mal réussi. Le peintre [2] a donné aux personnages le caractère qui leur convient : l'évêque de Myre porte sur sa physionomie l'empreinte de la douceur et de la charité ; le père de famille est en proie à la douleur et au désespoir, et les filles sont dans l'attitude d'une résignation forcée. Enfin, pour que la poésie rivalisât en quelque sorte avec l'art chrétien, et lui prêtât son concours pour chanter les louanges de Saint Nicolas, un poète a fait graver, au bas du tableau, ce distique latin :

« Vir bone, te miseret patris qui turpia volvit ;
« Jungitur ære dato filia quæque toro.

Avant de quitter cette chapelle, il est bon de faire remarquer un tableau de Saint Nicolas qui n'est pas sans valeur. Le saint Evêque « commande à la mer et sauve du naufrage des matelots qui vont périr ». Ce tableau a été donné vers 1820 par le vicomte de Loménie [3].

VI.

Nef de l'Eglise.

Nous avons dit qu'elle fut dirigée vers le nord dans la seconde moitié du xve siècle ; le document qui suit nous montre qu'elle

1. L'ancienne nef mesurait 7m45 de large. Sur ces 7m45, l'abbé Herment a pris 2m10 pour faire une sacristie, quand il a supprimé l'ancienne, en reculant jusqu'au fond du sanctuaire le maître-autel qui se trouvait alors à l'entrée (1828). (Rapport des anciens).

2. Champigneulle, de Metz.

3. Rapport des Anciens.

fut reconstruite en 1782 : « L'an mil sept cent quatre-vingt-deux, la nef et le maître-autel de cette église reconstruits à neuf out esté bénis le 21 mai par nous curé de Dienville (Malot), curé du canton, en présence de...[1] ».

Cette nef se termine par un portail que ferment des vantaux du xvi[e] siècle. A gauche du portail, se trouve le confessionnal, du prix de cent et quelques francs, donné par la vicomtesse de Loménie (1831)[2]; à droite, les fonts-baptismaux donnés par M. de la Ferté, de Troyes (1840)[3]. Devant le portail, il y a un porche ou *alloys* qui a été réparé en 1842[4].

VII.

Clocher de l'Eglise.

Il a été construit peu après la nef. Il enferme deux cloches : la grosse pèse 514 l. 500 g. Elle a été fondue en 1820, nommée par Etienne-Antoine de Boulogne, évêque de Troyes, et Elisabeth-Louise-Sophie de Vergès, vicomtesse de Loménie, Louis Saget, maire d'Unienville les Goussel, et Jacquot, fondeurs. Le mouton de cette cloche est plus ancien, car il porte la date de 1741, et le nom de « C. Saget »[5]. La petite cloche pèse 343 livres. Elle fut nommée « Marie-Louise-Antoinette-Pélagie. Elle a eu pour parrain Jacques-Antoine Bourcelot, chanoine honoraire, représenté par M. Jacques Darnet, chevalier de la Légion d'Honneur, ancien capitaine d'infanterie retraité..., et pour marraine Marie-Louise-Antoinette Tanrié, épouse de M. Louis-Nicolas-Hyacinthe Saget, maire de la commune ». Elle a été posée en 1839 et a coûté avec le mouton et les ferrements 600 francs qui ont été payés par la fabrique, la commune et une souscription[6].

1. Délibér. de la fabrique. — Le maître-autel en question est l'autel de la Sainte-Vierge. Il a la forme d'un tombeau resserré à la base, et les trois côtés et la table sont formés de quatre blocs en pierre dure de Châtillon.

2. Note de l'abbé Corrard.

3. Note de l'abbé Corrard.

4. Note de l'abbé Corrard. — Registre des délibérat. de la fabrique.

5. Inscription sur la cloche. — Quand on dit que cette cloche a été *fondue*, il faut entendre que c'est l'ancienne qui a été *refondue* pour lui donner plus de poids (rapport des anciens).

6. Act. relig. — Reg. des délib. de la fabrique. — C'est le maire Hyacinthe Saget qui a été la chercher aux Riceys, chez M. Royer, horloger. (Note de l'abbé Corrard). Il n'y a aucune inscription sur cette petite cloche.

La tourelle du clocher a été bâtie en 1840 par la fabrique, au moyen d'offrandes et des secours de la commune[1].

VIII.

Statues et Reliques.

De toutes les statues qui ornent l'église d'Unienville, trois seulement méritent d'être citées : 1° *Une petite statue en ivoire*, du XIIIe siècle, représentant la *Vierge Mère assise*. Elle fait l'admiration des antiquaires. Si l'on en croit la tradition, elle aurait été donnée à l'église par M. de Torci, curé d'Unienville, au retour d'un voyage qu'il fit sur les bords de la mer. Elle a paru, avec succès, à la dernière *Exposition* de Troyes où elle a remporté le 1er prix parmi les objets d'art; 2° *Deux autres statues du Sacré-Cœur* et de *Notre-Dame de Lourdes*[2]. Elles sont en carton-pierre et reposent sur deux jolis piédestaux, ayant la forme d'une tour romane crénelée et garnie de contreforts. C'est l'œuvre d'un ouvrier du pays, homme aussi consciencieux que plein de goût, dont la réputation s'accroît tous les jours.

Parmi les reliques, nous mentionnerons celles de la *vraie Croix*, de *Saint Athanase* et de *Saint Jean-Chrysostome*, de *Saint Ambroise* et de *Saint Grégoire-le-Grand*.

IX.

Pierres tombales.

Plusieurs de ces pierres tombales ont disparu dans les transformations que l'église a subies ; d'autres sont tronquées ou tellement effacées par le frottement des pieds qu'il est impossible de les déchiffrer ; il en reste pourtant quelques-unes, à peu près intactes, et qui sont d'une grande utilité pour l'histoire de la seigneurie ; nous rapporterons leurs inscriptions dans la deuxième partie de notre travail. Ici, nous nous bornerons à donner l'épitaphe gravée sur la tombe de *Didier Fraignel*, qui se trouve au milieu du chœur, la seule qui nous reste de toutes celles qui recouvraient autrefois les cendres des curés d'Unienville :

« Cy gist venerable et discrette personne messire Didier

1. Reg. des délib. de la fab. — Note de l'abbé Corrard.

2. Elles sortent des ateliers de Froc-Robert, à Paris.

Fraignel vivant pbrestre et curez d'Unyenville qui deceda le 10e jour de novembre 1652. Pries Dieu pour son ame »[1].

X.

Vieux Cimetière.

Il y a trois ans, les ouvriers du ballast ont découvert, dans une contrée appelée *la Voisine*, une quantité de squelettes humains dont quelques-uns étaient enfermés dans des cercueils en pierre. A côté de ces squelettes, on pouvait voir tout un mobilier funéraire : urnes, lances, ceinturons, etc. Le doute n'était pas possible ; on était en présence d'un cimetière. Il s'agissait d'en fixer l'époque. C'est alors que les avis des savants se sont partagés : les uns le font remonter aux temps *franco-mérovingiens ;* les autres, à la période de la domination romaine. La Société Académique possède le dessin des vases et autres objets retirés de la grève, et nous espérons qu'une commission d'antiquaires résoudra ce problème historique.

XI.

Cure et Fabrique d'Unienville.

Avant la Révolution, la cure d'Unienville était à la collation de l'évêque de Troyes auquel chaque titulaire devait payer 20l tournois[2].

La cure d'Unienville, en 1724, possédait deux maisons dont l'une était située à l'entrée de la *Ruelle des Aulnois*, et l'autre à l'entrée de la *Ruelle du Maure*. Les terres de la cure comprenaient 16 ou 17 journaux en différentes contrées[3] ; la fabrique en avait près de 100.

Le presbytère était adossé à l'eglise, au nord-est. Devant, se trouvait un enclos d'un journal et demi environ, qui contour-

1. L'acte mortuaire ne figure pas dans les registres ecclés. parce que les actes de mariages et de décès antérieurs à 1662 ont été soustraits le 6 décembre de la même année (Note de l'abbé Bruyant en tête de l'année 1662). Il faut pourtant excepter un décès en 1586 (Jean de Vausuzenai qui a laissé 20l par testament à l'église d'Unienville), quatre mariages et treize décès en 1594 — un mariage en 1627 — deux décès en 1628 — deux mariages et un décès en 1629. (Pêle mêle dans le premier cahier).

2. Note au presbytère.

3. Voir le plan cadastral de 1724, à la mairie. Il y est question de trois journaux de terres dans la contrée de la *Voisine*, aboutissant à la *Ruelle au Curé*. Cette ruelle se trouve au bout du pays, à gauche, en allant à Dienville.

nait quelques granges et aboutissait à la rue *d'Arsenay* ou de *Garenne*.

En 1748, il y eut, au sujet de ce presbytère, un accord entre les habitants d'Unienville et les héritiers de feu Joseph Moignat, curé, par lequel ceux-ci « pour terminer le procès intenté à cause des réparations à faire, ont abandonné une maison qui leur appartenait, entre la rue de la Chaussée et la rue Vézard, et le vieux presbytère en l'état où il se trouvait, à la condition que les habitants les tiendront quittes de toutes réparations et leur donneront la somme de 1,000[l] comme plus-value ». (Accord du 16 décembre 1748)[1].

Plus tard, en 1752, la maison de feu M. Moignat a été achetée des héritiers dudit sieur par les habitants, la somme de 3,000[l], pour en faire le presbytère des curés. Ensuite, les habitants, ayant trouvé ce bâtiment trop vaste, ont pensé qu'ils pourraient le réduire et en vendre une partie pour s'aider à payer; mais, M. Grassin, seigneur du lieu, qui aimait les curés, les détourna de ce dessein, sacrifia, de ses deniers, la somme de 400[l], et cette maison est demeurée dans son entier. (Act. relig.)

XII.

Curés d'Unienville depuis 1572.

1. Edme Crossette. — Les actes religieux déposés au greffe de Bar-sur-Aube, nous apprennent qu'en 1572, il était curé d'Unienville et de Juvanzé, et qu'il y demeura jusqu'en 1578[2].

2. Moleroy. — Curé d'Unienville, de 1578 à 1611. C'est lui-même qui nous l'apprend dans les actes religieux au greffe de Bar-sur-Aube ; car, on lit à la fin de l'année 1578 : « Moleroy curatus in hoc loco Unienvif.. a primis diebus Novembris ». Il avait pour devise : « Spes mea Deus » et encore : « Memento mori ».

3. Didier Fraignel. — Mort en 1652 et inhumé dans le chœur de l'église. (Voir sa tombe plus haut)[3].

4. G. Vérin. — Curé d'Unienville, du 1er novembre 1652 au 14 janvier 1653. Un de ses parents fut inhumé dans la nef

1. P[illegible]

2. Ces actes relig. ne remontent pas au-delà de 1572.

3. Sa signature est apposée au bas de la première page des actes de baptême de l'année 1621 ; c'est la seule fois que nous l'ayons rencontrée.

de l'église, auprès des fonts. On lit, en effet, sur une tombe : « Cy gist honorable homme Jehan Vérin vivant laboureur, demeurant en ce lieu, qui deceda le 20 descembre 16.. ».

5. T. Bourgeois. — Il ne resta guère plus de six mois à Unienville ; car, y étant le 14 janvier 1653, il en sortit le 6 août de la même année.

6. F. Berruyer. — Nous supposons qu'il n'a été curé d'Unienville que par intérim, puisqu'on le voit disparaître le 10 décembre 1653.

7. A.-N. Bruyant. — Mort le 21 novembre 1682, après avoir été curé d'Unienville pendant 29 ans (de 1653 à 1682), et inhumé dans l'église. Il avait 58 ans environ. (Act. relig.) Sa tombe a disparu.

8. René Patu. — Il était du diocèse de Sens, Mre ès arts en l'Université de Paris et antien gradué, curé de Mormant-en-Brie. Il a pris possession du bénéfice d'Unienville et y a résidé le 15 janvier 1683. (Note en tête de l'année). Il a été inhumé dans l'église le 28 septembre 1686. (Act. relig.) Sa tombe a disparu.

9. Nicolas Devolz. — Mort en 1719, à l'âge de 89 ans, et inhumé dans l'église le 15 juin. (Act. relig.) Sa tombe a disparu.

10. Joseph Moignat. — Il exerça le ministère du vivant de M. Devolz. C'est de son temps qu'une mission fut fondée dans la paroisse d'Unienville par frère Pierre Cholier de la Congrégation de St-Lazare, natif de ce lieu. Elle fut commencée le dimanche 5 février 1730 pour la première fois et fut terminée le 26 du même mois, n'ayant été acquittée que par un missionnaire seulement. (Act. relig.)

Outre deux maisons à l'angle de la rue Vézard, une autre au bout de la même rue, une quatrième sur l'emplacement du four banal (le presbytère actuel), M. Moignat possédait, en terres labourables, environ quinze journaux, dont un enclos d'un demi journal près de la *Cure*, et onze denrées *rue de la Croix*, aboutissant au Maure. (Voir plan cadastral 1724). Il mourut le 13 décembre 1748 et fut inhumé au cimetière qu'il avait choisi pour sépulture. (Act. relig.)

11. De Torci. — Auparavant vicaire de Varennes. (Note de l'abbé Corrard). Il habitait, en dernier lieu, une maison au bout du pays, du côté de Dienville, parce que le presbytère était tombé en ruines.

Dans une note du 15 janvier 1750, il nous dit « qu'ont été données à l'église d'Unienville, par les héritiers de feu Mre Joseph Moignat, trois chasubles, dont l'une verte, de satin, l'autre rouge, indienne, et la troisième noire, velours ; de plus une chape satin à fleurs rouges et fond jaune ». M. de Torci disparaît le 29 octobre 1792. (Voir plus haut *statues*).

12. SYLVESTRE. — Curé d'Unienville pendant 18 ans, du 29 octobre 1792 au 20 avril 1810.

13. BROCHOT. — Dans une note en tête de l'année 1813, il supplie « qu'on lui pardonne les lacunes, inexactitudes et inadvertances qui pourraient se rencontrer dans les registres des trois années précédentes, parce que son pays, pendant trois mois, a été le théâtre de la guerre et exposé au pillage ».

14. PRINGAUT. — Curé d'Unienville, du 22 novembre 1814 au 20 février 1815.

15. COULBAULT. — Après M. Pringaut, c'est le prieur de Beaulieu, Coulbault, qui remplit les fonctions du ministère à Unienville. Les anciens se souviennent très bien de lui, et ne l'appellent que « *Monsieur le Prieur* ».

16. CHARLES. — Curé d'Unienville pendant 8 ans (du 18 octobre 1820 au 2 février 1828), et ensuite du Magnifouchard. Il mourut à Troyes, dans un âge avancé, au Couvent des Carmélites où son frère était aumônier, et son corps a été rapporté au Magnifouchard.

17. HERMENT. — Trois ans curé d'Unienville (du 2 février 1828 au 1er janvier 1831). C'est lui qui a refait le sanctuaire actuel de l'église (voir plus haut). La Révolution de 1830 l'attira à Minecourt [1], son pays natal, où il fut curé pendant plus de 20 ans ; enfin, son évêque l'appela à un poste plus important, à *Heiltz-le-Maurupt* (chef-lieu de canton de la Marne), où il mourut [2].

18. CORRARD. — Il fut quelque temps vicaire de Dienville, sous M. Valton, avant que d'être curé d'Unienville. Il mourut en 1875 et fut inhumé sous le porche de l'église, à gauche du portail. Sur une plaque de marbre attachée au mur, on lit cette inscription latine composée par l'abbé Ridey, curé de Dienville : « Hic jacet Lud.-Fred. Corrard parochus hujus Ecclesiæ Pater per annos XLV verbi pabulo exempli et orationis oves aluit,

1. Minecourt, au diocèse de Châlons (Marne).

2. L'abbé Herment était frère des *Herment* dont l'un fut maire de Vendeuvre, et dont l'autre est encore docteur en médecine.

in ætatis anno 75 5ª april. 1875 omnibus flebilis obiit. R. in p[ace][1] ». Une traduction commentée de cette épitaphe se trouve dans l'acte de décès.

DEUXIÈME PARTIE

—

SEIGNEURIE D'UNIENVILLE[2]

La seigneurie d'Unienville relevait anciennement du comté de Brienne[3]. Mais en 1722, cette terre rentrait dans la mouvance du Roi, à cause de la tour de Hautefeuille de Chaumont-en-Bassigny[4].

Au XIVe siècle, la seigneurie d'Unienville appartenait entièrement aux Luxembourg, comtes de Brienne ; c'est seulement vers 1390 qu'ils en ont aliéné une partie « pour la légitime des filles de leur maison, se réservant toutefois la mouvance et le ressort[5]. » C'est ainsi que Jean de Menois[6], écuyer, et François Dufour, chevalier, rendent hommage, l'un « à Ysabel Denghien » et l'autre à « Pierre de Luxembourg, pour différentes maisons, pièces de terres et prez faisant partie de la seigneurie d'Unienville[7] » (25 mai 1399-2 sept. 1404).

Au XVIe siècle, le démembrement s'accentue. Il y a à Unienville : la seigneurie proprement dite, le fief d'Arsenay, les fiefs de Batilly, du Pont, et la ferme de Lizouard ratta-

1. Act. relig. à Unienville.

2. Il y a 22 ans, M. l'abbé Caulin, ancien curé de Rouilly-Saint-Loup, a publié un travail intitulé : « Quelques seigneuries au valiage et en Champagne propre. » Dans ce travail figure la « Seigneurie d'Unienville. » Nous avons repris l'œuvre et nous l'avons complétée en l'appuyant sur les Archives municipales, sur les registres déposés au greffe de Bar-sur-Aube, et sur les papiers que Madame la marquise de Vibraye a bien voulu nous communiquer.

3. Papiers du château de Dienville. — Seigneurie d'Unienville, p. 1 et 12.

4. Ibid. p. 12 et 15.

5. Ibid. p. 1.

6. Commune de Rouilly-Saint-Loup.

7. Ibid. Foys et hommages, p. 12.

chés au fief d'Arsenay. De plus, Charles de Luxembourg ayant vendu à Juste de Pontailler et à Diane de Luxembourg, son épouse, seigneur de Dienville, les 3/4 de la seigneurie d'Unienville, dès lors celle-ci fut partagée en deux, et jusqu'à M. Grassin, seigneur d'Arcis-sur-Aube, on a toujours distingué les seigneurs qui ont occupé les 3/4 de la seigneurie et ceux qui n'en ont possédé qu'un 1/4 [1].

Du temps de Jean et de Charles de Luxembourg, la seigneurie d'Unienville comprenait « justice haute, moyenne et basse, droits de redevences, grürie, mairie, greffe, rentes, censives et de poulles, menus deniers, bannalité de moulins, censives de grains, droits de corvée, les prez de Breusles (Breuil), terres labourables, rivierre et fossé du Mort, circonstence et dependence, 150 arpens de bois taillis avec la haute, moyenne et basse justice en iceux, les dits bois antiennement appelez les bois de *Chesnoy* (Chanet) et *aux Dames* [2]. »

§ I.

Seigneurs des 3/4 de la seigneurie.

Les 3/4 de la seigneurie comprenaient en outre des 3/4 des droits indiqués dans le paragraphe précédent. Signalons : 1° les 3/4 des droits de taille abonnée, droit de péage au pont d'Unienville, ferme de gros et de menus exploits ; 2° les 3/4 d'une pièce de prez lieu dit le *pré au comte* (environ 4 fauchées); 3° les 3/4 d'une pièce de terre labourable auprès du *bois des Pierrottes* appelez les *terres vacantes*, contenant environ 30 arpens ; 4° les 3/4 d'une pièce de terre au lieu appelé la *Coste au Breton* contenant environ 7 arpens ; 5° les 3/4 de deux pièces de bois jointes ensemble, appelés les *bois de Chanet* et *aux Dames*, contenant environ 110 arpens ; 6° les 3/4 d'une pièce de bois taillis appelée le bois *des Pierrottes* contenant environ 30 arpens [3].

Ce sont les droits de Charles de Luxembourg énumérés plus en détail ; on trouve pourtant quelques nouvelles pièces de terres, parce que les successeurs dudit Charles ont augmenté quelque peu leur petit domaine d'Unienville.

Les seigneurs qui ont possédé les 3/4 de la seigneurie sont :

1. Papiers du château de Dienville, p. 1.

2. Acte du 21 avril 1607. — Ibid.

3. Sentence d'adjudication du bailliage de Troyes à M. Pierre Grassin des 3/4 de la seigneurie d'Unienville (14 déc. 1723).

1. JUSTE DE PONTAILLIER. — Il donne procuration à Nicolas Bard, contrôleur des eaux et forêts du comte de Brienne, pour vendre la segneurie d'Unienville (les 3/4) à Nicolas Paillot (21 mars 1597)[1].

2 NICOLAS PAILLOT. — Nicolas Paillot, bourgeois de Troyes, donne en échange à Oudart du Mesnil, écuyer[2], à Olivier et à Edme, ses enfants, la terre d'Unienville (les 3/4)[3], contre la terre et la seigneurie de la Chapelle-Saint-Luc (17 mai 1597)[4]. Dans cet échange, le sieur du Mesnil se réserve 3 pièces de terres à la Chapelle-Saint-Luc, l'une contenant 22 cordes, l'autre 1/2 quartier et la troisième un quartier, attenant les 2 quartiers de la ruelle des seigneurs, qui sont chargés de 2 anniversaires pour la mémoire « des deffunts Jehan de Fondy (Foulx) écuyer du dit lieu et d[lle] Nicole de *Fondy*, femme du sieur du Maigny, parce qu'il a l'intention de continuer à faire dire les anniversaires. »

3. OUDART DU MESNIL, Olivier et Edme, ses enfants. — Marguerite Lauxerrois, veuve en premières noces de Vaillant Dumesnil, écuyer et sieur d'Arrentières en partie ; Olivier Dumesnil, écuyer, sieur d'Unienville, et Esther du Mesnil (sa cousine), son épouse, donnent en échange à Oudart Parmentier,

1. Ibid. Seigneurie d'Unienville, p. 1.

2. Oudart du Mesnil épousa en 1res noces Nicole de Foulx qui lui donna Olivier et Edme ; et en secondes noces Anne de Hosseton dont il eut Vaillant Dumesnil. Celui-ci épousa Marguerite Lauxerrois ; Olivier épousa Esther Dumesnil, et *Edme*, dit *monsieur d'Unienville*, épousa Jeanne de Davanne, fille d'Antoine, et mourut sans enfants le 28 fév. 1608. (Pierre tombale à Unienville).

Oudart du Mesnil était fils de Laurent et petit-fils de Nicolas dont la tombe est dans la sacristie du Petit-Mesnil. On y lit : « Cy gist noble hôme N. du Maigny escuyer sieur du Maigny Chaultmaigny d'Arrentière et Agate en p[ar]tie et a fot fere cette chapelle et trespassa le XVI d'aout MVXLIII. Priez Dieu pour lui. » Au milieu de la tombe sont les armoiries de la famille.

3. La terre d'Unienville avait été saisie par le s[r] de Juvancourt ; mais Oudart obtint main-levée.

4. La terre de La Chapelle-St-Luc consistait « en une maison seigneuriale fermée de fossés pleins d'eau, basse-cour, motte attenant où il y avait des vignes et arbres fruitiers, estables et autres bastiments — item 7 à 8 arpens de terre ès environs de la dite maison où il y avait plusieurs arbres fruitiers, popliers, ozerais et saulles — item justice haute, moyenne et basse, droits royaux et de bourgeoisie, molin et four bannal — item 66 arpens de terre ou environ, 2 arpens un quartier de prez en 2 pièces, cens, rentes tant en deniers que grains, volailles et aultres choses, portant lauds et ventes, deffaults et amendes, selon la coutume du bailliage de Troyes, pressoir bannal et aultres droits. »

conseiller du Roi, sieur du Petit-Mesnil et Chaumesnil, leur droit d'aînesse sur la terre d'Unienville, plus la moitié de cette terre avec tous les droits indiqués plus haut, contre une maison seigneuriale[1] au Petit-Mesnil avec accin, terres et prés en plusieurs pièces (21 avril 1607)[2].

Avant que de jouir de la terre d'Unienville, le s^r Parmentier devait payer à Edme du Mesnil la somme de 450 livres pour laquelle *Olivier* et *Esther* sa femme avaient engagé la moitié des moulins banaux ; de plus, verser à Nicolas Bugnetat, procureur fiscal de Vauchonvilliers, la somme de 1200 l. pour l'acquisition d'une partie de la terre du Petit-Mesnil, Chaumesnil, Renfourchard et Haye-Gerpin; 900 l. au sieur Olivier et à la dam^lle de Lauxerrois ; — 54 l. pour sa part de contre-échange ; — et enfin une pension annuelle et perpétuelle de 60 l. à Anne de Hosseton, pour le douaire qu'elle a droit de prendre sur la terre d'Unienville, pour la portion du sieur Olivier.

4. OUDART ET MARGUERITE PARMENTIER. — Marguerite Parmentier, fille d'Oudart, épouse de Jean Gombault (séparée de biens), sieur du Rozier, donne en échange à Jean d'Aubeterre, écuyer et sieur dudit lieu, de Vaux, d'Auzon et de Villechétif en partie, les 3/4 par indivis de la terre d'Unien-

1. Qu'il tient de *Jean* et *Philbert les Gibraillons*, écuyers, sieurs d'Herbelay, Belle-Fontaine et Montion.

2. Environ 40 journels, plus 6 journels acquis de Didière Dupuis, un moulin à vent bâti sur une pièce contenant 1/2 journel, 10 arpens de bois taillis au lieu dit *les bois de Bossancourt*, — 60 sols en argent, un chapon, une poulle et 3/4 de poule de censive annuelle et perpétuelle à prendre sur plusieurs bastiments du Petit-Mesnil et de la Gibberie, provenant d'une acquisition faite par deffunt *Jacques Gibraillon* de Charles et Bernard les Adelines en 1582, comme héritiers de *Claude Coussy* et *Hélène de Bossancourt*, leur mère, qui était elle-même héritière de feu Oudart de Bossancourt et de damoiselle Péronne du Mesnil, seigneurs du Petit-Mesnil et Chaumesnil, justice moyenne et basse de Ferrière, comme mairie, greffe, espaves, confiscations, dixmes, poulles et sols de ferme, poulles de la Rothière et censives d'argent, — la 6e partie de la carpière de Bossancourt, 7 sols 6 deniers en argent et un chapon decensive annuelle et perpétuelle à prendre sur une maison et accin de la *Giberie* appartenant autrefois à Claude Dupuis, — 1/2 fauchée de prés dans la carpière de Bossancourt, — 2 arpens de bois taillis dans la Ferrière, — une place appelée le *Mery-Saucy* (finage d'Unienville) en récompense d'une pièce de prés appelée *Belle-Mère* (id.) assensée à Claude de la Mothe 16 s. 4 poulles, contenant 3 arpens environ, — enfin les vignes tant d'Arrentières que de *Saint-Léger-sous-Brienne* qui ont esté délaissées au s^r Parmentier par les dits Gibraillons.

ville[1], plus la moitié des moulins bannaux[2], et tous ses droits et actions sur l'autre moitié qui doit lui appartenir à cause de l'échange qui en a été fait à Oudart Parmentier, son père, contre 2 arpens 1/2 de prés finage de Lavau[3], 41 l. 2 s. tournois et 3 poulles de rente annuelle et perpétuelle, 6 sols tournois à prendre sur 6 arpens de prés, au finage de la *Chapelle-Saint-Luc*, près Fouchy[4], 105 l. tournois de rentes par an à prendre sur l'Hôtel de Ville de Paris[5], une maison à Chalette[6] et 4409 l. pour soulte et plus-value (28 déc. 1622)[7].

5. Jean d'Aubeterre, Jean et Nicolas ses fils. — Un arrêt du Grand Conseil du 30 septembre 1667 déclare « que les portions de la terre d'Unienville appartenant au sieur d'Aubeterre sont hypothéquées au paiement de la somme de 3990 l. 8 d. et intérêts dus à Isidore André et à Marie Parmentier sa femme. »

Nicolas d'Aubeterre, écuyer, seigneur du Petit-*Main-Robert* et des *Loges-Margueron*, pour éviter les poursuites dirigées contre lui et son frère Jean-Baptiste par le sieur Isidore André, se déporte des 3/4 de la seigneurie d'Unienville qui lui venaient de Jean d'Aubeterre, son père, à la succession duquel il a renoncé (19 janv. 1671)[8].

6. Isidore André et ses enfants. — Après un procès qui a duré 42 ans (de 1632 à 1674), Isidore, J-B. François et Elisa-

1. L'autre quart appartient au s^r de Villiers (Gabriel de Davanne).

2. La veuve du Mesnil en a sa vie durant la *moitié de la moitié*, en sorte que Jean d'Aubeterre ne jouira que d'un quart jusqu'à son décès.

3. Loués à Antoine Roux, laboureur à Argentolle, 45 l. tournois et deux chapons.

4. Donnés par le s^r d'Aubeterre à bail amphithéotique et perpétuel à Jean Jannet, Aventin Toussier et la veuve Claude Corrard.

5. Et aussi des deniers provenant des dîmes appartenant au s^r d'Aubeterre, son oncle, écuyer, s^r dudit lieu et de Villechétif.

6. Qui rend chaque année 15 l. tournois.

7. Sur cette somme le sieur d'Aubeterre paie comptant 609 l. ; les autres 3800 l. il les retient tant pour la non-jouissance du 1/4 des moulins que pour le paiement des 200 l. accordées en douaire à la veuve du Mesnil, sans préjudice de la somme de 4581 l. que lui doivent le sieur Gombault et la d^lle Parmentier, et au paiement de laquelle les héritages donnés en contre-échange sont hypothéqués ainsi que tous leurs biens meubles et immeubles.

Pour témoigner la satisfaction qu'il éprouve de cet échange, le sieur d'Aubeterre fait présent à la d^lle Parmentier d'une chaîne d'or pesant 4 onces.

8. L'abbé Caulin prétend que Nicolas d'Aubeterre ne possédait aucun fief à Unienville ; on voit le contraire.

beth André, enfants d'Isidore et de Marie Parmentier, assistés des officiers de la justice d'Unienville, prennent possession des 3/4 de la seigneurie, abandonnés par Nicolas d'Aubeterre (29 mai 1674).

7. Pierre Grassin. — Il achète moyennant la somme de 20000 l. les 3/4 de la seigneurie d'Unienville, saisie à la requête de Louis de Maujon, chevalier, seigneur de la Rothière, sur J.-B. André et sur la succession vacante d'Isidore André (14 déc. 1723).

§ II.

Seigneurs du quart de la seigneurie.

1. Antoine de Davanne[1]. — Antoine de Davanne, époux de Nicole de la Rochette, seigneur de Villiers-le-Brûlé, Villevocque et Regnault Le Porc, possédait le quart de la seigneurie d'Unienville en 1580.

L'abbé Caulin a essayé de dresser une généalogie de la famille de Davanne ; elle est entièrement fausse. Et en effet, d'après les actes religieux déposés tant aux archives d'Unienville qu'au greffe de Bar-sur-Aube, et aussi d'après une pierre tombale formée de carreaux émaillés de 0,16c de côté qui se trouve à Unienville, dans la chapelle de Saint-Nicolas, Antoine de Davanne aurait eu six enfants : 1° *Humberte*, morte en 1580[2] ; 2° *Roland*, baptisé le 5 mai 1573[3] ; 3° *Diane*, prieure d'Orrimont[4] ; 4°, *Jehanne*, épouse d'Edme du Mesnil[5] ;

1. Il y a à Unienville une contrée de ce nom, près du fief d'Arsenay (voir plus loin) ; elle comprenait autrefois 12 hommes de vignes.

2. Voici l'inscription gravée sur la tombe : « Cy gist damoiselle Humberte Davanne, fille de noble hôme Anthoine Davanne et de damoiselle Nicole de la Rochette seigneurs d'Ugnieville, Villiers-le-Brûlé, Villevocque et Regnaut le porc, qui décéda le .. MVcIIIIxx. Priez Dieu pour son âme. Au bas de chaque carreau, 2 écus accolés à trois léopards d'or, et autour du nom de Nicole de la Rochette, 4 fleurs d'or tigées et passée en sautoir.

3. Act. relig. au greffe de Bar-sur-Aube. Il eut pour parrains noble hôme Estienne de Champigny, écuyer, et Jorobabel, écuyer, pour marraine, damlle Louise, femme de noble homme Tinthe de Varles, écuyer.

4. Arch. comm. passim.

5. Elle a été inhumée à Unienville, devant l'autel de Saint-Nicolas, et sur sa tombe on lit cette épitaphe : « Cy gist très vertueuse et noble damoyselle Jeanne de Davanne veuve de feu honoré seigneur Edme du Mesgnil, vivât se[i]g[neu]r en p[ar]tie d'Unyville qui décéda le lundi 17 février 1631. Requiescat in pace. » Au milieu de la tombe, un écu losangé à trois quintefeuilles, écartelé d'un sautoir accompagné de 4 grillons. Autour de l'écu une cordelière surmontée d'un quintefeuille. — A côté de la tombe de Jeanne de Davanne se trouve celle d'Edme du Mesnil ; on y lit : « Cy gist noble hôme Edme

5° *Françoise*, religieuse de Poulangy[1]; 6° *Laurent*, père de Gabriel.

2. JEANNE DE DAVANNE. — Jeanne de Davanne, fille d'Antoine et épouse d'Edme du Mesnil, lui apporte en dot le 1/4 de la seigneurie d'Unienville.

3. GABRIEL DE DAVANNE. — Gabriel de Davanne, non pas fils d'Antoine, comme le dit l'abbé Caulin, mais fils de Laurent et petit fils d'Antoine, et mari de Louise de Nevelet, reçoit en échange d'Edme du Mesnil le quart de la terre d'Unienville (30 septembre 1607).

Le 22 novembre 1607, Michel de Pontailler, chevalier de l'ordre de Jérusalem, Juste de Pontailler et Diane de Luxembourg, son épouse, et Jean-Louis de Pontaillier, vendent avec faculté de réméré, à Gabriel de Davanne et à Edme du Mesnil, le four bannal d'Unienville et la motte (place) qui est au-devant, moyennant 1050 l.

Le 30 septembre 1637, arrêt du Grand Conseil qui ordonne « que distraction sera faite du four bannal, au profit de la damoiselle Louise de Nevelet, dans la saisie de la terre d'Unienville, et condamne le sieur d'Aubeterre à lui rendre sa portion des bois qu'il a fait couper, dépendant de ladite terre[2].

4. PIERRE DE DAVANNE. — Bail fait le 10 janvier 1650 du four bannal d'Unienville et de la justice du dit four par *Pierre d'Avane*, fils de Gabriel, moyennant 95 l. et 2 chapons par an, et à la charge d'entretenir le four de maçonnerie et les bâtiments de menues réparations.

5. JEAN-BAPTISTE LEMOINE. — Mre Louis de la Grange-Trianon, chevalier, seigneur de Naudy, légataire universel de défunt Mre Pierre d'Avane-François Bermonde, chevalier, seigneur de Criennes, de Goucourt, de Villiers-Bonneux, et

du Mesgnil seigneur d'Unyville qui décéda le mardi 28 febvrier 1608. Priez Dieu qu'il aye pitié de son âme. » Au milieu de la tombe 2 écus : celui de gauche fascé de 7 pièces ; celui de droite écartelé au 1 et 4 d'un lion lampassé et couronné sur un champ semé de billettes ; au 2 et 3, trois pals sous une fasce diminuée au chef chargé d'une fleur de lys naissante. Autour des écus une couronne de quintefeuilles. Au-dessous, Edme du Mesnil, les mains jointes, en pourpoint et l'épée au côté, avec cette devise : « Amor pungit » ; un peu plus bas, à son flanc gauche, les initiales M. D. (Mesnil Davanne) ; et enfin, à ses pieds « Requiescat in pace. »

L'abbé Caulin ne parle pas de ces écussons ; ils sont pourtant remarquables, et il a dû les voir, étant curé de la Rothière.

1. Act. relig. au greffe de Bar-sur-Aube.

2. Papiers de Dienville. Seigneurie d'Unienville, four bannal, p. 21.

dame Edmée de Tournebulle, son épouse, donataire de défunt Louis de Tournebulle, chevalier, seigneur de Lumiers, et de dame Edmée de Canutin, ses père et mère, — Pierre de Nevelet, chevalier, seigneur de Dosche, le Ruisseau, Mousseau, et dame Marie Lemoyne, son épouse, — J.-B. Lemoyne, écuyer, seigneur de Bourseval, et dame Anne de Marsillac, son épouse, étant aux droits avec le s^r Nevelet de Mre Louis de la Beaume, chevalier, seigneur d'Estays, héritier conjointement avec le défunt s^r de Tournebulle chacun pour moitié quant aux propres paternels du défunt s^r de Villiers Davanne, ont décidé, en conformité d'une sentence de licitation du 9 septembre 1681, que le 1/4 de la seigneurie d'Unienville appartiendrait au sieur Lemoyne (10 novembre 1681) [1].

6. PHILIPPE DE VALOIS. — Par son contrat de mariage avec Mre Philippe de Valois, comte de Mursay, dam^elle Marie Louise Lemoyne, fille de J.-Baptiste, reçoit la terre d'Unienville (le 1/4) faisant partie des 150,000 l. qui lui avaient été promises en dot (2 avril 1695).

7. JOSEPH DE MAUJON et son fils. — Marie Louise Lemoine autorisée de son mari, vend à Joseph de Maujon, chevalier, seigneur de la Rothière [2], le 1/4 de la terre d'Unienville, moyennant 2,500 l. (25 mai 1704).

8. PIERRE GRASSIN, seigneur d'Arcis-sur-Aube. — Louis de Maujon, chevalier, seigneur de la Rothière, fils unique de Joseph, vend le 1/4 de la terre d'Unienville à Mre Pierre Grassin, moyennant 4,000 l. (31 décembre 1723).

§ III.

Seigneurs du fief d'Arsenay.

Le fief d'Arsenay consistait en une maison appelée la *Maison d'Arsenay* où il y avait deux chambres à feu, une chambre à four, grenier, étable, écuries, grange, une bergerie, un pavillon au-dessus de la porte d'entrée, cour, jardin, accin, verger (la maison et les enclos entourés de fossés remplis d'eau vive), terres labourables, prés, chenevière, vignes, luzerne, arbres

1. Tous ces détails ont été puisés au château de Dienville.

2. Le château de M. de Maujon était derrière l'église de la Rothière (Act. relig. de la Rothière, 16 juin 1732). La chapelle de *N. D. de Pitié* de la Rothière fut bénite le 22 avril 1767. Un an auparavant (10 mai 1766) avait eu lieu la confirmation de la paroisse de la Rothière à l'église de Dienville. (Acte de décès de Louise de Bouzey, épouse de Joseph de Maujon) (24 août 1681).

fruitiers, saules, peupliers, aulnelles, contenant au total 10 journaux environ, plus 104 journaux, 5 denrées de terres labourables, 19 fauchées de prés, 12 hommes de vignes (dans la Davanne), plus cens et rentes en argent et chair dus chaque année à la S.-Remy par les particuliers, lesdites censives portant lots et ventes, défauts et amendes avec droit de retenue suivant la coutume de Chaumont (aveu du 16 août 1737).

Les seigneurs du fief d'Arsenay sont :

1. JEAN DE MONNOIR [1]. — Aveu fourni par Jean de Monnoir à M. le comte de Brienne, de plusieurs héritages situés au village et finage d'Unienville (1er juillet 1404).— (Inventaire des titres du fief d'Arsenay).

2.- GUYARD D'ARSENAY. — Aveu fourni par Guyard d'Arseney, écuyer, à Mre Antoine de Luxembourg, de plusieurs maisons et héritages situés au village et finage d'Unienville (24 septembre 1489 — Aveux p. 29).

3. NICOLAS [2] DE POINSON. — Déclaration du fief d'Arsenay donnée par Nicolas de Poinson, prêtre, maître de la maison hospitalière de Saint-Jacques... en Lauxois, demeurant audit lieu, Didier Poinson, écuyer, Jeannet de Bardenay, écuyer, à cause de Simonnette Poinson, sa femme, Philbert le Jeune aussi écuyer, à cause de dam^{elle} Cécile, sa femme ; et dam^{elle} Anne de Poinson, veuve de feu Jean de Lallier (11 janvier 1537).

4. NICOLAS DE BEAUFORT. — Aveux fournis par Nicolas de Beaufort, écuyer, à cause de Catherine de Vaudremont, sa femme, à Antoine de Luxembourg, pour le fief d'Arsenay (6 janvier 1538 — 3 novembre 1555 — 20 janvier 1557).

5. SIMON DE LA ROCHETTE. — Aveu fourni par Simon de la Rochette, écuyer, seigneur d'Espinon, du *fief d'Arsenay* et *Court au Bastard*, à Jean de Luxembourg (16 mars 1559).

6. ANTOINE DE DAVANNE. — Arpentage des terres et prés appartenant à Antoine Davanne, situés à Unienville, par Claude Coquin (20 et 22 janvier 1583).

7. EDME DU MESNIL. — Foi et hommage rendu à M. le comte de Brienne par Edme du Mesnil, écuyer, comme mari et administrateur des corps et biens de dam^{elle} Jeanne Davanne, pour le fief d'Arsenay (27 juillet 1602).

8. LOUIS DE MAUJON. — Acte de prise de possession par Mre Louis de Maujon, du fief et gagnage d'Arsenay, consis-

1. Contrée de Dienville.

2. Poinson, village de la Côte-d'Or, près de Châtillon.

tant en plusieurs arrière-fiefs, plus du fief du four bannal, le tout acquis par lui de *Louis de Davanne*, seigneur de Villiers (17 mars 1664).

9. PIERRE ET JOACHIM DEVALLES. — Joachim Devalles, chevalier, fils de Pierre Devalles, écuyer, et de dame Françoise Nevelet, son épouse, eut la moitié du fief d'Arsenay dans le partage qu'il fit des biens de ses père et mère avec Mre Pierre Devalles, son frère (Acte du 23 mai 1716).

10. LOUIS DU PERREY BLÉMOND. — Louis du Perrey Blémond, marchand de vins à Paris, acheta la moitié du fief d'Arsenay, moyennant 3,000 l., de Joachim Devalles (23 mars 1716); puis, l'autre moitié de Pierre Nevelet, écuyer, pour la même somme (23 mai 1716)[1].

PIERRE GRASSIN, seigneur d'Arcis-sur-Aube. — Louis du Perrey et Judith Roblin, son épouse, vendent à M. Grassin le fief d'Arsenay, moyennant la somme de 10,000 l. (8 avril 1720). Ce dernier donne en outre aux sieurs de Nevelet la somme de 1,200 l., en considération de ce qu'ils ont consenti à la vente du fief d'Arsenay, et de ce qu'ils se sont désistés de l'exécution des sentences qui leur permettaient de rentrer dans le dit fief (8 mai 1720).

§ IV.

Seigneurs du fief de Batilly[2].

Le fief de Batilly, appelé tout d'abord *cense* d'Unienville, consistait en maison, grange, étables, jardins, accin, pourpris, un gagnage et labourage contenant 8 fauchées de prés ou environ et 60 journaux de terres (Acte du 27 juin 1597).

Un autre acte du 16 août 1737 est plus explicite. Il nous dit que ce fief consistait « en une maison bâtie en mansarde composée de plusieurs chambres à feu, une chambre à four, écuries, étables, poulaillier, toit à porc, grange, cour, jardin et enclos partie en chenevière et prés garnis de quelques arbres fruitiers et saules assis audit Unienville, au-devant de l'église, à l'encognure de la Grande Rue et de la rue Vézard, contenant en total 3 arpents ou environ, tenant ladite maison et bâtiments du midi tant à ladite rue Vézard qu'à la place devant l'église,

1. Détails puisés au château de Dienville.

2. Le fief de Batilly, appelé aussi cense d'Unienville, était autrefois en franc aleu; il est devenu fief en 1648 et a été réuni au *fief du Pont*. Il ne faut pas confondre, comme le fait M. Roserot (*Arm. du dép. de l'Aube*, n° 530), Batilly, contrée d'Unienville, avec Batilly, commune de Villy-le-Bois.

du septentrion au jardin et enclos ci-après, du levant tant à la maison et écuries de Claude Parigot, une ruelle entre deux, qu'à la grange et enclos de luzerne dudit Parigot, et du couchant à la Grande Rue. Et lesdits jardin et enclos tenant d'une part au septentrion au ruisseau du Maure, d'autre tant aux bâtiments ci-dessus qu'à l'enclos et jardin dudit Parigot et à ladite rue Vézard, d'un bout du levant sur une place dite *les plans* et d'autre sur la Grande Rue.

Les seigneurs qui ont possédé le fief de Bâtilly sont :

1. Georges Bertin. — Contrat de vente de la cense d'Unienville (fief de Batilly) faite à Georges Bertin, conseiller, médecin ordinaire du Roi et du comte de Brienne, par Charles de Luxembourg, pour le prix de 1,500 l., afin de demeurer quitte des arrérages de 200 l. de rente constituée par Jean de Luxembourg (testament du 9 juin 1576) en faveur dudit Bertin, sa vie durant (4 décembre 1590). Le comte de Brienne se réserve la faculté de racheter ladite cense.

Commission délivrée au bailliage de Chaumont à fin d'y faire assigner à la requête de Georges Bertin, *Oudard du Mesnil*, s^r de la Chapelle, pour se voir condamner à déguerpir la possession et jouissance d'une ferme et métairie appelée la *Cense* d'Unienville (27 juin 1597).

Sentence rendue contre Oudart du Mesnil qui maintient Georges Bertin dans la possession et jouissance de la cense d'Unienville (16 novembre 1598).

2. Denis Bey et ses enfants. — Contrat de vente de la cense d'Unienville à Denis Bey et à Antoinette Bertin, sa femme, par Georges Bertin (28 octobre 1596).

Arrêt du Parlement qui fait droit à la requête de d^lle Antoinette Bertin, veuve de feu Me Denis Bey, sieur de Batilly, demandant que distraction soit faite de la *cense* d'Unienville dans la saisie du comte de Brienne poursuivie par le sieur Thibault Holman, bourgeois de Paris, d'une part, et le curateur à la succession vacante de Mre Charles de Luxembourg d'autre part (17 mars 1610).

Après Denis Bey, Louis Bey est sieur de Batilly en 1614 et ses deux fils Henri et Antoine ensemble en 1634.

3. Jacques le Duchat. — Jacques le Duchat, écuyer, comme procureur de d^e Louise de Batilly, veuve de Melchior de Lisle, remet au comte de Brienne (Henri-Auguste de Loménie) le gagnage d'Unienville, appartenant à ladite dame,

au moyen du remboursement de la somme de 1,500 l. (28 juillet 1648).

4. LOUIS DE MAUJON I. — Acte par lequel Mre Henri-Auguste de Loménie tant en son nom, que comme 1er créancier de Charles de Luxembourg, vend à Mre Louis de Maujon, seigneur de Chefdeville et de la Rothière, le gagnage ou cense d'Unienville, depuis appelé Batilly, moyennant la somme de 1,700 l. (23 juillet 1648).

Par cet acte, le comte de Brienne consent à ce que le gagnage d'Unienville soit uni au fief du *Pont* sous le même titre, et à ce qu'il soit possédé par Louis de Maujon et ses successeurs à perpétuité (à muance de seigneur et de vassal au devoir d'une laisse et deux colliers à levriers dont les fermetures seront d'argent, et à la condition aussi qu'ils en rendront foi et hommage au comte de Brienne et à ses successeurs).

5. LOUIS DE MAUJON II. — Louis de Maujon II, fils du précédent, écuyer, sieur de Batilly, demeurant à Unienville, héritier de défunte dame Marie de Martre, femme de Louis de Maujon, écuyer, sieur de Chefdeville, s'oppose à ce que dans la saisie des biens faite sur *Joseph de Maujon*, son frère[1], par les abbesse, prieure et religieuses du couvent de l'abbaye de Notre-Dame des Prés-ès-Troyes, on comprenne le fief de Batilly (13 avril 1676).

Arrêt du Parlement qui donne acte de la déclaration faite par les dames religieuses de Notre-Dame des Prés, qu'elles n'ont pas entendu comprendre dans la saisie le fief de Batilly, et ordonne en conséquence que le sieur de Maujon en jouira paisiblement (17 avril 1676).

6. CATHERINE D'ERMINETTE DU BREUIL. — Catherine d'Erminette, veuve de Mre Louis de Maujon[2], rend foi et hommage

1. L'abbé Caulin dit que ce Joseph de Maujon n'eut que deux fils; en réalité il en eut quatre : 1° *Louis de Maujon III* qui épousa Marie-Thérèse d'Anglebermer. 2° *Louise de Maujon* qui mourut le 26 avril 1690 à l'âge de 22 ans environ et fut inhumée le lendemain dans l'église d'Unienville (act. relig. à Unienville. Sa tombe a disparu). 3° *Charles-François de Maujon*, écuyer. (Act. relig à Unienville, 19 décembre 1676 — et à la Rothière, 12 juin 1678). 4° *Marie-Blaisine de Maujon* qui fut baptisée le 7 septembre 1672. Elle eut pour parrain Jacques de Lantage, écuyer, seigneur de Baume et Seigny en partie, et pour marraine Blaisine Degand, épouse de Charles-Marcel de Balidal, écuyer, seigneur du Mesnil et d'Essigny en partie. (Act. relig. à Unienville).

2. Louis de Maujon II, ignoré par l'abbé Caulin, était seigneur de Batilly, d'Arigny et d'Unienville, baron de Crespy et d'Yolande. Il épousa Catherine d'Erminette du Breuil. (Act. de bap. à la Rothière, 25 août 1690).

au comte de Brienne pour le fief de Batilly, en conséquence de l'usufruit qui lui avait été accordé par son contrat de mariage (7 juin 1721).

7. LOUIS DE MAUJON III. — Foi et hommage du fief de Batilly par Me Louis de Maujon, chevalier, seigneur de la Rothière en partie, colonel du régiment de Villequière[1].

8. PIERRE GRASSIN, seigneur d'Arcis-sur-Aube. — Acte par lequel Louis de Maujon III et Marie-Thérèse d'Anglebermer, son épouse, vendent à M. Grassin, les fiefs de Batilly, du Pont et de Lenty[2], moyennant 11,000 l. (10 octobre 1726), héritages appartenant au sieur de Maujon[3].

§ V.

Seigneurs du fief du Pont.

Le fief du Pont, ainsi appelé de l'*ancien pont* qui faisait communiquer Unienville avec la Rothière, consistait en droit de justice, cens et rentes sur plusieurs bâtiments et héritages, tant en grains, argent, que volailles, lesdits cens et rentes parties indivises avec le seigneur du fief d'Arsenay, et en 55 journaux environ de terres labourables en plusieurs pièces et contrées.

Les seigneurs qui ont possédé le fief du Pont sont :

1. JEAN DUPONT. — Aveu des héritages appartenant à Jean Dupont, écuyer demeurant à Unienville, fourni au comte de Brienne (13 octobre 1508 — 17 octobre 1525).

2. DIDIER POINSON. — Il est l'héritier de Jean Dupont. (Arch. du château de Dienville).

Il mourut en 1712 à l'âge de 76 ans et fut inhumé le 25 décembre dans l'église d'Unienville. (Act. relig. à Unienville). Sa tombe a disparu.

1. Tous ces renseignements ont été puisés au château de Dienville ; ils complètent et rectifient ce que l'abbé Caulin a publié sur les *arrière-fiefs d'Unienville*, p. 468 et 469.

2. Le fief de Lenty ou Lanté à la Rothière consistait en droits de terrage dus sur les héritages du fief à raison d'un boisseau par chacun journal tel grain que la terre porte, payable chacun an le jour de Saint-Remy, chef d'octobre, avec droit de haute, moyenne et basse justice, sans aucune réserve, sinon 22 ou 23 journels de terre appartenant au sieur de Maujon. (Il a renoncé depuis à cette exemption).

3. Tant comme seul et unique héritier de M. Joseph de Maujon, son père, chevalier, seigneur de la Rothière et d'Unienville en partie, que comme héritier de défunt M. Louis de Maujon, son oncle, chevalier, seigneur de Batilly. (Archives du château de Dienville).

3. ANTOINE DE SACQUENAY[1]. — Foi et hommage rendu à Antoine de Luxembourg par Antoine de Sacquenay, écuyer, sieur dudit lieu, mari et administrateur des corps et biens de d^lle Antoinette de Poinson, sa femme, fille et héritière de défunt Didier Poinson. (2 octobre 1555).

4. ANNE DE POINSON. — Aveu fourni à Jean de Luxembourg par Anne de Poinson, veuve de feu Jean de Lallier, en son vivant, écuyer, seigneur du fief Jean Dupont. (20 janvier 1556).

5. ANTOINETTE DE POINSON et Nicolas son frère. — Partage de la moitié des biens d'Anne de Poinson, ayant droit de feu M. Nicolas de Poinson, son frère (31 août 1556), entre Antoine de Sacquenay et Antoinette de Poinson, sa femme, et les héritiers de Jean Lallier. L'autre moitié appartient à Antoine de Sacquenay comme le prouvent trois déclarations fournies à Charles de Luxembourg des maisons, prés, terres labourables, vignes et autres héritages et biens composant le fief du Pont possédés par Antoine de Sacquenay, écuyer, demeurant à Poinson, comté de Bourgogne. (13 mai 1586).

6. CLAUDE DE MERIZOT. — Aveu du fief du Pont à Jean de Luxembourg par Claude de Merizot, écuyer, à cause de d^lle Jeanne de Lallier, sa femme. (14 août 1561).

7. CHARLES DE LA CHAUSSÉE. — Aveu du fief du Pont fourni à Jean de Luxembourg par Claude de la Chaussée, seigneur dudit lieu et de la moitié du fief du Pont, à cause de la succession de feu Antoine de la Chaussée, son frère, seigneur de la moitié du fief, ayant eu les droits cédés de Claude de Morizot, écuyer, et de Jeanne Lallier, sa femme.

8. HUMBERTE DE FRANCURE. — Aveu fourni à Charles de Luxembourg par Humberte... veuve de Charles de la Chaussée, pour le fief du Pont. (9 avril 1586).

9. RENÉ DE LA CHAUSSÉE (fils du précédent). — Adjudication par décret du fief de Gigny (à la Rothière) ainsi que du fief du Pont, au profit de René de la Chaussée. (19 mars 1608).

10. LAURENT DE LA CHAUSSÉE (frère du précédent). — Aveu par Laurent de la Chaussée pour le fief du Pont. (18 fév. 1634).

11. JEAN COMPAROT et Claude-Nicolas, son fils. — Adjudication par décret à M. Jean Comparot, président en l'élection de Troyes, du fief de Gigny et du fief du Pont. (25 oct. 1685).

Claude Nicolas hérite de ce fief à la mort de son père.

1. Il y a à Unienville une petite contrée appelée la *Sacquenelle*.

12. Joseph de Maujon. — Acquisition par Joseph de Maujon, et Louis, son fils, de Claude-Nicolas Comparot, du fief de Gigny et du fief du Pont. (19 déc. 1704)[1].

Aveu de Louis de Maujon, fils de Joseph, pour le fief du Pont. (18 janvier 1717).

13. Pierre Grassin, seigneur d'Arcis-sur-Aube. — Acte par lequel Louis de Maujon et son épouse Marie-Thérèse Langlebermer, vendent à M. Grassin les fiefs de Batilly et du Pont réunis, ainsi que le fief de Lanté, moyennant 11000 l. (19 octobre 1726).

§ VI.

Seigneurs de la ferme de Lizouard.

Cette ferme[2] était jointe au fief de Batilly qui lui-même dépendait du fief d'Arsenay. Elle comprenait maisons, terres (70 journaux environ), prés (8 fauchées), vignes et héritages composant un fermage et labourage vulgairement appelé la *Lizouard.* En 1720, ce fermage était partie en franc-aleu, partie dans la censive du sieur de Maujon, à cause de sa seigneurie en partie d'Unienville, et le surplus dans les censives des seigneurs et dames dont il relevait.

Les seigneurs qui ont possédé la ferme de Lizouard, sont :

1. Les Rommecourt. — Nous connaissons ce détail par une déclaration faite au terrier d'Unienville (8 avril 1634) par Claude Crossette, avocat au Parlement, bailli du comté de Brienne, demeurant à Unienville, qui nous dit « que tout ce qu'il a de M. Lizouard vient des MM. de Rommecourt[3] ».

Il y a plusieurs généalogies des Rommecourt[4] ; mais toutes sont incomplètes ou inexactes, du moins en ce qui concerne les Rommecourt d'*Unienville* ; les pierres tombales et les actes religieux nous permettront de les rectifier.

1. L'abbé Caulin dit que Jean Comparot acquit le fief de Gigny de Joseph de Maujon : c'est le contraire qui eut lieu.

2. Ainsi nommée de Jean Lizouard qui succéda à M. de Rommecourt.

3. Il y a dans la nef de l'église d'Unienville une tombe qui porte cette inscription : « Cy gist maistre Claude (Crossette)... juge en la justice de ce lieu qui décéda... 164... requiescat in pace ». Nous pensons que c'est le même Crossette. Une de ses parentes a été inhumée devant l'autel de la Sainte-Vierge. On lit en effet cette épitaphe : « Cy gist honneste femme Claudine Crossette vivant f[e] de Louis Crossette marchand demeurant à Unyville qui deceda le 23 novembre 1618. Pries Dieu pour son âme ».

4. Voir la généalogie de l'abbé Caulin et celle de la Bibliothèque de Troyes faite par un membre de la famille.

La souche des Rommecourt d'Unienville est *Jehan de Rommecourt*, époux de Susanne du Jobar. Il mourut en 1636 à Unienville. Sur sa tombe on lit cette inscription : « Cy gis honoré seigneur Jehan Louis de Rommecourt escuyer seigneur du Megnis Chaumegnit et Crepy en partie capitaine du chatel et gouv[erne]ur (de la ville) et du chatel (de Brienne) lequel desceda (le 5e jour du mois d'août 1636). Pries Dieu pour sonne ame... requiescat in pace [1] ».

Jehan de Rommecourt eut 8 enfants :

1° *Jean-Louis de Rommecourt* baptisé le 9 décembre 1581. (Act. relig. au greffe de Bar-sur-Aube).

2° *Antoine de Rommecourt* baptisé le 10 juillet 1583 [2].

3° *Juste de Rommecourt* baptisé le jour de la Pentecôte 1584. Il eut pour parrains Juste de Pontaillier et Gind du Mesnil et pour marraine Jacquette de Caulmont [3].

4° *Pierre de Rommecourt*, époux de Marie Abert, demeurant, à Mouson [4].

5° *Gabrielle de Rommecourt* qui épousa Chapdeleine père de Jean Chapdeleine praticien demeurant à Brienne [5].

6° *Jehanne de Rommecourt*, femme de François de Bossancourt. Elle était veuve en 1675 [6].

7° *Nicole de Rommecourt*, décédée le 8 mars 1675 à l'âge d'environ 60 ans et inhumée dans l'église d'Unienville. Sa tombe a disparu [7].

8° *Charles de Rommecourt*, écuyer, seigneur du Petit-Maignil, Chaumesgnil et Crespy en partie [8], qui épousa Louise de Bossancourt [9], et mourut le 22 octobre 1668, âgé d'environ

1. Nous avons trouvé le mois et son quantième dans les registres ecclés. au greffe de Bar-sur-Aube.

2. Act. relig. au greffe de Bar-sur-Aube. Il eut pour parrains noble hôme Jehan d'Espinon et noble Antoine Tourrelière dit de Pinceloup et pour marraine noble femme Nicole de la Rochette.

3. Act. relig. au greffe de Bar sur-Aube.

4. Act. de bap. à Unienville 3 fév. 1659. Il ne paraît plus sur les registres ecclés. à partir du 30 septembre 1666.

5. Acte de décès à Unienville 8 mars 1675.

6. Acte de décès à Unienville 7 mars 1675.

7. Acte de décès à Unienville.

8. Acte de baptême à Unienville 13 avril 1655. — 23 sept. 1638. (Act. relig. au Petit-Mesnil).

9. On voit dans un acte de bapt. du 13 avril 1655 le nom d'*Edmée de Bossancourt;* dans un autre, du 3 juillet 1642, celui d'*Elisabeth de*

70 ans. Il fut inhumé au « cœur d'Unyenville en présence de Pierre Lebrun antien abbé de Notre-Dame de Beaulieu et de Louis de Maujon, escuyer, seigneur de Batilly, demeurant à la Rothière[1] ». Sa tombe a disparu.

2. Jean Lizouard. — Jean Lizouard, huissier vétéran aux requêtes de l'Hôtel, achète la propriété des sieurs de Rommecourt et lui donne son nom.

3. Joseph de Maujon. — Acquisition de la ferme de Lizouard par M. Joseph de Maujon, chevalier, seigneur de la Rothière (2 mai 1701).

4. Louis de Maujon. — Louis de Maujon, fils unique du précédent, et Marie-Thérèse d'Anglebermer, son épouse, vendent à Pierre Grassin la ferme de Lizouard, moyennant 12,000 l. (1er octobre 1720).

5. Pierre Grassin, seigneur d'Arcis-sur-Aube. — Pierre Grassin vend la maison de la ferme Lizouard à Jean Hué, moyennant 1050 l. (14 novembre 1748) et à la charge de 6 d. et 2 chapons de cens.

§ VII.

Seigneurs de la ferme de Trasse.

Quoique cette ferme ne se rattache pas d'une manière directe à la seigneurie, nous jugeons à propos d'en parler, à cause de son importance. Cette ferme, ainsi nommée de *Jean Trasse,* consistait en une maison, grange, étable couverte en tuiles, cour, jardin et accin, assis rue d'Aube, tenant d'une part à Jehan de la Salle, d'autre part à Claude Crossette et Anne Tasseret, sa femme, et d'un bout à damelle Jehanne[2].

Les propriétaires de cette ferme sont, après la *veuve Jean Bouchon* qui l'avait en franc-aleu :

1. Claude Crossette. — Claude Crossette, juge en partie d'Unienville, et Anne Tasseret, sa femme, vendent la ferme de Trasse à Jehan Trasse, marchand, demeurant à Unienville, et à dame Charlotte le Tourtat, sa femme (22 juin 1629).

2. Jehan Trasse[3]. — Echange entre Jean Trasse et Jean-

Bossancourt, du Petit-Mesnil ; enfin dans un troisième, du 24 mars 1659, celui de *Louis de Bossancourt*, écuyer. Ce sont probablement les frère et sœurs de *Louise de Bossancourt*. (Act. relig. à Unienville).

1. Acte de décès à Unienville.

2. Elle appartenait, avant Claude Crossette, à la veuve Jean Bouchon, et était en franc-aleu. (Arch. du château de Dienville, 22 juin 1629.)

3. Jehan Trasse est inhumé dans l'église d'Unienville, au milieu de la

Louis Crossette, portant abandon audit Trasse de la portion dudit Crossette, dans 3 fauchées de prés à Unienville (19 octobre 1661).

Contrat de vente fait par Jean Trasse à Jean Jolly[1], de 2 1/2 journels de terre à charge de réméré. Le contrat a été retiré depuis (13 avril 1665).

Echange entre Jean Trasse et Jean Crossette, portant abandon, audit Trasse, de 3 denrées de vignes aux Grands Prés (13 novembre 1672).

3. Pierre Trasse. — Pierre, fils de Jehan Trasse et d'Agnès Rabis, économe sequestre du diocèse de Troyes, hérite la ferme de Trasse de ses père et mère en 1686. Il avait déjà acquis, du temps qu'il était au service de M. l'*abbé de Chaudgny*, paroisse de Saint-Paul, à Paris, 3 journaux de terres, au finage de Juvanzé, de Jacques Bernard (12 janv. 1665) ; et un bail du 20 fév. 1683 nous apprend qu'il avait loué tous ses biens d'Unienville à Pierre Michaut, moyennant 78 l. Depuis, il a encore augmenté sa ferme, comme le prouvent les actes suivants :

1° Bail, par Pierre Trasse à Jean Nolson, de 44 journels tant terres que prés, à raison de 5 boisseaux par journel (29 mars 1691).

2° Contrat des héritages de Jean de la Mothe (15 nov. 1691).

3° Adjudication, au profit de Pierre Trasse, des biens de Jean de la Mothe (12 octobre 1693).

4° Sébastien Pierson cède à Pierre Trasse 2 quarts de terre, à cause de quelques sommes de deniers dus à son père, Jehan Trasse, *praticien* à Unienville (16 novembre 1695).

5° Sentence de déguerpissement, au profit de Pierre Trasse, d'un 1/2 boisseau de chenevière, un quart 1/2 de grève, et un quart 1/2 tant terres que prés, contre Louis Bergerat, serviteur de Charles Plumey (25 février 1697).

6° Encelme Garselet et Louise Garselet, sa fille, héritiers de défunte Jeanne Ruel, leur mère, vendent à Pierre Trasse un

nef. Sur sa tombe, on lit : « Cy gist honorable... Jehan Trasse... qui deceda le 5e jour du mois de janvier 1697. Pries Dieu pour le repos de son âme ». Voir aussi l'acte de décès.

1. Sa femme a été inhumée dans l'église d'Unienville ; son épitaphe est encadrée dans le mur de la nef, du côté de l'Evangile. On lit : « Cy gist Catherine Barat vivante femme de Jean Jolly qui deceda le 14 may 1680 et a fondé en cette église une messe annuelle. Pries Dieu pour son âme. » Dans l'acte de décès, il est dit qu'elle a été « inhumée au cimetière ». Sans doute son corps aura été relevé et transporté dans l'église.

sillon (2 boisseaux) de terres à chenevière, situé rue d'Aube, moyennant 20 l. (20 janvier 1714).

7° Bail fait par le sieur Trasse à Jean Thiébaut de 9 hommes de vignes, à Unienville (16 mars 1714).

4. Nicolas Trasse. — Nicolas Trasse succède à Pierre Trasse et Agnès Rabis, ses père et mère, dans la ferme de Trasse. Il était prêtre et curé de Romilly-sur-Seine.

5. Pierre Grassin, seigneur d'Arcis-sur-Aube. — Nicolas Trasse se faisant fort pour sa sœur Elisabeth, qui ratifiera dès qu'elle aura lâge de majorité (le 22 octobre 1722), reconnaît avoir vendu à Pierre Grassin une ferme consistant en une maison et bâtiments composés de plusieurs chambres et greniers, grange, écuries, bergeries et dépendances avec l'accin et terres à chenevière, attenant desdits bâtiments, qui sont couvertes de tuiles, et la quantité de 62 j. de terres labourables, deux fauchées de prés et plusieurs pièces de vignes, lesdits héritages situés finage de *Voisines*, de franc-aleu, à l'exception d'un ou deux journels chargés de leurs débites anciennes, réelles et foncières, envers le fief de la Péreuse (contrée de Dienville), moyennant 3,100 l. (8 juillet 1720).

Par cette dernière acquisition M. Grassin réunit dans ses mains toute la seigneurie d'Unienville.

§ VIII.

Propriétaires d'Unienville depuis M. Grassin jusqu'à nos jours.

Pierre Grassin mourut en 1760. Après sa mort, la seigneurie d'Unienville passa : 1° à dame Marguerite-Octavie de Rocqueleyne (Roquelaure) Grassin, veuve de François Dupuys de Digny, comte de la Celle-sur-le-Bied, seule et unique héritière, sous bénéfice d'inventaire, de M. Pierre Grassin, son oncle ; 2° à dame Charlotte Dupuis de Digny, veuve de M. Charles-Nicolas-Mathieu Lebacle, marquis de Moulins, et à dame Marie Dupuis de Digny, veuve de M. Eustache, marquis du Deffend, toutes deux héritières, chacune pour moitié, de dame Marguerite-Octavie de Roquelaure Grassin, leur mère ; 3° à M. Etienne-Claude Fizeaux de Clémon, écuyer, qui acheta des précédentes la seigneurie d'Unienville, les fiefs d'Arsenay, de Batilly, du Pont, de Lizouard, moyennant la somme de 50,000 l. (26 février 1770) ; 4° à Louis-Marie-Athanase de Loménie, époux de Marie-Anne-Etiennette, fille unique d'Etienne Claude Fizeaux de Clémon ; 5° à Alexandre-François-Antoine, fils adoptif du précédent, époux d'Elisabeth-Louise-Sophie

de Vergés ; 6° à Martial-Jacques-Louis, époux d'Antoinette-Jeanne-Isidore de Damas, sœur du baron de Damas, ministre sous la Restauration ; 7° à Charlotte-Louise de Loménie, épouse d'Hugues-Héraclius, comte de Montboissier-Beaufort-Canillac ; 8° à Gabrielle-Augustine de Loménie, sa sœur, épouse de Guillaume-Marie-Paul-Louis Hurault, marquis de Vibraye.

Abbé Chauvet.

NOTES HISTORIQUES

SUR

LA TERRE ET SEIGNEURIE DE FROMENTIÈRES

La commune de Fromentières, canton de Montmirail (Marne), est située en pleine Brie Champenoise, au centre d'un plateau fertile, entre Champaubert et Vauchamps. Son église renferme un magnifique rétable de la fin du XVe ou du commencement du XVIe siècle, classé au nombre des monuments historiques et dont la *Revue de Champagne* a déjà signalé le mérite[1].

Aujourd'hui je crois utile de présenter aux lecteurs de la *Revue* quelques notes historiques sur la seigneurie de Fromentières et ses anciens possesseurs. Je dois ces notes à la bienveillance de M. le marquis de Montmort qui a bien voulu me permettre de compulser les archives de son château. Voici les documents que j'y ai relevés par ordre de dates :

3 avril 1372. — Ratification passée devant Jean Duguy, garde du scel de la Prévôté de Châtillon-sur-Marne, et Jacquinet Richart, tabellion audit lieu, le 3 avril 1372, du contrat de vente de la Terre et Seigneurie de Fromentières et de Vennel, appartenances et dépendances, par noble homme Mre Gauthier de Confflans, chevalier, seigneur de Hertonges et de Toulon, et dame Marie de Chateauvilain, sa femme, à noble homme Mre Thomas, seigneur de Vaudenay, chevalier, et à dame Jeanne de Confflans, sa femme, moyennant 960 florins d'or appelés francs.

15 novembre 1550. — Décret et adjudication de la Terre et Seigneurie de Fromentières et dépendances, et du fief du Lory, à Mre Gabriel de Marillac, conseiller et avocat du Roy en sa cour de Parlement, saisis sur les héritiers de feu Mre Antoine de Béthune, seigneur de Fromentières et du Lory. Ledit décret en quinze grandes feuilles de parchemin cousües l'une au bout de l'autre.

28 novembre 1550. — Déclaration par Mre Jean de Béthune, baron de Baye, que la justice de Fromentières est haute, moyenne

1. La *Revue de Champagne*, t. XVIII (1885), p. 462, a reproduit partie d'une brochure de M. l'abbé Edmond Guyot, curé de Fromentières, qui a pour titre : *Statistique historique sur Fromentières, son église, son rétable*, etc..., Sézanne, 1884, imprim. de A. Patoux.

et basse, quoiqu'elle ne soit pas comprise au décret et adjudication cy-dessus en faveur de M[re] de Marillac. Entendant ledit seigneur, baron de Baye, que la ditte justice continue de ressortir par appel en sa justice de Baye.

4 juin 1626. — Traité portant vente de 29 arpens de bois situés sur la Seigneurie de Fromentières, par M[re] Jean de Picot, chevalier, seigneur de Sompuis, demeurant à Beauvais, baillage de Sézanne, et dame Marguerite de Tulliac, son épouse, à Jacques de la Taille et Magdeleine de Loynes, son épouse. Ledit acte passé devant Chenard, notaire royal à Pithiviers, le 4 juin 1626.

8 juin 1626. — Traité portant vente de 30 arpens de bois, situés sur la Seigneurie de Fromentières, dans l'endroit que l'on appelle actuellement le bois des Fourches, par Pierre du Coudray, écuyer, seigneur de Fevrolles, et demoiselle Ester de Loynes, sa femme, à Daniel du Fay, écuyer, seigneur de Bugnot, demeurant à Fromentières, et demoiselle Elisabeth de Loynes sa femme, et à demoiselles Rachel et Marie de Loynes, sœurs de laditte Elisabeth de Loynes. Ledit acte passé devant Joseph Blondeau, notaire à Jargeau, le 8 juin 1626.

7 novembre 1633. — Echange entre demoiselle Marie de Loynes, femme de M[re] Jean de Fays, écuyer, seigneur de Verneüil en partie et de Fromentières aussi en partie, et ce pour l'absence dudit seigneur d'une part, et Nicolas Lenfant, laboureur à Fromentières, et honorable homme Pierre Jannicot dit Balagny, enseigne de la Compagnie des gens de pied de M. de Chaltrait au Régiment de M. le vicomte de Turenne, demeurant à Baye, Martin Lesnoquets, laboureur à Verneuil, et Pierre Prot, laboureur à Fromentières, d'autre part; par lequel échange lesdits susnommés ont cédé, quittés, transportés et délaissés audit seigneur de Verneüil une maison, chambre, grange, étable, cours, jardins et accins, situés au village dudit Fromentières, lieudit audevant de l'Eglise dudit lieu, contenant trois arpens ou environ, tant dans l'enclos du fort que dehors, tenant toute la totalité d'une part à Antoine de la Fosse, d'autre part aux hoirs Simon Romac, d'un bout à la rue du Poirier des Petits Enfans, d'autre bout à la Grande-Rue dudit village.

Plus avec ce, un demi arpent de pré en une pièce située au terroir dudit Fromentières, lieudit Proche le Gouffre, dans l'endroit appelé les Petit-Prez, tenant d'une part à Jacques Robide, d'autre part à Pierre Bérat, d'un bout à laditte ruelle du Poirier des Petits-Enfants, d'autre bout, à Samson Baligand et audit Lenfant. Et en contre-échange, laditte demoiselle audit nom a donné, cédé, quitté et transporté auxdits Lenfant, Jannicot, Lesnosquets et Rot, une autre maison, chambres, grange, étables, cours, jardins et accins, le lieu, comme il se poursuit et comporte, situé audit village de Fromentières, lieu dit la Rue-Chaudron, dont la totalité tient d'une part aux hoirs Jean Martin,

d'autre part à laditte rue Chaudron, d'un bout aux hoirs Remy Bérat, et d'autre bout à la Grande Rüe qui conduit dudit Fromentières au Thout.

Plus un demi arpent de pré sur le Rû de Bièvre.

Plus la somme de 600 l. de soûte.

Ledit acte passé devant Salomon Lenfant et Jacques Huitier, notaires au baillage de Baye, demeurant à Fromentières, le 7 novembre 1633.

12 décembre 1633. — Licitation du château de Fromentières.

20 mars 1652. — Deux copies sur papier mort et non signées d'un partage qui a été fait devant Salomon Lenfant, notaire au baillage et baronnie de Baye, demeurant à Fromentières, entre M^res^ Jean de Fays, écuyer, seigneur de Verneuil, et Louis de Reilhac, seigneur de Linières, à cause de demoiselle Rachel de Loynes, sa femme, du château, basse-cour, jardin et accins de Fromentières, ainsi que du petit bois appelé Le Parc.

29 octobre 1662. — Copie du contrat de mariage entre Mre Alexandre de Mouro, chevalier, major du Régiment de Douglas, au service de France, et demoiselle Rachel de Reilhac, fille de Mre Louis de Reilhac, chevalier, seigneur de Lignières, Fromentières et Mareuil en partie, et dame Rachel de Loynes, son épouse.

18 janvier 1665. — Transaction au sujet du contrat de mariage cy-dessus, entre Mre Louis de Reilhac et dame Rachel de Loynes, son épouse, et Mre Alexandre de Mouro et dame Rachel de Reilhac, son épouse, par laquelle transaction lesdits seigneur et dame de Reilhac cèdent et abandonnent pour toujours aux dits sieur et dame de Mouro la Terre et Seigneurie de Fromentières, et renoncent à la faculté de pouvoir la retirer en ce qui leur appartient, cette terre évaluée à la somme de 22,000 l. pour la dot promise à laditte dame de Mouro et portée par le susdit contrat de mariage, et d'autant qu'il y a quantité de bois qui dépendent de laditte Seigneurie de Fromentières qui n'ont point été compris dans laditte dot, lesdits sieur et dame de Reilhac cèdent et vendent lesdits bois consistans en 160 arpens ou environ, mesure des lieux, en plusieurs pièces auxdits sieur et dame de Mouro, sçavoir : les deux tiers des propres de laditte dame de Reilhac et l'autre tiers d'acquisition, moyennant 7,000 fr. payables en leur acquit à différens particuliers. Ledit acte passé devant Pierre Michel, notaire royal à Meaux, le 18 janvier 1665, ensaisiné par Mgr Vialart, évêque, comte de Chaalons, pair de France, seigneur féodal dudit Fromentières, le 9 septembre 1665.

17 mars 1676 et 10 juin 1683. — Copie collationnée et signée par Noton, notaire au baillage de Baye, demeurant à Fromentières, d'un acte de partage de terres, prez et bois à Fromentières, entre deffunte dame Marie de Loynes, épouse de Mre Jean de Fays, et ses sœurs, et autres actes. Avec une copie plus lisible de laditte copie.

18 septembre 1686. — Deux expéditions et une copie d'un compromis entre dame Rachel de Reilhac, veuve de feu Mre Alexandre de Mouro, écuyer, tant en son nom que comme ayant la garde-noble d'Alexandre de Mouro, écuyer, son fils, et Messires François et Claude de Louviers, chevaliers, marquis et seigneurs de Vauchamps, Le Thout et autres lieux, — de passer contrat de vente auxdits seigneurs de Louviers, de la Terre et Seigneurie de Fromentières, à elle appartenant ou à son fils, consistant en trente-neuf parts en laditte Seigneurie de Fromentières, les soixante faisant le tout; moyennant la somme de 20,000 fr., payables en son acquit à ses créanciers. Et quittances desdits 20,000 fr. et autres pièces et procédures, le tout au nombre de soixante-huit pièces.

5 décembre 1687. — Deux expéditions, l'une en parchemin, l'autre en papier, plus encore une autre expédition en papier, de la ratification du compromis ci-dessus, portant aussi compte entre les parties contractantes. Ledit acte passé devant Perrot, notaire royal à Montmirail, le 5 décembre 1687.

1er avril 1690. — Contrat d'acquisition par Mre Claude de Louviers, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, non profès, seigneur de Vauchamps, Le Thout et Fromentières, de Louis Peletier, de cent perches, de bois, taillis et acc[r]us au bordage et lisière des grands bois des Fourches, situés à Fromentières, le dit grand bois appartenant audit seigneur, à raison de vingt pieds pour perche, lesdittes cent perches de bois tenant d'un côté et des deux bouts audit seigneur acquéreur à cause de sa pièce de bois, d'autre côté audit Peletier à cause du reste de la pièce qui est en terres labourables, et, pour former lesdittes cent perches, sera planté bornes. Laditte vente faite moyennant la somme de 40 fr. par acte passé devant Longuion, notaire royal au baillage de Château-Thierry, résidant à Hartonges, le 1er avril 1690.

2 novembre 1717. — Deux expéditions en papier d'un contrat de vente par Mre Samuel de Ponce, chevalier, seigneur de Flais, proche Provins, à Mre Jean du Rud, chevalier et seigneur de Fromentières en partie, et à dame Elisabeth du Cormier, son épouse, des droits successifs immobiliaires, fonds, fruits et revenus qu'audit seigneur de Flais compétent et appartiennent dans la Terre et Seigneurie dudit Fromentières, en qualité de fils et unique héritier de deffunte dame Suzanne du Fays, vivante épouse de Me Jacques de Largentier, chevalier, seigneur de Chesnoy et de Godine. En quoi lesdits droits s'étendent, se poursuivent et comportent, en terres labourables, prez, pâturages, bois, buissons, bottages et héritages et droits seigneuriaux, détaillés aux lots de partages arrivés auxdittes dames. Laditte vente faite moyennant la somme de 50 fr. de rente payable chaque année audit lieu de Flais, remboursable de celle de 1,000 fr., par acte passé devant

Perrot, notaire royal au baillage et prévôté de Château-Thierry, le 2 novembre 1717.

29 juillet 1767. — Contrat d'acquisition par M[re] Jacques-Marin-Vincent de Milleville, écuyer, seigneur de Bergères, Boissy, Biffontaine, Corfélix en partie et autres lieux, de M[re] Claude du Rud, chevalier, seigneur de Fromentières en partie, de tout ce qui appartient audit sieur du Rud, en fond, très-fond, propriété et superficie dans la Terre et Seigneurie de Fromentières, située en Brie, près Orbais et dans les terroirs circonvoisins, consistant :

1° En la maison seigneuriale, composée de deux chambres basses, deux chambres hautes, deux cabinets, grenier au-dessus, caves dessous, cour fermée de murs et bâtiments en écurie, remise, étables, une grange attenant laditte cour, maison de fermier et bâtimens en dépendans pour l'exploitation de la ferme, pressoir à cidre, basse-cour, jardin, chenevière, vergers et accins dépendans tant de la maison seigneuriale que de laditte ferme située dans le village dudit Fromentières devant l'Eglise.

2° En 172 arpens de terres labourables tant en fief qu'en roture, situés tant dans le terroir de laditte Seigneurie et faisant partie du domaine d'icelle, soit dans les terres circonvoisines.

3° En 16 arpens et demi de prés, aussi tant en fief qu'en roture, situés pareillement dans l'étendue dudit terroir de Fromentières et aux environs.

4° En 165 arpens de bois-taillis, tous situés dans l'étendue de laditte Seigneurie et faisant partie du domaine d'icelle qui en dépend.

5° En vingt-une parts dans soixante des droits seigneuriaux de laditte Terre de Fromentières, consistant en cens, surcens, coutumes, terrages, sur cent quatre-vingt-sept arpens de terres labourables, dixmes inféodées si aucunes y a sur le terroir de laditte Seigneurie, droits honorifiques, haute, moyenne et basse justice, droit de chasse, droit de banvin, et autres droits généralement quelconques de laditte Terre, y compris la directe sur un fief enclavé dans laditte Seigneurie dont M. de Baye réclame la mouvance, [sans] aucune garantie contre ledit sieur vendeur.

6° En pareilles vingt-une parts dans soixante, de l'avenue qui est à côté du château, d'une petite futaie à côté d'ycelui château et de l'emplacement du moulin à vent et dépendances étant sur laditte Terre.

7° Enfin dans une part comme habitant dans les usages dudit Fromentières.

Ainsi que tous les objets présentement vendus se poursuivent et comportent et étendent de toutes parts avec leurs appartenances et dépendances, sans en rien excepter ni réserver et en l'état qu'ils sont actuellement.

Laditte Terre de Fromentières relevant en plein fief, foi et

hommage de Mgr l'Evêque de Chaalons à cause du comté-pairie de son Evêché.

Laditte vente faite moyennant la somme de 35,000 l., sur laquelle somme ledit sieur du Rud a déjà reçu dudit sieur de Milleville celle de 4,672, et en déduction du surplus ledit sieur de Milleville paiera aux créanciers dudit sieur du Rud 6,328 l. A l'égard des 24,000 l. restantes, ledit sieur de Milleville crée et constitue audit sieur du Rud 960 l. de rente au denier 25 payables par chacun an en deux termes, de six mois en six mois jusqu'au remboursement.

Plus, il a encore été convenu, comme de condition expresse de la présente vente, que ledit sieur du Rud pourra exiger quand il le voudra que ledit sieur de Milleville le prenne en pension dans son château de Bergères, auquel cas il sera nourri, chauffé, éclairé, blanchi et logé dans un appartement du pavillon à côté dudit château, et composé d'une anti-chambre, d'une chambre à feu avec alcove et garde-robe, et d'une autre chambre sans cheminée, le tout dans les meubles dudit sieur du Rud, vendeur, le prix de laquelle pension sera au choix dudit sieur du Rud : ou de la somme de 4,000 l. une fois payée que ledit sieur de Milleville retiendra par ses mains sur le capital de la rente cy-dessus constituée, qui par ce moyen diminuera de 160 fr., — ou de 300 fr. par an que ledit sieur de Milleville retiendra annuellement pendant la vie dudit sieur du Rud sur les arrérages de ladite rente. Laquelle convention ledit sieur de Milleville sera tenu d'exécuter pendant la vie dudit sieur du Rud, à compter du moment où ce dernier se décidera pour l'exiger. Mais il est aussi convenu qu'en cas que ledit sieur de Milleville décède avant ledit sieur du Rud, ses ayans-causes pourront, s'ils le jugent à propos, se libérer de laditte charge en cessant de retenir lesdittes 300 l. de pension annuelle sur laditte rente constituée, ou en passant audit sieur du Rud 300 l. de rente viagère exempte de toute retenue, dans le cas où ledit sieur du Rud auroit opté pour le prix de laditte pension de payer laditte somme de 4,000 l., suivant la faculté cy-devant stipulée, de manière que cette rente viagère de 300 l. tiendra lieu, en ce cas, audit sieur du Rud de laditte somme de 4,000 l. qui aura été déduite sur le principal de la rente cy-dessus constituée.

Ledit acte passé devant Mes Garnier Deschênes et son confrère, notaires au Châtelet de Paris, le 29 juillet 1767.

Succession des seigneurs de Fromentières depuis Antoine de Loynes, seul seigneur de Fromentières avant l'année 1600, *jusqu'à M. le Marquis de Montmort qui a acquis les deux parties de cette seigneurie, le* 4 *décembre* 1767 *et le* 29 *mars* 1768.

Antoine de Loynes et Catherine de Chasseray, sa femme, ont eu pour fils Elie de Loynes et pour fille Ester de Loynes qui épousa Pierre du Coudray, écuyer, seigneur de Fevrolles.

Elie de Loynes épousa Elisabeth Lefort et ils eurent pour filles : Elisabeth, Rachel et Marie de Loynes. La première épousa Daniel du Fays, écuyer, seigneur de Bugnot; la seconde épousa Louis de Reilhac, chevalier, seigneur de Linières; la troisième épousa Jean de Fays, chevalier, seigneur de Verneuil.

Le 8 juin 1626, — Ester de Loynes et Pierre du Coudray, son mari, vendirent les 30 arpents du bois des Fourches à Daniel du Fays et Elisabeth de Loynes, sa femme, et à Rachel et Marie de Loynes, ses sœurs.

Elie de Loynes étant mort, Elisabeth Lefort, sa veuve, épousa en secondes noces Philippe du Cormier. Cette veuve étoit commune en biens avec Elie de Loynes, son premier mari, et en avoit la moitié, l'autre moitié appartenoit à Elisabeth, Rachel et Marie de Loynes, suivant un inventaire desdits biens, biens meubles, or, argent, titres et papiers, fait le mardy 1er jour d'avril 1608, par Alpin Langelin, lieutenant en la prévôté de Fromentières.

Du second mariage d'Elisabeth Lefort avec Philippe du Cormier, est issu Isaïe du Cormier, qui eut pour fils Daniel du Cormier de la Haye.

Daniel du Cormier de la Haye acquit, par contrat passé devant Desprez et Remond, notaires au Châtelet de Paris, le 14 avril 1678, un quinzième au total de la terre de Fromentières et encore un sixième au total de la même terre de Charles de Persode, avocat en Parlement, demeurant à Paris, rue d'Angoumois, paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs, lequel Charles de Persode étoit légataire universel de dame Marie-Jeanne de Loynes, veuve de feu Jean de Fays, chevalier, seigneur de Verneuil, de Bugnot et de Fromentières en partie, fille et héritière de deffunt Elie de Loynes et d'Elisabeth Lefort.

Louis de Reilhac et Rachel de Loynes, sa femme, eurent pour fille Rachel de Reilhac, qui épousa Alexandre de Mouro, major au Régiment de Douglas, et lui apporta en mariage la portion de la seigneurie de Fromentières qui lui appartenoit.

Ils la revendirent à Messieurs François et Claude de Louviers frères, chevaliers, marquis et seigneurs de Vauchamps, le Thout et autres lieux, par acte du 18 septembre 1686, ratifié le 5 décembre 1687. Cette portion consistoit en 39 parts, dont soixante faisoient le tout.

Denise-Renée de Louviers était fille de François de Louviers, et eut cette portion de la terre de Fromentières, tant comme fille dudit François de Louviers que comme nièce et héritière de Claude de Louviers, son oncle. Elle épousa Mre Henry-Bernard de la Croix de Chevrières, marquis de Saint-Vallier.

Mre Jean-Baptiste-Paul-Charles de la Croix de Chevrières, chevalier de Saint-Vallier, et Jean-Claude de la Croix de Chevrières de Saint-Vallier, prêtre, docteur en Théologie, abbé commanda-

taire de l'abbaye d'Ardene, étoient frères, fils et uniques héritiers de Mre Henry-Bernard de la Croix de Chevrières, marquis de Saint-Vallier, et de Denise-Renée de Louviers, et leurs légataires universels, ainsi que Mre Nicolas-Amédée de la Croix de Chevrières, comte de Saint-Vallier, frère des précédents, qui a réuni sur sa tête les trente-neuf portions dans les soixante de la terre et seigneurie de Fromentières.

M. le comte de Saint-Vallier les a vendus, par acte du 4 décembre 1767, à Mre François Remond, marquis de Montmort, comme il sera établi cy-après.

Daniel du Cormier de la Haye eut pour filles : Elisabeth du Cormier et Charlotte du Cormier; la première épousa Jean du Rud et la seconde Eugène du Rud.

Le 2 novembre 1717. — Mre Samuel de Ponce, chevalier, seigneur de Flais, vendit à Jean du Rud et à Elisabeth du Cormier, son épouse, tous les droits qui lui appartenoient dans la Terre et Seigneurie de Fromentières et qui consistoient dans un sixième, en qualité de fils et unique héritier de deffunte dame de Largentier, vivante épouse de Mre Samuel de Ponce, qui étoit fille et unique héritière de deffunte Dame Suzanne du Fays, vivante épouse de Mre Jacques de Largentier, chevalier, seigneur de Chenoy et de la Godine.

Nota. — Vraisemblablement, Suzanne du Fays étoit fille de Daniel du Fays et d'Elisabeth de Loynes.

Eugène du Rud eut pour fils Claude du Rud.

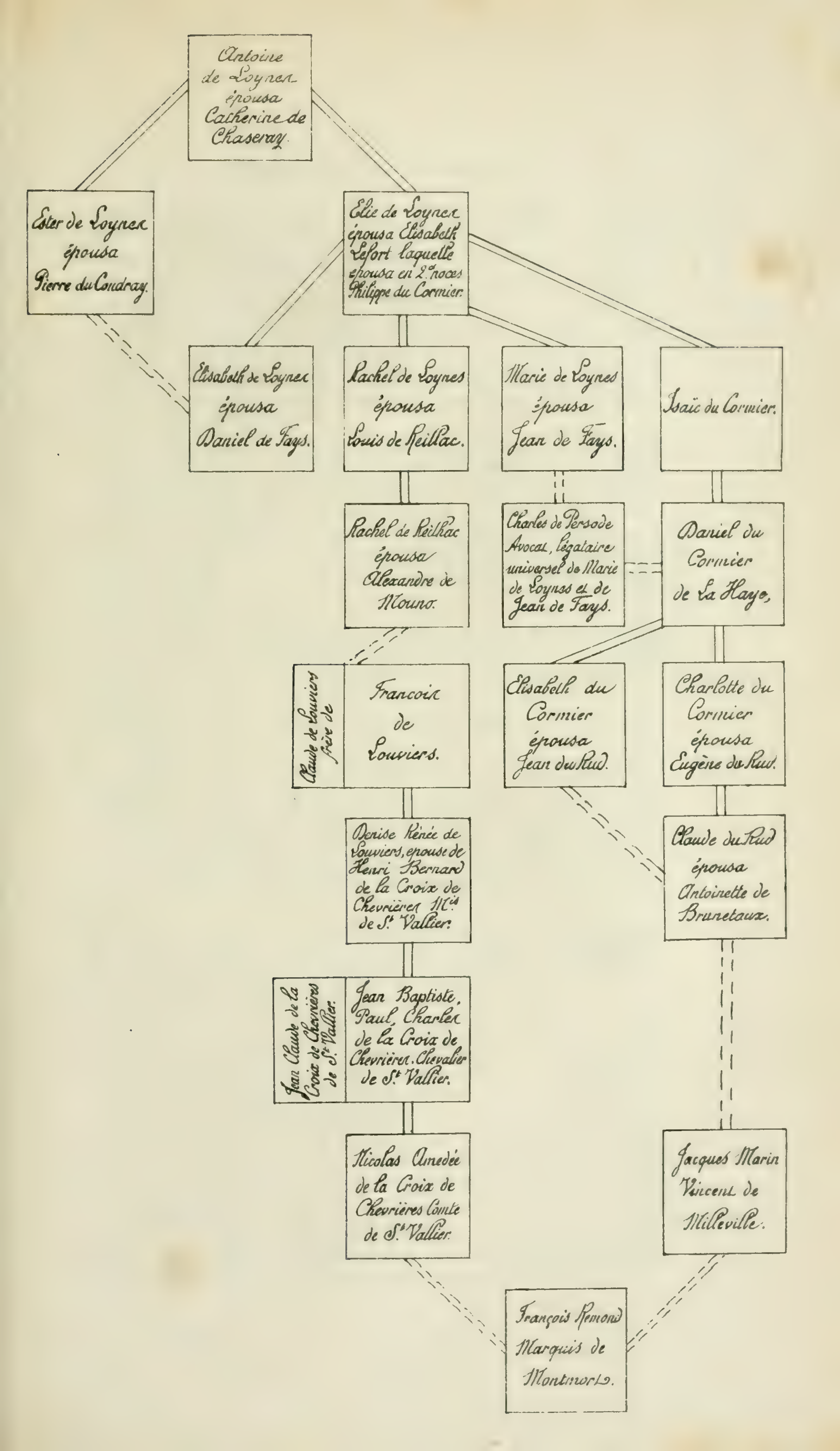
Le 25 juin 1760. — Donnation faite par Elisabeth du Cormiers, veuve de Jean du Rud, à Claude du Rud, neveu de laditte dame, de sa portion de la Seigneurie de Fromentières.

Claude du Rud, qui avoit réuni vingt-une parts dans soixante, composant la totalité de la Terre de Fromentières, les vendit par acte passé le 29 juillet 1767 à Mre Jacques-Marin-Vincent de Milleville, écuyer, seigneur de Bergères, Boissy, Biffontaine, Corfélix en partie et autres lieux.

Et M. de Milleville a revendu laditte portion de terre et seigneurie, par acte passé le 29 mars 1768, à Mre François Remond, marquis de Montmort, qui a réuni par cette acquisition la totalité de laditte Terre et Seigneurie de Fromentières, ainsi qu'on le verra cy-après.

4 décembre 1767. — Contrat d'acquisition par Mre François Remond, chevalier, marquis de Montmort, de dame Jeanne-Gabrielle de Grolé, épouse et procuratrice autorisée de Mre Nicolas-Amédée de la Croix de Chevrières, comte de Saint-Vallier, des biens cy-après :

1° Les trente-neuf parts qui appartiennent audit seigneur, comte de Saint-Vallier, dans les soixante parts qui composent la totalité de la Terre et Seigneurie de Fromentières, consistant en


Antoine de Loynes épousa Catherine de Chaseray.
Ester de Loynes épousa Pierre du Coudray.
Elie de Loynes épousa Elisabeth Lefort laquelle épousa en 2e noces Philippe du Cormier.
Elisabeth de Loynes épousa Daniel de Fays.
Rachel de Loynes épousa Louis de Reilhac.
Marie de Loynes épousa Jean de Fays.
Isaïe du Cormier.
Rachel de Reilhac épousa Alexandre de Mouno.
Charles de Persode Avocat, légataire universel de Marie de Loynes et de Jean de Fays.
Daniel du Cormier de La Haye.
Claude de Louviers frère de
François de Louviers.
Elisabeth du Cormier épousa Jean du Rud.
Charlotte du Cormier épousa Eugène du Rud.
Denise Renée de Louviers, epouse de Henri Bernard de la Croix de Chevrières Mis de St Vallier.
Claude du Rud épousa Antoinette de Brunetaux.
Jean Claude de la Croix de Chevrières de St Vallier.
Jean Baptiste, Paul, Charles de la Croix de Chevrières. Chevalier de St Vallier.
Nicolas Amedée de la Croix de Chevrières Comte de St Vallier.
Jacques Marin Vincent de Milleville.
François Remond Marquis de Montmort.

haute, moyenne et basse justice, droits honorifiques et utiles, droits féodaux de lods et vente, saisine et amendes, cens et autres droits seigneuriaux, généralement dépendants de laditte Seigneurie, laquelle est régie en partie par la coutume de Sens et en partie par la coutume de Vitry-le-François.

2° La ferme de Fromentières appartenante en totalité audit seigneur, comte de Saint-Vallier, consistante en plusieurs corps-de-logis et édifices, cours, celliers, écuries, granges, bergeries, greniers, poulailliers, toits à porcs, jardin clos en partie de murs et en partie de hayes vives.

En 198 arpens 55 perches ou environ de terres labourables à la mesure locale qui est de 20 pieds pour perche et de 100 perches pour arpent, dans laquelle quantité il y a quatre arpens situés sur le terroir de la Chapelle, coutume de Vitry, douze arpens et demi sur le terroir de Baye, coutume de Sens, dix-huit arpens sur le terroir de Bannay, même coutume de Sens, et le surplus de cent soixante-quatre arpens, cinq perches, sur le terroir de Fromentières, coutume de Sens.

En 17 arpens 25 perches de prez ou environ susdite mesure, situés, sçavoir : 10 arpens terrroir de Fromentières, coutume de Sens, et 7 arpens 25 perches, sur le terroir de la Chapelle, coutume de Vitry.

En 213 arpens 33 perches et demie ou environ de bois-taillis, coutume de Sens.

Ladite vente faite moyennant la somme de 58,000 francs deniers, par acte passé devant Mes Rendu et son confrère, notaires au Châtelet de Paris, le 4 décembre 1767; auquel contrat sont joints deux Extraits aussi devant Me Rendu qui font voir comment lesdits biens sont échus à M. le comte de Saint-Vallier et la quittance des honoraires dus auxdits actes, en tout quatre pièces.

29 mars 1768. — Contrat d'acquisition par Mre François Remond, chevalier, marquis de Montmort, de Mre Jacques-Marin-Vincent de Milleville, seigneur de Bergères, Boissy, Biffontaine, Corfélix et autres lieux :

Des parts et portions de la Seigneurie de Fromentières, située en Brie, près Orbais, et tous les biens, droits et héritages, soit en fief, soit en roture sans exception, que ledit sieur de Milleville a acquis de Mre Claude du Rud, par contrat passé devant Me Garnier des Chênes, qui en a la minute, et son confrère, notaires au Châtelet de Paris, le 29 juillet 1767, lesquels consistent, aux termes dudit contrat, en une maison seigneuriale, cour, basse-cour, maison de fermier et autres bâtimens de ferme, pressoir, jardin, chenevière, verger, accins et autres dépendances.

En 172 arpens de terres labourables, tant en fief qu'en roture, situés soit dans le terroir de ladite Seigneurie et faisant partie du domaine d'icelle, soit dans les terroirs circonvoisins.

En 16 arpens et demi de prés aussi, tant en fief qu'en roture, situés pareillement dans l'étendue du terroir de Fromentières et aux environs.

En 165 arpens de bois-taillis, tous situés dans l'étendue de laditte Seigneurie et faisant partie du domaine qui en dépend.

En vingt-une parts dans soixante des droits seigneuriaux de laditte Terre de Fromentières, consistants en cens, surcens, coutumes, terrages, dixmes inféodées, si aucunes y a, droits honnorifiques, haute, moyenne et basse justice, droits de chasse, droits de banvin et autres droits généralement quelconques de laditte Seigneurie et y compris la directe sur un fief enclavé dans laditte Seigneurie et dont M. de Baye réclame la mouvance, raison pour laquelle ledit sieur du Rud n'a contracté aucune garantie envers ledit sieur de Milleville à l'égard de laditte mouvance.

En pareilles vingt-une parts dans soixante, de l'avenue qui est à côté du château, d'une petite futaye aussi à côté dudit château et de l'emplacement du moulin à vent et dépendances étant sur laditte Terre.

Enfin, en une part comme habitant dans les usages dudit Fromentières.

Laditte Terre de Fromentières relevant en plein fief, foi et hommage de Mgr l'Evêque de Chaalons à cause du comté-pairie de son Evêché, et à l'égard des objets en roture compris en ladite vente, ils relèvent de différens seigneurs et [sont] chargés envers eux de droits et devoirs féodaux et seigneuriaux qui peuvent leur appartenir.

Laditte vente faite moyennant la somme de 35,000 francs deniers, en déduction de laquelle lesdits sieur et dame de Montmort ont payé 5,849 l. 4 s. audit sieur de Milleville pour le remplir de pareille somme [4,672 l.] qu'il avoit payée au sieur du Rud, aux termes du contrat, et de 1,177 l. 4 s. que M. de Milleville avoit payées en son acquit.

Et à l'égard des 29,150 l. 16 s. restans dudit prix principal cy-dessus, lesdits seigneur et dame de Montmort déclarent, promettent et s'obligent de les payer audit sieur du Rud, et à la décharge dudit sieur de Milleville, soit pour le restant de la portion de laditte première vente, que du principal et arrérages des 960 l. de rente au denier vingt-cinq que ledit sieur de Milleville a constituée audit sieur du Rud par ledit contrat.

Laquelle rente ledit sieur du Rud a déclaré avoir pour agréable et qu'il a accepté la délégation cy-dessus faite à son profit ou restant du prix de laditte rente, sur lequel lesdits sieur et dame de Montmort payeront aux créanciers dudit sieur du Rud la somme de 10,000 l. ou environ et que, pour ce qui restera dû audit sieur du Rud du prix principal, lesdits sieur et dame de Montmort s'engagent d'en payer la rente au denier 25 audit sieur du Rud.

Ledit acte passé devant Me Garnier des Chênes et son confrère, notaires au Châtelet de Paris, auquel est joint la quittance des honoraires dus audit notaire pour ledit contrat.

24 may 1778. — Constitution par M. le marquis de Montmort, seigneur de Fromentières, à Mre Claude du Rud, chevalier, garde du corps du Roy, par laquelle ledit seigneur, marquis de Montmort pour s'acquitter envers ledit sieur chevalier du Rud d'une somme de 10,000 l. qu'il lui doit[1], suivant un contrat passé devant Grenêt, notaire à Etoges, le 12 octobre 1769, pour reste du prix principal de l'acquisition de partie de la Terre de Fromentières vendue audit seigneur, marquis de Montmort, et provenant du sieur Claude du Rud, père dudit sieur chevalier du Rud, a créé et constitué, promis garantie, fournir et faire valoir en arrérages seulement audit sieur chevalier du Rud sur sa tête et pendant sa vie 1,000 fr. de rente annuelle et viagère, à compter du 1er juin 1778, payables en deux termes et payements égaux, le premier desquels échoira le 1er janvier 1779, le second le 1er juillet suivant, et ensuite ainsi continuer de six mois en six mois, tant que laditte rente aura cours et sera due, sous la déduction toutes fois de toutes les impositions royales, présentes et futures.

Laditte constitution faite sur le pied du denier dix, passée devant Me Brichard et son confrère, notaires au Châtelet de Paris, le 24 mai 1778.

6 septembre 1778. — Quittance devant La Prairie, notaire à Etoges, donnée à M. le marquis de Montmort, seigneur de Fromentières, par M. du Rud, garde du corps du Roy, par laquelle il reconnaît avoir reçu dudit seigneur, marquis de Montmort, la somme de 1,800 fr. qui, avec celle de 10,000 fr. donnée en viager par ledit sieur du Rud à M. de Montmort, par acte devant Brichard, notaire, du 24 may 1778, font celle de 11,800 fr. dont M. de Montmort étoit redevable audit sieur du Rud à cause de l'acquisition de la Terre de Fromentières faite par ledit seigneur, marquis de Montmort, de M. de Milleville qui l'avoit acquise de M. du Rud père, et ainsi qu'il est plus amplement expliqué en l'acte passé devant Grênet, notaire à Etoges, le 12 octobre 1769, et en conséquence le dit sieur du Rud au moyen du susdit payement de ladite somme de 1,800 fr. à lui fait, il a déclaré être entièrement satisfait et payé par ledit seigneur, marquis de Montmort, de toutes les sommes qui pouvoient lui être dues tant du côté paternel que maternel, à cause de laditte vente de la Terre et Seigneurie de Fromentières, le tout sans préjudicier à l'acte concernant Mademoiselle du Rud[2], passé devant

1. V. *Revue de Champagne*, t. XVI (1884), p. 32.

2. Cet acte porte 55 fr. de rente foncière par M. de Montmort à Mlle du Rud, aujourd'hui religieuse à l'abbaye d'Andecy.

Grênet, le 4 septembre 1772, qui reste dans toute sa force et vertu, lequel dernier acte est joint à celui cy-dessus, sous le n° 22 *bis*.

A partir de cette époque la Seigneurie de Fromentières cesse d'avoir une existence propre. Le seul vestige qui en reste aujourd'hui est l'ancien château. Il a été converti en ferme; mais il ne laisse pas que d'arrêter encore les regards du touriste, car il offre, dans son ensemble, un aspect assez peu ordinaire.

Je ne sais s'il y a autre chose à apprendre sur la Seigneurie de Fromentières et s'il existe à son sujet des documents plus complets. Quoi qu'il en soit, les quelques notes historiques qui précèdent pourront peut-être servir de jalons pour faciliter les recherches à venir.

Armand Bourgeois.

NÉCROLOGIE

Nous avons le regret d'apprendre la mort de l'un des doyens du clergé de Châlons-sur-Marne, M. le chanoine Müller, décédé récemment dans sa 90e année.

M. l'abbé Müller était originaire de Phalsbourg; il avait conservé le souvenir de la belle défense de cette ville en 1814, et son vieux cœur de prêtre catholique et de Français battait toujours aux sentiments généreux et patriotiques. Ordonné prêtre en 1826, il comptait par conséquent soixante-trois ans de sacerdoce.

* * *

Le 18 juillet dernier ont eu lieu, à Nevers, les obsèques du colonel d'artillerie de marine en retraite, Maillard, ancien directeur de la fonderie de canons de cette ville, décédé à l'âge de soixante-dix ans.

Le colonel Maillard était un ancien élève de l'Ecole des arts et métiers de Châlons, où son père était chef d'atelier. A sa sortie de cette Ecole, il s'engagea dans l'artillerie de marine, où il fit rapidement son chemin. Il avait fait de nombreuses campagnes et s'était distingué à Saint-Jean-d'Ulloa, au Sénégal, en Crimée, en Cochinchine et pendant le siège de Paris.

A Saint-Jean-d'Ulloa, il avait été blessé en couvrant de son corps le prince de Joinville, au moment de l'assaut de cette place. Ce fut le début de sa brillante carrière.

* * *

M. l'abbé Mignon, aumônier de l'hospice de Sainte-Ménehould, a succombé le 22 juillet 1889 à une attaque de paralysie qui l'avait atteint peu de jours avant.

M. l'abbé Mignon, ancien aumônier du collège, était depuis plus de trente ans à Sainte-Ménehould où il avait su, par son dévouement et son caractère sympathique, acquérir l'amitié de tous ceux qui l'approchaient.

Les obsèques de ce digne prêtre ont eu lieu le jeudi 25 juillet, à 10 heures du matin, au milieu d'une affluence considérable.

Le deuil était conduit par M. l'abbé Thénot, ancien vicaire de Sainte-Ménehould, suivi de plusieurs autres prêtres des environs, et par la commission administrative de l'hospice de Sainte-Ménehould, ayant à sa tête le maire-président, et accompagnée de MM. les médecins directeurs du service de santé, le docteur Ludot et le docteur Bourgeois, médecin-major du 7e cuirassiers.

Une députation d'officiers du régiment, conduite par M. le général Dombrat, a suivi le cortège qu'elle n'a quitté qu'après les dernières prières.

L'église était aux trois quarts remplie, le chœur, outre les députations officielles, contenait quarante prêtres au moins appartenant à l'arrondissement et au diocèse.

* * *

Nous annonçons avec un vif regret la mort de Mme Marie-Hermine-Sidonie Séguier, comtesse de Montangon, douairière, qui s'est éteinte le 30 juillet 1889, dans sa 81e année, au château d'Ormoy-sur-Aube, par Châteauvillain (Haute-Marne).

Ses obsèques ont eu lieu au milieu d'une affluence considérable venue pour l'accompagner jusqu'à sa dernière demeure.

En quelques paroles très émues, M. l'abbé Drioux, chanoine honoraire de Langres, etc., a retracé la vie toute d'exemples et de bonnes œuvres de la regrettée défunte.

Le deuil était conduit par ses deux fils, le comte de Montangon et le vicomte de Montangon, major breveté au 5e régiment de cuirassiers.

BIBLIOGRAPHIE

Le savant bibliothécaire de Melun, M. G. Leroy, vient de faire paraître un petit livre fort intéressant intitulé *Dissertation sur une villa antique découverte dans la plaine de Saint-Germain-Laxis (Seine-et-Marne)*, Melun, Drosne, 1889, 131 p. in-12.

Les constructions couvrent une étendue de 20 à 30 ares dont on a extrait plus de 600 mètres cubes de pierres sans fouiller l'aire des salles, chambres, granges et dépendances. On a recueilli également des tuiles, des carreaux, des fragments de poterie, grise, bleuâtre et rouge à reliefs, ainsi que des monnaies et une lance en fer. L'emplacement d'un vaste four à poterie de 5 mètres de diamètre environ a été déblayé. Un chapiteau d'ordre dorique, en pierre tendre et d'un bon style, a fait supposer que l'on se trouvait en présence d'un petit temple où était honoré le génie ou la divinité du lieu. La villa de la plaine de Saint-Germain-Laxis dépendait du *pays Melodunensis* dont le principal oppidum était *Melodunum* ou *Metiosedum* qui appartenait à la *civitas Senonum*. A. H. de V.

La *Revue du Bas-Poitou*, qui est publiée à Fontenay-le-Comte, donne, dans sa 2me livraison de 1889, sous la signature de M. O. de Rochebrune, un article sur Pierre Nivelle, évêque de Luçon de 1637 à 1660. Ce prélat, né à Troyes, d'une famille de robe, y est présenté au point de vue de son goût pour les arts.

Le journal *Le Correspondant* (numéro du 25 juillet 1889, p. 286 et s.), publie un intéressant article de M. Simon Luce, membre de l'Institut, intitulé : *Jeanne d'Arc, son lieu natal et ses premières années d'après des documents nouveaux*. L'auteur qui est, comme on sait[1], partisan de l'origine champenoise de Jeanne d'Arc, étudie dans cet article les deux actes suivants : 1° Le procès-verbal de « prisée » des terres, château et châtellenie de Vaucouleurs, dressé à l'occasion de l'acquisition de cette seigneurie à titre d'échange par Philippe de Valois en 1335 ; 2° Un bail contracté le 2 avril 1420, par lequel le père de Jeanne d'Arc prend en location la forteresse de Domremy et son domaine.

1. *Revue de Champagne*, t. XXV (1888), p. 383.

CHRONIQUE

Société historique et archéologique de Chateau-Thierry. *Séance du 4 juin* 1889 (Suite). — I. — La Société vote des remerciements à M. Carlier, propriétaire à Gland, qui lui a fait don d'un grand nombre de chartes, titres ou documents qui concernent la terre et seigneurie de Gandelu. Il en sera rendu compte prochainement.

Séance du 2 juillet. — I. A propos du nouvel album de M. Fr. Moreau, M. Barbey entretient la Société de la découverte faite, en 1858-59, de mosaïques gallo-romaines à Blanzy-lès-Fismes, à Bazoches, et les compare à celles qui ont été trouvées par M. Moreau à la Villa-d'Ancy. M. Barbey établit, à quelques années près, la contemporanéité des mosaïques de Blanzy avec celles que M. Moreau a si habilement restituées. Il s'appuie sur ces trouvailles pour prouver l'importance que Braisne pouvait avoir à cette époque, ce qui permettrait de se ranger à l'opinion qui a fait de cette localité le *Palatium Bremiacum* de Grégoire de Tours.

II. M. Lélu, membre correspondant, a traduit l'ouvrage anglais ayant pour titre : *Histoire de la colonisation du Cap de Bonne-Espérance*, par Noble, et a trouvé mention d'une famille du nom de Taillefert, originaire de Château-Thierry. M. Lélu, dans la note dont il donne lecture, expose que M. Elisée Briet, de Monneaux, dans son livre : *Le Protestantisme en Brie*, parle sous toutes réserves d'un habitant de Château-Thierry, Isaac Taillefert, fils de Jean Taillefert, « apothicaire en cette ville », qui, s'étant réfugié en Hollande après la révocation de l'Edit de Nantes, s'embarqua en janvier 1688 sur l'*Osterland*, vaisseau de la Compagnie des Indes-Orientales, chargé de transporter au Cap de Bonne-Espérance quelques émigrés français. M. Lélu reconnaît comme authentique l'indication de M. Briet. Les listes des émigrants français, à destination de cette colonie, embarqués en Hollande (1688-89), dressée par la chambre de Delft, sont conservées dans les archives de la colonie du Cap; notre compatriote y figure sous la rubrique : *Izaac Talifer of Château-Tirry and Brie*, avec sa femme et ses enfants. — Cet ouvrage parle aussi de la famille de Villiers dont un membre, Cristoffel de Villiers, descendant des Taillefert par la ligne maternelle, était en 1885 en correspondance avec M. Briet. — M. Lélu termine en disant qu'il est à peu près impossible aujourd'hui de suivre la descendance de notre compatriote. L'usage de la langue hollandaise ayant été substitué à la langue maternelle dans toute la colonie du Cap, en 1824, par ordre supérieur, les noms des familles françaises traduits en hollandais ont été tellement défigurés qu'ils sont presque méconnaissables.

***

Société Académique de l'Aube (*Séance du* 21 *juin* 1889). — Présidence de M. G. Huot, président.

Ouvrages offerts.

Monnaies mérovingiennes; Légendes des monnaies gauloises, par M. de Barthélemy.

Saint Bossange, apôtre d'Arcis, sa vie, ses reliques, son culte, par M. Labourasse, membre associé.

Guide pratique de l'emploi des Engrais chimiques pour le département de l'Aube, par M. M. Dupont. M. le Président fait l'éloge de cet ouvrage essentiellement pratique et d'une grande utilité.

Communications et lectures.

M. l'abbé Garnier parle de découvertes faites dans les fouilles pratiquées pour la construction d'une cheminée dans l'usine de M. Vachette. Ces découvertes intéressent l'histoire naturelle et l'archéologie. On a recueilli un vase portant l'empreinte d'une marque de potier. Cette marque est bilinéaire et porte *Credo fecit.* Depuis l'époque gallo-romaine, le sol s'est beaucoup exhaussé. Cela peut s'expliquer, pour l'emplacement de l'usine en question, par l'existence d'un petit bastion fortifié du XVe siècle, nommé la *Bertoche*. On a construit sur les ruines, sans déblayer le sol. On a trouvé, au même endroit, des bois de cervidés très bien conservés. M. Garnier pense que l'on pourrait trouver aussi des objets intéressants dans les fouilles pratiquées au Musée.

M. l'abbé d'Antessanty dit, à cette occasion, qu'il a reçu pour le Musée, de M. Huguier-Truelle, un ossement fossile provenant des gravières de Polisot, et qui paraît être la base d'une corne de bison.

***

Société d'archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne. — Le dimanche 22 juin 1889 la Société d'archéologie de Seine-et-Marne, fondée à Melun en 1864, a tenu l'une des séances générales et publiques prévues par ses statuts. Cette séance a eu lieu à Meaux, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville, où étaient réunis dès avant l'heure fixée un grand nombre de sociétaires et d'invités.

A deux heures ont pris place au bureau M. Alfred Maury, membre de l'Institut, directeur général honoraire des Archives nationales, président de la Société; M. le D[r] Dufraigne, sénateur, maire de Meaux; M. Th. Lhuillier, vice-président de la section de Melun, secrétaire général de la Société; MM. Torchet et Benoist, président et vice-président de la section de Meaux, etc.

M. Maury a ouvert la séance par un discours improvisé, traçant à grands traits le but et les aspirations des Société d'archéologie

en général et de celle de Seine-et-Marne en particulier, qui peut célébrer aujourd'hui le 25e anniversaire de sa fondation; il a mêlé à ses spirituelles appréciations quelques fines railleries à propos de la somnolence de certaines sections, puis il a terminé en adressant un souvenir ému à la mémoire des membres, — nombreux, hélas! — que l'association a perdus depuis sa dernière réunion générale, et parmi lesquels se trouvent deux de ses amis de longue date : M. de Ponton d'Amécourt et M. Boquet-Liancourt, qui ont été successivement à la tête de la section de Meaux.

M. Lhuillier a lu ensuite un mémoire intitulé : *Les crieurs-jurés d'autrefois*, rempli de détails de mœurs du temps passé et où sont relevés des faits curieux d'histoire locale puisés dans des pièces d'archives inédites.

M. Bouvier a détaché d'un journal de voyage en Palestine une intéressante description prise sur nature des sites environnant le *lac de Tibériade*, qu'il a visités récemment; il a évoqué au passage les souvenirs qui se rattachent à ces lieux célèbres.

Enfin, M. Laclef, secrétaire de la section de Meaux, devait donner lecture d'une étude sur le séjour de *Madame Guyon*, la fameuse quiétiste, *au couvent de la Visitation* de cette ville en 1695; mais empêché au dernier moment par un devoir de famille, il a été suppléé par M. Carton.

Le discours du savant président et les lectures qui se sont succédé, où rivalisaient en quelque sorte l'érudition, l'intérêt et l'élégance de la forme, ne pouvaient manquer d'être vivement applaudis. Le côté artistique de la séance n'a pas été moins bien accueilli du public : les intermèdes musicaux, fort bien exécutés par un orchestre d'instruments à cordes, ont permis d'entendre des œuvres classiques de Beethoven, de Gluck, de Mozart, de Lulli, qui, en dépit de leur parfum archéologique, gardent une fraîcheur sur laquelle le temps n'a pas de prise.

Avant de terminer, M. Torchet a adressé les remercîments de la section de Meaux aux invités, — parmi lesquels étaient bon nombre de dames, — et à tous ceux qui avaient concouru à l'éclat de cette séance, — véritable régal intellectuel et artistique, selon l'expression de l'auteur d'un compte-rendu détaillé, publié deux jours plus tard dans une feuille locale.

Le soir, les membres présents se réunissaient, selon la coutume, dans un banquet présidé par M. Alfred Maury, et se donnaient rendez-vous pour l'an prochain.

*
* *

Dans sa séance du 12 juin 1889, la section d'archéologie du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, a reçu de notre collaborateur, M. le baron de Baye, une communication dont voici l'analyse :

« L'ornementation zoomorphique des parures à l'époque barbare forme une faune archéologique, laissée jusqu'ici dans l'oubli, sur laquelle M. le baron de Baye attire l'attention. Tous les motifs décoratifs adoptés dans ce genre ont une signification symbolique. Les animaux fabuleux occupent le premier rang ; ce sont : le griffon, le dragon, la chimère, l'hippocampe, l'aigle bicéphale, etc... Ces sujets appartiennent aux peuples de race teutonique. La connaissance n'en saurait être complète si elle n'embrasse toutes les nations germaniques. Malgré les dégénérescences et les altérations, ces êtres figurés trahissent une inspiration orientale.

« Les animaux empruntés à la faune naturelle comme motifs décoratifs sont incomparablement plus nombreux. Le choix des sujets a été suggéré par des traditions mythologiques et par des influences ethniques. Parmi ces figurations les oiseaux abondent, mais les espèces sont difficiles à déterminer.

« M. de Baye soumet de nombreux dessins formant des séries relatives au sujet qu'il traite.

« Cette communication est nécessairement sobre de détails ; toutefois la question sera l'objet d'un travail plus développé. »



Académie de Reims. — L'Académie nationale de Reims a tenu sa séance publique annuelle le jeudi 4 juillet dernier, dans la grande galerie du Palais archiépiscopal. Avaient pris place sur l'estrade quarante membres titulaires, honoraires ou correspondants, aux premiers rangs desquels siégeaient S. E. le cardinal Langénieux, M. le Dr H. Henrot, maire de Reims, M. le chanoine Cerf, président, et les membres du bureau. Une assistance nombreuse et sympathique remplissait la vaste salle. Le discours d'ouverture du président avait pour sujet l'éloge, fort bien placé dans sa bouche, du généreux chanoine Jean Godinot, insigne bienfaiteur de la ville de Reims au dernier siècle. Le compte-rendu des travaux de l'année a été présenté ensuite par M. H. Jadart, secrétaire général. Le rapport sur le concours d'histoire a été lu par M. L. Didier, professeur d'histoire au Lycée, qui s'est particulièrement occupé de la *Monographie du canton de Raucourt (Ardennes)*, travail couronné avec justes éloges, œuvre commune de MM. N. et E. Goffart. Le rapport sur le concours de poésie a été chaleureusement applaudi, bien plus à raison de son mérite intrinsèque que pour la valeur du concours en lui-même ; la parole élégante et châtiée d'un véritable lettré, M. Plançon, proviseur du Lycée, étendit cette revue bien au-delà des envois des lauréats, et charma l'assistance par des emprunts pleins d'à-propos à nos poètes contemporains, notamment aux passages de la pièce d'*Alain Chartier* relatifs à Jeanne d'Arc. L'audition musicale

donnée par M. Henri Marteau, avec l'accompagnement de M. J. Grison, termina la séance de la facon la plus heureuse. Le jeune violoniste rémois, dont la réputation est déjà si solidement établie en France et à l'étranger, fit entendre plusieurs morceaux classiques des XVIIe et XVIIIe siècles, de façon à mériter pleinement les honneurs de la journée. Les lauréats, dont les noms suivent, recueillirent les derniers applaudissements de l'assistance pleinement satisfaite de la variété et de l'intérêt de cette réunion académique :

Poésie

Cantate pour l'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc.

Le prix n'est pas décerné. Le concours est prorogé en 1890.

Une médaille d'argent est décernée à M. Gaston Sauvage, caissier de la Banque de France, à Foix, pour ses poésies intitulées : *Çà et là.*

Une médaille d'argent à M. Louis Mercier, de l'Académie de Besançon, pour sa poésie intitulée : *Les Fleurs de la Saint-Georges.*

Une médaille d'argent à M. Henri Bomel, à Annonay, pour sa poésie intitulée : *Vercingétorix.*

Histoire

Une médaille d'or est décernée à MM. N. Goffart, agrégé de l'Université à Paris, et E. Goffart, instituteur à Bosséval (Ardennes), pour leur *Monographie du canton de Raucourt.*

Une médaille d'argent à M. Hannedouche, inspecteur de l'Enseignement primaire à Sedan, pour son recueil *Illustrations Ardennaises.*

Une médaille de bronze à M. E. Goffart, pour ses *Recherches sur les Ecoles de l'arrondissement de Sedan.*

Archéologie

Une médaille d'argent à M. Jules Alard, élève architecte à Reims, pour son relevé et sa restitution des *Thermes gallo-romains de Reims.*

Une médaille d'argent à M. P. Dubois, dessinateur à Reims, pour son étude sur l'achèvement de la cathédrale de Reims.

Sciences

Une médaille d'argent est décernée à M. Hubert Colin, correspondant de l'Académie, bibliothécaire de Charleville, pour son ouvrage d'*Enseignement agricole à l'usage des Ecoles primaires.*

Une médaille d'argent à M. E. Dubois, professeur à l'Ecole professionnelle de Reims, pour son ouvrage de *Technologie commerciale. (Produits animaux.)*

***

La Champagne et la Brie au Salon de 1889. — I. Peintres. — Grâce aux attractions de toute nature exercées par l'Exposition universelle, ce Salon de 1889 aura passé presque inaperçu ; c'est à peine si, dans la grande presse parisienne, quelques articles, hâtivement rédigés, s'insérèrent comme à regret entre le compte-rendu d'une *première* au théâtre annamite et le carnet intime d'un ascensionniste à la tour Eiffel. Cela est certainement regrettable ; car, de l'aveu précieux de tous ces indifférents, l'impression d'art qui se dégageait de l'ensemble des œuvres exposées était particulièrement satisfaisante. Nous avons suivi, hélas! le mouvement général, entraînant d'abord les curieux dans la direction du Champ-de-Mars ; de là notre retard à enregistrer en notes sommaires, par désespoir de cause, les traits caractéristiques dont nous avons été frappé.

Dans l'Aube, deux bons portraits dus à M. Jules Aviat (de Brienne-le-Château) maintiennent la réputation dès longtemps établie de cet habile artiste. Un jeune troyen, nouveau venu, M. Gustave Leheutre, expose le portrait de son père ; M. Pinel (des Riceys), à l'effigie en pied, très réussie, de M. A. Révillon, a joint une délicieuse vue du *Village de Djara (Tunisie), sur les bords de l'Oued-Gabès*, avec la note gaie de ses laveuses aux hardes multicolores, baignées dans une chaude et lumineuse atmosphère, — moins vibrante toutefois que celle du regretté Guillaumet, dont toute une pléiade vaillante s'efforce de continuer la glorieuse tradition. Notre compatriote, entre autres, s'est voué, dans ces dernières années, à l'exploration pittoresque de l'Afrique du Nord, et les visiteurs du Pavillon algérien, à l'Esplanade des Invalides, pourront admirer de lui une série d'intéressantes études rapportées de ses voyages. Ancien pensionnaire de la ville de Troyes, et très séduit, lui aussi, par la mystérieuse attirance des rives barbaresques, M. Louis-Auguste Girardot a peint des *Femmes marocaines visitant un cimetière*, le vendredi. Dans une insaisissable brume crépusculaire, elles vont, parmi les alignements de petites tombes, ombragées çà et là d'oliviers séculaires aux troncs noueux, aux feuilles poussiéreuses ; vers l'horizon, par-dessus les montagnes bleues, le ciel se colore des teintes rougeâtres du soleil couchant. Un charme doux et mélancolique émane de cette toile, qui traduit bien la résignation sereine avec laquelle est envisagée la mort chez les Orientaux. Dans un autre envoi, d'une facture toute différente, et d'une note très moderniste, le même artiste nous fait assister au dernier acte de la préparation des confitures dans un humble intérieur bourgeois. Une svelte jeune fille, debout devant une table, et sa vieille mère, assise dans un grand fauteuil, les bésicles sur le nez, découpent les lunules de papier blanc pour en recouvrir les pots. Dans la chambre tendue d'un gai papier à fleurs, ces personnages sont posés en des attitudes familières ; la coloration est claire, joyeuse, et discrète cependant.

Avec M. Adrien Moreau, nous passons à une agréable scène de la vie de Paris au temps de Louis XIII : *Tabarin* débitant ses parades et son orviétan sur le Pont-Neuf, non loin de la statue du *Bon roi*, aux yeux extasiés des manants et des fillettes, pour l'amusement des gardes de Monseigneur le Cardinal et la délectation des dames de la cour. Bonne illustration, riante et fraîche peinture. M. Monginot (de Brienne), — qui nous semble trop exclusivement cantonné dans les natures mortes, animées seulemement par les ébats de la gent féline ou simiesque, — nous montre un poulet bien doré, entouré de cresson, servi sur un plat d'argent porté par un haut réchaud ; puis, à terre, un potage dans une soupière de vieille porcelaine fleurie, fumant devant l'âtre, et Minet à côté, qui se hausse gourmandement sur ses pattes de derrière pour flairer le succulent rôti. Des vers non signés, et conséquemment attribuables à l'artiste, précisent ainsi le sujet :

Entre le potage qui fume
Et le poulet fort bien rôti,
Minet se sent en appétit
Et sa *convoitise* s'allume.

Lequel des deux va-t-il choisir ?
La soupe est près de sa moustache —
L'obstacle excite le désir : —
Sur le poulet son œil s'attache.

Cet œil se fixe tout entier
Sur le poulet qu'il magnétise...
Allons, Minet, pas de bêtise !
Prends le poulet, sac à papier !

On rencontrera plus loin un second panneau décoratif : *Après la chasse*, amoncellement de gibier à plumes, dépouilles opimes supérieurement traitées par le même habile pinceau.

Signalons encore de bons paysages normands et berrichons de MM. Beauvais, de Bar-sur-Aube, et Arsène Dubois, de Crésantignes.

— La Marne est fidèlement représentée par deux paysagistes rémois d'un réel talent, MM. Guéry et Barau, qui cherchent laborieusement leur voie, et dont les consciencieux efforts nous intéressent toujours, alors même qu'ils s'égarent sur une fausse piste, ce qui advient parfois, même aux plus forts. Cette année, M. Guéry est en progrès très sensible, avec sa belle vue de *la Montagne de Brimont, aux environs de Reims*, acquise par l'Etat. Un chaud soleil illumine la plaine, semée de chardons, de meules dorées, avec ses champs découpés en carrés aux nuances diverses ; des vols de corbeaux s'épandent à travers les éteules : au fond se rehaussent les pentes des coteaux, couronnés de bois que l'éloignement fait bleuâtres. Le sentiment de la nature y est très juste la facture délicate et sobre. L'artiste a bien saisi et fixé, avec autant d'exactitude que de poésie, l'aspect de la campagne cham-

penoise par un beau jour d'été. Sa seconde toile, *Fin de printemps, à Orainville*, simple étude sans prétentions, n'est cependant pas dépourvue de mérite : un clos ombreux, d'une tendre et fraîche verdure, où picorent des oies, tandis que le petit pâtre pêche à la ligne dans le ruisselet, au bord des saules. Dans un de ses feuilletons, le critique du *Temps* a rendu justice, en termes fort élogieux, au patriotisme ténace de M. Emile Barau, pour qui son département est devenu « comme une autre Arcadie », la vue du plus humble vignoble, le champ planté des plus vulgaires légumes suffisant à ses ambitions. Ce culte passionné de la terre natale, auquel nous nous plaisons d'ailleurs à rendre témoignage, n'a pas très heureusement inspiré cette année le sympathique artiste dans ses deux toiles : *Les vendanges à Villers-Franqueux (Marne), Lieudit les Quartiers*, au même Villers-Franqueux. Elles sont peintes avec une sécheresse et une dureté de ton inouïes.

Le petit panneau XVIIIe siècle, amoureusement décoré par M. Daux, d'une touche délicate et fine, avec cette gentille *Bergerette* pomponnée, caressant son agnelet, est une œuvre décidément trop mignarde et qui figurerait à merveille sur une bonbonnière du *Fidèle pasteur*.

M. Paul de Laubadère, un jeune Bordelais d'avenir, déjà presque naturalisé rémois, a représenté dans un grand portrait en pied le cardinal Langénieux, vêtu de la pourpre romaine, et descendant les degrés d'un escalier tendu de riches tapisseries; dans le fond, on aperçoit une réduction de la colossale statue du pape Urbain II, qui fut érigée en 1887, par les soins du prélat, sur la motte féodale de Châtillon. L'œuvre de M. de Laubadère est destinée à orner, dans le palais archiépiscopal de Reims, la salle des séances de l'Académie. M. Guillot est l'auteur d'un portrait assez expressif et vivant du Dr A. V..., assis à sa table de travail et rédigeant une consultation.

Violoniste, de M. Prinet (de Vitry-le-François), nous offre la gracieuse image d'un profil de jeune fille, au charme frêle et vaguement mélancolique. Nous aimons moins le portrait de femme en toilette de bal, se détachant en blanc sur un paravent japonais.

A citer encore : *le Départ*, de M. Gruchy (d'Epernay), adieux d'un marin à sa famille, au moment de quitter le port, et *A travers champs*, paysannerie de M. Jacquin (de Fère-Champenoise). Nous allions oublier aussi le *Soir d'Eté*, de M. Perdreau (de Gueux), et *la Surprise*, singulier sujet fourni à M. Michelena, peintre américain originaire de Vénézuéla, par la terrible grêle qui dévasta la ville de Reims au mois d'août 1886, endommageant gravement, entr'autres dégâts, les magnifiques verrières de la grande rose, au portail de la cathédrale. Ici, c'est un modeste intérieur d'artisans où les projectiles inattendus viennent jeter l'épouvante, en faisant voler les vitres en éclats. La jeune mère, assise auprès de la fenêtre avec son nouveau-né qu'elle allaitait,

recule effarée ; l'aïeul octogénaire s'arrête, debout au milieu de la pièce, et regarde stupéfait, tandis qu'une fillette se blottit, craintive, derrière les jupes maternelles.

— Assez pauvre cette année en peinture, la Haute-Marne ne possède que les deux bons paysages de M. Morlot (d'Isômes) : *Les avoines à Chelles; Un chemin creux, dans l'Oise*; celui de M. Gaillard (de Chaumont), *Un coin de prairie en fleurs;* et un *Portrait de femme*, de M. Duvent (de Langres).

— Plus pauvres encore, les Ardennes n'ont à faire valoir qu'un autre *Portrait de femme*, par Mme Huillard (de Sedan), et *En Vedette*, épisode militaire par M. Lebarque (de Quatre-Champs).

— Le département de Seine-et-Marne se présente assurément plus riche. La Brie, cette grande banlieue parisienne, paraît se ressentir, au point de vue artistique, du voisinage de la capitale, et si les vocations ne s'y affirment peut-être guère plus nombreuses, par contre les talents y semblent-ils plus affinés.

M. Aman Jean (de Chevry-Cossigny), n'est point, certes, pour contester notre dire. Très jeune encore, il a subi pourtant de longue date cette fatale empreinte du mysticisme dont sont obsédés, en art aussi bien qu'en littérature, nombre d'esprits lettrés et délicats de notre temps. Doué d'une originalité très franche, il a dépensé, par une exagération trop scrupuleuse de sa conscience d'artiste, un talent considérable en tentatives diverses, étudiant le passé sous toutes ses formes : philosophie, archéologie, histoire. En 1887, épris du xve siècle reflété dans les récits chaudement colorés des chroniqueurs et les naïves enluminures d'habiles miniaturistes, il peignait un immense panneau, conservé maintenant au musée d'Orléans, et visiblement inspiré de l'œuvre admirable de Jehan Foucquet : l'armée de Jeanne d'Arc arrivant sous les murs de la ville assiégée. Un groupe d'enfants de chœur, de prêtres et de moines, chantant des hymnes sacrés, précède le cortège imposant des capitaines et gens d'armes, couverts de fer, montés sur des chevaux houssés et carapaçonnés. A quelques pas en avant de l'héroïne, et faisant suite immédiatement aux clercs, se tiennent, nimbés d'or et armés de toutes pièces, les célestes protecteurs : saint Georges, l'archange saint Michel; par eux se précise la note légendaire et mystique.

Les envois postérieurs semblaient accuser, chez M. Jean, une certaine hésitation entre la formule symboliste de Puvis de Chavannes et le réalisme poétique de Cazin, ses deux maîtres de prédilection parmi les modernes. Les mêmes préoccupations persistent encore aujourd'hui dans la sombre, dramatique allégorie du *Louis XVII* mort, porté dans le cimetière de Sainte-Marguerite, sur les épaules du cordonnier Simon, et baisé au front par le Génie de la royauté expirante. Ce que nous voulons surtout retenir de cette toile, — c'est moins l'image de Simon, coiffé du classique bonnet rouge, ceint de son traditionnel tablier de cuir, tenant

dans ses bras le petit cadavre exsangue, vers lequel se penche une figure voilée de deuil qui plane en une attitude étrange et contournée, — que la navrante impression de ce cimetière abandonné, dans la brume crépusculaire du lointain faubourg, avec ses tombes oubliées, son herbe rare et ses cyprès roussâtres, et son grand Christ empruntant à cette scène une sorte de réalité fantastique, et déversant de la croix branlante, sur les pauvres morts, la mystérieuse pitié de son corps endolori.

Dans une salle voisine, nous nous sommes arrêté devant une délicieuse étude de Muse, dont la plume de Camille Lemonnier a donné en quelques lignes l'exacte et harmonieuse description. « En des douceurs éteintes de fresque et de songe, la tristesse pensive d'une pâle figure aux yeux d'améthyste. » (*Gil Blas* du 1er mai 1889.)

Et movet auratæ pollice fila lyræ[1].

L'horoscope, de M. Lucien Berthault (de Coulommiers), est une bonne peinture décorative : des amoureux consultent un vieux pâtre dans la montagne; un portrait d'homme complète cet envoi. Voici encore, de M. Louis Bouché (de Luzancy), deux gentils paysages : des *Bords de la Marne*, ensoleillés et verts; une rentrée de moutons au hameau, par le crépuscule; de M. Rosier (de Meaux), une jolie *Vue de Venise, prise du canal Saint-Georges;* de M. Franck Cinot (de Crécy-en-Brie), bon animalier, *Diane, chienne Grand-Brie.*

— L'Aisne a le bonheur de posséder en M. Lhermitte (de Mont-Saint-Père) un artiste de premier ordre, d'une science consommée, dont le faire s'élargit et se perfectionne de jour en jour. Ses fusains, ses pastels de la vie champêtre sont connus de tous et ont consacré depuis longtemps sa réputation, aussi bien que sa merveilleuse suite de dessins pour illustrer *Sous bois*, par André Theuriet. « On n'a pas craint », suivant l'expression de M. Paul Mantz, « de dépayser ce rustique, en lui demandant de fixer le souvenir de l'enseignement de *Claude Bernard* dans un tableau destiné à la salle des Commissions de la Faculté des Sciences », dans la nouvelle Sorbonne. Ainsi, dans les hôpitaux de la vieille Hollande, toute corporation de chirurgiens et de médecins tenait à honneur de perpétuer aux yeux de la postérité le souvenir de ses régents, en réunissant leurs portraits autour d'une table de dissection. De là ces *Leçons d'anatomie*, dont plusieurs sont des chefs-d'œuvre d'un prix véritablement inestimable.

M. Lhermitte, qui s'est fort convenablement acquitté de sa tâche, a représenté de même le savant physiologiste dans son laboratoire, entouré d'élèves également éminents dans les diverses branches de leur art, et parmi lesquels on reconnait Paul Bert. Ces respectueux

1. Ovide.

disciples, groupés autour du maître en tablier blanc, le scalpel à la main, suivent attentivement l'expérience faite sur un infortuné lapin, et prennent des notes. Un jeune docteur, assis devant la table, relève sur un registre le procès-verbal des observations du jour. La lumière crue, à travers de larges baies que l'on ne voit pas, mais que l'on devine, inonde la pièce, éclairant directement les personnages. Cette magistrale composition, une fois en place, marquera certainement, pour notre compatriote, une des plus glorieuses étapes de sa carrière. Son deuxième tableau des *Laveuses* inclinées sur les bords de la Marne, par un tiède soleil couchant, nous ramène au cadre accoutumé des œuvres du peintre; ce petit panneau est encore traité avec la même sûreté de touche, la même exquise poésie. Plus modeste paysagiste, M. Frédéric Henriet (de Château-Thierry) interpréta, non sans charme, un autre aspect des rives de *la Marne, à Méry*.

Un amusant et curieux portrait est celui que M. Henri Pille (d'Essommes) a tracé d'un ami, gratuitement qualifié de *Bourgmestre*, en l'asseyant en costume du XVIIIe siècle, devant une table chargée de livres et de papiers. Personnages et accessoires sont également bien rendus, et la mise en scène serait parfaitement exacte si quelques volumes, mêlés aux reliures de veau brun à tranches rouges ou jaspées, aux brochages gris souris ou feuille morte, ne décelaient, par leur vêtement extérieur, le style de la Restauration, et ne constituaient un regrettable anachronisme, aux regards méticuleux des bibliophiles. Indiquons enfin deux petites toiles de genre : *Un feuilleton intéressant*, et le *Baptême à Vattetot-sur-Mer*, dues au spirituel pinceau de M. Edouard Gelhay (de Braisne); *A qui la belle?* partie de cartes entre grognards, de M. Bligny (de Château-Thierry).

— Il nous reste, pour en avoir terminé avec les peintres, à dire quelques mots des artistes de l'Yonne (région champenoise, bien entendu). Nous y retrouvons des noms déjà connus : M. Brissot de Warville, fidèle à ses *Moutons*; M. Guérard, avec deux scènes familières : *A la campagne*, et *la Récompense promise*, paysanne accordant une grappe de raisin à sa fillette, si elle mange bien sa soupe; M. Pompon, qui cherche à se faire une spécialité des épisodes de la vie des matelots à bord. *En rade; — le Salut au pavillon*, nous force à renouveler la critique adressée à *l'Enseignement de la théorie*, qu'il exposait l'année dernière. C'est de la peinture sèche et plate, comme le pont du vaisseau qu'elle nous représente; M. Pompon peut faire mieux que cette chromolithographie d'Epinal.

Les trois noms que nous venons de mentionner forment la colonie artistique de Sens. Mlle Prévost-Valeri (de Villeneuve-sur-Yonne), portraitiste distingué, avait envoyé une étude d'enfant, et *La fille du Pharaon apercevant Moïse*, sujet quelque peu rebattu. M. Auguste Prévost-Valeri, son frère, croyons-nous, s'est

fait représenter à son tour par deux marines : *le Retour de la pêche au varech*, et *les Salines (Manche); grande marée.*

II. Sculpteurs. — L'Aube est, après la Marne, le département de la Champagne qui compte le plus de sculpteurs. Eminent entre tous est assurément M. Paul Dubois (de Nogent-sur-Seine), membre de l'Institut, et dont l'œuvre maîtresse tenait, au Salon de cette année, une place considérable. L'auteur de la magnifique statue équestre du Connétable Anne de Montmorency, exposée en 1886, et qui décore aujourd'hui le terre-plein du château de Chantilly, s'était abstenu, l'an passé, de tout envoi, comme s'il éprouvait le besoin de se recueillir pour quelque travail de longue haleine. Le résultat de cette laborieuse méditation nous apparaît maintenant dans le modèle en plâtre de cette *Jeanne d'Arc*, à lui commandée par la ville de Reims et destinée à décorer, coulée en bronze, la place du parvis de la cathédrale. Cet hommage, ou plutôt cette réparation était bien due à l'héroïne du sacre, et l'emplacement qu'on a choisi se trouvait naturellement désigné. La personnalité si complexe de Jeanne, d'une part, et de l'autre, l'absence totale de documents iconographiques sérieux la concernant, ne permettent pas, jusqu'à nouvel ordre, d'avoir de la Pucelle autre chose qu'une conception idéale; ce rêve artistique, peintres et sculpteurs se sont efforcés de le réaliser selon leurs divers points de vue, avec un sentiment plus ou moins élevé, une archéologie plus ou moins sûre. De Marie d'Orléans à Bastien-Lepage, de Rude à Chapu et à Frémiet, pour ne parler que de ceux qui ont été le plus heureusement inspirés, combien se sont laissés tenter par cette sublime et presque surnaturelle figure, sans que leur œuvre ait réussi jamais à nous satisfaire pleinement, à créer le type définitif et parfait, symbolisant à nos yeux la glorieuse libératrice.

S'il n'a pas encore atteint ce but, M. Dubois s'en est du moins très honorablement rapproché, et sa statue équestre sera digne de tous points du cadre superbe où elle est destinée à prendre place. Toute jeune, enfantine presque par la grâce rudimentaire et la délicate conformation de ses traits comme ébauchés, svelte et gracile de corps, mais souple sous la rude armure qui l'enserre et la protège, Jeanne se tient le front haut, visière levée, la lourde épée droite en sa petite main nerveuse et gantée de fer, son regard tourné avec confiance vers les régions célestes d'où lui vient tout son courage. Si l'on voulait donner la caractéristique de cette œuvre, on la pourrait dire formée d'une combinaison savante de l'art florentin, sévère et raffiné tout ensemble, avec la touchante naïveté des miniatures contemporaines. On sent à la voir que l'artiste a compulsé soigneusement les différents textes relatifs à son héroïne, soucieux de lui donner, avec l'exactitude historique désirable, et la grâce et l'élégance dont notre art moderne peut être susceptible. Il n'est pas jusqu'au cheval monté

par la jeune guerrière qui ne porte la marque de cette noble préoccupation du statuaire. Vigoureux et solidement campé, ce cheval n'a rien cependant de la pesante allure des bêtes massives dont se composait généralement la cavalerie du XVe siècle, types demeurés classiques par les nombreuses représentations que les maîtres Italiens, notamment, nous en ont laissées. Le coursier de Jeanne est évidemment de race beaucoup plus fine que ne devait le comporter la vraisemblable réalité, à laquelle s'est attaché, par un curieux et saisissant contraste, M. Frémiet dans son remarquable monument de la place de Pyramides. On sait par quel généreux scrupule de conscience artistique, ému de certaines critiques soulevées dans le public au sujet de cet ouvrage, il a tenu à en donner une épreuve nouvelle et définitive, corrigeant çà et là quelques détails, fortifiant le corps de sa figure principale, atténuant les proportions de la monture, modifiant enfin l'armure avec le harnachement.

En résumé, la *Jeanne d'Arc* de M. Paul Dubois est une composition du plus haut intérêt, qui formait, dans le vaste *hall* de la sculpture, au Palais de l'Industrie, un digne pendant à celle de M. Frémiet. Ce magistral envoi se complétait d'un buste en bronze du peintre Bonnat, d'une ressemblance frappante et d'une rare intensité d'expression.

M. Briden (de la Chapelle-Saint-Luc) a exposé le *Dernier Sommeil*, modèle en plâtre d'un groupe destiné à la décoration d'un mausolée. Au chevet de la couche funèbre, sur laquelle reposent deux petits enfants, endormis côte à côte, sous le même linceul, un ange agenouillé — dont le style a le défaut de rappeler un peu trop le banal motif, le type consacré des figurines qui peuplent nos nécropoles — dépose des fleurs; Mme Thomas-Soyer (de Troyes), le *Tireur de cartes*, statue en plâtre; M. Alfred Boucher, compatriote de Paul Dubois, *Philosophe*, buste en bronze, et le *Portrait de Mme de N...*, joli buste exécuté en cire blanche; MM. Bacquet (de Villemaur) et Mühlenbeck (de Rigny-le-Ferron), des bustes et médaillons de plâtre et de bronze.

— Dans la Marne, nous ne rencontrons pas moins de quatorze sculpteurs, dont les noms sont pour la plupart bien connus de nos lecteurs. Un bon nombre, il est vrai, se sont bornés cette année à l'envoi de médaillons et de bustes; ce sont MM. Ernest Dagonet et René Hermant (de Châlons), J.-B. Germain (de Fismes), Georges Jacquin (de Fère-Champenoise), — le fils du peintre mentionné précédemment, — Massoulle (d'Epernay), Michel-Malherbe (d'Ay), Naret (de Sézanne), Vasseur-Lombard (de Vienne-le-Château), Mulotin de Mérat et Chavalliaud (de Reims).

De M. Dagonet, une tête d'enfant aux longues boucles soyeuses, endormi pour jamais sans doute dans la paix du ciel; un brin de muguet, un bouton de rose symbolisent poétiquement, dans ce marbre, la tendre fraîcheur et la délicate fragilité de cette âme à peine éclose, ravie dans sa fleur. M. Germain a fait poser devant

lui son député, M. H. Faure, dont le ciseau d'une parisienne, Mme Pauline Maillot, a reproduit également les traits : le buste de Mme Maillot est en terre cuite; celui de M. Germain en plâtre, peint en bronze d'or. Il a joint à cet envoi la réduction en bronze de sa figure du *Printemps*, du Salon de 1888. M. Michel-Malherbe, pensionnaire de la ville de Reims, a modelé, d'une main très souple et très experte, le portrait en bronze de son ami Jacques Blanche, le peintre moderniste. Il est aussi l'auteur d'une belle statue en plâtre de *la Douleur*, personnifiée par un homme assis sur un rocher, la tête affaissée sur sa poitrine, les deux mains croisées et appuyées sur un genou, dans une pose de douloureuse méditation, de désespoir profond. Le seul tort de cette figure, qui vient d'être acquise par l'Etat, est de faire songer aux compositions analogues du maître Rodin, pour lequel le jeune praticien professe à bon droit l'admiration la plus enthousiaste ; mais en vertu de sa jeunesse même et de son talent, qui est très sincère, M. Michel-Malherbe a le devoir d'acquérir une originalité propre, qui lui vaudra, nous en sommes assuré, le succès dans un avenir très prochain. A mentionner encore, le *Portrait de M. Eugène Marioton*, statuaire, en costume d'atelier, médaillon en plâtre par M. Narel, son élève.

Un rémois, M. Paul Mortier, s'est chargé d'exécuter, en plâtre, l'inévitable *bas-relief décoratif* — et patriotique : un buste de cuirassier, vu de face, le casque en tête et drapé dans son manteau, avec les dates 1870-18.., soulignées par un rameau de laurier, escomptant la victoire future.

M. Auguste Bernard (de Montmort), sculpteur et médecin, peintre même à l'occasion, a fort honnêtement donné le jour à une *Muse Erato*, laurée et nue, ayant en main la lyre et le plectre :

Jam manibus citharam pectine pulsat eburno [1].

A rapprocher de cette œuvre mythologique l'*Ode*, autre statue également en plâtre, due à M. Charles Collet (d'Esternay) : une jeune fille, couronnée des lauriers d'Apollon, le bras étendu d'un geste gracieux et noble, les yeux levés vers le ciel, récite un poème; à ses pieds repose la lyre classique, faite d'une carapace de tortue.

Nous avons réservé pour la fin de cette série l'envoi de Mme Anne Manuela (*aliàs* duchesse d'Uzès), une figure de marbre pieusement destinée au tombeau d'Henri de Pène. Il se composera de son médaillon, suspendu à un cippe funéraire surmonté d'une urne; une jeune femme, enveloppée de longs voiles de deuil, s'incline sur le monument et y grave ces simples mots : *Celui-ci fut loyal et bon.*

1. Virgile.

— Pour le département des Ardennes, MM. Aristide Croisy (de Fagnon), Déloye (de Sedan) et Colle (de Charleville) se sont contentés d'exposer des bustes. Le dernier cependant s'est en outre inspiré, dans un intéressant groupe en plâtre, d'un thème cher aux poètes de tous les temps, depuis Horace et Ronsard jusqu'à Lamartine, et dont l'idée lui a été suggérée par le *Chant d'Amour* des *Nouvelles Méditations poétiques* : le Temps recueillant d'une main avide les bijoux et les parures de la Jeunesse abolie, tandis que l'Amour laisse pleuvoir sur sa tête voilée les fleurs embaumantes du souvenir :

... Un jour le temps jaloux, d'une haleine glacée,
Fanera tes couleurs comme une fleur passée
Sur ces lits de gazon ;
Et sa main flétrira sur tes charmantes lèvres
Ces rapides baisers, hélas ! dont tu me sèvres
Dans leur fraîche saison.

Mais quand tes yeux, voilés d'un nuage de larmes,
De ces jours écoulés qui t'ont ravi tes charmes,
Pleureront la rigueur,
Quand, dans ton souvenir, dans l'onde du rivage
Tu chercheras en vain ta ravissante image,
Regarde dans mon cœur.

Là, ta beauté fleurit pour des siècles sans nombre...

Nous voyons reparaître à la section de gravure en médailles et sur pierres fines, le nom de M. Déloye (médaille d'argent représentant S. E. M. de Falbe, ministre de Danemark à Londres), accompagné de celui de M. Jamain (de Fresnay), qui a gravé deux camées sur sardoines : *Madame Du Barry* ; — *Jeune femme* (XVIe *siècle*).

— M. Drouot (de Sommevoire) est le lauréat de la Haute-Marne, avec son beau plâtre du *Printemps*, étude de femme nue qui lui a fait obtenir une mention honorable.

M. Péchiné (de Langres) n'exposait qu'un buste en plâtre ; M. Rougeron (de Récourt), des *Portraits d'amis*, médaillons en bronze.

— Mlle Eva Lobstein (de la Ferté-sous-Jouarre) et M. Siot-Decauville (de Coulommiers), en Seine-et-Marne, s'en tiennent modestement à l'envoi de deux médaillons (plâtre et bronze). Toutefois, il convient de mettre à l'actif de la région briarde le modèle en plâtre de la très intéressante statue de *Notre-Dame de Juilly*, dont l'original en fonte dorée, de 3m70 de hauteur, surmonte la nouvelle chapelle du célèbre collège des Pères Oratoriens. Cette Vierge, de style archaïque, debout et bénissant, terrasse à ses pieds le dragon symbolique ; ceinte du bandeau royal, sa chevelure descend en longues nattes de ses épaules ; la robe étroite tombe à plis droits, enserrée comme d'une gaîne par les entrelacs de sa cordelière. Ce morceau de sculpture fait grand honneur au ciseau de M. Léon Cugnot, de Paris.

— L'Yonne a M. Kley (de Sens), auteur de *Brennus*, buste de plâtre, et d'une aimable statuette, l'*Enfant au baiser* ; et M. Peynot (de Villeneuve-sur-Yonne), qui expose une *Naïade*, modèle en plâtre, pour un des bassins du château de Vaux-le-Vicomte. C'est la continuation de l'importante commande faite à l'artiste par l'intelligent propriétaire de cette fastueuse demeure historique, M. Sommier, et le pendant de l'œuvre admirée au Salon de 1888. La Nymphe émerge des eaux, le corps renversé, et se soulève en soufflant dans sa conque, tandis que de jeunes tritons, des amours joufflus folâtrent joyeusement parmi les roseaux, avec des poissons et des tortues. Le groupe colossal, d'un mouvement puissant et d'une belle ordonnance classique, est bien en harmonie avec le décor de pur style Louis XIV dans lequel il devra figurer.

— Notre énumération se complète, pour l'Aisne, de deux noms de statuaires : Mlle Claudel (de Fère-en-Tardenois), élève de Rodin : *Portrait de M. Charles Lhermitte*, buste en bronze; et M. Le Blanc (de Braisne-sur-Vesle), élève de Falguière : *Jeune fille* cueillant des fleurs, statue de plâtre, conçue après une lecture de Lamartine (*Harmonies poétiques*).

Voyez aux purs rayons de l'Amour qui va naître
La Vierge qui s'épanouit !
. . . .
A ses yeux toute la nature
N'est qu'innocence et volupté !
Aux feux des étoiles brillantes,
Au doux bruit des eaux ruisselantes,
Sa pensée erre avec amour ;
Et toutes les fleurs des prairies
Viennent entre ses doigts, flétries,
Sur son *cœur* sécher tour à tour !

Mlle Marcelle Lancelot, de Paris, fille du graveur sézannais, exposait timidement, sous le grand escalier qui conduit de la sculpture à la peinture, un remarquable projet de plateau, en plâtre, modèle destiné à une œuvre d'orfèvrerie, et consacré à la glorification du *Champagne*. Au centre, un groupe allégorique figure le triomphe du nouveau nectar : une nymphe, la coupe écumante à la main, entourée d'une multitude de petits génies ailés emportés dans un nuage. Tout autour, en cinq médaillons séparés par des motifs décoratifs (amours au milieu de trophées variés), la jeune artiste a representé les phases diverses de la fabrication du vin mousseux : son invention à la fin du XVIIe siècle par Dom Pérignon, moine bénédictin de l'abbaye d'Hautvillers ; la récolte des raisins, leur transport dans les cuves, la mise en bouteilles, etc. Une guirlande de pampres court en élégante bordure à l'entour du plafond. Mlle Lancelot, qui a obtenu déjà deux mentions en 1883 et 1886, a été gratifiée cette année d'une médaille de troisième classe et d'une bourse de voyage, la

première qui ait été encore attribuée à une femme. Enfin, l'Etat lui a commandé la reproduction en bronze de son œuvre.

III. Dessinateurs, pastellistes, etc. — M. Emile Bayard, de la Ferté-sous-Jouarre, expose, parmi les dessins, son illustration des deux romans de Georges Ohnet, *le docteur Rameau* et *Volonté*, parus dans le journal l'*Illustration*. Mme Dehaussy, de Meaux, une *Tête d'étude*; Mlle Georges Grimblot, de Chaumont, M. Steck, de Troyes, et M. Wéry, de Reims, des portraits ; M. Nac, autre troyen, une suite de dessins pour illustrer le *Paris* de M. Auguste Vitu. Enfin M. Adolphe Willette, de Châlons, a envoyé deux pages de ses spirituels croquis à la plume, publiés dans le *Chat noir* et le *Courrier français : A qui les lilas ? L'âge d'or*. Dans cette dernière planche, on voit le type fameux, créé par lui, du Pierrot en habit noir, le Pierrot moderne, victime de la perfidie égoïste d'une belle, se faire en vain tour à tour poète, musicien, peintre, rival des anges et des rossignols, affronter la mort même, sans pouvoir parvenir à attendrir ce cœur indigne, qui ne reconnaît que la puissance du vil métal. L'autre planche offre une scène de duel entre deux de ces Pierrots macabres, assistés de croque-morts, en guise de témoins. Assise sur un tertre et tenant des fleurs entre ses doigts, une de ces fillettes piquantes et court vêtues dont le crayon de Willette a le secret, regarde le combat d'un air indifférent : *A qui les lilas ?*

— Comme pastels, on peut mentionner de bons portraits de MM. Morlot, d'Isômes (Haute-Marne), Duvent, de Langres, et la *Colombine* de M. Daux, de Reims.

M. Monginot nous donne encore ici un amusant spécimen de ses coutumières singeries dans l'*Instruction obligatoire ;* il s'agit d'un vieux singe costumé en magister de village, les lunettes sur le front, la férule à la main, faisant lire dans un gros in-folio un petit singe en bonnet d'âne.

— Quelques aquarellistes de mérite se font remarquer par leurs envois. Ce sont des *Fleurs* de Mme Gandar, de Bois-Dépense (Marne) ; une gentille petite *Gardeuse d'oies*, peinte sur un éventail, par M. Daux ; des paysages de MM. Frédéric Henriet (*La route de Jouarre, à Coulommiers, en novembre ; A Saint-Valery-sur-Somme*), Morlot (*La terrasse de Meudon, effet du soir*), Perdreau, de Gueux (Marne), *(Soir d'hiver en Artois)* et Jacquin, ces derniers fort jolis et légers de touche.

— A signaler encore, une miniature de Mlle Gillain, d'Epernay, et un portrait peint sur porcelaine, par Mlle Savy, de Châlons.

IV. Graveurs. — Il nous faut malheureusement enregistrer, dans cette section, la mort récente de Léopold Massard, de Crouy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne). La gravure perd en lui un de ses maîtres éminents, et les visiteurs du Salon en pouvaient encore juger par l'exposition posthume de deux portraits, celui de l'abbé V..., gravure originale, et celui du cardinal Lavigerie, d'après

Bonnat. Massard avait obtenu une médaille en 1866, une deuxième médaille en 1874, et la croix de la Légion d'honneur en 1880.

Mlle Leluc, de Brie-Comte-Robert, a gravé sur bois, d'après Montbard, une vue pittoresque du Royaume-Uni, *Allon Towers.*

Les quatre autres exposants appartiennent au département de la Marne. Ce sont MM. Eugène-Napoléon Varin, d'Epernay, avec deux superbes épreuves d'après les compositions d'Adrien Moreau : *La visite au château*, *Le cabaret du Vert-Galant*, et Pierre-Adolphe Varin, de Châlons, son frère aîné, avec le *Portrait de Nicolas Wilbault*, gravé à l'eau-forte et au burin, pour illustrer la monographie consacrée par M. Henri Jadart au peintre de Château-Porcien; Gustave Huot, de Sézanne (le *Monument de Gambetta*, sur la place du Carrousel) et Léopold Lesigne, de Crugny (quatre eaux-fortes d'après des tableaux de J.-Fr. Millet: *La femme au rouet*, *La femme au lavoir*, *La femme donnant à manger à ses poules*, et *La femme aux seaux*, cette dernière exécutée pour le journal l'*Art*).

V. Architectes. — Les projets exposés consistent, pour la plupart, en restaurations et reconstructions de monuments, relevés archéologiques, etc. C'est, par M. Binet, de Chaumont-sur-Yonne, l'heureuse restauration du *Tombeau du cardinal Duprat* (xvie siècle), conservé dans la cathédrale de Sens; par M. Henri Descaves, celle de la belle abside romane de l'église Notre-Dame de Vassy, sa ville natale; par M. Lepage, de Saint-Mammès (Seine-et-Marne), architecte à Reims, la reconstitution savante de cette magnifique église Saint-Nicaise, détruite après la Révolution, et que les archéologues rémois rêvent de voir un jour rétablie dans leur ville, à l'aide des précieux documents conservés tant à la bibliothèque municipale que dans certaines collections particulières.

Construit de 1229 à 1297, tout d'une pièce, par conséquent, ce merveilleux chef-d'œuvre de l'art gothique du xiiie siècle avait tant de grâce et de légèreté, avec ses délicates flèches jumelles, ses tours ajourées, ses hautes nefs, ses chapelles nombreuses et ses étincelantes verrières, que son prestige faillit contrebalancer, aux yeux des démolisseurs, celui de l'imposante cathédrale; mais le peu de solidité de la construction, faite avec des matériaux défectueux, décida finalement de sa ruine. Elle fut démolie, après adjudication, de 1798 à 1823, après l'apaisement des esprits et le rétablissement de l'ordre civil, par une édilité insouciante, mais économe, qui eût été, d'ailleurs, fort empêchée d'effectuer une semblable restauration.

Aujourd'hui, grâce aux progrès réalisés par la science, aux moyens puissants dont dispose l'industrie, la réédification de cet admirable monument n'entraînerait pas, d'après les devis de M. Lepage, une dépense supérieure à deux millions et demi. Le généreux artiste à fait don au Musée de ses trois superbes dessins, qui

lui ont coûté quatre années de labeur; mais il n'a pas dit son dernier mot. Il se propose d'envoyer au Salon de 1890 une perspective géométrale donnant dans son ensemble la vue intérieure de Saint-Nicaise. La ville de Reims, qui vient d'honorer la mémoire de Jeanne d'Arc, en érigeant cette image glorieuse au parvis de sa cathédrale, consacrerait les grands souvenirs de son passé en relevant, entre Notre-Dame et Saint-Remi, la basilique regrettée de Saint-Nicaise. Tous les éléments de reconstitution en sont maintenant à peu près réunis. Que de riches donateurs prennent en main cette tâche éminemment artistique, et, qui sait ? la vieille cité rémoise pourra voir, au jour anniversaire de sa destruction, la résurrection du merveilleux édifice.

M. Eugène Rouyer, de la Neuville-au-Pont (Marne), a reproduit, pour un ouvrage d'ensemble sur l'*Art architectural en France*, dix-huit portes sculptées appartenant à l'époque de la Renaissance et provenant de Paris, Toul, Nancy, Figeac, etc. Son envoi consiste en dessins originaux, dont il a fait gracieusement hommage à la bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts, à Paris, et en gravures tirées d'après ces dessins.

M. Louzier, de Sens, poursuit également d'intéressants travaux archéologiques avec le relevé de l'église romane de Jailly, dans la Nièvre. Quant à M. Lheureux, de Fontainebleau, il a été séduit par l'idée d'un monument à élever, à la gloire de la Révolution, sur l'emplacement des Tuileries, et il nous en présente le projet complet en quatre châssis. On doit en outre à M. Henri Schmit, de Reims, l'installation d'un exposant dans la galerie des machines, à l'Exposition universelle du Champ-de-Mars; elle comprend notamment une porte en bois, richement décorée de feuillages combinés avec des motifs d'architecture.

Ce n'est pas quitter le territoire champenois que de mentionner, en finissant, le relevé de la belle église gothique du Mont-Notre-Dame (Aisne), par M. Babet, de Paris, et la construction du *Château de Beaumont, près Montmirail (Marne),* par M. Leidenfrost.

A. T.

*
* *

Dans la séance de l'Académie de médecine du 4 juin dernier M. le docteur Henri Henrot, maire de la ville de Reims, a présenté un album, dressé en vue de l'Exposition et qui renferme près de deux cents tracés graphiques concernant les divers services d'assistance et d'hygiène de cette ville. Cet album est un résumé des recherches statistiques qu'il a entreprises. — M. Henrot, dans sa communication, insiste sur l'importance de cet ordre de travaux au point de vue de l'hygiène sociale. Il montre comment à Reims la statistique ayant donné une mortalité de 54 pour mille dans un quartier tandis qu'elle n'en donnait qu'une de 30 pour mille dans le centre de la ville, des dépenses furent faites aussitôt pour assainir le quartier malsain; il montre encore comment la statistique ayant

indiqué une épidémie localisée de fièvre typhoïde, il fut possible d'arrêter l'épidémie en fournissant à la région atteinte une eau potable de meilleure qualité. Les données fournies par la statistique permettront ainsi aux hygiénistes de réclamer les modifications sanitaires urgentes. Il est donc d'importance majeure d'organiser dans toutes les communes un service statistique sérieux.

(Le mémoire de M. Henrot est renvoyé à l'examen d'une Commission composée de MM. Brouardel et Proust).



Le dimanche 14 juillet dernier, M. Thibault, curé-doyen de Vertus (Marne), a célébré le cinquantenaire de son entrée dans le sacerdoce. A l'occasion de cet anniversaire a eu lieu une émouvante cérémonie religieuse, présidée par M. Lucot, chanoine-archiprêtre.

La municipalité de Vertus, qui est mieux à même que personne d'apprécier les services et le dévouement du vénérable abbé Thibault, assistait à cette cérémonie.

Né à Bannes (Marne), le 14 août 1814, entré au séminaire en 1828, M. l'abbé Thibault (Jacques-Honoré), reçut le sacrement de l'ordre des mains de Mgr de Prilly, le 14 juillet 1839. Successivement vicaire de Suippes et curé de Bergères-lez-Vertus, il fut nommé doyen de Vertus en 1849.

Cette fête personnelle au Pasteur en a été une pour toute la famille paroissiale dont il est le père depuis quarante ans.



M. Weill (Jacob), médecin principal de 2e classe, médecin-chef des salles militaires de l'hospice mixte de Reims, vient d'être promu au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Nous enregistrons également avec plaisir la promotion au même grade d'un autre officier, notre compatriote, M. Sallé (Auguste-Louis), chef de bataillon au 120e régiment de ligne à Sedan. M. Sallé est fils de l'ancien principal du collège de Vitry-le-François.

* * *

Le banquet annuel des anciens élèves du Lycée de Reims a eu lieu récemment dans l'un des salons de l'Hôtel Continental à Paris. Cette réunion cordiale et joyeuse était présidée par M. Lantiome. Au dessert, un poète, M. Richardot, a déclamé les vers suivants :

A LA CHAMPAGNE

Dans son linceul épais et blanc, horizontale
Comme un lac endormi par quelque nécromant,
O Champagne! ta plaine à l'infini s'étale
Et semble à l'horizon toucher le firmament!...

Muette sous le souffle âpre et dur de la brise,
Ou brillante au soleil comme un miroir poli,
Elle dort tristement, maigre sous l'herbe grise,
Sans ondulation, sans vague, sans un pli.

Des lignes de sapins, troncs altérés de sève,
Seules ombrent au loin l'éclat du sol crayeux,
Tandis que lentement en tournoyant s'élève
Un grand vol de corbeaux, bas et silencieux.

Qu'ils s'écartent de toi, les joyeux de ce monde :
Ton rêve n'est pas fait pour leur jeune gaîté,
Et les rires bruyants, comme en la mer profonde,
S'éteignent sans échos dans ton immensité.

Mais moi j'aime le calme éternel de ta plaine,
Où, lorsque Messidor enflamme l'horizon,
Au-dessus des troupeaux à la poudreuse laine,
L'alouette gauloise entonne sa chanson ;

Ta plaine où par deux fois et la Gaule et la France
De leur glaive ont creusé sa fosse à l'ennemi,
Où chantèrent deux fois l'hymne de délivrance,
Nos aïeux à *Châlons*, nos pères à *Valmy !*

* * *

Dans la nuit du 30 au 31 juillet dernier, un incendie considérable a éclaté dans les bâtiments de l'Hôpital de Rethel, situés à l'angle de la rue Robert de Sorbon. Le feu a consumé une partie de l'aile où se trouvaient la chapelle et les dortoirs. Aucun accident de personnes n'est à déplorer, mais il faut constater des pertes mobilières que ne pourront couvrir les primes d'assurances. La chapelle contenait plusieurs tableaux, dont quatre grandes toiles des célèbres peintres Wilbault, originaires de Château-Porcien. En outre, plusieurs inscriptions et quelques sculptures auront été plus ou moins complètement la proie des flammes. C'est une perte à enregistrer pour le trésor artistique de la Champagne.

* * *

La statue de Jeanne d'Arc a Reims. — Pour compléter ce que nous avons déjà dit de cette statue remarquable (*suprà*, p. 470 et 619), nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici les lignes suivantes que l'éminent critique d'art, M. Paul Mantz, vient de consacrer à l'œuvre de M. Paul Dubois :

« En présence de la situation morale que les événements nous ont faite et du zèle passionné avec lequel nos historiens cherchent à saisir dans le passé les battements du cœur de la France, il serait étrange que les sculpteurs ne se fussent pas épris de l'héroïque figure de Jeanne d'Arc. Et, en effet, ils y pensent toujours et ils s'évertuent à trouver la forme idéale du monument qui doit glorifier la libératrice. Illustres ou inconnus, presque tous sont

hantés par cette jeune apparition : ils ont compris que la statue de la noble fille doit être une création de l'esprit et du cœur, car il ne reste pas de portrait du temps, et l'artiste n'a à sa disposition que de rares témoignages écrits, précieux sans doute, mais d'une lamentable insuffisance. Quelque appel qu'on fasse à l'archéologie et à l'art du xve siècle, une Jeanne d'Arc ne sera jamais que la réalisation d'un rêve.

« Il faut pourtant la montrer au peuple la vivante figure de la jeune martyre, qui flotte indéterminée dans la conscience historique de la patrie. Qui donc précisera pour nous cette grande image? M. Paul Dubois l'a essayé. La Jeanne d'Arc qu'il expose est le modèle en plâtre de la statue équestre que la ville de Reims a demandée et qui, coulée en bronze, sera érigée devant la cathédrale. Le cadre est heureux, et l'emplacement bien choisi. Il y a plus de quatre siècles que la ville du sacre attend cette noble effigie.

« La Jeanne d'Arc de M. Paul Dubois est extrêmement jeune : elle garde même dans la construction du visage quelque chose de cette grâce rudimentaire qui caractérise l'âge ingrat ou du moins ce moment de l'adolescence où les traits n'ont pas encore atteint leur configuration définitive. A cheval, casquée, portant l'armure et tenant l'épée droite, elle se lance dans la bataille, le cœur plein de prière, les yeux levés vers le ciel où lui apparaissent ses visions accoutumées. M. Dubois n'a jamais été un réaliste dans le sens étroit du mot : nul, parmi les nôtres, n'a plus vécu dans l'idéal et ne s'est plus inspiré de l'âme des maîtres à l'heure enchantée de cette Renaissance qui est la préface du xvie siècle et qui, plus tendre que l'âge qui se préparait, a fait jouer un si grand rôle au sentiment. On ne peut douter que l'auteur n'ait lu tout ce qui a été écrit sur Jeanne d'Arc, notamment le beau volume de M. Siméon Luce, et qu'il n'ait voulu donner satisfaction à ce besoin d'archaïsme qui est aujourd'hui dans les esprits; mais la part à faire à l'idéal lui a paru plus respectable encore.

« Cette préoccupation est particulièrement visible dans le style du cheval que monte la jeune guerrière : il est plus élégant et de race plus fine que l'animal, nécessairement un peu campagnard, que Jeanne a pu avoir à sa disposition aux jours de bataille. M. Paul Dubois pouvait trouver des chevaux du temps dans les dessins de Vittore Pisano, dans les peintures de Paolo Uccello, sans parler des robustes bêtes qui portent Gattamelata à Padoue, Colleone à Venise. Il connaît bien ces types de la cavalerie du xve siècle, mais les besoins d'élégance qu'il a en lui l'ont emporté, et il a un peu modernisé le cheval de Jeanne. Quant à la figure de la Pucelle, elle est, à notre sens, suffisamment historique : sans être une copie, elle évoque dans l'esprit le souvenir des miniatures contemporaines. Ce que M. Paul Dubois a voulu traduire avant tout dans le mouvement général, dans le regard perdu

vers le ciel, c'est la voix mystérieuse qui parle à l'inspirée et qui la conduit. Ces sentiments complexes et absolument en dehors des proses quotidiennes sont très bien exprimés : la batailleuse a vraiment l'accent lyrique; elle combat en pleine extase. »

(*Le Temps*, feuilleton du 16 juin 1889.)



Découvertes archéologiques a Langres[1]. — Dans les travaux exécutés à Langres pour l'emplacement du Marché-couvert, les ouvriers ayant atteint une profondeur de 3m90, ont mis à découvert une mosaïque fort intéressante et d'un excellent style. Elle mesure 1m55 sur 1m65 et formait la partie centrale d'un appartement. Le reste du pavage était en béton, orné de cubes de marbre noir placés à égale distance les uns des autres (0m10 centimètres environ) ; ces cubes mesurent 0m03 centimètres de côté. Quant à la mosaïque elle-même, elle est composée de cubes mesurant un centimètre. Ils sont en marbre blanc, noir, rouge, gris et ocre. Le dessin représente des cubes en perspective sur tout l'ensemble du travail; comme bordure, un large entrelacs, séparé du dessin central et de l'extérieur par des lignes alternativement blanches et noires. Cette mosaïque, par la pureté de son dessin et sa belle exécution, fait supposer qu'elle remonte aux premiers siècles de notre ère. Elle est malheureusement fort dégradée sur un côté, mais les parties intactes, après un travail difficile et minutieux, ont pu être transportées au Musée de Langres dans la galerie lapidaire. On a trouvé en outre sous la mosaïque un style en ivoire et une monnaie, petit bronze, à l'effigie de Tibère.

— Une autre trouvaille qui se rapporte plus directement à l'histoire de Langres, est celle d'une très grande quantité de cadavres enterrés derrière l'abside de l'église Saint-Didier, transformée aujourd'hui en Musée. A quelle époque remontent ces squelettes? A première vue, tous ces ossements semblent appartenir à la même époque; mais on sait comme certains terrains conservent bien les os, et ce qui prouve qu'on rentre ici dans ce cas, c'est qu'on a trouvé à 0m20 centimètres au-dessous de la mosaïque, d'autres ossements humains aussi bien conservés que ceux trouvés à un mètre de la superficie du sol; or, il y a entre eux une différence de profondeur de près de trois mètres, et, par suite de l'existence de la mosaïque, il est matériellement impossible qu'ils aient été ensevelis en même temps. D'autre part, il n'y a aucune trace de cercueil en aucun point; si le bois s'était détruit totalement, chose difficile à admettre, tout au moins retrouverait-on ces clous de toute forme et de toute grandeur qui caractérisent

1. Extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*.

les anciens cimetières. Enfin, si nous considérons les têtes (elles sont extrêmement nombreuses), il est facile de remarquer, à l'inspection des dents, que la très grande majorité d'entre elles appartenait à des adultes; aucune tête d'enfant. Voilà qui tendrait à première vue à faire croire à un ensevelissement à la suite d'un combat. Mais, sans oublier les nombreuses guerres et les nombreux sièges que Langres a supportés, il est bon de faire des réserves, car on est trop porté à penser que nos pères mouraient tous les armes à la main, et à voir dans le premier cadavre venu les suites des guerres de César ou d'Attila. En effet, par suite des recherches faites par M. Petitot, économe des hospices, nous savons qu'un emplacement situé entre les bâtiments de l'hôpital Saint-Laurent (aujourd'hui hôpital militaire) et l'église Saint-Didier, a été pendant longtemps le cimetière de l'hospice.

L'hôpital Saint-Laurent s'appelait autrefois hôpital Saint-Mammès; il a été fondé en 1201 et on peut voir aux archives de Langres plusieurs pièces importantes qui le concernent, notamment le testament d'Antoine Erart, écuyer, qui en 1483 (liasse 783) fait des donations aux hôpitaux de Saint-Mammès et de Saint-Nicolas.

De 1740 à 1780, soit pendant une période de quarante ans, il a été fait dans le cimetière 662 inhumations. Avant cette époque, et peut-être dès la fondation de l'hospice, les décédés à l'hôpital étaient également inhumés dans cet emplacement; mais il existe des lacunes considérables dans les cahiers de décès, et il n'a pas été possible de fixer, même approximativement, le nombre des inhumations faites avant 1740. Les premières notes retrouvées remontent à 1673.

L'hôpital Saint-Mammès recevait les militaires en grand nombre; tous les blessés dans les combats des environs, ou les malades fournis par le passage des troupes, y trouvaient un asile. Ils entrent pour les deux tiers environ dans les inhumations faites au cimetière de l'hôpital, d'après les registres consultés. Nous avons donc lieu de penser qu'au moment des guerres des Anglais, des guerres de religion et des invasions des Croates, les inhumations de militaires ont été extrêmement nombreuses; c'est ce qui explique pourquoi, parmi les têtes retrouvées dans les fondations du Marché-couvert, un grand nombre portent toutes leurs dents et appartenaient à des hommes dans la force de l'âge.

Ch. Royer,
Conservateur du Musée de Langres.

*
* *

La Champagne et la Brie à l'Exposition universelle. — Le Pavillon du vin de Champagne à l'Exposition. — Le syndicat du commerce des vins de Champagne a établi, au Palais des

produits alimentaires du quai d'Orsay, un pavillon décoré avec le meilleur goût qui est sans contredit une des attractions de cette partie de l'Exposition. Une série de figures en relief des plus réussies constituent, pour l'œil du visiteur, comme une monographie complète de la fabrication du champagne, en représentant toutes les phases des manipulations nombreuses qui produisent ce vin délicieux.

Lors de l'inauguration officielle de ce pavillon, au mois de juin, le premier bouchon qui a sauté a donné le signal du lunch et des toasts.

M. le comte Werlé, membre et délégué spécial de la Chambre syndicale, a offert la première coupe à M. Berger, directeur de l'exploitation, venu pour présider à cette inauguration.

M. le comte Werlé a d'abord remercié M. Berger d'être venu. « Comme il est délicat, a-t-il dit ensuite, d'exposer les bouteilles devant le public qui ignore ce qu'elles contiennent, tout le grand commerce de Champagne s'est syndiqué pour défendre les vins authentiques et pour montrer comment se cultive la vigne, comment se fait le vin et comment il s'exporte. » L'orateur a rappelé que la Champagne exporte pour 40 ou 50 millions de francs et que presque tout cet argent reste en France. Il a terminé en buvant à M. Berger et à M. Prévet, député de Seine-et-Marne, président du groupe des Produits alimentaires.

Au nom de M. le président du conseil qu'il représentait, et au nom de la haute administration de l'Exposition, M. Berger a répondu en remerciant M. le comte Werlé et le syndicat de lui avoir donné l'occasion, non de visiter, mais d'admirer cette magnifique exhibition.

« Le vin, a dit le directeur de l'exploitation, est le sang même de la France lorsqu'il est rouge. Blanc et mousseux, il en est l'esprit.... Vous êtes, Messieurs les syndics de la Champagne, vous êtes les exportateurs de l'esprit de notre France. »

Après M. Berger, l'honorable M. Florens Walbaum, de Reims, président du syndicat du commerce des vins de Champagne, a pris la parole en ces termes :

« Messieurs,

« La Chambre syndicale du commerce des vins de Champagne vous remercie bien sincèrement de ce que, sur l'invitation de son délégué, le comte Werlé, vous avez bien voulu venir visiter l'exposition collective qu'elle a prise sous son patronage.

« Ce n'est pas dans un but de réclame vulgaire que notre commerce a voulu prendre part à ce magnifique concours de l'Exposition universelle de 1889, dont le succès est si merveilleux ; ce que nous avons cherché, c'est de faire connaître notre chère Champagne viticole, la nature et le mode de culture de ses vignes, l'importance de sa production, l'extension de son exportation luttant incessamment contre les concurrences qui s'abritent

sous son nom magique, mais sans pouvoir égaler ses inimitables produits, dont les qualités spéciales et précieuses sont un don de la nature, que peuvent seuls posséder les produits fournis par le sol champenois.

« Ce que nous avons voulu faire connaître encore, c'est le travail minutieux et les soins multiples et délicats que réclament les vins de Champagne, depuis le moment où les raisins cueillis dans les vignes sont chargés sur le pressoir et pressurés, jusqu'au moment où la bouteille, prête à être livrée à la consommation, reçoit sa dernière et élégante toilette, pour être emballée et expédiée sous toutes les latitudes, dans les contrées les plus froides comme dans les régions les plùs chaudes.

« Pour atteindre ce but, notre commerce, réuni dans un esprit fraternel de solidarité, a mis de côté toute idée personnelle et toute pensée de concurrence, n'ayant en vue que de conserver intacte sa vieille renommée d'honneur commercial, et fier en même temps, tout en exposant aux visiteurs intelligents les détails caractéristiques de la culture viticole champenoise et du travail des vins, de pouvoir ajouter qu'à la seule exception du liège que lui fournit l'Espagne, il n'emprunte à l'étranger aucun des éléments principaux ou accessoires de sa production.

« Vous, messieurs les représentants de la Presse, vous qui aimez à sonder le fond des choses, je m'assure que vous ne pouvez manquer d'apprécier à sa juste valeur une exposition qui offre tant de caractères intéressants.

« Aussi est-ce avec la plus vive satisfaction que nous vous voyons réunis en aussi grand nombre. Recevez donc, messieurs, avec notre cordiale bienvenue, l'expression de notre reconnaissance.

« J'ai à m'excuser, messieurs, de vous avoir parlé si longuement; et cependant, je ne puis encore me taire sans vous demander la permission d'adresser un mot de remerciement, au nom de notre collectivité champenoise, à notre aimable délégué, le comte Werlé, et à son infatigable et zélé collaborateur, M. A. Henriot, qui ont su si harmonieusement et si artistement organiser l'exposition que nous avons l'honneur de vous présenter, et qu'ils auront à l'instant le plaisir de vous détailler.

« Mais auparavant, je lève mon verre et je termine en le vidant en l'honneur de la Presse et de ses dignes et honorables représentants ! »

Peu de temps après cette première fête, le 10 juillet, M. Carnot, président de la République, accompagné de M. Georges Berger et du haut personnel de la direction de l'Exposition, est venu faire une visite au pavillon du vin de Champagne. M. Carnot a examiné avec le plus grand intérêt l'ensemble si complet de cette Exposition dont il a vivement félicité les organisateurs. Divers toasts ont été portés et la fanfare de la corporation des tonneliers de Reims a donné une aubade.

***

Un vieillard, âgé de cent deux ans, M. Hardouin, habitant Courpalay (Seine-et-Marne), près du château qui appartint à Lafayette, est arrivé à Paris pour visiter l'Exposition. Il se propose de faire l'ascension de la tour Eiffel. En dépit de son grand âge, il jouit d'une bonne santé et a conservé toutes ses facultés.

* * *

Les concours agricoles de Noisiel-sur-Marne. — I. Le lundi 10 juin 1889, l'Exposition universelle avait une succursale en Seine-et-Marne, à trente kilomètres de Paris. MM. Menier, les industriels bien connus, avaient, en effet, prêté les champs de leur ferme du Buisson à Noisiel, près de Lagny (Seine-et-Marne), pour le premier concours des machines agricoles exposées au quai d'Orsay.

Les essais mettaient en présence des semoirs ou des distributeurs d'engrais de MM. Smith, Liot et fils, Japy, Hurtu, Jacquet, Robillard, Perret, Prat frères, Pellot, Schung, Lhermite, Billy, Magnier, Fortin, Faul, etc.

Le concours du 10 juin comprenait quatre catégories d'instruments, savoir : 1° semoirs en ligne pour la grande culture (5 concurrents) ; 2° semoirs en ligne pour la petite et moyenne culture (8 concurrents) : 3° semoirs à betteraves et à poquets (6 concurrents) ; 4° distributeurs d'engrais (8 concurrents).

En raison du nombre des concurrents, les opérations du jury ont duré deux jours. De l'avis du public compétent qui a suivi les essais pendant la première journée, le semoir *Smith*, pour les graines, et le distributeur d'engrais le *Hérisson* ont semblé devoir être classés au premier rang des meilleurs outils de leur catégorie.

Les appareils ont ensemencé de blé, d'orge ou de maïs, couvert de plâtre, de nitrate de soude ou de superphosphate, des carrés de terre d'une égale étendue, marqués par des piquets au nom des exposants. Le résultat du concours sera connu, pour les semoirs, au moment de la germination. La rapidité avec laquelle lèvera le grain, la régularité avec laquelle il aura été distribué dans les sillons décideront du plus ou moins de mérite des appareils. Le concours commencé le 10 juin à huit heures ne pourra donc être réellement terminé que dans quelques semaines.

Une machine à planter les pommes de terre inventée par M. Vendome et qui, légèrement perfectionnée, pourrait rendre de grands services, a également fait ses essais dans les champs d'expérimentation de Noisiel.

Ce premier concours avait pris toutes les proportions d'une véritable fête agricole. MM. Faye, ministre de l'agriculture, Tisserand, directeur de l'agriculture au ministère, etc., Grandvoinnet, Tresca, professeurs à l'Institut agronomique, des notabilités de Seine-et-Marne et, naturellement, les membres du jury, ont d'abord assisté aux expériences. Dans l'après-midi, Mme veuve

Menier a fait visiter à ses invités la ferme du Buisson, une superbe installation agricole dont les bâtiments d'exploitation et les étables sont des modèles du genre.

Le domaine de Noisiel, comprenant 900 hectares de terres labourables et 300 hectares de prairies, est pourvu d'un bétail dont le choix et la beauté ne laissent rien à désirer : 200 bœufs de travail, 80 vaches laitières, 2,000 moutons le composent. Les machines à battre, à hacher et à préparer les fourrages sont mues par l'électricité.

II. Le dimanche 21 juillet, une seconde fête agricole a eu lieu avec un grand éclat à Noisiel-sur-Marne à l'occasion de la clôture du concours international des machines à moissonner et des faucheuses organisé sur la ferme de MM. Menier par les soins du jury de l'Exposition universelle.

M. Carnot, président de la République, accompagné de plusieurs ministres et des officiers de sa maison militaire, a quitté Paris dans l'après-midi par un train spécial pour aller présider cette solennité.

A la station d'Emerainville (ligne de Belfort), où le train spécial a pris l'embranchement privé conduisant à l'usine de MM. Menier, le Président de la République a été reçu par M. Reboul, préfet de Seine-et-Marne, entouré des autorités du département. Arrivé à 2 heures 1/2 à Noisiel, M. Carnot, après les paroles de bienvenue qui lui ont été adressées par le maire et le Conseil municipal, a visité les vastes ateliers de l'importante usine fondée en 1825 par M. Menier père et si considérablement développée depuis par ses fils, MM. Gaston, Albert et Henri Menier. C'est une installation absolument unique, où travaillent plus de quinze cents ouvriers produisant annuellement plus de quinze millions de kilogrammes de chocolat. Les visiteurs ont admiré la disposition des ateliers et la façon dont le travail général était réparti. Ils ont assisté successivement au triage du cacao, à sa torréfaction, à son broyage, à son mélange avec le sucre, au pesage de la pâte, à son moulage, à son refroidissement, à son paquetage et à son emballage.

Avant de quitter l'usine, M. Carnot a remis des médailles d'honneur aux quatre plus anciens ouvriers de ce grand établissement industriel, MM. Follet, Hudry, Dumoulin et Frévin; puis il s'est rendu à la cité ouvrière qui constitue le village de Noisiel, où un cordial accueil lui a été fait par les habitants.

A 4 heures 1/2, le Président de la République est arrivé sur le territoire de la ferme du Buisson où avaient lieu les essais des machines à moissonner et à faucher. Il a été reçu par le jury qui lui a fait voir toutes les machines au travail en lui signalant les perfectionnements réalisés depuis 1878.

Le champ des expériences étant très développé, M. Carnot et les invités officiels étaient conduits d'un point à un autre dans des andaus attelés en poste. Le Président de la République a examiné

avec intérêt tous les instruments et particulièrement la nouvelle moissonneuse qui livre les gerbes liées avec un lien de paille que la machine fait elle-même, pendant qu'elle coupe la céréale; il a exprimé à différentes reprises sa satisfaction aux inventeurs présents.

A 5 heures 1/2, passant sous un pittoresque arc de triomphe, fait avec des gerbes de blé et des trophées de fourche, le cortège est entré à la ferme-modèle du Buisson dont il a visité en détail les divers bâtiments. Il a pu assister au battage au moyen d'un moteur électrique des gerbes de blé coupées la veille par les machines.

Avant son départ, le Président de la République a remis à Mme Menier mère la croix du Mérite agricole aux applaudissements de l'assistance.

***

Les aquarellistes champenois au Champ de Mars. — A l'angle N.-E. du palais des Beaux-Arts au Champ de Mars, à l'Exposition universelle, la Société des aquarellistes français a fait construire un pavillon spécial où elle expose des œuvres d'un grand intérêt. Dans l'élite des amateurs ou artistes qui composent cette Société figurent bien des noms connus en Champagne et en Brie. Nous trouvons, comme membres honoraires : MM. le prince de Joinville, le comte Henri Greffulhe, etc., et parmi les membres titulaires : MM. Lhermitte (Léon), de Mont-Saint-Père (Aisne), Moreau (Adrien), de Troyes, etc., Mme Madeleine Lemaire et sa fille Suzanne, de Réveillon (Marne). Cette dernière, bien que fort jeune encore, a revendiqué l'honneur de décorer elle-même le vestibule de l'élégant pavillon du Champ de Mars et elle a fait là une œuvre très personnelle et très réussie. Au rez-de-chaussée, Mlle Suzanne Lemaire a peint à l'huile quatre toiles formant panneaux dont les sujets se détachent sur un fond d'or : à gauche, en entrant, des faisans et des pies dans les champs, sous une riante parure de feuillage et de fleurs ; à droite des giroflées, des fleurs bleues et de petits oiseaux. Il est seulement fâcheux que ces panneaux aient dû, à cause du manque de hauteur de la salle, être posés un peu bas ; ils gagneraient à être placés plus haut. A l'entresol, sur le palier de l'escalier qui conduit au premier étage, la jeune artiste a peint sur soie à l'aquarelle deux autres panneaux larges et clairs : à gauche une brouette et des outils de jardinage, une ruche d'abeilles et des pies; à droite, une ombrelle ouverte sur un banc, à côté d'un livre, et des colombes : le tout est accompagné de jolies fleurs. Cette peinture se distingue par l'éclat du coloris, par la vigueur et la hardiesse des tons. Il est surprenant de voir chez une jeune fille un sentiment décoratif aussi ferme, un talent déjà aussi sûr. On peut dire que Mlle Suzanne Lemaire, au début de sa vie artistique et dans un genre spécial, affirme des qualités dignes de celles de sa mère qui, de son côté, a exposé au Champ de Mars des œuvres charmantes. — Parmi ces œuvres nous pouvons signaler le dessin

(inscrit sous le n° 272 du catalogue), qui appartient à M. Donatis et dont un habile critique d'art a donné la description suivante : « Dans une de ses aquarelles intitulée *Un Pensionnat*, Mme Madeleine Lemaire, pour un instant, nous reporte au Directoire, et nous fait voir tout un pensionnat de jeunes filles, conduit à la promenade... Comme une théorie de jeunes Grecques, les émules de Mme de Staël et de Mme Récamier s'en vont trois par trois, sous la surveillance de sous-maîtresses chevronnées par l'âge... Elles sont à croquer, toutes ces fillettes, en dépit de leur accoutrement, avec le fourreau qui les bride et les bandelettes qui ceignent leurs cheveux... Les duègnes qui les guident ont fort à faire pour les maintenir dans le rang, et pour calmer le mouvement rapide des langues... Cependant le trouble s'est mis dans le troupeau, la marche se ralentit, l'inconnu se présente sous la forme de deux élégants, aperçus à quelque distance, et qui ont tout à fait l'air de deux loups prêts à dévorer les brebis. — Les rangs se resserrent, les paroles se figent sur les lèvres, certains visages tournent à l'incarnat, et les lunettes de la duègne, qui semble la sœur de la dame Pluche, d'Alfred de Musset, dansent sur son nez, dessiné en bec de corbin[1] ! »

Nous reviendrons plus en détail sur les œuvres exposées au Champ de Mars par les aquarellistes de Champagne et de Brie dont les envois méritent une étude spéciale. S. T.

*
* *

Mariages. — Le 14 mai 1889, en l'église Sainte-Clotilde à Paris, a été célébré le mariage de M. Jean-Joseph-Paul-Antoine-Marie de Witte, fils du baron de Witte, membre de l'Institut, et de la baronne née Crespin de Billy, avec Mlle Marie-Clémentine-Juliette Hellouin de Ménibus, fille de M. Edmond-Georges Hellouin, comte de Ménibus, général d'artillerie, décédé en 1883, et de la comtesse née de Burgraff.

La famille de Witte porte de gueules, au chevron d'argent, accompagné de 3 mouettes de même.

La famille Hellouin de Ménibus possède le château de Chantemerle, commune de Maisoncelles, canton et arrondissement de Coulommiers (Seine-et-Marne). Elle est anciennement connue en Normandie où Marc-Antoine Hellouin, écuyer, seigneur de Ménibus, fut premier avocat général au Parlement de Rouen, de 1688 à 1693. Elle porte d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de 3 étoiles du même et en pointe d'un fer de lance d'argent.

*
* *

1. Montrosier, *Salon des aquarellistes français*, un vol. in-4° (1re année), p. 107, Paris, librairie artistique, Launette et Cie, 1887.

Le 19 juin 1889 a été célébré à Paris, en l'église Saint-Philippe-du-Roule, le mariage de Mlle Elisabeth de Peyronnet et de M. Paul de Grétry, receveur particulier des finances à Provins. La jeune mariée est fille du vicomte de Peyronnet et de la vicomtesse, née Louise de Vismes; elle est l'arrière-petite-fille de M. de Peyronnet, ministre sous la Restauration, créé comte par Charles X.

La famille de Peyronnet est originaire de la Guyenne, mais elle est fixée en Champagne depuis plus de 40 ans. Le vicomte de Peyronnet habite le château de Sans-Souci, près de Sézanne, dont il fut maire pendant près de vingt ans. — Son frère aîné, le comte de Peyronnet, possède, près d'Orbais, le château de Coupigny.

Les Peyronnet sont alliés aux familles de Bueil, Paulze d'Yvoy, de la Poype, de Baye, de Girardin, de Vaulogé, etc.

Armes : « D'argent au chevron de gueules accompagné de trois étoiles d'azur, celle en pointe surmontant un croissant du second; au chef d'azur chargé d'une épée d'argent garnie d'or, posée en fasce. »

Le père de M. de Grétry était receveur général sous l'Empire et appartenait à la famille du célèbre compositeur de ce nom; sa mère était fille de la comtesse de Travers de Beauvert, remariée en secondes noces au marquis de Tilière.

*
* *

Le jeudi 25 juillet 1889, à la cathédrale de Reims, a été célébré le mariage de Mlle Marthe Werlé, fille du comte Alfred Werlé et petite-fille du duc de Montebello, avec le prince Pierre de Caraman-Chimay, secrétaire de la légation de Belgique à Paris.

Le mariage civil avait eu lieu la veille.

Les témoins de la mariée étaient : son grand-oncle, M. M. Werlé et son oncle, M. le marquis Ch. de Montebello ; ceux du marié : M. le comte Thierry de Montesquiou-Fezensac et M. le baron Beyens, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Belgique à Paris.

La messe a été dite par M. l'abbé Deglaire, archiprêtre de Notre-Dame, et la bénédiction nuptiale a été donnée par Son Em. le Cardinal Langénieux, archevêque de Reims, qui a prononcé auparavant une éloquente allocution, dans laquelle il a mis en relief quelques belles pages de l'histoire des princes de Chimay.

Durant la messe, la maîtrise, un violoncelliste parisien, M. Liégeois, et un jeune et sympathique violoniste rémois, M. Henri Marteau, se sont fait entendre. M. Jules Grison tenait le grand orgue.

L'assistance était fort nombreuse et brillante.

Une très jolie réception a suivi la messe. Le tout Reims des grands jours, dit le *Courrier de la Champagne,* avait tenu à

venir apporter, en cette fête de famille, son témoignage de considération et de sympathie à M. le comte et à Mme la comtesse Werlé.

Les pauvres de la ville n'avaient pas été oubliés : une dizaine de mille francs leur avaient été adressés par l'entremise du Bureau de bienfaisance et de MM. les curés de la ville.

La sœur aînée de la nouvelle mariée a épousé, l'an dernier, le comte du Cauzé de Nazelle, officier de dragons. Nous avons parlé, à cette occasion, de la famille Werlé [1].

La famille de Caraman est une famille française qui se rattache aux Riquetti de Mirabeau et fait, comme elle, remonter son origine aux Arrighetti de Florence. Le premier de ses membres qui se soit illustré est P. de Riquet, auquel on doit le canal du Languedoc.

Son fils puîné, Pierre-Paul Riquet de Bonrepos, comte de Caraman, né en 1646, mort en 1730, se distingua dans les guerres de la Succession d'Espagne, et fut nommé lieutenant-colonel des gardes françaises et lieutenant-général des armées du roi. Il s'immortalisa par sa retraite de Wange (1705), et sauva l'armée d'une destruction complète.

Victor-Maurice de Riquet, comte de Caraman, lieutenant-général, né en 1727, mort en 1807, se distingua à Fontenoy, fit avec éclat la guerre de Sept-Ans, et émigra pendant la Révolution.

Son fils, Victor-Louis-Charles de Riquet, duc de Caraman, né en 1762, mort lieutenant-général en 1839, fut chargé de nombreuses missions diplomatiques, entra à la Chambre des pairs et remplit plusieurs ambassades.

Le fils du précédent, duc de Chimay (Victor-Marie), né à Paris en 1786, mort en 1837, servit en Suisse et en Hollande pendant la Révolution, devint officier d'ordonnance de Napoléon (1813), fut fait colonel d'artillerie de la garde royale en 1815 et mourut du choléra devant Constantine.

Le grand-père du prince Pierre de Caraman-Chimay, qui vient d'épouser Mlle Marthe Werlé, a été successivement, après la constitution de la Belgique en Etat indépendant, ministre plénipotentiaire à Rome, Florence et Paris. (Il est mort en 1865.) Son père, le prince de Chimay, est actuellement ministre des affaires étrangères de Belgique [2]. Sa mère qu'il a perdue était Mlle de Montesquiou-Fezensac.

* * *

1. *Revue de Champagne*, t. XXV (1888), p. 395.

2. La sœur du nouveau marié a épousé le comte Greffulhe (*Revue de Champagne*, loc. cit., p. 375-76).

Rectifications d'Armoiries. — Il faut lire dans nos deux derniers numéros :

I. *Suprà*, p. 391. Les Héron de Villefosse portent : D'azur au chevron d'or accompagné de 3 grenades ouvertes de gueules, tigées, feuillées et crêtées aussi d'or, posées 2 en chef et 1 en pointe. Devise : « Ardua petit ardea. »

II. *Suprà*, p. 479. La famille du Mesnil de Maricourt porte : D'azur à la bande d'or, accompagnée de deux roses d'argent.

L'Imprimeur-Gérant,

Léon Frémont.

CATALOGUE

DES

CHEVALIERS DE L'ORDRE DE S. JEAN DE JÉRUSALEM

DU PRIEURÉ DE CHAMPAGNE

La Bibliothèque de l'Arsenal, dans son précieux fonds de Manuscrits, conserve sous le nº 3,678 un grand registre in-folio de 778 pages qui porte pour titre :

Catalogue des chevaliers de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, de la vénérable langue de France, du prieuré de Champagne, avec les quartiers qui ont servi à leurs preuves admises à Malthe lors de leur réception, copiés sur les registres des archives de lad. langue, à Malthe.

Ce catalogue paraît fournir une liste complète des chevaliers champenois depuis le commencement du XVIe siècle jusqu'en 1726. A ce seul titre, il aurait déjà un grand intérêt. Mais le plan sur lequel il a été rédigé lui donne une importance spéciale pour l'histoire des familles de la province entière. Car l'auteur s'est proposé de joindre à chaque nom, outre la date de réception et l'indication du diocèse auquel appartenait le chevalier : 1° un tableau des huit quartiers, et parfois des seize quartiers qui ont servi aux preuves de noblesse ; 2° une notice, qui souvent est beaucoup plus détaillée que les quartiers, sur l'ascendance paternelle et maternelle, et à la suite de laquelle est ajoutée la description des blasons du postulant et de ses ascendants.

D'ailleurs, ce plan n'a pas toujours été exactement rempli. Au début et à la fin du volume, on ne trouve ni tableaux, ni notices, ni blasons ; parfois, le tableau existe et la notice manque ; en beaucoup d'endroits, il y a des lacunes dans les tableaux, dans les notices et dans les blasons. Tel qu'il est, cet ouvrage ne laisse pas d'être précieux, et il nous a paru utile de le faire connaître par une analyse sommaire. Comme l'ordre adopté dans le manuscrit est l'ordre chronologique, il est inutile d'indiquer ici la pagination ; mais nous désignerons le

contenu de chaque article par les abréviations suivantes : *r.* signifie reçu ; *n.* notice ; *t.* tableau des quartiers.

G. Hérelle.

Anthoine de Moroy.

Pierre d'Eguilly.

Jean du Blé.

Joachim de la Palu de Bouligneux.

Jean de la Tour.

Pierre de Chantemerle.

Charles d'Urre de Tessiers.

Jaques de Choiseul.

Africain de Choiseul de Lancques, n. t.

Aymé de Croissy, r. en 1520.

Jean Deltouf de Pradines, commandeur de la Romagne en 1523.

Pierre de Pitoys dit Chandenel, commandeur de Bellecroix en 1523.

Guillaume de Malin de Lux, 1524.

Charles d'Achey, de la comté de Bourgogne, r. en 1527, n. t.

Jean de Choiseul du Plessis-Praslain, r. en 1527, n. t.

Balthazar du Chastelet, r. en 1527.

Guy Le Bœuf de Guyonvelle, r. en 1528.

Nicolas Roussel des Roches, diocèse de Metz, r. en 1529, n. t.

Baptiste du Chastelet, diocèse de Metz, r. en 1529, n. t.

Calais de la Barre, commandeur de Châlons en 1530.

Jean du Haultoy, r. en 1530.

Anthoine de Choiseul de Rimaucourt, r. en 1532, n. t.

François de Fresnel, de Lorraine, r. en 1532, n. t.

Claude de Malin, dit Digoyne, r. en 1534.

Claude de Barbas, de Lorraine, r. en 1534.

Jacques de Savigny, r. en 1534.

Louis d'Eguilly, r. en 1534.

Jean de Gournay, de Lorraine, r. en 1534.

Nicolas de Senailly-Rimaucourt, r. en 1534.

Louis de Mandelot de Passy, r. en 1534.

Jean de Villesuzarche, r. en 1537.

Jean d'Anglure de Bourlemont, r. en 1538, n. t.

Joachim de Choiseul d'Aigremont, diocèse de Toul, r. en 1538, n. t.

Antoine Toignel, dit d'Espenses, r. en 1538.

Jacques de la Colonges, de Bourgogne, r. en 1539, t.

Nicolas de Ludres, diocèse de Chalons-sur-Saône, r. en 1539, n. t.

Liébaut de Choiseul, diocèse de Toul, r. en 1540, n. t.

Anthoine de Fussey, diocèse d'Autun, r. en 1540.

Jean de Trestaudam, r. en 1541.

Michel des Boves de Rancé, dioc. de Langres, r. en 1541, n. t.

Nicolas d'Aleschamps, dit Brye, r. en 1543.

Pierre de Rochechouart, r. en 1546.

Gaspard de Choiseul de Lancques, r. en 1545, n. t.

Nicolas de Sommyèvre de Lignon, dioc. de Châlons en Champagne, r. en 1546, n. t.

Bernardin de Haraucourt, r. en 1546.

André de Saulcières de Tenance, r. en 1547.

Charles de Monthereul, dioc. de Langres, r. en 1548.

Claude de Travers, r. en 1548.

Jean Damas de Marsilly, diocèse de Châlons-sur-Saône, r. en 1549, n. t.

Anthoine Damas de Marsilly, diocèse de Chalons-sur-Saône, r. en 1549, n. t.

Jacques Palatin de Dio de Momperroux, de Bourgogne, (s. d.), n. t.

Jean d'Amanzé, de Bourgogne, r. en 1550, n. t.

Pierres de Francières de Misselier.

Pierre Deltouf de Pradines, dioc. de Langres, r. en 1555, n. t.

Charles de St Belin, r. en 1555.

Claude de Chastenay-Lanty, r. en 1556.

Gabriel de Chastenay-Lanty, r. en 1556.

Hardy de Choiseul de Chevigny, dioc. d'Autun, r. en 1559, n. t.

Jean Philibert de Foissy-Chamesson, r, en 1560.

Baptiste de Mailly, dioc. de Châlons, r. en 1560, n, t.

Georges du Haultoy de Récycourt, dioc. de Verdun, r. en 1560, n. t.

Yves de Saulcières de Tenance, r. en 1563.

Jacques Philippes de Ligniville de Tantonville, r. en 1563.

Adrian de Pontailler, r. en 1565.

Aymé de Malin, r. en 1565.

François de Beaujeu, dioc. de Langres, r. en 1566, n. t.

Pierre Damas de Marcilly, r. en 1566.

Alexandre de Mailly, dit d'Arc-sur-Thil, r. en 1566.

Philippes de Thuillier de Hardemont, r. en 1566.

Jean de Cambray, r. en 1566.

Joachim de Marcheville, r. en 1566.

François de Vienne, r. en 1567.

Jacques de Rachecourt, dit Ausserville, du pays messin, r. en 1567.

Octavian de Saint Ligier, r. en 1568.

Gabriel de la Guiche, diocèse de Châlons-sur-Saône, r. en 1569, n. t.

Humbert de Malin de Lux, dioc. d'Autun, r. en 1569, n. t.

Georges de Mandre de Monthureux, diocèse de Langres, r. en 1569, n. t.

Claude d'Ouche, dioc. de Toul, r. en 1569, n. t.

Jean de Ligniville de Tantonville, dioc. de Toul, r. en 1570, n. t.

César Le Maire, dit de la Bondue, r. en 1570.

Jean de Faulquier de Vitry, dioc. de Langres, r. en 1570, n. t.

Jean François de Faulquier de Champluizery, dioc. de Langres, r. en 1570, n. t.

Africain de Mandre, r. en 1570.

Jean de Fussey de Sarrigny, dioc. d'Autun, r. en 1571, n. t.

René de Choiseul de Beauprey, r. en 1571, n. t.

Jean Philippes de S[t] Blaise de Changy, dioc. de Châlons, r. en 1571, n. t.

Jean de Trestaudam, dioc. de Langres, r. en 1571, n. t.

Nicolas Anthoine de Pouilly, dioc. de Verdun, r. en 1571, n. t.

Erard de Pouilly, dioc. de Verdun, r. en 1572, n. t.

Robert de S[t] Privé d'Arigny, dioc. de Châlons en Champagne, r. en 1572, n. t.

Paris Jacob d'Aubigny, r. en 1572.

Claude d'Igny de Rizaucourt, dioc. de Toul, r. en 1572, n. t.

Jean Dublé d'Huxelles, de Bourgogne.

Nicolas de Chaussin de Beauchemin, dioc. de Châlons-sur-Saône, mais d'une illustre maison de Franche-Comté, r. en 1572, n. t.

René de Monjeu, dioc. de Langres, r. en 1573, n. t.

Guy de Mandre de Montheureux, dioc. de Langres, r. en 1573, n. t.

Hugues de Loron de Domecy, dioc. d'Autun, r. en 1574, n. t.

Jean de Sérocourt, r. en 1575.

Pierre de Beaujeu de Montot, dioc. de Langres, r. en 1576, n. t.

René de Rochefort, dioc. de Langres, r. en 1577, n. t.

Baptiste Deltouf de Pradines de Sesmoutier, dioc. de Langres, r. en 1578, n. t.

Philibert Gentil de Sainte-Héleine, dioc. de Châlons, r. en 1578, n. t.

Charles de Faulquier de Vitry, dioc. de Langres, r. en 1578, t.

Guillaume de Villiers La Faye, dioc. d'Autun, r. en 1579, n. t.

Philippes de Sérocourt de Roumain, dioc. de Toul, r. en 1580, n. t.

Anthoine de Symon de la Chapelle, dioc. de Châlons, r. en 1580, n. t.

Maximilian de Choiseul, r. en 1580.

Jean René de Ligniville de Tantonville, dioc. de Toul, r. en 1580, n. t.

Jean des Armoises, r. en 1581.

Louis de Marcossey, dioc. de Metz, r. en 1581, n, t.

Claude de Gellan de Ténissey, dioc. de Langres, r. en 1583, n. t.

Charles d'Ouche, dioc. de Toul, r. en 1583, n. t.

Michel de Pontaillier de Thallemy, r. en 1584.

François de Chaumont de St Chéron, dioc. de Châlons, r. en 1584, n. t.

Jean de la Chaussée, r. en 1584.

Adolphe de Fresnel de Loupy, de Nancy, r. en 1589, n. t.

Henry de Saintrailles, de Lorraine, (s. d.), n. t.

Pierre Jean de Touges de Noilhan, né dans le dioc. de Toul, mais d'une maison du pays de Cominges, r. en 1592, n. t.

François de St Belin de Bielles, dioc. de Langres, r. en 1593, n. t.

Christophe de Montarby de Loupuegory, dioc. de Langres, r. en 1593, n. t.

Philippes de Rachecourt, dioc. de Metz, r. en 1594, n. t.

François de Roucel de Verneuil, dioc. de Metz, r. en 1594, n. t.

Estienne de Lenoncourt, r. en 1594.

Hugues de Rabutin de Bussy, dioc. d'Autun, r. en 1596, n. t.

Nicolas de Bildstein, r. en 1596.

Anthoine de Chatenay de St Vincent, dioc. de Châlons, r. en 1596, n. t.

Joachim de Vayvre, dioc. de Langres, r. en 1597, n. t.

Guillaume de Mandre de Monthureux, dioc. de Langres, r. en 1597, n. t.

Anthoine de Stainville, dioc. de Toul, r. en 1598, n. t.

Jean Paul de Choiseul de Lancques, dioc. de Langres, r. en 1598, n. t.

Nicolas de Rachecourt, dioc. de Metz, r. en 1599, t.

César de Chastellux d'Avalon, dioc. d'Autun, r. en 1600, n. t.

Philibert de Nicey de Courgivault, dioc. de Langres, r. le 21 juin 1602, n. t.

Africain de Bassompierre, dioc. de Toul, r. en 1604, n. t.

Jacques de Ligniville de Tantonville, dioc. de Toul, r. en 1604, n. t.

René de Ligniville de Vanne, dioc. de Toul, r. le 16 janvier 1605, n. t.

Gabriel Saladin d'Anglure de Bourlemont, dioc. de Toul, r. le 3 novembre 1605, n. t.

Bénigne de Précontal de Soucey, dioc. d'Autun, mais d'une maison descendue de Dauphiné, r. le 3 mars 1608, n. t.

François Henry de Haraucourt de Chamblay, dioc. de Toul, r. le 9 mai 1608, n. t.

Claude de Choiseul d'Iche, dioc. de Toul, r. le 22 juin 1609, n. t.

Georges de Stainville, dioc. de Toul, r. le 7 août 1610, n. t.

Charles de Clugny de Travoisy, du pays d'Auxois, r. le 30 août 1610, n. t.

Jacques de Clugny de Travoisy, dioc. d'Autun, r. le 30 août 1610, t.

Alexandre de Chastellux, r. le 30 août 1610.

Joachim de Choiseul d'Iche, dioc. de Toul, r. le 26 septembre 1611, t.

Charles de Nettancourt-Vaubecourt, r. le 14 août 1612.

Théodore de Haraucourt de Chamblay, dioc. de Toul, r. le 10 décembre 1612, t.

Nicolas de Foissy-Chamesson, dioc. d'Autun, r. en 1613, n. t.

Antoine Saladin d'Anglure, dioc. de Troyes, r. le 30 décembre 1613, n. t.

Philippes Andelot de Pressia, dioc. de Chalons-sur-Saône, r. le 20 décembre 1613, n. t.

Gabriel de Ligniville, dioc. de Toul, r. le 21 août 1614, t.

Baptiste Deltouf de Pradines de Sémoustier, dioc. de Langres, r. le 11 décembre 1614, n. t.

Charles de Vayvre, dioc. de Langres, r. le 11 décembre 1614, t.

Joachim de Sénevoy, dioc. de Langres, r. le 6 décembre 1615, n. t.

Nicolas de Bildstein de Froville, dioc. de Toul, r. le 28 janvier 1616, n. t.

Scipion d'Anglure de Bourlemont, dioc. de Toul, n. t.

René de Chérisey, dioc. de Toul, r. le 6 août 1619, n. t.

Ferdinand Saladin d'Anglure de Bourlemont, dioc. de Toul, t.

François des Armoises de Jaulny, dioc. de Toul, r. le 7 août 1621, n. t.

Simon de Foissy-Chamesson, dioc. d'Autun, r. le 22 novembre 1621, t.

Charles de Moroge, dioc. de Châlons-sur-Saône, r. le 7 avril 1622, n. t.

Henry de Stainville de Couvonge, dioc. de Toul, r. en 1623, n. t. (16 quartiers).

Jacob de Haraucourt, dioc. de Toul, r. le 11 novembre 1623, n. t.

Pierre de Pons de Renepont, dioc. de Langres, r. le 9 janvier 1624, n. t.

Henry de Clermont-Tonnerre, r. en 1625, n. t. (16 quartiers).

François de Mertrus de St Ouain, dioc. de Troyes, r. le 2 avril 1625.

Christophle de Cussigny de Vianges, dioc. d'Autun, r. en 1626, n. t.

Georges de Nettancourt-Vaubecourt, r. le 9 août 1627, n. t.

Anthoine d'Allamont de Massiges, dioc. de Toul, r. le 9 août 1627, n. t.

François de Chevriers de la Saugeraye, dioc. de Châlons, r. le 3 janvier 1630, n. t.

Edme de Certaines d'Amvillemoulins, dioc. d'Autun, r. le 8 mars 1630, n. t.

Henry d'Anglure de Bourlemont, dioc. de Toul, r. le 22 août 1630, t.

Henry de Lenoncourt de Marolles, dioc. de Langres, r. le 10 février 1631, n. t.

René du Han de la Neufvelle, dioc. de Langres, r. le 10 février 1631, n. t.

David de Saint-Belin de Vaudremont, dioc. de Langres, r. le 10 février 1631, n. t.

François Jacques du Faur de Pibrac, dioc. d'Autun, r. le 7 juin 1631, n. t.

Nicolas de Saulx-Tavannes, dioc. de Langres, r. le 7 juin 1631, n. t.

Charles Henry de Livron de Bourbonne, dioc. de Langres, r. le 7 juin 1631, n. t. (16 quartiers).

Charles des Crotz du Chon, dioc. d'Autun, r. le 15 novembre 1632, n. t.

Georges de Chastellux d'Avalon, dioc. d'Autun, r. en 1632, n. t.

Henry de Fussey de Ménessaire, dioc. d'Autun, r. le 7 juillet 1633, n. t. (16 quartiers).

Jacques de la Tournelle, dioc. d'Autun, r. le 24 novembre 1633, n. t.

Jean du Hamel, dioc. de Châlons, r. le 12 octobre 1638, n. t.

Denis Brulart, dioc. de Langres, r. le 6 juin 1640, n. t.

Jean de Choiseul d'Esgully, dioc. d'Autun, r. le 13 juin 1640, n. t. (16 quartiers).

Charles de Choiseul d'Esgully, dioc. d'Autun, r. le 13 juin 1640, t. (16 quartiers).

François de Villers La Faye de Vausay, dioc. de Langres, r. le 16 septembre 1640, n. t.

Jean Louis de Villers La Faye, dioc. d'Autun, r. le 7 septembre 1640, n. t.

Hiérosme de Saumaise de Chazans, dioc. de Langres, r. en 1642, n. t.

Louis Bataille de Cussy, du bailliage de Beaune, r. en 1644, n. t. (16 quartiers).

Charles de Baudière, dioc. de Châlons, r. le 13 décembre 1644, n. t.

Pierre Damian de Saumaise de Chazans, dioc. de Langres, r. en 1644, t.

Clériadus d'Amboise de Clermont de Reynel, dioc. de Langres, r. le 13 juin 1645, n. t.

Henry de Ludres, dioc. de Toul, r. le 31 mai 1645, n. t. (16 quartiers).

Pierre de Vayvre, dioc. de Langres, r. le 9 juin 1645, n. t. (16 quartiers).

Henry de Tornielle, dioc. de Toul, r. le 15 juin 1648, n. t.

Claude de la Magdelaine de Ragny, dioc. d'Autun, r. le 17 septembre 1649, n. t. (16 quartiers).

Bénigne d'Edouard de Ténissey, dioc. d'Autun, r. le 6 mai 1650, n t. (16 quartiers).

Georges de Sénevoy, dioc. de Langres, r. le 31 mai 1650, n. t.

Jacques Balathier de Lantages, dioc. de Langres, r. le 31 mai 1650, n. t. (16 quartiers).

Gaspard de Perne, dioc. d'Autun, r. le 1er décembre 1650, n. t.

Gabriel de Chatenay de Lanty, dioc. de Langres, r. le 23 mai 1652, n. t. (16 quartiers).

Edme des Crotz du Chon, dioc. d'Autun, r. le 15 novembre 1652, n. t. (16 quartiers).

Charles de Certaines, dioc. d'Autun, r. le 17 juin 1652, t.

Isaac de Chatenay de Lanty, dioc. de Langres, r. le 17 mars 1653, t. (16 quartiers).

Louis de Clermont de Crusis, dioc. de Langres, (s. d.), n. t. (16 quartiers).

Pierre de Pons de Rénepont, dioc. de Langres, r. le 20 novembre 1656, n. t. (16 quartiers).

Nicolas Georges de la Rue, dioc. de Langres, r. le 20 novembre 1656, n. t.

Louis de Mertrus de Saint-Ouain, dioc. de Troyes, r. le 20 novembre 1656, n. t. (16 quartiers).

Gaspard de Mertrus de Saint-Ouain, frère du précédent, diocèse de Troyes, r. le 24 novembre 1654, t. (16 quartiers).

Charles François de Gand, dioc. de Langres, r. le 22 novembre 1656, n. t. (16 quartiers).

Jacques de Senailly de Rimaucourt, r. en 1658, n. t.

Louis des Crotz du Chon, r. le 10 janvier 1658, t. (16 quartiers).

Antoine de la Vefve du Métiercelin, dioc. de Troyes, r. le 20 août 1658, n. t. (16 quartiers).

Joseph de Villers La Faye, dioc. d'Autun, r. en 1658. n, t.

Louis Bouton de Chamilly, dioc. de Châlons, r. le 22 mars 1659, n. t.

Jean Baptiste Brulart d'Arbol, dioc. de Langres, r. le 5 décembre 1660, t. (16 quartiers).

Jean Alexandre de la Tournelle, diocèse d'Autun, r. le 5 décembre 1660, n. t. (16 quartiers).

Charles de Beauvau, dioc. de Toul, r. le 6 juillet 1661, n. t. (16 quartiers).

Jacques Gabriel du Hamel de Bourseville, dioc. de Châlons, r. le 7 août 1661, n. t.

Philippes Emanuel Damas de Marcilly, dioc. de Châlons-sur-Saône, r. le 2 février 1662, n. t.

Pierre de Saint-Belin de Vaudremont, dioc. de Langres, r. le 22 août 1662, n. t.

Antoine Thierry Godet de Soudé, dioc. de Châlons, r. le 20 décembre 1662, n. t.

Pierre Le Bourgoin de Foulin, dioc. d'Autun, r. le 7 août 1663, n. t.

Sébastien de Clermont de Crusis, dioc. de Langres, r. le 3 octobre 1663, t. (16 quartiers).

Claude François de Savigny d'Anglure d'Estoges, dioc. de Châlons, r. le 5 novembre 1663, n. t. (16 quartiers).

Joseph François de Saint-Belin de Bielles, dioc. d'Autun, r. le 26 décembre 1663, n. t

François de Clermont de Crusis, dioc. de Langres, r. le 14 février 1664, t. (16 quartiers).

François de Saint-Belin de Bielles, dioc. d'Autun, r. le 14 mars 1664, t.

Emilian Valon de Mimeur, dioc. de Langres, r. le 7 août 1664, n. t.

Estienne Quarré d'Alligny, de Dijon, r. le 10 février 1665, n. t.

Claude Le Cogneux, dioc. de Langres, r. le 10 janvier 1665, n. t. (16 quartiers).

Jean Alexandre de Bernard de Montessus de Rully, dioc. de Châlons, r. le 8 janvier 1665. n. t. (16 quartiers).

Louis Lenet de Raray, dioc. de Langres, r. le 23 août 1666, n. t. (16 quartiers).

Charles de Villers La Faye, dioc. de Langres, r. le 12 novembre 1665, t.

Louis de Bollogne, dioc. de Langres, r. le 29 septembre 1666, n. t. (16 quartiers).

Anne Joseph Damas de Marcilly, dioc. de Châlons-sur-Saône, r. le 14 novembre 1666, n. t.

Henry François Charles Palatin de Dio de Momperroux, dioc. d'Autun, r. le dernier octobre 1667, n. t, (16 quartiers).

Antoine de Clermont d'Annemoine, dioc. de Langres, r. en 1668, n. t. (16 quartiers).

Philippes Bernard de l'Hostel des Cotz, r. le 14 novembre 1668, n. t. (16 quartiers).

Antoine de Marcelanges de la Grange, dioc. d'Autun, r. le 18 décembre 1668, n. t. (16 quartiers).

François du Hamel, dioc. de Châlons, r. en 1669, n. t. (16 quartiers).

Joseph de Roussellé de Sachay, dioc. d'Autun, r. le 17 novembre 1669, n. t. (16 quartiers).

Jean de Couraille, dioc. d'Autun, r. le 31 novembre 1670, n. t. (16 quartiers).

Claude César du Guay, dioc. de Langres, r. le 12 novembre 1671, n. t. (16 quartiers).

Claude Anne de Chatenay de St Vincent, dioc. de Châlons-sur-Saône, r. le 12 nov. 1671, n. t. (16 quartiers).

Pierre Louis Joseph des Armoises, dioc. de Toul, r. le 14 juillet 1672, n. t. (16 quartiers).

Ponthus Gabriel d'Auxonne de Tyard de Bissy, dioc. de Châlons-sur-Saône, né le 11 septembre 1667, reçu de minorité le 22 juin 1672, n. t.

Georges de Richebourg, diocèse de Langres, r. le 4 janvier 1673, n. t. (16 quartiers).

Hérard de Chatenay de Lanty, dioc. de Langres, r. le 12 juin 1674, n. t. (16 quartiers).

Claude François Le Bascle de Moulins, dioc. de Langres, r. le 13 janvier 1677, n. t. (16 quartiers).

Christophle Louis de la Baume d'Estays, dioc. de Langres, r. le 6 juin 1677, n. t.

Noël de Clugny de Coulombier, dioc. d'Autun, r. le 5 août 1678, n. t. (16 quartiers).

Basile Ignace de l'Hostel des Cotz d'Oncourt, dioc. de Langres, r. le 29 juin 1679, n. t.

Henry de Sayve de la Motte, dioc. d'Autun, r. le 25 août 1679, n. t. (16 quartiers).

Philippes Marie de Tyard de Bragny, dioc. de Châlons, r. le 25 août 1679, n. t.

Ponthus Joseph de Tyard de Bragny, frère du précédent, dioc. de Châlons, r. en 1679, t.

Louis Juste de Baudière de Virginy, dioc. de Châlons, r. en 1681, n. t.

Claude de Tyard de Bissy, dioc. de Châlons-sur-Saône, né le 4 mars 1663, r. en 1681, n. t.

Jean Jacques de Villelongue, dioc. de Reims, né le 24 février 1662, r. en 1682, n. t. (16 quartiers).

Mathieu de Barbisey, dioc. de Langres, né le 26 décembre 1664, r. le 21 juillet 1682, n. t. (16 quartiers).

Pierre Nicolas Joseph de Contet d'Aulnay, dioc. de Châlons, né le 8 avril 1665, r. le 21 juillet 1682, n. t. (16 quartiers).

François Adrien de Toulonjon, r. en 1705, n. t.

Charles Sébastien de Choiseul, t.

Edme de Choiseul, son frère.

Nicolas François Palatin de Dio-Montmort, r. en 1682.

Philippes Louis de Chastenay-Lanty, r. en 1682.

Benoist Bouhier, né à Dijon, r. en 1682, depuis commandeur de Robecourt.

François Joseph de Choiseul, r. en 1684.

Louis Clériadus de Pra de Pézeux, r. en 1684.

Simon de Ténarre de Montmain, r. en 1686.

Henry de Balathier-Lantage, r. en 1687.

Anthoine de Clugny-Colombier, r. en 1687.

Edme du Ban de la Feuillée, r. en 1689.

Antoine du Ban de la Feuillée, son frère, id.

Louis Brulart, r. en 1689.

Charles de Clugny-Colombier, r. en 1692.

Louis de Foudras, r. en 1693.

Bénigne Antoine de Champagne, r. en 1694.

Louis du Hamel-Bourseville, r. en 1694.

Antoine du Bois de la Rochette. r. en 1696.

Gaspard Félicien de Sommièvre, commandeur de Valeur, receveur général de l'Ordre du grand prieuré de Champagne, r. en 1697.

Pierre de Pont de Renepont, r. en 1698.

Claude Edmond de Bermondes-Egrienne, r. en 1698.

Louis Le Bascle d'Argenteuil, r. en 1699.

Antoine de Noblet de Chénelette, r. en 1699.

Claude Gabriel Damas de Marsilly, r. en 1699.

Antoine Charles de Marsilly, son frère, r. en 1699, depuis commandeur de Marbotte.

Gabriel Chrétien du Hamel de Bourseville, r. en 1700.

Erard Anne de la Magdelaine de Ragny, r. en 1701.
François Paul de la Magdelaine de Ragny, son frère, r. en 1719.
François Léopold de Raigecourt, r. en 1703.
Charles Ernest Le Bègue, reçu de minorité le 30 août 1703.
François Adrien de Toulongeon-Raucourt, r. en 1705.
Jean Baptiste François de Raigecourt, r. en 1707.
Pierre de Hénin-Liétard de Blincourt, r. en 1708.
André de Sérainchamps, r. en 1712.
Jacques Amédor de Mollant, r. en 1713.
Blaise Léopold Le Prudhomme de Vitrimont, r. en 1715.
Charles Louis Le Prudhomme de Vitrimont, son frère, r. en 1715.
Jean Louis de Custine, r. en 1715.
Camille de Lamberty, r. en 1715.
Charles Philippes de Lamberty, son frère, r. de minorité en 1722.
Jacques de Foudras, r. en 1715.
Antoine Alexandre de Foudras, son frère, r. de minorité en 1722.
Clément Léopold de Beauvau-Craon, r. de minorité en 1715.
Ferdinand de Grammont, r. de minorité en 1715.
François Gabriel de Ludres, r. en 1716.
Louis Robert de Bermondes-Goncourt, r. en 1716.
Louis de Féret de Varimont, r. en 1718.
Etienne du Hamel, r. en 1718.
Joseph de Balathier-Lantage, r. de minorité en 1718.
Louis Marie de Balathier-Lantage, son frère, r. de minorité en 1718.
Charles Henry Ferdinand Lunaty Viscomty, r. en 1719.
Pierre Palatin de Dio de Montpéroux, r. en 1723.
Charles Picot de Dampierre, r. de minorité en 1723.
Charles Yoland de Guérin de Lugeac, r. de minorité en 1723.
Charles Ignace des Salles, r. en 1724.
Louis du Han de Martigny, r. de minorité en 1725.
Joseph de Nettancourt, r. page du Grand Maître en 1726.

LES

Religieuses Chanoinesses du Saint-Sépulcre

DE CHARLEVILLE*

La Révolution. — Dispersion des Religieuses.

Les Sépulchrines se ressentirent des premiers troubles révolutionnaires, dont la disette des grains fut la cause, ou tout au moins le prétexte.

Les laboureurs et les étaliers qui approvisionnaient habituellement le marché de Charleville, inquiétés par les habitants des villes voisines, ne parurent pas le 27 juillet 1789 et le blé fit entièrement défaut sur le marché. La population se souleva, des attroupements se formèrent; on prétendait qu'il existait des approvisionnements dans différentes maisons et notamment dans les monastères. La Chambre de Ville se réunit en séance extraordinaire le jour même et convoqua à cette réunion tous les bourgeois citoyens des villes d'Arches et Charleville. Le procureur syndic représenta que pour donner au peuple toute la satisfaction qu'il avait droit d'attendre « les magistrats se « sont avec lui transportés dans les dites maisons et monas- « tères, qu'après visitte faite d'iceux, il a reconnu qu'on lui en « avait imposé, puisque la vérité est que dans les dittes « maisons et monastères, il ne s'est trouvé que la quantité « nécessaire à leur consommation et pour un très court espace « de tems, que nonobstant cette vérification le même peuple « ne cessait de se ramasser par plotons, et qu'il y avait lieu « de craindre quelque complot. »

Sur cet exposé, il fut décidé qu'il serait créé une milice bourgeoise chargée de veiller à la sécurité des habitants.

A ces troubles locaux, jusque-là peu importants, et réprimés d'ailleurs par la fermeté des magistrats municipaux, vint se joindre l'effet des mesures prises par l'Assemblée Nationale. Le 6 octobre 1789, elle décréta une contribution patriotique égale au quart du revenu des habitants et des Communautés.

* Voir page 271, tome Ier de la *Revue de Champagne*.

et à deux et demi pour cent de l'argenterie, des bijoux d'or et d'argent et du numéraire tenu en réserve. Cette contribution était payable en trois termes, dont le dernier à l'échéance du 1er avril 1792.

Le 2 novembre, sur la proposition du comte de Mirabeau, tous les biens ecclésiastiques furent mis à la disposition de la Nation. Le 13, il fut décrété que tous les possesseurs de ces biens seraient tenus de faire, dans le délai de deux mois, la déclaration détaillée de tous les meubles et immeubles dépendant des bénéfices et des établissements ecclésiastiques, de leurs revenus, et des charges dont ils étaient grévés. Une autre décision du 19 décembre ordonna la vente d'une partie des Domaines Nationaux jusqu'à concurrence d'une somme de quatre cents millions.

Pour se conformer à ces divers décrets, les Religieuses s'engagèrent à fournir une contribution patriotique de 1500 l., puis elles dressèrent la déclaration exigée.

Le 14 février 1790, les officiers municipaux s'étaient transportés au monastère : « ou étant au grand parloir d'iceluy, la « grille ouverte, sont comparues les Dames prieure, procu- « reuse et conseillères, représentant ladite Communauté » qui affirmèrent la déclaration rédigée par elles et la remirent aux officiers municipaux.

Aux termes de cette déclaration, le revenu des propriétés est de . . . . 7438 l. 3 s.

Le produit des rentes constituées, de. 2518 l.

Soit un revenu total de. . . . . . . 9956 l. 3 s.

Les charges s'élèvent à. . . . . . . 2996 l. 19 s. 11 d.

Il reste donc comme revenu réel. . . 6959 l. 3 s. 1 d.

pour l'entretien de trente-cinq religieuses de chœur et dix converses « dont quatre hors d'état de faire de gros ouvrages. »

La déclaration du mobilier comprend : « Un calice en ver- « meil avec le plat, les burettes et la patène, un melchisedec « d'argent orné d'une bague, de deux croix de diamants, un « rang de fines perles, deux nœuds de pierres du Temple, avec « deux rosettes pareilles... Vingt-une chasubles, huit dalma- « tiques.....

« 4 crucifix d'ivoire, cinq figures de saints en statues de « bois, 5 reliquaires, 7 grands tableaux et plusieurs petits.

« Une garniture de tapisserie d'haute lisce très vielle, 2 « tapis, 6 carreaux de fauteuil, 2 chaises, deux tabourets aussi « de tapisserie.

« 4 grands reliquaires, une statue de la sainte Vierge dans « une niche dorée, 2 crucifix, 26 cadres grands, moyens et « petits attachés aux murailles.

« 45 cellules garnies d'un lit d'étoffe commune, paillasse, « matelas, traversin, oreiller et couvertures, d'un prie-Dieu, « un bas d'armoire, une plus petite, une table, une chaise, « dont 35 ont une paire de rideaux de toile aux fenêtres.

« 62 lits pour les demoiselles pensionnaires.

« Une cinquantaine de tableaux de différentes grandeurs et « attachés aux murs, de peinture commune.

« ..... 24 douzaines d'assiettes d'étain, 48 plats, 50 écuelles... « 9 couverts d'argent, 1 cuiller à soupe, 4 écuelles, dont deux « ont leurs couvercles, 4 gobelets, 6 petites cuillers à café, un « plat et une aiguière.

« . . . .

« Il faut dire que dans tout cet inventaire les meubles sont « très communs et qu'on y a compris le bon et le mauvais. »

Un décret du 28 octobre 1789 avait suspendu l'émission des vœux « dans tous les monastères de l'un et de l'autre sexe. » Les Delles Legendre et Corbisier, alors novices au Couvent, ne purent donc faire profession [1].

Le 13 février 1790, l'Assemblée Nationale décréta la suppression des Congrégations et des Ordres Religieux. Le 21 septembre et les jours suivants plusieurs autres décrets réglèrent la condition des Religieuses. Les membres des communautés devaient être libres d'en sortir, et il serait pourvu à leur sort par une pension convenable, les Religieuses étaient autorisées à conserver la jouissance de leurs maisons et à élire, à la pluralité absolue des suffrages, dans une assemblée présidée par un officier municipal, une supérieure et une économe, dont les fonctions ne dureraient que deux ans. Leur pension était fixée à 600 l. par Religieuse de chœur et à 300 l. par sœur converse ou donnée.

En présence de ces dispositions, le Conseil général de Charleville, dans sa séance du 10 août, avait décidé de soumissionner l'acquisition de tous les biens nationaux se trouvant dans l'étendue de la Principauté, mais le décret de septembre laissant aux Religieuses, jusqu'à leur extinction, la jouissance

1. Ces deux noms ne se retrouvent pas sur le Registre des actes de Vêture, mais ils figurent avec la qualité de novices sur l'Etat des pensionnaires, fourni le 4 juillet 1791, à l'appui du compte des dépenses de 1790.

des maisons qu'elles habitaient, le Conseil général dut le 21 décembre restreindre la soumission qu'il avait faite et en excepter les maisons conventuelles.

Le 12 octobre 1790, la Municipalité avait fait dresser l'inventaire des titres de propriétés des Sépulcrines. Les Religieuses dépossédées de leurs biens furent obligées d'emprunter une somme de 1000 l.; le 15 novembre elles présentèrent une requête à l'Administration centrale pour en obtenir une ordonnance de 3000 l. Le Directoire du département mit alors les Religieuses en demeure de fournir les comptes de la gestion de leurs biens, et de remettre tous les titres et baux de propriétés au procureur syndic du district, afin de le mettre à même de faire payer les fermages échus et à écheoir ; puis le 20 décembre, il autorisa le receveur du district de Charleville à payer aux Religieuses « la somme de 1433 l. 1 s., laquelle, « avec celle de 10266 l. 19 s. qu'elles ont touché à compter de « la St-Martin 1789, forme le montant de leur traitement en « la présente année, tant pour chacune d'elles que pour les « sœurs converses ou données, sauf à régler ci-après et lors « du compte définitif qu'elles seront tenues de rendre..... à la « charge de qui, ou de cette maison ou de l'Etat, sera jugé « devoir être le remboursement de la somme de 1000 l. qu'elles « ont annoncé avoir été obligées d'emprunter. » Le Comité ecclésiastique de l'Assemblée Nationale consulté par les Religieuses répondit le 19 février 1791 qu'il ne pouvait qu'approuver la délibération prise par MM. les Administrateurs du département des Ardennes, relativement à leur traitement provisoire, que les dettes des Religieuses devaient être payées, mais ne pouvaient l'être qu'entre les mains des créanciers, et que les trois premiers mois de leur traitement de 1791 seraient comptés sur le pied de 1790, sauf à leur tenir compte du maximum qui pourra résulter en leur faveur de l'arrêté définitif de leur traitement.

Le 19 décembre, le maire et les officiers municipaux se rendirent au Couvent pour dresser l'état des Religieuses et recevoir la déclaration demandée par les décrets de septembre. La communauté se trouva composée de trente-quatre Religieuses de chœur, huit converses et deux sœurs données. Toutes déclarèrent vouloir continuer à vivre en communauté.

La procession de la fête de *la Saint-Prince* donna lieu à de nouveaux troubles ; le 6 mai de chaque année, le maire, les officiers municipaux, le procureur syndic et les notables se rendaient d'abord à l'église paroissiale, puis processionnelle-

ment « dans toutes les églises et chapelles de la ville, ou de « tous temps les cloches sonnoient à l'arrivée, pendant la sta- « tion, et au départ, ou de tous temps un prêtre fonctionnaire « venoit à la rencontre de la procession à la porte de chaque « église, l'encensoir en main (comme) lors des processions du « St-Sacrement, accompagnant le célébrant durant la station, « et le reconduisoit jusqu'à la porte, ou de tous temps les cierges « du Me hotel de chaque église se trouvoient allumés durant « la station, usages établis et suivis de tous temps. » Au retour à l'église paroissiale, une messe fondée par Charles premier, duc de Nevers, était célébrée en mémoire de la fondation de la ville.

En 1791, lorsque la procession se présenta dans les maisons religieuses « aucun fonctionnaire n'est venu et ne s'est pré- « senté suivant l'usage........ en l'église des religieuses du « St-Sépulchre, la cloche a sonné, les cierges ont été trouvés « allumés, mais point de fonctionnaire public pour la recevoir « et la reconduire, et point de religieuses au cœur suivant « l'usage..... » Après la messe, la Municipalité se rendit en l'hotel commun; le Procureur de la commune représenta « qu'on « ne pouvoit plus douter que les communautés religieuses « étoient d'un sentiment tout-à-fait opposé à la Constitution, « que les filles séculières de la Providence, les Carmélites et « les Sépulchrines, depuis le refus de serment et le rempla- « cement du curé et des vicaires de la paroisse, font célébrer « une grand'messe à la même heure que celle de la paroisse, « ce qui opère la désertion d'une partie des citoyens de leur « paroisse, les uns parce qu'ils sont imbus des mêmes prin- « cipes que les fonctionnaires réfractaires, les autres parce « qu'ils n'y voient aucune conséquence. » Sur les conclusions du procureur de la commune il fut arrêté à l'unanimité « que « dans d'autres églises que celle de la paroisse de Charleville, « et pendant les offices aux heures de paroisses il ne soit « célébré aucunes messes ny offices divins, sinon, faute de ce « faire, que les dittes églises seront fermées, et ne serviront « plus qu'aux devoirs religieux des personnes qui habitent les « maisons religieuses étant à Charleville. »

La foule, de son côté, avait considéré l'abstention des communautés religieuses à la cérémonie du 6 mai, comme une insulte à la Municipalité; elle avait fait irruption pendant la procession même, dans la chapelle de la Providence, et brisé

tout ce qu'elle y avait trouvé. Depuis lors, elle témoigna à plus d'une reprise son irritation contre cette maison.

La Municipalité essaya de conserver l'établissement de la Providence, en proposant de placer celles des religieuses qui refuseraient de prêter serment à la Constitution « dans la partie « du Couvent des dames Sépulchrines qui est au Nord, partie « détachée qui est à présent vacante, inutile, et le sera assu- « rément pour toujours. » Elle regrettait, en effet, la suppression des pensionnats de jeunes filles : « Par ce moyen, les « nouvelles filles séculières (de la Providence), pourront con- « tinuer un pensionnat. Cet établissement paroit encore indis- « pensable et en tous cas il est du plus grand intérêt de la « ville et même du département.

« En effet, jusqu'à présent il y a eu trois pensionnats de ce « genre en cette ville ; les trois réunissoient entre eux, année « commune, deux cens pensionnaires, la plus part étoit du « pays de Liége du Brabant, de la Flandre, nés de parents « riches; les pensionnats attiroient beaucoup d'étrangers en « cette ville, beaucoup de dépenses, et beaucoup d'argent par « conséquent, cela entretenoit des relations utiles avec tous « les pays étrangers qu'il est important de conserver ; depuis « que l'on a connu les sentiments de toutes ces dames sur la « Révolution qui leur déplait, chacun a retiré ses enfans des « pensionnats, mais ils reviendront lorsque nous aurons un « pensionnat gouverné par des filles dévouées à la Consti- « tution. »

Le 4 juillet 1791, les Religieuses Sépulchrines présentèrent aux Administrateurs du département, en vertu de la loi du 5 novembre 1790, un compte de recettes et dépenses avec de nombreuses pièces à l'appui, et concluant à ce qu'il leur soit remboursé 6684 l. 10 s. 6 d., montant de leurs pensions particulières, de leur profit industriel sur leurs pensionnaires, et de dettes acquittées par elles et qui étaient à la charge de la Nation.

Ce compte très détaillé accuse pour la dépense générale de la maison en 1790, 20063 l. 3 s., dont pour la dépense des religieuses 13324 l. 6 s. ; dans ce dernier chiffre sont compris :

« Pour les pauvres et le bureau des Incendiés. 62 l.

« Pour reconnaître les services rendus à la « Communauté 216

« Pour les honoraires des médecins et chirur- « giens . . . . 292 l. 18 s.

« Pour la Contribution exigée sur l'invitation
« de la Municipalité pour l'entretien de la garde
« nationale de cette ville 100
« . . . .
« Les Religieuses ont reçu en 1790 pour la
« pension de 39 élèves . . 6583 l. 17 s. 18 d.

Le prix de la pension pour l'année entière était de 270 l., mais huit élèves seulement avaient passé l'année complète au couvent.

Le traitement provisoire alloué aux Religieuses pour 1790 n'était que de 11700 l.

Le 19 août, le Directoire du département examina le compte produit par les Religieuses et les pièces à l'appui, il modifia seulement l'estimation du revenu des fermes louées en grains, en appliquant le mode d'évaluation prescrit par les décrets. Ces modifications étaient à l'avantage des Religieuses, mais d'un autre côté, le directoire, par un arrêté du 4 novembre repoussa la demande qu'elles présentaient pour être exonérées des deux derniers termes de leur contribution patriotique.

Les Religieuses exposaient que pour se libérer du premier tiers elles avaient disposé d'un grand plat de la valeur de 510 l. et que l'argenterie destinée à réaliser le paiement des deux autres termes était, par le fait de l'inventaire, devenu la propriété de la Nation.

Le Directoire du département, malgré l'avis favorable du district, n'accueillit pas la demande des Sépulchrines.

Pendant cette période difficile, l'administration du couvent était entre les mains de la sous-prieure, Barbe Delenne, des Anges. La prieure Antoinette de Marotte d'Ostin, de Sainte Aldégonde était malade depuis quelque temps déjà ; elle mourut le 20 février 1792, âgée de 53 ans, après 36 ans de profession religieuse. Le 25 février, la Mère Delenne, dans l'énergie de laquelle la communauté avait confiance, fut élue pour la remplacer.

La Municipalité, informée de l'élection, refusa de la reconnaître, se basant sur les décrets du 21 septembre et jours suivants, d'après lesquels l'élection devait se faire à la pluralité absolue des suffrages, et être présidée par un officier municipal. L'élection fut donc recommencée dans les conditions exigées ; la communauté tout entière, y compris les sœurs converses, fut appelée à y prendre part ; le résultat fut

le même et la municipalité agréa la Mère Délenne comme prieure.

Vers ce moment, la population commença à s'agiter, le 27 mars, les perturbateurs, au nombre d'environ deux cents, se mirent à parcourir la ville chantant, vociférant, brisant les carreaux, et enfonçant les devantures des boutiques. Le 28, deux officiers du bataillon des volontaires de la Nièvre, en garnison à Charleville, et un assez grand nombre de gardes nationaux se mêlèrent aux émeutiers.

Le mouvement était dirigé contre les prêtres réfractaires et les communautés religieuses. Un détachement de cavalerie, envoyé pour maintenir l'ordre, remit le sabre au fourreau et laissa faire.

L'émeute grossit et devint de plus en plus intraitable [1]. La maison de la Providence souffrit particulièrement, les religieuses durent l'abandonner et sortir au milieu des huées et des menaces de la foule, sous l'escorte des officiers municipaux qui parvinrent à grand'peine à assurer leur fuite.

Le couvent du St-Sépulcre fut moins maltraité, sans doute grâce à la présence d'un poste de trente hommes de la garde nationale soldée, installé sur la place et dans un des parloirs du couvent. Cependant, d'après l'*Histoire de Charleville*, l'émeute envahit l'église, brisa deux statues de pierre et arracha la grille du chœur. La Prieure et la Mère Brunet de saint Gabriel avaient en vain tenu tête à la foule pendant plusieurs heures. Le lendemain, les rassemblements se formèrent de nouveau, la municipalité reçut « une lettre des Religieuses du « Sepulchre portant que leur aumônier étoit parti, que c'étoit « une inquiétude de moins, mais qu'elles n'en étoient pas « moins inquiettes sur leur maison qui étoit toujours menacée « sous prétexte qu'elles receloient des prêtres et des armes. » La Municipalité se montra énergique. Le Conseil général « ouy le Procureur de la commune » prit un arrêté aux termes duquel « les citoyens et les habitans de cette ville « seront avertis par une proclamation, 1° que les cy-devant « Religieuses de cette ville sont sous la sauvegarde de la Loy, « qu'il est fait deffenses à toutes personnes quelconques de les « troubler dans leurs maisons sous peine d'être arrêtés provi- « soirement, dénoncés au juge de paix et poursuivis comme « perturbateurs du repos public ; 2° qu'aucun citoyen ne peut « sortir en armes que d'après un ordre du Commandant de la

1. Jean Hubert, *Histoire de Charleville*.

« garde nationalle de cette ville, sur la réquisition de la municipalité, à peine de détention ; 3° qu'aucun habitant de cette ville ne peut se rassembler, armé de haches, batons, pierres ou instruments offensifs, sous peine d'être sur le champ dénoncé au juge de paix, et puni de détention, de police correctionnelle et comme perturbateur du repos public. »

Sur de nouvelles conclusions du Procureur de la commune, cet arrêté fut à l'instant lu et publié à la suite d'un ban, dans toutes les rues, places et carrefours de la ville « par M. Routa, officier municipal, accompagné de M. Droz, autre municipal, tous deux en écharpe, précédés de deux sergents de police et accompagnés d'une garde. »

Cette proclamation, quelques arrestations, l'inspection des postes par le général Boucher et la Municipalité, rétablirent enfin le calme.

L'autorité ordonna une enquête sur les dégâts qui avaient été commis, mais on n'osa pas aller plus loin, et les moteurs de la sédition restèrent impunis.

Le Chapelain du Couvent s'était dérobé par la fuite aux dangers qui le menaçaient ; l'abbé Delvincourt, récemment ordonné prêtre vint se présenter à la municipalité et demanda l'autorisation de célébrer les offices dans l'église du St-Sépulcre.

On réclamait de lui le serment à la Constitution, et il le refusait, lorsqu'on fit observer que l'abbé Delvincourt, n'étant pas fonctionnaire public, n'était pas tenu de prêter ce serment. Cette raison fut admise, et l'abbé Delvincourt reçut l'autorisation qu'il demandait. « Le lendemain, M. Delvincourt se rendit dans la maison des Dames Sépulcrines. Son entrée eut tout l'air d'un triomphe, sa jeunesse, la considération dont sa famille jouissait, et plus encore, je ne sais quel pouvoir secret attaché à la sainteté de sa vie, firent impression sur la multitude. Non-seulement on ne s'emporta point contre lui en injures ou en menaces, mais chacun se retira en faisant l'éloge du zèle désintéressé dont il faisoit preuve. » Il remplit dès lors les fonctions de Chapelain du Couvent jusqu'au 5 septembre, date à laquelle, après avoir célébré l'office et prononcé une dernière exhortation devant la communauté réunie, il dut se retirer à l'étranger [1].

1. L'Abbé E. Regnault, *Notice historique sur M. Delvincourt, curé de Charleville.*

Les autres communautés religieuses s'étaient déjà dispersées. Les Sépulcrines durent à leur tour songer au départ.

Dès le 15 juin, à la demande des régisseurs généraux des fourrages de l'armée du centre, le directoire du département, sur la proposition du district, avait décidé d'utiliser comme magasins les églises de la Providence, du Sépulcre et des Carmélites. Sur la réquisition du commissaire ordonnateur Petitjean, la municipalité nomma le s[r] Grégoire, directeur de l'hôpital ambulant « établi à la maison conventuelle du Sépulcre », et à partir de ce moment les meubles et effets d'émigrés furent déposés dans les bâtiments du couvent.

Conformément à la loi, les Religieuses devaient quitter la vie commune pour le 1[er] octobre. Elles reçurent de la municipalité l'autorisation d'emporter les objets mobiliers à leur usage personnel, qui se trouvaient dans leurs cellules, puis elles quittèrent leur maison le 22 septembre 1792.

Grâce à leur courage, à la considération dont elles jouissaient, et peut-être aussi à l'appui des parents de quelques religieuses, elles avaient pu rester les dernières et toutes jusqu'au dernier moment, réunies en communauté.

Par suite de plusieurs décès, le nombre des Religieuses se trouvait réduit à trente-et-une sœurs de chœur et neuf sœurs converses ou données.

Un certain nombre d'entre elles, celles sans doute qui étaient originaires des Pays-Bas, se retirèrent à Liège et y établirent un pensionnat, ainsi que le témoigne un opuscule intitulé : « *Prières à l'usage des demoiselles pensionnaires de « la maison du St-Sépulchre de Charleville, établies à Liège* » et dont le permis d'imprimer est daté du 28 novembre 1810.

Les Mères de Paix de sainte Rose, de Baré de sainte Sophie, et de Bastin de sainte Rosalie, après être restées quelque temps à Liège, passèrent à Aix-la-Chapelle et y fondèrent aussi un pensionnat qui devint très florissant. La Mère Viot de sainte Scolastique, dirigea une école à Ruette, pendant douze ans, puis fut mise à la tête du pensionnat de Liège. La Mère Bida de saint Régis, trouva un asile dans la famille du comte de Maldeghem et s'occupa d'éducations particulières. Elle rencontra à Bruxelles une jeune religieuse de la Providence, M[me] de Gerlache, qui devait plus tard revenir à Charleville et être choisie comme supérieure de la Maison ; et c'est

de cette époque que datent les rapports d'affectueuse estime qui s'établirent entre les deux religieuses [1].

Mme Terff de sainte Monique, se retira à Juliers, dans un couvent de l'Ordre ; les Mères Miroy de saint François, Blocteur de saint Nicolas, Martin de saint Bernard, à Bouillon. La Mère Deruenne de saint Louis avait demandé à se retirer à l'Hôtel-Dieu de Mézières, offrant d'abandonner audit Hôtel-Dieu la pension que la loi lui attribuait ; sa demande ne put être accueillie faute de place. Quelques religieuses enfin rentrèrent dans leur famille : les Mères Anne Remiette Dubois de Grancé de sainte Mélanie, et Anne-Catherine Dubois de Grancé de saint Germain, chez le citoyen Coulon, leur cousin ; la Mère de la Boissière de saint Stanislas, chez le citoyen d'Entremeuse. Six sœurs converses trouvèrent également asile dans plusieurs maisons de Charleville.

Les derniers mandats de traitement délivrés aux Sépulcrines demeurées à Charleville, sont ceux des dames : Despré (Marie-Catherine-Josephe des Prés de saint Augustin), Laboissière (Jeanne-Madeleine-Cécile de la Boissière de saint Stanislas), Deruennes (Marie-Joseph-Julie De ruenne de saint Louis), et des Converses Nicolle Duchesne, Marie-Jeanne Michelle, Jeanne-Marie Capitaine, Marie Ponsart et Marie-Antoinette Lelièvre (1er nivôse an IV).

Les propriétés du Couvent, devenues biens nationaux, furent mises en adjudication. Le produit des ventes s'éleva pour l'année 1791 à 335.575 l., pour 1792 à 23.000 l., et pour 1793 à 11.825 l. En l'an IV et en l'an V, il fut encore vendu une maison au Theux et deux maisons avec jardin ayant formé des dépendances du Couvent. Ces dernières ventes se montèrent à 11.470 l. Le Couvent lui-même, « formant une habitation magnifique et d'un goût nouveau », fut estimé avec l'église, 304 toises de cour pavée et 4.268 toises de jardin, à la somme de 45.000 l. [2].

La Municipalité s'opposa autant qu'elle le put à son aliénation. En janvier 1793, le citoyen de la Rue, régisseur des domaines, fit afficher pour le 30 du mois la mise en adjudication des maisons et jardin du Sépulcre ; le Conseil général de la commune rappela, dans un arrêté du 24 janvier, « que dès « le mois d'octobre, lors du passage de l'armée, la maison du « Sépulcre avait été désignée par le Commissaire Ordonnateur

1. *Vie de Mme de Gerlache*, par un ancien aumônier du Sacré-Cœur.
2. Toisé de l'architecte expert, 10 novembre 1792.

« pour former un hôpital ambulant, qu'en conséquence tous « les meubles étant chez les émigrés avaient été resserrés dans « cette maison. Que d'un autre côté, elle avait servi jusqu'à « ce jour à loger les dépôts des différents corps ainsi que les « ouvriers réparateurs des effets militaires, qu'à cet égard, la « Municipalité venait de recevoir une lettre du Commissaire « Ordonnateur des guerres à Mézières, en date du jour d'hier, « portant que cette maison était destinée à former un hôpital « militaire. En conséquence, il requérait la Municipalité de « s'opposer tant en son nom qu'en celui dudit commissaire à « ce que cette maison fût mise en vente ou proposée à « loyer. »

Le 6 février, le Conseil général formula en séance publique un nouvel avis dans le même sens demandant « que la sur- « céance accordé pour l'adjudication de loyer des Maison et « Bâtiments du Sépulcre, continue pendant un mois, dans « lequel il sera fait toutes diligences près du ministre pour « obtenir l'occupation desdits Bâtimens. » Le résultat désiré fut obtenu ; le 27 mars, le commissaire ordonnateur des guerres de la deuxième division militaire, requit d'urgence la municipalité de faire mettre en état « le cy-devant Couvent du « Saint-Sépulchre » pour y recevoir, dès le lendemain, les malades arrivant des hôpitaux frontières, et, le 1er floréal an II, un arrêté de Massieu, représentant du peuple près l'armée des Ardennes, mit à la disposition de l'agent principal des hôpitaux ambulants de cette armée « l'église dite du Sépulcre. »

Le 8 floréal, les Administrateurs du district firent connaître au représentant Massieu qu'un mois auparavant « fai- « sant la visite du cy-devant Couvent du Sépulchre, occupé « par l'hôpital » ils avaient constaté des dégradations importantes opérées par la négligence et la mauvaise volonté des préposés dudit hôpital. Ces dégradations étaient inévitables : le 20 novembre 1792, les officiers du 9e bataillon de Seine-et-Oise avaient obtenu la concession de quelques places à couvert dans le Couvent pour y exercer leurs soldats. Au commencement de 1793, le 10e régiment de dragons « et leurs femmes » étaient logés au Sépulcre. D'un autre côté, les cloches avaient été descendues et conduites au district, les plombs avaient été enlevés (septembre-octobre 1792) et le 12 pluviôse an II, le comité de surveillance de Libreville constatant qu'il en était résulté « la fracture de beaucoup « d'ardoises qui laissent des jours par lesquels tombent la « pluie », en informait la Municipalité et l'invitait à prendre

les mesures nécessaires pour assurer la conservation des édifices.

A l'hôpital militaire succéda l'Ecole Centrale ; pour subvenir aux réparations et aux aménagements nécessaires, on vendit les grilles et les barreaux qui garnissaient les fenêtres ; on démonta 728 livres de grilles, 7,130 livres de barreaux et 592 livres de traverses de fer, et la vente produisit 1,272 l. 4 s. 3 d. (3 vendémiaire an V).

Les Ecoles Centrales furent supprimées ; le décret du 8 pluviôse an XI fixa au 1er floréal an XII, la fermeture de celle du département des Ardennes.

Le conseil municipal, sur l'initiative de M. Delvincourt, obtint le 25 thermidor an XI, la création d'une école secondaire communale, qui fut transférée l'année suivante dans une partie des bâtiments du Sépulcre ; plus tard, la Bibliothèque communale, le Petit Séminaire, et enfin l'Ecole Normale occupèrent le surplus de l'ancien Couvent.

Retour des Sépulcrines à Charleville.

M. Delvincourt, d'abord administrateur de la paroisse, puis curé de Charleville (août 1817), s'occupait avec sollicitude de l'éducation de la jeunesse ; il fit revenir les Sépulcrines. Les Mères Terff de sainte Monique, Bida de saint Régis, de Failly de sainte Madelaine, Viot de sainte Scholastique, de Paix de sainte Rose, et la converse Marguerite Herlin de sainte Gertrude répondirent à son appel et louèrent une maison, rue du Petit-Bois. La Mère de Failly mourut pendant l'installation. Dans la pensée de M. Delvincourt, les Sépulcrines devaient former comme un noviciat d'institutrices chargées de l'éducation des jeunes filles, ces vues ne se réalisèrent pas. En 1828, deux ans après la mort de M. Delvincourt, les Religieuses purent racheter les bâtiments qui avaient composé autrefois la maison Cochelet et le logement du Chapelain du Couvent. Elles vinrent s'y établir avec une quinzaine d'élèves pensionnaires ; la Communauté se composait alors de treize Religieuses de Chœur et de cinq converses.

Le 13 septembre 1866, pendant des travaux de restauration aux bâtiments du Collège, on découvrit dans l'ancien chœur des Religieuses, à deux mètres environ de la Chapelle, une pierre tombale de marbre noir de 1m92 de hauteur, sur 97 c. de largeur, portant les inscriptions suivantes :

(Ecu losangé parti de Lorraine et de Moy.)

Couronne ducale, cordelière de veuve passée autour de l'Ecu.
Tenants deux enfants pleurant.

CY GIST TRES HAVTE TRES ILLVSTRE ET TRES PVISSANTE PRINCESSE MADAME CLAVDE DE MOY COMTESSE DE CHALIGNY VEVVE DE MONSEIGNEVR LE SERENISSIME PRINCE HENRI DE LORAINE COMTE DE CHALIGNY &C FONDATRICE ET RELIGIEVSE DE CE MONASTERE NOMMEE EN RELIGION SOEVR MARIE DE S^T FRANCOIS DONT LA VIE FVT VN EXEMPLE DE PIETE DVNE HVMILITE PROFONDE VNE PAVVRETE EXACTE ET VNE PARFAITE OBEISSANCE LAISSANT A CETTE MAISON DONT ELLE FVT LHONNEVR ET LA GLOIRE DES MARQVES ECLATANTES DE DOVCEVR DE CHARITE ET DE MESPRIS DV MONDE ELLE DECEDA LE TROISIEME DE NOVEMBRE 1627 AAGEE DE CINQVANTE CINQ ANS ET DE SA PROFESSION RELIGIEVSE VN AN ET NEVF MOIS

REQVIESCAT IN PACE

(Ecusson ovale de Ligny.)

Couronne de Marquis, supports un lion et un griffon.

CY GIT TRES ILLVSTRE ET TRES HONOREE DAME LA
REVER ENDE MERE CHARLOTTE VICTOIRE DE LIGNY PRIEVRE
PERPE TVELLE DE CE MONASTERE QVELLE GOVVERNA ET
REG IT AVEC BEAVCOVP DHONNEVR DE SAGESSE ET DE VERTV
LESP ACE DONZE ANNEES DONNANT EN TOVT DES MARQVES
DE SO N ZELE POVR LA GLOIRE DE DIEV ET DVNE PARFAITTE
OBS ERVANCE DE LA REGVLARITE ELLE DECEDA LE DIX
SEPTIESME AVRIL 1693 AAGEE DE CINQVANTE
VN AN ET LA TRENTE CINQVIESME DE SA
PROFESSION RELIGIEVSE
REQVIESCAT IN PACE

Cette pierre recouvrait l'entrée d'un caveau de 3^m95 de longueur sur 2^m55 de largeur, renfermant, à son extrémité méridionale, un cercueil de plomb posé sur trois pierres. Le cercueil avait 1^m63 de longueur, 0^m30 de largeur à la tête, 0^m68 aux épaules et 0^m27 aux pieds ; la partie moyenne était surbaissée, peut-être par suite d'un affaissement dû au poids du plomb. Deux fentes à angle droit, paraissant très anciennes, avaient été faites à l'aide d'un instrument tranchant, environ à la hauteur du coude. En soulevant le plomb, on apercevait, par cette ouverture, les ossements mêlés à une poussière brune. A vingt centimètres des pieds se trouvait soudée par les coins une feuille de plomb de 31 centimètres de longueur sur 12 de largeur, sur laquelle se lisait :

« *Ici repose le corps de très haute princesse Sœur Marie de*
« *saint François, jadis comtesse de Chaligny, religieuse pro-*
« *fesse, et fondatrice du couvent de l'ordre du Saint-Sepulchre*
« *en cette ville de Charleville, qui a décédé heureusement de ce*
« *monde le troisième jour de novembre l'an* 1627. »[1]

Le cercueil, déposé pendant plusieurs jours dans la chapelle du Séminaire, ancienne église du Couvent, fut remis en même temps que la pierre tumulaire aux Chanoinesses du St-Sépulcre.

La partie des bâtiments de l'ancien Couvent, dans laquelle étaient établis le Collège et la Bibliothèque Communale, fut incendiée le 5 mai 1876. Dans les fouilles qui furent faites pour la construction de la Bibliothèque actuelle, on retrouva quelques-unes des plaques de plomb que l'on déposait sur le cercueil des Religieuses ; elles portaient les inscriptions suivantes :

I

: CY. GIST. SOEVR. IACQVETTE
. ABRAHAM. DITTE. DE. STE
. ANNE. CONVERSE. DEÇEDEE
. LE. 22. MARS. 1697. AAGEE
. DE. 56. ANS. ET. DE. SA...
. PROFESSION. 22....
. REQVIESCAT. IN. PACE

(Largeur 0.24 — hauteur 0.14.)

II

CY GYST. MERE NICOL
DVRIN. DITTE. DE. LA
VISITATION. DECEDEE
24 XBRE. 1701. AGEE
DE. 74. ANS. ET.
PROFESSE. DE 56.

(Largeur 0.12 — hauteur 0.095.)

III

CY GIST LA MERE
FRANCOISE DE CON
TREUVE D ITTE DE
STE S COLASTIQVE
AGE E DE 72 ANS
I VBILAIRE DE 10 MOIS
REQUIESCAT IN PACE

(Largeur 0.15 — hauteur 0.13.)

1. J. Bliard, Article inséré dans la *Revue historique des Ardennes*, tome IX, p. 367.

IV

LA MERE IEANNE POCHE^T
DE S^T CECILLE DECEDEE
LE 7 MARS 1738 AGEE
DE 73 ANS ET IVBILA
IRE DE 6 ANS
REQ-CAT IN PACE
AMEN

(Largeur 0.17 — hauteur 0.14.)

V

CY GIT LA MERE
THOMAS DITE
ANGELIQVE DECEDÉ
LE PREMIE 7^BR 1738
AGEE DE 75 ANS ET
JVBILAIRE DE TROIS
R IN P

(Largeur 0.165 — hauteur 0.14.)

VI

CY GIST LA MERE
IEANNE CAYESSE DE
S^TE ROSE AGEE DE 82
ANS ET DEMY ET JUBIL
AIRRE DE 7 ANS ET 8
M OIS
REQUIES CAT IN PAC *E*

(Largeur 0.20 — hauteur 0.12.)

VII

LA MER*E G*ENVIEVE
BARILLY DE S GABRIEL
AGE *E* DE *6* 8 ANS
P *ROF* ES *SE DE* 45
R *I*N P
AME N

(Largeur 0.205 — hauteur 0.13.)

VIII

LA MERE
MARGVERITE
CARBON DE S^T
PAVLE D^EC LE 4
AVRIL 1754

(Largeur 0.16 — hauteur 0.14.)

IX

R·M·MARECHAL
DE S^T BERNAR
PRIEVRE DE CETE
MAISON *DEC*EDE
LE 14 MA*Y 1760*
AGE DE 7*4 ANS*
(Largeur 0.1 — hauteur 0.12.)

De l'ancien Couvent, il ne reste plus actuellement que l'église et les deux corps de bâtiments contigus qui sont occupés par le Séminaire et dont toutes les dispositions intérieures ont été modifiées.

Les bâtiments affectés au Pensionnat et situés sur la partie du Couvent, connue autrefois sous le nom de jardin Saint-Jacques, sont de construction récente et ne datent que de quelques années.

(*A suivre.*) Numa ALBOT.

ANNEXES

JOINTES

A LA CHRONIQUE DE JEAN TATÉ*

PRÉAMBULE

La Chronique de Jean Taté finit avec l'année 1741, bien que l'auteur ne soit mort qu'en 1748. A-t-il interrompu son œuvre par suite d'infirmités, ou l'a-t-il continuée dans un autre recueil qui n'est point parvenu à la connaissance de son fidèle copiste, Nicolas Baudet ? Nous l'ignorons, mais force nous est de clore ici cette intéressante revue du passé de Château-Porcien, car de minutieuses et difficiles recherches pourraient seules permettre de l'amener jusqu'à nos jours. Nous ne tenterons pas ce travail, pas plus que nous n'avons tenté d'aborder et de résoudre tant de vastes et délicates questions qui se lient à l'histoire de cette petite ville. Les documents qui la concernent sont dispersés au loin [1]; la chronologie de ses seigneurs présente, au moyen âge, d'inextricables complications ; sa suzeraineté féodale, les changements subis par son territoire et par son nom depuis l'origine jusqu'à la Révolution, les relations des comtes avec les bourgeois, toutes ces questions sont de celles que l'on ne peut traiter sans embrasser l'ensemble et que l'on ne ferait qu'effleurer en compagnie de Taté.

Il est réservé à ceux qui entreprendront d'écrire un jour une histoire d'ensemble de la principauté de Portien et de son chef-lieu, de donner cette utile monographie dont bénéficierait l'histoire de la Champagne [2].

* Voir page 528, tome Ier de la *Revue de Champagne*.

1. Les chercheurs trouvent seulement à Château un inventaire sommaire dressé par M. Sénemaud en 1872, et donnant l'analyse assez détaillée des trois séries AA 1-2, BB 1-6, CC 1-45.

Encore en ce moment, les archives communales de Château-Porcien restent en dépôt à Mézières, aux archives départementales des Ardennes, faute d'une armoire de sûreté pour les conserver à l'Hôtel-de-Ville.

2. Citons avec gratitude les longues recherches et les matériaux considérables réunis sur ce sujet par M. l'abbé Jules Surot, aumônier de l'Hôtel-Dieu de Reims, lauréat de l'Académie de Reims en 1882, pour une notice sur Gaucher de Châtillon, comte de Portien.

Cependant, nous ne voudrions pas produire l'œuvre de Taté sans y joindre quelques pièces accessoires, émanant de lui-même ou tombées entre nos mains par un heureux concours de circonstances. Nous lui demanderons d'abord sa Liste des comtes et princes de Portien, bien qu'elle soulève de difficiles problèmes que nous ne pourrons élucider, et qu'elle ait d'ailleurs déjà été mise au jour en abrégé[1]. Nous lui emprunterons ensuite sa Liste des Gouverneurs de la ville et du château de Portien. — Nous y ajouterons quelques notes sur les prieurés et les établissements hospitaliers, suivies d'un mémoire sur l'Hôtel-Dieu, rédigé vers 1767. — Ensuite, viendra un tableau des antiquités et des médailles gauloises ou romaines, trouvées en notre siècle dans les environs immédiats de cette ville, et faisant partie des collections de M. E. Payard, directeur des Cristalleries de Baccarat, associé-correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France. — Une revue des sceaux et des monnaies du moyen âge, une dissertation sur les armoiries de la ville compléteront ces données. Puis on lira une courte description de l'église avec le texte des inscriptions qu'elle renferme, offrant d'utiles renseignements biographiques sur les célébrités locales[2]. — Nous terminerons par l'analyse de trois recueils manuscrits, donnant, avec quelques variantes, la Chronique de Taté : l'un écrit de la main de Jacques Wilbault, le peintre de mérite encore apprécié dans toute la contrée ; — l'autre copié en notre siècle par un habitant de Château-Porcien, Jean-Baptiste Lecoq, et continué sommairement par lui jusqu'en 1848 ; — le troisième appartenant à M. le docteur Vincent, de Vouziers.

Ces annexes serviront sur quelques points d'éclaircissements ou de commentaires au texte de Taté, elles en raviveront l'intérêt, et elles stimuleront peut-être ses compatriotes, en vue de continuer l'œuvre du laborieux chroniqueur[3]. En tout

1. *Revue historique des Ardennes*, 1868, t. VI, p. 262.

2. Outre les peintres Wilbault, Château-Porcien a encore donné aux arts un sculpteur de talent, Gérard Gautier (1723-1795), élève de l'Ecole de dessin de Reims, auteur d'une statuette de *Cupidon* déposée au Musée de Reims, et d'un médaillon en marbre blanc (diamètre 0 m. 18), conservé à l'Hôtel-de-Ville de Château-Porcien, offrant une figure de la Reconnaissance entourant d'une guirlande le buste de Louis XV, avec cette légende : *Les libéralités du Roy aux pauvres de Château-Porcien en* 1771.

3. Nous devons, dès maintenant, remercier plusieurs personnes de Château, dont les obligeantes indications nous ont été fort utiles : M. Méhaut, secrétaire de la Mairie, M. le docteur Lamiable, M. Baudemant, pharmacien, M. l'abbé A. Lallement, Mme Promsy-Coutier et M. Fossez-Brioux.

cas, nous ne nous séparerons pas de lui, sans proclamer de nouveau sa bonne foi, son entier désintéressement et son dévouement à sa patrie[1]. Cet amour du clocher constituait l'un des plus vivaces sentiments entretenus au cœur de nos ancêtres de génération en génération. Avec l'espérance, la résignation et le courage de vrais chrétiens, ils trouvèrent en eux-mêmes l'énergie nécessaire pour faire face à tant de périls et de causes de ruines. Si nos villages, si nos petites villes ont survécu aux terribles luttes de la guerre de Cent ans, de la Ligue et de la Fronde, aux épidémies, aux famines, aux inondations, aux exactions du fisc, aux troubles populaires, c'est à l'amour du clocher, à l'esprit de religieuse concorde qu'il inspire, qu'elles doivent assurément leur salut[2]. Puissent nos populations modernes, plus heureuses et plus libres que leurs devancières, maintenir également les habitudes laborieuses de leurs pères, leurs croyances, leurs vertus morales qui peuvent seules assurer la durée de la prospérité actuelle et un véritable progrès dans l'avenir.

Villers-devant-le-Thour, le 23 août 1889.

H. Jadart.

1. Ces sentiments étaient traditionnels dans la famille Taté. Daniel Taté, père de notre chroniqueur, se livrait aux mêmes recherches que son fils dans les archives de sa ville natale et il y restitua deux registres de délibérations le 6 mars 1690. *Arch. com*[les], BB 2.

2. Voici quelques renseignements sur la population de Château-Porcien aux différentes époques : on y comptait au XIII[e] siècle 350 feux ; en 1675 douze cents communiants et quinze cents en 1775 ; 521 feux à la fin du XVIII[e] siècle ; 2042 habitants en 1825 ; 2595 en 1851 ; 1768 en 1876 ; et seulement 1404 au dernier recensement. Une baisse, également sensible, se fait sentir dans la population agricole des environs, où un relèvement serait si souhaitable.

I.

LISTE DES COMTES ET PRINCES DE PORTIEN, DRESSÉE PAR JEAN TATÉ[1].

HUCBALDE est le premier comte de Portien dont je puisse avoir connoissance..... Ledit comte Hucbalde vivoit en 888.

HERLEBALDE, comte de Portien en 920....

MANASSÉ Ier, a gagné une bataille contre les Normands en 928...

ROGER Ier, comte en 930...

HUGUES Ier, fils du précédent, comte en 980...

MANASSÉ II, étoit de la maison de Chastillon et neveu de Manassé, vidame de Reims...

ROGER II, a fondé l'abbaye de Chaumont en 1082...

ROGER III, fils du précédent, a fondé le prieuré de Saint-Thibaut en 1087... Il a esté inhumé en l'église de Chaumont, auprès d'Aélide, sa mère, ainsy que l'on a trouvé et remarqué à la démolition de ladite église en 1620, pour la transférer à la Piscine; et on a reconnu que ledit Roger étoit d'une grandeur extraordinaire. Leurs tombeaux étoit de pierre...[2]

GODEFROY Ier, comte de Namur et de Portien à cause de Sibille, sa femme.... Il a signé à la fondation du prieuré de Novy en 1097.

HENRY DE CHASTILLON, comte de Portien à cause de Berthe, sa femme... Il a fondé l'abbaye de Signy en 1134... et le prieuré de Notre-Dame dans le château de Portien en 1143...

GÉRARD DE CHASTILLON, chevalier de Portien en 1150.

GODEFROY II, fils de Henry, épousa la fille de Raoul, seigneur du Thour... Il reçut en 1196 les habitants d'Herpy en son sauvement.

RAOUL, fils du précédent, épousa Agnès de Bazoches, duquel mariage est issu Guy, 62e évêque de Soissons... Raoul vendit en 1207 les dîmes d'Ecly à l'Hôtel-Dieu de Reims; il donna en 1218 à l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames de Reims dix-sept septiers de métail à prendre annuellement sur les moulins de Balham.

NICOLAS, fils ainé du précédent.

1. Nous croyons devoir retrancher des notices de cette liste tous les détails déjà connus et ceux qui manquent de critique et quelquefois de vraisemblance. Et encore, nous ne pouvons garantir une chronologie absolument sûre avant le XIVe siècle. Mais, à part ces réserves, il y a d'excellentes données dans la portion écrite par Taté à l'aide de ses recherches personnelles dans les archives. Voir pour le surplus l'*Histoire de Château-Porcien*, par Lépine, la *Revue historique des Ardennes*, 1868, t. VI, p. 262, et surtout la liste rectifiée des premiers comtes de Porcien, que nous devons à l'érudition si sûre de M. Anatole de Barthélemy, *Revue de Champagne et de Brie*, t. XV, 1883, p. 454.

2. Cf. *Essai hist. sur Rozoy-sur-Serre*, t. I, p. 200.

Nicolas de Rumigny, gendre de Raoul, il est dit seigneur de Château-Portien dans les archives de l'Hôtel-Dieu de Reims. Il donna en 1229 la pesche de la rivière d'Aisne à l'abbaye de Chaumont[1].

Godefroy III, fils de Nicolas, comte de Portien. Il ratifia la charte de Sery en 1236, et fit enlever les grains de l'Hôtel-Dieu de Reims à Ecly, Gomont et Vosny en 1242.

Gille de Roisin, de la maison de Montchallon[2], épousa la sœur du précédent, héritière du Portien. Il reconnut en 1244 ne pas avoir de giste à Ecly...

Jacques de Montchallon, fils du précédent ; il confirma en 1273 les biens de l'Hôtel-Dieu de Reims, fit accord en 1291 avec les religieux de Chaumont pour le droit de pêche, et vendit à Louis de Flandre, comte de Rethel, Arches et ses dépendances qui estoient du domaine des comtes de Portien.

Gaucher de Chastillon, connestable de France, a succédé, avant 1300, au comte de Portien, Jacques de Montchallon, son parent...[3] Je ne trouve cette preuve que par leurs armes : la maison de Chastillon porte *de vairs*, avec une merlette (en chef), et la maison de Montchallon porte les mêmes armes, à l'exception d'une fleur de lis au-dessus de la merlette. Cette distinction n'empêche pas pour cela qu'ils soient de la même maison, car cette fleur de lis a pu naistre d'une branche que le roy a honorée d'une fleur en ses armes.

Je trouve à propos de faire une petite narration qui paroist vraysemblable au sujet de la merlette. Voicy ce que j'en pensé : nos anciens ont fait une fable sur une prétendue Merlusine du Château, je crois que cela vient de cette merlette. Gaucher de Chastillon ayant eu le château de Portien l'a fait restablir, et, suivant mon

1. Ici la chronologie des comtes de Portien est très confuse, parce qu'elle se mélange à celle des seigneurs de Rumigny, des comtes de Rethel et de Grandpré. Dans un travail généalogique très étendu sur la maison de Grandpré, publié par M. Anatole de Barthélemy dans la *Revue de Champagne et de Brie*, on trouvera des renseignements puisés aux sources sur les comtes de Portien appartenant à cette maison, t. XV, p. 451, et t. XVIII, 1885, p. 9.

2. *Montchâlons*, canton de Laon (Aisne). Cf. Melleville, *Dict. hist. de l'Aisne*, 1865, t. II, p. 118, où sont confirmés les faits relatés ici.

3. Taté engage ici une polémique contre Baugier et Moréri, qui prétendent que Gaucher reçut de Philippe-le-Bel le Portien comme un membre du comté de Champagne. Notre chroniqueur soutient que Gaucher hérita du comté, dont le roi lui confirma ensuite la possession en qualité de comte de Champagne. D'après les documents cités par André Du Chesne, ce fut par un échange avec la terre de Châtillon que Gaucher reçut du roi le fief de Porcien, érigé en comté par Lettres données à Corbeil en 1303. *Histoire de la Maison de Chastillon-sur-Marne*, 1621, p. 333 du texte et 201 des preuves.

sentiment, a fait faire une tour de conséquence au pied de son donjon, à la cour haute du château, au-dessus de la porte à la Barre, à laquelle (tour) il a fait mettre ses armes qui sont, comme dit est, une merlette. Le peuple grossier, qui ne nomme jamais les choses par leur nom propre, au lieu d'appeler la tour de la Merlette pour la distinguer des autres, l'a nommée tour de la Merlusine, qui est une diminutive de Merlette, dont le conte est trop puéril pour que je le rapporte icy. Néanmoins cette tour a toujours porté ce nom jusqu'à présent, quoique la tour qui est à présent, ayant esté bastie par la maison de Croy sans aucunes armes, sinon une figure de tête de marbre, qui est dans le milieu de la tour et que le vulgaire appelle la Tête de Merlusine. Je crois qu'elle n'a esté mise en cet endroit que pour marquer l'heure de midy, parce que le soleil pendant toute l'année commençant à luire sur cette tête, il est juste à l'heure de midy[1]. Dans la distinction des quatre tours de la cour haute du château, cette tour de la Merlusine se nomme tour de la Picardie, celle au-dessus tour de Flandre, l'autre tour Molart, du nom du gouverneur qui est pour lors, et celle du costé de la porte des champs se nomme tour de Loraine.

Gaucher II, fils du connestable, a eu le comté de Portien du vivant de son père, et y a joint par son mariage les seigneuries du Thour et de Dampierre.

Gaucher III, eut des démêlés avec le chapitre de Reims à cause des vexations qu'il avait infligées aux habitants de Boult-sur-Suippe, vassaux dudit Chapitre.

Jean Ier, participa en 1359 à la défense de Reims contre les Anglais, puis alla en Angleterre comme l'un des otages du roi Jean, et mourut en 1390.

Jean II, vendit le comté de Portien en 1395 à Louis, duc d'Or léans, et fut ainsi le dernier comte de la maison de Chastillon, qui possédait le Portien depuis plus de cinq cents ans, car Hucbald estoit de la maison de Chastillon...

On tient que Gaucher de Chastillon, connestable de France, ou son fils, avoit fait bastir ou réparer le château de Portien, qui a esté entièrement ruiné depuis par les guerres de l'Anglois, et on ne voit à présent aucun vestige de cet ancien château que deux tourelles et quelque peu de muraille fort caduc qui sont sur le donjon faisant face à la ville. Tout le reste a esté entièrement restabli par la maison de Croy.

Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI, mort en 1407.

Charles, duc d'Orleans, fils ainé du susdit, a eu le comté de

1. On voit encore aujourd'hui une tête de marbre blanc, grandeur naturelle, à la façade du bâtiment moderne, servant d'habitation au gardien de l'enclos du château. Cette tête pourrait bien être la tête de la *Merlusine*, sauvegardée lors de la démolition de la tour de ce nom, à raison de ce souvenir légendaire.

Portien suivant le testament de son père, et le vendit en 1435 à Antoine de Croy.

Antoine Ier de Croy, premier chambellan du duc de Bourgogne, seigneur de Renty et d'Arscot, donna en 1459 au roy de France un dénombrement du comté de Portien, qui indique l'état de ruine du château de ce nom, de la ville et de la contrée tout entière[1].

Philippe Ier de Croy, petit-fils du précédent, a épousé Jacqueline de Luxembourg, fille du comte de Saint-Paul, en 1463, dont il a eu quatorze enfants... Il a restabli entièrement le château de fond en comble, ou du moins il en avoit projeté le dessein, mais la mort l'ayant enlevé de ce monde peu après avoir commencé, son successeur l'a achevé : Henry, son fils aisné a posé la première pierre de la grosse tour, où estoient les armes de la maison de Croy, et estoit écrit en ladite pierre : *Henry de Croy*. Je ne feray point icy la description dudit château, l'ayant faite cy devant. (*Voir la Chronique*). Ledit Philippe a fondé la chapelle de Saint-Lazare ou pour mieux dire affecté les biens de la maladrerie à la pension d'un prestre pour dire la messe en la chapelle que Antoine, son aïeul, avoit fait bastir et dédier sous l'invocation de Sainte-Marie-Magdelaine et de Saint-Maur... Ledit Philippe est mort en 1511.

Henry de Croy, fils du susdit, a donné permission à l'Hôtel-Dieu de Reims, en mars 1502, de restablir le moulin de Mallemont, dit La Rayé..., il est mort en 1514.

Philippe II de Croy, assiste au sacre de François Ier en qualité de comte de Portien et a esté un des quatre barons pour ostage de la Sainte-Ampoule. Il a achevé le château de Portien... Il est mort en 1549. Il avoit fait bastir au Bochet une foullerie et une brasserie, une teinturerie sur le fossé de la Sonvüe, par où descendoit la rivière de Vaux, le tout consistoit en quatre maisons, granges, estables et jardins, ainsy que j'ai remarqué dans un compte de revenus du comté de Portien en 1533. Il y avoit pour lors une belle chapelle dédié à la Sainte-Vierge dans le château, où il s'y faisoit tous les jours l'office divin par des chapelains aux gages dudit seigneur, quoyque il avoit un aumônier particulier.

Charles de Croy, dernier comte de Portien, s'est estabIi à Château-Portien où il faisoit sa demeure ordinaire, et souvent s'en estoit allé résider au château de Montcornet en Ardennes[2], et on

1. Taté donne cette pièce *in extenso*, mais nous ne pouvons reproduire sa copie qu'il faudrait confronter avec l'original.

2. Canton de Renwez, Ardennes. Il subsiste encore de ce château un ensemble de ruines fort imposantes, appartenant au comte Robert de Chabrillan, propriétaire, par héritage, de l'ancien marquisat de Montcornet. Cf. *Monographie de l'ancien marquisat de Montcornet..*, par J.-B. Lépine. Charleville, 1862, in-16 de 354 pages.

conduisoit audit château toutes les provisions nécessaires dudit Château-Portien, ainsy que j'ay remarqué dans un compte des revenus du comté de Portien. Il avoit grand train, quantité d'officiers et de domestiques, chevaux et mulets, comme il appert par ledit compte. Il avoit épousé Françoise d'Amboise... Il a reçu en 1556, le 26 août, un dénombrement de la seigneurie d'Ecly.

Antoine II de Croy, premier prince de Portien, a épousé Catherine de Clèves, fille de François de Clèves, duc de Nevers, et de Marguerite de Bourbon, en faveur duquel mariage Charles IX, roy de France, a érigé le comté de Portien en principauté en 1561, enregistré au Parlement le 4 juin de la même année... Le comté de Portien avoit un pays de plus grande estendue qu'à présent, quoyque principauté. Le prince et la princesse habitoient le château quy estoit achevé et magnifique. Mais ce prince, ayant dégénéré de ses ancestres et pris le parti des hérétiques de son temps, il ruina sa maison, se mit à la teste des armées de protestants, et l'histoire fait mention qu'il avoit 14,000 hommes sous son commandement vers Meaux en Brie. L'on voit aussy comme il mit en fuite le cardinal de Lorraine, à son retour du concile de Trente. Il maltraitoit les bourgeois de Château-Portien, les insultant jusque dans l'église, et nul a été de son parti, malgré les efforts qu'il faisoit et ses gens pour les attirer à suivre sa religion. Il a chassé les moines de Saint-Thibaut et s'est emparé de leurs biens, et en a fait assassiner un vers Nouvion qui retournoit à Saint-Hubert. Mais Dieu prit bientôt après vengeance de sa cruauté, car estant dans un bal à Paris, à la maison de Meudon proche la Cousture-Sainte-Catherine, il y est mort fort jeune d'un bouquet empoisonné, au rapport de plusieurs, en 1577, et son corps a esté mis dans un cercueil de plomb et emmené au château de Portien dans le sépulchre de ses ancestres. L'on s'est servi de son tombeau pour faire des balles à fusil au siège de 1617.

Il n'y a pas eu d'enfans de son mariage, et Mlle sa Douairière a épousé Henry de Lorraine, duc de Guize en 1571 ; ledit mariage a esté fait à Paris en l'hostel de Guize, présent le roy et toute sa cour. Ladite dame a jouy de son douaire, tous les biens de la principauté de Portien ayant esté vendu à cette charge. Elle avoit le château pour sa demeure, qu'elle fut obligez d'abandonner après les grands vents qui avoient renversé les couvertures, n'estant obligez à de grosses réparations[1]. Elle a favorisé Château-Portien pendant les guerres civilles du temps d'Henry III, et Monsieur Prevost, curé

1. Il fallut deux siècles pour anéantir complètement les murailles de la forteresse. Aujourd'hui, deux tours seulement ont conservé leur base et un rez-de-chaussée voûté, mais les fossés, les mamelons subsistent toujours, ainsi que la motte féodale qui supportait le donjon. L'enclos du château contient environ cinq hectares, et n'offre d'autre bâtiment que l'habitation du gardien. On jouit sur ce sommet, à une altitude de 140 mètres, d'une fort jolie vue sur la vallée de l'Aisne, depuis Rethel jusqu'à Avaux.

d'Herpie, a marqué dans ses écrits que, à sa recommandation, Château-Portien a esté conservé pendant cette guerre cruelle... Cette dame a fait présent à l'église dudit Château d'un ornement complet aux armes de Lorraine ; elle est morte en 1633, âgée de 85 ans.

Philippe III de Croy, duc d'Arscot, chevallier de la Toison d'Or, cousin germain du susdit prince, vint en France pour s'emparer de sa succession, mais ayant connu les dettes excessives qu'il y avoit, il se dit seulement héritier présomptif et a vendu presque tous les biens dépendants de laditte principauté, s'estant seulement réservé les droits seigneuriaux de Château-Portien, et peu après, la dite terre a esté vendu à Charles de Gonzague.

Charles de Gonzague de Clèves, duc de Nevers et de Rethel, a acquis la principauté de Portien par décret du 12 mars 1608. Il avoit épousé Catherine de Lorraine, fille du duc de Mayenne, duquel mariage sont issus Charles, duc de Mantoue, Marie et Anne de Gonzague. Ledit Gonzague a fait bastir Charleville et, de son temps, Château-Portien a souffert un siège en 1617. Après sa mort, ses susdits enfans ont jouy ensemble de la principauté de Portien, laquelle a été vendue en décret au duc de Mazarin.

Armand-Charles de la Porte de la Meilleraye, duc de Mazarin, a acquis la principauté de Portien par décret du 15 avril 1661 ; il a épousé Marie de Mancini, nièce de Son Eminence le cardinal Mazarin, qui lui a donné en dot le duché de Retellois, avec douze cent mille livres de rente et des trésors immenses et meubles prétieux. Et par le contract de mariage, ledit duc de la Meilleraye prend le nom et les armes de Mazarin, et par arrest de la Cour, il est ordonné que Rethel portera le nom de Mazarin[1]. Dudit mariage sont issus plusieurs enfans, sçavoir Paul-Jules et plusieurs filles. Ledit duc de Mazarin, prince de Portien, estoit le plus pieux de tous les seigneurs de France, grand aumônier envers les pauvres, ce qu'il a fait voir aux incendiez du fauxbourg de Liesse. Il a basti et embelli plusieurs églises et couvents, est mort le 9e novembre 1713, âgé de 80 ans. L'on a fait son service en l'église de Château aussitôt sa mort, avec le plus d'honneur que l'on a pust ; le chœur estoit tout en noir de drap que l'on avoit tendu tout autour et devant le ballustre du Crucifix, comme aussy à la porte de l'église, avec les armoiries tant devant la grande porte que devant le chœur et à tous les cierges de dessus l'autel qui estoit revestu de noir, depuis le haut jusqu'en bas, avec les armoiries sur la corniche de la table d'autel. Peu de jours après, les incendiés du fauxbourg de Liesse luy ont fait faire aussi un service solemnel en reconnoissance

1. En fait, Rethel garda son nom et même son blason parlant, les trois rateaux, illustrés par ses comtes aux Croisades. Mais, en droit, ces emblèmes n'en étaient pas moins changés, comme ceux du duché tout entier, contre les armes de *Mazarini*.

des biens faits qu'ils en avoient reçu. Il est enterré en son château de Ferrete où il est mort.

Paul-Jules, duc de Mazarin, prince de Portien, mort en 1731, avoit épousé la fille de M. le maréchal de Duras, duquel mariage sortit un fils nommé Guy-Paul-Jules, dernier descendant mâle de la famille Mazarin.

Monseigneur Paul Jules de Mazarin avoit abandonné la principauté de Portien et le marquisat de Montcornet en Ardenne, membre en dépendant, à Monsieur le comte d'Agénois, son neveu, pour sa légitime, à cause de sa mère, fille de Monsieur Armand-Charles de Mazarin, avec réméré de quelques années, lequel comte a joui de la principauté de Portien environ deux ans et s'est accommodé avec ledit seigneur, Guy-Paul-Jules de Mazarin, qui a repris la principauté de Portien et a laissé audit sieur comte d'Agénois le marquisat de Montcornet avec toutes ses dépendances, sans relief de ladite principauté de Portien, de laquelle il relevoit de toute antiquité et relève présentement du Roy [1].

Guy-Paul-Jules de Mazarin, mort en 1738, avait épousé Louise-Françoise de Rohan-Soubise, duquel mariage étoit issue une fille, Charlotte-Antoinette, mariée avec Emmanuel de Durfort de Duras.

Nota. — Ici s'arrête la chronologie de Taté, et nous devons y ajouter que l'héritière de la principauté de Portien fut, en 1738, Louise-Jeanne de Durfort de Duras, duchesse de Mazarin, fille des précédents, qui épousa Louis-Marie-Guy d'Aumont, et mourut en 1783. Leur fille, Louise-Félicité-Victoire d'Aumont, mariée à Honoré Grimaldi, duc de Valentinois, fut la dernière duchesse de Mazarin et la dernière princesse de Portien. Le prince de Monaco, son descendant, qui vient de mourir (1889) au château de Marchais (Aisne), portait encore le titre de prince de Château-Porcien. On lui devra la publication des précieuses chartes des comtes de Rethel, dont son archiviste, M. Saige, prépare l'édition.

II.

OBSERVATIONS SUR LE GOUVERNEMENT DE LA VILLE DE CHATEAU PORTIEN, AVEC LA LISTE DES GOUVERNEURS D'ICELLE VILLE ET CHATEAU (PAR JEAN TATÉ).

Il faut remarquer que les Gouverneurs de Château-Portien se qualifioient autresfois de Capitaines du château et Gouverneurs des Pays et Principauté de Portien, et estoient aux gages des princes dudit Portien. Ses gages ordinaires estoient

1. *Monographie de l'ancien marquisat de Montcornet*, p. 134.

trente livres, avec le droit de percevoir tous les ans pour le guet et garde du château une certaine somme des lieux d'Arnicourt, Beaumont-en-Avioth, Couvercy, Chappe, Chaudion, Dyonne, Geoffroiville, Givron, Grandchamps, Auteville, Herbigny, la cense de Lucquy, Pargni, Mesmont, Nantüeil, Nouvion, Provisy, Son, Remaucourt, Saint-Fergeux, Sery, Sorbon, Vuasigny et Wuagnon, laquelle somme je ne sçay à quoi elle monte, car il n'en est fait aucune mention dans les comptes des revenus de la principauté rendus à Monsieur de Nevers, d'où j'ai tiré ce quy est icy dessus. Il marque seulement le droit de guet et de garde. Ils jouissent encore outre ce du prez de la Capitainerie, abandonné par M. le duc de Mazarin aux religieux du prieuré de Saint-Thibeaut pour droits de justice et autres qu'ils ont abandonné audit seigneur prince de Portien. Les Gouverneurs avoient aussi le bois de Caurois et Vuatron pour la chasse, et une compagnie de soldats à la garde du prince pour la garde du château. Mademoiselle de Guise, douairière du premier prince de Portien, estoit obligée de payer le Capitaine du château en 1612, quoi qu'elle n'y demeuroit plus, ce que j'ay reconnu par le susdit compte.

Monsieur Molart, gouverneur en 1550 ; il y a une tour au château qui porte son nom.

Monsieur de Ramquebert, gouverneur en 1556.

Messire Charles Danois, seigneur de Geoffroiville, Sery, Givron et autres lieux, gouverneur en 1578.

Monsieur de Vaucleroy, gouverneur en 1590 [1]. Il a vendu la ville et le château à Henry quatre, Roy de France, à la première sommation qui luy en a esté faite le 15 juin 1594 ; elle tenoit pour la Ligue comme les autres villes de Champagne. Cette reddition volontaire fut agréable au Roy qui tenoit pour lors la ville de Laon assiégée parce qu'il tira de ces pays icy des vivres pour son armée, ce qui fut cause que Laon se rendit tost après. Le Roy donna, au rapport des anciens, un privilège et franchise à Château-Portien, le jour de la foire à Saint-Simon, où tout le vin conduit et vendu sur la place ne payeroit aucun droit. Ce privilège, avec bien d'autres que nous avions sur la vente du sel et du vin, ont esté perdus aux guerres et sièges de 1650 à 1653, avec tous les titres et papiers. Le susdit gouverneur a soutenu et deffendu la ville de toute

1. *Histoire de Vandières*, par J.-B Legras, Reims, 1877, p. 48-49. La famille de Vauclerois possédait les seigneuries de Courmas, La Ville-aux-Bois et Vandières (Marne).

incursion des ennemis et gens du Roy qui ravageoit le pays, et c'est tant pour sa bonne conduite que pour la recommandation de M. de Guise aux deux parties, comme ont fait aussy ses successeurs. Il a été tué aux dites guerres civilles[1]. J'ai remarqué depuis dans l'ancien registre de l'Hôtel de Ville que Monsieur le gouverneur fit assembler un conseil général des principaux bourgeois, où estoient Monsieur le curé, le prieur de St-Thibaut et le Clergé pour rendre la ville au Roy en 1594, et que deux deputez de la ville se sont rendus à l'armée du Roy devant Laon avec le sieur gouverneur pour voir le Roy et lui présenter les articles de la reddition.

Messire Hiérome de Cauchon, seigneur d'Avize, fils de la femme dudit sieur de Vaucleroy de son premier mariage, a succédé au gouvernement. Il est enterré aux Augustins à Reims, où l'on voit son épitaphe à côté du grand autel[2].

Monsieur de la Ville au Bois, gouverneur, a souffert un siège en 1618[3]. Il estoit de la part de M. de Nevers, prince de Portien, quy estoit rebelle au Roy, lequel ayant pris la ville et le château mit un gouverneur de sa part, et depuis ce temps les gouverneurs y sont establis de la part de Sa Majesté.

Monsieur de Saint-Ferjeux y a esté instalé pour gouverneur après ledit sieur de la Ville au Bois, aux appointements de douze cent livres et une compagnie franche à la solde du Roy et non des princes de Portien quy n'ont plus ce droit[4].

Monsieur de Montigny, seigneur de Treslon, neveu de Monsieur de la Ville au Bois, a esté pourvüe du gouvernement après Monsieur de Saint-Fergeux, avec pareil appointement

1. *Famille de Vauclerois*. I. Gilles, écuyer, 1499. — III. Edme, gouverneur de Château-Porcien, 1594, gentilhomme de la Chambre. Alliances : de Corbon, d'Anghien, de Capoulet, de Lorisse, Coujon, Feret, de Boham, de Cobreville, de Reiffemberg, de Bettenhouen. Porte : *d'argent à l'anille de sable*. Cf. *Indicateur du Procès-verbal de la Recherche de la noblesse de Champagne*, 1673, publié dans la *Revue hist. des Ardennes*, 1868, t. VI, p. 10. — *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXIII, p. 214.

2. 2 octobre 1608, Hierosme Cauchon, seigneur d'Avize, gouverneur pour le Roy de Chastel en Portien. *Minutes de Roland, notaire à Reims*, 1608.

3. 7 avril 1622 Hierosme de Vauclerois, écuyer, seigneur de Ville-au-Bois, capitaine et gouverneur de Château-Portien. *Minutes de P. Angier, notaire à Reims*, 1622.

4. « Le commissaire des vivres, nommé Jaquelot, qui est de Rethel, qui de simple bourgeois et de petite famille, est devenu très puissant, et est seigneur d'une terre appelée Saint-Ferjeu, qui vault, à ce que l'on dit, six mil livres de rente, près de Château-Portien ». *Mémoires de Oudard Coquault*, t. I, 1875, p. 167.

et la compagnie franche, par le moyen de M. le duc de Mantoüe, prince de Portien[1]. Il avoit ordre, comme son devantier, de faire bonne garde au château, par les habitans des villages du Gouvernement, même d'autres en cas de besoin, il en a fait venir des montagnes de Reims. Il a soustenu le siège de 1650 ; après la reddition, il s'est retiré à son château de Treslon proche Reims, où il est mort peu après[2].

Malisolle a été establi gouverneur par Monsieur de Turenne, qui avoit pris la ville et le château pour le prince de Condé. Ledit Malisolle a tirannysé les bourgeois de Château-Portien et de deux lieues voisins, de la manière la plus cruelle, les faisant travailler continuellement aux réparations des brêches du château. Il faisoit contribuer tous les pays d'allentour des environs, faisant emmener à Château les bestiaux et prenant les hommes prisonniers pour ensuitte en tirer rançon. Il a fait abattre les arbres de la Cousture, du Bochet, même des jardins et de la campagne, pour faire des pallissades et barraques au château. Il a fait aussy demolir la Maison des Arquebuziers du Jardin qui est le Bochet et emporter les bois au château. Il a esté cause que la compagnie des Arquebuziers a esté détruite, et quy n'a pas esté rétablie bien que l'on aye tenté plusieurs fois. Elle estoit nombreuse avant ceste guerre, le peuple estant riche et la ville commerçante ; ils avoient M. Bouron, bailly de Portien, pour leur capitaine, quy par son testament a laissé à ladite compagnie la somme de cent livres ; ils avoient saint Henri pour patron, suivant que j'ay vüe par ledit testament. Non content de détruire ainsy les bastiments et jardin, Malisolle fit aussy transporter tous les bois quy estoient disposés pour le rétablissement de l'église, quy avoit esté bruslée en

1. 2 juillet 1646. Claude Cauchon, seigneur de Montigny, gouverneur de Chastel en Portien, fils de feu Regnaut Cauchon, seigneur d'Avize. *Minutes d'André Angier, notaire à Reims*, 1646.

2. Messire Claude Cauchon, chevalier, seigneur de Montigny, Treslon, Faverolle et autres lieux, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy et gouverneur des ville et chasteau Portien. On voit sa dalle tumulaire en marbre noir dans l'église de Treslon, canton de Ville-en-Tardenois (Marne). Sa fille, Anne Cauchon, fut femme de Robert Cauchon, seigneur d'Estrée-au-Pont, Thiernut, etc.

Armoiries : Les Cauchon portent : *de gueules au griffon ailé d'or.* Cfr. *Armorial des Lieutenants des Habitans de Reims*, par Ch. Givelet, 1887. Une litre aux armes des Cauchon est encore visible sur la muraille de l'église de Treslon, 1888.

1615. Mais je n'en suis point surpris, car il estoit hérétique et sans religion [1].

Monsieur de Bougy, Lieutenant général des armées du Roy, a esté installé audit gouverneur par le Roy après la reprise de laditte ville et château, et en son absence il a eu plusieurs commandants, sçavoir :

Monsieur de Saint-Aubin, homme d'affaire audit sieur de Bougy, lequel a esté tué au siège de Stenay.

Monsieur de Moussy, commandant après la mort dudit Saint-Aubin ; il étoit sergent de bataille.

Monsieur de Fontaines, commandant mort peu après à Paris.

Monsieur de Coulon, son beau-frère, y a esté mis en sa place.

Monsieur de la Cattière, capitaine au régiment de la Marine, a esté pourvüe du gouvernement par le Roy après Monsieur de Bougy en 1658 [2]; il a épousé Mademoiselle Jacquelot, dame de Saint-Ferjeux, et avoit une maison dans le château de Portien, où il venoit de temps en temps lorsqu'il étoit nécessaire [3]. Il est mort à Rethel en 1673, et enterré dans le chœur de la paroisse de Château-Portien, y ayant esté emmené sur un chariot de düeil et reçeu à la porte de la Sonvue par tout le clergé de la ville, partie des bourgeois sous les armes, et partie avec des torches et flambeaux, et toutes les rues illuminées jusqu'à l'église, estant ver le soir. Il a esté regretté des

1. Documents inédits sur l'histoire de France, *Lettres du cardinal Mazarin* (1642-1653), publiées par A. Chéruel, 5 vol. in-4°, 1872-1889. Consulter notamment sur Château-Porcien, Rethel et les guerres de la Fronde en Champagne, les tomes III, IV et V, dont les tables font connaître les plus intéressants détails sur les faits et les personnages de l'époque. Le nom de M. de Malissolles y figure parmi ceux des gouverneurs de Château, sans que l'éditeur ait pu l'identifier plus que nous d'une manière positive, t. III, p. 951.

2. 1667, 10 août. Messire Pierre Corné, chevalier, seigneur de la Cailletière, Saint-Ferjeux et autres lieux, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, gouverneur pour le Roy des ville et chastel de Château-Portien, et Marie de Simonnet, son épouse, demeurant audit chastel de Saint-Ferjeux, constituent à J. Mopinot, marchand à Reims, 100 l. tournois de rente, moyennant 2,000 l., sous le cautionnement de Messire Estienne Vaucher, advocat en Parlement, demeurant audit Chastel en Portien. *Minutes de Rogier, notaire à Reims.*

3. 30 juin 1671. Messire Pierre Cornet, chevalier, seigneur de la Calletière, gouverneur des ville et chastel de Chasteau-Portien. *Minutes de Rogier, notaire à Reims,* 1617.

bourgeois qui ont vescu fort paisiblement sous son gouvernement.

Monsieur de Moncette, commandant par Lettres Patentes de Sa Majesté du 9 février 1673.

Monsieur de Saint-Suplice lui a succédé au gouvernement, a esté tué à la bataille de Senef[1].

Monsieur de Vandueil, exempt des Gardes du Roy et brigadier des armées, a esté établi gouverneur en 1674; il a eu l'honneur de présenter les clefs de cette ville au Roy qui y est venu de son temps ; il a soutenu les bourgeois en toute occasion, comme corvées, exactions, guarnisons, lesquels estoient exemptés par son moyen ou déchargé en partie[2]; il a fait mettre le Gouvernement sur l'Etat de la France, et l'a vendu, avec permission de Sa Majesté, à Monsieur de Linière, gentilhomme de Picardie[3].

Monsieur de Linière, gouverneur.

Monsieur de Salabéry, capitaine du régiment de La Motte Houdancourt, gouverneur en 1730.

III.

PRIEURÉS DE NOTRE-DAME ET DE SAINT-THIBAUT DE CHATEAU-PORCIEN.

La ville de Château-Porcien a possédé jadis deux prieurés réguliers : l'un de Notre-Dame, fondé en 1143 dans l'enceinte du château et relevant des bénédictins de Saint-Nicaise de Reims ; l'autre de Saint-Thibaut, fondé en 1087 dans le faubourg de la Morteau, à l'endroit de la paroisse actuelle et relevant de l'abbaye de Saint-Hubert en Ardennes. Le premier disparut, comme existence régulière, vers l'an 1424, à la suite de l'invasion anglaise et de l'abandon de la forteresse. Son église avait servi jusque là de paroisse à la ville[4]. Le second donna, à son tour, asile à la paroisse qui finalement l'absorba,

1. Il s'agit peut-être ici d'un membre de la famille Le Vergeur, des seigneurs de Saint-Soupplet.

2. « Présent à M. de Vandeuil d'une charretée de foin et d'un muid d'avoine ». *Arch. com*[les]. BB 2.

3. « Enregistrement des provisions de M. de Lignier, colonel d'un régiment de milice, nommé gouverneur en remplacement de M. de Boncourt, démissionnaire ». *Arch. com*[les], BB. 2.

4. Actuellement encore, l'église conserve le vocable de Notre-Dame, mais le patron est Saint-Thibault, confesseur.

bien qu'il ait conservé une existence nominale jusqu'à la Révolution [1].

L'histoire de ces deux prieurés donnerait lieu à d'utiles et intéressantes recherches, que pourraient éclairer, d'une part, les archives de Saint-Nicaise, à Reims, et d'autre part, celles de Saint-Hubert, à Arlon (Belgique). L'*Histoire de Reims* par D. Marlot fournirait déjà de précieuses indications, en ce qui concerne les dépendances de l'abbaye de Saint-Nicaise [2]. Pour celles que les moines de Saint-Hubert conservèrent jusqu'à la fin avec un soin jaloux, il y aurait lieu de recourir à d'excellents travaux qui complètent sur bien des points les énonciations de Jean Taté [3]. Une circonstance récente, la question d'ancienneté des moulins de Château, amena la découverte du texte original de la charte de fondation du prieuré de Saint-Thibault. On n'en connaissait que la traduction, et Taté suspectait la sincérité du document, à raison des avantages considérables concédés presque sans charges par le fondateur [4]. Il y a donc utilité à produire la pièce dans l'état où elle figurait au chartrier de Saint-Hubert-en-Ardennes. Les érudits en jugeront.

Charte de fondation du prieuré de Saint-Thibaut de Château-Porcien par Roger II, comte de Porcien, en l'an 1087.

In nomine sanctae et individuae trinitatis, amen. Notum sit omnibus sanctae ecclesiae filiis presentibus et futuris quod ego Rogerus, comes Porcensis territorii, recogitans ex animo de bonis a summo et omnipotenti deo acceptis, fui inspiratus ut in suburbio urbis castri porcensis ecclesiam deo edificarem, sub invocatione sancti confessoris Theobaldi, pro remedio animae mae et Ermangardis, uxoris mae, et filiae mae Sibiliae et omnium progenitorum meorum ; quapropter, de consensu comitissae, uxoris meae, et annuente filia mea carissima, vocatis ex monasterio sancti Huberti in Ardenna religiosis viris ejusdem monasterii monachis, ecclesiam et cellam ante castrum porcense construxi, quarum proprietatem, dispositionem, regimen, nominationem seu provisionem trado et tradidi in perpetuum religiosissimo abbati Theodorico et ejus

1. Le bâtiment contigu à l'église, nommé le *Prieuré*, a été reconstruit à la fin du XVIIIe siècle ; il fut vendu à la Révolution, et il a été racheté par l'Hospice dont il forme avec ses jardins, la plus belle dépendance.

2. *Edit. latine*, t. II, Reims, 1679, p. 336 à 340.

3. *Le prieuré de Saint-Thiebaut de Château-Porcien*, chartes originales décrites par le comte Olivier de Gourjault, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, janvier 1887, t. XXII, p. 1.

4. Cf. La traduction dans l'*Essai hist. sur Rozoy-sur-Serre*, t. I, p. 197.

successoribus, praedicti monasterii abbatibus, nihil juris in dicta cella mihi reservans nec successoribus meis ; et, ut dicti religiosi deo alacriorem reddant servitutem, pro dictae cellae fundatione, do abbati et conventui sancti Huberti quidquid juris mihi competit in burgo seu suburbio urbis in quo ecclesiam construxi, illud computando a ponte magno usque ad pontem aquae mortuae versus orientem [1], cum banno ipsius suburbii, cum omnibus appenditiis suis, cum terris cultis et incultis, quas tenebat villicus Goderlarus, cum molendinis juxta pontem magnum sitis [2], cum pratis, silvis et vineis eidem Goderlaro in censum datis, cum furno bannali, cum omni censu et universo jure et telonio nundinarum quae fiunt et fient singulis annis in dicto banno in festo sancti Theobaldi, incipiendo a vigilia festi, usque ad meridiem diei sequentis ; do preterea sextilagium et minagium omnium granorum que vendentur in dicto banno, quolibet anni et hebdomadis die, cum domo sextilagii quae mihi competit in dicto burgo, quae omnia vocabuntur feudum abbatis, quod erit et volo ut sit ab omni subjectione, onere et servitute liberum, nisi quod propter omnem justitiam quam trado et tradidi ecclesiae sancti Huberti in dicto banno, quivis abbas sancti Huberti, aut commissus ejus tenebitur semel mihi et successoribus meis praestare juramentum fidelitatis in recognitionem donationis ; tenebuntur insuper religiosi in dicta cella commissi, singulis diebus dominicis tantum, summo mane sacrum dicere, dum contingit venatores [3] ire ad venationem et a nobis requisiti fuerint et non alias ; et ad hoc tenebuntur comites pro tempore existentes, singulis annis, dare praedictis religiosis dolium vini et mensurae remensis ; quod si quae bona ab eisdem religiosis acquirentur, volo ut sint libera ab omni decima, terragio, impositione et onere quae mihi debentur ; denique in recognitionem pro bonis a deo datis, comitem porcensem censui annuo decem solidorum parisiensium subjicio dictae ecclesiae tanquam deo ; quam donationem ita liberam, astante et approbante Reginaldo, remensi archiepiscopo, astantibus quoque nobilibus et ignobilibus feci, ut nemini successorum vel ministrorum meorum reclamare quidquam liceat. Hujus donationis testes fuerunt, quorum nomina subscripta sunt, Rogeri comitis, Reginaldi archiepiscopi remensis, Alberti comitis Namurcensis, Ermangardis comitissae, Sibiliae filiae, Hugo-

1. Il s'agit ici du grand pont près du moulin sur le principal bras de l'Aisne, et du pont de la Morteau sur le petit bras, qui existent encore l'un et l'autre.

2. Outre les grands moulins situés, comme aujourd'hui, près du grand pont, il y eut aussi le moulin de Chantereine, dont Taté vit encore les étais dans la rivière de Chantereine, derrière les maisons de la Morteau.

3. Le mot *veneratores*, au lieu de *venatores*, se trouve dans le texte de la minute qui nous a été obligeamment communiquée, en 1889, par Me P. Misset, successeur de Me de Massary, mais nous croyons à une erreur dans la transcription ou même dans l'original.

nis, Scoti, Pungardi, Odardi filii ejus, Erardi praepositi et aliorum multorum. Actum publice, anno incarnati verbi millesimo octuagesimo septimo, indictione decima, regnante rege francorum Philippo XXVIII anno.

A cet acte était appendu un sceau dont la queue seule existe encore.

Pour expédition conforme à l'original, et aux copies conservées aux Archives de l'Etat à Arlon, province de Luxembourg-Belge. Cette expédition délivrée à la demande de M[e] de Massary, notaire à Château-Porcien, Arlon, le 12 août 1887. Le conservateur des Archives de l'Etat, (*signé*) Hourt.

Autre acte, délivré en copie par le conservateur des mêmes Archives, portant confirmation des biens du prieuré de Saint-Thibaut par Philippe, seigneur de Croy, marquis d'Arschot, comte de Porcien, par lettres données à Beaumont, le 11 avril 1524. Dans cette pièce, le texte vise les bulles des papes Lucien III en 1183 et Célestin III en 1192, confirmatives de la donation du comte Roger en 1087. Il mentionne aussi les actes de foi et fidélité faits à six mutations des comtes de Porcien, les registres, baux, etc., qui confirment les droits du prieuré. Enfin, il y est question d'une reconnaissance par laquelle Gaucher de Châtillon déclare que les moulins de Château doivent deux muids de blé et un muid de seigle au prieuré de Saint-Thibaut. En conséquence, Philippe de Croy ordonne que l'on paye les dits muids, la pièce de vin de Reims pour la messe des chasseurs, les dix sols parisis qui sont dus aux religieux et dont le procureur fiscal du comte voulait les dépouiller. L'acte est signé par les membres du conseil du comte. L'expédition est donnée d'après la pièce originale sur parchemin, à laquelle est appendu un cachet en cire.

IV.

ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS DE CHATEAU-PORCIEN. MALADRERIE. HOTEL-DIEU.

La maladrerie de Château-Porcien a été fondée par les comtes au XIII[e] siècle, comme tous les établissements de ce genre destinés au soulagement des malheureux lépreux[1]. Elle était située au revers de la colline de Naudin, près du chemin de Condé, à l'endroit où subsiste encore la petite chapelle,

1. *Léproseries et maladreries des Ardennes*, par Sénemaud, dans la *Revue historique des Ardennes*, 1866, t. III, p. 177.

utilisée comme grange, mais désignée toujours sous son ancien vocable de Saint-Lazare. Ce petit édifice, reconstruit en partie dans les derniers siècles, offre cependant une fenêtre sur la face nord qui a conservé la forme gothique et les colonnettes de la construction primitive. A l'intérieur, sur le côté droit, une inscription, gravée sur une pierre mais illisible en grande partie, relate les anciennes fondations. Les biens de la maladrerie ont été joints à ceux de l'Hôtel-Dieu qui a toujours formé le principal asile hospitalier de la ville.

Cet Hôtel-Dieu, l'une des plus florissantes maisons de charité de la contrée, remonte au moyen âge à une époque indéterminée. Ce fut Gaucher de Châtillon, comte de Portien et connétable de France, qui fonda sa chapelle en l'an 1300 ; d'autres dotations enrichirent successivement la maison, mais les guerres civiles et étrangères la ruinèrent à plusieurs reprises, et dissipèrent ses revenus. La donation du prince de Condé en 1686 permit de reconstruire les bâtiments et d'acheter les biens fonds qui sont restés jusqu'à nos jours la source de sa prospérité[1]. Incendié en 1775, l'Hôtel-Dieu fut une dernière fois rebâti en 1777, date qui se lit sur la porte principale, et agrandi récemment des belles dépendances de l'ancien prieuré de Saint-Thibaut.

L'historique de la maladrerie et de l'Hôtel-Dieu formerait un sujet d'étude fort attrayant, facile à composer à l'aide des notes de Taté et des archives de la maison déjà inventoriées en 1878 par M. Sénemaud. Nous nous bornons à produire ici une pièce qui donne minutieusement l'état où se trouvait l'Hospice au milieu du XVIIIe siècle :

MÉMOIRE POUR L'HÔTEL-DIEU DE CHATEAU-PORCIEN (rédigé vers 1767), *présenté à Son Excellence Monseigneur De la Roche-Aimon, archevêque duc de Reims et grand aumônier de France, etc..; conforme à l'état demandé par Monseigneur le Controlleur général et le modèle envoyé à ses ordres par M. l'Intendant de la Province.*

1. Extrait de la *Relation de la mort de Monsieur le Prince, du* 16 *décembre* 1686 : « ... Il avait fait dessein de ne plus rien donner à la satisfaction pour l'embellissement et la commodité de Chantilly, voulant exécuter durant sa vie tout ce qu'il avait résolu avec conseil et cru devoir faire pour des restitutions où les guerres civiles l'avaient engagé, et comme Dieu ne lui avait pas donné la vie assez longue pour cela, il a ordonné qu'on examinât encore de nouveau s'il y avait quelque chose qui lui eut échappé pour y satisfaire... » *Revue critique d'histoire et de littérature,* 4 octobre 1880, p 277 des *Variétés publiées par A. Gazier* sur la mort du Prince de Condé en 1686.

OBSERVATION PRÉLIMINAIRE.

Quel changement, Monseigneur! une des plus anciennes maisons de charité, les titres les plus reculés en attestent l'existence sans pouvoir en montrer l'origine ; une des plus nécessaires, deux cents familles de la ville réduites pour la plupart à l'indigence y attendent des secours qu'aucun autre moyen ne peut leur fournir, ainsi que les soldats dans les garnisons : cette maison étoit réduite, il y a un siècle, à cent livres environ de revenus par le malheur des guerres civiles.

Le Prince de Condé qui avoit causé la ruine du Peis luy fit une aumosne pour réparer le bâtiment et acheter des fonds [1]. Avec leur revenu on nourrissoit très chétivement dix à douze pauvres, sans qu'on ait pu y fournir le linge, les lits, meubles et les provisions nécessaires. Depuis 1749 on entretient, on nourrit plus de trente personnes avec les mesmes fonds, sans dettes, et le mobilier assez bien établi.

C'est à une providence bienfaisante, au zèle de Monseigneur de Rohan, à l'entrée de trois sœurs hospitalières de Nancy qu'on doit cet avantage nécessaire au bien public. Sa Majesté a daigné reconnoitre l'antiquité de cette maison, la nécessité de la secourir en confirmant le traité fait avec la communauté de Saint-Charles de Nancy par ses Lettres patentes de 1753 duement enregistrées au Parlement [2].

Le bon ordre que les sœurs y observent, leur attention sur le travail des pauvres, et plus encor leur œconomie la plus exacte, jusqu'à être confondus avec les pauvres pour la nourriture et l'habitation, sont les moyens qu'elles employent avec succès pour le bien de la maison, pour la consolation des pauvres et pour former de jeunes filles orphelines à qui elles inspirent, avec la piété, l'amour du travail, en même tems qu'elles forment leur tempéramment par une nourriture régulière. Elles font encor du bien au dehors en donnant des secours en alimens et remèdes aux pauvres qui ne peuvent être admis à la maison.

L'exposé qu'on fera de ses revenus, de ses charges, justifiera la nécessité de cette observation.

1. Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu reçurent, après la mort du prince de Condé en 1686, des mains de M. de Gourville, intendant du feu prince, la somme de 15.000 livres tournois, léguée par ledit prince à l'Hôtel-Dieu, à charge que de ladite somme il en serait employé 12.000 en achat d'héritages et 3.000 au rétablissement et réparation dudit Hôtel-Dieu. *Archives hospit. de Château-Porcien*, B 2 ; carton, 1644-1764.

2. Ce sont toujours des religieuses de Saint-Charles de Nancy qui desservent l'Hôtel-Dieu de Château, et y rendent les mêmes services qu'il y a un siècle, en parfait accord avec la municipalité et la commission administrative. Sur l'utile carrière de la dernière supérieure de cette maison, Madame Hyacinthe Xénard, consulter la notice nécrologique de l'*Almanach-Annuaire de Matot-Braine*, 1889, p. 232.

CHAPITRE I. — *Nombre des pauvres.*

Il y a actuellement *trois valides*, un garçon sans asile et qui s'occupe à faire des bas pour les pauvres, deux filles dont le caractère n'est pas propre à la société, amorties, *onze invalides*, dont un homme âgé et languissant, cinq veuves âgées et cinq filles incommodées.

Onze filles orphelines. Trois sœurs, une servante pour les aider, ordinairement deux malades. Total des personnes à nourir et à entretenir, 30 ou 31.

On donne encore le pain en tout ou en partie à sept pauvres au dehors.

CHAPITRE SECOND. — *Recettes*, 1er *Fonds.*

Les censes en grain froment sont louées 219 setiers et demy, elles rapportent en argent..............	508 l.	
Quatre petites pièces de prés sont louées...........	21	2
Deux petites maisons............................	58	10
Quatre-vingt-huit verges de vignes peuvent rapporter sept à huit pièces de vin, année commune, à 20 l. la pièce..	150	
Le froment évalué à 5 l. le setier à cause du déchet et de la mesure au rés...........................	1097	10
2e Rentes.		
Les rentes foncières et non rachetables..............	28	4
D'autres affectées sur héritages......................	100	
Les rentes constituées................................	134	10
Le casuel de l'année 1765 a monté à................	82	7
3e Produit.		
Les aumosnes de la queste, du tronc, etc............	50	
Le produit du travail des pauvres de 1765...........	600	16
Total de la Recette 1766.........	2840	19

L'Hôtel-Dieu n'a pas de franc salé, n'y aucuns fonds du Roy. Le fermier remet ses entrées par indulgence.

CHAPITRE TROISIÈME. — *Dépense.*

Art. 1er. — *Appointement des employés*, Gratis.

Art. 2. — *Gages.*

Aux 3 sœurs hospitalières, suivant leur traité pour leur entretien, voyages et autres frais qui les regardent.	210 l.	
A la servante, trente trois livres.....................	33	
Art. 3. — Charges.		
Au prêtre qui acquitte les messes de fondations......	25	10
Pour deux fondations à la paroisse affectées sur des biens de l'Hôtel-Dieu et un office de dévotion à la chapelle, huit livres..................................	8	

Pour des livres à distribuer aux pauvres à l'école et d'autres en récompense, dont une ferme est chargée,	25		
Pour la conduite de l'horloge au maître d'école......	12		
Pour le restant d'une rente due à des mineurs sur une partie de maison qui appartient à l'Hôtel-Dieu.....	2	5	

Art. 4. — *Des réparations et dépenses extraordinaires.*

En 1765, elles montent à six cent cinq livres un sol dont plus de quatre cent livres ont été employé à faire un plan et des fossés pour le défendre, ce qui servira dans la suite à faire des échalas pour les vignes et le reste à l'usage de la maison, cy.......	605		

Art. 5. — *Entretien et nouriture.*

La dépense journalière des sœurs a monté pour 1765 à six cent cinq livres..........................	605		
Les grosses provisions faites par le receveur à six cent soixante cinq livres neuf sols......................	665	9	
130 setiers de grain consommés, à 5 l. le setier......	650		
Le total de cet article est de dix neuf cent vingt livres neufs sols, qui, partagés par 30 fait à chaque teste la somme de 64 l. par an et 3 s. 6 d. par jour. Joignant ensemble les 920,16 à la dépense ordinaire, monte pour l'année à deux mil huit cent quarante et une livres cinq sols...........................	2841 l.	5	

Art. 6. — *Travail.*

On a observé qu'il avoit raporté 610 l. 16 s. preuve			
Les chaisnes vendues ont produit....................	1542		
L'achat des matières................................	950		
Excédant de Recette............	592		
On y joint pour des façons de bas..................	18	16	
Qui ont entré dans la recette....	610	16	

ETAT POUR LES DIX ANNÉES PRÉCÉDENTES POUR EN FORMER UNE ANNÉE COMMUNE.

Recette pour 10 ans.

Revenus des censes..........................	5080 l.		
— des près...	211		
— des maisons.........................	585		
— des vignes..........................	1500		
— de 204 1/2 pour 9 années.............	9202	10	
— et 219 1/2 pour une autre............	1097	10	
Aumosnes....................................	2361	19	6
Casuel......................................	1836	5	6

Travail	3231		6
	25105	5	6
Rentes non comptées	2627		
Recette totalle	27732	5	6

Dépense pour 10 *ans.*

Ordinaire	23605	6	4	
Extraordinaire	4626	12	7	
Total	27231	18	11	
Retirez pour les charges	3127	10		
Pour extraordinaire	4626	12	7	
	7754	2	7	
Reste	19477	16	4	pour l'entretien et la nourriture des 10 ans.
Preuve	27231	18	11	
Par an	1947	15	6	d'un an pour 30.
Par jour à chacun		3	6	2, 2
Recette totalle	27732	5	6	
Dépense —	27231	18	11	
Excédent de recettes p. dix ans	500	6	7	

Observation.

Votre excellence, Monseigneur, sera frappée d'étonnement, comme tous ceux qui le voyent, de ce qu'une maison de Pauvres puisse subsister et nourir tant de sujets avec si peu de revenus. Les malades seuls causent une dépense en alimens et remèdes de vingt sols au moins par jour, il semble qu'on ne puisse nourir et entretenir les invalides et les sœurs à moins de dix sols et le reste des pauvres et enfans environ à cinq sols, double de la dépense. Les soldats la surchargent encor dans les garnisons, et leur paye n'est pas suffisante pour compenser les alimens et les remèdes, une dernière a fourni 480 billets d'hôpital. Cependant les sœurs qui la dirigent en se réduisant au rang des pauvres donnent à tous le nécessaire, mais avec une grande œconomie.

Pour leur donner une carrière plus libre, il faut de nécessité en augmenter les revenus, d'autant plus qu'outre l'ordinaire on prevoit des dépenses très nécessaires, la réparation de la hollande le long de la rivière qui la baigne, de nouveaux terrains à acheter, des batimens à y construire.

Le local du terrain qu'elle occupe n'a que dix toises quarrées de surface, partagé par une cour de 25 ou 30 pieds : il n'y a pas d'autre logement pour les pauvres et les sœurs qu'un petit pavillon de quatre places quarrées de dix-huit piés chacune. L'une sert de

cuisine, deux pour les malades, encor celle des femmes a huit lits, ce qui en rend l'air épais et mal sain. La quatriesme est coupée pour donner aux sœurs un seul appartement de neuf piés de large et aux pauvres invalides un ouvroir ou retraite. Le haut est également occupé par les enfans. Sur la rue la chapelle est placée d'un côté, la sacristie et le bureau de l'autre. Il n'y a pas de cellier ny de caves suffisantes. On est obligé de mettre le vin ailleurs : il ny a pas de fourny ny de jardin, places nécessaires. Le bois est exposé à l'injure de l'air dans la cour ouverte du côté de la rivière au nord.

On regarde donc comme une dépense indispensable l'achat de la maison voisine, d'autant plus qu'elle prive du soleil, qu'elle a des servitudes et qu'elle borne l'Hôtel-Dieu à l'orient par son jardin, et au midy par un batiment élevé qui offusque la maison. L'air est nécessaire aux malades, ils en sont privés. Les pauvres doivent avoir des places communes, ils n'en ont pas ; les sœurs devroient avoir un logement commode, elles sont plus resserrées que les pauvres. Si on ne peut parvenir à l'acquisition de la maison voisine, on sera forcé de prendre ailleurs un emplacement dans la suite.

On ne peut parvenir à ce but que par les bienfaits de Sa Majesté : en accordant le franc salé comme aux autres hôpitaux du Royaume, ce seroit une grâce qu'on désire avec ardeur, et à laquelle les fermiers généraux paroissent portés d'inclination par l'arangement qui poura se faire des biens eclésiastiques, surtout de ceux de la paroisse, il seroit aisé de fortifier cet établissement nécessaire au bien public.

Il n'est pas, Monseigneur, de conjoncture plus favorable, puisque la providence qui vous a donné pour supérieur diocésain, vous a mis en main toute l'autorité par les places honorables auxquelles le Roy vous a élevé. Dans le partage des grâces pouriez-vous oublier des enfans dont vous êtes le père, et surtout les pauvres dont la misère est sensible à votre cœur ?

La ville pour laquelle on s'intéresse étoit riche autrefois par la route et le commerce, elle a perdu ces avantages ; des sièges, des incendies multipliées ont fait déserter ses meilleures familles ; les bourgeois qui restent sont accablés par des dettes hypothécaires et des arrérages de rentes. La pluspart des artisans sont occupés à la culture des vignes qui les ruinent. Les autres vivent avec peine du fruit de leurs travaux ; si leur santé chancelle, si leur age est avancé, il n'y a plus de ressource que dans les aumosnes ; il n'y en a pas de fixes que six setiers de seigle, les questes pour eux ne vont guerres qu'a vingt écus par an. Les bourgeois sont accablés par les imposts ; le Roy a tiré près de 50,000 livres dans cette partie d'une ville chargée d'ailleurs d'une multitude de travaux publics. Comment y trouver des aumosnes ?

Il n'est donc que l'Hôtel-Dieu où ils en ont, encor ne peut-on pas y recevoir tous ceux qui en sollicitent l'entrée et qui y ont droit, encor moins ceux que leurs maladies ou infirmités pouroient se communiquer aux autres qui y habitent. Celuy qui a la charge de ces misérables sous votre autorité l'implore pour eux, il ose espérer que l'exposé de leur misère aura touché Votre Excellence, et qu'ils en éprouveront les bienfaits. Il a l'honneur d'être avec un profond respect,

Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

G. Metoyer, curé de Château.

(*Archives de Reims*, série G, Fonds de l'Archevêché, Visites, Doyenné de Saint-Germainmont, paroisse de Château-Porcien.)

(*A suivre.*)

LES ARCHIVES DES ACTES DE L'ÉTAT-CIVIL*

DE

CHALONS-SUR-MARNE

Paroisse Saint-Alpin *(Suite)*

597. Le 23 may 1752, marié M. Antoine-Philippe Le Moine de Villarsy, fils majeur de feu Pierre Le Moine de Villarsy, vivant officier chez le Roi et de feu Marguerite-Philippe le Gay et Catherine, fille mineure de Pierre-François Gargam et de dame Marie-Anne-Louise Baugier.

598. Le 3 fevrier 1753, inhumé en cette Eglise M. Jean-Jerome Champenois, avocat en Parlement, 63 ans.

599. Le 12 juin 1753, b. Antoine-Nicolas, fils de Antoine-Philippe le Moyne de Villarsy, Capitaine d'Infanterie et de dame Catherine Gargam.

600. Le 20 juin 1753, décédé dame Catherine Gargam, femme de M. Antoine-Philippe le Moyne de Villarsy, 24 ans. Inhumé en cette Eglise.

601. Le 30 septembre 1754, b. André Jean-Baptiste, fils de Pierre-Louis-Timothée Brocq de Fagnières, Ecuyer, Prevost général de Champagne et de Marie-Anne du Ban de Recquigny.

602. Le 21 avril 1756, b. Madeleine, fille de M. Joseph-Memie-Jerome de la Fournière et de damoiselle Oulry.

603. Le 11 août 1757, b. Antoine-Louis-Memie, fils de Pierre-Louis-Timothée Brocq de Fagnières, Seigneur de Millet et Recquigny et de Marie-Anne du Ban de Recquigny.

SAINT-ALPIN. — XIe REGISTRE (1759-1768).

604. Le 17 juin 1755, inhumé en cette Eglise Messire Jean-Baptiste-Claude Billet, Ecuyer, Seigneur de Montcetz, Montjouy, Saint Martin, mort la veille, paroisse Notre-Dame, 68 ans.

605. Le 2 fevrier 1756, décédé damoiselle Anne des Resmeaux, veuve de M. François du Chesne, 78 ans.

606. Le 29 juillet 1757, décédé M. Claude-Pierre Billet, Ecuyer, Seigneur de Maljoui, ancien Capitaine au Régiment de la Reine, Dragons, Chevalier de Saint-Louis, 69 ans. Inhumé en cette Eglise.

* Voir page 445, tome XXV de la *Revue de Champagne*.

607. Le 30 octobre 1757, inhumé en cette Eglise M. Jean-Baptiste Baudoin Tiran, fils de M. Baudoin Tiran, secrétaire du Roi et de dame Thérèse Cousinat, 17 ans.

608. Le 12 mai 1759, décédé dame Perrette le Brun, dame de Compertrix, 86 ans, veuve de M. Dubois, Seigneur dudit lieu. Inhumée en l'Eglise des Pères Augustins.

609. Le 13 novembre 1759, décédé Jacques Chauffot, Seigneur de la Basse Tour-sur-Marne, 85 ans. Inhumé en l'Eglise des Augustins.

610. Le 9 avril 1761, décédé Marie-Madeleine Pome de Pinteville, 44, épouse de M. Grojean, ancien Consul. Inhumée en cette Eglise.

611. Le 19 novembre 1761, décédée Madame Nicole le Brun, veuve de M. Jean Brocq, Ecuyer, 78 ans. Inhumée en cette Eglise.

612. Le 7 février 1763, marié Charles-Antoine-François d'Argent, Ecuyer, Seigneur de Dommartin et autres lieux, fils majeur de Messire Antoine-Charles d'Argent, Ecuyer, Trésorier de France au bureau des finances de Champagne et de feu N. Cabrillon et de damoiselle Charlotte-Louise Baugier, fille mineure de Messire Pierre-Louis Baugier, Chevalier, Seigneur de Bignipont et de Marie-Jacquette Papillon.

613. Le 15 mars 1753, marié Messire Antoine-Louis-Charles-Madeleine Guillaume de la Cour, Baron de Saint-Eulien, Seigneur de Marson et de Fagnières en partie, fils majeur de feu Joseph Guillaume de la Cour, Baron de Saint-Eulien, et de dame Anne-Françoise Guillaume de Saint-Eulien, et Marie-Nicole du Bois de Crancé, fille mineure de Messire Claude du Bois de Crancé de Livry, Chevalier, Seigneur de Launois, lieutenant des Maréchaux de France et de dame Jeanne Perrier de Saligny.

614. Le 26 avril 1763, marié Jean-Baptiste Turpin, Ecuyer, Trésorier de France, fils de feu M. Nicolas Turpin et de Marie Vatry et damoiselle Louise Gargam, fille de feu M. Pierre-François Gargam, avocat en Parlement et de dame Marie-Anne-Louise Baugier.

615. Le 11 novembre 1763, b. Marie-Charlotte, fille de Charles-Antoine-François d'Argent, Ecuyer, Seigneur de Dommartin et de dame Charlotte-Louise Baugier.

616. Le 25 décembre 1763, décédé Messire Joachim-Jacques de Noel de Chevigny, 67 ans, Curé de cette paroisse pendant 34 ans.

617. Le 22 février 1764, inhumé Messire Robert de la Vienne, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine de Grenadiers, mort la veille, 69 ans.

618. Le 28 mars 1764, inhumé en cette Eglise Marguerite Moret, épouse de Messire Pierre-Ignace de Ligny, Seigneur de Juzau-

court, ancien Capitaine d'Infanterie au Régiment de Touraine, 22 ans.

619. Le 28 juillet 1764, décédé Messire Claude du Bois de Crancé de Livry, Ecuyer, Seigneur de Launois, Compertrix, Fagnières, ancien Capitaine au Régiment de M. le Dauphin, Chevalier de Saint-Louis, 66 ans, en présence de Messire François-Jean-Marie Morel, cousin issu de germains du défunt.

620. Le 25 septembre 1764, marié Philippe-Louis Gargam de Moncetz, 33 ans, fils de feu M. Pierre Gargam et de feu Marie-Anne-Louise Baugier et veuf de damoiselle Blondeau, et de damoiselle Jeanne-Constance Bossaert, 23 ans, fille de François Bossaert et de Marie-Anne-Jeanne-Joseph Tirant.

621. Le 14 octobre 1764, b. Antoine-Joseph, fils de Pierre-Louis-Timothée Brocq de Fagnières, Ecuyer, Seigneur de Millet, Recquigny et de Marie-Anne Duban de Recquigny.

622. Le 25 février 1765, né et baptisé Pierre-Edme-Louis, fils de M. François-Xavier-Louis Gargam de Chevigny et de damoiselle Cécile Robin.

623. Le 21 mai 1766, marié Charles-Joseph la Goille, 38 ans, Chevalier de Saint-Louis, fils de Messire François la Goille, Ecuyer, Seigneur de Selle de la paroisse de Courtagnon, diocèse de Reims et Madame Jeanne Perier de Saligny, veuve de Claude Dubois de Crancé.

624. Le 5 juin 1766, inhumé en cette Eglise M. Joseph-Memie-Jérome Lafournière, Seigneur de Marson, avocat en Parlement, 50 ans.

625. Le 6 novembre 1766, née Madeleine-Félicité, fille de Pierre-Louis-Timothée de Brocq de Fagnières et de Marie-Anne Dubant.

626. Le 26 décembre 1766, décédée damoiselle Louise de Noël de Chevigny, 80 ans. Inhumée en cette Eglise.

SAINT-ALPIN. — XIIe REGISTRE (1769-1780)

627. Le 11 avril 1769, inhumé en cette Eglise dame Marie-Catherine de Tarade, 49 ans, épouse de Messire Germain Dubois de Crancé, Ecuyer, Seigneur de Loisy.

628. Le 25 juin 1769, née Madeleine-Marie Turpin, fille de Jean-Baptiste Turpin et de dame Louise Gargam.

629. Le 30 septembre 1770, née Marguerite-Nicole, fille de Messire Nicolas-Benoist de Pinteville, Ecuyer, Mousquetaire du Roi et de dame Marie-Blanche le Clerc. Parrain, Messire Nicolas-Benoist de Pinteville, aïeul. Marraine, dame Marguerite le Clerc, épouse de M. le Comte de Chieza.

630. Le 16 juillet 1771, marié Edme-Memie Françoys, Chevalier de Montbayen, Capitaine de Dragons, Seigneur de Cheppes, Glacourt et Fresne, fille de feu Messire Claude Françoys de Mont-

bayen et de feu dame Marie-Madeleine Baugier, 36 ans, et damoiselle Edme-Jeanne-Agnès de Lomas de Valcourt, fille de M. Louis-Claude de Lomas de Valcourt et de dame Marie-Anne-Joseph Gillet de Valcourt.

631. Le 26 mai 1772, décédé Louis de Verrières, 27 ans, Lieutenant au Régiment provincial de Chalons, fils de Messire Claude-Robert de Verrières, Ecuyer et de dame Marie-Gabrielle de Verrières.

632. Le 31 octobre 1772, b. Joseph-Pierre, fils de M. Pierre-François Godet, Seigneur de Marson et de damoiselle Marie-Geneviève de Dommartin.

633. Le 30 mars 1773, né Bonaventure-Maurice, fils de M. Léonard-Louis Fagnier, Ecuyer, Seigneur de Mardeuil, Breuvery-sur-Coole, Sivry-les-Buzancy et Oger, Bailly de Chaalons et de dame Marie-Anne-Jeanne Barbier de Felcourt.

634. Le 3 juin 1775, décédé M. Germain Dubois de Crancé, Ecuyer, Seigneur de Loisy, Chevalier de Saint-Louis, Ecuyer de main de Madame la Dauphine. Inhumé en l'Eglise Notre-Dame.

635. Le 5 juin 1775, né Jacques, fils de Paul de Corvisier et de Nicolle Roger.

636. Le 6 aoust 1776, décédé Messire Pierre-Ignace de Ligny, Seigneur de Juzaucourt, ancien Capitaine d'Infanterie au Régiment de Tourraine, 73 ans.

637. Le 3 février 1777, décédée Madeleine Billet, demoiselle, 81 ans, dame de Monjou, fille de Pierre Billet, Seigneur de Saint-Martin-aux-Champs et de dame Jeanne le Moyne.

638. Le 4 mai 1777, b. Bonaventure, Etienne-Remy, fils de M. Léonard-Louis Fagnier, Ecuyer, Seigneur de Mardeuil, et de Marie-Anne-Jeanne Barbier de Felcourt.

639. Le 13 mai 1777, décédée Marie-Anne-Jeanne Barbier de Felcourt, 34 ans, épouse de Léonard-Louis Fagnier de Mardeuil.

640. Le 8 aoust 1778, décédée Marie d'Hericourt de Sancy, demoiselle 73 ans.

641. Le 7 novembre 1778, décédé Pierre Beschefer, Ecuyer, Seigneur de Vaugency, Saint-Quentin, Breuvery, 57 ans, Trésorier de France.

642. Le 24 avril 1780, inhumé M. André Jean-Baptiste Brocq de Fagnières, Ecuyer, garde du Corps du Roi, Compagnie de Villeroy, 26 ans, fils de M. de Brocq et de damoiselle Dubant.

SAINT-ALPIN. — XIII REGISTRE (1781-1793).

643. Le 4 septembre 1783, inhumé en cette Eglise damoiselle Marie-Anne-Agnès de Lomas, 71 ans.

644. Le 5 mars 1784, inhumé Messire Nicolas-Clément de Gaullier, Chevalier, Seigneur de Couvron, Marlemont et autres lieux.

645. Le 21 aoust 1784, baptisé Jean-Louis-Simon, fils de M. Jean-Jacque du Chemin de Boisjousse, Conseiller au Siège Présidial du Mans et de damoiselle Louise-Anne Lebaron.

646. Le 12 avril 1785, décédé Messire Odile-Sébastien Tarade, Ecuyer, Chevalier de Saint-Louis, Ingénieur en Chef au Corps Royal du Génie.

647. Le 12 mai 1785, décédé Messire Pierre-Edme-Louis, Ecuyer, fils de Messire Gargam de Chevigny, Seigneur de Fagnières.

648. Le 28 janvier 1786, décédée dame Marie-Anne Linage, veuve de Messire Claude Picart, Chevalier, Seigneur de Flavigny, Bury et autres lieux, 91 ans. Inhumé en l'Eglise Saint-Sulpice.

649. Le 7 mars 1787, b. Jean-Louis, fils de M. Jean-Louis Thouille en Irlandais O'Tool, Ecuyer, sorti d'une famille noble d'Irlande et de damoiselle Thérèse Dortu.

650. Le 6 novembre 1787, décédée dame Charlotte-Blanche Clozier, 75 ans, veuve de Messire Charles Godet de Crouy, Ecuyer, Seigneur de Recy, Major au Régiment Royal, Chevalier de Saint-Louis.

651. Le 21 octobre 1788, baptisé Alexandrine-Angélique, fille de Messire Antoine-Charles-Louis Coquebert, Chevalier, Seigneur de Grand-Montfort, Capitaine au Régiment de Bresse et de Anne-Julie-Jeanne Lévesque de Pouilly.

652. Le 5 juin 1789, décédé Messire Edme-Memmie Gargam, Ecuyer, Seigneur de Soudron.

653. Le 12 novembre 1789, baptisé Gabriel-Mathias-Louis, fils de Messire Edme-Henri Comte de Beaujeu, Chevalier, Capitaine, Commandant au Régiment Royal Piémont et de Madame Gabrielle-Angélique de Gauville. Marraine, Angélique de Beaujeu aïeule, représentée par Angélique-Marie-Louise Clozier, cousine germaine.

654. Le 23 aout 1791, marié Claude-Antoine Buirette de Sainte-Ménehould de Marie-Pome Grojean.

655. Le 16 janvier 1792, marié Laurent-Dieudonné Martin, Président du Tribunal du district de cette ville et Blanche-Louise Lafournière, veuve de M. Nicolas Dalichamp, Conseiller du Roy à Saint-Dizier.

656. Le 3 décembre 1792, décédé Denis-François-Nicolas Cappy, 65 ans, ancien Lieutenant-Colonel de cavalerie, époux de Anne-Marguerite-André Tarade.

REGISTRE DE LA PAROISSE SAINT-ALPIN 1624-1650 INTITULÉ PAR ERREUR III[e] REGISTRE DE SAINT-GERMAIN.

657. Le 15 janvier 1624, marié Jacques Linage, Seigneur de Saint-Martin-aux-Champs et damoiselle Magdeleine Brissier. Présents,

Jehan Brissier, Michel Brisser, M. Horguelin, Jacques Langault, Seigneur de Marson.

658. Le 5 février 1624, Nicolas, fils de Claude Caillet et Louyse le Moyne, fille de feu Jehan le Moyne, ont épousé sur les 5 heures du matin.

659. Le 27 janvier 1725, Claude Pinteville, fils de M. Claude Pinteville, docteur en médecine, et Claude Josseteau, fille de M. Jacques Josseteau, greffier au bailliage du Vermandois ont épousé.

660. Le 2 février 1625, Nicolas Braux, fils de feu M. l'esleu Braux et de Magdeleine Debar, ont espousé.

661. Le 1er septembre 1625, Charles le Moyne, fils de Claude Lemoyne, Controleur et Magdeleine Corneille, fille de M. Jean Corneille et de damoiselle Magdeleine Horguelin, ont espousé.

662. Le 16 aoust 1627, M. Gilles Jacobé, esleu à Vitry-le-François et damoiselle Louyse Braux, fille de feu M. Nicolas Braux, aussi esleu à Châlons, ont espousé.

663. Le 8 janvier 1628, M. Charles Giffey, Conseiller et esleu pour le Roy en l'élection de Sézanne et damoiselle Jacquette Gargan, fille de n. h. Pierre Gargan, vivant bourgeois de Châlons, ont été espousés en ladite paroisse Saint-Alpin.

664. Le 3 juin 1628, Jacques le Lorain, fils de Jehan le Lorain et de f. d. Marie de Marizy, paroisse de la Trinité, et Marie le Moyne, fille de n. h. René le Moyne et de dame Marguerite Marionet, paroisse Saint-Alpin, ont été espousés en ladite Eglise Saint-Alpin.

665. Le 13 septembre 1628, Jacques, Esleu en l'élection de Reims, par. Saint-Pierre-le-Vieil et damoiselle Marguerite de Bar, fille de Nicolas de Bar et de Marguerite de Bar, ont esté espousés en cette paroisse Saint-Alpin.

666. Le 5 février 1629, Pierre Paillot, Seigneur de Souin et de la Pagerie, Controleur général du domaine en Champagne et damoiselle Marie Brissier, fille de f. n. h. Michel Brissier et de dame Marie Langault, tous deux de la paroisse Saint-Alpin, ont été espousés en cette Eglise.

667. Le 1er octobre 1629, M. Jean Jourdain, fils de Jehan Jourdain et de dame Françoise Huet, paroisse de la Trinité, et Catherine Josseteau, fille de M. Jacques Josseteau et de d. Catherine Ytam, paroisse Saint-Alpin, ont esté espousés en cette Eglise.

668. Le 17 juin 1630, François Papillon, fils de n. h. Abraham Papillon, Ecuyer, Seigneur de Couvrot et de Saint-Martin-aux-Champs et de damoiselle Marguerite des Forges, paroisse dudit Saint-Martin et damoiselle Anne Linage, fille de feu Jacques Linage, vivant Seigneur dudit Saint-Martin en partie et de damoiselle Claude Langault, paroisse Saint-Alpin, ont espousé en cette Eglise.

669. Le 19 aout 1630, Michel Jourdain, fils de Jean Jourdain et de Françoyse Huet, sa femme, et de damoiselle Claude Poiret, ont espousé.

670. Le 25 février 1631, noble homme Michel le Tartier, Conseiller du Roy, Trésorier de France, demeurant à Troies, paroisse Saint-Jean et damoiselle Boene Braux, fille de feu n. h. Nicolas Braux, ont espousé.

671. Le 9 juillet 1631, Louis de Villeprouvé, Seigneur de Baris, advocat en Parlement, Conseiller et Esleu en l'Election de Troyes, fils de Louis de Villeprouvé, vivant Seigneur de Baris, Intendant de Mgr le Prince de Condé et de damoiselle Anne Angenoust, de la paroisse de la Magdeleine de Troyes et de damoiselle Marguerite Corneil, fille de noble homme Jean Corneil, Seigneur de Mutry et Normé et de feu damoiselle Marguerite Horguelin, ont esté espousés en cette Eglise Saint-Alpin.

972. Le 9 février 1632, Hierosme Truc, avocat en Parlement, fils de n. h. Jacques Truc, Procureur du Roi au bailliage de Vermandois et de feu Heleine François, de la paroisse Saint-Nicaise et damoiselle Anne Dommangin, fille de feu Jacques Dommangin et de dame Anne de Bar, ont épousé en cette Eglise Saint-Alpin.

674. Le 17 aoust 1632, n. h. Jacques Braux, fils de feu Nicolas Braux, vivant Conseiller du Roi et esleu en l'Election de Chaalons et Seigneur de Saint-Valery et de dame Marie-Magdeleine Petit, sa veuve, et damoiselle Perrette de Bar, fille de noble homme Nicolas de Bar, Seigneur de Vouciennes et Vitry-la-Ville en partie et de dame Marguerite Billette, tous deux de cette paroisse Saint-Alpin, y ont été épousés.

674. Le 3 juillet 1633, Claude de Jobert, Escuyer, Seigneur de Soulange et Amblancourt, paroisse dudit Soulange et damoiselle Claude Brissier, fille de feu noble homme Michel et de damoiselle Marie Langault, de la paroisse Saint-Alpin, ont esté espousés en ladite Eglise.

675. Le 26 janvier 1634, François de Bar, fils de feu Guillaume de Bar, vivant recepveur général des Décimes et de feu Perrette Dommengin et dame Marie-Madeleine Braux, fille de feu M. Nicolas Braux et de dame Madeleine Petit, tous deux de cette paroisse Saint-Alpin, ont esté espousés.

676. Le 20 février 1634, Lorent du Molinet, fils de n. h. Lorent du Molinet, vivant esleu pour le Roi à Chalons et de Magdeleine Linage, de la paroisse Notre-Dame et dame Suzanne de Bar, fille de n. h. Pierre de Bar, Seigneur de Bois-Janot et de dame Jacqueline le Goiv, paroissiens de Saint-Alpin, ont espousés en ladite paroisse Saint-Alpin, par Mgr de Chaalons.

677. Le 24 apvril 1634, Robert Feury, Seigneur de Dommarie, de

la paroisse Notre-Dame et damoiselle Anne de Dompmartin, veuve de feu n. h. François le Vaultray, paroisse Saint-Alpin, ont esté espousés.

678. Le 29 may 1634, M. Antoine de Dompmartin, avocat en Parlement, fils d'honorable homme Michel de Dompmartin et de damoiselle Agnès Rognet, et damoiselle Barbe du Courtil, fille de feu noble homme Guy du Courtil, vivant Seigneur de Faremont et de feu Magdeleine Menisson, ont esté espousés.

679. Le 13 aoust 1634, Jacques Rosnay, fils de Claude Rosnay et de Catherine Deschamps et Magdeleine, fille de Jehan Husseney, ont esté espousés.

680. Le 23 septembre 1634, M. Pasquis Gargam, esleu assesseur et dame Catherine Horguelin, veuve de feu M. le Grenetier d'Aoust, ont esté espousés.

681. Le 8 octobre 1634, Claude Mereau, fils de feu honorable homme Jean Moreau et de feu Jacquette Chastillon et Anne Domballe, ont esté espousés.

682. Le 7 octobre 1636, Jean de Morillon, Escuyer, Conseiller du Roi en sa Cour du Parlement de Metz, fils de Jean de Morillon, Escuyer, Seigneur de Pringy, Marne-la-Maison et Reims-la-Brulée et damoiselle Antoinette Rochereau, fille de Denis Rochereau, Escuyer, Seigneur d'Hauteville et de damoiselle Jacquette Dupuis, de la paroisse Saint-Alpin, ont esté espousés en la susdite paroisse.

683. Le 28 febvrier 1639, n. h. Antoine Paillot, fils de feu Pierre Paillot et de Jeanne Huet, paroisse Saint-Nicolas à Troyes et Marguerite Domballe, fille de feu n. h. Pierre Domballe et de Claude Corneil, paroisse Saint-Alpin, ont esté espousés en cette Eglise.

684. Le 6 février 1640, M. René Laigneau, Conseiller du Roi au Grenier à sel de Sézanne, fils de feu n. h. M. Laigneau, vivant Conseiller du Roi, Président et Lieutenant-général en l'Election de Nogent-sur-Seine et de damoiselle Anne du Rue, paroisse Sainte-Marguerite et damoiselle Marie Langault, fille de n. h. Jacques Langault, Seigneur de Marson, Conseiller du Roi, Receveur des tailles à Vitry-le-François et de dame Catherine Ytam, paroisse Saint-Alpin, ont esté espousés.

685. Le 29 apvril 1640, Benoist Dubois, fils de n. h. M. Antoine Dubois et de damoiselle Elizabeth le Roy, demeurant à Saint-Dizier et damoiselle Jacqueline le Moyne, fille d'honorable homme René le Moyne et de feu Marguerite Parionet, de la paroisse Saint-Alpin, ont esté espousés.

686. Le 21 juillet 1640, Martin de Lerton, Seigneur de la Coudraye, fils de feu Gilles de Lerton et de feu Lorette Richard, Capitaine de M. de Vilers Netancourt et Marie la Mairesse, fille de Nicolas la Mairesse et de Martine Cols, ont esté espousés.

687. Le 29 aoust 1640, n. h. Claude Loysson, Président et Lieutenant-général au Bailliage et Siège Présidial de Chaalons, fils de n. h. Claude Loysson, Trésorier de France en la généralité de Champagne et de Anne le Jeune, vivant sa femme, paroisse Saint-Nicaise et damoiselle Claude Hennequin, fille de feu n. h. Pierre Hennequin et de damoiselle Louyse Godet, ont esté espousés.

688. Le 27 novembre 1640, Jehan Raulet, fils de feu Michel Raulet, Conseiller du Roi et Grenetier à Sézanne et de Heloïse Verger, sa veuve, paroisse de Vertus et damoiselle Denise Godet, fille de feu Philbert Godet et de feu Denize Langault, de la paroisse Saint-Alpin, ont esté espousés en cette dite Eglise.

689. Le 12 may 1641, Jacques Rapinat, fils de n. h. Claude Rapinat et de feu dame Anne Chastillon, paroisse Notre-Dame, et dame Marie le Vautrel, fille de Claude le Vautrel et de Jeanne le Febure, ont esté espousés en cette Eglise Saint-Alpin.

690. Le 21 may 1642, Claude Dubois, Grenetier à Saint-Dizier, fils de n. h. Nicolas Dubois, Président, Lieutenant-général au Bailliage de Saint-Dizier et de damoiselle Claude Renaudot et damoiselle Marguerite le Moyne, fille de n. h. René le Moyne et de Marguerite Parionet, ont esté espousés

691. Le 21 janvier 1643, Cosme de Noël, Seigneur des Conardins, paroisse de Brugny, diocèse de Soissons et damoiselle, Anthoinette Linage, veuve de feu n. h. Philippe Thibaut, ont esté espousés

692. Le 28 apvril 1643, Claude Dubois, fils de M. Anthoine Dubois l'esnel, ancien avocat ez siège de Saint-Dizier et de Elizabeth le Roy et damoiselle Charlotte Anthoine, fille de n. h. César Anthoine et de feu damoiselle Louyse Parionet, ont esté espousés.

693. Le 23 janvier 1645, n. h. Claude de Bar, sieur en partie de Voulciennes, fils de feu n. h. Nicolas de Bar, vivant Seigneur dudit lieu et de damoiselle Marguerite Billette, ses père et mère, et damoiselle Perrette de Pinteville, f. de f. n. h. Jehan de Pinteville, Seigneur de Villiers, Conseiller du Roi, Grenetier à Chaalons et de damoiselle de Bar, ont espousé.

694. Le 11 novembre 1647, n. h. Jean Fournier, avocat en Parlement, fils de feu n. h. Pierre Fournier de Vitry et de damoiselle Gillet et damoiselle Marie de Bar, fille de noble et prudent Pierre de Bar, esleu de Chaalons et de Jacqueline le Goix, ont esposé.u

695. Le 26 janvier 1645, n. h. Claude , de n. h. Claude , Seigneur de Betange, Conseiller du Roi au Bailliage de Vitry et damoiselle Catherine Langault, fille de n. h. Jacques Langault, Seigneur de Marson, ont espousé.

(*A suivre.*) Cte D. de R.

RÉPERTOIRE*

GÉNÉRAL ET ANALYTIQUE

DES PRINCIPAUX FONDS ANCIENS

Conservés aux Archives Départementales de la Marne

RÉPERTOIRE ANALYTIQUE (*Suite*)

P

PARGNY-SUR-SAULX (Marne)

Evêché. Pargny, 1 liasse non cotée, ferme.

N.-D. de Vitry. L. 76, ferme. 1348-1686. — L. 113, censive.

Cheminon. L. 37, dîmes de Pargny et autres lieux. — Carton 19, Pargny. 1224-1239.

Trois-Fontaines. L. 56, terres, prés, pêche. 1186-1706.

PARGNY-EN-TARDENOIS (Marne)

Archevêché. Terrier de Pargny.

Anc. Congrég. L. 4, une layette des titres de Pargny. 1253-1325.

Chap. métrop. Pargny, 1 liasse.

Longueau. L. 32, Pargny. 1773-1787.

PARGNY-LÈZ-RÉTHEL (Ardennes)

Saint-Remy. L. 78. Voir Coulommes.

Saint-Nicaise. L. 9, nº 41, Pargny-lèz-Réthel. XVIIIe s.

PARIS (Seine)

Université. L. 84, rentes du collège de Reims sur la ville de Paris.

Archevêché. L. 25, maisons à Paris, formant le petit hôtel de Reims.

Saint-Etienne. Tome II, l. 26, rentes sur l'hôtel-de-ville de Paris et le clergé de France. 1574-1768.

* Voir page 554, tome Ier de la *Revue de Champagne*.

Toussaints. L. 9, rente perpétuelle sur l'hôtel-de-ville de Paris, à cause de la démolition de la maison abbatiale. 1763.

La Charmoye. L. 29, rentes sur l'hôtel-de-ville de Paris et sur les tailles d'Epernay. 1705-1764.

Carmélites. L. 12, rentes sur l'hôtel-de-ville de Paris.

N.-B. Il y a un fonds du Parlement de Paris.

PASSAVANT-EN-ARGONNE (Marne)

De Torcy. Passavant, 1 liasse.

Paroisses. Cure, 1 liasse.

Chatrices. L. 18, dîme de Passavant. 1712. — L. 48, titres anciens et mémoires au sujet des pressoirs banaux de Passavant. — L. 49, Passavant. — L. 50, chasse sur Passavant. — L. 51, réparations à l'église. — L. 52, procès entre l'abbaye et la communauté des habitants, jugé en 1736. — L. 53, délit forestier. — L. 54, greffe de Passavant. — L. 55, contestation pour les dîmes de vin avec les habitants. — L. 56, arrêt entre les chanoines réguliers, messire François d'Haussonville et les habitants pour les droits seigneuriaux de Passavant. — L. 57, procédures en la justice de Passavant pour les dîmes. — L. 68, procès pour les dîmes de Passavant. — L. 69, dîmes des agneaux. — L. 70, domaine de Passavant, anciens titres. — L. 86, baux de la ferme appelée mairie de Grigny, finages d'Eclaires et de Passavant. — L. 100, ban des vendanges de Passavant. — L. 105, procédures contre des particuliers de Passavant pour les dîmes. — L. 111, reconstruction de l'église de Passavant. 1749. — L. 125, baux de dîmes, terrages, greffe de Passavant. — L. 129, traités entre l'abbaye et le curé de Passavant pour les novales. — L. 130, anciens cueillerets de droits seigneuriaux. — L. 137, rente sur le moulin à vent de Passavant. — L. 144, accord entre les chanoines réguliers et le curé d'Eclaires au sujet des dîmes de Passavant.

PASSY-GRIGNY (Marne)

Justices. Justice de Passy-Grigny.

Saint-Denis. F° 432, Rosiers. 1227.

PAUVRE (Ardennes)

Saint-Remy. L. 137, seigneurie, justice. 1204-1781. — L. 138, domaines, censives. 1557-1773. — L. 139, dîmes, cure. 1186-1728.

Saint-Denis. F° 391, Pouvre. 1251.

PÉAS (Marne)

Saint-Nicolas. P. 300, biens. 1505-1642.

Le Reclus. L. 29, Péas. 1524.

PELLE

Igny. F° 106, ou dossier III, l. 28, Pelle et Pertreaux. 1239-1414.

LA PERREUSE (Ardennes)

Saint-Remy. L. 183, La Perreuse. 1100-1767. — L. 327, La Perreuse. Voir Vieux-Saint-Remy.

PERTHES (Haute-Marne)

Erêché. Registre de déclarations de biens dans le doyenné de Perthes. — L. 52, déclaration de biens de la cure.

Trois-Fontaines. L. 52, Perthes. 1505-1723.

Haute-Fontaine. L. 20. Voir Sapignicourt. — L. 34, Perthes. XVII-XVIII[e] s.

PERTHES-LEZ-HURLUS (Marne)

Archevêché. L. 132, fief; depuis 1566.

Saint-Remy. L. 140, Perthes, moitié des dîmes. 1633-1740.

Saint-Thierry. L. 37, Perthes, dîmes. 1200-1765.

Avenay. F° 179, terres, cens, rentes, maisons, bois, prés, justice, dîmes de Perthes-lèz-Hurlus et Condé-sur-Aisne. 1227-1410.

LES PETITES-LOGES (Marne)

Saint-Remy. L. 388. Voir Reims.

Saint-Basle. L. 10. Voir Beaumont-sur-Vesle. — L. 21, seigneurie, justice. 1206-1733. — L. 48, terres, dîmes. 1588-1774.

PÉVY (Marne)

Justices. Justice de Pévy.

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse. 1628-1770.

Chap. métrop. Pévy, 27 liasses. Pour le détail, voir Varin.

Anc. Congrég. L. 4, biens de Pévy, 1 layette. 1373-1733.

PIERREMORAINS (Marne)

Saint-Sauveur de Vertus. L. 26, Pierre-Morans.

PIERRY (Marne)

Saint-Pierre. Pierry, Saint-Julien, Choiseul et les Aulnois, 14 liasses. — L. 1, p. 102, de 814 à 1668. — L. 2. p. 108, de

1325 à 1742. — L. 3, p. 117, de 1323 à 1464. — L. 4, p. 119, de 1325 à 1714. — L. 5, p. 123, échanges et ventes. 1327-1771. — L. 6, p. 126, baux et ascensements. 1392-1753. — L. 7, p. 127, ascensements. 1459-1720. — L. 8, p. 127, moulins de Saint-Julien et Choiseul. 1320-1682. — L. 9, p. 129, usages de Pierry. 1461-1682. — L. 10, p. 131, arpentages et plans — L. 11, p. 131, déclarations de terres. — L. 12, p. 132, cueillerets. — L. 13, p. 132, état général des biens de la terre et seigneurie de Pierry. — L. 14, p. 132, renseignements et procédures.

La Charmoye. L. 18, Saint-Julien ; depuis 1237.

PIGNICOURT (Ardennes)

Chap. métrop. Pignicourt, 1 liasse, dîmes et portion congrue.

PINTEVILLE

Saint-Pierre. P. 141, prieuré de Pinteville, anciens titres non inventoriés.

PLANRUPT (Haute-Marne)

Evêché. L. 53, déclaration des biens de la fabrique.

PLEURS (Marne)

Paroisses. Fabrique, 1 liasse.

Le Reclus. L. 28, Pleurre. 1273-1504.

N.-B. Il y a un fonds du chapitre de la collégiale de Pleurs.

PLICHANCOURT (Marne)

N.-D. de Vitry. L. 41, ferme de Decourt. 1514-1750. — L. 70, ferme. 1311-1732. — L. 94, baux.

Saint-Etienne. Tome V, l. 57, titres divers. 1209-1768.

Chap. Métrop. Voir Vauclerc.

Cheminon. L. 37, dîmes du Bochet et autres lieux. — Carton 19, Plichancourt. 1239.

Trois-Fontaines. L. 53, prés. 1241-1740.

Saint-Jacques. F° 40, gagnage de Plichancourt. 1238-1591.

Saint-Memmie. L. 37, le Bochet. 1274-1568.

PLIVOT (Marne)

Paroisses. Cure, 1 liasse.

Louvois. L. 16, acquisition de terres. — L. 33, prés de Plivot.

Saint-Denis. F° 384, Plivot. 1100-1690. — Titres de propriétés sur ce terroir.

Toussaints. L. 49, dîmes, prés ; depuis 1122.

Saint-Sauveur de Vertus. L. 13. Voir Mareuil.

Avenay. F° 177, Plivis, donations. 1313-1403.

Trinitaires. P. 157, Athie et Pivot, fermes. 1669.

POCANCY (Marne)

Seigneuries. Papiers de la seigneurie de Pocancy. — Terrier de la seigneurie.

Evêché. L. 54, école.

Saint-Etienne. Tome V, l. 58, dîmes. 1473-1767.

Saint-Sauveur de Vertus. L. 27, Pocancy.

Augustins. P. 179, Pocancy. 1654.

POGNY (Marne)

Seigneuries. Terrier de Pogny.

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse. 1672-1792.

Saint-Pierre. Pogny, 2 liasses. — L. 1, p. 132, de 1271 à 1785. — L. 2, p. 134, de 1672 à 1705.

Saint-Etienne. Tome I, l. 43, biens à Pogny. 1487-1751. — L. 55 *bis*, prés. 1638-1765. — Tome V, l. 42, seigneurie, justice, mairie, rivière, etc. 1159-1776. — L. 43, domaines, fermes, terres. 1392-1772. — L. 44, prés. 1461-1768. — L. 45, Pogny. 1613-1772. — L. 46, moulins. 1190-1768. — L. 47, dîmes, cure, église. 1456-1777. — L. 48, censives sur le four banal. 1403-1712. — L. 49, cens et rentes. 1372-1784. — L. 50, lods et ventes. 1623-1734. — L. 51, censives seigneuriales. 1524-1750. — L. 52, procès pour les censives. 1466-1775. — L. 53, rôles des cens. 1616-1758. — L. 54, rôles des cens. 1759-1774.

POILCOURT (Ardennes)

Université. L. 29, Poilcourt. 1640-1780.

Chap. Métrop. Poilcourt, 1 liasse, dîmes.

POILLY (Marne)

Paroisses. Fabrique, 1 liasse. 1669-1791.

Igny. F° 106, Poilly. 1231-1459.

POISSONS (Haute-Marne)

Evêché. L. 55, fabrique.

Haute-Fontaine. L. 35, Poisson. 1266-XVI[e] s.

POIVRE (Aube)

Moncetz. L. 13, Poivre. 1154-1741.

N.-D. de Vertus. L. 22, dîmes. 1547-1675.

POIX (Marne)

Vidamé. Registre contenant dénombrement de la terre de Poix par Samuel de Beauvau. 1627, etc. — F° 55, haute, moyenne et basse justice; dîmes; fief des Bénoyers. 1345-1627.

Toussaints. L. 51. Saint-Gibrien et Poix.

La Neuville. L. 39, Poix et autres lieux.

POMACLE (Marne)

Justices. Justice de Pomacle.

Archevêché. Terrier de Pomacle.

Saint-Remy. L. 141, seigneurie, dîmes. 1575-1780.

Chap. métrop. Marqueuse, 1 liasse, mairie, seigneurie, etc.

PONT-A-MOUSSON (Meurthe-et-Moselle)

Cheminon. Carton 19, Montio. 1189.

Monthiers. L. 28, Montio, pont. 1196.

PONTFAVERGER (Marne)

Justices. Justice de Pontfaverger.

Archevêché. L. 80, rentes seigneuriales ; depuis 1280.

Chap. métrop. Pontfaverger, 8 liasses. Pour le détail, voir Varin.

Saint-Denis. F° 387, Pontfaverger. 1100-1719.

Sainte-Balsamie. L. 20, Pontfaverger. 1182-xviiie s.

Carmélites. L. 31, cense acquise en 1674. — L. 32, baux.

PONTHION (Marne)

Vitry. Justice ; minutes et registres. 1680-1773. — Registres du greffe seigneurial. 1691-1776.

De Torcy. Ponthion, 1 liasse.

Saint-Etienne. Tome IV, l. 16 et 17, dîmes. Voir Brusson et Le Buisson.

N.-D. de Vitry. L. 69, ferme de Ponthion et Brusson. 1239-1737. — L. 94, baux.

Cheminon. L. 17, moulins, prés, terres. 1207-xviiie s. — Carton 19, Ponthion. 1199-1375.

Trois-Fontaines. L. 54, Ponthion. 1479-1779.

Saint-Jacques. F° 37, cense de Ponthion. 1396-1596.

Saint-Amand. L. 5, Ponthion. 1529-1650.

POSSESSE (Marne)

Vitry. Justice et échevinage seigneurial; registres et minutes. 1683-1768. — Productions au bailliage, titres concernant Possesse, liasse non cotée.

De Torcy. Possesse, 1 liasse.

Séminaire. F° 129, ferme de Possesse. 1660-1717.

Monthiers. L. 30, Nantival. 1200-1565.— L. 34, Possesse. 1165-1351. — L. 38, Rotonchamps. 1163-1518. — L. 50, Vadivière. 1306.

Saint-Pierre. P. 139, Possesse. 1262-1766. — Prieuré de Possesse, 2 liasses. — P. 143, l. 1, prieuré. 1172-1526. — P. 146, l. 2, procédures.

La Neuville. L. 28, Possesse. 1100-1556.

N.-B. L'abbaye de Monthiers-en-Argonne était sise au territoire de Possesse.

LES POTHÉES (Ardennes)

Seigneuries. Fonds de la baronnie des Potez.

Chap. métrop. Droits généraux de la baronnie, 17 liasses. — Bois, 16 liasses. — Fiefs, (Aubigny, Flaignes, Justine, Maubert-Fontaine, Marlemont, Sernion), 6 liasses. — *N.-B*. Le Tome III de l'inventaire de Lemoine contient l'analyse des titres de la baronnie. Voir Varin.

POUILLON (Marne)

Saint-Denis. F° 391, cure. 1139-1636.

Saint-Thierry. L. 57, terres. Voir Thil.

POURCY (Marne)

Seigneuries. Titres de la seigneurie de Pourcy. Voir Nanteuil-la-Fosse.

Louvois. L. 13. Voir Germaine.

Longueau. L. 33, dîmes. XIIe s.-1778.

PRETZ (Meuse)

Saint-Etienne. Tome V, l. 56, Prez et Sommaisnes. 1221-1759.

PRÉZ (Ardennes)

Chap. métrop. Prez, 9 liasses.

PRINGY (Marne)

Vitry. Justice seigneuriale. Voir Drouilly. — Minutes et registres de la prévôté. 1712-1789.

Seigneuries. Titres de la seigneurie. Voir Coole.

De Torcy. Pringy et Mutigny, 1 liasse.

Saint-Etienne. Tome V, l. 59, dîmes. 1544-1787.

N.-D. de Vitry. L. 75, ferme de Pringy et Loisy-sur-Marne. 1218-1728.

Trinité. F° 110, prés. 1507-1755.

Saint-Pierre. P. 156, Pringy, Drouilly, Maisons, Loisy. 1679-1786.

Toussaints. L. 50, Pringy, Aulnay-l'Aitre, fermes; depuis 1123. — Carton 20, Pringy. 1150.

Saint-Jacques. F° 41, dîmes. 1245-1268.

Ulmoy. L. 18, moulins de Pringy; depuis 1180.

Augustins. P. 103, Pringy. 1628-1662.

Saint-Amand. L. 16. Voir Bussy-le-Château.

N.-B. Voir aussi le fonds de Saint-Alpin de Châlons.

PROSNES (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse. 1680-1791.

Archevêché. L. 128, fief d'Ardenay à Prosnes; depuis 1530.

Université. L. 64, cense acquise par les Jésuites en 1655.

PROUILLY (Marne)

Justices. Justice de Prouilly.

Paroisses. Fabrique et cure, 1 liasse.

Chap. métrop. Prouilly, 1 liasse, dîmes.

PROUVAIS (Aisne)

Anc. congrég. L. 4, dîmes. 1213-1687.

PRUNAY (Marne)

Justices. Justice de Prunay.

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse. 1651-1779.

Chap. métrop. Prunay, 1 liasse.

Saint-Basle. L. 20. Voir Louvois. — L. 22, mairie, fiefs, moulins, dîmes. 1211-1764.

PUISIEULX (Marne)

Louvois. L. 12. droits des seigneurs de Louvois dans la vicomté de Puisieux. Voir Verzenay.

Archevêché. L. 148, fief de Puisieulx. Voir Sillery.

Chap. métrop. Puisieux. 1 liasse.

Saint-Basle. L. 23, rente sur l'emplacement des moulins. 1517-1520. — L. 43, champ de la mairie. 1579-1686.

Saint-Denis. F° 393, Puisieux. 1278-1352. V. Sillery.

(*A suivre.*) G. HÉRELLE.

L'ARBALÉTRIER

Une institution qui, dans le passé, a rempli, à Châlons, un rôle utile et patriotique, est la Compagnie des Arbalétriers, appelée plus tard de l'Arquebuse.

Tout ce qui concerne cette compagnie ne nous est pas connu, la presque totalité de ses archives ayant été dispersée lors de son licenciement, en 1790. On ne connaît, outre les brèves mentions qui en sont faites dans les registres du Conseil de ville, que les lettres-patentes du roi Charles VII, données à Dijon, en octobre 1437, le règlement arrêté en 1718, et la relation du grand et solennel concours de tir qui eut lieu à Châlons en 1754, relation très littéraire attribuée au chanoine Beschefer, et qui, selon d'autres, serait l'œuvre du chevalièr de Latouche.

C'est en raison de cette disette de documents que nos historiens locaux n'ont pu nous donner qu'un historique fort écourté de cette compagnie.

Ayant, dans le classement des papiers d'une ancienne famille dont nous avons été récemment chargé, trouvé un manuscrit relatant une assez plaisante aventure où il est question de la Compagnie de l'Arbalète, nous avons pensé que cette courte relation, écrite dans le langage du XVIe siècle, était de nature à intéresser les lettrés de la contrée, et nous avons demandé l'autorisation de prendre copie de ce document et de le publier, ce qui nous a été accordé, de fort bonne grâce, par le possesseur du manuscrit.

Comment l'apothicaire Jacques Fabus devint Chevalier de l'Arbaleste.

C'estoit en l'an mil cinq cens soixante et huit de Nostre Seigneur. Qu'il nous absolve s'il le veuil et nous fasse merci à tous et singulièrement à vous lecteur bénévole. Amen.

Et lors vivoit honnestement en la ville et cité de Chaalons en Champagne maistre Gilles, advocat et procureur, demeurant en la rue que l'on dit de Berbis, touchant à la maison à la Rose. — Le dit Me Gilles

estoit homme aagé, prudent, de bon conseil et suffisant entendement; et pourtant d'aulcuns disoient qu'il estoit dur au desbours, n'aimant point à paier ses debtes, non plus qu'à remettre deniers, mesme ceulx qu'il avoit su recueillir des partages, ventes et successions à luy commises, lesquels l'on ne pouvoit récupérer qu'après maintes instances prières et menaces. Nul mieux que luy ne savoit remettre et délayer et tirer parti de l'argent des aultres à son singulier proffit.

Par là il faisoit comme d'aulcuns de la gent chicanière : advocats, tabellions et procureurs qui, quand pauvres orphelins délaissiez, vefves, héritiers, plaideurs, sont tombés en leurs lacets et bonnement leur ont donné pouvoir, pillent et robent un chascun par régulière procuration. Il en fust ainsi de tout temps et bien qu'il y ait de ceste vraye histoire jà bien des ans passés, il en va tous jours de mesme.

A cela n'y a nul remede, sinon qu'il seroit expédient et profitable en chaque ville d'en mettre au pilori trois ou quatre carcan au col, avec licence de leur jecter boue et ordures à la fasce, comme est accoustumé, à la grant joye et esbattement du peuple, pour advertir les aultres et leur servir d'enseignement.

Donc ledit Me Gilles estoit homme de bien autant que procureur ou advocat le peut estre.

II

Adonc arriva par fascheuse adventure que le dit maistre Gilles fust entrepris de griefve et estrange maladie. Souventes fois le jour, sans qu'il eust nuls troubles visibles, ny fust esventé du cerveau, ny desconfit en l'estomach, ne dolent en aulcun de ses membres, trembloit et trémuloit du tout. Tantost branloit la teste, tantost les bras et les jambes, et en la parfin trembloit du tout ensemble, sans qu'il pust en rien modérer ne arrester iceluy mouvement.

Lors fist mander Maistre Claude Galibert le medecin. Cettuy ci bien cognoissant la malice, ladrerie et avarice dudit Me Gilles, car pieça luy avoit fait plus d'une visite et jamais n'avoit vu la couleur de son argent, ne se hasta point, se doublant que si le cas estoit pressant on allast en quérir un aultre.

Mais sur le soir aiant esté de nouveau mandé y allat maugréant, et arrivé proche la porte estoit encore indécis d'entrer. Pour se conseiller, il attendit un petit et pensa et s'affermit de ne donner aucun advis qu'il ne fust d'abord paié de vingt escus qui deubz lui estoient, et lors entra.

Et trouva le dit Me Gilles assis et tremblant, en grand esmoi, geignant et le réquérant qu'il fust, de par lui et souverain remède, de mort garanti et saulvé.

— Alas! Alas! disoit-il, un tel mal est signe de mort certaine à briefs jours.

— Hé! Hé! fist Me Galibert, si comme dites estes tout prest de vostre départ, mettez bon ordre à vos affaires et paiez ce que devez pour avoir seureté de ne faire tort à personne, dont je vous rappelle

et fais mémoire que deub m'est dès un longtemps plus de vingt escus, desquels n'ai encore vu le premier.

— Las ! comment voulez vous fist ledit Me Gilles, qu'un pauvre procureur payast vingt escus d'un coup ? Il n'en est exemple dans le passé, jamais il ne le put faire ; peut estre le pourroit-il par long espace de temps et par minimes à comptes.

— Bon ! Bon ! reprit le medecin je connais ceste antienne pour l'avoir entendue jà bien des fois, et sais que ce sont promesses fallaces dont n'avez tenues aulcunes. — A mon regard c'est chose vue et conclue que n'aurez nul conseil ou reconfort que d'abord n'ayez paié l'ancien. — Or tost ! tost ! vingt escus, fit il en tendant la main.

— Certes, fist ledit Me Gilles, volontiers le ferois, mais pour l'instant n'ai nul argent sinon quelque menue monnoie qui bien comptée ne fait peut estre pas deux escus vaillant.

— A d'autres ! dit Me Galibert, si j'avois congé et licence de quérir et chercher ès meubles et coffres qui sont céans, ai bonne créance que sans nul doubte y trouverois de quoy paier les vingt escus qui deubz me sont et d'abondant bien aultre grosse somme.

— Ah, fit en riant le procureur, volontiers vous donné je ceste licence ; ouvrez tout, mesme ce coffre ; et n'y trouverez que quatre ou cinq boisseaux d'avoine seul proffit et revenu que ceste année ai tiré de ma ferme de la Noblette, le fermier estant mort de griefve et fascheuse maladie sans paier rien de son fermage, ni le prix de la semence à luy advancée, et de présent le peu de récolte qu'il y avoit est toute gastée.

Le médecin souleva la tablette du coffre et n'y vit au vray rien que avoine. Mais jectant le regard sus le procureur apercut son visage comme inquiet et troublé, et lors cognoissant bien la singulière malice dudit procureur, se pensa que icellui le vouloit jouer et berner et plongea la main en l'avoine et y rencontra certains résistants objets qu'il tira hors, lesquels estoient sacs d'escus bien emplis et bondés.

— Un ! fit il en tirant le premier, deux, trois, quatre, et en eut peut estre tiré d'autres, s'il n'eut vu le dit procureur pris et pipé à son tour, rire jaune au premier, puis se plaindre, doloir clamer et crier comme chat écorché à mesure qu'il tiroit les aultres.

— Bon, dit Me Galibert après avoir deslié la corde dont l'un des sacs estoit clos et scellé, voici bons et beaux escus sol ; carolus, nobles à la rose, testons, douzains, patagons de Flandre et autres bonnes monnoies. Puis compta sus la table jusques à la valeur de vingt escus, et sans plus les palper et soupeser, car il savoit que procureurs ne recoivent que bons escus non rognés et de poids requis, il les serra en sa poche, ferma le sac et le remit au coffre.

Lors le procureur qui pour cause de sa maladie et impuissance n'avoit rien pu empescher jura par ses patrons Saint-Leu et Saint-Gilles que cet argent n'estoit à luy et qu'il estoit ainsi dépouillé du bien d'aultrui dont il avait garde. Me Galibert n'eut aucun souci de ce propos, il estoit paié, c'estoit tout ce qu'il vouloit.

— Bon ! Bon ! fit-il, de tout cela je n'ai cure ni scrupule, et si m'en croyez parlerons affaires sérieuses. Votre cas est tel qu'il faut y pourvoir promptement.

Et escripvit une petite cédule pour qu'il fut aussitôt remis par l'apothicaire le plus proche, un délayant laxatif que le malade devoit prendre sans délai.

Et pendant que l'on alloit quérir la dite médecine devisèrent encore, car les vingt escus avoient bien deslié la langue de Me Galibert qui les avoit en poche.

— Lors, dit-il, je reviendrai ce soir avec un mien confrère, voir en quel estat vous serez.

— Avecques un confrère ? fit le procureur grandement esbahi. — Pourquoi deux medecins, n'est ce donc pas assez d'un ?

— Non, il est bon de prendre advis et conseil d'un autre, comme est accoustumé en tel cas, afin de plus de certitude de vous tirer de là.

— Faudra-t-il aussi le paier ?

— Sans nul doubte, cela s'entend, et séance tenante.

— Ah ! si cette maladie dure je suis ruiné.

— Ce n'est pas quelques écus de moins qui ruineront un procureur chez lequel l'argent entre à sacs et n'en sort que par bien minimes portions.

— C'est du moins une dépense inutile.

— J'en juge autrement. Santé qui est chose inestimable et qui a nul prix pécuniaire ne se peult ne doibt esvaluer vaut bien quelque petit sacrifice. Il y a ici urgente nécessité et éminent péril ; aussi octroierez vous à mon confrère salaire compétent comme il le requerra.

Après long débat le procureur pris de male peur pour les accidents graves qui pouvoient survenir ainsi que le medecin lui exposa, se décida en la parfin, et fut convenu et accordé ainsi que Me Galibert l'avoit sagement conseillé.

III

Donc sus le soir vinrent ledit Me Galibert avecque son confrère Me Adam Pasquet medecin de la faculté de Montpellier à Chaalons exerçant.

Et arrrivés en la chambre et réduit ou se tenoit ledit Me Gilles, procureur, le trouvèrent chausses bas sur la chaise percée, la fasce de blesme et palissante couleur, les cheveux en désordre comme il avoit coustume, car en aulcun temps ne songeoit guère à sa toilette et volontiers, pour ramener les cheveux qui sus la teste lui restoient, ne se servoit que du peigne d'Allemagne, aultrement des quatre doigts et le poulce. — Et virent ledit Me Gilles assis comme dit est, geignant, trémulant, ventant par haut et par bas et rendant quelque peu par l'effet de sa purgation.

— Par les cornes d'un cornu, cornuant et cornitruant, dit Me Pasquet qui estoit homme peu patient, cholère et prompt aux mauvais propos, voici un malade bien exhalant en mauvaises odeurs et puant en perfection. — Tost ! tost, levez donc les fenestres, fit il à la servante.

— C'est que je crains les courants d'air, observa Me Gilles d'un ton dolent.

— Au diable ! repliqua Me Pasquet, de présent les courants d'air sont grandement à vostre proffit et au nostre, soyez asseuré.

Et lorsque l'aer fut purgé de cette mephytique odeur et Me Gilles rajusté, Me Pasquet le palpa et longuement l'examina et interrogea.

Et lors les deux medecins à voix basse se consultèrent.

— Si le sens et bonne compréhension ne me fault, dit maistre Pasquet, il y a ici réplétion du cerveau, laquelle provient d'opilation du ventre et tympanite stomacale, comme souvent advient ès gens soi peu exerçant à l'activité et mouvements naturels du corps, et applicqués, assidus et contentifs. Il survient à tels gens : amertume de bouche, perte d'appétit et extrême soif. *Oris amaror*, *inappetentia*, *sitis vehemens et inexpleta*, comme ont marqué Landulphus, Galinaria et aultres bons autheurs.

Me Galibert qui oyoit attentif fit signe d'acquiescement.

— Le poul, reprit son confrère, devient petit, tardif et dur : *Pulsus parvus rarus et subdurus*. Et oultre ce, l'on ouyt à tout propos des vents sortir par hault et par bas dont s'ensuit pour le malade quelque csoulagement : *Frequens ructuum crepituumque auditus*. Puis le orps devient cacochyme et peritromatic, plein de mauvaises humeurs, les pores bouchez et oppilez, passionné de craintes, frayeurs, appréhensions, colère, fascherie, ennuis, deuil, tristesses, angoisses et aultres pareilles perturbations d'esprit qui troublent et gastent le sang et le rendent subject à pourriture et vénénosité. A ce poinct, l'on peut redoubter aultres et plus graves accidents.

— C'est ce qui est arrivé dit Me Galibert.

— Qu'avez-vous pensé faire ?

— *Purgare*.

— Et *repurgare. Sic est in usu*, dit Me Pasquet, mais pour l'instant où les biles et mélancholies sont remuées et détachées, il seroit expedient de chasser ces ichrosités et de provoquer le bénéfice du ventre par remedes actifs pour en obtenir complète vuidange. Ce moyen est à employer sans délai aulcun. Et delà en avant renforcer ce corps débile par bons consumés, tortugats, cardiaques et aultres choses de facile et légère concoction et boissons propres ; s'abstenir de travail de contention d'esprit après le past ; prendre souventes fois avant manger deux ou trois pilules éléphangines ou Ante-Cibum pour nettoyer le ventricule et descharger l'intestin et provoquer au besoin l'évacuation par clystérisations purgatives et carminatives si le cas le requiert.

A quoi Me Galibert donna pleine et entière approbation.

Et ledit Me Pasquet escripvit sa cédule pour que ce quoy il ordonnoit fut du tout fait et observé.

Et la servante s'en fut au plus près requérir l'apothicaire qu'il préparast le remede pressé qui estoit composé de manne, séné levantin et forte dose de catholicon *pro clysteribus*, et qu'il vint tost l'admenistrer.

Ce pendant Me Pasquet admonesta le procureur et lui fit voir qu'il pourroit y avoir grandes et fascheuses conséquences comme grand dommage pour luy s'il ne suivoit de point en point ses ordonnances, et qu'il n'eust l'audace, outrecuidance et témérité de les enfreindre ou négliger en nulle manière, non plus que les advis et conseils que Me Galibert lui bailleroit au pardessus jusqu'à parfaite guérison, si à Dieu plaisoit.

Et fut question de salaire, pourquoi ledit Me Pasquet requit et demanda quatre escus, dont ledit procureur fit une laide et horrifique grimace ; mais ce néant moins, fit paier par les mains de Me Galibert qui bien savoit où estoit le coffre et thrésor et que cettuy ci n'estoit pas vuide.

Et Me Galibert qui ne vouloit que le procureur en fût quitte à si bon compte dit à son confrère, lequel, quand il pouvoit, vendoit à bon prix certain remède à lui cognu dont il tiroit gros proffit.

— Eh maistre ! n'ordonnez vous pas à mon client de porter quelque amulette ou préservatif certain contre la maladie qui peut, — que Dieu ne veuille — nous visiter d'un jour à l'autre comme maintes fois l'avons jà éprouvé.

— Hein ? Quoi ? dit le procureur en grand émoi, la peste est-elle donc à nos portes ?

— Non, pour l'instant, répondit Me Pasquet, mais il en est venu quelque bruit à mes oreilles, et l'on dit tout bas qu'elle fait certains ravages proche d'ici. — Il est je pense inutile d'en dire plus longuement sur les dangers et périls de ceste maladie que les grecs nommoient « *catoxoquin* » voulant par là marquer qu'elle est au dessus de toutes les autres maladies. — Mais grâces soient rendues au Créateur ! Il est véritable que l'on a trouvé le moyen certain de s'en préserver en portant sur soi une pierre précieuse qui a nom : Rubis de l'Oxus. — Varignan dit en son traité, que ceste pierre agit par propriété occulte et inexplicable aux plus entendus ; mais c'est chose notoire et asseurée qu'elle chasse les frayeurs de nuit, détourne la peste et l'aer infecté.

— On la rend plus efficace et d'effet plus certain encore, reprit il après un silence, si l'on y joint quelques scrupules de pouldre ou rapure de corne de licorne, matière bien rare et difficile à trouver, car il n'en existe qu'une seule au monde, laquelle est à Saint Denys en France, dans le thrésor confié à la garde d'un religieux bénédictin, et qui pèse douze livres six onces et demie, et ne pèse plus a ce jourd'huy-

que douze livres six onces et un quart, ayant pu par spéciale faveur et grosse somme de deniers en obtenir un quart d'once.

— Belleau, continua Me Pasquet, a sur ceste pierre précieuse fait une belle ordonnance où après avoir exalté sa force et vertu en médecine a ajousté :

> « Puis je veux qu'elle rende agréable et gentil
> Sobre, honneste, courtois, d'esprit prompt et subtil
> Celui qui dans le sein la portera célée
> Au dessus du nombril estroitement collée. »

— Ainsi la porterez, dit encore Me Pasquet en remettant au procureur une bien minime boëte où estoit inseré le dit spécifique.

Puis fallut paier de rechef jusqu'à six escus et huit sols pour la boete et petit flaccon. Le procureur fit encore la grimace mais non si horrifique que la première car il avoit grant crainte et frayeur de la peste et avoit bonne créance et seureté qu'il en seroit ainsi garanti.

Mais son avarice naturelle reprit vite le dessus.

— Au diable tous ces ratisseurs d'escus, fit-il lorsque les medecins furent hors, peu me chault de devenir agréable et gentil, j'ai passé l'aage, et débourser six escus et huit sols pour devenir un beau muguet ne vaut pas l'argent. Ah ! s'il n'y avoit danger de peste, mes beaux escus n'eussent été ainsi dépendus. — Ouf ! fit il soupirant, enfin je suis seul et hors de leurs discours et de leurs griffes.

Dans ce mesme moment où il envoyoit ses maledictions aux medécins et à la médecine Me Roussel l'apothicaire entra tout essoufflé.

— Voilà ! Voilà ! ce remède souverain et saulveur, clama-t-il en brandissant comme espée, lance ou aultre arme de guerre l'instrument par lequel il alloit operer. — Prenons garde d'en rien laisser perdre. C'est chargé et comme meurtrière coulevrine prest à partir.

Et lors ledit Me Gilles, sachant bien de quoi il retournoit, baissa ses chausses et se plaça en bonne posture, bien au jour, ainsi comme lui indiqua Me Roussel et comme en tel cas est accoustumé.

— Faisons vite, dit l'apothicaire, vous en aurez grant soulagement, je vous affie.

Mais malgré ses efforts et expérience ne put parvenir a admenistrer le remède taut ledit Me Gilles estoit tremblant et trémulant du tout, et ne pouvoit rester en place un seul moment. Et au pardessus tout le remède se perdoit par petites portions, couloit et humectoit le dit procureur sans proffit aulcun.

Me Roussel qui estoit homme ja aagé chaussa ses lunettes mais n'y vit pas plus clair, et malgré son industrie et habileté en ceste matière, au bout d'un quart d'heure de grant ahan dit qu'il perdoit sa peine et n'en pouvoit mie. Mais il adjousta qu'un sien confrère qui avoit nom Jacques Fabus, homme jeune et inventif avoit jà vu semblable cas et s'en estoit tiré à l'honneur de la corporation.

Lors il s'en fut quérir ledit Jacques Fabus et lui démonstra le cas

Cettuy ci bien informé prépara un nouveau remède, car le premier estoit du tout perdu, et vint avec son instrument, ayant un bout secret en sa pochette ; lequel secret estoit un petit tuyau ou fistule de toile deument gouldronnée et par ce moyen rendue rigide et quelque peu flexible.

Et ayant tout préparé et malgré que le procureur fut encore plus trémulant que au pardevant, car toute ceste affaire de medecins et de débours d'escus l'avoit estrangement fatigué troublé et perturbé, Jacques Fabus saisit le moment favorable et fit l'office avec telle adresse et rapidité que c'estoit merveille.

Dont le lendemain le procureur en eut grand et complet soulagement, et après quelque espace de temps eut parfaite guérison.



Après quelques mois Me Roussel requit du procureur le prix du remède par lui préparé, mais Me Gilles répondit que icellui remède ne lui avoit esté admenistré et avoit esté du tout perdu par la coulpe et faulte dudit apothicaire, dont ses chausses en avoient esté toutes gastées, et ne le voulut paier.

Me Jacques Fabus demanda aussi le paiement du remède par lui fourni et admenistré, ce que ne pouvoit contester ledit procureur, mais cettuy ci délaya longtemps avant de s'acquitter et en la parfin pressé de satisfaire, car il y avoit jà plus d'un an de tout cela, ledit Me Gilles résolut, s'il ne le paioit en argent de lui faire donner bonne et honorifique rescompense. Et lors escripvit le cas et les faits en la manière que avons dit et recommanda chauldement ledit Jacques Fabus à M. M. de l'Arbaleste où il avoit un parent.

Ceulx ci s'estant enquestés plus à plein et aiant eu bonne, vraye et seure cognoissance des sens, capacité, bon entendement, habileté et adresse merveilleuse dudit Me Jacques Fabus, après meure délibération, conclurent de le recevoir et admettre en la Compagnie des Chevaliers de l'Arbaleste, et pour qu'il en fut perpétuelle mémoire couchèrent tout au long par escript ceste conclusion en leur registre en la manière accoustumée.

Dont ledit Me Jacques Fabus, honoré en ceste manière à la recommandation et sollicitation du procureur, le quitta du tout et se tint pour content et bien paié.

L. GR GNON.

DAMPIERRE DE L'AUBE ET SES SEIGNEURS*

SUPPLÉMENT

TROISIÈME PARTIE

MAISON DE CHATILLON



II

MARGUERITE DE DAMPIERRE ET GAUCHER DE CHATILLON[1]

« Gaucher de Chastillon, seigneur du Tour », est convoqué avec les seigneurs de Champagne à Lagny pour les trois

* Voir page 517, tome Ier de la *Revue de Champagne*.

1. Nous lisons dans la *Gallia Christiana* (*Tome XII*, *p.* 457, *Diocèse d'Auxerre*), qu'en 1302 l'abbé de Bourras « de Bono Radio » transigea avec *Marguerite de Dampierre*. S'agit-il de notre Marguerite qui aurait possédé, aux environs de l'abbaye, des biens provenant de Gui de Saint-Just? Ou ne s'agit-il pas plutôt d'une autre Marguerite, dame de Dompierre, village à proximité de Bourras? — (Bourras-l'Abbaye, ce de Saint-Malo, c. de Donzy, Nièvre).

semaines de pâques, 19 avril 1304. — (*Historiens de France, XXIII. — Convoc. et subsides pour l'Ost de Flandre*, p. 796.)

Le 31 octobre 1308, à Paris, le roi donne au connétable et à *ses enfants et héritiers*, « ob ejusdem grata et accepta servitia », mille l. t. de revenu annuel et perpétuel sur le trésor royal, payables chaque année en deux termes égaux de 500 l., à l'ascension et la toussaint. — (*Duchesne : Hist. de Châtillon; preuves*, VII, p. 204.)

Au mois de janvier suivant, Marie de Châtillon épouse Guichard de Beaujeu. Le connétable promet à sa fille 500 l. de bons petits tournois, plus 8,000 l. de même monnaie, payables en quatre termes d'année en année, à la date du premier octobre. Il donne pour pleiges Gauthier, comte de Brienne, son gendre, Miles des Noyers, son beau-frère, et « *Gautier*, fil dudit connétable ». — (*Ibid.*)

Au mois de mars 1312 (avant pâques), le connétable prend une troisième alliance avec Isabeau de Rumigny, et promet pour cautions des avantages qu'il lui fait ses deux fils Gaucher et Jean. — « Et nous *Gauchier de Chastillon, sire* « *dou Tour*, et Jehan de Chastillon, sire de la Ferté, cheva- « liers, toutes les choses dessus dites et chascune d'icelles... « nous les prometons... et en obligeons nous, nos hoirs et « nos biens, et metons nos sceaux à ces lettres avec le séel « de notre sire père. Ce fu fait l'an de nostre seigneur MCCC « et douze ou mois d'aoust. » — (*Ibid.*)

En 1317, le roi Philippe (V, le Long) reconnait que son frère Louis (X, le Hutin) avait donné à vie au connétable, en récompense de ses services, 600 l. de terre à tournois ; il les lui accorde, à lui et à *ses hoirs*, « in hereditatem perpetuam » sur le trésor royal, jusqu'à ce qu'elles soient assises ailleurs. Par acte du vendredi après la trinité même année, cette rente est compensée avec pareille rente que le connétable doit au roi, à cause des bois d'Estoremont-en-Thiérache et de Rie-en-Tardenois. — (*Ibid.*)

Gaucher est convoqué pour l'ost de Flandre, avec les seigneurs de Champagne : 1° — par lettres du 15 novembre 1317 pour la mi-carême suivante ; — 2° par lettres datées de Bourges le 12 novembre 1318, pour être à Paris aux octaves de la chandeleur ; — 3° pour se trouver à Provins le premier avril 1318 (avant pâques), ne s'étant pas rendu à la convocation précédente ; — 4° et par lettres à Provins du 3 avril 1319 (v. s.) pour se trouver à Troyes le 29 du même mois, avril 1319. —

(*Histor. de France; XXIII*, p. 810 *et s.* — *De la Roque*, *Le Ban et l'Arrière-Ban.*)[1]

« Au compte des baillies de Troyes et de Meaux, rendu « pour l'an fini à la madelène 1320, il y est fait dépense des « gaiges des grands officiers de Champagne. — (Chapitre de « la baillie de Troyes) fiez en prévostés, à mons. *Gaucher de* « *Chasteillon* le juene, chambellain de Champaigne, IIIIxx l. — « (Chapitre de la baillie de Meaux) à mons. *Gaucher de* « *Chasteillon* le juene, IIIIxx l. per ipsum. » — (*Histor. de France; XXII*, *Fragmenta Compotorum.* — *Brussel; Nouvel examen de l'usage des fiefs*, *I*, 636.)

« E computo expensarum hospitio domini regis Caroli, « 1321, per Radulphum de Parisius, magistrum camere « denariorum domini regis : § 61 bis. Partes vadiorum « militum. Constabularius..... etc..... *Galcherus de Castel-* « *lione* junior..... » — (*Histor. de France*, *XXII.*)

« Gaucher de Chastillon, chlr, seigneur de Tour et de « Dampierre » avait « mis aucun empeschement au frère « Simon le Rat, de la saincte maison de l'ospital S. Jehan de « Jherusalem, honnorable prieur en France, et aus frères « d'iceluy prieuré, en la haulte justice, exploitz d'icelle et ou « four de Troan (Trouan) » ; mais « le jeudi avant feste de la « magdelaine, l'an 1321, à Paris », comme preuve de sa bonne « voulonté à eschever toute question et matière de discort », « il conclut un arrangement avec le prieur et les frères. — « La haulte justice de Troan et appendances d'icelle » appartiendront pour moitié au seigneur de Dampierre et à ses successeurs, et pour l'autre moitié au prieur et aux frères et à leurs successeurs, « perpétuellement à tous jours; pour « laquelle chose garder, les fourches, toutes fois que refait le « commandera, seront mises ét assises en terre commune et « refaictes aux coustz des parties, et garder icelle justice par « les maieurs d'une partie et d'autre communément. Et sera « la prison commune sans que nulle autre y soit faicte ; et « toutes les amendes et forfaictures communes ; et parmy cest « accord nostre sergent du lieu pourra sergenter, prenre, saisir

1. Hugues, le plus jeune des fils de Gaucher, décédé en 1318 et inhumé à Beaulieu, n'avait pu être élevé auprès de sa tante, comme nous l'avions supposé dans notre Notice ; car la comtesse de Brienne, en 1312, après la mort de son mari, s'était retirée à la cour de Naples, et semble y être restée jusqu'en 1320. Peut-être Hugues avait-il été confié pour son éducation à l'abbé et aux frères de Beaulieu ?

« et arrester en lad. justice, et ensement le sergent des reli- « gieux ou cas que li uns vendroit avant de l'autre..... La « moyenne et basse justice de la ville et appartenances, la « cognoissance et les exploiz sur tous nos hommes demourra à « nous, à nos hoirs et à ceulx qui de nous auront cause, et « que aucun droit peuvent avoir avecques nous ; et semblable- « ment les diz prieur et frères joiront et exploitteront de ladicte « moyenne et basse justice et des exploitz d'icelles esdz lieux « sur tous leurs hommes, et de ceulx qui d'eulx pourront « avoir cause. » Le seigneur aura tous droits de justice moyenne et basse sur les héritages que tiendraient de lui les hommes du prieur. Le prieur et ses frères, par réciprocité, auront les mêmes droits sur les héritages tenus d'eux par les hommes du seigneur. « Et comme en ladicte ville de Troan « eust deux fours communs, l'un pour nous et l'autre pour « les prieur et frères, accordé est que chacun fera abatre le « sien, et en fera ung seul four en icelle ville, de l'assentement « et aux coustz des parties, soustenuz, gardez et chauffez, « ouquel four nous et nos successeurs..... y aurons la moitié, « et les prieur et frères et leurs successeurs auront l'autre... « perpétuellement. » — Ces lettres étaient scellées « d'un « grand séel de cire verd ou quel est emprainct ung hôme « armé à cheval. » — (*Arch. Aube;* 31-*H*-1 ; *Cart. du Temple, p.* 420.)

III

Jean IV (I de Chatillon)

Nos recherches ne nous ont pas permis d'établir d'une manière complète et bien certaine la généalogie de Marie de Rollancourt, femme de Jean I de Châtillon.

Marie pouvait être la fille ou la petite-fille de Baudoin de Rollancourt, que nous voyons mentionné dans le fragment d'un compte de Jean d'Ays (agent du roi de France), en matières et en deniers pendant l'expédition d'Aragon de 1285. — « Ce sont les choses baillées à monseignor Bauduin de « Roelleincourt par Jehan d'Ays et par son commandement. » — (*Histor. de France* ; *XXII, p.* 657)

Nous avons également trouvé : — 1° « Guido de Rolandi- « corte » témoin en 1071 d'une charte de Liébert, évêque de Cambrai, à l'église de Lens ; — 2° Guillaume de Rollaincourt, qui donna aux abbayes de S.-Aubert, du Mont-S.-Eloi, et d'Arouaise, plusieurs terres à Waencourt, à Rodricourt et à

Rocquiguies, ès-années 1150, 1153 et 1160 ; — 3° et enfin « Walterus de Rollencourt », témoin en 1240 d'une donation faite par Guillaume de Kaeu, seigneur de Boulaincourt, à l'abbaye du Mont-S.-Martin. — (*Jean-le-Carpentier; Hist. de Cambray, I, p*, 10, *et II, p*. 956.)

« L'an de grâce 1326, le 21ᵉ jour de may, feni le parlement, « mes toutes voies la court réserve par espécial les causes et « les enquestes qui après s'ensivent....... L'enqueste de « mons. *Johan de Chasteillon* et la ville de Rue.... Lequel « parlement commencera landemain de la prochaine feste « S.-Martin d'iver... Greffe I, *f*° 291, *v*°. » — (*Boutaric: Actes du Parlement de Paris*, *n*° 7873.)

Du 6 novembre 1327, lettres du roi continuant en état, jusqu'au prochain parlement, les procès qui existaient entre le sire de Couci, Edouard de Bailleul, *le sire de Dampierre*, le châtelain de S.-Omer, les échevins de S.-Omer, et l'abbé de S.-Waast d'Arras, et l'abbesse de Sainte-Colombe près S.-Omer. Donné à Pierrefonds. — Greffe I, *f*° 315, *v*°. — (*Ibid.*, *n*° 8006.)

Aux termes de la transaction des 16 avril et 5 mai 1344, les droits de visite et de procuration dûs à l'évêque de Troyes par les prieurés de *Dampierre*, de Ramerupt, d'Arcis et de Bailly, avaient été convertis en une rente en argent. Par un nouvel accord en date du 23 juillet 1349, l'abbé de Marmoutier, voulant affranchir de cette rente les prieurés susdits, abandonne à l'évêque « in censiva, feodo et dominio » plusieurs pièces de terre et de pré amplement désignées en l'acte. — (*Arch. Aube*, 20-*H*-246.)

« Le sire de Dampierre, mess. Jehan de Chastillon et mess. « Gaucher de Chastillon » (ses fils), figurent au nombre « des « barons et bannerez chevaliers de Champaigne à qui fu « escript par le roy pour venir à son mandement, quant « métier seroit, par ses lettres closes données le 23 jour « d'aoust l'an 1350. » — (*De la Roque* ; *Le Ban et l'Arrière-Ban. — Mém. de la chambre des comptes*, 3ᵉ *reg. C. p.* 87.)

En septembre 1352 « Jehan de Chastillon, sire de Dam- « pierre », commandait en Normandie et en Picardie, ayant sous ses ordres Aleaume de Boufflers. — (*P. Anselme, V. Boufflers.*)

« L'an 1357, le mercredi avant la nativité S.-Jean-Baptiste, « à Troyes, fu faite la partition des hommes et fammes

« demourant à Wlaines-lez-Saincte-Syre[1], partables entre « *Jehan de Chasteillon, seigneur de Dampierre et de Rollain-* « *court*, et les doyen et chapitre de l'église cathédrale S.-Père « de Troyes..... — Dou mariage de Colaut de Troan, char- « pentier demorant à Wlaines, homme pour le tout de nous « seigneur de Dampierre et de Rollaincourt, et de feu Marie, « jadis sa femme, fille jadis de feu Felisaut le tailleur de « Saincte-Syre, et famme pour le tout desd. honorables et « discrez doyen et chapitre, sont nez, procréés et yssus six « enfans, c'est assavoir Jehanin, Felisot, Périnet, Aceline, « Colette et Jehannette. Par le partage dessusdiz Périnet le « charpentier, Jehannette et Colette, ses suers, sont hommes « et fammes de nous seigneur de Dampierre et de Rollain- « court..... » — (*Arch. Aube; G.* 2623.)

Voici la description que *Douët d'Arcq* donne du sceau de Jean de Châtillon appendu à la vente de l'Ecluse : — nº 1797. Sceau rond de 55 mill., équestre, aux armes de Châtillon (avec 2 lions passants affrontés en chef pour brisure) ; le cimier à cornes du heaume répété sur le chanfrein du cheval. — ....*m : de : Cha....lon : chr : sires : de : Dampierre.* — Contresceau : écu aux armes de la face, penché, timbré d'un heaume à volets cimé d'un demi cygne essorant : *S' Jehan de Chastillon, chr.* — Cette description, comme on le voit, diffère de celle donnée par *Duchesne*.

Demay donne le sceau de Pons de la Vallette, chevalier, capitaine de *Sompuis* : sceau rond de 20 mill., écu au lion accompagné d'une étoile en chef, à dextre ....*ons d*........ — Guerres de Gascogne, quittance de gage du 12 mai 1353. — (*Inv. des sceaux de la collection Clairambault, II, nº* 9195.)

V

Hugues

« L'an de l'incarnation 1356 (après les sièges d'Evreux et de « Pont-Audemer), Jehan roi de France.... assemble très « grand host..... Et en la bataille de monseigneur Moreau « de Fiennes estoient les barons de Picardie..... monseigneur « *Hue de Chasteillon*..... De très grant hardement et de très

1. Velaines, village détruit, au territoire de Rilly-Sainte-Syre, c. de Méry (Aube). Le nom en est conservé par une contrée et un chemin du finage. — (*Socard et Boutiot : Dict. topographique*).

« grant voulonté poursuy Jehan ses ennemis tant qu'il vint à « Tuebeuf[1]. » — (*Siméon Luce; Chron. des quatre 1ers Valois.*)

« En cest temps (1356 ou 1357) s'esmurent les Jacques « parmi Beauvoisin, et commencèrent vers S.-Leu de Cerens[2] « et vers Clermont..... Les gentilzhommes vindrent devers « le roi (Charles) de Navarre à refuge..... Tous yces nobles « c'est assavoir..... monseigneur *Hue de Chasteillon*..... « vindrent en la compagnie du roi de Navarre pardevant les « Jacques. » Les Jacques sont défaits. — (*Ibid.*)

Vers 1359, la garnison anglaise de la Hérelle occupe Blangy[3]; un certain nombre de chevaliers normands et picards essaye, mais en vain, de reprendre la ville. — « Et des Picars y fût « *Hues de Chastilon* et plusieurs autres nobles et gens de « commun. Et assaillirent la ville de Blangy, Normans vers « Normandie et Piquars vers Picardie, et fut l'assaut grant et « dur, mais pas ne fut prinse. » — (*A. et E. Molinier; Chron. Normande du XIVe siècle.*)

Vers la fin de 1363 et au commencement de 1364, « monsei- « gneur le duc de Normandie (Charles V, alors régent), pour « rebouter les ennemis du royaume, manda monseigneur « Bertrand de Clacquin (du Guesclin)..... Vint avec monsei- « gneur Bertrand la chevalerie de Normandie et de Picardie.... « monseigneur d'Ennequin (Baudoin d'Anequin) maistre des « arbaletriers..... monseigneur *Hue de Chasteillon*..... Tous « iceulx nobles et leurs mesnies vindrent avec mons. Bertrand, « et s'assemblèrent à Mante les seigneurs, mais leurs gens « n'y entrèrent pas. A pasques l'an 1364 furent les dessus « diz nobles à Mante où ils firent leurs pasques, et l'andemain « vindrent mettre le siège devant le chastel de Rouleboise[4]. » — (*Sim. Luce. loc. cit.*)

Puis Hugues de Châtillon est au siège d'Acquigny avec Jean de la Rivière. — Le châtel est pris. — Cependant le duc de Bourgogne (Philippe de France) qui assiégeait Camerolles[5] « ung fort entre Beausse et Orlians » appelle à lui les vainqueurs d'Acquigny; le fort est enlevé et monseigneur de la

1. Tubeuf, c. de l'Aigle (Orne).

2. St-Leu d'Esserent, c. de Creil (Oise).

3. La Hérelle, c. de Breteuil (Oise). — Blangy (Seine-Inférieure).

4. Rolleboise, c. de Bonnières (Seine-et-Oise).

5. Chamerolles, château, c. de Chilleurs-aux-Bois, c. de Pithiviers, (Loiret).

Rivière et ses chevaliers « vinrent à Evreux le lendemain de « la feste de S.-Jacque et de S.-Cristofle. » — (*Ibid.*)

Il y a lieu de supposer que Dampierre et les villages voisins furent traversés, au mois de juin 1368, par les Grandes Compagnies qui battaient en retraite de Vitry sur Troyes et sur Auxerre, et, en juillet 1373, par l'armée anglaise qui ravagea le comté de Brienne après avoir passé l'Aube aux environs d'Arcis. — (*E. de Fréville; Les Grandes Compagnies.* — *Boutiot; Hist. de Troyes.*)

Parmi les chevaliers qui ont servi sous les ordres du grand maître des arbaletriers, nous remarquons : Philippe de Beauvais et Jean IV de Liniers en 1368, (*P. Anselme, VIII*) ; et André I de Rambures, Oudart de Renty, Mathieu II de Royes et Colart de Castel, suivant leurs montres faites le 1er mai et le 1er janvier 1372, et en l'année 1373. (*Haudicque de Blancourt ; Nobil. de Picardie*). — Oudart de Renty, chambellan du roi, commandait les gens d'armes de sa chambre le 4 janvier 1375, sous les ordres de Hugues de Châtillon, général capitaine ès parties de Picardie. — (*V. de Beauvillé : Doc. inédits sur la Picardie.*)

1374. *La Chronique des quatre premiers Valois* rapporte comme il suit la chevauchée d'Ardres. Les faits y sont présentés d'une manière beaucoup plus vraisemblable que dans la narration de *Froissard* : — « En cel an le conte de S.-Pol et « monseigneur *Hue de Chasteillon*, maistre des arbalestriers, « firent une chevauchée devant Ardres. Le duc de Lancastre « qui estoit venu à Kalais le sceut et fit faire deux embusches. « Et comme Françoiz retournoient de devant Ardres les « Angloiz les sourprindrent, car ilz estoient déheaumez pour « le chault qui estoit moult grant, et leur coururent sus. Et « lors les Françoiz le plus tost qu'ilz pourent se heaumèrent « et vindrent combatre contre les Angloiz, car bien veoient « qu'ilz ne povoient partir sans bataille. Lors le conte de « S. Pol qui vist bien que les Françoiz estoient prins en « desarroy dit à monseigneur Hue de Chasteillon : *Sire,* « *sauvez-vous se vous povez, car se vous estez prins nous* « *sommes perdus*. Et lors parti le maistre des arbalestriers, et « les Françoiz tindrent l'estour dur et fort contre les Angloiz. « Aucuns des Picars, quant ilz virent que leur maistre fuioit, « tournerent en fuite, et par ce furent les Françoiz desconfiz « et le conte de S. Pol prisonnier, et plusieurs nobles hommes, « .....et bien en place de mors soixante hommes de grant « pris. »

Le 28 avril 1378, Robert de Fiennes écrit de Montreuil à son cousin Hugues de Châtillon. Il lui exprime ses regrets de n'avoir pû, étant malade, venir à l'assemblée de Hesdin délibérer sur les moyens à prendre pour délivrer le sire de Poix (beau-fils de Hugues) de sa captivité en Angleterre. Il promet à son cousin de l'aider à payer la rançon du chevalier. — (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1852; *Ed. Garnier : Notice sur R. de Fiennes.*)

Au compte de l'hôtel du roi Charles VI, du 1er octobre 1380 au 16 septembre 1381, nous voyons figurer parmi les dépenses : « Messaigez envoiez..... Jehan de la Ruelle, chevaucheur, « envoié de Sanliz porter lettres (du roy et de mons. de « Bourgoigne) à Paris devers mons. *Hue de Chasteillon,* « maistre des arbalestriers, ce jour (samedi IX jours de février), « illec..... XVI s. p. » — en renvoi : « s. XXXIX l. XVI s. » — (*Douët d'Arcq: Comptes de l'hôtel des rois de France.*)

La charte concernant l'accord fait avec les religieux et les religieuses de Foissy fut donnée par Hugues « en nostre « maison à Tréguier l'Escluse le XXVIII jour dou moys de « décembre l'an mil trois cens quatrevins et ung. » — (*Arch. Aube*, 27-*H*-3.)

Demay nous donne la description suivante de divers sceaux de Hugues de Châtillon :

1° N° 2333. — Sceau rond de 30 mill. — Ecu à 3 pals de vair, sous un chef chargé de 2 lions passant affrontés, accompagné de 3 dragons dans le champ. — .....*ce*: *du*....... *bâl*..... — (Montre de Guillaume Châtelain de Beauvais, chevalier banneret, reçue à S. Riquier le 25 avril 1369.)

2° N° 2334. — Sceau de 25 mill. — Même écu que ci-dessus, accompagné de 3 chimères. — Légende détruite. — (Guerres de Picardie. Gages de Jean d'Audenfort, écuyer, capitaine du fort d'Audrehem. S. Quentin 16 septembre 1373.)

3° N° 2335. — Sceau rond de 26 mill. — Même écu que ci-dessus, soutenu par un ange. — *H*..*E*...... — Contre-sceau : un heaume cimé d'une tête de... dans un vol. Sur une banderole : *Droit* répété 2 fois. — Sans légende. — (Montre de Jacques Bonnet, connétable de 17 arbalétriers établis à Boulogne pour la garde de la ville. Boulogne 2 mars 1379.)

4° N° 2336. — Sceau rond de 24 mill. — Ecu comme ci-dessus, sans accompagnement. Légende détruite. — Contre-sceau : un roc d'échiquier, au bas duquel en exergue le mot *Droit;* champ réticulé ; sans légende. — (Montre de Jacques Bonnet, sus-nommé. Boulogne 1er juin 1380.)

5° N° 2337. — Sceau rond de 28 mill. — Variété du type précédent. — *H.....Chas.....* — Contresceau analogue avec le mot *Droit.* — (Montre de Thibaud Mallebaille, connétable d'arbalétriers, reçue à Therouanne le 1er octobre 1380.)

6° N° 2338. — Sceau rond de 30 mill. — Écu comme ci-dessus, penché, timbré d'un heaume cimé d'une tête de lion dans un vol, sur champ réticulé et semé des lettres *A* et *H*. — *.....Chasteillo sire.......* — (Guerres de Picardie; quittance de gages; Amiens 18 juillet 1380.)

7° et n° 2339. — Sceau rond de 26 mill. — Même écu que ci-dessus, non penché, timbré d'une arbalète et accosté de 4 rocs d'échiquier; la pointe embrassée par 2 rameaux. — *Se.. le. s.. e. lo......* — (Montre de Christophe Spinart, reçue à Ardres le 1er février 1380.)

VI

Jacques I

1390. — « En cel an entre Boulloigne et Callais, trois chevaliers de France, c'est assavoir *Chasteillon*, Boussicaut et « Cempuy (Sempy) firent une grande emprinse, laquelle ils « fournirent honnourablement, c'est assavoir que par ung « mois entier ilz jousteroient contre tout noble anglois chacun « qui en seroit requis trois coups de lance, et y seroient « attendans par chacun jour ledit temps durant. Comme si « firent-ilz et fournirent l'emprinse honnourablement. » — (*Siméon Luce, loc. cit.*). — *Froissard*, au lieu de Chasteillon, désigne Regnauld de Royc. — (*L. IV, Ch. VI et XII.*)

« La juridiction de Trouan-le-Petit.... l'an 1399..... tient « à mess. de Mailly, c'est assavoir à mons. *Jacque de Chastil-* « *lon, seigneur de Dampierre*, à cause de sa terre de Mailly « qui tient par défaut d'homme, et à mons. Estienne de « S.-Fale, seigneur dudit Mailly, par indivis avec le dessus « dit seigneur de Dampierre. » — (*Arch. Aube, G.* 3046.)

« Ce sont les noms des seigneurs, chevaliers, escuyers et « autres officiers du roy nostre sire, auxquelz ont esté délivrez « par led. seigneur houppelandes pour eulx vestir de la livrée « que ycellui seigneur a faicte le premier jour de may l'an « 1400, jusques au nombre de 350 houppelandes, desquels « les noms et surnoms s'ensuivent, ainsy et si comme il est « plus à plain contenu en un roulle signé de la main du roy « nostre dit seigneur : — Chevaliers..... messire *Jacques de*

« *Chasteillon....* » — (*Douët d'Arcq. Choix de pièces inédites; Extrait du 14e compte de l'extraord. de l'argenterie de Ch. Poupart.*)

Le vendredi 20 octobre 1413, « messire *Jacques de Chasteil-*
« *lon, chevalier, seigneur de Dampierre et admiral de France* » fait partie du conseil de famille qui nomme Charles de Châtillon, seigneur de Survilliers, pour curateur à la personne et aux biens de Jean de Châtillon, oncle dudit Charles. — (*Duchesne: Hist. de Châtillon, VIII, p.* 474.— *Journal de Nicolas de Baye, II, p.* 150.)

Le vendredi 14 décembre 1415, « maistre Martin Derian,
« secrétaire du roy, a dit à la cour de par monseigneur le
« chancellier, que le roy défendoit à la court qu'elle ne cogneut
« de présent de la cause pendant céans entre *le seigneur de*
« *Dampierre* et messire Clignet de Breban, pour l'office
« d'admiral, et surseit de ce la court jusques à ce que le roy
« en auerait autrement ordonné. » — (*Journal de Nicolas de Baye, II, p.* 207.)

VII

JACQUES II

Le 8 décembre 1426, « Jacobus de Chastillon dominus de
« Revel » assiste au contrat de mariage de Louis, troisième fils du duc Jean I de Bourbon, avec Jeanne, comtesse de Clermont et de Saucerre. — (*Baluze; Hist. d'Auvergne, preuves, X,* 415.)

Jacques est au nombre des seigneurs qui figurent au sacre de Charles VII. — « En la compaignie du Daulphin à faire son
« entrée à Rains, le dimance 17e jour du moix de juillet (1429)
« estoient les contes de Richemont, d'Alenchon et de Ven-
« domme, Charles de Bourbon, le filz du duc d'Alenchon, les
« seigneurs de la Trimouille et de Bosquiaux, de Grantpré,
« de Graville, de Gamaches, Poton de Sainte-Treille, les sieurs
« de Gaucourt et *de Dampierre*, Cristoffle de Harcourt,
« Estienne de Vignolles dit Lahire, la Pucelle et autres cappi-
« taines et seigneurs en grand nombre...... Et fu ce dit
« jour sacrés en l'église du dit lieu par ledit archevèque.... »
— (*Revue hist.* 1882. — *J. Quicherat; Mélanges et doc. sur Jeanne d'Arc.* — *Siméon Luce; La Mission de Jeanne d'Arc.* — *Bibl. Nat., ms.* 23,018, *p.* 485.)

Le 27 mai 1430, les Etats d'Auvergne organisent à Issoire une milice pour défendre le pays contre les Routiers. La

province entretiendra désormais 120 hommes d'armes et 80 hommes de trait, répartis en 5 compagnies. *Jacques de Châtillon, seigneur de Dampierre et de Revel,* commande une de ces compagnies ; les autres sont sous les ordres du sénéchal d'Auvergne, du bailli de Montpensier et des seigneurs de la Tour et de la Fayette. — (*Revue hist.* 1879 ; — *A. Thomas : Les Etats provinciaux de la France centrale.*)

En 1438, Jacques préside avec l'évêque de Clermont, le comte de Boulogne et les seigneurs de Canillac et de Langeac, à la distribution d'une somme de 9,000 l. aux troupes chargées de la défense du pays. — (*Ibid. — Bibl. Nat., ms.* 22,296.)

En 1440, pendant la révolte de la Praguerie, une somme de 440 l. t. est payée par les Etats d'Auvergne « à *M. de Dampierre et de Revel* en recompensacion d'un cheval qui fut « donné à Floquet (Robert de Floques) capitaine de gens « d'armes et de trait pour le roy, afin que luy et ceux de sa « compaignie vuidassent et alassent hors du païs d'Auvergne « et n'y feissent dommage, et aussi en recompensacion de « certaine despense qu'il fist à avoir esté devers mons. le duc « de Bourbon à Gannat et Molins, et devers le roy à Clermont « et à S.-Pourçain par l'ordonnance de messeigneurs dudit « païs pour besoigner sur aucunes choses touchans le bien « dudit païs. » — (*Ibid., Ibid.*)

En décembre 1445, le roi ayant taxé l'Auvergne à 40,000 l. pour sa part d'une aide de 200,000 l. levée sur le Languedoïl, les Etats lui envoyent à Chinon une députation composée de Bertrand, comte de Boulogne et d'Auvergne, du *sire de Dampierre*, et autres. Les députés obtiennent un rabais de 4,000 livres. — (*Ibid.*)

Sur toutes les instructions et ordonnances relatives à la répartition des impôts, le sceau de Jacques de Châtillon figure à côté de ceux de l'évèque de Clermont, du comte de Montpensier, du comte de Boulogne et du sénéchal d'Auvergne. — (*Ibid.*)

(Sans date). — Jacques et Jeanne de Revel, sa femme, avaient donné à André de Chauvigny (cousin germain de Jeanne) en faveur de son mariage avec Catherine de Beaujeu, les terres de Revel, Muysais, Mezac-les-Vaux, la Limaigne, Sardon, Entraignes, Mesmont, Ville-Oysel, Montresson, Sainte-Geneviève et Escolle, et toutes les autres terres appartenant à la dame de Revel, sous réserve de l'usufruit au profit

des donateurs et du survivant d'eux. — (*La Thaumassière; Hist. du Berry*, *p.* 529.)[1]

Dans un accord avec le duc de Bourbon, 23 janvier 1448, au sujet des terres d'Escolle, Genzac et autres, André de Chauvigny promet la ratification de Jeanne de Revel, dame de Dampierre. — (*Huillard-Bréholles*, 5823.)

Le XXI[e] compte de l'Hôtel du roi Charles VII, du 1[er] octobre au 31 mars 1450, contient la mention suivante : « .....
« Dépenses ..... Gaiges de chevaliers banneretz ..... à
« *monseigneur de Dampierre*, *grant pennetier*, à ..... grant
« chevalier trenchant, à mons. d'Estouteville grant eschançon,
« à mons. de Prie grant queux de France, ausquelz *au temps*
« *passé* quant ils venoient servir le roy aux quatre festes
« annuelles estoient acoutumé paier à chascun 40 l. t... Néant
« cy, pour ce que durant l'année de ce compte ilz n'ont point
« servy ledit seigneur, et n'est nullement apparu de leurs
« retenues.... Pour ce.... Néant. » — (*Douët d'Arcq : Compte de l'hôtel des rois de France.*)[2]

Nous connaissons deux sceaux de Jacques de Châtillon ; ces sceaux sont appendus à des quittances délivrées au receveur de la Basse-Auvergne le 10 octobre 1336 et le 28 février 1341. — 1° Sceau rond de 40 mill. — Ecu écartelé aux 1 et 4, trois pals de vair sous un chef ; aux 2 et 3, deux léopards l'un sur l'autre ; sur le tout un écusson à la bande, penché, timbré d'un heaume couronné et cimé de..... Dans le champ, deux feuilles chargées chacune de trois *I*, et accostées de 2 rocs d'échiquier. Légende : ...*Jacques de*...... — 2° Sceau de même dimension. — Ecu écartelé comme le précédent, sans l'écusson superposé, penché, timbré comme le précédent. Dans le champ 2 bouquets accostés chacun de 2 rocs d'échiquier. Légende : ...*de Chatillon et*....... — (*Demay*, 2340, 2341.)

1. André de Chauvigny mourut le 20 janvier 1480. Il laissait une seule fille, Catherine, qui épousa Charles I d'Amboise, seigneur de Chaumont, gouverneur de l'Ile-de-France, puis de Champagne et de Bourgogne.

2. Les « Gaiges » dont s'agit ne peuvent figurer au compte des dépenses que pour ordre et mémoire. — Jacques était mort depuis longtemps déjà, et Antoine de Chabannes, son successeur, avait été pourvu de la charge dès le 18 novembre 1449. — D'ailleurs, « on apprend des titres de Bourbon « que le roi, pour le soulagement de son peuple, révoqua toutes les com- « missions de grand-bouteiller, de grand-pannetier et autres offices, par « lettre du 29 mars 1449. » — (*P. Anselme*, *VIII*, 679.)

IX

Waléran

A une date que nous ne pouvons préciser, mais antérieure à 1464, Waleran de Châtillon vendit la terre de la Rivière à son parent Jean III de la Rivière, seigneur de Champlemie, chambellan du roi et de Charles, comte de Nevers et de Rethel. Waleran possédait cette terre comme héritier de sa mère, qui l'avait elle-même recueillie dans la succession de Charles de la Rivière son frère. — *La Thaumassière*, qui nous fait connaître cette vente, lui donne par erreur la date de 1481 ; Waleran, nous le savons, était mort le 13 octobre 1473, et le comte de Nevers en 1464. — (*Hist. du Berry*, *p.* 1114.)

Parmi les gentilshommes qui accompagnaient le duc de Guyenne, lors de son entrevue avec Louis XI sur le pont de Bray, près de Niort, le 5 septembre 1469, on voit figurer *le seigneur de Dampierre.* — S'agit-il de Waleran de Châtillon ? — (*Narration de cette entrevue : Bibl. de Troyes ; ms.* 67 *provenant du président Bouhier.*)

(*A suivre.*) Ch. Savetiez.

NOTES HISTORIQUES

SUR

LE BOURG ET LE PRIEURÉ DE VOISEY

(HAUTE-MARNE)

Nom. — Origine.

Jules César et le poëte Lucain ont donné le nom de : *Mons Vogesus*, ou *Vosegus*, à la chaîne de montagnes qui couvrait, au midi, une partie du pays des Leuques ou Leuci.

« *Mosa profluit ex monte Vogeso, qui est in finibus Lingonum* »,

écrit le premier, dans ses Commentaires.

Le second, dans sa Pharsale, a placé ces vers, bien souvent cités dans les annales langroises :

« Deseruere cavo tentoria fixa Lemanno
« Castraque, quæ Vogesi, curvam super ardua rupem,
« Pugnaces pictis cohibebant lingonas armis. »

Vosegus,—*Vogesus*,—*Vosagus*,—*Vosgus*, telles furent en effet, les différentes transformations que subit successivement, dans les premiers siècles, le vocable sous lequel on connaissait alors ce que nous nommons aujourd'hui les montagnes des Vosges.

Tel est également le nom que les chartes et les documents authentiques attribuent au village de Voisey.

D'où a pu venir cette similitude dans une appellation que ne justifie même pas la proximité du village et de la montagne, distants de plusieurs lieues l'un de l'autre ?

C'est ce que nous avons dû rechercher tout d'abord, et que nous allons essayer d'établir.

Certes, bien loin de nous la prétention d'imposer, à ce sujet, notre manière de voir ; nous savons trop combien est conjecturale la recherche d'une étymologie ; mais, cette fois comme toujours, nous avons tenu à nous appuyer de documents sérieux, de la signification même des mots et non point de conjectures bizarres et imaginaires, dans lesquelles certains

trouvent, avec une bonne volonté évidente, une étymologie plus ou moins fantaisiste.

Nous avons dit déjà que, suivant nous, la disposition topographique, l'apparence, la forme d'un lieu, étaient souvent la raison déterminante du vocable qui lui était appliqué.

Nous recourûmes donc à Ducange [1] et voici ce que nous y avons trouvé :

« Vogesus, — Vosagus, — Vosgus, — Id est *solitudo* vel *Heremus.* »

Et à l'appui de cette définition le glossateur cite :

« Monasterium virorum in HEREMO VASTA, quæ VOSAGUS appellatur, in pago Alsaciense, conatus est instituere. »

(Testamentum Foraldi, Abbatis, anno 777.)

Puis encore :

« Tertiam Cellam infrà vastâ *Vosgo* edificavi. »

Il suit de là que le *Vosegus*, — *Vosagus* [2], — ou *Vosgus*, — n'était autre chose qu'un *heremus* (*heremitas*, *heremia*, *heremosus*), mot dont nous avons fait : Ermite, Ermitage, et qui désignait un lieu désert, sauvage, inculte, inhabité ; que l'on désignait également par l'une ou l'autre des appellations Vosegus ou Heremus.

Or, à cette époque, c'est-à-dire lors de la conquête des Romains et longtemps après, les montagnes des Vosges étaient désertes, tous les historiens en font foi; et pour ne citer que la *Vie des saints*, on y voit que saint Colomban se réfugia « *in vasto Vogesi deserto* », où il fonda, en 590, la célèbre abbaye de Luxeuil, sur les ruines de l'ancienne *Luxovium* des Romains [3].

1. Ducange, Dictionnaire de la basse latinité (Glossarium mediæ et infimæ latinitatis, 1678, 5 v. in-f°). Charles Dufresne Ducange naquit à Amiens en 1610. Il existe une édition du *Glossarium*, publiée par Didot, 8 v. in-4°.

2. On rencontre cette forme dans Aimoin (Histoire des Français), qui, parlant du roi Théodebert, dit : Evasit tamen Theodebertus et fugiens de prælio per metensem urbem saltum que *Vosagum*, Coloniæ civitatis receptacula petiit. (Æmonis monachi, de gestis francorum, cap. LXXXXVII, livre 14).

3. Luxovium, situé sur la voie de Langres au Rhin par Corre, n'était à proprement dire et comme Bourbonne, qu'un établissement thermal, autour duquel étaient venues se grouper quelques habitations, que suivant l'usage on désignait sous le nom de ville — villa.

De l'existence de ce centre, pendant la domination romaine, il ne s'ensuit nullement que la contrée et surtout les montagnes avoisinant Luxeuil aient été autre chose qu'un vaste désert.

Un historien dont l'autorité n'est point mise en doute, Dom Grappin,

Ailleurs encore il est question d'un *vasta heremus, Vogesus nomine.*

Ce nom de Vogesus fut donc donné à la chaîne de montagnes, non point comme un nom propre, mais bien comme une appellation purement générale ; le mont désert, — *mons vosegus* ou *vosegus*, — la montagne déserte.

Vogesus n'était là qu'un qualificatif.

Les Romains, du reste, se servaient d'un mot spécial pour désigner les chaînes de montagnes ; ils les nommaient *Alpis* ou *Alpes*, et non-seulement cette expression s'appliquait aux chaînes que, de nos jours encore, nous qui avons fait du terme générique un nom propre, nous appelons les Alpes ; mais, pour eux, le Jura, les Cévennes, les Vosges même, étaient des Alpes.

De ceci nous avons la preuve irréfutable : Ouvrons Strabon, le géographe presque contemporain de César[1], et nous y lirons : « *la Saône prend sa source* DANS LES ALPES, *elle sépare « les Séquanes des Eduens et des Lingons ; elle reçoit ensuite « le* DOUBS, *fleuve navigable, issu pareillement des* ALPES[2]. »

C'est clair !

Mais aurait-on encore quelque doute, que voici Ptolémée, qui, 150 ans après Strabon, nous dit :

« Ac etiam terminus qui a fonte est ad Alpes et qui vocatur « mons Adulus, jurassus mons. »

Puis Servius, qui, lui aussi, affirme que les Gaulois appelaient tous les sommets : *Alpes*[3] ; ce qui, du reste, n'aurait rien d'extraordinaire si l'on s'en rapporte à l'étymologie celtique de ce mot : *Al*, qui veut dire *haut*, — élevé ; et *Pen*, qui signifie : *Sommet*, *crête ;* haute crête, — haut sommet.

Au surplus on ne peut nier que, chez les Romains, le

affirme qu'en cette partie du pays *on ne trouvait que des montagnes désertes*. Les Thermes de Luxovium étaient, du reste, placés dans une plaine au pied des montagnes, ce qui ne détruirait en rien notre assertion des historiens à l'égard du désert des Vosges.

1. Strabon vivait 70 ans après l'empereur romain.

2. « Alter est flumen similiter ex alpibus ortum habens, Sequana nomine. « Verum Arar ex alpibus labitur..... »

3. M. Berger de Xivrey, dans sa lettre à M. Haase, écrit même que *Vosegus* ou *Vogesus* était un *Dieu*, en qui étaient déifiées les montagnes des Vosges ; nous lui laissons la responsabilité de cette assertion.

nombre de chaînes de montagnes, désignées sous la dénomination d'Alpes, était tel, qu'afin de les distinguer, ils avaient dû, pour chaque groupe, ajouter une appellation qualificative.

Il n'y a donc rien de surprenant à ce que, de même qu'on trouvait les *Alpes Penninæ*, les *Alpes maritimæ*, les *Alpes Lepontinæ*, les *Alpes rheticæ*, *cattianæ*, *carnicæ*, *Juliæ*, *Noricæ*, etc., etc., on eût eu les *Alpes heremosæ*, ou les *Alpes Vogesi*[1], les Alpes du désert, les Alpes Vogesiennes. Puis, dans la suite des temps, le qualificatif devenant nom propre, le mont Vogèse, le mont de Vôge, la Vauge et enfin les Vosges.

Ceci posé, il est tout naturel de penser que ce qui s'est fait pour les montagnes s'est reproduit pour le village, et que c'est à l'état topographique de la contrée où ce dernier a été fondé, qu'il dut la similitude du nom qui lui fut donné ; *Vogesus*, la montagne déserte, *Vogesus*, le vallon désert, inculte, aride et tellement sauvage alors, que, même de nos jours, il a conservé le souvenir du passé et qu'une partie de son territoire porte encore le nom significatif de « le Désert[2] ».

Vogesus, à son tour, devint nom propre pour désigner le village qui se construisit en ce lieu et qui, par suite des altérations successives de la langue, s'appela : *Vogesus*,— *Vosegus*, — *Voseyus* ou *Voseïus*, — *Voseï*, — *Vousé*, — *Voulsè*, — *Vosè*, — et enfin Voisey.

A quelle époque, comment et par qui Voisey fut-il fondé ? c'est ce qu'il est impossible de fixer d'une façon précise, aucun document ne fournissant une indication à ce sujet.

On doit croire, toutefois, que lors de la conquête des Gaules, une colonie s'était établie en cet endroit ; colonie qui, comme tant d'autres, disparut anéantie ou dispersée par les hordes barbares semant dans le pays le carnage, l'incendie et la dévastation.

La situation même de l'emplacement de Voisey est une

1. Quelqu'un nous a fait à ce propos une observation : Oui, mais on ne les a point eues ! Observation facile à faire, mais plus difficile à prouver. Notre critique, que nous remercions de nous avoir lu, nous permettra de penser tout autrement, jusqu'à preuve opposée. Nous l'attendons.

Il est facile de nier ; mais prouver est autre chose.

2. C'est une contrée sauvage et en partie inculte qui se trouve au sud du village, non loin de Saint-Evre et qui, de tous temps, a porté ce nom.

preuve de son existence, sous la domination romaine. En effet, deux voies venaient converger sur son territoire : l'une, simple branche du grand chemin de Port-sur-Saône à Langres, par les bois de Chargey et de Purgerot, passait par Noroy, Saint-Marcel et venait à Voisey se souder à la seconde. Celle-ci sortait de Jussey et toutes deux réunies se dirigeaient sur le *Mons-Regius*, autrement dit Coiffy [1], où avait été construit un *Castrum Stativum* très important.

Au surplus, les nombreux vestiges de l'époque romaine découverts sur le territoire de Voisey ne laissent aucun doute sur la première origine du village. Au lieu dit : *le Chanoy*, particulièrement, des fouilles ont mis à jour un nombre considérable de débris et un puits, dans lequel entre autres objets, on a trouvé des cercles en fer et des outils de tonnelier [2] de provenance évidemment romaine.

Lorsque, l'invasion passée, le calme fut revenu dans le pays, les populations qui s'étaient enfuies devant les envahisseurs revinrent peu à peu dans les lieux où elles s'étaient primitivement établies. Peut-être même, les villages détruits, les ruines encore fumantes, servirent-ils d'asile à quelques-unes des bandes barbares, Francs ou Bourguignons [3], lesquels fondèrent de nouveaux groupes d'habitations qui prirent le nom de *Nova-villa*, *Neuvelle*, — *La Neuvelle*, *Ville-Neuve*, etc., etc.[4].

Dès cette époque, vers la fin du ve siècle, un grand nombre de monastères s'étaient établis en Bourgogne ; autant d'asiles contre la fureur des guerres et le relâchement des mœurs. La fameuse abbaye de Saint-Claude, celles de Mouthiers, de Saint-

1. Quelques-uns prétendent : Régimont. Nous sommes de ceux qui ne partagent point cette opinion. (Voir nos notes sur Coiffy-le-Chastel.) Nous avons, au surplus, cela de commun avec MM. Bonvallet et de Barthélemy qui, comme nous, se sont occupés de l'histoire de Coiffy.

2. Antiquités romaines. Notice sur diverses découvertes archéologiques faites de nos jours à Langres et aux environs. *Annuaire du diocèse de Langres*, Pechiné et S.-C. Mongin, 1838, p. 543.

3. Ammien Marcellin, l'historien, prétend que les Bourguignons étaient sortis des légions romaines que Tibère et Drusus avaient laissées pour maintenir le peuple en Germanie ; il ajoute même que les Bourguignons en convenaient eux-mêmes. « Sobolem se esse romanam, Burgundi sciunt. » *Orose* qui publia son histoire peu après l'établissement des Bourguignons dans les Gaules, partage cet avis.

4. Neuvelle-les-Voisey. M. Jolibois prétend que ce village date du XIIe siècle. Nous en doutons fortement.

Oyan, de Saint-Symphorien, d'Autun, étaient fondées. (420-470).

Un des plus remarquables disciples de saint Hilaire, nommé Vivant, avait accompagné saint Benoit lorsque ce dernier fut contraint de s'enfuir en Palestine pour échapper à la persécution. Après quelque temps passé avec son compagnon, Vivant s'était retiré dans l'ile d'Olonne (aujourd'hui les Sables-d'Olonne), en Vendée, et là il avait consacré sa vie à Dieu, pratiquant la vertu et la charité. A sa mort qui eut lieu, croit-on, au château de Gravien, près Dôle, où s'éleva le monastère de *Saint-Benoit de Quincey*, ses reliques, car il fut béatifié, furent d'abord conservées jusqu'en 868 en ce lieu ; puis on les transporta au village d'AMANSE (*sic*) ou d'*Amansum* [1], en Bourgogne, dans un prieuré créé par le comte Manassès. Enfin, ce dernier ayant fait bâtir la ville de Vergy qui devint le berceau de l'illustre famille de ce nom, dont il fut le chef, fonda le monastère de Saint-Vivant-sous-Vergy [2] où les restes du saint furent définitivement transportés (924) [3].

Le nouveau monastère était de la règle de saint Benoit de Cluny, la célèbre abbaye fondée en 910 par Brunon, évêque de Gigniac [4], avec la protection de Guillaume Ier, duc d'Aquitaine et comte d'Auvergne.

Grâce aux libéralités de la famille de Vergy, la communauté s'enrichit en peu de temps ; aussi le nombre de ses moines s'était tellement accrû que, vers le XIe siècle, on se trouvait dans la nécessité d'envoyer au loin des colonies de ces derniers. Après avoir cherché et trouvé quelque lieu bien aride, quelque lande bien sauvage, ces envoyés s'y établissaient dans de

1. Suivant Gollut, ce village s'appela *Saint-Vivant en-Amour* ou en *Amous*, depuis cette époque : il était situé à une lieue du château de Gravien.

2. Lors de la fondation du couvent, le village de Vergy comptait à peine 12 feux.

3. Ces notes, n'en déplaise à notre critique, nous ont été fournies par la bibliothèque du grand séminaire de Langres et sont extraites des Petits Bollandistes.

4. Suivant d'autres, par Bernon, abbé de Gigny. Nous n'avons pas à contredire; seulement nous ferons remarquer que Bernon, fondateur de l'abbaye de Gigny, *était abbé de Baume*, et que l'abbaye de Gigny ou Gigniac, ce qui est tout un, fut donnée à Hugues, abbé de Cluny, lequel était abbé mitré et pouvait bien comme ses prédécesseurs prendre le titre d'évêque. Gigny-Gigniac ne recevait que des gentilshommes ayant fait preuve de seize quartiers : 8 paternels et 8 maternels. Voir Moréri à l'article *Cluny*.

misérables cabanes construites de leurs propres mains et, se mettant à l'œuvre, défrichaient et cultivaient ces terres ingrates.

C'est qu'en ces premiers temps de ferveur, le travail manuel était un des premiers devoirs des moines, qui ne se donnaient point à Dieu et ne prenaient point le froc pour rester oisifs. La règle leur prescrivait de défricher, de bâtir, de planter ; ils défrichaient, construisaient, fertilisaient la contrée, moins dans l'intérêt du couvent, moins pour être eux-mêmes plus à l'aise, que pour soulager les populations voisines et leur inculquer des idées de travail intelligent et productif.

Des religieux de Saint-Vivant envoyés, comme nous venons de le dire, à la recherche d'un endroit où ils pourraient s'installer, avaient suivi une des voies aboutissant au vallon de Voisey. — Ce lieu désert et dénudé leur sembla propice ; ils s'y arrêtèrent.

Sous leurs bras infatigables, grâce à un travail sans relâche, la contrée changea bientôt d'aspect ; d'aride qu'elle était avant leur venue, elle devint fertile. Là où croissaient hier les ronces et les broussailles, la terre était couverte de prairies, de moissons et de vignes. Le pays était transformé par les efforts de ces quelques travailleurs que la main de Dieu y avait conduits.

Les moines avaient construit une métairie ; petit à petit, les pauvres habitants des environs, attirés par le bien-être qu'on y trouvait maintenant, vinrent grouper leurs huttes autour de la grange des bons pères.

Voisey était fondé.

Est-il un monastère qui, à côté de ses cloîtres, n'ait donné naissance à quelque bourg ou même à une ville ? Est-il un coin de la terre où se soient établis des religieux, qui n'ait été défriché, assaini, fertilisé par ces hommes de foi, d'abnégation et de dévouement, à la fois prêtres et laboureurs, auxquels notre France doit d'avoir vu féconder les landes et les déserts qui couvraient les deux tiers de son sol !

Il nous reste à voir quelle fut l'origine du prieuré.

Les moines de Saint-Vivant, nous l'avons dit, avaient établi dans le vallon une grange, comme on appelait alors les métairies. Tout d'abord ces religieux rendaient compte à la maison-mère, et de leurs travaux et des résultats obtenus ; ils versaient entre les mains de l'Abbé le produit, les bénéfices de leur établissement ; mais l'importance de celui-ci prenant un rapide et considérable accroissement, le monastère dut

recourir à des mesures propres à en assurer la bonne administration et à en obtenir le meilleur rendement. Afin de ne pas perdre ses droits sur Voisey, l'Abbé dut choisir, pour faire valoir la grange, des moines, auxquels il reconnut une certaine aptitude pour la direction de la terre et des religieux qui l'habitaient.

Au nombre de deux ou trois au plus, ces religieux vivaient dans la métairie qui prit alors le nom de Celle [1]. Ils cultivaient avec l'aide de serviteurs ou tenanciers, vaquaient à toutes les besognes nécessaires à leur vie et rendaient compte chaque année de leur gestion à l'Abbé de Saint-Vivant. L'un d'eux avait reçu de ce dernier, le droit de prééminence et prenait le titre de *prieur* [2], d'où vint le mot de prieuré.

Constitué ainsi, le prieuré de Voisey était ce qu'on appelait un prieuré rural, — *prioratus ruralis*, — dont les moines étaient pourvus d'une commission, il est vrai, mais d'une commission révocable ; c'est-à-dire que la simple volonté de l'Abbé les rappelait au monastère.

Il est facile de comprendre que cette dernière clause ait été peu de leur goût. Vivant librement, éloignés de leur couvent et par suite moins assujettis à une règle austère et à des prescriptions souvent pénibles, ils avaient au prieuré une existence très douce et fort calme ; on ne sera donc point surpris qu'ils aient tenté et fait tout le possible dans le but de la conserver et de rendre durables et même perpétuelles les fonctions dont ils avaient été chargés. Ils proposèrent un arrangement à l'Abbé et finirent par voir leur demande accueillie. Dès lors, au lieu de rendre compte comme ils le faisaient auparavant, et de ne prendre sur les revenus que ce qui était strictement nécessaire à leur entretien, ils furent astreints seulement à verser, chaque année, entre les mains de l'Abbé, une somme stipulée ; sorte de rente ou de redevance, au moyen de laquelle ils resteraient définitivement titulaires du prieuré.

Par suite, ce dernier devenait *conventuel*. Ses moines devaient toutefois, se faire promouvoir à la prêtrise dans l'année de leur entrée en fonctions ou tout au moins dans les deux ans du jour de leur provision. Faute par eux de se conformer à cette prescription, leur bénéfice était déclaré vacant et impétrable. Le prieur conventuel avait, dans sa gestion,

1. Cella, cellula, petite maison, chambre ou retraite d'un moine ou d'un ermite.

2. Prior.

toute l'autorité de l'Abbé, vis-à-vis des moines de son obédience ; il avait qualité pour recevoir les dons, legs ; acheter, vendre, enfin administrer à son gré le prieuré devenu un bénéfice formé.

C'est vers 1124 seulement que le prieuré de Voisey fut conventuel. La collation, c'est-à-dire le droit de provision en appartenait à l'Abbé du monastère de Saint-Vivant-sous-Vergy, dont le prieur relevait directement. Une fois nommé, ce dernier restait libre du bénéfice et de ses revenus, sauf la redevance à payer au monastère.

Lorsque le titulaire venait à mourir, l'Abbé en désignait immédiatement le successeur qu'il choisissait et auquel il adressait des lettres de provision [1].

Ce qui n'était au début qu'une simple métairie, était alors devenu un prieuré, dont l'histoire suivra côte-à-côte celle du village auquel il donna naissance.

I

De **** à 1187.

Ainsi qu'on vient de le voir, c'est vers la fin du xe siècle que les moines de St-Vivant s'établirent au lieu de Voisey ; mais en réalité ce n'est qu'aux premières années du xie qu'on peut regarder le village et le prieuré comme fondés.

A cette époque, la paroisse avait même acquis une certaine importance, elle possédait un territoire, elle avait son finage.

En effet, dans l'acte par lequel, en 1101, Renier de Choiseul, sire de Bourbonne, donna aux religieux de Molesme la terre de Coiffy, on lit :

« Addidit etiam huic nostræ donationi prædictus Renerius Miles ; villam quam Coyfeium dicitur cum omni libertate concessit......... usque ad fines Baldrevallis [2] et usque ad fines Borboniæ et usque ad fines Janrivi et usque *ad fines Vogesi.* » Jusqu'aux confins, jusqu'au finage de Voisey.

1. Ces lettres de provision ou mieux d'investiture, comprenaient : 1° La salutation et l'adresse. — 2° La cause de la collation. — 3° La collation et l'investiture. — 4° La commission qui mettait le pourvu en possession. — 5° La mention de la présence des témoins. — 6° La date et la signature. — 7° Enfin la prestation de serment du titulaire.

2. Boudrival, moulin situé non loin de Coiffy. Genrupt, village du canton de Bourbonne.

Le village s'était construit peu à peu dans le vallon et sur les coteaux, au confluent de deux ruisseaux et non loin du lieu où se soudaient[1] les deux voies romaines dont nous avons parlé.

Le premier de ces deux chemins, qui venait de Cemboing, porta longtemps le nom de *Voie des fées* ou de *Chemin de France*. Il traversait le *Tronchot*, le *Chanoy*, l'*Arbochot*, le *Camp*, les *Bourlières*[2], montait vers les *Grands Bois*, d'où il gagnait Coiffy-le-Château.

Le second venait de Noroy par Saint-Marcel et Neuvelle-les-Voisey, et se rattachait au premier comme nous venons de l'indiquer.

Voisey, de temps immémorial, fut fief mouvant de Jonvelle, une baronnie qui, de l'avis des historiens, releva toujours des comtes de Bourgogne ; ce qui semble, du reste, être prouvé par ses armoiries[3] où se trouve le *Lion rampant sur fond plain*, qui fait partie de celles des souverains du comté. Si, comme l'a dit Dunod, les armoiries sont souvent historiques, ceci peut être considéré comme une indication certaine.

Quoi qu'il en soit, la baronnie de Jonvelle avait des titulaires qui comptaient parmi les grands vassaux du pays. Suivant M. l'abbé Chatelet, ils avaient même été qualifiés *princes*, dans une sentence rendue par le comte Raynaud III au plaid de Faverney. Au surplus la seigneurie avait aussi le nom de chastellenie, qui ne se donnait qu'aux grands fiefs[4].

Comment Voisey en devint-il mouvant ? c'est ce qu'il est impossible de préciser. Le premier titre qui établit ce point date de 1230, époque à laquelle Simon de Saissefontaine[5], faisant hommage au comte de Bourgogne, Othon, pour son fief de Jonvelle, citait Voisey comme *partie mouvante* de ce même fief.

1. L'embranchement se trouvait au lieu dit En Chanois, où l'on en trouve encore les traces.

2. Noms de divers cantons du territoire de Voisey. — Voir à la nomenclature des lieux-dits.

3. La seigneurie de Jonvelle portait : d'argent au lion de gueules, rampant, armé et lampassé d'azur. — La ville avait à son écu : de sinople au château d'or sur une terrasse de sable.

4. Jonvelle, du reste, avait toutes les conditions voulues pour une chatellenie, un château fortifié, une juridiction et même un prieuré conventuel.

5. Sexfontaine, commune du canton de Juzennecourt (Saxonisfontana). Simon, si l'on en croit Jolibois, avait eu la seigneurie de Jonvelle par sa mère ou sa femme.

Seulement, dès 1124, Voisey est mentionné dans une charte de Guy de Jonvelle, où ce seigneur reçoit de celui de Voisey, son vassal, un concours bienveillant dans plusieurs donations faites à l'abbaye de Cherlieu [1].

Un peu plus tard, vers 1130, Liébaud de Voisey, prévôt de Jonvelle, unissait ses libéralités à celles de Guy pour contribuer à la fondation du monastère de Clairefontaine [2].

Ces faits indiquent assez la mouvance.

Les habitants de Voisey étaient alors mainmortables [3], taillables et corvéables à merci, deux fois l'an : à Pâques et à la Saint-Michel ; ils devaient en outre la garde au château de Jonvelle.

Après la terrible invasion des Sarrasins, après avoir été morcelée, dépeuplée, partagée entre Louis-le-Débonnaire et Charles-le-Chauve, après l'envahissement des bandes hongroises qui dévastèrent complètement le pays, après cette fameuse querelle des investitures, terminée seulement, en 1122, par un accord entre le pape Calixte II et l'empereur Henri V, la Bourgogne avait, par la mort de ce dernier, reconquis son indépendance. Les seigneurs de la contrée ne demandaient qu'à secouer le joug de l'empire et l'un d'eux : Raynaud ou Raynald III, prince généreux et bienfaisant, mais fort ambitieux, rêvant la royauté avec l'affranchissement de la Bourgogne [4], venait de refuser nettement de prêter à l'empereur Lothaire le serment et l'hommage qu'il lui devait (1126).

C'était la guerre !

Mis au ban de l'empire, Regnault vit bientôt ses Etats confisqués et les troupes impériales envahir la contrée. Mais le péril ne fit que l'enhardir et, secouru par la noblesse du pays, il accepta la lutte.

Elle fut acharnée et sanglante.

Vaincu, malgré son intrépide résistance, le comte fut fait prisonnier, puis relâché peu de temps après.

1. Cherlieu, célèbre abbaye de Bernardins, filiation de Clairvaux, fondée en 1130 par le comte Rainaud III.

2. Abbaye de l'ordre de Citeaux, érigée en 1133 par les seigneurs du comté.

3. On appelait *mainmortables* les gens qui étaient serfs (homo servus), et dont les biens appartenaient de droit à leur seigneur, lorsqu'ils mouraient sans héritiers légitimes.

4. Gollut dit qu'il osa se dire roi de Bourgogne « pour raison de uoy « il avoit choisy ung connestable et ung maistre de sa gendarmerye. »

Devenu libre, Regnault revint dans ses Etats qui, depuis cette époque, prirent et gardèrent le titre de *Franche-Comté*, en raison du refus de subir le fief mouvant de l'Empire.

Sous le règne de ce comte, la Bourgogne reprit un peu de sa prospérité passée. Regnault encouragea de tout son pouvoir la réforme de Citeaux ; grâce à ses libéralités et à son appui, onze abbayes furent fondées de 1126 à 1139, parmi lesquelles il faut citer celles de : Cherlieu, Theuley, Clairefontaine, la Grâce-Dieu, la Charité...... etc., etc.

Ce fut sans doute à cette époque que fut construite l'église de Voisey.

Les moines, eux, avaient transformé leur primitif et modeste prieuré, ou plutôt, leurs granges, dans la possession desquelles les avait confirmés le pape Alexandre III (1178). Devenus bénéficiaires, de simples administrateurs qu'ils étaient, ils avaient bâti une demeure plus confortable et plus appropriée à leurs besoins.

Le premier prieur dont le nom nous soit parvenu est Sirard, qui vivait vers 1169 et devint prieur de Maizières [1].

Le luxe, la mollesse de la décadence n'avaient point encore gagné nos religieux de Voisey, comme il était advenu pour tant d'autres, qui, grâce aux richesses acquises, possédaient villes, châteaux et revenus considérables. Du moins, ces bénédictins, modestes et ignorés dans un village à peine naissant, avaient-ils été à l'abri de la démoralisation du temps. Chaque jour les voyait sous leur ample frac noir, aux manches larges, au capuchon pointu relevé ou rabattu sur le dos suivant la saison, se courber vers la terre qu'ils défrichaient, cultivaient, amendaient à l'envi, au milieu de leurs tenanciers, serviteurs ou fermiers auxquels ils donnaient l'exemple du travail.

On ne sera donc point surpris de voir le prieuré prendre une telle importance qu'en 1153 les moines avaient dû s'adjoindre une sorte de régisseur, de métayer-chef ou d'intendant ; un *prepositus* [2] comme on disait alors. Nous trouvons la preuve de ce fait dans une des chartes de l'abbaye de Morimond, où il est écrit [3] :

1. Maizières (Haute-Marne), canton de la Ferté-sur-Amance.

2. Le prepositus était le régisseur ; le villicus, le fermier, le métayer.

3. Fac-simile d'une charte de l'abbaye de Morimond, 1153, parchemin de notre collection. C'est à tort que quelques écrits donnent aux mots

Ulricus primogenitus et qui tunc absens erat, postea idem donum laudavit et donavit Testes Guido frater Villici de Voisëi, Ulricus de Leiruncort; Rainardus et Guido filii Hugonis et Rainardus filius praepositi de Voisëi.

Cependant, le comte Regnault III était mort en 1144, ou 1148 suivant d'autres historiens ; il ne laissait qu'une fille, Béatrix, qui, persécutée par son oncle et tuteur Guillaume, fut épousée par l'empereur Frédéric Barberousse.

Terrible pour ses ennemis, inexorable pour tout ce qui portait atteinte à son autorité, mais affable et généreux, ce prince sut maintenir la province sous sa domination et donner au pays un repos et une tranquillité auxquels il n'était point habitué, en ce temps d'anarchie féodale.

Vers cette époque, 1157, un différend s'étant élevé entre l'abbaye de Clairefontaine et Philippe d'Achey [1], sire de Senoncourt et de Saint-Remy, une assemblée fut convoquée au château de Jonvelle par Guy II, seigneur de ce lieu, afin de trancher la difficulté. Quantité de dignitaires de l'église et de membres de la noblesse y assistaient, et entr'autres : Humbert, archevêque de Besançon, Mathieu, duc de Lorraine [2], Philippe d'Achey, Alberic de Blondefontaine [3], le sire de Bourbévelle [4], Hugues et Richard de Gevigney [5], et Wilhelm de Voisey, avec les abbés de Clairefontaine, Theuley, Barges, etc., etc.

Prepositus et *Villicus* une signification autre que celle que nous indiquons et qui est la seule admise dans la traduction des documents du Moyen-Age.

« Rainard, fils de l'intendant de Voisey, et Guido, frère du métayer, « sont témoins de cette donation. »

1. Les d'Achey étaient une très ancienne maison de Bourgogne, qui compte dans ses alliances les de Beauffremont, les de Vienne, les de Grammont ; elle a donné à l'église plusieurs grands dignitaires. Armes : de gueules à deux haches d'argent, posées en pal et adossées.

2. Mathieu Ier, fils de Simon Ier, avait épousé la sœur de Frédéric Barberousse.

3. Village de la Haute-Marne, qui alors appartenait à la Lorraine, diocèse de Toul, office de Châtillon-sur-Seine.

4. Les sires de Bourbévelle, en comté : d'azur à une bande dentelée d'or à six croix, parementées de même.

5. Gevigney, au bailliage de Vesoul, prévôté de Jussey, seigneurie de 150 feux.

L'affaire fut réglée grâce à la médiation de l'archevêque de Besançon et du duc de Lorraine.

Philippe d'Achey concéda aux religieux ses possessions de Senoncourt et le parcours des bois, ainsi que la glandée, à Faverney.

Pour la première fois, nous voyons paraître, dans ce document, le nom d'un des membres de la maison des *de Voisey*, famille assez puissante parmi les nobles francs-comtois et dont l'écu, qui portait : « *de sable à trois testes de cygne d'argent becquées de gueules,* » figura brillamment en maints champs de bataille.

Wilhelm fut-il la souche de cette maison ? C'est ce qu'on ne saurait affirmer. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en dehors du suzerain, sire de Jonvelle, il y avait à Voisey, à cette époque, plusieurs seigneurs *pour partie*, mais que les de Voisey étaient avec le prieur, les plus puissants et les plus influents d'entre ces derniers.

Il y avait aussi un sire de Grenant, Ulric, que nous voyons, en 1176, donner ou mieux céder aux Templiers qui, vingt-cinq ans auparavant, avaient établi une maison de leur ordre à Genrupt, tout ce qu'il possédait à Voisey. Cette donation, même, souleva de sérieuses contestations entre les moines et les chevaliers du Temple, et il ne fallut rien moins qu'un arbitrage pour arriver à une transaction, qui fut enfin signée par les seigneurs, le prieur et les Templiers, en 1185.

Toujours est-il qu'au XIIe siècle il y avait à Voisey un château ou plutôt une maison forte, manoir de la famille seigneuriale et qui, bien que pourvu de défenses insuffisantes, pouvait néanmoins résister à une surprise ou à un coup de main.

La population du village, tenue de faire « guet et garde » à la forteresse de Jonvelle avait bien droit d'asile en ce dernier lieu, mais ne pouvait que difficilement s'y réfugier, tant en raison de l'éloignement, que de l'impossibilité de traverser sans s'exposer à de grands dangers, le territoire de Melay, qui était lorrain, ou celui de Barges, qui appartenait à la Champagne ; deux pays ennemis par lesquels il était nécessaire de passer pour se rendre à Jonvelle.

Aussi les habitants de Voisey se tenaient-ils toujours sur le qui-vive et étaient-ils contraints, dit un chroniqueur, « *de* « *s'exercer et faire montre d'armes devant les officiers de la* « *chatellenie, c'est-à-dire de passer revues afin que les dits*

« *officiers puissent s'assurer de l'état des hommes et des* « *armes* [1]. »

On comprend que dans de telles conditions, un refuge, un abri, si peu fortifié fût-il, était indispensable à cette époque où nul n'était sûr du lendemain.

II

De 1187 à 1301.

Tel était l'état du pays, lorsqu'en 1187, la défaite de Lusignan à Tibériade et la perte de Jérusalem amenèrent la troisième Croisade.

Frédéric Barberousse avait déclaré la guerre à Saladin, le sommant de rendre et la ville et les prisonniers ; après quoi il partit pour la terre sainte avec dix mille hommes. Mais, avant le départ des croisés, on avait levé, sur toutes les paroisses, une contribution qu'on appela « la dîme de Saladin ou la dîme Saladine, » et qui était destinée à subvenir aux frais de la guerre.

Déjà, lors de la deuxième Croisade (1146) qui fut prêchée par saint Bernard, une légende nous apprend que deux des seigneurs de Voisey, Onfroy ou Nofroy et son neveu Richard avaient combattu vaillamment contre les infidèles. On rapporte même que s'étant un jour écartés du gros de l'armée, pour quérir de l'eau, ils furent tout à coup entourés par un gros de Sarrasins qui, le cimeterre au poing, les attaquèrent avec furie. Bien qu'accablés par la fatigue, affaiblis par les privations, nos deux preux se défendirent avec intrépidité, portèrent bas deux des assaillants et s'emparèrent d'un troisième. Richard ayant été grièvement blessé dans le combat, son oncle le chargea sur ses épaules et malgré l'ennemi put le rapporter au camp, où il guérit de ses blessures. Tous deux revinrent de la Croisade en 1147 et furent reçus avec enthousiasme par la population du village qui se porta au devant d'eux jusqu'au château de Jonvelle.

La légende ajoute que dans la suite ils furent considérés comme saints.

Cette fois encore, nous trouvons parmi les seigneurs qui

1. Extrait des notes de M. l'abbé Tulpin, communiquées par M. Bourgogne.

accompagnaient Frédéric Barberousse dans son expédition, « avec le roi d'Angleterre, le roi de France, Philippe, les ducs « de Bourgogne et de Savoie, les comtes de Guyenne, de « Flandres et de Bourgogne, nombre de Prélats tels que : les « archevêques de Reims, de Besançon, de Rouen, de Beauvais, « de Chartres et une foule de seigneurs du plus haut rang », Pierre de Voisey, sire dudit lieu.

Pierre, qui dans un combat contre les habitants de la Sicile, avait perdu deux doigts de la main gauche, n'en continua pas moins son voyage et fut de nouveau blessé au siège de Saint-Jean-d'Acre. Resté en Palestine avec le comte Hugues de Bourgogne, il ne rentra en France que longtemps après.

Sous le règne de Frédéric, les abbayes s'étaient encore enrichies ; de toutes parts, les privilèges, les concessions, les dons les plus généreux leur étaient faits par les seigneurs, soit que ceux-ci, voulant se procurer de l'argent, échangeassent quelques terres contre les deniers sonnants des religieux ; soit qu'ils eussent, et cela ne manquait guère, à obtenir le pardon de fautes graves pour lesquelles ils demandaient des prières après leur mort.

C'est ainsi qu'on voit l'Abbé de Luxeuil, devenu prince, et l'Abbé de Saint-Claude, autorisés par l'Empereur à battre monnaie. 1175[1].

A la mort de Barberousse, son fils Othon, qui depuis 1175 portait le titre de comte de Bourgogne, y ajouta celui de comte Palatin (*Comes Palatinus*). Il était fort jeune et son inexpérience laissa le comté en proie à la guerre civile et aux partis qui en amenèrent le démembrement.

Le sire de Jonvelle, Guy II, fils d'Alix de la Ferté[2] imita l'exemple de ses suzerains et combla de bienfaits, non seulement le prieuré de Voisey, mais même l'abbaye de Vaux-la-Douce[3] à laquelle il donna, vers 1200, « tous les *usages*, *c'est-*

1. La concession est faite en ces termes : Concedimus, ut predictus abbas et ejus successores, potestatem habeant cudendi monetam, prout sibi et ecclesia sancti Eugenii magis expedire cognoverunt.

2. Guy II fut deux fois excommunié, en 1221 et en 1234, en raison de certaines contestations avec le clergé ; il fit sa soumission et fut relevé de l'excommunication en 1242.

3. Vaux-la-Douce ou Douceval, importante abbaye d'hommes qui a fondé le village de ce nom, dans le canton de la Ferté-sur-Amance. L'abbaye était de l'ordre de Citeaux, fille de Clairefontaine, et remontait à 1152. Son importance nécessiterait une notice particulière, de laquelle nous laissons le soin à une plume mieux autorisée que la nôtre, celle de notre compatriote et ami, M. A. Rousselot.

« *à-dire le droit de mener paître les bestiaux* dans les pâtu-
« rages, broussailles, terres vaines et vagues du territoire de « Voisey, ainsi que l'autorisation de prendre dans les bois de « ce village ce qui leur serait utile pour leurs besoins. » Il va sans dire que les droits et privilèges du prieuré étaient exceptés ou réservés ; et, comme les privilèges du prieur, des templiers, des seigneurs, devaient à cet égard amener nombre de difficultés, Guy de Jonvelle institua à Voisey une prévôté. Le premier titulaire fut Guy de Voisey, qui eut pour successeur Yard de Voisey[1].

Grâce à ces libéralités, les moines avaient fondé une maladrerie ou maladière où ils retiraient et assistaient les malades[2].

Guy II de Jonvelle étant mort, sa fille épousa Simon de Saissefontaine, auquel elle apporta en dot la seigneurie de Jonvelle.

La maison de Saissefontaine (altération de Sexfontaines), issue de la province de Champagne, remontait à Otto ou Otho, qui vivait au commencement du XIe siècle et qui eut pour successeurs Renaud et Simon Ier, en 1146. A ce dernier avait succédé Simon II.

Celui-ci prit part à la querelle de la succession de Champagne et se rangea du côté d'Erard de Brienne, contre la comtesse Blanche. Il eut plusieurs enfants, entre autres celui qui fut seigneur de Jonvelle : Simon, dont nous parlons et que Gollut place au nombre des grands vassaux du comte Othon de Bourgogne.

En entrant en possession de son nouveau fief, Simon de Saissefontaine dut, en personne, faire hommage au comte de Champagne et se reconnaître homme lige du Palatin, pour sa châtellenie et seigneurie, « sauf la fidélité qu'il devait au comte de Champagne[3]. » S'il mourait sans enfants de sa

1. On verra ici la preuve certaine que le mot *prepositus* ne pouvait, ainsi que nous l'avons affirmé à propos du titre de Morimond cité par nous plus haut, signifier *prévôt,* comme on l'a prétendu.

2. L'emplacement de cette maladrerie est indiqué aux lieux-dits.

3. Voici le texte même de l'hommage :

Ego, Simon de Saissefontaine, dominus de Jonville, notum facio universis presentes litteras inspecturis, quod Otho, dux Meraniæ, comes Palatinus Burgundiæ, dedit mihi in feodum et chasamentum Jonvelle et castellaniam et de hoc sum homo ligius dicti ducis, *salvâ fidelitate comitis Campaniæ.*

femme, la moitié de la seigneurie reviendrait au duc et aux héritiers de celui-ci, à condition par lui, de payer la somme de quatorze cents livres à celui qui survivrait de la famille du défunt. Si, au contraire, la femme de Simon venait à trépasser la première, sans enfants, la terre de Jonvelle et toute la châtellenie retournait au dit duc de Méranie [1], et, dans ce cas encore, celui-ci et ses héritiers ou successeurs devraient payer à Simon ou ses ayant-droits la même somme de quatorze cents livres estévenantes.

Le tout avec cette condition expresse, que la terre de Voisey resterait à Simon ou à ses héritiers, comme gage, pour onze cents livres que ce dernier avait payées pour son beau-père Guy de Jonvelle, lorsqu'il avait épousé sa fille. Le jour où le duc ou ses successeurs auraient remboursé cette somme, Voisey devait leur retourner.

Cet acte est la première pièce qui prouve d'une façon authentique que Voisey était de la mouvance de Jonvelle et du comté de Bourgogne.

Simon eut un fils et dès lors les stipulations qui précèdent furent en partie sans effet.

Au surplus, le Palatin avait assez à faire pour se maintenir dans ses états, sans se préoccuper de ces questions secondaires. En butte aux haines et aux vengeances des partis, excommunié par l'archevêque de Besançon, Gérard de Rougemont, sa

Et si ego habebo duos hæredes, ille qui tenebit Jonville erit homo ligius dicti ducis, vel hæredum suorum. Si vero me mori contigerit, ita quod habeam nullum hæredem de uxore meâ, quæ fuit filia domini Guidonis de Jonville, medietas de Jonville et medietas castellaniæ redibit ad ducem dictum, vel ad hæredes suos, cum dictus dux vel hæredes sui persolverint mille libras et quadraginta libras stephanienses illis qui remanebunt in loco meo. Si vero uxorem meam, quæ fuit filia Guidonis de Jonville, mori contigerit absque hærede, terra de Jonville et tota castellania redibit ad dictum ducem vel ad hæredes suos, cum dictus dux vel hæredes sui persolverint mihi vel hæredibus meis dictas mille et quadraginta libras stephanienses :

Hoc salvo quod *Voysie* remanebit mihi vel hæredibus meis in gagio pro mille libris et centum libris stephaniensibus, quas ego persolvi in debito domini Guidonis de Jonville, cum ego filiam suam duxi uxorem.

Et cum dictus dux vel hæredes sui persolverint dictas mille et centum libras mihi vel hæredibus meis, *Voysie redibit ad dictum ducem vel ad hæredes suos.*

Actum anno domini Millesimo CC° tricesimo, mense februario.

(Archives du Doubs, chambre des comptes, liasse J, n° 3).

1. Othon Ier avait acheté en 1208 le comté de Bourgogne qu'il joignit au duché de Méranie, fief de l'empire, en épousant Béatrix.

situation était fort précaire et c'était à ce point qu'il était dans la nécessité d'implorer des secours de l'étranger. Il s'allia au Comte de Bar, Hugues, qui lui amena des troupes ; mais ce dernier fut battu, fait prisonnier et n'obtint sa liberté qu'en fournissant une très forte caution. Alors Othon se jeta dans les bras du Comte Thibaut de Champagne ; à son tour, celui-ci entra avec une armée dans le comté, pour porter secours à son allié.

Et la guerre commença, sanglante, sans trève, terrible et acharnée, entre Othon et la maison de Vienne.

Ce que le pays eut à souffrir, on ne saurait le croire ; ce fut un pillage, des massacres, des incendies de chaque jour. Les populations ruinées, terrifiées, s'enfuyaient, abandonnant leurs villages et leurs maisons, pour se cacher dans les forêts où elles se pensaient plus en sûreté et d'où l'ennemi et les bandes de pillards les délogeaient bientôt.

Si le comte de Champagne avait prêté son concours à Othon, ce n'était pas, comme on pourrait le croire, dans une intention désintéressée ; Thibaut avait son but, et, comme l'a dit Gollut, ne voulait que : « *enjamber par acquisition sur le comté de* « *Bourgogne*, *la terre de Luxeuil et autres proches.* »

Jonvelle était de ces dernières et Voisey eût suivi, « *voire* « *même,* ajoute le chroniqueur, *que Thibaut avait prêté à* « *Othon, en* 1227, *quatre mille livres*[1] *sur le comté et notam-* « *ment sur Jussey* ».

Cette somme fut remboursée seulement en 1258, à la suite du mariage d'Eléonore de Vergy avec le Comte de Fribourg ; lequel mariage fut accordé moyennant la somme de mille marcs d'argent. En garantie du subside qu'il avait reçu, Othon avait donné son comté de Bourgogne, toutes ses places fortes et tous ses droits sur les domaines et les fiefs du pays.

En attendant, la calamité était grande pour celui-ci. Enfin deux prélats : Jean de Preneste et Otto, évêque aussi vénérable que bienfaisant, s'interposèrent entre les rivaux et la paix se fit.

Du reste, les deux partis avaient assez de la lutte, qui finit à la satisfaction de toute la contrée, mais non sans que Thibaut ait été, à son tour, menacé d'excommunication.

Cependant et malgré l'accommodement qui venait d'être fait, le comte de Champagne n'avait pas abandonné ses espérances.

1. D'autres disent quinze mille.

Bientôt il chercha querelle à Hugues de Châlons, successeur d'Othon, mais « *haïant treuvé chaussure à son pié et haïant* « *esté frotté en quelque rencontre, il jugea bon faire treue* ». Néanmoins il ne se tenait point encore pour battu et s'empara par surprise de Luxeuil ; mais il en fut délogé presque aussitôt.

Jonvelle et Voisey échappèrent cette fois aux conséquences de la guerre, le pays frontière n'ayant eu que très peu à souffrir des hostilités ; tout y était donc tranquille et le seul fait que les documents de l'époque nous signalent, c'est l'approbation d'une *donation* faite à l'abbaye de Clairefontaine, par Ollivier, Damoiseau de Villars-Saint-Marcellin, puis par Viard, prévôt de Voisey, son beau-père et par Bernin, fils de ce dernier (1248). Ollivier devant partir pour la Croisade, (car *Damoiseau* était alors un titre de seigneur et qualifiait un jeune gentilhomme ;) Ollivier, disons-nous, devant partir pour la Croisade, avait besoin de fonds et se les procurait en concédant quelque domaine à l'abbaye contre espèces *dûment quittancées*[1].

C'était ainsi que se pratiquaient alors, la plupart des *libéralités* faites aux communautés par les seigneurs.

Pendant ces événements, la maison de Voisey n'était point restée inactive.

En 1248, Jean de Voisey prenait part à la Croisade du roi saint Louis et assistait à la prise de Damiette où il se distingua (1250). Fait prisonnier comme le monarque français et rendu à la liberté au bout de quelque temps, il passa de

1. L'acte était signé de Thiébaut, sire de Jonvelle ; il était ainsi conçu : Nous attestons que Ollivier, Damoiseau de Villars-Saint-Marcellin, présent devant nous, contraint par la nécessité, a cédé au couvent de Clairefontaine, pour 80 livres estévenantes, payées comptant et dûment quittancées, tout ce qu'il possédait au village d'Anchenoncourt (Haute-Saône), hommes, terres, prés, bois, dîmes, usages, justices et droits quelconques. Si le domaine vaut davantage, il abandonne à perpétuité cette mieux value en aumône à Dieu, à l'abbé et au monastère. Ledit seigneur s'est donc démis de toute la propriété en question et il en a investi personnellement (corporaliter) l'abbé et la maison, en lui assurant qu'elle était jusqu'ici libre et franche de toute rente, donation et autres engagements et en lui garantissant par son serment exprès de ne jamais y contrevenir. L'acte est approuvé par Elisabeth, femme d'Ollivier, par Viard, prévôt de Voisey, et par Bernin sus-dits.

l'Egypte en Palestine, visita les lieux saints et ne revint à Voisey qu'en 1254, épuisé par la fatigue et la maladie contractée dans cette expédition. Pendant sept années, il languit en son manoir et rendit enfin son âme à Dieu en 1261.

Il fut enterré dans l'église du village.

En 1868, parait-il, lors d'une réparation qu'on faisait au pavé du sanctuaire, on découvrit une tombe qui fut ouverte et dans laquelle était renfermé le squelette d'un chevalier tout armé, avec casque et cuirasse, sur laquelle était placée une croix ; un bouclier, une hache et enfin une lourde et longue épée complétaient cette armure. Le défunt avait la main droite à la poignée de l'épée dont la pointe était dirigée vers une pierre portant l'inscription suivante :

MALHEVR AUX ENNEMIS DE LA CROIX

Sur la tombe, une autre inscription indiquait que là était la sépulture de Jean de Voisey[1].

Un peu plus tard, en 1282, un autre membre de la maison de Voisey faisait partie de l'expédition envoyée pour venger le massacre des vêpres siciliennes, expédition à la tête de laquelle était : le Comte d'Alençon, pour le roi Philippe le Hardy ; le comte Robert d'Artois ; Otto V, Comte Palatin et Robert duc de Bourgogne ; ces deux derniers ayant, deux ans auparavant, fait entre eux un traité d'alliance offensive et défensive.

Otto, lui-même, dans des lettres datées de Carcassonne, indique comme étant en outre de la chevauchée : Jean de Vergy, Henry de Vergy, Thiébaut de Neufchâteau, sire de Jonvelle, Hugues de Voisey, et — ajoute Gollut, — Jacques de Baïon, sire de Jonvelle[2].

Ce Jacques de Baïon était le tuteur des enfants de Simon de Saissefontaine, héritiers de la chatellenie et du fief de leur père.

On sait ce qui se passa dans cette expédition qui n'eut

1. Le tout a été laissé en place et est recouvert par le pavé nouveau ; il serait des plus intéressants que des fouilles fussent pratiquées en cet endroit qu'on retrouverait aisément.

La société archéologique de Langres aurait là, à peu de frais, une précieuse découverte à faire pour l'histoire du pays.

(Note de l'auteur).

2. La seigneurie de Bayon était en Lorraine ; elle fut plus tard érigée en marquisat (1720).

d'autres résultats qu'un voyage inutile de tous ces paladins, rentrés au logis comme ils en étaient sortis.

Otto ou Othenin V (fils de Hugues de Châlons), en revenant dans ses états, fut accueilli par son frère Jean, qui lui reprochait de s'être approprié une part indue dans le partage qu'ils avaient fait entre eux à la mort de leur père; Jean s'était plaint au roi Philippe-le-Bel, qui s'adressa aussitôt à Otto, le priant de « *moïenner quelque bon appoinctement pour fynir la que-* « *relle.* »

Le Palatin répondit avec aigreur et en se plaignant très amèrement de son frère, lequel, disait-il, « *estoit plus que* « *suffisamment appoincté* » ; puis, et pour prouver ses dires, il envoya à Philippe la déclaration de tous ses biens et de tous ses vassaux.

En ce titre, que reproduit Gollut, on voit figurer un comte de *Salebruche*, sire de Commercy et de Voisé[1] ; puis le sire de Jonvelle, Corre, Véru, etc. ; le sire de Choiseul, pour Bourbonne ; Jean de Blondefontaine, pour Demangevelle ; les sires de Passavant, Richecourt, etc.

Dans la même déclaration, le Comte Palatin énumérant ses principaux bénéfices, ajoute :

« Cy sont les ecclises et bien des ecclises qui sont en la « guarde et au destroict du comté de Bourgogne. »

Et il cite :

Luxeu et sa guarde qui rapporte			4.000	livres de rentes.
Cherlieu	—	—	7.000	—
Faverney, moines noirs	—		1.000	—
La Grâce-Dieu	—	—	1.000	—
Bellevaux	—	—	2.000	—
Etc., etc.				

Puis viennent les prieurés de :

1. Il y a là une erreur évidente en ce qui concerne le sire de *Salebruche*, (lisez Saarbrück). Comment eut-il pu être seigneur de Voisey ?

La terre et la seigneurie de Commercy étaient alors dans cette maison de Saarbrück dont les membres en possédaient une partie, mais on n'a jamais vu qu'ils eussent d'autres fiefs.

Il ne pourrait être question, en tous cas, que d'une minime portion de la seigneurie de Voisey, et cette possession n'eût pas été suffisante pour que son titre figurât parmi ceux du seigneur de Saarbrück.

Nous pensons qu'il y a simplement erreur de nom et qu'il s'agit de *Vouxey*, seigneurie du duché de Bar, au diocèse de Toul. La similitude de nom aura sans doute causé la qualification erronée que nous signalons.

Saint-Vivant qui rapporte	200 livres de terre.	
Saint-Thiébaud —	200	—
Jonvelle —	100	
Et Voisey —	100	—

Puisque nous parlons de ce dernier, il convient de dire qu'en 1281, l'abbé de Cluny, Yulon, avait cédé le prieuré de Saint-Vivant au comte de Bourgogne, ou, pour plus d'exactitude, certaines contestations, difficultés, contentions et injures ayant été faites aux moines, dans leurs droits, le Palatin avait requis « *l'honorable père en nostre seigneur Yulon, par la* « *grâce de Dey, abbé de Cluney, que il la dicte maison, ensamble* « *tout lou droict et les appartences, nous doint et outroioit et* « *nos la dite maison heuvrerons et poinerons matre et ramener* « *en bon estat; Liquelx abbes dessus diz, aianz consoil de plu-* « *sours granz persones de l'abaie de Cluney et de autres* « *prodomes, Woillanz outroier à nos proières, nos ai doné et* « *outroié, à nostre vie, tant solement, la dite maison de Seint-* « *Wivant-en-Amour, ensamble toutes les appartenances, les* « *apandises et les droitures, les accroissemanz, l'amendement* « *et les aquaz faiz de nos, dedanz lou territoire de Seint-* « *Wivant, pour quarante livres tournois, à païer à dit abbey* « *ou à prieur de Vergey, qui que il soit, chescun an, à Dole, à* « *la feste nativité Nostre Dame Saincte Marie.............*

....

....

« *Comme nous tenrons la dite maison, ne poons rien de la* « *possession ne les droitures de la dite maison doner, vandre,* « *retraire ou aliener, ne les fyef de la dite maison aliener* « *comme çou que soit. Et après nostre décois, la dite maison* « *ensamble les appartenances, etc., etc......... à devant dit* « *abbey de Cluney et à ses successeurs repaireront quittement,* « *franchement st paisiblement..........................*

....

« *Cou fuit fait l'an de l'Incarnation Nostre-Soignour mil* « *doux cenz octante et un, ou mois de octambre*[1]. »

Dès lors, le prieuré conventuel de Voisey, relevait du comte Palatin, c'est-à-dire qu'il lui payait sa redevance de cent livres, comme il est dit dans le dénombrement dont nous venons de parler.

Telle était la situation, lorsque le traité de Vincennes,

1. Charte sur parchemin. — Archives du Doubs, fonds du prieuré de Saint-Vivant; cote 8.

2 mars 1295, vint jeter la Bourgogne entre les mains de la France.

Otto avait épousé Mahault, fille du comte Robert d'Artois. Attiré à la cour de France, objet d'adulations, de flatteries auxquelles ses revers et ses querelles ne l'avaient point habitué, il se laissa séduire par la proposition de marier sa propre fille à l'un des enfants de Philippe-le-Bel : Philippe-le-Long ; à la condition, (et c'était là le point faible), de donner comme dot de la jeune épousée le comté de Bourgogne, ses terres, ses droits, ses hommages et ses fiefs. De plus, le comte offrait comme gages, ou plutôt comme otages, sa femme et ses autres enfants.

Le roi de France prenait ses précautions.

Le traité fut signé ; mais, lorsque la noblesse en connut les humiliantes conditions, elle protesta énergiquement, résolue à empêcher Philippe de prendre possession du pays. Devant cette résistance, le roi lève des troupes et pénètre en Bourgogne par les frontières de Champagne.

Les villages sont pillés, incendiés, les châteaux pris d'assaut sont *portés bas*, et malgré les efforts des nobles bourguignons écrasés par le nombre, la contrée entière est aux mains de l'ennemi victorieux. Jonvelle, Voisey, Jussey et le château de Vesoul sont occupés et rançonnés par les troupes françaises.

Dans l'impossibilité de continuer la lutte, les seigneurs du comté, consentirent à un traité de la paix (1301).

Ce traité mettait la province au pouvoir de la France et elle devait y rester pendant plus de deux cents ans [1].

A la suite de leur soumission à Philippe-le-Bel, les barons du comté, réunis à Besançon, déclarèrent qu'ils acceptaient tout ce qui avait été conclu par les délégués envoyés à Paris,

1. Voici le texte du traité :

Nous Jean de Chalon, sire d'Arlay ; Renaud de Bourgoigne, cuens de Montbeliard ; Jean de Bourgogne ; Jean de Montbeliard, sire de Montfaucon ; Vautier de Montfaucon, etc., etc.

Façon savoir à tous cex qui verront et orront ces présentes lectres, que comme nous tous ensemble et chacun par soi de notre propre volonté nous soyons mis en la voulonté, ou dit, et en l'ordenement de très hault et très excellent prince notre honoré seignour, monsignour Philippe, par la grâce de Dieu roi de France, sur aucuns griez lesquiez nos li avons fait ou comté de Bourgoigne, puisque il en vint en sa main ; et il ai dit voulu et ordené que nous facions refaire les chestiaus de Clervaux et de Ornans, et la sale de Pontaillie et que nos retablissiens les héritages, liquelx ont été prix par nous ou par aucuns de nous, ou par nos gens deudit conté de Borgoigne

et promirent « loyalement et de bonne foi de garder et « accomplir tout ce que très excellent prince, leur cher sei- « gneur, le roi de France, ordonnerait par lui ou par sa cour ; « ils s'engagèrent de même à réparer tous les dégâts qui « avaient été commis pendant la guerre précédente. »

Philippe, devenu maître du comté, s'empressa de nommer Robert, duc de Bourgogne, gardien de sa conquête.

La guerre avait duré six ans.

III

De 1301 à 1404.

Pendant que se passaient les évènements que nous venons de raconter, Simon XI, sire de Jonvelle, avait été rejoindre ses ancêtres. Il laissait quatre enfants qui, aussitôt après la mort de leur père se livrèrent à des luttes fratricides, auxquelles prirent part leurs vassaux.

Humbert, sire de Voisey, qui s'était rangé sous la bannière de l'un d'eux, fut blessé mortellement dans une rencontre où plusieurs des habitants de Jonvelle perdirent la vie.

Cette triste compétition dura toute l'année 1293 et causa d'irréparables malheurs dans la Seigneurie. Le village de Voisey subit toutes les horreurs de la guerre civile ; prise d'assaut, pillage, incendie rien ne lui fut épargné ; beaucoup de ses habitants furent massacrés : « *li pahis se détruisoit et* « *li homes et li eglise que son faicts à œuvres de Dieu et en* « *son nom et por luy honorer et servir en spirituel bien et en* « *temporel, offroient grant lézion et domaige*.......... »

Enfin la querelle s'apaisa.

Othon V avait donné à son frère, Jean de Bourgogne, la suzeraineté de Jonvelle et de Voisey ; nous avons vu comment le traité de Vincennes les livra à la France.

Une des deux filles qu'avait laissées Simon de Jonvelle,

puisque le dit conté vint en la main du dit seignour roi et que nos rendions et amendios tots les griez et les domaiges, liqueix ont été faits par nos.................... etc.

Ce traité est daté du 2 mai 1301, mardi après feste Saint-Jacques. Extrait de l'*Histoire généalogique des sires de Salins*.

Document cité par M. de Piépape (*Histoire de la Franche-Comté*).

l'aînée, Catherine, se maria à Jean de Chauvirey [1] auquel elle apporta en dot la seigneurie qui lui était échue en partage.

De cette union, il ne naquit qu'un fils, Philippe, qui succéda à son père et dont le premier acte fut d'affranchir les habitants de la ville de Jonvelle. C'était là, non point une mesure de bienveillance, mais une libéralité que lui dictait son propre intérêt. On sait que jusque là les vassaux de Jonvelle avaient été mainmortables [2] et corvéables à merci, ils étaient donc serfs appartenant au seigneur et s'ils venaient à décéder, tous leurs biens, meubles et immeubles devenaient la propriété de ce dernier; taillables à merci, ou, comme on disait alors, taillables *haut et bas*, le seigneur leur pouvait à volonté, imposer telles corvées et telles redevances, *même corporelles* [3], que bon lui semblait. Le nouveau sire de Jonvelle avait souci de voir prospérer son domaine et c'est pour ce motif que, suivant en cela les agissements de beaucoup d'autres chatelains, il affranchit ses vassaux de toutes tailles et servitudes quelconques [4]. Il agissait prudemment, car les nobles, à cette époque, n'étant ni assez riches, ni assez puissants, en étaient réduits, pour subvenir à leurs dépenses plus ou moins fastueuses, à exercer sur leurs hommes des droits onéreux. En donnant à ces derniers des franchises dont les conditions étaient calculées à l'avance, ils faisaient donc, non un acte de mausuétude mais un marché tout à leur avantage. L'année 1349 venait d'être désastreuse pour la contrée; d'épouvantables orages avaient détruit toutes les récoltes, et en même temps la peste, cette suite inévitable des guerres, s'était déclarée dans le pays, moissonnant jeunes ou vieux, et s'attaquant même aux animaux ; c'était à ce point qu'on disait alors :

En mil trois cent quarante-neuf
De cent ne demeuroient que neuf!

Des villages avaient été complètement dépeuplés; dans la plupart, il ne restait pas un vingtième des habitants.

On comprendra donc aisément que, ne pouvant tailler sans arrêt ses vassaux ruinés, le sire de Jonvelle, ait songé à leur *accorder* une charte, qui, sous des apparences de générosité et de bienveillance, lui assurait du moins des revenus plus cer-

1. La maison de Chauvirey avait également la baronnie de Chateauvilain (en comté); elle portait : d'azur à une bande d'or, accompagnée de sept billettes de même. Cette maison s'est fondue en celle de Grammont.

2. *Histoire de Jonvelle*, par MM. Coudriet et Chatelet.

3. Ibidem.

4. Ibidem.

tains et des prestations qui compensaient largement le sacrifice de redevances devenues irrécouvrables. Les habitants de Voisey, pour ne parler que d'eux, en étaient réduits à ne plus payer même les plus faibles tailles ; aussi avaient-ils invoqué la clémence de Philippe, en arguant du triste état dans lequel se trouvait leur paroisse, en partie incendiée et dévastée par tant de fléaux.

Au surplus, en 1315, Louis le Hutin avait prononcé l'affranchissement général ; déclarant libres tous les serfs et invitant les seigneurs à suivre son exemple [1]......

Encore une raison déterminante pour le sire de Jonvelle qui, dans sa charte, fixa pour l'affranchissement de ses vassaux les conditions suivantes :

« Les habitants étaient chargés d'entretenir en bon état de « défense les murs, tours, fossés de la ville de Jonvelle ; d'y « faire le guet et la garde ; — pour les réparations et les « fortifications, les bois nécessaires seraient pris dans les forêts « du seigneur, sans qu'on puisse y couper pour une autre « destination. — En cas de guerre dix ou douze prud'hommes « garderaient le château ; pour le surplus les habitants, « doivent au seigneur le service à pied et à cheval. — Voisey « devait fournir, à lui seul, huit fantassins et quatre cavaliers.

« Etaient exempts de corvée : ceux qui la devraient au « prieuré ; ceux qui équipaient des chevaux pour la milice et « qui les montaient ; ceux qui fournissaient charroy et charrue ; « enfin les arbalétriers. Les prud'hommes ou échevins élus « par la communauté, avaient le droit d'imposer les habitants « pour les fortifications du château.

« A Voisey, chaque ménage devait la corvée de faucille aux « moissons d'avoine et de blé ; celle de fourche et de rateau. « pour les foins.

« Chaque feu devait également fournir un vendangeur ; « chaque charrue devait trois corvées annuelles pour le « seigneur, la première au tramois [2], la seconde au sombre [3] et « la troisième au vaire [4]. »

1. Pour que cette prescription fût suivie, il eût fallu que le roi fût assez riche pour racheter tous les serfs, car il ne pouvait ne pas sauvegarder les droits des seigneurs ; aussi les affranchissements ne se firent-ils qu'à la longue et presque tous à prix d'argent.

2. Semailles de printemps.

3. Premier labour.

4. Semailles d'automne.

« Tout habitant ayant un charriot devait trois charrois.

« Les autres redevances, peines, amendes, etc., etc., étaient en outre fixées par cette charte, datée du 27 avril 1354. » Elle fut confirmée par le roi Jean-le-Bon ; puis en 1402 par Philippe de Rouvres, comte et duc de Bourgogne, qui y fit apposer son sceau et celui de la prévôté de Langres, le 1er novembre de cette même année.

Ajoutons que les vassaux de Jonvelle étaient obligés de faire l'aveu, c'est-à-dire de donner acte de la reconnaissance de cette charte au seigneur du fief, quarante jours après qu'on avait fait à celui-ci *foi et hommage*, en présentant le dénombrement de toute la terre qu'on avouait tenir de lui.

Voisey fut donc affranchi ; mais, hélas? il allait bientôt payer sa liberté et les événements ne devaient point tarder à lui apporter un nouveau contingent de malheurs.

Battue à Crécy et à Poitiers où son roi avait été fait prisonnier, la France était ouverte aux Anglais ; la Bourgogne allait subir le même sort.

Néanmoins, à la nouvelle que l'ennemi se préparait à entrer dans le comté, on y avait fait de grands travaux de défense et toutes les paroisses avaient été requises de fournir pour les forteresses, des vivres, des approvisionnements et des munitions.

Dès 1357, le jeune duc de Bourgogne, Philippe de Rouvre, prescrivait au bailli d'Amont d'envoyer au château de Montjustin [1] tout ce qui était nécessaire pour la subsistance et la défense de la garnison. En même temps, la ville de Vesoul, celle de Jussey et leurs ressorts étaient avisées de faire « *ayde de deniers* » pour l'achat du château de Vadans [2].

En 1359, nouvelles mesures défensives, le Bailli d'Amont avait fait prendre tout ce qu'on avait trouvé de vivres à Jussey et pays frontières pour entretenir les gens de guerre.

Ces précautions n'étaient point inutiles, car l'année suivante, 1360, les Anglais envahirent la Bourgogne.

Ces trois expressions étaient les seules en usage à cette époque ; une d'elle nous est restée ; et les habitants de nos campagnes parlent encore chaque jour de *sombrer, faire le sombre.*

1. Seigneurie du bailliage de Vesoul, généralité de Besançon, qui avait une prévôté et un château-fort assez important. Les Montjustin portaient : « de gueules à la bande d'or, costoyés de deux bâtons de même ». Montjustin comptait alors cinquante feux.

2. Autre château-fort du bailliage de Gray, même généralité. Il y a aussi un autre Vadans qui faisait partie du bailliage d'Arbois, mais c'est évidemment du premier qu'il s'agit ici.

Une de leurs compagnies, venant de Langres par Coiffy, se jette sur la frontière, pille Voisey, qui ne fait qu'un simulacre de résistance et qui, d'abord mis à rançon, avait pourtant payé la somme convenue. Après le pillage, l'ennemi incendie le bourg dont les trois quarts sont brûlés, massacre ceux des habitants qui font mine de se défendre, et emmène tout le bétail, avec l'aide d'un capitaine lorrain, Etienne de Vy, venu à la tête d'une bande de pillards pour prendre sa part du butin.

Ce qui échappa du massacre, hommes, femmes et enfants, fut contraint de chercher un asile à Jonvelle.

Le lendemain, c'était le tour de l'abbaye de Cherlieu [1] qui fut en partie incendiée.

Sans le dévouement, l'énergie et l'activité infatigables du bailli Jean de Cuzance [2], le pays d'Amont eut été occupé presque sans coup férir ; mais les places fortes sur leurs gardes et bien approvisionnées se défendirent intrépidement et repoussèrent les tentatives de l'ennemi. Jonvelle, particulièrement, tint bon contre les assaillants, grâce à l'intrépidité de Philippe et de ses miliciens. Jussey fut moins heureux ; après une lutte acharnée, il fut emporté d'assaut ; Vesoul, lui-même, fut contraint d'ouvrir ses portes aux vainqueurs.

Enfin le traité de Bretigny, 1360, vint mettre un terme à cette guerre désastreuse ; une trêve de deux années était conclue.

Voisey commençait à peine à respirer et à se reconstruire, lorsque le passsage des *Grandes compagnies* [3] vint encore jeter l'alarme dans la contrée. Ces pillards, troupes de gens sans aveu, levés et formés en bandes ou en régiments pour servir contre les Anglais, n'eurent plus de solde, une fois la guerre finie ; ne sachant comment vivre, ils étaient restés sous les drapeaux et ravageaient le pays sous les noms variés de : Ecorcheurs, Routiers, Malandrins, Retondeurs et surtout Tard-venus.

1. L'abbaye de Cherlieu, on disait alors Charlieu, était un couvent de Bernardins, fondé en 1130. On y voyait les tombeaux d'Alix, comtesse de Bourgogne, et du comte Hugues, son mari. On peut voir encore les ruines de ce magnifique monastère, dont les restes sont classés parmi les monuments historiques.

2. Maison d'où sont sortis les barons de Belvoir, depuis comtes de Champlitte ; elle portait : « d'or à une aigle de gueules ».

3. On disait aussi Compagnies blanches, en raison de croix de cette couleur que portaient ceux qui en faisaient partie.

Dieu sait ce que la province eut à en souffrir.

Puis encore vint la Jacquerie[1] qui fut la contre-partie de ce qu'on avait vu jusqu'alors ; les paysans battus, pillés, vaincus, volés, courus comme bêtes féroces, s'attroupaient et se réunissaient pour écraser leurs seigneurs.

Ce qui se commit d'excès par la Jacquerie ou en son nom, est impossible à décrire ; jusqu'à ce qu'un jour le duc de Bourgogne ayant poursuivi et taillé en pièces tous ces brigands, ils disparurent, laissant le pays en proie à la misère, à la famine et complètement ruiné.

Quand on s'occupe de l'histoire locale, on est surpris de l'absence absolue de documents pendant l'époque à laquelle nous sommes parvenus ; à peine rencontre-t-on, en effet, de ci, de là, un événement ou plutôt la trace d'un événement isolé ; quelque combat acharné, quelqu'accident extraordinaire qui, en raison même de leur retentissement, nous ont été transmis de génération en génération, parce qu'ils auront frappé plus particulièrement l'imagination de ceux qui en ont été témoins ou les ont repétés. Ce sont là des jalons bien peu susceptibles de guider l'historien de ces tristes temps. Est-il besoin de se demander à quoi l'on doit attribuer cette pénurie de renseignements ? Hélas ! la réponse est dans les quelques lignes que nous venons d'écrire, on la trouvera dans les ravages des grandes Compagnies et dans les excès de la Jacquerie.

Les moines surtout, quelques autres avec eux peut-être, écrivaient, coordonnaient, résumaient les faits, les événements qui se passaient de leurs jours. Leurs écrits, chartes, mémoires, actes de toute nature, eussent évidemment jeté la lumière sur cette époque ; mais le pillage, l'incendie, la guerre et les bandits en ont fait disparaître toute trace ; tout ce qui en existait a été détruit, dispersé, anéanti, brûlé ; voilà pourquoi nous cherchons en vain.

Les sires de Jonvelle eurent-ils à souffrir des bandes armées et de la Jacquerie ?

Nous sommes portés à croire que non.

Sans doute par crainte du roi et de sévères représailles, ils firent comme les de Cicon[2] et beaucoup d'autres seigneurs

1. Du nom de Jacques, alors donné aux paysans ; la Jacquerie ne fut qu'une insurrection des vassaux contre leurs seigneurs.

2. Les de Cicon étaient seigneurs de Richecourt et de Sevigny ; ils avaient : d'or à la fasce de sable.

francs-comtois, et prirent parti pour celui-ci. Toujours est-il qu'on ne trouve aucune mention de ce qui se passa, dans les documents ayant trait à la contrée. Le seul renseignement que nous ayons rencontré, dans une charte de l'abbaye de Clairefontaine, est la confirmation par Philippe de Jonvelle de donations et privilèges accordés par lui et ses prédécesseurs à ce monastère. Notons en passant que le baron prend, en ce titre, la qualification de seigneur de Jonvelle et de la Votisse [1].

Enfin, quelques temps après, en 1372, Jean de Voisey [2], vassal du sire de Jonvelle, était arrêté par le bailli du comté, Jean de Montmartin [3], en raison de « *quelques pilleries, males versaçions et maléfices* », dont on ne nous donne pas le détail, mais qui, cependant, avaient une certaine importance, puisqu'il ne fallut rien moins que la caution de trois des amis du coupable : Richard de Blondefontaine, Jean de Cemboing et Guillaume de Montigny [4], pour le faire mettre en liberté.

Philippe de Jonvelle venait de mourir, laissant à sa veuve, Guillemette, fief et seigneurie ; malheureusement le duc Philippe-le-Hardi convoitait l'un et l'autre et ne recula même pas devant la force pour s'en saisir.

Sous un prétexte plus ou moins plausible et excipant des faits que nous venons de citer, il confisqua, sans autre forme de procès, la terre de Jonvelle à son profit ; puis, par lettres données en l'abbaye de Maizières le 19 juin 1378, ratifiées le 17 mars 1381, il fit don de la seigneurie à Guy de la Trémoille [5] son favori et celui de la duchesse, sa femme.

1. Nous avons en vain recherché ce que pouvait être cette seigneurie, sans doute quelque terre aujourd'hui disparue.

2. M. l'abbé Chatelet fait à tort de Jean de Voisey un seigneur de Jonvelle ; c'est une erreur qu'il importe de rectifier, il était vassal et non seigneur.

3. Seigneur de ce lieu et de Loulans : « d'argent burelé et de sable de dix pièces. » La maison de Montmartin a fini dans celle de la Baume-Montrev el.

4. Il s'agit ici de Montigny-les-Cherlieu.

5. Les de la Trémoille étaient d'une ancienne et illustre maison qui remontait à Pierre, vivant en 1040, sous Henri I[er]. Louis III, sire de La Trémoille, vicomte de Thouars et prince de Talmont, fut créé duc de Thouars en juillet 1553. Les de la Trémoille ont donné à la France des Ducs et des Pairs, des Princes de Tarente et de Talmont. — Les de Royan, les Noirmoutier, le comte de Joigny, etc., etc., sortent de cette maison qui portait : d'or au chevron de gueules, accompagné de trois aigles d'azur sur un écartelé : au 1[er], de France; au 2[e] et 3[e], d'Aragon, de Naples et de Tarente ; au 4[e], de Bourbon-Montpensier.

Guillemette et ses deux filles, dont l'une avait épousé en deuxièmes noces Philibert de Beauffremont, dépouillées de leur héritage, protestèrent énergiquement, mais ce fut en vain, la spoliation était accomplie.

C'était un royal cadeau que Philippe venait de faire à son favori ; la donation comprenait : la ville, le château, la châtellenie, la justice haute, moyenne et basse, les droits directs et utiles de la seigneurie, ses vassaux, les fiefs et arrière-fiefs, prés, maisons, bois, greniers, étangs, rivières, moulins, etc., etc. Le duc ordonnait à ses sujets de faire hommage à La Trémoille. Le bénéficiaire, homme de ruse et d'intrigues, avait eu le talent de se faire donner le tout, en diminuant adroitement la valeur du domaine.

Il n'en fut pas plutôt possesseur qu'il fit des démarches pressantes près du duc pour obtenir la délimitation régulière de ses frontières.

En effet, à la suite de tant d'événements, de guerres, de changements de maître, le pays pris, repris, n'avait plus de limites certaines, et de nombreuses difficultés s'étaient élevées et s'élevaient encore, en raison de cette délimitation indécise des possessions du roi de France et de la Franche-Comté ; notamment en ce qui regardait la prévôté de Jussey et la terre de Jonvelle. Philippe-le-Hardy prit en mains la réclamation de son fidèle serviteur et, d'accord avec le Roi, une enquête fut ordonnée pour la rectification de la frontière franc-comtoise.

Les commissaires enquêteurs furent : Jean de Damrémont, tabellion royal et substitut aux prévôtés de Coiffy, Bourbonne et Passavant ; maistre Guy Gelénier, bailli de Jonvelle, pour messire de la Trémoille, etc., etc.

Il est dit, dans le procès-verbal :

« Concernant les juridictions en litige entre le roi de France
« et le comte de Bourgongne sur la prévosté de Iussey, la
« terre de Ionville et autres lieux :

« Comment les villes contenues en ce roole estoient de la
« prevosté de Coiffy, paisiblement, avant que le roy, nostre
« sire, fust prins en Angleterre, ce que, par l'advis des per-
« sonnes cy dessoubs escrites, je, Jehan de Damrémont,
« tabellion royal et substitut aux prévostez de Coiffy, Bour-
« bonne et Passavant, certifie pour vérité à tous, soubs mon
« scel et seing manuel cy mis le second iour d'octobre
« MDCCCLXXXXVIII..................................
« .... »

« Ionvelle-sur-Sôonne, où le chastel est receptable au roy « contre toutes personnes, excepté celle du conte de Bourgoigne, « pour mettre prisonnier et gettier hors ; et le bourg de Sainte- « Croix qui sied deçà la Soonne en Royaume *fied* du roy ou « du moins *rière-fied* [1]. Et le bourg de Saint-Pierre séant de « là la Soonne en l'Empire, qui est des fieds que l'on dit de la « contey de Bourgoigne ; qui doivent au roy nostre sire, chacun « an, à cause de garde, XX septiers d'avoine...............
« .... »

« Fignevelle [2], Godoncourt [3], Courre [4], Villers-Sainct- « Marcellin [5], et Montcourt [6], fieds du roy, nostre sire, de la « nouvelle reprinse, à cause de la contey de Champaigne, que « le seigneur de Jonvelle tenoit de franc-alleu avant la ditte « reprinse et cela se treuve en la Chambre des Comptes, à « Paris, comme ai dict ci dessus..........................
« .... »

« Vouzé (Voisey), qui est au seigneur de Jonvelle, le com- « mandeur de la Roumaigne, membre [7] de l'hospital de St Jehan

1. Le fied, pour fief, était une seigneurie qu'on tenait d'un seigneur ayant droit à l'hommage ou à quelques redevances ; il y avait des fiefs de plusieurs natures : fief noble ou vassal, auquel appartenait la justice, la maison-forte ou le château-fort, ou autres signes de noblesse et ancienneté ; les fiefs roturiers ; les fiefs épiscopaux qui touchaient aux biens ecclésiastiques ; les fiefs, ferme, terres, héritages ou fonds affermés à long délai, etc., etc.

Les arrière fiefs, ou rière-fiefs, étaient un fief relevant d'un autre fief, lequel en avait avoué un autre au-dessus de lui, c'est-à-dire que, et pour mieux faire comprendre, Voisey était rière-fief de Jonvelle qui mouvait du fief du comte de Champagne

2. Fignèvelle, au bailliage de Vesoul, prévôté de Jussey ; 23 feux.

3. Godoncourt, village de Franche-Comté, à une lieue de Monthureux-sur-Saône, pourvu d'un château fort ; Godoncourt fait aujourd'hui partie du département des Vosges.

4. Corre, l'ancienne *Colera* des Romains qui la nommèrent aussi *Dittatium* était un gros village faisant partie de la seigneurie de Jonvelle ; il était traversé par deux voies romaines, l'une allant de Luxeuil à Langres ; l'autre, de Besançon en Lorraine par Scey-sur-Saône. On y trouve des vestiges des XIIIe et XIVe siècles.

5. Villers-Saint-Marcellin fait aujourd'hui partie de la Haute-Marne, canton de Bourbonne ; il y eut un château-fort qui appartint aux de Saint-Cry ou de Saint-Cric, aux de Grilly et aux de Poinctes.

6. Montcourt, petit village des environs de Jussey, qui eut des seigneurs justiciers, ainsi qu'en témoigne l'inscription suivante : Cy gyssent Georges de Veneire, ecuyer, sr de Montcourt et de Grignoncourt ; hault-justicier, qui decéda le 8 7bre 1692 et Dame Jehanne Othenin son épouse, etc., etc.

7. On nous écrit qu'il eût fallu dire *maistre* et non *membre* ; nous ne faisons que reproduire un document et nous ne nous croyons point autorisé

« de Iérusalem, y hat une seigneurie, et les foires et marchés « d'icelle, de la garde du roy . . . .
« . . . . »

« Nota que naguères, maistre Guy Gelénier, baillif de « Jonvelle feist pour Mons. de la Tremoille, apporter à tous les « feaulx dudit Jonvelle leurs dénombrements ; mais pour ce « que chacun avoit mis à tenir à cause du dit chatel de Jon- « velle, il fit touttes lettres dépécier et leur fist à refaire « touttes lettres qu'ils tenoient à cause du dit bourg St Pierre « qui est delà la Sonne, en Empire . . . .
« . . . . »

« Pour sçavoir la vérité du chastel de Jonvelle-sur-Sôonne « et de ses appartenances, une enqueste soit faite ès registres, « Girart de Longchamp, baillif de Chaumont, où il est escript « comme Thiébault Huppe, de Bar-sur-Aube, fist adjourner « messire Philippe de Jonvelle en son hostel séant à Chaumont, « et illec feurent débastues les prétentions du sire de Jonvelle[1]. »

IV

Coup d'œil rétrospectif.

Si le lecteur veut bien nous le permettre, nous ferons ici un pas en arrière et nous examinerons ce qu'est devenu le prieuré de Voisey, pendant les déplorables temps que nous venons de traverser.

Bien qu'il ne comptât, comme par le passé, que deux moines et son prieur[2], tout y avait bien changé de face. Au lieu des maigres constructions en bois, qui tout d'abord l'avaient composé, s'élevaient maintenant des bâtiments solides, confortables, aussi vastes que judicieusement aménagés. Il faut dire, au surplus, que le prieuré de Voisey était un des plus riches de la contrée ; aussi, et peu à peu, les moines s'étaient-ils laissé aller, nous ne dirons pas à un luxe, mais à un confortable

à en modifier en quoi que ce soit la teneur, bien que nous en pensions du reste.

Que les commandeurs de Malte, à l'hôpital d'Arbigny, aient porté ou non le titre de *Maistre*, nous ne le savons point, mais nous entendons conserver au document reproduit son absolue intégrité.

1. Bibliothèque nationale, parchemin de la Chambre des Comptes.

2. Il semble pourtant qu'il y ait eu quelques frères convers, envoyés comme auxiliaires au prieur et à ses moines.

aussi grand que le comportait l'époque et les ressources du pays.

Ils avaient construit sur l'emplacement primitif, c'est-à-dire sur le coteau ouest du village, là où du reste on voit encore aujourd'hui les derniers vestiges du prieuré.

C'était d'abord la maison conventuelle, aérée, spacieuse, avec ses granges, hébergeages, magasins et étables ; puis une chapelle et enfin une maladrerie ou maladière, dont on a retrouvé l'emplacement[1].

Comme nous l'avons dit, le prieuré, de même que tous ceux qui furent fondés comme lui, était au début conventuel ; mais conventuel double et par suite son titulaire devait être prêtre. Or, comme le prieur était de droit commis à la nomination du curé, la cure ayant de fort belles redevances et constituant dès lors un bénéfice sérieux, on ne sera point étonné que les prieurs aient cumulé les deux fonctions et aient ainsi transformé Voisey en prieuré-cure.

Donc le prieur avait le droit de nommer à la cure du bourg et à celle de Neuvelle qui était annexe ; il avait les deux tiers des oblations des deux églises ; le droit de *présenter* (en certains titres il est dit *nommer*), le maître d'école, le marguillier de Voisey ; il avait le four bannal ; le droit d'instituer un garde forestier ; le droit de pacage *par les forêts et grands bois;* le pressoir bannal ; il pouvait mettre et instituer un ermite à l'ermitage et à la chapelle Saint-Evre ou Saint-Avre, située dans le bois de Voisey, appelé *le désert du Nomont*[2], où le dit prieur ou son admodiateur avaient de toute ancienneté droit de prieuré ; il avait la moitié des oblations et fruits qui y échéaient. Comme il était collaborateur à l'église de Melay, il partageait avec le curé de ce lieu les oblations et enterrements qui s'y faisaient.

On le voit, *les fruits*, pour nous servir de l'expression du temps, étaient nombreux et productifs. On doit dire aussi que les religieux, les *frères noirs* comme ils étaient nommés en raison de la couleur de leur costume, avaient montré un dévouement et une abnégation sans bornes pendant les cala-

1. Voir au chapitre dernier.

2. La forêt du Désert était située sur la montagne du Noirmont d'où par corruption on a fait Nomont — terme patois pour noir — et mont qui n'a point varié. — De nos jours encore, l'expression No est employée dans certains villages pour signifier noir — no, nôre, noir, noire.

mités qui avaient accablé ce malheureux pays. Soignant tour à tour les malades, les pestiférés, pansant les blessés, soulageant les malheureux et prodiguant à tous, et les soins et les consolations de la religion, les bénédictins de Voisey s'étaient faits les apôtres de la charité dans le bourg. Il n'y a donc rien de surprenant à ce que les habitants aient reconnu par des dons, par des libéralités, par le paiement de redevances plus importantes, plus larges, les services qu'on leur avait rendus et les bienfaits dont ils avaient été l'objet.

Les mauvais temps passés, le bien-être était revenu peu à peu, sous les efforts des religieux qui donnèrent l'exemple de la stoïcité en face des malheurs subis, et de la persévérance dans le travail réparateur. Puis arriva le moment où, avec la richesse, le relâchement vint petit à petit et où, abandonnant les durs travaux manuels qui pourtant les avaient enrichis, nos moines se consacrèrent uniquement à l'étude et à la lecture.

Ils subissaient la loi commune ; toutefois ayant moins de ressources, moins de facilités que leurs frères des grandes maisons religieuses, moins d'occasions de plaisir, moins de désir de luxe, les moines de Voisey n'en étaient pas encore à rivaliser avec ceux des monastères, auxquels rien ne manquait. Au surplus, le prieur étant en même temps curé de Voisey, devait tenir la main plus qu'un autre à ce que tout se passât de manière convenable et édifiante dans sa paroisse ; en eût-il été autrement que le doyen de Faverney, auquel ressortissait l'église de Voisey, ne l'eût point souffert.

(*A suivre.*) A. Lacordaire.

NÉCROLOGIE

Nous apprenons la mort de M. Dauphinot, ancien sénateur de la Marne, décédé le 10 septembre 1889 à Reims.

M. Dauphinot était président de la chambre de commerce et maire de Reims en 1870. On se souvient de son attitude courageuse vis-à-vis de l'ennemi, qui exigea sa présence sur une locomotive, afin de garantir contre le feu des francs-tireurs les troupes allemandes qui étaient dans le train. Les électeurs de la Marne l'envoyèrent à l'Assemblée nationale le 8 février 1871. Il fut vice-président du Centre gauche. Elu sénateur le 30 janvier 1876, réélu le 5 janvier 1879, il ne se représenta pas aux élections du mois de janvier 1888.

Chef d'une des plus importantes maisons de tissus et d'étoffes de Reims, M. Dauphinot a donné à l'industrie des mérinos une grande impulsion. Membre du jury à l'Exposition universelle de 1878, il avait été choisi comme président du jury de sa classe à l'Exposition de 1889.

Il était officier de la Légion d'honneur.

* * *

M. Godinet, ancien maire de Chaumont, chevalier de la Légion d'honneur, vient de mourir en cette ville, dans sa 82e année. Ses obsèques ont été célébrées au milieu d'une assistance nombreuse, qui a tenu à rendre les derniers devoirs au compatriote, au concitoyen, à l'administrateur habile et dévoué de la cité.

Issu d'une famille chaumontaise qui n'a laissé que de bons souvenirs, M. Godinet a eu le bonheur, rare aujourd'hui, de vivre et de mourir sur le sol natal.

Il fut attaché d'abord au barreau, et s'y fit remarquer par sa probité professionnelle et par son désintéressement. Mais ce fut lorsque le choix de ses concitoyens l'eut élevé à la première des dignités municipales, qu'il trouva sa véritable voie et que, résolûment, il s'y engagea.

Un ami du regretté défunt, M. Durand, conseiller à la Cour d'appel de Dijon, a, lors des obsèques, rappelé dans une allocution émue, les titres de l'ancien maire de Chaumont à la reconnaissance des habitants. Il a énuméré les importants services rendus par M. Godinet à la ville qu'il a pour ainsi dire transformée en réalisant tout un programme d'améliorations et d'exécution de travaux publics.

* * *

Le 7 août 1889 ont eu lieu les obsèques de Mgr Louis-Eugène Regnault, évêque de Chartres, récemment mort en cette ville à l'âge de près de 90 ans.

Mgr Regnault était né à Charleville (Ardennes), le 21 février 1800. Il entra à 19 ans au Séminaire de Saint-Sulpice à Paris. Une fois ordonné prêtre, il retourna dans sa ville natale où il remplit d'abord les fonctions de vicaire; ensuite il fut chargé de l'administration d'une paroisse rurale ; mais il revint bientôt à Charleville et il s'y voua pendant 25 ans à la culture des âmes comme aumônier du Sacré-Cœur et comme curé.

Sacré dans la basilique de Reims par S. Em. le cardinal Gousset avec le titre d'évêque d'Euménie, *in partibus*, Mgr Regnault arrivait à Chartres au mois de mai 1852 auprès de Mgr Clausel de Montals, qui l'avait fait nommer son coadjuteur (décret du 14 août 1851). A la fin de cette même année, Mgr Clausel se démettait de l'épiscopat et Mgr Regnault recueillait son héritage pastoral (décret du 17 janvier 1853) qu'il conserva 37 ans, donnant à tous ses diocésains, pendant sa longue carrière, l'exemple d'une haute piété et des plus solides vertus.

L'oraison funèbre du vénérable prélat, chevalier de la Légion d'honneur, a été prononcée à la cérémonie de ses obsèques[1] par Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut catholique de Paris.

*
* *

On annonce la mort récente de M. Alphonse Rousseau, qui était au Conseil municipal de Châlons-sur-Marne, l'un des derniers représentants de l'ancienne bourgeoisie de cette ville. Sous tous les régimes, pendant quarante ans, les électeurs lui étaient restés fidèles. Son indépendance et sa longue expérience lui avaient fait une place à part dans l'assemblée communale.

La municipalité avait voulu reconnaître les longs services de M. Rousseau et honorer un des premiers élus de la cité, en donnant un éclat particulier à ses obsèques qui ont été célébrées en la cathédrale de Châlons, au milieu d'une grande affluence. M. Legrand, gendre du défunt, conduisait le deuil. L'administration préfectorale et les corps constitués étaient officiellement représentés.

Au cimetière trois discours ont été prononcés :

M. Romain Garet a rappelé la carrière municipale du défunt et surtout cette période douloureuse de 1870, durant laquelle M. Rousseau fut un des plus énergiques défenseurs des intérêts de la cité.

1. Cette oraison funèbre a été publiée par le *Journal de Chartres* dans son numéro du 11 août 1889.

M. Aubert a parlé au nom du Conseil d'arrondissement, auquel M. Rousseau a appartenu pendant six ans.

M. Herveux a exprimé les regrets du Tribunal de commerce. C'est surtout comme juge consulaire que M. Rousseau a révélé sa science des affaires, la rectitude de son esprit. Fils de M. Rousseau-Choisel, qui fut à plusieurs reprises président du Tribunal de commerce, il y entra lui-même pour la première fois en 1858.

Ces discours étaient le juste tribut d'éloges et de regrets dus à M. Rousseau qui, toute sa vie, a montré un grand dévouement à l'intérêt public.

CHRONIQUE

Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne (*Séance solennelle du* 21 *août* 1889). — La Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne a tenu sa séance annuelle dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville de Châlons-sur-Marne, mis obligeamment à sa disposition par l'administration municipale.

En l'absence de M. le Préfet, président d'honneur, empêché, M. Redouin, président élu, occupait le fauteuil de la présidence. Il avait à ses côtés MM. Bourdon, maire de Châlons, Sarazin, vice-président du Conseil général, l'abbé Musart, vicaire général, etc. Une assemblée brillante remplissait l'enceinte.

Dans un discours excellent, M. Redouin a fait ressortir l'utilité des académies de province, parfois trop dédaignées, et dont le rôle s'impose plus que jamais, à notre époque de trop grande centralisation. « La nôtre, a dit spirituellement l'orateur, — en parlant de celle de Châlons, — si elle ne s'appelle pas l'Académie française, est toutefois une académie bien française. »

M. Lumereaux, faisant fonctions de secrétaire, a présenté ensuite le compte-rendu des travaux de l'année.

Il était difficile que, dans cette séance, il ne fût pas question de l'Exposition, et, en effet, on pourrait dire que, cette année, la province n'est plus en province, qu'elle est toute à Paris. C'est pour répondre à ce sentiment d'actualité que M. Auguste Nicaise a fait faire à ses auditeurs une promenade dans les galeries de l'Exposition qui présentent l'histoire du travail. Depuis l'époque reculée où quelques tribus erraient à travers les forêts de la Gaule, jusqu'aux époques celtique, gallo-romaine, mérovingienne, l'orateur a, dans son intéressante conférence, suivi la marche progressive de la civilisation. Cette civilisation qui a son berceau dans les cavernes et les abris sous roche où vivaient nos ancêtres, aboutit aujourd'hui à la tour Eiffel et aux découvertes merveilleuses d'Edison!

C'est encore de l'Exposition qu'a parlé M. Armand Bourgeois, lorsqu'il a raconté sa visite au musée de Jeanne d'Arc, avenue Bosquet, à Paris. Dans une description animée, pleine d'ardeur patriotique, M. le président de l'Académie champenoise d'Epernay, a fait revivre la merveilleuse épopée du xv[e] siècle.

M. A. Rivière a ramené l'auditoire sur les bords de la Marne, en lisant son rapport sur la monographie de Matougues, par M. l'abbé Henry, aujourd'hui archiprêtre de Sainte-Ménehould. Le savant auteur de cette monographie a voulu apporter sa pierre à l'his-

toire des communes du département de la Marne, qui se poursuit sous les auspices et avec les encouragements de la Société d'agriculture.

La partie musicale était organisée et dirigée par M. Huet. Un orchestre excellent où se retrouvaient des artistes bien connus à Châlons, — Mmes Delacroix, Huet, Karger, Mlle Cécile Huet, MM. Mook, Oudart, Périnet, Rosman, Mauru, Bedigis, Paquot, Beck, Martin, Chenu, — a fait entendre divers morceaux qui étaient un régal pour les dilettantes. Chaque audition se trouvait précédée d'une courte causerie musicale où M. Huet appréciait et définissait en quelques mots les auteurs dont il allait faire applaudir les compositions.

La lecture du rapport sur le prix de vertu fondé par Mlle Savey, a été faite par M. D. Aumignon.

Puis a eu lieu la proclamation des lauréats :

HISTOIRE

Une médaille d'or à M. l'abbé Henry, curé-archiprêtre de Sainte-Ménehould, pour son histoire de la *Paroisse et du village de Matougues*.

POÉSIE

Une médaille d'argent à M. Cizel, de la Chapelle-sur-Rougemont (territoire de Belfort), pour son Ode ayant pour titre : *La Croisade Noire*.

AGRICULTURE

Une médaille d'or a été accordée à M. Ponsard pour l'introduction dans la silviculture française, dans le département de la Marne surtout, d'une nouvelle variété d'aulne, infiniment plus rustique que l'aulne vulgaire. *L'alnus cordata* prospère dans les terrains les plus crayeux et sa belle végétation étonne ceux qui ne la connaissent pas. La propagation de cette belle variété changerait la face des plaines champenoises; la Société d'agriculture ne saurait trop la recommander aux planteurs du département.

Une médaille d'or à M. Véry, instituteur à Courbetaux, pour l'ensemble de son enseignement agricole.

Une médaille d'or à M. Blanrue, gérant de M. le comte Chandon de Briailles à Rilly-la-Montagne, pour les améliorations et la bonne administration du domaine confié à ses soins.

ARCHÉOLOGIE ET BEAUX-ARTS

Une médaille d'or à M. Counhaye, archéologue à Suippes, pour ses fouilles archéologiques.

INDUSTRIE. — OBJETS DIVERS

Une médaille d'or à M. Guérault-Godart, industriel à Fère-Champenoise, pour l'ensemble de son exploitation industrielle et agricole.

Une médaille d'argent à M. Chrétien, coutelier à Châlons, pour

sa collection et notice historique sur la coutellerie, depuis le moyen-âge jusqu'à nos jours.

Une médaille d'argent à M. René Lemoine, horticulteur à Châlons, pour sa méthode de conservation des fleurs naturelles.

PRIX FONDÉ PAR Mlle SAVEY

Mlle Berthe Lévêque, à Vitry-la-Ville.

* * *

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CHATEAU-THIERRY *(Séance du 6 août 1889).*

I. Le programme de la séance exceptionnelle destinée à fêter le 25e anniversaire de la fondation de la Société est définitivement arrêté. Cette séance se tiendra, au lieu ordinaire des réunions, Maison La Fontaine, le jeudi 12 septembre prochain. La solennité sera terminée par un banquet.

— A la demande du président, M. Berthelé donnera lecture dans la séance du 12 septembre, de son travail : *Une église champenoise et un architecte champenois en Bas-Poitou au XIe siècle*[1].

II. — En 1756, par suite d'un procès entre Nicolas Thierry, abbé commendataire de l'abbaye de Chézy, et les héritiers de Jean-Omer Joly de Fleury, ancien titulaire, eut lieu une visite de l'abbaye et de ses dépendances afin d'indiquer les réparations qui incombaient à la succession. Or, la cure de Saint-Crépin de Château-Thierry était dépendante de l'abbaye de Chézy ; un inventaire de l'état de l'église était devenu nécessaire. C'est ce document que M. l'abbé Poquet a bien voulu communiquer à la Société.

Ce procès-verbal est fort intéressant puisqu'il nous fait connaitre quels étaient alors la décoration intérieure de l'église, l'aménagement des autels, le mobilier. Quant à la construction de l'édifice, elle remonte à la seconde moitié du xve siècle, mais une modification fâcheuse a été apportée à la toiture du côté du Nord; on a remplacé, en effet, par une rampe unique la couverture à pignons répétés qui règne encore au midi et qui donne au monument un fort bel aspect. Cette disposition se retrouve, dans des proportions moindres, à Gandelu. Nous ne regrettons pas, d'ailleurs, la disparition des grilles de bois qui fermaient le chœur, ni celle du grand rétable de l'autel de la Sainte-Vierge, quoique l'auteur du rapport de 1756 s'évertue à prouver qu'il produit « un grand effet ». Nous trouvons que l'état actuel est bien plus satisfaisant.

III. — Le troisième séjour de Louis XIII à Château-Thierry eut lieu en 1635; ce fut le dernier; le roi y arriva le 16 mai. D'après la *Gazette de Théophraste Renaudot* du 28 mai, le roi avait reçu un messager des maréchaux de Châtillon et de Brézé lui annon-

1. Cf. *Revue de Champagne*, 1889, p. 300.

çant « le gain de la bataille sur les Espagnols. » Un *Te Deum* fut chanté solennellement dans l'église des Cordeliers (le collège actuel); l'évêque de Soissons officiait.

Louis XIII quitta notre ville le 8 juin pour se rendre au château de Monceaux, près Meaux.

IV. — M. Moulin a été délégué par la Société pour assister au Congrès archéologique de France qui a tenu sa 56e session à Evreux au commencement du mois de juillet dernier.

Il donne aujourd'hui lecture de la première partie de son compte-rendu, passe en revue les principaux monuments de la ville d'Evreux : cathédrale, évêché, église Saint-Taurin, beffroi, musée, bibliothèque, anciennes fortifications, vestiges romains et gallo-romains, etc.; il analyse les conférences, la plupart fort intéressantes, qui ont été faites.

Nous nous arrêterons un instant au Musée pour relever la courte description du *Jupiter stator* qui, avec une coupe gallo-romaine en cristal ciselé, constitue l'attrait principal de cette riche collection. Ces deux pièces ont été trouvées, il y a quelques années, au Vieil-Evreux. La statue en bronze ne mesure pas moins de 92 centimètres. Son type, qui diffère de celui du *Jupiter fulminator*, par la pose du bras et l'attitude générale, a quelque chose de particulier. On sait en effet qu'un type artististique, une fois admis, était reproduit pendant trois ou quatre siècles sans grande modification. Or, le *Jupiter stator* d'Evreux a un caractère d'originalité qui frappe tout d'abord. A quelle nation, à quelle époque appartient-il? M. Benjamin Fillon estime que c'est un bronze gaulois de la fin du IIIe siècle; ce sentiment est admis généralement.

V. — M. Le Feyer offre deux diplômes, l'un de bachelier en droit de 1758, l'autre de licencié de 1759, au nom de Jean-François de la Manche.

VI. — Il est procédé à une double élection. MM. de Florival, juge, président de la Société académique de Laon, et Monnoyer, agent-voyer principal à Château-Thierry, sont nommés correspondants.

***

Les Archives de Reims. — M. Anatole de Barthélemy, membre de l'Institut, a fait don aux archives de Reims d'une liasse de documents provenant du prieuré de Saint-Thomas, en Argonne, dépendant de l'abbaye de Saint-Remy de Reims.

D. Haudecœur, bénédictin français résidant à Londres, membre correspondant de l'Académie de Reims, a envoyé la copie d'un registre des cens de l'église collégiale de Sainte-Balsamie, aujourd'hui conservé dans la bibliothèque du musée Britannique. Nous devons à l'obligeance du même érudit la liste des manuscrits de

la bibliothèque de feu sir Thomas Philipps, qui concérnent la France[1].

Les registres des anciennes paroisses de Reims, antérieurs à la Révolution, ont été tous transférés des bureaux de l'état-civil dans le dépôt des archives communales, où le public pourra les consulter avec plus de commodité.

(Courrier de la Champagne.)

*
* *

Les eaux de la Vesle a Reims. — Cent cinquante membres du Congrès international d'Hygiène, réuni à l'Ecole de médecine de Paris, sous la présidence du docteur Brouardel, doyen de la Faculté, se sont rendus dans les premiers jours d'août à Reims par train spécial.

— Pour boire du Champagne?

— Mais non... On en a bu, mais on n'était pas venu pour cela.

Après Paris, la première ville de France, la seule qui se soit occupée d'une manière efficace de l'épuration de ses eaux d'égout, est la ville de Reims.

Reims, en effet, est arrosée par une petite rivière, la Vesle, qui était simplement empoisonnée depuis trente ans, sur une longueur de soixante kilomètres environ, par les eaux contaminées et les détritus d'une population industrielle dont le chiffre s'est doublé en fort peu de temps.

En présence des réclamations des communes suburbaines, l'administration municipale s'est émue... et, ne se bornant pas à cette émotion, a voté les fonds nécessaires pour réaliser des travaux considérables : la construction de deux aqueducs destinés à conduire les eaux d'égout dans des terrains spéciaux qui sont fertilisés au moyen d'irrigations constantes. — C'est pour examiner *de visu* cette première application en province des utilisations des eaux d'égout que le Congrès d'hygiène a fait le voyage. Voyage probant, car il suffisait de voir la différence de végétation entre les champs irrigués et ceux qui ne l'étaient pas, pour être convaincu de l'utilité du système.

Après un déjeuner offert aux excursionnistes, par la Compagnie des Eaux-Vannes, au château des Maretz, ceux-ci ont visité l'admirable cathédrale de la ville, et les merveilleuses caves de champagne d'une des meilleures maisons de la cité.

Un lunch offert par la municipalité à l'hôtel-de-ville a terminé le programme intéressant de cette journée dont les délégués étrangers conserveront certainement le meilleur souvenir.

B. Capel.

1. Cf. *Revue de Champagne*, 1889, p. 782.

*
* *

La commune de Morteau (Haute-Marne). — On se rappelle que le fameux banquet auquel étaient invités les maires des 36,121 communes de France qui s'y sont rendus au nombre de plus de 13,000, a eu lieu avec un grand éclat le dimanche 18 août dernier au Palais de l'Industrie à Paris sous la présidence de M. Carnot, président de la République. Les organisateurs de ce banquet ont eu la touchante pensée de rechercher quelle pouvait être la plus petite commune représentée, pour convier son maire à prendre la tête du défilé et à s'asseoir à la table d'honneur, à côté du président du Conseil municipal de Paris. Or, il paraît que la plus petite commune de France est celle de Morteau, sise en Haute-Marne. Voici les curieux renseignements que donne à cette occasion le journal le *Temps* dans ses numéros des 22 et 29 août derniers :

« Aucune sélection raisonnable — dit ce journal en parlant du banquet des maires — ne pouvait être tentée dans cette immense réunion, où toutes les régions de la France prenaient une si large part, et il n'y avait pas de meilleur moyen de donner une idée de la fraternité générale qui réunissait d'anneau en anneau la plus humble bourgade à la plus fière des cités, que de rapprocher les deux extrémités du circuit, l'*alpha* et l'*oméga*.

L'enquête a appelé à cet honneur le maire d'une commune de la Haute-Marne : cette commune a trente habitants, le maire compris. La commune la moins peuplée de France ne se trouvait pas représentée, à ce qu'il semble. On avait fait des recherches à cet égard, au temps des polémiques soulevées en 1875 par le mode de formation du Sénat. On avait alors établi une égalité parfaite entre toutes les communes de France. Tous les conseillers municipaux de Paris se trouvaient être électeurs au Sénat, grâce à leur qualité supplémentaire de membres du Conseil général de la Seine ; mais la ville de Paris n'avait droit, en tant que commune, qu'à une voix, comme... comme..., et, pour rendre le contraste le plus saisissant possible, on cherchait le terme de comparaison le plus éloigné. On le trouva bientôt, et ce fut justement dans la Haute-Marne. La commune de France qui comptait le moins d'habitants s'appelait Morteau. C'était, en ce temps-là, une commune de dix-huit âmes. Elle a eu, à l'un des recensements suivants, une petite recrudescence de population ; elle atteignit la vingtaine sans être pourtant menacée de déchoir de son rang privilégié. D'après le dénombrement dernier, s'il faut s'en rapporter à l'almanach Bottin, le chiffre est retombé à douze[1], et encore nous signale-t-on parmi les êtres humains vivant sur ce

1. Morteau, canton d'Andelot, arrondissement de Chaumont, d'après la situation des communes en 1889, a :

12 habitants ;
420 hectares de superficie ;
14 francs de revenus annuels.

territoire trois propriétaires de châteaux, ou tout au moins de maisons de campagne notables, dont une dame veuve. Pour peu qu'il y ait un ou deux domestiques par maison, des enfants, on se demande vainement ce qu'il peut rester. Les propriétaires sont-ils des citadins qui ne passent dans la commune que la belle saison et que le recensement instantané du 1er mai a trouvé absents? Le cas avait semblé si intéressant à une Société de parisiens, d'ailleurs absolument étrangers à la Haute-Marne, qu'ils s'étaient presque donné parole, il y a quelques années, de partir ensemble, en caravane, à la découverte de Morteau, la plus petite commune de France. Il leur semblait qu'ils pouvaient, au prix d'une moins longue absence, de moins de privations et de périls, s'offrir une exploration aussi piquante que s'ils avaient noué connaissance avec un village mystérieux du continent noir. Ce beau projet, de ceux qu'on forme volontiers dans les environs du boulevard, à l'heure du dessert, s'est évanoui en fumée. Personne n'est revenu objurguer la paresse ou l'inconstance des camarades en se vantant de revenir de Morteau : il est donc à croire que pas un des conspirateurs n'y est allé. Il est des phénomènes qu'il est plus intéressant de rêver que de contrôler de ses yeux.

. . . .

. . . .

Morteau ne contient ni hôtel, ni auberge, ni cabaret d'aucune sorte, où il soit possible de s'installer. On y chercherait, du reste, tout aussi vainement une boîte aux lettres, un bureau de poste, une école ou une mairie, un médecin, un curé, un boulanger ou un boucher... et même des maisons.

La commune se compose d'un château de petites dimensions, couvert de tuiles, et qui date, semble-t-il, du commencement du XVIe siècle. Le corps principal du bâtiment est flanqué de quatre tourelles carrées, percées de meurtrières. A deux cents mètres environ du château se trouve cachée au milieu des bois une chapelle fermée.

Le chemin de fer, naturellement, ne s'arrête pas à Morteau. La station la plus proche est Andelot. D'Andelot à Morteau, la route, qui a trois kilomètres environ, est fort jolie : les champs d'orge et d'avoine que coupe le chemin vicinal sont traversés par un ruisseau sinueux, le Rognon, qui court entre deux rives plantées de saules et de peupliers; à droite et à gauche, encadrant ce riant paysage, se dressent deux hautes collines boisées, la Côte-au-Diable et la Combe-à-l'Ane. Au bout d'une demi-heure de marche, on aperçoit quatre girouettes qui émergent d'un fouillis de verdure sur la rive gauche du Rognon : ce sont les quatre tourelles du château de Morteau.

Quant aux habitants, leur nombre de douze, que nous avons donné d'après les renseignements officiels, ne serait exact qu'en tenant compte de la population flottante. En réalité, il n'existe à Morteau que M. Jean Gueux-Malardot, fermier, sa femme, ses

deux enfants, M. Bralet, bûcheron, également marié et père de deux enfants, soit en tout huit personnes, qui demeurent dans les dépendances du château.

On arrive au chiffre de douze en adjoignant à ces deux familles les deux serviteurs qu'elles emploient, le maire de la commune, M. Benoît, notaire à Andelot, et M. Thivet, fermier à Sarcicourt. Ces deux derniers ont seulement leur domicile politique à Morteau; ils n'y résident pas.

MM. Gueux-Malardot et Bralet sont naturellement conseillers municipaux. Les autres membres du Conseil ont été recrutés parmi les habitants des communes voisines. Le maire, M. Benoît, est l'un des propriétaires actuels du château de Morteau. Le budget de la commune atteint le chiffre de 391 fr. 25. Il s'est soldé, pour l'exercice 1889, avec un excédent de recettes de 1 fr. 25. La plus grosse part de ce budget est affectée à l'amortissement d'un emprunt de 2,000 fr. fait après la guerre.

Morteau a une très ancienne histoire. Il fut autrefois un fief dépendant des seigneurs d'Andelot. Son dernier possesseur à la fin du siècle dernier fut Charlotte-Louise, comtesse de Beaujeu, dont on voit encore sur la façade le blason et la devise : « A tout venant beau jeu! » En 1792, Morteau fut érigé en commune. Des forges qui s'élevèrent au bord du Rognon lui donnaient alors quelque importance. Plus tard, la chapelle fut un but de pèlerinage fréquenté : Saint-Sulpice y faisait, dit-on, déjà des miracles. En 1843, enfin, le Conseil général proposa de réunir Morteau à la commune d'Andelot, mais les habitants d'Andelot, comme ceux de Morteau, s'y opposèrent énergiquement, et il n'a pas été donné suite à cette proposition. »

***

A propos du banquet dont nous venons de parler, nous pouvons ajouter que l'un des plus anciens maires qui y ont pris part, a été le maire d'une commune de Brie : M. Simon-Quillet, maire de Lescherolles, arrondissement de Coulommiers (Seine-et-Marne).

M. Simon est conseiller municipal de sa commune depuis 55 ans sans interruption.

Il est âgé de 81 ans. Il exerce encore avec beaucoup d'activité et une honorabilité qui ne s'est jamais démentie sa profession de marchand de bois.

Venu à Paris pour affaires, le 27 juillet dernier, M. Simon est monté à pied jusqu'à la deuxième plate-forme de la Tour Eiffel, à l'Exposition, pour s'inscrire au registre du *Figaro*.

***

La porte centrale de la nouvelle Bourse du Commerce, récemment inaugurée à Paris, est surplombée d'un entablement

qu'achève un fronton de M. Aristide Croisy, de Fagnon (Ardennes) : la Ville de Paris, entourée du Commerce et de l'Industrie, des Arts et de l'Agriculture. A droite et à gauche, deux jolis enfants brandissant un caducée.

La nouvelle œuvre du sculpteur du monument de Chanzy est certes, et de beaucoup, le chef-d'œuvre de la partie artistique de la Bourse. Cet artiste, d'un talent si vivant et si original, a fait là un fronton d'une grâce et d'un mouvement vraiment remarquables. Les figures sont d'une pureté, d'un fini exquis; les têtes d'enfants, notamment, sont, suivant l'expression du *Figaro*, d'un Michel-Ange français.

***

On lit dans *Le Figaro* du 20 septembre :

« La suite de l'affaire de l'*Angelus*.

Mme veuve Pommery, de Reims, qui a soixante-douze ans, a pris la résolution de laisser un chef-d'œuvre au Louvre; elle a pensé que son choix devait s'arrêter sur un tableau de Millet. Ce projet date du jour où l'*Angelus* est parti pour l'Amérique.

Il restait à Paris une des œuvres les plus acclamées du maître, les *Glaneuses*, dont M. Ferdinand Bischoffsheim était l'heureux propriétaire et dont il n'avait nulle envie de se défaire, quoiqu'on lui offrît la somme ronde de *trois cent mille francs*.

Cependant, après de nombreuses démarches, M. Bischoffsheim céda, mais il stipula expressément que la vente consentie par lui deviendrait nulle si le tableau recevait une autre destination que la collection de l'Etat.

Mme veuve Pommery a souscrit à cette condition et c'est grâce à sa générosité que le Louvre possédera une des plus éblouissantes pages de Millet. Nos sincères compliments à la donatrice. Nous sommes heureux de pouvoir enregistrer cette action d'un si noble patriotisme. »

***

M. Omont a publié dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (1889, p. 180 et suiv.) un inventaire analytique des manuscrits relatifs à l'histoire de France qui sont conservés à Cheltenham dans la bibliothèque de sir Thomas Philipps. Nous extrayons les titres de ceux qui intéressent la Champagne en faisant des vœux sincères pour que cette précieuse collection revienne en France. Le Gouvernement qui, depuis vingt ans, n'a pas hésité à faire des sacrifices pour réunir dans les musées et bibliothèques des monuments et des documents qui ont une véritable valeur nationale, n'hésitera pas à faire revenir les richesses qui sont à Cheltenham. Il dépend un peu de la bonne volonté des personnes et des établissements intéressés de faciliter ce rapatriement.

Auberive (abbaye d'), diocèse de Langres. — 17585. Ordon-

nances de Denys l'Argentier, abbé de Clairvaulx, concernant le monastère de N.-D. d'Auberive, 8 mars 1622.

Chalons-sur-Marne. — Tractatus de justicia et jure..... Cathalauni, in maj. sem., anno D. 1790.

Champagne. — Affranchissement des habitants de Mertrud par frère Gabriel d'Anglure, chambrier de Montier-en-Der, 2 juin 1539. — Affranchissement des habitants de Vaux-sur-Blaize, par le même, 19 juin 1539. — Affranchissement des habitants de Vaux, Doulevant-le-Petit, Ragecourt et Villemblezois, par le même, 17 juillet 1541.

Epernay. — Charte de Jean, abbé de Saint-Martin d'Epernay, 1235.

Langres. — Répertoire du cartulaire du chapitre de Langres, xiiie siècle. — Comptes du chapitre de Langres, 1280-1326. — Revenus de l'évêché de Langres, 1378.

Meaux (abbaye de Saint-Faron de). — Missel à l'usage de Paris; xve siècle. Parch.

Mont-Dieu (Chartreuse de), diocèse de Reims. — Instrumenta professionum religiosorum hujus Cartusiæ Montis-Dei, xve siècle, 1787.

Reims. — Cartularium ecclesiæ Remensis; xiiie siècle. — Chartes de Reims, xiiie siècle. — « Liber Anselmi de casu primi angeli », et « Cur Deus homo », xiie siècle (de conventu S. Dionysii Rem.).

Sainte-Menehould. — Histoire de Sainte-Menehould, xvie-xviiie siècles.

Sedan. — Recueil de pièces sur Sedan, entre autres : « Procès des Pères Jésuites du collège de Sedan. 1670. »

Troyes. — Constitutions du chapitre de l'église cathédrale, 1374. — Census situs apud Eschenilli, 1294. — Compotus camerarum de Essartis et de Pontibus super Sequanam, 1384-1385. — Compotus fabrice Trecensis ecclesie, 1333-1334, 1339-1340, 1372-1373. — Compotus celerii ecclesie Trecensis, 1368-1369, 1355-1356. — Compotus censuum ecclesie Trecensis, 1374-1375, 1371-1372. — C'est le compte des chambres de Giffaumont, Radonvilliers et Lacicourt, 1402-1404. — Compotus censuum ecclesie Trecensis, 1367-1368. — Compotus Domus Dei S. Nicholai Trecensis, 1307-1308. — Compotus magne camere ecclesie Sancti-Stephani Trecensis, 1393-1394. — Census Trecensis ecclesie recepti apud Ecchenilly, 1316 et 1346. — Census minuti ecclesie Trecensis, 1346 et 1352. — Compotus camere ecclesie Trecensis, 1363-1364, 1327-1328. — Compte de la grant Chambre de l'eglise de Troyes, 1413-1414. — Compotus celerii ecclesie Trecensis, 1373-1374. — Taillia prepositure de Prignyaco in Vallibus, 1343. — Taille des hommes et femmes de la mairie de Noes, appartenant à Messieurs doyen et chapitre de l'esglise de Troyes, 16 décembre 1499. — Compte du celier de l'eglise de Troyes, 1411-1412. —

Compte des deniers de la fabrique de l'église de Saint-Estienne de Troyes, 1432-1433. — Pièces diverses provenant de l'abbaye de N.-D-aux-Nonnains de Troyes, 1515-1549. Parmi ces pièces, se trouve une lettre de Henri IV à M. de Fontenay, du 20 mars 1596. — Chartes diverses relatives à Troyes (xııᵉ-xıııᵉ siècles), parmi lesquelles trois actes de Thibaut de Champagne (1259-1269). — Histoire des troubles arrivés dans l'église de Troyes au sujet de la R. P. R. (1539-1594), par Nicolas Pithou, sieur de Champgobert, 1642.

Verdun. — Charte de Humbert, évêque de Verdun, 1032.

***

Fouilles de M. Frédéric Moreau a Chassemy. — Notre cher et zélé compatriote de Fère-en-Tardenois, M. Frédéric Moreau, poursuit avec une persévérance qui ne se dément jamais et un bonheur toujours égal, le cours de ses découvertes archéologiques. Il a trouvé récemment à Chassemy, en dehors de la nécropole explorée il y a vingt ans, une sépulture déjà bouleversée, mais dans laquelle il a pu recueillir encore d'intéressants objets. Voici la description des deux principaux :

1° Belle poignée de meuble, en bronze, formée par *deux dauphins affrontés*. Les pièces d'attache qui servaient à fixer cette poignée dans le bois du meuble sont passées autour du corps du dauphin et sont mobiles. Les corps des dauphins sont amincis au milieu pour recevoir et supporter ces pièces; l'artiste leur a même imprimé un mouvement de recul en arrière qui donne à l'armature plus de vigueur et indique les efforts que les poissons sont censés faire pour soutenir les agrafes. Les queues des dauphins se terminent en forme d'un large trèfle à feuilles pointues. Le tout est rehaussé de traits gravés et de petits points en creux qui donnent à cette poignée une physionomie très particulière.

2° Anse d'un vase en bronze. Le sujet principal, sur l'attache inférieure, représente un groupe : deux femmes, l'une ailée et l'autre drapée et casquée avec un bouclier à ses pieds. Il est facile d'y reconnaître *la Victoire et la déesse Roma*. Au milieu un autel avec des offrandes et au-dessus le sacrificateur. La partie supérieure de cette anse est formée par deux têtes de cygnes qui venaient s'appliquer autour du col du vase.

Il existe toute une série d'ustensiles (vases ou patères), présentant ainsi, en relief sur les anses, des images ou des attributs de divinités. Le Musée du Louvre possède deux patères (*Notice des bronzes*, nᵒˢ 244, 245) qui se rattachent par les symboles qu'elles portent, au culte de Mercure. Il y en avait deux également dans la collection Gréau (*Catalogue*, nᵒˢ 34 et 35) et il en existe un certain nombre dans les musées et dans les collections particulières. Mais le plus souvent ces ustensiles se rapportent au culte de Mercure ou à celui de Bacchus. Le culte de Rome était tellement répandu dans tout l'empire romain que la représentation

trouvée à Chassemy n'a rien que de très naturel, mais elle n'en est pas moins intéressante et rare. Aussi nous félicitons vivement M. Frédéric Moreau de cette nouvelle découverte qui vient s'ajouter à tant d'autres. Nous n'avons pas besoin de lui souhaiter bonne chance pour l'avenir ; ses efforts et son habileté sont toujours couronnés de succès. S'il avait vécu au moyen-âge on l'aurait pris pour un magicien! Virgile aurait été détrôné. Je ne garantis pas que les descendants de ceux qu'il déterre si dextrement ne voient pas un peu de magie dans ses affaires. Ant. Héron de Villefosse.

***

Les Périodiques historiques de la Haute-Marne. — Le département de la Haute-Marne possède plusieurs recueils périodiques dans lesquels on traite des questions d'histoire et d'archéologie

I. Il faut citer en première ligne les publications de la *Société historique et archéologique de Langres.* Cette Société fait imprimer chaque année, à des intervalles irréguliers, un ou plusieurs fascicules de *Mémoires* et de *Bulletin*[1].

Les *Mémoires* paraissent dans le format in-quarto et sont accompagnés de planches lithographiques généralement remarquables[2]. Pour ces Mémoires, de même que pour le Bulletin, la publication est faite par fascicules, et l'achèvement de chaque volume n'a lieu qu'au bout de plusieurs années. Ce système est pratiqué par quelques Sociétés savantes de province; il n'en est pas moins très défectueux parce qu'il survient des changements nombreux parmi les abonnés entre la date du début et celle de l'achèvement. Un grand nombre des personnes qui ont reçu la publication à partir du commencement d'un volume n'en voient pas l'achèvement, soit qu'elles aient cessé volontairement de souscrire, soit que leur décès ait mis fin à l'abonnement. A l'inverse, d'autres personnes qui se sont affiliées à la Société pendant le cours de la publication d'un volume n'ont pas pu recevoir les livraisons de ce volume qui avaient paru antérieurement. C'est ce qui explique pourquoi l'on trouve rarement des volumes complets de ces Mémoires.

L'inconvénient que nous signalons résulte encore d'une autre cause, qui a la même origine: c'est que, même pour des personnes qui auront reçu tous les fascicules d'un volume, il arrive souvent que, par suite de circonstances diverses, les livraisons finissent

1. Elle a publié séparément : *Essai sur l'histoire et la généalogie des sires de Joinville*, par J. Simonnet, 1875, in-8°, et *Cartulaire du prieuré de Saint-Etienne de Vignory*, par J. d'Arbaumont, 1882, in-8°.

2. La Société paraît disposée à faire usage de la phototypie ; elle a du moins donné deux planches phototypiques dans le n° 6 (1887); l'idée est bonne, mais cet essai n'a pas été très-heureux.

par s'égarer quand leur publication subit des retards et n'a pas lieu à intervalles réguliers.

Autre inconvénient, causé par la grandeur du format (in-quarto) des Mémoires : les tirages à part sont faits nécessairement dans de mauvaises conditions. Si un article est de peu d'étendue, la brochure est d'un format disproportionné avec son peu d'épaisseur; si le travail est important, le tirage à part devient très coûteux.

Il faut espérer que la Société de Langres se décidera à faire comme la plupart des Sociétés des départements, en publiant chaque année un volume du format in-octavo raisin. Ce format est assez grand pour fournir des planches de dimensions suffisantes. Outre les avantages qu'il présente, en supprimant les inconvénients sus-indiqués, il a celui de coûter moins cher que le format in-quarto, pour une même quantité de texte. Le moment est bien choisi pour opérer cette transformation : le volume actuellement en cours est assez gros pour figurer dignement à côté de ses deux aînés et clore convenablement cette remarquable série.

Si l'on nous objecte que la Société n'est pas dans les conditions voulues pour fournir tous les ans la matière d'un volume, même très mince, soit par la pénurie des travaux, soit pour cause budgétaire, nous répondrons que ce cas ne se présentera pas tous les ans, et que, s'il se présente, il suffira de publier un seul volume pour deux années; de cette manière, tous les deux ans *au plus tard* les membres et les souscripteurs recevront un volume complet.

Le tome Ier (336 pages) commencé en 1847, n'a été terminé qu'en 1862; le tome II (370 pages) n'a été clos qu'en 1880; le tome III actuellement en cours de publication (283 pages) en est à sa septième livraison parue en 1888.

Les arguments relatifs au format des Mémoires ne s'appliquent pas au *Bulletin*, puisque celui-ci est in-octavo, mais les autres subsistent et justifient la nécessité de clore chaque volume tous les ans ou tous les deux ans. Il y a même pour le Bulletin un inconvénient de plus que pour les Mémoires : c'est que les communications sont imprimées d'une façon continue, et que parfois telle livraison se termine brusquement au milieu d'un article, d'une phrase, dont il faut attendre la fin pendant six mois ou un an. Dans ces conditions il est impossible de lire avec fruit des articles ainsi morcelés.

La publication du Bulletin a été commencée en 1872; le tome III est en cours de publication depuis le 1er janvier 1887 et en est actuellement à la page 128.

II. La ville et l'arrondissement de Chaumont ne possèdent ni Société, ni publications historiques. Un imprimeur chaumontais a fait paraître, le 23 octobre 1887, un journal hebdomadaire intitulé : *La Haute-Marne illustrée*, qui a pris fin le 28 octobre 1888, après

avoir donné dix numéros pour la fin de l'année 1887 et quarante-deux pour l'année 1888. Au point de vue qui nous occupe, ce journal ne renferme rien. Pour être tout-à-fait complet, nous dirons qu'il a réimprimé un article bibliographique paru dans la *Revue de Champagne* (1re année, n° 9, p. 2, 18 décembre 1887) : L'origine champenoise de l'imprimeur Nicolas Jenson, par l'auteur de ces lignes; une notice d'Emile Jolibois (Notice sur Edme Bouchardon, sculpteur, né à Chaumont, datant de 18.. (n° 17, 29 avril 1888, et nos 18 et 19); enfin, plusieurs articles sur le Grand Pardon de Chaumont, sans nom d'auteur (n° 20, 20 mai 1888, et nos 21-26).

III. C'est dans un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Vassy qu'il faut aller pour trouver quelques amateurs de l'histoire locale réunis sous le nom de : *Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie de Saint-Dizier.* Cette Société publie environ tous les deux ans, depuis 1880, un volume de Mémoires in-octavo. Ces mémoires n'ont pas la valeur de ceux de la Société langroise; d'autre part, ils ne sont pas consacrés exclusivement à l'histoire et à l'archéologie, comme l'indique le titre même. Néanmoins, on ne saurait trop féliciter les habitants de Saint-Dizier et des environs d'avoir fondé ce recueil local et de trouver les ressources nécessaires pour le faire vivre.

A quand la fondation d'une Société d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts à Chaumont ?

A. Roserot.

* * *

Liste des dons faits au Musée de Troyes (Pendant le deuxième trimestre de l'année 1889) :

Peinture

M. Joseph Audiffred, ancien juge au Tribunal de commerce de la Seine, membre correspondant. — *Jésus enfant au bain*, peinture à l'huile par Jules Romain, élève de Raphaël. Cette toile est entourée d'un riche cadre en bois sculpté; — Un portrait de Mme de Thianges, peinture à l'huile attribuée à Pierre Mignard.

L'Administration municipale de la Ville de Troyes. — *La Loge-aux-Chèvres*, peinture à l'huile par Mlle Marie Léautez, élève de MM. Schitz, Ségé et A. Moreau.

Archéologie

M. François Geiss, terrassier. — Une hache en bronze, à ailerons, lunulée au sommet et portant une boucle sur le côté. Elle a été trouvée sur le territoire de Rosay (Marne).

M. Grosdemenge, ancien notaire à Troyes. — Un fragment de sculpture en marbre blanc provenant des catacombes de Sainte-Agnès, à Rome.

M. Vachette, fabricant de serrures à Troyes. — Un fond de vase

en terre sigillée, trouvé lors des travaux de terrassement de son usine des Tauxelles. Il porte la marque bilinéaire CERDO (F?) ITI*.

M. le docteur Hoffmann, membre honoraire de la Société Académique de l'Aube, à Washington. — Une petite collection de pointes de lances, de pointes de flèches et de couteaux, trouvés près des bords de l'Eastern Branch, affluent du Potomac, non loin de Washington, sur l'emplacement d'un campement d'Indiens Na-cotsh'-tank.

M. Det, bibliothécaire de la ville de Troyes, membre résidant. — Un petit godet en terre blanche vernissée trouvé à 2 mètres 50 centimètres de profondeur dans les fouilles d'une cave, chez M. Louis Migeont, entrepreneur, n° 3, rue de Preize, à Troyes.

M. Mazurier, antiquaire à Troyes. — Un moule en ardoise ayant servi à couler des méreaux et des enseignes en plomb. Il semble dater de la fin du XIVe siècle.

M. Gustave Lancelot, photographe à Troyes. — Un petit médaillon en pierre sculptée, XVIe siècle; — Un carreau en faïence aux armes de la famille Legrin, qui appartenait à la bourgeoisie Troyenne. Il provient d'une maison de la rue de la Cité, située en face de la grille de l'hospice de Troyes, XVIIIe siècle.

M. Deloisy-Hu, propriétaire à Bar-sur-Aube. — Une clé ancienne, en fer, trouvée à Bar-sur-Aube, lors des fouilles pratiquées pour la construction du nouveau collège.

M. le curé de Courteranges. — Un carreau vernissé représentant un cadran solaire avec la devise : POST TENEBRAS SPERO LVCEM. XVIIIe siècle.

M. Viehhacuser, membre associé de la Société Académique, aux Riceys. — Une poupée portant l'ancien costume Riceton.

Mme Tavernier, rue du Cheval-Blanc, n° 4, à Troyes. — Une tabatière en noix de coco habilement sculptée.

Numismatique et Sigillographie

M. Victor Audinot, de Pâlis, officier militaire à Gessa (Tunisie). — 24 petits bronzes romains du IVe siècle, recueillis dans les ruines de Gafsa, l'ancienne *Capsa* des Romains.

M. Ernest Bacquias, propriétaire à Brienne. — Une pièce d'argent à l'effigie de Louis XIV, 1677.

M. l'abbé Montillot, curé d'Orvilliers. — Une pièce de 12 deniers, d'Aix-la-Chapelle, 1767.

M. Charles Benoit, receveur des postes à Rosnay. — Un cachet armorié, en cuivre, portant la légende : SCEL·DE·LA·YVSTICE·DEMPHON·UELLE. XVIIIe siècle. (Enfonvelle, Haute-Marne, arrondissement de Langres, canton de Bourbonne).

Paléontologie

M. Huguier-Truelle. — Ossement fossile trouvé dans les gravières de Polisot.

BIBLIOTHÈQUE DU MUSÉE

M. Brouard, membre résidant. — Trois grandes photographies, par M. E. Guyot, représentant : l'une, le reliquaire byzantin de Jaucourt vu de face ; l'autre, le même reliquaire vu en sens contraire ; et la troisième, le reliquaire émaillé de Villemaur vu sous deux aspects différents.

M. Fellrath, ancien capitaine au 12e dragons, à Troyes. — Une gravure sur bois, d'André Pfeffel, représentant l'arrière-garde de l'armée du maréchal Caraffa défilant devant les magistrats et les compagnies des gardes civils de Neustadt.

Louis LE CLERT,
Ordonnateur de la Commission du Musée.

* * *

On lit dans le *Vosgien*, journal d'Epinal, du 26 juin 1889 :

« Le 24 juin dernier, en démolissant les fondations de la chapelle du collège municipal, on a trouvé entre deux pierres une plaque de plomb cassée d'environ 20 centimètres de côté, et un demi centimètre d'épaisseur. Cet objet sera sans doute déposé au Musée en raison de l'intérêt qu'il présente. Au recto de la plaque trouvée, on peut lire en effet l'inscription suivante qui tranche toute discussion au sujet de la date de l'érection de la chapelle du collège :

†
IHS
!!!

PRÆNOBILIS, GENEROSVS AC PER-
ILLVSTRIS D. DOMINVS JOA-
CHIMVS DE CHAMPAGNE EQVI-
TVM TRIBVNVS, REGIO DVCI
LEOPOLDO PRIMO A SECRETIO-
RIBVS CONSILIIS, ILLVSTRIS-
SIMA AC PRÆNOBILIS D. DOMINA
ANNA FRANCISCA THIERRY
CONJUGES SPINALENSIS COLLE-
GII FVNDATORES PRIMVM HUJUS
TEMPLI LAPIDEM POSVERE;
R. PATRE JACOBO VILLOTTE
EJUSDEM COLLEGIJ RECTORE;
RENATO MAVGRAIN
SOC : JESV TOTVM OPVS DI-
RIGENTE. DIE 13a JVNIJ
ANNO DOMINI 1724

Voici à peu près la traduction de ce document :

« Le très noble généreux et très illustre seigneur Joachim de « Champagne, colonel de cavalerie, du Conseil intime du duc « Léopold Ier, et la très illustre et très noble dame Anne-Françoise « Thierry, son épouse, fondateurs du collège d'Epinal, ont posé « la première pierre de cette église, le R. Père Jacques Villotte « étant recteur dudit collège, René Maugrain de la Société de « Jésus dirigeant toute l'œuvre.

« Le 13 juin de l'année du Seigneur 1724. »

Au verso se trouve la signature de l'ouvrier :

P. Grotin, *sculpteur*.

Avec la plaque de plomb que nous venons de décrire, on a trouvé une médaille en bronze très bien conservée. Elle porte d'un côté l'effigie de saint Ignace de Loyola, de l'autre celle de saint François Xavier. »

Qui était ce personnage du nom de *Joachim de Champagne*, colonel au service du duc Léopold de Lorraine ? C'est là une question que nous n'avons pas pu éclaircir et que nous nous permettons de soumettre a la sagacité des lecteurs de la *Revue de Champagne*.

*
* *

Le colonel du 22e dragons, M. Jules de Benoist, et les officiers de son régiment ont donné, le mardi 2 septembre 1889, une grande fête militaire au camp de Châlons.

Parmi les invités, réunis sous une vaste tente : le général Faverot de Kerbrech, commandant le 4me brigade de dragons, le colonel de Mandat de Grancey, le commandant d'artillerie Durand et un très grand nombre d'officiers. Pendant le repas, la fanfare du 22e et les sonneries de trompettes se sont fait successivement entendre. La sonnerie qui porte le nom du colonel a été enlevée avec un vigoureux brio.

La population de Saint-Hilaire-au-Temple s'est chaleureusement associée à la fête

Au dessert, toast de M. de Benoist, tout vibrant de patriotisme, et porté au grand maître de la cavalerie française, le général marquis de Galliffet.

Cette improvisation a été accueillie par d'unanimes applaudissements. L'émotion a gagné tous les assistants quand M. de Benoist, rappelant la charge de Sedan, commandée par le général de Galliffet, cita les paroles du capitaine de Kerbrech, porteur de l'ordre de charger : « En avant ! pour la France, jusqu'au dernier! »

*
* *

Mariage. — Au mois de juillet dernier a été béni à Nancy, par S. G. Mgr Turinaz, évêque de cette ville, le mariage de M. Jean de Bucy, sous-lieutenant au 10e cuirassiers, fils du comte Léopold de

Bucy, chef d'escadrons en retraite, officier de la Légion d'honneur, et de la comtesse, née de Tricornot, avec Mlle Isabelle de Metz-Noblat.

La maison de Bucy est ancienne en Picardie et a été maintenue dans sa noblesse à la fin du XVIIe siècle par les intendants de cette province. Son chef était, en 1693, le marquis d'Hénonville de Bucy.

Son représentant actuel, Léopold, comte de Bucy, habite le château de Dammartin, canton de Montigny-le-Roi (Haute-Marne). Il est père de deux fils, dont le nouveau marié, et d'une fille, mariée en 1882 à M. Gabriel-Adolphe-Louis de Montarby, officier de cavalerie, fils du général de ce nom.

MÉLANGES

Les élections de 1789 en Seine-et-Marne. — Au moment où l'on célèbre le centenaire de la Révolution française, il nous paraît intéressant de rappeler les noms des députés de Seine-et-Marne aux Etats-Généraux de 1789 et les circonstances de leur élection. On sait que cette élection eut lieu dans les assemblées de bailliages réunies en exécution de la lettre du roi Louis XVI en date du 24 janvier et du règlement qui la suivit.

Assemblée du bailliage de Melun. « L'assemblée bailliagère des délégués des trois ordres, — dit notre érudit collaborateur, M. G. Leroy, dans sa récente *Histoire de Melun*[1], — s'ouvrit le 5 mars dans la principale salle du couvent des Carmes, sous la présidence de M. Gouy d'Arcy, grand-bailli d'épée des bailliages de Melun et de Moret[2]. Elle fut très solennelle, de longs discours y furent prononcés, on y fit appel à la bienveillance, à la concorde, à la justice, à l'amour du peuple et de la nation, on y exposa les devoirs des députés qu'on allait élire. Dix-sept séances furent employées à la refonte de tous les documents apportés par les délégués des paroisses au nom du Tiers-Etat. Ce travail s'exécuta pendant que la Noblesse et le Clergé rédigeaient leurs cahiers respectifs. Chaque ordre procéda ensuite à la nomination de ses députés, et ceux-ci se rendirent à Versailles pour prendre part aux travaux des Etats-Généraux dont l'ouverture eut lieu le 5 mai sous la présidence du roi.

Les députés des bailliages de Melun et de Moret[3] étaient :

Clergé. Jean Thomas, curé de Mormant.

Suppléant. Jacques-Ladislas de Calonne, abbé-commendataire de Saint-Père de Melun, vicaire général de Cambray, conseiller honoraire au Parlement de Flandre.

Noblesse. Emmanuel-Marie Michel-Philippe Fréteau de Saint-Just, conseiller de grand'chambre au Parlement de Paris, seigneur de Vaux-le-Pénil et de Saint-Liesne lez-Melun.

Suppléant. Louis-Marthe, marquis de Gouy d'Arcy, grand-bailli d'épée de Melun et Moret, lieutenant général de l'Ile-de-France.

Tiers-Etat. Pierre-Etienne Despatys de Courteille, lieutenant général au bailliage de Melun.

1. (Melun, Drosne, 1887), p. 422.

2. Louis-Marthe, marquis de Gouy d'Arcy, colonel en second de cavalerie, député de Saint-Domingue à l'Assemblée constituante en 1789.

3. La liste des membres des Etats-Généraux ne mentionne aucun député pour Fontainebleau et Coulommiers. Ces bailliages étaient réunis à d'autres (Coulommiers a voté avec Meaux, et Fontainebleau avec Melun).

Amant-Constant Tellier, avocat du roi, rue des Buffetiers, à Melun.

Suppléants. Louis-Nicolas Maria, doyen des conseillers au Châtelet de Melun.

Dubois d'Arneuville, procureur du roi à la maîtrise des eaux et forêts de Fontainebleau. »

Assemblée du bailliage de Provins. L'assemblée du bailliage de Provins, pour nommer les députés aux Etats-Généraux, — dit Bourquelot[1], — fut tenue au couvent des Jacobins (aujourd'hui la maison des Célestines), le 16 mars 1789. M. Guy-le-Gentil, marquis de Paroy, grand-bailli d'épée du bailliage de Provins, présidait la Noblesse. Il présenta un projet d'instruction pour les représentants, dans lequel il exposait, avec une remarquable énergie, les droits, les vœux et les griefs de la nation. D'après les termes de son mémoire, l'égalité de tous devant la loi était le premier des droits; la France serait gouvernée par un roi agissant comme pouvoir exécutif, et par une Assemblée nationale chargée de la puissance législative. On exprimait le vœu que l'Assemblée nationale fût convoquée au moins tous les trois ans; qu'elle pût se diviser en deux Chambres; que les députés du Tiers fussent en nombre égal aux députés des deux premiers ordres; qu'on examinât à quel titre le Clergé, corps si peu nombreux, représentait un tiers de la puissance publique. On demandait encore l'abolition des lettres de cachet, la liberté de conscience, la liberté de la presse, l'égalité d'impôts, l'établissement du jury et la réforme du Code criminel. Enfin, on se plaignait de plusieurs abus dont le foyer principal était à la cour et à l'armée.

On conserve soigneusement à la Bibliothèque de Provins[2] tous les cahiers de la Noblesse, du Clergé et des différentes Corporations de la ville : tanneurs, orfèvres, jardiniers, menuisiers, etc., ainsi que les remontrances du Chapitre de Saint-Quiriace et de la Congrégation de Notre-Dame. Toutes ces pièces renferment les opinions touchant les réformes à apporter dans les affaires de la religion, dans l'administration de la justice et dans la perception des impôts. Les remontrances du clergé de Saint-Quiriace et de Notre-Dame expriment les besoins de la ville de Provins, et réclament le rétablissement des Etats provinciaux; on y demande que les hôpitaux soient transportés hors de la ville, que le canal soit achevé ou comblé, qu'on relève l'imprimerie et les foires franches, qu'on rende à Provins ses eaux minérales, et qu'on fasse de cette vieille capitale de la Brie le siège d'un évêché. Cette idée fut développée dans un mémoire présenté à l'archevêque de Vienne, ministre de la feuille des bénéfices.

Les députés de Provins aux Etats-Généraux de 1789 furent :

1. *Histoire de Provins*, 2 vol. in-8° (1839-40), t II, p. 316 et s.

2. Lemaire, *Relevé des documents intéressant le département de Seine-et-Marne* (Fontainebleau, Bourges, in-4°, 1883), p. 70, n° 143.

Pour le Clergé : M. de la Rochefoucault, abbé de Preuilly et vicaire général d'Aix.

M. le curé Pouget n'eut qu'une voix de moins que lui, et fut élu *suppléant*.

Pour la Noblesse : M. Guy-le-Gentil, marquis de Paroy.

M. le marquis de Clermont d'Amboise, ayant eu égalité de suffrages au troisième tour de scrutin, avec le marquis de Paroy, ce dernier, plus âgé de huit jours que son concurrent, fut déclaré député, conformément au règlement, et M. le marquis de Clermont fut nommé *suppléant*, pour le cas de mort ou de maladie.

Pour le Tiers-Etat, dont la représentation était doublée, M. Rousselet, avocat du roi à Provins, et M. Davôt, greffier du Point d'Honneur, au bailliage, propriétaire à Voulton, furent élus députés.

Ils eurent pour *suppléants* M. Billy, propriétaire du moulin de Besnard, et M. Regardin, médecin à Montereau, dont le bailliage, étant de peu d'importance, avait été réuni à celui de Provins.

Assemblée du bailliage de Meaux. La première séance de l'ordre de la Noblesse dont les procès-verbaux nous ont été conservés[1] se tint à Meaux à l'évêché le lundi 9 mars 1789. L'assemblée se composait de 39 membres, savoir[2]: MM. de Sancy, seigneur du lieu; de Chavigny, à Chavigny, paroisse de Saint-Cyr; le comte Courtin d'Ussy, seigneur du lieu; de Sanois, seigneur d'Isles; le marquis de La Châtre, seigneur de Chalendos[3], paroisse de Saint-Siméon; de La Myre, comte de Mory; d'Honneinghem, seigneur de Congis; Menjot, seigneur de Dammartin; Descourtils, seigneur de Bessy, paroisse de Tigeaux; Lenoir, seigneur de Trilbardou; le marquis de Thomé, seigneur de Rentilly, paroisse de Bussy-Saint-Martin; Decan, seigneur d'Automne, paroisse de Villevaudé; Quatresolz, seigneur de Marolles; le comte Delamartellière, seigneur d'Amillis; Quatresolz de La Hante, à Coulommiers; de Reilhac, seigneur de Montry; le baron de Constant, seigneur de Moras (Jouarre); le marquis de Lamarlière, à Meaux; de Mondollot, à Coulommiers; le marquis de Cordouan, seigneur de Montebise; le marquis de Montesquiou, seigneur de Coulommiers; le baron Dujay, à Meaux; Oudan, lieutenant des maréchaux

1. Carro, *Histoire de Meaux* (1865), p. 394 et s.

2. Lemaire, *Relevé des documents intéressant le département de Seine-et-Marne*, p. 12, nº 19.

3. Un mémoire (de 1700 ?) adressé à Ponchartrain par Bossuet, évêque de Meaux, pour les *réunis de son diocèse*, parle de la famille et du château de Chalendos. Ce beau château qui datait du règne de Henri IV et qui aujourd'hui est malheureusement en partie démoli, appartenait en 1743 à Nicolas-Alexandre Lhuillier (Lemaire, *Op. citat.*, p. 224, nº 2117). Après la Révolution il fut possédé pendant 40 ans environ par M. Lafosse, puis vendu à M. Pierre-Marie-René Héron de Villefosse qui en a été propriétaire de 1853 à 1865.

de France, à Coulommiers; Ménage (de Montdésir), seigneur de la Chapelle-(sur-Crécy); Rochard, à Meaux; Le Rahier de l'Herbé, à Coulommiers; Ogier de Baulny, au même lieu; de Rézy, seigneur de Guérard; Breteau, à Crégy; d'Aguesseau, seigneur de Vincy-Manœuvre; Royer, seigneur de Belou; Royer de Maulny; Huby de Lagny, à Meaux; le baron de Maistre, seigneur de la Ferté-Gaucher; de Ricouart, à Meaux, etc.

L'assemblée tenue d'abord sous la présidence de M. le marquis du Coudray, son doyen d'âge, élut ensuite à cette fonction M. d'Aguesseau. M. de Vernon fut nommé secrétaire, MM. de Reilhac et Le Camus du Martray furent priés de se charger de la rédaction des délibérations. — Dans la première séance, M. le marquis de Montesquiou lut un mémoire dont quelques passages respirent une admirable franchise : « Un cri général, disait-il, s'est élevé du fond des provinces contre la multitude des privilèges qui, depuis trop longtemps, soulageoient le riche oisif aux dépends du pauvre laborieux. Ces privilèges en effet infiniment multipliés par le nombre prodigieux de charges que l'avidité du fisc avoit créées à différentes époques, présentoient une masse d'exemptions effrayantes pour le peuple. Il se croyoit chargé et l'étoit en effet de tout ce dont les autres étoient affranchis; le Tiers-Etat alors n'a vu que des ennemis dans ce même ordre, composé de ses deffenseurs, et au moment où la Nation alloit s'assembler, il a réclamé hautement une composition nouvelle des Etats-Généraux, afin que l'égalité de forces lui permît au moins d'espérer une égalité de traitement, etc. »

Conformément à ces vues, l'ordre de la Noblesse émit à l'unanimité le vœu suivant : « L'ordre de la Noblesse du bailliage de Meaux déclare à l'ordre du Tiers-Etat que, librement et unanimement, il n'entend conserver aucune distinction dans sa contribution aux charges publiques; qu'il renonce à tous privilèges pécuniaires en matière d'impôts et de subsides, et que la Noblesse soumet toutes ses propriétés aux règles de la plus exacte et de la plus égale répartition. » Cette déclaration fut immédiatement transmise à la Chambre du Tiers-Etat par MM. les marquis de Montesquiou et de La Châtre, les comtes de Clermont et de Constant.

Le samedi 14 mars on arrêta la rédaction définitive du cahier de la Noblesse divisé en trois chapitres et en trente-sept articles[1].

Enfin eut lieu la clôture des travaux de l'assemblée. Dans la séance du 21 mars les trois ordres firent connaître les députés qu'ils avaient élus. C'étaient :

1. V. *Cahier des pouvoirs et instructions du député de l'ordre de la noblesse du bailliage de Meaux* (remis à M. d'Aguesseau de Fresnes, conseiller d'Etat, élu député), 1789, in-8°, pièce. Bibl. nat., imprimés, L. 24, n° 111.

Pour le Clergé : M. Barbou, curé d'Isles-les-Villenoy, et l'abbé de Saint-Faron, M. Ruallem, comme *suppléant.*

Pour la Noblesse : M. d'Aguesseau ; M. le comte de Clermont-Tonnerre, *suppléant.*

Pour le Tiers-État : M. Houdet, maire de Meaux, et M. Désécoutes ; M. Ménager, *suppléant.*

Ces deux derniers assistèrent à la décisive réunion du Tiers au Jeu de Paume, le 20 juin 1789. Ils y étaient les seuls députés du département de Seine-et-Marne. E. H. de V.

***

L'ancien prieuré des Basses-Loges. — M. le comte d'Haussonville vient de se rendre acquéreur de l'ancien prieuré des Basses-Loges, près Fontainebleau. Cette magnifique propriété, sise sur la route de Provins, à son intersection avec la route de Bourgogne, se compose de vastes bâtiments d'habitation avec un parc de huit hectares, planté d'arbres séculaires et agrémenté d'eaux vives abondantes.

Le prieuré, dédié à saint Nicolas, avait été fondé au xive siècle par Henri de Haultey, chanoine de Roye en Vermandois, qui fit donation au ministre de la principale maison de l'ordre de la Charité de N.-D. de Châlons, de la maison organisée de manière à pouvoir loger six pauvres passagers. En 1352 Bouchard de Montmorency donna aux religieux 20 livres de rente à prendre sur les ponts et moulins de Samois. Ces ponts et moulins ayant été ruinés, Denis de Chailly, seigneur de Changy, abandonna aux religieux sa terre et seigneurie.

Plus tard, l'ordre de la Charité s'étant éteint, les religieux Carmes de la province de Touraine prirent possession de la maison. Aux xviie et xviiie siècles, les Carmes, que le roi et la reine visitaient fréquemment pendant le séjour de la Cour à Fontainebleau, reçurent de nombreuses faveurs.

Une de ces visites, d'un caractère particulièrement solennel, dont Michel-Ange Mariani, attaché à l'ambassade de la République de Venise, nous donne le récit, eut lieu au courant de l'été de 1660.

« C'était, dit-il, à l'occasion du jubilé ordonné par S. S. Alexandre VII, pour implorer l'aide de Dieu contre les Turcs qui, assiégeant depuis longtemps la place importante de Varidino, en Transylvanie, menaçaient la chrétienté d'une invasion générale.

« Comme chez toutes les autres nations catholiques, le jubilé fut célébré en France avec la plus vive manifestation de sentiments pieux.

« Le Roi se rendit à pied à l'église du couvent des Basses-Loges, distante de Fontainebleau d'une demi-lieue, et après la célébration des prières, il laissa une importante aumône.

« Toute la cour suivit l'exemple du Roi; non-seulement elle marcha à pied, mais encore elle laissa une abondante aumône pour permettre aux bons Pères d'entreprendre la construction d'une importante église. »

La reine Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, contribua beaucoup à l'érection de cette église. Elle en posa la première pierre le 23 juillet 1681 et y fonda cinq messes par an.

Un certain nombre de religieux voulant mener une vie plus solitaire et plus retirée, firent construire un cloître régulier et une chapelle particulière où ils célébraient l'office le jour et la nuit, ne venant dans la grande église que les dimanches et fêtes. Cette solitude fut construite en 1685. Grâce à leur vie cénobitique exclusive de toute dépense personnelle, ils purent, tout en faisant une large charité, acquérir des terres, maisons et moulins dans leur voisinage. L'ancienneté de leur maison leur donnait dans la forêt de Fontainebleau des droits d'usage qui furent reconnus à la réformation de 1664.

Entre autres propriétés, ils reçurent de Louis XIV l'ermitage de la Madeleine, dont ils ne purent tirer qu'un médiocre parti. Il ne fut que momentanément occupé et seulement par des locataires qui le plus souvent abandonnaient les lieux pour ne pas payer les loyers. Un seul, le dernier, M. de Moranzel, contrôleur des bâtiments du Roi, fut un locataire sérieux, mais le taux du loyer — 30 livres par an — ne constitua jamais une ressource appréciable.

Mis en vente au profit de la Nation, le prieuré des Basses-Loges devint, à l'adjudication du 30 mars 1791, la propriété d'un nommé Giot, de Paris, qui acheta aussi l'hôtel de Richelieu, à Fontainebleau. Depuis lors, le prieuré des Basses-Loges n'a cessé d'être une habitation particulière, qui appartint notamment en 1815 au général Dulong, et en 1847 à l'ingénieur Corréard, un des survivants du naufrage de *la Méduse*. M. Marchand, qui vient de le céder à M. le comte d'Haussonville, le possédait depuis 32 ans.

(Extrait du journal l'*Abeille de Fontainebleau*.) E. B.

*
* *

Drouet a Macon. — Drouet, qui poursuivit avec l'énergie qu'on sait Louis XVI de Sainte-Menehould à Varennes, qui fut un des auteurs de l'arrestation des Girondins, qui, prisonnier des Autrichiens, sortit vivant du Spielberg et, compromis dans le complot de Babeuf, échappa à l'échafaud, Drouet sut encore, huit années durant, tromper la vigilance des agents de la Restauration[1].

1. Les éléments de l'étude qui suit ont été empruntés aux Archives du département de Saône-et-Loire (série M) et de la ville de Mâcon (série I), notamment au rapport du commissaire de police, aux dépêches du ministre de l'Intérieur et à l'interrogatoire des sieurs Goyon et Dumoulin.

Il avait représenté le département de la Marne à cette Chambre de 1815 qui s'ouvrit le 3 juin et moins de six semaines après fut dissoute. Aussi l'ordonnance royale du 24 juillet, qui traduisait devant un conseil de guerre ou bannissait de Paris les fonctionnaires civils et militaires impliqués dans les événements des Cent-Jours, lui commanda-t-elle un exil que devait bientôt sanctionner la loi d'amnistie signée contre les régicides (21 janvier 1816).

Il ne paraît cependant pas avoir gagné, comme on le croit généralement, l'Allemagne ni la Suisse.

Il se cacha bonnement à Paris, et après s'être procuré les papiers, — acte de baptême, passe-port et diplôme de rose-croix, — d'un sieur Nicolas-Séverin Maergesse, Maergeaisse ou Mergeaisse[1], liégeois d'origine[2], il s'engagea avec un de ses amis, compromis comme lui, dans la légion des Hautes-Alpes que l'on formait à ce moment-là même. Le colonel accepta celui-ci comme maître-cordonnier et fit de Drouet un maître-tailleur et guêtrier.

La légion vint de Briançon à Mâcon, le 6 janvier 1817. Drouet et son camarade démissionnèrent, ou plutôt furent réformés « par mesure d'économie[3]. »

Tandis que le dernier regagnait Paris, l'autre s'installait à Mâcon[4], sur le quai, chez un sieur Vialet, corroyeur[5], en compagnie d'une femme[6] qu'il donnait pour son épouse[7], mais que l'on sut plus tard être la dame Normand, séparée de son mari, officier de santé attaché au 18e régiment de ligne, et née à Creuznach, près Mayence. Il habita ensuite une chambre garnie appartenant à un sieur Thibert, rue Municipale, nº 23.

Il prenait le titre de distillateur et d'artiste mécanicien.

C'est au mois de mars 1817 qu'il s'en vint proposer à un propriétaire de Saint-Martin-des-Vignes, commune de Charnay, le sieur Dumoulin, d'entreprendre avec lui et chez lui une fabrique d'eau-de-vie de sarments et de mélasse. La société dura du 23 mars au 27 septembre; Dumoulin déclara y avoir perdu « environ la somme de huit cents francs », des « effets » et « de plus, les outils que le sieur Maergesse, profitant du mauvais état de la santé dudit, avait emportés en cachette ».

1. Chacune des signatures du pseudo-Maergesse (Cf. ses trois passeports) diffère de l'autre. Michaud imprime à tort Merger et Larousse Meyer.

2. Et du même âge que Drouet, né à Sainte-Menehould le 8 janvier 1763.

3. L'Etat-major et le cadre du deuxième bataillon allèrent à Gap le 12 mai 1818; le premier bataillon se rendit à Lyon le 21 octobre suivant.

4. Louvet, qui poignarda le duc de Berry, le 13 février 1820, habita aussi aux portes de Mâcon. Avant d'aller à Paris, il fut, pendant environ un an, ouvrier bourrelier à Saint-Laurent (Ain).

5. Maison Cointet.

6. Elle était en 1824 « âgée d'environ 47 ans, épaisse et laide. »

7. Drouet était veuf d'une demoiselle Debelle.

Drouet, grâce à ses relations avec Dumoulin, se fit par lui présenter à la mairie de Charnay, y déclara qu'il « demeurait depuis quelques années[1] » sur cette commune, et obtint, après attestation du maire qu'il « était parfait honnête homme, jouissant de l'estime de ses concitoyens », un passe-port pour la ville de Lyon et les départements de Saône-et-Loire, du Jura et du Doubs (27 avril 1817). On lui en signa un autre, le 17 août 1818, pour Lyon, Bourg, Cognac, Lisieux, Charleville et Sèvres. Il en prit un troisième à Mâcon pour Lisieux, le 29 août 1822[2].

C'est en 1817 que pour la première fois il rencontra Goyon, dit *la Nation*, propriétaire à Mâcon.

Mais il ne s'établit de continuité dans leurs rapports qu'en 1819. Drouet l'alla voir à plusieurs reprises à un jardin qu'il possédait à Flacé; d'autres fois il lui emprunta des livres. Goyon, qui avait été adjoint au maire de la ville, le présenta à François-Louis de Lamartine, l'oncle du grand poète, et à divers membres de la Société des lettres, sciences et arts (Académie). Maergesse leur communiqua plusieurs mémoires écrits, « notamment le plan d'une machine propre à simplifier le creusement des canaux », que le préfet de Saône-et-Loire, M. de Vaulchier du Deschaux, jugea digne d'être soumis au Gouvernement.

Au mois de juin 1822, Goyon allant de Lorraine à Paris, lui rendit même le service de toucher en son nom, à Sainte-Menehould, un mandat de 1,500 fr. sur un sieur Charinet, négociant en avoines, lequel n'était autre que le gendre de Drouet[3].

Maergesse, d'ailleurs, « vivait très modestement et très tranquillement; il fréquentait peu de monde et était peu communicatif. »

Au mois de février 1824, il tomba malade. Le 30 mars, une dame Chalandon écrivait à la sœur de Drouet, Mme veuve Husson, de Sainte-Menehould, qui, un an auparavant, était venue à Mâcon : « ... Voilà une huitaine de jours que votre frère est malade..... Le médecin m'a dit qu'il ne le regardait comme un homme hors de danger... Il est dans ce moment très faible, mais il a encore

1. Cela était faux. Dumoulin déposa plus tard « qu'ils étaient allés ensemble auprès du secrétaire », mais « qu'il avait été appelé par quelqu'un au moment où l'on délivrait le passe-port. »

2. Donnons, à titre de curiosité, le portrait de Drouet, d'après ces documents : taille 1m66 en 1817, 1m773 en 1818, 1m77 en 1822; cheveux gris; front bas en 1817, plat en 1818 et 22; sourcils châtains, yeux gris; nez court en 1817, ordinaire en 1818 et 22 ; bouche moyenne; barbe châtaine en 1817, grise en 1818 et 22 ; menton rond ; visage ovale; teint clair, coloré et marqué de petite vérole ; signes particuliers : une cicatrice au front, du côté droit.

3. Cette démarche donne à croire que, contrairement à ses affirmations Goyon connaissait le nom du proscrit.

l'estomac bon... Je lui ai ouï dire qu'il ne voulait pas qu'on le fît savoir à personne de sa famille qu'à vous seule... » Il mourut le 11 avril, vers dix heures du matin.

Les déclarations de la femme Normand révélèrent aussitôt l'identité de Drouet; mais son accent germanique fit dresser l'acte de décès au nom de *Troué*[1].

Deux jours après elle partit pour Sainte-Menehould, emportant dans une malle quelques papiers, le brevet de chevalier de la Légion d'honneur délivré à Drouet[2], sa commission de sous-préfet[3] et des notes par lui écrites sur sa famille. Elle fut arrêtée en arrivant.

Drouet avait eu plusieurs enfants. Un de ses fils servit dans la marine et finit ses jours en Amérique. Un autre, ouvrier tanneur, serait venu le voir à Mâcon. Un troisième, « connu sous le nom de *Doué* », aurait habité Paris et passait pour « une des secondes fluttes de France[4]... Il est venu plusieurs fois à Lyon donner des concerts, et son père y est allé pour le voir... Il a même dû y venir depuis que celui-ci était malade... » Aucun d'eux, dit-on, n'a laissé de descendant.

(Notes et documents pour servir à l'histoire du département de Saône-et-Loire, par L. Lex, Mâcon, 1887, 8°; § XXXII, pp. 138-142).

1. Le voici au reste : « Du onze avril dix-huit cent vingt-quatre, heure de une du soir. Acte de décès de Jean-Baptiste Troué, veuf de Debelle..., âgé de soixante-deux ans, natif de Menoue (*), département de la Marne, rentier, demeurant à Mâcon, décédé ce jourd'hui à dix heures du matin, dans son domicile situé maison de Louis Thibert, rue Municipale, n° 23. Le présent acte rédigé sur la déclaration à nous faite par les sieurs Louis Thybert, marchand mercier, âgé de soixante-sept ans, Antoine Augagneux, tisserant, âgé de cinquante-cinq ans, tous deux domiciliés à Mâcon, lesquels ont dit avoir vu le défunt. Lecture dudit acte faite aux déclarants ci-présents, la sincérité en a été constatée par moi Philibert Bourdon, adjoint au maire de Mâcon, faisant les fonctions d'officier public, tant par mon transport au domicile du défunt que par la sus lite déclaration, et me suis soussigné avec le sieur Thybert, non ledit Augagneux pour ne le savoir (*). Sainte-Menehould, ce renvoi approuvé. — Thibert, Bourdon, adjoint »

2. Napoléon Ier le décorant en 1807, selon les uns, en 1814 selon les autres, lui dit : « Monsieur Drouet, vous avez changé la face du monde. »

3. Il fut sous-préfet de Ste-Menehould pendant toute la durée de l'Empire.

4. Peut-être s'agit-il de Louis Drouet, flûtiste hollandais (?), né de parents français à Amsterdam (?) en 1792 (Larousse), élève du Conservatoire de Paris et rival du fameux Tulou.

L'Imprimeur-Gérant,

Léon Frémont.

ANNALES DE DOM GANNERON

CHARTREUX DU MONT-DIEU

Dans nos *Notes inédites sur la vie et les œuvres de Dom Ganneron, chartreux du Mont-Dieu*, publiées en 1887[1], nous annoncions l'intention d'éditer ses *Centuries du pays des Essuens* qui concernent spécialement les Ardennes, si l'on voulait bien nous encourager dans cette tâche.

Les nombreux témoignages d'adhésion que nous avons reçus de tous côtés, et en particulier celui de M. l'abbé Gillet dans son intéressante monographie de la Chartreuse du Mont-Dieu[2], nous déterminent à entreprendre cette publication ; mais auparavant, il est bon de rappeler les principales phases de la vie de Dom Ganneron.

François Ganneron naquit vers 1590 à Dammartin-en-Goële, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Meaux.

Il commença l'étude du latin chez un de ses oncles, Jacques Thouart, doyen de l'église collégiale de Dammartin. Après avoir continué son instruction au collège de Provins et aux Universités de Reims et de Paris, François Ganneron fit profession au Mont-Dieu, le 8 septembre 1616, sous le priorat de Dom Étienne d'Auvergne.

Le 8 novembre 1618, il succéda à Dom Pierre Pinchart en qualité de coadjuteur du Mont-Dieu. Dom Ganneron exerça ces fonctions jusqu'au 24 mai 1619 et fut remplacé par Dom Étienne Charpentier.

Cinq années après (1624), il était envoyé comme procureur à la Chartreuse Notre-Dame-des-Prés, voisine de Montreuil-sur-Mer, pour avoir blâmé la somptuosité de certaines constructions entreprises au Mont-Dieu. Plusieurs autres religieux, D. D. Antoine Ravel, Pierre Tullié, Gilles Le Bel, Remy Hazon et Anthelme Pinchart, furent, pour le même motif, frappés de disgrâce et relégués au Val-Saint-Pierre en Thiérache, à Saint-Honoré d'Abbeville, et au Mont-Regnault, près Noyon.

1. V. *Revue de Champagne*, 1889, p. 211.

2. In-8°, 1889, Reims, Lépargneur.

En 1625, Dom Ganneron fut déposé de la charge de procureur et nommé sacristain. L'année suivante, on le renvoya de Montreuil au Mont-Dieu.

A la suite du passage des visiteurs ordinaires de la province au Mont-Dieu, en 1631, il fut désigné pour remplir les fonctions de vicaire ou sous-prieur à la Chartreuse de Montreuil. Il y resta deux années et revint au Mont-Dieu avec le titre de vicaire (1633).

Au mois de juillet 1639, Dom Ganneron se rendit à la Chartreuse du Val-Saint-Pierre, puis à celles d'Abbeville et du Mont-Regnault ; il semble avoir demeuré en ce dernier lieu jusqu'en 1663, date de son retour au Mont-Dieu, où il mourut vers 1669.

Dom François Ganneron composa une cinquantaine de traités historiques [1], parmi lesquels figurent *les Centuries du pays des Essuens*.

Ce manuscrit forme un registre in-folio de 439 pages, d'une écriture très fine, divisé en dix-sept *centuries* ou chapitres embrassant chacun l'espace d'un siècle.

Il est intitulé : « *Centuries de l'estat ecclésiastique du pays des Essuens*, *anciens peuples rémois de la Gaule Belgique*, *de la piété qui y a flory*, *et de plusieurs autres choses mémorables arrivées depuis la naissance de Nostre-Sauveur*, *jusques à nostre temps*, *le tout recueilly de plusieurs anciennes chartres et mémoires trouvés en la chartreuse du Mont-Dieu et d'autres informations faites au pays*, *commencé l'an de grâce* 1639, 29 *aoust*, *et achevé l'an de grâce* 1640, 3 *janvier*. »

Voici l'indication des chapitres contenus dans le manuscrit que nous allons publier :

1. Nous avons donné la liste de ces traités dans nos *Notes inédites sur Dom Ganneron* (pp. 5-16). Depuis la publication de cette brochure, notre confrère et ami, Henri Stein, a découvert un nouveau manuscrit de Dom Ganneron à la bibliothèque municipale d'Abbeville (ms. n° 148) : Vita B. P. Hieronymi Marchant, anno Domini 1642 (62 pp.). L'abbé Lefebvre, dans son Histoire de la Chartreuse Saint-Honoré, à Thuison, près d'Abbeville, page 37, signale aussi, à la bibliothèque d'Abbeville, un manuscrit de D. Ganneron intitulé : *Monumenta Cartusiæ sancti Honorati ad Abbavillam, vita sancti Honorati.*

M. Stein a également retrouvé à la bibliothèque de Grenoble (ms. n° 1177), deux autres manuscrits de D. Ganneron, qui sont peut-être les n°s 12 et 13 de notre catalogue, que nous signalions comme perdus.

PRÉFACE

Dédicace à très illustre et très religieux prince M[gr] Henry de Lorraine, marquis de Moy.

Avertissement au lecteur.

Quels peuples sont les Essuens, et en quelle contrée de France ils sont situés.

Description du pays et contenu des Essuens rémois.

Mémoires restés du paganisme au pays des Essuens.

Ce que les Romains et Jules César ont fait en ce pays.

Quelques vestiges restés des Sicambriens au pays des Essuens.

CENTURIE I (An 1-100)

Reliques conservées dans la province de Reims.

CENTURIE II (An 100-200)

Voie romaine de Reims à Trèves.

CENTURIE III (An 200-300)

Apôtres et prédicateurs envoyés dans le pays de Reims.

CENTURIE IV (An 300-400)

De saint Onésime, évêque, duquel le corps repose à Donchery-sur-Meuse.

De saint Vivent, évêque, qui gist à Braux-sur-Meuse.

CENTURIE V (An 400-500)

Arrivée des Vandales en Champagne.

Vie et martyre de saint Oricle et de ses sœurs, au village de Senuc-en-Dormois.

Vie de saint Victor de Mouzon, un des tutélaires et patrons du pays.

Premières nouvelles du Rethelois, et qui en fut le premier comte propriétaire.

Merveille que fit saint Waast en présence du roi Clovis passant en ce pays.

De saint Arnould, comte de Rethel, et de ce qu'il fit jusques à son martyre.

CENTURIE VI (An 500-600)

Vie de saint Bertrand, disciple de saint Remy et ermite en Porcien.

Trépas de saint Remy et son testament.

Martyre de saint Arnould, comte de Rethel.

De sainte Scariberge, vierge, comtesse de Reims et de Rethel, épouse de saint Arnould.

Commencement de l'abbaye de Saint-Remy.

Catalogue de tous les abbés de Saint-Remy.

De saint Lié, confesseur, le corps duquel est à Mohon, près Mézières.

De saint Wolfe d'Ivoy, confesseur.

Vie de saint Juvin, confesseur et patron du comté de Dormois.

CENTURIE VII (An 600-700)

Mort de saint Humbert de Mézières, près Saint-Quentin.

De saint Baudry, abbé de Montfaucon.

Martyre de sainte Algetrude, vierge solitaire, tuée à Vaux-en-Dieulet.

De saint Rigobert, archevêque de Reims.

CENTURIE VIII (An 700-800)

De sainte Waubourg, patronne de Dionne-en-Rethelois.

Premières nouvelles de Pont-Bar, dans l'enceinte duquel a été bâti le Mont-Dieu.

Mort de saint Arnould de Mouzon.

CENTURIE IX (An 800-900)

De Vulfar, archevêque de Reims.

Des mémoires que Charlemagne, empereur, a laissés en ce pays.

Mort de l'empereur Louis-le-Débonnaire.

De l'archevêque Hincmar, et de ce qui se passa de mémorable en ce pays.

Concile tenu au palais d'Attigny.

Concile tenu à Douzy-lez-Mouzon.

De Charles-le-Chauve et Rixant, sa femme.

Invention du corps de saint Victor de Mouzon.

Translation de saint Onésime, évêque, à Douay.

Ravages que les Normands ont faits au pays.

De l'archevêque Foulques, qui bâtit Omont.

CENTURIE X (An 900-1000)

De l'archevêque Hervée, successeur de Foulques.

Misères qui régnèrent au pays durant la vacance.

De saint Mérolilain, tué sur la rivière d'Aisne.

Ce qui se passa de mémorable sous Hugues, archevêque de Reims.

Origine du duché de Luxembourg.

Artalde restitué, et du synode de Mouzon.

Des deux Raignier, comtes de Rethelois.

De saint Gérard de Brogne, réformateur de l'abbaye de Mouzon.

De l'archevêque de Reims Odalric.

De l'archevêque Adalbéron qui a tant illustré ce pays.

Warcq ruiné, et saint Arnould transféré à Mouzon.
Fondation des PP. Bénédictins à Mouzon.
Lettres de fondation du couvent de Mouzon.
Catalogue des abbés de Mouzon.
De Manassès II, comte de Rethelois.
Érection solennelle du comté de Rethelois.
Synode tenu à Mouzon contre Gerbert.
Comté de Champagne, quand il fut fait héréditaire.

Centurie XI (An 1000-1100)

Comment la ville de Dun a été donnée aux évêques de Verdun.
Fondation de l'abbaye de Saint-Nicaise, et ses abbés.
Fondation de Saint-Denis de Reims, et ses abbés.
De Manassès, seigneur d'Autry-sur-Aisne.
De Manassès IV, comte de Rethelois.
Saint Arnould, évêque de Soissons en Porcien.
De Hugues I du nom, comte de Rethelois.
Mort du pape Urbain II, natif de Châtillon.
Godefroy de Bouillon, noble lustre des Essuens.

Centurie XII (An 1100-1200)

De Gervais de Rethel, archevêque de Reims.
Baudoin de Rethel, fait roi de Jérusalem.
Pourparlers du pape et de l'empereur à Mouzon.
Fondation de l'abbaye de Belval.
Lettres de fondation de l'abbaye de Belval.
Plusieurs choses mémorables de ladite abbaye.
Catalogue des abbés de Belval.
Catalogue des prieurs de Belval, sous les abbés commendataires.
Origine de la fondation de la chartreuse très ancienne et très illustre du Mont-Dieu.
Fondation de l'abbaye de Signy.
Fondation de l'abbaye de Laval-Roy.
Fondation de l'abbaye d'Orval.
Catalogue des abbés d'Orval.
Fondation de l'abbaye de Chéhéry.
Fondation de l'abbaye de Châtillon.
Fondation de l'abbaye de Bonnefontaine.
Trépas de saint Norbert, fondateur de Prémontré.
Fondation de l'abbaye de Chaumont-en-Porcien.
Fondation de l'abbaye de Laval-Dieu.
Fondation de l'abbaye de Longwé.

Centurie XIII (An 1200-1300)

Trépas de la religieuse comtesse de Chaligny.
Trépas du R. P. Bernard, abbé fameux d'Orval.
Du sieur Nicolas Triplot, archidiacre de Laon.
Mort de François Brulart, abbé de Laval-Roy.
Du V. P. Étienne d'Auvergne, prieur du Mont-Dieu.
Quelques choses mémorables arrivées sous ledit prieur.
Conversion et mariage du duc de Bouillon.
Guerre déclarée contre l'Espagne et les Pays-Bas.
Des ravages que la contagion fit au pays.
Du trépas de deux saints religieux de Belval.
Continuation des misères de la susdite guerre.
Trépas de Charles de Gonzague, duc de Rethelois.
Des princesses Marie et Anne, duchesses de Rethelois.
Suite des misères de la guerre en ce pays.
Du siège de Mouzon commencé, mais levé.
La villette d'Ivoy reprise et rasée par le roi.

Mézières, le 12 août 1889.

Paul LAURENT.

CENTURIES
DU PAYS DES ESSUENS

PRÉFACE

Dédicace a très illustre et très religieux prince monseigneur Henry de Lorraine, marquis de Moy, etc[1].

Monseigneur, je pense avoir leu quelque part, si je ne me trompe, qu'il se retrouve dans les désers de la Lybie une pierre prétieuse que les naturalistes appellent *liparis*, qui est douée d'un tel esclat et de si puissants attraits à raison de sa beauté nompareille, qu'elle arreste tout court, parmy les champs, les voyageurs qui la regardent.

Je ne scay pas si cela est vray, car je n'en ay jamais faict l'expérience pour n'avoir jamais voyagé en Lybie ; mais je scay bien que voyageant dernièrement par la Champagne toute déserte ainsi qu'une Lybie ou Arabie pierreuse, à cause de l'insolence des armées qui avoient fait vuider les habitans des villages[2], je m'arrestay tout court voyant et m'approchant de vostre maison de Tugny[3], encore que j'eusse compassé mes pas, et n'eusse beaucoup de loysir de m'y arrester, ayant devant et derrière et à mes costez divers régimens de gendarmerie, dont l'immodestie et pétulance me donnoit assez d'appréhension ; mais ce m'eust esté un crime que de passer sans vous saluer, et je m'asseure que Vostre Excellence qui veut du bien à tout le monde, m'en eust voulu du mal.

Je le faisois néantmoins fort volontiers, et j'ay marqué d'une pierre blanche le jour de cete entreveue pour avoir veu et entendu chez vous choses qui me donnèrent de l'édification que vostre modestie et cordialité vous fit desployer en mon

1. Né en 1596, second fils de Henri de Lorraine-Vaudémont (comte de Chaligny, prince du Saint-Empire), et de Claude de Moy.

2. Dom Ganneron fait allusion aux troubles de la période française de la Guerre de Trente ans.

3. Thugny-Trugny, canton de Rethel (Ardennes), l'une des possessions de la famille de Moy dans le Rethelois.

endroit, sans mettre en ligne de compte le bon odeur que j'emportay de vostre cour, l'ayant veu tant bien policée, et qui se ressentoit assez bien de la bonté du maistre.

Mais je ne scay qui vous a esté dire que je m'amusois quelquefois à barbouiller du papier dans le sacré déduy de ma chère solitude, en suite de quoy je veis vostre désir de veoir quelque chose de mes pauvres opuscules. Pour vous parler en vérité, j'en eus quelque confusion pour lors, vous voyant prendre pour réalitez des choses qui n'estoient presque qu'imaginaires, et estimer que des atomes fussent des montagnes.

Je confesse néantmoins franchement et tout à la bonne fois sans desguisement (car ce n'est point devant Vostre Excellence qu'il faille procéder et traitter autrement qu'avec candeur et simplicité religieuse) qu'il y a quelques coupples d'olympiades que j'ay fureté et amoncelé certains mémoriaux tirés et triés du débris de nostre biblioteque très riche et très ancienne (mais, hélas, annéantie de présent)[1], ce que j'ay fait aussy de diverses lectures, ne lisant guères de choses dont je ne face mise et recepte, à guise des orfèvres qui ont leurs ouvroirs pavés de balustres pour ne rien laisser perdre du prétieux métail qu'ils manient ; et le tout pour me servir de panoplie ou de gazophylace quand l'obédience m'aura destiné en quelque lieu où la fureur martiale aura fait armer Vulcan et Mercure contre les biblioteques, comme j'en ay desjà fait l'expérience.

Mais tous ces mémoriaux compilés confusément et à la haste ne sont encore q'un sable grossier et terrestre tiré des minières ; il faut que le feu et le marteau luy donne son estre parfaict de métail.

Or, jaçoit que je tire annuellement de ce mien promptuaire quelques matériaux pour jecter en fonte, ce sont seulement choses qui ne voient autre lumière que celle de nostre cellule et de celles de nos confrères, tout mon but principal n'estant que de tromper le temps et me disposer par ces occupations secondaires à quelque chose de plus solide et essentiel à mon institut ; tellement que tout bien compté et évalué, quand j'ay bien noircy du papier, j'ay tout ce que je prétens, ainsy comme ce dévot hermite qui mettoit au feu tous les panniers et corbeilles qu'il avoit faites à la fin de l'année, son intention n'estant pas d'en faire lucre ou parade, mais seulement d'accom-

1. La bibliothèque du Mont-Dieu avait subi beaucoup de pertes pendant la Guerre de Cent ans, et surtout pendant la Ligue.

plir la règle monastique qui commande de travailler manuellement pour restaurer l'esprit et le fortifier pour quelque chose de meilleur.

Voicy donc que prenant et interprétant le désir de Vostre Excellence pour un commandement, j'ay fouillé dans mon escarcelle pour veoir si je ne trouverois rien pour luy présenter, et je me suis advisé d'en séquestrer et tirer ces centuries ecclésiastiques et comme un tableau d'antiquité du pays que vous honnorez présentement de vostre séjour, et dont vos ancestres paternels et maternels ont esté seigneurs prédominans, y ayans possédé plusieurs terres qui vous sont dévolues ou bien à ceux qui vous attouchent de sang.

Feu madame la comtesse de Chaligny, vostre sainte mère, a embaumé ce pays des vertus qu'elle a exhalé en sa vie et en sa mort[1].

Le R. P. Charles de Lorraine de sainte mémoire, vostre frère, dont le seul souvenir ne presche que des bénédictions, a aussy illustré de sa présence ces contrées, avant qu'il eust changé sa riche crosse de Verdun avec la pauvre soutanne du glorieux Saint-Ignace[2].

Voyla donc desja quelques considérations qui nous envisagent ; mais pour ce qui me concerne particulièrement, plusieurs sujects me provoquent de vous dédier cet opuscule. Car si je me considère, selon l'estre naturel, comme suject des anciens comtes de Dampmartin (mon pays natal), desquels vostre bisayeule maternelle Charlotte de Chabannes tire son estoc, voyla desja une obligation qui me provoque insensiblement à vous rechercher.

Si je me considère aussy comme chartreux, sans alléguer les mérites de vos ancestres paternels envers nostre sainct ordre, voire mesme envers nostre Mont-Dieu, ce qui seroit trop ennuyeux à déduire, je ne me veux arrester sinon à ce que j'ay leu dans les archives de nos chartreuses du Val-Saint-Pierre[3],

1. Claude de Moy, fondatrice du couvent du Saint-Sépulchre de Charleville. Elle y prit l'habit monastique le 9 juin 1624, sous le nom de sœur Marie de Saint-François et mourut le 3 novembre 1627 (Pour plus de détails, voir dans la *Revue de Champagne*, année 1888, tome XXV, pp. 27-42, le savant travail de M. Numa Albot, sur les *Religieuses chanoinesses du Saint-Sépulcre de Charleville*).

2. Charles de Lorraine, né au château de Kœures-en-Barrois, le 18 juillet 1592, qui fut évêque de Verdun, puis jésuite.

3. Commune de Braye-en-Thiérache, canton de Vervins (Aisne).

proche vostre villette de Montcornet, et de Monstrueil en Boulenois[1], asçavoir que haut et puissant seigneur Nicolas de Moy et Marguerite d'Arly, sa femme, ont fait réparer la sacristie du Val-Saint-Pierre, et fondé un religieux qui sera leur perpétuel orateur, pour l'entretien duquel ils ont donné la somme de six cent florins, monnoye de Reims; et outre ce, la mesme dame survivante a fait plusieurs autres biens au mesme lieu, auquel on célèbre annuellement pour son mary et pour elle deux anniversaires, le premier et onziesme jour d'apvril.

J'ay leu aussy, dans les cartulaires de la chartreuse de Monstrueil, que le noble seigneur Philippe d'Arly et Marguerite de Chastillon, sa femme, ont fondé et doté une cellule de la somme de sept cent francs qui seroient convertis en fonds de rente pour la sustentation d'un chartreux orateur perpétuel.

Je n'ignore pas aussy la cordialité que madame la princesse de Lignes, vostre sœur[2], a coustume de monstrer à nos pères de la Chartreuse de Tournay[3], ayant espousé le successeur des fondateurs primitifs de cete noble maison.

Je crois aussy que si le malheur des guerres présentes (qui a affiné l'or de vostre patience comme celle de Saint Job) n'eust empesché vos pieux desseins, la nouvelle chartreuse de Nancy[4] eust senty les effects de vostre faveur et protection singulière en son berceau ; en sorte qu'il semble que les religieux seigneurs de l'ancienne maison de Moy ayent tousjours logé les Chartreux dedans leur cœur, qui est une seconde considération qui me porte à cete entreprise.

Pour la troisiesme considération, si je viens à faire réflexion sur ma profession, non-seulement de chartreux, mais encore chartreux du Mont-Dieu, voyla un puissant appas et motif pour me desrober cet opuscule des mains, car cete obligation ne regarde pas seulement feu madame la comtesse vostre mère qui chérissoit ce sainct lieu dont la cognoissance luy en estoit venue à l'occasion de quelque affaire temporelle, ny aussy le R. P. Charles de Lorraine, très digne evesque et très dévot religieux, qui venoit quelquefois de Verdun se récréer spirituellement au Mont-Dieu et y prescher, nous tesmoignant toutes

1. Notre-Dame-des-Prés, à Neuville, sous Montreuil sur-Mer (Pas-de Calais).

2. Louise, née à Nancy, au mois de novembre 1593.

3. Chartreuse du Mont-Saint-André, près Tournay.

4. Chartreuse de Sainte-Anne-lez-Nancy; le premier prieur de cette chartreuse fut Dom d'Auvergne (1633), ancien prieur du Mont-Dieu.

sortes de bienveillances quand nous allions recevoir à Verdun les sacrés caractères de la prestrise durant le veufvage de nostre diocèse[1], et à raison de quoy aussy Vostre Excellence m'a conjuré de vous aimer pour ce suject.

Je ne fais point icy mention de la syncère affection qu'a démonstrée tout nouvellement le prince François, vostre frère puisné[2], envers cestuy nostre hermitage, ayant sauvé la vie à un de nos domestiques seulement à cause qu'il estoit du Mont-Dieu, et que le droit de la guerre avoit constitué prévostable ou du moins rançonnable.

Je viens seulement à esplucher ce qui vous regarde. N'est-ce pas un tesmoignage de vostre affection que, depuis que les guerres vous ont fait chercher une religieuse tranquillité dans vostre belle maison de Tugny, il ne se passe année que vostre piété ne vous face faire un pélerinage à Nostre-Dame du Mont-Dieu, pour (ce vous semble) y puiser des exemples de piété et moissonner de quoy nourrir vostre belle âme, qui comme les mères perles, cherche de s'affiner dans les lieux séquestrez et loing des échos ; mais, afin de dire le mot, vous y laissez plus que n'en emportez.

L'édification que Vostre Excellence, et ceux qui ont l'honneur de vous appartenir, nous y donnent, surpasse de beaucoup celle que nous debvrions vous y donner.

Quand des religieux, quels qu'ils soient, s'acquitent ponctuellement de leur debvoir, ils ne pratiquent que ce qu'on exige de leur profession, et faut que le moindre artisan en passe par là ; mais quand d'autres qui sont d'autre profession font autant ou plus, cela donne de l'estonnement.

J'ay souvent leu q'un saint Bruno cherchoit les plus reculées solitudes pour mieux contempler ; q'un saint François mettoit son plus grand thrésor en une pauvreté extrême, et q'un saint François Xavier estoit insatiable à travailler pour la conversion des infidèles, j'honnore et révère de tout mon cœur ces belles vertus et tasche de les ensuivre ; mais quand je lis ailleurs q'un mareschal Bouciquaut passoit journellement les trois et quatre heures en oraison parmy le tracas de ses affai-

1. Il s'agit de la vacance du siège archiépiscopal, entre la mort de Louis de Lorraine, cardinal de Guise, arrivée le 21 juin 1621, et la nomination de Guillaume Giffort, le 25 janvier 1623.

2. Né à Fougères en Bretagne, le 13 janvier 1599 ; il fut évêque de Verdun, après son frère Charles.

res ; q'un Pierre de Bayard gardoit une continence nompareille dans les appas de la lubricité, à guise d'une chalazie (pierre prétieuse) qui ne perd jamais sa froidure naturelle, estant jectée mesme dans les brasiers ; et finalement q'un Charles Quint, empereur, qui avoit un empire sur les espaules composé de tant de nations et de tant de sectes, parloit plus à Dieu qu'aux hommes, nonobstant qu'il fust hypothéqué à une mer d'affaires : voyla ce qui non seulement me ravit, mais aussy m'esguillonne par une sainte confusion et honnorable antipéristase, plus que toute autre chose, à la conqueste des vertus qui me manquent.

Voyla un beau chemin pour cingler hautement dans le vaste océan des louanges que vostre religiosité nous fournit ; mais d'autant que cela nous meine à l'infiny et qu'on ne peut rien dire que tout le monde ne cognoisse, joint que je scay bien que ceux qui vous louent vous flagellent, je veux conclure que, tout considéré, vous ne pouviez m'eschapper que je ne vous fisse une dédicace de ces antiquitez.

Mais cependant ce m'est beaucoup de présomption de vous offrir chose si mal polie et digérée si précipitamment ; je m'asseure néantmoins que la richesse du suject et la belle variété des choses rares qui y sont pourront suppléer à l'ornement du langage, et j'ay cete croyance que Vostre Excellence aura le tout pour aggréable, comme partant du cœur et de la main de celuy qui veut vivre et mourir, Monseigneur, vostre très humble serviteur et orateur.

François Ganneron, pauvre chartreux.

Ce 30e jour d'aoust 1639.

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Je m'asseure que ceux qui ne sont pas autrement versés ès histoires anciennes, venans à lire le frontispice de ce livre, penseront que le pays des Essuens soit situé en quelque contrée de l'Amérique ou du Magellan, ou autre province fort reculée de nos Gaules ; mais pour ne point faire deviner le lecteur, j'ay adjouté que ce pays estoit de la Gaule Belgique et de la monarchie spirituelle de Reims.

Il est bien vray que peut-estre je suis le premier qui ait ainsy escorché ce mot du latin *Essui Essuorum*, mais j'ay esté con-

traint de ce faire à raison que l'appellation en est tantost toute annéantie, ne sachant comment appeller cete petite province qui a à l'orient la rivière de Meuse, à l'occident celle d'Aixne, au midy les peuples Catalaunois et Virdunois, et au septentrion les Suessions et Veromandois, desquels je parleray incontinent.

Quelq'un me pourra demander pourquoy je traitte seulement d'une partie de l'histoire ecclésiastique du diocèse de Reims et ne donne la pièce entière. A cela je responds que j'ay desja des matériaux pour bastir l'histoire des archevesques de Reims en particulier, outre un beau martyrologe de leur diocèse qui est bien avant dessus l'enclume[1]; mais pour donner une raison solvable, je responds que ma condition de solitaire ne me permet pas me transporter sur les lieux pour avoir des instructions spéciales, et que consulter par lettres est une occupation trop distractive aux fonctions de ma profession et qui ne réussit jamais bien, et je pourrois aussy appréhender que le chappitre général de nostre saint ordre qui demeure tousjours constamment dans la simplicité de son institut ne m'en fist des réprimendes très justes, d'autant que ces passetemps de solitude, bien qu'innocens, ne sont pas tousjours superlativement sortables à ceux qui doivent chercher et s'employer à ce qui est uniquement nécessaire.

Je scay bien que le P. Laurent Surius[2], personnage qui a tant bien mérité de la république chrestienne (encore qu'il y en ait assez qui calomnient assez indiscrètement ses labeurs) avoit avant sa conversion travaillé à quelque histoire générale des choses mémorables passées en son siècle, où il se dilate plus à traitter des choses ecclésiastiques et à réfuter les hérétiques, et entre autres à corriger Sleidan[3] qui avoit vicié et falsifié l'histoire de Charles-Quint, qu'à raconter les guerres et autres choses curieuses. Néantmoins, comme cete histoire fut mise sous la presse à l'instance de ses amys après sa conversion, bien qu'enfantée devant icelle, les pères de l'Ordre en tesmoignèrent du ressentiment et enjoignirent audit Surius pour pénitence d'escrire la vie des saints dont il s'est tant bien acquité, et peut on dire que sa faute a été heureuse puisqu'elle a causé un si grand fruit en l'église.

1. Ces deux traités sont conservés actuellement aux Archives des Ardennes (H. 502) ; le premier contient 256 pages et le second 160 pages.

2. Chartreux, né à Lubeck, en 1522, mort en 1578. Son principal ouvrage est intitulé : *Vies des Saints*, Cologne, 1570, 6 vol. in-fol. (Réimp. en 1618).

3. Philipson dit *Sleidan*, historien allemand, né en 1506, à Schleide, électorat de Cologne, d'où son nom de *Sleidanus ;* il mourut en 1556.

Je responds encore qu'en lisant les historiens qui ont escript des pays esloignez, j'y descouvre journellement tant de choses qui forlignent de la pure vérité, que je suis dégousté de tomber en mesme inconvénient, et me semble qu'il est bien plus seur d'escrire des choses de son foyer et de son pays seulement que de se mettre en danger de passer par la censure, quand on escrit des choses esloignées imprudemment.

C'est pour cela encore que je me suis contenté d'escrire l'histoire des Essuens Rémois tant seulement, laissant à escrire celle des Essuens Laonnois à ceux qui en sont mieux informés.

Je n'ignore pas que plusieurs n'escrivent l'histoire ecclésiastique de leur nation ; mais il me semble que ceux qui traittent des choses qui leur sont domestiques seront tousjours plus recevables, et seroit à souhaitter que chacun en particulier escrivist l'histoire spéciale de son diocèse ou pays, afin que quelque brave Tite-Live vinst par après à former un beau corps d'histoire générale de tous ces petits corps ; car la chose ayant passé par tant d'enclumes en seroit de meilleur trempe.

Au reste, veux-tu sçavoir, mon cher lecteur, qu'est-ce que j'escris présentement ; c'est proprement l'histoire ecclésiastique du pays que j'habite, et pour dire le mot, ce sont les antiquitez de l'evesché prétendu de Mousom qu'on debvoit ériger il y a quatre cent ans [1] ; et pour te produire encore quelque pièce pour ma justification, ce sont les reliques de nostre bibliotèque du Mont-Dieu que j'ay mieux aymé fagotter en un corps, que de les permettre achever aux mites et poussières, le tout selon la simplicité de ma profession. Le langage y est commun et sans fard, estimant que ce m'est une chose aussy peu séante de pindariser et d'apporter trop de garbe à ces recueils que de galonner mon cilice de passement d'or, ou teindre mon habit en escarlatte.

Et sache que j'ay pris telle joye de la conversion du duc de Bouillon, seigneur souverain de Sedan [2], qu'il y a juste suject de bénir Dieu de ce que quelque coin de nos Essuens qui avoit servy de pépinière et de retraitte à l'apostasie, s'en va maintenant faire reflorir la piété des anciens seigneurs de La Mark.

1. L'archevêque Guillaume aux Blanches-Mains eut le projet d'ériger un évêché à Mouzon ; il y fut même autorisé par une bulle du pape Innocent III (1198) ; mais ce projet ne fut pas réalisé.

2. Frédéric-Maurice de La Tour, duc de Bouillon, se convertit en 1634 ; il ne fit profession publique du catholicisme que deux ans après, par égard pour sa mère, Élizabeth de Nassau.

Ne pense pas que cete petite province des Essuens Rémois soit si vile et un canton incogneu de nos Gaules ; tu y verras plusieurs terres souveraines impériales ; les plus anciens comtés de la France ; tu y verras de très anciennes abbayes, les premières filles des saints Bernard et Nortbert, la première chartreuse de France, et un monde de saints reliquaires restez de l'athéisme et hugonotisme de nostre temps.

Ce pays a produy des papes, cardinaux, evesques et roys de Hiérusalem, de grands et célèbres docteurs ; et, ce qui est l'unique ornement de toutes nations, ce pays a esté sanctifié de plusieurs saints personnages, comme ont esté les trois saints Arnouls, saint Oricle et ses sœurs, saint Victor de Mousom, saint Bertaud, saint Juvin, saint Wandrille, saint Bauldry, sainte Algetrude, vierge, saints Roger et Pierre abbez, et, pour trancher court, le B. Jehan Gerson, ce grand et fameux docteur.

Et comme dit saint Basile en l'oraison qu'il fit à la louange de saint Gordian martyr, ainsy comme on veoid naturellement la splendeur rejaillir du feu, et que les bons parfums exhalent et respandent leur odeur, tout de mesme chacun tire du proufit entendant raconter les faits des saints personnages.

Pour te parler aussy de la vérité de cete histoire, encore que je me peusse prévalloir de l'authorité des canons qui disent que les religieux Chartreux et de Cisteaux doivent estre creus en jugement sans autre tesmoignage, et ce, à cause de leur probité et religiosité, néantmoins là où je diray quelque chose rare ou paradoxe, je te veux citer mes autheurs ; mais ce sera le plus concisement qu'il me sera possible, tant de citations, en choses trivialles, estant trop onéreuses.

Je me tiens tousjours aussy tousjours à la vraye définition de l'histoire, qui dit que l'histoire est l'image et la lumière de vérité, non pas un idole ou ombre, car l'idole représente ce qui n'est point, et l'ombre représente bien ce qui est, mais faussement, grand, au lever et coucher du soleil, et petit ou point en plein midy, et comme dit l'autre :

Un bon historien ne suive ses caprices,
Qu'il raconte plustot les vertus que les vices.

A Dieu.

(*A suivre.*)

NOTES HISTORIQUES

SUR

LE BOURG ET LE PRIEURÉ DE VOISEY*

(HAUTE-MARNE)

V

De 1404 à 1461.

Cependant, en France, le pauvre roi Charles, sixième du nom, dont la folie paralysait la volonté, venait de voir déposer son gendre, Richard II, roi d'Angleterre, assassiné peu de temps après par son cousin germain, le duc de Lancastre. Ce dernier s'était fait proclamer à la place de sa victime, sous le nom de Henri IV, et son premier soin avait été de renvoyer au monarque français la reine, sa fille.

On comprend de quel œil la cour de France devait voir celle d'Angleterre.

D'un autre côté la discorde et les querelles avaient commencé entre les maisons de Bourgogne et d'Orléans.

Quelle fut la première cause de cette division, qui devait amener de si fatales conséquences ?

On ne le sait point encore réellement.

Les uns la trouvent dans la haine que se portaient mutuellement les femmes des deux ducs ; d'autres, comme Monstrelet[1], prétendent que la duchesse de Bourgogne se serait plainte à son époux de ce que le duc d'Orléans « *l'avoit espié seule et qu'il* « *l'hauait sollicitée et voulu forcer en son honneur, à quoy* « *elle le prioit prendre égard.* » Depuis lors, ajoute le chroniqueur, le duc Jean[2] avait juré une vengeance à mort, double-

* Voir page 735, tome Ier de la *Revue de Champagne.*

1. Chroniques d'Enguerrand Monstrelet, mort en 1453.

2. Jean-sans-Peur avait succédé en 1404 à son père, Philippe-le-Hardy, dans le duché de Bourgogne.

ment froissé dans son amour-propre et dans son honneur, et blessé des railleries incessantes du duc d'Orléans qui l'appelait en mocquerie : « *le bon Iean*, *le doux Iean*, *Iean le simple*, *le* « *beau Iean.* »

Certains parlent d'un soufflet ; d'autres de questions de tailles ou d'impôts que le duc de Bourgogne aurait interdit à tous ses vassaux de payer, alors qu'elles étaient imposées par le Trésor royal : « *adonc aïant défendu à tous subjets que nul* « *ne païât les tailles dont est faicte mention*, *pour laquelle* « *offense il acquit grand haine du duc d'Orléans.* »

Enfin, d'autres encore, que la discorde entre les deux maisons vint à l'occasion du pape Benoit qui s'était échappé du château d'Avignon, où il avait longtemps été assiégé sur l'ordre du roi Charles VI.

Quoi qu'il en soit, cette querelle devait finir dans le sang.

Après un feint raccommodement entre les deux princes, le duc d'Orléans fut assassiné, rue Barbette (1407).

Le meurtre accompli, Jean s'était retiré dans ses états, à Lille. Ambitieux et intrigant, vindicatif jusqu'à la cruauté, il alluma la guerre civile pour justifier son crime ; tenta de dominer la cour de France ; en fut chassé, et y reparut bientôt pour faire de nouveau couler le sang dans Paris ; jusqu'à ce qu'enfin il trouvât, au pont de Montereau, la même mort que celle qu'il avait fait subir au duc d'Orléans.

Les fils de ce dernier, cependant, auxquels leur mère [1] avait fait jurer de venger leur père, avaient fait appel à ses partisans. De son côté, Jean sans Peur avait demandé du secours au roi d'Angleterre, et celui ci lui avait envoyé une flotte, lorsqu'à leur tour les Orléans, qu'on désignait alors du nom d'Armagnacs [2] sollicitèrent également l'appui et les troupes de ce même monarque.

Le roi de France abandonnant le parti du duc de Bourgogne qu'il avait d'abord embrassé et se joignant aux Armagnacs, celui-ci, disgracié, obligé de s'enfuir et de chercher un refuge en Flandre, avait levé une armée considérable et fait appel à tous ses vassaux, à la tête desquels il marcha sur Paris, ou plutôt au devant du roi qui venait à sa rencontre.

1. Valentine de Milan, fille de Galeas Visconti et d'Isabelle de France, avait épousé Louis d'Orléans en 1389.

2. Ce nom leur venait du comte d'Armagnac, beau-père du nouveau duc d'Orléans et qui s'était joint à lui.

Jean, résolu à attendre ses adversaires, s'était retranché dans Arras, qu'il avait fortifié et mis à même de leur opposer une longue résistance. Charles VI et les Armagnacs en firent le siège qui, on le sait, aboutit à la trompeuse paix à laquelle on donna le nom de la ville assiégée.

Parmi les seigneurs francs-comtois qui avaient répondu à l'appel de leur suzerain, il faut citer le nouveau sire de Jonvelle, Jean de la Trémoille qui avait succédé à son père, mort en 1414, et qui occupait près du duc[1] les importantes fonctions de chambellan.

A lui s'étaient joints, du reste, un grand nombre d'autres seigneurs et entre ces derniers, Jacquot de Voisey qui prit une part brillante à la défense d'Arras. Ce même sire de Voisey avait été l'un des compagnons de Jean de Jonvelle, lorsqu'après l'assassinat de Jean sans Peur, celui-ci s'était réfugié au château de Monthureux-sur-Saône, qu'il fut contraint de vendre. Enfin et plus tard, Jacquot de Voisey, devenu l'un des conseillers de Philippe le Bon, qui avait succédé à son père dans le duché de Bourgogne, poussa ce prince à venger Jean sans Peur, en s'alliant aux Anglais, auxquels le traité de Troyes allait livrer la France entière.

Pour reconnaître les services de Jean de Jonvelle, le duc de Bourgogne en fit l'un des vingt-quatre premiers chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, qu'il fonda à l'occasion de ses noces avec Isabelle de Portugal.

A cet ordre il avait appelé les plus vaillants de ses chevaliers :
« *lesquelz estoient douez de telles et tant rares vertus que méri-*
« *toirement lon pouuait les nommer les chevaliers sans peur et*
« *sans reproches.* »

Tout d'abord le nombre des élus ne devait pas dépasser le chiffre de vingt-quatre, qui auraient pour Grand Maître le duc et ses successeurs.

Les chevaliers portaient un manteau d'écarlate fourré d'hermine, avec un collier d'or ouvré, à la devise du duc. Ce collier était fait de fusils entrelacés en forme de B, pour signifier Bourgogne et de pierres à feu qui jetaient des flammes ; on y ajouta ces mots : « *Ante ferit quam flamma micet* ». A l'extré-

1. Les états généraux de Bourgogne, convoqués sous la présidence de la duchesse, avaient accordé un subside de six mille livres, demandé par le duc pour l'entretien des troupes ; ce subside ne suffisant pas, l'année suivante, la même assemblée votait un emprunt de 12,280 livres à supporter par les principales villes du comté.

mité du collier pendait un *mouton* ou *toison*, avec cette devise : « *Pretium non vile laborum* ». Enfin aux jours de grandes cérémonies, les membres de l'ordre portaient une robe d'argent, un manteau de velours cramoisi et un chapeau de velours violet.

De plus les noms des chevaliers étaient inscrits, avec leurs armes, sur un livre spécial, qui était le registre de l'ordre.

C'était, avec les Vienne, les Vergy, les Commines, les Toulongeon, les Luxembourg, les Beauffremont, les Croy, les Créquy, etc., etc., que figurait Jean de Jonvelle, dont les armes étaient : « *d'or, bordé de gueules*[1] *au chevron de* « *gueules, accompagné de trois aigles d'azur, becquées et* « *membrées de gueules. — Timbré d'or, surmonté d'une tête* « *d'aigle d'azur, becquée d'or, panachée d'or et d'azur.* »

La même année, Jeanne d'Arc, la fille inspirée de Dieu, se présentait au roi de France et faisait lever le siège d'Orléans, pour aller périr deux ans après sur le bûcher de Rouen (1430).

La succession du duc Charles de Lorraine, mort à cette même date, préparait une nouvelle guerre à la Bourgogne. René d'Anjou, fils du roi de Naples, Louis II, et né en 1408, à Angers, était héritier par sa femme, du duché de Lorraine que lui disputait le comte de Vaudémont[2]. Celui-ci implora le secours du duc de Bourgogne. Quelque temps après, une armée de cinq mille Bourguignons, commandée par le comte Antoine lui-même, par Jean de Vergy, les sieurs de Mirebeau, de Marigny, d'Humières et quantité d'autres capitaines de renom, envahissait la Lorraine, dont le duc René, à la tête de vingt mille combattants, leur disputait l'entrée. La rencontre eut lieu à Bulgnéville, où se livra une sanglante bataille. La noblesse franc-comtoise y trouva une occasion de plus de montrer sa valeur.

Jacques de Voisey, que nous croyons le même que Jacquot de Voisey dont nous parlions naguère, accompagnait aussi l'armée bourguignonne qui pénétra en Lorraine par la frontière de Châtillon. Jonvelle, et même Voisey, virent passer ces troupes sur leur territoire ; car « *sitôt après que le mares-* « *chal de Bourgogne, messire Anthoine de Toulongeon, eut*

1. D'autres prétendent sans bordure.

2. Antoine de Vaudémont était héritier du duché, ou du moins se prétendait tel, par sa mère Yolande d'Anjou, qui avait épousé Ferri, comte de Vaudémont.

« *faict son amas et assemblée ès païs et à l'environ, il se tira*
« *à tous iceulx vers Langres et de là, à tous ses Bourguignons*
« *et Picarz, preint son chemin devers le païs de Barrois où*
« *s'assembla avec luy le conte de Vaudémont avec ses gens, et*
« *pouuoient estre enuiron 4000 combatans.* »

Après la bataille, que perdirent les Lorrains, cette même armée triomphante, ou du moins tout ce qui en restait, repassa par la contrée, conduisant à Dijon le malheureux duc René qui y fut retenu prisonnier.

Voisey était saccagé. Les garnisons anglaises, depuis les châteaux de Coiffy et de Montigny, que leur avait livrés le traité de Troyes, rançonnaient et pillaient tous les environs et incendiaient tout ce qui leur résistait. Surpris un des premiers, le village avait été à demi détruit et, à deux reprises différentes, le feu y avait été mis. De plus, et pour surcroît de malheur, la population avait eu à supporter la famine et la peste « *ces chamberières de la guerre* », qui avait décimé le menu peuple et fait en peu de temps, plus de ravages que les guerres n'en avaient fait en plusieurs années.

Puis encore, après tant de désastres, vinrent les bandes de soldats licenciés, la plupart français, nous dit Gollut, et qui n'étant plus payés, cherchaient leur subsistance dans le pillage, courant indistinctement ès pays de France comme en ceux de Bourgogne et ne laissant qu'un désert sur leur passage. Ces écorcheurs ou retondeurs, comme ils se nommaient eux-mêmes, ravagèrent ainsi la Bourgogne pendant trois années. Tour à tour ils dévastèrent Jonvelle, Jussey, Voisey, Barges, Rosières, Champlitte, Vesoul et tant d'autres.

A Voisey, notamment, ces bandits ayant pénétré de nuit dans le bourg, y tuèrent six hommes et deux femmes qui s'opposaient à ce qu'ils enlevassent leur butin, et ne partirent qu'après avoir tout pillé. Toutefois les habitants revenus de leur première terreur, s'armèrent comme ils purent et se mirent à la poursuite des pillards qu'ils atteignirent non loin du village. Là, après une lutte acharnée, ces derniers furent mis en fuite et laissèrent entre les mains des vainqueurs, non seulement les cadavres des leurs, dont bon nombre avaient péri dans le combat, mais encore tout le butin qu'ils avaient fait.

On se figure l'état dans lequel devait être la contrée après tant de calamités et l'on ne sera point surpris de lire la fameuse

plainte[1] qui se chantait alors et qui était intitulée : « *Complainte du pauvre commun et des pauvres laboureux de France* », et dont nous extrayons les deux strophes suivantes :

Vin ne froment ne aultre blé
Pas seulement du pain d'avoyne
N'avons notre soul la moitié
Une seule foys par sepmainne.
. . . .

. . . .
Pour Dieu ! regardez nos visaiges
Qui sont si piteux et si palles,
Et nos membres rien devenir
Pou nous pouons plus soustenir.

Triste temps où tout se réunissait pour accabler ce misérable pays !

Pour comble, le mécontentement de plusieurs seigneurs francs-comtois et entre autres du sire de Jonvelle, allait encore ajouter aux malheurs passés.

Jean de la Trémoille et ses frères Guy et Georges avaient abandonné le duc de Bourgogne, qui pourtant les avait comblés d'honneurs et d'argent. Non contents de cette défection, ils avaient même, en 1432, tenté de livrer Dijon au roi de France Charles VII ; témoignant ainsi, pour leur ancien suzerain, de la plus noire ingratitude et d'une hostilité que rien ne pouvait justifier. Attirés par les flatteries et les promesses de la cour de France, ils avaient jeté le masque et passaient ouvertement au roi Charles ; ce qui ne les avait point empêché, cependant, de garder et retenir la seigneurie de Jonvelle, ainsi qu'il est constaté dans un titre réglant la délimitation des frontières.

On y voit, en effet, que le roi de France réclame la place de Jonvelle, comme fief de Jean de la Trémoille, vassal de la couronne. Toutefois, cette réclamation fut abandonnée, le monarque ayant compris que sa prétention était exorbitante, et la seigneurie demeura fief de Bourgogne (1448)[2].

Cette difficulté était à peine tranchée, que déjà il en surgissait une autre. Voulant se venger du connétable Arthur de Bretagne, duc de Richemont, qui l'avait fait saisir et emprisonner, Jean de Jonvelle venait de soulever contre le roi de France un certain nombre de seigneurs du comté ; il avait

1. On disait alors le fameux *plaint*. — Querela, expostulatio. — Complainte.

2. Dénombrement des fiefs de Bourgogne, dans lesquels figure Voisey.

même su attirer dans son parti les ducs d'Alençon, de Bourbon et jusqu'au dauphin Louis, tout jeune encore, mais dont le caractère ambitieux, méfiant et impatient, promettait déjà ce que tiendrait Louis XI.

Le but de cette ligue était tout d'abord de contraindre le roi à renvoyer le connétable. D'autres ont prétendu qu'il y eut là l'instigation d'un mauvais fils et que le Dauphin en entrant dans cette faction avait l'intention de s'emparer de son père pour le loger en quelque forteresse et prendre sa place.

Toujours est-il que Charles VII, qui était à Amboise, fut averti que son fils marchait contre lui avec des troupes ; et en effet, le Dauphin s'avançait avec quatre mille hommes commandés par la Trémoille et les autres factieux.

Cette petite armée passa par Jonvelle et Voisey qui, malgré la présence de leur propre seigneur, eurent fort à souffrir de ce passage. Les alliés étaient autant à redouter que les ennemis. La légende rapporte, au sujet de ceux dont nous parlons, des faits que l'on se refuserait à croire, si les cruautés de ces temps barbares n'avaient été connues et citées déjà dans grand nombre de chroniques.

On assure qu'ils pendaient hommes, femmes et enfants par les pieds, ou leur exposaient ces extrémités au feu, jusqu'à ce que leurs victimes aient « rendu gorge ».

Derrière ces premières troupes, il en vint d'autres qui s'étaient rassemblées en Alsace et qui, voulant se joindre aux précédentes, traversèrent encore la seigneurie.

Ce fut un nouveau désastre.

Voisey vit brûler ou détruire les quelques maisons qui y restaient encore debout ; sa population réduite à la plus atroce misère, n'avait d'abris que les pans de mur croulants ou la forêt, dans laquelle s'étaient réfugiés tous ceux auxquels il ne restait même pas une place où reposer leur tête. Ceux de Jonvelle, de Jussey, de Demangevelle, de Richecourt, malgré les châteaux-forts de ces bourgs, n'étaient guère plus heureux ; ces forteresses qui les eussent défendus contre un ennemi, laissaient faire les soldats du châtelain ; aussi rien ne fut respecté, ni les églises, ni les monastères ; on se fut crû en pays ennemi.

Les habitants désolés adressèrent leurs plaintes au duc de Bourgogne.

On comprend le mécontentement de Philippe-le-Bon, lorsqu'il apprit ces excès ; mais qu'y pouvait-il ?

Jean de la Trémoille retenait encore sa seigneurie et bien qu'il relevât du duc, il restait seigneur du fief et y avait tous les droits.

En cette circonstance, Philippe prit le parti le plus sage, il patienta et, quelque désir qu'il eût de reprendre Jonvelle, il attendit la mort de Jean de la Trémoille. Celui-ci ayant enfin passé de vie à trépas, le duc confisqua immédiatement la terre dont il fit cadeau à Isabelle de Portugal, sa femme, duchesse de Bourgogne.

Celle-ci, dit l'abbé Chatelet, ajouta à ses titres celui de Jonvelle qu'elle porta pendant toute sa vie.

Encore un changement de maître pour le malheureux Voisey, destiné comme toutes les contrées frontières à servir de théâtre aux hostilités, des Lorrains, des Français et des populations bourguignonnes. Les premiers avaient-ils guerre ou querelle avec les Comtois, vite ils prenaient leurs représailles en dévastant les pays limitrophes ; de même que les habitants du comté ne se gênaient point d'*aller courir* (c'était là l'expression consacrée) les villages de Lorraine et du Bassigny. Dieu sait ce que coûtaient aux uns comme aux autres, des incursions de ce genre !

Cependant, et pour utiliser ses troupes que la trêve avec l'Angleterre avait laissées inactives, Charles VII avait résolu de les envoyer au secours de Sigismond, duc d'Autriche, dans la guerre que celui-ci soutenait contre les Suisses. En conséquence, il concentra à Langres une armée aussi nombreuse qu'indisciplinée, vingt à vingt cinq mille hommes, disent les documents, et donna l'ordre à son fils, rentré en grâce, d'en prendre le commandement et de marcher sur Bâle. Le Dauphin partit de Langres le 8 juillet 1453 et, à la tête de ces troupes traversa le pays de Bourbonne et ses environs.

Les Suisses furent battus, malgré leur vaillante résistance qui, néanmoins, décida le vainqueur à en rester là de ses projets. On a vu ce que c'était alors qu'une armée licenciée ; celle de Louis rentra en France, par bandes, se ruant sur les frontières de Lorraine « *comme oiseau de proie sur un cadavre* ». On ne peut, dit un écrivain du temps, peindre les atrocités qui se commirent. « *Chiens !* » criaient ceux, qui, en allant en Lorraine, avaient cependant espéré trouver quelque chose à prendre en comté et traversaient le pays de Voisey, « *Chiens*
« *de Bourguignons! Où donc est vostre duc de Bourgongne?*
« *Dort-il? méchants traitres ; vous croyiez et luy aussy, qu'il*
« *n'estoit plus personne en France!* »

Plus de trente villages furent ainsi ravagés ; Jonvelle et Voisey eurent leur part, cela va de soi, et les hordes passèrent se succèdant et ne laissant derrière elles que misère et ruines fumantes.

C'était à ce point que, dans l'église de ce dernier village, église dont les pierres noircies par l'incendie portèrent longtemps la trace du passage de ces brigands, les habitants avaient fait écrire sur le mur :

> Tant qu'à ces murs la fumée vous verrez,
> Les Français en horreur vous aurez.

Les officiers qui commandaient pour le duc de Bourgogne, à Jonvelle : (car la duchesse Isabelle, après le don qui lui avait été fait de la seigneurie, y avait placé des officiers à elle) le capitaine de la place, Thiebaut de Neufchâteau, sire de Belmont, maréchal de Bourgogne, et son lieutenant, le sire de Mantoche, non plus que le seigneur de Voisey, ne purent s'opposer à tous ces désordres ; la maison forte de celui-ci ne pouvait résister à ces bandes bien armées et nombreuses, alors que la forteresse de Jonvelle elle-même ne l'eût essayé sans danger.

Certes le prieuré n'avait point été épargné ; les maisons religieuses étaient les premières proies des pillards, sûrs d'y rencontrer un butin profitable. Les moines devaient s'estimer bien heureux encore, si la seigneurie de Jonvelle ne les mettait point à contribution pour combler les vides faits dans la caisse du chatelain par les pertes subies.

Sans cesse menacés, incapables de se défendre, les Bénédictins de Voisey n'avaient qu'une ressource, celle de se réfugier à Jonvelle et de se mettre sous la protection des seigneurs de ce lieu. Maintes fois ils eurent recours à la fuite et se rendirent à la forteresse où ils reçurent un asile chèrement payé.

Puis, le calme revenu, on les voyait les premiers donner l'exemple du *stoïcisme* et du courage et, rentrés à Voisey, reprendre leurs travaux et relever le moral des plus désespérés.

S'il existe quelques renseignements, quelques titres, quelques documents pouvant jeter un peu de clarté sur cette époque de guerres sanglantes, de désordres et d'excès de toute nature, nous sommes convaincus que c'est aux religieux qu'on doit de les avoir trouvés et de les posséder aujourd'hui.

C'est vers le milieu du xve siècle que furent rédigées les coutumes de Bourgogne, qu'une commission de sept membres fut chargée, sur la prière des Etats, d'établir et d'écrire. Ces coutumes générales furent solennellement sanctionnées par un édit du duc, daté du 28 décembre 1459.

VI

De 1461 à 1498.

Cependant, le roi de France, Louis XI, venait de monter sur le trône. On n'ignore pas comment ce prince, aussi fourbe et astucieux, qu'habile en politique, commit néanmoins l'imprudence de se livrer à son ennemi le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, et de le venir trouver à Péronne.

Retenu prisonnier, le monarque dut, pour sortir du piège où lui-même s'était pris, conclure avec le duc un traité par lequel ce dernier se réservait tous les avantages. Entre autres clauses, il y était stipulé :

« Auons de nostre certaine science, consenty et acordé, « consentons et acordons, par la teneur de ceste, pour nous, « nos hoirs et successeurs, que nostre dict frère et cousin, « puisse ténir tant et si longuement qu'il luy plaira, garder et « entretenir les alliances et aussy traictés de trève et entre- « cours de la marchandise qu'il a faictz et passez auec le roy « Edouard, nostre ennemy et adversaire et le royaume de « Angleterre, pour la défense et seureté de sa personne, de son « estat, de ses successeurs, de ses païs et subjects et aussi « des alliances et traictez que nostre dict ennemy et le « royaume d'Angleterre ont fait avec nostre dit cousin et « frère, sans que nostre dit cousin et frère, ses dits succes- « seurs et fidèles subjects en puissent être blessez et repro- « chez. »[1]

Or, en 1470, le comte de Warvyck, mécontent du roi Edouard IV et d'accord avec le duc de Clarence, frère de ce dernier, passa en France avec ses partisans et ses serviteurs et débarqua avec environ vingt navires à Honfleur. De là, il se rendit en Bretagne, accompagné de Clarence, et, sur l'ordre de Louis XI, il trouva, en ce pays, une hospitalité princière.

1. Traité de Péronne, 1468.

Instruit par le roi d'Angleterre de la protection que le monarque français avait accordée aux mécontents, et considérant cela comme une violation du traité de Péronne, Charles le Téméraire écrivit aussitôt à la cour du Parlement de France, pour lui représenter : « *qu'il avait seu que le roy auoit accueilli le « dit Warvich en aucunes villes de son royaulme ès marches « de Normandie ce qui estoit aller contre l'apoinctement faict « à Péronne entre le dit roy et lui* » ; le duc suppliait ensuite le Parlement « *qu'il voulust démonstrer ces chouses au roy « affin qu'il ne fauorisât le dict Warvich et ceulx de sa dicte « compagnie qu'il disoit estre son ennemy capital et dudict « royaulme ; ou aultrement il iroit le quérir quelque part que il « le peust trouuer en France pour en faire son bon plaisir.* »[1]

De son côté, le roi Louis avait à cœur son emprisonnement de Péronne et brûlait de se venger de Charles ; dans ce but, il cherchait à fomenter une rebellion dans les pays de Bourgogne et espérait en venir à son dessein par ce moyen. Il fit si bien que la guerre éclata.

Elle devait être terrible pour la frontière franc-comtoise.

Dès 1470, la garnison du château de Coiffy, commandée par Antoine de Livron[2] fait irruption, le jour de Saint-André, 30 novembre, dans les bourgs de Villars-Saint-Marcelin et de Voisey. L'église de ce dernier village est presque entièrement brulée, (elle venait à peine d'être réparée); les habitants sont pillés et rançonnés et plus de deux cents d'entre eux périssent massacrés ou succombent à la suite des blessures reçues.

Un document de l'époque ajoute : « *de quoy feust faict grand « bruit, car les Bourguignons s'assemblèrent en grand nombre « et demeurèrent sur le païs jusqu'en mars, se tenant en garni- « son tant à Jussey qu'à Jonvelle et lieux circonvoisins et « feust, par représailles le chasteau de Coublant, terre de « Langres, breuslé par eulx.* »

1. Mémoires de Philippe de Commines, tome II, page 159.

2. La maison de Livron était originaire du Valentinois et tirait son nom d'un bourg situé non loin de la ville de Crest (Crestidium), qui fait actuellement partie du département de la Drôme. Les Livron étaient alliés aux Noailles, par le mariage d'Antoine avec Marguerite de Noailles ; ils étaient fort puissants et avaient à leurs armes : « *D'argent à trois fasces de « gueules, brisé au franc quarti r d'un roc d'échiquier de même.* » La famille de Livron posséda longtemps la terre de Bourbonne. Antoine fut le premier de ses membres qui eut le commandement de Coiffy. Bertrand de Livron, son fils, lui succéda dans cette charge.

Voisey qui commençait à peine à se remettre de ses malheurs passés, fut, en dehors des pertes énormes qu'il subit cette fois encore, obligé de recevoir, loger et nourrir sa part des troupes bourguignonnes campées sur la frontière. Sous prétexte de protection, on lui imposait un surcroît de charges.

Hélas ! ses infortunés habitants n'étaient pas au terme de leurs misères !

Lorsqu'on étudie l'histoire de cette contrée, on s'étonne des calamités qui, sans relâche, sont venues fondre sur elle ; guerres, épidémies, incendies, massacres, rien ne lui a été épargné et l'on se demande comment elle a pu résister à tant de désastres. Pendant près de deux siècles l'histoire de Voisey nous donne le spectacle d'une commune sans cesse frappée de terribles catastrophes et toujours renaissante de ses ruines.

Quatre années s'étaient écoulées depuis les évènements dont nous venons de parler, lorsque Georges de La Trémoille-Craon, lieutenant du roi de France, chargé par celui-ci de porter secours au duc René de Lorraine contre Charles le Téméraire, profita de cette mission pour se venger de la confiscation de la terre de Jonvelle, enlevée, comme on l'a vu, à sa famille, après la mort de Jean de Jonvelle.

A la tête d'un corps de troupes françaises, de Lorrains, de Suisses et même d'Allemands, il entre dans la seigneurie « *environ le tiers jour de may* » et s'empare de Jonvelle, de Jussey, de Voisey, de Cheviguey, Buffignécourt, Richecourt et Saint-Remy, massacrant tout ce qui se trouve sur sa route.

L'abbaye de Cherlieu, elle-même, ne trouve pas grâce devant sa fureur.

Le bailli d'Amont était, en ce moment, fort occupé dans les provinces du Nord où il commandait l'armée bourguignonne. En recevant l'avis des ravages exercés par le vindicatif Craon, il revient en toute hâte, se met à la tête des quelques troupes qu'il peut réunir, et, non-seulement arrête l'ennemi dans sa marche, mais le refoule sur le territoire de Langres (1475).

Il était temps ; Georges de la Trémoille et les siens n'eussent pas laissé pierre sur pierre dans le pays.

Le 13 septembre 1475 une trève était enfin conclue entre la France et le duc de Bourgogne ; trève jurée sur les Saints-Evangiles et sur la vraie Croix (le roi Louis XI n'était pas chiche de serments,) et dans laquelle il était stipulé : « que le « commerce et le trafic qui, depuis cinq ans avaient cessé

« entre les deux nations, étaient libres dorénavant ; que le roi « Louis XI quittait ses alliances avec l'Empereur, les Colo- « gnois, les Suisses et leurs alliés. »

Ces derniers, fidèles à leurs alliances, refusèrent d'accepter ces conditions, attendu que le duc René n'y était point compris.

Quinze jours après la signature de ce traité, Charles le Téméraire, certain de ne point être inquiété du côté de la France, et, par suite, se sentant toute facilité pour se venger du dommage que ses ennemis lui avaient causé sans raison, entrait en Lorraine.

Le 7 octobre il campait auprès de Charmes, qu'il enleva et dont la garnison gasconne fut, non point passée au fil de l'épée, mais pendue ; le 10, il partait de Charmes et le 14, assiégeait Epinal qui se rendit le 19.

Le duc y dîna avec le prince de Tarente et, cinq jours plus tard, il mettait le siège devant Nancy. Il avait avec lui l'ambassadeur français.

Nancy capitula le 25 ; Charles y fit son entrée et y séjourna tout le mois de décembre.

Mais ce n'était point assez pour le vainqueur qui, depuis longtemps, nourrissait contre les Suisses, ces alliés de Louis XI, une haine et un désir de vengeance qu'il avait résolu de satisfaire, malgré la foi jurée.

En vain, ceux-ci firent-ils tous leurs efforts pour le fléchir et éviter la guerre ; le duc, afin de se donner à lui-même le temps de faire ses préparatifs, se contenta de leur accorder une trève « *de sorte* », leur dit-il, « *qu'ils prissent moment de* « *réfléchir et de se soumettre à ses volontés.* »

Des conférences furent même ouvertes à Neufchâtel, le 29 novembre, sous la médiation de Rodolphe de Hocberg[1], de Guy de Rochefort[2], et de Simon de Cléron[3] ; ce dernier représentant le duc de Bourgogne, et avait, avec lui, Guy de Vaudrey[4], conseiller au Parlement.

1. Nous n'avons pu, malgré nos recherches, retrouver la famille de ce nom ; peut-être il y a eu erreur dans le titre où nous le puisons.

2. Gentilhomme franc-comtois, ayant nom d'un fief situé près de Dole.

3. On verra plus loin ce qu'était la maison de Cléron, dont le nom se rattache entièrement à l'histoire de Voisey.

4. Seigneur de l'Aigle et de Chilly et, de plus, chambellan du duc, baron de Valleroy et de Saint-Remy. Armes : de gueules à une emmanchure de deux pièces d'argent.

La suspension d'armes, d'abord consentie jusqu'au 1er juillet, fut prorogée au premier avril, à cette condition toutefois, que les Suisses se soumettraient. Tout cela n'était du reste, que pour la forme ; la résolution de Charles était prise et il ne songeait point à revenir sur ses intentions.

Les Suisses, cependant, offraient de servir le duc et sa postérité, dans toutes les guerres, avec six mille hommes ; ils arguaient de leur pauvreté et de la misère de leur pays, qui ne leur permettait pas de faire mieux.

Charles, lui, leur imposait des conditions draconiennes, cela va de soi ; aussi, les pauvres suisses durent-ils se déclarer dans l'impossibilité d'y adhérer, C'est ce qu'attendait le duc qui partit de Nancy, le 11 janvier 1476, pour aller coucher à Thons[1], en Lorraine ; le 12, il était à Neufchâteau, d'où il gagna Dombrot[2], puis Jonvelle, où il séjourna le 19 ; le lendemain il entrait à Vesoul ; le 22, il s'arrêtait à Besançon, et le 1er mars, il arrivait à Granson[3].

Pendant son séjour à Jonvelle, la population de la seigneurie était accourue pour le voir et l'acclamer. Il accueillit, avec affabilité, tous ceux qui s'adressèrent à lui pour obtenir quelqu'*appoinctement*, et fut tout particulièrement bienveillant pour les habitants de Voisey, lesquels lui avaient dépêché leurs officiers, chargés d'exposer la malheureuse situation de leur communauté.

On sait le résultat de la mémorable bataille de Granson, dans laquelle 30,000 bourguignons furent défaits par 16 ou 18,000 suisses (2 avril 1476).

Le passage de l'armée, revenant de Lorraine, n'avait point été sans causer de graves dommages aux pays qu'elle traversa et qui durent loger et nourrir les troupes. Jonvelle eut sa bonne part de ces charges, et si Voisey n'eut, en raison de son éloignement, que peu de soldats à recevoir, ce n'en fut pas moins fort onéreux pour les habitants.

1. Les Thons, village des Vosges, canton de Lamarche, sur la Saône ; la seigneurie en était, au xve siècle, à la maison de Saint-Loup.

2. Dombrot sur le Vair, canton de Bulgnéville ; il y avait un château-fort. Les sires de Dombrot et de Bouzey furent d'abord de la maison de ce nom, puis la seigneurie passa aux d'Oyselet, aux de Serécourt, etc., etc., et, enfin, aux de Lignéville ; en 1715, elle revint aux de Bouzey, pour lesquels elle fut érigée en comté par le duc Léopold.

3. Gollut, auquel nous empruntons ces renseignements, que nous donnons textuellement, a interverti l'ordre des localités par lesquelles passa le duc. Il faut lire : de Nancy à Neufchâteau, Dombrot, Thons et Jonvelle.

Pendant que Charles le Téméraire guerroyait contre les Suisses et se faisait battre de nouveau, à Morat, le roi Louis XI s'occupait plus que jamais, de ch rcher une occasion de ruiner la maison de Bourgogne, dont la puissance lui portait ombrage.

Pour atteindre son but, il avait conseillé au duc René de Lorraine de reprendre Nancy ; il l'avait même aidé à lever des troupes et lui avait envoyé des secours pour reconquérir ses Etats. Puis, sous couleur de vouloir rassurer le pays et le maintenir en tranquillité, il avait donné ordre à Georges de La Trémoille, son lieutenant en Champagne, de se porter au secours du duc avec un corps de huit cents chevaux [1].

La Trémoille, avec cette cavalerie, profita de la circonstance pour renouveler ses tentatives sur Jonvelle, dont il voulait, à tout prix, s'emparer pour son propre compte.

Il marcha, en conséquence, sur cette place, afin, disait-il, de revendiquer ses droits. Néanmoins, il n'osa rien entreprendre par les armes, avant d'avoir reçu une réponse des juges conservateurs de la trève, auxquels il avait adressé ses réclamations. Ceux-ci, fidèles gardiens de la foi jurée, décidèrent que Jonvelle était et resterait fief de Bourgogne, et défendirent à La Trémoille « *d'y faire démonstration* », le menaçant de la colère de Charles s'il osait attaquer la ville et le château. Le lieutenant de Louis XI se le tint pour dit, et continua sa marche.

A l'issue de la guerre malheureuse qu'il avait faite aux Suisses, le duc de Bourgogne avait trouvé Nancy et la Lorraine revenus en la possession du duc René qui les avait reconquis ; furieux, Charles reprit aussitôt la route de cette province, décidé à brûler au besoin Nancy, pour y rentrer en maître. Il quitta donc, à la hâte, son camp et repassa par Jonvelle. Une partie de son armée campa dans la contrée ; puis, gagnant Bulgnéville, vint mettre le siège devant la capitale Lorraine ; mais ce fut en vain. Le 5 janvier 1477 [2], Charles le Téméraire y perdait la vie.

Il ne laissait qu'une fille, la princesse Marie qui, alors, se trouvait à Gand avec sa belle-mère, la duchesse de Bourgogne.

1. D'autres ont dit 8,000 ; mais ce doit être une erreur.

2. Nous devrions écrire 1476, car, à cette époque, l'année ne commençait qu'à Pâques ; c'est pour nous conformer à l'histoire que nous avons adopté le millésime 1477.

Née en 1457, Marie avait à peine 19 ans lorsque la mort de son père la laissa en possession de ses vastes états ; bien jeune encore, elle allait être en butte aux intrigues et à la fourberie de Louis XI, l'ennemi intime de sa maison.

En effet, l'astucieux monarque n'avait pas plus tôt appris la mort de son rival, que déjà il avait songé à en profiter et formé le projet de dépouiller la princesse, malgré la trève et les traités.

Par ses intrigues, il avait réussi à s'attirer Jean de Chalon, prince d'Orange, auquel il promettait le gouvernement des deux Bourgognes s'il voulait y faire recevoir les troupes que le roi de France se proposait d'y envoyer, « *dans le but unique*, affirmait-il, « *d'obliger la princesse Marie à épouser le dau-* « *phin Charles* ».

Jean de Chalon était ambitieux, il réunit les seigneurs bourguignons à Dijon, et leur proposa de remettre le duché entre les mains du roi, en attendant le mariage de Marie.

Les Etats délibéraient, hésitants ; mais Louis XI, habitué à tromper les autres, ne se fia pas même à la loyauté de son émissaire, et dépêcha en Bourgogne Georges de La Trémoille, qu'il nomma son lieutenant en ce pays. M. de *Craon*, comme on nommait alors ce dernier, partait muni d'instructions formelles ; qu'on en juge par la lettre suivante que lui avait adressée le roi de France :

« *Maintenant est temps d'emploïer tous vos cinq sens de* « *nature et mettre le duché et comté de Bourgogne en mes* « *mains ; et pourtant, avec votre bande et le gouverneur de* « *Champagne, si ainsi est que le duc de Bourgogne soit mort,* « *mettez vous dedans ledit pays et gardez, si cher que vous* « *m'aimez que vous y faictes tenir aux gens de guerre le meil-* « *leur ordre que si vous estiez dans Paris et leur remontrez que* « *je les veux mieux traiter et garder que nulz de mon roïaume...*

« *Et pourtant, je vous prie que vous me serviez ainsi que j'en* « *ai eû en vous la fiance*..[1]

Il faut ajouter que La Trémoille partait à la tête d'une armée « *chargée de décider les gens de Bourgogne à presser la* « *solution de cette affaire.* »

C'était là un argument sans réplique, mais qui coûtait cher à nos provinces ; car, pour cette campagne, le roi fut obligé de recourir à un emprunt.

1. Correspondance du roi Louis XI. — Archivesantionales.

En effet, le 14 février 1477, on publiait un édit, par lequel :

« *Comme pour réunir, remettre et réduire à la couronne et*
« *seigneurs de France, les duchez et comtez de Bourgongne, de*
« *Flandre, Ponthieu, Boulongne, Artois et aultres terres et sei-*
« *gneuries (sic), que naguère tenoit et occupoit feu Charles, en*
« *son vivant duc de Bourgongne et que par avant luy ont tenu,*
« *en appanage de la dicte couronne ses prédécesseurs, nous soit*
« *besoing faire, porter et sostenir de très grans frais, mises et*
« *despens, tant pour la conduicte de nostre artillerie, soulde et*
« *payement des gens de noz banz et rierebanz, etc., etc.........*

....

« *Avons conclu et délibérez de requerir aux gouverneurs, bour-*
« *geois, manans et habitans des villes et citez de nostre royaulme,*
« *par nous afranchies et qui ne contribuent au payement de nos*
« *gens de guerre ne aux tailles ne corvées qui pour noz affaires*
« *sont mises en assises*[1]. »

En conséquence de quoi, les dites villes, durent payer : Paris, 6,000 écus ; Senlis, 500 ; Laon, 600 ; Beauvais, 600 ; Langres, 600 ; Chartres, 400.

Le bon roi de France voulait s'emparer de vive force du duché et du comté, pour *garder le droit de la princesse Marie*. De nos jours, on appellerait cela *un protectorat ;* il n'y a pas de différence.

Seulement et bien qu'il eût passé de l'intention au fait, en publiant, le 29 janvier 1477, une charte pour : *maintenir tous les sujets du duché, à touiours, en toutes leurs droitures, franchises, libertés, prérogatives et privilèges sans qu'aucune nouvelleté y soit faicte*, il n'obtint pas le résultat qu'il attendait.

Dupe de sa fourberie, il forçait par agissements l'héritière de Bourgogne à donner sa main à un rival capable de tenir tête et de résister sérieusement à la France.

Ce rival, c'était le propre fils de l'Empereur Frédéric[2], l'archiduc Maximilien. Il demanda la main de Marie et l'épousa.

Les francs-comtois qui avaient refusé de subir la domination française s'étaient soulevés et se préparaient à la défense, peu soucieux de l'approche de Craon et de ses troupes. Naturellement celui-ci, envoyé pour vaincre cette résistance, avait pris la direction de Jonvelle. Il tenait à son ancienne seigneurie.

1. Daté de Selomes, près Vendôme, le XIXe iour de janvier de l'an de grâce N. S. MCCCC LXXVI et du règne de Louis XI le XVIe ; ainsi signé par le roy. Picot.

2. Frédéric III, empereur d'Allemagne.

La ville et le château, sans défense, furent emportés au premier assaut, pillés et brûlés ; puis une partie des troupes victorieuses gagna Voisey qui subit le même sort et perdit quelques-uns de ses défenseurs.

De là, Georges de Craon marcha sur Vesoul.

Marie avait nommé le prince d'Orange son lieutenant général et lui avait donné le gouvernement de Bourgogne.

A la tête de la noblesse, armée pour la défense du pays, Jean de Chalon vint à la rencontre de Craon, qu'il battit successivement : à Vesoul, devant Besançon et à Dôle.

Le roi avait mieux auguré de ses troupes et de leur chef ; mécontent de La Trémoille, il lui retira le commandement et lui donna pour successeur Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont. Celui-ci confia aussitôt à Bertrand de Livron, s^r de Bourbonne et capitaine de Coiffy, le soin de soumettre le bailliage d'Amont.

Sur l'ordre qu'il en reçoit, Bertrand, chevalier fort catholique et de grande réputation, pénètre dans la châtellenie de Jonvelle, à la tête d'un corps de troupes considérable.

Rien n'échappe à la fureur des envahisseurs. Voisey, Noroy, Jussey, Jonvelle sont saccagés, et toutes les places du bailliage subissent le même sort. Dôle, surprise par trahison, est incendiée, sa population est massacrée en partie. Tout cela sans que Maximilien ait tenté, quoi qùe ce soit, pour secourir et protéger la province.

Louis XI, vainqueur, prit le titre de comte de Bourgogne ; et fit construire le château de Dijon, dont il vint, en personne, prendre possession. Il avait remplacé Charles d'Amboise par Jean, frère de ce dernier, évêque de Langres (9 mars 1480) [1], mais celui-ci se démit promptement de ses fonctions en faveur de Jean de Baudricourt [2].

Le souverain français était mort, détesté des uns, méconnu par les autres. Mélange de bon et de mauvais, n'agissant en apparence qu'en raison de motifs de piété et de justice, Louis XI n'était réellement qu'un superstitieux, un perfide,

1. Jean VII d'Amboise, abbé de Saint-Jean-d'Angely, fut évêque de Maillezais et de Langres, en 1481 ; il était fils de Pierre, seigneur de Chaumont, et d'Anne du Beuil, fille du comte de Sancerre.

2. Jean de Baudricourt, seigneur de Choiseul, dit « le maréchal de Baudricourt » ; il se signala à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, en Bretagne, 1488, et mourut à Blois, le 11 mai 1499. Armes : d'or, au lion de sable, couronné et lampassé de gueules.

et, trop souvent un parjure, sous le prétexte de l'intérêt de l'Etat.

Il eut trois fils et trois filles :

L'aîné, Joachim, trépassa en bas âge, et fut enterré chez les Bénédictins d'Amboise ; le 2me, Charles, lui succéda, sous le nom de Charles VIII ; enfin, le 3me, François, mourut comme son frère aîné, à peine âgé d'un an. Quant aux filles : l'aînée, Louise, mourut jeune ; la seconde, Anne, fut fiancée d'abord à Nicolas, marquis de Pont, petit-fils du Roi de Sicile, René ; mais ce prince mourut avant de l'avoir épousée ; elle fut alors mariée à Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, qui devint duc de Bourbon ; la troisième devint la femme du duc d'Orléans qui devait être Louis XIIe.

A peine parvenu au trône, ce dernier la répudia en obtenant un bref du pape, et épousa la veuve de Charles VIII, son prédécesseur.

Mais, revenons à Voisey.

La famille de La Trémoille était rentrée en grâce, et, avant de mourir, Louis XI avait donné Jonvelle à Louis II[1], le chevalier sans reproche, neveu de Georges de Craon. De son côté, lors de son avènement, Charles VIII avait autorisé l'oncle à prendre la place du neveu.

La pauvre chatellenie était en triste situation.

Dévastée tant de fois depuis un siècle et à demi dépeuplée, (car, à la suite des évènements de 1471 une partie des habitants s'étaient enfuis ou avaient péri), il fallut que le duc exemptât ce qui en restait de toutes charges et de tous impôts. La population était dans l'impossibilité de payer.

La Bourgogne n'avait pas été plus heureuse ; les guerres, les massacres, les maladies contagieuses l'avaient laissée presque déserte ; à ce point qu'on *dut y appeler quinze ou vingt mille Picards*[2], pour la repeupler ! Le fait est indiscutable et authentique. *Voisey*, dureste, eut à recevoir quelques-uns *de ces nouveaux venus*, qui apportèrent au village des *noms d'origine*

1. Louis II, de La Trémoille, vicomte de Thouars, prince de Talmont, baron de Sully, amiral de Guyenne. La baronnie de Craon était entrée, en 1386, dans la famille de La Trémoille, par le mariage de Guy VI avec Marie de Sully, fille de Louis de Sully et de Marie de Craon Armes : lozangé de gueules et d'or au 1er et au 4e ; au 2me et 3e, d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules.

2. *Histoire de la Franche-Comté*, par M. Clerc.

évidemment étrangère et dont longtemps on retrouva la trace dans la population.

Toutefois, la paix d'Arras, signée, peu de temps avant la mort de Louis XI (1482, décembre), vint permettre à la contrée de porter remède à tous ses malheurs passés.

La guerre terminée, les seigeurs étaient rentrés chez eux, dans leurs châteaux, où la plupart ne retrouvèrent que ruines qu'il leur fallut relever et reconstruire.

De même que ses compagnons de guerre, le sire de Voisey, Etienne, était revenu au bourg et avait fait rebâtir le manoir de sa famille. Nous le voyons, un peu plus tard, en 1485, assister à l'assemblée de la noblesse comtoise qui, suivant une ancienne coutume, se réunissait annuellement à Rougemont[1], « *pour louanger Dieu, luy faire dévotion et surtout pour deviser de ses intérêts*[2]. »

Etienne de Voisey mourut, en 1498, la même année que le roi de France, Charles VIII.

(*A suivre.*) A. LACORDAIRE.

1. Rougemont était un bourg, situé à quatre lieues de Vesoul ; il a donné son nom à une des plus illustres maisons de France.

2. Cette réunion se nommait « la Confrérie de Saint-Georges » ; elle fut fondée par Philibert de Mollaus ; tous ses membres devaient être francs-comtois et faire preuve de seize quartiers : huit paternels et huit maternels. Le but était de soutenir la religion catholique, de défendre le roi et l'Etat, de s'aider mutuellement et de tirer de l'oppression les veuves et les orphelins.

Cette confrérie subsistait encore à la Révolution.

Son fondateur a des descendants au pays de Langres, où a résidé M. le comte Damédor de Mollaus, allié aux Simony, aux Montarby et aux Lyver, et mort récemment colonel retraité.

DAMPIERRE DE L'AUBE ET SES SEIGNEURS*

SUPPLÉMENT

QUATRIÈME PARTIE

MAISON DE LANNOY



Armes de Lannoy-Dampierre : Les armes de Lannoy, avec la bordure engrelée de gueules, pour brisure. — (*Mém. de la Soc. acad. de Dunkerque*, 1887. — *Verbeke : Notice sur Drinckam.*)

III

PIERRE I

L'arrêt du parlement du 21 juillet 1494 nous apprend qu'à cette date Pierre I de Lannoy était mineur émancipé. — « Cum in certa causa mota et pendente... inter Joannem de « Ambasia, Lingonensem episcopum.... et Philippum de

* Voir page 721, tome Ier de la *Revue de Champagne*.

« Lannoy, militem, ac Margaritam de Chastillon, ejus uxorem, « necnon Petrum de Lannoy, eorumdem filium emancipatum....» — (*Duchesne. — Vredius* : *Gen. Comitum Flandriae*, II, *p.* 175).

IV

Pierre II

Le 15 juillet 1521, « messire *Nicole Fevre*, pbtre chappel- « lain de Dampierre, baille à mons. le doyen de Margerie la « déclaration des terres et revenus de la cure. » — Les biens comprennent : 1° un arpent de terre « qui peult valoir en « acchat environ 20 solz et peult valloir 2 boisseaux de seigle « ou avoine selon la saison. » 2° « Une vigne, laquelle est « déserte, contenant environ 3 denrées, et n'est rens estimée « pour ce qu'elle est en ruyne. » 3° « Environ 4 d. de terre « assisez près les vignes, peult valoir de rente pour chacun « an 2 b. de seigle ou avoine. » 4° Et 2 denrées de pré « qui « peullent valoir chacun an 6 s. 8 d. t. » — Lesquelz héritiages « je af(firm)e appartenir à lad. cure et ne sey nulz aultres « excepté la maison, jardin et pourprins du presbitaire. » — (*Arch. Aube* ; *G*, 613.)

Le 19 du même mois les marguilliers fournissent également au doyen de Margerie la déclaration des biens de l'Eglise : (5 pièces de terre d'une contenance approximative de 8 arpents 3 denrées) ; « lesquels héritages montent à la somme de envi- « ron 14 solz tornois, et peult monter et avaller. » — (*Ibid.*).

L'acte du 6 novembre 1522 (passé devant Nicolas de Rothière et Jean de Rothière l'aisné, notaires à Dampierre), entre Pierre II de Lannoy et les habitants de Lignon, contient entr'autres conditions, la promesse par les dits habitants « de « payer audit seigneur pour une seule fois, la somme de 90 « escus soleil et 10 escus pour une robe pour ma dame. » — (*Arch. Lignon*, *loc. cit.*).

ERRATA ET ADDITION

Aux 3e et 4e parties de la Notice

Page 8, l. 5, *après* : Tonnerre), *ajouter* : Elle était fille de Guillaume de Villehardouin, sénéchal de Champagne, seigneur de Lisignes.

Page 23, l. 3 et 4, *au lieu de* : chambrier, *lire* : chancelier.

Parge 42, à la 1re note, supprimer la dernière phrase mise entre parenthèses.

Page 50, *après la ligne* 11, *ajouter en alinéa* :

« Du lundy 19e mars 1373. Ce jour furent au conseil un commandement du roy.... Mre *Hue de Chastillon*.... pour avoir advis sur le contenu en certaine cédulle apportée au roy de par le connestable de France contenant certain traité pour parlé de tresve entre led. connestable et les messagers du duc d'Anclastre (*de Lancastre*) et est dit et conseillé que le roy n'a cause, ne il ne ly est expedient de prendre ou accepter lesd. tresves obstars les alliances qu'il a au roy de Castille. » — (*Registre du Parlement* ; *Bibl. Troyes*, *Ms.*, *page* 53.)

« Du 1er mars 1374. Ce jour furent au conseil.... *Le Me des Arbalestriers*.... pour avoir advis sur le faict touchant M. le Dauphin de Viennois qui contendoit que le marquis de Saluces fut tenu de ly faire apprester foy et hommage de la comté et terre de Saluces... » — (*Ibid* ; *Ibid.*, *p.* 61.)

Page 54, l. 18, *après* : Buckingham, *ajouter* : dernier fils d'Edouard III.

Page 60, l. 13, *au lieu de* : fille de Bureau, *lire* : fille de Charles, dit Bureau.

Page 67, l. 17, *après* : le connétable, *ajouter* : de S.-Pol.

Page 75, l. 20, *au lieu de* : juin, *lire* : juillet.

Page 79, l. 40, *au lieu de* : 1489, *lire* : 1439.

Page 80, l. 7, *après* : Dunkerque, *ajouter* : (ou de Donquerre).

Page 86, l. 24, après : *Archives de l'Aube*, ajouter : 46-*H*.

Même page, l. 35, *au lieu de* : 1467, *lire* : 1457.

Page 87, l. 8, au lieu de : *Ibidem*, lire : *Duchesne*, *Preuves*.

Page 97, à la 1re note, *après* : Molembais, *ajouter* : près de Tournay (Belgique).

Page 99, l. 18, *au lieu de* : 1435, *lire* : 1485.

Page 106, *Modifier comme il suit les lignes* 20, 21 *et* 22 : Charles, marié : 1° le 26 septembre 1457 à Madeleine de Luxembourg, fille de Thibaut, seigneur de Fiennes, dont un fils, Adrien, mort sans alliance ; 2° et à Catherine d'Estouteville, — dont un autre Adrien sus nommé.

Page 106, à la 1re note, *au lieu de* : l'Orme, commune de Puligny, c. de Nolay (Côte d'Or) ? *lire* : Lorme, ch.-lieu de canton (Nièvre).

Page 120, lettre E, deuxième colonne, à l'ordre alphabétique, *ajouter* : Estouteville (Catherine d'), dame de Sainte-Maure, 106.

RÉPERTOIRE*

GÉNÉRAL ET ANALYTIQUE

DES PRINCIPAUX FONDS ANCIENS

Conservés aux Archives Départementales de la Marne

RÉPERTOIRE ANALYTIQUE (*Suite*)

R

RAILLICOURT (Ardennes)

Saint-Remy. L. 142, seigneurie, terres, dimes, cens. 1183-1781. — L. 143, moitié du moulin à eau, de la maison et du pré du vivier. 1426-1768.

RAMBERCOURT (Aube)

Moncetz. L. 18, ferme de la Rouge-Grange, déclarations de terres, copies de donations. 1227-1710.

RANCOURT (Meuse)

Trois-Fontaines. L. 61, Rancourt. 1194-1258.

RAPSÉCOURT (Marne)

De Torcy. Rapsécourt. 1 liasse.

Monthiers. L. 35, Rapsécourt. 1253.

Trinitaires. P. 13, Rapsécourt et Courtisols, dimes. 1233.

Augustins. P. 83, Rapsécourt. 1591-1661.

Ulmoy. L. 21, moulins. 1155-1226.

RECLUS (LE) (Marne)
Hameau dépendant de Saint-Prix.

Le Reclus, abbaye. L. 6, bois de la capitainerie de l'abbaye. 1722-1740. — L. 37, Le Reclus. XIIIe s.-1790. — L. 38, titres relatifs à diverses propriétés. 1557-1564. — L. 39, titres généraux. Depuis 1304. — L. 40, réparations aux bâtiments XVIIIe s. — L. 41, déclarations de biens, rentes, cueillerets, recettes, dépenses, (moderne). — L. 42, privilèges spirituels

* Voir page 704, tome Ier de la *Revue de Champagne*.

et temporels. XIIe-XIVe s. — L. 43, justice, procédures. XVe-XVIe s. — L. 44, pêche. Depuis 1227. — L. 45, bois, arpentages, etc. — L. 46, résidu des liasses.

RÉCY (Marne)

Seigneuries. Titres de la seigneurie. — Papier terrier.

Vidamé. F° 26, seigneurie de Récy. 1466-1693. — F° 28, fief du bois le Chien à Recy. 1451-1688.

Saint-Etienne. Tome V, l. 60, ferme et censives. 1483-1760.

Saint-Pierre. Récy et Juvigny, 2 liasses. — L. 1, p. 257, de 1457 à 1754. — L. 2, p. 257, XIIIe s.-1587.

Saint-Memmie. L. 26, ferme. 1200-XVIIIe s. — Cartulaire de Saint-Memmie, chap. 2, Récy.

Avenay. F° 162. Récy.

Toussaints. L. 15, fief des Tournelles, 1623; ferme de Saint-Memmie, 1492

Trinitaires. P. 343, rente ; depuis 1271.

La Neuville. L. 33, Récy et Juvigny. 1200-1600. — L. 38, Nuisement. Voir Chouilly.

REIMS (Marne)

Récapitulation des fonds provenant de Reims. B. Maîtrise des eaux et forêts ; grenier à sel ; cour des monnaies ; justice consulaire ; traites foraines ; maréchaussée ; justices du trésorier de Notre-Dame, du vidame, du trésorier du chapitre ; justices des abbayes de Saint-Remy, de Saint-Denis, de Saint-Nicaise, de Saint-Pierre-les-Dames ; justice du prieuré de Saint-Maurice ; justice de la collégiale de Saint-Timothée ; justice du Temple et de Muire. — C. Election. — D. Collège des Bons-Enfants ; faculté de médecine et de théologie. — E. Corporations. — G. Archevêché ; officialité métropolitaine ; séminaire diocésain ; chapitre métropolitain de Notre-Dame ; chapitres de Sainte-Balsamie, de Saint-Symphorien, de Saint-Timothée ; chapelains de l'ancienne congrégation ; curés mis en congrégation ; chapelains de la nouvelle congrégation ; fonds des paroisses. (Voir au Répertoire général.) — H. Archimonastère de Saint-Remy ; abbayes de Saint-Nicaise, de Saint-Denis, de Saint-Pierre-les-Dames, de Saint-Etienne-les-Dames, de Sainte-Claire ; prieuré de Longueau ; couvents des Augustins, des Capucins, des Carmes, des Cordeliers, des Jacobins, des Jésuites, des Minimes, des Carmélites, des religieuses de la congrégation ; commanderie du Temple.

Titres de familles : Lefèvre de Vanoise, Montmorin, J. de Beaurepaire, de Châtillon de Beaufort, Sutaine-Maillefert, Duchatel, Courtin de Lagery, Maréchal, curé de Saint-Thierry, Soleau, Guibert, Widart de Sainte-Claire, vicomte de Vauciennes, Fagnier, Pâris, de Béguin, de Coudé s^{r} de Villers, Godet, Leleu d'Aubigny, de Bellisle, de Failly, La Motte de la Tournelle, de Fougère de Courlandon, pour la plupart émigrés.

Louvois. L. 13, Reims. Voir Louvois.

Université. L. 1, fondation et dotation. 1192-1727. — L. 2, fondation. 1461-1717. — L. 3, amortissements et déclarations. 1689-1701. — L. 4, fondations de bourses. 1624-1691. — L. 5, chapelle Saint-Patrice. 1471-1779. — L. 6, 7, 8, maisons sises rue Neuve, rue du Marché-aux-Draps et rue du Terra. 1682-1772. — L. 22, patronages unis au collège en général. — L. 23, terroir de Reims, 1727-1772. — L. 32, prieuré de Saint-Maurice de Reims. — L. 33, prieuré de Saint-Maurice de Reims, union des biens du collège des Jésuites. 1606-1780. — L. 34, union du prieuré de Saint-Maurice. 1604-1683. — L. 35, prieuré paroisse de Saint-Maurice. 1387-1770. — L. 36, amortissement des biens du prieuré. 1516-1707. — L. 37, fondation et dotation du collège des Jésuites. 1614-1750. — L. 38, seigneurie et justice de Saint-Maurice. 1556-1697. — L. 39, limites de la seigneurie de Saint-Maurice. 1569-1778. — L. 40, stellage, mesurage, mairie de Saint-Maurice. 1212-1764. — L. 41, cens et surcens de Saint-Maurice. 1309-1594. — L. 42, registres des cens de Saint-Maurice. 1364-1782. — L. 43, cense de Saint-Maurice. 1409-1768. — L. 44, dîmes de Saint-Maurice. 1398-1768. — L. 67, ferme de Roussellois, donnée au collège en 1610. — L. 83, rentes dues au collège par divers corps, l'arquebuse, le chapitre, Saint-Denis de Reims, Saint-Médard de Soissons, les tailles de l'élection de Reims. — L. 84, rentes sur la ville de Paris, gabelles, domaines de la ville et inspection des vins. — L. 85, rentes sur le clergé de France. — L. 86, rentes sur l'archevêché de Reims et sur les Etats de la province du Languedoc. — L. 87, construction du nouveau collège dans le jardin des Augustins.

Archevêché. L. 1. privilèges, juridiction temporelle, justice, police. 1179-1700. — L. 2, justice, voirie, police. 1699-1760. — L. 3, justice, police. 1760-1780. — L. 4, ordonnances de police. Depuis 1700. — L. 4 *bis*, statuts et règlements des arts et métiers. 1462-1673. — L. 5, échevinage. 1182-1700. — L. 6, conseil de ville, officiers municipaux. 1700-1789. —

L. 7, procès et transactions avec le chapitre métropolitain pour la juridiction, etc. Depuis 1096. — L. 8, droits de la vicomté, stellage, tonnieu, travers. 1152-1704. — L. 9, vicomté, stellage dû par les francs-sergents et bourgeois de la terre commune, commerçants en blé. 1728-1780. — L. 10, vicomté, stellage. 1739-1777. — L. 11, vicomté, franc-salé. Depuis 1405. — L. 12, vicomté, revenus en général, baux, cueilloirs, comptes. Depuis 1614. — L. 13, Prévôté, foire de la Couture et autres droits. Depuis 1428. — L. 14, domaines, maisons, terriers à la ville. Depuis 1288.— L. 15, halles au pain et harengs. Depuis 1475. — L. 16, grand jard, maison, jardin, pré. Depuis 1474. — L. 17, domaines, ferme de la Couture, corvées et terres. Depuis 1550. — L. 18, moulins de l'évêché et dépendances. Depuis 1192.—L. 19, pêche de la rivière. Depuis 1404. — L. 20, prés de Courcelles, Muire, la Malle, près Reims. Depuis 1474. — L. 21, censives, surcens et rentes sur les biens-fonds à Reims. Depuis 1183. — L. 22, matières générales relatives à tout le domaine de l'archevêché. Depuis 1385. — L. 23, bois, eaux et forêts, chasses de tout l'archevêché. Depuis 1437. — L. 24, indemnités. — L. 95, patronages en général. Depuis 1521. — L. 104-114, fiefs des dignités de l'église et chapitre de la métropole; fiefs de la prévôté de l'église de Reims, du doyenné, du grand archidiacre, de la chantrerie, de la trésorerie, du vidamé, de la paneterie, du doyenné de Mézières. Depuis 1337. — L. 115-120, fiefs de portage de la ville de Reims. Depuis 1278. — L. 125, fief du Montlaurent, terroir de Reims, près la Maison-Blanche. Depuis 1680. — L. 155, juridiction spirituelle. 1100-1699. — L. 156, juridiction, spirituelle, depuis 1700. — L. 157, assemblées de conciles et du clergé de la province de Reims. 1455-1584. — L. 158, bulles pour M. de Rohan. 1722. — L. 160, université et collège. 1245-1697. — L. 161, collège de Reims à Paris. Dep. 1471. — L. 162, hôpital Saint-Antoine de Reims. Dep. 1201. — L. 163, hôpitaux de l'Hôtel-de-Dieu, la Charité, Saint-Marcoul, Pauvretés, etc. Dep. 1625. — L. 164, aliénations. Dep 1569. — L. 165, subvention pour les pauvres. — L. 166, offices du clergé. — L. 167, clergé de Reims en général Dep. 1420. — L. 168, clergé de Reims et décimes. 1364-1700. — L. 169, décimes, dep. 1700. — Deux terriers de Reims, reliés. — Terriers de Saint-Remy et Saint-Thierry. — Terrier du ban de Saint-Remy. — Terrier de la commanderie du Temple à Reims.

Chapitre métropolitain. L'inventaire de Lemoine est à Reims.

Les tomes I et II de cet inventaire contiennent ce qui concerne la ville de Reims, temporel et spirituel, ensemble 190 liasses. Pour le détail, voir Varin. — Le tome VI contient les titres de la fabrique de l'église métropolitaine de Reims, spirituel et temporel, droits honorifiques et utiles, 75 liasses. Pour le détail, voir Varin.

Sainte-Balsamie. L. 1, archevêché. — L. 4, chapelles de Sainte-Balsamie. 1238-XVIIe s. — L. 5, titres concernant les droits et prérogatives du chapitre de Sainte-Balzamie. 1210-XVIIe s. — L. 6, titres des biens dont le chapitre ne jouit pas. 1170-XVIIe s. — L. 11, fondations. — L. 16, maisons du chapitre. Depuis 1243. — L. 18, bénéfices à la collation du chapitre. — L. 21, rentes. — L. 26, surcens. 1177-1730. — L. 32, deux rouleaux de procès entre les officiers de l'archevêché et le chapitre. 1332. — L. 33, rouleaux concernant les surcens, l'état des perceptions du chapitre de Sainte-Nourrice, l'inventaire des biens, les surcens sur maisons à Reims, d'anciens comptes.

Anc. Congrégation. L. 5, baux, déclarations de revenus, comptes de 1761 et 1762. — L. 6, 7 et 8, maisons, prés, jardins, surcens, donations, acquisitions à Reims; le titre le plus ancien est de 1195; nombreux titres du XIIIe siècle. — Il y avait en outre 15 liasses de comptes, 1311-1746; et des registres de conclusions, 1549-1729.

Saint-Remy. L. 1, bulles des papes pour les privilèges en général. 972-1288. — L. 2, sacre des Rois et Sainte-Ampoule. 1288-1777. — L. 3, conduite de la Sainte-Ampoule par les habitants du Chêne-Populeux. 1559-1775. — L. 4, procès et transactions avec MM. de la Métropole sur les diverses cérémonies et usages respectifs. 1303-1745. — L. 5, procès avec MM. du chapitre de N.-D. sur les usages observés aux processions. 1313-1607. — L. 6, Saint-Nicaise, associations de prières et prééminence de Saint-Remy. 1206-1675. — L. 7, Saint-Timothée, juridiction de l'abbaye de Saint-Remy sur ce chapitre collégial. 972-1778. — L. 8, Saint-Cosme, Minimes. 1159-1676. — L. 9, Saint-Julien, cure, dîmes. 1124-1646. — L. 10, associations de prières avec divers corps religieux et séculiers. 1150-1387. — L. 11, archevêché, affaires avec les archevêques avant la réunion, en 1778, de la manse abbatiale à la manse archiépiscopale. 1171-1623. — L. 12, union de la manse abbatiale de Saint-Remy à l'archevêché de Reims. 1579-1778. — L 13, traités avec les seigneurs abbés. 1203-1776. — L. 14, procès contre l'abbé pour les réparations de l'église

de Saint-Remy. 1720-1759. — L. 15, diplômes des Rois, châtellenie, justice, etc. 946-1779. — L. 16, committimus, garde gardienne, etc. 1432-1752. — L. 17, seigneurie, justice, police, voirie, mairie, amendes du ban de Saint-Remy. 1114-1777. — L. 18, haute et basse mairie. 1550-1700. — L. 19, châtellenie du ban Saint-Remy. 1607-1771 — L. 20, foire de Saint-Remy. 1539-1766. — L. 21, afforage des vins, droits de la châtellenie. 1524-1705. — L. 22, procès avec les aides pour l'entrée des vins. 1612-1647. — L. 23, moulins de la rue de Moulins et de Fléchambault, rivière et pêche. 1164-1779. — L. 24, baux des moulins, jardins, pêche. 1606-1763. — L. 25, pêche dans la Vesle au-dessus et au-dessous des moulins. 1196-1759. — L. 26, maison au coin des Minimes. 1189-1767. — L. 27, grand jardin de l'abbaye. 1615-1749. — L. 28, grande cense de la porte de Dieu-Lumière. 1569-1770. — L. 29, dîmes aux environs de Reims. 1586-1768. — L. 30, censive à Reims et environs. 1180-1779. — L. 31, anciens registres de cens du ban Saint-Remy. 1491-1505. — L. 32, cueillerets des cens. 1704-1777. — L. 33, amortissements, déclarations générales des biens de l'abbaye. 1159-1742. — L. 34, fiefs en général. 1350-1513. — L. 35, comptes et baux généraux. 1563-1745. — L. 36, chartes des archevêques qui donnent et confirment des patronages, domaines, etc. 1153-1181. — L. 37, rentes sur divers corps. 1777. — L. 131, cense de Murigny. 1519-1670. — L. 133, censes de Murigny. 1218-1778. — L. 134, baux des fermes de Murigny. 1546-1752. — L. 293, petit couvent; fondations, donations et acquisitions de biens en la ville de Reims. 1502-1714. — L. 294, lieux claustraux. 1245-1651. — L. 295-303, titres de neuf maisons et jardins à Reims. xvie-xviiie s. — L. 304, jardin en Aussons, loué avec le moulin de la rue de Moulins. 1221-1668. — L. 305, prés, îles et jardins près de Reims sur la Vesle. 1397-1689. — L. 308, cens, surcens et rentes. 1668-1751. — L. 333, introduction de la réforme. 1625-1640. — L. 334-335, aumônerie. 1419-1688. — L. 336-346 *bis*, maisons et jardins. 1336-1784. — L. 347, cense de l'aumône, territoire de Reims. 1370-1782. — L. 348, surcens. 1279-1642. — L. 365, baux et comptes. 1583-1670. — L. 366, sous-enfermerie. 1197-1641. — L. 367, justice de la basse mairie. 1624-1649. — L. 368, rivière, pêche, justice. 1202-1783. — L. 368 *bis*, rivière. 1235-1776. — L. 369, maisons rue de Fléchambault et des Minimes. 1298-1666. — L. 370-378, maisons et jardins. 1391-1782. — L. 382, curcens. 1329-1741.

— L. 383, office claustral de la châtellenie. 1631-1649. — L. 384, trésorerie. 1150-1638. — L. 385, jardin de Chanteraine. 1409-1743. — L. 388, biens divers. 1564-1661. — L. 389, trésor, reliques, chasses, décorations. 1224-1779. — L. 390, trésorerie, coutres. 1310-1783. — L. 391, clergé du diocèse de Reims. 1643-1666. — L. 392, prieurés et prévôtés en général, visites. 1415-1712. — L. 393, droits de reconnaissance de dépendance. 1397-1781. — L. 394, confrairie de Saint-Gibrien.

Saint-Denis. F° 1, abbaye, fondations, confirmations par les papes, rois, archevêques. 1067-1225. — F° 3, abbés et religieux. 1067-1746. — F° 21, privilèges et immunités accordées aux abbés et chanoines réguliers de Saint-Denis par les papes, rois, princes, archevêques et autres seigneurs. 1242-1699. — F° 26, procès pour les aides. 1694. — F° 26, aliénations. 1481-1708. — F° 55, amortissements. 1260-1707. — F° 58, archevêques. 1067-1395. — F° 69, aumônerie et hôpital. 1161-1720. — F° 101, béguines établies dans une maison au bourg Saint-Denis. — F° 104, bénéfices, cures et chapelles dépendant de l'abbaye, liste. — F° 108, titres relatifs aux bénéfices. 1275-1720. — F° 120, bois et forêts. 1146-1706. — F° 138, bulles des papes. 1070-1677. — F° 141, Cantipré ou maison des béguines où est aujourd'hui Saint-Marcoul. — F° 141, cathédrale de Reims. 1340-1708. — F° 175, chantrerie. 1118-1733. — F° 179, sous-chantrerie. 1558-1598. — F° 198, Sainte-Claire, monastère des sœurs recluses de Reims. 1290-1632. — F° 199, Clairmarets. 1483-1627. — F° 200, assemblées du clergé. 1644-1666. — F° 210, cotes mortes des abbés et bénéficiers. 1545-1719. — F° 219, Saint-Denis, cure, fondations et provisions. 1315-1708. — F° 226, dîmes. 1303-1664. — F° 227, donations. 1199-1410. — F° 229, église de l'abbaye de Saint-Denis 1551-1747. — F° 236 *bis*, fondations d'anniversaires, messes, obits. 1097-1664. — F° 249, relation d'un voyage fait à Rome en 1572 par Antoine Fournier. — F° 255, francs-sergents. 1160-1522. — F° 256, frères prêcheurs. 1246-1249. — F° 287, bénéfices, cures et chapelles dépendant du prieuré de Grandpré, liste. — F° 299, Hôtel-Dieu de Reims. 1233-1666. — F° 302, indulgences. 1242-1717. — F° 330, maison et conseil de ville de Reims. 1628-1680. — F° 338, catalogue de médailles. — F° 347, Saint-Michel, paroisse de la cathédrale. Depuis 1545. — F° 353, Montvaliers. Depuis 1100. — F° 361, Saint-Nicaise. 1540-1651. — F° 363, mention d'un obituaire sur vélin. —

F° 366, pénitencier. — F° 369, Saint-Pierre-les-Dames. Depuis 1549. — F° 376, office du pitancier. 1116-1582. — F° 393, prévôt, office claustral. — F° 393, réforme des chanoines réguliers. 1623-1654. — F° 395, Reims. 1073-1762. — F° 428, abbaye de Saint-Remy, Petit-Saint-Remy, rentes. 1504-1624. — F° 433, sacre et couronnement des rois. 1290-1656. — F° 437, séminaire des chanoines réguliers de la ville de Reims. 1676-1705 — F° 445, Saint-Symphorien de Reims. 1411-1675. — F° 447, taxes. 1242-1642. — F° 454, trésorerie. 1259-1733. — F° 471, université. 1699. — Il y a aussi à Châlons des titres de propriétés sises à Reims.

(*A suivre.*) G. Hérelle.

LA CHAMPAGNE & LA BRIE[1]

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

LISTE DES EXPOSANTS RÉCOMPENSÉS

La *Revue de Champagne et de Brie* publiera prochainement une série d'articles sur les exposants de nos deux provinces. Dès aujourd'hui nous donnons la liste complète de nos compatriotes récompensés à l'occasion de la grande manifestation scientifique, industrielle et artistique qui vient d'attirer au Champ de Mars plusieurs millions de visiteurs. Nous prions instamment nos lecteurs de vouloir bien nous signaler les erreurs et les omissions qu'ils relèveront dans notre travail.

C. D.

GROUPE I. — Œuvres d'art[2].

Soixante-six grands prix, médailles ou mentions honorables ont été accordés, par les jurys des classes 1 à 5 *bis*, aux artistes de notre région. Ces récompenses se décomposent de la façon suivante :

Grand prix............	2[3]
Médailles d'or..........	6
Médailles d'argent......	15
Médailles de bronze.....	27
Mentions honorables.....	16

Classe I. — *Peintures à l'huile.*

G. P. Lefebvre (J. J.), né à Tournan (Seine-et-Marne)

O. Barau (Emile), né à Reims (Marne).

1. Sous la rubrique : « Champagne et Brie » nous comprenons les cinq départements suivants : Ardennes ; Aube ; Marne ; Haute-Marne ; Seine-et-Marne.

2. Deux de nos compatriotes, MM. Paul Dubois (de Nogent-sur-Seine), et Henri Chapu (du Mée, Seine-et-Marne), faisaient partie des jurys du Groupe I ; ils étaient par conséquent hors concours.

3. Nous désignons les grands prix par les lettres G. P. ; les médailles d'or par la lettre O ; les médailles d'argent par la lettre A ; les médailles de bronze par la lettre B ; les mentions honorables par les lettres M. H.

A. Bergeret (P. Denis), né à Villeparisis (Seine-et-Marne).
« Bordes (Ernest), né à Pau (Basses-Pyrénées)[1].
« Jean (E. Aman), né à Chevry-Cossigny (Seine-et-Marne).
« Moreau (Adrien), né à Troyes (Aube).
B. Berton (P. Emile), né à Chartrettes (Seine-et-Marne).
« Monginot (Charles), né à Brienne (Aube).
« Pinel (Gustave), né aux Riceys (Aube).
« Rosier (Amédée), né à Meaux (Seine-et-Marne).
M. H. Aviat (C. Jules), né à Brienne-le-Château (Aube).
« Berthault (Lucien), né à Coulommiers (Seine-et-Marne).
« Morlot (A. A.), né à Isômes (Haute-Marne).

CLASSE II. — *Peintures diverses et dessins.*

A. Bayard (Emile), né à la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).
B. Morlot (Alphonse), né à Isômes (Haute-Marne).

CLASSE III. — *Sculptures et gravures en médailles.*

O. Boucher (Alfred), né à Nogent-sur-Seine (Aube).
« Saint-Marceaux (René de), né à Reims (Marne).
« Suchetet (E. Auguste), né à Vendeuvre-sur-Barse (Aube).
A. Massoulle (André P. A.), né à Epernay (Marne).
B. Croisy (Aristide), né à Fagnon (Ardennes).
« Dagonet (Ernest), né à Châlons-sur-Marne (Marne).
« Deloye (Gustave), né à Sedan (Ardennes).
« Germain (Gustave), né à Fismes (Marne).
« Sanson (Justin), né à Nemours (Seine-et-Marne).
B. Thomas-Soyer (Mme Mathilde), née à Troyes (Aube).
M. H. Collet (Charles), né à Esternay (Marne).
« Péchiné (A. Marie), né à Langres (Haute-Marne).

CLASSE IV. — *Dessins et modèles d'architecture.*

G. P. Lheureux (L.-Ernest), né à Fontainebleau (Seine-et-Marne).
O. Selmersheim (Paul), né à Langres (Haute-Marne).
A. Deperthes (P.-J.-Edouard), né à Houdilcourt (Ardennes).
B. Le Deschault (Edmond), né à Sainte-Menehould (Marne).
« Thierry-Ladrange (François), né à Vignory (Haute-Marne).

1. M. Ernest Bordes est l'auteur « de la mort de l'évêque Prætextatus », tableau appartenant au musée de Reims, qui figurait à l'Exposition universelle, sous le n° 151.

Classe V bis. — *Enseignement des arts du dessin.*

O. Ecole municipale de dessin à Troyes (Aube).
A. Collège de Sedan (Ardennes).
« Deveneau, professeur à l'école normale d'instituteurs, à Troyes (Aube), collaborateur.
« Ecole normale d'instituteurs, à Troyes (Aube).
« Gaucher, professeur à l'école normale d'instituteurs, à Troyes (Aube), collaborateur.
« Les professeurs de l'école municipale de dessin, d'architecture et de mathématiques appliquées, à Troyes (Aube), collaborateurs.
« Lycée de Charleville (Ardennes).
« Lycée de Troyes (Aube).
« Villème, professeur au collège de Sedan (Ardennes), collaborateur.
B. Colin, professeur au lycée de Charleville (Ardennes), collaborateur.
« Collège d'Epernay (Marne), jeunes filles.
« Collège de Fontainebleau (Seine-et-Marne).
« Collège de Vitry-le-François (Marne), jeunes filles.
« Cours de géométrie, à Reims (Marne).
« Duval, professeur à l'école normale d'instituteurs de Melun (Seine-et-Marne), collaborateur.
« Ecole de dessin, à Vitry-le-François (Marne).
« Ecole normale d'instituteurs, de Charleville (Ardennes).
« Ecole normale d'institutrices, de Charleville (Ardennes).
« Ecole normale d'institutrices, de Melun (Seine-et-Marne).
« Ecole normale d'institutrices, de Troyes (Aube).
« Lesgourges, professeur au lycée de Charleville (Ardennes), collaborateur.
« Lycée de Reims (Marne).
« Lycée de Reims (Marne), jeunes filles.
M. H. Collège de Châlons-sur-Marne (Marne).
« Collège de Meaux (Seine-et-Marne).
« Collège de Melun (Seine-et-Marne).
« Collège de Vitry-le-François (Marne).
« Ecole annexe à l'école normale d'institutrices de Melun (Seine-et-Marne).
« Ecole municipale de dessin, à Châlons-sur-Marne (Marne)
« Ecole municipale de dessin, à Hirson (Ardennes).
« Ecole municipale de dessin, à Langres (Haute-Marne).
« Ecole normale d'instituteurs, à Châlons-sur-Marne (Marne).

« Ecole normale d'institutrices, à Melun (Seine-et-Marne).

« Royer, professeur à l'école normale d'institutrices, à Troyes (Aube).

GROUPE II. — **Education et enseignement ; matériel et procédés des arts libéraux.**

Les jurys des classes 6 à 16 ont décerné quatre-vingt-trois récompenses aux exposants de la Champagne et de la Brie :

Médailles d'or..........	9
Médailles d'argent......	27
Médailles de bronze.....	43
Mentions honorables....	4

Classe VI. — *Education de l'enfant ; Enseignement primaire ; Enseignement des adultes.*

O. Bertrand, inspecteur de l'enseignement primaire, à Charleville, et instituteurs de l'arrondissement de Mézières (Ardennes).

« Ecole primaire supérieure de jeunes filles, de Melun (Seine-et-Marne), dirigée par Mme Valette.

« Ecole primaire élémentaire de garçons et de filles, de Rethel (Ardennes).

« L'inspection et les fontionnaires de l'enseignement primaire, du département de Seine-et-Marne.

« L'inspection et les fonctionnaires de l'enseignement primaire, du département de la Marne.

A. Bichat, instituteur à Puellemontier (Haute-Marne).

« Brichet, instituteur à Floing (Ardennes).

« Caisse des écoles du canton de Rebais (Seine-et-Marne).

« Ecole de filles, à Châlons-sur-Marne (Marne).

« Ecole de filles, à Combs-la-Ville (Seine-et-Marne).

« Ecole de garçons des Jacobins, à Troyes (Aube).

« Ecole maternelle, à Nemours (Seine-et-Marne).

« Ecole normale d'instituteurs, de Troyes (Aube).

« Ecole normale d'instituteurs, de Chaumont (Haute-Marne).

« Ecole primaire supérieure de garçons, de Nemours (Seine-et-Marne).

« Ecoles primaires de garçons, d'Osne, Dom-le-Ménil, Séry (Ardennes).

« Ecole primaire de garçons, à Epernay (Marne).

« Ecole primaire de garçons, à Châlons-sur-Marne (Marne).

« Ecole primaire supérieure de garçons, à Joinville (Haute-Marne).

« Ecole primaire supérieure de garçons, à Bar-sur-Seine (Aube).
« Ecole primaire de garçons, à Sainte-Colombe (Seine-et-Marne).
« Parisot, instituteur à Montereau (Seine-et-Marne).
B. Aujard, instituteur à Nemours (Seine-et-Marne).
« Bauvière, instituteur à Ambonville (Haute-Marne).
« Berthelot, instituteur à Suippe (Seine-et-Marne).
« Bonnefois, instituteur à Warby (Ardennes).
« Cocu, à Liart (Ardennes).
« Demay, instituteur à Simeny (Ardennes).
« Dodey, inspecteur primaire à Bar-sur-Seine (Aube).
« Dumont, instituteur à Chaumont-la-Ville (Haute-Marne).
« Ecole de garçons, à Chaumont-la-Ville (Haute-Marne).
« Ecoles de garçons, à Sormonne et à Sommhaute (Ardennes).
« Ecoles de garçons, à Essoyes et à Landreville (Aube).
« Ecole de filles, à Sézanne ; école de garçons, à Juvigny, et école mixte, à Bussy-le-Château (Marne).
« Ecoles de garçons, à Crisenoy, à Bray-sur-Seine, et école de filles, à Sancy-les-Provins (Seine-et-Marne).
« Ecole maternelle, à Ay (Marne).
« Ecole maternelle, à Bar-sur-Seine (Aube).
« Ecole maternelle, à Chaumont (Haute-Marne).
« Ecole maternelle, à Epernay (Marne).
« Ecoles maternelles, à Melun et à Sannois (Seine-et-Marne).
« Ecole normale d'instituteurs, à Châlons-sur-Marne (Marne).
« Ecole normale d'institutrices, à Charleville (Ardennes).
« Ecole normale d'institutrices, à Melun (Seine-et-Marne).
« Ecole primaire de filles, à Avon-Changis (Seine-et-Marne).
« Ecoles primaires de filles, rue du Four, à Melun (Seine-et-Marne).
« Ecole primaire de filles, à Rumigny (Aube).
« Ecole primaire de garçons, à Charleville (Ardennes).
« Ecole primaire de garçons, rue Saint-Barthélemy, à Melun (Seine-et-Marne).
« Ecoles primaires de garçons, à Rebais, Verdelot et Choisy-en-Brie ; école mixte, à Nandy (Seine-et-Marne).
« Ecole primaire élémentaire de filles, à Charleville (Ardennes).
« Ecoles primaires élémentaires de garçons, à Chaumont et à la Ferté-sur-Amance (Haute-Marne).

« Ecoles primaires élémentaires de garçons, à Loches et à Ricey-Haut (Aube).

« Ecole primaire supérieure de garçons, à Saint-Dizier (Haute-Marne).

« Ecole primaire supérieure de jeunes filles, à Charleville (Ardennes).

« Ecole supérieure de garçons, à Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne).

« Genisson, instituteur à Voulton (Seine-et-Marne).

« Montagne, instituteur à Coulommiers (Seine-et-Marne).

« Naudin, instituteur à Crisenoy (Seine-et-Marne).

« Robert, instituteur à Hoéricourt (Haute-Marne).

« Ronsin, instituteur à Etrepilly (Seine-et-Marne).

Classe VIII. — *Organisation, méthodes et matériel de l'enseignement supérieur.*

A. Académie nationale de Reims (Marne).

B. Société historique et archéologique de Langres (Haute-Marne).

Classes VI, VII, VIII.

O. Ecole municipale de tissage, de Sedan (Ardennes).

« Langonet, directeur de l'Ecole des arts et métiers de Châlons (Marne).

A. Ecole municipale professionnelle, de Reims (Marne).

« Ecole professionnelle de chapellerie, de Meaux, à Villenoy (Seine-et-Marne).

« Ricard, chef d'atelier à l'Ecole d'arts et métiers de Châlons (Marne).

« Texier, professeur à l'Ecole d'arts et métiers de Châlons (Marne).

B. Ecole municipale professionnelle, de Troyes (Aube).

« Thiolire, chef d'atelier à l'Ecole d'arts et métiers de Châlons (Marne).

Classe IX. — *Imprimerie et librairie.*

A. Brodard (P.), et Gallois, à Coulommiers (Seine-et-Marne).

Classe X. — *Papeterie, Reliure, Matériel des arts de la peinture et du dessin.*

O. Banque de France; Usine de Burcy (Seine-et-Marne).

« Gilbert et C[ie], à Givet (Ardennes).

Classe XI. — *Application usuelle des arts du dessin et de la plastique.*

M. H. Bourgoin, à Troyes (Aube).
« Jeandraut (Charles), à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Classe XII. — *Epreuves et Appareils de photographie.*

A. Trompette (Joseph), à Reims (Marne).
M. H. Rothier (François), à Reims (Marne).

Classe XIII. — *Instruments de musique.*

A. Renaudin et Cie, à Provins (Seine-et-Marne).

Classe XV. — *Instruments de précision.*

A. Benoist (F.), et Berthiot (L.), à Paris, usine à Sézanne (Marne).

Classe XVI. — *Cartes et Appareils de géographie, de cosmographie et de topographie.*

B. Dennery (Justin), commandant, à Châlons-sur-Marne (Marne).
« Les ingénieurs-voyers de Seine-et-Marne.
M. H. Quillatre (Alfred F.), à Monthermé (Ardennes).

GROUPE III. — **Mobilier et Accessoires.**

Le Groupe III comprend les classes 16 à 29. Nos compatriotes ont obtenu dans ce groupe trente-cinq récompenses[1] :

Grand prix	1
Médailles d'or	5
Médailles d'argent	10
Médailles de bronze	11
Mentions honorables	8

Classe XIX. — *Cristaux, Verrerie et Vitraux.*

O. Bernard (C.), et Cie, à Bagneaux, près Nemours (Seine-et-Marne).
A. Miquet-Petitjean et Cie, à Neuvillette-les-Reims (Marne).
B. Brocard, à Bar-sur-Seine (Aube).
« Haussaire (François), à Reims (Marne).

Classe XX. — *Céramique.*

O. Gilardoni (frères), à Pagny-sur-Saulx (Marne).

1. M. Durenne (Sommevoire, Haute-Marne), faisait partie du Jury de la classe 25 (H. C.).

A. Lombard (père et fils), à Montiéramey (Aube).
« Sachot (Georges), à Montereau-fault-Yonne (Seine-et-Marne).
B Brosser (Charles), à Rolampont (Haute-Marne).
« Delvaux (Georges), à Montigny-sur-Loing (Seine-et-Marne).
« Grande briqueterie de Courbeton (Seine-et-Marne).
M. H. Badin (Armand), à Salins (Seine-et-Marne).
« Collot (A. J.), à Villenauxe (Aube).

Classe XXII. — *Papiers peints.*

O. Grantil et Cie, à Châlons-sur-Marne (Marne).

Classe XXIII. — *Coutellerie.*

G. P. Exposition des ouvriers couteliers de la Haute-Marne.
O. Tornachot-Thuillier (Claude), à Nogent-le-Roi (Haute-Marne).
A. Didier-Charbonné (J. Arsène), à Nogent-le-Roi (Haute-Marne).
« Lepage (Jules), usines à Nogent-le-Roi (Haute-Marne).
M. H. Chamarande (Alfred), à Nogent-le-Roi (Haute-Marne).

Classe XXV. — *Bronzes d'art; Fontes d'art diverses; Ferronneries d'art; Métaux repoussés.*

A. Denonvilliers (Maurice), usine à Sermaize-sur-Saulx (Marne).

Classe XXVI. — *Horlogerie.*

B. Daldrien (frères) et Guyard à Sermaize (Marne).
« Desbrosses (L. P. Fernand), à Nogent-sur-Seine (Aube).
M. H. Marchal (Adolphe), à Charleville (Ardennes).
« Marnier (Victor), à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Classe XXVII. — *Appareils et procédés de chauffage: Appareils et procédés d'éclairage non électrique.*

O. Faure (père et fils), à Revin (Ardennes).
A. Boucher (E. et Cie), à Fumay (Ardennes).
M. H. Lebrun (Eugène), à Andelot (Haute-Marne).

Classe XXVIII. — *Parfumerie.*

M. H. Roussel (Clément J. B.), à Meaux (Seine-et-Marne).

Classe XXIX. — *Maroquinerie, Tabletterie, Vannerie et Brosserie.*

A. Adam (Lucien), à Charleville (Ardennes).

« Herbillon (C.), à Charleville (Ardennes).

« Sarre (Alphonse F.), à Châlons-sur-Marne (Marne).

B. Blaise (Léon), à Charleville (Ardennes).

« Boisseau (Alexandre F.), à Châlons-sur-Marne (Marne).

« Girard (B. D. Eugène), à Lagny (Seine-et-Marne).

« Vany (frères), à Charleville (Ardennes).

M. H. Gubet (Justin), à Mostiébard, commune de Sainte-Aulde, canton de Laferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).

GROUPE IV. — **Tissus, Vêtements et Accessoires.**

Quarante-quatre récompenses ont été distribuées aux exposants champenois des classes 30 à 40 :

Grand prix	3
Médailles d'or	10
Médailles d'argent	13
Médailles de bronze	13
Mentions honorables	5

CLASSE XXXI. — *Fils et Tissus de lin, de chanvre, etc.*

A. Simonnet (Camille P.), à Warmeriville (Marne).

CLASSE XXXII. — *Fils et Tissus de laine peignée, Fils et Tissus de laine cardée.*

G. P. Grandjean (A. et Cie), à Reims (Marne).

« Sedan (Exposition collective des fabricants de drap, de la ville de) (Ardennes).

O. Antoine (H. Charles A.), à Sedan (Ardennes).

« Buirette-Gaulard (Eugène), à Suippes (Marne).

« Holden (Jonathan), à Reims (Marne).

« Marteau (frères et Cie), à Reims (Marne).

« Montagnac (E. de), et fils, à Sedan (Ardennes).

« Noirot-Janson et Cie, à Reims (Marne).

« Pouillot (Jules), à Reims (Marne).

« Stackler (Ch. L. Joseph), à Sedan (Ardennes).

« Walbaum (A.), père et fils, et Desmarest (C.), à Reims (Marne).

A. Benoist et Cie, à Reims (Marne).

« Bloch (Justin), à Sedan (Ardennes).

« Lecomte (Alfred), et Cie, à Sedan (Ardennes).

« Niquet (Ernest), à Reims (Marne).

« Nouvion-Jacquet (Auguste L. C.), à Reims (Marne).

CLASSE XXXIII. — *Soies et Tissus de soie.*

A. Denis et Cie, à Fismes (Marne).

Classe XXXV. — *Articles de bonneterie et de lingerie : Objets accessoires du vêtement.*

G. P. Tréfousse et Cie, à Chaumont (Haute-Marne).
O. Mauchauffé (M.), et Cie, à Troyes (Aube).
A. Bruley frères, à Estissac (Aube).
« Doré et Cie, à Troyes (Aube).
« Herbin frères, à Troyes (Aube).
« Hirsch-Regley, fils et Cie, à Troyes (Aube).
« Joffroy-Damoiseau (Ernest), à Troyes (Aube).
« Remy et Bauley aîné, à Troyes (Aube).
B. Bellemère-Giroux et fils, à Romilly-sur-Seine (Aube).
« Bellemère-Vergeot (F. P.), à Romilly-sur-Seine (Aube).
« Carré et fils, à Pâlis (Aube).
« Desgrez et Ruotte, à Troyes (Aube).
« Doué et Lamotte, à Troyes (Aube).
« Grelault-Lécuyer (C.), à Nemours (Seine-et-Marne).
« Hirlet (Oscar), à Troyes (Aube).
« Marin (Charles), à Marigny-le-Châtel (Aube).
« Quinquarlet (Avit), fils, à Aix-en-Othe (Aube).
« Rabanis et Champrenault, à Troyes (Aube).
« Raudin et Mathieu, à Troyes (Aube).
M. H. Boudet-Delavelle (E. Albert), à Troyes (Aube).
« Gambey frères, à Troyes (Aube).
« Hutin-Moriat (Maxime), à Rilly-Sainte-Cyre (Aube).
« Menneret (Sosthène), à Troyes (Aube).
« Racoillet (L. Emile), à Troyes (Aube).

Classe XXXVI. — *Habillement des deux sexes.*

B. Tassaux (Réné), à Givet (Ardennes).

Classe XXXIX. — *Objets de voyage et de campement.*

B. Bollemont (Ernest de), à Rethel (Ardennes).

GROUPE V. — **Industries extractives, Produits bruts et ouvrés.**

Trente-neuf récompenses ont été obtenues par les exposants du Groupe V (classes 41 à 47), appartenant à nos cinq départements :

Grand prix.............	1
Médailles d'or...........	11
Médailles d'argent.......	15
Médailles de bronze......	7
Mentions honorables.....	4

Classe XLI. — *Produits de l'exploitation des mines et de la métallurgie*[1].

G. P. Fould-Dupont, à Apremont (Ardennes).
O. Boucher (E.), et Cie, à Fumay (Ardennes).
« Capitain-Geny (E.), et Cie, à Bussy, près Joinville (Haute-Marne).
« Desailly (Paul), usines dans les Ardennes et dans la Marne.
« Deville-Pailliette et Cie, à Charleville (Ardennes).
« Faure, père et fils, à Revin (Ardennes).
« Hardy-Capitaine et Cie, à Nouzon (Ardennes).
« Jacquemart (Vve Jules), à Charleville (Ardennes).
« Marcellot (J.), et Cie, à Eurville (Haute-Marne).
« Mineur (F. J.), ses fils et Wilmot, à Vireux-Molhain (Ardennes).
« Société anonyme des Hauts-Fourneaux et fonderies de Brousseval (Haute-Marne).
A. Beurges (comte Henri de), à Manois (Haute-Marne).
« Denonvilliers (Maurice), Hauts-Fourneaux, fonderies et ateliers de construction, à Sermaize-sur-Saulx (Marne).
« Ferro-nickel (Société anonyme), fonderies, laminoirs et tréfileries, à Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne).
« Genot (Auguste), à Nouzon (Ardennes).
« Guillet-Fagot (Eugène), à Vivier-Aucourt (Ardennes).
« Jeunehomme (A.), et Lepault (E.), à Nouzon (Ardennes).
« Laurent-Colas, à Bogny-sur-Meuse (Ardennes).
« Reverchon et Cie, à Closmortier (Haute-Marne).
« Ulmo (Isidore), à Rimaucourt (Haute-Marne).
B. Bosquet et Paruit, à Arreux (Ardennes).
« Cossadeaux (F.), à Guignicourt-sur-Vence (Ardennes).
« Remongin (Hector), à Vicq (Haute-Marne).
« Rheinart-Crépel, à Charleville (Ardennes).
« Société des Blancs-Minéraux, de la Marne, Ottmann et Muller-Collard (L.), et Cie, à Châlons-sur-Marne (Marne).
M. H. Chambre syndicale des ouvriers cloutiers, à Gespunsart (Ardennes).
« Olivet (H. Albert), à Mouzon (Ardennes).

Classe XLII. — *Produits des Exploitations et des Industries forestières.*

O. Huant-Hourdeaux (Albin L.), à Vouziers (Ardennes).

1. M. Giros, de la Compagnie des Forges de Champagne et du canal de Saint-Dizier à Vassy, faisait partie du Jury de la classe 41 (H. C.).

A. . . Delbeck (L. G.), à Autruche (Ardennes).
« Jouanique et Cie, à Mussy-sur-Seine (Aube).
B. Lancelin (Ulysse), à Charnoy (Aube).
M. H. Haut (Marc de), à Signy, par Bonnemarie (Seine-et-Marne).

CLASSE XLIII. — *Produits de la chasse; Produits, Engins et Instruments de la pêche et des cueillettes.*

B. Pernel (François A.), à Vitry-le-François (Marne).

CLASSE XLV. — *Produits chimiques et pharmaceutiques.*

A. Grandval (Alexandre), à Reims (Marne).
« Houzeau (Paul), et Cie, à Reims (Marne).
M. H. Cotelle (E. Alphonse), à Ponthierry (Seine-et-Marne).

CLASSE XLVI. — *Procédés chimiques de blanchiment, de teinture, d'impression et d'apprêt.*

A. Marchal, Falck et Cie, à Troyes (Aube).

CLASSE XLVII. — *Cuirs et Peaux.*

G. P. Tréfousse et Cie, à Chaumont (Haute-Marne).
A. Clavé-Bertrand (Léon), à Coulommiers (Seine-et-Marne).

GROUPE VI. — **Outillage et Procédés des Industries mécaniques; Electricité.**

Les dix-huit classes (48, et 50 à 66), dont se compose le Groupe VI, ne nous donnent que soixante-deux récompenses :

Médailles d'or..........	10
Médailles d'argent.......	24
Médailles de bronze.....	15
Mentions honorables....	13

CLASSE XLVIII. — *Matériel et Procédés de l'exploitation des mines et de la métallurgie.*

A. Société française des explosifs, usine à Cugny (Seine-et-Marne).
B. David (Adolphe), à Charleville (Ardennes).

CLASSE L. — *Matériel et Procédés des Usines agricoles et des Industries alimentaires.*

O. Dupetit et Cie (grande Société Meulière), à la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).
« Petit (Edouard), à la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).
« Société générale meulière, à la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).

A. Baudelot-Migeon (F. Victor), à Haraucourt (Ardennes).
B. Lallier, Vernot et Cie, à la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).
M. H. Quinard-Defrance (Louis E.), à Reims (Marne).

Classe LI. — *Matériel des Arts chimiques, de la Pharmacie et de la Tannerie.*

O. Coze (André), à Reims (Marne).
A. Chevalet (Louis), à Troyes (Aube).

Classe LII. — *Machines et Appareils de la mécanique générale.*

A. Gustin aîné et fils, à Deville (Ardennes).
« Noël (A. François), à Provins (Seine-et-Marne).
« Roche (Emile), à Reims (Marne).
B. Deville, Pailliette et Cie, à Charleville (Ardennes).
« Montrichard (Gérard de), usines à Saint-Nicolas-Revin (Ardennes).
M. H. Chevalet (Louis), à Troyes (Aube),

Classe LIII. — *Machines-Outils.*

A. Capitain-Gény et Cie, à Bussy, près Joinville (Haute-Marne).
« Société générale meulière, à la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).

Classe LIV. — *Matériel et Procédés de la filature et de la corderie.*

O. Bourgeois-Botz et fils, à Reims (Marne).
A. Alexandre (père et fils), à Haraucourt (Ardennes).
B. Gottmann (Philippe), et Lecomte (Jules), à Vivier-Guyon (Ardennes).

Classe LV. — *Outillage et Procédés des Industries mécaniques, Electricité.*

O. Grosselin (père et fils), à Sedan (Ardennes).
A. Bauche (G. et H.), à Reims (Marne).
« Dégageux (Hippolyte), à Troyes (Aube).
« Godard (Louis), à Troyes (Aube).
« Grammont et Sirodot, à Troyes (Aube).
« Leclère (J.), et Damuzeaux, père et fils, à Sedan (Ardennes).
B. Brochon (Emile), à Troyes (Aube).
« Lacroix (C. Emile), à Arcis-sur-Aube (Aube).
« Vallée (Philéas), à Romilly-sur-Seine (Aube).

M. H. Dorez, à Reims (Marne).

CLASSE LVI. — *Matériel et Procédés de la couture et de la confection des vêtements.*

A. Halma (Charles), à Sedan (Ardennes).

B. Rothenburger, à Troyes (Aube).

CLASSE LVII. — *Matériel et Procédés de la confection des objets de mobilier et d'habitation.*

A. Mougeotte aîné (Nicolas A.), à Melay (Haute-Marne).

M. H. François (François), à Ervy (Aube).

CLASSE LX. — *Carrosserie et Charronnage, Bourrellerie et Sellerie.*

O. Thiriet (H. Gustave), à Raucourt (Ardennes).

A. Laurent-Colas, à Bogny-sur-Meuse (Ardennes).

B. Brunet (Claude), à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

« Hénon (Jules), à Nouzon (Ardennes).

M. H. Collin-Tamet (J. Justin), à Joinville (Haute-Marne).

« Robert fils aîné (Clément), à Haraucourt (Ardennes).

CLASSE LXI. — *Matériel des Chemins de fer.*

M. H. Bosquet et Paruit, à Arreux (Ardennes).

« Manufacture ardennaise, à Braux (Ardennes).

CLASSE LXIII. — *Matériel et Procédés du Génie civil, des travaux publics et de l'architecture*[1].

O. Bauche (G. et H.), à Reims (Marne).

« Gosset (Alphonse), à Reims (Marne).

A. Boulanger (Eugène), à Montevrain, près Lagny (Seine-et-Marne).

« Camion frères, à Vivier-au-Court (Ardennes).

« Henry, Gonod et Girardot, à Donjeux (Haute-Marne).

« Périn frères (A. H. E.), à Charleville (Ardennes).

« Vesseron (L.), à Meaux (Seine-et-Marne).

B. Bessin frères (Emile et Alfred), à Lagny-sur-Marne (Seine-et-Marne).

« Société des chaux hydrauliques et ciments, de l'Aube, à Troyes (Aube).

« Union syndicale des Carriers, à Souppes (Seine-et-Marne).

1. M. E. Humblot, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, membre du Jury de la classe 63, est champenois, étant né à Auberive (Haute-Marne).

« Tranchart-Riffart et Cie, à Rimogne (Ardennes).
M. H. Geoffroy (Noël), à Troyes (Aube).
« Gustin aîné et fils, à Deville (Ardennes).
« Lacampagne (Jean), à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Classe LXIV. — *Hygiène et Assistance publique.*

O. Ville de Reims (Marne).

Classe LXV. — *Matériel de la navigation et du sauvetage.*

M. H. Bernheim (G.), à Reims (Marne).
« Pombas (Eugène), à Reims (Marne).

Classe LXVI. — *Matériel et Procédés de l'Art militaire.*

A. Auphelle (Jean), à Fontainebleau (Seine-et-Marne).
« Morel (H.), à Saint-Nicolas, près Revin (Ardennes).
B. Renard (P. Georges), à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

GROUPE VII. — **Produits alimentaires.**

La Champagne et la Brie n'ont obtenu que trente-deux récompenses des Jurys du Groupe VII :

Grand prix	2
Médailles d'or	4
Médailles d'argent	13
Médailles de bronze	10
Mentions honorables	3

Classe LXVII. — *Céréales, Produits farineux avec leurs dérivés.*

O. Hiver-Roger (Alfred), à Vasset, par Crouy (Seine-et-Marne).
« Morel fils (Louis), à Meaux (Seine-et-Marne).
A. Lasnier (Paul), à May-en-Multière (Seine-et-Marne).
« Monlaurent (Ernest), à Carmentreuil (Marne).
« Monlaurent (Alfred), à Sillery (Marne).
« Persin, à Bouzancourt (Haute-Marne).

Classe LXVIII. — *Produits de la boulangerie et de la pâtisserie.*

A. Tarpin (Charles), à Reims (Marne).
B. Barbier frères, à Melun (Seine-et-Marne).
« Bourdin (Georges E.), à Reims (Marne).

Classes LXX-LXI. — *Viandes et Poissons, Légumes et Fruits*[1].

A. Clairet (V. Victor), à Vareddes (Seine-et-Marne).

1. M. Charles Prévet faisait partie du Jury des classes 70-71 (H. C.).

M. H. Gourdet (Eugène A. A.), à Reims (Marne).

Classe LXXII. — *Condiments et Stimulants, Sucres et Produits de la Confiserie.*

G. P. Menier, usine à Noisiel (Seine-et-Marne).
A. Bertrand (Ferdinand), distillerie Sainte-Savine, à Troyes (Aube).
B. Burgeat-Bailly (J.-Ferdinand), à Saint-Dizier (Haute-Marne).
« Gravet (Vve), Gallois et Cie, à Langres (Haute-Marne).
« Legrand et Bertrand, à Coulommiers (Seine-et-Marne).
« Marnot-Macé et Cie, à Troyes (Aube).
« Mathon, à Lagny (Seine-et-Marne).
« Simon, à Chaumont (Haute-Marne).
M. H. Hammel frères et Cie, à Reims (Marne).

Classe LXXIII. — *Boissons fermentées*[1].

G. P. Syndicat du Commerce des vins de Champagne.
O. Gruber et Cie (Srs de Barthel), à Melun (Seine-et-Marne).
« Meyer (E.-F.), à Coubert (Seine-et-Marne).
A. Besserat (E.), à Ay (Marne).
« Collin (Adolphe), à Châlons-sur-Marne (Marne).
« Duval-Pougeon, à Vertus (Marne).
« Gaillard (Alphonse), à Epernay (Marne).
« George (P.), à Ay (Marne).
« Lemoine (J.), à Rilly-la-Montagne (Marne).
« Rœderer (Vve Théophile) et Cie, à Reims (Marne).
B. Hau et Cie, à Reims (Marne).
« Royer (Louis), à Oger (Avize) (Marne).
M. H. Simon (J.) et Cie, à Hautvillers (Marne).

GROUPE VIII. — **Agriculture, Viticulture, Pisciculture.**

Le Groupe VIII comprend les classes 49, 73 bis, 73 ter, et 74 à 77. Soixante-sept récompenses ont été décernées aux exposants de la Champagne et de la Brie :

Grand prix........	2
Médailles d'or...........	13
Médailles d'argent.......	16
Médailles de bronze.....	23
Mentions honorables.....	13

1. MM. Werlé et Mercier étaient hors concours, comme faisant partie du Jury de la classe 73.

Classe XLIX. — *Matériel et Procédés des Exploitations rurales et forestières.*

O. Chandora (Léon), à Moissy-Cramayel (Seine-et-Marne).
» Compagnie des eaux-vannes, à Paris, épuration et utilisation des eaux d'égoût de la ville de Reims (Marne).
« Hurtu, à Nangis (Seine-et-Marne).
A. Chaussadent (E.), à Moissy-Cramayel (Seine-et-Marne).
« Durand fils (J.), à Montereau (Seine-et-Marne).
« Fortin (frères), à Montereau (Seine-et-Marne).
« Naudier (Abel), à Guignes-Rabutin (Seine-et-Marne).
« Protte (Léon), à Vendeuvres (Aube).
B. Bertin fils (Théodule), à Montereau (Seine-et-Marne).
« Chevalet (Louis), à Troyes (Aube).
« Dupuis, à Montier-en-Der (Haute-Marne).
« Husson-Mary (Gaston J.), à Montmirail (Marne).
« Magnier (C.), à Provins (Seine-et-Marne).
« Pellot-Schung, à Rethel (Ardennes).
« Pillier et Guichard, à Lieusaint (Seine-et-Marne).
« Roussin fils (Auguste), à Meaux (Seine-et-Marne).
« Rousselet, à Villemeneux (Seine-et-Marne).
« Venu (Edouard), à Réau (Seine-et-Marne).
M. H. Gallissot-Boisselier (Marcelin), à Neuilly-l'Evèque (Haute-Marne).
« Morlet (Emile J.), à Gouvernes (Seine-et-Marne).

Classe LXXIII bis. — *Agronomie, Statistique agricole.*

O. Syndicat des agriculteurs des Ardennes, à Charleville (Ardennes).
A. Station agronomique de Seine-et-Marne, à Melun (Seine-et-Marne).
B. Ligue agricole de la Marne, à Pringy, près Vitry-le-François (Marne).
« Mayou (Léon E.), à Coulommiers (Seine-et-Marne).
M. H. Le Blondel (Alexandre C.), à Meaux (Seine-et-Marne).

Classe LXXIII ter. — *Organisation, Méthodes et Matériel de l'Enseignement agricole.*

O. Dupont, professeur d'agriculture du département de l'Aube.
« Ecole pratique d'agriculture de Saint-Bon (Haute-Marne).
A. Baltet (Charles), Société horticole, vigneronne et forestière de l'Aube, à Troyes (Aube).

« Fiévet, professeur d'agriculture du département des Ardennes.

M. H. Monthiers (E. Paul), à Lacroix-en-Brie (Seine-et-Marne).

Classe LXXIV. — *Spécimens d'Exploitations rurales et d'Usines agricoles.*

G. P. Département de Seine-et-Marne.

O. Comice agricole de l'arrondissement de Reims, à Reims (Marne).

« Meyer (Emmanuel), à Coubert (Seine-et-Marne).

« Nicolas (Louis-Etienne), à Arcy, commune de Chaumes (Seine-et-Marne).

« Société d'agriculture de Melun, à Melun (Seine-et-Marne).

« Société d'agriculture, Comice et Syndicat de Meaux (Seine-et-Marne).

« Société horticole, vigneronne et forestière de l'Aube, à Troyes (Aube).

A. Bazin frères, à Villy-en-Trodes (Aube).

« Chandora (Léon), à Moissy-Cramayel (Seine-et-Marne).

« Comice Agricole de l'Aube, à Troyes (Aube).

« Grandin (François), à Cocherel, commune de Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne).

« Mannequin fils, à Troyes (Aube).

« Mitelette (Louis), à Reims (Marne).

« Persin (Jules E.-A.), à Bouzancourt (Haute-Marne).

B. Billot (Nicolas A.), à Polisot (Aube).

« Chailliot (Hyacinthe), aux Grandes-Chapelles (Aube).

« Collin (Armand D.), à Vallant-Saint-Georges (Aube).

« Comice Agricole de l'arrondissement de Sainte-Menehould, à Sainte-Menehould (Marne).

« Gérard (Clovis), à Jully-sur-Sarce (Aube).

« Gourgouillon (Vve), et Moreau, à Vitry-le-François (Marne).

« Leroy (Louis), à Nangis (Seine-et-Marne).

« Mathieu (Victor L.-A.), à Saint-Mards-en-Othe (Aube).

« Périn (frères), à Charleville (Ardennes).

M. H. Bailly-Renard, aux Riceys (Aube).

« Butor (Mlle J.-M. Noémi de), à Troyes (Aube).

« Comices de Coulommiers, Rozoy, Provins, Fontainebleau et Melun (Seine-et-Marne).

« Comice Agricole du canton de Joinville (Haute-Marne).

« Demarle (Henri), à Coulommiers (Seine-et-Marne).

« Perrin (A.), à Pommeuse (Seine-et-Marne).

Classe LXXV. — *Viticulture.*

G. P. Salomon (Etienne), à Thomery (Seine-et-Marne).
O. Houdart (Auguste), à Thorigny (Seine-et-Marne).
B. Lévy (Michel), à Epernay (Marne).
« Société de viticulture de l'arrondissement de Wassy (Haute-Marne).

Classe LXXVI. — *Insectes utiles et Insectes nuisibles.*

A. Tiaffay, à Bisseuil (Marne).
M. H. Grémy fils (Louis), à la Houssaye (Seine-et-Marne).
« Lhermey (Ernest), à Châtenay-sur-Seine (Seine-et-Marne).
« Simon (Epiphane), à Jonchery-sur-Vesle (Marne).

GROUPE IX. — **Horticulture.**

Deux médailles d'or, une médaille de bronze et une mention honorable, tel est, pour nos provinces, le bilan du Groupe IX, comprenant les classes 78 à 83 :

Classe LXXVIII. — *Serres et Matériel de l'Horticulture.*

M. H. Coulon (Auguste), à Dammarie-les-Lys (Marne).

Classe LXXIX. — *Fleurs et Plantes d'ornement.*

O. Souillard et Brunelet, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).
B. Ausseur-Sertier (Léon), à Lieursaint (Seine-et-Marne).

Classe LXXXI. — *Fruits et Arbres fruitiers.*

O. Salomon (Etienne), à Thomery (Seine-et-Marne).

Classe LXXXII. — *Graines et Plants d'essences forestières.*

B. Ausseur-Sertier (Léon), à Lieusaint (Seine-et-Marne).

En résumé, les exposants de Champagne et de Brie ont obtenu à l'Exposition universelle de 1889 441 récompenses comprenant 11 grands prix, 70 médailles d'or, 143 médailles d'argent, 150 médailles de bronze et 67 mentions honorables.

Il convient d'ajouter à cette liste un certain nombre de promotions et de nominations dans l'ordre de la Légion d'Honneur :

A la dignité de Grand-Officier :

M. Dubois (Paul), statuaire, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts.

Au grade d'Officier :

MM. Barabant (Roger), directeur de la Compagnie de l'Est.

Capitain-Gény, maître de forges, à Bussy, près Joinville (Haute-Marne).

Choisy, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Vitry-le-François.

Menier (Henri), fabricant de chocolat, à Noisiel (Seine-et-Marne).

Nicolas (Louis), agriculteur à Arcis (Seine-et-Marne).

Prevet (Charles), fabricant de conserves alimentaires.

Saint-Marceaux (de), sculpteur.

Tréfousse, mégissier, fabricant de gants, à Chaumont (Haute-Marne).

Au grade de Chevalier :

MM. D'Adelsward, directeur de la Société de distillerie, brasserie et malterie de Châlons-sur-Marne.

Grandjean, fabricant de tissus, à Reims.

Grantil (père), fabricant de papiers peints, à Châlons-sur-Marne.

Portevin, ingénieur à Reims.

NÉCROLOGIE

Au mois d'août dernier est décédé M. le docteur Arsène Vauthier, membre résidant de la Société académique de l'Aube. Nous devons rappeler la part active qu'il a toujours prise aux travaux de la Compagnie, dont il a brillamment rempli les fonctions de président.

* * *

Le mardi 20 août 1889 ont eu lieu au château de Bombon près Mormant (Seine-et-Marne), les obsèques de M. Pierre-Louis-Edouard-Alfred de Bardon, comte de Ségonzac, décédé à Vichy le 16 août. Né en 1800, ancien page du roi Louis XVIII, il était l'aîné des deux fils de Louis-Pierre-Joseph, baron de Ségonzac, et de Marie-Marguerite-Rose Chapelain du Brosseron, et le petit-fils de Pierre-François de Bardon, vicomte de Ségonzac, major des vaisseaux du roi, capitaine de vaisseau en 1787, officier dans l'armée des princes, puis retraité en 1816 avec le grade de contre-amiral, mari d'Anne de Stapleton.

De son mariage avec M[lle] Joséphine-Renée-Valentine Geoffroy de Montifay, le défunt laisse deux fils, dont l'aîné a épousé M[lle] Marie-Marcelle-Mathilde des Réaulx de Marin.

La famille Bardon de Ségonzac fait remonter sa filiation à Guillaume de Bardon, vivant vers le milieu du XIV[e] siècle en Angoumois. Le nom de Bardon se retrouve déjà dans les cartulaires du Limousin, notamment à Uzerches, dès le XII[e] siècle.

* * *

On vient d'inhumer à Coulommiers (Seine-et-Marne), M. Moreau (Pierre-Blaise), l'un des derniers décorés de la médaille de Sainte-Hélène, décédé dans sa 96[e] année. M. Moreau était dans son pays un des survivants des conscrits de 1813.

* * *

Récemment ont eu lieu à Bazancourt (Marne), les obsèques d'un autre vétéran décoré de la médaille de Sainte-Hélène, M. Antoine Richard, né à Jonchery-sur-Vesle, le 10 février 1794, ancien épicier et buraliste à Chamery.

Il était venu résider chez sa fille à Bazancourt, et il est mort le 4 septembre dans sa 96[e] année.

C'était un beau vieillard, instruit et ayant conservé toutes ses facultés jusqu'à son dernier moment.

* * *

Le prince Charles III de Monaco est décédé le 10 septembre dernier à son château de Marchais[1] près de Liesse (Aisne). Il était né en 1818 et régnait depuis 33 ans.

L'*Almanach de Gotha* donne au prince défunt des titres héréditaires qui sont de provenance française. Il était par exemple duc de Valentinois, marquis des Baux, etc., duc de Mazarin (Rethel)[2], duc de la Meilleraye, duc de Mayenne, prince de Château-Porcien, etc... Ce dernier titre le rattachait à notre province.

Le successeur de Charles III est le fils aîné, issu de son mariage avec la princesse Antoinette de Mérode : il se nomme *Albert*-Honoré-Charles ; il est bien connu par ses importantes recherches scientifiques. Né en 1848, il avait épousé, en 1869, une fille du feu duc de Hamilton[3]. Ce mariage a été plus tard annulé en cour de Rome et dissous par ordonnance souveraine (1880). Le prince Albert de Monaco vient de contracter récemment une nouvelle union avec Mlle Heine, veuve du duc de Richelieu.

⁂

Le mercredi 23 octobre dernier ont eu lieu les obsèques de M. Nicolas-Timothée Misset, curé-doyen de Verzy (Marne), au milieu d'un grand concours d'assistants qui disait assez haut les regrets sincères inspirés à tous par la mort de ce digne prêtre entièrement dévoué à ses paroissiens et à son église.

⁂

Quelques jours après, une autre épreuve bien cruelle frappait le clergé de Reims. M. l'abbé Deglaire, curé de la cathédrale, mourait subitement le dimanche 27 octobre.

M. Deglaire, né en 1832, débuta en 1856, comme vicaire de Saint-Remi. Il passa ensuite à la cathédrale ; en 1865, le cardinal Gousset l'attacha à sa personne en qualité de secrétaire particulier. Mgr Landriot le nomma aumônier du lycée. Sa nomination comme curé de la cathédrale datait du 2 février 1875.



1. Sur ce château, voir L. Palustre, *La Renaissance en France*, t. I, p. 110, et une notice intéressante dans le *Bulletin héraldique de France*, septembre 1889, col. 567 et s.

2. Le prince était le petit-fils et l'héritier du titre de la duchesse de Mazarin, morte en 1827, dernière descendante de la belle Hortense Mancini (*Revue de Champagne*, t. XVIII, 1885, p. 88 et s.). — Cf. *Documents historiques relatifs à la principauté de Monaco*, etc., publiés par G. Saige, Monaco, 1888, in-4°.

3. *Bulletin héraldique de France*, loc. cit., col. 559.

On annonce la mort, à l'âge de quatre-vingt-un ans, de Mgr Joseph Régnier, prélat romain, chanoine honoraire de Nancy, de Reims et de Saint-Dié, pieusement décédé à Nancy.

Né à Langres en 1808, élevé à Dijon, condisciple, pour la philosophie, au séminaire d'Issy, de M. l'abbé Lacordaire, dont il partageait la cellule et dont il était resté l'ami intime, M. Régnier, ses études de droit achevées, passa plusieurs années à Nancy. Ensuite il fut nommé juge de paix à Blamont; mais, après quelque temps, il se sentit appelé à l'état ecclésiastique, fit ses études théologiques à Rome, et fut ordonné prêtre en 1858.

Mgr Régnier avait en grande affection la Maîtrise de la cathédrale de Langres et se plaisait à lui donner de fréquentes marques de sa sympathie. Ainsi, chaque année, les prix de chant et de musique étaient dus à sa générosité. Lui-même aimait à venir assister à leur distribution, et jusqu'aux dernières années de sa vie, on le vit fidèle à cette démarche, tout à l'honneur des maîtres et des élèves de l'excellente école langroise de chant.

M. l'abbé Régnier a publié plusieurs recueils de musique religieuse et deux ouvrages : *Lacordaire*, souvenirs et lettres d'amis, et *Deux visites au curé d'Ars*. Son ouvrage sur l'*Orgue* est un des plus intéressants qui existent sur ce sujet spécial.

* * *

Le mardi 12 novembre 1889, ont été célébrées en l'église Sainte-Madeleine de Troyes, au milieu d'un grand concours de population, les obsèques de M. Argence, avocat, ancien député et maire de cette ville, ancien président du Conseil général de l'Aube, officier de la Légion d'honneur, mort à Paris à l'âge de 77 ans.

Le deuil était conduit par M. René Varennes, beau-fils de M. Argence, accompagné de M. de Larguelay, de Ramerupt, son parent. Une compagnie du 19e bataillon de chasseurs à pied a fait le service d'honneur.

Sur la tombe, plusieurs discours ont été prononcés : par M. Pierret qui, comme ancien maire, a parlé des travaux administratifs de son prédécesseur; par M. Gustave Huot, au nom de la Société académique, dont M. Argence était le plus ancien membre résidant; par M. Jules Legoux, qui a loué l'activité de l'homme d'affaires et la loyauté de l'homme politique; et enfin par M. Petit, qui, dans un rôle plus modeste mais non moins sacré, a acquitté la dette de la reconnaissance et de l'amitié, en rendant hommage aux vertus privées du défunt.

* * *

On lit dans la *Vérité*, journal d'Epernay :

« Nous avons le regret d'apprendre à nos lecteurs la mort de M. Harlay, premier adjoint au maire d'Epernay, directeur de la

caisse d'épargne, secrétaire de la délégation cantonale, administrateur de l'hospice, membre du conseil d'hygiène, de la commission de viticulture, etc., décédé à Epernay, à l'âge de 55 ans, à la suite d'une longue et cruelle maladie.

« M. Harlay, qui vient d'être enlevé si prématurément à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis, était un homme d'études qui s'assimilait facilement les connaissances les plus diverses; aussi l'avait-on nommé membre de toutes les Sociétés d'utilité publique, dans lesquelles il remplissait un rôle très actif.

« La délégation cantonale d'Epernay perdra en M. Harlay un membre dévoué qui a rempli sa tâche durant plusieurs années avec un grand dévouement.

« En 1884, il fut un des organisateurs de l'exposition scolaire qui fut très brillante et dura trois mois.

« Son esprit droit et juste, son caractère impartial l'avaient depuis longtemps fait remarquer; aussi, l'an dernier, fut-on heureux de le voir accepter le titre de premier adjoint de la ville, rôle qu'il remplit avec la plus grande intelligence et le plus complet dévouement. »

*
* *

Le samedi 28 septembre dernier ont eu lieu, à Epernay, les obsèques de sœur Marie-Alphonse, enlevée malheureusement à l'affection de la communauté des Dames du Bon-Secours et des nombreux malades qu'elle a soignés avec dévouement durant plus de dix années.

A huit heures du matin un service religieux a été célébré dans la paroisse d'Avize. Malgré les vendanges qui occupaient en ce moment tous les habitants de cette ville, l'église était pleine de fidèles qui avaient tenu à rendre les derniers honneurs à la regrettée défunte.

A dix heures et demie, en l'église paroissiale d'Epernay, a eu lieu le service solennel auquel assistaient M. le maire, plusieurs conseillers municipaux, un grand nombre de notabilités et une foule recueillie.

Cette cérémonie, des plus simples et des plus touchantes, était un juste hommage rendu à la mémoire de la sœur Marie-Alphonse, en même temps qu'elle témoignait de la grande sympathie dont les Dames du Bon-Secours sont l'objet de la part des habitants de notre contrée.

BIBLIOGRAPHIE

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne (année 1889), in-8° de 306, 68, XXXII pages. 43me volume, t. XIII de la 3me série. — Auxerre, secrétariat de la Société ; Paris, chez G. Masson et chez A. Claudin.

Le Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne paraît depuis 1847, époque de sa fondation. Non-seulement il a eu le rare mérite d'être publié jusqu'ici sans interruption, mais, par un contraste frappant avec ce qui se passe trop souvent pour d'autres Annuaires, le volume de 1889 nous parvient même avant l'heure, puisqu'il porte la date du 10 octobre dernier. Bel exemple d'activité que plusieurs de nos Sociétés savantes devraient bien imiter !

Les travaux substantiels et variés que contient ce volume, divisé en trois parties, sont les suivants :

I. Sciences historiques. — Max. Quantin. *Notice biographique sur Charles-Isidore Blanche, consul de France à Tripoli (Syrie)* (p. 5 à 44). M. Blanche, né à Saint-Bris, près Auxerre, le 5 mars 1823, est mort à Beyrouth, le 11 décembre 1887. Son biographe, qui était en même temps son ami, retrace dans des pages intéressantes les services sérieux que ce consul, homme d'intelligence et de cœur, rendit à l'influence française en Orient, pendant un séjour de quarante années. Une correspondance inédite sur les affaires du Liban est donnée en appendice. — H. Monceaux. *La Révolution dans le département de l'Yonne* (Essai bibliographique), 1788-1800. Première partie, 1788-1792 (p. 45 à 288). Un prélude écrit avec méthode rappelle d'abord les origines du département de l'Yonne et sa formation en 1790. « Les pays « empruntés par ce département à la province de *Champagne* ont « été, dit l'auteur (p. 47), l'arrondissement de Sens (ancien Séno- « nais), l'arrondissement de Joigny pour partie, et celui de Ton- « nerre, en même temps que la partie Est de celui d'Auxerre. » Depuis 28 ans M. Monceaux est secrétaire de la Société des sciences de l'Yonne ; il a mis plus d'un quart de siècle à réunir avec patience les matériaux d'une vaste bibliographie sur les choses et les hommes de ce département pendant la Révolution. Son travail qu'il intitule trop modestement un « Essai » et dont la 1re partie seule a paru, occupe déjà pour cinq années (1788-92) 250 pages environ du Bulletin de 1889. Ces pages, ornées de nombreuses vignettes qui en rendent l'aspect attrayant, forment une utile contribution à l'histoire de la Révolution française dans notre pays. — Ch. Moiset. *Le Crime*, étude sociale, rapport sur l'ouvrage de M. Henri Joly (p. 289 à 301). — A. Savatier-Laroche. *L'impôt sur le revenu*, rapport sur l'ouvrage de M. Joseph Chailley (p. 303 à 306).

II. Sciences physiques et naturelles. — Philippe Salmon et Dr Adrien Ficatier. *L'Yonne préhistorique* (p. 3 à 35). Cet excellent travail, établi pour chaque commune du département de l'Yonne, est destiné à contribuer à l'établissement d'une topographie préhistorique générale en France. Pour l'intelligence de leurs tableaux et de la carte préhistorique de l'Yonne qui les accompagne, les auteurs donnent, au début, la légende internationale des signes paléœthnologiques. — G. Cotteau. *Les Sciences naturelles à la réunion des délégués des Sociétés savantes* (p. 35 à 44). — J. Lambert. *Note sur le développement de* l'Echinospatangus neocomiensis *d'Orbigny* (p. 45 à 59). — Dr F. Rabé. *Observations sur le passage des oiseaux dans le département de l'Yonne pendant l'année* 1888 (p. 61 à 68).

III. Comptes-Rendus des séances (pendant le 1er semestre 1889), par H. Monceaux et Fr. Molard (p. I à XXXII).

Nous regrettons que les limites restreintes d'un compte-rendu bibliographique ne nous permettent pas d'insister plus longuement sur le dernier Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Le simple aperçu qui précède suffira, nous l'espérons, pour donner une idée de l'importance et de la diversité des études poursuivies avec succès par cette Société. E. V.

*
* *

Recherches sur les débuts de l'Imprimerie à Provins, par Henri Stein, archiviste-paléographe (Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, année 1889, p. 218-228), plaquette in-8°.

Depuis longtemps on pensait que l'imprimerie avait été introduite à Provins en 1496 par un certain Guillaume Tavernier. On savait d'ailleurs qu'après lui, la veuve Jean Trumeau tint un établissement typographique dans la même ville (1521-1526).

Or, le travail de M. H. Stein nous apprend que la bibliothèque d'Auxerre possède deux petits incunables inconnus jusqu'à présent : les *Vigilles des mors en françoys* et les *Sept pseaulmes en françoys*. M. Stein les décrit avec soin. Ces deux livrets portent la mention authentique : « Imprimees à Provins ». Quant au nom de l'imprimeur Jean Trumeau, il ne figure, il est vrai, que sur un seul d'entre eux ; mais l'autre présente certains indices donnant à penser qu'il sort de la même officine. De ces faits M. Stein tire la conclusion suivante : « Jean Trumeau, dit-il, que l'on connaissait déjà comme libraire mais pas encore comme imprimeur, a dû tenir boutique à Provins quarante ans au moins, et à sa mort (dont la date est ignorée mais antérieure à 1521), laisser son matériel et sa clientèle à sa veuve, qui continua la même industrie. » La marque de ce prototypographe provinois, restée inédite jusqu'à ce jour, a pu être reproduite par M. Stein, à l'appui de son étude, grâce à l'obligeance de M. Claudin, libraire.

Tel est le résumé du court mais substantiel travail de notre érudit collaborateur. Nous ne pouvons que savoir gré à M. Stein d'avoir, avec sa sagacité ordinaire, éclairci le problème de l'origine de la typographie provinoise. E. V.

* * *

Lettres missives des XVe et XVIe siècles conservées aux Archives municipales de la ville de Troyes, publiées par Henri Stein (Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. XXV, année 1888), Paris, 1889, 50 p. in-8°.

On connaît déjà par de savantes publications un bon nombre de lettres missives adressées, à des époques diverses, par des rois de France ou des personnages de haut rang, à la ville de Troyes. Ces lettres constituent une des correspondances les plus importantes que l'on puisse rencontrer aujourd'hui dans des archives municipales.

En dehors de ce qui était déjà connu, M. Stein vient de faire paraître cinquante documents nouveaux. Les lettres qu'il publie émanent de Charles VIII et de François Ier, ou de gouverneurs de Champagne (Louis de Laval, Charles d'Amboise, Jean d'Albret), ou de grands officiers (le connétable de Saint-Pol, Olivier le Daim, Florimond Robertet). Elles sont pour la plupart relatives aux affaires extérieures, aux guerres soutenues contre les ennemis de la France, aux armements et approvisionnements de vivres, et surtout aux impôts ou emprunts nécessités par les circonstances et toujours onéreux pour le peuple.

La ville de Troyes qui, par son importance et sa situation particulières, eut l'avantage d'être en communication constante avec les rois ou leurs représentants directs, eut aussi, — dit M. Stein, — le privilège de se trouver une des premières à fournir des subsides. Aux appels du pouvoir royal toute résistance était inutile, comme le démontrent les documents publiés.

D'autres lettres, — en plus petit nombre, mais non les moins intéressantes, — concernent l'administration et viennent confirmer, spécialement pour le règne de François Ier, ce que nous apprend le *Catalogue des actes* de ce prince, édité par l'Académie des sciences morales.

Dans son travail M. Stein a pris pour règle de n'imprimer que des textes inédits. Il les a accompagnés de notes et d'indications bibliographiques qui complètent utilement cette excellente publication.

* * *

Le Service du ban et arrière-ban dans le bailliage de Troyes, au XVIIe siècle (1689-1695), avec des documents inédits, etc., par Alphonse Roserot, membre honoraire de la Société

Académique de l'Aube, Troyes, imprimerie Dufour-Bouquot, 73 p. in-8° (Extrait de l'*Annuaire de l'Aube*, année 1889).

M. A. Roserot, notre collaborateur, qui a été, il y a quelques années, attaché au service des Archives départementales de Troyes, a puisé dans ce dépôt et publie aujourd'hui, avec une savante introduction et des notes explicatives, 13 documents intéressant l'histoire du service militaire à la fin du XVII[e] siècle. Ces documents sont inédits, à l'exception d'un seul que sa très grande rareté rendait digne de la réimpression : C'est un état des 150 gentilshommes convoqués en 1689 « pour servir au ban et arrière-ban » dans les six bailliages champenois de Troyes, Chaumont, Langres, Provins, Nogent et Sens (pièce justificative I).

Les trois chefs militaires chargés d'organiser le ban et l'arrière-ban en Champagne, à l'époque étudiée par l'auteur, étaient : le duc d'Atry, lieutenant-général au Gouvernement de Champagne ; M. de Vauréal, lieutenant de Roi au même Gouvernement ; et M. de Chavaudon, lieutenant-général d'épée au bailliage de Troyes. M. Roserot présente sur leur généalogie des détails nouveaux, et il insiste sur la physionomie assez particulière de M. de Vauréal chargé sans doute par ses fonctions de la tâche la plus importante dans les levées militaires. La correspondance de ce personnage avec son subordonné, M. de Chavaudon, révèle les difficultés qui, trop souvent, retardent l'arrivée des gentilshommes convoqués.

Quant aux règles applicables à la levée des troupes, on peut s'en faire une idée d'après l'ordonnance de M. le duc d'Atry du 27 avril 1690, et la lettre de M. de Chavaudon, du 1[er] mai, servant de commentaire au rôle contenu dans cette ordonnance (pièce justificative IV). Le rôle était d'abord établi par le bailli, chef désigné pour commander la noblesse du bailliage. Le lieutenant-général au Gouvernement arrêtait ce rôle, puis le faisait transmettre au lieutenant-général du bailliage, sous forme d'ordonnance. A partir de ce moment, la direction du recrutement passait à un lieutenant de Roi[1] au Gouvernement (M. de Vauréal dans l'espèce), qui surveillait l'exécution des ordres d'appel dans chaque bailliage.

L'obligation du service du ban était déterminée par la valeur des revenus en fiefs qui servait aussi de base au calcul de la taxe à fournir par certains exemptés. Or, de nombreux fiefs, ayant été autrefois compris dans le grand bailliage de Troyes, le travail de M. Roserot offrira, pour leur histoire, une utilité incontestable. Il offrira de plus un sérieux élément d'information à tous ceux qui voudront étudier la question du service militaire dans l'ancienne France.

S. T.

* * *

1. Gouverneur de villes importantes qui ne relevait que du Roi. Il devait y en avoir quatre en Champagne.

Les Monuments historiques du département de la Marne, par E. de Barthélemy, Châlons-sur-Marne, imprimerie-librairie de l' « Union républicaine », 1889, un vol. in-12 de 106 p.

Il n'est pas indifférent pour bien comprendre le mouvement archéologique de connaître l'ancienne géographie d'un pays et les divers maîtres auxquels il a appartenu. Aussi l'auteur parle-t-il d'abord des peuples qui ont habité jadis le territoire formant aujourd'hui le département de la Marne et des rois ou seigneurs féodaux qui l'ont possédé. Après quoi, entrant dans le vif de son sujet, il passe une revue rapide des principaux monuments successivement édifiés sur le sol depuis l'époque gallo-romaine jusqu'au XVI[e] siècle. L'art chrétien est celui qui, dans la Marne, nous a légué les plus beaux chefs-d'œuvre. La parure extérieure des églises a trop souvent, il est vrai, souffert des injures du temps ou des hommes. Mais, en fait d'objets artistiques placés à l'intérieur des édifices religieux, que de richesses on possède encore ! Parmi elles, on peut citer, entre beaucoup d'autres : les rétables de Coligny, de Faux-Fresnay et de Fromentières (Renaissance) ; le jubé de l'église de Notre-Dame de l'Épine ; les vitraux des églises de Reims et de Châlons-sur-Marne ; les carreaux vernissés du Moyen-Age conservés dans la chapelle de Baye, à Orbais, Vertus, etc. ; la statue de la vierge du Breuil, etc., etc.

Il était impossible d'avoir un meilleur guide que M. E. de Barthélemy dans une promenade archéologique à travers le département de la Marne qu'il a aimé et connu d'une façon particulière. Aussi ne nous fait-il grâce d'aucun détail. Ne songeons pas à nous en plaindre. N'est-ce pas, en effet, une vraie bonne fortune que de pénétrer avec l'auteur jusque dans les recoins d'un pays qui lui est familier, qu'il a parcouru, et dont il décrit complaisamment les antiquités ? Que de vénérables débris, à peine connus du public, sont pour M. E. de Barthélemy l'objet d'une attention jalouse ! Ici c'est un champ qui contient une pierre debout ; là une modeste église de village présentant quelque détail archéologique ; ailleurs des ruines intéressantes, de vieilles habitations, des curiosités multiples. Sur toutes ces raretés les pages écrites par M. E. de Barthélemy contiennent des renseignements utiles à l'histoire de l'art. On peut se faire une idée de l'importance et de la variété des sujets traités en considérant leur simple nomenclature que voici : Généralités sur les monuments et leur style ; — Ornements divers des églises ; — Châteaux-forts, constructions militaires ; — Ville de Reims (porte de Mars, maison dite des Musiciens, cathédrale de Notre-Dame et église de Saint-Remi, Hôtel de Ville) ; — Eglise de l'abbaye d'Avenay ; — Eglise de Cauroy ; — Châlons-sur-Marne (cathédrale de Saint-Etienne, églises de Notre-Dame en Vaux, de Saint-Alpin, de Saint-Jean) ; — Eglise de Maisons-en-Champagne ; — Montmort (église et château) ; — Eglises de Rieux, de

Vertus, de Sommepy ; — Notre-Dame de l'Épine ; — Eglise abbatiale d'Orbais[1].

Le livre de M. E. de Barthélemy est avant tout une œuvre de vulgarisation. Le style est simple, clair, dégagé de cet étalage d'érudition qui parfois dégénère en défaut. Le format portatif et les dimensions commodes de cette notice descriptive en feront un excellent *vade-mecum* pour l'archéologue et pour le touriste. Puisse-t-elle faire connaître et apprécier, comme ils le méritent, nos monuments historiques de la Marne qui sont si dignes d'être conservés et dont M. E. de Barthélemy a dit avec raison : « Les vieux monuments sont la décoration du pays : on ne les improvise pas et il est de toute justice de sauvegarder autant que possible ces respectables et souvent admirables débris d'un art qui est certainement un des honneurs de la France[2]. »

E. V.

1. L'abbaye d'Orbais n'était pas cistercienne, comme il est dit à tort (p. 102), mais bénédictine De plus, le livre défigure (p. 101) les noms de deux abbés d'Orbais, Guy de Treveselay (m. en 1352), et Pierre de Chavigny (m. en 1420), dont les dalles funéraires existent encore. Ces légères erreurs qu'eût corrigées le regretté M. Edouard de Barthélemy, s'il avait vécu, tiennent à ce que son œuvre est posthume.

2. Le *Bulletin monumental* (année 1887, p. 162 à 214) a donné, comme annexe à la loi du 30 mars 1887 sur la conservation des objets d'art, la liste des monuments historiques classés en France et en Algérie.

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube *(Séance du 18 octobre 1889)*. — Présidence de M. G. Huot, président.

MM. Lucien Lasneret, de Fontenay, Coudrot et Chadenet sont proclamés membres associés.

Ouvrages offerts. — Par M. Roserot, membre honoraire : *Notes sur quelques ouvrages de l'abbé Mathieu* et *Quatre lettres missives des rois François Ier, Henri IV et Louis XIV*[1].

Par M. Taillebois, membre correspondant : *Monnaie inédite en Electrum.*

Lectures et communications. — M. le président annonce la mort de M. Charles Lasneret, membre honoraire, rappelle la part active qu'il a prise aux travaux de la Société, et exprime les regrets que cause sa perte prématurée.

M. le président annonce ensuite les récompenses décernées à l'occasion de l'Exposition universelle. La Société académique a obtenu une médaille d'argent pour la collection de ses publications; la Société horticole a eu une médaille d'or pour son exposition collective, et plusieurs autres récompenses pour des concours spéciaux; le Comice agricole ne s'est vu décerner qu'une médaille d'argent, bien que sa collection fût de la plus grande importance. La décision du jury s'est ressentie de la trop grande hâte avec laquelle les produits exposés par cette Association ont été examinés.

Médailles particulières : Médaille d'or à M. Marcel Dupont, pour ses expériences agricoles à l'Ecole normale; médaille d'argent à M. de La Boullaye, pour son exposition de sylviculture; médaille d'argent à M. Royer, pour l'enseignement du dessin, et médaille d'or à l'Ecole de dessin dirigée par lui ; médaille d'or à M. G. Huot, pour ses betteraves à sucre; mention honorable à M. Briard, pour ses remarquables travaux botaniques.

M. Le Clert communique la liste des dons faits au Musée pendant le dernier trimestre. Des remerciements sont adressés aux donateurs.

M. l'abbé Lalore propose pour l'*Annuaire* un travail sur le vitrail du *Christ au pressoir*, dans la cathédrale de Troyes. A cette occasion, M. Lalore étudie, avec son érudition habituelle, ce thème symbolique du Christ au pressoir. On connaît, du XIVe au XVIIIe siècle, dix compositions sur ce sujet, soit en peinture, soit en sculpture;

1. *Revue de Champagne* 89, p. 82 et 339.

deux appartiennent au diocèse de Troyes, l'une est à la cathédrale, l'autre dans l'église de Mathaux; une troisième, en marbre blanc, se trouve à la cathédrale d'Anvers. M. Lalore a étudié à fond aussi la question des donateurs du vitrail que possède la cathédrale. Ce travail, d'un haut intérêt, est renvoyé à la Commission de l'*Annuaire*.

M. Albert Babeau rend compte sommairement du travail de de M. Roserot sur *Quelques ouvrages de l'abbé Mathieu*, qui lui a été communiqué au cours de la séance, et signale l'intérêt que présentent les *Quatre lettres missives envoyées par des rois de France aux habitants de Troyes*.

M. de La Boullaye dépose sur le bureau les *Leçons d'horticulture*, par M. Berthier, instituteur au Plessis-Gâtebled. Ce travail est renvoyé à l'examen de M. Charles Baltet.

Elections. — MM. Thierry-Delanoue et le baron Doé sont nommés membres associés.

***

Société des Amis des Arts de Seine-et-Marne. — « A la suite de l'exposition de peinture fort bien réussie qu'elle a récemment organisée à Fontainebleau, la Société des Amis des Arts a tenu, le dimanche 3 novembre dernier, une réunion générale suivie du tirage de la tombola.

Le système et l'idée de cette tombola sont très ingénieux et méritent d'être signalés. Chaque sociétaire, selon le montant de sa cotisation, reçoit 12 ou 50 billets et peut, par conséquent, pour un prix modique, gagner un tableau d'une réelle valeur. De plus, le gagnant a l'avantage de choisir lui-même, parmi 150 toiles, celle qui lui plaît le mieux, et on n'a que l'embarras du choix quand, comme cette année, on a devant soi des tableaux signés Flameng, Barillot, Bulan, Veyrassat, etc. Ce système, laissant toute indépendance au gagnant, est, de plus, fort apprécié des peintres, car aucun n'est favorisé au détriment de l'autre par la Société, qui reste en dehors de la sélection, exclusivement faite par les intéressés.

La Société des Amis des Arts, maintenant sortie de la période d'organisation, va se trouver pour l'avenir en bonne situation et sera à même d'augmenter, l'an prochain, le nombre des tableaux affectés à la tombola. Tous les frais d'installation — et ils ont été importants — dans la vaste salle de la Belle Cheminée, sont faits; les recettes futures constitueront un fonds de réserve qui ira grossissant.

Ce Salon annuel est très intéressant et très bien compris. Outre les œuvres des artistes, nos concitoyens de la ville et des environs, il reçoit des toiles de peintres en renom, et, si ce ne sont pas les grandes compositions exposées à Paris, ces envois, de moindre

dimension, sont les études, les impressions premières des maîtres, qui sont d'un prix plus abordable, en rapport avec les ressources des amateurs de la province. En outre, on a l'avantage de n'avoir pas à subir l'intermédiaire, souvent bien onéreux, des marchands de tableaux.

Pour l'an dernier, le produit de la vente faite directement pendant les trois mois d'exposition s'est élevé à 8,000 fr.

Il y avait lieu, à la dernière assemblée générale, de nommer d'abord un président.

Les suffrages se sont unanimement portés sur le comte Henri Greffulhe[1], dont on connaît les goûts artistiques et éclairés, joints à une amabilité très grande. Le comte Greffulhe, très touché de cette marque de sympathie, a accepté de suite la présidence avec plaisir et, par télégramme, a remercié les membres de la Société.

Pour les autres membres du Comité, les voix ont été données à des personnes des mieux posées dans la ville, que leurs goûts et leurs situations mettent à même de seconder utilement les efforts des organisateurs.

Ont été nommés :

Vice-Présidents : MM. de Séréville et Péclet.

Secrétaire général : M. Weber.

Trésorier : M. Bordereau.

Membres : MM. le colonel Rosier; Regnart; capitaine de Lagarenne; colonel Delevieleuse; Ernest Pinguet; Léon Pinguet; vicomte Aguado ; Camille Depret; capitaine d'Harcourt; capitaine Barré; comte Lavaurs; duc de Caraman ; Benoist (de Lizy-sur-Ourcq); Legrand (d'Ury).

Les membres de la Commission de réception pour l'année 1890 ont été élus dans l'ordre suivant :

MM. Paul Tavernier; Berton; Veyrassat; Comte; Borchard; Adrien Moreau; de Penne; Saint-Marcel; Brunet-Houard; Metzmacher; Benjamin Constant; Gibaut; Tanzi; Carrier-Belleuse et Marcé.

On observera que, parmi les membres de cette Commission, figurent plusieurs artistes étrangers à Fontainebleau, tels que MM. Benjamin Constant et Carrier-Belleuse, etc. Leur nomination est, pour la Société, une excellente chose, car ils ont promis d'amener à participer à l'exposition nombre de leurs amis, peintres de talent, dont les envois donneront chaque année un nouvel attrait au Salon de Fontainebleau.

Une dernière remarque : afin de laisser au Comité l'entière direction de la Société, les artistes n'ont que voix consultative

1. Député de Seine-et-Marne pour l'arrondissement de Provins.

dans les réunions. Les membres de la Commission de réception sont nommés par les peintres exposants. »

(Extrait du journal l'*Abeille de Fontainebleau* du 8 novembre 1889.)

***

Société des Lettres, des Sciences, des Arts, de l'Agriculture et de l'Industrie de Saint-Dizier *(Séance du 24 octobre 1889)*. — Présidence de M. le vicomte Ch. de Hédouville.

M. le Président annonce que Mme Cornuel, de Wassy, a fait don à la Société, pour son musée, de la belle collection géologique de M. Cornuel. Ce savant l'avait formée dans l'arrondissement même; elle intéresse donc tout particulièrement le pays; aussi tous les membres présents chargent M. de Hédouville de remercier en leur nom la généreuse donatrice.

M. Fourot achève la lecture de son travail sur les *Origines de Saint-Dizier*.

« En 1308, Philippe le Bel, avant de se rendre à Poitiers où il devait conférer avec le Pape au sujet des Templiers, s'arrête à Tours et convoque un parlement où toutes les villes et châtellenies de France devront envoyer leurs représentants. Les échevins et la commune de Saint-Dizier députent Raoul Winemer et Jacques Haubergie, avec plein pouvoir de faire et de consentir... tout ce qu'il plaira au monarque.

Durant la guerre de Cent ans, la Champagne fut rudement éprouvée, sinon par les Anglais, du moins par leurs alliés. Puis, comme les fléaux semblent s'appeler, c'était la peste, c'étaient les bandes indisciplinées qui se ruaient sur les populations affolées; c'étaient les seigneurs voisins qui, pour des querelles personnelles, rançonnaient à l'envi le pays. Saint-Dizier n'échappa point à ces fléaux combinés : les Lettres de rémission accordées par Charles V au sire de Beauffremont et à ses alliés prouvent qu'ils avaient bien des torts à se faire pardonner. D'autre part, les nombreux dépôts de pièces d'or ou d'argent confiés à la terre durant cette période et retrouvés de nos jours, témoignent de la frayeur qui s'était emparée de la France, au moins dans notre région.

Edouard de Dampierre, dernier du nom dans la branche de Saint-Dizier, étant mort au commencement du xve siècle, sa seigneurie passa, du moins en partie, aux Vergy; mais des donations partielles faites à Charles VI, puis des alliances qui déplurent au roi firent entrer Saint-Dizier dans le domaine de la Couronne.

Il est intéressant de suivre, à la fin de cette période de formation, les développements progressifs de la vie communale : les habitants, attachés à leur Charte, ne permettent au Seigneur ni empiètements ni retours en arrière; ils vivent en un mot de leur vie propre et s'affranchissent petit à petit de la tutelle qui leur avait été nécessaire dans le principe. Ils veillent au bon ordre, à

la police, concilient les partis, et si l'on conteste leur *bien jugé*, ils enverront un jour le curé de La Noue, Guillaume Minet, pour soumettre à « Nos seigneurs les Eschevins d'Ypres » plus de trois cents cas, peut-être supposés pour la plupart, dont la solution leur évitera désormais un recours difficile et dispendieux.

Unis maintenant à la grande Patrie qui marche, elle aussi, vers une plus complète cohésion, ils sauront un jour suppléer par le courage au nombre des soldats et à la force des murailles, et on les verra tenir l'armée de Charles-Quint en échec assez longtemps pour que la France ait le temps de se recueillir et les moyens de repousser l'invasion. »

***

Société historique et archéologique de Chateau-Thierry. *Séance du 12 septembre 1889.*

A l'occasion du 25e anniversaire de sa fondation, la Société tient une séance exceptionnelle; c'est fête à la Maison La Fontaine.

I. — Cette séance a eu lieu sous la présidence de M. Barbey. Une vingtaine de membres ont répondu à l'appel du bureau. Un plus grand nombre se sont fait excuser.

Dans un discours fort goûté de l'assistance, le président a rappelé les modestes débuts de la Société et le fructueux développement qu'elle a atteint grâce aux efforts de ses membres. Ce discours, qui perdrait à être analysé ici, sera intégralement imprimé.

On a déjà parlé[1] de l'étude de M. Berthelé : *Une église champenoise et un architecte champenois en Bas-Poitou au XIe siècle.* Ce mémoire qui a été lu au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne va être prochainement publié; mais M. Berthelé, par une délicatesse qui l'honore, a voulu que notre Société, à laquelle il appartient, fût la première à avoir connaissance de cette thèse terminée, mise au point. Nous l'en remercions sincèrement.

Comment expliquer l'existence à Maillezais d'une basilique en tout conforme à Saint-Remy de Reims? Alors surtout qu'aucun monument similaire n'existait dans cette contrée ou dans les environs. Plusieurs auteurs avaient étudié la question, sans pouvoir donner du problème une solution convaincante. A l'aide de déductions tirées de la forme architecturale de certaines parties des deux monuments, — forme qui n'existe que là, — M. Berthelé a été amené à reconnaître qu'il y avait à Maillezais une influence toute champenoise. Or Maillezais a eu pour abbé un religieux du nom de Cauderan, ancien moine de Saint-Remy de Reims, et peut-être le créateur de la basilique rémoise. M. Berthelé ne l'affirme pas sans doute; mais n'est-il pas possible que ce religieux, connu maintenant comme le « maître des œuvres »

1. *Revue de Champagne*, 1889, p. 300 et 776.

de Maillezais, ait bâti Saint-Remy avant son arrivée dans le Poitou? Ce qui est prouvé irréfutablement, c'est que Saint-Remy et Maillezais sont deux sœurs nées à peu près au même temps, et dont la forme n'a aucune affinité, comme d'aucuns le prétendaient, avec l'architecture clunisienne. Si Cauderan n'a pas bâti Saint-Remy, il en a apporté les plans à Maillezais qu'il a réédifié sur ce modèle.

II. — M. Delteil a la parole; c'est un poète au cœur chaud, à l'imagination vive, admirateur passionné de La Fontaine. Il lit avec charme une pièce de vers dont il est l'auteur : *La Fontaine chez ses amis.*

La Fontaine a quitté un instant le séjour des ombres, il revient visiter sa maison,

Et voit par des savants sa demeure ennoblie.

Il remercie affectueusement ceux qui lui font tant d'honneur; personne n'est oublié ni parmi les anciens membres de la Société disparus aujourd'hui, MM. Hachette, de Vertus, Rollet, ni parmi ceux qui survivent.

Le poète est content de tous et il le leur dit en forts bons termes. Nous nous faisons un plaisir de citer le passage qui a rapport à notre vénéré président d'honneur, M. Fr. Moreau.

C'est beau les millions! mais la gloire est plus belle!
Les millions fondus, la gloire est éternelle !
N'est-ce pas vrai cela! dites, M. Moreau.
Oui, votre nom vivra par-delà le tombeau!
Vous avez, de l'argent faisant un noble usage,
Fouillé partout le sol, et montré d'un autre âge
Des trésors instructifs même pour le présent!
Octogénaire, à vous notre éloge fervent!

Cette lecture a été fréquemment interrompue par des applaudissements.

La séance s'est terminée par une amusante petite scène de M. Henri Jousseaume, intitulée *L'Avare puni.*

Le Banquet

A 6 heures du soir, 25 sociétaires ont pris place à table et la plus franche cordialité a régné pendant le repas.

Parmi les toasts, nous signalerons celui qui a été porté à M. Fr. Moreau.— La gaieté devait avoir son tour à la suite d'un toast spirituel « aux Frêlons », c'est-à-dire à ceux des membres qui n'apportent pas leur tribut *de miel* à la ruche archéologique. M. Barbey a répondu non moins spirituellement que tous les membres étaient utiles, qu'il n'y avait pas de « Frêlons », puisque chacun contribue à alimenter le budget dont l'appoint est indispensable à toute Société.

M. Henri Jousseaume a lu sa pièce de vers intitulée : l'*Archéo-*

logie : c'est une fine critique qui a fort diverti, sans blesser personne.

Séance du 1er *octobre* 1889. — I. — M. Moreau, président d'honneur, écrit pour dire à ses collègues « combien il a été touché de leurs sentiments bienveillants (exprimés dans la réunion exceptionnelle du mois dernier); il compte bien, à la fin de l'année, leur adresser ses remerciements directs par l'envoi d'un nouveau fascicule relatif aux fouilles opérées à Chassemy et à Cys-la-Commune ».

II. — Le secrétaire annonce la mort de M. Lesguillier, ancien député de l'Aisne, membre titulaire de la Société depuis 1881, qui laisse la réputation d'un ingénieur distingué et dont la perte cause de grands regrets.

III. — Nous croyons devoir signaler à nouveau le mérite de l'ouvrage « *l'Art en Poitou* » que M. Berthelé vient d'offrir à notre Société. Quelques parties présentent pour nous un grand intérêt. Le chapitre qui concerne les cloches mentionne notamment des recherches faites dans notre arrondissement.

IV. — M. Berthelé communique un outil ayant appartenu au fondeur de cloches François Barrard, originaire de Lorraine (Champigneulle, département de la Haute-Marne), qui travailla dans les environs de Château-Thierry, il y a 60 ans, en compagnie de son père et des Cochois, père et fils, originaires de la même localité ; à Bézu-Saint-Germain en 1826 ; à Beuvardes en 1827 ; à Montlevon en 1829, etc. François Barrard, son frère, et son fils Jean-Baptiste, en 1835, fondirent à la Chapelle-Monthodon, un certain nombre de cloches. Ce chantier, que les fondeurs quittaient au retour de l'hiver, pour y revenir au printemps, fut l'origine d'une fonderie qui dura jusqu'en 1865 environ et fournit près de 300 cloches dans notre région, sous la direction de Jean-Baptiste Barrard.

M. Berthelé promet de présenter, dans une prochaine séance, une étude sur les fondeurs de cloches ayant travaillé pour les églises du département de l'Aisne ; il y comprendra naturellement le chantier des Barrard.

V. — M. Douchy dépose sur le bureau le cahier des ordonnances de police du bailliage de Gandelu, en date du 6 novembre 1758, rendues par Mgr le duc de Tresmes (Louis-Léon Potier de Gesvres), sur la requête présentée par Hochard, procureur fiscal dudit bailliage. « On ne peut remettre trop souvent, dit l'édit, sous les yeux du public la disposition des anciennes ordonnances, afin de maintenir le bon ordre et la discipline si nécessaires à faire observer et dont les officiers sont chargés, etc. »

Ces articles sont relatifs d'abord à l'église, à la fête de Cerfroid, puis aux marchands, aux cabaretiers, à la voirie, à la garde des bestiaux, aux vagabonds, à la chasse, au glanage, etc.

Séance du 2 novembre 1889. — I. — M. le président annonce la mort de M. Torchet, président de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne (section de Meaux). M. Torchet était notre compatriote : né à Coincy-l'Abbaye, le 20 août 1815, il commença ses études à Soissons et les termina à Meaux. Il se consacra avec la plus grande ardeur à l'étude de la musique et à la propagation des Sociétés orphéoniques, dont celle de Meaux, fondée par lui, est l'une des plus anciennes.

Cette passion, tant son zèle était grand! ne fut point exclusive : à côté du musicien, il y avait le lettré. M. Torchet fut l'un des fondateurs de la Société d'archéologie, dont il a été successivement vice-président et président. Une maladie terrible a pu seule arrêter la grande activité de M. Torchet.

Notre Société ressent vivement la perte qu'éprouve une compagnie voisine et amie; elle n'oublie pas les bons rapports qui n'ont cessé d'exister jusqu'ici et que l'avenir ne peut manquer de rendre encore plus intimes et plus agréables.

II. — A la suite du rapport de M. Le Feyer sur l'organisation du Musée, rapport qui a valu à son auteur les félicitations de l'Assemblée, il est décidé : 1° que ce document sera publié *in-extenso*; 2° qu'une Commission composée de MM. Barbey, président; Harant, conservateur des objets d'art; Fr. Henriet, critique d'art, et Le Feyer, bibliothécaire, sera chargée de préparer un catalogue descriptif des objets qui forment le Musée de la Société; 3° qu'une demande sera adressée à la Municipalité à l'effet d'obtenir l'autorisation, pour répondre au désir du public, de cataloguer de la même façon les tableaux, statues, gravures, etc., du Musée de la ville.

III. — M. Morsaline, architecte, membre titulaire, en faisant une fouille dans la maison Deville-Anglebert (au coin de la route de Soissons et de la Grande Rue) a mis à découvert, sur une longueur de dix à douze mètres, le restant, très bien conservé, d'une partie du soubassement en talus du mur de la tour de gauche de l'ancienne porte de la ville (porte Saint-Crépin). Le parement de cette tour est en grès de petit appareil; elle paraît en tout semblable à la porte Saint-Pierre, à la tête de la rue du Château.

Notre collègue est à la recherche de documents qui puissent lui permettre d'indiquer comment cette porte se reliait à l'ancienne enceinte de la ville, enceinte se trouvant à 36 mètres en arrière.

IV. — M. Fr. Henriet fait passer sous les yeux de ses collègues des cartons peints représentant des carreaux vernissés provenant du presbytère d'Oulchy-le-Château. Ces carreaux garnissent l'âtre d'une cheminée et forment des hexagones irréguliers de de 0 m. 15 c. de long, sur 0 m. 10 c. de hauteur. La couleur est vive; ces carreaux n'ont pas le trait violet qui caractérise les

faïences nivernaises. M. Henriet pense qu'ils proviennent de Delft et remontent au XVIe siècle, peut-être au XVIIe.

V. — M. Berthelé a transmis la note suivante :

« Deux feuillets de la Bible en images du XIIIe siècle, un chef-« d'œuvre de la bibliothèque de sir Thomas Phillipps à Chelten-« ham, séparés de l'exemplaire antérieurement à l'acquisition de « sir Thomas Phillipps, ont été recueillis par un de nos amateurs « les plus perspicaces et les plus habiles à reconnaître les monu-« ments qui peuvent intéresser notre art national, M. Jules Maciet « (de Château-Thierry), et celui-ci, avec un désintéressement dont « un autre grand établissement public (Musée du Louvre) devait « plus tard ressentir également les effets, a consenti à s'en des-« saisir en faveur de la Bibliothèque Nationale, où les deux « feuillets forment aujourd'hui le n° 2294 des Nouvelles acqui-« sitions latines. »

(Note de M. P. Durrieu : *Les manuscrits à peintures de la bibliothèque de sir Thomas Phillipps à Cheltenham*, p. 8[1].)

VI. — L'or n'est une chimère que dans les vaudevilles : les économistes, gens en qui on peut avoir toute confiance, ont prouvé irréfutablement qu'à la plus grande invasion de l'or répondait le plus grand essor industriel et commercial. M. Lélu, dans une préface sur une importante et imminente production du *vil métal,* a passé en revue bien des questions économiques intéressantes ; il a su présenter sa thèse à ses auditeurs — qui ne sont rien moins que des financiers — de telle façon que chacun a prouvé, par de sympathiques félicitations, qu'il attachait un véritable prix à ce travail ; nos *Annales* en 1889 le comprendront *in extenso.* La première question traitée par notre honorable collègue, « L'or dans l'antiquité », rentrait dans le cadre de nos études.

Les recherches de M. Lélu, qu'il a la modestie de regarder comme incomplètes, fournissent des renseignements précieux. Il dit avec Pelouze : « La haute estime des hommes, la valeur supérieure qu'on lui attribue, n'est pas uniquement acquise à l'or par l'effet du préjugé, ni fondée sur des idées purement arbitraires : ce métal a une excellence réelle. »

Ne nous étonnons donc point qu'il en soit question dans les Védas, comme dans la Bible — témoin le temple de Salomon ; et chez les Japonais, comme chez les Egyptiens — témoin les révélations des hiéroglyphes. Chez les Grecs, Homère vante les richesses du palais de Priam, les armes de Diomède, etc ; chez les Romains, Virgile ne rappelle-t-il pas la soif inextinguible de l'or : *auri sacra fames?* Ovide ne décrit-il pas avec complaisance le palais du Soleil ?

1. *Extrait de la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, année 1889, p. 381-432.

Regia Solis erat sublimibus alta columnis,
Clara micante auro...

Et Pline, dans le XXXIIIe livre de son *Histoire naturelle*, ne nous laisse-t-il pas un témoignage irrécusable du sentiment général de ses concitoyens sur l'excellence de l'or? On trouve dans cet auteur des notions très précises et que l'expérience a pleinement confirmées, sur les principales propriétés de ce métal.

Toutes les contrées, ou à peu près, ont fourni de l'or. Le Pactole roulait des paillettes avant que les orpailleurs du Rhin existassent. Depuis quelques années, l'Australie et la Californie ont jeté sur le marché des quantités considérables d'or, mais qui ne peuvent avoir rien de comparable, assure M. Lélu, avec l'invasion américaine imminente et attendue. Dieu veuille que cette abondance d'or amène une longue période de fortune, de travail, de paix et de bonheur!

VII. — Il est procédé à une élection. M. Etienne Moreau-Nélaton est nommé membre titulaire.

* * *

Poésies champêtres de Scribe. — Un de nos amis nous communique les inscriptions suivantes, copiées par lui au mois de juillet 1864 dans le parc de Séricourt, commune de Bussières, près de la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne). — Le château et le parc de Séricourt appartenaient à Scribe, l'auteur dramatique bien connu, membre de l'Académie française. Il affectionnait cette propriété et se plut à l'embellir pendant toute sa vie. Il avait fait placer dans le parc, de distance en distance, aux endroits de son choix, un certain nombre de petits vers dont la lecture ne pouvait faire de mal à personne.

Sur la place, devant l'entrée du château, on lisait au-dessous d'une croix :

Seigneur, toi que nous bénissons,
Seigneur, protège nos villages.
A nos champs donne les moissons
Et le bonheur à nos ménages.

Dans le parc, au-dessus d'un petit châlet qui dominait la route :

Le théâtre a payé cet asile champêtre.
Vous qui passez, merci ; je vous le dois peut-être !

Au-dessus d'un moulin pittoresquement placé :

Artiste ou meunier, je te loue,
Dieu tout-puissant, toi dont la main
A ton gré fais tourner la roue
De la Fortune et du moulin.

Sur le bord d'un ruisseau qui courait dans le parc :

Clairs ruisseaux, verts gazons, près de vos bords fleuris,
Le plus que vous pourrez, retenez mes amis.

Un peu plus loin :

> Image de mes jours, ruisseau qui dans ta fuite
> Vers des bords inconnus cours te précipiter,
> Image de mes jours,... moins vite, va moins vite,
> Ainsi que mon bonheur je voudrais t'arrêter.

Enfin, sur une petite chaumière qui dominait la route et qui devait avoir reçu souvent la visite du célèbre littérateur :

> Adieu théâtre, adieu tourment!
> C'est ici mon œuvre dernière,
> Elle a pour titre la chaumière
> Et le bonheur pour dénoûment.

Tout cela est presque de l'archéologie aujourd'hui! Mais c'est en même temps de l'histoire. C'est à ce double titre que nous l'enregistrons. Les œuvres de Scribe occupent d'ailleurs une telle place dans le théâtre contemporain que nous sommes heureux d'avoir à nous occuper de lui. Son souvenir est encore trop vivace pour que nous ayons besoin de le rappeler.

Tony de Chartronges.

***

Le Champagne rémois a décidément bien mérité des Arts.

On annonce d'une part que Mme Rœderer, après avoir refusé récemment cent mille francs de l'admirable pastel de Millet, réduction exacte de *l'Angelus* qui a figuré récemment à l'Exposition Universelle, se dispose à l'offrir à l'Etat, en dédommagement de la perte de l'original.

D'autre part, ainsi que nous l'avons déjà dit (*suprà*, p. 782), Mme veuve Pommery, qui a soixante-douze ans, avait formé la généreuse résolution de laisser après sa mort un chef-d'œuvre au Louvre, et son choix s'était porté sur un tableau de Millet. Dans ce but, lors de la vente de Secrétan, elle poussa *l'Angelus* jusqu'à la somme de trois cent mille francs; on sait à la suite de quelles péripéties la fameuse toile fut définitivement adjugée aux Américains. Comme compensation à cet échec, Mme Pommery vient d'acquérir au même prix, de M. F. Bischoffsheim, les *Glaneuses*, autre page superbe du maître, qui a figuré, elle aussi, à la récente Exposition centennale du Champ-de-Mars, et dont s'enorgueillira dans l'avenir notre Musée national.

Nous ne pouvons résister au plaisir de placer sous les yeux du lecteur les lignes, pleines de grandeur et de sentiment, que Paul Mantz a consacrées à la description de cette belle toile dans son compte-rendu du *Salon de* 1857 [1] :

« Qu'on ne s'étonne pas trop vite, écrivait alors Paul Mantz en parlant des *Glaneuses* de Millet, de la haute estime que nous

1. *Revue française*, t. IX (mai-juillet 1857), p. 491 et suiv.

inspire cette composition magistrale : qu'on ne se montre point surpris que l'auteur ait su découvrir la grandeur dans un ordre d'idées où les écoles officielles n'ont jamais songé à l'aller chercher. Il est vrai. M. Millet a emprunté son motif aux plus humbles réalités de la vie rustique. Il ne s'agit dans son tableau ni des symboles que les religions positives imposent à l'adoration des hommes, ni des dieux, ni des rois, ni du passé, ni de l'avenir ; il n'y est question que d'une chose banale comme la misère, vulgaire comme le travail. Un vaste champ vient d'être moissonné : au fond, l'on voit se dresser la silhouette des gerbes entassées, et d'actifs ouvriers se préparent à engranger l'abondante récolte ; le tour des pauvres est venu : trois femmes, trois mères à coup sûr, protégées par ce droit que les plus antiques législations ont consacré, marchent courbées entre les sillons appauvris, et ramassent un à un les rares épis oubliés par le moissonneur. C'est là tout le tableau de M. Millet, c'en est là le sujet du moins, car je ne crois pas que la plume, si savamment conduite qu'elle soit, puisse jamais décrire les attitudes de ces glaneuses, la rusticité héroïque de leur accoutrement, et la puissante émotion qui se dégage de ce groupe si vrai et cependant si supérieur aux réalités de tous les jours, si simple et néanmoins si grandiose.

Le nouveau tableau de M. Millet échappe aux classifications reçues comme au bruyant hommage des curiosités banales. Il s'adresse, ou à ces cœurs profonds qui ont su rester enfants et à qui appartient de droit le royaume de l'art, ou à ces esprits délicats qu'une saine culture a fécondés, et qui, dans une longue cohabitation avec les maîtres, ont appris le secret de la majesté et de la grandeur......

Pour examiner à loisir les *Glaneuses* de M. Millet, pour rendre raison des sympathies que nous inspire ce talent si sobre et si fier, il faudrait plus de pages que nous ne pouvons en écrire. Une individualité puissante se dégage de cette composition virile. M. Millet est en dehors et au-dessus du mouvement contemporain par la largeur de sa manière, etc. Une gravité architecturale préside aux attitudes de ses figures, qui ont pourtant la souplesse de la vie; l'absence de tout détail superflu agrandit ses personnages, etc., et tout parle le même langage dans ce tableau où les contours, sans cesser d'être individuels, se confondent avec les choses ambiantes, et où la lumière et la couleur sont, avec la forme, en communion si étroite et si parfaite. L'ensemble de ces qualités.... contribue à répandre sur cette toile, humble et silencieuse d'aspect, un sentiment profond, une onction pénétrante. Ces pauvres femmes qui poursuivent gravement leur tâche laborieuse et qui, tendrement actives, ramassent quelques grains oubliés, ce sont des mères, ce sont des saintes. M. Millet excelle à transfigurer, par la poésie, les moindres scènes de la vie des champs... Ses *Glaneuses*..., sereines

et comme inspirées, apportent à leur pieux labeur une sorte de ferveur religieuse, etc... »

***

On nous annonce que Mme veuve Jennequin vient de faire don d'une somme de trois mille francs à l'hôpital communal Augé-Colin, à Avize, dont son mari a été le médecin en chef.

Cette généreuse action vaut à son auteur les sincères remerciements de la population d'Avize.

***

Nous extrayons d'une intéressante étude sur *l'Ecole des Beaux-Arts* que M. Camille de Sainte-Croix vient de donner au *Figaro*, le portrait du directeur actuel, M. Paul Dubois, membre de l'Institut, né à Nogent-sur-Seine (Aube) :

« ... Le premier directeur avait été un peintre (M. Robert-Fleury) ; le second, un sculpteur (M. Guillaume). Le troisième, actuellement en exercice, réunit les deux talents. M. Paul Dubois est à la fois un peintre de portraits plus que distingué et un fin statuaire dont l'œuvre restera, marquant une étape de l'art moderne dans l'étude de l'art de la Renaissance.

« De taille moyenne, assez fort, le front légèrement dégarni aux tempes, les yeux très doux, cheveux gris, barbe grise et taillée en pointe, marchant le corps légèrement penché de côté, M. Dubois donne bien l'impression physique de l'artiste égal, calme, fort et réfléchi qu'il est et qu'on retrouve dans toutes ses œuvres. C'est aussi un fonctionnaire aimable, se tenant en termes courtois avec son personnel et ses élèves, s'intéressant aux concours, aux examens, mais vivant en somme fort peu de la vie du petit peuple qui l'entoure.

« D'ailleurs, et par miracle, il n'est pas *Prix de Rome*, n'est pas même ancien élève de l'Ecole et s'est trouvé porté à la direction sans avoir gravi l'échelon du professorat.

« Ce n'est certes pas lui qui pèsera beaucoup sur les destinées des générations artistiques qu'il voit défiler ; ce n'est pas lui qui faussera les vocations, forcera les tempéraments, assujettira les consciences.

« ... M. Paul Dubois, qui est trop vraiment artiste pour ne pas sentir, malgré son apparent flegme, toute l'importance et tout l'intérêt de sa mission, est en même temps, dit-on, un philosophe qui se résigne à ne faire que ce qu'il voit possible pour que l'enseignement devienne de plus en plus moderne et libéral.

« Il a créé *l'enseignement simultané des trois arts* (peinture, sculpture, architecture). Puis c'est à son règne que l'on devra l'agrandissement du local et la nouvelle installation d'une partie des ateliers dans les bâtiments de l'ancien Mont-de-Piété, du côté

de la rue Bonaparte, et dans l'hôtel de Chimay, du côté du quai Malaquais. Enfin les deux derniers professeurs de peinture nommés chefs d'atelier, MM. Léon Bonnat et Elie Delaunay, tels qu'ils sont, n'eussent assurément pas même été proposés sous une autre direction.

« ... Assurément ce que M. Paul Dubois aime avant tout, rue Bonaparte, c'est le joli palais qu'il habite. A cet amoureux de la Renaissance, on n'eût pu offrir une résidence plus propice que celle où il peut vivre, rêver et travailler parmi des œuvres ou des copies parfaites de son époque de prédilection, dans ce décor où l'on retrouve la façade du château d'Anet, l'arc de Gaillon, parmi ces collections admirablement ordonnées où l'on a sous la main les purs bijoux de Donatello, della Robbia, Ghiberti. »

* * *

Le dimanche 15 septembre, à 8 heures du soir, a eu lieu au Palais de l'Industrie, dans le décor servant aux représentations de *l'Ode triomphale* de Mlle Augusta Holmès, le concours international des Musiques d'harmonie civiles

Les musiques étrangères étaient représentées par la « Philharmonique » de Leuze et la « Société d'harmonie » de Marchiennes-au-Pont, toutes deux venues de Belgique. Les Sociétés françaises étaient les Musiques municipales d'Armentières (Nord), de Reims, de Rennes, et la Musique des Canonniers Sédentaires de Lille.

Le Concours a été fort bon. Il a révélé la supériorité incontestable de la Musique municipale de Reims, composée de 129 exécutants, sous la direction de M. Bazin, qui a fait entendre l'andante et le finale de la *Réformation-Symphonie*, de Mendelssohn, avec un fini d'exécution et une sûreté de goût remarquables. La plus haute récompense — une somme de 5,000 francs et un objet d'art offert par le Président de la République — a été attribuée à cette Société. *(Figaro.)*

* * *

La Champagne et la Brie au Salon de 1889. — Nous avons omis de signaler, dans notre compte-rendu du dernier Salon, parmi les envois des artistes de la Haute-Marne, un excellent paysage de M. Charles Royer (de Langres) : *Le soir; environs de Langres.* L'auteur avait pris pour épigraphe ces deux vers d'Achille Millien :

Et mon âme sentait, sur la terre sereine,
Le souffle du Seigneur descendre avec le soir.

A. T.

* * *

Le jeu de la soule a Meaux au moyen-age. — « On sera frappé — dit M. Siméon Luce (*Le Correspondant* du 25 novembre 1889) —

de cette particularité que le jeu de soule[1] n'était nulle part plus en honneur qu'à la limite des petits pays de l'ancienne Gaule, tels que le Meldois ou pays de Meaux, la Brie, etc... Le jour de la Chandeleur, la justice de Meaux a accoutumé, par chacun an, de bailler aux gens mariés et à marier dudit lieu de Meaux une soule pour aller jouer dehors et près de ladite ville, c'est à savoir les compagnons mariés contre les compagnons à marier... »

Dans son intéressante étude sur *Les jeux populaires dans l'ancienne France* (xive siècle), M. Siméon Luce ajoute que le roi Charles V, par ordonnance du 3 avril 1369, interdit presque tous les jeux d'exercice ou de hasard, en particulier la *soule*, et enjoignit en même temps à ses sujets de s'exercer au tir de l'arc et de l'arbalète. (Lecture faite à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans la séance du 22 novembre 1889.)

Nous avons pu constater que, de nos jours, le tir de l'arc est encore un jeu très usité dans les communes des environs de Meaux.

***

Nous avons parlé de la Tombola organisée l'an dernier[2] par la *Société artistique de la Haute-Marne* et dont les lots consistaient en tableaux et objets d'art ayant figuré à l'Exposition de Langres de 1888. Un des numéros gagnants de cette Tombola n'ayant pas été présenté et tous les délais étant aujourd'hui expirés, le Comité a décidé d'offrir le lot non réclamé au Musée de Chaumont ; c'est un joli tableau de *nature morte*, signé : Truchot.

D'ailleurs, grâce à des dons généreusement faits par les artistes eux-mêmes, le Musée de Langres s'est, de son côté, enrichi de trois œuvres importantes, à la suite de cette Exposition. S. T.

***

Une touchante cérémonie réunissait, le mardi 10 septembre, rue Jeanson, à Ay (Marne), la population de la ville. Il s'agissait de la bénédiction d'une Crèche. L'œuvre, depuis longtemps reconnue indispensable dans cette cité industrielle, n'avait jusqu'alors pu être réalisée ; il appartenait à deux cœurs de mère de la concevoir et de la créer. Mmes Bollinger de Villermont et Gustave Jaunet ont eu ce bonheur.

M. Eugène Hazart, dont la générosité est bien connue, se joignit à ces dames pour l'installation d'un immeuble qui réunit aux exigences de l'hygiène les agréments d'une situation exceptionnelle dans le quartier le plus tranquille, le mieux fréquenté et surtout le plus sain.

C'est dans la cour de cette belle et spacieuse maison que, le jour

1. Soule (de *Solea*, sandale), ballon ou sorte de *Law tennis*.

2. *Revue de Champagne*, t. XXV (1888), p. 314.

de la bénédiction, à partir de deux heures, une nombreuse foule arrivait et se pressait sous les arbres, auprès de la statue de Notre-Dame de la Providence.

M. Bollinger, après avoir expliqué le but de la réunion, a signalé la nécessité d'une Crèche et son heureuse influence sur la santé des nouveaux-nés et des familles. Au nom de la ville, si dignement représentée par lui, il a remercié Mme Jaunet, l'intelligente organisatrice de la Crèche, mais, par une délicatesse que nous comprenons chez un tel fils, il n'a qu'effleuré la part prise à l'œuvre par son honorable mère.

M. le maire a terminé par des remerciements à M. le doyen, à l'Harmonie, et à toute l'assistance qui avait répondu avec tant d'empressement à l'invitation des dames patronnesses.

***

Le samedi 28 septembre, une fête très imposante avait lieu aux portes de Jonchery-sur-Vesle, canton de Fismes (Marne). Il s'agissait de la bénédiction solennelle et de l'inauguration d'un hôpital — l'hôpital Saint-Joseph — bâti et fondé par la famille de Sachs, pour les malades pauvres ou nécessiteux de la contrée.

C'est au lendemain de la guérison inespérée de Mme la comtesse de Sachs, après une maladie qui, selon toutes les prévisions, devait la conduire au tombeau, qu'est venue aux siens la noble pensée d'édifier une maison où les malades qui ne pourraient pas se faire soigner chez eux trouveraient toutes les ressources dont ils auraient besoin.

M. Gosset, habile architecte, fut chargé de dresser et de faire exécuter le plan de cette maison de charité. M. le docteur Colaneri fut heureux de surveiller l'aménagement des salles au point de vue de l'hygiène et du bien-être des malades.

Tout alla à merveille, et, en quelques mois, l'hôpital fut bâti et meublé — par la maison du *Gagne-Denier*, à Reims — comme par enchantement.

Placé dans un beau site, sur les confins du territoire de Vandeuil, aux portes de Jonchery, à proximité de la gare, cet hôpital possède tous les avantages de salubrité. Un vaste jardin l'entoure. Il est dirigé par les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Saint-Erme, dont l'éloge n'est plus à faire.

Les communes de Jonchery, Branscourt, Prouilly, Pévy, Montigny et les Ventaux, Ventelay, Romain, Breuil, Unchair, Hourges et Vendeuil sont admises à profiter de cette œuvre de charité. M. le docteur Colaneri, de Reims, en est le médecin en chef, et M. Van Bunelles doit, tous les jours, donner les soins aux malades.

S. E. le cardinal avait bien voulu venir bénir cet hôpital. La maison avait été gracieusement décorée de verdure, d'oriflammes, et d'écussons aux armes du Souverain-Pontife, de Mgr l'Archevêque et de la famille de Sachs.

Son Eminence a prononcé une allocution toute paternelle e donné sa bénédiction à l'assistance.

* * *

Nous sommes heureux d'apprendre que M. le colonel Chambert, breveté d'état-major, depuis cinq ans placé hors cadre comme major de la place de Paris, vient d'être promu, par décret présisidentiel, au grade de général de brigade.

M. le général Chambert est le gendre de Mme Morin, née Boissonnet, domiciliée à Sézanne, veuve du colonel Morin et sœur de nos très honorables compatriotes, MM. Estève Boissonnet, général de division en retraite à Paris, et Alfred Boissonnet, général du génie en retraite, domicilié à Sézanne.

* * *

Mariage. — Le mariage de M. Paul Saglio, commandant du 18e bataillon de chasseurs à pied en garnison à Courbevoie, avec Mlle Armantine-Rose-Aimée Roger, a été célébré le 17 octobre dernier à Paris en l'église Saint-Pierre-de-Chaillot.

Par sa famille, Mlle Roger appartient à la Champagne. Son aïeul paternel, Jean-François Roger, naquit à Langres, le 17 avril 1776. Successivement attaché au ministère de l'Intérieur, secrétaire du directeur des droits réunis, François de Nantes, puis membre du Conseil général de la Haute-Marne, Roger fut élu, en 1807, député de ce département au Corps législatif. Son zèle royaliste lui fit obtenir, en 1815, du Gouvernement de Louis XVIII, le titre d'inspecteur des études, à la réorganisation de l'Université. Destitué aux Cent Jours, il fut réintégré dans sa place lors de la seconde rentrée des Bourbons en France. Secrétaire général des postes en 1816, François Roger représenta de nouveau le département de la Haute-Marne au Corps législatif, de 1824 à 1830. Invalidé aux élections de juillet 1830, il rentra dans la vie privée et se consacra entièrement à la culture des lettres et aux travaux de l'Académie française à laquelle il appartenait depuis le 28 août 1817. Roger mourut à Paris le 1er mars 1842. Les habitants de Langres ont donné son nom à l'une des rues de leur ville.

L'Imprimeur-Gérant,

Léon Frémont.

LE CHATEAU D'ESTISSAC

EN 1793

Le château d'Estissac, bâti sous Louis XIII par Jacques Vignier, baron des Riceys et de Villemaur, possédé et souvent habité sous Louis XIV par le chancelier Séguier, appartenait, vers la fin du règne de Louis XV à « haut et puissant seigneur monseigneur Louis-François-Armand de la Rochefoucauld, duc d'Estissac, chevalier des ordres du roi, brigadier de son armée, grand maître de sa garde-robe, premier baron de Champagne en sa qualité de duc héréditaire dudit duché d'Estissac, auquel était réunie la baronnie de Villemaur, seigneur de Thuisy, Chennegy et autres lieux [1] ». Le duché d'Estissac était de création récente, et c'était en faveur d'Armand de la Rochefoucauld qu'il avait été erigé en 1758, par la substitution du nom d'Estissac, qui provenait d'une petite paroisse du Périgord, à celui de Saint Liébaut, que portaient jusqu'alors le château et le bourg qui l'avoisinait. Le duc d'Estissac résida fréquemment dans son château, qu'il fit restaurer [2] ; il fut l'un des bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu de Troyes. Lorsqu'il vint poser la première pierre de la chapelle de cet hôpital, le 18 octobre 1759, l'évêque et les habitants l'accueillirent avec les honneurs qui étaient dus à son rang [3], et les vers suivants lui furent récités comme un témoignage de la gratitude publique :

> Généreux protecteur du pauvre et du pupile,
> Je n'emprunterai pas le secours des neuf sœurs
> Pour t'offrir sous les traits d'un pinceau plus facile
> L'amour dont tes vertus ont pénétré nos cœurs.
> Les avides regards d'un peuple qui t'adore,
> L'indigent dont ta main vient de combler les vœux,

1. Cette énonciation de titres figure en tête d'un bail de 1773 pour la location d'un arpent de terre, moyennant 4 l. 10 s. (Arch. de l'Aube, 4 Q, 48).

2. Corrard de Breban, *l'Ancien château d'Estissac, Annuaire de l'Aube*, 1858, 2e partie, p. 130, 133.

3. *La construction de l'Hôtel-Dieu de Troyes. Mémoires de la Société Académique de l'Aube*, 1874, p. 457, 458.

L'orphelin qui te doit l'air qu'il respire encore,
Disent bien mieux que moi ce que tu fais pour eux.
Tu vois dans leurs transports la plus fidèle image
Des tendres sentiments qu'inspire ta bonté.
Daigne les agréer, c'est le plus digne hommage
Pour l'ami de l'humanité[1].

A ce grand seigneur bienfaisant, qui mourut en 1782, succéda son fils, le duc de Liancourt, philanthrope libéral, esprit ouvert et large, qui s'associa au mouvement généreux des débuts de la Révolution et n'en fut pas moins forcé d'émigrer après le 10 août 1792. Son château d'Estissac, où du reste il ne paraît pas avoir fait de longs séjours, fut confisqué comme ses autres biens, en vertu des lois de la Convention. Les scellés y furent apposés sans retard, le 26 avril 1793, et l'inventaire des meubles qu'il contenait fut dressé le 26 avril. Cet inventaire, conservé aux archives de l'Aube[2], permet de se rendre compte de l'importance ainsi que de l'état du château et de son domaine, au moment de la Révolution.

L'extérieur de l'édifice avait grande apparence, avec sa large façade, aux nombreuses fenêtres entourées de pierres de taille, entre lesquelles étaient enchâssés des panneaux de briques, ses pavillons d'angle, ses hautes toitures, et son dôme formant un pavillon central, sous lequel était le grand escalier[3]. Les appartements étaient vastes, mais le mobilier de la plupart d'entre eux n'était pas en rapport avec la richesse et le rang du grand seigneur qui possédait le château.

Dans le grand vestibule voûté, on voyait seulement quatre banquettes couvertes de panne verte. La grande salle à manger n'était garnie que de quinze chaises de paille. Un bas de buffet à dessus de marbre ne renfermait que de la vaisselle de faïence. Le salon paraît presque démeublé. Pas de pendule. Une commode, un miroir à cadre doré, une dizaine de chaises couvertes de panne ou en paille, deux tables à jeu et un vieux trictrac le garnissent à peine. Sans doute, il a été délaissé depuis longtemps, et les meubles de valeur en ont été déplacés, soit pour

1. Ces vers furent imprimés sur un feuillet de format in-4°, dont un exemplaire m'a été donné par un érudit de l'Auvergne, M. Vernière, de Brioude.

2. Arch. de l'Aube, 4 Q, 47.

3. Voir la description du château en 1630 par le procureur fiscal Jean Chobert, et le dessin au trait de la façade qui regardait la route, publiés par M. Corrard de Bréban, dans l'*Annuaire de l'Aube* de 1858. Ce dessin a été fait par Gaussen, d'après Duclozet.

décorer quelque autre résidence des Liancourt, soit dans la prévision d'une confiscation ou la crainte du pillage.

Cependant, au premier étage, les chambres de M. et de Mme de Liancourt indiquent un certain luxe et une recherche de confortable qui font défaut ailleurs. Dans la chambre de la duchesse, le lit à deux chevets, les huit fauteuils sont garnis de damas vert de Caux; les murs sont tendus de grandes tapisseries, sans doute de celles dont parlait Dom Guyton, en 1746, les unes tissées de soie, à fils d'or et d'argent, représentant l'histoire de Marie-Stuart; une autre, à fleurs de lis, du temps du chancelier [1]. Il y a de plus un lit de repos couvert de velours noir. La chambre du duc est non moins riche et plus coquette; le lit à alcôve, les quatre fauteuils, les quatre tabourets, les murs sont uniformément garnis et tendus de moire bleue à galons d'argent. Le cabinet adjacent est tendu de damas cramoisi.

Les chambres étaient nombreuses au premier étage du château. L'une d'elles était désignée sous le nom de chambre des singes, sans doute à cause de six tapisseries en toile qui la garnissaient et sur lesquelles étaient peints des singes. Trois autres étaient simplement tendues en toile de coton bleue et blanche. Ces chambres étaient avoisinées de garde-robes et même de chambres de domestique. Le second étage contenait un garde-meubles et une pièce qualifiée de trésor, où les titres et les papiers de la seigneurie, classés en liasses, étaient serrés dans de grandes armoires de bois dur fermant à clé. Dans une chambre voisine était placée l'horloge du château, dont le cadran devait apparaître à l'extérieur du pavillon central.

L'escalier d'honneur accédait au premier étage à une salle, qualifiée de chambre aux tableaux, qui précédait la chapelle, ornée de vases, de chandeliers et de croix de bois doré, et décorée d'un tableau représentant Saint Louis placé au-dessus du maître-autel. Les tableaux, qui garnissaient la chambre qu'ils servaient à désigner, avaient pour la plupart une valeur réelle. C'étaient les portraits du cardinal de Coislin, de deux cardinaux de la Rochefoucauld, du maréchal de Nangis, le premier peint par Largillière, le dernier par Rigaud. Le plus important et le plus beau était l'œuvre justement estimée de Le Brun. Il représentait l'entrée du chancelier Séguier à Paris. « Ce magistrat, dit un commissaire de l'Assemblée du dépar-

1. *Voyage littéraire de Dom Guyton. Revue de Champagne*, t. XXI. p. 171.

tement de l'Aube, y est peint, monté sur un superbe cheval blanc, richement caparaçonné, et suivi d'un cortège de plusieurs officiers, dont deux, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche, soutiennent chacun un parasol étendu sur sa tête. On prétend que Le Brun s'y est représenté lui-même au naturel, sous la figure de celui de ces deux personnages qui est dans la position la plus apparente. Nous avons admiré la grande manière, la magnifique ordonnance et la touche mâle et vigoureuse de ce grand maître. » Malheureusement le commissaire du département ne put voir ces tableaux dans un jour bien favorable. Le gardien du château n'avait rien trouvé de mieux, pour les mettre à l'abri des déprédations des volontaires qui passaient à Estissac, que de faire détacher les toiles de leurs cadres par un tapissier, et de les faire rouler sur elles-mêmes, avec si peu de précaution, qu'elles étaient gercées sur toute leur surface. Le commissaire confia néanmoins ces tableaux à la municipalité d'Estissac jusqu'au jour où ils devaient être transportés au chef-lieu du département, pour figurer dans le musée que l'on avait l'intention d'y fonder [1]. Lorsqu'ils arrivèrent à Troyes, ils furent exposés pendant quelque temps à l'Hôtel de Ville et à la Préfecture. Les tableaux de l'entrée du chancelier et du cardinal de Coislin furent réclamés, dit-on, par le premier président Séguier, comme portraits de famille ; quant aux autres, on ignore ce qu'ils sont devenus [2].

Ces œuvres d'art ne furent pas comprises dans la vente du mobilier du château, qui commença le 29 avril 1793 et produisit la somme peu élevée de 6,638 l. 10 s. Les grandes tapisseries de la chambre de la duchesse de Liancourt se vendirent seulement 251 l.; la tenture de moire bleue de la chambre du duc atteignit 401 l., sans doute à cause des galons d'argent qui les bordaient ; les toiles peintes représentant des singes furent adjugées 30 l. 5 s. Citons aussi des assiettes de faïence, vendues de 3 l. 10 à 4 l. la douzaine ; l'horloge du château, 161 l.; quinze cartes géographiques, 61 l., et des paires de pelles et de pincettes, qui montent à 27 et à 30 livres.

Le château, dont les dépendances étaient considérables, était entouré d'un parc de 50 arpents clos de murs avec les

1. *Procès-verbal des séances de l'Assemblée administrative du département de l'Aube*, 1793, p. 85 à 87.

2. Corrard de Breban, *Annuaire de l'Aube*, 1858, p. 135. — *Ephémérides de Grosley*, t. II, p. 262, 324.

eaux qui en faisaient partie [1]. Ces canaux, suivant Dom Guyton, qui les visita en 1744, étaient d'une prodigieuse longueur, bien entretenus, et contenaient des carpes, dont quelques-unes étaient de couleur verte, rouge et blanche [2]. Le domaine se composait d'une ferme de 415 arpents, de 103 arpents de friches, de 88 de prés et de 910 de bois.

D'après un compte arrêté le 8 octobre 1793, les censitaires devaient encore 11,902 l. 2 s. 2 d. au duc de Liancourt. Les frais auxquels entraînait la possession d'un château comme celui d'Estissac absorbaient et au delà les revenus qu'on tirait du domaine. Les baux rapportaient, il est vrai, 7,880 l. ; les rentes et loyers, 1,073 l. ; les lods et ventes, qui, comme on sait, était un droit de mutation au profit du seigneur sur la transmission des terres frappées de censives, 2,666 l.[3]. Il y avait en outre, 5,798 fr. provenant de ventes de prés, de loyers divers, de dîmes et de ventes de bois. Mais en revanche, que de frais ! Les impôts sans doute étaient augmentés, puisqu'aux vingtièmes que le seigneur avait toujours payés, était venu depuis 1790 s'ajouter la taille. Ils s'élevaient, pour les terres d'Estissac seulement, à 4,606 fr.; pour les terres que le duc possédait dans les villages voisins, ils atteignaient un chiffre total de 9,561 l. ; mais en dehors des impôts, il y avait des dépenses diverses de 8,355 l. Il fallait payer le bailli, qui recevait un traitement assez modique de 300 fr. ; mais le bailli d'Estissac, Martin, était en même temps comptable et touchait six deniers pour livre sur les fermages qu'il percevait ; il fallait payer le procureur fiscal, 300 l.; le régisseur, 500 l.; une pension de 600 l. à un M. Le Noble, des pensions, sans doute à d'anciens serviteurs, s'élevant à 1,700 fr., des rentes pour 685 francs ; enfin, des « charités ordinaires et extraordinaires »

1. Ce parc avait été loué en 1790, pour dix-huit ans, avec faculté d'essarter et d'arracher les arbres, à la réserve de ceux conservés pour la décoration ; l'entrée en jouissance du bail était fixée au 1er janvier 1793. (Roserot, *Inv. des archives de l'Aube*, série E, 512).

2. *Voyage littéraire de Dom Guyton. Revue de Champagne*, t. XXI, p. 171.

3. Les censives étaient insignifiantes ; on payait à Estissac un sou ou six deniers de censives par arpent ; les lods et ventes étaient au contraire assez considérables, ils s'élevaient au sixième du prix de vente ; mais il était d'usage de diminuer ce sixième d'un quart. Parfois aussi on s'arrangeait avec le seigneur. Monchot de la Motte, acquéreur en 1789 d'une maison à Estissac moyennant 11,000 fr., paie 1,200 fr. au duc de Liancourt, d'accord avec lui. (Registre de lods et ventes du duché d'Estissac, de 1777 à 1792. Arch. de l'Aube, 4 Q, 48.) En 1773, l'arpent se louait de 4 l. 10 s. à 10 l.

dont le montant cette année là avait été de 780 l. On ne s'étonnera donc pas que le compte se soldât en 1791 par un excédent de dépenses de 6,087 fr. sur les recettes. Les grands châteaux qui, comme Estissac, faisaient l'ornement d'une contrée, étaient souvent une charge pour leurs possesseurs, et les exemptions de taille, dont ils avaient été l'objet, étaient parfois une compensation pour les dépenses qu'ils entraînaient et qui profitaient aux habitants du pays.

Quelques années plus tard, le château d'Estissac n'existait plus; il était démoli, et l'on retirait de ses toitures 30,568 livres de plomb, qui furent envoyées par le district de Troyes à Paris, en vertu des instructions de la commission des armes de la Convention [1].

Albert Babeau.

1. *Hist. de Troyes pendant la Révolution*, t. II, p. 238. — Voir aussi sur le château d'Estissac : C. Fichot, *Statistique monumentale du département de l'Aube*, t. II, p. 215.

ANNEXES

JOINTES

A LA CHRONIQUE DE JEAN TATÉ*

V.

ANTIQUITÉS GAULOISES ET ROMAINES TROUVÉES A CHATEAU-PORCIEN.

Comme l'observait Taté au commencement de sa Chronique, il est certain que, de tout temps, on a découvert des antiquités romaines sur le terroir de Château-Porcien, notamment sur la colline appelée *Nandin*[1]. Ces découvertes n'ont rien de surprenant, si l'on se rend compte de la situation de ce lieu à l'époque romaine, au bord d'une voie fréquentée, à proximité d'un port établi sur l'Aisne, et en tête d'un vaste pagus dont les délimitations se retrouvent encore[2]. Il subsiste d'ailleurs des témoignages de cette antiquité dans les auteurs anciens et modernes, et l'un deux a été récemment produit au sein d'une Société qui recueille tous les vestiges intéressants exhumés du vieux sol de la Gaule[3].

Pour offrir un spécimen des trouvailles faites à Château-Porcien depuis un demi-siècle, et en tirer quelques renseigne-

* Voir page 670, tome Ier de la *Revue de Champagne*.

1. On écrit à tort quelquefois *Naudin*. Ce coteau est situé entre Château et Condé, il s'étend depuis Saint-Martin jusqu'à la chapelle St-Lazare, près de laquelle on trouve le chemin qui conduit au sommet entre les vignobles.

2. Sur la voie romaine qui allait de Reims à Castrices (près Mézières), en passant par Château-Porcien et Novion-Porcien, consulter BERGIER, *Hist. des grands chemins de l'Empire romain*, 1728, t. I, p. 529. — G. A. MARTIN, *Essai hist. sur Rozoy-sur-Serre*, 1863, t. I, p. 59. — MIALARET, *Revue hist. des Ardennes*, 1864, t. I, p. 194, avec carte du département à l'époque romaine.

3. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1887, p. 322, on lit : « M. A. de Barthélemy communique de la part de M. Payard, un médaillon en terre cuite trouvé à Château-Porcien (Ardennes), sur une colline qui a déjà fourni en abondance des monnaies romaines et gauloises et de nombreux débris de l'époque romaine. » *Compte-rendu des séances de l'année.*

ments sur l'époque où florissait en cet endroit un établissement gallo-romain, nous avons demandé à M. Emile Payard, un état descriptif des objets de sa collection archéologique et numismatique provenant avec certitude des environs de cette ville. Voici la note qu'il a bien voulu rédiger à cette occasion :

Baccarat, le 14 mai 1889.

Monsieur et cher confrère,

Je me suis occupé, aussitôt ma rentrée, de dresser la liste de toutes les monnaies trouvées à Château-Porcien, que renferment mes cartons.

Voici cette liste. Mais je dois vous dire d'abord que je n'ai conservé que les pièces de conservation au moins passable. J'en ai eu, dans le temps, bien d'autres, mais que j'ai éliminées peu à peu à cause de leur mauvais aspect.

Pour éviter la description de toutes ces monnaies, je vous indique les numéros sous lesquels elles figurent dans l'ouvrage de M. Babelon sur les *Consulaires*, dans l'ouvrage de Cohen, 2e édition, sur les *Monnaies impériales*, et enfin pour les Gauloises, je me reporte aux numéros des planches du *Dictionnaire archéologique de la Gaule*.

I. MONNAIES GAULOISES.	*Remi*	(Dict. arch.)	Nos 107 et 108.
	Catalauni	—	Nos 232 et 235.
	Tricasses	—	No 38.
	Lingones	—	No 233.
	Treviri	—	No 118.

Toutes ces monnaies sont fort communes dans le pays rémois. Il faut en ajouter quelques autres, trop barbares pour que j'aie pu en faire une détermination exacte, mais la provenance certaine de toutes ces monnaies gauloises, trouvées sur la colline de Nandin, peut faire espérer que des fouilles y seraient fructueuses.

II. MONNAIES CONSULAIRES (Arg.)	Fam.	*Lucretia*	(Babelon)	No 1
—	—	*Marcia*	—	No 28
—	—	*Julia*	—	No 9
—	—	id.	—	No 10
(Moyen bronze)	—	*Licinia*	—	No 33

III. MONNAIES IMPÉRIALES. *Octave*, m. b. *Cohen*, No 240
5 exemplaires avec contre-marques

Germanicus,	m. b.	— No 1
Néron,	m. b.	— Nos 156 et 349
Vespasien,	m. b.	— No 9
Domitien,	m. b.	— No 583
Trajan,	m. b.	— No 628
id.	arg.	— No 199
Adrien,		

Marc Aurèle,	m. b. — N°	231
Faustin jeune,	m. b. — N°	269
Caracalla,	m. b. — N°	517
Alexandre Sévère,	m. b. — N°	405
id.	arg. — N°s	9 et 76
Maximin,	arg. — N°	77
Gordien le Pieux,	arg. — N°s	97, 404, 253
Philippe père,	m. b. — N°	60
Otacilie,	m. b. — N°	11
Trebonius Galle,	billion — N°	41
Gallien,	p. br. — N°s	73, 153, 617
Tétricus père et fils,	8 petits bronzes barbares.	
Claude II,	p. br. — N°s	110, 294, 124
Séverine,	p. br. — N°	14
Probus,	p. br. — N°	36, 713, 311
Numérien,	p. br. — N°	18

Enfin quelques petits bronzes de la famille de Constantin complètent cette série, où se trouvent des monnaies romaines depuis le commencement du Haut Empire jusqu'à une époque bien voisine de l'invasion des Barbares en 407.

Les objets de même provenance que je possède sont de petits objets, tels que fibules, boutons, sifflets, charnières en os, deux petits vases dont un incontestablement gaulois, des cubes de mosaïques et des fragments de poterie sigillée. Enfin je vous signale un camée en terre cuite blanche (larg. 0m083), offrant l'image d'un enfant nu, couché et entouré d'un linge flottant, objet d'une époque indéterminée dont je vous envoie la photographie et qui a été présenté à la Société des Antiquaires de France en décembre 1888. Je vous transmets également la photographie d'une tête barbue en marbre blanc (haut. 0m110), trouvée aussi à Nandin, fragment d'une riche sculpture en haut relief que j'attribue sans hésiter à l'époque gallo-romaine.

Voilà donc, Monsieur et cher confrère, les renseignements que je puis vous offrir sur les antiquités trouvées à Château-Porcien

Veuillez agréer, etc.

E. Payard,

Associé-correspondant national de la Société des Antiquaires de France.

Après la collection de M. Payard, il faut signaler celle que réunit dans le pays même M. Baudemant, pharmacien, et dont il offrira bientôt aussi l'inventaire non moins précieux.

En outre, M. le docteur Lamiable nous a fourni l'indication d'un lot assez important de monnaies romaines, découvertes également à Nandin, lequel a été vendu à un numismatiste de Sedan, il y a une dizaine d'années. — Mme Prompsy-Coutier

possède aussi quelques pièces de même origine, ainsi qu'un très beau vase assez élevé en terre cuite, trouvé comme le reste sur cette colline de Nandin, que tout indique comme le centre de la ville antique.

VI.

SCEAUX ET MONNAIES DE CHATEAU-PORCIEN. — SCEAUX DES COMTES DE CHATILLON, SEIGNEURS DE CHATEAU - PORTIEN, ET BARONS DU THOUR.

On lit dans l'*Inventaire des sceaux des Archives nationales*, par Douët d'Arcq, Paris, 1863 :

N° 1768. *Château-Porcien* (Raoul, seigneur de)
Champagne (1208).

Fragt de sceau rond, de 70 mill. — Arch. de l'Empire, S 5037, n° 19.

Equestre ; casque carré.

✝ SIGILLVM RA........... STR.....

Ecu indistinct (un burelé ?) au contre-sceau.

✝ SECRETVM : RADVLFI

(Secretum Radulfi)

Appendu à une charte de *Radulfus, dominus Castri Portiensis*, en faveur des Hospitaliers. Avril 1208.

N° 1769. Second sceau.
(1215)

Fragt de sceau rond, de 70 mill. — Arch. de l'Emp. S 5037. N° 20. Equestre. La cotte d'armes flottante, mais sans armoiries sur le bouclier.

✝ S' RADVLF...... ASTELL....

Contre-sceau

Ecu d'un fascé de huit pièces, à un franc canton à sénestre.

✝ SECRETVM RADVLFI

Appendu à une charte en faveur des Hospitaliers. Mai 1215.

7825. Raoul de Château Portien.
Chanoine de Soissons (1269).

Fragt de sceau rond, de 38 mill. — Arch. de l'Emp. J 197. N° 92.

Armorial. Ecu à trois pals de vair sous un chef chargé de trois coquilles comprises dans un lambel de quatre pendants.

✝ S' RAD..... CAN. SVESSION.

Appendu à une charte de décembre 1269.

(1303) *Sceau de Gaucher de Châtillon.*

Equestre aux armes de Châtillon : trois pals de vair sous un chef à un oiseau à dextre, l'écu accosté de 2 fleurs de lys. Contre-sceau aux armes de la face.

(*Inventaire des sceaux*, N° 575, et *Hist. de la maison de Chastillon* par Du Chesne.)

Gaucher de Châtillon (Fils du précédent).

Sceau équestre aux armes trois pals de vair.

Contre-sceau : Ecu aux armes de la face, le chef chargé à dextre d'un lion passant dans une rosace.

Autre contre-sceau : SIGILLVM. GALCERI. DOMINI-DE-TVRRE

(*Archives nationales*. J. 171. N° 24).

(1308) Second sceau de Gaucher de Châtillon.

Equestre, aux armes, dans le champ à fleurs de lys.

Légende : S. GAVCH.... CASTELLION. COSTABLARII. FRANCIE.

Contre-sceau. L'écu aux trois pals de vair de Châtillon, accosté de deux fleurs de lys.

Légende : GALCHERI. COMITIS. PORCIENSIS.

Appendu à la vente de la terre de Champrond au Perche, faite par Gaucher de Châtillon à Enguerrand de Marigny.

Fontainebleau, 5 décembre 1308.

(*Archives nationales*. J. 225, N° 1. *Invent*. N° 576).

Représentation topographique, N° 4634.

Au milieu d'une enceinte crénelée une porte bastide flanquée de deux tourelles à toit pointu ; au centre un donjon très élevé flanqué de deux tourelles ; au-dessus de la porte un écu à trois pals de vair sous un chef chargé d'un lion passant à dextre, armes qui se répètent de chaque côté de la porte.

Légende.

† SEEL DE LA BAILLIE DV CONTE DE PORTIEN †

Sceau rond de 45 millimètres appendu à un acte de Jehan Laire escuyer, garde scel de la baillie de Portien du 12 décembre 1385. Le contre-sceau est aux armes de la face avec ces mots : Le contre-seel.

(*Archives nationales*. S 5035. Manuscrits. *Collection sigillographique d'Auguste Denys*, à Châlons-sur-Marne. Décembre 1872).

Monnaies de Château-Portien.

§ 1.

Encyclopédie Roret, *Numismatique moderne*, par A. Barthé-

lemi, p. 45. Ateliers monétaires carlovingiens, Chateau-Porcien (Royaume de France).

§ 2.

Denier, problématique quant à son origine, du Roi Charles le Chauve (840-877).

GRATIA DEI REX

En monogramme : KROLS.

Revers : PORCO-CASTELLO. — Croix ✝

Catalogue Hoffmann. 1868. N° 384.

§ 3.

Monnaies de Gaucher de Châtillon (1307-1329). — *Esterlin.*

GALCHS. COMES. PORC.

Tête couronnée de face. — Au revers

MONETA NOVA YVE

Croix cantonnée de douze bezants.

Bulletin numismastique.

§ 4.

Cfr. Château-Porcien, *Gaucher II de Châtillon* (1303-1329).

750. GALCHS. COMES. PORC.

Tête couronnée de face. Revers : MONETA. NOVA YVE.

Croix anglaise, cantonnée de 12 besants.

(Poey d'Avant, pl. 141, n° 19). Esterlin 2 et 3 fr.; très beau, 4 fr.

(*Catalogue d'une collection de monnaies seigneuriales*, Paris, Rollin et Feuardent, 1865, p. 78).

§ 5.

G. COMES. PORCIEN. Cavalier armé à droite.

Revers : MONETA NOVI CASTI.

Epée renversée entre deux alérions.

Variété inédite de M. Poey d'Avant.

(*Collection A. Denis, à Châlons*).

VII.

ARMOIRIES DU COMTE ET DE LA VILLE DE CHATEAU-PORCIEN.

Seules parmi les emblèmes féodaux détruits à la Révolution, les armoiries jouissent d'un sort vivace et d'une durée qui surpasse celle des plus fiers donjons. Inoffensives en elles-mêmes pour un régime démocratique éclairé, elles représentent à perpétuité, sous leur mince quoique brillante apparence, le passé historique au sein duquel elles demeurent enracinées. Si la vanité est pour quelque chose dans le blason des familles, très respectable d'ailleurs en lui-même, l'honneur civique

suffit à justifier la conservation de celui des villes. Les capitales et les plus modestes bourgardes conservent de la sorte leurs titres de noblesse. Déjà rétablis avec quelques modifications sous le Ier Empire, les écussons municipaux reprirent une existence traditionnelle et légale pendant la Restauration. C'est ainsi que Château-Porcien recouvra, en 1824, des armoiries conformes à celles que lui attribuaient les vérifications nobiliaires du XVIIe siècle [1].

Mais l'historien est plus pénétrant que le juge d'armes, il remonte plus haut que le généalogiste le moins complaisant. Si telles sont bien les armes officielles de Château-Porcien, sculptées de nos jours très légitimement au fronton de son Hôtel-de-Ville, ce blason n'en est pas moins une nouveauté pour qui s'inquiète de son origine et de sa raison d'être [2]. Il n'offre, en effet, que la reproduction des armes du cardinal Mazarin, imposées à son neveu par alliance, le duc de Mazarin, et par celui-ci au duché de Rethélois et à la principauté de Portien annexée à ses domaines. Le véritable emblème parlant du Portien, c'est un *porc*, comme celui de Reims un *rinceau*, celui de Rethel un *rateau*.

Les bienfaits du duc de Mazarin favorisèrent sans doute beaucoup, de son vivant et à sa mort, l'adoption de ses armes qui apparurent désormais seules dans les cérémonies urbaines. Toutefois, il resta une tradition en faveur des anciennes armes, dont Taté lui-même [3], et, plus tard, Jacques Wilbault nous affirment la persistance jusqu'en 1789 [4].

1. On lit dans un recueil qui fait loi en Champagne :

N° 366. *La ville de Château-Porcien.* « Porte de sinople à un manteau ducal d'hermines chargé d'un écusson d'azur surchargé d'une hasche d'armes ou consulaire entourée de houssine d'argent liée d'or et une fasce en devise de gueules chargée de trois étoiles d'or brochante sur le tout de ce dernier écu qui est sommé d'une couronne ducale d'or et le tout soutenu d'un porc passant en pointe. » *Enregistrement et vérification des armoiries*, par Adrien Vanier, le 24 déc. 1700, Election de Reims. Manuscrit de la bibl. nat. (copie du cabinet de M. Ch. Givelet). Le même blason fut rendu à peu près dans les mêmes termes à la ville de Château-Porcien par ordonnance royale du 14 avril 1824, confirmant les Lettres patentes du roi Louis XVIII. *Histoire de Château-Porcien*, par J.-B. Lépine, 1855, p. 124-125.

2. Archives communales de Château-Porcien, série AA 2, pièce relative aux armes de la ville.

3. « Les armes de Château-Porcien offrent un porc... Ce sont des armes parlantes, ce quy a du rapport avec le nom. » Voir p. 18 de la Chronique.

4. Les armes de Château-Portien sont « de sinople au porc d'argent. » Mention écrite par J. Wilbault sur ses Vues des Ruines de l'ancien château, peintes en 1789 et conservées à l'Hôtel-de-Ville.

Voilà donc l'écusson historique du Portien : *de sinople au porc d'argent*, dont l'existence nous est affirmée par un dessin du xve ou xvie siècle, en dépôt à la Bibliothèque nationale, où il est accolé aux armes de Croy, et dont nous donnons ici le fac-similé.



Plus tard, en 1661, une modification capitale s'est introduite par suite d'un formalisme étroit et jaloux de la féodalité au déclin : le champ de l'écu a été garni de la hache consulaire et des étoiles de Mazarin, tandis que le porc, l'emblème parlant, s'est trouvé relégué au bas, sur le bord du manteau d'hermine du prince de Portien [1]. Il est possible, en outre, que l'animal, descendant du sanglier, dont le moyen âge ne s'était pas choqué, ait semblé malséant au xviie siècle, à cause de sa vulgarité et des plaisanteries auxquelles il donnait lieu en le

1. L'orthographe ancienne du nom est généralement *Portien*, conforme à l'étymologie *Portus*, tandis qu'aujourd'hui l'on écrit universellement *Porcien*. Nous avons respecté la forme ancienne dans le passé, mais nous avons dû adopter, pour le présent, la forme officielle bien que moins exacte. Il y eut à la Révolution de singulières alternatives. « Le 24 juillet 1791, le conseil de Château-Porcien avait arrêté que cette ville s'appellerait dorénavant *Château-sur-Aisne*, mais ce nom eut peu de durée, car il fut échangé en 1793 pour celui de *Marat-sur-Aisne*, que l'on voit employé officiellement dans un certificat de civisme le 14 ventôse an II. Heureusement l'habitude ancienne prévalut et reprit peu après ses droits. » *Essai hist. sur Rozoy sur-Serre*, t. II, p. 642.

joignant au nom de la ville[1]. Toute autre est l'impression actuelle des historiens, des chercheurs et même du public : on se reporte volontiers aux symboles, à la notion vraie des choses, et l'on acceptera sans peine sur l'écu d'une ville un blason parlant qui a conquis sa noblesse. C'est ainsi que l'on retrouve encore de nos jours les armes anciennes, le porc tel qu'il figure au blason des Croy, sur l'en-tête officiel des lettres de correspondance de la Mairie, inconséquence avec le parchemin de 1824, mais inconséquence heureuse au point de vue historique.

Les Archives n'en conservent pas moins, dans leur boîte de fer-blanc, les lettres patentes du roi Louis XVIII, en date du 14 avril 1824, scellées du sceau de l'Etat, portant confirmation des armoiries suivantes : *De sinople à un manteau ducal d'hermines, chargé d'un Ecusson d'azur surchargé d'une hache d'armes ou consulaire, entourée d'houssines d'argent, liées d'or,*

1. Voici, en effet, un spécimen du mépris dans lequel tenait le porc dans l'ouvrage intitulé : *La vraye et parfaite science des armoiries ....* par Pierre Palliot, 1664, in-folio, p. 551 : « PORC, de tous les animaux le plus sale et le plus ord, et qui n'a que des significations vicieuses, estant le hieroglyphe du luxurieux et de celuy qui se soul de diverses viandes ; il signifie les ruines et degasts : il est symbole des ténèbres, et il représente l'homme incivil et mal appris : les Hébrieux et les Arabes l'ont en abomination. Nonobstant tout cela les Romains n'ont pas laissé de le porter en leurs enseignes de guerre, qui tenoient le cinquiesme rang, et nommoient *Fronc de Porc*, une certaine forme et figure de bataillon. La compagnie des Ioviens sous l'empereur Diocletian, commandée par le colonel de l'infanterie, le portoient *assis de gueules en un escu d'azur, compassé d'or* en leurs boucliers. Et la compagnie des Honoriens ordonnés par l'Empereur Honorius, qui marchoient sous le connestable, avoient pour leur enseigne *un escu d'argent* à *un Tourteau de gueules, et deux Porcs naissans de sinople.* La famille de PORCELET en Provence, l'une des plus anciennes et des plus nobles du pays, dit le Père de Varennes, porte *d'or au Porc de sable*, qui se voit dans les plus vieilles églises, et anciens monumens de la ville d'Arles, où la tradition a laissé par mémoire, que ce nom et ces armes sont venus à cette maison, de ce qu'une dame de la famille ayant receu quelque imprecation d'une pauvre femme portant un enfant qui luy demandoit l'aumosne laquelle elle esconduit, elle porta neuf enfans d'une ventrée, ainsi que la laye qui porte ordinairement neuf Porcelets. Le mesme Père de Varennes remarque qu'entre les grands privilèges que cette maison a tousjours eu, elle a encore aujourd'huy celuy que les Pescheurs luy apportent, au son des flustes et tambours, le premier esturgeon qu'ils prennent dans le Rhosne. — BOUQUETOT porte *d'or à trois Porcs de sable.* — PORCELOS en Espagne, porte *d'or à une Porque de sable sur une terrasse mouvante de la pointe de sinople.* Le Porc et le Porc Sanglier sont semblables, à la reserve que le sanglier a une deffense et le porc n'en a point — RICCI à Rome, porte *de gueules à la Fasce d'or chargée de trois Porcelets de sable.* »

et une Fasce en Devise de gueules chargée de trois Etoiles d'or brochant sur le tout de ce dernier et qui est sommé d'une couronne ducale d'or et le tout soutenu d'un Porc de sable passant en pointe. Desquelles armoiries, dit la pièce, la Ville était anciennement en possession et sollicita la reprise régûlière auprès du Gouvernement, suivant délibérations municipales des 4 février 1815 et 12 mai 1823. Ces lettres sur parchemin portent au coin de gauche, au sommet, un écusson colorié aux armoiries susdites; elles sont signées *Louis*, et plus bas par le Roi, le garde des sceaux, *Cte de Peyronnet;* elles furent ensuite lues, publiées et transcrites par arrêt de la Cour royale de Metz, le 8 juin 1825.

(*A suivre.*) H. JADART.

ANNALES DE DOM GANNERON*

CHARTREUX DU MONT-DIEU

Quelz peuples sont les Essuens et en quelle contrée de France ils sont situez[1].

Je n'ignore point que plusieurs graves autheurs n'ayent esté rechercher curieusement l'origine des Gaules et Gaulois jusques dans la sentine de l'arche de Noé, et celle des François dans les cendres de l'ancienne Troye d'où nous sont venus tant de lansquenetz et fuyards (mais imaginaires) qui ont baptisé nos provinces et villes capitales des Gaules.

Il semble que le lustre d'une belle et ancienne ville n'est point entièrement accomply si quelq'un des estafiers de Priam n'en ait posé les fondemens. Ceux qui se plaisent raconter telles bagatelles dorées et polies dès les premières entrades de leurs histoires, donnent assez à deviner ce que sera le reste.

Je crois qu'avant Jules Cæsar on ne sçait pas grande chose de nos Gaules, quoy qu'on m'allègue Bérose[2], Manéthon[3], et autres autheurs anciens qui ont escript asseurément des histoires des provinces ; mais de croire que ce qui court sous leur nom soit provenu de leur boutique, je ne feray conscience d'estre hérétique quant à ce poinct.

* Voir page 801, tome Ier de la *Revue de Champagne*.

1. Comme l'a fait remarquer judicieusement M. l'abbé Gillet, dans son histoire de la Chartreuse du Mont-Dieu (pp. 446-447), il ne faut pas suivre Dom Ganneron sans réserve dans ses récits sur les premiers habitants du pays, sur les Sicambres et leur roi Boson. Ses appréciations sur le pays des Essuens et sa manière d'expliquer les étymologies pourront paraître parfois étranges ; mais il fera oublier facilement ces imperfections par le charme de son style. Si la dénomination de *pays des Essuens*, appliquée à la région des Ardennes, est inexacte, les faits racontés par Dom Ganneron intéressent quand même notre histoire locale. Cette fausse interprétation, qui a été autrefois fort discutée, vient sans doute d'une erreur de copiste : *Essui* au lieu de *Ælui*

2. Historien chaldéen, né à Babylone, vers le temps d'Alexandre ou de Ptolémée Philadelphe.

3. Prêtre égyptien, qui vivait vers l'an 263 avant J.-C. ; il était chargé de la garde des archives sacrées dans le temple d'Héliopolis.

Ce n'est pas toutefois que je désire condamner de grands personnages qui s'en servent et en tapissent leurs escripts, mais il est loysible à un chacun d'opiner sainement en choses qui ne sont du sentiment universel.

Et ce que je dis de ces histoires gauloises, j'en fais mesme jugement des françoises rapportées par l'Hunibald de l'abbé Trithemius[1]. Néantmoins, pour m'accommoder à quelques historiens qui en font assez de parade, j'en rapporteray quelque chose en son lieu ; mais qu'on en croye les autheurs primitifs et non à moy qui ne veux rien produire qui ne soit criblé et examiné au septuple.

Chacun ne peut ignorer que l'ancienne et monstrueuse forest d'Ardenne ou Hercynie, la plus grande de toute l'Europe, avoit anciennement plus de cinq cent milliaires italiques de longueur, s'estendante jusques aux confins de peuples rémois, c'est-à-dire jusques à la rivière d'Aixne, qui séparoit les Rémois d'avec les Essuens, selon Cæsar.

Voyla donc nos Essuens trouvés dans l'enceinte de l'ancienne Ardenne, et bornés à l'occident des peuples rémois qui avoient pour ville capitale *Durocortorum*, que le docte Berger[2] tourne *Durencourt*, et est maintenant la belle ville de Reims en Champagne, siège des archevesques de la seconde Belgique.

De cete proximité des peuples rémois, il se void facilement que nos Essuens en sont distinguez et font un autre peuple, bien que de présent, eu esgard à la distinction des éveschez, parlemens, gouvernemens et appellations, ils ne font presque q'un peuple avec les Rémois ; mais il en alloit tout autrement anciennement, les Essuens n'estans non plus Rémois que leurs voisins Catalaunois, Suessions et Véromanduens qui estoient peuples distinguez qui ont depuis donné nom aux villes capitales de leur ressort, comme les Catalaunois, à Chaalons ; les Suessions (peuples puissans qui avoient douze villes murées en leur enceinte et ressort et pouvoient mettre en campagne cinquante mille combattans) ont donné nom à la ville de

1. Trithème (Jean), chroniqueur et théologien allemand, né à Trittenheim, près de Trèves, en 1462 ; il mourut abbé de Saint-Jacques de Wurtzbourg, en 1516. Hunibald ou Hunibaud est un auteur gaulois qui vivait au temps de Clovis et travailla, dit-on, à une histoire de sa nation, dont Trithème fit l'abrége.

2. Bergier (Nicolas), historien, né à Reims, en 1567, mort en 1623. Le principal ouvrage de Bergier est son *Histoire des grands chemins de l'Empire romain.*

Soissons ; et les Véromanduens à la capitale des Vermandois appellée jadis (n'en desplaise à nos Quintinopolites) *Augusta Veromanduorum*, qui est Vermand, village et abbaye entre Noyon et Saint-Quentin.

Mais je n'ay peu encore descouvrir quelle ville capitale eurent nos Essuens, à laquelle ils ayent laissé leur appellation ainsi que les autres. Il en faut attribuer l'ignorance à la révolution des siècles, aux guerres qui ont régné au pays plus qu'en tout autre, aux saccagemens des anciẽnnes villes qui ne sont plus que piètres villages, et à l'érection des nouvelles qui ont despeuplé et desplacé les peuples primitifs de leur pristine demeure.

S'il faut néantmoins donner lieu à quelque conjecture, il se peut faire que les villages *Essone*[1], *Essevaux* (que le vulgaire appelle *Sessevaux*[2], *Venderesse*[3], *Escly*[4] (quasi *Essuorum clivus*) et autres retiennent quelque chose de l'appellation des Essuens.

Mais il est plus vraysemblable que le pays mesme en a retenu quelque vestige, que la politesse de nostre langue françoise variable comme le poulpe[5], va de jour à autre annéantissant.

Toutefois, avant que d'en parler, plantons nos bornes autour du pays de nos Essuens. Ces peuples donc ont à l'orient et occident deux rivières assez fameuses, asçavoir la Meuse et l'Aixne, qui se touchent presque l'une l'autre au centre du païs des Essuens, et la Chartreuse du Mont-Dieu qui fait presque le centre des Essuens rémois n'a de distance que trois milliaires italiques à l'une et à l'autre.

Tout ce qui est compris donc entre ces deux fleuves à l'orient et à l'occident fait le pays des Essuens, qui sont bornés au midy du pays Virdunois (dont Cæsar n'a fait mention en ses Commentaires), et des Catalaunois qui le bornent aussy à l'occident avec les Rémois, selon la susdite rivière d'Aixne. Ils sont aussy séparez des Suessions et Véromanduens et Han-

1. Le manuscrit porte le mot : *Essonne*, probablement pour *Estonne*, désignant soit le village de *Stonne*, canton de Raucourt, arr. de Sedan, soit l'ancien lieudit *Estonne*, depuis Bethléem, territoire de Charleville.

2. Sécheval (*Sicca Vallis*), canton de Renwez, arr. de Mézières (Ardennes).

3. En latin *Vindonnissa* (canton d'Omont, Ardennes).

4. *Escleium*, *villa que dicitur* Escleis (*Flodoard*, éd. Couvenier, p. 181.)

5. Animal marin (mollusques) : « Le poulpe se donne luy-mesme la couleur qui luy plaist » (Mont. II, 180).

noniens au septentrion, et des Eburons (ou Liégeois) et Tréviriens à l'orient par la proximité du fleuve de la Meuse. Voyla tout le contour du pays des Essuens en général.

Or tous les escrivains qui ont parlé de ce pays n'ont jamais touché au blanc pour dire asseurément quel pays c'estoit.

Raymundus Marlianus [1], qui s'est meslé d'expliquer les lieux des Commentaires de Cæsar, dit que : *Essui populi pacatissimi et quietissimi proximi civitatibus quæ Armoricæ appellantur, remoti a Belgis ultra centum millia passuum; hos inter Celtas fuisse conjectura est, forte in Normandia ant Britannia citeriori et regno Francorum siti, Galli Rethelois appellant.*

Hæc Marlianus. Le lecteur void comme s'abbuse lourdement ce docte personnage qui nous colloque nos Essuens en la Gaule celtique de Bretagne ou Normandie, et dit qu'ils s'appellent maintenant les *Rethelois*, qui sont deux fautes qui concernent non-seulement la situation, mais aussy l'appellation.

Certains cosmographes et historiens réprouvent le dire de Marlianus quant à la situation, mais le suivent quant à l'appellation et disent que les Essuens sont ceux du Rethelois ; à la vérité ils approchent du blanc, mais ils ne donnent dedans, car bien que la pluspart du Rethelois soit compris dans les Essuens, tout n'y est pas toutefois compris entièrement, et ce qu'il y a de compris ne fait pas la dixiesme partie du pays des Essuens

Le doctissime Charles Bovelles, un des beaux esprits du siècle passé, qui a escript tant de choses diverses et si doctement, duquel nous avons plusieurs manuscripts non imprimez qu'il a laissé aux Chartreux de Noyon, dit que les Essuens sont ceux du pays de Tiérasche, et le prouve par l'appellation ancienne du vulgaire qui dit *Tierasse* (dont a usé le bonhomme Froissard) et *Tieresse* (quasi *terra Essuorum*).

Voyla celuy qui en approche le plus ; mais néantmoins, bien que j'approuve aucunement son étymologie, je réprouve néantmoins son sentiment s'il pense que le peuple de *Tierasse* ou *Tieresse* constitue luy seul le pays des Essuens, car ils n'en sont qu'une partie et environ le tiers.

De cecy on peut conjecturer desjà quel pays et quels peuples sont les Essuens qui seront encore cy après plus cogneus quand nous parlerons de Jules Cæsar qui les a tant bien fourragez de ses légions, et tant honnorez de sa plume.

1. Marliano (Raymond de), géographe italien, né vers 1420, mort à Louvain en 1475.

Mais d'autant que mon dessein n'est pas de traitter icy des Essuens de Tiérasche qui comprennent aussy une partie du Laonnois, les comtez de Guise, de Marle, de Ribemont et autres terres qui sont présentement du diocèse de Laon, mais seulement des Essuens rémois qu'on dit et appelle quelquefois ceux de Vallache, je laisseray à quelque autre d'en traitter plus particulièrement.

Il semble donc que si le dire du docte Bovelles[1] est vray que Tierasche est la terre des Essuens, que le Vallache aussy sera dérivé de quelque ancienne appellation dite *Vallesse* (quasi *Valles Essuorum*) puisque le Vallache, que le vulgaire appelle *Vallage*, fait une partie des Essuens ; car je remarque que tout le pays des Essuens rémois qui n'a point son appellation de quelque duché, comté ou principauté propre, est appellé communément *Vallache*.

Or il ne faut pas penser que nostre Vallache soit cette grande région septentrionale qui a son estendue depuis la Transylvanie jusques au Pont-Euxin, laquelle est dite *Valachia*. Je trouve aussy que quelques cosmographes appellent Vallage un petit canton de pays assez proche du nostre et est situé entre le Barrois, Vitry et le Bassigny, ou bien entre les rivières de Meuse, mais au-dessus de Verdun, et la rivière de Marne ; il n'a rien toutefois de commun avec le nostre, y ayant un grand interval entre les deux, asçavoir du Barrois, Virdunois et d'une partie d'Argonne.

Il nous faut maintenant faire le circuit de nos Essuens rémois par les bourgs et villages, comme nous l'avons fait desjà par cy-devant selon les peuples ou provinces.

Commençons donc de l'orient au midy, et ainsy consécutivement : Chasteau-Regnaud sur Meuse, Charleville et Mézières sur Meuse, Donchery sur Meuse, Mousom sur Meuse, Stenay sur Meuse, Dun sur Meuse, Montfaulcon en Argonne, Varennes en Lorraine, mais du diocèse de Reims, Vienne où se rencontre la rivière d'Aixne qui vient de Sainte-Menehould, qui passe par plusieurs villages de peu de renom et vient par Vendy, Semuy, Attigny, Ambly, Tugny à la ville de Rethel, et de là à Chasteau en Portien.

Or, ayant attaint le bourg de Neufchastel, elle quitte les Essuens pour aller en Laonnois et Soissonnois, et partant il

1. Bouelles, Bouilles ou Bouvelles (Charles de), en latin *Bovillus*, philologue et savant français, né à Sancourt (Picardie), vers 1470, mort vers 1553.

faut remonter à la rivière de Meuse par Nizy le Comte, Noirvaux, Rosoy et Aubenton (qui sont des Essuens laonnois ou de Tiérasche), et venir à Rocroy qui est en Ardenne et néantmoins du Vallache et diocèse de Reims, et s'approche d'une lieue du pays et diocèse de Liège, et vient enfin regagner Chasteau-Regnaud (d'où nous sommes sortis) par les villages de Bourc-Fidelle, Sessevaux et Deville qui sont des Ardennes mais françoises.

Voyla les lizières et confins du pays de nos Essuens rémois par le dehors. Voyons maintenant ce qu'il comprend par le dedans, et faisons une description sommaire de ce qu'il y a de particulier audit pays.

Description du Pays et contenu des Essuens Rémois.

Ce n'est rien de veoir le dehors du temple, il faut veoir les déitez qui habitent dedans, ce disoit quelque ancien.

Nous avons veu le circuit des Essuens rémois qui n'est que l'escorce ; voyons en maintenant la mouelle et l'intérieur.

Peut-estre que ce pays pourra céder à plusieurs autres en grandeur et fertilité, en nombre de villes et arrousemens des nymphes, mais je ne crois pas qu'aucun s'y puisse apparier en terres nobles et souveraines, en comtez et seigneuries très anciennes, en nombre de monastères de toutes sortes et en peuplades de villes, bourgs et villages.

La description en seroit trop onéreuse aux lecteurs, et à moy trop curieuse et peu séante à ma condition ; je diray néantmoins que le plus ancien comté de France s'y retrouve, asçavoir le Rethelois avec sa capitale, qui avoit son comte au mesme temps que la France commença d'avoir son roy Clovis ; et bien que le domaine des anciens comtes de Rethelois s'estende quelque peu hors les bornes et limites de nos Essuens, sa plus grande estendue toutefois est comprise dans leur pays.

En après vient l'ancien comté de Portian qui ne cède guères à celuy de Rethelois en estendue de pays ; mais son seigneur n'a jamais eu tant de prédominance que celuy du Rethelois. Anciennement, les seigneurs du Portian se qualifioient comtes, premièrement muables selon la volonté du souverain, et en après héréditaires ; mais l'appellation de comte estant anneantie, le propriétaire s'en qualifie présentement prince de Portian. Son chef-lieu est Chasteau en Portian sur Aixne, qui tire son éthymologie et appellation de *portus* ou *porta* comme on

peut assez croire, n'estoit que quelq'un voulust le dériver de Porcius, romain.

J'ay appris d'un de mes amys grand antiquaire, que quand on lit ès anciennes histoires : *ager Porcensis*, c'est à dire le pays de Portian ; mais que *ager Portensis* c'est le pays de Potez[1] ; je m'en rapporte à ce qui en est.

Je fais grand fondement sur le testament de Saint-Remy qui dit que *territorium Portense* est le Portian.

En après nous avons la souveraineté de Chasteau-Regnaud sur Meuse tirant sur les Ardennes, qui estend son domaine et ses villages jusques à Charleville et en deçà. Son chasteau ancien tesmoigne je ne sçay quoy des ouvrages des Sicambriens, jaçoit que les bonnes gens du pays en attribuent l'origine à ce fameux Regnaud qui vivoit au temps de Charlemagne, si on veut admettre des fables pour des histoires. Cete terre et souveraineté a esté tout nouvellement esteinte et annexée au domaine de la couronne de France par permutation faite par Sa Majesté avec les terres de Ribemont que le duc de Guise, héritier de feu madame la princesse de Conty, a eu en eschange[2].

On trouve après cecy la souveraineté d'Arches, dite maintenant de Charleville qui a peu d'estendue et peu de villages ; nous en parlerons en son lieu amplement.

Vient par après la terre souveraine de Sedan, mais plustot de Raucourt, qui est le chef-lieu de quelques dix-sept villages qui sont de son ressort.

Joignant icelle sur la mesme rivière de Meuse se trouve la ville et prévosté de Mousom, dont l'archevesque de Reims estoit pareillement seigneur souverain, avant que le roy Charles le Sage l'annexa à son domaine, donnant par eschange la villette de Velly sur Aixne ausdits archevesques[3].

Toutes ces souverainetez estoient anciennement terres impériales, qui ont néantmoins secoué le joug de l'empire pour se veoir espaulées du sceptre de France.

En montant la Meuse vers sa resource, on trouve la forte villette de Stenay annexée autrefois au domaine des ducs de

1. M. Longnon a prouvé, d'une manière indiscutable, que le mot *Portensis* désignait aussi le Porcien et non la terre des Pôtées (Les *Pagi* du diocèse de Reims, in-8°, 1872, pp. 63-66).

2. L'échange eut lieu le 10 mars 1629.

3. Ce contrat fut fait le 16 juillet 1379.

Bar, laquelle est de présent entre les mains du monarque de France, ainsy que quelque partie de Lorraine adjacente qui a son ressort temporel au prince de la Lorraine mosellanique, et son spirituel en partie à celuy de Trèves, et en partie à celuy de Verdun.

La fameuse forest d'Argonne (qu'on peut appeller une des filles de celle d'Ardenne) occupe aussy une grande lizière de pays parmy nos Essuens, assez long mais fort estroit, asçavoir depuis Beaumont en Argonne jusques au-dela de Montfaulcon ; mais néantmoins le principal de ce pays et forest s'estend sur le pays Virdunois où il fait un noble archidiaconné en son église cathédrale.

Il y a pareillement enclavé parmy nos Essuens quelque petit peuple de Champagne et des Ardennes.

De vous parler de l'ancien comté de Stadun qui estoit autrefois tant fameux, c'est peine perdue, car il n'en est plus de mémoire[1], non plus que de celuy de Dolmois, qui a laissé néantmoins son appellation à la bourgade de Cernay en Dolmois, et semble que le comté de Grandpré a succédé et comme annéanty et englouty cet ancien territoire[2].

Le comté de Vongois est supprimé pareillement et n'en reste plus que le principal village assez populeux, proche de nostre rivière d'Aixne[3]. Voyla les beaux pays et nobles terres qui ornent nos Essuens.

Venons maintenant à narrer leurs villes tant petites que grandes : Rethel, capitale du comté de Rethelois ; Mézières, une de ses filles et prévostez, mais plus excellente que sa mère ; Chasteau-Portian, Rocroi, qu'aucuns disent estre au Vallage pour n'estre ny du Portian ny du Rethelois, mais est proprement dans l'enceinte de l'Ardenne de France ; Charleville, ville nouvelle ; Donchery, Sedan, Mousom, Beaumont, Stenay, Dun, Villefranche, Varennes, et Warc qui est abolie, n'estant plus qu'un assez piètre village.

1. Ce *pagus*, désigné vulgairement sous le nom d'Asténois, dépendait du diocèse de Châlons (Longnon, *Etudes sur les pagi*, 1er fascicule, pp. 9-10).

2. Le Dormois comprenait les trois anciens doyennés de Dun, Cernay-en-Dormois et Grandpré, sauf la partie septentrionale (Longnon, *Pagi*, 2e fascicule, pp. 46-57). Pour plus de détails, consulter le mémoire publié par M. Anatole de Barthélemy sur le Dormois, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 4e série, tome II, pp. 351-366).

3. Pays de Voncq, *pagus Vongensis* (Voir Longnon, *op. cit.*, pp. 100-110).

Pour les bourgades plus fameuses, on void : Maubert-Fontaine, dont la forteresse a esté rasée depuis peu ; Renhoy[1], Launoy en Portian, Pontbar tout annéanty de présent, Raucourt, le Chesne Pouilleux dit maintenant Populeux, Attigny, Cernay en Dolmois, Grandprez, Aultrey, Tourteron, Montfaulcon, Buzancy, Chémery, Venderesse, Signy-l'Abbaye et autres.

Il y a plus de trois cent que villages que chasteaux anciens et places fortes, entre lesquels on nomme les suivans dont nous parlerons en leur lieu : Saint-Juvin, Setonne, Onc[2], Remilly, Tin le Moustier, Sauville, la Cassine le Duc, Omont, Givry, Geoffroiville[3], Chagny, Bairon, Vendy, Vonc, Rilly, Dionne, Hauteville, Mont de Jou (*Mons Jovis*), Montmarin, Senuc, Saulx-Saint-Remy, Ambly, Tugny et Sueil, Escordal, Gerson, Jamdun, Savigny, Laugny, Verpelle, Murtin, Balan, Doulzy, Sery, Saint-Pierremont, Lumes, Chastillon-sur-Bar, Tannay, Wasigny, et autres dont il sera mention cy-après.

Il y a aussy plusieurs nobles abbayes et monastères de divers ordres. Saint-Benoist y a l'ancienne abbaye de Nostre-Dame de Mousom, avec un autre monastère de femmes du mesme ordre, érigé depuis quelques années par la douairière de Joyeuse-Saint-Lambert.

Il y a encore les prieurés (aucuns desquels sont encore conventuels) de Nostre-Dame de Rethel, de Senuc, Donchery, Chagny, Novy les Moynes et autres.

L'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin y a entre autres les deux prieurez d'Ambly sur Aixne et de Grandprez.

L'ordre de Chartreuse y a sa première maison fondée en France, asçavoir le Mont-Dieu.

Celuy de Cisteaux fait monstre de ses belles abbayes de Signy, La Valleroy, Eslans, Chéry et quelque autre.

Celuy de Saint-Nortbert ou de Prémonstré y a ses anciennes abbayes de Belleval, Chaumont, Longwé, Sept-Fontaines, La Val-Dieu.

L'ordre des Willelmites ou Guillelmins y a un monastère au village de Louvergny, qui est resté de deux qu'ils avoient en France, celuy de Paris ayant esté depuis quelques années transféré aux Bénédictins réformez.

1. Renwez, arr. de Mézières.

2. Yoncq, cant. de Mouzon (Ardennes).

3. Village détruit, commune de Novion-Porcien (Ardennes).

L'ordre du Val des Escholiers y a une abbaye nouvelle, mais prieuré ancien, à Landaive, près Vendy.

Il y a un couvent de Carmélines à Charleville.

Saint-François d'Assise a trois couvents à Varennes, Bethléem lez Mézières et à la Cassine.

Saint-François de Paule en a pareillement trois qui sont à Rethel, à Stenay, et à Dun.

Il y a aussy deux couvents de Capucins à Mousom et à Charleville, et le sieur de Joyeuse-Saint-Lambert en avoit voulu ériger un à Attigny ; mais les confrères du mesme ordre y ont trouvé quelque incommodité.

Outreplus, il y a un collège de P. P. Jésuites à Charleville, qui sert à policer ces esprits Ardennois dans la civilité et littérature ; mais ce qui est plus à priser, à les former dans l'esprit de piété et religiosité qui n'est pas tant familière à tant de nations diverses qui ont cherché l'asyle en cette nouvelle ville.

Et finalement il y a au mesme lieu un couvent de Hiéronymites logez au Mont-de-Calvaire, et un autre couvent de religieuses de l'ordre du Saint-Sépulchre dont madame la comtesse de Chaligny est fondatrice et une des pierres fondamentales.

Or afin que ce pays des Essuens soit fourny de toutes ses pièces, il y a encore trois églises collégialles de chanoines séculiers à Montfaulcon, à Mézières et à Braux sur Meuse.

Plusieurs doyennez pareillement, dont les plus apparens sont de Rethel, de Mousom, d'Attigny, de Grandprez, de Mézières et de Launoy qui a esté transféré à Charleville.

Et finalement pour le comble du lustre de ce pays, il y avoit un siège cathédral et evesché destiné et désigné à Mousom qui devoit embrasser toute l'enceinte de nos Essuens rémois ; mais la mort de Guillaume aux belles mains, archevesque de Reims, a fait avorter ce dessein qui avoit eu de si beaux commencemens.

Pour ce qui concerne le temporel du mesme pays, les prévostez du Rethelois ressortent immédiatement à Rethel, leur ville capitale et matrice ; mais pour ce qui est de l'eslection, plusieurs places qui ne sont plainement du Rethelois sont de l'eslection de Rethel seulement quant à ce poinct : le reste ayant son rendez-vous à Reims, hormis les terres souveraines, qui ont esté assignées au nouveau parlement de Metz.

Et finalement tout ce qui n'est précisément du Rethelois ou des terres souveraines se gouverne chez les Essuens selon les

coustumes de Vitry et Vermandois, ausquelles pareil'ement se conforment en quelque chose le Rethelois, non quant au ressort, mais quant à l'usage.

Je ne traitte point icy des bénédictions dont Dieu a précipué ce pays sur tout autre, la fertilité de son terroir pour les grains spécialement ès environs de la rivière d'Aixne, ses vignobles espars en divers endroits de ladite rivière et de celle de Meuse aussy, ses belles prairies et aisances qui ne cèdent de guères à celles de Bretagne, ses belles forests, bois et taillis et garennes, ses belles maisons de plaisance, son pays montagneux et vallonneux et par conséquent doué de toutes sortes de fécconditez pour l'usage des animaux, ses mines prétieuses de fer et d'acier, ses rivières, estangs et ruisseaux poissonneux, ses belles fontaines, ses animaux de pasture, son peuple bonnasse et religieux et accoustumé de vivre de peu et infatigable aux travaux, et tant d'autres choses qui s'y retrouvent en abondance et qui esclattent davantage auprès de la stérilité de la Champagne et des Ardennes ses voysines, méritent assez que quelque autre que moy s'employe d'en discourir foncièrement ; je m'en deporte néantmoins d'autant que mon but n'est autre que de parler de la religiosité et piété qui s'y retrouve.

Mais avant que trancher ce chappitre, disons un mot de la longitude et latitude de quelques places principales de ce pays ; ceux qui sont versez en géographie m'entendent assez.

Rethel a de longitude 27 degrez 23 minutes ; de latitude, 48 degrés 36 minutes.

Mézières, long. 27 deg. 40 min.; lat. 48 deg. 53 min

Sedan, long. 27 deg. 58 min.; lat. 48 deg. 49 min.

Mousom, long. 28 deg. 7 min.; lat. 48 deg. 40 min.

Stenay, long. 28 deg. 13 min.; lat. 48 deg. 53 min.

Mont-Dieu, long. 27 deg. 20 min.; lat. 48 deg. 55 min.

Mémoires restés du paganisme au pays des Essuens.

Il ne s'est peu faire qu'après la foy chrestienne plantée en ces contrées il n'y soit resté quelque vestige des fausses déitez qui y ont autrefois exercé leur empire tyrannique, ainsy qu'en tout le reste, je ne dis de la France seulement, mais aussy en tout le monde.

Si je voulois sortir ou faire du moins quelque petit sault audela de nos rivières limitrophes, je trouverois une Marville (*Martis Villa*) et une Arlon ou Arlun (*Ara Lunæ*) à nostre

orient, et d'autres traces de la payennerie en la Champagne à nostre occident où la seule ville de Reims nous fait monstre de ses portes de Mars, de Cérès, de Vénus, de Basan ou Bacchus.

Contentons-nous d'esplucher ces ordures domestiques mais répurgées par le feu de la foy chrestienne, sans aller fouiller les abominations estrangères.

Les anciens Gaulois ou naturels du pays, les conquesteurs de Sicambrie et les grands larrons de l'univers, je veux dire les Romains, nous ont assez laissé de vestiges de leur idolatrie chez nous.

Le diable coryphée des idoles avoit jadis son temple et sa résidence au village dit Vauxdieulaid ou Vaudieulay, proche l'abbaye de Belleval, *eo quod* (ce dit quelque manuscript) *diabolus ibidem olim in specie deformi adoraretur*[1].

Le village de Mont-de-Jou ou Mont-de-Jeu sur Aixne nous insinue assez que Juppiter y avoit autrefois quelque appannage, puisque les cartulaires anciens le qualifient *Mons Jovis*[2].

Non loin de là, on void Attigny (*Atiniacum*) et Dionne[3], qui indiquent assez que sa fille Minerve dite aussy Diane estoit honnorée particulièrement en ces lieux.

D'aller rechercher par le menu beaucoup de lieux semblables semble tirer à l'infiny ; je me veux contenter de garder ma solitude, c'est à dire ne point sortir de l'enceinte du Mont-Dieu où je trouve de belles reliques, mais prophanes, de l'antiquité paganesque.

Nos archives, non fabuleuses ou suspectes, nous asseurent que la place du Mont-Dieu s'appelloit anciennement Mont-Bason où avoit esté, avant la foy receue, le temple du dieu Basan, roy des Sicambriens, dont je parleray incontinent, ce que n'a point oublié le fondateur primitif ès patentes de sa fondation, à quoy s'accordent plusieurs autheurs qui asseurent que le dieu Basan avoit plusieurs temples consacrés dans la forest d'Ardenne, dans laquelle le Mont-Bason estoit pour lors compris.

1. Canton de Buzancy (Ardennes). Ce village tire son nom de la forêt du Dieulet, *silva que dicitur Doelex* (charte de l'archevêque Adalbéron, année 973).

2. Canton d'Attigny (Ardennes).

3. Aujourd'hui Sainte-Vaubourg, canton d'Attigny.

Je produis volontiers ces choses contre ce que quelques cosmographes escrivent que la forest d'Ardenne n'estoit pas tant desfrichée anciennement ; que si elle eust esté si peu habitée ès environs de la Meuse, comme ils nous veulent faire croire, les anciens Sicambriens et les Romains aussy n'y eussent pas fait tant de séjour.

Or pour asseurer maintenant qui est celuy qui a répurgé ce pays de l'immondice de l'idolatrie, c'est chose que les histoires ont laissé à deviner ; mais il n'y a point de doute que saint Sixte, apostre des Rémois, n'en ait esbauché l'ouvrage avec quelqu'un de ses successeurs. Mais comme Cæsar asseure que le fleuve d'Aixne distingue le Rémois d'avec les Essuens, quelq'un pourroit opiner que les diocèses anciens auroient les mesmes distinctions qu'à présent, et que par conséquent saint Sixte n'auroit outrepassé les limites du domaine temporel des Rémois pour débiter la semence évangélique, faisant conscience, ainsy que l'apostre saint Paul, d'édifier sur le fondement d'autruy ; mais néantmoins, tout bien considéré, je ne trouve point d'inconvénient que saint Sixte, qui a esté bien vaqué à Soissons, hors de son diocèse, n'ait aussy fait quelque course apostolique jusques à nos frontières, bien que je croye aussy que les apostres ou premiers évesques des provinces contigues ont jecté le filet évangélique en ces contrées avant que le pape saint Denys eust distingué les diocèses des provinces, et que le zèle des âmes et non l'ambition d'aggrandir les diocèses poussoit les évesques primitifs aux conquestes des âmes et non des lieux.

D'où vient aussy qu'il y a quelques places en ce pays qui respondent à deux diocèses, tesmoin Mouscm qui a esgalement son ressort spirituel à Trèves et à Reims. D'où je peux inférer hardiment qu'il se peut faire que saint Euchaire, premier évesque de Trèves, saint Sainctin, premier évesque de Verdun, et saint Memmius ou Menge, premier évesque de Chaalons, envoyez en ce pays avec saint Sixte par saint Pierre, ont travaillé indifféremment en ce pays à l'extirpation de l'idolatrie, avant l'assignation faite des diocèses.

Ce que les Romains et Jules Cæsar ont fait en ce pays.

Ce qui est rapporté de Jules Cæsar en ses Commentaires semble estre de bon alloy, comme aussy ce que les autres histoires romaines nous racontent doit estre receu de bonne foy, sans doute, si nous ne voulons dénier entièrement le sentiment

universel. Nous debvons aussy concéder quelque chose à la tradition de la voix publique, quand on y void des convenances raisonnables et qui sont appuyées de l'authorité de plusieurs siècles.

Je trouve donc, que depuis que les Gaules ont esté cultivées depuis le cataclysme général du monde, par Gomer yssu de Japhet, fils de Noé, il y a eu plusieurs roys qui y ont régné que le Berose supposé raconté assez exactement, ce qui nous donne assez à cognoistre son peu de vérité, d'autant qu'estranger qu'il estoit, semble presque impossible qu'il ait peu esplucher les choses si ponctuellement, puisque nos historiens originaires et qui escrivent choses de leur aage bronchent si souvent.

Ils nous produisent un Remus, 22° roy des Gaules, yssu de la race d'Hercule (la menterie ne seroit pas bien attifée si on ne faisoit mention de cet homme prodigieux) qui vivoit avant la nativité du Sauveur, l'an mille deux cent quarante et un ; et racontent qu'iceluy bastit nostre ville capitale de Reims qui avoit néantmoins pour nom *Durocortorum*, et qu'il vivoit au temps de Gédéon, juge des Israélites, dès lequel temps les Gaules estoient tant enviées des nations que plusieurs marchandoient de s'en emparer.

Marcomer, premier roy, ou pour mieux dire premier duc ou prince des Sicambriens (appellez depuis *François*) peuples aquilonaires et scytiques, tenta le premier l'entrée des Gaules ; mais ne luy ne pas un de ses successeurs peurent s'en emparer et stabilier qu'au bout de neuf cent ans, asçavoir au temps de Chilpéric, père du grand Clovis, ayans néantmoins souventfois auparavant pilloté et parcouru les frontières gauloises par l'embouchure de nostre Meuse, tantost vainqueurs tantost vaincus, soit des originaires du pays soit des Romains compétiteurs en telle conqueste, les Gaules estant un pays si envié à cause de la bonté de son climat, que plusieurs nations disputoient à qui s'en rendroit le maistre. Mais comme la fortune a diverses révolutions, les Sicambriens et Romains les emportèrent tour à tour.

Ce fut donc l'an 420 avant la nativité du Sauveur que le susdit Marcomer, fils d'Antenor sorty (non des Troyens, selon l'histoire fabuleuse) mais des peuples aquilonaires, se vint respandre avec ses troupes au pays des Sicambriens qu'on dit maintenant ceux de Gueldres, et s'en empara en ayant debouté les originaires qui leur laissèrent et le pays et l'appellation des

Sicambriens ; et ce Marcomer commença de se vouloir faire planche dans les Gaules, courant jusques à nostre rivière de Meuse. Ses successeurs ont depuis continué ses desseins et ont empiété petit à petit dans ce pays, ce qui n'a pas esté sans plusieurs sanglantes batailles dont les histoires font mention.

Or les Romains, qui estoient jaloux de la conqueste des Gaules, commencèrent de s'advancer du costé des Alpes comme les Sicambriens s'advançoient du costé de la Meuse, et venans à se rencontrer les uns les autres se choquoient puissamment au détriment des pauvres Gaulois qui estoient l'os pour lequel ces gros mastins s'entrebattoient.

Marius, consul romain, fut celuy qui commença le premier de faire teste à ces peuples de Sicambrie, les pauvres Gaulois qui avoient presque autant de roys ou tétrarques que de villes capitales ne pouvans résister aux uns et aux autres pour estre leur force dissippée, à cause qu'elle estoit désunie et affoiblie entre tant de petits potentats.

Ce consul donc contraignit assez souvent les Sicambriens de repasser la Meuse et de se contenir dans leurs limites gueldroises, et cela arriva l'an quatre vingt et cinq ans avant la venue du Sauveur que ledit Marius donna la chasse à Merodacus.

Francus, 17e duc des Sicambriens, revint néantmoins quelque temps après au pays ; mais Jules Cæsar, le premier conquesteur de nos Gaules, ayant de puissantes forces en ces contrées les en débouta tout à faict.

Ce Jules, qui se rendit par après maistre de son pays, voire de toute la domination de Rome sous le nom de dictateur perpétuel, exploicta plusieurs beaux faits de guerre en ces provinces rémoises et belgiques, durant le long séjour qu'il y fit.

Ceux du pays de Reims furent les premiers qui entrèrent en l'alliance du peuple romain, sans beaucoup tergiverser, nonobstant que les autres peuples belgiques s'en ressentissent fort. Car voici comme le mesme Cæsar en déduit l'histoire au 2e livre de ses Commentaires, disant que les Rémois luy envoyèrent leurs députez *Iccius et Andebrogius qui dicerent, se suaque omnia in fidem atque potestatem populi romani permittere, neque cum cœteris Belgis consensisse contra populum romanum neque conjurasse, paratosque esse et obsides dare et imperata facere et oppidis recipere et frumento cœterisque rebus juvare, reliquos omnes Belgas in armis esse.*

Il poursuit de raconter comment il receut d'eux des ostages

et entra dans leur ville capitale appellée *Durocortorum*, où estant il apprit que tous les Belges venoient fondre sur luy avec une puissante armée, et alors sortant de *Durocortorum Remorum, traduxit exercitum ultra flumen Axonam, ibique castra posuit. Ab his castris oppidum Remorum quod per octo millia passuum aberat, magno impetu Belgæ oppugnare ceperunt.*

Cette seconde ville des Rémois s'appelloit *Bibrax* où Iccius estoit gouverneur, et Cæsar y envoya des Numides et Candiots braves sagittaires, à la venue desquelz les assiégez estant resjouys, les Belges assiégeans perdirent courage et se ruèrent sur le plat pays des Rémois qu'ils pillèrent et bruslèrent ; ce qu'ayans fait ils furent attaquer Cæsar qui les attendoit de piedcoy avec son armée campée au-delà de la rivière susdite d'Aixne, et se campèrent assez proche de luy.

Leur nombre estoit si grand que *amplius millibus passuum octo in latitudinem patebat.* Il n'y avoit qu'un marais entre les deux armées. Le choq se donna finalement où les Belges y eurent du pire ; car les munitions venant à leur défaillir, et craignans que les confédérez de Cæsar ne vinssent se joindre à luy, ils se retirèrent ; après quoy Cæsar commença de mener son armée pour la conqueste des Soisonnois et Noyonnois.

Mais quelle ville estoit ce Bibrax, dont Cæsar nous fait mention et semble nous insinuer qu'elle estoit une des capitales des Rémois avec *Durocortorum ?*

J'ay leu plusieurs historiens et autheurs qui disent que c'est Bray ou Brayne au comté de Rethel ; mais c'est philosopher à l'advanture pour ne pas bien entendre les confins du pays. Il n'y a point de Brayne ou Bray en tout le comté du Rethelois, et s'il se trouve Brene au Soisonnois, il est trop reculé de nous ; il le faut donc chercher ailleurs.

J'ay pensé plusieurs fois que ladite ville située selon la commune opinion dans le Rethelois, pouvoit estre la ville ancienne de Warc qui fait une des prévostez dudit Rethelois, ou bien Braux sur Meuse, non loing de Chasteau-Regnaud ; mais ayant discuté diligemment le passage de Cæsar, il faut nécessairement chercher Bibrax chez les Rémois, et non pas chez les Essuens, qui faisoient alors un peuple et pays distinct ; et partant il me semble que c'est le bourg de Bourcq en Rethelois, et une de ces prévostez qui a donné son nom aux terres circonvoysines de la vallée de Bourcq, assez fameuse pour la fertilité de ses terres de labour.

Le nombre des milliaires qu'il y avoit de distance jusques

au camp de Cæsar y revient assez. l'opinion vulgaire que Bibrax est au Rethelois, mais au-deçà de l'Aisne. l'etymologie ou approche de l'appellation semble favoriser cette croyance.

Le mesme Cæsar traittant, au 5e livre de ses Commentaires, comment il fit son proufit du discord des deux princes de Trèves, nous descouvre aussy qu'il y eut quelque bataille au Rethelois et Mosomois, à raison de l'ambition desdits deux princes appellés Induciomarus et Cingentorix, l'un desquels se rendit à Cæsar afin de pouvoir supplanter son compétiteur, et par ainsy Cæsar réprima son audace, mais tousjours avec les émolumens de ses conquestes.

Je trouve encore comment Cæsar envoyant hyverner des légions ès provinces circonvoysines des Rémois, il les divisa en plusieurs pays, la troisiesme légion eut pour son quartier d'hyver le pays des Essuens ; car voicy comme il le dit : *Tertiam Lucio Roscio in Essuos, quartam in Remis T. Labieno, etc ; harum omnium legionum hyberna (praeter eam quam Lucio Roscio in pacatissimam et quietissimam partem ducendam dederat) millibus passuum centum continebatur.*

Voyla les premiers éloges et paranymphes qui ont esté donnés à nostre peuple des Essuens, le pays duquel Cæsar appelle très paisible et jouyssant d'un grand repos.

Je ne parle point icy des monumens que le mesme Cæsar a laissé à Reims. On tient qu'il est autheur de la tour de Rethel qui se void derrière le chasteau de la ville[1]. L'antiquité de la pièce indique assez que c'est ouvrage de quelques Romains, n'estoit qu'il y a assez à juger qu'elle est avant que les Romains missent le pied dans les Gaules.

La tradition tient aussy que la ville de Warc les Mézières recognoist Cæsar pour son fondateur ; et de vérité le reste qui se void de cete ancienne ville qui est une des prévostez du Rethelois, mais réduite à un piètre village, donne assez à cognoistre que c'estoit une place de conséquence avant que la proximité de Mézières l'eust despeuplée et que les guerres du pays l'eussent terrassée.

Mais c'est assez d'avoir effleuré ces histoires paganesques, qui me donnent néantmoins de quoy admirer la providence

1. Les derniers vestiges de cette tour furent démolis, par ordre de l'administration, à la suite des éboulements qui eurent lieu pendant l'hiver de 1823. D'après M. Jolibois (*Histoire de Rethel*, pp. 1-7), la grosse tour de Rethel ne datait que du xe siècle.

divine qui a voulu frayer le chemin à la prédication de l'évangile par la conqueste temporelle des Romains ; d'où vient que sainct Pierre venant à Rome nous destina aussy tost d'autres conquérans spirituels à raison de la facilité et communication de nos provinces avec celles qui estoient du ressort du mesme empire.

Disons encore un mot de nos Sicambriens françois.

Quelques vestiges restez des Sicambriens au pays.

J'ay desjà protesté cy dessus que si quelqu'un me demande garand de mon dire pour ce que j'advance des Sicambriens, il s'en peut prendre à l'abbé Trithemius qui est mon autheur.

J'honnore son habit, sa piété et doctrine, mais pour ce qu'il cite de son Hunibald, j'en suspends mon consentement avec l'adveu des autheurs judicieux.

Voicy donc ce qui nous reste de l'ouvrage des Sicambriens en nostre pays des Essuens.

Basanus, septiesme roy ou duc des Sicambriens se monstra plus vaillant qu'aucun de ses devanciers et successeurs, ayant subjugué les peuples de la rivière de Meuse et des Morins ; et pour les contenir en debvoir et les empescher de se rebeller il bastit plusieurs forteresses au-delà et deçà de nostre rivière de Meuse. *Hic Basanus* (ce dit son histoire) *de Gallis et Morinis victoriam consecutus, plura castella et munitiones fortissimas ab utraque parte fluminis Mosæ construxit, in quibus præsidia Sicambrorum collocavit. In superiori vero parte Mosæ castellum fortissimum construxit, quod de suo nomine* Basanburg *appellavit.*

Cecy entendu, on ne peut plus douter d'où tire leur origine les chasteaux de Mousom, Sedan, Bouillon, Glaion[1], Trélon[2], Lumes, Chasteau-Regnaud et tant d'autres qui sont sur nostre rivière de Meuse.

Ce prince Basan fut un grand justicier et fort redouté de ses sujects de son vivant, et pour cela adoré comme dieu après sa mort, ayant eu plusieurs temples qui luy estoient dédiez tant en la France orientale qu'occidentale.

Il semble même que son culte estoit en usage parmy les Grecs qui l'appelloient *Dicaiobasan* et *Theobasan*, et les

1. Glageon, commune du canton de Trélon, arr. d'Avesnes (Nord).

2. Chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Avesnes.

Allemans *Basangott*, qui nommoient aussy les lieux qui luy estoient dédiez : *Tempelbasan* et *Basanberch*, qui signifient églises ou montagnes de Basan.

Clodion, roy Sicambrien, et son successeur, luy fit bastir plusieurs temples dans la forest d'Ardenne ; et pour cotter icy la première antiquité de nostre chartreuse du Mont-Dieu appellée auparavant *Mont-Bason*, nous tenons par tradition de nos pères que le lieu avoit esté ainsy appellé à raison d'une idole appellée *Basan*, qui y estoit adorée avant que la trompette évangélique eust renversé tels monstres.

Le docte Lazive n'a pas ignoré cecy, quand il dit : *Vetustissimum fanum fuit, in quo ex antiquo more gentilium a stulto rusticorum populo* Baso *colebatur*.

Sur ce Nicolas Berger, noble lustre de nostre ville de Reims dit que Basanus, roy des Sicambriens, succéda à son frère Hélénus, et qu'il fut grand justicier, et qu'ayant festoyé à Néomage (*Nimeguen*) tous ses parens et amys par sept jours consécutifs, le huictiesme il couronna roy son fils Clodomire, et puis après il entra en quelque temple, et onques depuis ne fut veu, après avoir régné 36 ans. De là le peuple prit occasion de l'adorer sous le nom de *Basangott*, c'est-à-dire le dieu Basan.

Outre cecy, nous avons encore d'autres vestiges comment ce faux dieu a esté réclamé en ce pays, asçavoir ès deux villages de Basancourt, dont l'un est situé à quatre lieues de Reims, sur la rivière de Suippe, dont il est mention en la vie de saint Remy ; l'autre est proche de nostre Mont-Dieu, appellé par les latins *Basani cortis*[1].

Le chasteau de Sedan semble pareillement avoir tiré sa dénomination du fils de ce roy Basan, lequel, comme grand justicier, fit mourir ce sien fils pour avoir, au rapport de Trithemius, violé une femme.

Je dirois bien aussy que l'ancienne porte de Reims appellée *Basain*, selon l'appellation vulgaire, retient quelque chose de ce roy Sicambrien, n'estoit que quelques autres la dérivent d'ailleurs.

Je n'ay peu jusques à présent descouvrir précisément le propre lieu où estoit vénéré Basan, dans l'enceinte du ban du Mont-Dieu ; car c'est chose asseurée que ce n'estoit point

1. Bazancourt, commune de Châtillon-sur-Bar, canton du Chesne (Ardennes).

au lieu où est planté le monastère ; mais s'il faut donner lieu à quelque très probable conjecture, il semble que le temple de Basan pouvoit avoir esté basty au lieu du terroir de Mont-Bason que nos ancestres appelloient le Val Sainte-Marie, à une volée de canon de la Chartreuse, sur le penchant d'une petite colline qui a à ses pieds ung estang appellé Crochet, comme le monstre évidemment une vieille carte dépeinte avant trois cent ans ; ou bien ledit temple estoit un peu au-dessus dans les bois du Mont-Dieu, vers l'orient au lieu dit : le pré de la Croisette, où estoient anciennement quelques monumens de piété plantés au lieu des idoles qui y estoient auparavant.

Il n'y a pas dix-huit ans que comme on creusoit le lieu mesme pour y faire un estang, on y trouva dans la terre vive encore des fragmens à demy pourris comme de chandeliers, lampes, et autres meubles d'église, le tout de cuivre ou de fer ; mais pas un du pays n'en peut dire aucune nouvelle, sinon qu'on avoit tousjours veu une croix plantée en ce pré, avant les tragédies des huguenots.

Quant au Val de Sainte-Marie, il n'en est plus mention non plus que du territoire de Mont-Bason, que le B. Guigo, général de l'ordre des Chartreux, il y a cinq cent ans, commanda d'abolir, et de dire *Mont-Dieu*, au lieu de *Mont-Bason*, ainsy que le fondateur a inséré ès lettres de sa fondation.

Et pour monstrer que le lieu de Mont-Bason avoit esté autrefois grandement fréquenté, on a descouvert ès environs du monastère en quelques descombres et remuemens de terre des corps humains cachez dans des sépultures très antiques, et ce en quantité, dont nous sommes tesmoins ; et ce qui semble prodigieux, les briquetiers qui travaillent proche les murailles de la Chartreuse pour les édifices, ont trouvé sous des gros chesnes très anciens, des corps humains d'excessifve grosseur et grandeur, et ce, en terre qui sembloit n'avoir jamais esté remuée, à raison de sa solidité et de l'intégrité et ordre de ses veines. Quelqu'un qui avoit envie de rire, voyant ces ossemens plus grands au double que les corps ordinaires de ce temps, disoit que c'estoient quelques corps qui avoient esté inondez et submergez dès le déluge ; mais il est plus vraysemblable que Mont-Bason ayant esté autrefois village et temple, ces lieux estoient comme le cimetière du lieu pour enterrer les habitans, soit lors du paganisme, soit après la réception de l'évangile.

On a trouvé semblablement, proche Attigny, en quelque ancienne plateforme, des corps monstrueux qui ne pouvoient

estre autres que de ces Sicambriens, qui estant aquilonaires, excèdent mesme en ce temps la juste mesure des corps humains qui habitent en pays tempérés, pour ne parler des peuples méridionaux qui sont encore plus petits de corps que les nostres.

Voyla ce que je voulois produire touchant les mémoires du pays des Essuens, avant la venue de Nostre-Seigneur.

Je pourray encore cy-après advancer quelque chose de semblable qui pourra sembler curieuse, mais je le foray comme par manière d'acquit, pour parfournir les Centuries. Quand nous aurons attaint le temps de Pharamond ou de saint Remy, nous congédierons telles matières qui ne sont proprement de nostre suject, et appartiennent mieux à ceux qui font estat de faire des cosmographies particulières, qu'à moy qui ne veux mettre en avant que des choses de bonne trempe, craignant qu'on ne dise de cet œuvre ce qu'on a dit de ceux de Jacques de Guise, cordelier[1], ou de François de Rosières l'archidiacre, et de plusieurs autres qui devroient estre receus à bras ouvers, n'estoit que les contes fabuleux dont ils ont parsemé leurs ouvrages leur ont rogné beaucoup de l'autorité qu'ils méritoient d'avoir.

Il est tousjours plus seur de dire peu et bien et bon, que de grossir par trop nos œuvres au détriment de la réputation de l'historien, laquelle luy doibt estre prétieuse; car si on vient à douter de l'innocence de sa plume, il luy eust mieux vallu de n'avoir jamais rien escript, que se despeindre soy mesme avec ses infidélitez, mensonges, fables et autres pestes d'histoire ; et c'est ce qui reste aux historiens au bout de la carrière, asçavoir de s'estre dépeincts eux mesmes avec leurs vives couleurs, et que voulans raconter les gestes d'autruy, ils racontent les leurs propres insensiblement et sans y penser, ce qui arrive méritoirement par quelque coup du ciel qui déteste tout ce qui n'est point fondé sur Dieu qui est la vérité mesme. Pour à quoy obvier, je veux invoquer à mon ayde l'Esprit de vérité, au nom duquel nous commençons cete histoire.

(*A suivre.*) P. LAURENT.

1. Né à Mons, en 1336, mort en 1399, à Valenciennes. Il est l'auteur d'une chronique intitulée : *Illustration de la Gaule Belgique : Antiquités du pays de Hainaut et de la grande cité des Belges, aujourd'hui Bavay* (in-fol., 1531-1532).

NOTES HISTORIQUES

SUR

LE BOURG ET LE PRIEURÉ DE VOISEY*

(HAUTE-MARNE)

VII

De 1498 à 1518.

Nous avons dit qu'à l'avènement de Charles VIII, Georges de la Trémoille avait obtenu de succéder à son neveu, Louis de Craon, dans la seigneurie de Jonvelle.

Mais après la paix de Senlis, par laquelle le roi de France consentait à retirer ses troupes de la Franche-Comté et à abandonner ses prétentions sur ce pays, Maximilien n'eut rien de plus pressé que de confisquer les biens de tous les nobles qui avaient pris parti contre lui.

Or, Georges de la Trémoille avait accepté la charge de lieutenant pour le roi, en Bourgogne ; il devait être un des premiers frappés. C'est ce qui fut fait, et Jonvelle rentra dans le domaine du souverain ou plutôt de la souveraine ; car la Franche-Comté avait été promise en dot à Marguerite, fille de Maximilien et de Marie de Bourgogne, et qui devait épouser le jeune roi Charles.

Mais celui-ci ayant laissé sa fiancée, pour se marier avec Anne de Bretagne, Marguerite resta en Bourgogne et prit alors le titre de dame de Jonvelle, qu'elle continua de porter, bien que son premier acte, dans ce domaine, ait été de le donner à réméré pour 40,000 écus de Florence [1] à Dom Ladrom y Ghenarraz, d'une ancienne famille Espagnole.

Cette donation fut confirmée en 1493.

* Voir page 819, tome Ier de la *Revue de Champagne*.

1. L'écu de Florence ordinaire, admis à la circulation dans le Comté, valait 3 f. 10 gros ; ce serait donc une somme de 120,000 livres, chiffre rond, que Dom Gherranaz paya à la princesse.

Toutefois Marguerite avait nommé un lieutenant, gouverneur du château, chargé de veiller à l'entretien et à la défense de la place qu'il commandait au nom de la souveraine. Ce poste fut confié à Claude-François d'Occors, seigneur de Gevigney [1].

Voisey avait un nouveau maitre.

Le traité de Senlis, cependant n'avait point encore reçu sa complète exécution, et la France occupait toujours une partie de la Franche-Comté ; malgré tous les malheurs qui l'avaient accablée, cette pauvre province devait encore, pour être délivrée, payer la contribution stipulée pour le rachat de son territoire.

Le fief de Jonvelle fut taxé à 150 florins [2], qui furent versés sous la condition expresse que le pays serait dorénavant « *dechargié de toutes aydes, tailles, impôts, qui se pourroient* « *jecter sur la généralité du Comté de Bourgogne.*

Alors seulement la province fut évacuée.

Ce n'était pas pour longtemps !

En 1498, Messire Guillaume de Vergy, sire de Fouvent et Maréchal de Bourgogne, « *aïant esté poussé par quelques* « *intelligences qui ne réussirent, entra en France et s'empara* « *de Coëffy, d'Aigremont, de Bourbonne et de Mont-Sau-* « *geon* [3] », mais, là se bornèrent ses exploits, car l'Archiduc lui envoya l'ordre de cesser les hostilités, en raison de la trêve signée avec le roi. C'était être plus scrupuleux que les Français, dont la susdite trêve n'empêcha point les rapines et qui pour prendre leur revanche, entrèrent dans le Comté aussitôt que le sire de Vergy eut quitté le pays Langrois, et y commirent quelques dégâts. A Voisey, notamment, eut lieu une escarmouche dans laquelle périt malheureusement Messire Estienne de Voisey, qui s'était mis à la tête des habitants pour la défense du pays. L'ennemi se dirigea ensuite vers Fouvent qu'il emporta et qu'il brûla « pour cette seule raison qu'il était au Maréchal. »

C'était rallumer la guerre.

En apprenant cette nouvelle, Maximilien lève une armée

1. Claude d'Occors était d'une famille comtoise qui portait : De gueules au chef d'or emmanché à trois pièces. Les d'Occors étaient seigneurs de Liellans.

2. Le florin ordinaire valait un peu plus de deux livres, s'agit-il de celui-là ? Nous ne saurions le préciser, le florin donnait son nom à beaucoup de monnaies de toute provenance, d'or ou d'argent.

3. Gollut, République séquanaise, page 1422.

de trente mille hommes, qui s'avance vers la frontière française.

Le 13 septembre, l'Empereur en personne, venant d'Ensisheim, était à Montbéliard, accompagné de l'Archiduc, son fils, et des comtes Philippe de Nassau et Henri de Furstemberg ; « de Montbéliard il gagna Villersexel où il séjourna « trois jours, son armée passant à force ; — dit Gollut, — « mais les eaux estoient bien grandes, en sorte qu'il fut forcé « de faire un pont sur l'Ognon, au dessoubs de Moymay, et « estant passée la gendarmerie, ledict Maximilien déslogea de « Villersexel et alla couchier à Vesoul et son escorte [1] tira « vers Bourbonne, devant Coiffy et aultres places lesquelles « feurent prinses. Fin de conte les Allemans aïant pillé ce « qu'ils peurent, se retournèrent en Allemaigne et le dict « Maximilien se retira à Vesoul, Faverney, Fontenoy-en-« Vôge et puis à Metz, puis au païs bas, après qu'une trève « feust signée avec les Français. »

Voisey l'avait échappé belle ; mais il perdait un de ses plus vaillants défenseurs.

Etienne de Voisey ne laissait qu'un fils, encore jeune, Jean, qui, en 1505, prit part, pour la première fois, à l'assemblée de la noblesse. Il fut toujours l'ami, le frère, en quelque sorte, du nouveau sire de Jonvelle, dont il devint le bras droit. Celui-ci avait nom, pour lors, Dom Diégo y Ghenarraz, il était frère de Dom Ladrom, auquel il avait succédé (1498).

Jean de Voisey fut un des principaux témoins entendus en 1510, au sujet d'une nouvelle revendication de la terre de Jonvelle par Georges III de La Trémoille. Cette famille persistant à soutenir ses prétentions sur le fief, l'affaire fut portée devant l'Empereur, puis, sur son ordre, devant le Conseil de Malines, qui fut chargé de l'instruire.

Les témoins ayant été entendus et les rapports examinés, le Conseil mit à néant définitivement les droits prétendus des La Trémoille sur la chatellenie, et par suite sur Voisey.

L'année ne s'était pas écoulée, que Jean était emporté par la peste qui venait de se déclarer dans le pays et dont il fut une des premières victimes. Il avait épousé une de Mailley [2], qui lui avait apporté en dot la seigneurie de ce nom, située au

1. C'est de l'armée qu'il s'agit, évidemment.

2. La famille de Mailley remontait à Jean Ier de Mailley qu'on voit prendre part, en 1283, à la querelle du palatin Otto avec son frère Jean. La seigneurie de Mailley comprenait à cette époque : le village situé dans la

bailliage de Vesoul. Depuis ce temps, les de Voisey portèrent le titre de sires de Voisey et de Mailley.

Le siècle s'annonçait bien.

Trente années d'un épouvantable fléau qui, à plusieurs reprises, dévasta la province ; quarante ans de discordes, de fanatisme, de guerre civile ; tel fut le bilan, peu enviable, de cette terrible époque.

Jean de Voisey laissait plusieurs enfants, dont un fils, Mathias qui reprit, en 1516 seulement, le rang de paternel parmi les nobles du Comté ; il ne devait pas le conserver bien longtemps, car trois ans après il succomba aux atteintes d'un mal analogue à celui qui avait frappé son père.

Cette maladie, que peut-être à tort, on appelait *la peste*, était à son début. C'est surtout de 1525 à 1527 qu'elle fit ses plus grands ravages ; après quoi elle disparut, pour reparaître de 1529 à 1531, années pendant lesquelles la mortalité fut si grande, en Bourgogne, que la population diminua de moitié. Dijon, consterné, fit un vœu et se plaça sous la protection de sainte Anne, pour faire cesser le fléau. Voisey perdit plus d'un tiers de ses habitants.

A Mathias de Voisey succéda Georges, qui posséda le domaine, sous le sire de Jonvelle, jusqu'en 1532. Il n'avait eu qu'un fils, et une fille, qui, en 1541, fut mariée à messire Claude de Cléron, d'une ancienne et noble famille, laquelle avait à ses armes : « De gueules à la croix d'argent, cantonnée de quatre croix fleuretées ou de saint Maurice de même » [1].

Quant au fils, Jacques, ses biens furent administrés par son beau-frère Claude de Cléron, en attendant qu'il eut atteint l'âge voulu pour devenir le chef de la maison de Voisey.

La gestion de Claude fut assez laborieuse, et maintes fois il y eut entre lui et le seigneur de Jonvelle, de sérieuses contestations. En effet, Dom Diégo était mort et avait laissé la châtellenie à son fils, Dom Philippe, homme d'un caractère violent et qui eut maille à partir avec presque tous ses vassaux et en particulier avec ceux de Voisey.

généralité de Besançon au bailliage de Vesoul, et qui comptait 77 feux ; puis un fort château seigneurial. Elle passa au XVIII[e] siècle aux de Mesmay (170[illegible]), puis aux du Pay en 17[illegible].

1. La maison de Cléron a donné plusieurs personnages très remarquables et entre autres un abbé de Cherlieu.

Pour faire cesser toutes ces querelles et établir ses droits de façon à ce qu'ils ne donnassent plus prise à des réclamations, Philippe se vit contraint à faire procéder au renouvellement et à la constatation de ses titres et « *des dits droits seigneuriaux qui lui compétaient.* »

En conséquence, le Bailli de Jonvelle, ordonna, à sa requête, et par signification en date du 11 novembre 1537, que les sujets de Philippe eussent à faire aveu et dénombrement solennel de leurs mouvances, par-devant Maître Jean Dubois, assisté de deux autres tabellions.

La cérémonie de l'aveu eut donc lieu en la forme accoutumée et successivement : à Voisey, à Montdoré et à Jonvelle. Dans la première de ces paroisses, elle commença le 25 novembre et, comme il y avait là beaucoup plus de tenanciers que dans les deux autres, les choses n'allèrent pas très vite. Ce ne fut guère qu'au bout de quinze jours qu'on en eut terminé.

Devant le sire de Jonvelle qui assistait lui-même à l'enquête, comparurent tour à tour le procureur de Voisey et plus de quatre-vingts vassaux, au nombre desquels venait en première ligne Messire Claude de Cléron, agissant pour son beau-frère ; puis Clément Grosjean, Richard Cournet, voyers et échevins du village, ainsi que Messire Nicolas Le Nief, le maire.

Après avoir fait connaître à chacun le motif pour lequel il était appelé, Maître Dubois les requit tous de déclarer « *solen-* « *nellement, sous la foi du serment et sur les saincts Evan-* « *giles, les droictures anciennes et les préhéminences que le* « *seigneur avoit sur eulx.* »

Nous nous contenterons d'indiquer les points les plus importants de cette longue constatation.

Messire Philippe de Ghenarraz, du chef de son père Dom Diégo, possédait à Voisey : haute, moyenne et basse justice, qui était exercée par un maire, un secrétaire et un doyen [1]. Ceux-ci tenaient audience tous les lundis, sur la place publique, en face le prieuré, là où s'élevaient le carcan et le signe patibulaire à quatre piliers [2].

1. C'est ainsi qu'on nommait le juge, du mot Decanus, par lequel les Romains désignaient les petits juges, ou juges d'une dizaine. Le doyen devait être alors une sorte de juge de paix qui exerçait la justice concurremment avec le Prévôt ; l'un pour les contestations entre particuliers, l'autre au criminel, en ce qui relevait du seigneur du fief ; le tout en première instance.

2. Les fourches patibulaires ou gibet avaient diverses marques ou nombre de piliers, suivant la qualité des Justices ; les fourches à 3 piliers appar-

Le Prieuré était de la fondation du seigneur qui en avait la gardienneté [1].

Le seigneur avait le droit de tabellionage pour toutes les transactions ; la dîme en grains, gélines, *poulailles*, *cire*, *argent*, et *la vie des chiens*[2] *; le tout pour champs*, *prés*, *vignes*, *courtils*, *maisons*, *emplaistres*[3] *à maisonner*, que les habitants tenaient de lui.

Il avait le droit de vente aux deux foires de l'année et au marché qui se tenait le lundi[4] ; ce droit était affermé.

Le sire de Jonvelle affermait aussi la gruerie de ses bois, c'est-à-dire leur garde et les amendes qu'elle produisait ; la pâture dans les mêmes bois, *à la réserve que les habitants y avaient droit de mort bois*[5].

Les manants et habitants, taillables à volonté deux fois l'an[6] à Pâques et à la Saint-Michel, étaient tenus d'accompagner les gens de justice à Jonvelle et d'y faire « monstre d'armes devant les officiers de la châtellenie ». Ces derniers étaient en outre du retrait[7] et de la garde du château de Jonvelle auquel ils devaient : « Les menus remparemens[8] et le grand *eschargot*[9] en temps d'imminent péril ».

tenaient aux seigneurs châtelains ; à 4 piliers, aux barons, à 6 piliers, aux comtes.

1. Vieux mot, pour garde.

2. Ancien droit que levaient les seigneurs, dont les chiens devaient être nourris par les vassaux de Voisey, quand ils venaient chasser dans les forêts de ce village.

3. Pour emplacement ; emplaistre à maisonner, place à bâtir.

4. Il y avait un marché tous les lundis, à Voisey, et le seigneur recevait des forains qui s'y rendaient, un droit de vente proportionné.

5. Par corruption de *maubois*, ou mauvais bois, bois de mauvaise qualité. Une ordonnance de Louis X, en 1313, range dans cette catégorie : les saules, épines, aulnes, sureaux, genêts, genévriers et ronces.

6. Ici nous trouvons la preuve qu'il y avait à Voisey deux sortes d'habitants, car nous connaissons la charte d'affranchissement du XIVe siècle Il y a donc une distinction entre certains habitants et d'autres, comme nous le verrons en 1560 où l'on en trouve qui sont désignés du nom de *Francs*, par opposition, sans doute, à ceux qui étaient encore serfs.

7. C'est-à-dire qu'en temps de guerre, ils pourraient se réfugier eux et leurs biens, sous la protection du château, et, par contre, ils devaient le service militaire.

8. Les réparations à faire aux murailles et à la forteresse.

9. Eschargot, dit le titre ; c'est escharguet qu'on doit écrire. Ce mot signifiait la grand-garde, le service de sentinelle avancée, d'espion. C'est un terme employé ici par corruption du mot Escharguez qui indiquait celui qui faisait le guet : un éclaireur, un explorateur. On nommait aussi escharguette,

Quand ce dernier service n'était pas fait en personne, il devait être payé une émine[1] d'avoine, livrable à la Toussaint, pour tous ceux ayant harnais et voiturè. Cette redevance se nomme « l'avoine du grand escharguet », ou simplement l'avoine du guet.

Les habitants du bourg devaient récolter le breuil du seigneur[2] ; mais en ce cas les ouvriers devaient recevoir « *les repas de bouche convenablement.* »

Chaque charrue devait trois corvées, ou seize niquets[3] par corvée.

Puis vient la nomenclature, assez longue, des redevances particulières ; chaque cote est rédigée au nom du *tennementier* qui confesse tenir ses « meix et héritaiges du seigneur Dom Philippe y Ghenarraz.

Les redevances en argent se payaient au jour de Saint-Etienne, lendemain de Noël ; celles de volailles à la « Caresme-prenant » ; ces dernières étaient imposées pour la moisson. Il y avait en outre des redevances de cire et miel.

Les minutes des déclarations signées des tenanciers, étaient, suivant la coutume, contre-signées par le seigneur et les commissaires chargés de l'enquête.

Il paraît du reste qu'en ce temps là déjà, les hommes d'affaires avaient pour règle de ne point se presser, car l'opération de l'aveu commencée à Voisey en 1537, ne se continua à Montdoré qu'en 1538 et seulement le 28 août 1539, à Jonvelle.

Malgré toutes les précautions qu'il avait prises, Dom Philippe, ne tirant point du domaine tout ce qu'il en avait espéré, le céda bientôt à Jean d'Andelot, premier écuyer de l'Empereur

un endroit couvert et élevé où l'on plaçait des sentinelles chargées de surveiller les abords de la place. M, Chatelet qui cite le titre dont nous mentionnons les expressions textuelles, dit que le mot remparement signifie grand-garde ; c'est une erreur ; remparement est un terme de guerre, venant de rempart, d'où l'on a fait le mot remparer, se fortifier ; devoir le remparement, c'était devoir la réparation des remparts.

1. L'émine valait deux bichets, mesure de Port-sur-Saône, reliée et *aïans cercle en fer.*

2. De *broïlum;* c'était tout d'abord un bois taillis, clos de murs ou haies où le bétail était enfermé ; le mot s'est étendu aux prairies encloses dans lesquelles on parquait les animaux.

3. Vieille monnaie valant deux deniers tournois. Elle fut fabriquée par Henri V d'Angleterre et avait si peu de valeur que dans le peuple, en parlant d'une chose de peu de valeur, on disait : On n'en donnerait pas un niquet.

Charles-Quint, commandeur de l'ordre d'Alcantara et l'un des plus remarquables capitaines de l'époque.

Les d'*Andelot* que d'Hozier nomme *Dandelot*, étaient originaires de Franche-Comté. Andelot-le-Doux était de la généralité de Besançon, au bailliage de Salins, et comptait 47 feux. La maison d'Andelot portait : « Echiqueté d'argent et d'azur, « au lion de gueules brochant sur le tout, armée et couronné « d'or ». La terre appartenait depuis un temps immémorial à cette famille qui donna à la Franche-Comté et à l'armée des personnages illustres [1].

Le nouveau seigneur s'était lié d'amitié avec Georges de Voisey et son fils Jacques, qui furent toujours les fidèles hommes-lige du sire de Jonvelle.

On les vit à la bataille de Pavie où Jean fut blessé de la main propre du roi de France ; à Vienne, contre Soliman II, en 1532, où Jacques fit ses premières armes ; devant Tunis en 1535 ; en 1542 devant Alger et enfin en 1548, en Flandre où Voisey s'illustra contre les protestants d'Allemagne.

Le prieuré lui aussi, avait eu à traverser de dures épreuves pendant la période de désastres qui venait de s'écouler ; néanmoins la protection du suzerain et celle de la famille de Voisey lui avaient permis de réparer les pertes subies. En 1515, le prieur, Claude Langonnaux, avait achevé de le rétablir dans sa situation passée ; à sa mort qui arriva vers 1522, Dom Antoine de Saint-Audot, religieux profès [2] du monastère de Saint-Vivant-Sous-Vergy, fut appelé à lui succéder, par le doyen de ce couvent.

Dom Antoine devait être le dernier prieur régulier de Voisey

(*A suivre*.) A. LACORDAIRE.

1. D'Hozier cite un d'Andelot, grand prévôt du chapitre de l'abbaye de Saint Claude ; puis un chevalier de Malte du même nom. Les d'Andelot portaient le titre de marquis, dans lequel ils furent confirmés, par lettres patentes, au mois de juin 1746.

2. On donnait ce nom aux religieux ayant fait leurs vœux de religion dans un couvent.

NÉCROLOGIE

Nous avons le regret d'annoncer la mort de Mme Célinie Duval de Fraville, veuve de M. Du Breuil de Saint-Germain, mère de M. Albert Du Breuil de Saint-Germain, député de Langres, décédée en cette ville, le 16 octobre dernier, à l'âge de 71 ans, à la suite d'une longue et cruelle maladie.

Après un service solennel célébré en l'église cathédrale de Saint-Mammès, les restes mortels de Mme Du Breuil de Saint-Germain ont été transportés à son château du Pailly (canton de Longeau, Haute-Marne); puis à l'église paroissiale de cette localité, a eu lieu, le samedi 19 octobre, une seconde cérémonie funèbre qui a précédé l'inhumation dans un caveau de famille. Mgr Herscher avait été délégué pour représenter Mgr l'évêque de Langres. Le deuil était conduit par M. Albert Du Breuil de Saint-Germain et ses deux fils, entourés des parents parmi lesquels on remarquait M. Duval de Fraville et son fils, capitaine instructeur au 11e d'artillerie, MM. A. O'Connor et Fernand-Marie O'Connor, lieutenant-colonel du 17e dragons, etc. Une foule considérable, empruntée à toutes les classes sociales, se trouvait réunie à la famille pour rendre les derniers devoirs à la noble chrétienne qui avait fondé un grand nombre de Sociétés de bienfaisance et dont la charité était devenue proverbiale dans le pays.

Pendant la messe, M. Hutinel, vicaire général de Langres, a retracé, dans un discours élevé, les vertus de la regrettée défunte. Au cimetière, M. Bonvalot, adjoint au maire du Pailly, s'est fait à son tour l'éloquent et sincère interprète d'une population entière qui perd en Mme Du Breuil de Saint-Germain sa bienfaitrice la plus dévouée[1].

***

Mme la comtesse douairière de Martimprey, née de Chousy, est décédée récemment en son château de Chaumont-sur-Yonne (canton de Pont-sur-Yonne, arrondissement de Sens).

Mme de Martimprey était fille du comte de Chousy, chambellan du roi Charles X, et petite-fille du duc de Cadore. Elle était veuve du général comte de Martimprey, grand officier de la Légion d'honneur, gouverneur des Invalides, décédé en 1883.

Son fils aîné, ancien officier d'état-major, est député du département du Nord.

***

1. Le texte des deux discours prononcés aux obsèques est dans le journal *L'Avenir de la Haute-Marne* du 22 octobre 1889.

Le 2 décembre dernier ont eu lieu à Vaudières (Marne), les funérailles de Mlle Amicie-Emilie Guillaume de Sauville de la Presle, dont l'aïeul, il y a plus d'un siècle, a possédé le château de cette localité. Elle était âgée de 88 ans accomplis.

Le deuil était conduit par les deux neveux de la vénérable défunte[1].

* * *

L'hospice de Fismes (Marne) vient de faire une perte très sensible en la personne de son infirmière, sœur Augustine, née Elisa Wolff, originaire de Mayence, qui est décédée le dimanche 8 décembre 1889, à l'âge de 65 ans.

Cette digne religieuse, douée d'une grande énergie, a consacré sa vie entière à soigner les malades ; c'était pour elle une véritable vocation. Après avoir passé 24 ans dans l'hospice d'Epernay, elle a été appelée en 1874 à Fismes où elle n'a cessé de se prodiguer aussi bien dans l'établissement hospitalier que chez les habitants de la ville qui la réclamaient.

Au cimetière, M. Simon, vice-président de la Commission administrative de l'hospice, a porté la parole, au nom de toute la population, pour rappeler le dévouement sans bornes apporté par la sœur Augustine au soulagement des pauvres malades, et pour lui donner un dernier témoignage de reconnaissance.

* * *

Le 26 décembre 1889, ont eu lieu à Vitry-le-François (Marne), les obsèques d'un de nos honorables concitoyens, M. Gabriel Pestre, architecte, décédé à l'âge de 75 ans.

Fils de ses œuvres, travailleur infatigable, M. Pestre avait acquis la confiance de tous ceux qui l'ont connu. Malgré l'âge et la maladie il travaillait encore, et c'est presque sur la brèche que la mort l'a frappé.

La Société des Sciences perd en lui un de ses membres les plus actifs et les plus féconds. M. Pestre, qui aimait beaucoup à s'occuper d'histoire locale, laisse plusieurs opuscules intéressants.

* * *

Récemment ont été célébrées à Reims, en l'église Saint-Remi, les obsèques de M. le major Dumoulin, ancien commandant du bureau de recrutement de cette ville.

Au cimetière le général de la Hayrie a, dans un discours ému, rappelé les services militaires du vaillant officier.

1. Sur la famille de Sauville, V. *Revue de Champagne*, t. XVII (1884), p. 477.

Le commandant Dumoulin, né en 1828 à Angoulême, fut incorporé en 1849 au 25e de ligne comme engagé volontaire. Le 25 mai 1855, devant Sébastopol, étant sergent-major de chasseurs à pied, il fut laissé pour mort sur le champ de bataille. Remis de sa terrible blessure, il passa sous-lieutenant la même année, et fit en cette qualité la campagne d'Italie où sa belle conduite devant l'ennemi lui mérita la médaille de la valeur militaire de Sardaigne.

Promu lieutenant en 1862 au 6e bataillon de chasseurs, M. Dumoulin passait capitaine en avril 1870 au 12e chasseurs à pied, et le 16 août 1870, étant blessé grièvement au genou gauche par une balle, il recevait la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Obligé de quitter le service actif, le capitaine Dumoulin était nommé au recrutement de Nancy en 1872, et promu en 1879 chef de bataillon chargé de la direction du bureau de recrutement à Reims.

Il était officier de la Légion d'honneur depuis le 14 juillet 1886.

* * *

M. Louis Joly, rédacteur en chef du journal *Le Moniteur universel*, est mort à Paris, le 27 décembre 1889, âgé seulement de 52 ans. Ses obsèques ont eu lieu le 31 décembre, en l'église Saint-François-Xavier.

Né à Jouarre (Seine-et-Marne), M. Joly avait fait de brillantes études au collège de Meaux d'abord, et ensuite à Paris au lycée Charlemagne. Entré fort jeune dans la vie politique, il avait fait partie de cette phalange d'esprits distingués groupée au *Journal de Paris* dont il fut rédacteur de 1867 à 1876. Il collaborait depuis 1877 au *Moniteur universel*.

Louis Joly a été un homme d'honneur et un écrivain de talent. Sous l'Empire, à ses débuts dans la carrière des lettres, il avait publié un volume sur la *Politique des nationalités*.

* * *

Nous avons le regret d'annoncer la mort récente de M. l'abbé Rambouillet, ancien aumônier du collège de Langres.

Pierre-Théodore Rambouillet, fils d'un coutelier de Nogent (Haute-Marne), avait fait ses études littéraires au Petit-Séminaire de Langres ; il sortit de rhétorique avec le prix d'excellence. Il suivit les cours de théologie du Séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, et, en 1852, fut ordonné prêtre. De retour dans son diocèse, il fut successivement vicaire à Chaumont, curé de Marac, puis de Villiers-le-Sec. Après un séjour momentané à Paris, M. l'abbé Rambouillet revint à Langres où il fut aumônier du collège.

Attaché de nouveau vers 1871 au diocèse de Paris, il fut vicaire à Notre-Dame des Victoires et à Saint-Philippe du Roule. Il occupait avec distinction ce dernier poste quand la mort est venue le frapper.

On doit au zèle savant et pieux de l'abbé Rambouillet : 1° Une traduction des Saints Evangiles, avec des notes et réflexions tirées des Pères; 2° les *Rosaires de la Sainte-Vierge*, traduits d'un augustin du xve siècle; 3° le *Disciple de Jésus souffrant*, quarante lectures pour le temps de Carême; 4° un commentaire du catéchisme, en trois volumes[1]; 5° une vingtaine d'opuscules de propagande populaire sur divers sujets de religion.

* * *

Nous apprenons avec regret la mort de Mme Florentine Wallet, en religion sœur Saint-Bernard, religieuse hospitalière à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry, où elle est décédée le 5 novembre 1889, dans sa 80e année, après avoir passé soixante ans de sa vie au service des déshérités de ce monde.

Née à Clamecy (Aisne), le 21 juin 1810, elle était entrée en religion le 7 février 1830.

Depuis cinquante ans elle dirigeait la pharmacie de l'Hôtel-Dieu avec une intelligence et une prudence qui n'avaient d'égale que sa bonté inépuisable pour ceux qu'elle entourait de ses soins.

* * *

Notre compatriote Olivier Métra est récemment décédé.

Métra (Jules-Louis-Hyacinthe-Olivier), compositeur et chef d'orchestre, né à Reims le 2 juin 1830, était fils d'un avocat au barreau de Lyon devenu comédien. Il se destina d'abord à la carrière théâtrale qu'il abandonna pour entrer au Conservatoire de musique de Paris où il fut admis le 10 janvier 1849. Après avoir remporté en 1854 le premier prix d'harmonie, il passa quelque temps dans la classe de M. Ambroise Thomas. Ensuite il quitta l'école et s'adonna tout entier à la composition de la musique de danse.

Successivement chef d'orchestre dans différents théâtres ou bals publics de la capitale, Olivier Métra s'est fait avantageusement connaître par une série de valses brillantes dont quelques-unes, le *Tour du Monde*, la *Vague*, les *Roses*, *Gambrinus*, etc., ont rendu populaire le nom de leur auteur.

Outre ses mélodies à grand succès, on doit encore à Métra des quadrilles, polkas, rédowas, etc., et de gracieux motifs sur

1. Ces volumes ont paru à Langres, chez l'éditeur Jules Dallet.

diverses opérettes ou pièces en vogue. Pendant qu'il était chef d'orchestre aux Folies-Bergère, il a écrit la musique de la plupart des divertissements dansés à ce théâtre. Parmi les ballets qu'il a composés, nous pouvons citer : Les *Clowns*, *Champagne*, la *Posada*, etc...

Filleul de M. Halanzier, Métra a été désigné par lui vers 1878 pour remplir avec Johann Strauss les fonctions de chef d'orchestre des bals de l'Opéra.

La dernière et la plus importante des œuvres du compositeur rémois est la musique d'un ballet en trois actes, *Yedda*, qui a été représenté le 17 janvier 1879 sur notre grande scène lyrique[1].

1. Sur la proposition de M. Ch. Arnould, conseiller municipal à Reims, le Conseil vient de décider de donner le nom d'Olivier Métra, enfant de Reims, à l'une des rues de la ville.

BIBLIOGRAPHIE

1. — *Antoine Giroust, peintre d'histoire de l'ancienne Académie, étude biographique* (1753-1817), par E. S., petit-neveu du peintre. Pontoise, impr. Amédée Paris, 1888; in-8 de 10[illegible] pp.

Très bonne et très complète étude sur un peintre trop oublié, faite d'après des documents de famille. Antoine Giroust, né à Bussy-Saint-Georges, près Lagny en Brie, le 10 novembre 1753, l'aîné de dix enfants, avait pour père un fermier, en même temps receveur de la terre seigneuriale de Guermantes. Nous le suivons avec plaisir dans ses premiers essais, dans ses brillants succès, et lorsque la Révolution a éclaté et que la guerre est déclarée, nous aimons à le voir aux frontières, à Valmy par exemple, défendre la patrie. Puis il se retira en Lorraine où il devint maire de sa commune (Serres). Son œuvre peu considérable a été encore restreinte par divers accidents, et c'est à peine si l'on peut de nos jours citer quelque tableau de lui dans des collections publiques : mais la famille a conservé au moins quelques toiles, et particulièrement quelques portraits, au nombre desquels il faut compter le sien propre, reproduit en tête de ce présent travail. Antoine Giroust doit figurer au nombre des illustrations du département de Seine-et-Marne.

2. — *Saint Mathurin, étude historique et iconographique*, par Eugène Thoison. Paris, A. Picard, 1889; in-8° de 315 pp. avec planches. — Prix : 25 fr.

Cet important travail, imprimé d'abord dans les Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, traite successivement de la légende de saint Mathurin, du pèlerinage de Larchant où il a été plus particulièrement honoré, des reliques du saint, et de son iconographie fort considérable. Il suffit de jeter les yeux sur une carte de la distribution de la dévotion à saint Mathurin en France pour constater qu'il était surtout honoré en Anjou, en Bretagne, en Vendée, en Limousin et en Normandie. Nous ne pouvons citer, d'après M. Eugène Thoison, qu'une chapelle à Bar-sur-Seine et un Hôtel-Dieu à Nangis (Seine-et-Marne). Il y aurait lieu sans aucun doute de faire quelques additions, notamment pour la ville de Meaux : ce qui pourra être l'objet d'un prochain supplément.

3. — *Table des almanachs historiques de Reims* (1752-1886); *répertoire méthodique de cette collection, précédé de recherches historiques et bibliographiques avec le fac-simile du titre et de la reliure*, par Henri Jadart. Reims, Matot-Braine, 1887; in-12, 47 pp. — Prix : 2 fr. 50.

4. — *Table des Almanachs-Annuaires de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes, publiés à Reims de* 1858 *à* 1888, *par Matot-Braine; recueil de documents d'histoire, de biographie et de statistique sur la ville de Reims et les trois départements limitrophes*, par Henri JADART. Reims, Matot-Braine, 1888; in-12, 56 pp.— Prix : 1 fr. 50.

Nous n'en sommes plus à compter les services que rend à l'histoire et à la bibliographie rémoise notre infatigable collaborateur M. Jadart; après la Table qu'il a dressée des publications de l'Académie de Reims, en voici deux autres qu'il nous offre et qui présentent l'une et l'autre un vif intérêt. Les travaux publiés dans les annuaires départementaux restent perdus pour la science et ne dépassent guère les limites de la région où ils paraissent; grâce à des index bien compris et bien détaillés comme ceux que nous signalons ici, on évite des recherches et on retrouve des indications perdues. L'Annuaire Matot-Braine est tout particulièrement intéressant pour la nécrologie champenoise depuis 1858. Les almanachs historiques de Reims, parus dans le dernier siècle, sont précieux à consulter pour connaître l'organisation administrative du Rémois avant 1789.

5. — *Les anciennes croix de chemins, de carrefours et de cimetières dans le pays rémois et les Ardennes; recherches de topographie et d'archéologie, accompagnées de la vue de sept monuments*, par Henri JADART. Reims, F. Michaud, 1888; in-8°, 62 pp. — Prix : 5 fr.

En attendant l'apparition du nouveau volume du « Répertoire archéologique du département de Reims », auquel M. Jadart travaille depuis plusieurs années, nous saluerons avec plaisir cette étude particulière des croix de chemins et de cimetières qu'il a rencontrées et dont l'intérêt historique est indéniable. Si la plupart appartiennent au XVIIIe siècle, nous ne manquerons pas de signaler tout particulièrement des croix romanes fort intéressantes que l'on peut voir à Reims, à Brimont et à Hautvillers (Marne), une croix du XVIe siècle à Rethel (Ardennes). Les détails de tous genres que l'auteur a joints à sa publication en font ressortir davantage l'utilité.

6. — *Louis Paris, membre fondateur de l'Académie nationale de Reims, ancien bibliothécaire de la ville* (1802-1887), par Henri JADART. Reims, F. Michaud, 1889; in-8°, 53 pp.

7. — *Notice biographique sur Ch. Loriquet, bibliothécaire de la ville de Reims, secrétaire général de l'Académie* (1818-1889); par Henri JADART. Reims, F. Michaud, 1889; in-8°, 25 pp.

8. — *Discours prononcé au nom de l'Académie de Reims sur la tombe de Mgr Tourneur, membre titulaire et doyen de la Com-*

pagnie, avec la Bibliographie de ses principales publications (par Henri Jadart). Reims, F. Michaud, 1889; in-8°, 13 pp.

Depuis que M. Jadart a l'honneur d'être secrétaire général de l'Académie de Reims, il a pris la très louable habitude de rappeler par quelque chose de durable le souvenir de ceux de ses collègues qui s'en vont. Pour les uns il se contente d'un discours prononcé le jour des obsèques et imprimé ensuite dans les travaux de l'Académie. Pour les autres, il lit une notice détaillée dans une séance publique, rappelant les liens qui unissaient le défunt à l'association et passant en revue toute sa vie de travail. Ces notices sont toujours empreintes d'une très grande vérité, parce que M. Jadart a connu tout particulièrement ceux dont il nous parle; et ce que nous aimons surtout à y retrouver, c'est la très ample bibliographie qui y est jointe de tous les travaux de Louis Paris, de Henri Loriquet et de l'abbé Tourneur. Au point de vue champenois, chacune de ces notices a une véritable importance. Les deux premières notices citées sont en outre ornées du portrait du défunt.

9. — *Statuts et coutumes de l'Echevinage de Mézières (XIIe-XVIII siècles)*, publiés par M. Paul Laurent, archiviste du département des Ardennes[1]. Mézières-Charleville, René et Jolly, 1889; in-8°, XLIII-203 pp. — Prix : 5 fr.

Le plus ancien document qui ait consacré les libertés communales de Mézières est la charte accordée aux bourgeois par Hugues III, comte de Rethel, au mois d'août 1233. Cette charte existe encore en original aux Archives communales de Mézières, et c'est l'introduction au livre de notre collaborateur M. Paul Laurent. A la suite on trouvera des statuts extraits des registres de délibérations du Conseil de ville, du cartulaire de l'église collégiale Saint-Pierre, du registre des bans municipaux, ainsi que toutes les pièces contenues dans le cartulaire de l'échevinage (xve siècle). L'éditeur a établi un ordre de matières raisonné comprenant successivement les usages locaux, l'échevinage, le Conseil de ville, les offices municipaux, les offices paroissiaux, les offices subalternes, les revenus municipaux, la police, la guerre, l'instruction publique, l'assistance publique, le commerce, l'industrie et les métiers (tanneurs, foulons, tisserands, drapiers, bouchers, brasseurs, cordonniers, barbiers, etc...). La publication est très consciencieuse et faite avec beaucoup de soin; les textes sont édités et imprimés d'après des documents absolument inédits et d'un très sérieux intérêt. Et ils ne sont pas seulement utiles pour l'histoire de la ville de Mézières, mais encore pour celle des comtes de Rethel et des ducs de Bourgogne. Pour l'histoire du commerce, on consultera avec profit les textes relatifs au droit de

1. Cf. *Revue de Champagne*, t. XXV (1888), p. 378.

vinage et les documents concernant la vérification et la valeur des poids et mesures; dans un autre ordre d'idées, on remarquera le tarif de passage du bac au pont d'Arches (XIVe siècle); et, pour l'instruction publique, les statuts des écoles (1325) et l'explication des attributions du recteur de ces établissements au XVe siècle. Ce curieux recueil a été tiré seulement à 300 exemplaires, et nous pensons qu'il est déjà à peu près épuisé, car il a reçu un accueil très favorable.

10. — *Le prieuré conventuel des Bénédictines de Saint-Joseph* (1614-1788) *et la maison de Saint Joseph de Chalons* (1839-1889) *d'après des documents originaux;* discours prononcé au cinquantenaire de cette maison, par M. l'abbé Lucot. Châlons-sur-Marne, impr. Martin frères, 1889; in-24, XV-202 pp. — Prix : 2 fr. 50.

Cette allocution, prononcée par M. l'abbé Lucot à l'occasion d'une fête religieuse, est devenue, par les soins de l'auteur, une véritable monographie historique. Grâce aux notes et aux documents donnés en appendice, on a sous la main le récit très circonstancié de l'existence de deux communautés importantes de Châlons dans le passé et dans le présent. Les notices sont abondantes et variées : les unes concernent plusieurs familles importantes de la Champagne; d'autres sont relatives à des monuments ou à des œuvres d'art que M. l'abbé Lucot a su décrire avec méthode et clarté. Félicitons M. l'archiprêtre de la cathédrale de Châlons d'avoir profité d'un discours d'édification spirituelle pour rendre un nouveau service à notre histoire. Une vue du prieuré, par Varin (en 1769), accompagne la brochure.

11. — *Chapelaines-Vassimont, son château féodal, ses seigneurs*, par M. Buache. Châlons-sur-Marne, impr. Martin frères, 1889; in-24, 72 pp.

M. l'abbé Buache, à qui nous devons déjà une *Notice biographique sur Beautemps-Beaupré*, né à Neuville-au-Pont en 1766 (Châlons, 1887, in-8°), vient de nous donner un agréable petit travail d'histoire locale sur un château de ce canton de Fère-Champenoise si pauvre en souvenirs historiques. Nous avons pris plaisir à lire l'histoire du passé de ce domaine de Chapelaines qui, après avoir fait partie des vastes domaines du comte de Champagne, appartint successivement à Colard de Boisson, à la célèbre famille des Largentier (dont l'un s'adonna passionnément à l'alchimie et mourut victime de cette science), aux Le Bascle d'Argenteuil, aux Mégret de Sérilly, et aux Tarin de Chantelou. Les aveux et autres documents consultés par l'auteur donnent du prix à son travail, que nous souhaiterions plus long et qu'il nous promet d'ailleurs de compléter un jour avec l'aide de nouvelles pièces d'archives.

12. — *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, ducs de Bourgogne*, par M. Ernest Petit. Paris, impr. nationale, 1888; in-4° (Collection des Documents inédits). — Prix : 12 fr.

Ces deux princes ont fréquemment passé ou séjourné en Brie et en Champagne. Il est intéressant de fixer à l'aide de preuves indiscutables ces séjours et ces passages.

13. — *La Du Barry à Pont aux-Dames*, par M. Georges Husson. Meaux, Le Blondel, 1889; in-18, 16 pp.

14. — *Notice historique et statistique sur Vendrest et Dhuisy*, par M. L. Benoist, conseiller général de Seine-et-Marne. Meaux, impr. Destouches, 1889; in-8°, 61 pp. — Prix : 2 fr.

M. Benoist continue la série des monographies briardes sur lesquelles nous avons déjà appelé l'attention de nos lecteurs (*suprà*, p. 459), et nous donne aujourd'hui celles de deux villages contigus, Vendrest et Dhuisy, situés sur les confins du département de l'Aisne. Ces deux villages, sans beaucoup de chances d'avenir, se dépeuplent chaque année et contiennent de nombreuses maisons en ruines. Vendrest a eu de l'importance jadis, car on y avait établi de très bonne heure un Hôtel-Dieu. A l'église de Dhuisy on remarque surtout le rétable, que M. Benoist n'est pas éloigné d'attribuer à Mignard. L'auteur a réuni sur ces deux communes bon nombre de renseignements; il y a quelques mots de souvenirs pour les enfants de ces pays qui depuis cent ans sont morts au service de la patrie, et pour le beau dévouement du curé Aubry pendant le fameux choléra de 1832. L'histoire des fiefs de Rademont et de Chaton est suffisamment esquissée.

15. — *Notice sur Montigny-Lencoup, contenant l'historique du cèdre et du château*, par ***. Montereau, impr. Castéra, 1889; in-8°, 45 pp. — Prix : 1 fr. 50.

L'auteur n'a pas cru devoir signer son œuvre; respectons sa modestie. Ce qu'il dit du cèdre est peut-être bien : dans tous les cas, c'est peu intéressant. Quant aux douze premières pages, qui constituent l'*historique*, elles renferment des erreurs et dénotent une certaine inexpérience. Faire remonter le château (aujourd'hui en ruines) au xe siècle, annoncer que Montigny devint commune en 1274, et passer sous silence les seigneurs du xiiie siècle qui sont parfaitement connus, ce serait à la rigueur pardonnable ; mais l'auteur imprime gravement : *Lencoup* signifie *gagner sa liberté et son indépendance doucement!* Il nous permettra de ne pas partager sa manière de voir sur ce point spécial.

16. — *Au pays ferton*. A Fère-Champenoise [Sézanne, impr. Patoux, 1888]; in-8°, 242 pp.

Recueil d'articles divers, parus depuis quelques années dans le *Courrier de Sézanne*, Il s'agit surtout de polémique locale, où

sont fréquentes les allusions personnelles qu'un étranger aura peine à saisir. La plus grande partie du volume est remplie par une biographie très détaillée de Jules Garinet, né à Châlons, le 17 août 1797, et par une ample analyse de quelques-uns de ses ouvrages (*Etablissement du christianisme dans le diocèse de Châlons*, etc...). L'article « Olim » consacré au passé de Fère-Champenoise, se lit avec plaisir et n'est pas sans valeur, mais on sent toujours qu'on est.....

« ...... A Fère-Champenoise,
« Ville au renom d'humeur un peu narquoise ».

17. — *Sceaux extraits du trésor des Chartes du Comté de Rethel;* catalogue des moulages exposés au pavillon de Monaco, à l'Exposition universelle. Monaco, imp. du Gouvernement, 1889; in-8°, 40 pp.

On sait que les titres du comté de Rethel sont conservés dans la famille des Grimaldi, au palais de Monaco. L'archiviste de la principauté, M. G. Saige, doit en publier prochainement le premier volume, qui aura un intérêt exceptionnel pour l'histoire champenoise. Il nous a donné comme un avant-goût de sa publication en exposant, au Champ de Mars, cent vingt-deux moulages de sceaux provenant de ces archives et appartenant aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles. Le présent catalogue les décrit tous avec précision et reproduit scientifiquement la légende. Relevons, parmi les sceaux nous intéressant, ceux de Manassès III, Hugues II, Hugues III, Jean, Gaucher, Hugues IV, comtes de Rethel, et de leurs femmes; de Henri, comte de Grandpré; d'Odard de Launoy, maréchal de Champagne; de Morice de Beaufo (de la châtellenie de Coulommiers); de Milon de Châlons-sur-Marne, chevalier; de Baudoin de Donchery, chevalier; de Richard de Lombut, seigneur de Villers-devant-Mouzon; de Jean de Sommevesle; de la communauté de Beaumont en Argonne; de l'échevinage de Rethel; de la prévôté d'Epernay; du chapitre de Braux; de l'abbaye de Mouzon; et de plusieurs abbés et archidiacres des diocèses de Reims et de Châlons.

18. — *Turenne et l'invasion de la Champagne* (1649-1650), par le commandant de Piépape. Paris, Champion, 1889; in-8°, 115 pp. — Prix : 2 fr. 50.

Les qualités sérieuses d'écrivain et d'officier qui distinguent M. le commandant de Piépape se retrouvent dans le nouveau travail qu'il vient d'extraire des « Travaux de l'Académie de Reims ». Une étude exacte du terrain des opérations militaires, une lecture approfondie des mémoires du temps, un dépouillement intelligent des archives du ministère de la Guerre et du ministère des Affaires Etrangères, ont amené l'auteur à nous raconter les prises de Rethel et de Château-Porcien, la marche de

Praslin à la poursuite de Turenne, la bataille de Rethel (15 décembre 1650) et ses conséquences. Un tableau de l'ordre de bataille pour les armées française et espagnole qui se rencontrèrent à Rethel fait plus aisément comprendre le récit mouvementé de cette journée.

19. — *Panégyrique du bienheureux Urbain II, prononcé le 29 juillet 1888 dans la cathédrale de Reims*, par l'abbé J. GILLET. Reims, impr. Dubois-Poplimont, 1889; in-8°, 23 pp.

20. — *Quelques documents sur Sedan pendant la guerre et l'occupation* (1870-1873), par M. A. GOLLNISCH. Sedan, impr. Laroche, 1889; in-8°.

21. — Le *Journal des Sciences militaires* (numéro du mois d'août 1889), a publié une étude sur les combats de Mormant, de Villeneuve-le-Comte et de Montereau (17 et 18 février 1814).

22. — La *Revue historique et archéologique du Maine* contient, dans sa 2me livraison de l'année, un article de dom P. Piolin sur Jean de Clinchamp, prieur de Solesmes, qui fut abbé de Saint-Remi de Reims à la fin du XIIIe siècle.

23. — Le *Bulletin des Bibliothèques et des Archives* (1888, n° 2) contient un Rapport sur la bibliothèque de Bourbonne, un autre sur la bibliothèque d'Epernay, un troisième sur la bibliothèque de Sedan.

La bibliothèque de Bourbonne, fondée en 1833 par un premier don de l'Etat sur la demande de M. Athanase Renard, a un budget de 100 francs! Pas même de quoi faire relier les envois de l'Etat et les dons des particuliers. Elle compte près de 4,000 volumes, dont 11 manuscrits; le catalogue, dressé par M. Lacordaire, n'est pas imprimé; le prêt est assez considérable, et, en raison du nombre relativement important d'étrangers qui fréquentent Bourbonne-les-Bains, il semble que l'on pourrait faire quelque chose de mieux pour sa bibliothèque.

Pourquoi l'Etat a-t-il supprimé ses envois gratuits à la bibliothèque d'Epernay depuis 1883? Est-ce pour remercier la municipalité d'avoir voté les fonds nécessaires à l'impression du catalogue? Grâce à l'activité déployée par M. Brion, le tome III et dernier de ce catalogue vient de paraître; il comprend la fin des Belles-Lettres et le supplément à l'Histoire; il forme un beau volume in-8° de 586 pp., qui fait honneur aux presses sparnaciennes. — Nous pouvons annoncer en même temps l'apparition d'un nouveau volume du catalogue de la bibliothèque de Troyes. C'est le tome I de la Jurisprudence (Troyes, 1888; in-8°, IV-522 pp.). La place manque dans ce dépôt, pourtant si bien aménagé. L'important don de Mme veuve Mitantier n'a pu être encore utilisé,

et les 10,000 volumes qu'elle a légués à cet établissement séjournent toujours dans des caisses, en attendant un local propre à les recevoir.

24. — Le *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques* (1888, n° 3, p. 378) mentionne des documents relatifs à des travaux exécutés à Saint-Maximin (Var), entre 1521 et 1542, par Didier de la Porte, peintre-verrier, originaire de Langres, habitant Solliès en Provence. Quelques-uns de ces documents sont intégralement publiés.

Le même *Bulletin* (1888, nos 1-2) a donné avec des dessins en couleur un Fragment inédit d'un géomètre latin, du VIIIe siècle, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Reims provenant de Saint-Remi, et communiqué par notre collaborateur M. L. Demaison.

Le même *Bulletin* (1889, n° 1) publie une inscription chrétienne découverte à Fontaines (Haute-Marne), d'après un rapport de M. Edm. Le Blant, et un peu plus loin des inscriptions romaines trouvées à Reims, d'après une note de M. L. Demaison.

25. — Le vol. XL des *Publications de la Section historique de l'Institut Royal-Grand-Ducal de Luxembourg*, qui a paru cette année, renferme une importante série de « Documents luxembourgeois à Paris concernant le gouvernement du duc Louis d'Orléans » adressés à l'Institut par le comte Alb. de Circourt (pp. 53-148).

Ces documents se rapportent aux années 1396-1407 et aux événements se rattachant au gouvernement de Louis d'Orléans, qui fréquentait volontiers ses domaines de Mouzon, de Reims et d'Epernay; on y trouvera des détails sur Neufchâtel en Ardennes, le château d'Evrard de la Marck, et un grand nombre de renseignements intéressants sur l'entrevue de Reims qui eut lieu en 1398 entre l'Empereur et le roi de France. L'auteur publie également le curieux texte des traités signés le 8 mai 1407 à Epernay, savoir : 1° le traité d'alliance entre le duc d'Orléans, gouverneur du Luxembourg d'une part, et le duc de Bar et le marquis du Pont d'autre part; 2° le traité d'alliance entre le duc d'Orléans et les quatre seigneurs allemands, Philippe, comte de Nassau et de Sarrebrück, Frédéric, comte de Saarwerden, Jean, comte de Salm, et Gérard, seigneur de Boulay, d'après l'original aux *Archives nationales*, K. 56. — Le duc d'Orléans, après avoir échoué dans ses vues sur le nord de l'Italie, avait conçu le projet de se créer, au nord-est de la France, un Etat indépendant dont le Luxembourg devait former le noyau, et qui aurait infailliblement englobé la Champagne septentrionale.

26. — *Congrès archéologique de France*. LIVe Session. Séances générales tenues à Soissons et à Laon par la Société française

d'archéologie (Paris et Caen, 1888; in-8°, LX-351 pp.). — Prix : 10 fr.

La plupart des mémoires communiqués à ce Congrès sont relatifs au département de l'Aisne, et quelques-uns ont une valeur archéologique réelle. Nous devons y signaler plus particulièrement un nouveau mémoire de M. Henri Jadart (pp. 261-276) sur l'*Eglise d'Asfeld* (Ardennes); les renseignements donnés ici sont surtout historiques, et la description archéologique est remplacée par des dessins de M. Jules Alard représentant la façade latérale, la coupe longitudinale, le plan du rez-de-chaussée et celui du premier étage et des combles. L'auteur de ces plans curieux est l'architecte François Romain. Le mobilier de cette église est de peu d'intérêt.

27. — Le tome XXII des *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, qui a paru cette année, contient un travail intéressant de M. Tranchau sur des « Album Amicorum ».

On y trouve signalé entre autres un « Album amicorum » possédé par la bibliothèque du monastère de Solesmes (59 ff.) qui a appartenu à un français du XVI[e] siècle, Jacques Verdavène, né à Reims, sur qui les renseignements font à peu près défaut. Il était probablement le fils d'un Pierre Verdavène, médecin, dont le nom figure sur une liste de Rémois suspects d'hérésie qu'a donnée M. E. Henry dans son *Histoire de la Réforme et de la Ligue en Champagne*. Des villes de Genève, de Bourges, de Paris, de Sedan, où il semble avoir résidé successivement, sont signés et datés de chaleureux témoignages d'amitié adressés à Verdavène avec des devises hébraïques, grecques, latines et françaises. Parmi les noms qui attirent l'attention en parcourant cet album, on remarque surtout Henri Estienne et Théodore de Bèze.

28. — La *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (6[me] livraison de 1888, p. 707) publie une courte note de M. L. Auvray sur les manuscrits du baron de Stosch relatifs à la France. Ces manuscrits sont aujourdhui à la Bibliothèque du Vatican, fonds Ottoboni, où nous remarquons les numéros suivants :

Cartulaire des Comtes de Champagne (2951).

Obituaire de l'Eglise de Reims (2960).

Synode de Meaux (2966

29. — *Deux actes inédits du XV[e] siècle sur Domremy*, par J.-Ch. Chapellier. Nancy, imp. Crépin-Leblond, 1889; in-8°, 16 pp.

Ce sont deux notes extraites du Journal de la Société d'Archéologie lorraine. L'une concerne le père de Jeanne d'Arc, et confirme ce que l'on savait déjà de la position notable que Jacques d'Arc occupait dans le village de Domremy ; l'autre établit que sous René d'Anjou Domremy, Greux et Bazoilles étaient du Barrois mou-

vant, donnant ainsi tort à ceux qui veulent placer Domremy en Champagne, aussi bien qu'à ceux qui en font une partie de la châtellenie de Vaucouleurs.

30. — *Annuaire du Conseil héraldique de France.* Première année. Paris, Conseil héraldique de France, 1888; in-12, 202pp.

Article de M. le vicomte Oscar de Poli (pp. 144-150) au sujet de la publication faite sur *Robert de Sorbon, fondateur de la Sorbonne,* par MM. Paul Pellot et Henry Jadart, avec quelques notes additionnelles.

31. — *Notice sur l'Eglise Saint-Pierre de Vaux-le-Pénil au diocèse de Meaux-en-Brie*, par M. G. Leroy. Meaux, Le Blondel, 1888; in-8°, 12 pp.

Quelle que soit sur ce point la pensée de l'auteur, mieux vaut, à notre avis, pour une église, la description d'un archéologue que celle d'un poète, surtout lorsque l'archéologue a réussi à retrouver les traces du primitif édifice roman, à déterminer à l'aide d'un acte authentique l'époque exacte (1524) de la construction des voûtes et d'une partie de l'église. Quelques vitraux anciens, une grande cuve baptismale du XIIIe siècle, des pierres tombales ornent encore cette église de campagne, joliment située sur la rive droite de la Seine, à proximité de Melun.

32. — Le *Courrier des Ardennes* des 10 mai 1889 et jours suivants, a publié une notice de M. J. Poirier sur le « Couvent du Mont-Calvaire » dont toute trace a disparu cette année à Charleville par la destruction de l'église de Bel-Air.

33. — *Annuaire de l'enseignement dans les Ardennes* pour 1889, par A. Hannedouche et Henry. Sedan, imp. Rahon, 1889; in-8°, 260 pp.

Voici un nouveau-venu parmi les annuaires. Il paraît avoir été assez bien accueilli. La plus grande partie, on le conçoit, est consacrée aux renseignements statistiques de toute nature sur l'enseignement public dans les Ardennes. Mais nous y signalons avec plaisir un *Essai sur l'histoire de l'enseignement dans l'arrondissement de Sedan* (jusqu'à la loi de 1833), dû à M. Goffart, instituteur à Bosséval, qui paraît rédigé avec compétence et impartialité. Voilà un bon début.

34. — *Annuaire administratif, industriel, commercial du département de la Haute-Marne*, année 1889, par Em. Cousin et J. Mialon. Chaumont, Cavaniol, 1889; in-12, 610 pp.— Prix: 3 fr.

Le côté historique y est complètement négligé.

35. — *Annuaire administratif, statistique et commercial du département de l'Aube pour* 1889. 63e année. Troyes, Dufour-Bouquot, 1889; in-8°, 411 et 187 pp. — Prix: 3 fr. 50.

Ici nous avons au contraire, comme chaque année, une série de documents et de notices historiques dus à des membres de la Société Académique de l'Aube, qui nomme une Commission chargée de surveiller l'impression de cet Annuaire. Cette année, nous avons à signaler des travaux particulièrement soignés, tels que celui de M. Alph. Roserot : *Le service du ban et arrière-ban dans le bailliage de Troyes au XVIIe siècle*, bon travail sur lequel la Revue a déjà donné son avis (cf. *suprà*, p. 876); — *Légende de Saint-Martin et Saint-Gilles, origine des confins des paroisses de Lusigny et de Montreuil* (sans grand intérêt) ; — *Une famille de robe à Troyes pendant le XVIIIe siècle*, monographie des Comparot de Longsols, d'après des archives de famille, par M. l'abbé Et. Georges; — *Un miracle au Musée de Troyes*, par M. L. Le Clert (il s'agit d'une intéressante enseigne de pardon trouvée dans les fouilles du Pont-aux-Cailles en 1888); — *Quelques lettres du général de Dampierre*, communiquées par M. Ch. Saveliez et se rapportant aux années 1789-1793; — *Notice sur le château de Dampierre de l'Aube*, par M. L. Le Clert (avec fac-simile d'un dessin du XVIIe siècle); — la *Biographie de Mony-Quittaine*, d'Arcis-sur-Aube (1765-1806), poète et auteur dramatique, par M. A.-S. Det, accompagnée de lettres, d'échantillons de son talent poétique, et de la reproduction d'un portrait-médaillon sur ivoire appartenant au Musée de Troyes; — la monographie du *Château de Villenauxe et ses possesseurs*, par M. H. Renaud; — enfin la liste, toujours longue et intéressante, des dons faits au Musée de Troyes pendant l'année précédente, et particulièrement riche en archéologie, en numismatique, et aussi en peinture ancienne (don de Mme veuve Mitantier).

36. — *L'Arcisien, almanach de l'arrondissement d'Arcis.* 29e année (1889). Arcis-sur-Aube, L. Frémont, 1889; in-16, 160 pp. — Prix : 0 fr. 50.

37. — *Almanach de la Champagne et de la Brie.* 38e année (1889). Arcis-sur-Aube, L. Frémont, 1889; in-16, 160 pp. — Prix : 0 fr. 50.

Ces deux almanachs, que publie l'imprimeur de la *Revue de Champagne et de Brie*, se recommandent par leur extrême bon marché, par la précision de leurs informations, et par une série d'anecdotes ou de notices historiques qui en rendent la lecture agréable et instructive.

38. — *Annuaire administratif, statistique, historique et commercial de la Marne pour* 1889. Châlons-sur-Marne, impr. de l'*Union Républicaine*, 1889; in-12, 687 pp.

Bonne publication, qui compte 89 années d'existence et soutient brillamment sa vieille réputation. Outre tous les renseignements statistiques que l'on est en droit d'attendre d'une semblable publi-

cation, nous trouvons dans l'Annuaire de 1889 deux articles fort intéressants : un mémoire (posthume) de M. Ed. de Barthélemy sur *Les Monuments historiques du département de la Marne* (pp. 464-539[1]), revue générale de tous les monuments civils, religieux et militaires qui ont mérité d'attirer l'attention du Gouvernement et ont été en partie restaurés par ses soins ; — et un travail de M. L. Grignon : *Recherches sur les articles châlonnais*, d'après des documents tout-à-fait inédits qui permettent de rectifier beaucoup de dates et d'assertions erronées depuis le xve siècle ; peintres, sculpteurs, graveurs, orfèvres, musiciens, sont successivement passés en revue.

39. — *Almanach-Annuaire historique, administratif et commercial de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes.* 31e année (1889). Reims, Matot-Braine, 1889 ; in-12, 368 pp. — Prix : 1 fr.

Excellente publication qui a rendu de nombreux services et en rendra longtemps encore sans doute. On a vu que M. H. Jadart a publié la table des 30 premiers volumes. A remarquer dans celui de cette année : des notes sur *Ay* ; — *la Bastille et le patriote Palloy*, documents inédits publiés par M. P. Laurent ; — L'Exposition de la *Société des Amis des Arts de Reims* en 1888 ; — Les *Vendanges en Champagne* depuis 1840 ; — *Les Moithey* (avec bibliographie de leurs ouvrages) ; — *De Reims à la vallée de l'Ardres par Tinqueux, Gueux, Rosnay et Trèslon*, courte description géographico-historique par l'abbé Alf. Chevallier (avec grav.) ; — Les *Prussiens à Loivre* (extr. d'un ouvrage en préparation de M. Edm. Collignon) ; — Le *Cahier de la Faculté de droit de Reims* en 1789, publié par M. H. Jadart, avec une notice sur René Viellard ; — la suite de la *Notice historique sur le canton de Charleville* que publie Dom Noël pour faire suite à ceux de Mézières, de Dormans, de Châtillon-sur-Marne, etc... ; enfin la *Nécrologie* des Champenois décédés dans le courant de l'année, rédigée avec soin par M. Ch. Remy. Indiquons encore une vue du clocher de Jonval (Ardennes) et un bon portrait du général de Miribel.

40. — *Almanach historique, topographique et statistique du département de Seine-et-Marne et du diocèse de Meaux.* 29e année (1889). Meaux, Le Blondel, 1889 ; in-16, 218 pp. — Prix : 0 fr. 60.

Annuaire également bien rédigé et contenant, outre une *Nécrologie* départementale détaillée, de bonnes notices historiques sur les communes de *Courtry, Coutençon, Coutevroult, Crégy, Crèvecœur* et *Crisenoy* ; la *Forêt du Mans*, par G. Rethoré ; L'*Adresse-réclame d'un peintre nomade à Montereau* (au xviiie siècle) ; enfin une vue du nouvel Hôtel-de-Ville de La Ferté-sous-Jouarre, et la reproduction du médaillon d'Amédée Servin, le peintre auquel on

1. V. le compte-rendu donné *suprà*. p. 878.

a élevé un monument, en 1888, à Villiers-sur-Morin. L'historique des communes est dû à MM. Th. Lhuillier et G. Leroy.

Henri Stein.

* * *

La *Semaine religieuse du diocèse de Châlons* contient un article, dû à M. J. Puiseux, sur un établissement religieux oublié de nos jours. Il s'agit du Séminaire de Soudé-Sainte-Croix, fondé en 1643 par Henri Godet, seigneur des Bordes, conseiller auditeur à la Chambre des Comptes, et Anne de Santeuil, sa femme; il était frère de Antoine Godet, seigneur de Soudé. Protégé par Mgr de Vialart, évêque de Châlons, le Séminaire de Soudé reçut en 1646 un règlement rédigé par l'abbé Adrien Bourdoise, instituteur de la communauté de prêtres de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, et fut reconnu par lettres patentes du 8 février 1648, qui réunissaient la cure à la communauté. Le 25 mars 1672, Mgr de Vialart supprima ce Séminaire devenu désert par suite de l'isolement dans lequel se trouvait la paroisse de Soudé et de la difficulté qu'il y avait à se procurer les choses nécessaires à la vie.

* * *

Précis d'histoire de Seine-et-Marne, par Louis Lebœuf. Paris, 1888, G. Maurice, in-8° de 364 p.

Ce volume contient l'histoire abrégée du département de Seine-et-Marne, et un Dictionnaire des communes. L'auteur annonce une seconde partie qui sera consacrée à la monographie de chacune de ces dernières.

La lecture de ce volume prouve que M. Lebœuf a une connaissance complète de presque tout ce qui a été publié sur le département qui sert de cadre à son travail; aussi son livre n'est pas sans intérêt. Il faut seulement constater que l'auteur est porté à juger avec une certaine partialité tout ce qui touche aux choses religieuses, au clergé et à l'ancien régime. De faits particuliers et exceptionnels il conclut à un état général qui n'existe pas pour ceux qui cherchent l'histoire dans les documents eux-mêmes. Chaque siècle, chaque forme de gouvernement a eu et a ses imperfections; celles du passé ne doivent pas faire oublier celles du présent, et le plus sage est de voir dans toute époque ce qu'il y a eu de bon et ce qui forme les véritables étapes du progrès.

* * *

L'Histoire du Gatinais, par Dom Morin. Pithiviers, imprimerie Laurent. — Prix : 15 fr.

M. Laurent, imprimeur à Pithiviers, a donné au public la réimpression de l'*Histoire générale des pays de Gastinois, Senonois et Hurpois*, par Dom Morin, grand-prieur de l'abbaye de Ferrières,

dont les exemplaires, quand on en trouvait, étaient payés, paraît-il, jusqu'à 200 fr.

Ce travail avait tenté plus d'un imprimeur de la région, mais tous ont reculé devant la tâche. M. Laurent a osé, et il est allé bien-au-delà de ce que les autres avaient projeté. Il nous a donné un livre qui a satisfait les bibliophiles les plus délicats et les savants qui s'occupent d'histoire locale.

Ce n'est plus une réimpression, mais bien une « restitution » scrupuleuse et artistique de l'œuvre originale de Dom Morin.

Mais, nul ne l'ignore, Dom Morin est mort avant l'achèvement de son ouvrage, dont l'impression a été faite sur ses notes et sans autre préoccupation que ne pas laisser perdre le travail du grand-prieur. La tâche du nouvel éditeur était donc double. Non-seulement il fallait réimprimer le livre avec une irréprochable fidélité, mais il importait de le faire suivre de notes rectificatives ou explicatives qui en pussent faciliter la lecture.

Un troisième volume, du même format et de même type que les deux premiers, vient d'être publié. Il contient une magistrale Notice sur la vie et les œuvres de Dom Morin, par M. l'abbé Cochard, ancien directeur de l'école de Ferrières, des Notes, un Armorial et une Table, travail de plusieurs années accompli par M. Paul Quesvers, l'infatigable chercheur auquel la science archéologique doit déjà tant d'intéressants ouvrages.

N'omettons pas d'indiquer que le volume est accompagné d'un fac-simile de la pierre tombale de Dom Morin, dans la chapelle du Saint-Esprit (église N.-D. de Bethléem de Ferrières), d'une vue de la ville et de l'abbaye de Ferrières au XVIIe siècle, d'après Claude Chastillon, enfin d'une carte spéciale du Gâtinais, dressée par MM. Paul Quesvers et Léon Marquis.

Aux heureux possesseurs de la première ou de la deuxième édition de Dom Morin, nous signalons la publication de ce troisième volume, complément indispensable de l'*Histoire du Gâtinais.*

(Extrait du journal l'*Abeille de Fontainebleau.*)

* * *

Sommaire des articles publiés dans la *Revue Historique*, pendant l'année 1889 :

Tome XXXIX : Paul Viollet, La politique romaine dans les Gaules après les campagnes de César, 1-31. — G. Fagniez, Le Père Joseph et Richelieu, (suite et fin), 32-62. — P. Bertrand, M. de Talleyrand, l'Autriche et la question d'Orient en 1805, 63-75. — Baron du Casse, La reine Catherine de Westphalie : son journal, sa correspondance (suite), 76-90. — Martin Philippson, Etudes sur l'histoire de Marie Stuart (fin), 241-281. — Alf. Stern, Le club des patriotes suisses à Paris (1790-1791), 282-322. — Ch. Lécrivain, Explication d'une loi du Code théodosien, 323-325. — Fr. Funck-Brentano, Document pour servir à l'histoire des relations de la

France avec l'Angleterre et l'Allemagne sous le règne de Philippe le Bel, 326-348. — Tome XL : H. Salomon, La Fronde en Bretagne, 1-40. — J. Havet, note sur Raoul Glaber, p. 41-48. — Ch.-V. Langlois, Documents relatifs à Bertrand de Got (Clément V), 48-54. — A. Thomas, Les Etats-Généraux sous Charles VII, 55-88. — Ch. Auriol, La Défense de Dantzig en 1813, 89-106; 305-328. — Vicomte G. d'Avenel, L'administration provinciale sous Richelieu, 241-275 et t. XLI, 38-83. — Ch. Lécrivain, L'antidose dans la législation athénienne, 276-285. — R. Saleilles, Du rôle des scabins et des notables dans les tribunaux carolingiens, 286-304. — Tome XLI : G. Lacour-Gayet, P. Clodius Pulcher, 1-37. — Ch.-V. Langlois, Un mémoire inédit de Pierre du Bois, 84-91. — M. Philippson, La participation de Lethington au meurtre de Riccio, 91-94. — R. Peyre, Une commune rurale des Pyrénées au début de la Révolution (Artiguelouve, Basses-Pyrénées, 94-107. — Ch. Nisard, Fortunat, panégyriste des rois mérovingiens, 241-252. — B. Zeller, Le mouvement guisard en 1588; Catherine de Médicis et la Journée des Barricades, 253-276. — G. Monod, M. Fustel de Coulanges, 277-285. — C. Jullian, L'avénement de Septime Sevère et la bataille de Lyon, 285-296. — Ch. Henry, Jacques Casanova de Seingalt et la critique historique 297-328.

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube (*Séance du 15 novembre* 1889). — Présidence de M. G. Huot, président.

La séance est ouverte à trois heures.

M. le Président annonce le décès de MM. Argence et Ed. Vignes, membres résidants. M. Argence était membre de la Société depuis 1840; M. Vignes a été deux fois président. M. le Président rend hommage à la mémoire de ces deux collègues distingués et exprime les regrets que leur perte cause à la Société.

M. le président annonce ensuite les promotions de plusieurs membres dans la Légion d'honneur: M. Paul Dubois est nommé grand officier de l'ordre; M. Natalis Rondot est nommé commandeur, et M. Buxtorf officier.

Correspondance. — Mme Léon Pigeotte fait savoir que son père, M. le Dr Carteron, avait manifesté l'intention que le portrait de son bisaïeul Ninet de Lestaing, peint par lui-même, fût donné au Musée de Troyes; elle communique à la Société l'assurance écrite de cette donation après son décès. Des remerciements sont adressés à Mme Léon Pigeotte.

M. Le Clert dépose sur le bureau un travail adressé pour le Concours et intitulé : *L'Hermitage du Hayer*. Renvoyé à la Commission d'histoire locale.

Ouvrages offerts. — M. Mannequin envoie plusieurs exemplaires d'une brochure concernant le Congrès monétaire qui s'est tenu pendant l'Exposition.

M. Charles Baltet offre son *Traité de la Culture fruitière*, 2e édition, et M. le Dr Bazin un travail de lui intitulé: *La Genèse*.

Lectures et communications des Membres. — M. l'abbé Garnier annonce le don, par M. le curé de Dosches, d'un petit sceau trouvé près du presbytère de cette paroisse et portant le nom de Simon Manchin. Ce nom se retrouve encore dans la région.

A l'occasion du *Christ au pressoir*, M. l'abbé Garnier dit que M. de Longuemar, de la Société des Antiquaires de l'Ouest, a signalé une tapisserie du XIIIe siècle dans laquelle le Christ est représenté renversé à terre, avec la croix sur le dos. Au bas de la cuve, on voit un moine allongé et prosterné, et près de lui les initiales F. G. V., qui sont probablement celles du nom du moine, qu'on peut traduire par F. G. Vinot. N'y aurait-il pas là un jeu de mots faisant allusion à la légende : *Lavabit in vino stolam suam*, qu'on lit au bas de la cuve?

Élections. — L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre résidant dans la section des Sciences, en remplacement de M. le Dr Vauthier, décédé. Il est procédé au scrutin, et M. le Dr Raoul Hervey, ayant obtenu la majorité des suffrages, est élu membre résidant.

MM. Augustin Cabat et le Dr Millard sont élus membres correspondants.

Les travaux qui devaient être lus sont renvoyés à la séance de décembre, et M. le Président lève la séance, en signe de deuil, à l'occasion du décès de MM. Argence et Ed. Vignes.

***

ACADÉMIE DE REIMS (*Séances de quinzaine*, 1889).

Le 8 novembre, la séance est levée en signe de deuil, à raison du décès de M. Simon Dauphinot et de M. l'abbé Deglaire, tous deux membres titulaires et anciens présidents.

Le 22 novembre, compte-rendu par M. Plançon, proviseur de Lycée, des *Œuvres posthumes* de M. Courteville, ancien lauréat des concours de poésie. — Lecture par M. l'abbé Cerf d'une étude sur la Musique dans la cathédrale de Reims depuis le XVIe siècle.

Le 13 décembre, appréciation par M. Douce de la portée littéraire et morale d'*Hernani*, et discussion sur l'état actuel du romantisme par rapport au naturalisme. — Lecture par M. Jadart de l'introduction aux Mémoires de Jean Maillefer, négociant et bourgeois de Reims au XVIIe siècle, qui vont paraître prochainement sous les auspices de l'Académie.

Le 27 décembre, notices nécrologiques lues par M. l'abbé Gillet, et par M. Jadart, sur deux membres titulaires décédés en 1889, le premier Mgr Tourneur, vicaire général du diocèse, le second M. F. Lefort, inspecteur général des Ponts-et-Chaussées en retraite, commandeur de la Légion d'honneur.

***

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CHATEAU-THIERRY (*Séance du 3 décembre* 1889).

I. — M. Jadart, dans sa notice sur *Les inscriptions du prieuré de Binson*[1], signale une dalle qui a perdu sa partie supérieure; on y distingue, mais avec peine, les titres de seigneuries rattachant les personnages à Château-Thierry et à Barbonne (Marne).

La figure en pied d'une femme est gravée avec assez d'élégance; cette noble dame est vêtue d'une robe longue sans ornements; ses mains sont jointes sur sa poitrine, le haut du visage manque; les caractères de la légende sont du XIVe siècle.

1. *Bulletin monumental*, mars-août 1889, p. 119.

II. — A l'exemple de quelques-uns de ses confrères, M. Minouflet ne néglige pas l'étude des communes qui avoisinent celles où il exerce ses fonctions d'instituteur; il aborde aujourd'hui l'histoire d'Azy-Bonneil. Sa notice renferme des parties intéressantes. L'étymologie d'Azy que M. Minouflet expose d'après les notes de notre savant collègue, M. l'abbé Vuilbert, donne lieu à une discussion entre plusieurs auditeurs.

Parmi les lieuxdits du terroir de cette commune, il en est un qui, par suite d'une erreur manifeste du cadastre, est dénommé *les Pronts*, où se trouve un ancien cimetière. MM. Harant et Josse lui ont restitué son véritable nom, *l'Eperon*, tel que l'exige la configuration du sol.

La Société vote le renvoi de ce travail à la Commission des Annales.

III. — M. Le Fever donne lecture d'un travail purement littéraire qui est fort apprécié. Sa thèse : Faut-il regretter avec Boileau que La Bruyère se soit affranchi de la difficulté des transitions? a été présentée et soutenue avec esprit, avec verve. Il en ressort — comme nous pouvions nous en douter — que les moralistes : Montaigne, La Bruyère, La Rochefoucauld, Vauvenargues, Pascal, etc., ne peuvent dans leurs *Essais*, *Caractères*, *Pensées*, qui se présentent sous une forme si concise, si vive, si alerte, s'assujettir à la règle que le législateur du Parnasse impose à tous les écrivains. « Notre belle langue française que l'on peut appeler excellemment la langue du bon sens et du raisonnement, la langue intellectuelle du monde, la parole d'affranchissement et de civilisation » ne perdra rien, par l'abandon de cette loi des transitions dans les travaux des moralistes, de son éclat, de sa vigueur, de son universelle popularité.

IV. — M. l'abbé Poquet présente un travail sur l'abbaye de Chézy-sur-Marne qui sera inséré en partie au prochain *Bulletin*.

* * *

L'Exposition de l'Union artistique des Ardennes. — Parmi les tableaux de maîtres envoyés par l'Etat à cette Exposition on a beaucoup remarqué « *Le lendemain de Rocroi* » par le vicomte Alfred de Richemont, œuvre d'une couleur locale qui attire sur elle l'attention de tout Ardennais.

Tout le monde se rappelle les péripéties diverses de cette bataille fameuse livrée en 1643 par le grand Condé et qui a pris son nom de la ville de Rocroi, où elle a eu lieu

L'armée espagnole, dont l'infanterie avait été, jusque-là, réputée invincible, était commandée par le comte de Fuentès. Ce général, quoique vieux et infirme, avait conservé toute la vigueur d'un jeune homme; aussi, ses forces physiques le trahissant, il se faisait porter dans sa chaise, de rang en rang, pour affermir le courage de ses vétérans.

Malgré des prodiges de valeur, les soldats de Fuentès furent écrasés; leur chef partagea le sort de ses compagnons d'armes, tomba sur le champ de bataille, et Condé ordonna qu'on rendît à sa dépouille les plus grands honneurs.

Le tableau de Richemont nous représente le vaillant général français debout dans une chambre de paysan, devant le cadavre de son glorieux adversaire, étendu sur un lit improvisé et enveloppé dans les plis de l'étendard des armées espagnoles.

L'artiste a su donner à la figure de ce grand capitaine la mâle énergie qui lui convenait; on lit sur ce visage, rendu impassible par la mort, comme la satisfaction d'une vie glorieusement remplie. Aussi, est-ce dans une attitude admirative que Richemont a peint le jeune duc d'Enghien, plus tard le grand Condé, là, debout, devant le cadavre de Fuentès.

Ce n'est point le vainqueur qui brave, même dans la mort, l'infortune d'un adversaire malheureux; on lit, au contraire, sur le visage de ce jeune prince de vingt ans, l'admiration et le respect pour une glorieuse infortune[1].

Le tableau de Richemont se distingue par de réelles qualités; à peine oserons-nous dire que la facture en est peut-être un peu large; dans tous les cas, le dessin est des plus corrects.

Cette toile a été prêtée à l'Union artistique par l'Etat, qui l'a achetée à l'artiste au dernier Salon. Elle mérite, comme souvenir historique, de rester au Musée de Charleville[2].

(*Courrier des Ardennes.*)

*
* *

Dans sa séance publique annuelle du 22 novembre dernier, tenue sous la présidence de M. Barbier de Meynard, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné les récompenses du Concours des Antiquités nationales de 1889. Parmi les lauréats de ce Concours, nous sommes heureux de voir figurer notre collaborateur, M. Henri Stein, qui a obtenu la cinquième mention honorable pour son livre sur *Olivier de la Marche, historien, poète et diplomate bourguignon*, Paris, 1888, in-4°. Voici à cet égard l'appréciation formulée dans le rapport lu à l'Institut par M. Ant. Héron de Villefosse, le 11 octobre 1889 :

« La partie la plus importante de ce travail est historique, soit que M. Stein étudie les mémoires d'Olivier de la Marche, leur

1. Le vieux comte de Fuentès, qui commandait l'infanterie espagnole, mourut percé de coups. Condé, en l'apprenant, dit « qu'il voudrait être mort comme lui, s'il n'avait pas vaincu. » (Voltaire, *Siècle de Louis XIV*).

2. Il existe au Musée des Beaux-Arts de Marseille (palais de Longchamp), sous le n° 91 du catalogue, un tableau de Heim (François-Joseph), représentant la *Bataille de Rocroi*, qui a été exposé au Salon de 1827.

valeur et leurs sources et indique les meilleures bases d'une édition vraiment critique, soit qu'il retrace à l'aide de documents d'archives la vie longue et agitée du secrétaire de Charles le Téméraire, du maître d'hôtel de Maximilien, du précepteur de Philippe le Beau. Cette partie historique est excellente et ne mérite que des éloges. On y trouve un opuscule d'Olivier qui, bien qu'imprimé au xvii[e] siècle, était resté à peu près inconnu et qui offre un grand intérêt. C'est l' « *Avis au roi des Romains touchant la manière qu'on se doit comporter à l'occasion de rupture avec la France.*

L'autre partie du livre de M. Stein est littéraire et jusqu'à un certain point philologique.

Le jeune érudit a su diriger si habilement ses recherches, qu'il ne reste plus grand'chose à glaner après lui. On peut ne pas partager complètement toutes ses opinions et apprécier d'une façon différente le caractère d'Olivier de la Marche, mais il est impossible de réunir plus de renseignements et de détails sur les événements auxquels il a été mêlé, de les présenter d'une façon plus claire et plus intéressante. »

* * *

L'Académie des sciences morales et politiques a tenu sa séance publique annuelle le samedi 7 décembre 1889, sous la présidence de M. Bouillier, qui a proclamé les lauréats des concours de cette année.

La Commission du prix Audiffred avait à récompenser les ouvrages les plus propres à inspirer l'amour du devoir et de la patrie. Elle a accordé une récompense de 1,000 fr. à M. Gustave Carré, professeur d'histoire au lycée Lakanal, pour son livre : *l'Enseignement secondaire à Troyes depuis le moyen-âge jusqu'à la Révolution*[1], dont le président, dans son discours, a fait l'éloge en ces termes :

« Ce sujet local, a dit M. Boullier, pourrait paraître d'abord un peu étroit; M. Carré a su l'agrandir par les vues générales qu'il y mêle et par les rapprochements qu'il fait entre les études d'autrefois et les études d'aujourd'hui. Rien de plus curieux et de plus intéressant que tous les détails dans lesquels il entre, non-seulement sur les études, mais sur la vie matérielle des élèves de l'Oratoire, sans oublier les comptes du cuisinier et même ceux du pâtissier. Il se plaît à montrer que, malgré toutes nos réformes, la différence n'est pas si grande, que généralement on le pense, entre l'enseignement d'avant 89 et notre enseignement actuel. Peut-être même la différence la plus considérable serait-elle dans les comptes de pâtisserie que je soupçonne d'être moins élevés,

1. V. *Revue de Champagne*, année 1889, p. 143.

même à Lakanal, que dans l'ancienne maison de l'Oratoire de la ville de Troyes[1]. »

* * *

La Société d'horticulture d'Epernay vient de remporter un joli succès au Concours International de chrysanthèmes, organisé par la Société royale de botanique de Gand (Belgique), pour fêter le centenaire de l'introduction du chrysanthème en Europe.

Une grande médaille d'or, une médaille d'or, une médaille de vermeil encadrée, deux médailles de vermeil et une médaille d'argent sont les récompenses attribuées aux différents lots qui formaient l'exposition collective de la Société.

* * *

Un bigame a Fontainebleau au xviiie siècle. — Le registre des audiences de l'officialité du diocèse de Sens, tenues par M. Bulliond, official, mentionne une sentence prononçant la nullité du mariage de la nommée Ragoudot, de Fontainebleau, avec le sieur Nobis, pour cause de bigamie.

Ledit Nobis avait été condamné, en outre, par arrêt du Parlement de Paris, du 30 novembre 1782, « au carcan, en la place publique de Fontainebleau, un jour de marché, avec deux quenouilles entre les bras, et au bannissement pendant trois ans de la prévôté de Fontainebleau. »

* * *

Notre compatriote, M. le capitaine de frégate Lefèvre (Jules-Joseph), est nommé au grade de capitaine de vaisseau.

M. Lefèvre, fils d'un ancien professeur du collège de Châlons, est né en 1838. Il est officier de la Légion d'honneur.

* * *

Bibliothèque de Reims. — La bibliothèque de la ville de Reims vient de publier le catalogue de ses *Incunables*.

Chacun sait que par *Incunables* on entend les livres qui datent du berceau de l'imprimerie, c'est-à-dire qui ont été imprimés de 1440 à 1500 inclusivement.

Le dépôt municipal possède 171 ouvrages qui remontent à cette période. Il y en a qui ont vu le jour à Strasbourg, à Mayence, à Bâle, à Nuremberg, à Paris, à Lyon, etc.

Tous ces précieux spécimens de l'art typographique à son aurore faisaient partie des collections rassemblées dans les églises et les

1. *Journal officiel* du 8 décembre 1889.

monastères avant la Révolution de 1789. Un certain nombre d'entre eux sont enrichis de gravures sur bois qui sont de curieuses expressions de la xylographie au xve siècle.

Nous souhaitons qu'un semblable travail soit fait pour la bibliothèque de Châlons.

*
* *

Musée de Reims. — Les ventes qui ont suivi le décès de Mme veuve Gerbaut ont attiré une grande affluence. Parmi les singularités à signaler, on rapporte qu'une simple amphore gallo-romaine, trouvée dans des fouilles qui ont eu lieu aux environs de Reims, a été, antérieurement à la vente publique, acquise au prix de mille francs par Mme veuve Pommery.

On sait que, dans ses somptueuses libéralités, l'honorable Mme Gerbaut n'a pas oublié la ville de Reims. Elle a légué au Musée municipal vingt-sept tableaux qui ont déjà trouvé leur place dans les galeries de l'Hôtel-de-Ville, ainsi qu'une vaste collection d'objets en céramique, faïence et porcelaine, et de produits minéralogiques des plus curieux qui seront installés dans une salle spéciale.

*
* *

M. Chapu, de l'Institut, né au Mée (Seine-et-Marne), qui avait été chargé par la Société des gens de lettres de l'exécution de la statue de Balzac, qui doit être élevée à Paris, dans la galerie d'Orléans au Palais-Royal, a convoqué, le lundi 25 novembre, les membres de la Commission du monument.

Le projet de l'éminent sculpteur les a pleinement satisfaits. Sur un socle peu élevé, Balzac, enveloppé dans sa robe de moine, est assis, les bras croisés, la plume à la main, et semble méditer. Une délicieuse figure de femme, *la Comédie humaine*, se démasque à ses yeux, tout en se voilant pour se dérober aux regards des profanes.

Les lignes droites du socle sont admirablement rompues par un petit théâtre où des marionnettes jouent *Mercadet*, et par des masques représentant les principales créations du maître.

*
* *

Incendie d'œuvres d'art. — Dans un incendie qui a eu lieu récemment au grand amphithéâtre de la Faculté de Médecine, on signale la perte de trois immenses toiles de Louis Matout, peintre-décorateur, paysagiste et portraitiste, né en 1811 à Renwez (Ardennes), mort le 24 janvier 1888 à Paris. Les trois tableaux brûlés, placés au-dessus de la tribune, appartenaient à l'Etat. Celui du milieu, mesurant 9^m30^c sur 5^m00, représentait *Ambroise Paré appliquant pour la première fois la ligature aux artères après une amputation*, et avait figuré au Salon de 1853. Les

deux autres avaient pour sujets : *La première clinique chirurgicale à l'Hôtel-Dieu* et *Le premier cours d'anatomie physiologique dans la chapelle de Saint-Julien-le-Pauvre ;* ils avaient été exposés au Salon de 1857.

Le *Courrier de l'Art* du 1er novembre 1889, en rappelant ces faits, est dur pour la mémoire de Louis Matout, et cite les médiocres plafonds du rez-de-chaussée du Musée du Louvre, section des Antiques. Il n'en est pas moins vrai que le peintre ardennais a été quelquefois mieux inspiré et que la destruction d'œuvres d'art de cette importance est toujours pénible à constater.

* * *

Les traditions ardennaises. — Grâce au dévouement de M. Albert Meyrac, rédacteur en chef du *Petit Ardennais*, à Charleville, les Ardennes vont bientôt avoir leur recueil de contes, légendes, traditions et coutumes, contrôlés sur place et publiés d'après les sources les plus authentiques, comme la Lorraine, les Flandres, la Picardie, la Corse, la Bretagne ont déjà le leur. On y trouvera sur les fêtes, les jeux, les superstitions, les pèlerinages, les costumes, les funérailles, le mobilier, les sorciers, les légendes historiques et religieuses une foule de renseignements absolument inédits qui feront les délices de tous les amis du folk-lore. La littérature orale ardennaise en vaut bien une autre, surtout lorsqu'elle est présentée par M. Paul Sébillot, qui a écrit une agréable préface pour ce livre. Nous souhaitons à M. Albert Meyrac tout le succès que méritent ses recherches approfondies, et nous attendons son livre avec confiance. Le prix de souscription est de 8 francs broché et franco (in-8° de 600 pages).

* * *

Les inscriptions de l'ancien diocèse de Sens. — Nous sommes heureux d'apprendre que le grand travail entrepris par feu Edmond Michel, président de la Société historique et archéologique du Gâtinais, sur les Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens, est sous presse. Deux fidèles amis de l'archéologue, M. Paul Quesvers et M. Henri Stein, tous deux nos collaborateurs, ont été chargés par la famille de mener à bien l'œuvre inachevée, qui fera le pendant aux cinq magnifiques volumes du baron de Guilhermy sur les Inscriptions du diocèse de Paris. — Dans le diocèse ancien de Sens (comprenant entre autres les doyennés de Traînel et Provins), il n'y a pas moins de 3,000 inscriptions, dont quelques-unes d'un âge vénérable; la plupart sont inédites et un grand nombre présentent un sérieux intérêt historique ou archéologique. Quelques difficultés que paraisse présenter cette importante publication, nous espérons que le premier volume ne se fera pas trop longtemps attendre, et abondera en révélations intéressantes.

Les deux érudits qui ont mission de le faire paraître feront, nous n'en doutons pas, une œuvre qui comptera et qui restera.

* * *

Société des Antiquaires de France. — A la séance du 22 mai 1889, M. Anatole de Barthélemy a communiqué des carreaux en terre cuite (xive-xve siècles) provenant de la Celle-sous-Chantemerle (Aube), et portant, l'un une inscription bachique, l'autre la légende : *Clemens touiours.*

A la séance du 12 juin, M. A. Babeau a présenté des fragments de vases de terre trouvés à Pont-sur-Seine (Aube); — M. L. Demaison a communiqué un certain nombre d'objets de bronze, morceaux de hache, javelots, épées, bracelets, anneaux, pointes de flèches, etc..., au nombre de 233 fragments, trouvés à Chamery (Marne) et conservés au Musée archéologique de la ville de Reims.

* * *

Le grand tonneau d'Epernay. — Le tonneau de champagne Mercier qui a tant excité, cet été, l'admiration et la convoitise des curieux est sorti, non sans peine, de l'enceinte de l'Exposition.

Les ouvriers se sont mis à l'œuvre, et à l'aide de pinces, de crics, etc., l'ont amené sur la voie publique, où dix paires de bœufs et quatre chevaux étaient tout prêts à être attelés.

Mais les négociants en champagne proposent et la police dispose : ordre a été donné de surseoir au départ du gigantesque fût jusqu'à deux heures du matin, moment où la circulation est moins intense dans Paris.

Le tonneau-monstre est aujourd'hui de retour à Epernay.

* * *

Don a l'Hospice d'Epernay. — L'honorable M. Auban-Moët, qui a déjà fait un don de 150,000 francs pour la construction d'une chapelle à l'hospice fondé par lui, à Epernay, vient de donner encore 50,000 fr. destinés au même emploi, à condition que les travaux de la chapelle à construire ne soient pas mis en adjudication et soient faits par un entrepreneur de son choix. Il s'engage, en outre, à compléter la somme si les travaux se montent à plus de 200,000 fr.

La Commission de l'hospice, par une délibération du 6 décembre 1889, a accepté cette donation aux clauses et conditions demandées par M. Auban-Moët dont la générosité est tout-à-fait digne d'éloge.

* * *

Découvertes archéologiques a Curel (Haute-Marne). — Récemment, en creusant un fossé dans une vigne située à cent mètres

environ de Curel (canton de Chevillon, arrondissement de Vassy), à mi-hauteur d'une petite côte, M. Jules Viard a mis à découvert une sépulture antique dont les ossements, trouvés à quarante centimètres de profondeur, s'effritent au toucher.

A droite du squelette était une épée dont il ne reste que la lame ; cette dernière a une longueur de 40 centimètres et 5 centimètres de largeur. Çà et là se trouvaient épars quelques petits ferrements.

Notre correspondant ne nous donnant pas d'autres indications sur la forme du glaive et la nature des objets trouvés, il nous est impossible de préciser l'époque à laquelle remonte cette sépulture.

Les objets en question sont chez M. Jules Viard.

*
* *

Les nouvelles salles du Musée de sculpture du Moyen-âge et de la Renaissance au Louvre. — Les remaniements entrepris au Musée de sculpture du Moyen-âge et de la Renaissance du Louvre, sous la direction de M. Courajod, conservateur-adjoint, ont été terminés récemment. Les visiteurs peuvent apprécier toute la valeur artistique des ouvrages contenus dans les nouvelles salles maintenant ouvertes au public.

Parmi les œuvres de sculpture française du Moyen-âge, en marbre, relatives à la province de Champagne et Brie, il faut noter : 1° Une *statue d'enfant* (du XIVe siècle), provenant de l'abbaye du Pont-aux-Dames (commune de Couilly, Seine-et-Marne) ; 2° Le *tombeau d'un chevalier* provenant de la même abbaye ; 3° Les *tombeaux de Jean et Renaud de Dormans*, chanoines de Paris (1re moitié du XIVe siècle), provenant du collège de Beauvais.

Sur ces œuvres de sculpture on trouvera d'intéressants et complets détails dans l'ouvrage de notre savant collaborateur, M. Courajod, qui a pour titre : *Alexandre Lenoir, son Journal et le Musée des monuments français* (3 vol. in-8°) t. III, p. 235 à 259.

*
* *

Découvertes archéologiques dans la Haute-Marne. — Le département de la Haute-Marne dont Langres était déjà, du temps de Jules César, le camp retranché et le magasin de ravitaillement, est un de ceux qui ont conservé le plus de traces de l'occupation romaine.

M. l'abbé Maréchal, curé de Fontaines, archéologue ardent, vient de découvrir, dans les fouilles de dégagement de l'aqueduc romain de la Haute-Borne et sur l'emplacement de la vieille citadelle gauloise dont les vestiges subsistent encore à proximité, des

objets extrêmement curieux, entre autres une lampe romaine, une hache de fer, cinq fibules en bronze, des bijoux et ornements de toilette, un stylet, un couteau de sacrificateur en fer et de nombreuses médailles et pièces de monnaie.

Tout fait espérer que les recherches postérieures feront retrouver des choses de haut intérêt historique.

(*Figaro* du 25 décembre 1889).

* * *

Le 14 novembre dernier, à l'Académie française, Mgr Perraud, évêque d'Autun, a, devant une assemblée d'élite, prononcé le discours traditionnel sur les prix de vertu.

Parmi les récompenses décernées, dans cette séance, nous trouvons d'abord une somme de 800 francs (moitié du montant du prix Langlois) attribuée à Mme Elisabeth Paris, femme de l'honorable maire d'Avenay (Marne), pour sa traduction de l'ouvrage de l'historien allemand Jean Janssen, *l'Allemagne et la Réforme*. En second lieu, nous sommes heureux d'enregistrer les prix suivants à l'actif de la Haute-Marne :

Annette Henry, de Saint-Michel, arrondissement de Langres, a obtenu un des vingt-sept prix de 500 francs de la fondation Camille Favre dont le but est d'encourager la piété filiale et les vertus de famille.

Un des prix Montyon destinés à récompenser les productions littéraires, — le troisième, de la valeur de 1,000 fr., — a été accordé à notre compatriote M. Emile Richebourg, né à Meuvy, arrondissement de Chaumont, pour son roman *le Million du Père Raclot*.

Voici l'extrait du rapport de M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel, concernant ce prix[1] :

« *Le Million du Père Raclot*, par M. Emile Richebourg.

« Voilà encore un de ces livres dont la lecture saine et bienfaisante ne saurait être trop conseillée, pour le plaisir qu'elle donne et pour le bien qu'elle ne peut manquer de produire. Sans aspirer trop haut, l'auteur a conquis une place à part, une bonne place parmi les conteurs les plus féconds, les plus honnêtes et les plus justement populaires de son temps. »

Un de nos confrères de Champagne a accompagné ces lignes de la réflexion suivante :

« Ce que nous pourrions ajouter affaiblirait les paroles si auto-
« risées du secrétaire perpétuel de l'Académie française. »

Nous nous associons à cette sage et modeste interprétation du discours de l'éminent rapporteur. Jean Alesson.

* * *

1. *Journal officiel* du 17 novembre 1889.

Œuvres du peintre Valentin. — I. — Parmi les tableaux de l'Ecole française qui décorent le musée d'Avignon on remarque une toile du célèbre Valentin, peintre d'histoire et de genre, né à Coulommiers en 1601, mort à Rome en 1632[1], *La Diseuse de bonne aventure.*

Une bohémienne est occupée à dire la bonne aventure à des militaires qui boivent autour d'une table. Dans le temps qu'elle examine avec attention la main de l'un d'eux, un homme enveloppé d'un manteau qui cache à moitié sa figure, lui enlève un coq qu'elle tenait dans un panier. Au même instant, la jeune fille de la bohémienne enlève avec adresse la bourse du voleur de coq[2].

Haut., 0m34 ; larg., 0m53. — Bois. — Fig. 0m30. Provenant de la collection Sauvan. — Cette composition est une variante du tableau du même maître qui est au Louvre, sous le n° 588. Voyez la *Notice* de M. Villot, 1855, p. 379.

II. — D'un autre côté, il existe dans la sacristie de la cathédrale de Sens (Yonne), la copie d'un autre tableau du même peintre : *L'incrédulité de saint Thomas*, apôtre, mettant ses doigts dans les plaies du Sauveur (4 personnages mi-corps). L'original, faussement attribué à Daniel de Volterre, fait partie de la collection de M. Mac-Lellan à Glasgow (Dussieux, *Les artistes français à l'étranger*, édition de 1876, p. 327). S. T.

***

Dons au Musée de Langres. — Ce musée vient de recevoir de l'Etat un tableau et deux bas-reliefs en plâtre.

Le tableau, signé Jenny Zillhardt, a figuré au Salon de 1885. Mlle Zillhardt, née à Saint-Quentin, a été élève de Robert-Fleury. Mais, si le plus souvent l'élève tient du maître, tel n'est point ici le cas ; l'artiste, adoptant le genre qu'on est convenu d'appeler réaliste, s'éloigne entièrement de l'école de son illustre maître. La toile qui vient d'être donnée au musée et qui a pour titre : *Intérieur bourgeois*, représente une dame âgée, assise dans un grand fauteuil et lisant paisiblement un journal près d'une fenêtre ; une petite fille s'appuie affectueusement sur son genou.

Les deux bas-reliefs sont signés Hector Lemaire. Cet artiste, né à Lille, élève de Dumont et de Falguière, a remporté de nombreux succès parmi lesquels on doit signaler le prix du Salon en 1878. Les bas-reliefs qui permettent aujourd'hui de l'apprécier au musée de Langres, sont des morceaux d'excellente sculpture.

Ils ont pour titre : *L'amour des biens de la nature* et *L'amour*

1. *Revue de Champagne*, t. XXV (1888), p. 395.

2. *Notice des tableaux exposés dans les galeries du Muséum-Calvet à Avignon*, par Aug. Deloye (Avignon, Seguin frères, 1880, in-8°), p. 108, n° 260.

de la vérité. Ce dernier représente une femme tenant un miroir dans lequel se regarde un enfant qui semble joyeux et étonné. Dans l'autre, on voit également une femme qui soutient de la main gauche un enfant et qui, de la droite, donne à manger à deux colombes.

*
* *

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES AU CAMP DE CHALONS. — Nous lisons dans la *Revue numismatique* du troisième trimestre de 1889 la note suivante :

Vers le 15 avril dernier, des soldats, en levant du gazon, ont mis à jour, à 0m10 du sol, au Camp de Châlons, dans un endroit appelé par le génie militaire le Fort-Saint-Hilaire, un vase contenant environ 4,000 petits bronzes.

Ces monnaies ont été déposées au Musée de la ville de Châlons, et voici dans quelles proportions elles se trouvent : Valérien (consécration), 1. — Gallien, 1.546. — Salonine, 92. — Postume, 3. — Victorin, 1. — Marius, 3. — Tetricus, 5. — Claude II, 2. 164. — Quintille, 90. — Aurélien, 13. — Séverine, 4. — Tacite, 1. — Probus, 4. — Carus, 1. — Numérien, 3. — Carin, 1. — Dioclétien, 4. — Maximien, 2. — Fausta, 4. — Justin II, 1. — (Sabatier, t. I, pl. XXI, 8). Cette dernière monnaie est tout à fait étrangère aux autres; elle est la plus récente, Justin II ayant régné de 565 à 578.

Cette découverte a été faite à 10 kilomètres au nord d'une enceinte ancienne, nommée vulgairement le *Camp d'Attila*.

*
* *

Nous relevons, dans le *Journal Officiel* du 12 novembre, les nominations suivantes dans l'ordre du Mérite Agricole, qui intéressent la Champagne et la Brie :

Officiers : M. Lhotelain (Charles-Prosper), président du Comice agricole de Reims.

Chevaliers : MM. Cresson (Charles-Frument), horticulteur à Charleville (Ardennes).

Delavierre, chimiste de la Société d'agriculture de Fontainebleau (Seine-et-Marne).

George (Edouard), vétérinaire à Sainte-Menehould.

Noël (Eugène), cultivateur à Saint-Mards-en-Othe (Aube).

Portanier de la Rochette (François-Joseph-Désiré), agriculteur à Villeneuve-la-Lionne (Marne).

Rothiers (Léon), à Troyes (Aube).

Torcy (Alphonse-Auguste-Amédée), horticulteur à Melun (Seine-et-Marne).

*
* *

Legs au Musée de Provins. — Grâce à la libéralité d'un de nos concitoyens les plus regrettés, M. Schindler, ancien chef de section au chemin de fer de l'Est, membre du Conseil municipal de Provins, le Musée de la ville vient de s'enrichir d'une œuvre d'art et de valeur.

C'est une petite peinture sur bois attribuée au maître hollandais, François Mieris, mort en 1681. Le sujet traité avec un fini remarquable représente *une jeune Femme jouant avec un perroquet.*

M. Schindler, qui est décédé le 3 septembre dernier aux Eaux de Vichy (Allier), avait laissé un testament dans lequel, entre autres libéralités, il léguait au Musée de Provins un tableau au choix du bibliothécaire, son ami, M. Bourquelot.

En exécution des dernières volontés de M. Schindler, M. Bourquelot a choisi le tableau dont nous parlons.

* * *

Rareté tératologique. — Les anomalies que présentent les végétaux ne sont pas rares, mais celle que nous rapportons ici n'a probablement jamais été signalée.

Un *Rosier* planté dans la cour de M. Marguet (Châlons), a produit une *Rose* très brillante, constituée de pétales et d'un calice à cinq sépales. Cette Rose, au lieu d'être portée naturellement par un pédoncule, a pour support la tige d'un rameau qu'elle entoure comme une collerette de feuilles pétaloïdées; d'ailleurs les feuilles situées au-dessus de cette *Rose* sont en partie pétalisées. Nous avons également remarqué que la plupart des feuilles de ce rameau sont plus foncées, de couleur rougeâtre, que les autres parties du Rosier.

L'aspect désordonné qui nous frappe dans les anomalies ayant provoqué de nombreuses études physiologiques, la tératologie est devenue une science. Elle embrasse nécessairement l'horticulture.

Les plus belles fleurs de nos parterres, les meilleurs fruits de nos vergers sont en effet les anomalies voulues, cherchées et obtenues par l'homme, de la nature complaisante ou soumise. Elle est peut-être capricieuse parce qu'elle est asservie à des lois générales, mais ces lois, comme nos codes, ont des marges où s'inscrivent des faits assez bizarres pour ressembler à des caprices.

L'horticulture, en particulier, est une grande fabrique de monstres pour notre plaisir et notre enseignement.

Feu M. Dey qui s'est occupé spécialement de tératologie dit dans l'un de ses mémoires : *Je certifierais volontiers qu'on peut avec un litre de poudrette, faire divaguer autant de végétaux qu'on peut faire divaguer d'hommes avec un litre d'alcool.* En effet, cette bizarre anomalie a été provoquée par un excès d'engrais qui a produit une surexcitation chez ce végétal. Ce Rosier a été planté dans un terreau mêlé de fumier.

Brisson, de Lenharrée.

* * *

Statistique du vin de Champagne. — Les amoureux de la dive bouteille, joyeux sableurs de Champagne, s'intéresseront peut-être à la petite statistique suivante qui leur est dédiée.

Il s'agit de la production, du stock et de l'expédition des vins mousseux de Champagne.

Sachez que le stock en cave en 1888 (374.538 hectolitres), serait contenu dans une bouteille de 147.60 mètres de hauteur et de 41.32 mètres de diamètre de base.

La production moyenne des douze dernières années, 203.219 hectolitres, serait contenue dans une bouteille de 107.50 mètres de hauteur et de 30.10 mètres de diamètre de base.

L'expédition moyenne des douze dernières années, 19.343.750 bouteilles, soit 156.390 hectolitres, serait contenue dans une bouteille de 82.20 mètres de hauteur, et de 23 mètres de diamètre de base.

Enfin, ces trois bouteilles superposées dépasseraient la hauteur de la Tour Eiffel !

* * *

Dons de M. Jules Maciet au Musée du Louvre. — Notre généreux compatriote, M. Jules Maciet, de Château-Thierry, vient d'offrir au Musée du Louvre les deux objets d'art suivants :

1° Une très belle miniature provenant d'un livre de droit et qui est de la main de Guillaume Vrelant, de Bruges, enlumineur du duc Philippe le Bon. Cette miniature provient d'un manuscrit fait pour le grand bâtard de Bourgogne.

2° Une miniature représentant Charles VIII à genoux, accompagné de son patron saint Charles, et Anne de Bretagne à genoux, accompagnée de sa patronne sainte Anne. — Armes de France et de Bretagne.

* * *

Mariages. — Le 31 octobre 1889, en la chapelle de la Nonciature, à Paris, S. E. Mgr Rotelli a béni l'union de S. A. S. le prince Albert-Honoré-Charles de Goyon-Matignon de Grimaldi, prince souverain de Monaco, commandeur de la Légion d'honneur, fils de feu S. A. S. Charles-Honoré, prince souverain de Monaco, et de la princesse, née Antoinette-Ghislaine de Mérode, avec Mlle Marie-Alice Heine, fille de M. Michel Heine et de Mme Marie-Amélie Miltemberger, et veuve en premières noces du duc Marie-Odet-Richard-Armand Chapelle de Jumilhac, duc de Richelieu et de Fronsac, marquis de Jumilhac.

A propos de la mort récente du regretté prince Charles-Honoré[1], nous avons rappelé les liens qui rattachent à la province de Cham-

1. *Suprà*, p. 871.

pagne l'illustre maison de Grimaldi, dont les représentants actuels sont issus des Goyon-Matignon. Ajoutons seulement que cette maison a pour armes : « Fuselé d'argent et de gueules. »

* * *

Le jeudi 12 décembre dernier, a été célébré avec un grand éclat, en l'église Saint-Philippe-du-Roule à Paris, le mariage religieux de M. Honoré-Sosthènes-Marie-Charles d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, avec Mlle Simonne d'Uzès.

Le nouveau marié est l'héritier de la maison des d'Albert de Luynes qui remonte à Thomas Alberti, frère du pape Innocent VI et dont les annales se confondent, pour ainsi dire, avec celles de la République florentine. Un Alberti, banni d'Italie à la suite des querelles sanglantes de sa patrie, vint se fixer dans le Comtat Venaissin. On sait de quel crédit un connétable de Luynes jouit à la cour de Louis XIII ; on sait aussi que le père [illegible], il y a 19 ans, mortellement blessé sur le champ de bataille de Patay.

La nouvelle mariée est issue d'une famille également illustre dont le manoir de Crussol, dans le Vivarais, fut le berceau. Son élévation successive au duché d'Uzès, puis à la pairie, l'avait portée au premier rang de la noblesse de France ; elle siégeait au Parlement immédiatement après les princes du sang et les pairs ecclésiastiques. Elle se rattache à la Champagne à un double titre : D'une part les ducs d'Uzès sont les petits-neveux du grand pape français Urbain II, apôtre de la 1re croisade (1095), né à Châtillon-sur-Marne. D'autre part, la mère de la jeune mariée, Mme la duchesse d'Uzès, née Anne de Rochechouart-Mortemart, est l'arrière-petite-fille de Mme Clicquot, et, du chef de cette dernière, possède le magnifique château de Boursault[2] près Epernay.

« Dès 11 heures du matin, le [illegible], dit [illegible] l'*Illustration*, l'église Saint-Philippe-du-Roule était remplie d'un brillant assemblage de notabilités : tout le corps diplomatique, tout le faubourg Saint-Germain..... Midi sonne. Une joyeuse fanfare éclate. C'est l'orphéon de Dampierre, — résidence estivale des Luynes, — qui, venue le matin même à Paris, salue de ses accords l'arrivée du cortège nuptial. Les voitures de gala des trois familles, de Luynes, d'Uzès, de La Rochefoucauld, amènent les mariés, leurs parents et leurs amis..... On se croirait revenu aux somptueuses merveilles du grand siècle en voyant défiler les carrosses qui se rangent au pied du perron. Les armoiries ducales s'étalent sur les panneaux des portières. La livrée est en poudre, chapeaux à cornes, habit à la française, garni de galons armoriés,

1. Cf. *supra*, p. [illegible]

2. *Revue de Champagne*, t. XVII, [illegible]

et bas de soie bleu, écarlate ou ponceau, suivant qu'elle est Uzès, Luynes ou La Rochefoucauld, etc. »

La bénédiction nuptiale a été donnée aux jeunes époux par Mgr Goux, évêque de Versailles, qui a d'abord prononcé une touchante allocution, rappelant les longs et glorieux services des deux familles, leurs exemples de vertus et de charité et les devoirs qu'imposent de grands souvenirs et des noms illustres.

* * *

Académie Champenoise, Société littéraire et artistique d'Epernay (Marne). — L'Académie Champenoise, présidée par M. Armand Bourgeois, a ouvert pour l'année 1890 un grand concours littéraire et artistique (clôture ; 1er février prochain), dont voici le programme :

I. CONCOURS LITTÉRAIRE

Président du Jury : M. Clovis Hugues.

Vice-Président du Jury : M. Gaston d'Hailly, rédacteur en chef de la *Revue des Livres nouveaux.*

Première Division. — Sujet imposé (Poésie) :

1° Chanson sur le Vin de Champagne, paroles seules ;

2° Chanson sur le Vin de Champagne, paroles et musique (pour être rattaché au concours de Composition musicale) [1].

2° Division. — Sujets imposés (Prose ou Vers) :

1° Eloge de Lamartine, à l'occasion de son centenaire [2] ;

2° Eloge d'Alfred de Musset, à l'occasion du projet d'érection de sa statue à Paris [3].

3e Division. — Sujet libre (Prose ou Vers) :

Tous les genres admis, sauf la Comédie et le Drame.

4e Division. — *Jury :* Mme Louise d'Alq. O. ✿, *Présidente ;* Mmes la baronne Staffe (du *Parti National*) ; Armand de Bovet.

Sujet imposé (Prose et Vers)

uniquement destiné aux Dames et Demoiselles :

Du rôle de la Femme dans la Société et dans la Famille.

II. CONCOURS ARTISTIQUE

(Divisé en deux branches : *Beaux-Arts* et *composition musicale.*)

1. V. *infrà*, p. 980.

2. Par sa mère, née au château de Rieux, canton de Montmirail (Marne), Lamartine appartient à la Champagne.

3. Le groupe qui doit être placé en face de l'église Saint Augustin et qui a été commandé à MM. Mercié et Falguière, est offert à la ville de Paris par M. Osiris, qui met une somme considérable à la disposition de ces Messieurs.

1° BEAUX-ARTS

Peintures de genre sur toile, émaux et faïences. — Aquarelles, Pastels, Sanguines, Gouaches, Fusains, Eaux-Fortes, Dessins à la plume. — Sculpture : Médaillons plâtre.

Président d'honneur du Jury : M. Paul Eudel, critique d'art, membre du Comité de la Société des Gens de Lettres.

SUJET IMPOSÉ :

Personnification de la **Chanson sur le Vin de Champagne.** (Toute latitude de composition est laissée à l'artiste.)

SUJET LIBRE :

Portraits, Paysages, Eglises, Châteaux, Sujets d'Histoire et patriotiques, Vues, Sujets humoristiques, Sujets militaires, Etudes, Fleurs, etc., etc.

2° MUSIQUE[1]

1° **Une Mélodie pour chant** avec accompagnement de piano sur les paroles suivantes :

MÉLANCOLIE

I

Mignonne, dis-moi, que fais-tu
De ta beauté, de ta jeunesse ?
Laisse mon cœur, tout éperdu,
A tes pieds mettre sa tendresse.
Viens dans les grands bois, tous les deux,
Nous enivrer de poésie
Et rêver, les yeux dans les yeux,
A l'amour, sublime folie !

II

La vie éphémère s'enfuit.
Comme le nuage qui passe
La fatale mort, sans répit
Et sans pitié, frappe et menace.
Les humains, courbés sous ses lois,
S'agitent sur la terre ronde !
Viens, mignonne, dans les grands bois,
Oublier les soucis du monde !

III

Le soleil brille radieux,
Dorant les cimes des vieux chênes ;
L'air pur des bois silencieux,
Mignonne, adoucira nos peines.
Viens respirer à pleins poumons

1. *Jury constitué :* MM. E. Pessard, Massenet, Duprato, profeseurs au Conservatoire National de musique ; Colomer, Vincent d'Indy, compositeurs de musique ; vicomte Raoul Chandon de Briailles, directeur de l'Harmonie Chandon et Cie d'Epernay.

Leurs âpres senteurs embaumées!
Viens noyer sous les verts buissons
Les tristesses de nos pensées

Ed. Schmidt.

2° **Une marche triomphale** pour piano d'une durée de quatre à cinq minutes;

3° **Chanson sur le Vin de Champagne**, paroles et musique.

Nota. — Le compositeur pourra, s'il le juge à propos, s'adjoindre un parolier.

4° **Un Morceau de musique instrumentale,** avec un exemplaire réduit pour piano à deux mains[1].

1. Pour tous les renseignements sur les Concours, s'adresser à M. Armand Bourgeois, à Pierry-Epernay (Marne).

MÉLANGES

Louis de France, duc d'Orléans, et le château de la Ferté-Milon. — Le dernier concours des Antiquités nationales, dont nous avons déjà parlé[1] a rappelé l'attention sur un personnage que beaucoup de liens rattachaient à notre province, Louis de France, duc d'Orléans (1372-1407). Pendant longtemps l'histoire n'a voulu reconnaître dans le second fils du sage roi Charles V qu'un prince élégant et spirituel, artiste, il est vrai, mais incapable de s'occuper avec suite des choses du gouvernement. Avant la publication des travaux de M. le comte de Circourt[2], la politique extérieure et l'administration du duc d'Orléans passaient pour avoir donné des résultats déplorables. On tend à revenir aujourd'hui sur cette appréciation, et il semble que les historiens précédents ont manqué d'impartialité à l'égard de la victime de Jean sans Peur. Le rôle du duc d'Orléans, comme homme d'Etat, fut conforme aux vrais intérêts de la France : telle est la conclusion d'un ouvrage de M. E. Jarry qui vient d'obtenir la première médaille au concours des Antiquités nationales et qui est intitulé : *La vie politique de Louis de France, duc d'Orléans*, Paris-Orléans, 1889, in-8°.

Si nous envisageons maintenant l'influence exercée par Louis d'Orléans au point de vue des œuvres de l'esprit, nous pouvons constater que ce jeune et séduisant seigneur fut dans notre pays l'un des précurseurs de la Renaissance. « Le second fils de Charles V, — dit Viollet-le-Duc[3], — Louis d'Orléans, assassiné dans la nuit du 23 au 24 novembre 1407, par le duc de Bourgogne, était un prince aimant les arts avec la passion d'un connaisseur émérite. Pendant la démence de son frère Charles VI, jusqu'au jour de sa mort, c'est-à-dire de 1392 à 1407, il gouvernait à peu près seul, avec la reine Isabeau de Bavière, les affaires du royaume. Ce fut pendant cette période que Louis d'Orléans acheta Coucy, et y fit faire d'immenses travaux, qu'il bâtit Pierrefonds, Vées, La Ferté-Milon, etc... »

C'est sur les limites de la Champagne et du Valois que s'élèvent les superbes restes du château de La Ferté-Milon (Aisne)[3] construit

1. *Revue de Champagne*, 1889, p. 955.

2. *Revue des questions historiques*, 1er juillet 1887 et suiv. V. aussi *supra*, p. 951.

3. *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, t. VIII, p. 269 et suiv. Cf. t. IX, p. 363.

4. Il y eut à La Ferté-Milon un premier château construit vers l'an 720 de l'ère chrétienne, par Milon, qui a donné son nom à la ville. Avant lui, elle s'appelait La Ferté-sur-Ourcq ou La Ferté-en-Orxois. Il n'existe plus que les fondations de cet ancien château.

par Louis d'Orléans vers 1400[1]. Sur sa façade occidentale, au-dessus de la porte d'entrée, et sur les plus fortes tourelles on voit des bas-reliefs d'une très belle exécution qui éveillent l'attention des amis des arts[2] : Ces bas-reliefs, aussi anciens que le château, ont donné lieu à de savantes dissertations de la part des antiquaires. L'explication la plus vraisemblable est que la grande sculpture du portail représente le « Couronnement de la Sainte-Vierge par Jésus-Christ, son fils[3] ». Dans le bas de cette scène, trois anges soutiennent les armoiries d'Orléans aux trois fleurs de lys de France, surmontées d'un lambel à trois pendants d'argent pour brisure. — Sur la paroi des tours du château sont posées les statues des preuses[4].

Ce n'est pas seulement par la possession de La Ferté-Milon que Louis de France, duc d'Orléans, a sa place dans notre histoire locale. Voici plusieurs des nombreux liens qui l'unissaient encore à la province de Champagne et Brie :

Louis d'Orléans, né à Paris le 13 mars 1371, avait épousé à Melun, au mois de septembre 1489, Valentine de Milan, fille de Jean Galéas Visconti, duc de Milan, et d'Isabelle de France. — Au mois de mai 1400, le roi Charles VI, son frère, lui donna la ville de Château-Thierry pour la tenir en pairie.

Lorsque, le 23 novembre 1407, Louis de France fut assassiné à l'instigation de son cousin-germain Jean sans Peur, il était, d'après la chronique, « duc d'Orléans, comte de Valois, de Blois, de Beaumont, de Soissons, d'Angoulesme, de Dreux, de Porcien, de Périgord, de Luxembourg, de Vertus, sire de Coucy, de Montargis, de Chasteauthierry, d'Epernay, de Sézanne en Champagne et de plusieurs autres terres, etc. » Ce prince laissait alors trois

1. Ce château porte un cachet de parenté avec celui de Pierrefonds (Oise) qui appartenait au même prince (cf. Viollet-le-Duc, *loc. cit.*). Bâti sur l'emplacement de l'ancien, il n'a d'ailleurs jamais été totalement achevé : quatre tours et la façade à l'ouest ont été terminées et habitées. Henri IV en 1594 en ordonna la mutilation, parce qu'il avait servi de retraite à un fort détachement de ligueurs commandé par le baron du Pêcher, sieur de Saint-Chamant, qui s'y défendit longtemps avec courage contre l'armée du Roi.

2. Les moulages des sculptures du château de La Ferté-Milon existent à Paris au Musée de sculpture comparée du Trocadéro (salle de l'Exposition rétrospective). On en trouve un dessin important comme exactitude dans les *Monuments etc. les plus remarquables du département de l'Aisne*, publ. par Edouard Pingret, Paris, 1821, in-fol. oblong.

3. V. abbé Poquet, *La Ferté-Milon, son château-fort, explication de son frontispice*, etc., dans le *Bulletin de la Société académique de Laon*, années 1869-70, p. 289 et suiv. — V. aussi la savante communication faite par M. Courajod au Congrès archéologique de France (tenu à Soissons) en 1887.

4. Viollet-le-Duc, *Loc. cit.*, et *Description et histoire du château de Pierrefonds*, passim, et les autorités citées.

fils et une fille. Ses fils étaient : 1° Charles d'Orléans, né à Paris le 26 mai 1391, qui fut le père de Louis XII; 2° le comte de Vertus, né en 1396, qui mourut célibataire en 1420 et eut un fils naturel connu sous le nom de Philippe de Valois, bâtard de Vertus; 3° Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, qui fut le père de François I[er].

Louis d'Orléans avait fait son testament, le 19 octobre 1403. Dans ce testament, il dit qu'il veut et ordonne que Philippe, son second fils, ait, outre le comté de Vertus qui venait de sa femme[1], le comté de Porcien, les châteaux et châtellenie de Château-Thierry et de Gandelu, la vidamie de Châlons, le château et la chastellenie de Fère, etc.

A la mort de Louis, duc d'Orléans, et malgré la donation de Charles VI en 1400, en vertu de laquelle la châtellenie de Château-Thierry devait, à la mort du duc d'Orléans, passer à ses héritiers mâles; malgré son testament du 19 octobre 1403, le Roi reprit la terre et châtellenie de Château-Thierry.

Louis d'Orléans avait aussi la seigneurie de Nogent-l'Artaud qu'il avait acquise de Charles III, roi de Navarre, en 1405. A sa mort elle passa à sa veuve, Valentine de Milan, qui mourut peu de temps après, la laissant à leur fils aîné, Charles d'Orléans. En 1451, la sœur de ce dernier, Marguerite d'Orléans, qui était comtesse d'Etampes et de Vertus, eut la seigneurie de Nogent-l'Artaud[2]. E. H. de V.

*
* *

Nourriture des troupes en marche en 1630 dans la province de Champagne. — On sait que jadis les troupes en marche pourvoyaient à leur nourriture comme elles l'entendaient, à l'aide de la solde qui leur était payée chaque jour; mais il arrivait assez souvent que cette solde n'était servie que très irrégulièrement, et, dans ce cas, les hommes allaient au hasard, se nour-

1. Lorsque la fille de Jean II le Bon, Isabelle de France, épousa en 1361 Jean Galéas Visconti, duc de Milan, elle reçut en dot du roi, son père, la terre de Vertus en Champagne qui, à cette occasion, fut érigée en comté-pairie. En 1389, Valentine de Milan, fille d'Isabelle, apporta à son tour en mariage le comté de Vertus à « Louis, duc d'Orleans, frere du roy Charles VI lequel, par ses lettres-patentes du 21 janvier [*lisez* 6 mai] 1403, ordonna que son frere et son epouse tiendroient de luy ce comté noblement, nüement et en pairie, avec permission à eux et à leur fils de pouvoir faire tenir par leurs conseillers les grands jours pour ce comté, en telle ville qu'il luy plairoit de ses terres de Champagne et Brie, comme il faisoit en son duché d'Orleans et comté de Valois. » (Baugier, *Mémoires histor. de la province de Champagne*, t. I, p. 287).

2. Ces derniers renseignements sont fournis par CORLIEU (D[r] Aug.), dans son étude sur Louis, duc d'Orléans, seigneur de Château-Thierry et de Nogent-l'Artaud (1400+1407), *Annales de la Société histor. et archéolog. de Château-Thierry*, années 1879-1880, p. 67 et s.

rissaient sur le pays au dépens des habitants, se débandaient quelquefois et ne vivaient alors que de rapines et de pillage.

On s'était préoccupé de cette situation dès le règne de Henri IV, mais ce ne fut que sous Louis XIII que furent arrêtées les premières mesures propres à mettre fin à cette coutume intolérable qui faisait redouter par les habitants des campagnes un passage de troupes françaises à l'égal d'une calamité, et qui n'était pas moins préjudiciable au succès de l'opération de guerre en vue de laquelle l'armée avait été mobilisée, qu'aux intérêts des habitants de la contrée qu'elle traversait.

L'*Histoire de Châlons* nous apprend qu'en 1625 le duc de Nevers, gouverneur de Champagne, vint à Châlons et y présida une assemblée de notables, députés par chaque ville de la province; mais elle ne nous fait pas connaître la nature des questions qui y furent débattues et tranchées en cette occasion.

Nous savons toutefois, par un document du temps, que la question de la nourriture des troupes en marche y fut agitée, discutée et résolue par une convention ou accord consenti par les députés des villes et le gouverneur. — Un projet de règlement sur la matière y fut arrêté, puis rédigé et imprimé à Châlons en cette même année 1625, chez Jean Charpentier, imprimeur du Roi et de l'Hôtel-de-Ville.

Aux termes de ce règlement le territoire de la contrée était partagé en districts ressortissant à chacune des villes de la province, et les municipalités des chefs-lieux de districts devaient, sur les avis de passage qui leur étaient adressés par l'autorité militaire, faire préparer les vivres nécessaires aux troupes aux lieux et jours indiqués. Les Municipalites payaient les fournitures et étaient ultérieurement remboursées de leurs avances par les trésoriers de France sur la production de pièces régulières. On voit qu'à cette époque les Conseils de ville, assurant le service des étapes, tenaient lieu d'un corps formé depuis et que nous appelons l'intendance.

Si l'on compare les fixations des rations de vivres que l'on distribuait alors aux troupes avec celles de nos tarifs modernes, on reconnaît que l'avantage reste aux tarifs anciens.

Chaque homme devait recevoir chaque jour un pain de froment entre bis et blanc, du poids de 16 onces, soit une livre, une livre de viande et une pinte de vin. Les jours maigres il leur était payé une somme de trois sols en remplacement de viande, avec quoi ils devaient acheter des œufs ou autre aliment maigre à leur convenance. Les sous-officiers ou bas-officiers comme on les appelait, dont la ration est aujourd'hui fixée au même taux que celle du soldat, étaient mieux traités autrefois, ils recevaient chaque jour trois pains d'une livre, une livre et demie de viande moitié bœuf et moitié mouton, et deux pintes de vin.

Le taux actuel des rations, le même pour toute la troupe, est aujourd'hui de 750 grammes de pain, moitié de plus que la ration d'autrefois; mais la ration de viande n'est que de 300 grammes, soit 200 grammes de moins. De plus il n'est que très rarement et dans les circonstances tout à fait exceptionnelles distribué de vin à la troupe, et lorsque le cas se présente, la ration n'est point d'une pinte, mais seulement de vingt-cinq centilitres

C'est dans ces conditions que le Conseil de ville de Châlons eut à assurer l'étape de la compagnie de chevau-légers de M. Miché, du régiment de M. d'Houdancourt, du régiment de M. d'Hocquincourt, d'une compagnie du régiment d'Espagny et d'une compagnie de chevau-légers du marquis de Boucy qui firent étape au village de Chepy en octobre 1630.

Chaque cheval recevait par jour 20 livres de foin et quatre picotins d'avoine.

Dans les bordereaux présentés par la ville au Bureau des finances pour obtenir le remboursement de ses avances, le pain est décompté à 2 sols 2 deniers, la viande à 3 sols, le vin à 2 sols la pinte, le foin à 27 sols les cent livres et l'avoine à 3 sols 6 deniers le picotin. Ce sont des prix que nous ne reverrons plus.

L. G.

*
* *

Etude sur M. de Montyon. § 1. — Le fondateur des prix de vertu était, on le sait, châtelain de Montyon près de Meaux[1], et, comme il a habité notre province, nous devons chercher à le bien connaître. On nous objectera sans doute que tout a été dit sur celui dont l'éloge est répété tous les ans dans les séances de l'Académie française. Cette objection est-elle fondée? Ne semble-t-il pas au contraire que, de nos jours, la seule manière piquante de donner du nouveau sur M. de Montyon soit, — en pensant toujours de lui beaucoup de bien, — d'en dire peut-être un peu de mal. D'une part, en effet, notre collaborateur M. Fernand Labour, dont les études sur M. de Montyon font autorité[2], nous a ici même[3], représenté son héros comme étant d'une parcimonie parfois excessive. C'est d'autre part sous les mêmes traits que le *Figaro* du 14 novembre dernier, par la plume de M. Henri Lavedan, dépeint le grand philanthrope, — en l'appelant d'ailleurs le *Saint du jour*, — dans un article auquel nous empruntons les passages suivants :

« Un grand vieillard simple, pensif et gai, courtois aristocrate, au sourire plein d'aménité, avec un air de bienveillance extrême

1. *Revue de Champagne*, t. X [illegible], et t. XXV [illegible], p. 391.

2. Fernand Labour, *M. de Montyon*, d'après des documents inédits, Paris, Hachette, 1880; 285 p. in-12 (ouvrage couronné par l'Académie française).

3. *Revue de Champagne*, année 188[illegible], p. [illegible].

propagé dans toute sa personne, un regard aimable et narquois, une lèvre affable, des bonnes mains tremblantes hors les longues manches de l'habit de drap marron, une canne à pomme d'ivoire et de beaux cheveux d'argent ainsi qu'on en voit flotter sur les épaules des grands-pères de Greuze ; avec cela une sensibilité prête à s'émouvoir d'un rien, une bonté toujours à l'affût, la foi d'un enfant jointe à la piété d'une mère chrétienne, une prodigalité incorrigible n'ayant d'égale qu'une crédulité ridicule chez tout autre qu'un enthousiaste et naïf homme de bien, tel on se représente assez distinctement, quand on ne le connaît pas, Jean-Baptiste-Robert Auget de Montyon.

Un grand vieillard de bourgeoisie austère, renfermé dans un habit de coupe démodée, coiffé d'une ample perruque rébarbative, avec un air de magistrature, une importante gravité d'administrateur, des brusqueries de décisions et des ordres hautains qui sentent leur intendant de profession, parlant peu, sec et rogue, n'admettant ni réplique ni contestation, vif à se défendre, d'une fruga lité de Spartiate en dépit de sa colossale fortune, dur aux autre comme pour se dédommager de l'être envers lui-même, droit mais non moins adroit, impitoyable pour ses débiteurs, toujours mécontent, d'une parfaite insensibilité, un peu sceptique, pointilleux, méticuleux, ayant l'œil à tout, d'une parcimonie aussi féroce à son hôtel de la rue des Francs-Bourgeois que dans sa terre, etc., tel à peu près se fait connaître, quand on l'approche, Robert Auget de Montyon qu'on serait presque tenté d'appeler *Grandet* de Montyon. »

Econome et bourru, mais aussi judicieux et bon, tel est en réalité le baron de Montyon dont M. Baudrillart a très bien fixé la physionomie en ces termes : « M. de Montyon calcule ses vertus comme ses affaires, il met de l'ordre dans ses bienfaits comme dans ses domaines[1]. » Il nous est perpétuellement montré sous ce jour :

« C'est en feuilletant les livres de comptes de l'ancien chancelier[2], — poursuit en effet M. Lavedan, — et surtout la correspondance volumineuse qu'il échange constamment de la capitale avec Fiacre Parain, son timide régisseur[3], qu'éclate à toutes les lignes le bourru qu'il était. Il ne recommande jamais, il commande, et ses lettres semblent plutôt bâtonnées qu'écrites. Il prévoit tout, s'enquiert de tout, sa méfiance est en perpétuel éveil. Il n'y a pas de terre-à-terre à ses yeux : il s'occupe de la plantation des arbres, de la vente des cerises, réclame des

1. *Journal des Débats* du 24 janvier 1881.

2. M. de Montyon avait été chancelier du comte d'Artois en 1780. Il fit preuve dans cette charge d'une intégrité peu commune et refusa les émoluments que touchaient ses prédécesseurs. — Labour, *op. cit.*, p. 45 et 46.

3. Cette correspondance est conservée en grande partie aux archives départementales de Seine-et-Marne (série E, 82). — Labour, *op. cit.*, p. 59.

perches qu'il a prêtées, entend qu'on examine avec beaucoup de soin si dans les mesurages on ne lui a pas fait subir de pertes... Il se garde bien, seigneur censier, de laisser tomber dans l'oubli l'exercice de ses droits féodaux. « Vérifier, écrit-il, s'il a été vendu du vin par les censitaires, sans me payer. »

Il ne recule ni devant assignation, ni devant poursuites... « Faire assigner Pivain. — Faire assigner Denis. — Poursuivre le procès contre Lépine. — Faire saisir Chevance... etc. »

Et ce n'est pas tout. Il bouscule et malmène le pauvre Parain : « Je vous renvoie votre sac ; cela est bien inepte de ne pas savoir faire faire un sac avec de la toile. — Vous ne prenez pas suffisamment mes intérêts. — Soyez donc plus prévoyant[1]. — Vous êtes d'une humeur indécente. — Corrigez-vous, n'est-ce pas ? — Votre négligence me fait du tort. — Vous m'ennuyez. — Votre style est mauvais, vous répondez mal[2]. »

Et il le querelle sur tout : sur son écriture (lui qui écrivait d'une façon plus qu'illisible, presque indéchiffrable !), sur les frais de port de lettres, sur le format de son papier, sur les grains, sur les réparations, sur les bottes de foin mal bottelées, bref il ne fait que pester et rabrouer ; comme Alceste, il trouve tout mal, et ne débougonne pas ; c'est le philanthrope aux rubans verts.

Une seule fois, il se détend et s'humanise. On est en 89, et la plus affreuse misère règne dans les campagnes, une de ces misères qui avait déjà fait dire à Massillon : « Les nègres de nos colonies sont plus heureux que nos paysans. » Parain fait part à monseigneur de la détresse où est plongé le village, il indique des noms : François Patron, neuf enfants ; Denis Patron, quatre enfants ; son propre frère à lui, Pierre Parain, six enfants aussi ! M. de Montyon ne résiste pas, et pour ces trente-cinq dénûments, pour ces trente-cinq bouches affamées, il fait parvenir la forte somme de vingt-deux livres[3]. Vingt-deux francs, soit une livre par enfant ! Et quand il est mort, sa fortune, plus que décuplée par un savant écoulement d'assignats au moment de l'émigration, et par d'avantageux placements faits dans le monde entier, en Angleterre, en Amérique, en Saxe, en Prusse, en Russie, en Suisse, à la Louisiane, etc., montait à environ huit millions, chiffre considérable pour l'époque. On comprend après cela qu'il n'ait point laissé à Montyon, dans son propre pays, un souvenir très vivant, et l'on se récrie avec moins de chaleur, quand on lit dans Mme de Créqui que « M. de Montyon était un homme dur et sordide ».

Cependant cette sévérité d'appréciation envers M. de Montyon

1. Labour, *op. cit.*, p. 70, 71, etc.

2. Mais il se radoucit presque [illegible] « Mandez-moi les nouvelles de votre mère et soyez sûr [illegible] » Labour, *op. cit.*, p. 86.

3. Labour, *op. cit.*, p. 83.

contenue dans les mémoires de ses contemporains, ne serait pas conforme à la vérité historique. Aussi M. Lavedan termine-t-il son article par la conclusion suivante :

« Est-ce à dire que le nom du fondateur des Prix de Vertu soit indigne de l'admiration et du respect dont l'entoure la postérité ? Non certes, car à supposer qu'il n'ait pas abusé du cœur, il a eu néanmoins une grande et magnifique pensée. Au fond, c'était l'humanité qu'il aimait, plus que les hommes, et ce n'est peut-être pas sa faute si son argent n'était que dans sa tête. Il en résulte que ce qu'il y a de plus sympathique en lui, c'est son œuvre. Il m'apparaît, lui, comme un philanthrope d'ancien régime, un Sage administratif, une façon de Boucicaut philosophe, mais sans cette divine mansuétude et cette compassion qu'ont seuls les Grands de la Charité. On pourra retrouver d'autres Montyon, jamais d'autres Vincent de Paul. M. de Montyon a légué davantage, mais l'aumônier des galères s'est donné plus. Aussi, dussé-je paraître injuste, en ce jour même, envers la mémoire de celui qu'on a raison d'honorer, j'ai peine à voir autre chose en lui qu'un avoué sublime, un prodigieux et intraitable notaire de la Vertu. »

§ II. — Après avoir étudié en M. de Montyon l'homme privé administrant sa fortune avec un soin extrême, envisageons en lui l'homme public, le magistrat. Il faut avouer qu'à ce point de vue la mémoire du grand philanthrope mérite autre chose que des épigrammes. M. Labour[1], en parlant des fonctions publiques exercées par M. de Montyon, a déclaré que « son administration fut intelligente, paternelle et douce. » Cette appréciation se trouve confirmée dans une intéressante notice récemment publiée par M. F. de Marin de Carranrais[2]. Voulant mettre en relief les grands services rendus par M. de Montyon comme intendant de Provence, ce dernier auteur s'exprime dans les termes que voici :

« Antoine-Auguste-Jean-Baptiste Auget, baron de Montyon[3], maître des requêtes, conseiller du Roi en ses conseils, avait été d'abord Intendant d'Auvergne, où son administration laissa de si profonds souvenirs que les villes de Mauriac et d'Aurillac lui élevèrent des monuments et donnèrent son nom à des promenades publiques. Nommé Intendant de Provence, il arriva à Aix le 6 octobre 1771. Dès le mois de novembre suivant, il assiste, comme intendant de Provence, d'Avignon et du Comtat Venaissin, à l'assemblée générale des communautés[4].

1. *Op. cit.*, p. 15 et s., 19, etc.

2 *Notice sur l'intendance de Provence*, p. 63 et s. Marseille, imprimerie marseillaise (rue Sainte, 39), 1889.

3. Montyon a fait l'objet d'un très intéressant discours prononcé par M. G. de Mougins-Roquefort à la rentrée de la Société de Jurisprudence d'Aix, en 1886.

4. Reg. 53 du Pays.

Non-seulement il donnait tous ses soins à l'administration de la Provence, mais il encourageait les arts et les lettres, et l'Académie de Marseille, ainsi que l'Académie de peinture et de sculpture de cette ville l'admettaient dans leur compagnie. Le directeur de l'Académie de Marseille, en lui parlant de son élection, lui disait : « Ce choix qui, pour tout autre, ne serait que l'affirmation du « mérite et des talents, est encore pour vous le prix des services « et des bienfaits. »

Les Marseillais avaient bien le droit de parler des services et des bienfaits de Montyon, qui, lorsque les crédits avaient été refusés pour le curage du port, faisait comme particulier ce qu'il ne pouvait faire comme administrateur.

« J'ai donné des ordres pour le curage du port dans la forme « ordinaire », écrivait-il au Roi, « et j'ai payé de mon argent; « depuis, cette dépense m'a été remboursée par ordre du ministre. »

En 1773, quand la disette menaçait notre ville, l'Intendant, interprétant les ordres de la Cour qui interdisaient la libre circulation des grains dans le port de Marseille, réussit à assurer la subsistance à une population en détresse qui sut lui conserver une reconnaissance sincère.

Marseille marqua aussi sa gratitude à Montyon pour la part très active que prit ce magistrat à la transformation en place publique du *Champ-Major*, en lui donnant son nom[1].

Ce n'est pas dans son court passage en Provence, ni dans la Saintonge qu'il administra ensuite, ni comme conseiller d'Etat et secrétaire du comte d'Artois, que Montyon a rendu son nom célèbre. Sa gloire est attachée à la fondation de ces prix de vertu dont l'Académie française est restée la dispensatrice[2]. »

§ III. — L'œuvre des prix de vertu fondés par M. de Montyon répond de nos jours à un grand sentiment national. Aussi nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici le jugement tout récemment porté sur cette œuvre par l'éloquente voix de Mgr Perraud.

« J'estime, — a dit l'éminent prélat dans son discours à l'Académie française[3], — qu'il est temps d'en finir avec la légende trop longtemps accréditée d'un Montyon obéissant aux inspirations d'une philanthropie purement humanitaire, disciple plus ou moins naïf de la sensiblerie fade et prétentieuse qui était si fort de mode vers la fin du siècle dernier.

1. Aug. Fabre, *Rues de Marseille*, v° Place Montyon.

2. « Il était encore intendant, ajoute M. de Marin de Carranrais (*loc. cit.*), le 9 août 1773. Ce jour-là, le duc de la Vrillière répond à une lettre par laquelle il lui avait annoncé qu'un vol à main armée avait été commis en Crau (Arch. des Bouches-du-Rhône, série C, fonds de l'Intendance, f° 116). — Montyon revint en France à la Restauration, après avoir émigré et mourut le 29 décembre 1820. »

3. Séance du 14 novembre 1889.

Voici ce qu'écrivait, en 1796, M. de Montyon, alors âgé de cinquante-trois ans, mûri par l'expérience, exposant ses convictions les plus réfléchies, et résolu à dire avec la dernière netteté ce qui lui tenait le plus au cœur pour le bien de son pays :

« La religion est le grand bienfaiteur de l'humanité. C'est elle qui, en France, a fondé et doté tous les asiles ouverts à la misère et à la douleur. La religion est la seule morale du plus grand nombre des hommes et le complément de l'état social. Mais la religion chrétienne, et surtout la religion catholique, a des moyens particulièrement efficaces pour opérer le bonheur de la France. »

Ici, M. de Montyon portait en quelques mots un jugement d'une rigoureuse équité sur les hommes qu'il avait vus à la tête des affaires depuis 1793. Il leur reprochait d'avoir fait du mépris de toute espèce de religion, et de leur haine spéciale pour la religion catholique, un instrument de règne et le point culminant de leur politique ; enfin, il ajoutait cette conclusion qui attend encore un démenti : « Tant que l'irréligion subsistera en France, il y existera un levain d'anarchie. »

Aucun doute n'est possible sur l'idée directrice à laquelle M. de Montyon a subordonné sa vie et ses œuvres. Il n'est même pas besoin de faire intervenir les solennelles déclarations de son testament dont notre regretté confrère, M. Dufaure, rappelait devant vous, en 1866, le touchant préambule. C'est bien à la religion issue de l'Evangile et représentée par l'Eglise catholique, et non à une morale sans dogmes et uniquement rationnelle, qu'il attribuait l'éclosion de ces vertus privées et sociales, de ces actes de charité et de dévouement auxquels il lui avait semblé bon et patriotiquement utile de faire décerner par l'Académie des éloges et des encouragements. »

S. T.

* * *

Un tournoi en carnaval à Fontainebleau devant le Roi Charles IX. — Au début d'un voyage en Champagne, Charles IX, roi de France, s'arrêta à Fontainebleau où fut célébrée en son honneur, pendant les jours gras, une fête militaire dont voici le récit donné par un contemporain :

« Le Roy, apres avoir donné ordre et pacifié les troubles qui par la punition de Dieu vindrent en France en l'an MDLXII et LXIII, print envie à Sa Majesté de vouloir aller veoir plusieurs païs et provinces de son Royaume, pour cognoistre ses bons et loyaulx subjectz, et pour soy doner à cognoistre à eulx, lequel voyage ledict Seigneur a accomply par la grace de Dieu, de laquelle chose en est advenu un bien inestimable pour le faict de la Republique, et de l'obeissance de ses subjectz.

Adonc ledict Seigneur vouiant comencer sondict voyage, parti de sa ville capitale de Paris, le lundy XXIIIIe jour de janvier MDLXIIII pour aller disner et coucher à Sainct Mor des Fossez....

Et le lundy dernier jour de janvier ledict Seigneur alla disner au Lys qui est une petite abbaye de Religieuses, et ledict jour coucher à Fotainebleau, qui est un village, et beau et grand chasteau qui appartient au Roy.

Auquel lieu ledict Seigneur sejourna quarante trois jours pour faire apprester son equipage des choses qui luy estoient necessaires pour faire sondict voyage. Et feit audict lieu son Caresme prenant, auquel fut faict de beaux festins et combats, desquelz Monsieur le Connestable commença le dimanche de devant le dimanche gras à son logis au soupper, auquel le Roy assista : Puis le jeudy gras Monsieur le Cardinal de Bourbon feit un beau festin au soupper à son logis, et à l'issue du soupper se feit un beau combat à cheval en la court d'iceluy logis : Puis le dimanche gras la Royne feit un beau festin au disner à un logis qui s'appelle la Vacherie, puis à l'apres-disnee allerent prendre leur plaisir à veoir jouer une belle comedie en la grand salle du bal, puis le lundy gras Mosieur d'Orleans feit un autre beau festin à son logis au disner, et à l'issue d'iceluy se feit un beau combat en la court du logis de six chevaliers contre six autres, desquelz estoit capitaine Monsieur du Peron, qui maintenant s'appelle Monsieur le comte de Retz, d'un costé, et Monsieur le comte de Ringrave d'austre costé, qui combatirent à pied s'entredardans chacun deux dards l'un apres l'autre, que ilz recevoient dessus leurs escus, puis romperent chacun une picque et chacun trois coups d'espee, et ainsi feirent tous les autres. Puis le mardi gras, qui est le jour que le Roy faict ordinairement son festin, fut dressé un beau camp devant la porte d'un logis qui s'appelle le Cheny, lequel fut clos de fossez et barrieres : aux deux costez d'iceluy furent dressez des theatres pour mettre les Seigneurs et Dames. Au bout dudict camp y avoit un hermite à un hermitage par où les chevaliers entroient audict camp pour combatre, puis au plus pres de la porte dudict logis fut dressé un bastiment qui fut nommé le *Chasteau enchanté*, la porte duquel estoit gardee par des diables et par un geant et un naim, pour faire la repoulse aux chevaliers qui vouloient entrer dedans : Puis se presenterent audict camp les quatre mareschaulx de France à cheval, tous habillez d'une pareure, et au dehors dudict camp se trouverent six compagnies d'hommes d'armes, en chacune six hommes, et estoient les compagnies de Monsieur le Prince Daulphin, et de Monsieur de Guise, et de Monsieur le Prince de Mantoüe, qui maintenant est Seigneur de Nevers, et celle de Monsieur de Nevers le dernier decedé, puis celle de Mosieur de Longueville et du comte de Rimgrave qui toutes entrerent l'une apres l'autre dedans ledict camp, pour seulement faire leur monstre autour d'iceluy, puis ressortirent dehors. Puis apres entrerent six dames habillees en Nymphes à cheval, toutes d'une pareure, qui feirent le tour du camp, puis s'allerent mettre de rang devant le theatre auquel estoit le Roy.

Entendez que dedans ledict *Chasteau enchanté* y avoit six chevaliers pour resister contre toutes les six compagnies, et combatirent pour lesdictes Dames, desquels estoit chéf Monsieur le Prince de Condé : Puis peu apres soy presenta un des chevaliers de dehors à la porte dudict camp, et lors ledict hermite qui estoit audict lieu comença à sonner sa clochette pour advertir un des autres chevaliers qui estoient audict chasteau de venir au combat, et commencerent à courir et rompre leurs lances l'un contre l'autre, puis se donnerent chacun trois coups d'espee, et se retirerent chacun de son costé d'où ilz estoient venuz, et combatirent tous l'un apres l'autre de la mesme façon. Puis au soupper le Roy feit un beau festin comme la coustume est en tel jour : Puis ledict Seigneur voyant son equipage prest pour comencer sondict voyage, voulut partir dudict lieu de Fontainebleau le lundi XIIIe jour de mars audict an apres disner, pour aller faire son entree à Moret, qui est une petite ville par laquelle passa sans s'arrester, etc.

Et le jeudy XXIIIe jour de mars... ledict Seigneur partit pour aller faire son entrée à Troyes en Champaigne, qui est une grande et forte ville, evesché. Auquel lieu les habitants d'icelle luy feirent une belle entrée.

Ce qui estoit escript — quant le Roy feit son entrée en ladicte ville de Troyes, — sus une grande pyramide sus un grand portail :

Tu seras nostre Hector, nous serons tes Troyens,
Tes tres humbles subjectz, tes loyaux citoyens,
Et tes vassaux yssuz de la gent Priamide.
Or tout ainsi qu'on voit fermer la Pyramide.
Sans jamais s'esbranler, nous aurons envers toy
Un cœur ferme et constant d'avoir un si bon Roy.

En ce mesme lieu de Troye le Roy confirma la paix entre Sa Majesté et la Royne d'Angleterre le sixieme jour d'avril audict an mil cinq cens soixante et quatre, auquel lieu le Roy sejourna vingt et quatre jours, et y fit la feste de Pasques, puis en partit le dimenche seziesme jour d'avril etc... »

(Recueil et discours du voyage du roy Charles IX de ce nom à present regnant, accompagné des choses dignes de memoire faictes en chacun endroi faisant son dit voyage en ses païs et provinces de Champaigne, etc......, ès-annees mil cinq cens soixante quatre et soixante cinq. Faict et recueilly par Abel Iouan l'un des serviteurs de Sa Maiesté. — Paris, Jean Bonfons, 1566. in-8°)[1].

1. Biblioth. nation., Imprimés Lb 33 n° 156 (Réserve).

L'Imprimeur-Gérant,

Léon Frémont.